



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

mardi 29 septembre 2020 à 14h30

PROCES VERBAL

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 14h33 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR 1
PIERRE HURMIC MAIRE DE BORDEAUX

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
Monsieur le Maire	5
	6
Présentation de la situation sur la COVID 19	
Sécurité: état des lieux et point d'étape	31
Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence, et le lancement d'un grand débat citoyen	51
D-2020/183	55
Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée.	
D-2020/184	74
Subvention exceptionnelle pour les populations touchées par la double explosion survenue, le 4 août 2020, sur le port de Beyrouth (Liban). Autorisation. Décision	
D-2020/185	87
Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Décision	
D-2020/186	92
Représentation des Elus au sein d'organismes divers et des écoles. 3ème partie	

DELEGATION DE Madame Claudine BICHET	103
D-2020/187	104
Subvention à l'association Impact Summit pour l'organisation du World Impact Summit, sommet international des solutions pour la planète - Autorisation - Signature	
D-2020/188	145
Création et composition de la Commission de contrôle. Décision	
D-2020/189	147
Commission communale des impôts directs	
D-2020/190	149
Taxe foncière sur les propriétés bâties. Modulation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.	
D-2020/191	152
Société Anonyme d'Economie Mixte InCité. Emprunt de 3 680 000 € contracté auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels. Suspension du paiement de deux échéances. Réitération de la garantie de la Ville à hauteur de 100 %. Autorisation	
D-2020/192	167
Appel à projets Alimentation, Santé et Climat 2020. Attribution de subventions aux associations lauréates. Autorisation. Signature	
D-2020/193	175
Musée des Beaux-Arts. Mécénat financier de la Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton Année 2020. Mécénat en nature de la Société La Cave Utile Années 2020 à 2022. Convention. Autorisation. Signature.	
D-2020/194	207
Musée d'Aquitaine. Mécénat en nature avec l'Hôtel Cardinal et le Yndo Hôtel. Convention. Autorisation. Signature.	
D-2020/195	231
Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de mécénat financier avec Wine and co. Autorisation. Décision.	
D-2020/196	248
Avenant pour l'adhésion de la ville de Bègles aux conventions de groupements de commandes en cours. Autorisation	
D-2020/197	255
Fonds d'investissement des quartiers 2020 - subvention d'équipements	
D-2020/198	257
Fonds d'Intervention Local 2020. Affectation de subventions	
DELEGATION DE Madame Emmanuelle AJON	261
D-2020/199	262
Logements locatifs aidés. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM 1001 VIES HABITAT. Programme de 99 logements PLUS/PLAI 13-17-19-21 rue Leybardie à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	

D-2020/200	265
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.3a tranche 1. Programme de 31 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/201	268
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.3a tranche 1 bis. Programme de 38 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/202	271
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.4 « Hyperion ». Programme de 28 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/203	274
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée la SA d'HLM MÉSOLIA. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux. Quartier Deschamps Belvédère- îlots DFau1 - DF3. Programme de 51 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/204	277
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.4 « Hyperion ». Programme de 28 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/205	280
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux. Quartier Deschamps Belvédère- îlot ED 1.1. Programme de 53 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/206	283
Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFrance. Programme de 29 logements Tour Wilson, 304 boulevard du Président Wilson à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2020/207	290
Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique de Bordeaux -Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants - Autorisation.	
D-2020/208	292
Aides pour l'amélioration du parc privé - Coup de Pouce - Subventions de la Ville. Autorisation.	

D-2020/209	294
Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation.	
D-2020/210	297
« Mon Energie Bordeaux Métropole » - Participation de la Ville de Bordeaux au dispositif pour une 4e année.	
DELEGATION DE Monsieur Bernard L. BLANC	315
D-2020/211	316
Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Approbation. Décision. Autorisation	
D-2020/212	325
A'urba. Subvention de fonctionnement 2020. Convention. Décision. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN	420
D-2020/213	421
Attribution de subventions en faveur des associations - Fonds de Soutien Exceptionnel COVID- 19 - 2020 - Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE monsieur Didier JEANJEAN	424
D-2020/214	425
Lycée Professionnel Horticole Camille Godard. Convention de transfert au sein du réseau de l'enseignement agricole public. Convention d'occupation transitoire au profit de la Région Nouvelle Aquitaine. Signature	
DELEGATION DE Madame Delphine JAMET	451
D-2020/215	452
Bordeaux Brazza. Réseau de chaleur urbain en rive droite. Cession au profit de Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée AD 148 pour un forage. Décision. Autorisation	
D-2020/216	460
Bordeaux, 62 rue Laseppe. Déclassement rétroactif des parcelles cadastrées OX232 et OX234, issue de la parcelle OX226. Décision. Autorisation.	
D-2020/217	464
Modalités d'accueil des stagiaires gratifiés et déroulement des stages - Décision. Autorisation	
D-2020/218	469
Cimetière Bordeaux-Nord. Détermination de terrain destiné à l'attribution de concessions temporaires. Autorisation.	
D-2020/219	471
Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Compte Rendu de Monsieur le Maire des opérations de gestion locative. Décisions prises entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019. Information.	

D-2020/220	477
Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du CGCT. Délibération D-2020-111 du 10 juillet 2020. Attributions de concessions dans les cimetières de la Ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal. Information.	
DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD	478
D-2020/221	479
Accompagnement des clubs sportifs. Attribution de subventions d'aide à l'investissement.	
D-2020/222	480
Animations sportives. Printemps / Eté 2020. Subventions. Autorisation de signature.	
D-2020/223	487
« Objectif savoir-nager » Bordeaux Maritime, Aubiers, Grand Parc. Information. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Sylvie SCHMITT	501
D-2020/224	502
Attribution d'aides en faveur des associations pendant le temps scolaire. Signature d'une convention. Subvention. Autorisation.	
D-2020/225	509
Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association-Ecole Albert Le Grand	
D-2020/226	511
Écoles primaires. Transports en commun pédagogiques. Autorisation.	
D-2020/227	512
Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.	
D-2020/228	514
Opération "Je relève le défi 2020". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation.	
D-2020/229	551
Séjours été 2020. Participation financière de la Ville. Autorisation	
D-2020/230	561
Ecoles élémentaires - séjours scolaires - liste des classes pour les séjours automne 2020	
DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX	562
D-2020/231	563
Musée d'Aquitaine. Projet scientifique et culturel. Approbation.	
D-2020/232	830

Musée d'Aquitaine. Convention avec l'association Regard 9. Autorisation. Signature.	
D-2020/233	833
Musée d'Aquitaine. Tarifs de mise à disposition d'expositions de photographies de Félix Arnaudin. Autorisation.	
D-2020/234	835
Musée d'Aquitaine. Partenariat avec Hunting Town. Convention. Autorisation. Signature.	
D-2020/235	840
Musée des beaux arts de Bordeaux - Convention de partenariat avec le Musée du Louvre pour l'organisation des deux expositions de la « SAISON BRITANNIQUE ». Modification. Avenant N° 1	
D-2020/236	864
Musée des Beaux-Arts. Convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery dans le cadre de l'exposition. « Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 - 1840 » MODIFICATION.AVENANT N° 1	
D-2020/237	869
Musée des Arts décoratifs et du Design. Avenant n°1. Convention Gares & Connexions. Signature	
D-2020/238	883
CAPC musée d'art contemporain. Label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National. Subvention. Demande. Autorisation.	
D-2020/239	884
Subvention au bénéfice de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ebabx- école supérieure des beaux arts de Bordeaux. Convention. Autorisation. Signature	
D-2020/240	887
Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'Etat/Ministère de la Culture. Autorisation. Signature. Encaissement.	
D-2020/241	890
Bibliothèque de Bordeaux. Cinquantième de la mort de François Mauriac. Organisation d'un jeu concours. Règlement. Autorisation.	
D-2020/242	899
Bibliothèque de Bordeaux. Nuit des bibliothèques. Demande de subvention à Bordeaux Métropole. Organisation d'un jeu concours. Règlement. Autorisation. Signature.	
D-2020/243	911
Bibliothèque de Bordeaux - Don de Madame Alice Mayoux - Autorisation - Signature	
DELEGATION DE Madame Céline PAPIN	912
D-2020/244	913

Subvention de la maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine. Autorisation. Décision	
DELEGATION DE Monsieur Olivier ESCOTS	926
D-2020/245	927
Lutte contre les discriminations. Appel à projets. Semaine de la mémoire 2020. Adoption. Autorisation.	
D-2020/246	930
Lutte contre les discriminations. Appel à projets Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2020. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER	936
D-2020/247	937
Convention d'objectifs et de financement prestation service ordinaire 2019-2022. Lieu d'Accueil Enfants-Parents.	
D-2020/248	943
Exploitation d'une structure d'accueil petite enfance. Montgolfier. Délégation de service public. Abandon de procédure	
DELEGATION DE Madame Sylvie JUSTOME	947
D-2020/249	948
Grille tarifaire des activités de loisirs et de détente. Modification. Décision. Autorisation	
D-2020/250	950
Réseau francophone des villes amies des aînés. Renouvellement de l'adhésion. Représentation de la Ville de Bordeaux aux diverses instances. Signature de la charte du RFVAA. Décision. Autorisation	
D-2020/251	956
Soutien des actions de promotion de la santé. Partenariat Etablissement Français du Sang de Nouvelle - Aquitaine, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde. Décision	
D-2020/252	964
Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la Santé Mentale	
DELEGATION DE Madame Sandrine JACOTOT	966
D-2020/253	967
Exonération et suspension de redevances IBAIA CAFE	
Questions écrites du Groupe Bordeaux Luttés	970
Question écrite de Philippe Poutou concernant les maraudes de Bordeaux	973
Question écrite d'Evelyne Cevantes-Descubes à propos du « traitement » de la délinquance	977
Question écrite de Antoine Boudinet concernant l'état d'urgence climatique proclamé le 3 juillet	980

Question écrite d'Evelyne Cervantes-Descubes concernant les populations 983 sans-abris et le logement d'urgence

Question écrite de Philippe Poutou concernant la crise sanitaire et le plan 988 anti-Covid

**LA SEANCE EST OUVERTE à 14h33 SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE HURMIC
MAIRE DE BORDEAUX**

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL , Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 15h43

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Nathalie DELATTRE

La séance est ouverte à 14 heures 33 sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux.

M. LE MAIRE

Merci d'être là pour ce nouveau Conseil municipal de début de mandature toujours, dont l'ordre du jour est particulièrement copieux. Je vais donc être très bref dans mes propos et dans mes annonces préliminaires.

D'abord, je suis content de vous retrouver. Irais-je jusqu'à dire que vous m'avez manqué ? Je ne le dirais pas à mes colistiers ou en tout cas à la majorité municipale puisque je les ai pratiquement quotidiennement vus, y compris durant les mois d'été. Quant aux autres, la tenue des débats me permettra de répondre à cette question.

Je vais commencer par excuser ceux qui sont absents de notre Assemblée aujourd'hui. Tout d'abord Guillaume MARI, ensuite Nathalie DELATTRE et enfin, Sylvie JUSTOME qui est à demi excusée puisqu'elle doit normalement arriver en retard, vers 15 heures. Je note qu'il y a très peu d'absents à ce Conseil municipal.

Même si je viens d'indiquer son nom parmi les absentes, je vais commencer aussi par féliciter Nathalie DELATTRE pour son élection ou plus exactement sa réélection en tant que Sénatrice de la Gironde. En votre nom à tous, je tiens à la féliciter de cette élection.

Je tiens à féliciter aussi un évènement politique à mon sens important et majeur à l'occasion de ces élections sénatoriales, l'arrivée pour la première fois dans notre histoire d'une Sénatrice écologiste au Sénat, Monique DE MARCO, dont vous m'autoriserez également à féliciter aujourd'hui l'arrivée en mon nom propre et au nom – je suis sûr – de toute la majorité municipale et peut-être en votre nom à vous aussi. Je note que c'est la seule nouvelle arrivée au Sénat, tous les autres sont des reconductions. La seule nouvelle arrivée est une Sénatrice écologiste. Je trouve que c'est un évènement politique que je me devais de saluer en ce début de séance.

Dernière annonce également préalable, je dois vous informer – vous le savez déjà – qu'il y aura un nouveau Directeur Général des Services, qui a été recruté pour la Ville de Bordeaux. Je parle bien de la Ville de Bordeaux. Monsieur Éric ARDOUIN va nous quitter pour de nouvelles aventures. Mais avant que son départ ne soit effectif puisqu'il ne l'est pas tout de suite, je tiens là aussi à le remercier en mon nom personnel, au nom de toute la nouvelle équipe municipale qu'il a aidée dans ses premiers pas et je pense, en votre nom à tous ou en tout cas au nom de ceux qu'il a déjà accompagnés durant ces dernières années. Je tiens à le remercier très chaleureusement et très solennellement en ce début de séance, pour le travail qu'il accomplit pour le compte de la Ville de Bordeaux, mais aussi pour le compte de la Métropole. Je tenais à vous le dire, Monsieur le Directeur Général des Services.

Le nouveau Directeur Général des Services s'appelle François CORBIER. Il va prendre ses fonctions le 1er novembre prochain. Sachez qu'il a plutôt un bon pedigree dans l'administration territoriale. Son dernier poste était Directeur Général des Services de la Ville de Dunkerque.

Le choix a été difficile. On a eu beaucoup d'excellentes candidatures et le choix final s'est donc porté sur la personne de François CORBIER, dont vous aurez le plaisir de faire la connaissance lors du Conseil de début novembre.

Je vous avais annoncé des propos préliminaires brefs. J'entre donc vite dans le vif du sujet et de l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le MAIRE

Je propose Stéphane PFEIFFER pour occuper cette fonction de Secrétaire de séance, si vous en êtes tous d'accord. Donc merci Stéphane d'accepter d'être notre Secrétaire de séance aujourd'hui.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES VENDREDIS 3 ET 10 JUILLET ET DU JEUDI 23 JUILLET 2020

M. le MAIRE

En premier vote, je vous demande d'approuver les procès-verbaux des séances des vendredis 3 et 10 juillet, ainsi que du jeudi 23 juillet 2020. Ce sont des procès-verbaux de séance que vous avez eus. Je vous demande donc de les approuver. Si personne n'y voit d'inconvénient, je considère qu'ils sont approuvés à l'unanimité, sauf opinion contraire. Je n'en vois pas. Je considère donc qu'ils sont adoptés.

Monsieur le Maire

Présentation de la situation sur la COVID 19

CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 ET CONSEQUENCES IMMEDIATES POINT DE SITUATION SYNTHETIQUE SUR LA VILLE DE BORDEAUX

* * *

SOMMAIRE

- I – Indicateurs épidémiologiques
- II – Mesures sanitaires
- III – Centre de dépistage « Quinconces »
- IV – Opérations de contrôle
- V – Personnes vulnérables et en situation de précarité
- VI - Transports en commun
- VII – Manifestations publiques
- VIII – Plan de communication

* * *

I – Indicateurs épidémiologiques :

Indicateurs du 23 septembre 2020 présentés le 24/9 par la Directrice générale de l'ARS-Nouvelle Aquitaine, en introduction de la Conférence des Maires :

Situation bordelaise en semaine 38 (14 au 20/09) :

- Taux d'incidence (T.I) = 244,9
- Taux de positivité (T.P). = 11,9 %
- Nombre de patients hospitalisés au CHU de Bordeaux : 102 dont 25 en réanimation.

Ces indicateurs révèlent une circulation intense du virus avec une contamination transgénérationnelle qui touche maintenant les personnes âgées. Cette situation est particulièrement inquiétante sur la Ville de Bordeaux, notamment au regard de l'indicateur « T.I. » qui se rapproche du seuil de 250, lequel déclencherait le niveau d'Alerte Maximal qui s'applique à ce jour aux zones d'Aix-Marseille et du département de la Guadeloupe avec pour conséquence l'application de mesures plus contraignantes. Par ailleurs, le taux de positivité bordelais est déjà supérieur au taux d'alerte national fixé à 10%.

II – Mesures sanitaires :

Les mesures annoncées par Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde lors de la Conférences des Maires qui s'est tenue le 24/9, reprennent pour plusieurs d'entre-elles celles annoncées lors de sa conférence de Presse du 14 septembre dernier, à savoir :

- Abaissement de la jauge des événements pouvant se dérouler sur le territoire du département à 1000 personnes.
- Interdiction des grands événements déclarés (Journées Européennes du Patrimoine, Foire Internationale, Foire aux plaisirs-Brocante, Challenge du Ruban Rose, ...).
- Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public.

Ces mesures sont dorénavant renforcées par de nouvelles restrictions, notamment :

- A compter du samedi 26/09, la fermeture sur l'ensemble du département des salles de sports, gymnases, salles des fêtes et salles polyvalentes pour les activités sportives, festives et associatives et ce, à l'exclusion des établissements scolaires.
- A compter du lundi 28/09, la fermeture sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole des bars, au plus tard à 22h00 ; les restaurants n'étant pas, pour leur part, impactés (sauf pour leur activité « bars »).

Par ailleurs, un certain nombre de dispositions issu du plan d'action consécutif à l'intervention du 1^{er} Ministre, le vendredi 11 septembre dernier, plaçant la Ville de Bordeaux en zone rouge, est déjà mise en œuvre ou en cours de déploiement :

III – Centre de dépistage « Quinconces » :

Sous le pilotage de l'ARS, un Centre de dépistage est activé depuis le mercredi 23 septembre dernier, sis Esplanade des Quinconces à Bordeaux.

Il s'agit d'un dispositif de 300 m² sous tentes, qui se substitue aux deux sites précédemment existants sur la Ville, afin d'optimiser l'organisation et la capacité d'accueil de patients (200 tests par jour à une capacité quotidienne potentielle de 300 tests dans un premier temps).

Dès lors que la capacité analytique des laboratoires pourra monter en puissance, le centre de dépistage est conçu pour accueillir jusqu'à 600 patients par jour. Ce site vise à accueillir 2 types de publics : les personnes symptomatiques disposant d'une prescription médicale ainsi que les cas contacts présentant un justificatif de la CPAM. Ce centre est ouvert du lundi au vendredi, de 13.00 à 17.00 h. Chaque jour, à 17.30 h, les prélèvements sont transmis au laboratoire du CHU désigné par l'ARS, pour analyse et transmission des résultats sous 48h maximum.

IV – Opérations de contrôle :

- Port du masque :

En permanence, 1 à 2 équipages de Police municipale circulent à l'intérieur du périmètre faisant l'objet, par arrêté préfectoral, de l'obligation du port du masque.

Ils font essentiellement de la pédagogie en incitant au port du masque mais verbalisent également les comportements illicites.

Depuis le 1^{er} septembre, 51 procès-verbaux ont été dressés par les équipages municipaux pour défaut de port du masque.

Par ailleurs, une équipe de médiateurs va être prochainement déployée par le recrutement de services civiques, en lien avec le GIP médiation de Bordeaux Métropole.

- Etablissements Recevant du Public (ERP) :

La Police nationale, renforcée par des forces supplétives de sécurité (une trentaine de CRS), contribue également aux actions de contrôle et de verbalisations (chiffres non communiqués par la DDSP 33).

Par ailleurs, des actions conjointes sont menées par la brigade des débits de boissons, quant au respect de l'arrêté préfectoral et des gestes barrière dans les établissements recevant du public, lesquelles ont conduit à la fermeture administrative de 5 établissements dont 3 sont toujours effectives.

V – Personnes vulnérables et en situation de précarité :

Les mesures s'appliquent, d'une part, aux structures hébergeant des personnes précaires sans domicile (centres d'hébergement d'urgence, CHRS, pensions de famille, résidences sociales, RHVS, CADA, CAES, HUDA, CPH, FJT) ou allant à la rencontre des personnes sans domicile (accueils de jour, maraudes...). Les personnes hébergées dans ces structures sont plus fragiles que le reste de la population en raison de leur parcours d'errance, de leurs conditions de vie précaires antérieures à leur prise en charge aux fins d'inclusion sociale. Certaines mesures concernent également les services sociaux des collectivités dans leur mission d'accueil ou d'accompagnement social des personnes précaires.

Les mesures concernent, d'autre part, les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et isolées qui sont inscrites sur les registres municipaux du plan Canicule. Un accueil physique/voire téléphonique est maintenu et/ou des visites à domicile dont le portage de repas, lesquels sont proposables à ces personnes par les services sociaux de la Ville (CCAS).

VI - Transports en commun :

Un certain nombre de mesures sont d'ores-et-déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement par Bordeaux Métropole et son délégataire de service public, notamment sur la ville de Bordeaux :

- Mise en œuvre d'une rame supplémentaire sur la ligne A du Tramway, le matin aux heures de pointe.
- Renfort de la Ligne 45, depuis Bouliac, par un service supplémentaire le matin, calé sur l'horaire de desserte des établissements scolaires de Bordeaux Rive droite.
- Augmentation de l'offre de bus sur les horaires et les lignes les plus chargées en réaffectant les moyens, notamment des bus sur des liaisons rive droite -rive gauche le matin, en soutien du tram A saturé aux heures de pointe et à sa cadence maximale :

6 lignes de bus sont concernées à ce stade par le besoin d'un renfort d'offre (1, 7, 10, 15, 22, 32).

- Désinfection des rames de tram et des bus chaque nuit par nébulisation ainsi qu'à chaque relève des conducteurs.
- Désinfection des barres de maintien et boutons de porte, en journée dans les stations fréquentées du centre-ville, 6J/7, entre 10h00 et 16h00 (tram et bus qui passent à Victoire, Quinconces, Pellegrin, Stalingrad et Gare St Jean). L'objectif est aussi de rendre visible la désinfection. Ainsi, depuis le 21 septembre dernier, 10 agents au lieu de 6 jusqu'à lors, dotés de chasubles « TBM », réalisant cette mission spécifique.
- 40 distributeurs de gel hydroalcoolique sont prévus dans certaines rames et Lianes 1 et 9, action en cours de déploiement pour octobre 2020 (120 rames de tram à raison de 2 distributeurs par rame, et bus sur les lignes les plus fréquentées : 200 à 250 bus).
- Communication pour réduire les parcours de confort et promouvoir la marche pour les trajets ultra courts.
- Communication aux stations les plus fréquentées pour inciter à la marche à pied en indiquant les temps de parcours à pied entre 2 stations (réseaux sociaux, affichage numérique en station).
- Equipes ambulantes bien visibles (durée envisagée de 3 mois) sur les 4 ou 5 grands pôles multimodaux pour distribuer du gel et rappeler les gestes barrières ainsi que promouvoir la marche pour les trajets courts.
- Favoriser le recours aux V3 :
 - o Pour limiter les déplacements en tram sur de courtes distances en renforçant la vérification du bon approvisionnement des stations en V3 les plus fréquentées.
 - o Pour les jeunes, lancement d'une nouvelle campagne pour un tarif promotionnel pour l'abonnement V3 (7€/an au lieu de 22€/an pour les 1000 premiers – coût 15 000€). Pour mémoire, la promotion pour les batteries électriques en mai dernier a très bien fonctionné puisqu'à ce jour, les 700 batteries à tarif promotionnels sont louées et les 1200 batteries V3 sont distribuées.

VII – Manifestations publiques :

L'impact sur la Ville des nouvelles mesures sanitaires auprès des organisateurs d'événements a eu pour conséquence immédiate l'annulation de 40 manifestations publiques, soit par les organisateurs eux-mêmes, soit par la commission communale en charge de statuer sur conditions de sécurité, en lien avec la préfecture s'agissant de la validation des protocoles sanitaires y afférents.

VIII – Plan de communication :

Suite à l'annonce du plan d'action préfectoral, a été mise en place une cellule de coordination sur la communication, entre les différents partenaires (Préfecture, ARS, Région Nouvelle-Aquitaine, conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et les 28 communes de la Métropole).

Cette cellule a pour vocation de :

- Ø Prioriser les messages :
 - ARS : rappel des gestes barrières (port du masque, se laver les mains, distanciation physique, ...) autour d'un univers « super-héros »,
 - Ville de Bordeaux : les nouvelles règles dans l'espace public (« 10 max dans les parcs et jardins » ...), panneaux d'information grand format imposant le port du masque, disposés tout autour et dans le périmètre ainsi que sur les mobiliers urbains à l'extérieur du périmètre,
 - TBM : message sur la marche à pied afin de désaturer le tramway entre les stations,
 - Bordeaux Métropole : messages autour du rappel du port du masque, respect de la distanciation physique, « en famille c'est 10 personnes maximum, dans les parcs et jardins c'est 10 maximum, au café et au restaurant, je consomme assis »...

- Ø Concevoir une accroche de communication commune aux partenaires et positive #invertissons la tendance,

- Ø Diffuser le plus largement possible les messages auprès du grand public et des publics jeunes en mettant à disposition les canaux de communication respectifs :
 - Plan médias grand public en cours d'élaboration : affichage 120x176, habillage tramway, insertions presse Sud-Ouest et 20 Minutes, achat d'espaces publicitaires sur le web, réseaux sociaux, ...
 - Plan médias « Jeunes » en cours d'élaboration : Habillages événementiels de stations de tramway aux abords des campus, création d'un filtre Snapchat, achat d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux dédiés aux jeunes (Tik Tok, Snapchat, Instagram, ...), ...

- Ø Création d'une base de connaissance commune aux partenaires. Cette base servira ensuite aux besoins en communication externe de Bordeaux Métropole et des communes afin d'apporter des réponses aux usagers (Foire aux questions sur les sites web, référentiels pour les standards téléphoniques). En cours.

- Ø Prévoir une communication spécifique grand public sur les nouvelles conditions et les nouveaux lieux de dépistage à venir sur la métropole.

En conclusion, il convient d'indiquer que l'ensemble de ces actions, décliné à l'échelle communale sous l'autorité du Maire, s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action métropolitain de lutte contre l'épidémie de la Covid-19, lequel devrait être co-signé dans les prochains jours par Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde et M. le Président de Bordeaux Métropole.

* * *

M. LE MAIRE

Le premier sujet important de notre ordre du jour est la présentation de la situation qui vous préoccupe tous – j'en suis sûr – de la Ville de Bordeaux par rapport à la Covid 19, qui s'avère particulièrement menaçante sur notre Département, sur notre Métropole, sur notre Ville. Concernant les derniers indices, j'ai eu le souci d'actualiser ce matin le plus tard possible, y compris en fin de matinée, le rapport que je suis amené à vous présenter, afin de vous donner les indicateurs les plus contemporains, les plus récents possible par rapport à ce que l'on peut considérer comme la propagation du virus sur notre territoire départemental, mais aussi municipal.

Je commence donc ma communication en vous donnant connaissance des indicateurs épidémiologiques. Sachez qu'ils sont issus du bilan actualisé de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Je peux vous donner la situation la plus récente, qui est la suivante. D'abord, je ne vais pas vous rappeler ce qu'est le taux d'incidence, vous le savez tous. Le taux d'incidence est de 244,9. Je tiens quand même à insister sur le fait que ce taux d'incidence est important ici, à Bordeaux, puisqu'il est supérieur à celui de la Gironde qui est déjà considéré comme inquiétant. Il est donc de 244,9 à Bordeaux. Il est de 139,8 en Gironde. Il est même plus inquiétant que celui de la Métropole puisque celui-ci est de 209,8.

Ce chiffre de 244,9 est particulièrement inquiétant parce qu'on se rapproche dangereusement du seuil de 250. Le seuil de 250 est celui qui déclencherait le niveau d'alerte maximum, qui s'applique à ce jour aux zones d'Aix-Marseille et du Département de La Guadeloupe, avec l'application des mesures beaucoup plus contraignantes que vous connaissez.

Autre taux également inquiétant, c'est le taux de positivité. Il est de 11,9 %. Il est au-dessus du seuil d'alerte, le seuil d'alerte étant de 10 %. Même s'il reste relativement stable, il demeure tout de même un taux tout à fait inquiétant.

Le nombre de patients hospitalisés au CHU de Bordeaux, on a là aussi une aggravation depuis la communication qui vous a été faite. On en était à l'époque de la communication, c'est-à-dire il y a quelques jours, à 25 admissions en réanimation. Ce matin, on en était à 31. C'est quand même un chiffre considéré comme étant préoccupant. Cela donne environ 110 patients hospitalisés au CHU de Bordeaux, sans compter les patients hospitalisés dans les autres structures hospitalières publiques et privées de notre Département.

Après ces indices, j'en viens ensuite aux mesures sanitaires. Les mesures annoncées par Madame la Préfète de Gironde Nouvelle Aquitaine lors de la Conférence des Maires du jeudi 24 septembre dernier et qui ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du lendemain, c'est-à-dire du 25 septembre, applicables pour les deux semaines à venir, soit jusqu'au 10 octobre 2020, prévoient – je le rappelle – au niveau des départements :

- La jauge des rassemblements maintenue à 1 000 personnes pour tout événement sur le territoire du Département de la Gironde. Il faut rappeler que cela concerne aussi bien les événements se déroulant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- L'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public, parcs, jardins, plages, plans d'eau, intérieurs, quais de la Ville, à l'exception des manifestations revendicatives. Cette restriction est également fortement déconseillée dans l'espace privé, par exemple à l'occasion des fêtes de famille.
- L'interdiction des grands événements déclarés, comme les fêtes locales, les repas de quartier, les fêtes étudiantes, les manifestations sportives et festives sur la voie publique, les rassemblements festifs ou associatifs dans les salles mises à disposition à titre gratuit ou onéreux par les collectivités locales, dont la Mairie de Bordeaux.

J'ai pu avoir un entretien prolongé avec Madame la Préfète de la Gironde ce matin en fin de matinée. Le décret laissait apparaître peut-être quelques zones qui méritaient d'être explicitées dans la mesure où elles nous concernent très directement. Je suis donc en mesure d'apporter un certain nombre de précisions qui vous tiennent peut-être à cœur.

- La première porte sur les conseils de quartier. Initialement, nous considérons que les conseils de quartier ne pouvaient pas se tenir pendant la période visée par l'arrêté préfectoral. Je tiens à vous dire que les conseils de quartier peuvent normalement se tenir, à condition que les organisateurs, c'est-à-dire la Mairie, se donnent les moyens de respecter scrupuleusement les prescriptions concernant bien sûr le port des masques, mais aussi et surtout la distanciation physique. Ils peuvent donc avoir lieu,

contrairement d'ailleurs à ce qu'on vous avait écrit sur la note que vous avez reçue. La vérification a été faite ce matin et pour cela, je tenais à vous l'indiquer.

- Les cours d'informatique ou de loisirs créatifs, eux, sont suspendus dès lors qu'ils sont organisés par des associations ou de salles mises à disposition par la Mairie. Ces mêmes cours peuvent être maintenus dans les établissements d'enseignement ou culturels, par exemple le Conservatoire, sous réserve de l'application des jauges publiques et des protocoles sanitaires en vigueur.
- Les réunions en Mairie sont maintenues, tant pour celles qui relèvent des séances de travail internes que celles destinées au public, dans le cadre de la continuité du service, sous réserve du strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. C'est exactement la configuration de notre réunion d'aujourd'hui, comme d'ailleurs de la réunion des commissions qui précèdent les conseils municipaux.
- On a posé la question concernant les AMAP. On a été très sollicité sur le fait de savoir si les AMAP peuvent continuer à stocker des paniers à l'intérieur des salles municipales. Madame la Préfète nous a confirmé ce matin que les AMAP pouvaient être maintenues, donc pouvaient continuer à être accueillies dans nos salles municipales, toujours sous respect naturellement des jauges et sous respect des prescriptions de distanciation physique.
- Fermeture des établissements sportifs couverts, type X, dont les piscines couvertes, excepté pour l'usage dans le cadre scolaire, périscolaire et de la filière STAPS. De la même manière, les établissements recevant du public, du type L, c'est-à-dire les salles à usage d'audition, de réunion, de conférence, de spectacle ou à usage multiple, pourront continuer à être utilisées dans le cadre des activités scolaires ou périscolaire, lorsque c'est l'usage. Je pense que c'est un soulagement pour beaucoup d'associations, qui se demandaient si elles pouvaient pérenniser l'accueil périscolaire. Je leur dis aujourd'hui, en fonction des éléments qui m'ont été communiqués ce matin, que c'est possible.
- Par extension, afin d'assurer la continuité d'accueil des enfants, la Préfecture considère que la journée du mercredi, consacrée aux mêmes enfants que ceux qui sont accueillis durant les temps scolaires et périscolaires, peut se dérouler dans les conditions habituelles, c'est-à-dire accueil maintenu le mercredi toute la journée.
- Les salles de cinéma, théâtre, cabaret, salles de spectacle, qui respectent un protocole sanitaire strict, peuvent poursuivre leurs activités. Les brocantes, les greniers, les marchés à vocation non alimentaire sont interdits.

Voilà donc pour les principales mesures que je voulais rappeler ici, en tenant compte de l'actualisation de ce matin.

En ce qui concerne le territoire métropolitain, sachez que la fermeture des bars à partir de 22 heures, à compter du lundi, c'est-à-dire à compter d'hier, jusqu'au 10 octobre prochain, concerne tous les établissements métropolitains et non pas - comme on a pu le lire - uniquement les établissements bordelais. Cette fermeture ne concerne pas les restaurants, à l'exception des activités de bar dans ces établissements, qui fermeront également à partir de 22 heures.

Je joue la transparence totale, je ne vous cache pas que j'aurais souhaité que ces mesures fassent l'objet de ce qu'on appelle une clause de revoyure. C'est-à-dire qu'au bout de 8 jours, elles puissent être réexaminées à la lueur de l'évolution des indices. J'ai vu que cela avait été fait à Marseille, où la situation est beaucoup plus stricte et beaucoup plus draconienne qu'à Bordeaux. Mais le Ministre de la Santé lui-même, venu sur place, avait reconnu l'utilité d'une clause de revoyure au bout de 8 jours. Je pense que Bordeaux aurait pu également ou pourrait également faire l'objet d'une telle clause, pour évaluer l'efficacité ou non des mesures.

J'en ai parlé ce matin avec Madame la Préfète. Cela n'a pas été un non catégorique, elle va étudier la question et regarder ce qui se fait éventuellement dans d'autres collectivités. Mais vraisemblablement, il n'y aura pas de clause de revoyure sous 8 jours, sauf si des éléments nouveaux lui permettaient d'accéder à cette demande. Cela me paraissait être une mesure de nature à rassurer notre tissu économique – je pense au monde des cafetiers - mais également à notre tissu associatif et sportif, que d'apprécier en temps réel, au bout de 8 jours, l'efficacité d'une mesure. Ne prenez pas au pied de la lettre la réponse de la Préfète, j'ai compris qu'elle était tout à fait provisoire. Attendons ensemble et patiemment l'évolution des indices,

qui pourra peut-être être de nature à satisfaire une telle demande. Mais je ne m'aventurerais pas du tout sur ce terrain-là.

Je vous confirme que, sous le pilotage de l'ARS, un centre de dépistage est activé depuis le mercredi 23 septembre dernier, Place des Quinconces à Bordeaux. C'est un site de 300 mètres carrés sous tente et qui a une capacité quotidienne actuelle et potentielle de 300 tests. Sachez que le site est conçu pour pouvoir accueillir jusqu'à 600 patients par jour. Il est donc appelé à une certaine potentialité, si le besoin s'en faisait sentir.

Un autre point concerne les opérations de contrôle. Il ne sert à rien de prendre des mesures aussi draconiennes soient-elles, si on ne se donne pas les moyens de les contrôler *in situ*. Concernant le port du masque, sachez qu'en permanence, une à deux équipes de Police municipale circulent à l'intérieur du périmètre, faisant l'objet par arrêté préfectoral de l'obligation du masque. Ils font essentiellement de la pédagogie, en incitant au port du masque, mais verbalisent également les comportements illicites.

Depuis le 1^{er} septembre, 51 procès-verbaux ont été dressés par les équipages municipaux pour défaut du port du masque. Je sais qu'ils le font une fois que les mesures que je viens d'évoquer ont totalement échoué. Par ailleurs, une équipe de 21 médiateurs, en lien avec le GIP Médiation de Bordeaux Métropole, sensibilise la jeunesse des secteurs Nord et Sud de la Ville, notamment en distribuant des masques.

À compter du jeudi 1^{er} octobre, un binôme de médiateurs Covid Centre-ville arpentera, dans la même démarche, les lieux de rassemblement. Un futur coordinateur de services civiques a déjà été recruté, ainsi qu'une médiatrice adulte, relais du Conseil local de Santé.

Mi-novembre, un groupe de 6 à 8 services civiques sera dédié à cette médiation Covid et encadré par le médiateur précédemment recruté, pour une mission de huit mois. Enfin, il y aura un renfort de stagiaires de l'IRTS, qui est à l'étude en ce moment.

En ce qui concerne les ERP, les Établissements Recevant du Public, la Police nationale, renforcée par des forces supplétives de sécurité, une trentaine de CRS en l'occurrence, contribue également aux actions de contrôle et de verbalisation. Je n'ai pas les chiffres aujourd'hui, ils n'ont pas été communiqués par la DDSP. Mais sachez en tout cas que ces contrôles et ces verbalisations sont actuellement effectifs.

Par ailleurs, des actions conjointes sont menées par la Brigade des débits de boissons, quant au respect de l'arrêté préfectoral et des gestes barrières dans les Établissements Recevant du Public, lesquelles ont conduit à la fermeture administrative de cinq établissements, dont trois fermetures sont toujours effectives.

En ce qui concerne les personnes vulnérables en situation de précarité, des mesures particulières s'appliquent aux structures hébergeant les personnes précaires sans domicile. Également, les mesures concernent plus particulièrement les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et isolées, qui sont inscrites sur les registres municipaux du Plan canicule. Un accueil physique, voire téléphonique, est maintenu, ainsi que des visites à domicile et le portage des repas qui sont proposables à ces personnes par les services sociaux de la Ville de Bordeaux, qui ont été renforcés à l'occasion de la période.

Concernant les transports en commun, brièvement, il y a une rame supplémentaire sur la Ligne A du tramway, qui était particulièrement congestionnée le matin aux heures de pointe. La Ligne 45 depuis Bouliac fait également l'objet d'un service supplémentaire le matin. Ensuite, il y a une augmentation de bus sur les horaires des lignes les plus chargées. Il est quand même important de préciser qu'il y a une désinfection des rames de tramway et des bus chaque nuit, ainsi qu'à chaque relève des conducteurs. Il y a une désinfection des rames, des barres de maintien, des boutons et des portes en journée, dans les stations fréquentées du centre-ville. J'ajoute que 40 distributeurs de gel hydro-alcoolique sont prévus dans certaines rames. Concernant les Lianes 1 et Lianes 9, l'action est en cours de déploiement pour octobre 2020.

Il y a une importante campagne de communication pour réduire les parcours de confort et promouvoir la marche à pied pour les trajets les plus courts. Notre gestionnaire de réseau s'engage à dissuader les Bordelaises et les Bordelais de prendre le tramway ou le bus en disant : « Souvent, vous les prenez sur des courtes distances qui sont parfaitement adaptées à la marche à pied ». C'est un message qu'on essaye de faire passer depuis longtemps, mais on profite de la situation de crise sanitaire pour accentuer ce message des vertus de la marche à pied, avec des communications aux stations les plus fréquentées et qui indiquent à chaque fois les temps de parcours à pied entre deux stations.

Il y a des équipes ambulantes bien visibles sur les quatre ou cinq grands pôles multimodaux, pour distribuer du gel et rappeler les gestes barrières, ainsi que pour promouvoir là aussi l'alternance de la marche pour

les trajets les plus courts. Il y a ensuite toute une campagne pour favoriser le recours au V3 et au vélo plus globalement.

Concernant les manifestations publiques, l'impact sur la Ville des mesures sanitaires prescrites par les arrêtés préfectoraux des 14 et 17 septembre derniers a eu pour conséquence l'annulation de 40 manifestations publiques, soit par les organisateurs eux-mêmes qui ont anticipé, soit par la Commission communale en charge de statuer sur les conditions de sécurité en lien avec la Préfecture, s'agissant de la validation des protocoles sanitaires y afférents.

Enfin, le dernier point porte sur le Plan de communication. Suite à l'annonce du Plan d'action préfectorale, une cellule de communication interservices a été mise en place par le Cabinet de Bordeaux Métropole, à laquelle participent la Préfecture, l'ARS, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et les 28 communes de la Métropole, dont naturellement Bordeaux. Je ne rappellerais pas la vocation des autres acteurs que sont l'ARS, TBM et Bordeaux Métropole. Mais concernant la Ville de Bordeaux et les nouvelles règles dans l'espace public, du type de messages que vous avez peut-être vus puisque je pense qu'ils sont assez visibles, du genre « 10 Max » dans les parcs et jardins, avec un certain nombre de messages qui se veulent un peu forts et un peu interpellatifs, ces messages figurent sur les panneaux d'information grand format imposant le port du masque et sont disposés tout autour et dans le périmètre, ainsi que sur le mobilier urbain à l'extérieur du périmètre qui a été précisément mobilisé pour faire passer ce type de messages.

Je dirais en conclusion que l'ensemble des actions déclinées à l'échelle communale sous l'autorité du Maire s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action métropolitain de lutte contre l'épidémie de la Covid 19, lequel devra être cosigné dans les prochains jours par Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.

Voilà, si vous voulez, les observations que je voulais faire avant le débat naturellement que nous allons avoir sur ce problème de la propagation du virus sur notre territoire. Anticipant un peu, et je ne sais pas si c'est le moment de le faire, mais je le fais et cela vous permettra peut-être de gagner du temps, où en est-on du Conseil scientifique, dont la perspective avait été déjà annoncée avant les élections municipales par l'ancienne municipalité ? Il est en cours de constitution. Par contre, nous avons décidé de lui donner une ambition beaucoup plus forte que ce Conseil scientifique avait été initialement envisagé. Je tiens à rappeler qu'il avait été proposé, sauf erreur de ma part, par Michèle DELAUNAY et mon prédécesseur, Nicolas FLORIAN en avait retenu l'idée. Ce Conseil scientifique sera donc moins une cellule de crise que ce qui avait été initialement envisagé. Nous, on souhaite vraiment en faire une cellule de projet beaucoup plus ambitieuse, persuadés que les crises sanitaires hélas ne sont pas derrière nous, loin de là. On va donc lui donner peut-être un rôle beaucoup plus préventif et beaucoup plus ambitieux que le simple rôle de Conseil scientifique ponctuel de réponse à la crise de la Covid 19.

Je ne vous indique pas encore aujourd'hui sa formation parce que c'est assez compliqué d'obtenir des professionnels – et pas seulement de la santé d'ailleurs – qui ont du temps à consacrer à ce Conseil. On a obtenu d'ores et déjà la réponse du Professeur Denis MALVY, qui est Chef du service épidémiologique au CHU de Bordeaux, qui est quand même une sommité nationale dans ce domaine-là. Il fera donc partie de ce Comité de résilience sanitaire. Et puis, on a également d'autres hospitaliers, médecins généralistes, voire d'autres professions pas forcément sanitaires, qui sont en train de nous donner des réponses pour participer à ce Conseil, dont la prochaine réunion devrait avoir lieu peut-être pas la semaine prochaine, mais la semaine d'après. En tout cas, nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il y a une certaine urgence à réunir ce Conseil ou Comité de résilience sanitaire.

Voilà donc les quelques observations que je souhaitais faire sur la situation Covid 19. Ce n'est pas exhaustif, mais je pense avoir déjà été suffisamment long et je suis naturellement en mesure, ainsi que mes adjoints ou d'autres conseillers municipaux, de répondre à vos interrogations ou aux points que vous entendrez soulever au cours du débat que nous allons avoir.

Je donne maintenant la parole à ceux qui souhaitent s'inscrire. J'ai Thomas CAZENAVE, Fabien ROBERT et Nicolas FLORIAN. Nicolas FLORIAN et Fabien ROBERT, vous pouvez interférer l'ordre protocolaire des interventions, cela ne me gêne pas du tout. Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous et merci pour ces éléments d'informations actualisés, notamment sur les derniers chiffres qui montrent, s'il fallait encore s'en convaincre, la difficulté de la crise. Vous avez évoqué les taux d'incidence et les taux de positivité qui montrent à quel point nous sommes dans une situation critique sur notre territoire et plus particulièrement encore – je l'ai bien noté dans votre présentation, Monsieur le Maire – sur la Commune de Bordeaux plus qu'à l'échelle de la Métropole et sur notre territoire de la Gironde.

On traverse un moment difficile et je crois que cela appelle de notre part un esprit de solidarité, un peu de concorde et un peu de consensus. Je dois dire que j'ai été étonné par votre prise de parole récente, notamment suite aux mesures que la Préfète a dû annoncer pour garantir que l'épidémie ne se propage pas trop vite, compte tenu de la situation qui est la nôtre.

J'ai noté que vous aviez souligné l'absence de concertation et je voudrais quand même vous renvoyer un peu la pareille, Monsieur le Maire. Je dois dire qu'à l'époque même du début de la première phase, alors que nous étions dans une campagne municipale, l'équipe municipale précédente, au moment de prendre des mesures, avait réuni les forces politiques locales et associé y compris les candidats. J'avais trouvé que cet état d'esprit correspondait bien à l'exigence qui nous était faite aux uns et aux autres pour essayer de travailler ensemble. Je dois dire qu'on n'a jamais été associé aux mesures que vous avez été amené à prendre sur le port du masque et d'autres sujets. Je regrette un peu cette absence de concertation, au-delà même du débat qui a lieu cet après-midi en Conseil municipal.

Sur vos propos qualifiant notamment les mesures difficiles prises par la Préfète de mesures brutales, je souhaite vous redire que la brutalité, Monsieur le Maire, est du côté du virus. Elle est du côté des malades. Elle est du côté des soignants. Elle est du côté des morts. Et alors qu'il faut que l'on fasse un effort collectif et bien sûr que c'est pénible et bien sûr que c'est difficile pour nous tous, pour les restaurateurs, pour les patrons de bar que vous avez évoqués, c'est un moment très difficile qui exige de nous qu'on essaye de se serrer les coudes. J'ai trouvé le fait de qualifier les mesures prises par la Préfète de brutales honnêtement décalé et tout à fait regrettable. Moi, je pense qu'il faut qu'on évite les polémiques inutiles parce qu'il faut qu'on évite le reconfinement et que ces mesures sont difficiles, mais elles n'ont comme unique objectif d'éviter le reconfinement.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à échanger avec vos collègues de l'Est de la France, qui ont connu à un moment un taux de positivité et d'incidence comparable à celui qu'on est en train de connaître, et qui ont dû prendre des mesures très fortes.

Je pense que le contexte qui est le nôtre nous impose collectivement d'éviter cet esprit de polémique et d'avoir un esprit de responsabilité. J'aimerais d'ailleurs dans ce contexte-là, au-delà de la présentation du contexte que vous avez pu faire, Monsieur le Maire, que vous nous disiez comment vous comptez accompagner la gestion de la crise à l'échelle de la Commune et aux côtés de l'État. Comment va-t-on accompagner les restaurateurs, les associations, le milieu sportif, le milieu culturel à côté de l'État, pour essayer de passer ce moment difficile ? Je souhaiterais que vous nous expliquiez comment vous travaillez, quels types de décisions vous êtes en train de préparer pour accompagner ces moments difficiles. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur CAZENAVE. Je commence par répondre à votre dernière question. On va tout à l'heure parler de politique ayant trait au développement économique. On abordera cette question de la façon dont la Mairie se situe par rapport à l'accompagnement des acteurs économiques, surtout dans la période particulièrement difficile que nous vivons. Au-delà de la crise Covid, il y aura la crise post-Covid. Croyez-moi et je pense que vous en aurez la confirmation tout à l'heure, nous sommes particulièrement mobilisés autour de l'aide à apporter aux acteurs économiques locaux pour traverser cette période, voire même au-delà et pour s'adapter aussi au nouveau contexte économique qui nous attend.

Par contre, je suis en désaccord total avec vous quand vous semblez me reprocher un manque de solidarité. Je suis très attaché à la solidarité, Monsieur CAZENAVE. Mais nous n'avons peut-être pas tout à fait la même vision de la solidarité. La solidarité n'exclut pas la liberté de parole et de commentaire. Je serai toujours un Maire solidaire, mais je serai toujours un Maire qui se permettra de commenter les positions de l'État. Il vous a sans doute échappé que, dans les commentaires que j'ai faits, je n'ai pas du tout commenté la position de Madame la Préfète qui n'est que la déclinaison locale et très impérative de décision nationale, d'un décret national.

J'ai essentiellement critiqué le caractère tout à fait jacobin. Et le Girondin que je suis, Monsieur Thomas CAZENAVE, vous le retrouverez toujours sur votre route pour critiquer les positions de l'État quand l'État se montre aussi jacobin et qu'il prend un certain nombre de mesures qui mériteraient une véritable concertation avec les élus locaux, avec les acteurs économiques locaux dont chacun s'accorde à dire – et pas seulement à Bordeaux, Monsieur CAZENAVE – que cette concertation n'a pas eu lieu.

Et à mon avis, la solidarité et l'efficacité sont beaucoup plus assurées, même si vous en doutez, quand il y a une acceptation sociale. Je pense que les mesures concernant notamment les cafetiers et les restaurateurs dans notre Ville auraient été beaucoup plus efficaces s'il y avait eu ne serait-ce qu'un minimum d'informations des gens concernés, plutôt que le couperet d'un décret national, dont on a demandé au Préfet de le décliner localement.

Concernant ensuite les réunions, j'en parlerai après les interventions de – je ne sais plus quel est l'ordre protocolaire – de Nicolas FLORIAN à qui Fabien ROBERT cède son tour de parole. Vous aurez la parole après, Monsieur Thomas CAZENAVE.

Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN

Je me permets de sortir le masque. Monsieur le Maire, Chers Collègues, d'abord vous remercier de votre brève présentation. Quand je dis « brève », elle n'est pas sur la durée, mais sur l'épaisseur des informations que vous nous transmettez. J'en profite pour remercier Thomas CAZENAVE d'avoir rappelé – cela m'évite de le faire – une époque pendant le confinement et sous la précédente municipalité que j'avais l'honneur de conduire, où il y avait plus d'échanges, plus de discussions entre les différents responsables politiques ou en tout cas ceux qui siégeaient au Conseil municipal ou même qui avaient des ambitions municipales comme vous.

Au-delà de cette question de forme, je regrette que sur ce qui s'est passé depuis quelques semaines, on soit dans un mutisme absolu de votre part. Quand on vous interroge, vous ne faites que reproduire d'ailleurs la litanie des mesures qui sont prises par l'État et Madame la Préfète. Pareil, je rejoins Thomas CAZENAVE sur le fait que je vis assez mal que le premier magistrat de la Ville aille de concert avec d'autres élus de France et de Navarre qui critiquent des décisions certes contraignantes, certes pénibles, mais des décisions qui n'ont que pour seul objectif de préserver la santé publique. Thomas CAZENAVE a raison là-dessus, quand vous parlez de solidarité, il y a les mots et il y a les actes. Et il faut que l'on fasse attention et que vous fassiez attention. Vous êtes en responsabilité. Vous êtes le Maire de la plus grosse Ville d'Aquitaine, de 250 000 habitants. Vous avez rappelé des chiffres très détaillés sur le niveau de circulation de la maladie.

Il faut faire très attention aux mots. Les mots ont un sens. Face à une population qui peut être troublée, perturbée, avec un très fort coefficient d'anxiété dans cette situation, il ne faut pas laisser l'impression qu'il y aurait quelque part une faille entre des décisions prises en haut – ce sont vos termes, l'État jacobin – et des mesures à prendre en bas, c'est l'État girondin. Et là, j'appelle vraiment votre sens des responsabilités de bien mesurer les déclarations que vous faites et de ne pas alimenter un état d'esprit dont on voit qu'il fleurit de plus en plus sur des gens qui seraient tentés de se rebeller, d'aller vers une forme de désobéissance. Le port du masque, non, ce n'est pas dangereux ! C'est pour protéger sa santé et celles des autres. Je vous épargne toutes les autres sorties que nous pouvons entendre ici ou là de la part de certains de nos concitoyens qui sont un petit peu perdus par rapport à tout cela.

Au-delà de ce que je viens de dire, ce que nous regrettons dans le groupe et les élus, c'est la forme. Je n'insisterai pas, mais je me souviens d'une époque où vous m'écriviez régulièrement pour me proposer un certain nombre d'actions – je vais y revenir d'ailleurs – et que vous regrettiez un manque d'échanges. Là, il faut attendre un courrier qu'on vous adresse et une séance du Conseil municipal où on nous adresse un document certes complet, mais qui est très administratif. Tout ce que vous nous avez écrit, il suffit d'écouter les conférences de presse ici ou là ou d'aller sur le site de l'ARS pour savoir quel est le niveau de circulation du virus ou le nombre d'hospitalisations tous les jours. On le sait.

On attend autre chose. Ce que je veux dire et ce qui m'inquiète, ce qui nous inquiète, c'est un manque d'anticipation et de réactivité de la Municipalité face à la situation. Vous nous dites : « On mène des actions ». Lesquelles ? Concrètement, que fait-on aujourd'hui pour accompagner et garantir la sécurité sanitaire ? Est-ce que vous êtes en discussion avec les autorités sanitaires pour déployer, comme cela avait été demandé en son temps, par vous comme par d'autres, des tiers-lieux pour accueillir des gens qualifiés

de « facteurs à risque » ou en quatorzaine ? Est-ce que c'est toujours à l'ordre du jour ? Est-ce que vous le déployez ?

Quand on parle d'accompagner et de garantir la sécurité sanitaire, quels sont aujourd'hui les moyens déployés par la Ville en termes de protection ? Je pense notamment au masque. Souvenez-vous d'une époque où Bordeaux Métropole, sous l'impulsion de son Président et du Maire de Bordeaux de l'époque, avait doté toute la population de masques dits « lavables » à l'époque. Aujourd'hui, on nous explique qu'il faut des masques dits « chirurgicaux ». Très bien. Quelles sont les mesures qu'on compte mettre en place, si la situation est pérenne - il ne faut pas le souhaiter, il faut le redouter - quelles sont les mesures, notamment pour les publics les plus fragiles en termes de dotations, de gels et de masques pour se protéger ? On n'a pas une seule information là-dessus.

Comment organise-t-on la solidarité sur notre territoire ? Que se passe-t-il aujourd'hui en termes de solidarité alimentaire, de solidarité autour de la solitude ? Alors, vous nous parlez d'un plan canicule avec des appels. Je me souviens de certains de vos documents, il y a encore quelques semaines, expliquant qu'il fallait appeler toutes les personnes âgées. Est-ce que cela a été fait ? Vous me dites oui, mais il faut nous l'écrire officiellement. Je vous crois dans vos intentions. J'entends vos intentions et je peux même aller jusqu'à vous faire confiance sur les déclarations que vous faites. Mais à un moment ou à un autre, on a aussi besoin d'éléments plus factuels, plus objectifs et concrets sur votre politique.

Que se passe-t-il dans nos crèches, nos EHPAD et nos écoles ? J'ai lu ou entendu ici ou là que, dans les écoles de Bordeaux, certaines étaient fermées, que des classes étaient fermées. Est-ce que c'est le cas ? Je n'ai aucun élément. Nous n'avons aucun élément tangible, nous permettant d'infirmier ou confirmer cette information.

Pareil, il ne s'agit pas de ressasser le passé, mais j'ai retrouvé un courrier que vous m'aviez adressé avec vos collègues le 7 mai, où vous faisiez un certain nombre de propositions. D'ailleurs, certaines avaient été reprises dans le plan que nous avons présenté en séance de commission réunie. Depuis le début du mois, je me disais naïvement qu'il y avait sûrement des actions que vous préconisiez à l'époque, qui avaient dû être nécessairement engagées. Je me souviens de vos propositions sur le recensement et la communication de la liste des commerçants qui vendent des masques. Est-ce que cela a été fait ? L'avez-vous fait ou prévoyez-vous de le faire ?

Je me souviens d'une proposition assez intéressante, peut-être compliquée à mettre en œuvre, s'agissant de l'école, de pouvoir accompagner dans les parcs et les jardins les professeurs des écoles qui ne pouvaient pas faire classe dans leur établissement. Est-ce que cela, c'est à l'ordre du jour des propositions que vous pourriez faire ? Nous n'avons aucune information.

Une autre proposition que vous faisiez à l'époque et qui paraissait là aussi frappée du bon sens, même si je comprends bien que la contingence financière puisse bloquer, c'était de tester systématiquement les enfants avec symptômes pour effectuer un suivi sanitaire de ceux ayant été en contact avec des personnes malades. Est-ce que cela a été fait ?

Vous aviez aussi proposé – je ne sais pas si vous l'avez mis en œuvre depuis que vous êtes en responsabilité – de mettre à disposition le Camping du Lac pour les personnes vivant dans des conditions d'hygiène dégradées, notamment autour du lac de Bordeaux. Est-ce que vous l'avez fait ?

De façon plus générale, quelles sont les mesures que vous comptez prendre par précaution ou anticipation, face à une situation dont on sait qu'elle pourrait très bien se dégrader dans les semaines qui viennent ? Qu'est-ce qu'il est prévu très concrètement sur l'espace public ? Nous n'avons aucune information concrète sur ce qui se passe et les décisions que vous pourriez prendre.

Organiser les déplacements et les mobilités, c'est certes de la compétence de Bordeaux Métropole. Mais là aussi, je vais vous épargner la longue liste des propositions que vous aviez faites au mois de mai et au mois de juin sur les aménagements à faire sur la Ville. Lors de votre dernière conférence de presse, j'ai bien compris que vous proposiez 30 kilomètres d'aménagement cyclable, là où nous avons adopté un plan de 25 kilomètres. Où sont ces 5 kilomètres supplémentaires et est-ce qu'ils correspondent à toutes les propositions que vous nous aviez faites au mois de mai, en nous demandant d'ailleurs de les exécuter immédiatement ? Je voudrais le savoir. Nous voudrions le savoir.

Qu'est-ce qui est fait en matière d'économie et de commerce local ? J'entends les propositions que vous pourriez peut-être faire, mais elles restent assez vagues. Une cellule de contact, très bien. Sûrement, c'est bien d'aller au contact des gens. Mais enfin, j'ai en souvenir que ce travail avait déjà été engagé, tant par

les chambres consulaires que par des grands services, que ce soit des services de l'agglomération ou des services de la Ville. Si vous pouvez apporter une plus-value à tout cela, c'est heureux. Mais est-ce vraiment suffisant ?

Et parmi les propositions très concrètes que nous souhaiterions faire, c'est que nous avons adopté à l'unanimité une délibération au mois de juillet, pour exonérer tous nos commerçants et nos restaurateurs des droits de place, des droits de publicité qui vont s'arrêter le 18 octobre. Si nous devons attendre le prochain Conseil municipal pour proroger cette mesure, nous serons hors délai. Alors, le Code Général des Collectivités Territoriales pourra toujours vous donner l'occasion de le faire par une décision municipale. Mais pourquoi dès aujourd'hui, ne proposerions-nous pas une délibération remise sur table, proposant de proroger l'exonération des droits de place pour nos commerçants, restaurateurs ou bars ? Vous intervenez, depuis quelques jours, pour dire combien vous regrettez les décisions de l'État là-dessus. Essayez de trouver des solutions pour l'accompagner. Est-ce que vous allez maintenir les droits d'extension sur l'espace public, que nous avons accordés collectivement – vous en étiez d'ailleurs d'accord à l'époque – à ces mêmes restaurateurs et à ces mêmes bars dans les semaines qui viennent ? Si j'avais l'esprit un peu vinaigré, mais ce n'est pas mon état d'esprit parce que les propos sont graves...

(Brouhaha dans la salle)

M. FLORIAN

... non, mais tout ce que je dis, je transmettrai à chacun d'entre vous le courrier que m'avait adressé Monsieur Pierre HURMIC à l'époque où il était dans l'opposition et toutes les propositions qui étaient faites. Ce serait bien de vous en inspirer ou en tout cas peut-être de les exhumer.

Je serais tenté de vous poser la question des terrasses : j'entends votre position sur les terrasses chauffées, pas chauffées. Est-ce que cela ne vaut pas le coup d'en reparler, de ne pas avoir une posture de principe sur ce sujet et d'accorder un peu de répit à nos commerçants dans les semaines qui viennent et les mois qui viennent sur ces questions ?

Pareil sur la culture et les animations, qu'avez-vous prévu de faire dans les jours et les semaines qui viennent ? Comment se passe la gestion de nos ressources humaines, de nos personnels ? Quel est aujourd'hui l'état d'esprit ? Est-ce qu'on a des personnels qui sont impactés ? Est-ce qu'on a des personnels qui sont en droit de retrait ? Comment fonctionne le service public municipal, depuis quelques semaines ou depuis quelques jours ?

On vous remercie du document synthétique que vous nous avez transmis, mais on attend de vous un petit peu plus de réactivité, d'anticipation et d'actions très concrètes sur ce que peut ou ce que doit faire la Municipalité dans une période très difficile. Comme je vous le disais tout à l'heure et comme cela a été dit précédemment sur cet impératif de solidarité, on peut tout se dire entre quatre yeux dans un bureau. Moi non plus, je n'ai pas toujours été d'accord avec les décisions de l'État. Mais j'ai toujours veillé à ne pas l'exprimer publiquement pour ne pas troubler la population. Jamais, Monsieur HURMIC ! Et vous pouvez reprendre toutes les déclarations. Il m'est même arrivé de revenir sur des idées que j'avais à l'époque, pendant la crise du Covid. Je suis revenu dessus pour ne pas troubler le débat public et ne pas mettre en difficulté les décisions de l'État.

On peut tout se dire entre quatre yeux, mais vis-à-vis de l'opinion publique, notre population est très fragile, elle est inquiète et ce n'est pas le moment d'alimenter des spéculations sur le bien-fondé de mesures qui n'ont qu'un sens qui est de préserver la santé publique.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FLORIAN. Je répondrai à votre intervention après la deuxième intervention de votre groupe, que va faire tout de suite Fabien. Il y en a une troisième aussi. S'il y en a quatre ou cinq, on peut y aller aussi. Donc Marik FETOUH après.

Je me permettrai simplement de vous rappeler, Monsieur FLORIAN, que le temps de parole qui était dans le Règlement intérieur qui était le vôtre, était de 5 minutes par intervention et qu'il s'applique à tout le monde, y compris aux anciens maires, sauf erreur de ma part. Je tiens donc à le rappeler parce que vous

faisiez partie de ceux qui étaient particulièrement vigilants pour nous imposer ce temps de parole. Je pense que vous avez parlé à peu près 12 minutes. Le temps qui vous était imparti était de 5 minutes.

Fabien ROBERT, vous avez la parole. Fabien ROBERT a la parole et lui seul. Merci Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Vous ai-je déjà coupé la parole quand vous vouliez intervenir ?

M. LE MAIRE

Allez-y, Monsieur ROBERT !

(Dans la salle sans micro : c'est l'apprentissage de l'opposition.)

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais prendre quelques secondes de mes 5 minutes pour dire ce que Nicolas FLORIAN tente de dire, à savoir que je n'ai pas souvenir qu'il vous ait interrompu une seule fois quand vous dépassiez vos 5 minutes, ni vous d'ailleurs, ni aucun autre membre de l'opposition à l'époque et je crois que j'étais bien assis pour observer la situation.

(Brouhaha dans la salle, sans micro)

M. LE MAIRE

Allez-y, Monsieur ROBERT.

M. ROBERT

Je vais y aller quand vos collègues auront terminé de rire, peut-être.

M. LE MAIRE

Allez-y, Fabien ROBERT et lui seul a la parole.

M. ROBERT

Merci Monsieur le Maire. Vous nous donnez un document intitulé « Présentation de la situation Covid » et effectivement, on s'aperçoit que c'est bien une présentation avec des éléments intéressants et on vous en a remercié à plusieurs reprises, avec néanmoins aussi une légèreté compte tenu à la fois de la situation, mais aussi de l'ampleur que représentent les actions à déployer.

Je souscris absolument et totalement à ce qui a été dit, à la fois par Thomas CAZENAVE et Nicolas FLORIAN. Il y a des domaines complets qui sont absents du document - et j'en évoquerai un en particulier, vous vous en doutez - qui sont absents du document parce qu'il ne s'agit effectivement que d'une présentation de la situation sanitaire et autrement dit, de données que nous connaissons ou que nous connaissons peu ou prou.

Monsieur le Maire, comprenez tout de même que lorsque nous étions à votre place et que nous prenions le temps de vous donner des documents, je m'en rappelle assez bien, ce n'était jamais suffisamment à l'avance, ce n'était jamais suffisamment complet, ce n'était jamais suffisamment bien, mais en tout cas, c'était beaucoup plus complet que ce que l'on a aujourd'hui. La situation était difficile, au moins autant qu'elle ne l'est aujourd'hui. Néanmoins, nous ne pouvons pas totalement oublier cette situation-là.

Vous dénoncez le manque de concertation de l'État. J'aurais envie de vous dire : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ». Concertez un peu votre opposition, peut-être pas aussi souvent qu'on l'a fait à l'époque avec vous puisque c'était peu ou prou une réunion téléphonique tous les 15 jours ou trois semaines, mais au moins pendant les trois premiers mois de ce mandat, nous aurions pu échanger sur cette situation.

On n'est pas très convaincu concernant vos arguments sur le Conseil scientifique. Vous prenez du temps pour lui donner plus d'ambition. Je crois qu'en trois mois, on aurait pu au moins organiser une réunion de ce Conseil, dont la composition avait été actée.

M. LE MAIRE

Vous ne l'aviez jamais fait, vous.

M. ROBERT

Non, mais je ne suis pas polémique à propos de cette idée. On était d'accord avec Nicolas FLORIAN a lancé les courriers d'invitation. On aurait pu avoir une première réunion. On avait nous-mêmes des premières réponses positives. Il n'y a pas que Monsieur MALVY qui avait répondu, Monsieur le Maire.

Je crois donc que l'on aurait pu d'ores et déjà réunir cette instance, lui donner une ambition plus forte, nous aurions été d'accord, mais on n'est pas tellement convaincu par vos arguments d'attente.

Nous nous engageons à faire des propositions régulièrement à produire et, à ce titre, je voudrais vous dire qu'il manque dans ce document un pan complet sur la situation des acteurs culturels de mon point de vue. Vous n'y êtes pas insensible. Je crois que personne ne l'est ici. Pendant la période de confinement et de déconfinement, nous avons imaginé trois étapes de soutien au monde de la culture, avec d'abord un fonds d'urgence. Nous l'avons déployé. Il était ambitieux, un million d'euros. Vous l'avez poursuivi. Il y a encore des subventions aujourd'hui. Il a été extrêmement utile pour éviter que certaines structures ne disparaissent.

Deuxièmement, des commandes dès cet été, là encore, avec des conditions sanitaires difficiles. Mais vous avez poursuivi ce plan d'animation estivale « Un été à Bordeaux », qui a porté ses fruits.

Il faut rapidement enclencher la troisième étape. Et cette troisième étape pourrait se faire sans attendre nécessairement des Assises ou les États généraux. On les appelle comme vous voulez. C'est une bonne chose. Nous aussi, nous les proposons. Mais sans attendre, nous avons besoin aujourd'hui de soutien des acteurs culturels qui sont encore plus impactés par les dernières annonces de l'État.

Je ne me livrerai pas ici, comme vous avez pu le faire, à des critiques à cet endroit. Je comprends les règles. Mais les dispositifs d'accompagnement doivent être adaptés. Nous proposons de lancer une commande publique artistique avec l'État. La Ministre de la Culture vient d'annoncer une augmentation de près de 5 % du budget du Ministère. C'est historique. Peut-être faut-il rapidement se rapprocher de l'État pour essayer de créer ce fonds exceptionnel de commande publique artistique pluridisciplinaire. Peut-être faut-il aussi envisager des soutiens aux recettes qui n'ont pas lieu puisqu'un certain nombre d'événements ont été annulés.

Enfin, pour être là aussi très concret, certains lieux sont ouverts, d'autres ne le sont pas parce qu'ils n'ont pas le droit d'ouvrir. Le public est un peu perdu. Je crois que la Collectivité pourrait tout simplement dire ce qui est ouvert, ce qui n'est pas ouvert en ce moment et communiquer sur l'offre culturelle disponible dans la Ville et dans la Métropole.

Enfin, un certain nombre de grands opérateurs nous ont d'ores et déjà envoyé leurs comptes, vous le savez bien. Je pense à l'Opéra, je pense à la Cité du Vin. Ils attendent là aussi des confirmations d'engagement financier pour des sommes significatives, mais nécessaires.

Voilà, ce sont des propositions extrêmement concrètes. Je crois qu'on ne peut pas se permettre d'attendre face aux cris d'alarme des artistes et du monde culturel qui nous remontent quotidiennement. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE

Merci Fabien ROBERT. Philippe POUTOU et Marik FETOUH après. Philippe POUTOU avait demandé la parole avant vous. Je répondrai globalement aux interventions qui vont dans le même sens, au moins pour les deux dernières. Vous auriez pu d'ailleurs vous dispenser du doublon. Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Nous aussi...

(Brouhaha dans la salle)

M. LE MAIRE

Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Dès que la droite est calmée, je peux... Oui, nous, on voudrait formuler une critique du plan d'action anti-Covid. Mais cela dépasse bien la responsabilité de la Mairie. Nous, on voudrait critiquer la Préfecture, on voudrait critiquer l'ensemble des collectivités territoriales. Ce que l'on a déjà dit d'ailleurs, que ce soit en conférence de presse ou dans d'autres réunions, c'est qu'il y a en fait une aberration dans ce plan anti-Covid. On voit des mesures d'interdiction, de limitation des possibilités de faire des réunions, de faire du sport et tout cela. On voit des tas de choses qui se passent comme cela, des verbalisations, des contrôles policiers. On voit beaucoup de choses comme cela, mais on ne voit pas de réponse réellement de santé ou sanitaire. On sait par exemple qu'on a un système hospitalier et un système de santé globalement limités ou en tout cas avec un manque de moyens, on l'a vu au printemps dernier, et on ne voit pas aujourd'hui des mesures qui se traduiraient par un renforcement du système de santé, par des embauches ou des recrutements dans les hôpitaux ou même parler d'un service public de santé de proximité.

Nous pensons par exemple que dans les quartiers, il faudrait envisager de mettre en place des dispensaires de santé, qui pourraient aider notamment sur le dépistage puisque on voit que les laboratoires sont complètement débordés. On a vu qu'il y avait un stand mis en place aujourd'hui aux Quinconces, qui regroupait les deux anciens des quais et de La Victoire, mais on sait très bien que cela ne suffira pas.

Donc comment se fait-il qu'il n'y ait pas de réponse d'ampleur qui permette de s'assurer qu'il y ait la possibilité de faire face à une éventuelle épidémie qui reviendra en force, parce qu'on est dans ce suspens-là ? Est-ce que cela va être vraiment un retour de l'épidémie ? Est-ce que cela va faire mal ou pas ? Ce que l'on trouve aberrant, c'est cela. C'est qu'il n'y a pas de moyens qui sont donnés. En tout cas, on ne les voit pas.

Alors, cela dépasse évidemment la critique que l'on pourrait faire envers la décision de la Mairie de Bordeaux. C'est carrément l'ARS, le CHU, l'État et la Préfecture. Que font-ils de ce côté-là pour répondre à d'éventuels besoins d'urgence ? Il n'y a rien. Encore une fois, on est toujours sur des mesures qui culpabilisent la population et qui essaient de mettre une sorte d'ambiance de peur, même s'il faut s'inquiéter de la situation.

Il y a donc cette critique de fond. Ensuite, il y a aussi quelque chose qui nous révolte et qui est : « En quoi est-ce une mesure anti-Covid que d'expulser des squats aujourd'hui et de remettre à la rue des familles qui essaient de se mettre à l'abri ? » Enfin voilà, on ne comprend pas. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout. Soit on considère qu'il faut effectivement loger les gens, faire en sorte qu'ils soient à l'abri et donc du coup, quand il y a des squats, quand il y a des tentatives de reloger des gens qui sont aujourd'hui dans des situations très précaires, on ne voit pas pourquoi la Police arrive ou la Préfecture viendrait en disant : « On les met dehors ». Ce sont aussi des mesures contradictoires. De ce point-là, les collectivités territoriales auraient un rôle à jouer aussi et là, cela ferait partie des mesures d'urgence : « Comment reloger-t-on, comment met-on tout le monde à l'abri ? » Du coup, cela pose le problème de la possibilité des collectivités territoriales et notamment de la Mairie de pouvoir réquisitionner et de loger tous celles et ceux qui se retrouvent en situation précaire. C'est donc complètement lié à un plan qui pourrait répondre à

la question de la crise sanitaire. C'est un peu tout cela qu'on essaye de dire, de critiquer en montrant qu'il y a des possibilités. Il s'agit évidemment de mettre des moyens, de mettre de l'argent.

Là, la droite parle beaucoup de la culture. Tant mieux parce que nous aussi, nous pensons que c'est important. On a vu le cri d'alarme lancé par Pola, que j'ai d'ailleurs lu au Conseil métropolitain. Il y a une urgence effectivement. Il y a tout un milieu culturel qui est peut-être en train de mourir ou de se casser la gueule. Donc comment y répond-on ? Mais il n'y a pas que cela. On sait que l'ensemble de la population et l'ensemble des droits sont aujourd'hui dans des situations très précaires.

Le problème posé est donc celui-ci : « Quelle est la politique aujourd'hui pour répondre à ces urgences sociales-là, que ce soit la question du logement, la question de l'alimentation ? » On sait qu'une partie de la population est aussi dans des situations très précaires de ce point de vue-là. Il y a également la culture. Mais c'est une question de répartition des moyens et une question de droits pour la population parce que – et je finirais là-dessus – CAZENAVE ou d'autres se sont plaints. C'est vous qui critiquiez le fait qu'il n'y ait pas de concertation. Du coup, cela disait que oui, il faut la concertation avec les élus.

Mais nous, nous disons qu'il faut la concertation avec la population. On pense que dans la crise actuelle, les mesures ne peuvent pas se prendre contre la population. Elles ne peuvent pas se prendre avec de la menace, à coups d'amendes et tout cela. Elles doivent se prendre en essayant de s'appuyer sur le tissu associatif, en s'appuyant sur les centres d'animation, sur tout ce qui peut exister aujourd'hui de collectif dans la société et dans les quartiers. C'est ainsi que l'on renforce cette collaboration-là, que l'on renforce la solidarité. Du coup, c'est une concertation avec toute la population pour faire en sorte que les choix et les décisions soient prises par en bas aussi et pas uniquement des mesures qui s'imposent d'en-haut et qui deviennent donc disciplinaires et répressives.

M. LE MAIRE

Merci Philippe POUTOU. Marik FETOUH et je répondrai ensuite à toutes les interventions.

M. FETOUH

Oui, je serai bref. Je trouve un peu dommage d'avoir ce débat sur le Covid en l'absence de l'Adjointe en charge de la santé. J'ai cru comprendre qu'elle allait nous rejoindre. Peut-être aurait-on pu différer le débat ? C'est un peu dommage. C'est sa compétence. Elle a sûrement des réponses à nous apporter également.

Ce que je voulais dire, c'est que le plan de communication que vous avez annoncé arrive tardivement. L'épidémie ne s'est pas arrêtée pendant l'été. On manque cruellement d'informations. Donner des informations au Conseil municipal, c'est bien, auprès de la population, c'est mieux. La pédagogie est importante. La Ville de Bordeaux a une Direction de la Communication, elle a un site, des réseaux sociaux, un réseau d'affichage. Passer par la Métropole, c'est sûrement un bon moyen d'avoir des messages cohérents, mais c'est peut-être aussi moins réactif. Je pense donc qu'on aurait pu mieux faire.

Je donnerai un seul exemple. Il y a une ligne d'écoute et de soutien psychologique qui a été mise en place par notamment l'Hôpital Charles Perrens pendant le confinement, qui permet aux gens de pouvoir exprimer leur angoisse, leur stress par rapport au Covid, par rapport aux conséquences économiques de la crise. Cette ligne téléphonique existe encore et personne ne le sait parce qu'il n'y a plus de communication de la Ville dessus. Et vous avez des gens qui sont aujourd'hui dans un stress post-traumatique, qui sont extrêmement en fragilité et qui n'ont plus accès à ce service parce qu'il n'y a plus de communication. C'est extrêmement dommage.

Sur les mesures qui ont été annoncées, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues, Thomas CAZENAVE et Nicolas FLORIAN. Ces mesures sont difficiles, mais elles sont nécessaires. On peut avoir des questionnements et moi-même, j'ai interrogé l'ARS sur les raisons de la fermeture des salles de sport par exemple. L'ARS a tout à fait bien voulu me donner des éléments de réponse. Je ne suis pas sûr que le rôle d'un Maire soit de critiquer les décisions de l'État, car cela ajoute de la confusion à la confusion. Je pense que le rôle d'un Maire est plutôt d'accompagner les décisions de l'État, même quand elles sont difficiles, de les expliciter pour garantir la sécurité et la santé publique.

Dans cette crise, l'heure est à l'union. Vous avez parlé vous-mêmes d'acceptabilité sociale, le fait que la population accepte les mesures. Bien évidemment que quand le Maire les critique, l'acceptabilité sociale est moins forte.

Je voulais terminer par une proposition. Vous n'êtes pas sans savoir que l'ancien Directeur général de l'ARS, Michel LAFORCADE, est parti à la retraite après plusieurs années passées dans notre région. Il a beaucoup œuvré pendant la crise et on lui doit notamment le fait que la Région Nouvelle Aquitaine soit une des moins touchées pendant la première vague de Covid 19. La temporalité est un peu complexe, mais je pense qu'on aurait les moyens d'organiser une remise de médaille de la Ville de Bordeaux, ce qui est l'usage dans ces cas-là, en respectant les mesures barrières, notamment par exemple à l'Athénée Municipal ou à l'Auditorium.

Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE

Encore une intervention ?

MME SIARRI

Oui, Monsieur le Maire. Je serai très rapide. Marik FETOUH a parlé de Chantal BERGER et de Charles Perrens. On sait qu'en France, 12 % des Français ont un rapport difficile et en tout cas sont suivis pour des troubles psychologiques et psychiatriques. On sait que cette crise de la Covid génère un niveau d'angoisse insoupçonné et non tracé correctement. On sait que pendant cette période de confinement, il y a eu beaucoup de ruptures de soins, notamment de personnes en très grande difficulté sociale. On sait que ces ruptures de soins ont généré des explosions de violence.

Il me paraît absolument urgent et déterminant de réunir le Conseil local de la santé mentale avec l'ensemble de ses professionnels - Chantal BERGER avait accepté de siéger au Conseil scientifique, mais elle est également spécialiste des addictions – pour pouvoir mesurer à quel point aujourd'hui, les individus qui étaient suivis le sont encore ou pas et pour voir comment, dans le cadre d'une médiation santé, on pourrait se rapprocher des individus qui sont, aujourd'hui, en vraie décompensation et présentent, pour eux-mêmes comme pour un certain nombre de leur entourage, des véritables risques.

M. LE MAIRE

Merci. Une dernière intervention pour le groupe FLORIAN.

M. CHABAN-DELMAS

Oui, Monsieur le Maire, merci. Je vais être très bref, pour essayer d'équilibrer vos comptes chronométriques qui sont visiblement tenus avec une grande rigueur. Juste pour vous dire que cette vague à laquelle on fait face actuellement n'est pas du tout du même type que celle à laquelle on a fait face au printemps. Celle au printemps était beaucoup plus rapide, beaucoup plus submersive, alors que celle à laquelle on fait face actuellement est beaucoup plus insidieuse, lente et progressive. Ce ne serait même pas une vague si on devait prendre une image, mais ce sont plutôt des sables mouvants. C'est-à-dire qu'on est déjà dedans, on a les pieds en plein dedans et plus on bouge et plus on s'enfonce.

Alors, si vous attendez d'avoir une vague qui s'apparenterait à un tsunami comme en mars pour réagir, il sera déjà trop tard. J'aimerais donc que vous nous disiez aujourd'hui : « Écoutez, merci pour toutes ces interventions, j'ai pris conscience de la gravité et en préparation du prochain Conseil ou à l'occasion d'un Conseil extraordinaire, je propose un plan d'urgence », mais quelque chose de frappant. Les Bordelaises et les Bordelais n'entendent rien. Ils sont totalement amorphes. Ils n'ont aucune information. Alors, *a minima*, donnez des informations et dans le meilleur des cas aussi, essayez de ne pas contredire les directives de l'État.

M. LE MAIRE

Je ne les contredis pas.

M. CHABAN-DELMAS

Les gens ne comprennent rien. Les gens ne comprennent plus rien.

M. LE MAIRE

Je vais répondre et puis, je passerai la parole aux adjoints. Le mérite de vos interventions – je vous en remercie – est d’avoir soulevé un certain nombre de problématiques que je qualifierais de thématiques, que je n’ai pas abordées volontairement dans mes propos qui étaient très généralistes. Mais effectivement, dans la mesure où vous nous interpellez sur des points précis, je demanderai à mes adjoints concernés par ces thématiques-là de répondre à vos questions très précises sur ce terrain-là, dont je vous remercie.

Je commencerai par répondre à Nicolas FLORIAN, d’abord pour lui donner un conseil. Cessez d’être nostalgique de ce que vous avez fait et de ce que vous pensez avoir fait mieux que nous. Pensez que des élections ont eu lieu entre-temps et qu’une majorité de Bordelais ont considéré que ce que vous faisiez ne leur convenait manifestement pas.

Si vous partez sur 6 ans - je sais que vous êtes en conquête pour 2028, cela ne m’a pas échappé - mais si vous restez dans cet esprit de nostalgie en nous rappelant à chaque Conseil municipal que ce qu’on faisait avant était mieux, j’ai peur que vous soyez malheureux et je ne veux surtout pas votre malheur, Nicolas FLORIAN, au moins votre malheur personnel. Je vous trouve aussi, Nicolas FLORIAN, si vous le permettez, particulièrement gonflé.

M. FLORIAN

Ne soyez pas obséquieux, Monsieur HURMIC !

M. LE MAIRE

Vous n’avez pas la parole, Nicolas FLORIAN. Autorisez-moi à vous répondre avant. Vous aurez la parole en temps utile. Je vous trouve particulièrement gonflé. Vous m’avez écrit en me disant : «Il faut réunir les présidents de groupe pour parler de la situation ». J’ai réuni les présidents de groupe hier, on a pu discuter de tous les sujets possibles et imaginables. Je note que tous les présidents de groupe étaient présents, sauf vous. Pas même excusé !

M. FLORIAN

Ce n’était pas à l’ordre du jour, arrêtez de mentir !

M. LE MAIRE

Il n’y avait pas d’ordre du jour. C’était un ordre du jour où on pouvait parler... Nicolas FLORIAN, vous n’avez pas la parole, je le rappelle. Vous n’avez même pas eu la correction de vous excuser. Nous vous avons attendu et je parle sous le contrôle des autres présidents de groupe. Nous avons eu la correction de vous attendre avant de commencer cette réunion de présidents de groupe, que vous avez souhaitée *urbi et orbi* par voie de presse : « Je veux une réunion des présidents de groupe ». Vous n’avez même pas la correction de venir.

Alors, je ne l’ai su que le soir, vous faisiez en même temps une conférence de presse. Franchement, où sont les priorités ? Ne me reprochez pas un défaut de concertation alors qu’au moment où je concerte, notamment sur l’organisation de ce Conseil municipal, vous préférez faire une conférence de presse dont je ne crois pas qu’elle présentait un degré d’urgence extrême. Donc si vous voulez aborder ce terrain-là de la concertation, je pense que nous n’avons pas de leçon à recevoir de vous, mettez-vous cela bien en

tête une bonne fois pour toutes et essayez d'être un peu correct quand on en organise et de nous informer à l'avance du *boycott* ou du non *boycott* de ces réunions de concertation.

Ensuite, je ne répondrai pas un par un parce que vous êtes tous intervenus, les trois élu.e.s de la majorité en tout cas et Alexandra SIARRI un peu moins. Mais enfin, en tout cas, Fabien ROBERT et Marik FETOUH, pour dire que vous étiez tous sur la même position, ce qui n'avait rien d'étonnant. On va donc vous répondre globalement. Des adjoints vont prendre la parole pour vous répondre. Je donnerai la parole à Thomas CAZENAVE s'il le souhaite. Je répondrai à Philippe POUTOU. Les questions qu'il pose sont effectivement de bonnes questions parce que l'adaptation de notre secteur hospitalier en cette période de crise est une vraie question. Je constate en tout cas que cela n'est absolument pas entre les mains de la municipalité bordelaise et que le débat que vous soulevez est un débat légitime, mais un débat national.

Vous soulevez aussi longuement le débat des squats, que vous avez également soulevé à l'occasion d'une question écrite à laquelle on va vous répondre très précisément, au moment où on abordera les réponses aux questions écrites.

Concernant Alexandra SIARRI et la réponse à vous apporter sur le Conseil local de santé mentale, sachez que le Conseil local de santé mentale, on y travaille. Il va être consolidé et enrichi de manière plus cohérente et plus musclée. Sachez aussi – mais vous le savez sans doute – que ce Conseil n'a pas été réuni par Nicolas FLORIAN en juin 2020, comme en 2018 et en 2019. Son pilote, Madame LE GALLO, personnel de Charles Perrens, est parti en juillet. Vous savez que son remplacement est en cours et le Conseil se réunira donc selon le calendrier, en plénière fin 2020, comme en 2018 et 2019. C'était à chaque fois des réunions de fin d'année. Ses actions ont cependant été développées et évaluées, sachant qu'on s'y intéresse de près et que vous avez, à juste titre, posé cette question qui nous préoccupe autant que vous.

Voilà les quelques réponses rapides que je voulais apporter. Je donne peut-être la parole à Thomas CAZENAVE et après à Delphine JAMET et aux autres adjoints, notamment l'adjointe aux écoles et à la jeunesse, Sylvie SCHMITT, qui souhaitera peut-être vous répondre aux questions très précises qui ont été posées sur ce terrain-là. C'est pareil sur les crèches, Fannie LE BOULANGER vous apportera aussi une réponse très précise à la question légitime que vous avez posée.

Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Je voulais rebondir sur la réponse à ma question. Je trouve que votre position n'est pas claire en fait. Vous me dites « Je me suis exprimé sur ces mesures, c'est ma liberté de parole et de ton ; elles sont brutales, c'est ma vision » et puis, vous renvoyez au caractère jacobin. Je vous explique juste qu'un État jacobin est un État qui applique partout les mêmes règles. En l'espèce, les règles sont justement complètement différentes. Ici, ce n'est pas Marseille. Ce n'est pas Paris. Ce n'est pas la Bretagne. C'est le contraire d'un État jacobin, mais ce n'est pas là où je veux en venir.

Vous avez eu une discussion avec la Préfète. Si vous avez l'impression qu'on vous a imposé des mesures, je voudrais donc connaître quelle était la position que vous auriez défendue et donc les mesures que vous, vous auriez mises en œuvre à Bordeaux. Est-ce que vous auriez ou pas fermé à 22 heures les bars ? Quelle est donc votre position ? Si vous ne soutenez pas la position de la Préfète, quelle est donc votre position ?

M. LE MAIRE

Je le redis parce que vous ne m'entendez pas. Le problème n'est pas de soutenir ou de ne pas soutenir la Préfète. Enfin, arrêtez de personnaliser le débat. Même si c'est votre façon de fonctionner, autorisez-moi à ne pas le personnaliser. Quand je parle d'État jacobin, je parle aussi de déconcentration. Je pense que les mesures n'ont pas été les mêmes dans tous les départements. Vous avez raison. Mais par contre, le point commun à tous les départements est que les mesures ont, à chaque fois, été décidées en haut. À chaque fois, elles ont été décidées à Paris. C'est cela que j'appelle un État jacobin. On ne va pas faire un débat. Je comprends que vous défendiez le Représentant que vous êtes ici de l'État et de la politique suivie par la République en Marche.

M. CAZENAVE

Vous vous trompez, Monsieur le Maire. Ma question est très simple. Monsieur le Maire, si ces mesures vous semblaient brutales, quelles sont donc les mesures que vous... ?

M. LE MAIRE

Si vous me laissez le temps de répondre complètement à votre question, vous aurez une réponse. Quand je dis qu'il n'y a pas eu de concertation, j'ai peut-être eu tort dans la mesure où la concertation a eu lieu sur un point. Quand Madame la Préfète m'a appelé, la veille des mesures, elle m'a dit : « Les bars doivent fermer normalement à 22 heures. J'aimerais avoir votre opinion puisque c'est dans la commande que j'ai reçue du Ministère. On peut définir une autre heure de fermeture si vous le souhaitez, mais uniquement une heure en-dessous de 22 heures ». C'est-à-dire qu'on me demandait, en tant que Maire de Bordeaux, de dire éventuellement « Les bars peuvent fermer à 20 heures ou à 21 heures ». La concertation s'arrêtait là, Monsieur CAZENAVE. Donc j'ai l'honnêteté de dire que sur ce point-là, j'ai été consulté et que nous avons été d'accord avec Madame la Préfète pour dire que, dans la liberté qui nous était donnée, 22 heures étaient de loin la meilleure heure.

Ce que j'aurais fait, puisque c'est ce que vous me demandez, c'est que je n'aurais pas puni l'ensemble d'une corporation. J'aurais été peut-être plus sévère pour les cafetiers et restaurateurs qui ne respectent pas la distance physique. Pour avoir fréquenté un peu les bars pendant cette période-là, je peux vous dire que la plupart était extrêmement vigilants pour faire appliquer les consignes de distance physique. Certains ne le faisaient pas, mais la plupart le faisait.

Et j'ai la conviction – que vous n'êtes pas obligé de partager – que les jeunes qui quittent les bars à 22 heures sont beaucoup plus en danger à l'extérieur des bars, notamment dans des appartements, dans des chambres d'étudiants ou dans des studios, que dans des endroits comme les bars sur lesquels il y a un véritable contrôle qui s'exerce alors que dans l'espace privé, il ne s'exerce pas. Et on sait qu'à 22 heures, ils iront dans des espaces privés incontrôlés et que toute la communication gouvernementale et une grande partie consistent précisément à mettre les gens en garde sur les problèmes pouvant arriver dans les espaces privés. Je pense que l'impératif est là et que la mesure de fermeture à 22 heures n'est absolument pas à la hauteur de cet impératif-là.

Voilà, vous avez une réponse. J'ai totalement désapprouvé cette fermeture des bars à 22 heures, je la trouve dangereuse. J'espère vous avoir répondu. Maintenant, je donne la parole aux adjoints qui voudraient répondre. On va commencer par Delphine JAMET.

MME JAMET

Je voulais simplement répondre sur la question liée à l'administration. Effectivement, nous avons un état hebdomadaire du taux de contamination dans la Collectivité, du nombre de cas contacts et de personnes positives au Covid. Fin août, nous avons une cinquantaine de cas contacts et positifs Covid. Et en fait, on voit que depuis la rentrée, cela ne fait que diminuer. C'est-à-dire qu'on a eu plus de cas contacts et de cas Covid fin août qu'on en a actuellement.

Pour votre information, cette semaine, nous avons deux cas contacts et deux cas Covid signalés. Nous avons renforcé, au sein de l'administration, le travail à distance. Nous conseillons à chaque fois, quand c'est possible de faire des visioconférences et des réunions en visio. Donc je crois qu'on peut dire en tout cas qu'au sein de la Ville de Bordeaux, au niveau des agents de la Municipalité, nous avons une situation qui est plutôt bien gérée, qui ne met pas en danger nos personnels. Nous n'avons pas de cas de retrait aujourd'hui. Nous avons des agents qui respectent les gestes barrières, qui font très attention, qui sont très conscients de la situation et je les en remercie. Par rapport à d'autres entreprises, on sait que les *clusters* se font beaucoup dans les entreprises et on voit qu'on n'en a pas ici, à Bordeaux. C'est donc plutôt une bonne nouvelle.

Je voudrais revenir aux propositions que nous avons pu faire aussi au mois de mai. Je crois qu'il ne faut pas comparer les deux situations au même moment. C'est-à-dire qu'au mois de mai, on sortait d'un confinement, d'une période de confinement qui est tombée sur tout le monde à bras raccourcis.

Quand on disait : « Faire l'école dans les parcs », oui, mais sauf qu'entre le mois de mai et maintenant, les mois de septembre-octobre, avec des températures différentes, on n'est pas sur les mêmes mesures. Les mesures qui avaient été prises par l'ARS et la Préfecture dans les écoles entre le mois de mai et le mois

de juin sont complètement différentes de ce qui a été proposé à la rentrée scolaire. On ne peut donc pas comparer ce genre de choses.

Je ne me rappelle plus de la deuxième proposition qu'on avait faite. Mais on est toujours dans ce système où on ne peut pas considérer la période de déconfinement de la même manière qu'une période qui arrive et qui va durer. Il faut qu'on vive avec ce virus. Enfin, je veux bien mettre en place plein de choses, mais je pense qu'il faut arrêter de faire peur aux gens. C'est-à-dire qu'il faut prendre ce virus avec raison. Aujourd'hui, il va falloir vivre avec le virus. On n'a pas encore de vaccin et tant qu'on n'a pas ce vaccin, il faut vivre avec ce virus. Il faut donc que nous soyons tous prudents, les uns et les autres. Je pense que c'est la plus grande importance. En tout cas au sein de la Collectivité, ce sont des choses qui sont mises en œuvre et mises en place. Je tiens vraiment à remercier les agents sur cette question puisqu'ils sont tous les jours mobilisés pour éviter que le Covid ne se développe ici.

M. LE MAIRE

Adjointe à la jeunesse et à l'éducation, Sylvie SCHMITT.

MME SCHMITT

Oui. Bonjour à tous. Je voulais apporter quelques précisions par rapport à vos questions. Je rebondis sur ce qu'a dit Delphine au niveau des agents dans les écoles. Vous savez qu'il y a 1 000 agents qui travaillent tous les jours dans nos écoles. À ce jour, on a 3 cas effectivement. On a trois absences uniquement. Donc je voulais remercier ces agents qui sont au quotidien avec les enfants, qui font un travail important de respect des gestes barrières et qui permettent effectivement d'arriver à un nombre très faible de cas dans l'administration.

Je voulais aussi apporter une précision. Vous parliez d'information. Mon souhait, au début de l'année scolaire, a été de rassurer les familles en m'adressant directement à toutes les familles qui ont des enfants scolarisés dans les maternelles et écoles publiques de la Ville de Bordeaux en leur envoyant un courrier. On voulait vraiment les rassurer et bien sûr leur dire qu'on accueillerait leurs enfants dans les meilleures conditions sanitaires parce que vous savez qu'à fin juin, beaucoup de familles n'ont pas renvoyé leurs enfants à l'école. Mon objectif était vraiment que les enfants reviennent à la rentrée et que les familles soient rassurées sur les conditions d'accueil et les conditions sanitaires dans les écoles. C'était donc un point important pour nous.

Vous demandiez un point sur les classes fermées. Sur le mois de septembre, il y a eu une douzaine de classes qui ont fermé. Là, on est en relation avec l'Éducation Nationale qui nous tient au courant de ces fermetures au jour le jour. À ce jour, il n'y a plus de fermeture. Vous savez qu'il y a eu un changement de protocole qui fait que maintenant, il faut qu'il y ait à partir de trois enfants avérés positifs au Covid pour qu'on déclare une fermeture de classe. Il n'y a donc pas à ce jour de fermeture de classe à Bordeaux.

Au niveau des sorties dans les parcs, comme le disait Delphine, toutes les sorties scolaires sont aujourd'hui annulées de toute façon. C'est quelque chose qu'on ne peut pas mettre en place. Cela fait toujours partie de notre programme. Mais effectivement, compte tenu de l'actualité, c'est quelque chose qu'on ne peut, malheureusement, pas mettre en place. Mais bien sûr, nous souhaitons le travailler à moyen terme et à long terme avec les enseignants et l'Éducation Nationale.

Je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions.

M. LE MAIRE

Oui, merci Madame SCHMITT. Avant de passer la parole à Sylvie JUSTOME, j'ai oublié de dire à Marik FETOUH qu'en ce qui concerne les remerciements adressés à Monsieur LAFORCADE – je préfère d'ailleurs le mot de « remerciements » au mot « hommage » – je m'associe parfaitement à votre requête. Je pense qu'au nom du Conseil municipal, on peut remercier Monsieur LAFORCADE qui était le Directeur de l'ARS, pour la façon dont il a su gérer cette période extrêmement difficile que nous avons vécue. Merci Marik FETOUH d'avoir évoqué cette question dans votre intervention.

Sylvie JUSTOME, qui est l'adjointe responsable de la santé.

MME JUSTOME

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, merci beaucoup d'avoir l'humanité de m'autoriser à commencer ce Conseil en retard pour des raisons majeures. Je ne sais pas les éléments de réponse qui ont déjà été apportés sur la situation sanitaire à Bordeaux et les perspectives que nous prenons à la Municipalité de Bordeaux.

Je voudrais juste insister sur un point qui n'a peut-être pas encore été abordé en détail, c'est notre création d'un Conseil de résilience sanitaire qui a donc été validé et créé le 9 septembre 2020 dans votre bureau, Monsieur le Maire, avec Michèle DELAUNAY, qui sera composé et définitivement constitué à la mi-octobre.

Il s'agit pour nous non pas d'ajouter un Comité supplémentaire de surveillance ou de conseil purement sanitaire, mais ce sera vraiment un collège avec un panel très ouvert de spécialistes de nombreuses disciplines, que ce soit l'éthique, que ce soit l'économie, que ce soit la sociologie, la démographie, l'anthropologie et bien entendu aussi la médecine, pour nous accompagner vers des pistes de sortie de crise et de résilience, dans la perspective de prochaines crises qui nous arriveront malheureusement peut-être. En tout cas, nous voulons renforcer notre solidarité à l'échelle de la Ville et du Territoire autour de Bordeaux, pour essayer d'inventer le monde d'après en somme, à la fois quant à nos modes de vie à re-questionner, quant à nos modes de solidarité et quant à nos décisions démocratiques.

Ce Conseil de résilience sanitaire comprendra également des représentants des usagers de santé, de manière à rester à l'écoute des besoins et des demandes des habitants, au plus près du terrain. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci. Fannie LE BOULANGER pour la petite enfance.

MME LE BOULANGER

Bonjour à tous. Je souhaitais apporter des précisions sur les crèches. À ce jour, aucune crèche municipale, ni aucune crèche du réseau partenaire de l'OSPE ne connaît de fermeture, ni de section, ni de structure entière. La Crèche municipale Claveau vient de rouvrir cette semaine. Elle a connu une fermeture de la section des grands du 8 au 22 septembre et de la section des bébés du 17 au 24 septembre. Trois agents positifs et un enfant ont été dénombrés. Mais elle est rouverte à ce jour.

Plusieurs cas isolés dans les crèches associatives sont à dénombrer au mois de septembre. Pour être très précise puisque les précisions sont attendues, APIMI a fermé 14 jours fin août. Pitchoun Gambetta a fermé également une section début septembre. Babilou a connu une fermeture de la crèche en entier. La Crèche People&Baby Argonautes a connu une fermeture de la section des bébés. Toutes sont rouvertes à ce jour.

Le 17 septembre, Monsieur le Ministre, Olivier VERAN, a annoncé le port du masque obligatoire, même en présence des enfants pour les professionnels, ce qui va permettre de stopper ou en tout cas de freiner considérablement l'avancée du virus. Ce sont des conditions de travail qui sont beaucoup plus compliquées pour les professionnels et aussi des conditions d'accueil beaucoup plus compliquées pour les tout-petits. Voilà ce que je pouvais ajouter.

M. LE MAIRE

Merci Fannie. Mathieu HAZOUARD, Responsable Sport.

M. HAZOUARD

Oui. Merci Monsieur le Maire. Cela ne va pas être une réponse à une question parce qu'elle n'a pas été posée. Mais justement, je m'interroge sur le fait que le monde sportif n'ait pas fait l'objet de vos interventions, sans vouloir faire un éventuel procès sur le manque d'intérêt que vous y porteriez, mais peut-être parce que c'est globalement plus dérangeant.

M. FLORIAN

Ne vous inquiétez pas, on va y venir après.

M. HAZOUARD

J'espère bien. Mais pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que je trouve que le procès qui est fait à Monsieur le Maire et à l'équipe sur le fait qu'il ne prendrait globalement pas en compte l'évolution de la crise sanitaire, il me semble que quand on regarde les prises de parole de Monsieur le Maire, ces dernières semaines, oui, nous sommes très vigilants à l'évolution de la crise sanitaire et nous faisons tout, nous mettons tout en ordre... et je me permets ici de remercier l'ensemble des agents de la Ville de Bordeaux qui travaillent au quotidien pour que l'ensemble des jeunes puissent fréquenter nos équipements, qu'ils soient scolaires, périscolaires, petite enfance et sportifs.

Je prends juste quelques minutes puisque vous avez-vous-mêmes posé longuement des questions, pour évoquer la situation du monde sportif et aussi de leur incompréhension. Je vous encourage à aller contacter et voir aujourd'hui dans quel état d'esprit ils sont. Vendredi à 17 heures 30, nous recevons l'arrêté préfectoral de la Ministre, deux jours après les annonces du Ministre de la Santé. Pendant deux jours, nous avons été sous le flot des questions de ces clubs en disant : « Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Directeur, est-ce que les clubs sportifs pourront continuer à fréquenter vos équipements ? »

Le vendredi à 17 heures 30, nous avons une information nous disant : « Vous devez fermer l'ensemble des équipements couverts et piscines de la Ville de Bordeaux, à l'exception du public scolaire, périscolaire et de la filière STAPS ». Vendredi à 18 heures, nous avons un communiqué de la Ministre disant : « Il faut accueillir les mineurs dans vos équipements sportifs ».

30 minutes d'écart, deux positions différentes et pendant tout le week-end, Monsieur le Maire s'est aussi mobilisé sur la question, nous n'avons pu obtenir de réponse quant à l'ouverture de nos équipements le lundi soir pour les mineurs.

Pourquoi dis-je cela ? C'est juste le règne de l'ambiguïté et de l'arbitraire, du manque d'information, qui met aujourd'hui en émoi le monde sportif. Et pourquoi ce qui serait possible à Paris, à Toulouse, à Marseille, qui sont dans les mêmes situations, ne serait pas possible à Bordeaux ? Je l'illustre juste par un cas précis qui permet peut-être de mieux comprendre. Aujourd'hui, un enfant qui est scolarisé en CM2 à l'École Jules Ferry à Caudéran a le droit dans la journée de traverser la route et d'aller dans le Gymnase Bel Air avec son enseignant. Mais à 17 heures, le même jeune n'a pas le droit d'aller dans le même gymnase pour pratiquer le volley à l'AGJA. Comment voulez-vous que cela soit compréhensible, aujourd'hui, par un monde sportif alors même que nous mettons tout en œuvre pour que nos équipements puissent être ouverts dans des conditions sanitaires optimales ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Mathieu. Dimitri BOUTLEUX pour la culture.

M. BOUTLEUX

Oui, Monsieur le Maire. Cela n'a échappé à personne, la culture souffre énormément. À ce sujet, vous avez évoqué ce que vous aviez mis en place, le fonds d'urgence « l'Été à Bordeaux » et le forum dont vous aviez émis l'idée. Concernant « l'Été à Bordeaux », je tiens là aussi à remercier l'ensemble des agents qui ont permis à cette manifestation, qui a eu un fort succès, de se dérouler.

Concernant le soutien économique, le fonds d'urgence qui a été mis en place, dès que nous sommes arrivés, nous avons bien évidemment donné l'autorisation de pérenniser ce soutien économique pour les acteurs culturels, en-dehors de l'Opéra et de la Cité du Vin qui sont sur un autre budget. Donc trois niveaux d'intervention vont être mis en place dès cet automne. Une cellule d'aiguillage et d'accompagnement à la rédaction de dossiers d'aide pour les acteurs culturels va être mise en place. Le Fonds Covid, lui, va être prolongé en 2021. 600 000 euros vont être inscrits au budget prévisionnel, ainsi qu'un fonds d'aide

exceptionnel à la création qui sera augmenté de 100 000 euros dès janvier 2021. Ce sont 400 000 euros sur 2021 et dès janvier, il sera abondé de 100 000 euros.

La refonte de l'amplification des fonds d'aide à la création et à la production – c'est ce que je viens de vous expliquer – porte sur une enveloppe globale de 300 000 euros. L'organisation du forum de la création et des expressions culturelles va se produire en janvier 2021. Dès aujourd'hui, nous sommes à l'écoute. Lors de *focus* groupes, nous rencontrons les acteurs culturels pour la question du Covid et pour ne pas grever ce forum en janvier, qui doit être orienté autour de la question de la feuille de route culturelle, nous sommes aujourd'hui dans l'écoute urgente.

Pour ce qui est de l'Opéra, nous sommes en relation actuellement avec le Cabinet de la Ministre, qui va nous recevoir pour savoir si les engagements qui étaient tenus par Monsieur RIESTER vont pouvoir être maintenus avec le nouvel exécutif.

Enfin, je voulais préciser que sur le budget, ce que Monsieur ROBERT a précisé, les 5 % d'augmentation de la commande du Ministère, nous allons y participer puisque nous les avons rencontrés, la semaine dernière, et que nous sommes fortement intéressés pour répondre à cet appel.

M. LE MAIRE

Merci Dimitri. Est-ce qu'il y a un autre adjoint qui souhaite intervenir ? Je crois que oui, Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Je vais plutôt intervenir sur un fond politique au titre du groupe politique PCF. Thomas CAZENAVE demandait tout à l'heure comment accompagner les différents acteurs au niveau local. Philippe POUTOU posait la question : « Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de moyens ? » Philippe POUTOU connaît sûrement la réponse, mais peut-être qu'on peut faire un petit peu de pédagogie pour Monsieur CAZENAVE et le groupe des marcheurs.

Ce qu'on voit depuis plusieurs mois, c'est que le Gouvernement fait peser sur les associations, les collectivités, les petites entreprises, sa volonté de ne pas mettre l'argent là où il serait vraiment utile, pour lutter efficacement contre cette pandémie. On nous parle d'un plan de relance de 100 milliards d'euros, mais ce plan est encore fléché vers les grandes entreprises, qui continueront encore à verser des dividendes à leurs actionnaires.

Alors, on attend toujours et encore - je vous l'ai dit à la Métropole vendredi dernier - on attend toujours et encore ce que réclamaient les soignants depuis plusieurs mois, bien avant la crise sanitaire : un véritable plan pour l'hôpital, un véritable plan pour nos services publics et un plan pour nos écoles.

Chaque semaine, on a des mesures qui viennent rogner la vie sociale dans le but de ne pas engorger nos hôpitaux. Mais c'est vraiment ce plan, Monsieur CAZENAVE, que l'on attend pour l'hôpital public, mais aussi pour nos TPE, pour travailler à sauver chaque emploi menacé, pour nos collectivités locales aussi, qui sont en première ligne pour appliquer les décisions que d'autres prennent. Nous sommes tous en droit d'attendre ces plans d'urgence.

M. LE MAIRE

Voilà, je crois qu'il n'y a plus de demande d'intervention. Oui, Madame FAHMY et nous clôturerons peut-être ensuite.

MME FAHMY

Oui. Je vous rassure, je serai brève. Mais là, je voudrais quand même réagir par rapport à toutes ces interventions. Cela suffit. On est quatre, on est le Groupe RENOUVEAU BORDEAUX et on est ici les représentants des Bordelaises et des Bordelais et non pas du Gouvernement. J'aimerais bien que chacun ait cela en tête. Merci.

M. ESCOTS

Vous reniez votre étiquette, merci de nous en informer.

MME FAHMY

Je ne renie pas mon étiquette, je dis exactement pourquoi je suis ici.

M. LE MAIRE

D'accord. Merci, Madame FAHMY, pour cette intervention indispensable.

(Brouhaha dans la salle)

M. LE MAIRE

Oh, c'est de l'humour ! C'est le débat. S'il n'y a que cela, je retire le côté « indispensable ». Franchement, s'il n'y a vraiment que cela pour vous satisfaire, on va peut-être garder un peu d'énergie pour les autres délibérations, elles méritent aussi, à mon avis, de votre part une vigilance aussi importante que celle dont vous faites preuve. Franchement, on ne va pas faire de polémique dans la polémique. Si Madame FAHMY souhaite que je retire le mot « indispensable », je le retire si cela met un terme à cette polémique.

Pour clôturer ce débat sur la Covid 19, je voudrais compléter les propos qui ont été tenus sur la culture, pour dire que vous savez comme moi que dans les 100 milliards d'euros du plan de relance, le Premier Ministre a annoncé qu'il y avait 2 milliards d'euros qui étaient fléchés sur le monde culturel. Vous le savez, Monsieur ROBERT. Il indiquait que des directives de répartition seraient annoncées à la fin du mois. Vous comprendrez qu'on est aussi très tributaire de ce fléchage qui nous est annoncé par le Premier Ministre et le Ministre de la Culture, pour pouvoir effectivement agir aussi *in concreto* sur le terrain.

Voilà ce que je voulais dire. Un dernier mot, il aurait peut-être été utile que Stéphane PFEIFFER intervienne aussi là-dessus puisque vous nous avez interpellés sur l'aide aux acteurs économique. Je pense que ce serait mieux qu'il le fasse dans le cadre de la délibération qu'il présentera dans quelques minutes sur les Territoires Zéro Chômeur. Je pense qu'à ce moment-là, il vous apportera les réponses sur l'aide que nous souhaitons apporter aux acteurs économiques. Je pense qu'il faut savoir terminer un débat et nous le terminons. En tout cas, je vous remercie pour toutes vos interventions portant sur cette communication.

Je remercie aussi à mon tour l'implication des agents municipaux qui sont particulièrement vigilants dans cette période de crise particulièrement difficile et contraignante pour tous.

Sécurité: état des lieux et point d'étape

M. le MAIRE

J'ai maintenant une deuxième intervention sur la sécurité. Je vais commencer par vous remercier d'avoir souhaité mettre ce dossier important à l'ordre du jour. Je m'adresse aux élus d'opposition ou en tout cas à certains d'entre eux, je les remercie d'avoir voulu mettre ce dossier de la sécurité à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. J'ajoute qu'il me paraît autrement plus prioritaire que des débats d'ordre horticole, mais merci de nous donner l'occasion, aujourd'hui, d'aborder ce sujet. Croyez-moi, nous partageons les préoccupations que vous avez exprimées quant à une situation bordelaise.

Je voudrais tout d'abord vous faire partager notre état d'esprit. C'est arriver à articuler – et peut-être pouvons-nous nous nous mettre d'accord – politique de prévention et politique sécuritaire. C'est-à-dire que nous avons la conviction qu'agir résolument pour lutter contre la délinquance, en développant une politique locale de sécurité qui s'appuie sur tous les chaînons indispensables que sont la prévention, la médiation, la répression, la réparation et la sanction et qui mobilisent tous les acteurs publics, associatifs et privés en responsabilité, est pour nous un préalable tout à fait indispensable.

Ce préalable ayant été fait, à défaut d'être partagé, je vais vous indiquer quelles sont nos quatre priorités.

Notre première priorité consiste à renforcer les moyens humains dédiés à la préservation de la tranquillité des Bordelaises et des Bordelais. Vous allez me demander : « Comment ? » Je vais vous le dire immédiatement. Tout d'abord, nous lançons un plan de recrutement de policiers municipaux et d'ASVP, c'est-à-dire des agents de surveillance de la voie publique. L'objectif est d'avoir des brigades de proximité, ce qu'on a pu appeler à un moment donné « du bleu dans les rues ». Il y a des besoins urgents, il y a des retards urgents et nous y répondrons. Nous allons créer une brigade canine avec des maîtres-chiens. Elle sera créée dès cet hiver 2020. Des recrutements sont également en cours pour créer une brigade VTT. La brigade équestre qui existe à Bordeaux Nord sera déplacée pour couvrir un périmètre plus grand du territoire communal et ses effectifs seront renforcés.

Ce plan de recrutement devra se concrétiser par une dizaine de nouveaux recrutements d'ici l'hiver 2020-2021. Nous espérons arriver d'ici à 18 mois à atteindre 150 policiers municipaux. Pour ces recrutements, vous le savez sans doute, nous sommes confrontés à de fortes difficultés, faute de sorties de concours suffisantes. Toutes les communes y sont d'ailleurs confrontées. J'étais à Paris, à France urbaine jeudi dernier, j'ai pu discuter avec des collègues de grandes villes. Ils ont eux aussi la volonté de recruter et sont eux aussi confrontés à des difficultés de recrutement. Et sachez que cette Association, dont des membres de formations politiques font partie, ainsi qu'un rapport parlementaire – je crois que ce sont deux députés d'En Marche – ont récemment réclamé la création d'une École Nationale de la Police municipale. Je pense que c'est une bonne décision.

J'ai eu l'occasion de pouvoir discuter brièvement avec le Premier Ministre. Mais si j'avais eu un temps de parole plus long, je lui aurais demandé quelle était sa position par rapport à cette volonté exprimée par beaucoup d'élus locaux de créer cette École Nationale de Police municipale, qui paraît répondre en partie aux besoins de recrutement que tous les Maires des grandes villes connaissent à ce jour.

Nous travaillons également à améliorer l'attractivité de la Police municipale, ce qui passe aussi par de meilleures conditions de travail. Nous espérons que de meilleures conditions de travail seront de nature à susciter des vocations.

Nous travaillons également à un renforcement de la Direction de la Police municipale. Nous sommes également très préoccupés par la situation des locaux. Avec mon Adjoint, Amine SMIHI, nous avons pu les visiter longuement. Ils sont dans un état un peu délabré et nous essayons d'étudier la possibilité de disposer d'un Hôtel de Police municipale. C'était la première priorité.

La deuxième priorité consiste à se mobiliser pour obtenir plus de moyens de l'État, dédiés à la tranquillité, à la sécurité et à la justice. Nous avons pu obtenir une compagnie de CRS jusqu'en novembre. Je tiens à remercier – c'est dommage qu'elle ne soit pas là – Madame Nathalie DELATTRE qui, avant nous-mêmes – je le dis, je suis honnête dans mes propos – a réclamé à l'État la venue de cette compagnie de CRS. Les syndicats de policiers bordelais ont également réclamé, je le dis aussi pour être tout à fait complet, depuis plusieurs mois le retour de cette compagnie de CRS à Bordeaux. Ce n'est donc pas une demande spécifique de la Ville de Bordeaux. Vous pouvez en conclure que nous l'avons simplement accompagnée. En tout cas, on l'a fait et les syndicats de policiers nous avaient fait remonter l'idée qu'ils y étaient particulièrement attachés.

On a donc obtenu pour Bordeaux cette compagnie de CRS jusqu'en novembre. Après novembre, elle sera partagée avec la Ville de Nantes. Cela reste une solution insuffisante pour la Municipalité, au regard de la délinquance constatée à Bordeaux. Sachez que la Municipalité continuera à demander plus de policiers et notamment plus d'Officiers de Police Judiciaire pour les Bordelais. Nous demanderons au Ministère de l'Intérieur un quartier de reconquête républicaine sur le Quartier Saint-Michel, ainsi que la réactivation de la zone de sécurité prioritaire qui existe Rive droite.

Nous serons aussi particulièrement vigilants aux moyens humains alloués à la justice et aux tribunaux girondins, car nous savons bien que la rapidité de la réponse pénale est un facteur important dans la lutte contre la délinquance. Si nous pouvons trouver des alliés, notamment parlementaires, dans cette Assemblée, pour ces mobilisations, nous en serons particulièrement heureux. Vous aurez la parole à votre tour, Madame FABRE.

Je parlais du Quartier de reconquête républicaine, avant de le solliciter sur le Quartier Saint-Michel, nous aimerions obtenir aussi un bilan précis des résultats de ce quartier qui fonctionne déjà à Bordeaux Nord. C'était la deuxième priorité.

La troisième priorité consiste à renforcer les partenariats avec tous les acteurs de l'État qui luttent contre la délinquance. C'est indispensable, car les policiers municipaux ne pourront jamais remplacer les policiers nationaux. Le Maire ne remplacera ni le Commissaire de Police, ni les autres intervenants dans ce registre-là.

Dès le mois de juillet, sachez que moi-même, avec mon Adjoint à la Prévention et à la Sécurité, nous avons rencontré la Préfète et la Procureure de la République, pour poser les bases d'un travail partenarial renforcé. C'est l'une des premières sorties que nous avons faites avec Amine SMIHI. C'est pour vous dire l'importance que nous accordions aux problèmes de la sécurité. D'abord la Procureure de la République, ensuite la Préfète dès le mois de juillet, c'est-à-dire vite après notre élection.

Des réunions de coordination entre la Police nationale et la Police municipale ont lieu dorénavant chaque semaine, en présence de l'Adjoint à la Prévention et à la Sécurité. Un Groupement Local de Traitement de la Délinquance, GLTD, sous l'autorité de la Procureure, a été mis en place en septembre pour agir face à la délinquance constatée sur le Quartier Saint-Michel. Avec les moyens nécessaires, notre espoir est que le GLTD permette de retrouver au plus vite une situation apaisée à Saint-Michel. Je sais que vous allez me dire – parce que par voie de presse, vous avez un peu l'habitude de le dire, Nicolas FLORIAN – que tout cela, c'était vous qui l'aviez fait. Quand on a rencontré la Procureure de la République en juillet, je peux vous dire qu'il n'y avait pas de GLTD et je parle sous le contrôle d'Amine SMIHI qui était avec moi. Elle nous a dit : « On va le mettre en place ensemble et on va se réunir le plus vite possible ». La première réunion a eu lieu non pas la semaine dernière, mais la semaine d'avant, c'est-à-dire il y a une quinzaine de jours. Donc ce GLTD qui ne fonctionnait pas, fonctionne désormais depuis 15 jours.

Le 8 octobre, je vais présider le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, que l'on appelle le CLSPD, qui réunira tous les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance : la Police nationale, la Police municipale, le Département, les associations, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux, les acteurs locaux et toute la chaîne de lutte contre la délinquance, que ce soit prévention, médiation, répression ou sanction. Si certains s'apprêtaient déjà à dire : « Vous êtes uniquement dans la sanction et pas dans la prévention », le meilleur outil qui existe... Le GLTD n'est pas un outil, je vous l'accorde de prévention de la délinquance. Par contre, le Groupement Local de Traitement de la Délinquance, lui, peut être un outil particulièrement adapté. C'est pour cela que nous

avons souhaité le mobiliser et, je vous le redis, je le présiderai personnellement dès la semaine prochaine.

Une évaluation du Quartier de reconquête républicaine Bordeaux Maritime sera sollicitée auprès de Madame la Préfète. Excusez la répétition. Nous travaillerons avec l'État-major de la Police nationale et la Préfète à refonder la convention entre la Police nationale et la Police municipale, pour plus de clarté et d'efficacité, que nous allons élaborer plus finement pour bien établir les champs d'intervention et les missions respectives de chacun, dans l'objectif de créer un réel partenariat, en particulier en phase opérationnelle. Je l'ai toujours dit, y compris pendant la campagne, chacun agira dans sa sphère de compétences. Il n'y aura pas de porosité entre les missions des uns et des autres. Au contraire, il y aura une complémentarité opérationnelle sur le terrain. C'est comme cela que je réponds par avance aux souhaits que vous avez exprimés par voie de presse, Nicolas FLORIAN. Il ne sera pas question d'armer la Police municipale. Je peux vous le dire avec certitude. Je parle sous le contrôle de ma majorité municipale, mais cela m'étonnerait que je sois mis en minorité là-dessus. L'armement, c'est la Police nationale dans le cadre des missions de sécurité qu'elle a exercées. L'armement n'est pas adapté ni à la formation, ni aux prérogatives de la Police municipale. Je réponds donc par avance à votre questionnement sur ce terrain-là de façon très ferme.

La lutte contre la délinquance doit s'inscrire dans une stratégie globale, qui s'appuie sur la prévention, la médiation, la répression, la sanction et la réparation. On doit donc s'attaquer aux origines de la délinquance et arrêter de l'admettre comme un phénomène irréversible. On doit agir sur l'éducation, la sensibilisation et aussi sur les causes sociétales de la délinquance. Pour cela, il nous faut plus de personnes dans les rues, des policiers bien sûr, mais aussi des médiateurs et des éducateurs.

L'articulation des politiques sécuritaires et des politiques préventives et sociales sera indispensable, si nous voulons lutter efficacement contre les actes de violence et de délinquance commis notamment par les mineurs non accompagnés. Cette même articulation entre politique sécuritaire, sanitaire, éducative et préventive sera tout aussi nécessaire pour lutter contre la consommation de peroxyde d'azote chez les adolescents et les jeunes. Vous avez vu qu'il y a eu un accident mortel la semaine dernière et nous avons d'ores et déjà agi. On l'avait déjà fait, avant même l'accident mortel qui est intervenu sur les boulevards. Nous avons déjà pris un arrêté interdisant la consommation du peroxyde d'azote sur l'espace public et sa vente aux mineurs. C'est un arrêté qui n'existait pas. En tout cas, sachez que nous l'avons pris.

Nous travaillerons dès cet automne à la refonte de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Comment ? En s'appuyant tout d'abord sur un diagnostic fin de la délinquance constatée à Bordeaux et de l'insécurité vécue par les Bordelais, en associant l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés, et en développant avec eux un plan d'action partagé.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense que vous m'interrogerez sur la vidéo de surveillance ou la vidéo de protection. J'y répondrai. Je ne veux pas alourdir mes propos préliminaires. Je pense qu'on aura l'occasion d'aborder ce sujet dans le cadre du débat et je souhaiterais que mes propos soient complétés par l'intervention d'Amine SMIHI, qui est Adjoint chargé de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention. Amine, c'est à toi.

M. SMIHI

Merci Monsieur le Maire. Pour compléter cette présentation, je voulais faire état – et l'actualité faisant, je me suis exprimé de nombreuses fois depuis notre prise de fonction – de notre étonnement de la situation que nous avons découverte des services de Police municipale de cette Ville. De la même façon et pour compléter les propos de Monsieur le Maire, je souhaitais aussi faire un point sur la situation puisqu'on a beaucoup entendu que les choses étaient extrêmement récentes, que la dégradation de la situation de la délinquance à Bordeaux datait d'il y a quelques mois.

Je voulais vérifier ces faits-là. Habitant à Bordeaux, je constatais évidemment le contraire. Et donc, nous avons fait un travail un petit peu d'analyse.

Au cours de cet été, plusieurs faits de violence extrêmement dramatiques pour certains ont été commis à Bordeaux. Nous les avons tous suivis de très près et avons été très émus par cette situation totalement inacceptable. Ces faits ont connu aussi une forte médiatisation

et, au cœur des préoccupations des Bordelais et évidemment des nôtres, la lutte contre la délinquance.

Les chiffres du Ministère de l'Intérieur attestent cette situation et s'inscrivent, malheureusement, dans une tendance de fond d'une montée de la délinquance sur Bordeaux, comme vous allez le voir, qui est évaluée à 8 ans, depuis 8 ans.

Sur l'activité du Commissariat central de Bordeaux, nous avons relevé entre 2012 et 2019 – ce sont donc des chiffres du Ministère de l'Intérieur dont je vous fais part – une augmentation constante des faits de délinquance de l'ordre de 30 % en moyenne. Plus particulièrement sur cette période-là, des violences volontaires pour 32 %, des atteintes à la dignité des personnes pour 94 %, des viols et des agressions sexuelles pour plus de 200 %, des violences à l'encontre des dépositaires de l'Autorité pour plus de 73 % et un doublement des cambriolages et des vols à la tire. Voilà ce qu'on relève dans les statistiques ministérielles.

Malgré cette augmentation des crimes et des délits sur notre Commune, l'action communale n'était manifestement pas à la hauteur de la situation. Un comparatif de l'Institut Montaigne des grandes villes de France portant sur les politiques publiques : Bordeaux est paradoxalement l'une des grandes villes de France où sont constatés le plus d'actes d'incivilité. 313 faits d'incivilité pour 1 000 habitants, la moyenne nationale étant de 280. Pour comparaison, Marseille est à 242.

Et dans le même temps, nous sommes la Ville qui dépense moitié moins d'argent public pour cette politique primordiale au bien-vivre et à la cohésion sociale entre tous les Bordelais. 31 euros par habitant, c'est le constat que nous faisons, 72 euros en moyenne pour les grandes villes de France hors Paris.

En prenant mes fonctions d'Adjoint à la Prévention et à la Sécurité, à la Tranquillité publique, j'ai rencontré aussi beaucoup d'hommes et de femmes, qu'ils soient policiers municipaux, ASVP, médiateurs, administrateurs et agents d'accueil, mobilisés chaque jour pour la tranquillité des Bordelais. Mais j'ai aussi pu constater les conditions de travail totalement insatisfaisantes. D'abord, une chaîne de décision politique et administrative déconnectée de la réalité des agents et incapable de répondre rapidement à l'urgence de leurs besoins pour réagir à la situation que nous connaissons. Une politique de ressources humaines lourde, qui rend les recrutements particulièrement compliqués, sans même parler de l'accompagnement des évolutions de carrière. Des moyens logistiques et techniques inadaptés aux moyens humains dont nous avons besoin. Les locaux parfois vétustes et, dans leur ensemble, inadaptés aux besoins des agents de la Direction de la Police municipale et de la Tranquillité publique.

À ce titre, vous avez deux exemples qui sont vraiment flagrants quand on ne connaît pas, comme moi, ce milieu et qu'on le découvre. Vous avez un PC Radio et un centre de visionnage des caméras qui sont à deux étages de distance et rendant particulièrement impossible, en tout cas difficile, la communication entre les deux services qui devraient manifestement être côte-à-côte, ce à quoi nous nous attelons actuellement. Une brigade équestre dont nous nous étions félicités de l'existence et dont nous avons découvert une situation extrêmement précaire, qui est aujourd'hui située très éloignée des centres d'intervention auxquels nous la destinons et qui rend très compliquées les patrouilles dans le centre et sur les quais. Là encore, nous avons la possibilité de réparer ce dysfonctionnement.

Nous avons pu aussi constater les liens insuffisants qui existaient entre la Municipalité et les partenaires institutionnels de la Sécurité publique que sont la Police nationale et la Justice. Là encore, un grand étonnement pour nous.

Pour terminer et pour faire court puisque je me doute que vous avez beaucoup de choses à nous dire, je me permets de citer une interview de Monsieur Patrick MAIRESSE, qui est Directeur départemental de la Sécurité publique, car d'une façon assez évidente, elle acte, pour ce qui nous concerne, de la réussite de notre première action, à savoir de coordonner l'ensemble des forces requises pour la tranquillité publique et la sécurité. Dans cette interview, Monsieur MAIRESSE disait : « Je pense qu'une action coordonnée, c'est ce qu'il fallait faire. On l'a réclamée du temps où Nicolas FLORIAN était Maire. Il fallait une considération nationale, municipale et locale du problème ». C'est ce qu'est en train de faire et de mettre en place Pierre HURMIC. Merci.

Vous avez la parole pour le débat. Alexandra SIARRI, Marik FETOUH et Aziz SKALLI pour le moment et après, Nicolas FLORIAN et Pierre de Gaëtan.

MME SIARRI

Merci Monsieur le Maire. J'ai eu le grand honneur de co-animer ce CLSPD sur les questions de médiation et de prévention. Vous avez centré votre expression sur les questions de sécurité et de tranquillité publique. Mais vous ne vous êtes pas du tout exprimé sur les questions de prévention et d'action sociale. Je laisse votre extrême gauche s'exprimer sur cette question.

Quand vous évoquez une augmentation et un chiffre de 31 euros, ce chiffre ne prend pas en considération – j'en suis persuadée – les augmentations de budget pour la médiation puisque le GIP Bordeaux Médiation sur ce dernier mandat a augmenté sa masse salariale et le nombre de médiateurs sur l'espace public. Vous n'avez pas non plus additionné les augmentations de budget auprès de nos centres d'animation et centres sociaux, qui travaillaient sur une présence massive d'éducateurs et de travailleurs sociaux sur l'espace public, comme en a parlé tout à l'heure Monsieur le Maire. Nous étions en train de travailler avec eux sur des présences multidisciplinaires à horaires variables la nuit.

Si on additionnait les budgets que nous avons engagés, ces 6 dernières années, sur la présence sociale de médiations et d'intervenants auprès des publics, votre chiffre de 31 serait sensiblement très différent. Au Forum français de la sécurité urbaine, nous étions reconnus pour cet engagement de médiation, mais aussi sur le travail de Bordeaux la nuit puisqu'un autre de vos collègues s'occupe de cela, avec l'ensemble des responsables des boîtes de nuit et des commerces de nuit sur cette présence et cet accueil.

Je profite de cette intervention pour faire une précision sur le Conseil local de santé mentale. Pierre HURMIC, vous indiquiez que, sur les années précédentes, il n'était réuni qu'une fois par an. Je crois qu'il ne faut pas comparer des choses incomparables. À l'époque, on ne connaissait pas la Covid, on ne connaissait pas le confinement, on n'avait jamais été exposé à des ruptures de traitement sur trois mois ; rupture de traitement dont tous les professionnels de santé mentale s'accordent à dire qu'elles ont provoqué chez un certain nombre de personnes un grand danger et ont mis en danger un certain nombre de personnes. Donc tout ce qui s'est passé autour d'armes blanches est aussi pour partie lié à ces ruptures de soins. C'est pourquoi je considère que le Conseil local de santé mentale doit être réuni et qu'il est vain de comparer ce que nous faisons précédemment. Je profite de cela parce que je crois qu'on a tous envie d'informer les citoyens avec la plus grande transparence possible, je pense que c'est ce qui nous réunit.

Nous avons demandé la mise en place d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Et je sais que vous avez les copies de ces courriers puisque – ne nous racontons pas d'histoires – le personnel sur lequel vous vous appuyez est précisément celui qui nous a conseillés pendant 6 ans. Nous avons donc bien mis en place la demande d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Vous savez très bien que c'est la Procureure de la République qui décide si elle réunira le GLTD ou non. Il est donc totalement faux d'indiquer qu'il n'y a jamais eu de GLTD à Bordeaux alors qu'il y en a eu à Bordeaux, à Belfort et à Grenoble.

Il y avait donc eu un GLTD à Chantecrit, il y a quelques années. Il y avait bien eu une demande officielle de mise en place d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Je continue à penser qu'il en faut bien un dans cet espace-là puisque, malgré des arrestations régulières sur le trafic de drogue, c'est un point dur avec des luttes entre les jeunes. Et pour le Quartier de Saint-Michel, nous avons demandé que cela soit reconnu comme un quartier de reconquête républicaine. Les faits sont donc têtus et surtout, les services sur lesquels vous vous appuyez ont toutes les informations. Vous savez à quel point ils sont profondément engagés sur ces questions.

Sur la partie médiation, travail social, intensification des budgets alloués aux acteurs sur l'espace public, je considère que ce qui a été fait, pendant 6 ans, est tout à fait important par rapport à d'autres communes.

Ensuite, je laisserai à mes collègues le soin d'intervenir sur la partie sécurité.

M. le MAIRE

Amine, on va peut-être laisser les différents intervenants. Je pense que ce sera mieux de faire une réponse groupée à l'ensemble des intervenants. Je donne la parole à Aziz SKALLI.

M. SKALLI

Monsieur le Maire, je vous remercie d'ouvrir ce Conseil avec ces informations, à la fois sur la situation sanitaire – je n'y reviendrai pas – et sur la situation sécuritaire à Bordeaux. Même si nous aurions préféré que ce débat puisse se tenir plus tôt, nous avons fait la demande au mois de juillet, mais il semble que vos courriels ne vous parviennent pas et que vous avez plutôt préféré en faire un sujet de polémique plutôt qu'un véritable sujet de discussion transparent.

La semaine dernière, vous avez d'ailleurs présenté à l'ensemble de nos policiers municipaux – je vous cite – votre nouvelle politique de prévention, médiation, de sécurité et de tranquillité publique. Nous la découvrons aujourd'hui. Vous l'avez rappelée sur les questions des moyens et je peux effectivement nous féliciter collectivement du renforcement temporaire d'une demi-compagnie de CRS. Vous l'avez rappelé, la pérennité de cette compagnie n'est pas avérée. Elle va jusqu'au mois de novembre et il faut donc continuer à se battre. Je remercie d'ailleurs au passage l'action de nos parlementaires, Madame Nathalie DELATTRE et aussi Catherine FABRE que vous avez oubliée, d'avoir soutenu cet appel auprès du Ministre de l'Intérieur. Comme quoi, Monsieur le Maire, vous trouverez sur ces sujets toujours une opposition constructive et en soutien.

Concernant les propos et les propositions que vous avez faites, vous mettez l'accent sur le renforcement des moyens. Je crois que nous l'avons porté nous aussi pendant la campagne des municipales et donc, nous vous soutiendrons.

Vous avez parlé des difficultés de recrutement. Je crois qu'effectivement, il y a cette question de l'attractivité du métier, des conditions de travail de nos policiers. Les objectifs que vous vous fixiez de recrutement me semblent malheureusement peu tenables, au regard de la situation et de la difficulté que vous avez évoquée. Je crois qu'il serait intéressant et important que nous soyons régulièrement informés de l'avancement et que nous puissions réagir si ces 18 mois pour recruter 150 personnels supplémentaires n'étaient pas réalisés (suffisants ?).

Par contre, comme le disait Alexandra SIARRI, si vous avez évoqué les questions autour de la prévention, vous n'en avez nullement évoqué les moyens, nullement évoqué les actions spécifiques. Là aussi, je pense qu'il va falloir nous apporter des éléments complémentaires puisque cela fait partie désormais de votre politique de sécurité.

Vous avez évoqué le Quartier de reconquête républicaine à Saint-Michel et nous nous en réjouissons. Nous l'avons proposé pendant la campagne et l'avons d'ailleurs réitéré dans notre courrier que vous avez perdu au mois de juillet. Je le redis les Députés – et j'imagine la Sénatrice – vous soutiendront aussi dans le portage de ce sujet de Quartier de reconquête républicaine à Saint-Michel.

Concernant ensuite le GLTD et puisque vous avez évoqué cette première réunion, j'aurais aimé déjà savoir quelles sont les dispositions détaillées, s'il y a déjà des actions qui ont prises en compte et comment vont être pilotées ces actions ? Quels retours vous en ferez régulièrement à ce Conseil ?

Concernant le CLSPD, je me réjouis aussi d'apprendre que c'est le 8. Nous attendons, avec Alexandra SIARRI puisque nous y siégeons, avec attention votre convocation.

Et puis, vous évoquez souvent les responsabilités de l'État et celles de la Ville. On vous a vu débattre, la semaine dernière, dans une émission de télévision avec le Premier Ministre. Je crois qu'il est évident qu'il y a un travail de clarification du rôle de chacun, dans un souci d'efficacité dans le continuum de sécurité. S'il vous plaît, ne soyez pas dans l'invective, mais plutôt dans la collaboration. Je pense que vous avez en face de vous des acteurs de l'État, de la Justice et de la Sécurité, qui sont plutôt dans un esprit de construction pour résoudre ces problèmes de sécurité à Bordeaux. Donc soyez, vous aussi, dans cet esprit.

Malheureusement, je crois qu'il y a un absent dans ce débat et dans vos propos, c'est la question des mineurs non accompagnés ou mal accompagnés, que vous avez évoquée à plusieurs moments. C'est notamment la question du soutien du Conseil général, dont

c'est la compétence puisque vous aimez rappeler les compétences des uns et des autres. J'aimerais aussi que sur cette question, vous nous apportiez des éclaircissements. Merci.

M. le MAIRE

On répondra globalement à toutes les questions, une fois que l'ensemble des intervenants aura pris la parole. Je voulais juste dire un mot. Je vais vous décevoir, Monsieur SKALLI, vous nous demandez de communiquer autour du GLTD. Précisément, l'une des caractéristiques du GLTD est sa plus grande confidentialité. La Procureure de la République a installé le GLTD et elle nous a dit : « Tout ce qui est dit ici doit rester strictement confidentiel pour des raisons d'efficacité ». Mais on le savait déjà.

Donc ne nous demandez pas de transgresser ce qui se dit au cours du GLTD.

M. SKALLI

Je ne parle pas de ce qui se dit, mais plutôt des indicateurs, des actions.

M. le MAIRE

Les indicateurs, ce sont ceux qui ont été rappelés. Vous m'avez parlé des mesures. Les mesures, on ne vous les dira pas. Excusez-moi de cette entorse au principe que je m'étais fixé.

Je crois que c'est Nicolas FLORIAN qui avait demandé la parole. Nous entendrons ensuite Madame FABRE, Marik FETOUH et Philippe POUTOU. Nicolas FLORIAN, vous avez demandé la parole ? Non ?

M. FLORIAN

D'abord Monsieur FETOUH.

M. le MAIRE

Ah bon, vous changez ? C'est l'ordre protocolaire, je l'avais oublié. Marik FETOUH.

M. FETOUH

Oui, Monsieur le Maire. Comme beaucoup d'habitants ici, je suis inquiet sur ce qui se passe à Bordeaux. Il y a les chiffres qu'on peut retrouver dans la presse. Mais vous le savez, toutes les agressions ne font pas l'objet d'une communication par voie de presse et il y a un chiffre noir, un chiffre de la délinquance. Toutes les agressions ne font pas l'objet de plainte, même si cela progresse et si cela explique en partie l'augmentation des chiffres de la délinquance puisqu'effectivement, plus il y a de dépôts de plainte, plus les chiffres augmentent mécaniquement. Et on peut se féliciter de l'augmentation de cette capacité des gens à déposer plainte, sûrement par le travail de proximité qui est effectué par la Police.

Monsieur l'Adjoint, vous nous avez donné les chiffres depuis 8 ans en matière de délinquance. Je pense que les chiffres pour l'été sont disponibles auprès de la DDSP. Je vous invite à leur demander et à nous les communiquer, pour un peu plus de transparence.

Je regrette quand même qu'au début du mandat, il y a trois mois, vous nous ayez dit, Monsieur le Maire, que ce n'était pas du tout votre compétence. Si nous avions géré la Ville de Bordeaux de cette manière, nous n'aurions rien fait, par exemple en matière d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, qui sont de la compétence de l'État. Et pendant le confinement, nous avons hébergé toutes les femmes victimes de violences qui avaient besoin d'hébergement et nous avons financé toutes les places d'hôtel nécessaires. Même si ce n'est pas une obligation légale, on l'a fait. C'est une politique volontariste et on s'honore à le faire. Je pense qu'en matière de sécurité, il faut assumer non seulement ses responsabilités, mais également un engagement qui va au-delà, au niveau du bien-vivre des citoyens.

Vous avez justifié le refus d'armement de la Police municipale par les prérogatives de la Police municipale. Je voulais simplement vous rappeler que l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « La Police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ». Donc à mon sens, la sécurité est une compétence du Maire et je vois qu'avec les propositions que vous faites, vous commencez également à le reconnaître. La brigade canine en est un exemple.

Un mot pour vous dire également que je rejoins ma collègue Alexandra SIARRI, en matière de prévention de la délinquance. Là, vous êtes vraiment dans vos compétences et aujourd'hui, nous n'avons absolument aucun plan qui est présenté, ni en matière de sécurité, ni en matière de prévention de la délinquance. Cela fait trois mois que vous êtes aux commandes et, à part des déclarations de presse, des déclarations en Conseil municipal, des choses qui sont ainsi un peu volatiles, on n'a absolument aucun écrit et aucun plan présenté. C'est un peu dramatique dans la mesure où on a la chance d'avoir une élue en charge de l'évaluation des politiques publiques puisqu'il y a un progrès que j'ai souligné en conférence de presse hier, mais pour évaluer une politique publique, Monsieur le Maire, il faut d'abord l'écrire, il faut un plan d'action, il faut des objectifs, mettre des moyens en regard et il faut des indicateurs de résultats. Vous nous annoncez un grand raout avec tous les acteurs pour la fin de l'année. Je pense que vu la situation à Bordeaux, on aurait été en droit d'attendre des mesures immédiates. En tout cas, en ce qui nous concerne et pendant le confinement, on a fait en urgence un plan de lutte contre la LGBT-phobie, un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela n'a pas pris six mois et le diagnostic était partagé avec les acteurs associatifs.

Il y a beaucoup de choses à faire en matière de prévention et toutes les compétences de la Municipalité peuvent être mobilisées. Je vous donnerai quelques exemples. Il y a la prévention situationnelle, on va configurer l'espace public pour lutter contre le trafic de drogue notamment et cela rejoint la végétalisation. Vous en avez fait votre cheval de bataille et on ne peut que vous rejoindre là-dessus. Mais à l'occasion de la reconfiguration de la Ville avec une végétalisation, pensons à la prévention situationnelle et à mettre de la verdure là où cela gêne les dealers, pour faire en sorte que la délinquance régresse.

Je pense qu'il y a aussi la question de la visibilité de la Police municipale dans les quartiers. Vous l'avez abordée. Nous proposons des commissariats de police de quartier, que vous avez abordés dans le journal. On ne sait pas si vous allez le faire, on n'a pas bien compris puisque ce n'est pas écrit, tout cela n'est pas clair. Vous avez parlé de poste d'îlotage à Saint-Michel. C'est déjà un premier pas, mais c'est important qu'il y ait effectivement des lieux où la parole citoyenne puisse être entendue quand il y a des problèmes en matière de proximité.

Mobiliser des actions de la protection de l'enfance, cela a été dit. Vous avez une de vos adjointes qui est très qualifiée sur ces questions. Mobiliser les acteurs du champ de la santé mentale. La Ville de Bordeaux siège au Conseil de surveillance du centre hospitalier Charles Perrens, elle siège au CEID, elle siège dans différentes instances du champ de la santé mentale. Il faut mobiliser les acteurs parce que, comme l'a dit Alexandra SIARRI, les ruptures de soins psychiatriques ont un effet sur la délinquance. Les spécialistes estiment que c'est ce qui explique en partie les difficultés rencontrées.

Sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, que vous présidez, Monsieur le Maire – cela veut donc bien dire que vous êtes en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance puisque vous en êtes le Président – il se réunit au bout de trois mois et demi. En même temps, vous nous accusez de ne pas avoir eu des relations très étroites avec le DDSP, la Préfète ou la Procureure. Vous mettez trois mois et demi pour réunir un CLSPD, je trouve que ce n'est pas forcément rapide, compte tenu du contexte. Cela ne montre pas que les liens sont très étroits.

M. le MAIRE

On voit que vous ne connaissez pas le sujet.

M. FETOUH

Est-ce que je peux finir, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ? Je peux vous dire qu'en ce qui me concerne, simple Adjoint en charge de l'égalité et de la citoyenneté, je faisais un point

très régulier, au minimum mensuel, avec le numéro 3 de la Direction Départementale de la Sécurité publique sur les attaques homophobes et sur les violences faites aux femmes. J'ai rencontré également la Procureure à plusieurs reprises. Je ne sais pas d'où sort ce discours d'une absence de dialogue entre la Mairie de Bordeaux et les instances judiciaires et policières. Je pense que c'est un mauvais procès.

Enfin, je trouve dommage que vous évacuez d'un revers de la main la question de l'armement de la Police municipale. La Police municipale, elle-même, le demande et cela a un effet psychologique.

M. le MAIRE

Non.

M. FETOUH

Écoutez, on n'a pas rencontré les mêmes policiers municipaux alors. En tout cas, pour ce qui nous concerne, elle nous le demandait. Cela a un effet psychologique, l'armement de la Police municipale parce que cela rassure les policiers qui – cela a été dit à un Conseil municipal – sont souvent les primo-intervenants quand il y a des rixes. Parfois, ils ne se sentent effectivement pas en sécurité parce qu'ils sont face à des gens qui sont armés d'armes blanches et eux-mêmes ne sont pas armés. Cela a aussi un effet psychologique sur la délinquance. En matière de délinquance, l'enjeu psychologique est très important. C'est vrai que quand on a un Maire qui dit : « La sécurité, ce n'est pas ma compétence, ce n'est pas ma priorité », on ne peut que...

M. le MAIRE

Ne soyez pas polémiste !

M. FETOUH

C'est un peu ce que l'on a cru comprendre au début.

M. le MAIRE

Je n'ai jamais dit cela.

M. FETOUH

Je vais aller au bout de mon idée. C'est ce que j'ai cru comprendre au début, quand vous disiez : « La sécurité, c'est la Police nationale. Nous, c'est la tranquillité ». Enfin, on pourra ressortir l'article de presse du mois de juillet. C'est vrai que ce n'est pas de nature à stimuler la Police municipale dans ses missions et à la reconnaître comme un élément important de la Politique municipale.

M. le MAIRE

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je vais le faire quand même. Ne caricaturez pas ! Depuis le début de ce mandat et même avant, j'ai toujours dit : « Nous agissons toujours dans le cadre des compétences qui nous sont données par la loi ». La sécurité publique est d'abord une prérogative de l'État et nous ferons une politique d'accompagnement, ce que font systématiquement nos policiers municipaux.

N'essayez pas de créer des polémiques là où il n'y en a pas. J'ajouterai aussi : « Perdez l'habitude de nous reprocher de ne pas avoir fait en trois mois ce que vous n'avez pas fait en 6 ans » Vous avez organisé un débat, vous, sur la prévention de la délinquance, l'augmentation de la délinquance ? Cela a augmenté depuis qu'on a été élu à la Mairie de Bordeaux ? Il y a deux ans au moins que la délinquance a recommencé à galoper. Vous

avez organisé ce débat à Bordeaux ? Vous avez fait un jour un bilan sur les performances de la vidéosurveillance, que je vous ai réclamé 150 fois ? Jamais ! Donc n'exigez pas que l'on fasse en trois mois ce que vous avez été incapables de faire en 6 ans et j'ai même envie de dire : « En 25 ans ».

Voilà. Qui demande la parole maintenant ? C'est Madame FABRE et ensuite, Pierre de Gaëtan.

MME FABRE

Merci beaucoup. Écoutez, je trouve vraiment très désagréable l'électricité ambiante. Là, honnêtement, on est en train de parler de Covid, on est en train de parler de sécurité, ce sont des sujets fondamentaux pour les Bordelais, c'est leur premier droit et je pense que nos échanges ne sont pas à la hauteur. Il serait bien que l'on arrive à collaborer. Honnêtement, je vis très mal cette espèce de ton bravache d'échanges dans tous les sens.

Je voulais juste prendre la parole pour une précision. Écoutez, je suis ravie de voir que vous êtes d'accord avec moi. Partons sur ce ton plus apaisé pour la suite du Conseil municipal et ce sera parfait si tout le monde est d'accord. Je voulais amener une précision puisque vous disiez que vous espériez que les parlementaires soutiennent la démarche d'un renforcement, notamment des moyens des CRS. Vous m'avez oubliée, peut-être que vous n'étiez pas au courant de mon travail auprès du Ministre de l'Intérieur. Mais de la même manière que je vous ai interpellés, lors du Conseil municipal de l'été, en vous disant que la sécurité sur Bordeaux était un vrai sujet d'urgence et qu'il fallait se dépêcher de trouver des solutions, j'ai sensibilisé, dès l'été évidemment, le Ministre de l'Intérieur et je pense qu'on a tous été dans le même sens par rapport à cela. Depuis la semaine dernière, je me suis encore longuement entretenue avec lui sur la pérennisation. C'est vraiment un sujet que je suis de près. Donc n'ayez pas de doutes à ce sujet, je tenais à vous rassurer puisque vous en doutiez visiblement.

Mais je ne l'ai pas fait savoir par voie de presse parce que je travaille mes dossiers tranquillement, sans avoir besoin de le faire savoir à la Terre entière.

M. le MAIRE

Merci. Pierre de Gaëtan.

M. NJIKAM MOULIOM

Monsieur le Maire, merci d'avoir enfin pu voir que j'avais demandé la parole. Plus sérieusement, m'inscrivant dans ce qui a été dit par mes collègues du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE, je voudrais dire quelques mots d'apaisement aussi, en étant très surpris d'ailleurs que votre Adjoint à la sécurité ait évoqué les liens insuffisants avec les partenaires institutionnels et autres. Et je parle d'expérience, je ne parle pas à partir d'une posture ou parce que je découvre ces questions. Celui qui s'exprime est l'ancien Maire-adjoint du Quartier Bordeaux Maritime, qui a – avec le soutien des précédents maires, Alain JUPPÉ, Nicolas FLORIAN et beaucoup de collègues ici présents, Fabien ROBERT, Alexandra SIARRI – accompagné la mise en œuvre du dispositif de quartier de reconquête républicaine sur Bordeaux Maritime.

Donc à cet égard, je pense totalement inexact d'indiquer qu'il y a eu des liens insuffisants avec les partenaires institutionnels, notamment dans le cadre du fonctionnement de ce dispositif du quartier de reconquête républicaine. Vous avez annoncé un bilan de ce dispositif QRR par la Préfecture. J'attends de noter effectivement cette insuffisance. Mais surtout, j'attends aussi un bilan d'un certain nombre de mesures que vous avez engagées pour conforter ce quartier de reconquête républicaine sur Bordeaux Maritime qui ne devrait pas souffrir du fait qu'il soit légitime et utile de s'engager aussi à Saint-Michel et ailleurs.

J'avais déjà interpellé le Maire là-dessus au mois de juillet. Donc je crois qu'il ne faut pas lever la vigilance sur Bordeaux Maritime parce que nous développons d'autres QRR tout à fait légitimes sur les territoires. C'est simplement de manière apaisée que je dis cela.

M. le MAIRE

Apaisée et constructive, j'ajouterais, si vous me permettez un commentaire. Maintenant, Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Nous, on est en désaccord profond – mais ce n'est pas une surprise – avec à la fois la conception de la droite et celle qui est un peu défendue par la nouvelle Mairie. Nous pensons qu'évidemment, le traitement de la délinquance doit avant tout être social, avant qu'il ne soit sécuritaire. On nous parle de recrutement dans la Police, on nous parle de coordonner les polices municipales, enfin tout ce qu'on a pu entendre, tout ce discours sécuritaire auquel on est habitué. C'est un discours habituellement de droite, mais qui est malheureusement repris de plus en plus par la gauche, depuis quelques années.

Nous, on est à rebond (?) de tout cela. Nous, on pense qu'au contraire, il faut aujourd'hui faire un lien entre la délinquance et la catastrophe économique et sociale que l'on vit dans la société aujourd'hui. Il y a une dégradation profonde des conditions de vie de la plupart des gens. Il y a beaucoup de précarité, beaucoup de pauvreté, de difficultés de se loger et de se soigner. Enfin, vous savez tout cela. Évidemment qu'il y a un lien. Cela ne veut pas dire que c'est automatique. Ce n'est pas parce que l'on est pauvre que l'on est délinquant. Mais plus il y a de pauvreté, plus il y a une société qui est violente. Plus elle écrase, plus elle opprime, plus elle humilie les gens, plus on aura ce problème-là.

Donc on peut toujours avoir envie de répondre par de la Police, on peut toujours avoir envie de muscler les choses et de taper dessus et de mettre les gens en prison, on ne réglera pas le problème et vous le savez. Pour nous, ce discours sécuritaire est à la fois simpliste et complètement inefficace dans les résultats. Donc oui, il faut un traitement social. Plutôt que de faire des groupes de traitement de la délinquance, enfin, c'est quand même aberrant, pourquoi ne fait-on pas des groupes de traitement de la précarité ? Pourquoi n'essaye-t-on pas de loger les gens ? Pourquoi n'essaye-t-on pas de faire en sorte qu'ils aient du boulot, qu'ils puissent vivre décemment ?

Enfin, c'est toujours pareil. On entend toujours : « Oui, il faut taper dessus, il faut taper dessus ». Et puis, l'autre chose que l'on a envie de dire également parce que c'est aussi fabuleux de voir cela, c'est que les gens d'un certain milieu social voient la délinquance toujours en bas, toujours celle des pauvres, toujours celle de ceux qui essaient de vivre et de se démerder pour pouvoir survivre. Mais on ne voit jamais la délinquance des riches. Pourquoi ne parle-t-on pas de Ford ? Ce ne sont pas des délinquants, Ford qui ferment des usines et qui vivent des milliers de gens ? Combien d'emplois supprimés ? Et ce n'est pas fini puisque vous avez vu la suite avec Magna. Donc combien de gens se retrouvent à la rue ? Quels problèmes va-t-on avoir à gérer derrière ? Et puis, Carrefour et Auchan qui ferment des magasins et qui licencient ? Ce ne sont pas des délinquants, alors qu'ils font du profit ? Et puis, les bétonneurs qui détruisent tout sur leur passage, qui font n'importe quoi, ce n'est pas une forme de délinquance aussi ? Et puis, tous ceux qui utilisent des pesticides, les gros viticulteurs qui sont en train de polluer et d'avoir aussi quelque part une politique criminelle puisque l'on sait que derrière, il y a une surmortalité liée à la pollution atmosphérique ? Ce ne sont pas des délinquants, ces gens-là ?

Il faudrait aussi discuter de tout cela. Et finalement, on a envie de dire au bout du compte qu'il y a une société qui est de plus en plus brutale, de plus en plus violente, où on voit des démonstrations quotidiennes de non-respect du collectif, de non-respect des gens. Les incivilités ou les agressions aux personnes sont multiples. C'est pour cela qu'aujourd'hui, le problème de fond qui est posé est celui effectivement de savoir comment on reconstruit tout cela.

Pour faire vite, nous, on pense qu'il y a des réponses. C'est évidemment de s'attacher à la question du logement, à la santé, la question du service public, notamment dans les écoles puisqu'on en parlait tout à l'heure. Nous, on pense qu'il faut des ATSEM, qu'il faut embaucher, qu'il faut développer le système d'éducation. Ce sont des réponses immédiates qui concernent les besoins des gens. Et la Mairie comme l'ensemble des collectivités territoriales ont les moyens d'y répondre. Ce sont ces réponses-là que l'on veut parce qu'on sait très bien qu'il y a besoin de cela dans la vie de tous les jours. On a besoin des lieux de vie, on a besoin de solidarité, on a besoin d'entraide, on a besoin de se voir, de se comprendre. On n'a pas besoin de Bleus, ce n'est pas vrai. Les Bleus, quand on en voit, ils nous tapent dessus. On parle des manifestations, on parle d'Antoine qui même pire que cela...

L'insécurité, c'est aussi cela, c'est aussi cette façon de réprimer systématiquement la contestation et c'est aussi cette façon actuelle – et il y a Myriam qui est dans le public – puisqu'il y a des gens qui manifestent et qui se prennent des amendes à chaque fois qu'ils sortent dans la rue pour manifester. Donc c'est cela aussi. C'est quoi, cette société-là ? Nous, on rejette cela et on pose le problème complètement à l'envers. Oui, il faut des réponses sociales. Il faut, à un moment donné, que ce monde-là soit plus démocratique, plus respectueux des gens et cela pose le problème de répondre à toutes ces urgences-là maintenant.

M. le MAIRE

Avant de passer la parole à Nicolas FLORIAN, je réponds en deux mots. La difficulté du débat que nous avons, Philippe POUTOU, est qu'il faut tenir un discours équilibré sur la sécurité et la prévention. Certains nous suspectent d'avoir une vision angélique, d'être trop dans la prévention et pas assez dans la répression. On essaye d'être dans l'équilibre. Il n'y a pas de solution unique, il n'y a pas de bâton magique pour répondre aux problèmes de la délinquance. Il faut les deux et il le faut de façon équilibrée. Et ne croyez surtout pas que l'on se désintéresse de la prévention sociale et de la prévention économique.

Vous allez voir tout à l'heure la communication que nous allons faire sur les mesures économiques et celles de Pôle Emploi que nous allons vous proposer. C'est une façon de dire que si on arrive à améliorer la situation économique, nous sommes convaincus que nous améliorerons naturellement la situation sociale et la situation de délinquance sur le terrain. Nous en sommes tout à fait convaincus.

De même, quand nous mettons dans notre programme la volonté de faire à Bordeaux des quartiers apaisés. Des quartiers apaisés sont effectivement des quartiers dans lesquels on vit mieux, on se connaît mieux, on se parle. Il y a des arbres, il y a des bancs, etc., une ville plus conviviale. Et on est persuadé que la ville plus conviviale est le meilleur rempart que l'on puisse trouver contre un certain type de délinquance.

Donc ne schématisons pas, ne caricaturons pas les uns et les autres nos positions. C'est un débat difficile. Sachez en tout cas que notre souci numéro un est d'apporter une réponse équilibrée aux problèmes dont nous débattons aujourd'hui.

Je suis persuadé que Nicolas FLORIAN sera le garant de cet équilibre. Il demande la parole.

M. FLORIAN

Ce qui est bien avec vous, Monsieur le Maire, c'est que vous anticipez toujours un petit peu ce que vont dire les autres ou les questions qu'ils vont vous poser. J'ai remarqué que vous étiez très attentif aux déclarations que je pouvais faire ici ou là.

M. le MAIRE

Vous voyez, c'est une reconnaissance.

M. FLORIAN

Mais je m'en félicite et je vous conseille d'ailleurs de lire très attentivement tout ce que je peux déclarer, que ce soit dans la presse ou dans cette enceinte ou quand je m'adresse à vous par voie de courrier. Cela me permet d'ailleurs de vous glisser un mot. Vous parliez d'étonnement. Vous me reprochiez tout à l'heure ma nostalgie du temps passé. Oui parce que je pense que quand j'étais élu dans les mêmes fonctions que vous, avec l'équipe qui m'a accompagné, on a fait du bon travail.

Vous me reprochez cette nostalgie. Vous mettez en exergue le choix des Bordelaises et des Bordelais. C'est vrai, vous avez gagné les élections, je ne le conteste pas. Si on devait vraiment aller chercher la substantifique moelle de la légitimité électorale, je rappellerais que vous comme moi, on n'a jamais mobilisé que 40 % du corps électoral et que ma foi, en termes de légitimité absolue, on aurait à redire, tant vous que moi. Je me mets dans le

lot. Donc n'allons pas laisser croire que c'est une adhésion absolue à ce que vous avez pu dire le moment venu.

Par ailleurs, là où vous me reprochez de reparler de ce qui a déjà été fait et de ce que nous avons initié, vous vous en inspirez sur beaucoup de dossiers et on s'en félicite. Quand on parle de posture constructive, on est un certain nombre à pouvoir vous donner crédit d'avoir repris des actions qui étaient menées, d'en avoir amélioré d'autres.

Si j'écoute votre Adjoint à la Sécurité, je comprends qu'il va doubler les moyens alloués à la sécurité. Je m'en félicite, tant mieux, puisqu'il nous a expliqué, chiffres à l'appui, que par rapport aux autres grandes villes de France, on dépensait deux fois moins en termes de sécurité et de moyens de sécurité. Il vient de nous annoncer qu'au prochain budget, on allait doubler les moyens sur la sécurité. Je voudrais le féliciter et le remercier. C'est une bonne mesure et il a raison de vous pousser dans ce sens-là.

Il nous annonce un plan de recrutement qui va nous amener à 150 policiers municipaux d'ici fin 2021. Je le félicite aussi. C'est ce que vous avez dit, Monsieur, ou Monsieur HURMIC, peu importe, mais enfin, j'imagine qu'il y a une solidarité là-dessus. 150 fonctionnaires de Police municipale d'ici la fin 2021 – je crois de mémoire qu'il y en a 108 ou 110 à l'heure actuelle – ce serait un effort considérable et je le salue.

Avant même que je sois Maire, quand j'étais Adjoint aux Ressources Humaines, on avait lancé un plan de recrutement de 29. Monsieur HURMIC, Monsieur le Maire, je comprends d'ailleurs les difficultés que l'on a aujourd'hui à recruter. C'est une réalité. Je suis donc de tout cœur avec vous et vous accompagne de nos encouragements dans le développement d'un plan de recrutement supérieur à ce qui a pu être fait jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, je reste dans un propos posé. Mais enfin, il n'y a rien de plus agaçant, Monsieur le Maire ou mes Chers Collègues, que de travestir les réalités. Quand j'entends certaines de vos déclarations, j'ai l'impression que vous travestissez la réalité. Madame SIARRI vous l'a rappelé, les GLTD ont déjà été mis en œuvre. Elle aurait pu même vous rappeler que, lors du CLSPD d'avril 2020, j'avais demandé officiellement, en présence des collègues, la création d'un GLTD sur Saint-Michel. C'est sur le compte rendu de cette réunion.

Vous avez l'habitude d'attribuer des pensées ou des paroles à certains fonctionnaires de l'État et je ne me souviens pas qu'à l'époque, Madame la Procureure m'ait démenti dans cette démarche, comme votre Adjoint qui attribue à Monsieur MAIRESSE un certain nombre de sentiments. Quand vous me posez la question de savoir quel est le bilan de la vidéo-protection, eu égard aux relations privilégiées que vous entretenez avec le Directeur départemental de la Sécurité publique, n'hésitez pas à lui demander son avis sur la vidéo-protection car il vous rappellera peut-être qu'il nous avait sollicités – j'avais accédé à cette demande – pour que les services de Police nationale puissent se connecter directement sur votre PC de vidéo. N'hésitez pas à lui demander son avis et j'imagine qu'il vous éclairera, comme nous, on essaye de le faire. Quand on présente des initiatives, on les salue, mais accordez-nous aussi l'idée et le droit de pouvoir faire des contre-propositions, sans simplement les critiquer. Vous affirmez de façon définitive qu'il ne faut pas l'armement. Je n'ai jamais dit qu'il fallait un armement pour la Police municipale. On dit simplement qu'il faut au moins ouvrir le débat.

Et quand votre Adjoint, de façon un petit peu véhémement, explique qu'il a trouvé un service exsangue, OK, très bien. Moi, ils ne me disent pas tout à fait la même chose. Mais on pourrait d'ailleurs aller les voir ensemble, si vous voulez, pour qu'ils confirment aux uns et aux autres ce qu'ils peuvent nous dire en bilatéral. Bien sûr que j'avais beaucoup de demandes de la Police municipale sur les locaux, ils n'étaient pas au niveau. Vous reprenez l'idée d'un Hôtel de Police municipale, je m'en félicite. La plupart des candidats à cette élection proposait la même chose. Vous reprenez la proposition de demander un quartier de reconquête républicaine sur Saint-Michel, je vous en félicite. Cela va dans le bon sens. La plupart des candidats à l'élection municipale réclamait la même chose, peut-être à part Monsieur POUTOU, mais il a expliqué sa position le moment venu.

Concernant donc ce plan – qui n'est pas un plan d'ailleurs puisque vous faites des annonces et que cela nous permet au moins d'en débattre – il y a des zones totalement absentes. Je le redis, parlons au moins de l'armement. Avez-vous le chiffre exact du nombre de polices municipales qui sont armées ou pas en France ? Moi, je ne sais pas exactement. Mais renseignez-vous auprès des agents de la Police municipale ou en tout cas de sa Direction, à l'époque, j'avais demandé un rapport là-dessus, qui m'avait été transmis – il vous suffira de

le redemander et vous l'aurez – sur leur avis concernant l'armement. Après, vous le faites ou vous ne le faites pas. Mais au moins, organisez un débat.

Sur la vidéo-protection, c'est là aussi une vraie ligne de fracture entre nous au sens non propre du terme. Il ne s'agit pas d'entretenir des clivages artificiellement. Mais là-dessus et typiquement, nous considérons qu'il faut faire plus de vidéo-protections. Vous, vous dites non. Voilà, il faut le dire clairement. Mais ne tournez pas autour du pot là-dessus.

Quand je dis que vous m'égratignez – c'est le jeu, je comprends – sur le fait que j'aurais la nostalgie, mais par ailleurs vous vous attribuez des choses que l'on avait mises en place, nous. La brigade canine. Que n'ai-je pas entendu quand j'ai annoncé qu'on allait lancer une brigade canine ? Que n'ai-je pas entendu à ce moment-là de votre part et de la part de vos amis ? À l'époque, j'avais même ajouté qu'on pouvait envisager des drones. Vous ne le reprenez pas, mais peut-être que vous y viendrez un jour. D'ailleurs, je vous conseille que sur certaines zones de la Ville, notamment là où il y a beaucoup de trafics de stupéfiants, on puisse se doter d'équipements mobiles de drones qui fassent de la surveillance.

Parmi les mesures qu'on avait proposées, il y avait aussi la procédure du rappel à la loi. Je vous propose de vous en inspirer de nouveau. Vous qui affichez de très bonnes relations avec Madame le Procureure – mais tant mieux – n'hésitez pas à lui redemander de vous accorder cette possibilité de faire une procédure de rappel à la loi.

Bien sûr qu'il faut marcher sur ses deux pieds et je crois que les interventions des uns et des autres l'ont prouvé, quels que soient les bancs d'où ils se sont exprimés. Il y a la prévention, il y a aussi ce qui relève de l'Autorité publique. On a peut-être mal compris ce que vous aviez déclaré cet été, vous et d'autres. Mais des fois, la posture notamment d'un Maire est d'écouter et de regarder.

Certes, je ne vous reproche pas et je ne vous accuse pas d'avoir été un facteur d'aggravation de la sécurité publique sur Bordeaux. Jamais, on n'a dit cela. On vous a simplement reproché en début d'été de ne pas avoir une parole forte sur ce sujet. Je vois un collègue qui me demande de réduire. Mais si vous voulez, je reste chez moi.

M. SMIHI (02:25:59)

Cela fait 10 minutes que vous avez la parole.

M. FLORIAN

Je vous laisse entre vous. Voulez-vous que j'additionne les temps de parole des uns et des autres ?

M. le MAIRE

Ce sont 5 minutes normalement.

M. FLORIAN

Très bien, j'arrête là alors.

M. le MAIRE

Vous aviez fini peut-être. J'ai encore Thomas CAZENAVE, Emmanuelle AJON et on va ensuite s'arrêter. Je dirai un mot, puis Amine et je terminerai.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Ce sera très court. On vous avait, effectivement, écrit en juillet pour organiser cet échange sur la question de la sécurité. Je crois qu'au moins de notre côté, l'objectif est atteint. Vous nous avez présenté cet après-midi votre feuille de route, sur laquelle nous nous inscrivons à 90 %. Je crois qu'il y a un débat sur quelques points. Cela nous permettra de suivre la tenue des engagements au fur et à mesure parce que je rejoins

d'ailleurs ce qu'a évoqué Nicolas FLORIAN, votre constat et l'ambition que vous tracez pour notamment la Police municipale sont très exigeants en termes de moyens, d'engagement vis-à-vis à la fois des équipes, des équipements, des locaux. Nous serons donc très attentifs à ce que tous ces engagements et cette feuille de route soient bien mis en œuvre dans les prochains mois et les prochaines années.

M. le MAIRE

Merci Thomas CAZENAVE. Emmanuelle AJON et après, Amine SMIHI.

MME AJON

Très rapidement, je vais répondre à Monsieur SKALLI et lui dire qu'il ne faut pas mettre du feu là où il n'y en a surtout pas besoin. Vous avez fait un amalgame dangereux, extrêmement dangereux sur les mineurs non accompagnés. Je vous dis et je redis – je l'ai déjà dit à la presse et je le redis – que les mineurs non accompagnés, ce n'est pas de la délinquance, c'est de l'aide sociale à l'enfance. L'aide sociale à l'enfance dépend bien entièrement du Département de la Gironde. Elle en est cheffe de file. Pour la délinquance, vous savez très bien que cela ne dépend pas du Département.

Par contre, vous jetez de l'huile sur le feu en faisant une polémique sur une population et qui va entraîner un rejet de cette population de façon majeure. Entre 1 300 et 1 500 jeunes mineurs non accompagnés, sont accompagnés par l'aide sociale à l'enfance et le Département, et ils vont très bien. Ils ne sont pas dans la rue, ils ne font des faits de délinquance. Ils sont intégrés, insérés dans le milieu scolaire, dans la société.

Donc arrêtez de jeter d'utiliser ce sujet pour faire des polémiques qui sont scandaleuses et dangereuses parce que, maintenant, nous n'arrivons plus à trouver de lieux pour faire accueillir ces jeunes calmement puisque les gens vont les rejeter par vos basses manigances polémistes.

Quand Madame FABRE dit qu'il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu, je suis entièrement d'accord. Mais sur ce sujet, s'il vous plaît, arrêtez !

M. SKALLI

Excusez-moi, je pose une question sans polémique. Je crois que vous avez évoqué vous-même ce sujet, en y intégrant toutes les dimensions de la sécurité, y compris la prévention, etc. Vous avez évoqué vous-même ce sujet de la délinquance des mineurs et j'ai repris d'ailleurs vos propos de mineurs non accompagnés puisque c'est un sujet. Je n'aurais peut-être pas dû passer cette question à ce moment-là, mais il y a cette problématique que même Monsieur le Maire avait évoquée. Donc je crois que ma responsabilité est aussi de poser une question sans polémique. Je vous dis : « Qu'est-il prévu ? »

MME AJON

Qu'est-ce qui est prévu par le Département ? Donc l'aide sociale à l'enfance et vous le savez très bien. C'est ce que vous vivez et c'est là que vous faites une erreur et une polémique.

M. SKALLI

Non, il n'y a pas de polémique. Il y a une question.

MME AJON

Vous allez me laisser terminer. Je n'avais pas terminé mon intervention, si vous voulez bien. Je vais donc vous envoyer un très bon article qui est paru dans Le Parisien sur ce sujet aujourd'hui. Je vous invite à le lire, à le comprendre et à arrêter de polémiquer sur ce sujet.

M. SKALLI

Calmez-vous, Emmanuelle AJON, il n'y a pas de polémique. Il n'y a pas de manigance, gardez vos nerfs.

M. le MAIRE

Terminons un débat qui est très apaisé. Avant Amine, Delphine JAMET.

MME JAMET

Amine fera la synthèse, mais je voulais intervenir par rapport à ce qu'a dit Marik FETOUH. Effectivement, on est rentré aussi dans une période où on voudrait faire un audit local de sécurité, ce qui nous permettrait de mettre en place une stratégie de la sécurité urbaine.

Pour rappel, un audit local de sécurité permet de :

- Définir le contexte avec une présentation générale de la démographie, de l'économie et de certaines autres caractéristiques de la Ville,
- mais également de comparer ces données avec des données régionales et nationales.
- Analyser la criminalité, la violence, ainsi que les problèmes connexes, tels que les troubles et les incivilités, à travers leur ampleur, la tendance, leur répartition et leur impact.
- Établir un profil des victimes et des délinquants en fonction notamment du genre et de l'âge,
- Étudier les modèles de facteurs de risques susceptibles de contribuer à l'émergence de la criminalité et de la violence,
- Évaluer l'efficacité des projets et services comme la santé, le logement, l'aide sociale, l'éducation en rapport avec la prévention,
- Évaluer l'environnement politique et institutionnel, afin d'identifier les possibilités de développement d'actions préventives, d'identifier les possibilités, les points forts et le potentiel du quartier ou des quartiers, notamment du capital social, de la société civile et des projets existants sur lesquels la future stratégie pourra s'appuyer.

Nous sommes donc en train d'élaborer un cahier des charges pour réaliser cet audit, qui nous permettra ensuite d'avoir une stratégie. Cela n'empêche pas effectivement de mener des actions dès maintenant et cela nous permettra ensuite d'évaluer notre stratégie de sécurité urbaine.

M. le MAIRE

Merci Delphine JAMET.

MME FABRE

Si je peux dire un mot.

M. le MAIRE

Après, il faut savoir terminer un débat. Madame FABRE, vous avez la parole.

MME FABRE

Merci. Je voudrais revenir sur les propos d'Emmanuelle AJON parce que je ne comprends pas. C'est-à-dire qu'on a quand même le droit de nommer les choses. Je pense que tous les experts et tous les gens qui sont sur le terrain voient bien qu'il y a un problème de délinquance lié non pas évidemment à tous les mineurs non accompagnés. Vous parlez de

1 300 mineurs non accompagnés, il est évident qu'il ne s'agit pas de tous les mineurs non accompagnés. Mais il y a 80 à 150 mineurs non accompagnés sur Bordeaux, qui créent de vraies problématiques de sécurité qu'il faut savoir nommer et regarder en face, pour pouvoir les gérer. Et vous le savez bien puisque vous faites partie de la cellule groupe mineurs avec la Police, avec le Parquet des mineurs et le Conseil départemental, pour travailler ce problème. C'est bien qu'il y a un problème.

Je pense que Monsieur SKALLI vous interrogeait justement sur : « Quelle est l'approche du Conseil départemental par rapport à ce problème ? » Je ne vois pas en quoi c'est choquant de nommer les choses telles qu'elles sont.

MME AJON

Parce que cela ne dépend pas de l'aide sociale à l'enfance et vous faites un amalgame entre sécurité, délinquance et aide sociale à l'enfance.

M. le MAIRE

Voilà. Marik FETOUH, est-ce indispensable ? Vous êtes déjà intervenu, pensez un peu aussi à vos collègues !

M. FETOUH

Très rapidement, sur l'audit local de sécurité, c'est une très bonne initiative que nous avons également dans notre programme. En parallèle, il y a des organismes qui existent, comme le Forum européen pour la sécurité urbaine, qui a déjà benchmarké tout ce qui se fait en Europe en matière de prévention de la délinquance et qui peut être la source d'un plan d'action assez rapide à mettre en œuvre avant l'audit. Donc je pense qu'il y a des choses à faire et c'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas d'écrits aujourd'hui. Des annonces ont été faites, on ne sait pas exactement quelles sont-elles. C'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas d'écrits.

Pour terminer, je voulais vous dire, Monsieur le Maire, que je trouve que la formule de nous dire qu'on vous reproche de ne pas faire en trois mois ce qu'on n'a pas fait en 6 ans, c'est une formule qui clôt le débat. Finalement, à chaque fois qu'on fera une critique, vous pourrez la ressortir et on ne peut pas avoir de débat démocratique. Dans cette enceinte démocratique, j'aimerais quand même pouvoir m'exprimer sans qu'on me renvoie à ce qui a été fait pendant 6 ans et qui correspondait à l'état des lieux de cette période. Les conditions de sécurité ont évolué récemment et il y a eu une flambée. On ne dit pas que vous en êtes à l'origine, mais en l'occurrence, on aurait attendu une réaction peut-être un peu plus vive de votre part.

M. le MAIRE

Merci. Madame AMOUROUX.

MME AMOUROUX

Je vous promets, je vais faire vite. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. C'était juste pour essayer d'apporter une clarification au débat qui s'est tenu à l'instant sur les MNA et là, plus avec la casquette qui est la mienne de Conseillère départementale, pour dire que je pense que les deux « parties » ont raison. En effet, il y a plus de 1 300 MNA qui sont accueillis en Gironde et qui le sont bien, notamment par les travailleurs sociaux. Il y en a quelques-uns – vous parliez d'une centaine – qui ne sont pas du tout accueillis. Le problème est là. Ils ne sont pas du tout accueillis parce qu'ils ne sont pas confiés.

Je pense qu'en tant que responsables politiques, on doit tous s'interroger, en partant de l'État jusqu'ici, dans notre Conseil municipal. Ce sont ces jeunes-là qui posent problème et on laisse errer ces jeunes-là, notamment dans ce Quartier de Mériadeck. Et en effet, ils sont les auteurs d'un certain nombre d'actes de délinquance. Mais je pense qu'ils sont plus

à prendre à considération qu'à porter au pilori. C'est aux responsables politiques de tous les étages, si je puis m'exprimer ainsi, de les prendre en considération et peut-être de ne pas les laisser rentrer à la base sur notre territoire. Je vous remercie.

M. le MAIRE

Merci Madame AMOUROUX. Amine SMIHI et je conclurai ensuite en deux mots.

M. SMIHI

Synthétiser tout ce qui a été dit et répondre à toutes les questions est un exercice impossible. Mais cela, c'est de votre faute. Il fallait me laisser répondre entre. Je vais donc quand même faire une synthèse expresse. Je voudrais dire que les sujets que vous avez portés sont des débats dans le débat et que c'est quand même compliqué de gérer cela. Je voudrais saluer la discipline et l'exemplarité de tous mes collègues adjoints, qui sont concernés par les thématiques que vous avez approchées. Nous sommes arrivés sur une question sur laquelle je portais la feuille de route et l'explication. Si vous aviez voulu aborder tous les champs que vous aviez faits, ce n'est pas l'Adjoint à la sécurité qui doit être le seul et unique interlocuteur, dès lors que l'on parle de la prévention, de l'action sociale, de l'aide et de la politique des quartiers. Donc merci à tous mes collègues de ne pas avoir fait ce qui vient de se passer pour les autres.

Je réponds maintenant très synthétiquement, sinon, on ne va pas s'en sortir. Madame SIARRI, je suis désolé, je suis obligé de revenir en arrière. Si nous faisons le même exercice que vous sur l'évaluation des chiffres du budget que vous avez évoqué, en indiquant qu'il fallait rajouter ceci, cela, etc. à ces chiffres-là, si nous faisons la même chose pour les chiffres nationaux et ceux des autres villes, nous aurions toujours le même écart d'investissement surprenant. Ce n'est donc pas un argument.

Concernant le fait de demander, oui. Effectivement, vous aviez dit que vous aviez demandé un GLTD, qu'il y avait plein de choses préexistantes. Il n'y a aucun doute. Il y a des choses qui sont existantes et nous ne l'avons jamais nié. Et puis, il y a des choses que vous avez demandées et que vous n'avez pas obtenues. Le GLTD Saint-Michel est en exercice. La première séance s'est tenue cet après-midi et elle se tiendra régulièrement tous les 15 jours. Cela, c'est un constat partagé. Vous regrettez de ne pas avoir été entendus ou pas assez vite. On a fait ce constat au début du déficit de lien que vous aviez avec la Police nationale et la Justice.

MME SIARRI

Il y a eu le confinement.

M. SMIHI

Concernant le GLTD de Saint-Michel, il aura une durée limitée évidemment, comme tous les GLTD et vous le savez, d'une durée de trois mois. Madame la Procureure dit toujours que si on a encore le GLTD dans 6 mois à Saint-Michel, c'est que l'outil n'est pas adapté à la situation et qu'il faut le réévaluer. Nous disons d'avance que nous sommes tout à fait favorables à ce que, dès lors que la situation à Saint-Michel sera redescendue dans un cadre plus supportable pour les riverains et les habitants, nous aurons la possibilité de développer et de continuer ce dispositif sur d'autres quartiers et il y a des besoins dans bien des endroits dans cette Ville.

Vous avez évoqué Bordeaux Métropole Médiation, que vous avez probablement fondé et dirigé.

MME SIARRI

Non, c'est Madame FAYET.

M. SMIHI

Oui. Vous êtes donc une inspiratrice très importante de ce dispositif. Je vous en remercie parce que c'est un très beau dispositif, qui fonctionne très bien, avec des personnels de qualité. Nous avons fait ce constat et immédiatement décidé non seulement de maintenir tous ces gens admirables dans leurs fonctions, mais en plus de le renforcer et de le développer, y compris dans des endroits où vous ne l'aviez pas fait et cela, c'est une très bonne nouvelle. C'est normal. Quand cela marche, il n'y a pas de raison d'en changer.

Les services que vous nous avez longuement rappelés étant quasiment les vôtres, je voudrais vous dire quand même que oui, les personnels des services sont vraiment admirables et exemplaires dans la transition et dans l'accompagnement de notre prise de fonction et je les salue ici pour leur professionnalisme et leur exemplarité. Mais que vous dire ? Ils peuvent travailler aussi sans vous, c'est vrai. Vous sembliez être étonnée.

Monsieur SKALLI, bien sûr que nous sommes tout à fait favorables à un travail transpartisan, dès lors que c'est dans un travail collaboratif et constructif. Vous êtes évidemment le bienvenu pour contribuer à apporter votre expérience et votre savoir-faire, comme tous les conseillers municipaux ici réunis.

Le QRR dont vous parlez, qui est demandé à Saint-Michel, vous le savez très bien, vous l'avez évoqué. Vous avez évoqué ce fameux courrier que Monsieur CAZENAVE nous a envoyé, en indiquant qu'on l'avait perdu. On ne risquait pas, on l'a reçu de tel nombre de manières et en plus, vous prenez toujours le soin de le publier avant dans la presse. Donc même quand on le reçoit, on l'a déjà lu.

M. CAZENAVE

C'est faux.

M. SMIHI

Ce n'est pas faux. Je suis désolé, Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE

C'est faux. Je l'ai adressé à Pierre HURMIC par voie dématérialisée.

M. SMIHI

En juillet, tout à fait. J'ai encore les dates, il n'y a aucun souci.

M. CAZENAVE

Ne racontez pas de bêtises !

M. le MAIRE

Merci Thomas CAZENAVE de laisser Monsieur SMIHI s'exprimer.

M. SMIHI

Donc s'il y avait une proposition de travail constructif dedans, nous vous aurions conviés absolument avec plaisir. Ce n'était pas le cas.

M. CAZENAVE

Deux pages de propositions, cessez de raconter des bêtises !

M. SMIHI

Merci Monsieur CAZENAVE de vos leçons, je les apprendrai pour la prochaine fois. Juste pour vous dire que si dans les propositions que vous faisiez, vous n'aviez pas la connaissance qu'elles étaient déjà dans notre feuille de route pour trois d'entre elles et que nous étions en désaccord sur les deux autres, j'aurais pu vous répondre autre chose.

Vous nous avez parlé de participation. La réalité est là.

Monsieur FETOUH, j'essaye d'aller vite. Je suis désolé. La demande de l'armement par les policiers municipaux existe. C'est un fait, je vous le confirme. Ils nous l'ont dit. Monsieur le Maire et moi-même, nous l'avons abordée avec tous les agents. Nous ne nous cachons de rien et nous avons exprimé notre point de vue sur la question. Nous n'avons pas les mêmes valeurs politiques, dont acte. C'est aussi cela, la démocratie. Et nous défendons et nous expliquons à nos policiers municipaux quel est le fondement de notre position.

De même sur la vidéosurveillance, elle vous est manifestement extrêmement chère. Je crois que Monsieur le Maire s'est exprimé longuement sur notre vision de la vidéosurveillance. Très bien. Monsieur FLORIAN déclarait, en réunion publique pendant la campagne, qu'il n'avait rien contre la reconnaissance faciale parce que – je cite – « Lorsque l'on n'a rien à se reprocher, il n'y a aucun mal à être filmé et surveillé ». Bon, nous actons là à nouveau nos différences politiques et heureusement et vive la démocratie !

Monsieur POUTOU, c'est un fait. Il n'est pas là, mais ce n'est pas grave. Je suis sûr qu'il m'entendra. Nous avons de très nombreux désaccords, c'est une évidence. Nous partageons aussi certaines valeurs, c'est aussi une évidence. À notre sens, la Police de proximité adossée au quartier est une réponse équilibrée à la demande légitime de tranquillité publique et de sécurité de nos co-citoyens. Merci.

M. le MAIRE

Merci Amine. Je vais renoncer au temps de parole que je souhaitais prendre pour conclure ce débat. Je trouve qu'il a été globalement de qualité. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des intervenants. Comme je l'ai promis, je n'allongerai pas notre temps de parole et je propose que nous passions à la question suivante. Merci.

Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence, et le lancement d'un grand débat citoyen

Mesdames, Messieurs,

Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence, et le lancement d'un grand débat citoyen

Le conseil municipal de Bordeaux souhaite interpeller le président de la République et le Premier Ministre au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences sont lancées à compter de ce jour, 29 septembre 2020.

En effet, l'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un 'effet rebond' par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de la 5G risque d'accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Les phénomènes de pollution dus à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables.

Par ailleurs, les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui pourrait aboutir à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes avec potentiellement un effet cocktail, phénomène encore mal connu dont les conséquences sur notre santé n'ont pas encore été mesurées. Il est également urgent de s'interroger sur les impacts sociaux de l'hyperconnexion.

Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national (de nombreuses zones blanches encore existantes).

Considérant que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain.

Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici.

Considérant qu'aucun débat public ou concertation avec les habitants n'aient été entrepris sur le sujet.

Considérant que le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat, que le président de la République s'est engagé à étudier.

Le Conseil municipal de Bordeaux, réunit en séance plénière, le 29 septembre 2020 :

- **Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante des impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers.**

- **Demande qu'un débat public sur la 5G soit enclenché au niveau local et national afin d'avancer en toute transparence sur ce sujet.**

- **Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire.**

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

M. LE MAIRE

Ce point nous sera présenté par Delphine JAMET.

MME JAMET

Si vous souhaitez, je le lis. Si vous ne souhaitez pas, je ne le lis pas. On va plutôt engager le débat. Il s'agit effectivement ici de présenter un vœu, sachant que c'est aujourd'hui les enchères pour l'attribution des fréquences 5G au niveau national.

Nous présentons donc un vœu pour demander à l'État de faire un moratoire sur le déploiement de la 5G, mais aussi de lancer un grand débat et des études d'impact sur cette technologie. Je vais donc laisser mes collègues, Monsieur CHABAN-DELMAS.

M. LE MAIRE

Attends, c'est moi qui donne la parole !

MME JAMET

Pardon.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas grave. Monsieur CHABAN-DELMAS, avec l'autorisation de Delphine JAMET, je vous donne la parole.

M. CHABAN-DELMAS

Vous êtes bien aimable. Avec deux autorisations, je me sens tout à fait à l'aise.

M. LE MAIRE

Voilà, vous êtes porté.

M. CHABAN-DELMAS

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, après que vous vous soyez pris les pieds dans le sapin et alors que nous vivons une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent....

(Brouhaha dans la salle)

... Oh, on a le droit de commencer par un peu d'humour, cela détend l'atmosphère après la sécurité. Voilà que vous nous proposez un moratoire sur le développement de la 5G à Bordeaux.

Sur ce sujet, vous conviendrez que d'un échange d'arguments rationnels, on est passé aux noms d'oiseaux, les uns admonestant les défenseurs d'une technologie néfaste pour la santé et l'environnement, les autres répondant par le mépris et opposant le principe du progrès technique à la technophobie ambiante. Essayons collectivement de ne pas tomber dans ce piège aujourd'hui !

Sujet autant technique que polémique, il mérite selon nous une attention méticuleuse pour ne pas tomber dans le piège des idéologies consuméristes d'un côté et déclinistes de l'autre. C'est donc sur

cette ligne de crête qu'au nom du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE, j'aurais quelques éléments à partager avec vous tous, mes Chers Collègues.

En Europe, seuls 9 États n'ont pas encore attribué les fréquences 5G. Tous les autres – et pour certains réputés pour leur précautionnisme écologiste, notamment les pays scandinaves – ont déjà soit procédé au lancement commercial à grande échelle ou *a minima* attribué les fréquences aux opérateurs. De ce point de vue-là, la France accuse donc un retard certain. Je ne vous parle même pas de nos amis chinois qui expérimentent déjà la 6G.

Alors, à quoi va servir la 5G ? Il s'agit d'abord d'effectuer un grand pas en matière de couverture réseau. La France accuse un retard conséquent, avec seulement 80 % du territoire couvert par la 4G, loin derrière les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, qui forment le trio de tête.

Dans nos zones rurales, le déploiement de la fibre optique coûte encore beaucoup trop cher d'après les opérateurs, surtout les derniers kilomètres jusqu'à l'utilisateur final. De ce point de vue-là, la 5G permettrait de remédier à ce problème en apportant du très haut débit par ondes radio, ce qui est de très loin la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour couvrir des territoires dits zones blanches ou grises.

Parmi les autres exemples utilisés par les avocats de la 5G, il y a la vie intelligente, l'éclairage public temporaire, l'industrie 4.0, la télémédecine, les véhicules connectés. En réalité, dans tous ces exemples, beaucoup sont erronés. Certains ont vocation à être raccordés par fibre, par exemple la télémédecine. Une cabine de télémédecine fixe ne nécessitera pas d'ondes radio. D'autres n'ont pas non plus vocation à utiliser la 5G haute fréquence. C'est-à-dire qu'une plateforme de *streaming* ou de téléchargement n'a pas vocation à utiliser une 5G très haute fréquence de 26 Ghz, comme celles qui sont attendues ou annoncées pour 2025-2026.

Côté santé, je cite le rapport de l'Inspection générale des Finances de ce mois-ci. Ainsi, on a une base factuelle sur laquelle s'accorder. Le rapport explique que les éléments disponibles à ce jour permettent d'estimer que l'introduction de la 5G basse fréquence d'ici 2 à 3 ans ne générera pas de rupture en matière d'exposition dans les zones urbaines. Il n'y a donc aucun danger à très court terme.

En revanche, le recours ultérieur à la bande haute fréquence à partir de 2025 amènerait des effets nouveaux qui restent totalement à documenter. On est totalement démuni de ce point de vue-là et on attend un rapport de l'ANSES pour mars 2021.

Côté consommation des données, elles ont déjà été multipliées par dix entre 2015 et 2019. Cela risque de nettement augmenter avec la 5G. Et même si la 5G est moins énergivore que la 4G à volume de données constant, l'augmentation de la consommation des données et donc d'énergie n'est évidemment pas souhaitable pour la planète qui a cruellement besoin d'une rationalisation de nos habitudes de consommation.

Passées cette introduction et cette mise en contexte, on en est donc au point suivant. On a donc une technologie avec des apports potentiels indéniables, mais des zones d'ombre persistantes à moyen et long terme, notamment sur cette 5G haute fréquence. On a des premiers retours d'expérience mitigés, notamment de Corée du Sud et du Japon, où la 5G basse fréquence va à peu près quatre fois plus vite que la 4G. Mais beaucoup d'utilisateurs se sont plaints du chevauchement de 4G et 5G, ce qui fait que certains utilisateurs ont même dû se désabonner, considérant l'abonnement trop cher pour un service de mauvaise qualité. Et puis, il y a évidemment un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, qui nous impose de la sobriété dans nos modes de consommation.

Dès lors, Monsieur le Maire, je vous pose la question et je vous la pose à tous : « Sommes-nous aujourd'hui capables d'imaginer les changements qui seront provoqués par les déploiements combinés des technologies 5G, de l'Intelligence artificielle et des objets connectés ? » À mon humble avis, non. Et dans ces conditions, faut-il être en faveur d'un moratoire et appliquer à la lettre le principe de précaution ?

Pour répondre à la question au nom du Groupe, je reprendrai les mots du Patron du Parti communiste, Fabien ROUSSEL, qui « Attend de voir » – c'est une citation – conditionnant son positionnement à l'hypothèse d'une maîtrise publique de l'exploitation du réseau et au résultat des études de l'ANSES attendu pour mars 2021.

Le Groupe BORDEAUX ENSEMBLE en appelle donc à l'humilité et à un débat public apaisé. Loin des postures idéologiques, nous vous proposons quatre idées, visant à faire de Bordeaux une ville pionnière dans le débat sur la 5G.

- D'abord, mieux sensibiliser nos concitoyens au coût écologique de production des terminaux, afin qu'ils changent moins souvent de téléphone portable et qu'ils fassent recycler leurs anciens terminaux.
- Deuxièmement, favoriser à Bordeaux le développement de filières locales de réparation et de recyclage spécifiques au numérique.
- Troisièmement, l'organisation urgente d'une consultation citoyenne locale, pour associer tous nos concitoyens à cette réflexion. À notre humble avis, ils demeurent aujourd'hui peu ou carrément pas informés du tout.
- Enfin, dès que les conditions sanitaires le permettront, j'espère qu'on aura l'occasion de voir naître un groupe de travail dédié à la Mairie, avec des représentants de la société civile, des pour, des contre, des experts et des représentants de toutes les tendances politiques, de manière à éclairer le débat et que notre Ville sorte grandie d'un débat de société.

L'antagonisme radical qui émerge autour de cette question témoigne des profondes divisions qui parcourent le corps social. Dans une période de forte défiance dans la parole politique – vous n'êtes pas sans l'ignorer – une décision unilatérale, qu'elle soit d'un moratoire de votre part ou d'imposer la 5G sans débat de la part du Gouvernement, serait sans doute contreproductive, fusse-t-elle de bonne foi ou adossée à quelques rapports d'experts.

En l'état, voter ce vœu de moratoire ne règle donc aucune des interrogations que l'on nous pose, pourtant très légitimes. Dans le même temps, cela envoie un très mauvais signal en matière d'attractivité économique de notre territoire. Pire, ce terme de moratoire alimente à notre esprit l'hystérisation du débat sur la 5G et décrédibilise le message écologiste plus que jamais nécessaire et utile à la réflexion.

Monsieur le Maire, nous ne sacrifierons pas le débat de fond sur l'autel de l'agenda politique et médiatique des uns et des autres. Le Groupe BORDEAUX ENSEMBLE adoptera donc une position exigeante et raisonnée, ni pro 5G, ni anti 5G, mais en revanche farouchement défavorable au principe d'un moratoire et farouchement favorable à la consultation et au lancement d'un grand débat.

Ce débat, nous l'avons eu ensemble au sein de notre Groupe. Certains d'entre nous s'abstiendront et certains d'entre nous voteront contre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Pour le Groupe RENOUVEAU BORDEAUX, nous voterons contre ce moratoire. On a déjà eu l'occasion d'entamer un peu ce débat avec Delphine JAMET lors du vœu un peu similaire qui a été présenté au Conseil de la Métropole et je voudrais vous expliquer en quelques minutes pourquoi.

Sur la question de la santé d'abord, un rapport a été commandé par le Gouvernement et vient de clarifier cette question-là. Y a-t-il ou pas un impact pour les femmes et les hommes, pour les êtres humains, pour la santé ? La réponse est non. Cela fait plus de 50 ans qu'on essaye de démontrer s'il y a un impact des ondes sur la santé. Le débat a eu lieu pour la 1G, 2G, 3G, 4G. Aujourd'hui, pour la 5G, il est toujours légitime dans la mesure où il respecte les normes et le spectre qui a été défini.

D'autre part, je pense que chacune et chacun d'entre nous disposons d'un appareil comme ceci. Nous utilisons tous la 4G. Dans un an et demi, la 4G est saturée. Et je crains que dans ces cas-là, quand j'enverrai un courriel au Maire, demandant par exemple d'organiser un Conseil municipal extraordinaire, il ne puisse le recevoir parce que la 4G aura été saturée. On a donc un sujet tout simplement de saturation de la 4G.

D'autre part, la 5G est synonyme d'innovation parce qu'il y aura demain de nouvelles applications, parce que la télémédecine a déjà été évoquée, y compris pour des usages que l'on ne connaît pas.

Donc je regarde aussi ce débat du moratoire au regard de l'enjeu du développement économique de notre territoire. On ne peut pas dans le même temps, alors que la plupart des grands pays sont en train de développer et de déployer la 5G, développer l'industrie 4.0, l'industrie du futur, s'inscrire y compris dans la feuille de route du Président de la Région. Comment va-t-on continuer à développer notre territoire et à le rendre attractif si on se prive de cette technologie-là ? On va se mettre un boulet au pied et on n'en a pas besoin pour les emplois d'aujourd'hui et pour les emplois de demain.

À Paris d'ailleurs, Anne HIDALGO a renoncé au moratoire. Les grandes villes se posent la question et j'observe avec intérêt que Paris va s'engager dans le déploiement de la 5G et renonce au moratoire. Mais surtout, je pense qu'il faut nécessairement continuer à expliquer. Le débat, on pourrait l'avoir. On pourrait d'ailleurs inviter par exemple le Ministre en charge du Numérique à venir échanger avec les élus sur le territoire pour avoir ce débat. Je pense qu'il y serait très favorable.

Je connais la sincérité de votre engagement sur la question environnementale, Madame JAMET, mais il y a tout de même des sujets qui relèvent directement pour le coup de votre responsabilité et que nous n'engageons pas. Si notre enjeu est un enjeu environnemental, le principal sujet porte sur les gaz à effet de serre. Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre sont le logement et les transports. Voilà deux dimensions sur lesquelles vous pouvez agir et qui ont un impact environnemental bien supérieur à la question de la 5G.

Or, sur la question des transports par exemple, j'observe que les grandes métropoles ont toutes ou quasiment toutes ouvert la question des zones à faible émission. Allons-nous ou pas réguler l'accès de la Métropole, de nos villes, aux véhicules en fonction de leur empreinte environnementale ? Est-ce que l'on va progressivement remplacer le parc automobile le plus polluant ? Voilà un vrai débat et je trouve que derrière ce moratoire de la 5G, il y a un peu une diversion qui est organisée. On va organiser un moratoire sur un sujet qui n'est pas de notre compétence, pour lequel on considère que c'est une mauvaise option alors que nous avons ici même, à l'échelle de la Ville et de la Métropole, des leviers majeurs pour réaliser et conduire ce combat dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous ai donné l'exemple de la mobilité des transports et j'aimerais que notre Ville et notre Métropole soient exemplaires et prennent l'initiative d'un geste fort en matière d'accès notamment aux véhicules, comme les autres métropoles que j'ai citées. Voilà la raison pour laquelle nous voterons contre ce moratoire.

M. LE MAIRE

Qui prend la parole ? Philippe POUTOU.

M. POUTOU

C'est juste pour dire que la position du Groupe BORDEAUX EN LUTTES est de voter pour cette motion. Nous, on pense même qu'il faudrait carrément interdire la 5G ou en tout cas aller vers l'interdiction puisqu'on pense que les risques sont réels pour la santé, même s'il est vrai que les études sont contradictoires ou même si tout n'est pas conclu. On sent bien qu'il y a tout de même un gros problème de ce côté-là. Et puis, pour les raisons écologiques. D'ailleurs, il y a pas mal d'arguments dans la motion que l'on reprend, qui sont ceux de tout milieu associatif qui lutte contre la 5G aujourd'hui. En plus, on pense que ce n'est pas si utile que cela, qu'il y a autre chose à faire. On est donc pour cette motion. On est pour un moratoire, mais on pense qu'il faut même aller beaucoup plus loin et stopper cette marche inutile vers un soi-disant progrès.

M. LE MAIRE

Oui. Peut-être une autre intervention avant la vôtre, Monsieur CHABAN-DELMAS. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Je remercie Monsieur CHABAN-DELMAS de citer Fabien ROUSSEL. Je vois qu'il a de bonnes lectures ou qu'il regarde de bonnes émissions. Il est peut-être sur le bon chemin.

Nous allons voter cette motion parce qu'il est nécessaire d'avoir un véritable débat et il serait un peu dommage de l'avoir après coup. Ce moratoire nous paraît donc intéressant et nécessaire. Il y a peut-être un point qui n'a pas forcément été abordé dans le débat et même dans la motion. Pour fonctionner, cette 5G utilise des fréquences propriétés de l'État, qui sont mises aux enchères auprès des opérateurs de télécommunication. Et là, on vend un bien commun public sans véritable contrepartie, sans cohérence de filière. La concurrence des opérateurs privés n'offre aucune garantie de couverture égalitaire des territoires et la valorisation maximum des fréquences primera sur l'aménagement du territoire.

Donc faute de vision stratégique, de maîtrise de la filière et d'outils publics comme un opérateur de télécom nationalisé ou des régies de télécom, au lieu d'être un levier de résorption des inégalités territoriales, la 5G va creuser la fracture numérique.

Pour le PCF, la question n'est pas de s'opposer en soi à la 5G en elle-même, mais de mettre son usage au service du développement humain sur les territoires, dans le cadre d'une maîtrise publique et citoyenne, intégrant une stratégie numérique globale bas carbone et le respect drastique des normes de rayonnement associé à une stricte surveillance des éventuels effets sanitaires. Ce sont ces éléments-là qu'il faut que nous ayons dans un débat d'envergure nationale.

M. LE MAIRE

Monsieur CHABAN-DELMAS.

M. CHABAN-DELMAS

Je vais être très rapide. C'est juste pour répondre aux différentes interventions et notamment celle de Thomas CAZENAVE. Je le rejoins sur les problématiques d'attractivité bien entendu, Thomas. Évidemment qu'il y a un enjeu d'attractivité, c'est indéniable. Pour autant, je ne suis pas tant sur les aspects techniques de la chose où, de manière humble et modeste, on ne peut pas dire de manière absolue que la 5G à haute fréquence ne va pas poser de problème. Je ne sais pas si tu as eu l'occasion de travailler sur le sujet avec des ingénieurs, mais les gens à qui j'ai posé la question sont incapables de me répondre et le gouvernement lui-même est incapable de répondre. On parle juste d'une 5G à basse fréquence qui, elle, n'aurait pas de problème effectivement.

Il y a deux choses, celles que l'on déploie l'instant. Mais l'ouverture des fréquences, c'est cela pour l'instant et on sait quelle est la suite. Donc sachons raison garder.

Deuxième point, ce qui m'inquiète n'est pas tant l'aspect technique, c'est l'aspect démocratique. On est sur un sujet très complexe, très technique. En l'espace de trois semaines, on apprend aux Français que des fréquences 5G vont être vendues. On n'est pas sur le fait de savoir si on est pour ou si on est contre. La question est de réussir un exercice démocratique. On n'impose plus aux gens des décisions unilatérales qui vont modifier leur mode de vie de fond en comble. Je veux que Bordeaux soit un exemple en France.

Franchement, le moratoire n'est pas une bonne idée. Vous envoyez un mauvais message.

M. LE MAIRE

Quel message faut-il envoyer alors, Monsieur CHABAN-DELMAS ?

M. CHABAN-DELMAS

Lancez un grand débat, enlevez le moratoire de ce vœu. Lancez un grand débat local et à ce moment-là, vous nous aurez avec vous.

M. LE MAIRE

Quel est l'intérêt d'un débat, une fois qu'une décision est irréversible ? Les gens vont se passionner pour le débat s'ils sentent que le débat va apporter quelque chose et que du débat pourra surgir, Monsieur CHABAN-DELMAS, une autre solution. C'est la raison pour laquelle les deux sont liés pour nous.

M. CHABAN-DELMAS

Vous avez raison. Ce que je demande, c'est que les gens soient informés, qu'ils comprennent ce qui va leur arriver.

M. LE MAIRE

Oui, oui.

M. CHABAN-DELMAS

Et ensuite, on prend une décision en connaissance de cause. On ne vote pas un vœu de moratoire sans informer les gens. On n'impose pas aux gens la 5G sans les informer non plus.

M. LE MAIRE

Je ne vois pas où est le problème. J'ai l'impression qu'on est à 100 % d'accord. Moi, je vous félicite d'abord pour la qualité de votre intervention, Monsieur CHABAN-DELMAS. Je n'ai pas forcément l'habitude de le dire, donc je vous le dis. Je trouve qu'elle était particulièrement informée. Vous avez bien vu les différents aspects du problème.

La seule chose que j'ai du mal à comprendre est la conclusion. Aujourd'hui, nous ne disons pas : « Positionnez-vous pour ou contre la 5G ». On dit simplement : « Votez un moratoire ! » Et on n'est pas les seuls, vous avez vu qu'il y avait plusieurs dizaines de villes qui demandaient la même chose que nous. C'est : « Demandons au Gouvernement qu'avant que l'irréversible n'arrive, il y ait un véritable débat avec nos concitoyens. » Si ce débat a lieu une fois que la 5G a été imposée, il n'a franchement plus aucun intérêt.

Vous reconnaissez avec nous le fait que la 5G nous est présentée comme un véritable changement civilisationnel. Les défenseurs de la 5G nous disent : « Vous verrez, avec la 5G, le monde de demain ne ressemblera pas du tout au monde d'hier ». Mais raison de plus pour qu'on soit consulté. On ne vit plus comme au XIX^{ème} siècle ou voire même avant. J'ai l'impression que les Amish sont ceux qui pensent qu'aujourd'hui, on peut encore gouverner un pays sans demander l'avis de ses concitoyens sur un sujet dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est tout à fait fondamental. L'esprit de notre motion est donc celui-là, Monsieur CHABAN-DELMAS. C'est d'abord un débat et un moratoire pour que ce débat puisse être organisé.

M. CHABAN-DELMAS

On n'a pas besoin d'un moratoire pour organiser un débat. C'est la première chose. Deuxièmement, le signal politique d'un moratoire s'inscrit dans un agenda national d'autres villes gouvernées par les maires Europe Écologie Les Verts.

M. LE MAIRE

Oui.

M. CHABAN-DELMAS

Ne me faites pas le coup, je ne suis pas un perdreau de l'année. Le Parti Europe Écologie Les Verts se sert du débat 5G pour se positionner en vue de 2022, comme les principaux opposants à Emmanuel MACRON.

M. LE MAIRE

Ne gâchez pas toute votre intervention !

M. CHABAN-DELMAS

Si vous contestez cela, c'est qu'on repart sur une...

M. LE MAIRE

Non, ne voyez pas des arrière-pensées politiciennes autour de notre position. Delphine.

MME JAMET

Je vais répondre. D'abord, je voulais effectivement remercier Monsieur CHABAN-DELMAS pour la qualité du débat et Monsieur CAZENAVE aussi parce que, depuis quelques semaines, on est tout de même bien bâché sur cette question-là. Je pense que cela mérite effectivement un débat posé parce que c'est un débat complexe, qui est technique et qui a beaucoup d'impacts, qui n'a pas que des impacts sanitaires, qui peut avoir des impacts financiers, des impacts écologiques, environnementaux, liés à la crise climatique, des impacts sociétaux. C'est un sujet complexe qu'il faut voir dans sa globalité.

Pour répondre à Monsieur CHABAN-DELMAS juste sur la dernière petite phrase, je vais le dire et je vais me l'approprier, je porte ce sujet au sein du Conseil municipal depuis des années. C'est-à-dire que j'ai mis sur la table la question de la 5G très tôt, quand on a su qu'il allait y avoir cette ouverture et ces expérimentations.

On a demandé un débat avant les expérimentations. Il n'est jamais arrivé, ni au niveau local, ni au niveau national.

M. FLORIAN

A qui l'avez-vous demandé ?

MME JAMET

Je vous l'ai demandé en décembre 2019 et vous m'avez répondu : « Je suis contre la régression sociale ». C'est ce que vous m'avez répondu quand je vous ai parlé d'organiser un débat, de parler et de surseoir à l'expérimentation. C'est ce que vous m'avez répondu, Monsieur FLORIAN. Il y a les PV des conseils municipaux. J'en ai vraiment l'esprit marqué parce que ce que vous m'avez répondu correspond exactement à ce qu'a répondu le Président de la République en traitant les écologistes d'Amish. C'est exactement la même chose, c'est-à-dire que quand on nous traite d'idéologues sur cette question, j'inverserais la chose. Ce n'est pas nous qui sommes idéologues sur cette question, mais bien justement ceux qui disent qu'il faut la 5G sans ouvrir le débat et sans étude d'impact parce que ce qui est important tout de même, c'est qu'il n'y a aucune étude d'impact environnementale notamment.

Donc j'aimerais bien, Monsieur CAZENAVE ou Madame FABRE, vous qui connaissez bien les rouages ministériels aujourd'hui et au niveau de la députation, que vous me donniez des éléments et me donniez des études d'impacts globaux. Je n'en ai pas. Je discute en ce moment avec les opérateurs parce que je n'ai pas du tout envie que l'on passe pour des hurluberlus qui ne comprennent rien à la technologie et qui sont contre tout. Ce n'est pas du tout cela.

J'ai reçu deux opérateurs pour l'instant. Il y en a un qui m'a dit que la 5G, cela allait être bien pour les habitants et un autre m'a dit que cela allait être bien pour les entreprises. Où est la vérité ? On m'a dit : « Non, cela ne va pas plus consommer ». Mais moi, je leur ai demandé : « Merci de me donner des études sur la consommation de vos antennes ».

M. CAZENAVE

Ce sont les études de l'ARCEP.

MME JAMET

Oui. Il va d'ailleurs y avoir une commission des antennes relais et je vous y invite, Monsieur CHABAN-DELMAS. N'hésitez surtout pas à vous porter candidats pour participer à cette commission parce qu'on va revoir la convention qui a été faite en 2012 par Alain JUPPÉ et qui était une bonne convention justement pour parler des antennes-relais. Moi, j'en débats aujourd'hui avec les opérateurs pour justement remettre un peu à plat cette convention, pour avoir plus d'éléments d'information sur aussi la consommation électrique générée.

Aujourd'hui, il y a donc deux débats sur la 5G. Enfin, il n'y a qu'un débat sur « la 5G », mais il y a en fait deux 5G. Concernant la 26 Ghz, on n'a aucun élément. On a donc ce problème-là. On va peut-être avoir une problématique de souveraineté de la donnée. On va avoir une problématique de modèle économique des opérateurs. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'État a demandé aux opérateurs de ne pas prendre d'antenne HUAWEI, ni pour la 4G, ni pour la 5G. Donc les opérateurs qui ont la 4G doivent changer leurs antennes-relais HUAWEI d'ici 2028, ce qui a un coût. Il faut 10 ans pour rentabiliser une antenne-relais.

On va donc déployer les 4G, sortir du HUAWEI pour ceux qui ont du HUAWEI. On va développer la 5G dans les Métropoles dans un premier temps et pas dans les territoires. L'ARCEP demande 25 % dans les zones industrielles ou les zones rurales.

M. CAZENAVE

Ce sont deux déploiements, séparer la 4G et la 5G. Vous le savez très bien.

MME JAMET

Oui, mais sauf que...

M. CAZENAVE

On continue donc la trajectoire sur la 4G.

M. LE MAIRE

S'il vous plaît, laissez Delphine conclure !

MME JAMET

Mais ce que je veux dire, c'est que vous avez les opérateurs qui émettent vraiment des doutes sur le modèle économique parce qu'après, vous allez avoir la 6G qui va arriver d'ici 2028-2030. La 6G va être un vrai bond technique pour tout ce qui est voitures autonomes, etc. Aujourd'hui, dans tous les comptes rendus que j'ai pu lire, tous les rapports que j'ai pu lire, tout est au conditionnel : « Devrait », « Pourrait », ce n'est que cela. Il n'y a aucune certitude, tant économique qu'industrielle. On va aller vers plus de robotisation des sites industriels et plus d'intelligence artificielle dans les sites industriels. OK. Quelle incidence sur les humains qui travaillent aujourd'hui dans ces sites industriels ? Qu'est-ce qui est prévu par les gouvernements pour palier cette dichotomie ? Que l'on m'explique, que l'on me donne des éléments !

Une fois que j'aurais tous ces éléments, je me positionnerai pour savoir si je suis pour ou contre la 5G. Mais aujourd'hui, je n'ai pas tous ces éléments en main pour pouvoir me positionner. Donc ce que l'on demande, c'est cela et on attend aussi des études clairement sanitaires et environnementales avant de pouvoir lancer quelque chose. C'est comme si vous lanciez un médicament sans avoir fait une étude sur ce médicament.

M. CAZENAVE

Delphine, je pense qu'il y a une dimension importante, c'est le principe de l'innovation. À un moment, sous les réserves sanitaires... Après, on ne sait pas comment cela va transformer la relation de travail. C'est le principe même de l'innovation, les amis. Vous aviez le dos tourné, Monsieur le Maire, j'en ai profité pour répondre à Delphine JAMET et j'aimerais qu'on mette autant d'énergie sur les autres sujets sur lesquels c'est notre responsabilité dans cette enceinte pour réaliser la transition écologique sur un sujet qui ne dépend pas de nous.

M. LE MAIRE

On la met.

MME JAMET

En fait, cela dépend tout de même un peu de nous parce que les antennes sont un peu sur notre territoire et cela nous est imposé par l'État. Excusez-moi. Donc oui, en tant qu'Adjointe au Maire sur ces questions, c'est normal que l'on se positionne. Et je voudrais vous rappeler que c'était aussi clairement mis dans notre programme. Donc que nous portions ce genre de motion, c'est tout à fait légitime et ce n'est pas qu'un impact national puisque la 5G a un impact local. La motion a un impact local et la 5G aura un impact local forcément.

M. LE MAIRE

On essaye de conclure sur la motion. Olivier CAZAUX avait demandé la parole. Tu peux essayer de faire court, Olivier ?

M. CAZAUX

Oui, je vais faire très court. Je vois qu'il y a des gens qui se passionnent pour la consommation énergétique d'électricité et de tout un tas de choses. Effectivement, il y a au moins une chose que l'on peut mesurer, c'est la consommation des antennes. Savoir si cela va être bénéfique pour les humains ou pas, on pourra effectivement faire ce bilan plus tard.

En ce moment, une antenne 2G a une puissance de 320 watts. Une antenne 3G a une puissance de 2 500 watts à peu près. Une antenne 4G a une puissance de 13 000 et quelques watts. Une antenne 5G a une puissance de 31 000 watts. Tout cela, ce sont des consommations électriques supplémentaires.

Alors, quand on parle de sobriété énergétique, ce n'est pas en développant ce genre de pratiques que l'on fait de la sobriété.

M. CAZENAVE

La grande différence est que l'antenne de la 5G est intermittente. Ce n'est pas le cas pour l'antenne de la 4G.

M. LE MAIRE

Thomas CAZENAVE, vous aurez la parole. Olivier CAZAUX a-t-il terminé ? Qui a demandé la parole ? Ève DEMANGE avant Thomas CAZENAVE.

MME DEMANGE

Moi, j'aimerais prendre la parole en tant que Conseillère municipale déléguée à la sobriété numérique, mais aussi en tant que professionnelle du numérique. Je me pose beaucoup de questions sur cette 5G. Le principe de la sobriété numérique est effectivement de pointer les limites physiques terrestres et d'obliger le Web à se repenser dans les frontières du monde réel.

Vous parlez d'innovation. Mais la question est : « Quelle innovation on veut aujourd'hui ? Que veut-on faire ? À quoi sert l'innovation ? Qu'est-ce que le progrès ? » La sobriété numérique est un discours extrêmement cartésien, qui réinterroge le progrès à l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique. À quoi sert la technologie ? Qu'est-ce que l'innovation et quel Web voulons-nous ? Mais surtout, quel Web pouvons-nous ? Moi, je me pose toutes ces questions sur la 5G : « Quels progrès indispensables elle nous apporte sur l'essentiel, c'est-à-dire sur finalement tout ce qui nous est vital à part peut-être pour les hôpitaux ? » Je me pose cette question.

Elle va nous conduire à remplacer tous nos équipements qui, d'après GREEN IT, sont les principales sources d'impact du numérique mondial en 2019. Donc je pense que c'est très important aujourd'hui, en tout cas de remettre toutes ces questions et je salue aussi vraiment les propositions de Monsieur CHABAN-DELMAS de remettre vraiment ces questions-là dans le débat public, pour qu'on puisse en discuter, car c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Ève. Monsieur CHABAN-DELMAS, avant de vous redonner la parole, j'aimerais vous poser une question. Je voudrais d'abord vous dire : « N'ayez pas peur d'être coincés sur une problématique politique autour des maires EELV ». Vous savez que ce sont 11 maires de grandes villes et 57 élus nationaux et européens qui ont demandé le moratoire et le débat. C'est dommage, mais ils ne sont pas tous EELV.

Et aussi et surtout, Monsieur CHABAN-DELMAS, pour vous mettre vraiment à l'aise, pour vous dédouaner de toute gêne, c'est la demande qui a été présentée par la Convention Citoyenne pour le Climat. C'est l'une des 149 propositions faites. Vous pouvez vous mettre aujourd'hui en phase avec la Convention citoyenne pour le Climat, ce que le Gouvernement ne fait manifestement pas, malgré les engagements pris. Je vous incite donc à voter en disant : « ce n'est pas la position d'EELV qui m'intéresse, c'est la position de la Convention Citoyenne ».

Je voulais vous poser une question, Monsieur CHABAN-DELMAS. Puisque le mot de moratoire vous gêne et si la motion en l'état vous gêne – je trouvais dommage que vous ne la votiez pas, d'après ce que vous avez dit – êtes-vous prêt à remplacer le mot de moratoire par un autre mot ou votre position est totalement déterminée ?

M. CHABAN-DELMAS

On peut tout à fait remplacer le mot de « moratoire » par « proposition », « intention ».

M. LE MAIRE

Non, mais c'est dans le même esprit que le moratoire.

M. CHABAN-DELMAS

Non, mais intention de mener une consultation, un grand débat.

M. LE MAIRE

Avant que des décisions irréversibles soient prises ou non ?

M. CHABAN-DELMAS

Mais attendez, ce n'est pas avec le moratoire que vous allez arrêter les décisions irréversibles. Les enchères ont commencé aujourd'hui.

M. LE MAIRE

Oui, je sais bien.

M. CHABAN-DELMAS

Le moratoire envoie juste un signal politique. Il n'envoie aucun signal autre.

M. LE MAIRE

Si, il formalise un débat.

M. CHABAN-DELMAS

Voilà. Mais en fait, je ne vois pas la plus-value du moratoire. Ce que l'on veut, c'est un débat.

M. LE MAIRE

Je pense qu'on n'arrivera pas à un accord. Mais je veux juste dire à Thomas CAZENAVE et on arrête ensuite le débat, que les collectivités locales peuvent faire évoluer la politique nationale. Elles peuvent le faire en ayant des positions fortes. Je vous le promets. C'est cela, l'esprit girondin. Je vous promets que cela serait un signe fort d'envoyer ce type de motion votée à l'unanimité ou à la quasi-unanimité. Je vous promets qu'au niveau du gouvernement, ils se poseraient réellement des questions et cela pourrait évoluer dans le sens en tout cas souhaité par Monsieur CHABAN-DELMAS.

Nicolas FLORIAN souhaite la parole.

M. FLORIAN

Dans l'esprit de synthèse qui me caractérise...

M. LE MAIRE

Cela nous avait échappé.

M. FLORIAN

Il faut se marrer un peu, je vous vois tous très sérieux. Je ne sais plus qui l'a dit tout à l'heure sur les pouvoirs du Maire, si vous considérez véritablement que vous avez des prérogatives requises pour pouvoir – pendant une période donnée, ces deux mois, ces trois mois, ces six mois – nous assurer que sur le territoire de la Ville, vous organiserez cette information, ce débat avec les moyens requis pour le faire, on peut trouver une solution qui nous permette d'accompagner la démarche. Je distingue vraiment le fond de la forme.

Vous me dites et c'est d'ailleurs bien que vous en soyez convaincu, qu'avec une motion amenée au plus haut niveau... cela fait 20 ans que je vote des motions et je ne les ai jamais vues revenir. Non, agissez sur votre domaine de compétence et si vous prenez l'engagement que sous trois mois, sous quatre mois...

Enfin, arrêtons d'être naïfs, les enchères sur le moratoire se font demain ou aujourd'hui. Alors qu'après, vous vous engagez à titre plus personnel sur une demande de sursis à statuer ou de moratoire sur la haute fréquence, pourquoi pas ? Mais là, on est sûr de la basse fréquence. Si vous prenez l'engagement d'organiser les choses sous trois mois, sous cinq mois ou sous six mois – je sais que les contraintes sanitaires sont compliquées – autour de ce débat, on est prêt à revoir la position collective du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE.

M. LE MAIRE

Je vais vous dire, Nicolas FLORIAN. Compte tenu de la qualité des échanges qui sont les nôtres et le caractère totalement constructif, je vous propose de suspendre la séance et de voir si on ne peut pas se mettre d'accord sur un texte commun. Je trouve que ce serait un bon signe que nous enverrions sur ce sujet. Merci.

Je suspends donc la séance cinq minutes.

Suspension de 17 heures 50 à 18 heures 26

M. LE MAIRE

Est-ce que tout le monde a pris connaissance de la motion ? Je peux vous simplifier la tâche en vous disant ce qui a été modifié par rapport à la première. Cela va peut-être simplifier la tâche de ceux qui n'ont pas participé au groupe de travail et qui n'ont pas eu le temps de l'examiner. Je vous dis exactement les modifications intervenues. Cela n'a pas été distribué encore ? Combien en manque-t-il ? Il en manque deux là-bas. Si certains veulent bien donner la leur, cela nous permettra de gagner du temps. Sandrine JACOTOT peut suivre avec son voisin. Vous pouvez avoir la même pour les deux, Sandrine et Cyrille, non ? Est-ce qu'il en manque encore ? Est-ce que vous voulez que je vous dise ce que l'on a modifié ? Cela permettra de gagner du temps.

On a modifié le titre. Je ne vous rappelle pas l'ancien, mais je vous donne le nouveau qui est donc différent du premier et qui est : « Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence et le lancement d'un grand débat citoyen ».

On a ensuite supprimé un paragraphe. C'était le paragraphe qui consistait à dire : « Demande au Président de la République et au Gouvernement de reporter le lancement des enchères et mettre en place un moratoire sur le déploiement de la 5G ». On a supprimé ce paragraphe-là.

Et on a modifié le dernier paragraphe qui consistait à dire : « Demande pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ». On l'a modifié en mettant le paragraphe suivant : « Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire ».

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Monsieur le Maire, merci beaucoup. Juste une question et une remarque.

Je vais commencer par la remarque. Nous, on salue votre ouverture, le fait de renoncer d'une certaine manière au moratoire, au profit d'une étude d'impact sur la 5G à haute fréquence. Je pense que nos débats ont bien montré qu'il y avait des incertitudes reconnues d'ailleurs par les uns et par les autres sur la 5G à haute fréquence et qu'on a au moins, devant nous, un an et demi ou deux ans avant d'aborder la question du déploiement de la 5G à haute fréquence, qui laisse le temps à un débat sincère et à des études sincères parce que rien ne serait pire que de dire : « On va lancer une étude » alors qu'on est en train de déployer la 5G.

Donc nous, on peut se retrouver dans l'idée de renoncer au moratoire au profit d'une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence et du lancement d'un grand débat citoyen. L'objet de la délibération nous convient bien. En revanche, je dois vous dire que comme cela a été fait un peu en séance, il y a un certain nombre de «Considérant» qui nous posent problème et qui ne sont plus adaptés.

Nous, on soutiendrait l'idée et on est à l'aise avec cela, d'un vœu sur une étude d'impact préalable. Le titre nous va très bien. Les «Considérant» ne nous vont pas, mais l'objet de la délibération nous convient.

M. LE MAIRE

Une motion, c'est un texte. Il est regrettable que, dans le cadre des échanges qu'on a eus, vous n'avez pas souhaité...

M. CAZENAVE

J'ai essayé de travailler ainsi, mais je suis désolé. Il n'y a pas de malice de ma part.

M. LE MAIRE

Je sais. Ceci dit, ce ne sont pas les «Considérants» les plus importants. À mon avis, c'est ce qu'on appelle le dispositif, c'est-à-dire ce qu'on demande franchement. Je pense que c'est le fruit d'un travail...

M. CAZENAVE

Est-ce que l'on peut accepter de garder ce qui est la substantifique moelle de ce vœu, c'est-à-dire le contenu, le Conseil municipal de Bordeaux ?

M. LE MAIRE

Je pense que nous avons fait beaucoup de concessions et certains d'entre vous aussi, dans le cadre des négociations. À la dernière minute, on ne peut pas se relancer dans des négociations. Sinon, je redemande une suspension et on y est jusqu'à 20 heures 30.

M. CAZENAVE

C'est une guerre psychologique. Dans ces cas-là, si vous maintenez le texte en l'état avec ses «Considérant», nous ne le voterons pas parce que je ne suis pas à l'aise et nous ne sommes pas à l'aise avec...

M. LE MAIRE

Vous avez participé à nos négociations, vous ne l'avez jamais évoqué.

M. CAZENAVE

J'ai demandé le texte modifié.

M. LE MAIRE

Vous l'avez depuis quelques jours.

M. CAZENAVE

Notre vote n'est pas indispensable au fait que cela soit adopté par cette enceinte.

M. LE MAIRE

Vous passez à côté d'un signe fort, à mon avis. Dites que cela vous gêne politiquement, mais...

M. CAZENAVE

Pas du tout. Je viens de vous dire qu'un, nous reconnaissons le fait que vous avez fait un pas en avant en renonçant au moratoire. Deux, que l'on est à l'aise avec une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G haute fréquence et le lancement d'un débat. En revanche, je ne suis pas à l'aise avec tous ces «Considérant» qui ne correspondent plus à l'objet du vœu.

M. LE MAIRE

Qu'est-ce qui vous gêne ? Oui, Catherine FABRE. Essayez de trouver une position. Sinon, tout ce boulot pour rien, Thomas CAZENAVE, franchement...

MME FABRE

En fait, on est d'accord avec le titre. Mais comme le texte correspondait à l'ancien titre, forcément, le texte ne correspond plus au nouveau titre. C'est-à-dire que ce qu'il y a dans le texte ne correspond pas à ce qu'il y a dans le titre. C'est pour cela.

M. LE MAIRE

Si, franchement. Je relis les «Considérants». Ce qui vous gêne, c'est « Considérant le Gouvernement... »

MME FABRE

Par exemple, la ligne 2 déjà et la ligne 3 ne sont pas ciblées par rapport à ce que vous disiez. Regardez, au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences sont lancées à compter de ce jour, le 29 septembre. On dit justement que ce n'est pas cette

question-là des basses fréquences qui est en cause, mais la question des hautes fréquences qui interviendront dans un an et demi. Donc vous voyez bien que l'intérieur du texte ne correspond pas au titre.

M. LE MAIRE

Oh !

MME FABRE

Non, mais c'est quand même important. On ne peut pas voter un texte qui se contredit lui-même entre le titre et ce qu'il y a à l'intérieur. C'est pour cela qu'effectivement, le titre et tout ce qu'il y a en gras sur le *verso*, cela paraît plus clair. En tout cas, c'est plus cohérent.

M. LE MAIRE

Si c'est le mot « Président de la République » qui vous gêne, on fait simplement allusion à la date en disant que c'est aujourd'hui, 29 septembre, que sont attribuées les fréquences. C'est tout ce que l'on dit, il n'y a pas de jugement de valeur sur ce paragraphe-là. Enfin, trouvez de vrais arguments. À mon avis, celui-là n'en est pas un.

Monsieur CHABAN-DELMAS pour nous ramener à la raison.

M. CHABAN-DELMAS

C'était pour essayer de vous convaincre de nous accompagner. Franchement, on est sur l'unanimité quasi-totale du Conseil municipal. Le titre emporte le sujet. Soyez à la hauteur et soyez macronistes quelque part parce que c'est cela aussi, transcender les clivages politiques, Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Les bons points et les mauvais points en permanence dans cette enceinte ! Je vais vous dire, il nous est arrivé de discuter avec les uns et les autres sur ce qu'est le macronisme, parfois il est difficile à définir.

M. LE MAIRE

On y est jusqu'à ce soir ! Marik FETOUH et Monsieur BOUDINET. Vos positions définitives ?

M. FETOUH

Monsieur le Maire, je voulais juste dire un mot. Je trouve dommage que l'on passe des heures sur ce vœu qui n'est pas de la compétence de la Mairie de Bordeaux. Derrière, il y a des délibérations qui sont du pouvoir exécutif de la Mairie.

M. LE MAIRE

Oui, relancez le débat, si vous voulez, on peut aussi reparler de la Covid 19.

M. FETOUH

Non, mais c'est vous qui faites l'ordre du jour et c'est vous qui présidez les débats, Monsieur le Maire. Vous en êtes donc responsable.

M. LE MAIRE

Allez-y !

M. FETOUH

En l'occurrence, je trouve un peu dommage qu'on passe du temps sur des sujets. Vous nous présentez un plan sur la sécurité ou plutôt des éléments sur la sécurité et il n'y a rien d'écrit. Sur le Covid, c'était minimal. Là, on passe deux heures et demie sur un vœu. Je suis désolé, il y a des délibérations dont on doit débattre. C'est un peu dommage pour la démocratie.

M. LE MAIRE

Alors, intervention de Monsieur BOUDINET. Et Thomas CAZENAVE, vous nous donnerez votre position définitive.

M. BOUDINET

Nous, à la base, on était effectivement plutôt pour le moratoire. On était prêt à voter pour. Maintenant, après le recul que vous avez fait devant la droite, vous vous mettez à demander une étude d'impact alors qu'il y en a une qui est déjà en cours, c'est ridicule. Après, il y a ces accords de couloir qui n'aboutissent même pas au final sur un réel consensus, comme si le consensus pouvait être la base d'une démocratie où personne ne peut être d'accord justement, où on est au contraire sur le dissensus constant.

Donc nous, on va effectivement s'abstenir dans cette histoire parce que, sur le fond du problème que vous soulevez, on considère qu'il y a un vrai problème avec la 5G. Mais on aurait préféré que vous gardiez le mot de « Moratoire ». C'est pour cette raison-là que nous allons nous abstenir.

M. LE MAIRE

Oui, Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

C'est vrai que le fait d'enlever le terme de « Moratoire » est tout de même un peu embêtant parce que ce terme de moratoire était aussi un message politique fort sur le fait de refuser aussi la privatisation en cours par la vente aux enchères des différentes fréquences.

Si mes informations sont bonnes, les ventes aux enchères aujourd'hui ne concernent pas la haute fréquence qui est évoquée en fin de motion.

M. LE MAIRE

Non, ce ne sont que les basses fréquences aujourd'hui.

M. ESCOTS

On regrette tout de même la disparition de ce mot de « moratoire ». Par contre, on invite l'ensemble du Conseil municipal à faire appliquer et à être ferme sur le fait que nous soyons consultés, comme c'est indiqué dans le dernier paragraphe, avant la mise en œuvre effective de la 5G haute fréquence sur notre territoire. Je pense que la ligne rouge qui ne doit pas être franchie est celle-là. Mais on peut tout de même regretter que ce message de moratoire, qui était assez fort, ait disparu de la motion.

M. LE MAIRE

Je suis d'accord. Mais c'est un texte de compromis. Delphine.

MME JAMET

Excusez-moi, mais je pense qu'en termes de sémantique, les «Considérant» concernent aussi les hautes fréquences. C'est-à-dire que « Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être actif », OK, parce que c'est ce qui va coûter le plus cher. « Considérant que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions de rapport de l'ANSES », c'est un fait. « Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques », c'est un fait. « Considérant qu'aucun débat public ou concertation avec les habitants n'ait été entrepris », c'est un fait, même pour les hautes fréquences. « Considérant que le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la convention citoyenne », là, à la limite, c'est juste celui-là qu'on pourrait enlever puisqu'on a enlevé le mot de « moratoire ».

Mais clairement, tout le reste du texte s'applique complètement à la 5G haute fréquence. Donc sémantiquement parlant, je ne comprends vraiment pas votre position, à mon moins que vous ne puissiez pas le porter politiquement, ce que j'entends.

M. LE MAIRE

Ce qui est possible.

MME JAMET

Non.

M. CAZENAVE

Je vous redis que nous souscrivons à 200 % avec l'objectif du vœu que vous avez formulé, mais que le texte ne correspond plus exactement à l'objet du vœu qui est ciblé sur la 5G à haute fréquence et que tout un tas de «Considérant», y compris le dernier...

M. LE MAIRE

Monsieur CAZENAVE, écoutez...

M. CAZENAVE

Laissez-moi terminer ma phrase ! Vous me demandez d'expliquer ma position, je vous l'explique.

M. LE MAIRE

Vous ne m'avez toujours pas dit ce qui vous gêne dans les « Considérants ».

M. CAZENAVE

Le dernier « Considérant », « Le moratoire sur la 5G, l'une des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, que le gouvernement souhaite lancer... le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'ANSES », vous mélangez les deux sujets qui sont les sujets de basse fréquence et de haute fréquence. J'appelle juste à un texte précis. Je comprends qu'il soit compliqué de le faire en séance. Je dis juste que je salue l'avancée du renoncement au moratoire, l'ouverture sur

l'étude sur la haute fréquence, mais nous essayons d'être précis et rigoureux, le texte ne correspond pas exactement au vœu. Nous nous abstenons sur ce texte.

M. LE MAIRE

On ne va pas y arriver si on continue à discuter. Ce que l'on vous propose, c'est de la voter en fin de séance et que d'ici-là... Mais, à mon avis, la discussion ne va rien donner de plus. À un moment donné, il faut tout de même trancher. Des « considérants », Thomas CAZENAVE, c'est totalement accessoire par rapport à l'objet de la motion. C'est un texte de compromis. Vous voyez que nous-mêmes, on a renoncé au mot de « moratoire », ce n'était pas facile. Faites aussi un pas en avant. Monsieur CHABAN-DELMAS en a fait un. On a tous fait des pas en avant. Prenez vos responsabilités, ne vous arcboutez pas sur un « Considérant ».

M. CAZENAVE

Je vous avais même proposé qu'il n'y ait pas « Considérant », ce qui simplifie considérablement la rédaction du texte si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE

On met au vote ? Delphine ? Écoutez, chacun prendra ses responsabilités. Je mets donc au vote la motion... Je peux modifier, il est écrit : « Proposée par la majorité municipale ». S'il y en a certains que cela gêne, on peut l'enlever. Dans la mesure où c'est un compromis, cela ne me poserait pas de problème. Si cela ne gêne personne, on peut le laisser. On le laisse.

Je mets donc aux voix la motion amendée, telle que vous l'avez sur vos pupitres. Qui vote pour ? Qui compte ? Cela va se jouer à quelques voix près tout de même ou peut-être pas. Il sera peut-être plus simple de faire les « contre ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voilà, ce sera plus simple.

7 abstentions

Je vous remercie et je remercie encore les intervenants pour la qualité des débats que nous avons eus et pour l'esprit de compromis dont les uns et les autres ont su faire preuve. Merci.

On en vient maintenant au début des délibérations. Nous n'avons pas encore abordé le début des délibérations. Je vous propose de demander au Secrétaire de séance de nous indiquer les délibérations dégroupées. Je vais dire un mot, sans rallonger les débats. C'est qu'il serait bien, à l'avenir, que ce soit la réunion des présidents de groupe qui décide, comme cela s'est toujours fait, du dégroupement ou non des délibérations. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Mais j'aimerais pour l'avenir qu'il n'y ait pas de boycott de cette réunion. Sinon, si certains souhaitent que l'on supprime les dégroupements, on peut parfaitement y renoncer. Mais le système des réunions des présidents de groupe, au cours desquelles on décide des dégroupements, était un système que vous aviez initié. Cela me paraissait un bon système. Je propose qu'on le perpétue et que chacun joue le jeu.

Monsieur FLORIAN, sans relancer nullement le débat, mes propos ne sont pas polémiques.

M. FLORIAN

Non, mais pour préciser les choses, il n'y a pas eu de volonté de boycott hier. Je me suis un peu pris les pieds dans le tapis, dont acte. Mais il n'y avait pas de volonté ostensible de boycotter la réunion des présidents. C'est pour cela qu'on s'est permis de vous envoyer a posteriori, comme cela a pu se faire auparavant...

M. LE MAIRE

D'accord. Donc on reprendra le cours normal. Merci Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Le tout, c'est de bien préciser que ce sera toujours la veille à la même heure, mais la veille, pas le jour même.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FLORIAN. Stéphane PFEIFFER a la parole.

M.PFEIFFER

Chers Collègues, on va pouvoir avancer sur les délibérations. Je vais donc vous lister les délibérations qui vont être votées de manière groupée.

- Délégation de Monsieur le Maire : la délibération n°185,
- Délégation de Madame Claudine BICHET : les délibérations n°189, 190, 191 (sachant que Madame Emmanuelle AJON ne votera pas au vote de cette délibération), 194, 195, 196, 198 (à laquelle Monsieur MAURIN ne participera pas non plus au vote),
- Délégation de Madame Emmanuelle AJON : les délibérations n°201, 202, 203, 204, 205, 207 et 208,
- Délégation de Monsieur Didier JEANJEAN : la délibération n°214,
- Délégation de Madame Delphine JAMET : les délibérations n°215, 216, 218, 219, 220,
- Délégation de Monsieur Mathieu HAZOUARD, la délibération n°221,
- Délégation de Madame Sylvie SCHMITT, la délibération n°227,
- Délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX, les délibérations n°232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 242, 243,
- Délégation de Madame Céline PAPIN, la délibération n°244,
- Délégation de Monsieur Olivier ESCOTS, la délibération n°245,
- Délégation de Madame Sylvie JUSTOME, les délibérations n°249 et 250.

À noter également que la délibération n°230 de la délégation de Madame Sylvie SCHMITT qui était initialement prévue avec débat, a été retirée de l'ordre du jour puisqu'elle visait à subventionner des séjours scolaires qui n'auront pas lieu pour cause des mesures liées au Covid. La subvention n'a donc plus lieu d'être.

Dans les délibérations, il y en a qui sont pour information, qui seront mises au vote global, mais qui ne seront pas votées en tant que telles. Ce sont les délibérations n°219 et 220.

M. LE MAIRE

Olivier ESCOTS, tu veux intervenir ?

M. ESCOTS

Juste pour indiquer que les élus du Groupe communiste s'abstiendront sur les délibérations...

M. LE MAIRE

Attends, je mets au vote les délibérations qui ne sont pas dégroupées.

M. ESCOTS

C'est exactement cela. C'est pour indiquer que le Groupe communiste s'abstiendra sur les délibérations n°194 et 195.

M. LE MAIRE

Oui, Madame FAHMY.

MME FAHMY

Le Groupe RENOUEAU BORDEAUX s'abstiendra sur la délibération n°189 et approuve les autres.

M. LE MAIRE

D'accord.

M. BOUDINET

Le Groupe BORDEAUX EN LUTTES s'abstiendra sur n°189, 190, 191, 194, 195.

M. LE MAIRE

Moins vite s'il vous plaît !

M. BOUDINET

En fait, on s'abstient de la 189 jusqu'à la 195. On est pour la 196. On s'abstient sur la 198. On s'abstient sur la 201. On s'abstient aussi sur la 202, la 203, la 204, la 205. On s'abstient aussi sur la 216. On est contre la 219 et la 220. On s'abstient sur la 221, la 227, la 228 aussi d'ailleurs. Mais non, la 228 est dans les débats. On s'abstient sur la 237 et on est contre la 244. On s'abstient sur la 249 et la 250. C'est tout.

M. LE MAIRE

Merci. Donc je considère que les autres groupes votent pour les délibérations telles qu'elles ont été dégroupées, à l'exception naturellement des votes qui ont été précisés. Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Nous allons donc pouvoir passer à la première délibération avec débat, la n°183, à propos de l'engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

D-2020/183

Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est un projet porté par des associations, basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée. La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020.

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée et à temps choisi**, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions. La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

La démarche s'inscrit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le projet repose sur trois postulats :

- Tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées ;
- Le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre 15 et 20 000 € par an et par personne) ;
- Il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU..), les manques à gagner (impôts, cotisations) et les coûts induits (santé, logement, sécurité, protection de l'enfance) pour financer les emplois manquants. La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'EBE.

Au croisement de nombreuses politiques publiques (Insertion, Economie Sociale et Solidaire, Politique de la Ville) et toutes les politiques en lien avec les entreprises à but d'emploi (Agriculture urbaine, gestion des déchets etc...), ce dispositif suppose pour la Ville de Bordeaux de se préparer à s'engager dans la démarche pour favoriser l'emploi pérenne des personnes éloignées du marché du travail et créer une nouvelle forme d'emploi local.

Dans un premier temps, cette expérimentation prévoit de se développer sur les territoires du Grand Parc et les zones prioritaires de Bordeaux Maritime (Bacalan, Lac, Chartrons-Nord).

Dans cette perspective, il est proposé d'adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" pour un montant de 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

VU la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

VU les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" en date du 6 décembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée dans un ou plusieurs quartiers politique de la ville à BORDEAUX, la commune affirme sa volonté d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation qui vise à la suppression de la privation d'emploi sur le territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE :

- **DE SE PORTER** candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", à s'engager à assurer la présidence du comité local d'expérimentation et à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation.
- **D'APPROUVER** les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" ainsi que la participation annuelle de la Ville de Bordeaux fixée à 500 € pour l'année 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant au présent rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

J'avais prévu de l'exposer, mais pour gagner du temps, vu l'heure avancée de l'après-midi, je vais vous dispenser de ma présentation et je vais donner directement la parole à Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Merci Monsieur le Maire. L'objectif de cette délibération est d'acter l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. C'est cette adhésion qui va nous permettre ensuite d'enclencher le processus de candidature.

Pour rappel, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a pour objet d'accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée, comme le nom l'indique, dans leur retour à l'emploi, au travers d'un dispositif porté par, dans des territoires, une entreprise à but d'emploi et qui va être en partie financé par les aides auxquelles avaient droit ces demandeurs d'emploi et cofinancé par les collectivités territoriales, villes, métropoles, départements, régions, etc. Cela en tout cas, c'est sur le principe du Territoire Zéro Chômeur.

Pour bénéficier de cette expérimentation, il faut déposer un dossier de candidature. Nous avons sollicité et avons reçu une réponse - et nous vous en remercions - d'un certain nombre de parlementaires - Madame FABRE, Madame DELATTRE, Madame DAVID, Monsieur PRUD'HOMME nous ont répondu - pour viser à augmenter le nombre de territoires qui seront retenus puisqu'actuellement, à l'Assemblée, il y a un débat pour renouveler cette expérimentation et autoriser plus de territoires à en bénéficier. C'est là-dedans que l'on souhaite s'inscrire. Donc merci de votre intervention et je reviendrai après sur d'autres points.

On prépare cette candidature et je remercie les services de la DSU qui sont mobilisés assez fortement sur ce sujet. On leur a demandé de faire cela dans un temps très court puisque l'objectif est d'être capable de porter une candidature d'ici six à sept mois, pour maximiser nos chances d'être retenus.

Deux points particuliers sur lesquels nous allons attirer notre attention sur le travail de cette expérimentation, c'est de bien l'inclure dans le territoire. Le territoire défini est donc le Grand Parc élargi en gros jusqu'aux boulevards, rue David Johnston, sur les quais et la rue Lucien Faure, donc à cheval entre les quartiers Grand Parc, Chartrons, Jardin Public et Bordeaux Maritime. C'est un territoire d'à peu près 10 000 à 11 000 habitants, ce qui est une taille suffisante pour lancer l'expérimentation. Et puis, on souhaitera notamment passer par une fabrique à initiatives dans un premier temps, afin de mobiliser aussi les habitants du territoire, avant de mobiliser les chômeurs de longue durée et les acteurs du territoire, mobiliser eux-mêmes les habitants pour qu'ils définissent aussi leurs besoins et que l'on essaye de répondre à ces besoins-là via cette expérimentation.

Très rapidement, on va engager un travail de concertation avec les demandeurs d'emploi de longue durée, les acteurs locaux - je pense à l'épicerie solidaire, je pense au centre social - mais aussi les acteurs économiques qui seront mis dans la boucle. Pour être complet, il faut savoir que l'on a un soutien de principe du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Maison de l'Emploi et notamment de Pôle Emploi qui nous suivent dans cette démarche.

Je voulais aussi profiter de la présentation de cette délibération pour répondre aux questions qui ont été posées sur notre politique économique, au regard du Covid. J'associe à ma réponse Madame JACOTOT, Adjointe en charge du commerce, et Madame SAADI, en charge de l'accompagnement à la mutation des entreprises.

Sur les questions liées à l'emploi, on a en gros aujourd'hui trois grands axes d'intervention, qui sont d'abord un axe autour du développement économique, qui est sur la création et la sauvegarde de l'emploi. Les services ont estimé que chaque année, à Bordeaux et sur la Métropole, on a entre 7 000 et 8 000 emplois qui sont supprimés dans les très petites entreprises parce qu'il y a des fermetures d'entreprises. Donc on a l'aspect création et l'aspect sauvegarde.

Le deuxième axe sur lequel on va travailler est l'insertion des chômeurs de longue durée et les personnes éloignées de l'emploi dans le marché du travail. L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée s'inscrira donc là-dedans.

Et puis, à moyen terme, on travaillera aussi sur la question de la qualité de l'emploi. Je pense, par exemple, aux livreurs à vélo et à leur statut d'entrepreneur qui les précarise assez fortement.

Ce seront donc nos trois grands axes de travail. J'espère, par la même occasion, que cela permet de rassurer Madame FABRE qui nous indiquait – et je le partage tout à fait – que Zéro Chômeur n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique municipale de lutte contre le chômage.

On inscrira aussi notre action dans le cadre du plan de relance qui a été mis en œuvre par l'État. On a une mobilisation qui est importante. Je crois que ce sont 100 milliards d'euros qui sont mobilisés, en tout cas sur les prochaines années.

La question de l'emploi des jeunes est particulièrement traitée dans ce plan de relance, avec 6,5 milliards d'euros, si je ne me trompe pas.

On l'avait annoncé à la Conférence de presse par le biais du Maire, on a missionné la mission locale en lien avec les services de la Vie associative, des services sport, des services liés aussi aux activités d'animation, pour aller travailler auprès des acteurs associatifs qui ont eux-mêmes été impactés par la crise, pour aller accompagner les jeunes dans leur propre insertion parce que sur ce plan de relance, il y a une partie Plan Jeunes qui est le Plan « 1 jeune, 1 solution », dans lequel on a des dispositifs spécifiques sur la Garantie jeunes, sur des parcours de formation dans l'animation, les métiers du sport, etc.

L'objectif est donc de s'appuyer bien entendu sur ces dispositifs-là, pour permettre à un certain nombre de jeunes de retrouver du travail, sachant que la situation sur la Métropole bordelaise était plutôt à la baisse depuis quelques années. On avait un chômage des jeunes qui diminuait très faiblement, mais qui diminuait. En un an, on a une augmentation de 9,8 % du chômage des jeunes. On a quand même un enjeu extrêmement important devant nous. Cet exemple est donc une des pistes que l'on envisage.

Sur la question du plan de relance en deux mots, on regrette tout de même l'absence de trois points. Le premier porte sur le fait que beaucoup d'entreprises sont venues nous solliciter en regrettant l'absence de solutions de très court terme sur les trésoreries, qui est un vrai sujet aujourd'hui de beaucoup d'acteurs, notamment les toutes petites entreprises.

Je rejoins ce que disait le Président ANZIANI vendredi, on regrette également peut-être des limites dans la décentralisation et aussi les moyens donnés aux collectivités d'agir dans le cadre de ces plans de relance-là. À cet effet, on va d'ailleurs adresser un courrier à la Préfète de région, pour demander à ce que l'intervention de l'AGAPE, organisme intermédiaire du FSE, puisse aussi s'orienter sur les crédits du plan de relance via le FSE et du DevÉco.

Et puis, je regrette également le manque de soutien à l'économie sociale et solidaire puisque sur les 100 milliards d'euros, il y a uniquement 1,2 milliard d'euros qui est fléché sur l'ESS, dont la moitié sur l'insertion par l'activité économique. Du coup, on a beaucoup de dispositifs qui existaient déjà, qui sont repris et peu d'investissements alors que cela aurait tout de même pu être un modèle qui nous permette d'engager un peu plus fortement notre transition économique qui est nécessaire.

Le plan de relance État sera aussi décliné au niveau territorial à la Métropole. Je ne rentre pas dans le détail puisque ce sont vraiment les services, le Vice-Président en charge du DevÉco à la Métropole qui travaillent dessus. L'idée est d'arriver sur un plan de relance qui permette de faire de la haute couture, en répondant au cas par cas aux besoins et aux difficultés des entreprises puisque le fonds d'urgence première version avait connu ses limites. La question aujourd'hui est : « Est-ce que c'est un plan de relance ? Est-ce que c'est un nouveau plan d'urgence ? » En tout cas, c'est en train d'être travaillé avec les partenaires économiques.

Je vais essayer de faire court, mais je vous fais ainsi la version complète. Je ne m'attaque qu'aux questions de très court terme. La cellule d'aide aux TPE que Monsieur FLORIAN évoquait tout à l'heure et qui nous paraît assez importante a une vocation très simple. Aujourd'hui beaucoup de dispositifs existent et s'adressent aux très petites entreprises, mais elles ne les connaissent pas ou quand elles les connaissent, elles ne savent pas ou elles n'arrivent pas à les utiliser.

On a donc réuni les partenaires économiques, il y a une dizaine de jours. Je les remercie de leur mobilisation. Il y avait la Chambre consulaire, la Chambre régionale de l'ESS, la Maison de l'Emploi, CPME, U2P, MEDEF, etc. On avait réussi à faire assez large. Le Président de la CCI a d'ailleurs appelé de ses vœux lui-même un guichet unique dans le cadre des aides du plan de relance. Donc on est dans cette logique-là.

Le travail que nous allons faire consiste à recenser et à cartographier tous les dispositifs qui existent ou un maximum et ensuite d'aller autant que possible chercher directement les entreprises, de les solliciter et de les démarcher pour identifier celles qui sont en difficulté. C'est ce que peuvent faire les consulaires. Mais

on a aussi l'accord de Pôle Emploi, de la Maison de l'Emploi, etc., de ces structures qui ont des conseillers qui vont, chaque semaine, à la rencontre des entreprises et qui vont pouvoir nous aider à faire ce travail d'identification. On est donc en train de travailler avec eux pour affiner cela.

Ensuite, une fois ce travail d'identification réalisé, l'idée est de mettre en œuvre une gare de triage. On est en train de la constituer avec les consulaires et la CRESS notamment, pour orienter les TPE sur les différents dispositifs en fonction de leurs besoins.

Je me permets aussi de préciser que l'on va soutenir le dispositif initialement appelé « Clinique des TPE et de la Caisse Sociale de Développement Local ». Cela fait deux ou trois ans que la CSDL a ce projet dans ses cartons et n'avait trouvé aucune écoute à ses propositions. Donc nous, on a fait le choix de soutenir ce projet de 2021, puis sur 2021, parce qu'ils ont un accompagnement global et spécifique aussi sur les TPE.

Pour anticiper une question, la cible de cette cellule sera vraiment les entreprises de moins de 10 salariés. Si une entreprise de 11 ou 12 salariés nous sollicite, on ne va évidemment pas l'exclure. L'autre cible qui est plus difficile à assumer – mais franchement, nous le ferons – est de dire que l'on va accompagner les entreprises qui ont encore la capacité de se relever de leurs difficultés. Sinon, nous orienterons malheureusement les autres vers le greffe du Tribunal de Commerce, pour qu'elles soient accompagnées dans la fin d'activité. Mais on ne pourra pas accompagner les entreprises pour qui c'est déjà allé un petit peu loin.

Il faudra le préciser notamment avec la Chambre de Commerce, mais la dernière cible est d'aller vers les bars qui sont très impactés par la fermeture de leurs terrasses et de leurs cafés à 22 heures. Donc peut-être que cela devrait être aussi une priorité pour qu'ils puissent bénéficier, le plus vite possible, des aides et des annonces qui ont été faites pour le gouvernement.

On aura ensuite une action spécifique sur les commerces – je parle au nom de Madame JACOTOT, que je remercie pour sa mobilisation – avec la poursuite de l'extension des terrasses qui avait déjà été prévue à la suite du confinement, la prise en charge par la Ville d'une grande partie des charges financières liées à ces terrasses. Avec les services et la Préfecture, on a également mis à l'étude le protocole d'organisation de la Foire aux Plaisirs, de manière à faire en sorte que l'évènement puisse se tenir, bien sûr avec le protocole sanitaire de rigueur.

On a aussi un travail assez régulier avec les professionnels et notamment les syndicats professionnels. Je sais que Sandrine JACOTOT et quelques autres élus comme Brigitte BLOCH travaillent aussi régulièrement avec l'UMIH en particulier sur la branche de l'hôtellerie, mais aussi sur la branche de la restauration, pour trouver des solutions. Nos propositions sont donc de travailler avec eux. Monsieur le Maire les rencontre d'ailleurs dès la semaine prochaine.

On a aussi une intervention spécifique. Vous allez me dire que c'est anecdotique, mais c'est important. Ils ont été très frappés par la Covid. C'est sur les fleuristes qui ont mal vécu la crise du Covid et qui sont aujourd'hui impactés parce qu'ils n'ont plus accès au Marché des Capucins par exemple, considéré comme un marché alimentaire. Les fleuristes ont une activité non alimentaire. Donc on a une vraie crise aussi, qui nous a été confirmée par le Directeur du MIN de Brienne que l'on a rencontré il n'y a pas très longtemps.

Voici donc un ensemble de points assez spécifiques. Je suis désolé, si j'ai été long. Je vois Monsieur GUERIN qui est assis là-haut. Je terminerai par notre souhait d'accélérer l'accès des TPE à la commande publique, qui nous paraît effectivement un outil important dans le cadre de la relance territoriale.

On est en train de travailler avec la Direction des Finances et de la Commande Publique à accélérer les clauses sociales et les clauses d'insertion, de manière à faciliter et à faire le lien avec cette question de l'emploi des jeunes, pour qu'il y ait toujours plus de marchés qui puissent être clausés.

On est en train de regarder comment on va pouvoir faire pour accélérer la facilitation de l'accès aux TPE et aux structures de l'ESS. Il y a le SPASER, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, qui va être remis au vote de l'Assemblée fin décembre. Il n'est donc toujours pas obligatoire à Bordeaux. La majorité précédente avait fait le choix de se doter d'un SPASER. Nous conserverons bien sûr ce choix-là, en essayant d'accélérer sur la question de l'accès des TPE à la commande publique.

Parmi les pistes de réflexion, il y a tout un travail à faire autour du *sourcing* ou sourçage des entreprises du territoire, qui peuvent répondre à ces marchés-là. On est en train de regarder aussi sur les marchés que l'on

fait actuellement, quand une entreprise locale ne répond pas ou qu'elle est retenue, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de réponse ou pourquoi elle n'est pas retenue ? Ensuite, on pourra faire le lien avec les directions du DevÉco pour les accompagner et améliorer leurs capacités à répondre à ces marchés.

Deux derniers points sur cela et je m'arrête. On va entamer une réflexion autour de la coopération territoriale dans la commande publique parce qu'on a été sollicité par beaucoup de maires de petites communes ou d'agglomérations du Département, qui aimeraient pouvoir ajouter des clauses dans leurs marchés, mais qui n'ont pas aujourd'hui les moyens techniques, juridiques et humains dans leurs agglomérations d'approfondir le sujet. On va donc essayer de voir comment on peut les accompagner et les aider là-dedans.

Pour terminer, nous allons relancer, dès la semaine prochaine, ou dans 10 jours – je ne sais plus – un groupe de travail qui s'appelait « Commande publique innovante », pour justement relancer et essayer d'innover toujours un petit peu plus dans les marchés, que ce soit sur la forme, le fonds, le type de passation des marchés publics, pour d'une part faciliter l'accès des TPE, mais aussi faire évoluer cela. Pour avancer sur cet élément, on attend d'ailleurs des précisions de la part du Gouvernement sur éventuellement des évolutions sur les seuils ou le Code du Marché public.

J'ai été large, long, je m'en excuse. Dans les prochains conseils municipaux, je pense qu'on aura l'occasion d'avoir un débat sur notre politique sur le plus long terme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Stéphane. C'était long, mais nécessaire que l'on puisse profiter de ce Conseil municipal pour exposer nos premières mesures dans le domaine de l'aide aux entreprises. Il n'y a pas que l'Opération Zéro Chômeur, il y a aussi d'autres opérations.

Je prends donc les noms pour le débat. Il y a déjà Madame FABRE, Alexandra SIARRI et Fabien ROBERT.

MME FABRE

Merci Monsieur PFEIFFER pour cette présentation. Concernant le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, vous nous aviez interpellés s'agissant de l'extension de l'expérimentation qui concernait jusqu'à présent 10 territoires. Il y a 15 jours, nous avons voté à l'Assemblée un texte que nous avons porté pour justement étendre cette expérimentation à 60 territoires. Il y a donc 50 territoires de plus qui peuvent prétendre à rentrer dans cette expérimentation. C'est un beau projet, que je suis bien depuis trois ans et c'est effectivement porteur de beaucoup de choses positives, à la fois pour les bénéficiaires et pour le territoire lorsque c'est une réussite.

Nous soutenons donc cette volonté que vous avez de candidater. Par rapport à cela, vous pouvez compter sur le fait que nous serons en soutien.

Je souhaitais toutefois vous sensibiliser sur deux points concernant Territoire Zéro Chômeur. En premier point, j'aimerais avoir des clarifications sur l'horizon temporel que vous envisagez pour la mise en œuvre de la candidature. Comme vous le savez, il y a eu 10 expérimentations qui ont maintenant quelques années de recul. Il y a eu des évaluations et on voit que ce n'est pas toujours une réussite et que pour que cela marche, il faut que le projet soit vraiment préparé entre tous les acteurs du territoire et il faut arriver à bien emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs par rapport à ce projet.

Je voulais donc savoir où vous en étiez par rapport à cette préparation et je voulais notamment savoir quel était votre point de préparation concernant le porteur de projet économique. Je voulais savoir si vous aviez trouvé votre porteur de projet économique. Quelle est l'entreprise qui porterait cette entreprise à but d'emploi ? Comment voyez-vous les choses par rapport à cela ?

Ma deuxième question était par rapport au périmètre de cette expérimentation. Combien de personnes est-ce que vous pensez pouvoir intégrer dans ce projet ? On sait qu'une des premières choses à faire est de trouver les emplois qui ne concurrencent pas le secteur marchand dans le périmètre donné, ce qui est plus facile à faire en rural qu'en urbain puisqu'en urbain, il y a quand même beaucoup plus de services proposés. Donc quels sont les types d'emplois que vous pensez pouvoir proposer dans le cadre de cette expérimentation et du coup, combien de chômeurs de longue durée pensez-vous pouvoir intégrer ? C'était ma deuxième question.

Ma troisième question concerne l'ensemble des partenaires. Vous avez parlé des acteurs économiques et sociaux. Quels sont-ils ? Est-ce l'ensemble des entreprises ? Vous avez cité certaines associations, et le Conseil régional, départemental et Pôle Emploi. Est-ce que vous allez demander également à d'autres élus d'être partenaires ? Comme je le disais, nous, on est prêt à être partenaires. Pouvez-vous nous donner des précisions quant à la question de : « Quand est-ce que vous pensez que vous allez pouvoir candidater ? »

Ma deuxième remarque concerne l'urgence de la question de l'emploi. Vous avez dit, effectivement, que Territoire Zéro Chômeur n'était pas le seul levier d'emploi. Je pense que c'est une bonne idée effectivement parce qu'à mon avis, que ce soit par son ampleur ou par la rapidité avec laquelle cela peut être mis en œuvre, il faut d'autres moyens et d'autres leviers pour répondre à l'urgence, pour répondre à l'emploi des jeunes. Ce sont vraiment des questions imminentes et très importantes.

Donc par rapport à ce que vous avez présenté sur cela, je voulais savoir, sur l'emploi des jeunes, les missions locales vont donc être sollicitées pour pouvoir activer tous les dispositifs qui ont été démultipliés par le Gouvernement, les garanties jeunes, les PACEA. Donc comment est-ce que les missions locales vont pouvoir aller plus vers les jeunes ? » Aujourd'hui, on voit que ces dispositifs ne tournent pas à plein et là, le Gouvernement est en train d'augmenter les capacités d'accueil. Comment est-ce que vous allez aller chercher les jeunes ? C'est ma première question.

La deuxième question porte sur l'apprentissage. Il y a beaucoup d'aides à l'apprentissage. On sait que c'est un moyen d'insérer professionnellement les jeunes. Est-ce que vous pensez embaucher des apprentis ? Dans quelle mesure ? Est-ce que vous allez avoir cet accompagnement envers les apprentis ?

Il y a ensuite tout un tas de dispositifs concernant l'insertion par l'activité économique, qui sont déployés actuellement par le Gouvernement qui investit beaucoup dans ce domaine. Comment est-ce que vous allez mobiliser les entreprises pour qu'elles jouent le jeu de l'insertion par l'activité économique ? Dans quelle mesure vous avez envisagé d'animer le réseau d'entreprises pour qu'elles deviennent des entreprises inclusives ? Je pense que là, il y a aussi un point important.

Vous parliez de problèmes de trésorerie des entreprises. Je suis assez étonnée. Enfin, l'État a tout de même été extrêmement présent pendant le confinement. Je rappelle le Prêt Garanti par l'État qui rend automatique tous les prêts pour la trésorerie. Cela concerne 38 000 entreprises en Nouvelle Aquitaine, 5 milliards d'euros. Cela représente trois mois de chiffre d'affaires pour chaque entreprise de manière automatique. J'ai suivi de près le déploiement de cette solution et honnêtement, je ne pense pas qu'il y ait des entreprises qui aient été exclues du dispositif. Enfin, les banques ont vraiment joué le jeu. Je suis donc assez étonnée de cette critique à l'égard de l'action du Gouvernement.

Enfin, le dernier point concerne le plan de relance. Sur 100 milliards d'euros du plan de relance, 35 milliards d'euros sont dévolus à l'emploi et notamment à l'emploi des jeunes. C'est un premier élément, vous disiez que vous vouliez le mobiliser et j'en suis ravie. Il y a également 70 milliards d'euros qui sont dévolus à des projets d'avenir pour des territoires. 35 milliards d'euros portent sur tout ce qui est transition écologique. Donc là, je pense qu'il y a vraiment de quoi s'emparer pour justement pouvoir se projeter vers l'avenir de long terme et pouvoir dynamiser un marché de l'emploi en rapport avec ces activités-là. 35 autres milliards d'euros portent sur de l'industrie d'avenir également, pour réindustrialiser notre pays.

Ma question est donc : « Quelle est votre vision pour structurer notre territoire pour l'avenir ? ». On est vraiment à la croisée des chemins aujourd'hui. On a vraiment le moyen quelque part de repartir sur de bonnes bases. Il faut donc absolument pouvoir s'emparer de ces possibilités-là. Je pense qu'il ne faut pas qu'on passe à côté du train et je voulais donc savoir sur quoi vous voulez vous positionner ? Qu'est-ce que l'on va pousser ? Quelle est votre vision pour notre territoire ? Merci beaucoup.

M. le MAIRE

Merci Madame FABRE. Avant de passer la parole à Alexandra SIARRI, est-ce qu'à cette heure avancée, je peux me permettre de rappeler à tout le monde si les interventions pouvaient ne pas dépasser cinq minutes, conformément au Règlement intérieur ? Sans faire du rappel à l'ordre, je pense que cela arrangerait tout le monde, afin qu'on ait le *quorum* jusqu'à la fin de la séance. Merci.

MME SIARRI

Je vais essayer de faire très court et je vais me centrer exclusivement sur cette candidature pour être Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, nouveau tronc évidemment puisque pour ceux qui siégeaient au mandat précédent, c'était une intention que nous avons partagée avec les acteurs, sauf que nous ne pouvions pas rentrer dans la liste des territoires qui pouvaient y prétendre.

J'ai deux questions précises. Quand on avait eu une réunion avec les représentants d'ATD et de Territoire Zéro Chômeur, mais également les acteurs, il nous avait été dit que le territoire idéal était Benauges parce que nous étions sur le projet national de requalification publique, parce qu'il y avait en effet des entreprises et des accompagnateurs qui favoriseraient ce projet et surtout parce que le Territoire de Benauges et de la Gare est celui qui, proportionnellement en nombre de chômeurs, comprend le plus grand nombre de chômeurs longue durée. On était donc parti sur le Territoire de Benauges. Donc pourquoi ne retenez-vous finalement pas ce territoire ?

Deuxièmement et en complément de ce que vous demande Madame FABRE puisqu'en fait, même s'il y a une extension de cette expérimentation – et c'est heureux, on va se retrouver en compétition sur notre territoire girondin avec des territoires périurbains – il faudra donc qu'on soit vraiment bon. Une chose absolument essentielle est de pouvoir avoir du personnel qui met en œuvre l'animation de ce travail de gouvernance collective, pour que les uns et les autres puissent abonder de façon pertinente.

Dans le personnel municipal, nous n'avons pas de personne dédiée à la question de l'emploi. Elle est déjà à mi-temps sur l'ESS. Vous le disiez tout à l'heure et je suis d'accord avec vous, ce sont des choses sur lesquelles on doit absolument progresser. Est-ce que vous privilégiez tout de même, dans ce temps de préparation pour nous donner le plus de chances d'être retenus, un recrutement en interne ou est-ce que vous allez confier à la Maison de l'Emploi une mission qui permettra que cette candidature soit viable ?

Cela me fait poser la question aussi pour la mission locale puisque, finalement, pour pouvoir se saisir de tous ces fonds de l'État, il faut qu'il y ait des gens qui aient le temps et la capacité de développer de l'ingénierie et de favoriser des décisions. Or, malgré l'enveloppe de 500 000 euros, ce personnel de la mission locale était déjà à grande saturation des dispositifs gouvernementaux qui arrivaient. Ce sont des questions de mise en œuvre, mais évidemment que nous sommes très favorables à la participation de la Ville de Bordeaux pour tenter d'être reçus à cette candidature.

M. LE MAIRE

Merci Alexandra SIARRI. Fabien ROBERT.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, très brièvement. Tout d'abord une remarque de méthode qui n'est absolument pas polémique. Vous avez fait beaucoup de propositions, beaucoup de déclarations. Vous les avez travaillées entre vous. Nous, on n'a aucun écrit. On les a entendues. Mais est-ce que vous pouvez nous adresser un écrit ? C'était très dense. Il y a des éléments avec lesquels nous sommes sans doute d'accord. Je sais comment cela marche quand on est dans la majorité et cela a été travaillé. Vous êtes au courant. Nous, on le découvre. Donc je n'ai sans doute pas tout entendu et nous serions preneurs dans les jours qui viennent d'un *listing* de toutes ces actions, comme vous avez pu nous adresser un document sur la situation sanitaire.

Ma question découle donc de ce sujet. Je vous ai un peu posé la question en aparté. Je n'ai pas entendu – mais c'est peut-être ma faute – la question des exonérations et des extensions de terrasses pour les commerçants. La date du 18 octobre avait été retenue. Je crois qu'on peut tous convenir qu'elle n'est plus tenable, vu les nouvelles restrictions. Nous plaidons pour que ces exonérations et ces extensions perdurent au moins jusqu'à la fin de l'année. Pouvez-vous nous le confirmer ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Veux-tu que je réponde sur ce point-là ?

M. PFEIFFER

Sandrine me complètera si besoin. Sur le principe, on y est favorable, mais on a un problème juridique. C'est qu'en fait, on n'a pas le droit de faire cette exonération et de les mettre à zéro. Donc on est en train de travailler et de regarder comment est-ce que l'on peut le faire. C'est l'analyse qui nous a été faite par les services juridiques.

M. LE MAIRE

Ce serait une libéralité. C'était trop long.

M. ROBERT

Je comprends tout à fait cela. Mais je pense qu'il faut envoyer un signal parce que sinon, d'ici au 18 octobre, les restaurateurs qu'on passe voir comme vous le midi nous disent : « Le 18 octobre, on ne sait plus ce qui se passe, ne serait-ce que sur la question du périmètre ».

M. PFEIFFER

Sur le principe, on est d'accord.

M. LE MAIRE

Ce sont des mesures exceptionnelles qui doivent juridiquement être très limitées dans le temps puisqu'il s'agit de libéralité affectant le domaine public. Juridiquement, c'est un peu compliqué. On va peut-être étudier un demi-tarif. En tout cas, on est en train d'y réfléchir pour trouver une solution qui soit juridiquement acceptable et économiquement acceptable aussi pour les commerçants.

Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, on avait demandé à dégrouper cette délibération. On va s'abstenir sur la délibération. En fait, l'intervention est une explication de vote. Évidemment que l'on ne s'oppose pas à l'objectif affiché de Territoire Zéro Chômeur, avec la volonté d'essayer d'aider, d'accompagner et de trouver des solutions pour des chômeurs de longue durée. On ne s'oppose évidemment pas à cette idée-là, mais on pense que c'est un dispositif, comme d'ailleurs beaucoup de dispositifs qui sont certainement globalement inefficaces au bout du compte face à tout ce qui se passe aujourd'hui. Il y a des plans de licenciement qui se succèdent. On voit que la situation du chômage et de la précarité augmente. Le chômage de longue durée augmente lui aussi.

Donc évidemment, on se demande quelle est la solution face à cela. On voit qu'il y a des dispositifs comme celui-là. À Bordeaux Métropole, il y avait aussi une délibération où on avait discuté de donner de l'argent à des associations, des maisons de l'emploi et tout cela, pour essayer justement d'accompagner. On est là-dedans, mais le problème réel est : « Comment s'oppose-t-on aujourd'hui aux licenciements ? Comment s'oppose-t-on aux suppressions d'emplois ? »

Alors évidemment, la Mairie n'a pas les réponses. Cela doit la dépasser quand même en grande partie puisque ce sont des choses qui se passent à un niveau national de toute façon. Mais au moins, il y aurait des solutions concrètes et nous, on pense que la meilleure façon de combattre le chômage est déjà de recruter. J'ai vu que la Mairie recrutait des policiers. Cela fera donc une dizaine ou une quinzaine de chômeurs en moins. Est-ce que ce sera parmi les chômeurs de longue durée ? On ne sait pas. Mais nous, on sait qu'il y a des tas d'endroits et des tas de secteurs où il y aurait des besoins et c'est l'occasion. Pourquoi la Mairie ? Pourquoi les collectivités territoriales en règle générale ? Mais ce n'est pas d'avoir une politique qui permet justement de renforcer tout ce qui peut être service public de proximité. Cela concerne la santé, cela concerne l'école, les ATSEM qui manquent dans les écoles. Cela concerne les crèches. Créez des crèches municipales !

Il y avait une délibération qui est d'ailleurs suspendue, mais qui pourrait être l'occasion d'aller vers une création de crèches municipales et des recrutements. C'est donc cela qui compte aussi. C'est cette politique à la fois de recruter non pas juste comme cela et parce qu'il faut combattre le chômage, mais parce qu'on sait que c'est utile, parce qu'il y a des besoins. On pense que c'est cette solution-là qui serait beaucoup plus efficace.

Il y a aussi les questions écologistes, comme la question des maraîchages ou le fait de développer une sorte d'agriculture dans la Métropole. Cela peut être aussi tout cela, ces politiques-là qui permettent de trouver des solutions et des recrutements. Mais c'est une politique volontariste et ce sont des choix politiques. Donc nous, on est plus sur ces solutions-là et sur ces réponses-là.

Sur la question de la bataille contre les licenciements, ce n'est pas parce que je fais partie de ceux qui ont été virés par FORD, mais je reviens dessus parce que là aussi, c'est important de bien discuter. Une telle situation catastrophique est aussi de la responsabilité des pouvoirs publics. Il y a une multinationale comme FORD qui fait ce qu'elle veut, qui envoie bouler tout le monde, qui encaisse l'argent public et qui peut ensuite partir sans rendre de comptes. Cela, c'est une chose. Mais il y a aussi le problème de l'attitude des pouvoirs publics et de comment s'opposer à cela, comment attaquer des multinationales comme cela et comment en même temps limiter la catastrophe économique et sociale. Donc cela pose aussi le problème d'une attitude et d'une politique de la part des pouvoirs publics, qui n'étaient pas du tout à la hauteur jusqu'à présent sur ces questions-là.

M. LE MAIRE

Merci. Servane CRUSSIÈRE.

MME CRUSSIÈRE

Bonjour à tous. Cette délibération nous invite à adhérer à l'Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et à nous porter candidats pour une expérimentation du dispositif sur notre territoire. Il s'agit ainsi de doter notre municipalité d'un dispositif permettant de répondre au chômage de longue durée qui frappe durement les salariés. Nous vivons, depuis de nombreuses années, une crise économique et sociale grave, que la crise sanitaire récente est venue terriblement accentuer. Le taux de chômage augmente à toute vitesse et l'emploi se raréfie.

Au plan national, Pôle Emploi a recensé à fin juillet dernier plus de 6,2 millions de demandeurs d'emploi inscrits sur ses fichiers, parmi lesquels 2,9 millions de chômeurs de longue durée. En Aquitaine, il y avait 569 000 inscrits à Pôle Emploi, parmi lesquels 259 000 chômeurs de longue durée. En Gironde, ils étaient près de 170 000 inscrits, dont 75 000 de longue durée. À chaque fois, la proportion des plus de 50 ans y est largement majoritaire et parmi elle, les femmes sont surreprésentées. Bordeaux ne fait pas figure d'exception.

Parallèlement, les reprises d'emploi s'effondrent. Au plan national, elles sont réduites de 17 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, c'est-à-dire avant le confinement. Cette baisse touche toutes les catégories de demandeurs d'emploi, mais elle reste majoritaire chez les plus de 50 ans. À l'échelle régionale, 98 000 chômeurs retrouvaient un emploi au premier trimestre 2019. Ils n'étaient plus que 82 000 au premier trimestre 2020. Et parmi ces reprises d'emploi, 40 % le sont sur des temps partiels subis, qui ne leur permettent pas de sortir véritablement ni du chômage, ni de la précarité.

La proportion de ces chiffres témoigne clairement de l'enjeu. D'une manière générale, la moitié des chômeurs du pays sont des chômeurs de longue durée, englués dans un cadre économique et politique qui les enferme dans leur situation. La question est donc vitale pour nombre de nos concitoyens. Malheureusement, rien dans la politique du Gouvernement ne nous permet d'envisager une éclaircie sur ce front. En faisant le choix de soutenir les profits financiers contre l'emploi, le Gouvernement a éteint toute possibilité de répondre au défi du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Il a même fermé la porte au défi du maintien dans l'emploi des travailleurs. Alors certes, il a tenté de faire croire à l'inverse en se masquant derrière un soutien de façade aux PME du pays, mais le leurre ne prend pas, plus personne n'ignore qu'aujourd'hui, ces PME sont systématiquement siphonnées par leurs donneurs d'ordres, dont 60 % d'entre elles sont tributaires, et toute aide publique ou financière qui leur est destinée, si elle n'est pas dûment contrôlée dans son utilisation, remonte inmanquablement dans les poches de ses donneurs d'ordres, dividendes obligent. L'expérience du CICE a été plus que convaincante en la matière.

Si le principe fondateur de ce projet porté initialement par ATD Quart Monde, depuis plusieurs décennies, est incontestable puisqu'il s'agit de faire vivre le principe constitutionnel inscrit dans le préambule de 46 : « Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi », sa mise en œuvre telle que le pose le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée souffre de plusieurs contradictions. Avant de les exposer, je vais renvoyer tout de suite dans les cordes l'argument fallacieux du coût financier, car si les politiques sociales ont un prix, il n'atteindra jamais le coût social pharaonique des exonérations de cotisations patronales ou des exonérations fiscales dont l'efficacité pour l'emploi n'a jamais été avérée et elles ont même, malheureusement, démontré leur inefficacité.

Je reviens au projet en discussion. Si j'ai bien compris la philosophie des porteurs de l'Association, elle repose sur trois hypothèses :

- personne n'y inemployable,
- le travail ne manque pas,
- l'argent non plus.

Sur cette base, l'Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée propose aux chômeurs volontaires non pas de les accompagner dans l'emploi, mais plutôt de construire leur emploi en créant des entreprises à but d'emploi, adossées aux structures de l'économie sociale et solidaire, visant à assurer des travaux utiles aux territoires collectivement définis. Pour financer ces emplois, le projet mobilise à la fois l'ensemble de la dépense publique et sociale servant actuellement aux chômeurs de longue durée inscrits dans le dispositif, ainsi que la rémunération de l'activité du chômeur en emploi.

En proposant de créer des emplois par des entreprises à but d'emploi, les porteurs du projet expliquent qu'il ne s'agit pas de concurrencer, ni d'empiéter sur les emplois publics et privés. Mais alors, de quels emplois parle-t-on ? S'agit-il, au motif d'une remise à l'étrier, de cantonner les chômeurs de longue durée sur des emplois peu ou sous-qualifiés et finalement sous-valorisés ? Le risque dès lors est grand de sombrer dans des emplois occupationnels et dans une nouvelle forme de traitement social du chômage, dont la perspective à faire sortir réellement les privés d'emploi du chômage est nulle. Ce risque est d'autant plus grand que le marché de l'emploi pousse lui-même à la précarisation des emplois. Je rappelle que 92 % des déclarations d'embauche sont aujourd'hui faites sur des CDD, parmi lesquelles 67 % sont des CDD de moins d'un mois.

Je sais bien qu'on m'opposera qu'un petit rien est toujours mieux que rien du tout. Mais je crois que nous devons faire attention à cela et inclure la nécessité d'un parcours de réinsertion professionnelle qui débouche clairement sur des CDI stables dans toutes sortes d'entreprises.

M. LE MAIRE

Merci Servane.

MME CRUSSIÈRE

Un autre point me semble important à souligner. Comment sont mobilisées les entreprises sur ce projet ? Tout laisse à constater que ce projet s'inscrit dans une logique publique d'emplois aidés, qui désresponsabilise totalement les entreprises de leurs obligations sociales, ce qui serait terriblement contradictoire, car après tout, les chômeurs de longue durée comme les chômeurs en général sont le résultat de choix de gestion des entreprises qui ont privilégié l'exigence de rentabilité, tout particulièrement au moyen de la baisse du prétendu coût du travail contre la recherche d'une efficacité économique et sociale assise sur le développement des capacités humaines et de l'emploi stable et correctement rémunéré. Pour le dire autrement, ce sont bien les employeurs qui décident que l'on est moins employable à partir de 50 ans. Or, ces dernières ne sont en aucun cas mobilisées sur le dispositif.

Pour conclure, je dirais que nous soutiendrons ce projet de la majorité municipale, mais que nous le ferons sans naïveté, avec vigilance et un suivi très sérieux, car pour nous, le Groupe communiste, il n'y a pas de possibilité d'insertion réelle dans l'emploi sans création d'emplois réels. Il n'y a pas maintien dans l'emploi sans stabilité de l'emploi. Dans notre Groupe, nous faisons le souhait d'instruire ce projet social avec la perspective d'une démarche de plus grande envergure, visant à faire de notre Ville – et pourquoi pas de l'Agglomération – un acteur pilote ou à tout le moins incontournable de la sécurisation des trajectoires professionnelles, c'est-à-dire des emplois et des salaires, afin d'éviter la chute dans le chômage. Or, c'est bien là la limite de ce projet.

M. LE MAIRE

Merci. Par souci d'équité, je suis obligé de dire que le délai de cinq minutes d'intervention concerne les élus de l'opposition comme les élus de la majorité. Je pense qu'il faut que nous fassions tous l'effort de nous y tenir.

Monsieur PEREIRA a demandé la parole.

M. PEREIRA

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous promets de faire plus court que l'intervention précédente et je pense que je n'aurais pas de mal.

Tout d'abord, sur cette expérimentation Territoire Zéro Chômeur, je trouve évidemment que c'est très bien. Ce dispositif créé par ATD Quart Monde, a fait ses preuves dans de nombreux territoires, notamment en France. Sur ce principe-là, je trouve cela évidemment très favorable et on s'inscrit, avec l'ensemble du Groupe, dans ce soutien.

En revanche, je rebondis sur les propos de Monsieur POUTOU sur la situation économique et l'urgence économique. Monsieur PFEIFFER, vous l'avez mentionné. Effectivement, il y a un sujet de trésorerie. En tant qu'entrepreneur, je le constate et, dans mon environnement entrepreneurial, c'est effectivement quelque chose qui revient souvent. Aujourd'hui, il y a une problématique de trésorerie pour les entreprises, excepté celles qui ont eu accès au PGE. Mais une partie d'entre elles n'y ont pas eu accès.

Une suggestion dans ce cas-là, peut-être que le plan de relance qui sera mis en place par la Mairie et la Métropole peut intégrer un dispositif de soutien aux fonds propres qui manquent cruellement aujourd'hui parce que BPI France, la Banque Publique d'Investissement, est submergée par les demandes et a beaucoup de mal à traiter les dossiers. Ce serait un dispositif qui intègre à la fois du soutien à court terme à la trésorerie, mais également un soutien aux fonds propres et pourquoi pas *via* un dispositif d'obligations convertibles. Sans rentrer dans le détail, mais on pourra en discuter, cela permettrait de soutenir tout de suite et très rapidement les entreprises en trésorerie et en prêts, et si jamais elles sont en difficulté ensuite, on peut convertir ces prêts en actions et donc renforcer les fonds propres de ces entreprises pour leur permettre de passer la crise, de survivre et de se développer. Je pense que, dans le cadre de cet environnement qui est très défavorable à de nombreux acteurs économiques, c'est une suggestion qui permettra de les soutenir et de les aider à passer cette crise qui n'en finit décidément pas. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur PEREIRA. Il n'y a plus de demande d'intervention. Je vais donc demander à Stéphane PFEIFFER de répondre synthétiquement. Certaines questions nécessiteront peut-être une réponse écrite. Je n'en sais rien. Mais si Stéphane PFEIFFER peut répondre synthétiquement aux différentes interventions, je le remercie.

M. PFEIFFER

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je ne pourrai pas répondre à toutes les questions parce que certaines étaient extrêmement précises. Mais si vous le souhaitez, je m'attacherais à vous faire une réponse par écrit sur un certain nombre d'éléments.

Pour réagir à ce que vous venez de dire, Monsieur PEREIRA, je vous remercie de vos remarques et de vos propositions. Je pense que c'est sous cet angle-là que sera pris aussi le travail de la Métropole puisque ce que je vous disais sur la trésorerie par exemple et sur les fonds propres a été effectivement remonté aux syndicats, aux organisations patronales et aussi aux chambres consulaires qui nous ont fait remonter cette difficulté et qui travaillent avec la Métropole sur le nouveau plan de relance ou fonds d'urgence. Tout va dépendre de l'avancée du Covid. Je vous remercie donc et on prendra cela en compte.

Juste une petite parenthèse sur la question de la trésorerie, on a vraiment beaucoup d'entreprises qui nous sollicitent parce qu'elles n'ont pas de trésorerie et que le Prêt Garanti par l'État n'est pas suffisant et en tout cas, le problème est qu'il les endette. Certaines d'entre elles n'ont plus une capacité d'endettement qui leur permet d'y accéder. Je clos la parenthèse. Mais le PGE est très bien, c'était une excellente réaction de l'État. Mais on a encore des difficultés sur les tout petits.

Sur Zéro Chômeur, pour reprendre par le début, on est en train de finaliser avec la DSU une note de cadrage de manière à apporter des précisions. On a eu la dernière version ce matin, c'est donc vraiment tout chaud. Il y aura très probablement un agent de la Ville qui sera mobilisé sur quasiment du temps plein sur le Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, ce qui nous permettra d'avancer vite et d'arriver à mobiliser les acteurs. Dans cette mobilisation des acteurs, l'Association nationale nous « impose » un certain nombre d'étapes et on a souhaité s'en rajouter une qui est la fabrique à initiatives, en mobilisant d'abord les habitants pour identifier les besoins, ensuite les chômeurs de longue durée avec en parallèle les acteurs locaux. Je ne vois pas d'opposition à ce que d'autres élus puissent

venir participer ou en tout cas assister à ce travail-là. De toute façon, cela mobilise les habitants du quartier. J'invite donc tout le monde, élus ou non, à aller ensuite travailler cela.

Je mets une limite. Dans la mobilisation des acteurs du terrain, on aura tout de même les consignes sanitaires qui vont forcément un peu nous ralentir et nous contraindre.

Pourquoi le Territoire du Grand Parc ? Parce que notamment sur les derniers mois, c'est le territoire sur lequel le chômage dévise le plus, en particulier pour les jeunes. On a une augmentation de 4 % du chômage des jeunes au Grand Parc, ce qui est largement supérieur aux autres quartiers. C'est notamment pour cette raison-là qu'on a fait ce choix-là et aussi parce qu'on a un territoire qui peut être mis en lien avec ce qui se passe autour.

Il y a aussi le plan de rénovation du Grand Parc qui est en cours et qui va nous permettre d'avoir des opportunités. L'idée est donc d'arriver à lier un petit peu tout cela.

Je ne crois pas que nous n'avancions non plus avec naïveté sur le Territoire Zéro Chômeur. On est conscient que ce n'est pas la solution ultime, que cela ne résoudra pas tous les problèmes et qu'il y a aussi des difficultés dans le Territoire Zéro Chômeur, trouver un modèle économique, mobiliser les partenaires qui sont effectivement un acteur indispensable. Mais je tenais à préciser quand même que les chômeurs de longue durée qui sont recrutés dans les entreprises à but d'emploi *via* Zéro Chômeur sont recrutés en CDI. Pour le coup, on est sur du contrat normal de longue durée et sécurisé.

Sur l'entreprise porteuse, rien n'a pour l'instant été décidé pour une raison simple, c'est que nous n'avons pas l'obligation de créer une EPE hors sol sans la rattacher à un acteur économique qui existe. On s'est rapproché de l'Association nationale Territoire Zéro Chômeur, qui nous a bien démontré que les expérimentations qui marchent le mieux sont celles où les EPE sont portées par un acteur existant. Je vous rejoins donc sur ce point-là, on est en train de finaliser l'entreprise qui sera porteuse dans les prochaines semaines.

Sur le calendrier, l'objectif est d'être capable de faire une candidature d'ici 6 à 7 mois. Donc dès début octobre, on mobilisera, dans un premier temps, l'ensemble des élus et l'ensemble des services de la Ville sur toutes les thématiques qui peuvent être mobilisées sur Zéro Chômeur, espaces verts, culture, jeunesse, emploi, etc., de manière aussi à impliquer l'ensemble de la Ville avant d'impliquer l'ensemble des acteurs, d'impliquer tous les élus et tous les services dans cette démarche-là. Cela va donc commencer *a priori* à la mi-octobre. On aura les premières rencontres avec les chômeurs de longue durée. Pôle Emploi va nous accompagner sur cela. On a mobilisé ATIS – que vous connaissez bien, Madame SIARRI – pour mener cette fabrique à initiatives. On est donc en train de caler tout cela.

Sur la mission locale, je le dis parce que c'est un point important, je ne vous cache pas qu'on a une difficulté qui nous a été léguée par la majorité précédente et je le dis assez franchement, c'est le logement de la mission locale sur le site Fieffé puisque nous devons mettre à la porte la mission locale le 15 décembre, puisqu'un marché public de travaux a été signé. Nous sommes donc aujourd'hui contraints de reloger en urgence la mission locale, ce qui n'est pas chose simple, au regard des locaux disponibles à la Ville et des besoins de la mission locale. On a donc un vrai frein sur le fait de permettre à la mission locale d'agir autant qu'il serait nécessaire. Tous les services sont donc mobilisés là-dessus.

Il y a des financements supplémentaires de la part de l'État, qui vont venir sur la mission locale, notamment dans le cadre de l'obligation de formation, de l'augmentation des objectifs de PACEA, garanties jeunes, etc., qui vont permettre d'assurer des recrutements au sein de la mission locale pour renforcer les équipes. On a une difficulté, c'est que Pôle Emploi recrute énormément de conseillers en insertion. On n'arrive donc pas à recruter à la mission locale puisque tout le monde est happé par les recrutements de Pôle Emploi.

Pour terminer, je rejoins un peu ce que disait Monsieur POUTOU et je crois que c'était vous, Madame FABRE, sur la question de l'apprentissage et de savoir quel peut être le rôle de la Ville de manière plus générale. Je crois qu'on a une réunion de travail, dans la semaine ou en début de semaine prochaine, avec Madame JAMET et Madame GARCIA, pour travailler justement à la capacité de la Ville à accueillir des jeunes en stage, en apprentissage, en alternance, etc. Aujourd'hui, on a 30 jeunes apprentis qui sont recrutés par la Ville. Il ne me semble pas impossible d'être peut-être un petit peu plus ambitieux. C'est donc un travail qu'on va mener bien entendu.

Je vous propose de ne pas être plus long. Par contre, je sais que je n'ai pas répondu sur la vision de long terme. J'avais annoncé dès le début que je ne le ferai pas. Je vous propose qu'on ait ce débat dans un prochain Conseil municipal et aussi qu'on ait le temps d'avancer avec la Métropole pour faire le lien sur tout cela. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Stéphane. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc tous les autres. Écoutez, je vous remercie pour cette belle quasi-unanimité.

M. PFEIFFER

Je vous remercie également du coup pour ce vote et d'avoir participé à la délibération. Je vous propose que l'on passe à la délibération suivante.

La suite du projet se construit au sein de l'association TZCLD, rejoignez-nous !

Dix territoires ont été retenus pour mener, pendant cinq ans, l'expérimentation prévue par la loi 2016-231 du 29 février 2016. Au total, plus d'une centaine ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Faut-il donc attendre cinq ans pour espérer redonner espoir aux demandeurs d'emploi de ces territoires ? Non, **il faut agir dès maintenant pour préparer ensemble la réussite de cette utopie réaliste.**

C'est en ce sens qu'a été créée, début 2017, l'association « **Territoires zéro chômeur de longue durée** ». Destinée à fédérer les forces pour préparer dès à présent les prochaines étapes, elle est présidée par Laurent Grandguillaume et a pour membres fondateurs le mouvement ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » vise trois objectifs :

- **Capitaliser** et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- **Accompagner les territoires** volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation ;
- **Favoriser la diffusion du projet** pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi.

Aujourd'hui, l'association TZCLD travaille à **l'élargissement de l'expérimentation via une 2^e loi votée à horizon 2020.**

Il est primordial, pour la réussite de cette ambition collective, que les territoires et leurs acteurs soient les porteurs de cette mobilisation nationale contre le chômage de longue durée. L'association a besoin de ses adhérents pour construire la 2^e étape de ce projet.

Que vous soyez élus, acteurs de terrain engagés ou citoyens soucieux d'accompagner ce projet, **nous vous invitons à nous rejoindre !**

Participons ensemble au succès de cette expérimentation, c'est ensemble que nous ferons de l'emploi un droit !

Le bulletin d'adhésion ci-joint vous permet de formaliser votre engagement.

Laurent Grandguillaume
Président de l'association TZCLD

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DE L'EMPLOI UN DROIT !



TZCLD.FR



02 85 52 45 49



CONTACT@TZCLD.FR



Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Code postal :

Commune :

souhaite adhérer à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée au titre de l'année 2020.

En tant que :

Individu

Association

Collectivité

Si vous représentez une association,

Dénomination de l'association :

Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui non

Si vous représentez une collectivité,

Dénomination de la collectivité :

Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui non



IMPORTANT, motif de votre adhésion :

- Soutien à l'association
- Mise en place d'un projet TZCLD sur un territoire. Dans ce cas nous vous invitons à signer la **charte d'engagement ci-après en annexe**, afin de vous accompagner au mieux en tant que projet émergent.

Montant de la cotisation fixée par l'Assemblée générale du 14/05/19, valable jusqu'à l'AG 2020 :

COLLEGE ADHERENT	Personnes physiques	Associations	Territoires
Montant de la cotisation	10	100	500
Cotisation solidaire*			
MONTANT TOTAL ADHESION			

**Non-obligatoire, contribution manifestant un soutien financier supplémentaire à l'association*

L'acquisition de la qualité de membre-adhérent : « l'admission des membres-adhérents, personnes physiques ou personnes morales, est soumise à l'agrément du Conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées » (Article 8 - Statuts)

Le règlement est à effectuer :

- Par chèque à l'ordre de : Association TZCLD - 8 rue Saint Domingue - 44200 NANTES
- Par virement bancaire : Compte IBAN : FR76 1027 8394 3000 0217 3030 108. Merci de libeller votre virement avec votre nom ou celui de la structure que vous représentez
- Pour les mandats : le N°SIRET de TZCLD est le 824 524 144 00030 – APE 9499Z. N'hésitez pas à nous demander un RIB complet si besoin

Vous souhaitez recevoir une facture par mail : oui non

Votre bulletin complété est à retourner :

- Par courrier à : Association TZCLD 8 rue St Domingue 44200 NANTES
- Par mail à : contact@tzclد.fr

En remplissant ce bulletin, vous acceptez notre **politique de confidentialité**, consultable sur :
https://www.tzclد.fr/wp-content/uploads/2018/10/Politique-de-confidentialite_TZCLD.pdf

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DE L'EMPLOI UN DROIT !



TZCLD.FR



02 85 52 45 49



CONTACT@TZCLD.FR



CHARTRE D'ENGAGEMENT

ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) ET SES ADHERENTS

L'association nationale TZCLD, présidée par Laurent Grandguillaume,
&
son adhérent dénommé(e) :

Acteur du territoire de :

Membre du collège :

- Des associations de soutien
- Des collectivités territoriales

S'engagent selon les modalités suivantes :

L'association nationale TZCLD a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire (article 2 des statuts). A ce titre, l'association s'engage à :

- ☛ Accompagner tous les projets émergents en fonction de leur état d'avancement et au regard de la méthode, ci-après. Pour signifier leur participation au projet, l'association leur fournira le logo TZCLD avec sa charte d'utilisation graphique.
- ☛ Promouvoir le projet auprès des instances et acteurs de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à l'obtention d'une nouvelle loi autorisant une deuxième phase expérimentale.
- ☛ Capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation.

Sur les territoires, les porteurs de projets, personnes privées d'emploi, citoyens, élus, acteurs socio-économiques, mettent en œuvre le projet. Adhérents de l'association TZCLD, ils s'engagent sur les trois hypothèses fondatrices du projet :

- ☉ Personne n'est inemployable, pour peu que l'organisation du travail soit adaptée à la personne.
- ☉ Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi.
- ☉ Ce n'est pas l'argent qui manque : le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au coût de l'emploi.

Et à suivre la méthode TZCLD pour mettre en œuvre le projet :

- ☉ La création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire : personnes privées d'emploi, collectivité(s), citoyens, associations, entreprises... La « fabrique du consensus » est l'étape socle de la mise en place d'un projet TZCLD, se concrétisant par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE).
- ☉ L'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires.
- ☉ Le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale.
- ☉ Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.

A l'échelle du territoire, l'objectif est l'atteinte de l'exhaustivité (être en capacité de proposer à un emploi à toutes les personnes privées d'emploi volontaires) et créer des emplois supplémentaires (ne faisant pas concurrence aux emplois existants sur le territoire) afin de rendre effectif le droit d'obtenir un emploi.

Fait à : le :

Le président de l'association TZCLD,
Laurent Grandguillaume

L'adhérent de TZCLD,

Le présent document est à retourner complété et signé à :
contact@tzcl.d.fr ou Association TZCLD 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes.
Dans l'idéal, merci de remplir un seul document par territoire.

D-2020/184

Subvention exceptionnelle pour les populations touchées par la double explosion survenue, le 4 août 2020, sur le port de Beyrouth (Liban). Autorisation. Décision

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le mardi 4 août dernier, une double explosion s'est produite dans des entrepôts stockant des matériaux explosifs, sur le port de Beyrouth faisant plus de 170 morts, 6.500 blessés et 300.000 sans-abris.

Face à cette tragédie de grande ampleur, l'aide d'urgence internationale portée par les Etats et les associations humanitaires s'est fixée sur 4 priorités : la santé, l'alimentation des libanais qui passaient en grande partie par le port de Beyrouth, la réhabilitation des écoles touchées et celle des logements ravagés.

Je vous propose d'exprimer notre solidarité en abondant de 20 000 € le «Fonds d'urgence» débloqué par Bordeaux Métropole pour l'Association Médecins Sans Frontières.

Médecins Sans Frontières est, depuis 2008, présente au Liban dans le cadre de plusieurs projets médicaux. Au titre de cette catastrophe, elle collecte des fonds pour assurer aux populations durement touchées une assistance médicale, psychologique et logistique.

Cette contribution est, pour Bordeaux, l'occasion d'affirmer, qu'au-delà des programmes d'actions menés avec ses villes jumelles, elle se fait aussi un devoir d'apporter des aides concrètes au développement ou à la reconstruction notamment dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire.

Cette contribution est également l'occasion de rappeler notre vigilance sur les événements accidentels d'origine technologique qui ne doivent plus avoir leur place sur notre planète qui a déjà à traiter tous les périls climatiques. Les récentes catastrophes d'AZF et de Lubrizol, nous démontrent malheureusement que nous ne sommes pas à l'abri d'accidents industriels en France.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à accorder une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'Association Médecins Sans Frontières.

- m'autoriser à signer la convention, ci-annexée, qui décrit les modalités de versement de cette subvention et les actions à mener.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2020 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041
- Compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

Je vais faire très court. Je vous rappelle que cette explosion du 4 août a fait plus de 170 morts, 6 500 blessés et 300 000 sans-abris. L'urgence internationale portée par les États, des associations humanitaires et des collectivités locales s'est organisée depuis, pour venir en aide aux populations concernées. Je vous propose simplement d'exprimer notre solidarité en abondant de 20 000 euros le fonds d'urgence débloqué par Bordeaux Métropole pour l'Association Médecins Sans Frontières.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

Alors, BORDEAUX EN LUTTES en soi n'est pas contre le fait d'envoyer de l'argent au Liban après ce qui s'est passé. Pendant les commissions, j'avais fait remarquer le problème de passer par Médecins Sans Frontières puisqu'effectivement, il y a deux mois de cela, ils ont été accusés par 1 000 de leurs employés dans une tribune qu'ils ont signée et qui a été diffusée largement dans Courrier International, The Guardian, assez peu sur la presse française, les accusant de racisme institutionnel. C'est-à-dire que là, on ne parle pas de deux ou trois personnes qui se sont fait discriminer, mais bien d'une caste complète, d'un système de caste complet à deux vitesses, dénoncé par 1 000 employés et ex-employés.

Nous, on considère que l'on doit choisir aussi à quelles associations, par quelles associations et par quelles ONG on passe pour envoyer de l'argent. Pour nous, il y avait d'autres ONG qui correspondaient mieux aux valeurs défendues.

En soi, on ne va pas non plus s'opposer au fait de donner de l'argent pour ces populations-là. On s'abstiendra donc. On nous a envoyé un courrier pour nous dire que vous aviez contacté le Président de MSF pour savoir ce qui a été mis en place pour lutter effectivement contre ces discriminations à l'intérieur de l'ONG. On n'a pas eu la réponse de ce Président. On ne connaît pas les mesures qui ont été mises en place et surtout, on ne connaît pas non plus la manière dont vous comptez vérifier que ces mesures sont réellement mises en place et vérifier leur efficacité. Pour le moment, cela reste donc des déclarations un peu vagues, sur lesquelles on ne peut pas vraiment vérifier. Je pense que c'est une vraie question de : « À qui on donne l'argent ? » Il me semble d'ailleurs que vous vous êtes engagés, devant le planning familial, à vérifier à quelles associations et à quelles ONG vous donniez vos subventions.

M. LE MAIRE

Merci. Vous aurez une réponse. Céline PAPIN vous répondra. Mais d'abord, il y a une autre intervention de Pierre de Gaëtan NJIKAM.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je n'avais pas prévu de convoquer Charles-Louis DE SECONDAT, baron de La Brède de Montesquieu, pour intervenir au détour de cette délibération. Mais vous me permettrez de dire, en le paraphrasant, que je serais le plus heureux des mortels si la dimension internationale, transfrontalière, voire planétaire, de tous nos sujets bordelais, pouvait mériter aussi, sinon une suspension de travaux, du moins des débats aussi longs et surtout, des interventions sinon de tous, du moins de la plupart d'entre nous sur l'articulation nécessaire et urgente des questions locales bordelaises et de leurs perspectives internationales.

Revenons à notre délibération proprement dite. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme nous l'avions déjà indiqué en réunion de commission, notre Groupe exprime évidemment, comme certains ici l'ont déjà fait avec nous à Bordeaux Métropole, notre soutien aux victimes de cette catastrophe et, à travers ces victimes, notre solidarité avec la dynamique et formidable communauté libanaise, de notre Ville et au peuple libanais.

Nous voterons donc favorablement pour cette subvention exceptionnelle, dont nous confions la gestion opérationnelle à une Organisation Non Gouvernementale efficace et reconnue, Médecins Sans Frontières, qui n'a cessé depuis des décennies de se déployer auprès des victimes de toutes les catastrophes dans le monde. Pour bien insister, je rappelle qu'il est au demeurant significatif que la base logistique de cette organisation, qui fait honneur à la France solidaire, soit pour ainsi dire basée dans notre agglomération et plus précisément à Mérignac.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je voudrais redire combien nous sommes totalement en phase avec le cinquième paragraphe du texte de notre délibération. Je cite : « Cette contribution est, pour Bordeaux, l'occasion d'affirmer qu'au-delà des programmes d'actions menés avec ces villes jumelles, elle se fait aussi un devoir d'apporter des aides concrètes au développement ou à la reconstruction, notamment dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire ».

Dès lors, vous comprendrez bien qu'il apparaisse légitime pour les Bordelaises et les Bordelais, mais aussi pour les différents acteurs publics et non institutionnels, locaux ou non, et nos partenaires, de connaître dès aujourd'hui les axes stratégiques, la feuille de route, qui permettent à Bordeaux de garder son rang dans l'action internationale.

Cette demande est d'autant plus légitime que nous n'avons pas eu beaucoup à échanger, y compris – je parle de ce point de vue de certains candidats – sur les questions internationales. Peu importe, la campagne est maintenant derrière nous et le peuple a fait son choix. Ce qui importe, c'est ce que nous allons tous faire.

Je note d'ailleurs un fait significatif. Quand nous avons abordé même la Covid 19, tout le débat que nous avons eu, qui est une crise internationale, à répercussion sur notre territoire aussi, nous avons tous fait l'impasse sur cette dimension internationale. Lors d'une visioconférence dans l'ancienne mandature, nous avons d'ailleurs échangé sur la dimension internationale sur notre territoire de cette crise. Rien n'a été évoqué sur ce plan-là et j'espère que nous aurons effectivement l'occasion d'y arriver, y compris dans la composition d'ailleurs du Conseil scientifique qui se met en place.

Monsieur le Maire, trois mois après le début de la mandature, nous attendons tout de même rapidement que vous nous donniez la feuille de route et parlons-en ici publiquement et pas à huis-clos ou à travers la presse, car à vrai dire, c'est là où je vais peut-être être moins apaisé si vous me le permettez, Monsieur le Maire, Cher Pierre, j'ai été assez étonné et même un peu déçu de réaliser que vous vous orienteriez vers un bras de fer avec je ne sais qui, notamment sur des actions africaines et plus précisément sur les Journées Nationales des Diasporas Africaines.

Je dois donc vous dire que pour beaucoup d'invités, pour beaucoup de participants à ces JNDA, vous en avez donné une image un peu caricaturale et je dirais même fautive, voire spéculative. Vous vous êtes exprimé pour la réinvention des relations Afrique-France. Permettez-moi de dire que ce que nous avons engagé – quand je dis « nous », ce ne sont pas simplement des élus, ce n'est pas moi avec les équipes, mais aussi tous ces acteurs institutionnels – était dans cette vision-là de réinventer justement à partir de Bordeaux ces relations avec l'Afrique et de faire de Bordeaux le pôle de référence de cette ambition. Par les différents retours ici même et en Afrique, je crois savoir que nous y sommes parvenus.

Quand on parle de réinventer les relations, ce n'est pas une affaire de majorité ou de minorité ou de X ou de Y. S'agissant de ces Journées Nationales des Diasporas Africaines, dont la création par votre serviteur remonte à 2013, bien avant que la Municipalité n'accepte de la co-organiser, au point de faire de Bordeaux la capitale reconnue des diasporas africaines, permettez-moi de vous dire que beaucoup d'invités et de participants ont été choqués par vos propos ou insinuations et se sont sentis vraiment blessés, bien sûr à l'exception de quelques hommes rabougris qui vous côtoient subitement, en mal d'alimenter leur permanent fonds de commerce.

C'est au nom de ces diasporas africaines, au nom de ces participants aux JNDA, qui ne considèrent pas que la réinvention de la relation avec l'Afrique date du 28 juin, avec une nouvelle majorité, que je voudrais vous dire que nous avons le droit de faire de ces JNDA un espace de liberté, de parole plurielle. C'est effectivement cela et ce n'était donc pas ce que nous croyions avoir entendu peut-être maladroitement de votre part.

Je ne voudrais pas être très long.

M. LE MAIRE

C'est déjà le cas.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui, mais c'est important. Quand on a fait une heure sur la 5G, c'est important.

M. LE MAIRE

Oui. Mais là, cela fait dix minutes.

M. NJIKAM-MOULIOM

Je voudrais conclure pour vous dire que tous ceux qui ont contribué à ces actions en direction de l'Afrique ou à ces actions en direction des diasporas africaines en France et à Bordeaux ne sont pas des soutiens des dictateurs. Soyez assurés que nous donc, dans cet hémicycle et au-delà, nous nous engageons à préserver l'esprit de cette réinvention que nous avons engagée avec d'autres, avec les universitaires et bien entendu à travers les événements auxquels vous avez d'ailleurs assisté samedi et qui vous ont *a priori* satisfaits.

M. le MAIRE

Merci. Avant de passer la parole à Céline PAPIN, je vais répondre directement à votre interpellation pour vous dire qu'il n'y a eu aucune maladresse de ma part. Les propos que j'ai tenus, je les assume à 100 %. Dans la partie des débats auxquels j'ai assisté, j'ai vu beaucoup d'intervenants, notamment des jeunes dames, insister beaucoup sur le fait qu'il faut réinventer les relations entre la France et l'Afrique. J'en ai tiré la conclusion à laquelle vous n'êtes pas obligé d'adhérer et qui est qu'il faut casser les vieux réseaux. Il faut cesser de soutenir des présidents à vie comme on le fait trop souvent, des dictateurs corrompus. J'ai mis tout cela sur la table. Cela n'a suscité aucune adversité. Au contraire, souvenez-vous, j'ai même été applaudi par l'assemblée. Je n'ai pas voulu détailler, s'il y en a certains à qui cela déplaisait, mais ce n'est pas l'impression que j'ai eue. J'ai pu discuter même après avec beaucoup d'entre eux qui m'ont dit : « Écoutez, c'est vous qui avez raison, on a envie de travailler avec vous pour réinventer les relations entre les villes et l'Afrique, et cela suppose la mise en place de nouveaux réseaux ».

Donc au nom de la liberté que vous reconnaissiez à votre égard, il y a quelques minutes, autorisez-moi aussi à avoir une liberté de parole totale et une volonté politique très ferme et nullement maladroite de vouloir réinventer et réorienter ces semaines avec l'Afrique. Je suis persuadé qu'il y a une attente très forte. Je peux me tromper, mais je suis persuadé que c'est le cas. Je m'applique à moi-même aussi et j'espère que tout le monde fera de même, cette durée de cinq minutes que je vous invite une nouvelle fois à respecter.

Je donne la parole à Céline PAPIN.

MME PAPIN

Je vais essayer d'être assez brève, eu égard à l'heure avancée. En réponse à l'intervention de Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM, je partage totalement avec lui le désir de voir la politique internationale inscrite au cœur de nos politiques publiques et j'ai bien évidemment à cœur de vous présenter la feuille de route, mais dans un temps qui permettra un véritable débat et une véritable présentation. J'espère la voir inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Je ne vais pas revenir longuement sur ce qui vient d'être dit. Néanmoins, vous faites référence à la fin d'un article de SUD-OUEST qui, fort heureusement, correspond à la liberté d'écriture d'un journaliste, qui est en droit d'utiliser l'expression et l'interprétation qu'il estime faire d'un moment dans un débat.

Ensuite, il me semble tout à fait légitime de pouvoir éventuellement re-questionner ou réinterroger certains contenus ou une manière de voir les choses. Ce n'est pas pour autant une remise en question. Je pense que c'est tout simplement une liberté légitime de s'interroger sur certaines évolutions envisageables.

Pour ce qui est des questionnements de Monsieur BOUDINET, nous en avons déjà parlé lors du Conseil de Métropole vendredi. J'ai le courrier ici et je vais vous le donner tout de suite. J'ai donc adressé un courrier à MSF le 17 septembre 2020, pour lui demander de m'apporter des éléments sur ce qui était mis en place en interne de leur organisation pour faire évoluer les situations éventuellement discriminantes.

Il m'a répondu par un courrier de plusieurs pages, où – vous le noterez dans le courrier – la particularité est qu'il ne nie pas certaines situations discriminantes. Donc déjà, c'est un discours tout de même de vérité. Il regrette effectivement qu'encore trop d'actes quotidiens soient à l'œuvre localement. Néanmoins, c'est une situation qui les préoccupe particulièrement et ils ont mis en place des dispositifs, à la fois des mécanismes de réclamations et de traitement des plaintes évidemment en interne, des dispositifs de formation pour le personnel local, pour justement limiter le fait que les postes d'encadrement localement sont trop souvent accordés à du personnel européen et donc ils peuvent générer des situations compliquées. Je ne vais pas détailler, je vous le donnerai effectivement. Je peux aussi le communiquer à chaque groupe sans difficulté.

À propos de votre question sur le contrôle des ONG, les ONG sont effectivement aujourd'hui plutôt contrôlées sur ce qui concerne la gestion de leurs fonds, notamment lorsqu'ils sont éligibles à des fonds européens. C'est vrai que sur cette question-là, les mécanismes de contrôle à ce stade ne sont pas véritablement opérationnels. J'entends votre remarque. Néanmoins, je ne suis pas persuadée que la Ville de Bordeaux soit en mesure d'aller vérifier sur le terrain toutes les actions que mène MSF et c'est tout de même aujourd'hui une ONG qui est reconnue internationalement comme un des partenaires clés et implantés sur le terrain.

M. LE MAIRE

Merci Céline. Vous voulez vraiment ré-intervenir ? Allez, 15 secondes !

M. BOUDINET

Juste pour dire que je ne pense pas que ce soit une mauvaise idée de donner l'argent à Médecins Sans Frontières. Je pense juste que si des acteurs comme Bordeaux, comme la Métropole ou autres se mettent à prendre position contre ces discriminations à l'intérieur de MSF, cela va les obliger effectivement à faire et je pense que le meilleur moyen est aussi pour nous de prendre position dans ce débat-là par rapport à ces discriminations.

MME PAPIN

Et en ce sens pour le coup, je vous remercie aussi pour votre démarche qui nous a finalement amenés également à écrire à MSF, à inscrire cette question et à avoir cette alerte par rapport à l'ONG. Merci.

M. LE MAIRE

On peut clore le débat. Plus personne ne souhaite intervenir. Je mets la délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Si vous m'autorisez une précision, Monsieur le Maire, nous avons fait cinq sujets de l'ordre du jour. Nous avons encore 30 délibérations et 5 questions écrites à traiter. Donc je pense que si on peut essayer de se contenir sur les interventions, cela me paraît être une bonne chose.

M. LE MAIRE

J'appelle tout le monde, une nouvelle fois, à la concision.

M. PFEIFFER

Je propose de passer à la délibération 186 « Représentation des Elus au sein d'organismes divers et écoles »



CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal D-2020 / XXX, en date du mardi 29 septembre 2020, et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du XXXX.

d'une part,

et l'Association Médecins Sans Frontières (MSF), association française régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 14-34, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris, représentée par Thierry Allafort-Duverger, Directeur général,

ci-après désignée « Médecins Sans Frontières » ou « MSF »,

d'autre part,

ci-après individuellement ou collectivement désignés « Partie » ou « les Parties »,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'association Médecins Sans Frontières a été fondée en 1971, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Depuis plus de quarante ans, Médecins Sans Frontières apporte une assistance médicale à des populations dont la vie ou la santé est menacée, partout dans le monde. Ses équipes sont intervenues lors de nombreux événements - conflits armés, épidémies, ou catastrophes naturelles - qui ont pour certains marqué l'histoire contemporaine.

Médecins Sans Frontières a commencé à travailler au Liban en 1976 en réponse à la guerre civile, en envoyant des équipes médicales dans le sud du pays et à Beyrouth. Présente dans le pays en continu depuis 2008, MSF fournit aujourd'hui des soins médicaux gratuits dans le cadre de différents projets à travers le pays, avec plus de 600 membres du personnel au Liban.

Ces derniers mois, les équipes se sont mobilisées pour aider le pays à faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment auprès de la population. Désormais, les équipes de Médecins Sans Frontières interviennent à Beyrouth afin de subvenir aux besoins médicaux résultant de l'explosion du 4 août 2020 et, plus largement, de la crise politico-économique auquel le pays fait face, qui fragilise fortement son système de santé : distribution de kits de premiers secours, approvisionnement en eau et en produits d'hygiène, appui aux structures hospitalières, interventions chirurgicales pour les blessés au sein de

l'hôpital MSF de Bar Elias, soins de santé mentale, visites à domicile pour les personnes vulnérables, approvisionnement en médicaments pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

C'est dans ce cadre que la Ville de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) à Médecins Sans Frontières, et que les parties se sont rapprochées pour conclure la présente convention (ci-après la « convention »).

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention de la Ville de Bordeaux à hauteur de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières pour fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées par la double explosion qui s'est produite dans des entrepôts stockant des matériaux explosifs, sur le port de Beyrouth (ci-après le « Projet »).

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à cette démarche de solidarité et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 – Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de solidarité définie à l'article 1, ci-dessus, en versant, au vu du contexte d'urgence humanitaire, la subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières.

Article 3 – Engagements de Médecins Sans Frontières

L'utilisation de la subvention aux fins de la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence, telle que définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de Médecins Sans Frontières.

Médecins Sans Frontières s'engage à mettre en place un cadre budgétaire et comptable conforme à la réalisation de cette action définie dans l'article 1 ci-dessus. Elle s'engage également à :

- a) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert-comptable ou un comptable agréé, dont Médecins Sans Frontières fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- b) porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant les informations ou documents suivants, présentés en annexe de la présente convention :
 - les statuts,
 - le nom du président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau, le trésorier, le commissaire aux comptes.
- c) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 5 ans.

Article 4 – Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée pour le financement du « projet » tel que défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée pour le financement du « projet » devra être remboursée.

La Ville de Bordeaux devra formuler la demande de remboursement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le remboursement ne pourra être obtenu que si MSF n'est pas en mesure de justifier de l'utilisation de la subvention dans les trente (30) jours suivants la demande de remboursement.

Il est toutefois précisé que, au vu de l'évolution constante et naturelle des besoins dans un contexte d'urgence et de crise comme celle que connaît le Liban, MSF se réserve le droit d'adapter les actions déployées pour la réalisation du « projet ».

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une contribution ou une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

En revanche, « les Parties » conviennent expressément que Médecins Sans Frontières aura la possibilité d'effectuer des dons en nature (matériel, médicaments, kits de premiers secours, produits d'hygiène, etc.) provenant de cette subvention, à d'autres organisations ou structures humanitaires ou médicales présentes à Beyrouth. MSF sera également libre de déléguer tout ou partie de la réalisation du « projet » décrit à l'article 1 en sous-contractant avec des tiers qui seront choisis localement par MSF et financés à l'aide de la subvention.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières, en un seul versement après signature de la présente convention et au plus tard le 31 décembre 2020.

La subvention sera créditée au compte de Médecins Sans Frontières selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de MSF DONS – LEGS, ouvert à la BRED Paris Bastille - Code banque : 10107 - Code guichet : 00101 - Compte n° 00010016136 - clé RIB : 53.

Cette dépense est imputée au Budget 2020 de la Ville de Bordeaux – Fonction 041 - article 6574.

Article 6 - Impôts et taxes

Médecins Sans Frontières fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation du « projet » tel que défini à l'article 1.

Article 7 – Contrôles exercés par la Ville de Bordeaux

Médecins Sans Frontières s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, Médecins Sans Frontières devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

Médecins Sans Frontières sera néanmoins libre de ne pas communiquer d'information et/ou d'informations confidentielles (telles que définies dans l'article 10 de la présente convention)) dans la

mesure où celles-ci ne seraient pas directement en relation avec la dépense de la subvention ou seraient en relation avec l'organisation locale d'MSF et/ou la sécurité d'MSF et de ses employés.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention. A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 5 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

Article 8 - Communication

Chaque « Partie » accepte qu'il soit exclusivement fait mention de la subvention dans le cadre d'opérations de communication interne, de communication externe, y compris en ligne, de l'autre « Partie » ainsi que sur son site internet, pendant la durée de la présente convention, et dans le respect des conditions fixées par la présente convention.

Toutefois, il est expressément convenu que tous les documents, y compris en ligne, réalisés à l'occasion d'opérations de communication ponctuelles ou non, reproduisant les logos/marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de chaque « Partie » et/ou d'images fournies par les « Parties » seront soumis à la validation préalable écrite de chacune d'entre elle (dans un délai raisonnable et par simple email), conformément aux dispositions décrites à l'article 8 de la présente convention.

Les demandes de validation devront ainsi être envoyées à chacune des « Parties ».

Médecins Sans Frontières s'engage notamment à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur la page www.msf.fr/agir/soutenir-nos-actions/nos-partenaires de son site internet.

Médecins Sans Frontières s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

La Ville de Bordeaux s'engage à ne pas promouvoir de texte, d'image ou tout autre support de communication qui pourrait nuire à l'image de Médecins Sans Frontières.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Chaque « Partie » reconnaît les droits des Parties sur leur dénomination, leurs logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle des Parties.

Il est expressément entendu que chaque « Partie » reste propriétaire de l'ensemble des droits afférents à ses logos / marques ainsi qu'à tout autre droit de propriété intellectuelle, dont elle conserve la propriété exclusive. En aucun cas les présentes ne peuvent être interprétées comme constituant un usage ou une cession desdits droits au profit de l'autre Partie.

En aucun cas une « Partie » ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, céder, licencier, modifier ou altérer de quelque manière que ce soit les logos / marques et tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie. Chacune des « Parties » s'interdit tout acte susceptible de conduire à une appropriation des dénominations, logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie, à leur profit ou à celui de tiers. Chacune des « Parties » s'engage à ne pas contester les droits de l'autre Partie

sur sa dénomination, ses logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle lui appartenant.

La présente convention ne confère aux Parties :

- aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les logos / marques ou sur tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie.
- aucun droit d'exploitation sur les logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie, à l'exception de ceux résultant de la présente convention.

Chaque « Partie » s'engage à ne pas utiliser les logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à l'autre Partie sans l'autorisation préalable dans un délai raisonnable de cette dernière, notamment mais pas exclusivement, concernant les supports de communication interne et externe découlant de la présente convention.

Toute demande d'autorisation émise par une « Partie » concernant la reproduction et l'usage des logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie se fera par écrit, y compris par email, avec copie des documents / supports concernés. Le cas échéant, l'autre Partie s'engage à faire son possible pour communiquer ses remarques et corrections éventuelles sous un délai raisonnable à compter de la réception de la demande d'autorisation susmentionnée. Toute autorisation est consentie pour une durée égale à celle de la présente convention et sera automatiquement révoquée, sans indemnité d'aucune sorte, en cas de violation des conditions énoncées ci-dessus.

Article 10 – Informations confidentielles

Chaque « Partie » s'engage à maintenir et respecter le caractère strictement confidentiel de toute information transmise ou collectée par les Parties dans le cadre de la présente convention (ci-après les « Informations Confidentielles »). Les informations confidentielles transmises ne peuvent conférer aucun droit à la « Partie » qui en est destinataire.

Les « Parties » utiliseront les informations confidentielles uniquement dans le cadre de la présente convention et seulement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

Les « Parties » s'interdisent, sauf autorisation écrite et préalable de l'autre, de céder à des tiers, à titre gratuit ou à titre onéreux, aucune des informations confidentielles.

Article 11 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention a une durée d'un an à compter de la date de la signature par « les Parties ». Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 12 - Coûts

Chaque « Partie » supporte l'ensemble des frais qu'elle aura engagés dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 13 - Suspension

Médecins Sans Frontières respecte les principes suivants :

- Impartialité : Médecins Sans Frontières ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Médecins Sans Frontières porte secours aux individus à la mesure de leur souffrance et subvient par priorité aux détresses les plus urgentes.
- Neutralité : Médecins Sans Frontières s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.
- Indépendance : Médecins Sans Frontières reste indépendant de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

Le respect de ces principes conditionne l'opérationnalité et la sécurité des équipes de Médecins Sans Frontières dans les pays de mission.

En cas d'action et/ ou de prise de position des « Parties » qui ne respecterait pas strictement les exigences des principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance :

- Les Parties se réservent le droit de suspendre unilatéralement et à effet immédiat l'application de la présente convention ;
- Les Parties s'engagent à retirer et suspendre immédiatement tout élément de communication, interne ou externe, peu importe sa forme, concernant le Projet visé par la présente convention ;
- Aucun nouvel élément de communication, interne ou externe, peu importe sa forme, ne peut être entrepris par les Parties jusqu'à ce qu'un accord écrit soit signé entre lesdites Parties précisant les modalités de reprise des activités de communication concernant le Partenariat visé par la présente convention.

Article 14 – Conflit d'intérêts

Chacune des « Parties » s'engage à prendre toutes les précautions possibles afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts et de faire connaître à l'autre Partie, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.

Article 15 – Conditions de résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des « Parties » de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 – Dispositions diverses

Avenant : La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les représentants dûment habilités des deux « Parties ».

Limitation de responsabilité : Aucune des « Parties » au présent contrat ne saurait être tenue responsable envers l'autre « Partie » pour tout dommage indirect, collatéral, ou pour toute perte de profits, de revenus ou toute autre forme de préjudice économique causé à cette dernière.

Incessibilité : La présente convention est conclue intuitu personae. En conséquence, aucune « Partie » à la présente convention ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses obligations au titre de la

présente convention, directement ou indirectement à un tiers quelconque, sauf accord écrit et préalable de l'autre Partie.

Nullité : Si une ou plusieurs dispositions de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction française, les autres dispositions n'en seront pas affectées et garderont toute leur validité et leur portée juridique. Concernant les dispositions non valides, les Parties s'efforceront de leur substituer des dispositions de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 17 – Contentieux

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux et au tribunal judiciaire de Paris.

Article 18 – Election de domicile

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :

Monsieur Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux
Place Pey-Berland
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour l'association Médecins Sans Frontières :

Monsieur Thierry Allafort-Duverger,
Directeur général
14-34 Avenue Jean Jaurès
75019 Paris

Fait à Bordeaux, le 29 septembre 2020, en 3 (trois) exemplaires

Signatures des partenaires

**Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,**

**Pour l'association
Médecins Sans Frontières
le Directeur général,**

Pierre Hurmic

Thierry Allafort-Duverger

D-2020/185
Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Décision

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Bordeaux a mis en place, le 26 mai 2014, une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, par contrat de partenariat ou exploités par une régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels établis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce.

A l'occasion de la nouvelle mandature, il convient de procéder au renouvellement de cette commission et à la désignation des représentants de la Ville de Bordeaux dans les instances d'organismes de droit public, notamment les organismes consultatifs tels que la CCSPL et plus précisément de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Ville de Bordeaux qui siégeront à cette commission.

La CCSPL se réunit au moins une fois par an. A la Ville de Bordeaux, le nombre moyen annuel de séances de cette commission se situe entre 3 et 4.

I - Désignation des membres élus de la Commission consultative des services publics locaux.

La présidence de la commission revient de droit au Maire de Bordeaux (ou à son représentant).

Les autres représentants de la Ville de Bordeaux sont désignés « dans le respect du principe de la représentation proportionnelle » par le Conseil Municipal. En respectant ce principe et le principe de parité, il convient de désigner 8 membres élus appelés à siéger à cette commission.

- Claudine BICHET
- Delphine JAMET
- Fannie LE BOULANGER
- Mathieu HAZOUARD
- Stéphane PFEIFFER
- Vincent MAURIN
- Aziz SKALLI
- Evelyne CERVANTES-DESCUBES

II – Désignation des membres non élus de la Commission consultative.

Les membres non élus sont les représentants légaux d'associations d'usagers désignés par le Conseil Municipal de Bordeaux.

Chacune des associations membres lors de la précédente mandature a été interrogée quant à sa volonté de renouveler sa participation aux travaux de la CCSPL.

Compte-tenu des réponses données, je vous propose de désigner ces 8 associations.

- Association sportive Golf de Bordeaux Lac
- Bordeaux Sports de Glace
- Bordeaux Sports
- GIHP- Aquitaine (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques)
- La Ronde des Quartiers de Bordeaux
- Les Amis de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine
- SEPNSO Gironde (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)
- UDAF (Union départementale des associations familiales)

III – Règlement Intérieur de la CCSPL

Un règlement intérieur, joint en annexe 1, que je vous propose d'adopter, régit l'organisation et le fonctionnement de cette commission.

ADOpte A L'UNANIMITE



**REGLEMENT INTERIEUR
DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA COMMISSION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), mise en place par délibération D-2014/243 du 26 mai 2014 du Conseil Municipal en application de l'article L 1413 – 1 du CGCT a pour objet de permettre l'expression des usagers sur l'ensemble des services publics gérés dans le cadre d'une délégation de service public, d'un contrat de partenariat et des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020. A la date de cette délibération, il s'agit des services publics relevant des compétences de la Ville de Bordeaux.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels établis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce,

ARTICLE 2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Pour les associations

La commission est composée des associations désignées par le Conseil Municipal mentionnées dans la délibération n° du

D'autres associations pourront compléter cette liste initiale dès lors que leur objet est en rapport direct avec l'objet de la commission et qu'elles en feraient expressément la demande.

Les nouveaux membres seront désignés par délibération du Conseil Municipal.

Chaque association désigne un représentant et trois suppléants pour la représenter au sein de la CCSPL. Seuls le représentant et ses suppléants désignés sont autorisés à participer à la commission.

Pour les élus

La commission comprend des élus de la Ville de Bordeaux désignés par le Conseil Municipal. Chaque élu peut, en cas d'empêchement se faire représenter par un autre élu de son choix membre de la CCSPL.

ARTICLE 3 – PRESIDENCE DE LA COMMISSION

La présidence est assurée de plein droit par le Maire de la Ville de Bordeaux ou par son représentant titulaire ou suppléant. Ces désignations feront l'objet d'un arrêté.

ARTICLE 4 – LIEU DES REUNIONS

Les réunions de la commission ont lieu au siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 – PERIODICITE DE LA REUNION

La commission se réunit au moins une fois par an.

ARTICLE 6 – MODALITES DE CONVOCATION

La commission est convoquée par son Président. Les convocations et l'ordre du jour sont adressés au siège des associations membres et aux élus de la Ville de Bordeaux au minimum 5 jours francs avant la date de la réunion par voie électronique ou par voie postale sur demande expresse.

Les dossiers sont exclusivement à retirer sur la plateforme « Sharepoint » dédiée dont l'accès est donné aux membres de la commission.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DES SEANCES

Le Président assure la police de la séance qui n'est pas ouverte au public.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont présentées dans l'ordre indiqué dans la convocation sous réserve de modifications impératives du déroulement de la réunion.

La parole est donnée, dans l'ordre des demandes, par le Président qui veille à une répartition équitable du temps de parole.

ARTICLE 8 – GROUPES THEMATIQUES

Lorsque la complexité d'une affaire le justifie et pour permettre un échange approfondi, un groupe thématique pourra être créé à l'initiative du Président de la CCSPL. Ce groupe thématique sera composé de membres élus de la CCSPL désignés par le Président de la commission, de représentants des associations et de membres de l'administration en charge des dossiers relatifs à la thématique.

ARTICLE 9 – INTERVENTION DE PERSONNES QUALIFIEES

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition leur paraît utile.

ARTICLE 10 – QUORUM

Le quorum est fixé à la moitié des membres en exercice de la commission en prenant en compte les membres présents ou représentés.

A défaut de quorum, la commission se réunit valablement sur deuxième convocation quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les réunions purement informatives ne nécessitent pas l'obtention du quorum.

ARTICLE 11 – MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS

Les points de l'ordre du jour soumis à avis donnent lieu à un vote à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Chaque membre de la commission ne peut être titulaire que d'une procuration.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix (une voix par association et une voix par élu) et éventuellement de la voix du membre dont elle a reçu procuration.

S'agissant des associations, prend part au vote son représentant ou à défaut de sa présence un de ses suppléants. Dans l'hypothèse où plusieurs suppléants seraient présents, le suppléant qui prend part au vote est le premier figurant dans la liste des 3 suppléants désignés par l'association.

D-2020/186
Représentation des Elus au sein d'organismes divers et des écoles. 3ème partie

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous propose de procéder à la désignation des membres au sein des organismes et écoles suivants :

VOIR TABLEAU JOINT

Je vous prie d'en délibérer.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

Deux minutes puisque c'est nous qui avons demandé le dégroupement, pour dire que l'originalité de cette délibération est que nous avons accepté, pour la première fois à Bordeaux, que des élus d'opposition siègent dans les conseils d'école. C'est une demande que nous avons formulée, durant les précédentes mandatures, et qui nous avait toujours été refusée. Là, nous avons décidé de faire droit à cette demande qui nous paraît tout à fait légitime puisque nous l'avons faite. Nous sommes donc d'accord pour que des élus d'opposition siègent.

Avant de vous donner la parole, j'attire aussi l'attention sur votre sens des responsabilités et sur le fait de ne pas transformer les écoles et les préaux d'école en débats de nature politique ou électorale. Je pense que c'est un grand signe de confiance que nous vous faisons en acceptant vos demandes de siéger. J'attends donc de vous-mêmes le même sens des responsabilités et je pense que je peux ne pas en douter. Vous allez me rassurer.

Fabien ROBERT, à qui je donne la parole.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, très brièvement, nous vous remercions pour cette ouverture. Soyons complets, cela a été également une proposition retenue dès l'arrivée de Nicolas FLORIAN. Je me rappelle d'une réunion dans mon bureau, avec vous d'ailleurs, Madame AJON. On ne l'a pas mis en place en pratique parce que je pense qu'à un an ou un an et demi du scrutin, c'était difficile, mais nous étions d'accord sur le principe. Nous vous avons demandé de nous indiquer les écoles. Je me rappelle d'ailleurs de votre réponse, Monsieur le Maire, elle n'est pas du tout polémique. C'était : « Vous savez, on est deux, on est un petit groupe, on aura du mal à aller dans les conseils d'école... ».

M. LE MAIRE

Vous ne l'avez jamais mis au vote quand même. Je n'en ai pas souvenir.

M. ROBERT

Écoutez, je ne veux pas être polémique. Je vous remercie. Je vous indique qu'à l'époque, vous ne vouliez pas y aller quand vous étiez dans l'opposition. Je me rappelle de votre phrase dans mon bureau et je vous dis que nous avons demandé dans quelles écoles vous voulez aller et nous n'avons pas eu de réponse.

Cependant, nous vous remercions. Nous sommes d'accord avec cette idée que nous portions aussi et qu'Alain JUPPÉ, pour être tout à fait complet, ne portait pas puisqu'il n'était pas d'accord. Nous, nous avons changé de point de vue avec l'arrivée de Nicolas FLORIAN. Soyons complets. Merci en tout cas.

M. LE MAIRE

Merci. Qui a demandé la parole ? Oui, Madame FAHMY.

MME FAHMY

Je ferai court, je vous rassure. Nous sommes sensibles à votre proposition et nous vous en remercions. Nous ne doutons pas que nous ferons un travail commun constructif pour que cette décision, qui me semble importante, ait des fruits constructifs pour l'école.

M. LE MAIRE

Merci Madame FAHMY. Je mets donc au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous hésitez. Vous pouvez voter pour. Qui vote contre alors ? C'est soit pour, soit abstention, soit contre, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, mais on vote contre.

M. LE MAIRE

Vous votez contre, d'accord. Vous levez la main pour combien de votes contre ? Cela y est ? Très bien. Écoutez, merci.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame BICHET, délibération 187 « Subvention à l'association Impact Summit pour l'organisation du World Impact Summit ».

REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES ORGANISMES DIVERS

<i>DENOMINATION</i>	<i>NOMBRE DE SIEGES</i>	<i>TITULAIRE(S)</i>	<i>SUPPLEANT(S)</i>
ABESTE (Association Bordelaise d'enseignement supérieur scientifique et technique et économique)	1	Isabelle ACCOCEBERRY	
ACORDERIE BORDEAUX SUD	1	Camille CHOPLIN	
ADAPEI Association départementale des amis et parents inadaptés de la Gironde	1	Olivier ESCOTS	
ADAV33 (Association départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde)	1 titulaire 1 suppléant	Harmonie LECERF	Servane CRUSSIÈRE
AFPBT Association formation professionnelle bâtiments et travaux publics Gironde	2	Olivier CAZAUX Laurent GUILLEMIN	
APALPA Association pour l'animation des loisirs et vacances des personnes âgées	2	Sylvie JUSTOME Didier CUGY	
Association Ambition 2.24 Nouvelle Aquitaine	1	Mathieu HAZOUARD	
Association l'Épicerie (Capucins)	1	Servane CRUSSIÈRE	
Association Aquitaine pour le reclassement par le travail des handicapés moteurs (CAT BEL AIR)	1	Olivier ESCOTS	
Association Bordeaux Grands Evènements Rectification de la délibération D-2020/107	Organisme dissous		

Association Centre François Mauriac de Malagar	2	Dimitri BOUTLEUX Baptiste MAURIN	
Association des biens français du patrimoine mondial	1	Stéphane GOMOT	
Association des Foyers de l'enfant Maison d'enfants Saint Ferdinand	1	Paul-Bernard DELAROCHE	
Association des parents de Caudéran (halte-garderie Clos Montesquieu)	2	Pascale BOUSQUET- PITT Fannie LE BOULANGER	
Association Espoir 33	2	Olivier ESCOTS Paul-Bernard DELAROCHE	
Association Foyer Jacques ELLUL	1	Matthieu MANGIN	
Association Française du conseil des communes et régions de France AFCCRE	1	Céline PAPIN	
Association nos quartiers ont du talent	1	Véronique SEYRAL	
Association Notre Dame des Barrails	1	Servane CRUSSIÈRE	
Association pour l'accueil des familles hospitalisées	1	Isabelle FAURE	
Association pour le développement des ports français	1	Olivier ESCOTS	

Association Rénovation	1	Isabelle FAURE	
Association UNIR (Union Nationale pour l'Insertion et le Reclassement)	1	Olivier ESCOTS	
A'URBA (Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine) Conseil d'Administration Rectification de la délibération D-2020/118	Représentant désigné par Bordeaux Métropole		
Bordeaux Métropole Commission intercommunale des impôts C2ID	1 titulaire 1 suppléant	Bernard G BLANC	Claudine BICHET
Bordeaux Management School (KEDGE)	1	Céline PAPIN	
CAP SCIENCES	1	Baptiste MAURIN	
CEID Comité d'études information drogue	1	Isabelle FAURE	
CIJA Centre information jeunesse aquitaine	2	Sylvie SCHMITT Isabelle ACCOCEBERRY	
Cités Unies France	1	Céline PAPIN	
Club des Eurocités	1	Céline PAPIN	
Commission de révision de la liste électorale de la Chambre des métiers	1	Didier CUGY	
Commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLECT)	1	Bernard G BLANC	

Conseil de discipline de recours de la région Aquitaine	2	Delphine JAMET Véronique GARCIA	
Grand port Maritime de Bordeaux (Conseil de développement)	1	Olivier ESCOTS	
Grand port Maritime de Bordeaux (Conseil de surveillance)	1	Bernard L BLANC	
Conseil départemental de l'aide juridique	1	Fannie LE BOULANGER	
Conservatoire Botanique National Sud Atlantique	1 titulaire 1 suppléant	Didier JEANJEAN	Eve DEMANGE
COPOF Conférence permanente des orchestres français	1	Marie-Claude NOEL	
CREAI Centre Régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée	1	Olivier ESCOTS	
Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux (EBABX) Rectification de la délibération D-2020/107		Stéphane GOMOT (en remplacement de Pascale ROUX)	
ENEAL (anciennement Logévie)	1	Emmanuelle AJON	
ESTBA (Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine)	1	Marie-Claude NOEL	
Fédération des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	1	Dimitri BOUTLEUX	
Fédération girondine de lutte contre les maladies respiratoires	1	Sylvie JUSTOME	
Fédération mondiale des Villes Jumelées avec l'Espagne	1	Céline PAPIN	

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	1	Dimitri BOUTLEUX	
Fondation pour la mémoire de l'esclavage	1	Stéphane GOMOT	
Fonds de Dotation « Bordeaux solidaire et fraternelle »	2	Claudine BICHET Harmonie LECERF	
FRAC Fonds Régional d'art contemporain	1	Dimitri BOUTLEUX	
ICOMOS Conseil International des monuments et des sites	1	Stéphane GOMOT	
Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine IJBA	1	Pascale ROUX	
La Manufacture CDCN (Centre de Développement Chorégraphique National) Conseil d'administration	1 titulaire 1 suppléant	Dimitri BOUTLEUX	Marie-Claude NOEL
Les Dames de la Foi (Conseil d'établissement)	1	Dominique BOUISSON	
Maison de l'Europe	2	Céline PAPIN Pascale ROUX	
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance (Conseil d'établissement)	1	Sylvie JUSTOME	
MESOLIA HABITAT	1	Emmanuelle AJON	
MJC Centre de loisirs des 2 villes (CL2V)	2	Dominique BOUISSON Sandrine JACOTOT	
Observatoire départementale de l'équipement commercial	1	Sandrine JACOTOT	
Office départemental des anciens combattants	1	Stéphane GOMOT	
Office du Tourisme Rectification de la délibération D-2020/107	Représentants désignés par Bordeaux Métropole		
Organisation des Villes du patrimoine	1	Stéphane GOMOT	
PROCIVIS	1	Emmanuelle AJON	
Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire	1	Stéphane PFEIFFER	

Réseau France Médiation	1	Amine SMIHI	
SEM GERTRUDE	1	Patrick PAPADATO	
SOLIHA (SOLidaires pour l'Habitat)	1	Matthieu MANGIN	
UGIR Union GIRONDE POUR l'insertion et le reclassement	1	Nadia SAADI	
Université de Bordeaux	1 titulaire 1 suppléant	Fannie LE BOULANGER	Camille CHOPLIN
Université de Bordeaux Montaigne (Conseil d'Administration) (2 élues ont été désignées pour le Conseil de recherche (D-2020/107) : Céline Papin (titulaire) Isabelle Accoceberry (suppléante)	1 titulaire 1 suppléant	Stéphane PFEIFFER	Jean-Baptiste THONY

Quartier	Nom d'écoles	Elus
Bordeaux Maritime	A.DANEY Groupe Scolaire	Madame Pascale Roux
La Bastide	ABADIE Groupe Scolaire	Monsieur Francis Feytout
Bordeaux Maritime	ACHARD Groupe Scolaire	Monsieur Olivier Escots
Bordeaux Centre	ALBERT BARRAUD élémentaire	Madame Anne Fahmy
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	ALBERT SCHWEITZER élémentaire	Monsieur Bernard G. Blanc
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	ALBERT SCHWEITZER maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALBERT THOMAS élémentaire	Monsieur Dominique Bouisson
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALBERT THOMAS maternelle	Monsieur Dominique Bouisson
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALPHONSE DUPEUX élémentaire	Madame Brigitte Bloch
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALPHONSE DUPEUX maternelle	Madame Brigitte Bloch
Bordeaux Centre	ANATOLE France élémentaire	Monsieur Amine Smihi
Bordeaux Centre	ANATOLE France maternelle	Monsieur Amine Smihi
Bordeaux Sud	ANDRÉ MEUNIER élémentaire	Madame Tiphaine Ardouin
Bordeaux Maritime	ANNE SILVESTRE élémentaire	Monsieur Vincent Maurin
Nansouty-Saint Genes	ARGONNE maternelle	Madame Camille Choplin
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	BALGUERIE élémentaire	Monsieur Stéphane Pfeiffer
Bordeaux Sud	BARBEY élémentaire	Madame Marie-Julie Poulat
Bordeaux Sud	BARBEY maternelle	Madame Marie-Julie Poulat
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	BECHADE maternelle	Monsieur Didier Cugy
Bordeaux Sud	BECK maternelle	Madame Tiphaine Ardouin
Caudéran	BEL AIR élémentaire	Monsieur Patrick Papadato
La Bastide	BENAUGE élémentaire	Monsieur Aziz Skalli
La Bastide	BENAUGE maternelle	Madame Françoise Frémy
Caudéran	BERNARD ADOUR maternelle	Monsieur Laurent Guillemain
Bordeaux Sud	CARLE VERNET élémentaire	Monsieur Mathieu Mangin
Bordeaux Sud	CARLE VERNET maternelle	Monsieur Mathieu Mangin
Nansouty-Saint Genes	CAZEMAJOR élémentaire	Monsieur Maxime Ghesquière
Bordeaux Maritime	CHARLES MARTIN Groupe Scolaire	Madame Isabelle Accocéberry
Caudéran	CLOS MONTESQUIEU maternelle	Monsieur Francis Feytout
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	CONDORCET élémentaire	Madame Véronique Garcia
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	CONDORCET maternelle	Madame Véronique Garcia
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	DAVID JOHNSTON élémentaire	Madame Sandrine Jacotot
Nansouty-Saint Genes	DEYRIES SABLIERES élémentaire	Madame Camille Choplin
Bordeaux Maritime	DUPATY élémentaire	Monsieur Pierre De Gaetan Njikam Mouliom
Bordeaux Sud	F. BUISSON élémentaire	Madame Tiphaine Ardouin
Bordeaux Sud	FIEFFE maternelle	Monsieur Olivier Cazaux
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	FLORNOY Groupe Scolaire	Monsieur Mathieu Hazouard
Bordeaux Sud	FR.DE PRESSENSE maternelle	Madame Eve Demange
La Bastide	FRANC SANSON Groupe Scolaire	Madame Françoise Frémy
Bordeaux Sud	FRANCIN élémentaire	Monsieur Olivier Cazaux
Bordeaux Maritime	GINKO 2 Groupe Scolaire	Madame Céline Papin
Bordeaux Sud	HENRI IV élémentaire	Madame Eve Demange
Bordeaux Maritime	J. JACQUES SEMPE Groupe Scolaire	Monsieur Jean-Baptiste Thony
Nansouty-Saint Genes	JACQUES PREVERT élémentaire	Monsieur Cyrille Jaber
Caudéran	JEAN COCTEAU élémentaire	Madame Claudine Bichet
Caudéran	JEAN COCTEAU maternelle	Madame Béatrice Sabouret
Bordeaux Maritime	JEAN MONNET élémentaire	Monsieur Vincent Maurin
Bordeaux Maritime	JEAN MONNET maternelle	Monsieur Vincent Maurin
Bordeaux Maritime	JOSEPHINE maternelle	Madame Véronique Seyral
Caudéran	JULES FERRY élémentaire	Madame Delphine Jamet
Caudéran	JULES FERRY maternelle	Madame Delphine Jamet
Bordeaux Maritime	LAC II élémentaire	Monsieur Baptiste Maurin
Bordeaux Maritime	LAC II maternelle	Monsieur Baptiste Maurin
Bordeaux Maritime	LAC III maternelle	Madame Céline Papin

Quartier	Nom d'écoles	Elus
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	LAGRANGE maternelle	Madame Sandrine Jacotot
Bordeaux Maritime	LE POINT DU JOUR maternelle	Monsieur Olivier Escots
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	LOUCHEUR élémentaire	Monsieur Didier Cugy
Bordeaux Sud	MENUTS élémentaire	Madame Stéphane Gomot
Bordeaux Sud	MENUTS maternelle	Madame Stéphane Gomot
La Bastide	MONTAUD élémentaire	Monsieur Francis Feytout
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	MONTGOLFIER élémentaire	Monsieur Bernard G. Blanc
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	MONTGOLFIER maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Bordeaux Centre	NAUJAC maternelle	Madame Harmonie Lecerf
Bordeaux Sud	NOVICIAT maternelle	Madame Tiphaine Ardouin
La Bastide	NUITS maternelle	Monsieur Francis Feytout
La Bastide	NUYENS élémentaire	Monsieur Aziz Skalli
La Bastide	NUYENS maternelle	Madame Emmanuelle Ajon
Bordeaux Centre	PAIX maternelle	Madame Anne Fahmy
Bordeaux Centre	PAS ST GEORGES maternelle	Monsieur Stéphane Gomot
Nansouty-Saint Genes	PAUL ANTIN maternelle	Madame Fannie Le Boulanger
Bordeaux Centre	PAUL BERT élémentaire	Madame Isabelle Faure
Bordeaux Centre	PAUL BERT maternelle	Madame Isabelle Faure
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	PAUL BERTHELOT maternelle	Monsieur Pierre De Gaetan Njikam Mouliom
Caudéran	PAUL DOUMER élémentaire	Madame Géraldine Amouroux
Caudéran	PAUL DOUMER maternelle	Madame Géraldine Amouroux
Caudéran	PAUL LAPIE élémentaire	Madame Béatrice Sabouret
Caudéran	PAUL LAPIE maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	PIERRE TREBOD maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Caudéran	PINS FRANCS élémentaire	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	PINS FRANCS maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	RAYMOND POINCARÉ élémentaire	Monsieur Mathieu Hazouard
Caudéran	RAYMOND POINCARÉ maternelle	Monsieur Laurent Guillemain
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	RIVIERE Groupe Scolaire	Madame Sandrine Jacotot
Caudéran	SAINT ANDRÉ maternelle	Madame Géraldine Amouroux
Bordeaux Centre	SAINT BRUNO élémentaire	Monsieur Didier Jeanjean
Bordeaux Centre	SAINT BRUNO maternelle	Monsieur Didier Jeanjean
Bordeaux Sud	SIMONE VEIL Groupe Scolaire	Monsieur Mathieu Mangin
Nansouty-Saint Genes	SOLFERINO maternelle	Monsieur Cyrille Jaber
Nansouty-Saint Genes	SOMME élémentaire	Madame Fannie Le Boulanger
Bordeaux Maritime	SOUSA MENDES Groupe Scolaire	Madame Véronique Seyral
Caudéran	STEHELIN élémentaire	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	STEHELIN maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	STENDHAL Groupe Scolaire	Monsieur Bernard G. Blanc
La Bastide	THIERS élémentaire	Madame Françoise Frémy
La Bastide	THIERS maternelle	Madame Françoise Frémy
Bordeaux Maritime	VACLAV HAVEL Groupe Scolaire	Madame Pascale Roux
Bordeaux Centre	VIEUX BORDEAUX élémentaire	Monsieur Stéphane Gomot
Nansouty-Saint Genes	YSER maternelle	Monsieur Maxime Ghesquière

DELEGATION DE Madame Claudine BICHET

D-2020/187

Subvention à l'association Impact Summit pour l'organisation du World Impact Summit, sommet international des solutions pour la planète - Autorisation - Signature

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Contexte et présentation de l'association

Pour faire face à l'urgence climatique, de nombreuses associations, très engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique, se mobilisent et initient de nombreuses initiatives visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est le cas de l'association Impact Summit créée le 28/11/2018 avec pour objectif l'organisation d'évènements de sensibilisation aux enjeux du développement durable, rassemblant des acteurs publics et privés porteurs de solutions en faveur du climat, avec pour ambition, d'affranchir les frontières entre les acteurs et de mettre à l'honneur les solutions à impact positif.

Ainsi est né le World impact summit (WIS), dont la première édition bordelaise s'est tenue du 23 au 25 mai 2019, place des Quinconces.

Prises de parole inspirantes, tables rondes, village des solutions, concours de solutions, grands concerts pour la planète... le WIS 2019 a réuni 1800 professionnels issus de l'économie positive et 18000 festivaliers.

A travers cette première édition, la marque WIS a été créée.

WIS – Edition 2020

Le World impact summit, face à la crise sanitaire due à la pandémie du COVID-19, se transforme en un évènement pleinement digitalisé.

Du 29 au 30 octobre prochains, il réunira 2000 professionnels et 5000 visiteurs sur sa plateforme digitale.

Au programme :

- La WIS TV accueillera 25 conférences et présentations synthétiques de projets
- 3000 rendez-vous sur la plateforme dédiée
- 120 exposants virtuels
- 200 startups et entreprises

Vous trouverez annexés à la présente la convention de partenariat et la présentation de l'édition 2020.

La participation financière de la Ville s'élève à 10 000 €, équivalent à 4.57 % du montant total estimé de l'action.

CONSIDERANT QUE

Les objectifs du World impact summit sont convergents avec ceux de la Ville en matière de transitions énergétique et écologique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Impact Summit une subvention de 10 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente à cette subvention.

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention est inscrite au budget primitif de l'exercice 2020, au chapitre 65, article 6574.

ADOPTE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Nicolas PEREIRA et Paul-Bernard DELAROCHE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME BICHET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, de nombreuses associations sont engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est le cas de l'Association IMPACT SUMMIT qui s'est créée fin 2018, avec pour objectif d'organiser des événements de sensibilisation aux enjeux du développement durable et à rassembler des acteurs publics, privés et le grand public pour mettre à l'honneur des solutions à impact positif.

C'est ainsi que la première édition du WORLD IMPACT SUMMIT s'est tenue en mai 2019, Place des Quinconces. Il devait avoir lieu en 2020 sous le même format. Néanmoins, en raison du contexte sanitaire, il a finalement été reporté à fin octobre. Suite à l'évolution que l'on connaît du contexte sanitaire, c'est finalement dans un format totalement digitalisé que cet événement aura lieu. Il prévoit de réunir 2 000 professionnels et 5 000 visiteurs sur une plateforme digitale, avec donc des conférences en ligne, des rendez-vous à distance, de la mise en avant d'exposants de *start-ups* et entreprises.

La participation financière de la Ville s'élève à 10 000 euros et représente 4,57 % du montant estimé de l'action.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

Nous, on va voter contre parce que l'on considère qu'encore une fois, on essaye de faire de l'écologie avec les *start-ups*, avec les entreprises et tout cela alors qu'en réalité, ce sont eux qui sont principalement responsables de tout le réchauffement climatique. En fait, on demande aux responsables d'apporter des solutions alors qu'en réalité, non, c'est effectivement aux entreprises d'être justement contrôlées et brimées par rapport à la pollution qu'elles sont capables de mettre en place.

Nous, on considère que ce n'est pas en faisant des réunions avec eux, pour leur dire : « Oui, ce n'est pas très bien, il ne faut pas polluer et tout cela ». Non, au bout d'un moment, il faut les contraindre, il faut les taxer effectivement pour leur empreinte carbone. Il faut arrêter de vouloir les ménager. On considère que c'est aussi aux gens directement de décider comment est gérée l'écologie dans leur quartier, notamment à travers des conseils de quartier décisionnaires que nous, nous revendiquons depuis avant la campagne. Nous, on n'est pas là pour faire la campagne pour la fois prochaine, on s'en fout, ce n'est pas le problème, mais on réclame effectivement ces organes décisionnaires qui permettent aux gens de s'emparer de l'écologie parce qu'eux sont prêts là où nos chefs d'entreprises ne le sont visiblement pas.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur BOUDINET. Monsieur PEREIRA souhaite-t-il intervenir ?

M. PEREIRA

Je souhaite simplement vous signaler que je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE

D'accord. Merci de l'avoir précisé.

M. PFEIFFER

J'allais effectivement le rappeler. Monsieur PEREIRA et Monsieur DELAROCHE ne prennent pas part au vote.

M. LE MAIRE

Monsieur DELAROCHE, vous avez la parole. Non ? Ah, je croyais qu'il voulait prendre la parole. Excusez-moi. Je commence un peu à fatiguer.

M. PFEIFFER

Il ne prend pas part au vote non plus.

M. LE MAIRE

Non. On passe donc au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Pouvez-vous essayer d'être un peu plus réactifs ? Je recommence. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 188 : « Création et composition de la Commission de contrôle »



Direction générale
Haute qualité de vie

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020
Entre l'association Impact Summit
et la ville de Bordeaux

Entre les soussignés

L'association Impact Summit, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée le 28/11/2018, dont le siège social est situé 32, rue du pont de la Mousque, 33 000 Bordeaux, représentée par Monsieur Stéphane Redon, Président, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association,

ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, _____, habilité aux fins des présentes par délibération D-2020/_____ du Conseil Municipal du _____ 2020 et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____ 2020,

Dénommée ci-après la « Ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La ville de Bordeaux doit relever concrètement, individuellement et collectivement les défis énergétiques et climatiques afin de construire un territoire sobre et solidaire où chacun pourra s'épanouir harmonieusement. La ville de demain, nécessairement plus dense, devra s'adapter et lutter contre un changement climatique inéluctable et un prix de l'énergie qui pourrait contribuer à augmenter les inégalités.

Cette question est au cœur de la quête pour un développement durable qui implique de penser "global" mais d'agir "local". Seule la mobilisation collective forcera aussi la prise de décisions politique, économique et sociale qui s'impose. L'Agenda 21, le Plan Climat, la Charte de la construction durable, la Charte des paysages... fruits à la fois de l'approfondissement des démarches internes et de la concertation avec les Bordelais illustrent la stratégie d'ensemble du développement durable de Bordeaux, le plan d'action et les objectifs fixés.

Développer les mobilités alternatives, favoriser les circuits courts d'approvisionnement, préserver la qualité de l'air et la biodiversité, tendre vers un mix énergétique produit localement sont quelques-uns des objectifs fixés qui doivent contribuer à maintenir la qualité de vie des Bordelais et générer de l'activité économique locale et solidaire. Toutes les évolutions impulsées par la Ville n'auront de sens et n'atteindront des résultats significatifs qu'avec l'engagement du plus grand nombre pour réussir ensemble la ville durable.

C'est pourquoi la Ville de Bordeaux a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de développement durable, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention. Les actions proposées par l'association s'inscrivent totalement dans la politique menée en matière de développement durable par la ville.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.



1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions [ou le projet] décrit à l'Annexe 1.

Dans ce cadre, la ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de signature, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à **10 000 €**, équivalent à 4.57 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 218 481 euros) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 3.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.



5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de **7 000 €**, après signature de la présente convention ;
- 30 %, soit la somme de **3 000 €** après les vérifications réalisées par la ville de Bordeaux conformément à l'article 6.1, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Il convient de préciser que le versement de cette subvention reste conditionné au maintien de l'évènement en 2020. En effet, de nouvelles directives sanitaires peuvent rendre impossible la tenue de l'évènement ou imposer de nouvelles consignes auxquelles l'association devra souscrire.

6. JUSTIFICATIFS

6.1. Justificatif pour le paiement du solde

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les 10 mois suivant la réalisation de l'action (ou du projet) et au plus tard le 31 août 2021, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties.

6.2. Justificatifs de fin de convention

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2021, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

7. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics



dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

8. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

9. MISES A DISPOSITION

Néant.

10. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à la ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

11. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

12. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.



13. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

14. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

15. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

16. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Monsieur le Maire
Pour la ville de Bordeaux :
En l'Hôtel de ville,
Place Pey Berland
33 077 BORDEAUX

Pour l'organisme bénéficiaire :
Monsieur le Président
Association IMPACT SUMMIT
32, rue du pont de la Mousque
33 000 Bordeaux

17. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Budget prévisionnel
- Annexe 2 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le 2020, en trois exemplaires

Signatures des partenaires

Le Maire
Ville de BORDEAUX

Le Président de l'association
IMPACT SUMMIT
Stéphane Redon



**Annexe 1
Budget prévisionnel**

World Impact Summit - Format Digital Base du chiffrage		
Lieu de la manifestation : plateau TV - en cours de définition avec nos prestataires techniques		
Connexions : 15 000		
Version du 10/09/2020		
Typologie Public : professionnel (jeudi 29 et vendredi 30 matin); étudiants (vendredi 30 après-midi); grand public (samedi 31 octobre) Montage : 28 Octobre		
Exploitation : 29 au 31 Octobre - 8h de direct / jour - 24h de direct sur 3 jours		
Démontage : 31 Octobre		
CONTENU	16 tables rondes (1h/Table ronde) : 16h de direct 6 keynotes inspirantes des Key Opinon Leaders (30mn/intervention) : 3h de direct 20 présentations en direct d'entrepreneurs issus de l'ESS présentant leurs solutions environnementales (15mn/présentation) : 5h de direct -- Total : 24h de direct sur 3 jours (8h de direct/jour) -- 6 modérateurs Full VHR (1/demi-journée) 74 intervenants (dont 40 venus de Paris, Lyon, Lille et Europe)	
DESCRIPTIF		
A. HONORAIRES ET RESSOURCES HUMAINES		100 000 €
Conseil, Ingenierie, Stratégie		50000 €
Frais RH Solylend		50000 €
B. SITE		1 900 €
Frais inhérents au site		400 €
Gardiennage		300 €
Nettoyage		200 €
Personnel Manutention		1 000 €
Site		Participation en nature
C. AMENAGEMENTS		4 580 €
Mobilier		1 580 €
Décorations - Scénographie		1 000 €
Signalétique		1 000 €
Totem extérieur établissement		1 000 €
Transports - Plateau Paris		1 000 €
D. TECHNIQUE		8 600 €
Energie distribution		900 €
Fournitures techniques		600 €
Lumière		700 €
Réseau Internet & Téléphonie		500 €
Son		1 000 €
Structure		900 €
Traduction		600 €
Captation		3 400 €



E. PLATEFORME DIGITALE		12 296 €
Plateforme digitale brandée		3 500 €
Accès à la plateforme WEB & mobile		8 000 €
Service aux exposants		680 €
Tables rondes		116 €
Chef de projet dédié		Inclus
F. LOGISTIQUE D'EXPLOITATION		600 €
Engin de levage		500 €
Moyen de communication		100 €
G. LOGISTIQUE INVITES		3 300 €
Hébergement		1 000 €
Transferts		300 €
Transports		1 500 €
Goodies		80 €
Diner		200 €
Déjeuner		120 €
Consommables conférences		100 €
H. CONTENUS / ANIMATION / DYNAMISATION		17 050 €
Agence de contenu de conférence		5 000 €
Intervenants		3 000 €
Reportage évènement		8 050 €
Modérateurs		1 000 €
I. COMMUNICATION		69 155 €
Achat espace		10 000 €
Agence de communication		35 000 €
Plan de communication		15 000 €
Réseaux sociaux		6 000 €
Soirée de lancement kick off - Mardi 28 Janvier		3 155 €
J. ADMIN, ASSURANCE & DROITS		1 000 €
Assurance		1 000 €
TOTAL HT		218 481 €
MONTANT BUDGET DE PRODUCTION		49 326 €
MONTANT TOTAL AMO		100 000 €
MONTANT BUDGET DE COMMUNICATION		69 155 €



Annexe 2
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action
Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

Intitulé de l'action :

1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation gratuite payante

Vente de produits et/ou services : oui non

Visiteurs, participants :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :



2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...) :

2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'organisme,
certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | **à**

Signature :

WIS

WORLD
IMPACT
SUMMIT

LE SOMMET INTERNATIONAL
DES SOLUTIONS POUR LA
PLANÈTE

29 AU
30
OCTOBRE

Sur : www.worldimpactsummit.com



117





SOMMAIRE

4	LE MOT DU FONDATEUR
5	RÉTROSPECTIVE 2019
6	L'ÉDITION 2020 DIGITALE
11	FIL ROUGE: L'ENGAGEMENT
10	GRANDE CAUSE 2020 : LA BIODIVERSITÉ
11	THÉMATIQUES DE CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS
12	LES SPEAKERS
13	LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGÉS
17	COMMUNICATION ET NOTORIÉTÉ
21	UNE EXPERIENCE VIRTUELLE
26	CONTACTS
37	ORGANISATEURS

LE MOT DU FONDATEUR



Nicolas PEREIRA
Fondateur de Solyend
et du World Impact Summit

Le World Impact Summit c'est le rendez-vous incontournable des solutions pour la planète.

La crise sanitaire que nous connaissons frappe de plein fouet nos modèles de développement, de production et de consommation. Elle met en exergue nos fragilités structurelles, nos failles. Mais elle révèle également nos capacités à nous adapter, à nous transformer, au sein de sociétés que nous pensions jusque-là sclérosées et à repenser des méthodes de production.

Face à cette crise sanitaire et économique, le World Impact Summit en 2020 se transforme en un événement pleinement digitalisé.

Loin d'un webinar, l'ambition du World Impact Summit est de ré-inventer le salon professionnel en mettant en œuvre tous les outils offerts par le

numérique pour vivre une expérience d'un nouveau type.

Rendez-vous B2B et B2P à travers une application destinée aux professionnels, tables rondes et pitches inspirants sur la WIS TV, stands virtuels permettant aux startups, entreprises et associations de présenter leurs innovations et le grand concours des solutions pour la planète animeront ces deux journées tournées vers la transition de notre société.

En octobre prochain, le temps sera venu de dessiner les nouveaux contours de la relance et de nous engager ensemble et concrètement en faveur de la transition plus que jamais nécessaire.

Pendant 2 jours, tous les acteurs de l'économie positive et de la Tech for Good se retrouvent sur


notre plateforme pour construire et présenter leurs engagements pour la planète. Et si les entreprises ne sont pas les uniques responsables, elles sont sans aucun doute une partie de la solution.

En 2020, rejoignez le WIS, la plateforme de solutions unique pour promouvoir vos solutions, rencontrer vos futurs partenaires et développer vos activités !

120



RÉTROSPECTIVE 2019

A photograph of a conference or keynote event, showing a speaker at a podium and an audience seated at tables.

CONFERENCES
ET KEYNOTES

80 SPEAKERS

A photograph of a 'Village des Solutions' event, showing a group of people gathered around a table, possibly for a workshop or discussion.

VILLAGE DES
SOLUTIONS

150 EXPOSANTS

A photograph of a B2B meeting, showing two people sitting at a table, engaged in conversation.

RENDEZ-VOUS
B2B

1 000 RENCONTRES

A photograph of a festival and concert for climate, showing a large crowd of people gathered outdoors.

FESTIVAL ET CONCERT
POUR LE CLIMAT

18 000 FESTIVALIERS

MIKA, CASSIUS, OFENBACH, TOM WALKER

121

A photograph of a 'Grand concours de solutions' event, showing a man standing and speaking to a group of people.

GRAND CONCOURS
DE SOLUTIONS

200 STARTUPS
PARTICIPANTES

L'ÉDITION 2020

LE WORLD IMPACT SUMMIT
EN UN COUP D'OEIL

Le WIS est l'événement professionnel incontournable dédié aux acteurs des solutions pour la planète.

Du 29 au 30 octobre prochains, il réunira 2000 professionnels et 5000 visiteurs sur sa plateforme digitale.

Au programme :

- La WIS TV accueillant 25 conférences et pitches inspirants
- 3000 Rendez-vous B2B et B2G sur la plateforme dédiée
- 120 exposants virtuels
- 200 STARTUPS et entreprises participant au grand concours des

POURQUOI UN SOMMET DIGITAL ?

La crise sanitaire nous appelle à **repenser les grands événements.**

Le WIS s'adapte et proposera une expérience digitale pour prendre en compte ces contraintes et les transformer en **levier d'engagement et de visibilité pour nos partenaires et speakers .**



80
SPEAKERS



2 000
PROFESSIONNELS



3 000
RDV B2B

LE WORLD IMPACT SUMMIT 2020 EN CHIFFRES



120
EXPOSANTS



5 000
VISITEURS

L'ÉDITION 2020 DIGITALE

UNE ORGANISATION ADAPTÉE
AUX ENJEUX SANITAIRES POUR
UN SOMMET ASSURÉ

- Un plateau TV pour deux jours de tables rondes, pitches inspirants et présentations de solutions.
- L'ensemble des conférences retransmises en live sur notre plateforme digitale, sur application professionnelle & les Réseaux sociaux.
- Une plateforme de rencontre B2B adaptée à une connexion à distance pour maximiser les rencontres.
- Un impact carbone maîtrisé grâce au digital.
- Une expérience virtuelle complète.



LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DE L'ÉCONOMIE D'IMPACT ET DE LA TECH FOR GOOD



ENTREPRISES



INVESTISSEURS



START UP



COLLECTIVITÉS
&
ASSOCIATIONS



ÉLUS

124

L'ENGAGEMENT

FIL ROUGE DE L'ÉDITION 2020

MUR VIRTUEL DES ENGAGEMENTS



Une page dédiée sur notre plateforme pour afficher vos engagements en faveur de la transition environnementale.

ÉVÉNEMENT NEUTRE EN CARBONE

Un plan de réduction de l'impact en amont et de compensation carbone pour construire un des premiers événements climat neutre en carbone.

ACTING'ROOM

Des interviews exclusives avec les leaders qui s'engagent.

WIS'COMMUNITY



Une plateforme de mise en relation et de collaboration des solutions. Rejoignez la communauté du WIS et participez aux rencontres thématiques tout au long de l'année.

SUIVI DES ENGAGEMENTS

Tout au long de l'année jusqu'à la prochaine édition, le WIS met en place un outil de suivi de vos engagements et objectifs.

Un levier de crédibilité et de sérieux dans votre démarche de réduction de votre impact carbone.

WIS'TOUR

Le WIS se projettera partout en France et en Europe pour rencontrer les éco-systèmes de solutions. Participez à la construction des étapes du tour.

GRANDE CAUSE ÉDITION 2020 : LA BIODIVERSITÉ



FORÊTS

AVEC LE SOUTIEN DE



Océans

126

THÉMATIQUES DE CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS

PLATEFORME DE SOLUTIONS
À IMPACT POSITIF



Transport &
Mobilités de demain



Alimentation &
Agriculture



Biodiversité



Habitat durable



Mode éthique



Énergie



Traitement et
Gestion de l'eau



Économie circulaire &
Valorisation des déchets



Numérique et
IA for good



Inclusion sociale

127



Formation &
Éducation



Finance d'impact

#TECHFORGOD

SPEAKERS INVITÉS ET CONFIRMÉS*

150 SPEAKERS INVITÉS



Emmanuelle WARGON*
Secrétaire d'État
(Transition écologique)



Emmanuel GRENIER
PDG Cdiscount



Audrey PULVAR*
Fondatrice
African Pattern



Claire TUTENUIT*
Déléguée générale
Entreprises pour
l'Environnement



Pascal DUMERGER*
Directeur général MAIF



Philippe ETCHEBEST*
Chef étoilé
Meilleur ouvrier de France



Eric GARCETTI*
Président du C40
Maire de Los Angeles



Arnaud MONTEBOURG*
Ancien Ministre de l'Economie
Fondateur de Bleu, Blanc
Ruche



Isabelle AUTISSIER*
Navigatrice
Présidente WWF France



VOTRE SPEAKER
Participez à l'événement et
prenez la parole



Olivia GREGOIRE
Secrétaire d'Etat à l'Economie
Sociale et Solidaire



Françoise GAILL*
Vice-Présidente
Plateforme Océan Climat



Philippe ZAOUATI*
CEO
Mirova



Mathias VICHERAT*
Secrétaire général
Groupe Danone



Barbara POMPILI
Ministre de la Transition
écologique

QUELQUES ACTEURS PRÉSENTS AU WIS2020

RENCONTREZ VOS PROCHAINS
PARTENAIRES BUSINESS

DES RÉSEAUX



SOLARIMPULSE
FOUNDATION



DES GRANDS GROUPES



Cdiscount



AIRBUS



DES INVESTISSEURS



DES START-UPS



SIMPLON
.CO

ET NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



LES PARTENAIRES ET ACTEURS TERRITORIAUX

ILS PARTICIPERONT EN 2020



Alain ROUSSET
Président
du Conseil Régional



Alain ANZIANI*
Président
de Bordeaux Métropole



Pierre HURMIC*
Maire
de Bordeaux



ILS SERONT ÉGALEMENT PRÉSENTS EN 2020



130

RENCONTREZ
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS
ET POLITIQUES NATIONAUX,
RÉGIONAUX ET LOCAUX

Les projets à impact positif répondent aux besoins croissants des territoires : régions, départements, communautés de communes.

L'attractivité de ces territoires n'est aujourd'hui plus à démontrer. Et le réseau institutionnel et politique reste bien souvent la clé de voûte de projets réussis.

Le WIS est l'opportunité de rencontrer les acteurs politiques, institutionnels et business qui participent à la dynamique de transition des métropoles et des régions en France.

Venez rencontrer vos interlocuteurs publics pour développer vos solutions !

*Participation à confirmer

L'AMÉRIQUE LATINE, LE CONTINENT À L'HONNEUR EN 2020

ILS SERONT PRÉSENTS EN 2020



Helena GUALINGA
Lanceuse d'alerte
environnementale d'Équateur



Marvin Rodriguez CORDERO
Vice-Président du
Costa Rica



Marcelo Mena CARRASCO
Ancien Ministre de
l'environnement du Chili



Gonzalo MUÑOZ
« High Level Climate
Champion » COP 25



Tilly METZ
Députée Européenne, PR.
Chair DCAM



Patricia MORALES E.
Economiste et philanthrope
chilienne

LES PAYS À L'AFFICHE



Honduras



Chili



Costa Rica



Uruguay



Mexique



Colombie

Les problèmes climatiques n'ont pas de frontières. Les solutions non plus.

Le World Impact Summit a pour ambition de réunir les grands témoins internationaux de l'urgence climatique, les solutions portées par les acteurs économiques, diplomatiques et de la société civile.

L'Amérique Latine, souvent oublié malgré son poids, démographique comme économique, et sa richesse écologique, est un continent porteur de solutions et qui prouve que des changements peuvent être opérés.

Ce continent contient en effet plus de 60 % des espèces naturelles connues, un tiers des réserves en eau douce du monde... Une richesse aujourd'hui en danger.

Des hommes et des femmes ont décidé de se lever, agir, protéger leur environnement et faire connaître toutes ces problématiques au Monde.

Nous avons voulu leur offrir un espace pour s'exprimer.



LE GRAND CONCOURS DES
SOLUTIONS :
3 PRIX POUR RÉCOMPENSER LES
SOLUTIONS À IMPACT



**Prix start
Impact**

Récompensant la startup à
impact de l'année



Prix Success Impact

Récompensant l'entreprise à impact
de l'année



**Prix spécial
Amérique latine**

Récompensant l'entreprise présente
en Amérique latine à impact de
l'année

132
200

entreprises et startups
Participantes



UNE COMMUNICATION À 360° POUR FAIRE DU WIS L'ÉVÈNEMENT DIGITAL À NE PAS RATER

DES PARTENARIATS MÉDIA IMPACTANTS

NATIONAL

**Les Echos
Le Parisien**

MÉDIAS

300K€ de valorisation

Partenaire du grand concours des solutions, couverture éditoriale, publicités, emailings

RÉGIONAL



120K€ de valorisation

Couverture éditoriale & publicités



Couverture éditoriale & replay des tables rondes sur le site web.



Couverture éditoriale & publicités.

SPÉCIALISTES



Couverture éditoriale & animation de table ronde



Couverture éditoriale & animation de table ronde

SOCIALTER
LE MÉDIA DES TRANSITIONS

Couverture éditoriale & animation de table ronde

**L'USINE
NOUVELLE**

Couverture éditoriale & animation de table ronde



Couverture éditoriale & animation de table ronde



Couverture éditoriale & animation de table ronde

UNE COMMUNICATION DIGITALE DÉCOUPLÉE

STRATÉGIE OWNED

Nos outils :

WWW.WORLDIMPACTSUMMIT.COM

Devient une plateforme de solutions offrant aux visiteurs l'expérience du sommet en direct

swapcard

L'application professionnelle vous faisant vivre le sommet en direct, découvrir les solutions et rencontrer vos prochains clients et partenaires.



Nos réseaux sociaux, plateforme de contenus animée tout au long de l'année et suivie par une communauté fidèle.

Notre communauté :



Abonnés : 3390

Porté des publications - août 2020 : 49,498

Porté des publications - juillet 2020 : 134,082



Abonnés : 1672

Impression moyenne : 7924



Abonnés : 667

Comptes atteints : 1389



Abonnés : 574

Impression du Tweet en moyenne : 8582

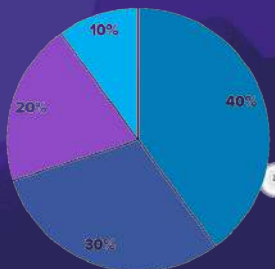
UNE COMMUNICATION DIGITALE DÉCOUPLÉE

STRATÉGIE PAID

Budget :

50K €

Répartition du budget :



• LinkedIn • Facebook • Twitter • Instagram

Les prochaines séquences à impact :

- Appel à projet du grand concours des solutions
- Annonces des intervenants médiatiques
- Ouverture des KOL
- Vidéos promotionnelles
- J-30 - J-15 - J-7 J-1

STRATÉGIE EARNED

QUELQUES INFLUENCEURS AU RENDEZ-VOUS :

En 2019 :

En 2020 :



Isabelle AUTISSIER
Navigatrice
Présidente WWF France



Philippe ETCHEBEST
Chef étoilé
Meilleur ouvrier de France



Arnaud MONTEBOURG
Ancien Ministre de l'Economie
Fondateur de Bleu, Blanc
Ruche



Mathias VICHERAT
Secrétaire général
Groupe Danone

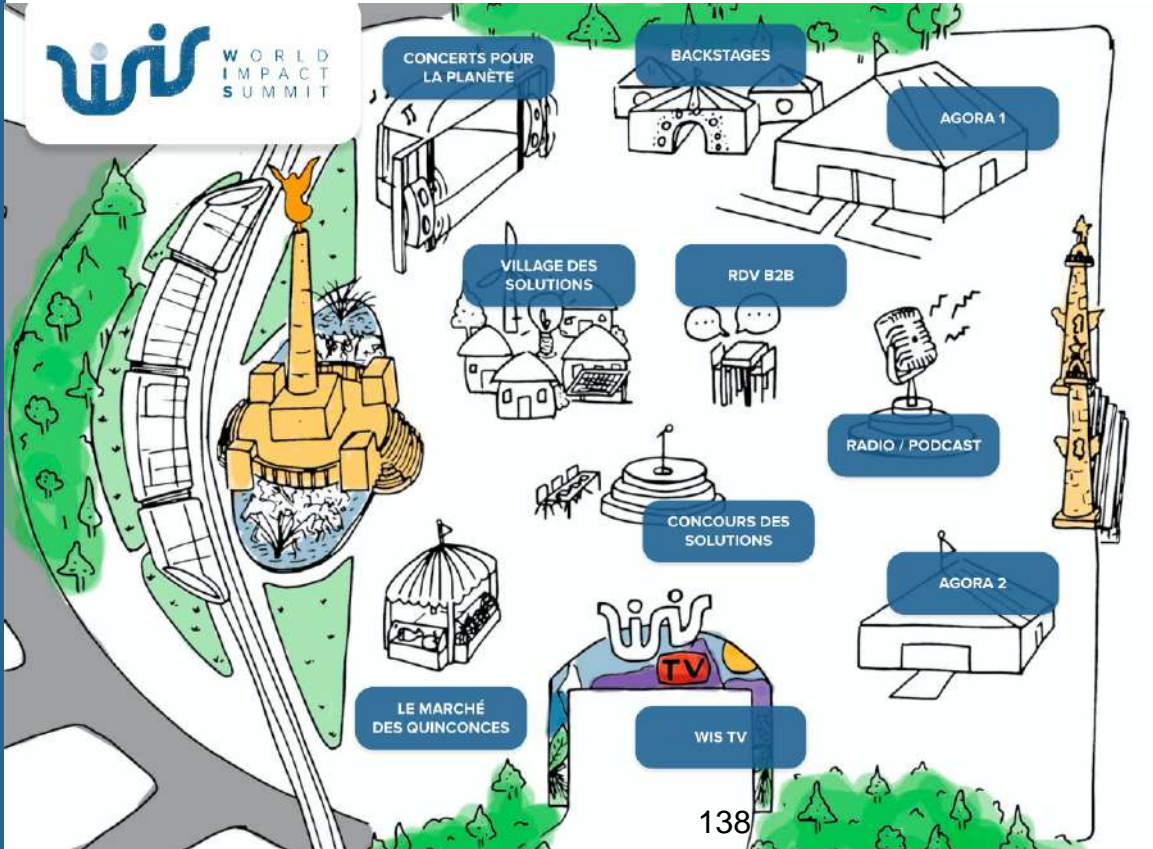


Pascal DUMERGER
Directeur général MAIF



UNE EXPERIENCE DIGITALE REVUE ET ADAPTÉE AUX ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

ENTREZ DANS L'EXPERIENCE DIGITALE DU WORLD IMPACT SUMMIT



- ☰ MENU
- f
- t
- e
- o

Maquette de la page d'accueil du WIS

LA PLATEFORME WEB & MOBILE EN BREF

Service aux participants

Service aux partenaires

#App Web
& Mobile



Gestion du
contenu &
networking

#Rendez-
vous



Accès
simplifié aux
rdv

#Support
& Sync



Chef de
projet dédié
& synchro
en support

#Rendez-
vous



Module de
rendez-vous
d'affaires

#Stand
virtuel



Edition de
votre
identité

#Publicités &
communication



Service de
branding &
publicités

#ROI &
Data



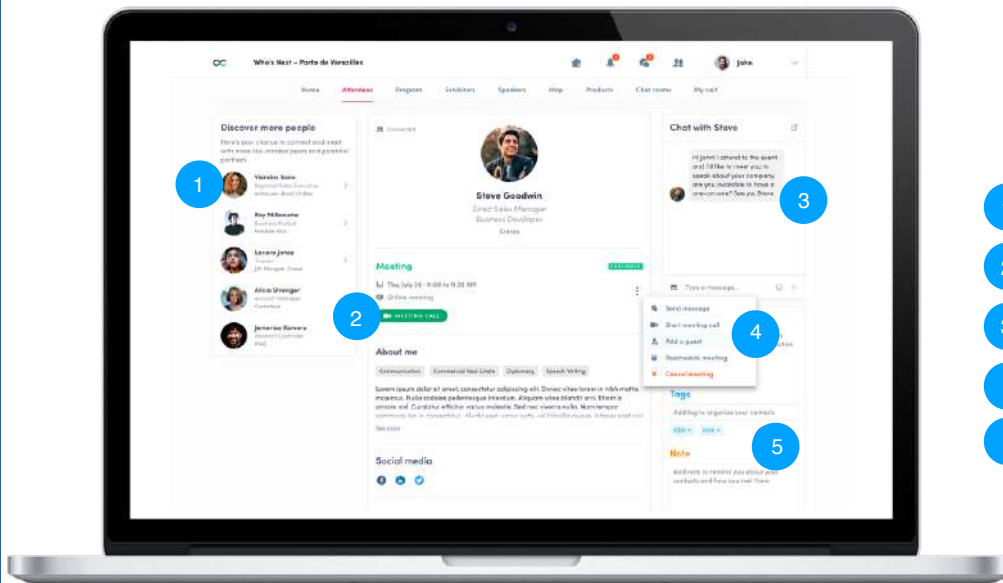
Collecte de
data &
restitution
d'une
analyse

DES RENCONTRES D’AFFAIRES EN LIGNE

UNE EXPÉRIENCE SUR-MESURE POUR DES RENCONTRES
QUALITATIVES EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ

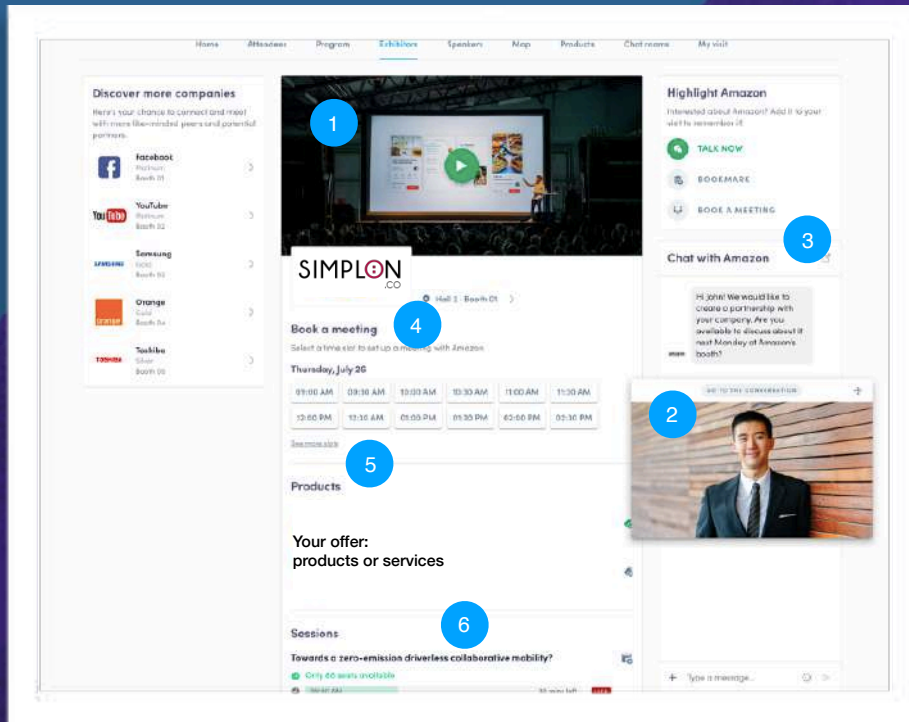
MODULE DE RDV

Pour programmer vos rdv B2B
et B2P en amont de
l’évènement et ne rien rater des
conférences et des moments de
networking.



- 1 Suggestion de personnes similaires à contacter
- 2 Lancez un appel video
- 3 Chat en ligne
- 4 Appels vidéo groupés
- 5 Ajoutez une note, des tags et une évaluation

DES STANDS VIRTUELS INTERACTIFS



1 Image ou Vidéo de votre solution

2 Vidéo Calls avec les participants

3 Chat avec les participants

4 Module de rendez-vous

5 Galerie de vos solutions

6 Suivi en direct des conférences

CONTACTS



Grégoire Le TAILLANDIER

World Impact Summit

06 19 38 32 97

gregoire.letailandier@worldimpacts Summit.com

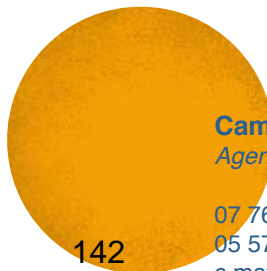


Gauthier RENAUD

World Impact Summit

06 41 46 41 56

gauthier.renaud@worldimpacts Summit.com



Camille MATHON

Agence Côte Ouest

07 76 18 23 49

05 57 19 06 44

c.mathon@coteouestfrance.com

142

LE WIS EST ORGANISÉ PAR:



ASSOCIATION
IMPACT SUMMIT

En charge de la
sensibilisation
citoyenne

&



AGENCE DE COMMUNICATION
& ÉVÉNEMENTIELLE

En charge des rencontres
professionnelles

EN COLLABORATION AVEC:



Agence de
communication
internationale en
charge des
relations
publiques au
niveau national et
de
l'internationalisation
de
l'évènement



CÔTE OUEST
ÉVÉNEMENTIELLE

Agence
événementielle
rattachée au
groupe Sud
Ouest en charge
de l'Aide à la
Maîtrise
d'Ouvrage



Agence de
communication
nationale en
charge de
l'organisation des
conférences

143



Sciences Po
Bordeaux



Association
étudiante en
charge de la
relation avec les
collectivités
territoriales de
Nouvelle
Aquitaine



D-2020/188

Création et composition de la Commission de contrôle.

Décision

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article R 2222-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du Conseil municipal ou du Conseil de l'établissement ».

Les comptes visés par l'article 2222-1 sont ceux remis par toute entreprise liée à l'établissement public par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques et en particulier ceux remis par les délégataires de services publics avec lesquels l'établissement a contracté.

La nouvelle mandature conduit à décider de la création et de la composition de la commission de contrôle visée à l'article 2222-3 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission sera composée des membres de la Commission Finances, Défi climatique, Administration générale.

Le Président de la Commission Finances, Défi climatique, Administration générale, assurera également la présidence de la Commission de contrôle.

Monsieur le Maire accomplira toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME BICHET

Chers Collègues, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement doit disposer d'une commission de contrôle visant donc à examiner les comptes. Cette commission doit être composée et fixée par une délibération du Conseil municipal.

Nous proposons que cette commission soit assurée par la Commission Finances, Défi Climatique et Administration Générale, dont j'assume la présidence, et que les éléments qui traitent de cette commission de contrôle soient présentés dans ce cadre quand il y a des choses à exposer.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. ESCOTS

Vu l'heure et vu que c'est un sujet qui aurait dû être abordé en commission, je vais faire très court. Mais on n'était pas à cette commission au sein du Groupe communiste. Juste pour dire que l'on se félicite de la mise en place de cette commission. C'est de l'argent public, il faut voir comment les entreprises l'utilisent.

Je voudrais dire deux choses. Peut-être que le périmètre de la commission tel que prévu par le Code n'est pas suffisant et peut-être qu'il faudrait que cette commission, une fois par an ou à un rythme à définir par Madame BICHET, puisse faire un rapport d'étape à l'ensemble de cette assemblée. Deuxièmement, il faudrait peut-être qu'elle travaille à aller plus loin. Dans les missions de cette commission, on est sur des montants de recettes au-delà de 75 000 euros. Peut-être qu'il faut baisser ce seuil.

C'était juste pour intervenir là-dessus. Il faudrait peut-être partager régulièrement le contenu des travaux de la commission ici, dans l'assemblée plénière, puis peut-être travailler et aller un petit peu plus loin que ce qui est prévu par le Code.

MME BICHET

Oui, je suis tout à fait favorable à étudier les seuils et à présenter plus largement les éléments de cette commission. Il est à noter qu'elle n'était pas tenue précédemment. Nous allons donc mettre en place cette commission à compter de ce mandat.

M. LE MAIRE

Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 192. « Appel à projets Alimentation, Santé et Climat 2020. Attribution de subventions aux associations lauréates. Autorisation »

D-2020/189

Commission communale des impôts directs

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, expirant avec celui des Conseillers Municipaux, Madame la Directrice des Finances publiques de Gironde doit procéder à la nomination d'une nouvelle Commission composée, outre du maire ou de l'Adjoint délégué, qui en assume la présidence, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

La composition et la nomination des commissaires et leurs suppléants est régie par l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) qui stipule que la nomination des membres de cette commission doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

La CCID est composée de 9 membres :

- le maire ou l'adjoint(e) délégué(e), Président(e) ;
- 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 a simplifié sa composition en supprimant l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois d'une part, et d'autre part a modifié la condition relative à l'inscription aux rôles, telle qu'à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Il est à préciser qu'aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Nouvelle Aquitaine.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par la directrice départementale des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires et
- 16 noms pour les commissaires suppléants.

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Considérant que le conseil municipal doit, dans un délai de deux mois suivant le conseil municipal de son installation, proposer à Madame la Directrice des Finances publiques de Gironde une liste de 32 candidats commissaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs parmi lesquels elle désignera 16 commissaires et 16 suppléants constituant ainsi la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Bordeaux ;

Le conseil municipal décide :

Article unique :

Les trente-deux personnalités mentionnées ci-après sont proposées à Madame la Directrice des Finances Publiques de Gironde et de Nouvelle Aquitaine pour désignation de huit commissaires et huit suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Bordeaux en plus du Maire ou de son adjoint(e) délégué(e) (Président(e) de droit) pour la mandature 2020 à 2026 :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/190
Taxe foncière sur les propriétés bâties. Modulation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à la fin de l'année 2020, le Code général des impôts prévoit pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

S'agissant des parts de la TFPB revenant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), cette exonération temporaire est limitée aux immeubles à usage d'habitation. Par ailleurs, cette exonération s'applique sauf délibération contraire de l'assemblée délibérante ; ce qui est le cas de la ville de Bordeaux qui l'a supprimée, par délibération D-2017/263 du 10 juillet 2017, à compter de 2018. Il convient néanmoins de rappeler que les immeubles financés au moyen de prêts aidés de l'Etat (articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation) ou de prêts conventionnés bénéficient toujours de cette exonération.

Pour la part de la TFPB revenant aux départements, tous les immeubles neufs (logements et locaux professionnels) sont actuellement exonérés de droit (sans possibilité de supprimer l'exonération).

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert aux communes de la part départementale de TFPB à partir de 2021, le régime des exonérations de foncier bâti sur les constructions neuves de moins de deux ans est modifié. Afin de limiter les variations de taxation chez les contribuables, la loi des finances pour 2020 a en effet adapté l'article 1383 du Code général des impôts applicable.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Les constructions de locaux autres que celles destinées à l'habitation (les locaux professionnels), sont exonérées de droit de TFPB, pendant deux ans, à hauteur de 40% de la base imposable, sans possibilité de modulation ;
- Les constructions à usage d'habitation (logements) bénéficient aussi d'une exonération obligatoire de TFPB pendant deux ans. Néanmoins, la commune, à l'exception des immeubles financés au moyen de prêts aidés de l'Etat (articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation) ou de prêts conventionnés, peut la moduler à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90% de la base imposable. Pour cela, la commune doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2020 (article 1639 A bis du Code général des impôts) pour une application à compter de 2021.

Le tableau qui suit récapitule les dispositifs d'exonération de TFPB applicables sur les constructions neuves avant et après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

TFPB des constructions neuves de – de 2 ans	Jusqu'au 31 décembre 2020			A compter du 1 ^{er} janvier 2021	
	Part communale	Part de l'EPCI	Part départementale	Part communale (intégrant l'ancienne part départementale)	Part de l'EPCI
Locaux à usage d'habitation (hors ceux financés par prêts aidés ou conventionnés)	Possibilité de supprimer l'exonération	Possibilité de supprimer l'exonération	Exonération complète de plein droit	Possibilité de moduler l'exonération à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90% de la base imposable	Possibilité de supprimer l'exonération
Locaux autres que ceux à usage d'habitation	Aucune exonération	Aucune exonération	Exonération complète de plein droit	Exonération de plein droit à 40% de la base imposable	Aucune exonération

Afin de déterminer le taux d'exonération à mettre en place, il est nécessaire de souligner que l'exonération de TFPB sur les constructions nouvelles (logements et locaux professionnels) reste à la charge intégrale des collectivités puisqu'elle n'est pas compensée par l'Etat.

Par ailleurs sur le plan financier, dans le dispositif en vigueur jusqu'en 2020, il ressort que, sur la base des rôles d'imposition TFPB 2019, le montant des exonérations de droit sur le territoire de la commune de Bordeaux (applicable sur la seule part de TFPB départementale) s'est élevé à 1,56 M€.

En fixant l'exonération de TFPB à 40 % de la base imposable des logements, ce montant s'élèverait à 1,50 M€ par an, soit une moindre exonération par la commune de 0,06 M€.

Autrement dit, limiter à 40 % l'exonération de TFPB sur les logements neufs (imposition des bases taxables à 60 %), permettrait de neutraliser financièrement pour la commune et pour l'ensemble des contribuables assujettis à cette taxe, les effets induits des nouvelles modalités d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties liées à la suppression de la TH sur les résidences principales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Bordeaux,

Vu l'article 1639 A bis du Code général des impôts ;

Vu l'article 1383 du Code général des impôts modifié par l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu les articles L.301-1 à L.301-6 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D-2017/263 du 10 juillet 2017 ;

Entendu le rapport de présentation

Considérant l'intérêt pour la commune de Bordeaux de neutraliser financièrement les effets induits des nouvelles modalités d'exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Décide

Article unique : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2021, à 40% de la base imposable l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions, additions de construction à usage d'habitation.

Cette modulation d'exonération de TFPB ne s'applique pas aux constructions neuves qui sont financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés, qui bénéficient d'une exonération de plein droit.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/191

**Société Anonyme d'Economie Mixte InCité. Emprunt de 3 680 000 € contracté auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels. Suspension du paiement de deux échéances. Réitération de la garantie de la Ville à hauteur de 100 %.
Autorisation**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2007/0585 du 26 novembre 2007, la Ville de Bordeaux a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité pour un emprunt de 4.380.608 €, de type Prêt Locatif Social (PLS), contracté auprès de DEXIA Crédit Local et destiné à financer la construction de 40 logements collectifs locatifs, avenue Emile Counord/rue des Frères Portmann, résidence «Arc en Ciel» à Bordeaux.

De plus, par délibération n° 2016/470 du 12 décembre 2016, la Ville de Bordeaux a de nouveau apporté sa garantie pour un emprunt de refinancement d'un montant de 3 680 000 €, suite à la renégociation partielle auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels du prêt initial.

Suite à la crise sanitaire intervenue en début d'année 2020, la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité a souhaité mettre en place une suspension totale en capital et intérêts du paiement de deux échéances de ce prêt, soit celles des 30/04/2020 et 30/07/2020, qui a été accordée par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

Cela a pour effet de modifier la durée restante du prêt qui passe de 225 mois avant l'avenant à 234 mois à la prise d'effet de celui-ci.

En conséquence, la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité sollicite la réitération de la garantie de la Ville à hauteur de 100% suite à cet avenant.

Nous vous proposons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1, L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU l'avenant au contrat de prêt n° DD07670725 souscrit auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, signé le 23 juin 2020 par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, emprunteur, joint à cette délibération ;

DELIBERE

Article 1 :

La Ville de Bordeaux réitère sa garantie à hauteur de 100% à la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, pour le remboursement de l'avenant au contrat de prêt n° DD07670725, joint à la présente délibération, et souscrit auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques du prêt à la date de prise d'effet de l'avenant sont les suivantes :

- Montant restant dû : 3 224 888,57 €
- Durée restante : 234 mois
- Taux d'intérêt fixe : 1,83 %

Article 3 :

La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 4 :

Au cas où l'emprunteur susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée résiduelle du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à intervenir à l'avenant au contrat de prêt n° DD07670725, passé entre ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et l'emprunteur, et à signer la convention à intervenir entre la Ville de Bordeaux et la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité réglant les conditions de la garantie.

Afin de protéger les intérêts de la Ville, dans le cadre d'une mise en jeu de la garantie, la Ville fera publier sa subrogation, dans les droits du créancier, selon les articles 2306 et 2430 du Code Civil.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame AJON Emmanuelle

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

AVENANT A UN CONTRAT DE CREDIT PROFESSIONNEL

CONDITIONS PARTICULIERES

Les Conditions particulières ci-dessous constituent, avec les Conditions générales, le tableau d'amortissement et les éventuelles annexes qui y sont jointes, l'avenant au contrat de crédit professionnel.

ARTICLE 1 – Identification des parties

LE(S) PRETEUR(S) ou «NOUS»

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, S A A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE, ALL LOUIS LICHOU , 29480. LE RELECQ KERHUON RCS BREST 378398911 représenté par la personne désignée aux signatures.

LE(S) EMPRUNTEUR(S) ou «VOUS»

33030303 INCITE BORDEAUX LA CUBINCI au capital de € , 101 COURS VICTOR HUGO , 33300 BORDEAUX, SIREN : R.C.S : 775584519, représenté(e) par GANDIN BENOIT dûment habilité(e).

Ci-après indifféremment désignés « L'Emprunteur » qu'il s'agisse d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Etant ici précisé qu'en cas de pluralité d'emprunteurs, ceux-ci agissent et s'obligent solidairement entre eux et vis-à-vis du Prêteur.

ARTICLE 2 - Conditions initiales du prêt

N°	: 0416330303001 - DD07670725
Type	: CITE GESTION FIXE
Objet	: FIN ACQUI/CONSTR LOGT
Montant initial	: 3 680 000,00 €
Durée initiale	: 352 Mois
Montant restant dû	: 3 224 888,57 €
Durée restante	: 225 Mois
Taux débiteur	: 1,830 % l'an Fixe

Echéances restantes de remboursement :
75 Trimestrialités de 50 893,82 €

Les garanties consenties et les assurances souscrites initialement sont maintenues en totalité au bénéfice du Prêteur.

ARTICLE 3 - Objet de l'avenant

041600 33030303 DD07670725
4017 9799 5968 0989 9588 92



Paraphes :

BG

Le présent avenant a pour objet de mettre en place une suspension totale en capital et intérêts dans les conditions visées à l'article 5.

ARTICLE 4 – Prise d'effet de l'avenant

Date de prise d'effet du présent avenant : date de signature des présentes
Date de première échéance modifiée : 30/04/2020/

ARTICLE 5 – Conditions et modalités de la pause dans le remboursement

L'Emprunteur est autorisé à ne payer aucun intérêt et à ne rembourser aucun capital pendant 2 échéances y compris la première échéance modifiée telle que définie à l'article 4.

Les échéances qui suivent la période de pause dans le remboursement seront affectées au remboursement des sommes dues selon les modalités suivantes :

- paiement de la totalité des intérêts normalement dus au titre de l'échéance considérée, calculés en fonction du capital restant dû;
- paiement des intérêts différés (intérêts normalement dus pendant la durée de la pause dans le remboursement);
- amortissement du capital après complet paiement des intérêts différés.

Le tableau d'amortissement pourra être remis à l'emprunteur à sa demande.

ARTICLE 6 – Modification de la durée du prêt

L'Emprunteur ayant souhaité conserver le montant des échéances du prêt, la durée du prêt est modifiée comme suit :

Durée restante avant l'avenant : 225 Mois
Durée restante à la prise d'effet du présent avenant : 234 Mois
Date de dernière échéance : 30/07/2039

ARTICLE 7 – Frais

L'Emprunteur supportera tous frais, droits et honoraires relatifs au présent acte ainsi qu'à la constitution des garanties, s'il y a, et à leur renouvellement, et à l'information des cautions, s'il y a, et d'une manière générale, de tous ceux qui seraient afférents au présent acte ou qui en seraient la suite ou la conséquence, y compris toutes avances pour frais de conservation des garanties constituées, ainsi que les rémunérations et frais susceptibles d'être dus au titre des modifications qui seraient apportées aux présentes.

Les frais du présent avenant s'élèvent à 0,00 euros.

Ces frais seront prélevés par débit du compte de l'Emprunteur, dès acceptation du présent avenant et seront définitivement acquis au Prêteur.

ARTICLE 8 – Nouvelles caractéristiques du prêt à la date de prise d'effet de l'avenant

Montant restant dû* : 3 224 888,57 €
Durée restante : 234 Mois
Taux débiteur : 1,830 % l'an Fixe

Frais à venir

Intérêts débiteurs** : 635 210,46 €

Sur la base des caractéristiques ci-dessus :

Paraphes :

BG

Coût total du crédit : 635 210,46 €
TEG annuel : 1,82 %
TEG de période : 0,4573 % Trimestriel

Echéances restantes de remboursement :
2 Trimestrialités de 0,00 €
76 Trimestrialités de 50 790,78 €

Remarques importantes :

**Le montant indiqué tient compte du capital restant normalement à rembourser. auquel s'ajoutent le capital des échéances impayées et, le cas échéant, le montant du capital restant à débloquer.*

***Le montant indiqué comprend les intérêts normalement dus, les intérêts des échéances impayées, les intérêts différés au titre de la pause dans le remboursement et les intérêts de retard.*

Paraphes :

BG

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 9 - Avenant

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat de crédit initial (tel qu'éventuellement modifié par de précédents avenants).

ARTICLE 10 - TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le taux effectif global tient compte du taux d'intérêt convenu et des commissions ou frais indiqués dans les conditions particulières.

Il n'est pas tenu compte des cotisations des assurances décès - invalidité et perte d'emploi dont le Prêt serait assorti, celles-ci étant facultatives sauf s'il est expressément stipulé aux conditions particulières qu'elles sont obligatoires.

En application des dispositions de l'article L 313-1 du Code de la Consommation, les charges et honoraires liés au prêt et aux garanties dont le prêt est éventuellement assorti et qui font l'objet d'une estimation aux conditions particulières, sont intégrés dans le calcul du TEG.

ARTICLE 11 - Absence de novation/garanties

Sur tous les autres points et clauses le contrat de crédit n'est pas modifié. Les dispositions et clauses (et notamment les "Conditions Générales") du contrat de crédit initial, tel qu'éventuellement révisé par de précédents avenants, et qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, continueront à s'appliquer. Le présent avenant s'effectue sans novation, le Prêteur continuant notamment à bénéficier de toutes les garanties déjà existantes (y compris les éventuelles assurances décès, invalidité, incapacité ou perte d'emploi). Même si les dispositions légales en vigueur ne l'imposent pas, en cas de prorogation de la durée du crédit, ou l'aggravation des engagements de l'Emprunteur, le Prêteur pourra, si bon lui semble, exiger que la(les) caution(s) réitére(nt) son (leurs) engagement(s). Dans ce cas, cette (ces) réitération(s) sera(seront) recueillie(s) par acte(s) séparé(s). Si cette(ces) réitération(s) ne pouvait(ent) être obtenue(s), le présent avenant deviendrait caduc et de nul effet.

MOTS NULS

Fait à Bordeaux, le _____
En 3 exemplaires

Paraphes :

3G

L'Emprunteur reconnaît :

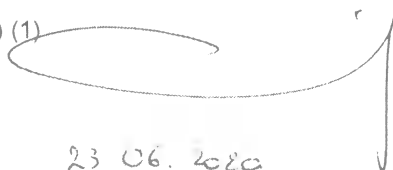
Que la signature du présent document ne résulte pas d'un acte de démarchage bancaire ou financier.

Que la signature du présent document résulte d'un acte de démarchage bancaire ou financier conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne les informations et documents dont il a bénéficié à cette occasion.

Et qu'il a également été informé des modalités selon lesquelles, en cas de démarchage, il peut exercer son droit de rétractation, en utilisant le formulaire joint dont il est en possession.

PRETEUR

EMPRUNTEUR (S) (1)
(1) signature



23 06. 2020

CAUTION (S) (2)
(2) signature

Paraphes :

BG



vendredi 3 avril 2020

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

ALL LOUIS LICHOU
29480 LE RELECQ KERHUON

Tél : 02 99 29 92 00

INCITE BORDEAUX LA CUBINCI
101 COURS VICTOR HUGO

33300 BORDEAUX

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Le tableau d'amortissement ci-joint fait partie intégrante de l'avenant, au même titre que les conditions particulières et générales qui précèdent.

Ce tableau détaille les échéances restant à payer après la date d'effet de l'avenant mentionnée dans les conditions particulières qui précèdent.

Si le taux du prêt est variable ou révisable, les changements de taux intervenant en cours de vie du prêt en application des clauses de révision entraîneront de plein droit une révision du tableau d'amortissement.

Le tableau d'amortissement ci-joint ne saurait être opposé au prêteur si l'emprunteur n'honorait pas ponctuellement ses échéances ou s'il obtenait du prêteur des prorogations d'échéances ou autres facilités de paiement.

Signature(s) emprunteur(s)

Signature(s) caution(s)

Ref TR_MSAPH14288B1_AV

1/1



N° de contrat : DD07670725
 Prêt : 0416330303001 CITE GESTION FIXE
 Objet : FIN ACQUI/CONSTR LOGT
 Montant du prêt : 3 224 888,57 €

Emprunteur : INCITE BORDEAUX
 LA CUBINCI
 Identifiant : 33030303
 Co-emprunteur :

Dont intérêts déjà différés : 0,00 €

Amortissable en 78 échéances de périodicité : Trimestrielle

Taux hors assurances : 1,830 % l'an Fixe

Type de remboursement : CONSTANTES

N° Ech	Date d'échéance	Amortissements	Intérêts Normaux	Intérêts Différés	Assurances	Total à payer	Montant restant dû après échéance
14	30/04/2020	0,00	0,00	14753,87*		0,00	3239642,44
15	30/07/2020	0,00	0,00	14753,87*		0,00	3254396,31
16	30/10/2020	6529,17	14753,87	29507,74		50790,78	3218359,40
17	30/01/2021	36066,79	14723,99			50790,78	3182292,61
18	30/04/2021	36231,79	14558,99			50790,78	3146060,82
19	30/07/2021	36397,55	14393,23			50790,78	3109663,27
20	30/10/2021	36564,07	14226,71			50790,78	3073099,20
21	30/01/2022	36731,35	14059,43			50790,78	3036367,85
22	30/04/2022	36899,40	13891,38			50790,78	2999468,45
23	30/07/2022	37068,21	13722,57			50790,78	2962400,24
24	30/10/2022	37237,80	13552,98			50790,78	2925162,44
25	30/01/2023	37408,16	13382,62			50790,78	2887754,28
26	30/04/2023	37579,30	13211,48			50790,78	2850174,98
27	30/07/2023	37751,23	13039,55			50790,78	2812423,75
28	30/10/2023	37923,94	12866,84			50790,78	2774499,81
29	30/01/2024	38097,44	12693,34			50790,78	2736402,37
30	30/04/2024	38271,74	12519,04			50790,78	2698130,63
31	30/07/2024	38446,83	12343,95			50790,78	2659683,80
32	30/10/2024	38622,73	12168,05			50790,78	2621061,07
33	30/01/2025	38799,43	11991,35			50790,78	2582261,64
34	30/04/2025	38976,93	11813,85			50790,78	2543284,71
35	30/07/2025	39155,25	11635,53			50790,78	2504129,46
36	30/10/2025	39334,39	11456,39			50790,78	2464795,07
37	30/01/2026	39514,34	11276,44			50790,78	2425280,73
38	30/04/2026	39695,12	11095,66			50790,78	2385585,61
39	30/07/2026	39876,73	10914,05			50790,78	2345708,88
40	30/10/2026	40059,16	10731,62			50790,78	2305649,72
41	30/01/2027	40242,43	10548,35			50790,78	2265407,29
42	30/04/2027	40426,54	10364,24			50790,78	2224980,75
43	30/07/2027	40611,49	10179,29			50790,78	2184369,26
44	30/10/2027	40797,29	9993,49			50790,78	2143571,97

RM1_TR_MSAPHI228F11_13_B1_56

BC

1/3



N° de contrat : DD07670725
 Prêt : 0416330303001 CITE GESTION FIXE
 Objet : FIN ACQUI/CONSTR LOGT
 Montant du prêt : 3 224 888,57 €

Emprunteur : INCITE BORDEAUX
 LA CUBINCI
 Identifiant : 33030303
 Co-emprunteur :

N° Ech	Date d'échéance	Amortissements	Intérêts Normaux	Intérêts Différés	Assurances	Total à payer	Montant restant dû après échéance
45	30/01/2028	40983,94	9806,84			50790,78	2102588,03
46	30/04/2028	41171,44	9619,34			50790,78	2061416,59
47	30/07/2028	41359,80	9430,98			50790,78	2020056,79
48	30/10/2028	41549,02	9241,76			50790,78	1978507,77
49	30/01/2029	41739,11	9051,67			50790,78	1936768,66
50	30/04/2029	41930,06	8860,72			50790,78	1894838,60
51	30/07/2029	42121,89	8668,89			50790,78	1852716,71
52	30/10/2029	42314,60	8476,18			50790,78	1810402,11
53	30/01/2030	42508,19	8282,59			50790,78	1767893,92
54	30/04/2030	42702,67	8088,11			50790,78	1725191,25
55	30/07/2030	42898,03	7892,75			50790,78	1682293,22
56	30/10/2030	43094,29	7696,49			50790,78	1639198,93
57	30/01/2031	43291,44	7499,34			50790,78	1595907,49
58	30/04/2031	43489,50	7301,28			50790,78	1552417,99
59	30/07/2031	43688,47	7102,31			50790,78	1508729,52
60	30/10/2031	43888,34	6902,44			50790,78	1464841,18
61	30/01/2032	44089,13	6701,65			50790,78	1420752,05
62	30/04/2032	44290,84	6499,94			50790,78	1376461,21
63	30/07/2032	44493,47	6297,31			50790,78	1331967,74
64	30/10/2032	44697,03	6093,75			50790,78	1287270,71
65	30/01/2033	44901,52	5889,26			50790,78	1242369,19
66	30/04/2033	45106,94	5683,84			50790,78	1197262,25
67	30/07/2033	45313,31	5477,47			50790,78	1151948,94
68	30/10/2033	45520,61	5270,17			50790,78	1106428,33
69	30/01/2034	45728,87	5061,91			50790,78	1060699,46
70	30/04/2034	45938,08	4852,70			50790,78	1014761,38
71	30/07/2034	46148,25	4642,53			50790,78	968613,13
72	30/10/2034	46359,37	4431,41			50790,78	922253,76
73	30/01/2035	46571,47	4219,31			50790,78	875682,29
74	30/04/2035	46784,53	4006,25			50790,78	828897,76
75	30/07/2035	46998,57	3792,21			50790,78	781899,19
76	30/10/2035	47213,59	3577,19			50790,78	734685,60
77	30/01/2036	47429,59	3361,19			50790,78	687256,01
78	30/04/2036	47646,58	3144,20			50790,78	639609,43
79	30/07/2036	47864,57	2926,21			50790,78	591744,86
80	30/10/2036	48083,55	2707,23			50790,78	543661,31
81	30/01/2037	48303,53	2487,25			50790,78	495357,78
82	30/04/2037	48524,52	2266,26			50790,78	446833,26
83	30/07/2037	48746,52	2044,26			50790,78	398086,74
84	30/10/2037	48969,53	1821,25			50790,78	349117,21
85	30/01/2038	49193,57	1597,21			50790,78	299923,64

REF TR_MSAPH1228F11_13_B1_56_FLOW



N° de contrat : DD07670725

Emprunteur : INCITE BORDEAUX
LA CUBINCI

Prêt : 0416330303001 CITE GESTION FIXE

Identifiant : 33030303

Objet : FIN ACQUI/CONSTR LOGT

Co-emprunteur :

Montant du prêt : 3 224 888,57 €

N° Ech	Date d'échéance	Amortissements	Intérêts Normaux	Intérêts Différés	Assurances	Total à payer	Montant restant dû après échéance
86	30/04/2038	49418,63	1372,15			50790,78	250505,01
87	30/07/2038	49644,72	1146,06			50790,78	200860,29
88	30/10/2038	49871,84	918,94			50790,78	150988,45
89	30/01/2039	50100,01	690,77			50790,78	100888,44
90	30/04/2039	50329,22	461,56			50790,78	50559,22
91	30/07/2039	50559,22	231,31			50790,53	0,00

(*) Intérêts calculés stockés non prélevés

Signature(s) emprunteur(s)

le : 23 06. 2020

Signature(s) caution(s)

le :

CONVENTION

PROJET

Entre

La VILLE DE BORDEAUX

Et

La Société Anonyme d'Economie Mixte InCité

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du
reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le

d'une part,

Monsieur Benoît Gandin, Directeur général de la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, dont le siège social est situé 101, cours Victor Hugo - CS 91234 - 33074 Bordeaux cedex, habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2014.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1:

La Ville de Bordeaux réitère sa garantie à hauteur de 100 % à la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité pour le remboursement de l'avenant au contrat de prêt n° DD07670725 souscrit auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, suite à la suspension totale en capital et intérêts du paiement de deux échéances en raison de la crise sanitaire intervenue en début d'année 2020.

Article 2: La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3:

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4:

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'avenant au contrat de prêt n° DD07670725 qui sera passé entre ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et l'emprunteur, et à signer la convention à intervenir entre la Ville de Bordeaux et la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité réglant les conditions de la garantie.

Afin de protéger les intérêts de la Ville, dans le cas d'une mise en jeu de la garantie, la Ville fera publier sa subrogation, dans les droits du créancier, selon les articles 2306 et 2430 du Code civil. En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Article 6:

La Ville de Bordeaux sera mise en possession, dès leur établissement, du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

La Société Anonyme d'Economie Mixte InCité s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en son lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés à un crédit ouvert à cet effet.

Ils seront remboursés par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Article 7:

Les opérations poursuivies par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité, au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante, et arrêtés à la fin de chaque année.

Article 8:

Un compte d'avances communales sera ouvert dans les écritures de la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité.

Il comportera :

Au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majorés des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.

Au débit : le montant des remboursements effectués par la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité.

Article 9:

A toute époque, la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité devra mettre à la disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité, et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de la société, ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation par la société à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de la société, d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours.

Article 10:

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt qui en fait l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

Article 11:

Tous les droits ou frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de la Société Anonyme d'Economie Mixte InCité.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

L'Adjoint au Maire

Pour la Société Anonyme d'Economie Mixte
InCité

Le Directeur Général

D-2020/192

**Appel à projets Alimentation, Santé et Climat 2020.
Attribution de subventions aux associations lauréates.
Autorisation. Signature**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le dérèglement climatique est aujourd'hui sans équivoque et de nombreux changements observés ces soixante dernières années sont sans précédent. Ainsi, sur la Région Nouvelle-Aquitaine, le climat s'est déjà réchauffé de +1,4°C au cours de la période 1959-2016 (source : ACCLIMATERRA).

En France, le système agricole et alimentaire représente environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Cela recouvre les émissions de la production agricole du territoire national (élevage, épandage d'engrais azotés, serres et engins agricoles, etc.) et celles du système alimentaire français (transformation alimentaire, commerce des biens alimentaires, fabrication des emballages et gestion des déchets, transports et réfrigération).

Les systèmes agricoles et alimentaires les plus éco-responsables (utilisant peu de produits chimiques, agriculture biologique, circuits courts et de proximité, etc.) sont moins émetteurs de gaz à effet de serre. Ce sont aussi ces modèles qui sont les plus vertueux pour la protection des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité, mais aussi de la santé de la population, en améliorant la qualité nutritionnelle des aliments. L'impact de l'alimentation sur l'environnement et la santé est aujourd'hui reconnu par de nombreux citoyens, qui peuvent toutefois manquer de repères sur les manières de faire évoluer leurs pratiques et de soutenir le système alimentaire local.

Depuis 2017, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole.

En 2019, pour encourager les actions permettant de saisir l'alimentation comme un levier de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la santé de ses habitants, la Ville de Bordeaux a lancé un premier appel à projets sur la même thématique, approuvé en séance du conseil municipal du 29/04/2019 et destiné aux associations œuvrant pour ces objectifs et ayant un ancrage dans le territoire de la Ville de Bordeaux. De nombreuses associations avaient répondu et un choix avait été opéré pour en retenir 8. Seule l'une d'entre elles, PLATAU, ne pouvant réaliser l'action prévue en 2019, a renoncé à percevoir la subvention d'un montant de 3 500 €.

En 2020, la Ville de Bordeaux poursuit sa démarche et a lancé un nouvel appel à projet « Alimentation, santé et climat » pour maintenir le dynamisme des actions lancées.

Le budget consacré à cet appel à projets est de 30 000€.

Vous trouverez ci-après listées les associations engagées et au regard de chacune d'entre elles, le montant de la subvention accordée. Afin de procéder à la mise en place opérationnelle des actions ciblées, une convention de partenariat sera établie pour chaque association.

Il y a lieu de verser aux partenaires suivants les subventions proposées, à savoir : :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
AREMACS (Association pour le respect de l'environnement sur les manifestations culturelles et sportives)	2000
CARALIM (Centre Aquitain de Rééducation Alimentaire)	3500
CREAQ (Centre Régional d'éco-énergétique d'Aquitaine)	3000

CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine)	3000
CSBN (Centre social et familial Bordeaux-Nord)	2000
Fruits de la Terre Bordeaux	1200
INTERFEL, Les Fruits et Légumes Frais	2500
JEUNESSE HABITAT SOLIDAIRE	1200
Les Fûts de Tauzin	600
MAISON DE LA NUTRITION – DIABÈTE ET COEUR	2500
Maison Protestante de retraite	1500
PLATAU (Pôle local d'animations et de transitions par l'agriculture urbaine)	1000
RoseUp Association	2500
Saveurs Quotidiennes	1000
VRAC Bordeaux	2500
TOTAL	30 000

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, fonction 830, compte 6574.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer aux associations citées ci-dessus les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles
- Faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- Signer les conventions de partenariats à venir, afférentes à ces engagements

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME BICHET

Nous poursuivons la démarche en lançant un nouvel appel à projets, « Alimentation, Santé et Climat », destiné aux associations qui œuvrent sur des systèmes alimentaires plus éco-responsables et résilients sur notre territoire. Nous poursuivons ce format en attendant de mettre en place une politique beaucoup plus volontariste dans ce cadre. En l'état actuel des choses, c'est un budget de 30 000 euros qui sera distribué à 15 associations telles que présentées dans la délibération.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ?

MME CERVANTES-DESCUBES

Dans cette délibération, il s'agit d'établir un projet de partenariat avec des associations qui vont mener des actions permettant de saisir l'alimentation comme un levier de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la santé de ces habitants.

Une liste d'associations ayant répondu à l'appel à projets de l'ancienne municipalité et proposée avec des montants de subventions dont le montant total n'est pas énorme, 30 000 euros. Comment ont été choisis ces montants et sur la base de quels critères ? Surtout, une telle action semble ridicule au regard de l'enjeu annoncé : réorienter les systèmes agricoles et alimentaires vers les pratiques plus éco-responsables, utilisant peu de produits chimiques, une agriculture biologique, des circuits courts, de proximité et les moins émetteurs de gaz à effet de serre, etc.

Il y a pourtant urgence dans une ville comme Bordeaux, au regard de son environnement viticole, des pesticides dans l'air et du manque de maraîchages bios. BORDEAUX EN LUTTES défend l'autonomie alimentaire, l'arrêt des pesticides de synthèse dans les vignes et une cantine bio. Nous attendons de cette Mairie qu'elle prenne des décisions d'ampleur et non de façade.

M. LE MAIRE

Très bien, je vous remercie. Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Je profite justement de cette délibération pour essayer de comprendre pourquoi vous avez suspendu l'opération « Panier à prix coûtant », qui était précisément quelque chose qui me semblait être assez d'ampleur et très volontariste. C'est né durant le confinement, d'un échange et d'une gouvernance avec les centres sociaux, les épiceries sociales et la Chambre d'agriculture. Cela avait vocation à apporter des aliments à prix coûtant à des personnes qui ne sont pas encore vulnérables, mais qui pourraient l'être. Ce travail, qui se faisait en partenariat avec la SICAV d'Eysines, visait aussi à faire travailler les agriculteurs du secteur sur des produits de saison.

On était donc parti sur cette expérimentation et je crois que pour l'instant, elle a été suspendue en attendant que vous définissiez une stratégie sur la gouvernance alimentaire, ce que je comprends très bien. Mais je trouve dommage que ce travail, qui avait vraiment été fait de façon très collective avec des agriculteurs, avec les centres sociaux et aussi avec les usagers de ces centres, soit à l'arrêt en attendant qu'une stratégie plus importante soit définie. Je pense que cela mérite peut-être qu'il y ait un échange et une meilleure connaissance en direct avec ceux qui ont porté ce dossier qui présentait une vraie valeur ajoutée sur tous les sujets que vous défendez.

M. LE MAIRE

Merci Alexandra SIARRI. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que je ne vous donne la parole ? Non, il n'y a plus d'autres interventions. Donc Harmonie LECERF sur cette dernière intervention.

MME LECERF

Sur l'expérimentation des légumes à prix coûtant, cela a été suspendu non pas seulement en raison de notre mise en place d'une politique plus globale d'aide alimentaire, mais parce que si l'expérimentation est présentée comme des paniers de légumes à prix coûtant, ce n'est pas comme cela qu'elle a été mise en œuvre. Il y a des paniers de légumes qui ont été financés, qui ont été donnés à des centres qui ne vendent pas de produits, donc qui ont été distribués *via* des distributions de type banque alimentaire.

On a rencontré les associations. On travaille sur le sujet avec les services. Cela a été distribué gratuitement sous forme de colis alimentaires dans certaines structures. Il y a des structures qui sont concernées par l'expérimentation qui, de toute façon - comme le Foyer Fraternel - ne vendent pas de denrées, mais distribuent à des personnes en très grande précarité.

Cela a été présenté comme un service qui pouvait permettre de fournir des légumes à une partie de la population qui a des moyens, mais pas des gros moyens. Mais en fait, cela n'a pas été uniformément mis en place par les structures à qui l'expérimentation a été proposée. Il y a des structures qui nous ont dit aussi qu'elles étaient mal à l'aise avec cette expérimentation puisque c'était financé par la Ville de Bordeaux, mais qu'elles distribuaient à plus largement que la Ville de Bordeaux sur la Métropole. Il y a des structures qui nous ont dit qu'elles ont reçu des légumes sans être capables de savoir si les légumes étaient bios ou pas bios, alors qu'elles ne vendaient que des légumes bios.

On n'a pas tous les retours en chiffres des structures. On ne sait pas ce qui a été financé en poids, en quantité, quel retour a été fait. Il y a des structures qui ont reçu plus d'argent que ce qu'elles ont dépensé. Il y a des structures qui ont reçu beaucoup moins d'argent que ce qu'elles ont dépensé. Donc pour l'instant, il n'est pas possible de faire un bilan. Il n'est même pas possible de savoir si des légumes à prix coûtant ont été achetés par des gens à ce stade de l'expérimentation. On l'a donc mis en pause, le temps de revoir tout le processus.

M. LE MAIRE

Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Monsieur le Maire, si je peux m'autoriser vraiment, je crois qu'il est tout de même très impératif de discuter avec Louis FLEURY qui a piloté cela avec l'ensemble des structures parce que là, j'entends qu'elle n'est pas du tout raccord avec des éléments qui sont chiffrés, qui ont été précisés, qui ont fait l'objet de notes et d'un premier séminaire avec l'ensemble des associations. Je pense qu'il y a peut-être une petite confusion avec l'opération qui concernait l'aide alimentaire avec la Banque alimentaire parce que les paniers à prix coûtant n'ont rien à voir avec l'aide alimentaire et la banque alimentaire. Je pense que cela mérite d'être regardé.

MME LECERF

Il n'y a pas de confusion.

MME SIARRI

Honnêtement, il y avait des choses qui étaient très intéressantes et qui dépendaient de la singularité de chacune des structures. J'ajoute que le Foyer Fraternel n'était pas directement en lien sur ce dispositif puisqu'il s'agissait d'un travail partenarial avec la MIAM et LOCAL'ATTITUDE.

Sincèrement, c'est une très belle opération et je pense que cela mérite vraiment d'y regarder puisque c'est un travail qui était moins celui de ma volonté que d'un travail de terrain. Je crois que vous êtes sensibles à tout cela. Merci vraiment d'y regarder plus précisément.

MME LECERF

Très rapidement, il n'y a pas de confusion. On parle bien de l'expérimentation de paniers de légumes à prix coûtant. Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à trouver où était la distribution de paniers de légumes à prix coûtant

puisque, dans les faits, ce n'est pas cela qui s'est passé dans les structures. C'est une expérimentation qui a été mise en place pendant le confinement, en vitesse et peut-être pas avec les acteurs adaptés. En tout cas, on est en train de travailler sur le sujet actuellement. Il n'y a pas de confusion. Je sais exactement de quoi on parle et on travaille avec la DDSU sur ce sujet.

M. LE MAIRE

Merci. Une autre réponse ? Tu voulais aussi intervenir pour la première question, Claudine ?

MME BICHET

Oui, c'était plus pour la première question. Juste pour préciser qu'effectivement, nous sommes bien d'accord que cet appel à projets qui était lancé par l'ancienne mandature, nous avons voulu le conduire à son terme. C'est l'objet de cette délibération. Mais c'est vraiment une politique beaucoup plus volontariste que nous souhaitons mener sur ce sujet et il s'agit bien d'une délibération qui concerne des projets anciennement lancés.

M. LE MAIRE

Merci Claudine.

MME DEMANGE

Je vais répondre précisément à la question: « Comment ont été choisis les projets au niveau des montants qui ont été attribués ? » C'était votre question. En fait, ces associations ont exposé un projet, qu'elles ont chiffré. Elles ont demandé des montants en fonction de leurs besoins par rapport aux projets qu'elles avaient imaginés. En fonction de ces projets et des actions qui étaient envisagées, il y a eu un accord avec ce qu'elles proposaient et cela a été accordé. Cela permet derrière de pouvoir suivre en fait. Une fois que c'est accordé, il y a une convention qui va être signée avec elles et cela permettra de suivre, de voir ce qu'elles ont effectivement mis en œuvre, de s'assurer qu'elles ont bien réalisé les actions qu'elles ont proposées et pour lesquelles on a attribué ces montants. J'espère que cela répond à votre question.

M. LE MAIRE

Merci Ève. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Je mets donc aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 193 : Convention de mécénat financier de la Société des Châteaux de Langoa et Léoville Barton au profit du Musée des Beaux-Arts.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, pardonnez-moi de vous interrompre. Pouvez-vous la regrouper ? Et je peux vous en annoncer d'autres au nom de notre Groupe, si vous le souhaitez, pour accélérer si nous étions les seuls à le demander.

MME BICHET

Nous vous en remercions.

M. LE MAIRE

On regrouperait donc de la 193 à la 198 ?

MME FAHMY

Je confirme. Nous avons dégroupé la 197. Nous voulons bien la regrouper.

M. ROBERT

Je peux continuer si vous me le permettez, en vous donnant des numéros, la 212.

M. LE MAIRE

Alors, on va plus loin encore ?

M. ROBERT

C'est pour vous arranger et vous le dire maintenant.

M. LE MAIRE

Oui, c'est très bien, on vous remercie. Dites-nous les dégroupements auxquels vous renoncez.

M. ROBERT

La 212. Si nous étions les seuls à demander le dégroupement : la 212, la 213 également.

MME FAHMY

Je confirme notre accord pour la 213. Je le fais en même temps.

M. ROBERT

La 222, la 253 puisque c'était sur les exonérations et qu'on en a parlé.

M. PFEIFFER

Donc pour récapituler, il y a une proposition de regrouper la 193, la 197, la 212, la 213, la 222 et la 253. Du coup, on les fait voter tout de suite.

M. LE MAIRE

Il faut donc les voter. On les vote globalement, sauf si quelqu'un souhaite que nous les votions une par une ? On les vote donc globalement.

M. PFEIFFER

Il y a Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

Nous, on n'est pas d'accord pour dégroupier la 212.

M. PFEIFFER

C'est noté.

M. LE MAIRE

On retire la 212 dans le dégroupement. Donc on vote les autres ?

M. PFEIFFER

Oui. Je précise juste que sur la 213, il y a la non-participation au vote de Monsieur Vincent MAURIN. Idem sur la 222 et la 253. C'est bon.

M. POUTOU

Il faut qu'on vote une par une. Nous, on va se mélanger les crayons franchement. On ne fait pas de débat dessus. Il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE

Si vous voulez, on vote une par une.

M. PFEIFFER

On vous propose de mettre au vote la 193, la Convention de mécénat.

M. LE MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

M. PFEIFFER

La 197, le Fonds d'investissement des quartiers.

M. LE MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

M. PFEIFFER

La 213, le Fonds de soutien exceptionnel Covid 19 - 2020 pour les associations.

M. LE MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ou pas ? Monsieur BOUDINET, levez la main ! Qui vote pour ?

M. PFEIFFER

La 222, Animations sportives printemps-été 2020.

M. LE MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

La 253, qui était la dernière à l'ordre du jour dans les délibérations, « Exonération et suspension de redevances IBAÏA CAFÉ. »

M. LE MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Nous vous remercions pour ce regroupement.

M. LE MAIRE

Merci Fabien ROBERT pour cette initiative.

M. PFEIFFER

Nous allons pouvoir passer à la délégation de Madame Emmanuelle AJON, la délibération 199 « Logements locatifs aidés. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM 1001 VIES HABITAT. Programme de 99 logements PLUS/PLAI 13-17-19-21 rue Leybardie à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation ».

D-2020/193

Musée des Beaux-Arts. Mécénat financier de la Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton Année 2020. Mécénat en nature de la Société La Cave Utile Années 2020 à 2022. Convention. Autorisation. Signature.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Entre 2020 et 2022, le Musée des Beaux-arts de Bordeaux développera son action à la fois par un riche programme d'expositions présentées dans les deux ailes du musée et dans la Galerie ainsi que par une programmation culturelle destinée à fidéliser de nouveaux publics, auprès notamment de la population étudiante bordelaise.

Ce sera particulièrement le cas avec la présentation de l'automne 2020 au printemps 2021, de deux expositions consacrées à l'art britannique, auxquelles la Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton, fidèle mécène du musée, souhaite de nouveau apporter un soutien financier à hauteur de 1 000 euros.

De la même façon, la Société La Cave Utile souhaite poursuivre son investissement à long terme auprès du musée, en l'aidant par un mécénat en nature consistant en la fourniture de bouteilles de vin lors des vernissages et événements proposés, sur les trois prochaines années.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter des financements sous forme de mécénat dans le cadre de l'action présentée dans ce rapport
- Accepter les dons financiers, de nature ou de compétences faits dans ce cadre
- Signer les conventions afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

CONVENTION DE MECENAT DE NATURE

Dans le cadre des expositions et de la programmation culturelle
du Musée des Beaux-Arts

Entre la ville de Bordeaux
Et
Société La Cave Utile en Ville

ANNEES 2020-2022

ENTRE

La ville de Bordeaux

Représentée par M. Pierre Hurmic, Maire, agissant en vertu de la délibération n° D- du ,
validée en Préfecture le

Ci-après dénommée « La ville ».

ET

La Société La Cave Utile en Ville (CUV) dont le siège social est situé au 59, Route de Toulouse
33400 Talence, dument représentée par Monsieur Lenaïc Tevelle en qualité de Gérant.

Appelée ci-après « CUV »

Ci-après dénommée « Le Mécène ».

Ci-après dénommées communément « Les parties ».

PREAMBULE

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt général
portés par la ville de Bordeaux. Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à participer
aux projets de la ville à travers l'acte de don.

Description de l'action qui bénéficie du mécénat :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux souhaite développer son action et ses publics à la fois
par un riche programme d'expositions présentées sur les trois prochaines années dans les deux
ailes du musée et dans la Galerie mais aussi par l'organisation d'évènements thématiques à
destination de publics cibles (nocturne étudiants, concerts saison britannique, exposition
Galerie Tactile, soirées mécènes...)

**Dans le cadre de sa politique de mécénat, le « Mécène » souhaite soutenir les différents projets
du Musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux décrit ci-dessus.**

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – CHARTE ETHIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée.

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

ARTICLE 2 – ELIGIBILITE AU MECENAT

La ville de Bordeaux déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ARTICLE 3 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la ville pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU MECENE

Description du don :

Le Mécène apporte son soutien sous forme de don en nature :

- Par la fourniture de 20 bouteilles de vin par an pour les cocktails et vernissages des différents évènements cités en préambule dont notamment la nocturne étudiante « Bacchanight », soit un total de 60 bouteilles sur trois ans.

Le don est globalement valorisé à hauteur de 3 X 200 euros, soit six cent euros (600 euros) sur trois ans, somme correspondant à la valorisation du don net de taxe fournie par l'entreprise, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales (article 38 paragraphe 3 du CGI).

La ville déclare avoir fourni au Mécène un document explicatif relatif aux modalités de valorisation des dons et prestations en nature dans le cadre de la loi sur le mécénat, Intitulé « Cadre fiscal de la valorisation des dons en nature et compétences relatifs au Mécénat » (Document en annexe de la présente convention).

Le Mécène s'engage, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales qui lui ont été communiquées, à fournir à la ville un document écrit portant valorisation des dons en nature effectués dans le cadre de la présente convention (mail, lettre, télex, télécopie, lettre recommandée avec A/R signée par une personne dûment autorisée à cet effet) au plus tard un (1) mois après la fin de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

5.1. Affectation du don :

La ville s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la ville établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580*03 de « reçu pour don aux œuvres »).

5.2. Mention du nom du Mécène :

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la ville développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé.

La ville s'engage à faire apparaître le logo ou le nom de l'entreprise mécène sur :

- ➔ le site web du musée,
- ➔ les flyers des événements soutenus dont la Bacchanight,

Le Mécène fera expressément connaître à la ville sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la ville à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La ville de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne, sous réserve de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle afférents au projet.

La ville s'engage à faire apparaître le logo du mécène si et seulement si le mécène fournit les fichiers haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la ville, la ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

5.3. Contreparties :

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la ville défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la ville fera bénéficier au mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité :

- ➔ Détails des contreparties allouées :
 - 7 contremarques par an, donnant accès aux expositions et aux collections du musée, soit un total de 21 contremarques sur trois ans.

ARTICLE 6 – REMERCIEMENTS

La ville s'engage à mentionner autant que possible le soutien de son Mécène dans les discours officiels et dans la presse dédiée à l'évènement.

La ville mentionnera également le Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

ARTICLE 7 – ANNULATION

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la ville, le don effectué par le Mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel de la manifestation, soit réaffecté à une manifestation d'intérêt général similaire convenue entre les parties.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La ville déclare qu'elle a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir pour des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non, causés aux tiers ou aux usagers dans le cadre de ses activités.

Ont la qualité d'assurés au titre de ce contrat, les élus, les agents, les préposés salariés ou non, les collaborateurs bénévoles, les stagiaires et plus généralement toute effectuant des missions pour le compte de la ville.

Le Mécène devra être assuré au titre d'un contrat de responsabilité civile vis-à-vis des dommages causés aux tiers, au titre d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle.

ARTICLE 9 – DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et ce jusqu'à la fin de l'action définie ci-dessus.

La ville garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le mécène et la ville.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

ARTICLE 11 – REPORT – ANNULATION - RESILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra

résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Les Parties sont convenues qu'en cas de résiliation ou d'annulation de la manifestation, aucune d'entre elles ne pourra faire usage de manière directe ou indirecte de l'autre Partie du mécène dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendu ou retardé de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 – LITIGES

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le
En trois (3) exemplaires originaux.

Pour la ville,
P/O Le Maire

Pour le Mécène,

Mme Claudine Bichet
Adjointe en charge des finances,
du défi climatique et de la
prospective

M. Lenaïc Tevelle
Gérant

ANNEXES :

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

Annexe 2 : CHARTE EHTIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Annexe 3 : RIB DE LA VILLE DE BORDEAUX

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

1. I. Forme des dons et valorisation des biens donnés

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque : en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts (BOI-IR-RICI-250).

1. A. Dons en numéraire

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

Exemple: Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20 € (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

2. B. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au BOI-TVA-DED-60-20 et BOI-TVA-DED-60-30.

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. II § 80).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (CGI, Annx. III, art. 38 nonies).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'article 38 du CGI. La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif (BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'article 238 bis du CGI, un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° 2058-A (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates

de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile.

Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'article 200 du CGI dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf.précédente version du document).

2. II. Justification du don à un organisme éligible.

Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du CGI, et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'article 200 du CGI, le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (RECU-DONS, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à la rubrique "Recherche de formulaires").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

ANNEXE 2 : CHARTE ETHIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR SES RELATIONS AVEC SES MECENES ET DONATEURS

Préambule

Dans le cadre de sa politique de mécénat, et considérant que la recherche de soutien auprès d'entreprises, de fondations et de particuliers constitue une ressource destinée à participer au financement des missions d'intérêt général assumées par la collectivité, la ville de Bordeaux souhaite définir les grands principes déontologiques devant gouverner les relations avec ses mécènes et donateurs.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le mécénat constitue une opportunité de ressources complémentaires à l'effort financier déployé par la ville de Bordeaux et ses partenaires publics et institutionnels.

1. Rappel du cadre légal du mécénat :

Une première loi sur le développement du mécénat est promulguée le 23 juillet 1987 et constitue encore aujourd'hui le cadre général du mécénat. Elle est complétée par la loi du 4 juillet 1990 portant sur la création des fondations d'entreprises.

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 précise la distinction entre mécénat et parrainage.

Enfin, la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, améliore le régime fiscal du mécénat. Elle fait du régime fiscal français, le régime le plus avantageux en Europe.

2. Définition :

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring qui constitue un échange marchand assorti à des contreparties publicitaires et/ou commerciales directes, comme défini par l'article 39-1 7 du Code général des impôts (CGI).

La présente Charte ne concerne que le mécénat et ne définit en rien les relations de la ville de Bordeaux avec d'éventuels sponsors ou parrains.

Le mécénat implique une « disproportion marquée » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.

Le mécénat peut prendre trois formes :

- mécénat financier : don en numéraire,
- mécénat en nature : don de biens, produits, marchandises, prestations. Il recouvre notamment la remise d'un objet d'art ou de tout autre objet de collection présentant un intérêt artistique ou historique,
- Mécénat en compétence : mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Le mécène s'engage à valoriser les dons en nature ou en compétence conformément à la réglementation fiscale en vigueur (art. 238 bis du CGI).

3. Avantage fiscal :

Les dons effectués au profit des projets de la ville de Bordeaux ouvrent droit à un crédit d'impôts prévu par le CGI :

i. Pour les entreprises (art. 238 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Il existe un régime spécial portant sur les Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur (OIPM). L'aide à l'acquisition ouvre droit à une réduction d'impôts égal à 90% des versements effectués en faveur de l'achat de trésors nationaux ou d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées de France, et ce, dans la limite de 50% de l'Impôt sur la société (IS) dû, uniquement sur avis de la commission consultative des trésors nationaux (art. 238 bis -0 A du CGI).

Pour les entreprises et fondations ne disposant pas d'un établissement en France, les éventuels avantages fiscaux relèvent du droit du pays d'origine, sous réserve d'accords fiscaux bilatéraux.

ii. Pour les particuliers (art. 200 et 200 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants

Une réduction d'impôts à hauteur de 75% du montant du don effectué pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF) (loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 16 qui modifie l'art. 885-0 V bis du CGI).

La réduction s'opère dans la limite annuelle de 50 000 € par an, en faveur des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif.

La ville de Bordeaux pourra être amenée à contractualiser avec des partenaires comme la Fondation du patrimoine ou la Fondation de France pour collecter des dons sur la base de ce régime fiscal particulier.

iii. Reçu fiscal :

A la réception du don, la ville de Bordeaux établit et envoie un reçu fiscal au mécène, suivant le modèle Cerfa 11580*03 « reçu pour don aux œuvres » de l'administration fiscale.

4. Acceptation des dons par la ville de Bordeaux :

L'acceptation d'un don effectué au profit de la ville de Bordeaux relève du Conseil Municipal (article L. 2122-21 du CGCT) :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ».

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune », à charge pour le Maire de formaliser l'accord intervenu.

Néanmoins, l'acceptation des dons par le Maire est possible dans certaines conditions fixées par l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal d'effectuer une délégation de pouvoir au Maire, et ce pour la seule acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés d'une charge ou d'une condition : « Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

5. Restrictions quant à l'acceptation des dons :

La ville de Bordeaux s'engage à ce que sa politique de mécénat ne se trouve pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Dans ce cas, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel peut figurer sur les différents supports de communication en dehors de la mention des produits distribués par cette entreprise. Le mécène est seul responsable de l'identité visuelle qu'il transmet à la ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques ou syndicales françaises ou étrangères, mais aussi de la part d'organisations à caractère religieux. La Ville de Bordeaux s'interdit par ailleurs de recevoir des fonds ou donations provenant de comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs ou des dons de mécènes ayant fait l'objet de condamnations pénales et/ ou de blâmes par des autorités de contrôle prudentiel dans les

5 dernières années pour les délits suivants : délits environnementaux, financiers, atteintes aux droits de l'Homme.

La ville de Bordeaux attache une attention particulière à déconnecter toute action de mécénat de sa commande publique, et au-delà, des procédures de concessions ou de délégations.

Ainsi, La ville de Bordeaux s'interdit d'accepter le mécénat d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs.

La ville de Bordeaux se réserve la possibilité de ne pas accepter le mécénat d'une entreprise, de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours ou à venir.

Une entreprise ne peut être à la fois parrain et mécène d'un même projet.

En tout état de cause, la ville de Bordeaux se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise.

La ville de Bordeaux pourra solliciter l'entreprise désireuse de devenir mécène afin qu'elle fournisse la preuve de son engagement éthique et sociétal au regard du projet soutenu.

6. Affectation du don :

La ville de Bordeaux s'engage à assurer une affectation des dons conforme aux intentions formulées par écrit, selon les termes de la convention de mécénat entre la ville de Bordeaux et le mécène.

En cas d'annulation de l'action soutenue par le mécène et si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la ville de Bordeaux, le don effectué par le mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général convenu entre les parties.

7. Règles applicables en matière de contreparties :

Conformément à la réglementation applicable, et sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la ville de Bordeaux fera bénéficier au mécène de contreparties indirectes en communication et/ou relations publiques et dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Les contreparties éventuelles sont accordées dans le seul cadre légal et réglementaire en vigueur. Elles sont clairement énoncées dans la convention de mécénat qui lie le mécène et la ville de Bordeaux.

i. Pour les entreprises :

la ville de Bordeaux peut accorder à l'entreprise mécène des contreparties correspondant à un maximum de 25% de la valeur totale de la contribution versée selon les instructions fiscales 5-B-17-99 du 4 octobre 1999 et 4-C-5-04, n° 112 du 13 juillet 2004 ou de 5% dans le cadre des trésors nationaux.

Les contreparties peuvent prendre la forme d'une mention sur les supports de communication, de mises à disposition de locaux, de visites privées, d'évènements dédiés, d'espaces VIP, de conférences de presse de signature de convention, d'invitations, etc.

Les mécènes bénéficiant de mises à disposition d'espaces ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services dans le cadre d'une contrepartie de mécénat.

ii. Pour les particuliers :

la ville de Bordeaux peut accorder jusqu'à 25% du montant du don sous forme de contreparties dans la limite forfaitaire de 65€ (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Dans tous les cas, la ville de Bordeaux s'engage à ne pas aller à l'encontre de ce plafond et procède à une analyse de la valorisation des contreparties afin de mettre en adéquation ce plafond et les attentes du mécène.

En fonction du montant de leur don, les mécènes quelque soit leur nature pourront se voir attribuer, projet par projet, des qualificatifs préalablement définis au sein d'un barème de contreparties, tels que « mécènes fondateurs », « bienfaiteurs », « grands donateurs », « soutiens », etc.

8. Communication :

Dans le cadre d'actions de mécénat, la ville de Bordeaux et le mécène s'accordent sur la nature et la forme de communication autour du projet concerné.

L'utilisation du nom et du logo ou tout autre élément impliquant l'image et la notoriété de la ville de Bordeaux par un mécène est définie dans la convention.

Les mécènes sont associés au moment protocolaire et/ou mentionnés sur les outils de communication en lien avec les projets soutenus. La ville de Bordeaux mentionne autant que possible dans la convention les documents sur lesquels figurent la mention ou le logo du mécène. Dans la mesure du possible et quand les délais le permettent, la ville de Bordeaux fait valider au mécène les outils de communication sur lesquels il figure.

La communication à laquelle le mécène est associée peut-être événementielle (par exemple, un logo sur les affiches du projet soutenu) et/ou semi-pérenne. Ainsi, dans le cas d'un soutien en faveur d'une construction, d'une restauration ou d'une acquisition d'œuvre pour un montant significatif, le nom et/ou le logo du mécène pourront être mentionnés par exemple sur un cartel, une plaque, un catalogue, et ce pour une durée déterminée définie dans le cadre de la convention.

La ville de Bordeaux s'engage à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image.

La ville de Bordeaux se réserve le droit de stopper toute action de communication portant sur une entreprise mécène, dans l'hypothèse où le comportement de celle-ci porterait atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou serait en contradiction avec les principes énoncés dans la présente Charte.

La ville de Bordeaux étudiera au cas par cas les demandes des mécènes qui souhaiteront utiliser d'une manière ou d'une autre une ou plusieurs marques protégées par la ville de Bordeaux auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

9 Co-partenariat / Exclusivité :

Sauf exception et accord entre les parties, aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène par la ville de Bordeaux.

Si une exclusivité est accordée, par exemple pour un secteur d'activité, elle ne peut l'être que pour une durée et un projet déterminés. Le montant du don devra compenser le copartenance auquel la collectivité aura à renoncer.

10. Indépendance intellectuelle et artistique :

La ville de Bordeaux conserve son entière liberté d'action et reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat.

La ville de Bordeaux s'engage, pour les projets relevant du domaine patrimonial et/ou culturel et artistique, à n'accepter aucune intervention sur le contenu artistique et/ou scientifique. Dans ce même cas et dans la limite de la législation française en vigueur sur le droit d'auteur, la ville de Bordeaux s'engage à veiller à ce que les images d'œuvres lui appartenant ne soient pas utilisées par ses mécènes de manière injurieuse pour leur intégrité.

11. Confidentialité :

La ville de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des éléments concernant l'entreprise pour une durée indéterminée.

12. Intégrité, conflit d'intérêts et transparence :

Conformément aux statuts de la fonction publique, la ville de Bordeaux veille à ce que ses agents n'entretiennent avec les mécènes aucun rapport susceptible de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

Dans l'hypothèse d'un mécénat par un fournisseur de la collectivité, cette dernière met tout en œuvre afin de dissocier les agents en charge du contrôle de l'exécution des prestations et de leur paiement, de ceux en charge de gérer le mécénat.

13. Déclaration d'engagement

En signant La Charte éthique, la ville de Bordeaux et ses mécènes s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte, à communiquer leur engagement à respecter ses principes et à promouvoir la présente Charte.

14. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage constitué des membres de la 1ère Commission est instauré. Il élaborera un règlement d'examen des propositions de mécénats permettant de vérifier leur conformité au regard des attendus de la présente charte. Il émettra sur cette base un avis consultatif à l'attention du Maire.

15. Application des dispositions :

L'ensemble des dispositions prévues par la présente Charte Ethique en matière de mécénat prend effet à compter de la date de signature

Annexe 3 : RIB DE LA VILLE DE BORDEAUX

Règlement par virement (R.I.B.) :

TITULAIRE : TRESORERIE PRINCIPALE BORDEAUX

DOMICILIATION : BDF BORDEAUX

Automatisé : 30001 / 00215 / C3300000000 / 82

IBAN Automatisé : FR54 3000 1002 15C3 3000 0000 082

Identifiant Swift : BDFEFRPPCCT

N° TVA Intracommunautaire : FR 95213300635

SIRET 21330063500017

APE 751 A

CONVENTION DE MECENAT FINANCIER

Entre la ville de Bordeaux

Et

La Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton

Dans le cadre des expositions de

la Saison britannique du Musée des Beaux-Arts

ANNEE 2020

ENTRE

La ville de Bordeaux

Représentée par Monsieur Pierre Hurmic, Maire, agissant en vertu de la délibération
N° du validée en Préfecture le

Ci-après dénommée « La ville ».

ET

La Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton

Dont le siège social est situé au « 33250 Saint-Julien de Beychevelle »,

Représentée par Madame Lilian Barton Sartorius, en sa qualité de Présidente

Ci-après dénommée « Le Mécène ».

Ci-après dénommées communément « Les parties ».

PREAMBULE

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt général portés par la ville de Bordeaux. Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à participer aux projets de la ville à travers l'acte de don.

Dans le cadre de sa politique de mécénat et son action de valorisation du patrimoine artistique et de diffusion de la culture, la Société des Châteaux Langoa et Léoville Barton souhaite apporter par un mécénat financier, son soutien à l'organisation et la préparation des deux expositions de la « Saison britannique », présentées au Musée et à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux de l'automne 2020 au printemps 2021.

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – CHARTE ETHIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée.

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

ARTICLE 2 – ELIGIBILITE AU MECENAT

La ville de Bordeaux déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ARTICLE 3 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la ville pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU MECENE

Le Mécène apporte son soutien :

- sous forme de don financier :

Le Mécène s'engage à apporter son soutien à l'organisation et la présentation des expositions de la Saison britannique du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux par un don financier à hauteur de **1000 euros (mille euros)** nets de taxes.

La somme devra être versée sur le compte de la ville par virement (RIB communiqué en annexe de la présente convention) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec indication au dos de la mention "soutien aux expositions de la saison britannique du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux") avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

5.1. Affectation du don :

La ville s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la ville établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580*03 de « reçu pour don aux œuvres »).

5.2. Mention du nom du Mécène :

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la ville développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé.

La ville s'engage à faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur :

- Le site web et l'agenda semestriel du musée.

Le Mécène fera expressément connaître à la ville sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la ville à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La ville de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne.

La ville s'engage à faire apparaître le logo du mécène si et seulement si le mécène fournit les fichiers haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la ville, la ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

5.3. Contreparties :

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la ville défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la ville fera bénéficier au mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité :

- Détails des contreparties allouées :
 - une visite guidée pour un groupe allant jusqu'à 25 personnes en journée (programmée par le musée à l'initiative du mécène) dont la valeur est évaluée à 65 euros.

ARTICLE 6 – REMERCIEMENTS

La ville s'engage à mentionner autant que possible le soutien de son Mécène dans les discours officiels et dans la presse dédiée à l'évènement.

La ville mentionnera également le Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

ARTICLE 7 – DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et ce jusqu'à la fin de l'action définie ci-dessus.

La ville garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le mécène et la ville.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

ARTICLE 9 – REPORT – ANNULATION - RESILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendu ou retardé de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 11 – LITIGES

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le

En trois **(3)** exemplaires originaux.

Pour la ville,

P/O Le Maire

Pour le Mécène,

Mme Claudine Bichet

Adjointe en charge des finances,

du défi climatique et de la prospective

Mme Lilian Barton Sartorius

Présidente

ANNEXES :

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

Annexe 2 : CHARTE EHTIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Annexe 3 : RIB DE LA VILLE DE BORDEAUX

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI
--

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

1. I. Forme des dons et valorisation des biens donnés

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque: en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts (BOI-IR-RICI-250).

1.A. Dons en numéraire

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

Exemple: Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20 € (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'article 238 bis du

CGI et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

2.B. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au BOI-TVA-DED-60-20 et BOI-TVA-DED-60-30.

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. II § 80).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (CGI, Annx. III, art. 38 nonies).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'article 38 du CGI. La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif (BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'article 238 bis du CGI, un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° 2058-A (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile.

Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'article 200 du CGI dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf.précédente version du document).

2. II. Justification du don à un organisme éligible_

Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du CGI, et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'article 200 du CGI, le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (RECU-DONS, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à la rubrique "Recherche de formulaires").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

<p style="text-align: center;">ANNEXE 2 : CHARTE ETHIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR SES RELATIONS AVEC SES MECENES ET DONATEURS</p>
--

Préambule

Dans le cadre de sa politique de mécénat, et considérant que la recherche de soutien auprès d'entreprises, de fondations et de particuliers constitue une ressource destinée à participer au financement des missions d'intérêt général assumées par la collectivité, la ville de Bordeaux souhaite définir les grands principes déontologiques devant gouverner les relations avec ses mécènes et donateurs.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le mécénat constitue une opportunité de ressources complémentaires à l'effort financier déployé par la ville de Bordeaux et ses partenaires publics et institutionnels.

1. Rappel du cadre légal du mécénat :

Une première loi sur le développement du mécénat est promulguée le 23 juillet 1987 et constitue encore aujourd'hui le cadre général du mécénat. Elle est complétée par la loi du 4 juillet 1990 portant sur la création des fondations d'entreprises.

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 précise la distinction entre mécénat et parrainage.

Enfin, la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, améliore le régime fiscal du mécénat. Elle fait du régime fiscal français, le régime le plus avantageux en Europe.

2. Définition :

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring qui constitue un échange marchand assorti à des contreparties publicitaires et/ou commerciales directes, comme défini par l'article 39-1 7 du Code général des impôts (CGI).

La présente Charte ne concerne que le mécénat et ne définit en rien les relations de la ville de Bordeaux avec d'éventuels sponsors ou parrains.

Le mécénat implique une « disproportion marquée » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.

Le mécénat peut prendre trois formes :

- mécénat financier : don en numéraire,
- mécénat en nature : don de biens, produits, marchandises, prestations. Il recouvre notamment la remise d'un objet d'art ou de tout autre objet de collection présentant un intérêt artistique ou historique,
- Mécénat en compétence : mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Le mécène s'engage à valoriser les dons en nature ou en compétence conformément à la réglementation fiscale en vigueur (art. 238 bis du CGI).

3. Avantage fiscal :

Les dons effectués au profit des projets de la ville de Bordeaux ouvrent droit à un crédit d'impôts prévu par le CGI :

i. Pour les entreprises (art. 238 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Il existe un régime spécial portant sur les Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur (OIPM). L'aide à l'acquisition ouvre droit à une réduction d'impôts égal à 90% des versements effectués en faveur de l'achat de trésors nationaux ou d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées de France, et ce, dans la limite de 50% de l'Impôt sur la société (IS) dû, uniquement sur avis de la commission consultative des trésors nationaux (art. 238 bis -0 A du CGI).

Pour les entreprises et fondations ne disposant pas d'un établissement en France, les éventuels avantages fiscaux relèvent du droit du pays d'origine, sous réserve d'accords fiscaux bilatéraux.

ii. Pour les particuliers (art. 200 et 200 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants

Une réduction d'impôts à hauteur de 75% du montant du don effectué pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF) (loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 16 qui modifie l'art. 885-0 V bis du CGI).

La réduction s'opère dans la limite annuelle de 50 000 € par an, en faveur des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif.

La ville de Bordeaux pourra être amenée à contractualiser avec des partenaires comme la Fondation du patrimoine ou la Fondation de France pour collecter des dons sur la base de ce régime fiscal particulier.

iii. Reçu fiscal :

A la réception du don, la ville de Bordeaux établit et envoie un reçu fiscal au mécène, suivant le modèle Cerfa 11580*03 « reçu pour don aux œuvres » de l'administration fiscale.

4. Acceptation des dons par la ville de Bordeaux :

L'acceptation d'un don effectué au profit de la ville de Bordeaux relève du Conseil Municipal (article L. 2122-21 du CGCT) :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière

générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ».

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune », à charge pour le Maire de formaliser l'accord intervenu.

Néanmoins, l'acceptation des dons par le Maire est possible dans certaines conditions fixées par l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal d'effectuer une délégation de pouvoir au Maire, et ce pour la seule acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés d'une charge ou d'une condition : « Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

5. Restrictions quant à l'acceptation des dons :

La ville de Bordeaux s'engage à ce que sa politique de mécénat ne se trouve pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Dans ce cas, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel peut figurer sur les différents supports de communication en dehors de la mention des produits distribués par cette entreprise. Le mécène est seul responsable de l'identité visuelle qu'il transmet à la ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques ou syndicales françaises ou étrangères, mais aussi de la part d'organisations à caractère religieux. La Ville de Bordeaux s'interdit par ailleurs de recevoir des fonds ou donations provenant de comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs ou des dons de mécènes ayant fait l'objet de condamnations pénales et/ ou de blâmes par des autorités de contrôle prudentiel dans les 5 dernières années pour les délits suivants : délits environnementaux, financiers, atteintes aux droits de l'Homme.

La ville de Bordeaux attache une attention particulière à déconnecter toute action de mécénat de sa commande publique, et au-delà, des procédures de concessions ou de délégations.

Ainsi, La ville de Bordeaux s'interdit d'accepter le mécénat d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs.

La ville de Bordeaux se réserve la possibilité de ne pas accepter le mécénat d'une entreprise, de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours ou à venir.

Une entreprise ne peut être à la fois parrain et mécène d'un même projet.

En tout état de cause, la ville de Bordeaux se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise.

La ville de Bordeaux pourra solliciter l'entreprise désireuse de devenir mécène afin qu'elle fournisse la preuve de son engagement éthique et sociétal au regard du projet soutenu.

6. Affectation du don :

La ville de Bordeaux s'engage à assurer une affectation des dons conforme aux intentions formulées par écrit, selon les termes de la convention de mécénat entre la ville de Bordeaux et le mécène.

En cas d'annulation de l'action soutenue par le mécène et si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la ville de Bordeaux, le don effectué par le mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général convenu entre les parties.

7. Règles applicables en matière de contreparties :

Conformément à la réglementation applicable, et sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la ville de Bordeaux fera bénéficier au mécène de contreparties indirectes en communication et/ou relations publiques et dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Les contreparties éventuelles sont accordées dans le seul cadre légal et réglementaire en vigueur. Elles sont clairement énoncées dans la convention de mécénat qui lie le mécène et la ville de Bordeaux.

i. Pour les entreprises :

la ville de Bordeaux peut accorder à l'entreprise mécène des contreparties correspondant à un maximum de 25% de la valeur totale de la contribution versée

selon les instructions fiscales 5-B-17-99 du 4 octobre 1999 et 4-C-5-04, n° 112 du 13 juillet 2004 ou de 5% dans le cadre des trésors nationaux.

Les contreparties peuvent prendre la forme d'une mention sur les supports de communication, de mises à disposition de locaux, de visites privées, d'évènements dédiés, d'espaces VIP, de conférences de presse de signature de convention, d'invitations, etc.

Les mécènes bénéficiant de mises à disposition d'espaces ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services dans le cadre d'une contrepartie de mécénat.

ii. Pour les particuliers :

la ville de Bordeaux peut accorder jusqu'à 25% du montant du don sous forme de contreparties dans la limite forfaitaire de 65€ (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Dans tous les cas, la ville de Bordeaux s'engage à ne pas aller à l'encontre de ce plafond et procède à une analyse de la valorisation des contreparties afin de mettre en adéquation ce plafond et les attentes du mécène.

En fonction du montant de leur don, les mécènes quelque soit leur nature pourront se voir attribuer, projet par projet, des qualificatifs préalablement définis au sein d'un barème de contreparties, tels que « mécènes fondateurs », « bienfaiteurs », « grands donateurs », « soutiens », etc.

8. Communication :

Dans le cadre d'actions de mécénat, la ville de Bordeaux et le mécène s'accordent sur la nature et la forme de communication autour du projet concerné.

L'utilisation du nom et du logo ou tout autre élément impliquant l'image et la notoriété de la ville de Bordeaux par un mécène est définie dans la convention.

Les mécènes sont associés au moment protocolaire et/ou mentionnés sur les outils de communication en lien avec les projets soutenus. La ville de Bordeaux mentionne autant que possible dans la convention les documents sur lesquels figurent la mention ou le logo du mécène. Dans la mesure du possible et quand les délais le permettent, la ville de Bordeaux fait valider au mécène les outils de communication sur lesquels il figure.

La communication à laquelle le mécène est associée peut-être événementielle (par exemple, un logo sur les affiches du projet soutenu) et/ou semi-pérenne. Ainsi, dans le cas d'un soutien en faveur d'une construction, d'une restauration

ou d'une acquisition d'œuvre pour un montant significatif, le nom et/ou le logo du mécène pourront être mentionnés par exemple sur un cartel, une plaque, un catalogue, et ce pour une durée déterminée définie dans le cadre de la convention.

La ville de Bordeaux s'engage à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image.

La ville de Bordeaux se réserve le droit de stopper toute action de communication portant sur une entreprise mécène, dans l'hypothèse où le comportement de celle-ci porterait atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou serait en contradiction avec les principes énoncés dans la présente Charte.

La ville de Bordeaux étudiera au cas par cas les demandes des mécènes qui souhaiteront utiliser d'une manière ou d'une autre une ou plusieurs marques protégées par la ville de Bordeaux auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

9 Co-partenariat / Exclusivité :

Sauf exception et accord entre les parties, aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène par la ville de Bordeaux.

Si une exclusivité est accordée, par exemple pour un secteur d'activité, elle ne peut l'être que pour une durée et un projet déterminés. Le montant du don devra compenser le co- partenariat auquel la collectivité aura à renoncer.

10. Indépendance intellectuelle et artistique :

La ville de Bordeaux conserve son entière liberté d'action et reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat.

La ville de Bordeaux s'engage, pour les projets relevant du domaine patrimonial et/ou culturel et artistique, à n'accepter aucune intervention sur le contenu artistique et/ou scientifique. Dans ce même cas et dans la limite de la législation française en vigueur sur le droit d'auteur, la ville de Bordeaux s'engage à veiller à ce que les images d'œuvres lui appartenant ne soient pas utilisées par ses mécènes de manière injurieuse pour leur intégrité.

11. Confidentialité :

La ville de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des éléments concernant l'entreprise pour une durée indéterminée.

12. Intégrité, conflit d'intérêts et transparence :

Conformément aux statuts de la fonction publique, la ville de Bordeaux veille à ce que ses agents n'entretiennent avec les mécènes aucun rapport susceptible de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

Dans l'hypothèse d'un mécénat par un fournisseur de la collectivité, cette dernière met tout en œuvre afin de dissocier les agents en charge du contrôle de l'exécution des prestations et de leur paiement, de ceux en charge de gérer le mécénat.

13. Déclaration d'engagement

En signant La Charte éthique, la ville de Bordeaux et ses mécènes s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte, à communiquer leur engagement à respecter ses principes et à promouvoir la présente Charte.

14. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage constitué des membres de la 1ère Commission est instauré. Il élaborera un règlement d'examen des propositions de mécénats permettant de vérifier leur conformité au regard des attendus de la présente charte. Il émettra sur cette base un avis consultatif à l'attention du Maire.

15. Application des dispositions :

L'ensemble des dispositions prévues par la présente Charte Ethique en matière de mécénat prend effet à compter de la date de signature

Annexe 3 : RIB DE LA VILLE DE BORDEAUX

Règlement par virement (R.I.B.) :

TITULAIRE : TRESORERIE PRINCIPALE BORDEAUX

DOMICILIATION : BDF BORDEAUX

Automatisé : 30001 / 00215 / C3300000000 / 82

IBAN Automatisé : FR54 3000 1002 15C3 3000 0000 082

Identifiant Swift : BDFEFRPPCCT

N° TVA Intracommunautaire : FR 95213300635

SIRET 21330063500017

APE 751 A

D-2020/194

Musée d'Aquitaine. Mécénat en nature avec l'Hôtel Cardinal et le Yndo Hôtel. Convention. Autorisation. Signature.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Hôtel Cardinal et le Yndo Hôtel ont décidé de renouveler leur mécénat en faveur du musée d'Aquitaine, pour l'organisation de l'accueil de conférenciers ou experts intervenant sur la programmation culturelle 2020/2021.

Dans ce cadre, l'Hôtel Cardinal et le Yndo hôtel offrent chacun au musée d'Aquitaine 5 nuitées dans leur établissement, valables à compter de ce jour, pour une durée d'un an.

Ces donc sont valorisés comme suit :

- 1 550 € (mille cinq cent cinquante euros) pour l'Hôtel Cardinal
- 2 100 € (deux mille cent euros) pour le Yndo Hôtel

En contrepartie de ce mécénat, et pour un montant ne pouvant excéder 25% du montant du don, le musée d'Aquitaine propose à l'Hôtel Cardinal et au Yndo hôtel la participation aux événements dédiés à ses partenaires.

Des conventions de mécénat en nature ont été établies, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ces mécénats en nature de l'Hôtel Cardinal et du Yndo hôtel ;
- Signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces mécénats.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ARTICLE 1 – CHARTE ETHIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée.

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

ARTICLE 2 – ELIGIBILITE AU MECENAT

La Ville de Bordeaux déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ARTICLE 3 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la Ville pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU MECENE

Description du don :

Le Mécène apporte son soutien sous forme de don en nature : mise à disposition gracieuse de 5 nuitées, chambres de type Suite, petit déjeuner inclus, dans la limite d'un petit déjeuner tradition par nuitée, valables à compter de la signature de la présente convention, pour une durée d'un an.

Ce don est globalement valorisé à hauteur de 300 € par nuitée et 10 € par petit déjeuner, soit un total de 1 550 € (mille cinq cent cinquante euros) pour 5 nuitées, somme correspondant à la valorisation nette de taxe fournie par l'entreprise, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales (article 38 paragraphe 3 du CGI) :

La Ville déclare avoir fourni au Mécène un document explicatif relatif aux modalités de valorisation des dons et prestations en nature dans le cadre de la loi sur le mécénat, intitulé « Cadre fiscal de la valorisation des dons en nature et compétences relatifs au Mécénat » (Document en annexe de la présente convention).

Le Mécène s'engage, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales qui lui ont été communiquées, à fournir à la Ville un document écrit portant valorisation des dons en nature effectués dans le cadre de la présente convention (mail, lettre, télex, télécopie, lettre recommandée avec A/R signée par une personne dûment autorisée à cet effet) au plus tard un (1) mois après la fin de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

5.1. Affectation du don :

La Ville s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la Ville établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580*03 de « reçu pour don aux œuvres ») correspondant au coût de revient des produits (valeur réelle).

5.2. Mention du nom du Mécène :

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la Ville développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé.

La Ville s'engage à faire apparaître le logo et/ou le nom de l'entreprise mécène sur :

- ➔ Les supports de communication mentionnant le Cercle des mécènes du musée d'Aquitaine (programme culturel notamment) ;
- ➔ Le site internet du musée d'Aquitaine.

Le Mécène fera expressément connaître à la Ville sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la Ville à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La Ville de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne, sous réserve de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle afférents au projet.

La Ville s'engage à faire apparaître le logo du mécène si et seulement si le mécène fournit les fichiers haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la Ville, la Ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

5.3. Contreparties :

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la Ville défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la Ville fera bénéficier au mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité :

Détails des contreparties allouées :

- ➔ Visibilité du logo et/ou du nom de l'entreprise du Mécène sur les supports de communication mentionnant le cercle des entreprises mécènes et sur le site Internet du musée d'Aquitaine.
- ➔ Possibilité pour le Mécène de mentionner l'appartenance au cercle des entreprises mécènes du musée d'Aquitaine dans sa communication, en y apposant le logo du musée d'Aquitaine.
- ➔ Invitations aux inaugurations du musée d'Aquitaine, pour la durée de la convention.
- ➔ Participation aux événements dédiés aux partenaires du musée d'Aquitaine, pour la durée de la convention.

ARTICLE 6 – REMERCIEMENTS

La Ville s'engage à mentionner autant que possible le soutien de son Mécène dans les discours officiels et dans la presse.

La Ville mentionnera également le Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

ARTICLE 7 – ANNULATION

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville, le don effectué par le Mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel de la manifestation, soit réaffecté à une manifestation d'intérêt général similaire convenue entre les parties.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La Ville déclare qu'elle a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir pour des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non, causés aux tiers ou aux usagers dans le cadre de ses activités.

Ont la qualité d'assurés au titre de ce contrat, les élus, les agents, les préposés salariés ou non, les collaborateurs bénévoles, les stagiaires et plus généralement toute personne effectuant des missions pour le compte de la Ville.

Le Mécène devra être assuré au titre d'un contrat de responsabilité civile vis-à-vis des dommages causés aux tiers, au titre d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et enfin être assuré, pour les travaux qu'il va réaliser, en responsabilité civile décennale au profit de la Ville. Il transmettra les attestations d'assurances correspondantes à la Ville.

ARTICLE 9 – DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et ce pour une durée d'un an.

La Ville garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le mécène et la Ville.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

ARTICLE 11 – REPORT – ANNULATION - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Les Parties sont convenues qu'en cas de résiliation ou d'annulation de la manifestation, aucune d'entre elles ne pourra faire usage de manière directe ou indirecte de l'autre Partie du mécène dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendu ou retardé de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 – LITIGES

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le
En deux (2) exemplaires originaux.

Pour la Ville
Le Maire
(ou adjoint délégué)

Pour le Mécène,
La Gérante,

Géraldine MEURISSE

ANNEXES :

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

Annexe 2 : CHARTE EHTIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

I. Forme des dons et valorisation des biens donnés

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque : en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts ([BOI-IR-RICI-250](#)).

A. Dons en numéraire

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

Exemple: Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20 € (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'[article 238 bis du CGI](#) et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

B. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au [BOI-TVA-DED-60-20](#) et [BOI-TVA-DED-60-30](#).

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. **II § 80**).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock ([CGI, Annx. III, art. 38 nonies](#)).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'[article 38 du CGI](#). La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif ([BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants](#)).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'[article 238 bis du CGI](#), un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La [circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers](#) adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'[article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers](#) et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° **2058-A** (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile. Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'[article 200 du CGI](#) dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf.précédente version du document).

II. Justification du don à un organisme éligible

Conformément aux dispositions de l'[article 238 bis du CGI](#), et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'[article 200 du CGI](#), le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (**RECU-DONS**, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à la rubrique "[Recherche de formulaires](#)").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

Annexe 2 : CHARTE ETHIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR SES RELATIONS AVEC SES MECENES ET DONATEURS

Préambule

Dans le cadre de sa politique de mécénat, et considérant que la recherche de soutien auprès d'entreprises, de fondations et de particuliers constitue une ressource destinée à participer au financement des missions d'intérêt général assumées par la collectivité, la Ville de Bordeaux souhaite définir les grands principes déontologiques devant gouverner les relations avec ses mécènes et donateurs.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le mécénat constitue une opportunité de ressources complémentaires à l'effort financier déployé par la Ville de Bordeaux et ses partenaires publics et institutionnels.

1. Rappel du cadre légal du mécénat :

Une première loi sur le développement du mécénat est promulguée le 23 juillet 1987 et constitue encore aujourd'hui le cadre général du mécénat. Elle est complétée par la loi du 4 juillet 1990 portant sur la création des fondations d'entreprises.

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 précise la distinction entre mécénat et parrainage.

Enfin, la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, améliore le régime fiscal du mécénat. Elle fait du régime fiscal français, le régime le plus avantageux en Europe.

2. Définition :

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring qui constitue un échange marchand assorti à des contreparties publicitaires et/ou commerciales directes, comme défini par l'article 39-1 7 du Code général des impôts (CGI).

La présente Charte ne concerne que le mécénat et ne définit en rien les relations de la Ville de Bordeaux avec d'éventuels sponsors ou parrains.

Le mécénat implique une « *disproportion marquée* » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.

Le mécénat peut prendre trois formes :

- mécénat financier : don en numéraire,
- mécénat en nature : don de biens, produits, marchandises, prestations. Il recouvre notamment la remise d'un objet d'art ou de tout autre objet de collection présentant un intérêt artistique ou historique,
- mécénat en compétence : mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Le mécène s'engage à valoriser les dons en nature ou en compétence conformément à la réglementation fiscale en vigueur (art. 238 bis du CGI).

3. Avantage fiscal :

Les dons effectués au profit des projets de la Ville de Bordeaux ouvrent droit à un crédit d'impôts prévu par le CGI :

i. Pour les entreprises (art. 238 bis du CGI) :

- ➔ Une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Il existe un régime spécial portant sur les Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur (OIPM). L'aide à l'acquisition ouvre droit à une réduction d'impôts égal à 90% des versements effectués en faveur de l'achat de trésors nationaux ou d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées de France, et ce, dans la limite de 50% de l'Impôt sur la société (IS) dû, uniquement sur avis de la commission consultative des trésors nationaux (art. 238 bis -0 A du CGI).

Pour les entreprises et fondations ne disposant pas d'un établissement en France, les éventuels avantages fiscaux relèvent du droit du pays d'origine, sous réserve d'accords fiscaux bilatéraux.

ii. Pour les particuliers (art. 200 et 200 bis du CGI) :

- ➔ Une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants
- ➔ Une réduction d'impôts à hauteur de 75% du montant du don effectué pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF) (loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 16 qui modifie l'art. 885-0 V bis du CGI).

La réduction s'opère dans la limite annuelle de 50 000 € par an, en faveur des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif.

La Ville de Bordeaux pourra être amenée à contractualiser avec des partenaires comme la Fondation du patrimoine ou la Fondation de France pour collecter des dons sur la base de ce régime fiscal particulier.

iii. Reçu fiscal :

A la réception du don, la Ville de Bordeaux établit et envoie un reçu fiscal au mécène, suivant le modèle Cerfa 11580*03 « reçu pour don aux œuvres » de l'administration fiscale.

4. Acceptation des dons par la Ville de Bordeaux :

L'acceptation d'un don effectué au profit de la Ville de Bordeaux relève du Conseil Municipal (article L. 2122-21 du CGCT) :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ».

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : *« le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »*, à charge pour le Maire de formaliser l'accord intervenu.

Néanmoins, l'acceptation des dons par le Maire est possible dans certaines conditions fixées par l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal d'effectuer une délégation de pouvoir au Maire, et ce pour la seule acceptation des dons et legs **qui ne sont pas grevés d'une charge ou d'une condition** : *« Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».*

5. Restrictions quant à l'acceptation des dons :

La Ville de Bordeaux s'engage à ce que sa politique de mécénat ne se trouve pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Dans ce cas, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel peut figurer sur les différents supports de communication en dehors de la mention des produits distribués par cette entreprise. Le mécène est seul responsable de l'identité visuelle qu'il transmet à la Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques ou syndicales françaises ou étrangères, mais aussi de la part d'organisations à caractère religieux.

La Ville de Bordeaux s'interdit par ailleurs de recevoir des fonds ou donations provenant de comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs ou des dons de mécènes ayant fait l'objet de condamnations pénales et/ ou de blâmes par des autorités de contrôle prudentiel dans les 5 dernières années pour les délits suivants : délits environnementaux, financiers, atteintes aux droits de l'Homme.

La Ville de Bordeaux attache une attention particulière à déconnecter toute action de mécénat de sa commande publique, et au-delà, des procédures de concessions ou de délégations.

Ainsi, La Ville de Bordeaux s'interdit d'accepter le mécénat d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs.

La Ville de Bordeaux se réserve la possibilité de ne pas accepter le mécénat d'une entreprise, de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours ou à venir.

Une entreprise ne peut être à la fois parrain et mécène d'un même projet.

En tout état de cause, la Ville de Bordeaux se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise.

La Ville de Bordeaux pourra solliciter l'entreprise désireuse de devenir mécène afin qu'elle fournisse la preuve de son engagement éthique et sociétal au regard du projet soutenu.

6. Affectation du don :

La Ville de Bordeaux s'engage à assurer une affectation des dons conforme aux intentions formulées par écrit, selon les termes de la convention de mécénat entre la Ville de Bordeaux et le mécène.

En cas d'annulation de l'action soutenue par le mécène et si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville de Bordeaux, le don effectué par le mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général convenu entre les parties.

7. Règles applicables en matière de contreparties :

Conformément à la réglementation applicable, et sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la Ville de Bordeaux fera bénéficier au mécène de contreparties indirectes en communication et/ou relations publiques et dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Les contreparties éventuelles sont accordées dans le seul cadre légal et réglementaire en vigueur. Elles sont clairement énoncées dans la convention de mécénat qui lie le mécène et la Ville de Bordeaux.

i. Pour les entreprises :

la Ville de Bordeaux peut accorder à l'entreprise mécène des contreparties correspondant à un maximum de 25% de la valeur totale de la contribution versée selon les instructions fiscales 5-B-17-99 du 4 octobre 1999 et 4-C-5-04, n° 112 du 13 juillet 2004 ou de 5% dans le cadre des trésors nationaux.

Les contreparties peuvent prendre la forme d'une mention sur les supports de communication, de mises à disposition de locaux, de visites privées, d'évènements dédiés, d'espaces VIP, de conférences de presse de signature de convention, d'invitations, etc.

Les mécènes bénéficiant de mises à disposition d'espaces ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services dans le cadre d'une contrepartie de mécénat.

ii. Pour les particuliers :

la Ville de Bordeaux peut accorder jusqu'à 25% du montant du don sous forme de contreparties dans la limite forfaitaire de 65€ (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Dans tous les cas, la Ville de Bordeaux s'engage à ne pas aller à l'encontre de ce plafond et procède à une analyse de la valorisation des contreparties afin de mettre en adéquation ce plafond et les attentes du mécène.

En fonction du montant de leur don, les mécènes quelque soit leur nature pourront se voir attribuer, projet par projet, des qualificatifs préalablement définis au sein d'un barème de contreparties, tels que « mécènes fondateurs », « bienfaiteurs », « grands donateurs », « soutiens », etc.

8. Communication :

Dans le cadre d'actions de mécénat, la Ville de Bordeaux et le mécène s'accordent sur la nature et la forme de communication autour du projet concerné.

L'utilisation du nom et du logo ou tout autre élément impliquant l'image et la notoriété de la Ville de Bordeaux par un mécène est définie dans la convention.

Les mécènes sont associés au moment protocolaire et/ou mentionnés sur les outils de communication en lien avec les projets soutenus. La Ville de Bordeaux mentionne autant que possible dans la convention les documents sur lesquels figurent la mention ou le logo du mécène. Dans la mesure du possible et quand les délais le permettent, la Ville de Bordeaux fait valider au mécène les outils de communication sur lesquels il figure.

La communication à laquelle le mécène est associée peut être événementielle (par exemple, un logo sur les affiches du projet soutenu) et/ou semi-pérenne. Ainsi, dans le cas d'un soutien en faveur d'une construction, d'une restauration ou d'une acquisition d'œuvre pour un montant significatif, le nom et/ou le logo du mécène pourront être mentionnés par exemple sur un cartel, une plaque, un catalogue, et ce pour une durée déterminée définie dans le cadre de la convention.

La Ville de Bordeaux s'engage à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image.

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de stopper toute action de communication portant sur une entreprise mécène, dans l'hypothèse où le comportement de celle-ci porterait atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou serait en contradiction avec les principes énoncés dans la présente Charte.

La Ville de Bordeaux étudiera au cas par cas les demandes des mécènes qui souhaiteront utiliser d'une manière ou d'une autre une ou plusieurs marques protégées par la Ville de Bordeaux auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

9. Co-partenariat / Exclusivité :

Sauf exception et accord entre les parties, aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène par la Ville de Bordeaux.

Si une exclusivité est accordée, par exemple pour un secteur d'activité, elle ne peut l'être que pour une durée et un projet déterminés. Le montant du don devra compenser le co-partenariat auquel la collectivité aura à renoncer.

10. Indépendance intellectuelle et artistique :

La Ville de Bordeaux conserve son entière liberté d'action et reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat.

La Ville de Bordeaux s'engage, pour les projets relevant du domaine patrimonial et/ou culturel et artistique, à n'accepter aucune intervention sur le contenu artistique et/ou scientifique. Dans ce même cas et dans la limite de la législation française en vigueur sur le droit d'auteur, la Ville de Bordeaux s'engage à veiller à ce que les images d'œuvres lui appartenant ne soient pas utilisées par ses mécènes de manière injurieuse pour leur intégrité.

11. Confidentialité :

La Ville de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des éléments concernant l'entreprise pour une durée indéterminée.

12. Intégrité, conflit d'intérêts et transparence :

Conformément aux statuts de la fonction publique, la Ville de Bordeaux veille à ce que ses agents n'entretiennent avec les mécènes aucun rapport susceptible de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

Dans l'hypothèse d'un mécénat par un fournisseur de la collectivité, cette dernière met tout en œuvre afin de dissocier les agents en charge du contrôle de l'exécution des prestations et de leur paiement, de ceux en charge de gérer le mécénat.

13. Déclaration d'engagement

En signant La Charte éthique, la Ville de Bordeaux et ses mécènes s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte, à communiquer leur engagement à respecter ses principes et à promouvoir la présente Charte.

14. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage composé à parts égales de conseillers issus de la majorité et de l'opposition et émanant de la Commission Administration Générale (première commission) sera constitué afin de veiller à la conformité des mécénats à la présente charte. Son avis sera consultatif.

15. Application des dispositions :

L'ensemble des dispositions prévues par la présente Charte Ethique en matière de mécénat prend effet à compter de la date de signature par le Maire de la Ville de Bordeaux.

CONVENTION DE MÉCÉNAT DE NATURE

**Dans le cadre d'hébergement pour l'accueil de conférenciers
intervenant sur la programmation culturelle du musée d'Aquitaine**

Entre la Ville de Bordeaux

Et

Le Yndo Hôtel

ENTRE

La Ville de Bordeaux

Représentée par Pierre HURMIC, Maire, agissant en vertu de la délibération n° /
du Conseil Municipal en date du 2020 reçue à la Préfecture de la Gironde le
2020.

Ci-après dénommée « La Ville ».

ET

Le Yndo Hotel

Dont le siège social est situé 108 rue Abbé de l'Epée,
Représenté par Agnès Guiot du Doignon, en sa qualité de propriétaire/gérante de
l'établissement.

Ci-après dénommée « Le Mécène ».

Ci-après dénommées communément « Les parties ».

PREAMBULE

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt
général portés par la Ville de Bordeaux. Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à
participer aux projets de la Ville à travers l'acte de don.

Description de l'action qui bénéficie du mécénat :

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et le Yndo Hotel, ont décidé de s'associer pour
l'organisation de l'accueil de conférenciers ou experts intervenant sur la programmation
culturelle annuelle 2020/2021 du musée d'Aquitaine.

**Dans le cadre de sa politique de mécénat, le « Mécène » souhaite soutenir le projet de la
Ville de Bordeaux décrit ci-dessus.**

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – CHARTE ETHIQUE EN MATIERE DE MECENAT

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée.

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

ARTICLE 2 – ELIGIBILITE AU MECENAT

La Ville de Bordeaux déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ARTICLE 3 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la Ville pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU MECENE

Description du don :

Le Mécène apporte son soutien sous forme de don en nature : mise à disposition gracieuse de 5 nuitées pour une personne, valables un an à compter de la signature de la présente convention.

Ce don est globalement valorisé à hauteur de 2 100 € (deux mille cent euros), somme correspondant à la valorisation nette de taxe fournie par l'entreprise, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales (article 38 paragraphe 3 du CGI).

La Ville déclare avoir fourni au Mécène un document explicatif relatif aux modalités de valorisation des dons et prestations en nature dans le cadre de la loi sur le mécénat, intitulé « Cadre fiscal de la valorisation des dons en nature et compétences relatifs au Mécénat » (Document en annexe de la présente convention).

Le Mécène s'engage, sous sa seule responsabilité et dans le strict respect des règles fiscales qui lui ont été communiquées, à fournir à la Ville un document écrit portant valorisation des dons en nature effectués dans le cadre de la présente convention (mail, lettre, télex, télécopie, lettre recommandée avec A/R signée par une personne dûment autorisée à cet effet) au plus tard un (1) mois après la fin de l'action.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

5.1. Affectation du don :

La Ville s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la Ville établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580*03 de « reçu pour don aux œuvres ») correspondant au coût de revient des produits (valeur réelle).

5.2. Mention du nom du Mécène :

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la Ville développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé.

La Ville s'engage à faire apparaître le logo et/ou le nom de l'entreprise mécène sur :

- ➔ Les supports de communication mentionnant le Cercle des mécènes du musée d'Aquitaine (programme culturel notamment) ;
- ➔ Le site internet du musée d'Aquitaine.

Le Mécène fera expressément connaître à la Ville sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la Ville à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La Ville de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne, sous réserve de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle afférents au projet.

La Ville s'engage à faire apparaître le logo du mécène si et seulement si le mécène fournit les fichiers haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la Ville, la Ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

5.3. Contreparties :

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la Ville défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la Ville fera bénéficier au mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité :

Détails des contreparties allouées :

- ➔ Visibilité du logo et/ou du nom du Mécène sur les supports de communication mentionnant le cercle des entreprises mécènes et sur le site Internet du musée d'Aquitaine.
- ➔ Possibilité pour le Mécène de mentionner l'appartenance au cercle des entreprises mécènes du musée d'Aquitaine dans sa communication, en y apposant le logo du musée d'Aquitaine.
- ➔ Invitations aux inaugurations du musée d'Aquitaine, pour la durée de la présente convention

- ➔ Participation aux événements dédiés aux partenaires du musée d'Aquitaine, pour la durée de la présente convention.
- ➔ Mise à disposition de 10 entrées gratuites, valables pour 2 personnes, donnant accès au parcours permanent et aux expositions temporaires du musée d'Aquitaine.

ARTICLE 6 – REMERCIEMENTS

La Ville s'engage à mentionner autant que possible le soutien de son Mécène dans les discours officiels et dans la presse.

La Ville mentionnera également le Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

ARTICLE 7 – ANNULATION

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville, le don effectué par le Mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel de la manifestation, soit réaffecté à une manifestation d'intérêt général similaire convenue entre les parties.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La Ville déclare qu'elle a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir pour des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non, causés aux tiers ou aux usagers dans le cadre de ses activités.

Ont la qualité d'assurés au titre de ce contrat, les élus, les agents, les préposés salariés ou non, les collaborateurs bénévoles, les stagiaires et plus généralement toute personne effectuant des missions pour le compte de la Ville.

Le Mécène devra être assuré au titre d'un contrat de responsabilité civile vis-à-vis des dommages causés aux tiers, au titre d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et enfin être assuré, pour les travaux qu'il va réaliser, en responsabilité civile décennale au profit de la Ville. Il transmettra les attestations d'assurances correspondantes à la Ville.

ARTICLE 9 – DUREE ET VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature, et ce pour une durée d'un an.

La Ville garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le mécène et la Ville.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

ARTICLE 11 – REPORT – ANNULATION - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Les Parties sont convenues qu'en cas de résiliation ou d'annulation de la manifestation, aucune d'entre elles ne pourra faire usage de manière directe ou indirecte de l'autre Partie du mécène dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendu ou retardé de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 – LITIGES

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le

En trois (3) exemplaires originaux.

Pour la Ville

Pierre HURMIC
Maire de Bordeaux
(ou adjoint délégué)

Pour le Mécène,

Agnès GUIOT DU DOIGNON
Propriétaire/Gérante

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

1 I. Forme des dons et valorisation des biens donnés

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque : en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts ([BOI-IR-RICI-250](#)).

1.1 A. Dons en numéraire

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

Exemple: Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20 € (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'[article 238 bis du CGI](#) et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

1.2 B. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au [BOI-TVA-DED-60-20](#) et [BOI-TVA-DED-60-30](#).

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. **II § 80**).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock ([CGI, Annx. III, art. 38 nonies](#)).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'[article 38 du CGI](#). La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif ([BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants](#)).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'[article 238 bis du CGI](#), un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La [circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers](#) adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'[article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers](#) et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° **2058-A** (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile.

Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'[article 200 du CGI](#) dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf.précédente version du document).

2 II. Justification du don à un organisme éligible

Conformément aux dispositions de l'[article 238 bis du CGI](#), et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'[article 200 du CGI](#), le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (**RECU-DONS**, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à la rubrique "Recherche de formulaires").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

D-2020/195

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de mécénat financier avec Wine and co. Autorisation. Décision.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au Conservatoire de Bordeaux, les pratiques collectives sont placées au cœur des apprentissages. Pratiquer dans un ensemble permet de s'impliquer dans un projet commun en lien avec une équipe pédagogique associée. Cette expérience ouvre les portes vers la construction de son autonomie, en développant l'écoute et le sens des responsabilités.

La pratique de l'orchestre est fondatrice dans l'enseignement musical du Conservatoire. C'est pourquoi le Conservatoire de Bordeaux travaille à la valorisation des grands ensembles : *l'Orchestre Symphonique, l'Orchestre d'Harmonie, l'Orchestre Baroque* et le *Big Band*.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le Mécène Wine and co souhaite soutenir le projet du Conservatoire de Bordeaux décrit ci-dessus.

Wine and co est une entreprise bordelaise de vente à distance sur catalogue spécialisé en vins, champagnes et spiritueux. Elle souhaite reverser les bénéfices des ventes réalisées sur une sélection de vins au bénéficiaire et ce, de septembre 2020 à fin juin 2021.

A ce titre, Wine and co s'engage à faire un don financier minimum de 1 000 euros nets de taxes. Le montant définitif du don fera l'objet d'une réévaluation en fonction du nombre d'exemplaires de bouteilles réellement vendus, lors du versement du don prévu au plus tard le 15/07/2021.

En conséquence, nous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter un financement de Wine and co sous forme de mécénat dans le cadre du projet décrit ci-dessus,
- accepter le don financier effectué dans ce cadre,
- signer la convention de mécénat jointe et tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER

Dans le cadre de la valorisation des grands ensembles

Entre la **VILLE DE BORDEAUX**
et
WINE AND CO

ENTRE

La Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire Jacques Thibaud situé 22 Quai Sainte-Croix 33 000 BORDEAUX, représentée par le Maire agissant en vertu de la délibération Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire de Bordeaux »,

ET

Wineandco, n° SIRET 433 450 202 000 34 dont le siège social est situé 67, quai des Chartrons 33000 Bordeaux et représenté par M. Bernard LE MAROIS, en sa qualité de président.

Ci-après dénommée « Le Mécène »

Ci-après dénommées communément « Les parties »,

PRÉAMBULE :

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt général portés par la Ville de Bordeaux. Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à participer aux projets de la Ville à travers l'acte de don.

Description de l'action qui bénéficie du mécénat :

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud est un établissement public d'enseignement artistique. Il propose des formations en Musiques et Arts de la scène, accessibles à tous les publics. Qu'ils se destinent à une pratique en amateur ou à une activité professionnelle, les élèves sont encouragés à exprimer leur passion et à expérimenter différentes formes d'art.

Au Conservatoire de Bordeaux, les pratiques collectives sont placées au cœur des apprentissages. Pratiquer dans un ensemble permet de s'impliquer dans un projet commun en lien avec une équipe pédagogique associée. Cette expérience ouvre les portes vers la construction de son autonomie, en développant l'écoute et le sens des responsabilités.

La pratique de l'orchestre est fondatrice dans l'enseignement musical du conservatoire. C'est pourquoi le Conservatoire de Bordeaux travaille à la valorisation des grands ensembles : *l'Orchestre Symphonique, l'Orchestre d'Harmonie, l'Orchestre Baroque* et le *Big Band*.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le Mécène souhaite soutenir le projet du Conservatoire de Bordeaux décrit ci-dessus.

Wine and Co est une entreprise bordelaise de vente à distance sur catalogue spécialisé en vins, champagnes et spiritueux. Elle souhaite reverser les bénéfices des ventes réalisées sur une sélection de vins au bénéficiaire et ce, de septembre 2020 à fin juin 2021.

Les Parties se sont donc rapprochées afin de définir les conditions de ce soutien.

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – CHARTE ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée (annexe n°2).

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

ARTICLE 2 - ÉLIGIBILITÉ AU MÉCÉNAT

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux, déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU MÉCÈNE

Description du don :

Le Mécène apporte son soutien à la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux sous forme de don financier :

Une sélection de 20 (vingt) bouteilles de vins sera effectuée par un enseignant du Conservatoire de Bordeaux, également œnologue. Les références proposées pourront être complétées par des produits de saison en fonction de 4 (quatre) temps forts définis par les Parties comme suit :

- Septembre-octobre 2020 : Foire aux vins
- Décembre 2020 : Sélection pour les fêtes de fin d'année
- Mars-avril 2021 : Foire aux vins de Printemps
- Mai-juin 2021 : Les vins de l'été

La liste des produits concernés précisant les références, quantités, prix et règles de calcul du don sera annexée à la présente convention au plus tard 1 mois après le début de l'opération.

Le Mécène assure que les références vendues dans le cadre de la présente convention font partie du catalogue existant disponible sur la plateforme de vente de l'entreprise.

Le bénéfice net par bouteille vendue sera reversé à la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux, en faveur du développement de la valorisation des grands ensembles mise en œuvre par le bénéficiaire.

Le Mécène s'engage à faire apparaître distinctement les caractéristiques de l'opération et l'identité graphique du Conservatoire de Bordeaux sur son site internet ainsi que sur la page internet de la vente dédiée à l'opération de mécénat. Les différents éléments de communication seront validés conjointement par les Parties, en respectant les dispositions prévues par le Code de la Santé publique.

Le Mécène s'engage à assumer seul les coûts de communication liés à l'opération.

Le don est globalement valorisé à hauteur de 1000 euros (mille euros), somme correspondant au montant minimum des bénéfices engendrés par la vente des références issues de la sélection dans le cadre de la présente convention. Cette valorisation fera l'objet d'une réévaluation en fonction du nombre d'exemplaires de bouteilles réellement vendus, lors du versement du don prévu par l'échéancier ci-après :

- La somme devra être versée sur le compte de la ville de Bordeaux par virement (RIB communiqué en annexe 3) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (avec indication au dos de la mention du nom du projet « Conservatoire de Bordeaux – Scènes Publiques »), au plus tard le 15/07/2021.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux déclare avoir fourni au Mécène un document explicatif relatif aux modalités de valorisation des dons et prestations en nature dans le cadre de la loi sur le mécénat, intitulé « Cadre fiscal de la valorisation des dons en nature et compétences relatifs au Mécénat » (Annexe 1).

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX

5.1. Affectation du don :

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580*03 de "reçu pour don aux œuvres").*

5.2. Mention du nom du Mécène :

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé. La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à faire apparaître le logo du Mécène sur les supports de communication relatifs aux grands ensembles cités dans la présente convention.

Le Mécène fera expressément connaître à la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne, sous réserve de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle afférents au projet.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à faire apparaître le logo du Mécène si et seulement si le Mécène fournit les fichiers en haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la ville, la ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

5.3. Contreparties :

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intervention libérale du Mécène, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux fera bénéficier au Mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité :

- La Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire de Bordeaux, réservera dans les meilleurs rangs un maximum de 10 (dix) places par représentation des grands ensembles définis précédemment, soit un total de 40 (quarante) places maximum, dans la mesure du possible. Le Mécène fera ses meilleurs efforts pour faire connaître au Conservatoire de Bordeaux le nombre de places gratuites réellement attribuées à ses invités, 7 (sept) jours avant la date du concert, et cela afin de permettre au Conservatoire de Bordeaux de remettre en circulation les places disponibles.

Dans le cas où le montant du don définitif est nettement supérieur à la somme minimum versée par le Mécène, une annexe à la présente convention fera mention des nouvelles contreparties accordées par le bénéficiaire.

ARTICLE 6 - REMERCIEMENTS

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à mentionner autant que possible le soutien du Mécène dans les discours officiels et dans la presse dédiée à l'action définie précédemment.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux mentionnera également le nom de son Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

ARTICLE 7 – ANNULATION

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux, le don effectué par le Mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel de l'action, soit réaffecté à une action d'intérêt général similaire convenue entre les parties.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux déclare qu'elle a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir pour des dommages matériels consécutifs ou non, causés par des usagers dans le cadre de ses activités.

Ont la qualité d'assurés au titre de ce contrat, les élus, les agents, les préposés salariés ou non, les collaborateurs bénévoles, les stagiaires et plus généralement toute personne effectuant des missions pour le compte de la Ville de Bordeaux.

Le Mécène devra être assuré au titre d'un contrat de responsabilité civile vis-à-vis des dommages causés aux tiers, au titre d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle.

ARTICLE 9 – DURÉE ET VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le Mécène et la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

ARTICLE 11 – REPORT – ANNULATION - RÉSILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Les Parties sont convenues qu'en cas de résiliation ou d'annulation de la manifestation, aucune d'entre elles ne pourra faire usage de manière directe ou indirecte de l'autre Partie du mécène dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendue ou retardée de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 – LITIGES

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le

En 2 (deux) exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le Mécène

**Le Maire de Bordeaux
(ou son représentant)**

**Monsieur Bernard LE MAROIS,
Président**

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre fiscal du mécénat - Art 238 bis du CGI

Annexe 2 : Charte éthique de la Ville de Bordeaux pour ses relations avec ses mécènes et donateurs

Annexe 3 : Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

1. FORME DES DONNÉS ET VALORISATION DES BIENS DONNÉS

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque : en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts (BOI-IR-RICI-250).

1.1. Dons en numéraire

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

Exemple : Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20€ (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit

organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

1.2. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au BOI-TVA-DED-60-20 et BOI-TVADED-60-30.

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. **II § 80**).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (CGI, Annx. III, art. 38 nonies).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'article 38 du CGI. La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif (BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'article 238 bis du CGI, un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à

disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° 2058-A (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile.

Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'article 200 du CGI dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf. précédente version du document).

2. JUSTIFICATION DU DON A UN ORGANISME ÉLIGIBLE

Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du CGI, et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'article 200 du CGI, le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (**RECU-DONS**, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à la rubrique "Recherche de formulaires").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme

comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

Annexe 2 : CHARTE ÉTHIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR SES RELATIONS AVEC SES MÉCÈNES ET DONATEURS

Préambule

Dans le cadre de sa politique de mécénat, et considérant que la recherche de soutien auprès d'entreprises, de fondations et de particuliers constitue une ressource destinée à participer au financement des missions d'intérêt général assumées par la collectivité, la ville de Bordeaux souhaite définir les grands principes déontologiques devant gouverner les relations avec ses mécènes et donateurs.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le mécénat constitue une opportunité de ressources complémentaires à l'effort financier déployé par la ville de Bordeaux et ses partenaires publics et institutionnels.

1. Rappel du cadre légal du mécénat :

Une première loi sur le développement du mécénat est promulguée le 23 juillet 1987 et constitue encore aujourd'hui le cadre général du mécénat. Elle est complétée par la loi du 4 juillet 1990 portant sur la création des fondations d'entreprises.

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 précise la distinction entre mécénat et parrainage.

Enfin, la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, améliore le régime fiscal du mécénat. Elle fait du régime fiscal français, le régime le plus avantageux en Europe.

2. Définition :

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring qui constitue un échange marchand assorti à des contreparties publicitaires et/ou commerciales directes, comme défini par l'article 39-1 7 du Code général des impôts (CGI).

La présente Charte ne concerne que le mécénat et ne définit en rien les relations de la ville de Bordeaux avec d'éventuels sponsors ou parrains.

Le mécénat implique une « disproportion marquée » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.

Le mécénat peut prendre trois formes :

- Mécénat financier : don en numéraire,
- Mécénat en nature : don de biens, produits, marchandises, prestations. Il recouvre notamment la remise d'un objet d'art ou de tout autre objet de collection présentant un intérêt artistique ou historique,
- Mécénat en compétence : mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Le mécène s'engage à valoriser les dons en nature ou en compétence conformément à la réglementation fiscale en vigueur (art. 238 bis du CGI).

3. Avantage fiscal :

Les dons effectués au profit des projets de la ville de Bordeaux ouvrent droit à un crédit d'impôts prévu par le CGI :

i. Pour les entreprises (art. 238 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Il existe un régime spécial portant sur les Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur (OIPM). L'aide à l'acquisition ouvre droit à une réduction d'impôts égal à 90% des versements

effectués en faveur de l'achat de trésors nationaux ou d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées de France, et ce, dans la limite de 50% de l'impôt sur la société (IS) dû, uniquement sur avis de la commission consultative des trésors nationaux (art. 238 bis -0 A du CGI).

Pour les entreprises et fondations ne disposant pas d'un établissement en France, les éventuels avantages fiscaux relèvent du droit du pays d'origine, sous réserve d'accords fiscaux bilatéraux.

ii. Pour les particuliers (art. 200 et 200 bis du CGI) :

Une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants

Une réduction d'impôts à hauteur de 75% du montant du don effectué pour les particuliers assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF) (loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 16 qui modifie l'art. 885-0 V bis du CGI).

La réduction s'opère dans la limite annuelle de 50 000 € par an, en faveur des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif.

La ville de Bordeaux pourra être amenée à contractualiser avec des partenaires comme la Fondation du patrimoine ou la Fondation de France pour collecter des dons sur la base de ce régime fiscal particulier.

iii. Reçu fiscal :

A la réception du don, la ville de Bordeaux établit et envoie un reçu fiscal au mécène, suivant le modèle Cerfa 11580*03 « reçu pour don aux œuvres » de l'administration fiscale.

4. Acceptation des dons par la ville de Bordeaux :

L'acceptation d'un don effectué au profit de la ville de Bordeaux relève du Conseil Municipal (article L. 2122-21 du CGCT) :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ».

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune », à charge pour le Maire de formaliser l'accord intervenu.

Néanmoins, l'acceptation des dons par le Maire est possible dans certaines conditions fixées par l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal d'effectuer une délégation de pouvoir au Maire, et ce pour la seule acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés d'une charge ou d'une condition : « Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

5. Restrictions quant à l'acceptation des dons :

La ville de Bordeaux s'engage à ce que sa politique de mécénat ne se trouve pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Dans ce cas, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel peut figurer sur les différents supports de communication en dehors de la mention des produits distribués par cette entreprise. Le mécène est seul responsable de l'identité visuelle qu'il transmet à la ville de Bordeaux.

La ville de Bordeaux s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques ou syndicales françaises ou étrangères, mais aussi de la part d'organisations à caractère religieux. La Ville de Bordeaux s'interdit par ailleurs de recevoir des fonds ou donations provenant de comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs ou des dons de mécènes

ayant fait l'objet de condamnations pénales et/ ou de blâmes par des autorités de contrôle prudentiel dans les 5 dernières années pour les délits suivants : délits environnementaux, financiers, atteintes aux droits de l'Homme.

La ville de Bordeaux attache une attention particulière à déconnecter toute action de mécénat de sa commande publique, et au-delà, des procédures de concessions ou de délégations.

Ainsi, La ville de Bordeaux s'interdit d'accepter le mécénat d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs.

La ville de Bordeaux se réserve la possibilité de ne pas accepter le mécénat d'une entreprise, de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours ou à venir.

Une entreprise ne peut être à la fois parrain et mécène d'un même projet.

En tout état de cause, la ville de Bordeaux se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise.

La ville de Bordeaux pourra solliciter l'entreprise désireuse de devenir mécène afin qu'elle fournisse la preuve de son engagement éthique et sociétal au regard du projet soutenu.

6. Affectation du don :

La ville de Bordeaux s'engage à assurer une affectation des dons conforme aux intentions formulées par écrit, selon les termes de la convention de mécénat entre la ville de Bordeaux et le mécène.

En cas d'annulation de l'action soutenue par le mécène et si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la ville de Bordeaux, le don effectué par le mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général convenu entre les parties.

7. Règles applicables en matière de contreparties :

Conformément à la réglementation applicable, et sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la ville de Bordeaux fera bénéficier au mécène de contreparties indirectes en communication et/ou relations publiques et dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Les contreparties éventuelles sont accordées dans le seul cadre légal et réglementaire en vigueur. Elles sont clairement énoncées dans la convention de mécénat qui lie le mécène et la ville de Bordeaux.

i. Pour les entreprises :

La ville de Bordeaux peut accorder à l'entreprise mécène des contreparties correspondant à un maximum de 25% de la valeur totale de la contribution versée selon les instructions fiscales 5-B-17-99 du 4 octobre 1999 et 4-C-5-04, n° 112 du 13 juillet 2004 ou de 5% dans le cadre des trésors nationaux.

Les contreparties peuvent prendre la forme d'une mention sur les supports de communication, de mises à disposition de locaux, de visites privées, d'événements dédiés, d'espaces VIP, de conférences de presse de signature de convention, d'invitations, etc.

Les mécènes bénéficiant de mises à disposition d'espaces ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services dans le cadre d'une contrepartie de mécénat.

ii. Pour les particuliers :

La ville de Bordeaux peut accorder jusqu'à 25% du montant du don sous forme de contreparties dans la limite forfaitaire de 65€ (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Dans tous les cas, la ville de Bordeaux s'engage à ne pas aller à l'encontre de ce plafond et procède à une analyse de la valorisation des contreparties afin de mettre en adéquation ce plafond et les attentes du mécène.

En fonction du montant de leur don, les mécènes quelle que soit leur nature pourront se voir attribuer, projet par projet, des qualificatifs préalablement définis au sein d'un barème de contreparties, tels que « mécènes fondateurs », « bienfaiteurs », « grands donateurs », « soutiens », etc.

8. Communication :

Dans le cadre d'actions de mécénat, la ville de Bordeaux et le mécène s'accordent sur la nature et la forme de communication autour du projet concerné.

L'utilisation du nom et du logo ou tout autre élément impliquant l'image et la notoriété de la ville de Bordeaux par un mécène est définie dans la convention.

Les mécènes sont associés au moment protocolaire et/ou mentionnés sur les outils de communication en lien avec les projets soutenus. La ville de Bordeaux mentionne autant que possible dans la convention les documents sur lesquels figurent la mention ou le logo du mécène. Dans la mesure du possible et quand les délais le permettent, la ville de Bordeaux fait valider au mécène les outils de communication sur lesquels il figure.

La communication à laquelle le mécène est associée peut-être événementielle (par exemple, un logo sur les affiches du projet soutenu) et/ou semi-pérenne. Ainsi, dans le cas d'un soutien en faveur d'une construction, d'une restauration ou d'une acquisition d'œuvre pour un montant significatif, le nom et/ou le logo du mécène pourront être mentionnés par exemple sur un cartel, une plaque, un catalogue, et ce pour une durée déterminée définie dans le cadre de la convention.

La ville de Bordeaux s'engage à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image.

La ville de Bordeaux se réserve le droit de stopper toute action de communication portant sur une entreprise mécène, dans l'hypothèse où le comportement de celle-ci porterait atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou serait en contradiction avec les principes énoncés dans la présente Charte.

La ville de Bordeaux étudiera au cas par cas les demandes des mécènes qui souhaiteront utiliser d'une manière ou d'une autre une ou plusieurs marques protégées par la ville de Bordeaux auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

9. Co-partenariat / Exclusivité :

Sauf exception et accord entre les parties, aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène par la ville de Bordeaux.

Si une exclusivité est accordée, par exemple pour un secteur d'activité, elle ne peut l'être que pour une durée et un projet déterminés. Le montant du don devra compenser le co- partenariat auquel la collectivité aura à renoncer.

10. Indépendance intellectuelle et artistique :

La ville de Bordeaux conserve son entière liberté d'action et reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat.

La ville de Bordeaux s'engage, pour les projets relevant du domaine patrimonial et/ou culturel et artistique, à n'accepter aucune intervention sur le contenu artistique et/ou scientifique. Dans ce même cas et dans la limite de la législation française en vigueur sur le droit d'auteur, la ville de Bordeaux s'engage à veiller à ce que les images d'œuvres lui appartenant ne soient pas utilisées par ses mécènes de manière injurieuse pour leur intégrité.

11. Confidentialité :

La ville de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des éléments concernant l'entreprise pour une durée indéterminée.

12. Intégrité, conflit d'intérêts et transparence :

Conformément aux statuts de la fonction publique, la ville de Bordeaux veille à ce que ses agents n'entretiennent avec les mécènes aucun rapport susceptible de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

Dans l'hypothèse d'un mécénat par un fournisseur de la collectivité, cette dernière met tout en œuvre afin de dissocier les agents en charge du contrôle de l'exécution des prestations et de leur paiement, de ceux en charge de gérer le mécénat.

13. Déclaration d'engagement

En signant La Charte éthique, la ville de Bordeaux et ses mécènes s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte, à communiquer leur engagement à respecter ses principes et à promouvoir la présente Charte.

14. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage constitué des membres de la 1ère Commission est instauré. Il élaborera un règlement d'examen des propositions de mécénats permettant de vérifier leur conformité au regard des attendus de la présente charte. Il émettra sur cette base un avis consultatif à l'attention du Maire.

15. Application des dispositions :

L'ensemble des dispositions prévues par la présente Charte Ethique en matière de mécénat prend effet à compter de la date de signature par le Maire de la ville de Bordeaux.

Annexe 3 : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque de France																							
RC PARIS B 572104891																							
Relevé d'identité Bancaire																							
Titulaire : Recette des Finances de Bordeaux Municipale																							
Domiciliation : BDF Bordeaux																							
Siret : 17330211800786																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Identifiant RIB automatisé</td> </tr> <tr> <td>code banque</td> <td>code guichet</td> <td>numéro de compte</td> <td>clé</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">30001</td> <td style="text-align: center;">00215</td> <td style="text-align: center;">C330000000</td> <td style="text-align: center;">82</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>						Identifiant RIB automatisé						code banque	code guichet	numéro de compte	clé			30001	00215	C330000000	82		
Identifiant RIB automatisé																							
code banque	code guichet	numéro de compte	clé																				
30001	00215	C330000000	82																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Identifiant RIB non-automatisé</td> </tr> <tr> <td>code banque</td> <td>code guichet</td> <td>numéro de compte</td> <td>clé</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">30001</td> <td style="text-align: center;">00215</td> <td style="text-align: center;">00000P050001</td> <td style="text-align: center;">77</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>						Identifiant RIB non-automatisé						code banque	code guichet	numéro de compte	clé			30001	00215	00000P050001	77		
Identifiant RIB non-automatisé																							
code banque	code guichet	numéro de compte	clé																				
30001	00215	00000P050001	77																				
Identifiant International (IBAN) :																							
FR95	3000	1002	1500	00P0	5000 177																		
Identifiant SWIFT (BIC) de la BDF :																							
BDFEFRPPXXX																							

D-2020/196**Avenant pour l'adhésion de la ville de Bègles aux conventions de groupements de commandes en cours. Autorisation**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce cadre, depuis la mutualisation, plusieurs groupements de commandes ont été constitués entre Bordeaux Métropole et les communes ayant mutualisé le domaine bâtiment. Ces conventions identifient Bordeaux Métropole comme le coordonnateur de ces groupements.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans les conventions constitutives.

Conformément à l'article modalités d'adhésion au groupement des conventions, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant proposé par le coordonnateur, par délibérations des membres.

La ville de Bègles ayant mutualisé le domaine bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2020, proposition a été faite par Bordeaux Métropole et approuvée par tous les membres des groupements lors d'un comité de suivi technique des groupements de commandes qui s'est réuni le 9 décembre 2019, d'intégrer la ville de Bègles à tous les groupements de commandes cités ci-dessous, par le biais d'un avenant.

Groupements de commandes dédiés à	dont les Membres sont
l'achat de bâtiments modulaires	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux
l'automatisme, la supervision et au télérelevé	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
l'achat de prestation de mission SPS	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Pessac Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires, de gros entretiens et de renouvellement des équipements spécifiques	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux
l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux

	<p>Ville de Parempuyre Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave</p>
l'achat de maintenance, de rénovation et d'installation des portes automatiques et escaliers mécaniques	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux</p>
l'achat de matériaux, de matériels et de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien effectués en régie	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS</p>
la détection et réparation de fuites d'eau, fourniture et pose de matériels hydro-économiques, analyse légionelles	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux Ville de Bruges Ville d'Ambarès et Lagrave Ville du Taillan-Médoc</p>
la réalisation de diverses missions d'assistance en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave</p>
l'achat de prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires et levées d'anomalies, de gros entretien et de renouvellement des équipements indissociables	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave Opéra national de Bordeaux</p>
des travaux d'entretien, de mise en conformité, d'aménagement et de déconstruction des bâtiments	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave</p>
des relevés : bâtiments, parcellaires, topographiques, archéologiques, BIM et maquettes BIM, réalisation de plans architecturaux et détections des réseaux	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave</p>
des travaux acrobatiques	<p>Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave</p>

l'entretien des vitraux	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
l'entretien des toitures végétalisées	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
des diagnostics amiante	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
des prestations de Maîtrise d'œuvre	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave
la réalisation de nettoyage de fin de chantiers	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la commune de Bègles à tous les groupements en cours cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint relatif à l'adhésion de la ville de Bègles,

ADOpte A L'UNANIMITE

 BORDEAUX MÉTROPOLE
Objet ADHESION DE LA VILLE DE BEGLES A TOUS LES GROUPEMENTS DE COMMANDES EN COURS
AVENANT

Article 1 : Objet de l'avenant

Depuis la mutualisation et par délibérations, plusieurs groupements de commandes ont été constitués entre Bordeaux Métropole et les communes ayant mutualisé le domaine bâtiment, à savoir :

groupements de commandes dédiés à :	dont les Membres sont	créés par délibération	le
l'achat de bâtiments modulaires	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux	2016-418	08/07/2016
l'automatisme, la supervision et au télérelevé	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2016-606	21/10/2016
l'achat de prestation de mission SPS	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Pessac Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2016-607	21/10/2016
aux prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires, de gros entretiens et de renouvellement des équipements spécifiques	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra de Bordeaux	2017-146	17/03/2017

l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux Ville de Parempuyre Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2017-147	17/03/2017
l'achat de maintenance, de rénovation et d'installation des portes automatiques et escaliers mécaniques	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux	2017-302	19/05/2017
l'achat de matériaux, de matériels et de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien effectués en régie	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS	2017-303	19/05/2017
la détection et réparation de fuites d'eau, fourniture et pose de matériels hydro-économiques, analyse légionnelles	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Opéra national de Bordeaux Ville de Bruges Ville d'Ambarès et Lagrave Ville du Taillan-Médoc	2017-379	16/06/2017
la réalisation de diverses missions d'assistance en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2017-554	29/09/2017
l'achat de prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires et levées d'anomalies, de gros entretien et de renouvellement des équipements indissociables	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave Opéra national de Bordeaux	2017-641	27/10/2017
des travaux d'entretien, de mise en conformité, d'aménagement et de déconstruction des bâtiments	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2017-642	27/10/2017
des relevés : bâtiments, parcellaires, topographiques, archéologiques, BIM et maquettes BIM, réalisation de plans architecturaux et détections des réseaux	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville de Bruges Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-223	26/04/2019

des travaux acrobatiques	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-219	26/04/2019
l'entretien des vitraux	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-222	26/04/2019
l'entretien des toitures végétalisées	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-224	26/04/2019
des diagnostics amiante	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-221	26/04/2019
des prestations de Maîtrise d'œuvre	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS Ville du Taillan-Médoc Ville d'Ambarès et Lagrave	2019-220	26/04/2019
la réalisation de nettoyage de fin de chantiers	Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux CCAS	2019-538	27/09/2019

Le présent avenant a pour objet l'adhésion de la ville de Bègles à tous les groupements de commandes en cours, conformément à l'article Modalités d'adhésion au groupement des conventions.

Le détail des modifications est dressé à l'article 2 du présent document.

Article 2 : Détail des modifications objets de l'avenant

L'article « Membres du groupement » des conventions stipule :

Un groupement de commandes est constitué entre :
Liste des membres cités ci-dessus

Modification de l'article E – Membres du groupement

L'article des conventions est modifié comme suit :

Un groupement de commandes est constitué entre :
Liste des membres ci-dessus
Ville de Bègles

Article 3 : Pièces constitutives de l’avenant

Les pièces constitutives de l’avenant sont les suivantes :

- Le présent avenant

Article 4 : Date d’effet de l’avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Fait à

Le

Pour Bordeaux Métropole

Président

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Ville d'Ambarès et Lagrave

Pour la Ville du Taillan-Médoc

Pour la Ville de Bruges

Pour le CCAS de Bordeaux

Pour l’Opéra national de Bordeaux

Pour la Ville de Pessac

Pour la Ville de Parempuyre

D-2020/197
Fonds d'investissement des quartiers 2020 - subvention
d'équipements

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/35 du 25 juin 2012, une dotation en faveur des équipements des quartiers a été instaurée et attribuée sur proposition des Adjointes de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Ce montant est réparti comme suit :

Quartiers	FIQ 2020 (en euros)
Bordeaux Maritime	14 551
Chartrons / Grand Parc / Jardin Public	23 689
Centre Ville	28 550
Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux	18 410
Nansouty / Saint Genès	16 130
Bordeaux Sud	24 027
Bastide	13 321
Caudéran	25 042
TOTAL	163 720

Cette organisation sera réétudiée dans le cadre des « Assises du pouvoir partagé » qui auront lieu début 2021.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition de cette affectation attribuée pour le quartier Bordeaux Maritime sur l'opération P0420015.

QUARTIER BORDEAUX MARITIME**Total disponible : 14 551 euros**

Montant déjà utilisé : 6 058 euros

Affectation proposée : 1 500 euros

Reste disponible : 6 993 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Gargantua	Participation à l'achat d'un appareil électroménager	1 500,00
TOTAL		1 500,00

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/198
Fonds d'Intervention Local 2020. Affectation de subventions

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 18 décembre 2019 en a précisé le montant global pour l'exercice 2020.

Par délibération en date du 27 janvier 2020, la répartition de l'enveloppe prenant en compte la dynamique de population sur l'ensemble des quartiers a été opérée.

Sur cette base, je vous propose de procéder à l'affectation de ces crédits, au titre du mois de septembre 2020, pour les quartiers Bordeaux Maritime et La Bastide selon les propositions des Adjointes des quartiers concernés.

Chaque dossier a été présenté, par le demandeur, au bureau de la commission permanente qui a donné son avis.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

Cette organisation sera réétudiée dans le cadre des « Assises du pouvoir partagé » qui auront lieu début 2021.

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Total disponible : 53 223 euros

Montant déjà utilisé : 17 434,44 euros

Affectation proposée : 8 400 euros

Reste disponible : 27 388,56 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association USEP Ecole Primaire Lac 1	Participation à l'achat de livres et à la réalisation d'un rituel d'une lecture quotidienne	900,00
Drop de Béton	Aide à la mise en place d'animation rugby, sorties familles à la plage, séjours dans les structures de quartier	2 000,00
Pôle Local d'Animations et de Transitions par l'Agriculture Urbaine (PLATAU)	Soutien à l'action "Les tomates déconfinées" - distribution de pieds de tomates aux habitants de la cité Claveau	500,00
Union Bordeaux nord des Associations De Prévention Spécialisée - UBAPS	Aide à la réalisation d'un court-métrage avec les jeunes et les habitants du quartier du Lac et Grand Parc	2 000,00
Vie et Travail à Bordeaux Bacalan	Aide à l'organisation aux manifestations "3 jours en octobre" et "Fête de l'Angélique"	3 000,00
TOTAL		8 400,00

QUARTIER LA BASTIDE**Total disponible : 47 091 euros**

Montant déjà utilisé : 3 250 euro

Affectation proposée : 700 euros

Reste disponible : 43 141 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Calixte Coeur de Bastide	Participation à l'organisation de l'animation "Repas de quartier"	700,00
TOTAL		700,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires sur l'imputation comptable 6574,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Vincent MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
CALIXTE COEUR DE BASTIDE	4 577,99
UNION BORDEAUX NORD DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE - UBAPS	1 181,15
VIE ET TRAVAIL A BORDEAUX BACALAN	3 437,16

DELEGATION DE Madame Emmanuelle AJON

D-2020/199

Logements locatifs aidés. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM 1001 VIES HABITAT. Programme de 99 logements PLUS/PLAI 13-17-19-21 rue Leybardie à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM 1001 VIES HABITAT a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier datant de 1982, situé 13-17-19-21 rue Leybardie à Bordeaux, qui permettra le conventionnement de logements libres en logements sociaux ainsi que leur réhabilitation. Le projet, objet de la demande de subvention, intégrera 99 logements locatifs sociaux dont 69 financés en PLUS et 30 en PLAI.

L'offre sera constituée de 6 T1, 49 T2, 28 T3 et 16 T4 et le programme comptera 99 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 11 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération d'acquisition-amélioration en dehors du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, le montant de subvention par logement est de 7 500 euros. Toutefois cette aide est conditionnée à un gain de deux étiquettes du diagnostic de performance énergétique avant et après travaux, avec une consommation énergétique en étiquette D au maximum après travaux. Or, il s'avère que l'ensemble immobilier existant revêt des performances énergétiques initiales correctes pour des logements anciens (étiquette C), et qu'après travaux, un gain de deux étiquettes ne sera pas atteignable. En outre, l'étude thermique estime une réduction de la consommation énergétique de plus de 50% après travaux.

Dans ce contexte, considérant que cette opération participe du renouvellement urbain en permettant de créer une offre à logement conventionné social à partir d'un ensemble

immobilier préexistant, et que les performances énergétiques après travaux seront réduites de moitié, il est proposé que la ville de Bordeaux accompagne cette opération sur la base d'un montant forfaitaire de 600 000 euros, qui constitue un niveau d'aide intermédiaire entre un programme neuf en secteur diffus et une opération d'acquisition-amélioration.

Montant de la subvention de la Ville :

- 600 000 euros pour l'acquisition amélioration de 99 logements PLUS/PLAI.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 600 000 euros ;
- créditer la SA d'HLM 1001 VIES HABITAT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/200

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.3a tranche 1. Programme de 31 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 31 logements locatifs sociaux sur la tranche 1 de l'îlot 8.3a du quartier Armagnac de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique). Le programme comprendra 21 PLUS et 10 PLAI répartis en 8 T2, 13 T3, 6 T4 et 4 T5.

Ces logements bénéficieront de 15 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Armagnac comptabilisera à terminaison de 1 700 logements pour un volume de stationnement de 1 300 places réservées aux opérations de logement. 1 800 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtels. L'EPABE estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les parkings publics mutualisés va permettre de dégager une capacité de 200 à 300 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de ces opérations par décisions du 21 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 31 x 1 500 euros = 46 500 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 46 500 euros maximum ;
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204182 du budget de l'exercice en cours.

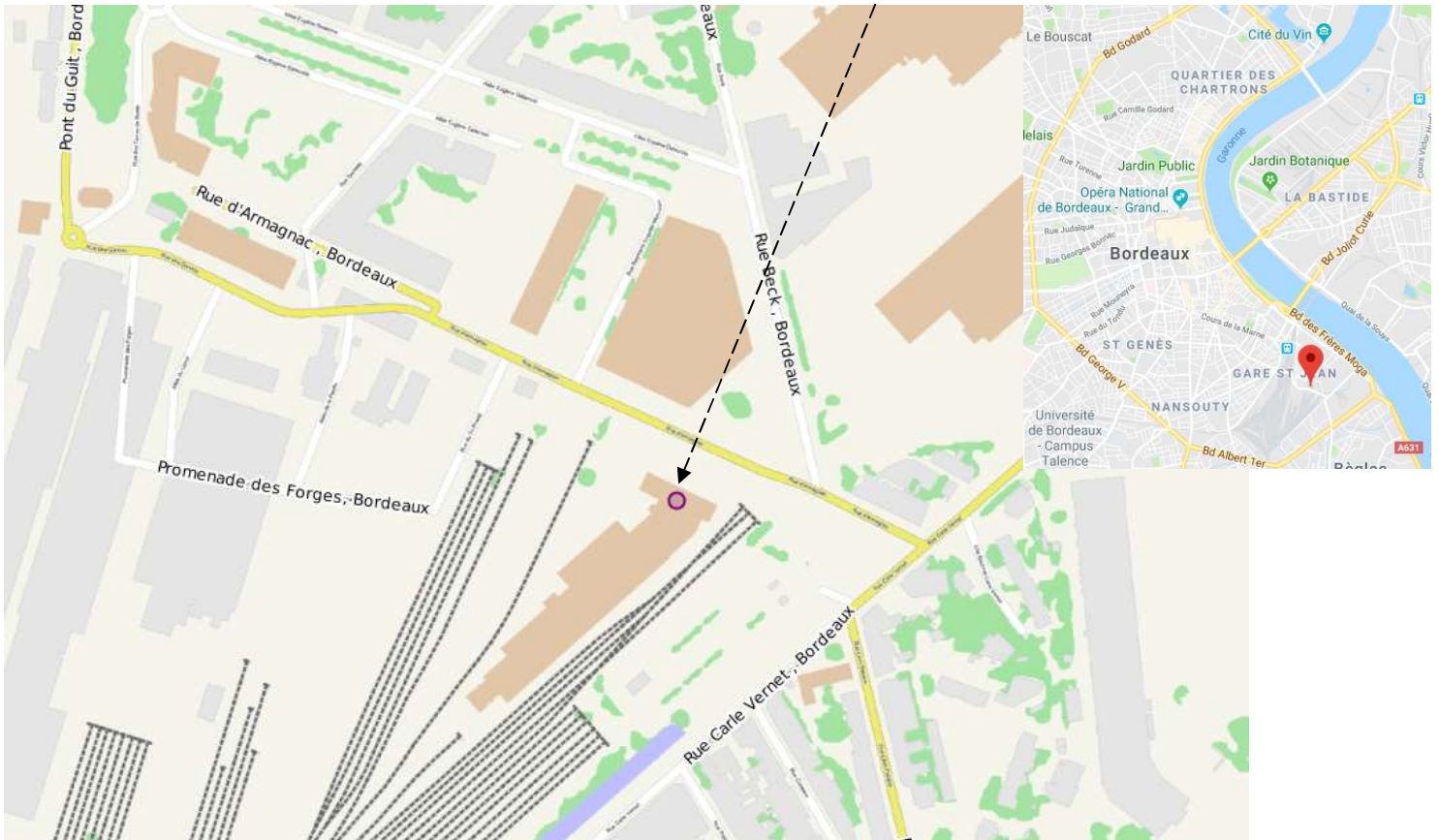
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 31 logements
Ilot 8.3a tranche 1
Quartier Armagnac
ZAC Saint Jean Belcier
OIN

Opérateur : AQUITANIS
Quartier : Bordeaux Sud



D-2020/201

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.3a tranche 1 bis. Programme de 38 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 38 logements locatifs sociaux sur la tranche 1 bis de l'îlot 8.3a du quartier Armagnac de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique). Le programme comprendra 26 PLUS et 12 PLAI répartis en 10 T2, 12 T3, 12 T4 et 4 T5.

Ces logements bénéficieront de 19 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Armagnac comptabilisera à terminaison de 1 700 logements pour un volume de stationnement de 1 300 places réservées aux opérations de logement. 1 800 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtels. L'EPABE estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les parkings publics mutualisés va permettre de dégager une capacité de 200 à 300 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de ces opérations par décisions du 21 décembre 2018.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 38 logements x 1 500 euros = 57 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 57 000 euros maximum ;
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204182 du budget de l'exercice en cours.

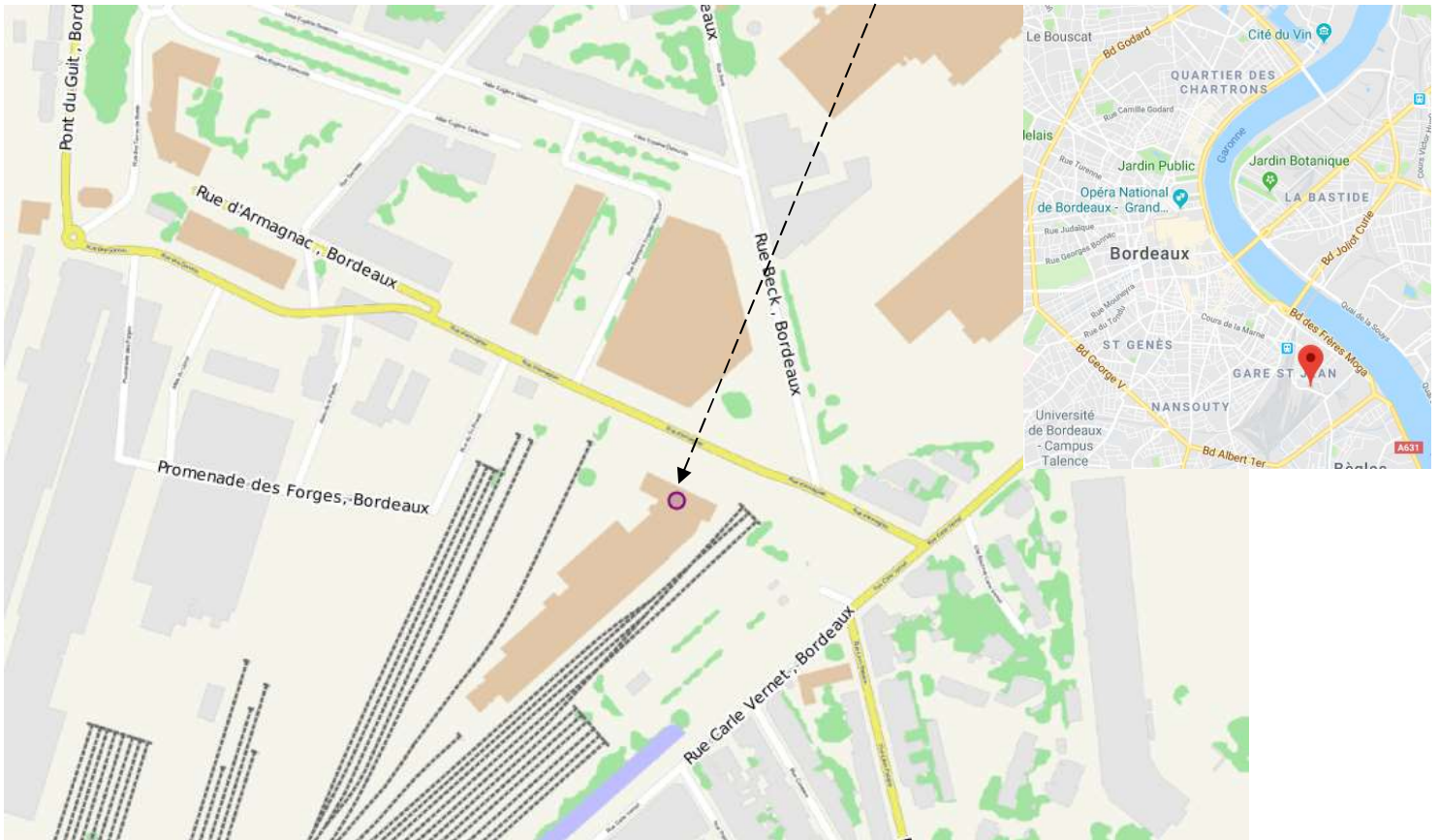
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 38 logements
Ilot 8.3a tranche 1 bis
Quartier Armagnac
ZAC Saint Jean Belcier
OIN

Opérateur : AQUITANIS
Quartier : Bordeaux Sud



D-2020/202

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.4 « Hyperion ». Programme de 28 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 28 logements locatifs sociaux dont 18 financés en PLUS et 10 en PLAI, situés sur l'îlot 8.4 du quartier Armagnac de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

L'offre sera constituée de 1 T1, 8 T2, 11 T3, 6 T4 et 2 T5 et le programme comptera 5 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Armagnac comptabilisera à terminaison de 1 700 logements pour un volume de stationnement de 1 300 places réservées aux opérations de logement. 1800 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtels. L'EPABE estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les parkings publics mutualisés va permettre de dégager une capacité de 200 à 300 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2018.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 28 logements x 1 500 euros = 42 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 42 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

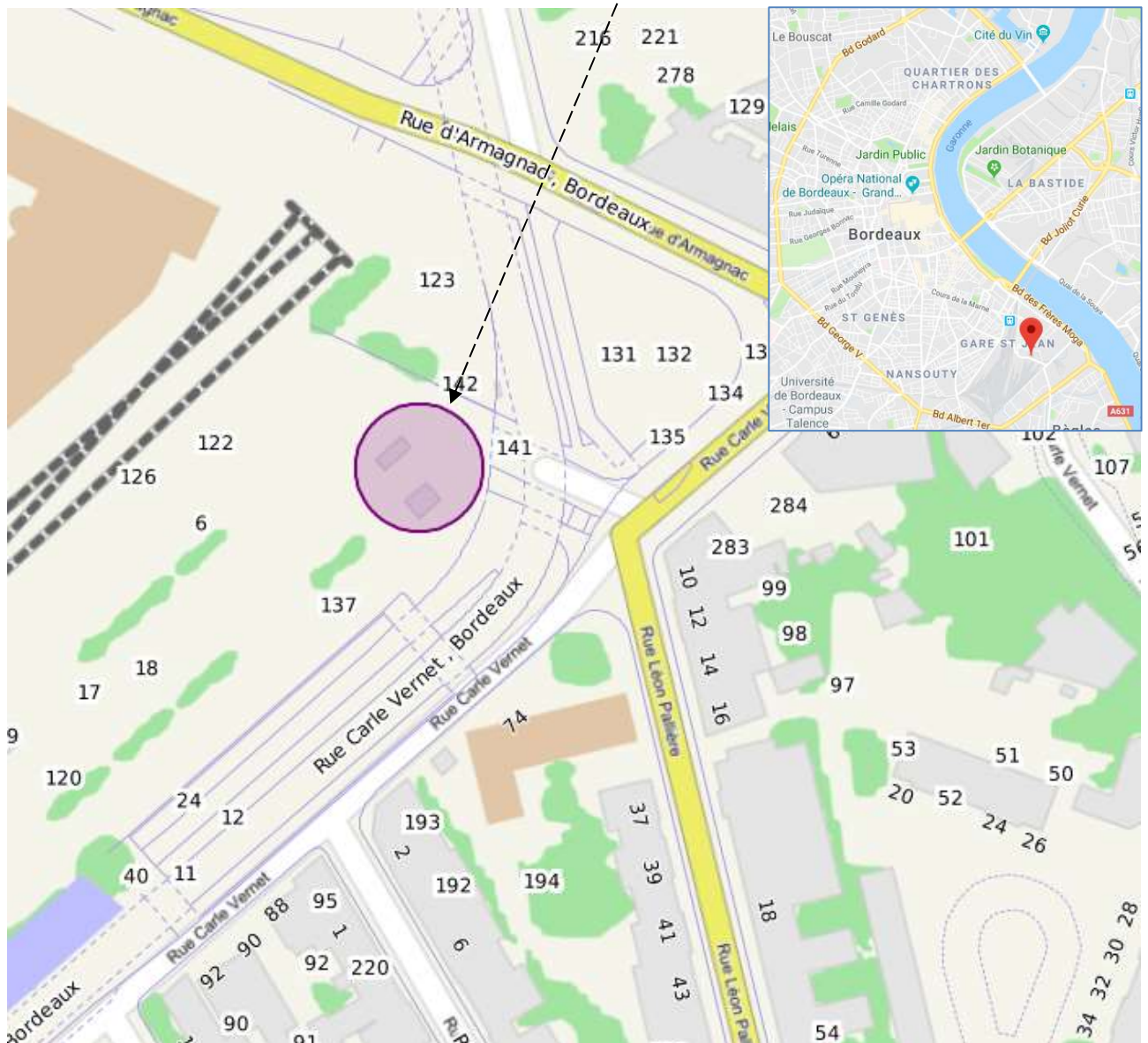
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 28 logements
Îlot 8.4 - Tour Hypérion
Quartier Armagnac
ZAC Saint Jean Belcier
OIN

Opérateur : IMMOBILIERE
ATLANTIC AMENAGEMENT
Quartier : Bordeaux Sud



D-2020/203

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée la SA d'HLM MÉSOLIA. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux. Quartier Deschamps Belvédère- îlots DFau1 - DF3. Programme de 51 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM MÉSOLIA a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 51 logements locatifs sociaux dont 34 financés en PLUS et 17 en PLAI, situés îlots DFau1 – DF3 du quartier Deschamps Belvédère au sein de la ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

L'offre sera constituée de 8 T1, 13 T2, 15 T3, 10 T4 et 5 T5 et le programme comptera 16 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Deschamps-Belvédère comptabilisera à terminaison 3 150 logements (hors logements spécifiques) pour un volume de stationnement réservé aux opérations de logement de 2 900 places. 1 400 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtel. L'EPA Bordeaux Euratlantique estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les deux parkings publics va permettre de dégager une capacité de 300 à 350 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2016

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 51 logements x 1 500 euros = 76 500 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 76 500 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM MÉSOLIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 51 logements (neuf)
Îlot DFau1 – DF3
Quartier Belvédère - Deschamps
ZAC Garonne Eiffel OIN

Opérateur : MESOLIA
Quartier : La Bastide



D-2020/204

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.4 « Hyperion ». Programme de 28 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CLAIRSIENNE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 28 logements locatifs sociaux dont 18 financés en PLUS et 10 en PLAI, situés sur l'îlot 8.4 du quartier Armagnac de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

L'offre sera constituée de 8 T2, 11 T3, 6 T4 et 3 T5 et le programme comptera 5 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Armagnac comptabilisera à terminaison de 1 700 logements pour un volume de stationnement de 1 300 places réservées aux opérations de logement. 1 800 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtels. L'EPABE estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les parkings publics mutualisés va permettre de dégager une capacité de 200 à 300 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 4 décembre 2018.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 28 logements x 1 500 euros = 42 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 42 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CLAIRSIENNE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

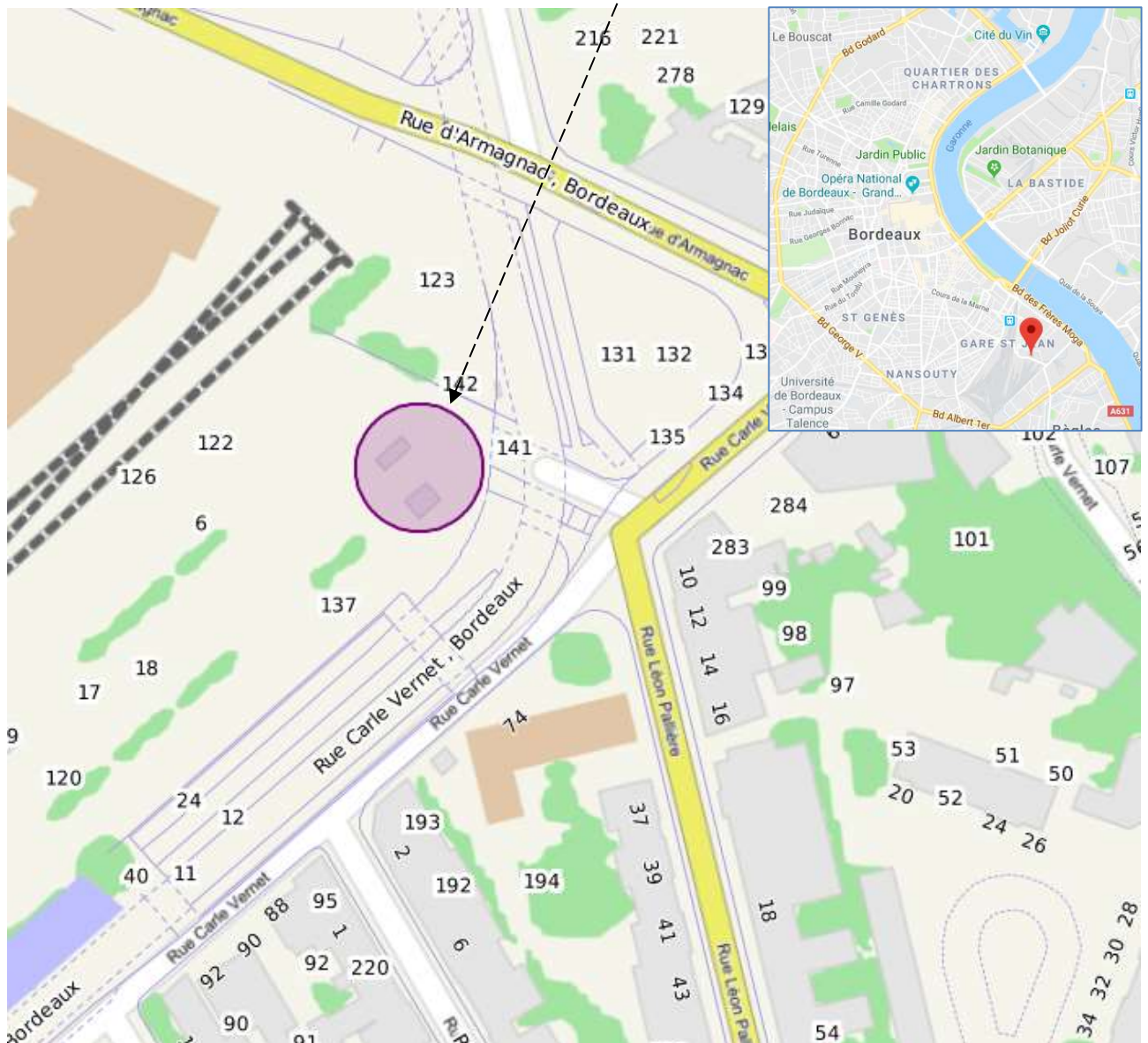
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 28 logements
Îlot 8.4 - Tour Hypérion
Quartier Armagnac
ZAC Saint Jean Belcier
OIN

Opérateur : CLAIRSIENNE
Quartier : Bordeaux Sud



D-2020/205

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux. Quartier Deschamps Belvédère- îlot ED 1.1. Programme de 53 logements PLUS/PLAI. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CLAIRSIENNE a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 53 logements locatifs sociaux dont 34 financés en PLUS et 19 en PLAI, situés îlot ED1.1 du quartier Deschamps Belvédère au sein de la ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

L'offre sera constituée de 1 T1, 11 T2, 22 T3, 15 T4 et 4 T5. Ces logements bénéficieront de 43 places de stationnement pour automobiles.

Plus globalement, le quartier Deschamps-Belvédère comptabilisera à terminaison 3 150 logements (hors logements spécifiques) pour un volume de stationnement réservé aux opérations de logement de 2 900 places. 1 400 autres places de stationnement seront destinées aux usages économiques : bureaux, commerces et hôtel. L'EPA Bordeaux Euratlantique estime que l'utilisation foisonnée des places destinées aux usages économiques, ainsi que la mobilisation des places non réservées sur les deux parkings publics va permettre de dégager une capacité de 300 à 350 places de stationnement supplémentaires pour les logements. Cela permettra que chaque logement puisse disposer d'une solution de stationnement sur ce quartier.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 29 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 53 logements x 1 500 euros = 79 500 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 79 500 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CLAIRSIENNE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Plan de situation

Programme : 53 logements (neuf)
Îlot ED1.1
Quartier Belvédère - Deschamps
ZAC Garonne Eiffel
OIN

Opérateur : CLAIRSIENNE
Quartier : La Bastide



D-2020/206

Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 29 logements Tour Wilson, 304 boulevard du Président Wilson à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 29 logements locatifs sociaux, dont 18 financés en PLUS et 11 en PLAI, situés 304 boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 1 T1, 13 T2, 10 T3, 4 T4 et 1 T5 et le programme comptera 29 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2019.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à la réalisation de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros. Cette aide est complétée par une prime de mixité de 3000 euros par logement car ce projet permet la création de logements conventionnés sur un quartier présentant un déficit de logements sociaux par rapport au reste de la commune (quartier centre ville).

Montant de la subvention de la Ville :

- 29 logements x 5 000 euros = 145 000 euros
- Prime de mixité : 29 logements x 3 000 euros = 87 000 euros

Soit un total de 232 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 232 000 euros maximum.
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME AJON

Chers Collègues, je vous présente une délibération vous proposant de voter un versement de subvention de 600 000 euros pour la création de 99 logements PLUS CPLAI dans la rue Leybardie. C'est un secteur en déficit de logement social. C'est une opération d'acquis améliorés, portée par la SA d'HLM 1001 Vies Habitat.

M. LE MAIRE

Vous avez la parole, allez-y.

MME CERVANTES-DESCUBES

Le Groupe BORDEAUX EN LUTTES s'abstiendra sur toutes les délibérations, de 199 à 206, pour plusieurs raisons.

Nous pensons qu'il faut plus de logements sociaux à Bordeaux. Nous savons le retard pris en la matière, mais nous ne pensons pas que le Conseil municipal doive seulement être une chambre d'enregistrement des décisions urbanistiques ou immobilières de l'ancienne majorité.

Au contraire du Maire de Bordeaux, nous pensons qu'il faut renverser la table et montrer aux promoteurs immobiliers qu'ils ne peuvent plus faire n'importe quoi. Arrêter immédiatement les VEFA, qui sont à la fois nuisibles pour la collectivité, les bailleurs sociaux et les futurs locataires. Mettre en place un moratoire sur les nouvelles constructions, mais aussi sur les livraisons en cours, pour ne pas continuer dans une surenchère qui ne sert personne. Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'artificialisation des sols ne soit plus la règle.

Plusieurs habitants de la rue Paillère nous ont dit qu'Euratlantique continuait de tenter de les expulser. Qu'en est-il ? Il faut que dès maintenant, la Collectivité publique ait la main mise sur le foncier. Nous ne voyons pas les signaux que la Mairie a pour objectif de s'opposer aux promoteurs immobiliers. On prend pour preuve l'abattage des arbres dans la ZAC Bastide Niel pour le projet GREEN VALLEY. Pourquoi seulement une amende de 10 000 euros pour un projet à plusieurs millions d'euros ? Croyez-vous que c'est comme cela que vous allez empêcher les promoteurs de faire ce qu'ils veulent ? Vous pouviez prendre un arrêté suspensif des travaux sur le champ, avant que l'on commence les fondations. Vous ne l'avez pas fait. C'est un mauvais signal envoyé aux promoteurs. Où en est la promesse de geler les projets ?

M. LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Nous abordons ici une série de délibérations relatives à des demandes de subventions par les organismes bailleurs de logements sociaux pour la construction ou pour l'amélioration de l'habitat social. Nous voterons évidemment favorablement la construction de ces logements destinés pour l'essentiel aux catégories populaires. Pour autant, ces demandes de subventions à la Ville concernent les programmes d'achat de logements en VEFA. Rappelons que VEFA correspond à des Ventes en État Futur d'Achèvement.

Le principe d'un logement acquis en VEFA est que l'acquéreur passe un contrat pour une acquisition immobilière non achevée totalement. C'est le principe de la vente sur plan. Or, si cette procédure a un avantage pour le producteur du logement, dans la mesure où elle lui assure un financement tout au long de l'opération, l'acquéreur payant au fur et à mesure les biens du programme, elle a en revanche beaucoup d'inconvénients pour l'acheteur. Celui-ci finit par perdre la maîtrise de la production du programme, en n'étant plus directement maître d'ouvrage de son patrimoine. Plus problématique encore, il devient tributaire des évolutions et aléas du marché de l'immobilier.

S'en remettre à la promotion privée pour réaliser du logement, c'est se soumettre à ses propres critères qui sont ceux de la rentabilité, avec les conséquences que nous pouvons connaître sur la qualité des logements. Insidieusement, mais de manière certaine, ces critères sont en train de prendre le pas sur la logique publique qui, pourtant, au fil des décennies, avait fait la preuve de sa pertinence.

Nombre d'acteurs ou de chercheurs dénoncent les VEFA. À titre d'exemple, en 2014 déjà, le Livre Blanc de l'Union Sociale de l'Habitat d'Île-de-France recommandait de lever le pied sur les VEFA. Je vais faire un petit peu de *verbatim* et je cite ce Livre Blanc. « La VEFA rend la production de logement social directement dépendante de la conjoncture immobilière ». « La VEFA fragilise dans la durée la capacité de maîtrise d'ouvrage des organismes de logement social ». « La VEFA remet en cause le rôle contractuel de la production HLM ».

Ce cadre des VEFA, sur lequel nous nous prononçons ici, dépend de décisions prises au Conseil de Bordeaux Métropole, dont nous supportons ici les conséquences. Au Conseil de Bordeaux Métropole, notre Groupe s'oppose systématiquement à ce principe des VEFA. Vendredi dernier, nous avons ainsi demandé qu'un état des lieux soit fait de cette situation dans notre agglomération, afin de permettre à l'ensemble des élus, aussi bien au Conseil métropolitain que dans l'ensemble des conseils municipaux de l'agglomération, de disposer d'une pleine maîtrise de la situation. Nous espérons que davantage d'élus désormais porteront le fer contre le principe des VEFA. Merci.

MME AJON

Je peux répondre très rapidement.

M. LE MAIRE

Oui.

MME AJON

D'abord, je vais vous proposer de voter les trois délibérations ensemble. Ce sera ainsi fait.

M. LE MAIRE

Oui, sur le même vote chez vous.

MME AJON

Sur le même vote puisque vous aviez dit que vous votiez la même chose.

Moi, non plus je ne suis pas fan des VEFA bien entendu. Mais je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, les bailleurs HLM passent par la VEFA parce qu'ils n'arrivent plus à maîtriser le foncier parce qu'il est trop cher. Ce n'est pas avec le 1,2 milliard d'euros qu'on est en encore en train de leur ponctionner actuellement par le plan de relance qu'ils vont pouvoir être encore plus actifs dans l'achat du foncier. C'est donc aussi une autre question nationale qu'il faut aller poser sur cela.

Ensuite, sur deux délibérations que vous portez, ce n'est absolument pas de la bétonisation. Au contraire, c'est de l'acquis amélioré. Donc au contraire, c'est reconstruire la vie sur elle-même pour faire du logement social et c'est plutôt ce genre d'opérations que nous serons très heureux de réussir à en monter plus puisque ce n'est pas nous qui avons monté celles-là et que nous les trouvons plutôt très bien montées, hormis le côté VEFA. Même si sur de l'acquis amélioré, ce sera *a priori* du VEFA presque à chaque fois, sauf si c'est l'organisme HLM qui achète tout.

M. LE MAIRE

Merci pour la durée des prises de parole, qui est de plus en plus respectée. Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Je pense que c'est un sujet qui va nous occuper vigoureusement au sein des différents conseils municipaux. Notre Groupe, nous sommes évidemment très heureux de voter favorablement sur l'ensemble de ces délibérations et d'avoir utilisé tous les moyens et parfois de la bétonisation pour produire du logement social puisque nous étions structurellement en retard.

Je suis contente de rappeler aussi qu'au sein de ce Groupe, les élus qui siégeaient dans la majorité précédente ont toujours voté à l'unanimité la production de logement social. Je suis donc tout à fait désireuse du moment où vous nous présenterez la façon de continuer à produire du logement social pour ne pas être en retard, sans bétoniser, sans faire appel aux VEFA et peut-être même sans vendre du logement social.

MME AJON

Le débat sur le logement, je devais vous le présenter là un petit peu en amont. Mais vu l'heure, je pense qu'il mériterait justement d'avoir un temps plus en lumière.

MME SIARRI

Oui, peut-être même un Conseil municipal dédié, vu l'importance du sujet.

MME AJON

Je vous propose donc de le faire à un autre Conseil municipal.

M. LE MAIRE

À la place du sapin. Fabien ROBERT.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, je souhaite intervenir sur la 200 et je comprends que vous allez la faire voter en même temps. Est-ce-la ?

M. LE MAIRE

Oui, sauf si vous souhaitez qu'on la retire. On peut la voter à part si vous le souhaitez.

M. ROBERT

Non, je peux intervenir maintenant si vous le souhaitez. C'est une délibération qui concerne du logement locatif aidé dans la zone de l'OIN Euratlantique et je souhaite évidemment revenir brièvement, mais tout de même, sur le rapport de la Cour des Comptes qui a soulevé l'excellente gestion de cette OIN. Je ne vais pas représenter ici l'OIN, mais je crois que ce rapport ne nous sera hélas pas présenté ici puisque c'est une opération d'intérêt national. Il n'y a pas d'obligation. Je crois que cela aurait mérité que les élus prennent connaissance, comme nous l'avons fait dans l'exhaustivité, de ce rapport de la Cour des Comptes qui n'est pas réputé pour être un organisme dilettante ou généreux dans ses bons points, mais là en l'occurrence, il a dit un certain nombre de choses que je vais synthétiser.

Premièrement, que c'était une structure propice à la concertation et à la recherche de *consensus*. Effectivement, plusieurs villes de plusieurs couleurs politiques se sont entendues sur une opération d'aménagement autour de la gare, à l'initiative d'Alain JUPPÉ. Je lis presque, au travers des mots de la Cour, un terme que vous n'aimez pas trop, qui est la cogestion. On ne va pas polémiquer à l'heure qu'il est.

M. LE MAIRE

Cela dépend où.

M. ROBERT

Mais il se trouve qu'Euratlantique, c'était avec plusieurs communes de plusieurs couleurs politiques, une forme de cogestion qui a plutôt bien fonctionné. La Cour nous dit également que ces opérations d'aménagement ont eu un impact très net sur les prix du marché. C'est-à-dire qu'on a pu construire, en livrant des locaux et pas seulement des logements, à des prix inférieurs à la moyenne. C'est écrit noir sur blanc. Je trouve que c'est intéressant parce que dans le débat qu'on aura sur le logement, le principe qui consiste à dire que ce n'est pas un marché traditionnel de l'offre et que construire ne suffit, oui, mais ne pas construire ne risque pas de faire baisser les prix non plus. Je trouve qu'il faudra regarder de près ce qui a été fait dans cette opération parce que je crois que cela invalide durablement l'idée d'un moratoire dont on a compris évidemment qu'il s'était éloigné.

La Cour nous dit également qu'il y a eu des projets extrêmement innovants. Je ne m'étends pas sur la Cité Numérique, mais « l'opération a été très positive », je cite. L'émergence d'une filière de construction bois, c'est très clair. Là aussi, l'Établissement Public d'Aménagement s'est engagé dans une démarche favorisant la construction bois – on est bien loin de la bétonisation – s'appuyant sur des partenariats locaux et le soutien du programme des investissements d'avenir, dans le cadre du Programme Écocité. Pour 2019, l'établissement s'est fixé un objectif de 90 % des projets nouvellement attribués sur des fonciers vendus par lui-même en construction bois.

Il est également dit dans ce rapport que les nouvelles formes de propriété ont été encouragées. Vous y êtes attachés, nous le sommes aussi. Il y a des expérimentations sur l'accès au logement, en lien avec l'Office Foncier Solidaire. S'il fallait prouver qu'il existait avant les changements politiques récents, ce rapport l'explique. L'Office Foncier Solidaire est récent, mais il existe et des opérations ont déjà été menées. Si vous en proposez d'autres comme nous le souhaitons, nous les soutiendrons évidemment.

Il y a le Fonds créatif, en fonction de l'art et de la culture, avec un système de mécénat unique en France dans les opérations d'aménagement. Et puis, ce n'est pas rien, il y a un calendrier respecté, un budget respecté et – souligne la Cour – une étude d'impact sans doute à améliorer pour bien comprendre, le moment venu, les effets de cette opération d'aménagement.

Mais nous avons entendu beaucoup de choses récemment et vous le savez, sur les grands aménagements bordelais. En l'occurrence, ici, Euratlantique est saluée comme une opération – j'ose le mot – exemplaire, qui n'attire pas simplement les cadres parisiens comme j'ai pu le lire dans la bouche de l'un de nos collègues. Je voudrais donc remercier à la fois Elizabeth TOUTON, sa dernière Présidente, son Directeur Général, Stéphane DE FAY qui a fait un excellent travail. Je trouve que ce rapport nous en dit beaucoup plus sur la réalité de ce quartier, en tout cas que les discours de campagne. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Merci Fabien ROBERT. Je vous propose qu'on ne fasse pas le débat sur Euratlantique à cette heure avancée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Emmanuelle, tu veux intervenir ? Non. Écoutez, je mets ces délibérations au vote.

M. PFEIFFER

Les 199, 200 et 206.

M. LE MAIRE

Oui. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 209 : « Dispositif d'aide à l'accession à la propriété, Passeport premier logement. Aide de la Ville aux acquéreurs - Autorisation ».

D-2020/207

Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique de Bordeaux - Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants - Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé s'inscrivant dans la réglementation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU – CD) vise à requalifier durablement l'habitat privé sur le secteur du centre ancien de Bordeaux, en accompagnant techniquement et financièrement les propriétaires privés du centre-ville, qu'ils soient occupants ou bailleurs, dans la réalisation de travaux.

Le volet « réhabilitation des copropriétés dégradées » permet de répondre à une caractéristique prépondérante du parc immobilier ancien de Bordeaux et déployer de manière expérimentale des moyens opérationnels dédiés pour remettre en état les petites copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique.

Ce dispositif accompagné par la Ville de Bordeaux, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine conformément aux transferts de compétences issus de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, a été validé en conseil municipal le 6 mars 2017 et complète sur le plan incitatif les outils opérationnels mis en place par les collectivités, notamment le Programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PRQAD) et la concession d'aménagement, pour mettre en œuvre le projet urbain [re]Centre.

La convention de financement relative à l'OPAH RU – CD signée le 27 avril 2017 fixe les objectifs opérationnels du dispositif. Elle établit pour 5 ans le cadre partenarial dans lequel les propriétaires situés dans le centre ancien de Bordeaux pourront bénéficier de subventions pour rénover leur logement.

Ainsi, l'Anah, l'Etat, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique, la Caisse des dépôts et consignations, Procivis de la Gironde, Procivis les Prévoyants, Action Logement, la Caisse d'allocations familiales, le Fond de solidarité logement, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL), la Fondation Abbé Pierre ont-ils précisé leurs engagements techniques et financiers pour la période 2017- 2022.

Par ailleurs, INCITE a été missionné par voie d'appel d'offre pour accompagner les propriétaires de manière individualisée et gratuite tout au long de leur projet. L'animateur du dispositif constitue à ce titre un guichet unique pour la perception des subventions.

Les aides financières mobilisées dans le cadre de l'OPAH RU- CD permettent de répondre aux objectifs suivants :

- inciter les propriétaires bailleurs à offrir à leurs locataires des conditions de vie de qualité et des loyers modérés (conventionnés),
- accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes (plafonds ANAH) dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine,

- accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des Périmètres de restauration immobilière (PRI) ou d'une Déclaration d'utilité publique (DUP),
- aider les propriétaires à réaliser des équipements résidentiels permettant d'améliorer le confort d'usage des immeubles (locaux vélos, locaux poussettes, locaux poubelles, stationnements),
- accompagner les syndicats de copropriété dont la réalisation d'un diagnostic multicritère mené dans le cadre de l'OPAH a confirmé la nécessité d'une intervention globale.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, ou les syndicats de copropriétaires d'une copropriété dégradée sont donc susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour le projet listé dans le tableau annexé, pour un montant total de 1 640 euros.

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires les subventions de la Ville de Bordeaux, conformément aux montants indiqués dans les tableaux annexés.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/208

**Aides pour l'amélioration du parc privé - Coup de Pouce -
Subventions de la Ville. Autorisation.**

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le centre historique ainsi que le Programme d'intérêt général (PIG) sur le reste de la Ville permettent ainsi de couvrir l'ensemble de la commune d'un outil d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration du parc privé.

Au-delà de ces dispositifs relativement contraints en termes de plafonds de ressources et de travaux éligibles, la Ville de Bordeaux a mis en place par délibération du 16 décembre 2013 un régime d'aide plus souple qui permet d'accompagner des propriétaires occupants aux ressources légèrement plus élevées que celles prises en compte par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), mais également des propriétaires bailleurs dont les logements ne nécessitent pas des travaux aussi lourds que ceux imposés par l'Anah, tout en s'engageant à pratiquer des loyers modérés.

Ce système d'aide permet également de soutenir la réhabilitation thermique des copropriétés dégradées. Par délibération du 29 septembre 2015, ce régime a également été élargi aux projets d'auto-réhabilitation accompagnée par des organismes agréés et aux projets d'habitat groupé réalisés par des associations au bénéfice de publics spécifiques.

Il permet ainsi d'apporter un système d'aide complet et évolutif à la réhabilitation des logements du parc privé, dans un cadre complémentaire aux dispositifs découlant de l'Anah.

Ainsi, il est proposé d'accorder, au titre du règlement d'intervention en faveur du parc privé, une aide de la Ville pour les 3 projets présentés dans le tableau en annexe et qui représente un montant total de subventions de 4 158 euros.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation des factures détaillées et des photos des travaux réalisés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- accorder aux bénéficiaires les subventions indiquées pour la Ville de Bordeaux dans le tableau annexé.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/209

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation.

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite soutenir l'accession abordable à la propriété, qui est un des maillons du parcours résidentiel ; elle s'appuie pour ce faire sur une double intervention :

- un objectif de production de 20% de logements abordables inscrits dans l'orientation d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme, et la mise en place d'obligations sur certains secteurs (opérations d'aménagement, secteur de diversité sociale),
- une subvention aux acquéreurs souhaitant acheter leur résidence principale à Bordeaux (Passeport 1er Logement), destinée aux primo-accédants, mais également ouverte en 2017 aux secundo-accédants pour l'acquisition de logements non finis.

Les modalités d'octroi des aides sont précisées dans le règlement d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété de la Ville de Bordeaux en vigueur.

Ce règlement prévoit d'accorder les aides de la ville, sous conditions de ressources du Prêt à taux zéro de l'Etat (PTZ) aux ménages sus cités, sur la base d'un montant de 3 000 euros à 6 000 euros selon la composition familiale.

L'aide est accordée pour l'acquisition :

- d'un logement neuf commercialisé aux conditions de prix de vente fixées dans le règlement d'intervention de la Ville de Bordeaux,
- d'un logement ancien sur le périmètre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), sous condition de mise aux normes d'habitabilité du logement dans l'année précédent ou suivant l'acquisition du bien,
- d'un logement mis en vente par un organisme de logement social selon les conditions des articles L.443-7 et suivant du Code de la construction et de l'habitation,
- d'un logement issu d'un changement de destination au sens du Code de l'urbanisme, sous condition de mise aux normes d'habitabilité du logement dans l'année précédent ou suivant l'acquisition du bien,
- d'un logement acquis en vue de sa première occupation après la réalisation de travaux concourant à sa remise à neuf au sens du 2^o du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts.

Le règlement prévoit également que ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf cas de force majeure.

Ils devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur, pendant au moins cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure.

En cas de non-respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 9 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 34 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, qu'ils soient finis ou non finis, les logements mis en vente par un bailleur social, les logements acquis en vue de leur première occupation après la réalisation de travaux de remise à neuf, le versement de la subvention interviendra sur présentation de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition.

Pour les logements anciens ou les logements issus d'un changement de destination, l'acquéreur remettra à la Ville, en complément de l'attestation notariée d'acquisition, un engagement formel à réaliser les travaux de mise aux normes d'habitabilité nécessaires qu'il devra justifier par la fourniture de factures au plus tard dans un délai d'un an. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME AJON

Dans cette délibération, on vous présente donc un dispositif d'aide à l'accession à la propriété, Passeport premier logement, qui accompagne des Bordelais à devenir propriétaires avec une aide de la Ville qui est versée directement auprès des notaires et qui permet bien souvent de boucler un plan de financement pour certains Bordelais. En termes de nombre, le bilan est peu élevé. Mais je suis prête à répondre à vos questions.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Juste pour faire vite et dire ce qu'on voulait exprimer d'essentiel, c'est qu'on s'abstient en fait sur cette délibération. On n'est évidemment pas contre le principe des aides. On n'est pas contre le fait que des gens puissent accéder à la propriété. Mais nous, on pense que c'est aux propriétaires de payer, comme BOUYGUES ou même AQUITANIS. Par exemple, vous parlez de l'encadrement des loyers. Nous, on serait pour l'encadrement des prix aussi. C'est : « Comment lutte-t-on contre la spéculation ? » Aujourd'hui, un logement vaut 200 000 euros ou 250 000 euros ou 300 000 euros, pour parler des plus modestes. Mais en réalité, ils peuvent valoir beaucoup moins. Pourquoi ce sont les pouvoirs publics et la Mairie qui financeraient une aide alors qu'on pourrait avoir une politique contraignante, qui fixerait des limites au prix d'achat et qui permettrait certainement de rendre plus accessibles les appartements pour les milieux populaires ?

C'est donc pour cela qu'on s'abstient, parce qu'on pense que c'est aux plus riches de payer et pas aux mairies d'essayer de rattraper les choses.

MME AJON

C'est l'objet même du Bail Réel Solidaire, le BRS, que nous allons accélérer sur la Ville pour justement avoir une accession plus maîtrisée et pour pouvoir répondre plus aux ressources des ménages bordelais qui sont – je vous le rappelle – sur un revenu médian à 1 740 euros et essayer d'en faire même dans le centre historique.

M. LE MAIRE

Merci Emmanuelle. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 210, « Mon Énergie Bordeaux Métropole ».

D-2020/210**« Mon Energie Bordeaux Métropole » - Participation de la Ville de Bordeaux au dispositif pour une 4e année.**

Madame Emmanuelle AJON, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est depuis 2008 engagée dans la transition énergétique avec l'adoption de son premier Plan Climat. Dans ce cadre, elle a également souhaité s'engager contre la précarité énergétique depuis 2012, afin que la dynamique de transition énergétique ne laisse pas de côté les plus fragiles des habitants bordelais.

Un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) a ainsi été mis en place, de 2013 à 2016, qui a accompagné près de 630 familles bordelaises à leur domicile dans la réduction de leur facture énergétique sur 4 ans.

Cette action a ensuite pris une dimension métropolitaine (la métropole détenant la plupart des compétences en matière d'habitat depuis 2015 et la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles MAPTAM) avec le dispositif « Mon Energie Bordeaux Métropole », labellisé SLIME en 2017, auquel la Ville de Bordeaux a adhéré par délibération le 9 octobre 2017.

Ce programme s'adresse spécifiquement aux ménages métropolitains, locataires et propriétaires, les plus vulnérables quant à l'accès à l'énergie du fait de la faiblesse de leurs revenus, de la mauvaise qualité thermique de leur logement et/ou du coût de l'énergie. Selon une étude réalisée par Electricité de France en 2016, 30 000 ménages seraient concernés sur le territoire métropolitain, dont 13 000 sur Bordeaux.

1. « Mon Energie Bordeaux Métropole » au bénéfice majoritaire des ménages bordelais

« Mon Energie Bordeaux Métropole » est conçu comme une plate-forme d'accueil, d'information et d'orientation suivie de ces ménages, à l'appui d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail. Un conseiller spécialisé de l'équipe Soliha-Creaq-MPS Formation oriente le ménage concerné vers le bon interlocuteur, en fonction de sa situation, et s'assure de sa prise en charge effective via une plate-forme collaborative numérique sur laquelle les partenaires doivent faire un retour de l'accompagnement réalisé. Il s'agit également d'un dispositif d'animation et de coordination des acteurs donneurs d'alerte et des partenaires vers qui les ménages sont orientés.

Le dispositif métropolitain prévoyait en option, sur volontariat des communes, la possibilité d'activer un volet complémentaire ciblé, à calibrer selon le souhait de la commune, et pris en charge à 80 % par Bordeaux Métropole. La Ville de Bordeaux a décidé par délibération le 9 octobre 2017 d'adhérer au dispositif avec l'objectif de réaliser, dans la continuité du SLIME, 400 visites par an, et en y associant, sur son budget propre, des aides au remplacement des équipements électroménager énergivores, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre (FAP), et des aides à des travaux de première nécessité dites de « dépannage pédagogique » en s'appuyant sur les Compagnons Bâtisseurs d'Aquitaine.

Après une première année partiellement consacrée au lancement du dispositif nécessaire à la constitution d'un réseau de partenaires solide, la deuxième année d'activité de « Mon Energie Bordeaux Métropole » a été pleinement opérationnelle. Les chiffres du bilan annuel (juin 2018 - juin 2019) ont démontré une réelle montée en puissance du dispositif, qui se rapproche des objectifs recherchés, notamment à Bordeaux avec 304 visites en année 2.

Sur les deux premières années, ce sont ainsi 765 ménages bordelais qui ont été accompagnés par la plateforme, dont 665 visites au total. La majorité des alertes concerne les factures d'énergies importantes (70%) et des problèmes de confort dans le logement. Dans le

prolongement de la plateforme et en complément, plusieurs dispositifs de droit commun ont été mobilisés pour accompagner les ménages en difficulté : notamment avec la plateforme Mal Logement de Bordeaux Métropole, le Fonds solidarité logement (FSL) et, pour les ménages éligibles, le Programme d'intérêt général (PIG) ou l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Bordeaux.

Le dispositif permet ainsi d'apporter une première réponse aux administrés et d'améliorer leur confort souvent de façon immédiate, même s'il est difficile de conclure à une sortie totale de la précarité énergétique.

En revanche, le bilan des aides bordelaises au remplacement de l'électroménager énergivore et aux travaux de première nécessité est mitigé.

Après un début timide, la mobilisation de la première aide s'est développée de façon accélérée depuis le début de la 3^e année, notamment de par la modification du règlement d'intervention délibéré en conseil municipal début 2019 permettant une prise en charge plus importante voire totale des équipements, et en instaurant des modalités administratives plus simples. Ainsi, lors de cette année 3, 23 ménages ont bénéficié d'un remplacement d'électroménager énergivore pour un montant total de 8 675 euros.

L'aide au dépannage pédagogique pour les locataires a concerné, quant à elle, 22 ménages seulement depuis le début du dispositif.

Enfin, le dispositif est désormais ancré dans les pratiques des partenaires et plébiscité par les communes. « Mon Energie Bordeaux Métropole » s'appuie sur un réseau de partenaires désormais important (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, associations, etc.) « donneurs d'alertes » et services accompagnant les ménages. Le recours au dispositif est devenu automatique pour nombre d'entre eux et notamment les travailleurs sociaux des Maisons départementales de solidarité (MDS), le FSL ou encore Gaz de Bordeaux, relais efficace auprès de sa clientèle en difficulté de paiement.

Ces résultats en augmentation, la dynamique partenariale et communale et l'afflux des nouvelles alertes directes et indirectes (via nos partenaires) à l'entrée dans l'hiver démontraient l'intérêt du dispositif et de la nécessité de le poursuivre une 4^e année, jusqu'en juin 2021, tel que cela avait été initialement et potentiellement envisagé. L'exécutif métropolitain a ainsi acté le lancement de l'année 4 en janvier dernier et interrogé les communes concernées par des actions ciblées sur leur volonté de les reconduire.

La crise sanitaire du printemps 2020 a eu évidemment un impact sévère sur l'activité, qui a n'a permis la réalisation que de 229 accompagnements et 215 visites en milieu d'année 3. Mais le dispositif se poursuit et retrouve une dynamique à l'appui de son réseau de partenaires et donneurs d'alerte déjà relancés et d'une nouvelle campagne de communication grand public à l'automne.

2. Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'année 4 de « Mon Energie Bordeaux Métropole »

Fort de ces résultats et considérant l'intérêt du dispositif pour les ménages bordelais, il est proposé de reconduire l'action sur Bordeaux pour une 4^e année de juin 2020 à juin 2021, avec la réalisation de 400 visites à domicile annuelles par l'opérateur de la métropole, comprenant la remise d'un kit d'économie d'énergie, l'accompagnement des ménages vers les services adaptés, et le suivi des consommations au bout d'un an.

Compte tenu du tarif unitaire de la visite à domicile établi à 475 euros HT soit 569 euros TTC, le coût annuel de cette action s'élève à 190 000 euros HT soit 227 600 euros TTC. Les prestations à la carte pour les communes font l'objet d'un cofinancement entre Bordeaux Métropole et les communes concernées, à hauteur respective de 20% et 80% ; étant rappelé que Bordeaux Métropole finance intégralement la mission socle d'animation de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique.

La convention d'application communale ci annexée encadre le périmètre de l'action ciblée (400 visites à domicile par an) et les modalités de son cofinancement.

Les crédits correspondants aux missions prévues en 2020 sont inscrits au budget 2020.

3. Maintien du règlement d'intervention, sur la base d'une enveloppe budgétaire fongible

Concernant les deux aides spécifiques portées par la ville de Bordeaux (prise en charge du remplacement de l'électroménager énergivore, prise en charge des travaux de première nécessité), elles prennent la forme de subventions, et sont octroyées sur proposition de l'opérateur du suivi-animation, et après instruction des services de la ville et des partenaires financeurs. Il convient d'adapter légèrement le dispositif au vu des résultats exposés ci-dessus.

3.1 Aide au remplacement de l'électroménager énergivore

Cette action a pour objectif de permettre aux ménages les plus fragiles de bénéficier d'équipements performants, et ainsi réduire leurs factures d'énergie et d'eau rapidement. Les ménages éligibles sont les locataires ou les propriétaires occupants modestes au sens de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). La subvention prend en charge 100 % du coût TTC de l'équipement, dans la limite de 400 euros.

Pour l'attribution de cette subvention et l'accompagnement des ménages, la Ville Bordeaux s'appuyait sur la Fondation Abbé Pierre. La FAP a fait savoir qu'elle ne renouvelait pas sa participation au dispositif faute de moyens humains et financiers. De fait, la mise en œuvre du règlement d'intervention sera prise en charge par l'opérateur de « Mon Energie Bordeaux Métropole » directement, qui aura la charge de gérer également le mécanisme de pré financement des subventions.

3.2 Aide au dépannage pédagogique

Bien que l'aide au dépannage pédagogique pour les locataires ait concerné un faible nombre de ménages seulement depuis le début du dispositif, la Ville de Bordeaux décide de poursuivre le partenariat avec les Compagnons bâtisseurs pour une année sur la base d'un coût moyen d'intervention de 500 euros.

A l'issue des visites à domicile menées par l'opérateur, et en fonction de la situation diagnostiquée, le conseiller pourra ainsi préconiser la réalisation de petits travaux de première nécessité, incombant aux locataires pour diminuer l'inconfort énergétique du logement (par exemple, remplacement d'un carreau cassé, étanchéité des menuiseries, etc.), sans remplacer les travaux d'amélioration plus pérennes qui pourront être réalisés dans un second temps par le propriétaire (et qui figurent également dans les compte rendus de visite).

3.3 Principe de fongibilité de l'enveloppe réservée aux aides communales

Etant donné la faible consommation du budget pour le dépannage pédagogique, il est décidé de transformer les deux lignes de crédit préexistantes en une enveloppe globale fongible pour répondre aux besoins les plus forts au fil de l'eau, notamment en remplacement d'électroménager.

Aussi, la Ville de Bordeaux réserve une enveloppe de 30 000 euros pour le remplacement de l'électroménager énergivore et le dépannage pédagogique pour l'année 2020/2021.

Les crédits correspondants en 2020 sont inscrits au budget 2020.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique « Mon Energie Bordeaux Métropole » pour une 4^e année,
- décider le financement des actions ciblées sur le territoire de Bordeaux ; telles que définies dans le présent rapport, à hauteur de 182 080 euros TTC. Les crédits pour l'année 2020 sont prévus sur l'opération P031 O 008, chapitre 204, compte 1412,
- de valider les nouvelles modalités du règlement d'intervention pour les aides au remplacement de l'électroménager énergivore et aux travaux de première nécessité. Les crédits sont prévus sur l'opération P 031 O 008, chapitre 204, Compte 20422,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'application entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'Association des Compagnons bâtisseurs, ainsi que toute convention technique ou document s'y rattachant,
- Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME AJON

Nous vous proposons dans cette délibération une quatrième année de participation au dispositif « Mon Énergie Bordeaux Métropole » avec un volet Bordeaux. C'est une année supplémentaire pour évaluer ce dispositif et aller plus loin dans l'accompagnement contre la précarité énergétique des ménages bordelais.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ? Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Oui. Alors moi, je suis heureuse que l'on passe à la quatrième année parce que j'ai encore en mémoire toutes les fois où vous m'indiquiez à quel point ce dispositif était vraiment très *light* et pas du tout à la hauteur de l'ambition qu'on devait lui donner. Je suis donc assez contente de voir que finalement, cela repart dans la quatrième année. C'est aussi conforme aux capacités des associations sur lesquelles on s'appuie parce que c'est un travail qui est extrêmement complexe en réalité et qui nécessite du sur-mesure. Finalement, vous le modifiez, mais pas de façon si radicale que cela à ce stade.

Je suppose que vous allez utiliser les différentes annonces de l'État sur la rénovation thermique et sur le dispositif Ma Prime Renov, pour partir sur une autre direction. J'en profite donc pour vous dire, Monsieur le Maire, que c'est vrai que cela pourrait tout de même être intéressant, vu l'importance du sujet, qu'on ait un long débat en Conseil municipal sur les questions de logement, de rénovation énergétique, de programmes immobiliers, si vous en étiez d'accord, pour nous permettre de déployer largement, les uns et les autres, des arguments dans un débat de qualité.

M. LE MAIRE

Oui, j'entends votre remarque. On y réfléchira, Alexandra SIARRI. Emmanuelle AJON.

MME AJON

C'est ce que je viens de dire. La quatrième année est celle de l'évaluation pour réorienter, rendre beaucoup moins *light* justement ce dispositif et répondre mieux aux ambitions que nous avons portées. Ce n'est donc pas une reconduite les yeux fermés, mais bien pour une évaluation et une amélioration.

M. LE MAIRE

Merci. Il y a une demande de prise de parole ? Oui.

MME JAMET

Oui. Pendant de nombreuses années, je suis effectivement intervenue sur ce sujet-là. Là, on est bien sur une année 2020. On n'a pas encore le budget 2021. Pour pouvoir aller vers ce que l'on veut sur la précarité énergétique, il faut évaluer ce qui a été fait, voir les modalités pour l'améliorer et budgéter ce cap. Il est donc normal que cette délibération soit dans l'état.

M. LE MAIRE

Merci. S'il n'y a plus d'observations, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Nous allons pouvoir passer à la délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC avec la Délibération n°211 :
« Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Approbation. Décision. Autorisation».



Convention d'application communale

"Mon énergie Bordeaux Métropole"

**Dispositif de lutte contre la précarité énergétique
de Bordeaux Métropole sur la Ville de Bordeaux**

Juin 2020 – Juin 2021



Sommaire

Préambule	4
1- Engagement en co financement de la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la réalisation des actions ciblées	6
<u>1.1 Définition de l'action ciblée</u>	6
<u>1.2 Montant de l'action ciblée</u>	6
<u>1.3 Financement de l'action ciblée</u>	6
<u>1.4 Modalités de paiements</u>	7
2- Engagement concernant les financements des aides aux particuliers dans le cadre du règlement d'intervention de la Ville	8
<u>2.1 Le remplacement de l'électroménager énergivore</u>	8
2.1.1 Engagement de la Ville de Bordeaux	
2.1.2 Règles d'instruction pour l'attribution des aides au remplacement de l'électroménager énergivore et modalités de paiements	8
<u>2.2 L'aide aux travaux de première nécessité et l'expérimentation du dépannage pédagogique avec l'association des Compagnons bâtisseurs</u>	9
2.2.1 Définition des travaux de première nécessité	9
2.2.2 Partenariat avec les Compagnons bâtisseurs pour le dépannage pédagogique	9
2.2.3 Règles d'instruction des aides aux travaux de première nécessité et modalité de paiement	9
<u>2.3 Montant de l'enveloppe pour le financement de l'action « aides aux particuliers »</u>	10
3- Durée de la convention	10
4- Communication	10
5- Résiliation et révision de la convention - Avenant	10
Annexe	12

Convention d'application communale du dispositif de lutte contre la précarité énergétique de Bordeaux Métropole sur la Ville de Bordeaux

Conclue entre :

Bordeaux Métropole

Dénommée ci-après « Bordeaux Métropole », maître d'ouvrage du dispositif, représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani

et

La Ville de Bordeaux

Dénommée ci-après « Ville de Bordeaux », représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic

L'Association des Compagnons Bâisseurs,

Dénommée ci-après « Compagnons bâtisseurs », représentée par son Président, XX

Préambule :

L'affirmation de l'engagement de la Ville de Bordeaux dans la lutte contre la précarité énergétique, au sein de la gouvernance métropolitaine.

La Ville de Bordeaux est depuis 2008 engagée dans la transition énergétique avec l'adoption de son premier Plan Climat. Dans ce cadre, elle a également souhaité s'engager contre la précarité énergétique depuis 2012, afin que la dynamique de transition énergétique ne laisse pas de côté les plus fragiles des habitants bordelais.

Partant de la définition retenue par la loi (article 11 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010) «est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat», un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) a été mis en place, d'abord de manière expérimentale sur la période 2013 - 2014 puis conforté sur la période 2015 - 2016.

Ce SLIME «Allô Energie», plateforme de repérage, d'information et d'orientation des ménages en situation de précarité énergétique, a permis d'accompagner près de 630 familles bordelaises à leur domicile dans la réduction de leur facture énergétique depuis 2013. Ces ménages identifiés ont pu bénéficier d'un diagnostic bâti de leur logement, de conseils en éco gestes personnalisés, d'une orientation de leur dossier vers les services adaptés (accompagnement budgétaire, réalisation de travaux, accompagnement social, médiation avec les propriétaires bailleurs, etc), ainsi que d'un suivi de leur consommation d'énergie au bout d'un an.

L'action bordelaise et la dynamique partenariale initiée par le dispositif «Allô Energie» se poursuit désormais dans le cadre métropolitain, conformément à la décision du comité de pilotage du 21 novembre 2016 clôturant l'évaluation du SLIME de Bordeaux.

Face à l'enjeu de massifier la lutte contre la précarité énergétique, le passage au niveau métropolitain a permis de s'interroger sur la gouvernance de cette politique.

L'évaluation a notamment mis en évidence le chevauchement et le manque de lisibilité des politiques publiques en la matière, à la croisée de plusieurs thématiques (logement, social, et énergie/climat), portées par différentes collectivités et acteurs, de compétences et de périmètres variables; cadre dans lequel le SLIME était un dispositif parmi d'autres. La coordination des partenaires engagés dans la lutte contre la précarité énergétique, dans une logique de guichet unique et d'action globale, apparaissait ainsi comme une forte préconisation pour un dispositif à venir.

Bordeaux Métropole a ainsi décidé, par délibération du 29 septembre 2017 de lancer un dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique:

- qui s'inscrit dans le cadre plus large de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique «Ma Renov Bordeaux Métropole», elle-même conçue comme un guichet unique et dont le nouveau dispositif constituerait la brique «précarité énergétique»,
- qui s'articule avec la préfiguration du pôle Mal logement de la Métropole,
- et qui intègre les démarches engagées par des communes volontaires pour adhérer au dispositif.

Suite à appel d'offres, Bordeaux Métropole a désigné le groupement Soliha-Creaq-MPS Formation comme opérateur de suivi animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique, en charge des missions du socle commun et des prestations à la carte des communes, détaillées ci-dessous.

En effet, le dispositif, lancé pour trois ans, a pour cible les propriétaires occupants modestes (selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)) et locataires et comprend deux volets:

⇒ **Le socle commun aux 28 communes du territoire : l'animation d'un guichet unique intégré à «Ma Renov Bordeaux Métropole»**

En tant que plateforme et outil d'articulation et de coordination des actions dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le dispositif de la Métropole a vocation à intégrer l'ensemble des démarches engagées ou à lancer sur son territoire afin de mutualiser les efforts et les moyens en faveur des ménages en situation de précarité énergétique.

Les principales missions du socle commun sont donc:

- l'animation et la coordination des partenariats et des actions existants ou à développer, afin d'envisager une action globale en matière de lutte contre la précarité énergétique,
- le repérage des ménages en situation de précarité énergétique; c'est-à-dire les «invisibles», qui ne se manifestent pas spontanément auprès des services compétents,
- l'accueil via un numéro de téléphone unique, l'information et l'orientation des ménages vers les services et partenaires compétents, avec un impératif de suivi et de reporting régulier sur chaque situation, via une plateforme collaborative, afin d'avoir un suivi du ménage et/ou une traçabilité du logement identifié comme étant du mal logement,
- la communication large et régulière sur le dispositif pour l'inscrire dans la durée. Un événement de lancement public à l'automne 2017 a ainsi inauguré cette campagne de communication.

Une convention générale, validée par le conseil métropolitain du 29 septembre 2017 et conclue entre Bordeaux Métropole et l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de la précarité énergétique (organismes sociaux, fournisseurs d'énergie, associations, opérateurs, Anah, etc.) fixe le cadre de ce nouveau dispositif et formalise les engagements de chacun.

⇒ **Des actions ciblées dans chacune des communes participantes, à définir avec elles en fonction de leur besoin et de leur cadrage budgétaire.**

Les chiffres croissants, la dynamique partenariale et communale ainsi que l'afflux de nouvelles alertes directes et indirectes ont démontré la nécessité de poursuivre le dispositif une quatrième année, jusqu'en juin 2021.

L'exécutif métropolitain a ainsi acté le lancement de l'année 4 en janvier 2020.

La Ville de Bordeaux a décidé de poursuivre les actions entreprises depuis 2017 par ce dispositif métropolitain en inscrivant l'accompagnement à leur domicile de 400 ménages par an pendant la durée du dispositif, en couplant avec des aides au remplacement des équipements électroménagers énergivores et des aides aux travaux de première nécessité dites « dépannage pédagogique ».

La présente convention d'application a pour objectif de définir le périmètre de cette action, ses modalités de financements (1) ainsi que les partenariats développés pour la mise en œuvre des aides de la Ville de Bordeaux en faveur des ménages en situation de précarité énergétique (2) pour cette quatrième et dernière année du dispositif.

1. Engagement en co financement de la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la réalisation des actions ciblées

1.1 Définition de l'action ciblée

En complément de la mission métropolitaine de coordination des partenariats et d'animation d'une plateforme d'information et d'orientation des ménages métropolitains en situation de précarité énergétique, la Ville de Bordeaux souhaite décliner cette action de lutte contre la précarité énergétique en proposant aux ménages bordelais, repérés par la plateforme, des visites à domicile réalisées par le groupement prestataire.

La Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole conviennent de cofinancer, dans le cadre du dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique, **la réalisation de 400 visites à domicile par an, durant la durée de la convention (1 an).**

La visite technique par un conseiller spécialisé a pour objectif d'identifier avec l'occupant des problématiques liées aux usages, ainsi qu'au bâti.

L'analyse réalisée par le conseiller donnera lieu à des conseils personnalisés in situ pour économiser l'eau et l'énergie. Dans un second temps, un compte rendu de visite, intégrant le bilan des consommations et des préconisations sera remis à l'occupant, à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux.

Dans ce compte rendu, les situations d'urgences seront mises en exergue ainsi que de préconisations des travaux hiérarchisées.

Un exemple de compte rendu de visite est joint en annexe 1 de la présente convention.

A l'issue de la visite, et en fonction de la situation de l'occupant, l'opérateur sollicitera les aides proposées par la Ville de Bordeaux, décrites en partie 2. La Ville de Bordeaux se réserve l'instruction des dossiers.

Enfin, en tant qu'animateur de la plateforme d'information et d'orientation, l'opérateur se chargera, à l'issue de la visite sur place, de transmettre le dossier aux services adaptés à la situation diagnostiquée, et de veiller à la bonne prise en compte du dossier par les partenaires au travers notamment de la plateforme collaborative développée au niveau métropolitain.

1.2 Montant de l'action ciblée

Le tarif unitaire des visites à domicile est établi dans le cadre du marché à bon de commande passé entre Bordeaux Métropole et le groupement Soliha-Creaq-MPS Formation.

Le coût unitaire est de 475 € HT, soit 569 € TTC par visite.

Le coût annuel pour 400 visites est donc de 190 000 € HT (227 600 € TTC).

1.3 Financement de l'action ciblée

Conformément à la délibération du conseil métropolitain en date du 29 septembre 2017 approuvant la convention relative aux engagements des partenaires dans le cadre du dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique, Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage du marché d'animation du dispositif confié au groupement Soliha-Creaq-MPS Formation.

Bordeaux Métropole prend à sa charge en totalité le volet métropolitain du dispositif consistant en la coordination des partenariats, le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, l'animation d'une plateforme téléphonique, le développement des outils de communication et l'alimentation d'une base de données collaborative.

Le coût de cette mission financée entièrement par Bordeaux Métropole est de 175 200 € HT (210 240 € TTC) pour cette année supplémentaire.

Dans la logique du transfert de compétence, la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole conviennent de cofinancer l'action ciblée effectuée sur le territoire de Bordeaux, définie au paragraphe « 1.1 Définition de l'action ciblée », selon la répartition suivante :

		Année 4
Montant action ciblée (TTC) 400 visites / an		227 600 €
Bordeaux Métropole (TTC)	20 %	45 520 €
Ville de Bordeaux (TTC)	80 %	182 080 €

1.4 Modalités de paiement

Dans le cadre du marché à bons de commande passé entre Bordeaux Métropole et le groupement Soliha–Créaq–MPS Formation, Bordeaux Métropole gère, en lien avec les services de la Ville de Bordeaux, les bons de commande liés à la réalisation des visites à domicile. Elle rémunère son prestataire sur facture, une fois la mission réalisée.

Il est convenu que Bordeaux Métropole sollicitera les subventions de la Ville de Bordeaux par appel de fonds, au premier trimestre de l'année N +1, à hauteur de 80 % des factures payées par la métropole en année N et certifiées conformes.

Pièces nécessaires au paiement

L'appel de fond de Bordeaux Métropole se fera sur la base d'une demande écrite accompagnée du relevé des factures acquittées et certifiées par le comptable public.

Le paiement de la subvention par la Ville de Bordeaux se fera sur présentation de ces pièces.

2. Engagement concernant les financements des aides aux particuliers dans le cadre du règlement d'intervention de la Ville de Bordeaux

Dans la poursuite de son engagement dans la lutte contre la précarité énergétique initiée en 2013 et renforcé en 2015, la Ville de Bordeaux apporte des aides aux particuliers pour les accompagner dans la réduction rapide et concrète de leur consommation énergétique.

Ces aides se déclinent à deux niveaux :

- la prise en charge d'une partie du remplacement de l'électroménager énergivore,
- la prise en charge des travaux de première nécessité.

Ces aides, sous forme de subventions, sont octroyées sur proposition de l'opérateur, et après instruction des services de la Ville de Bordeaux, des partenaires financeurs dans le respect des règles définies ci-dessous.

2.1 Le remplacement de l'électroménager énergivore

2.1.1 L'engagement de la Ville de Bordeaux

L'électroménager, lorsqu'il est très ancien, peut représenter un poste de consommation très important pour les ménages.

Cette action a pour objectif de permettre aux ménages les plus fragiles de bénéficier d'équipements performants, et ainsi réduire leurs factures d'énergie et d'eau rapidement.

Conformément aux termes du marché public, la mise en œuvre du règlement d'intervention sera prise en charge par l'opérateur de "Mon énergie Bordeaux Métropole" directement, qui aura la charge de gérer également le mécanisme de pré financement des subventions.

2.1.2 Règles d'instruction pour l'attribution des aides au remplacement de l'électroménager énergivore et modalités de paiement

Sur proposition du conseiller du groupement Soliha–Creaq–MPS Formation ayant réalisé une visite à domicile, les services de la Ville de Bordeaux valideront l'engagement de l'aide au remplacement, dans la limite des crédits disponibles.

Les ménages éligibles sont les locataires ou les propriétaires modestes au sens de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les équipements appartenant aux propriétaires bailleurs ne pourront pas bénéficier de l'aide au remplacement, ainsi que les équipements non adaptés à la taille du ménage ou à ses besoins spécifiques.

Les équipements à remplacer sont ceux de plus de 15 ans, ou évalués par l'opérateur lors de la visite à domicile comme ayant une consommation énergétique ou d'eau excessive.

De manière exceptionnelle, en cas d'absence d'équipement indispensable à la satisfaction des besoins élémentaires, l'aide peut également être mobilisée, sur proposition justifiée de l'opérateur.

Si plusieurs équipements doivent être remplacés, l'aide ne pourra être octroyée que pour un seul des équipements.

Les équipements nouveaux devront être de classe énergétique A+.

La subvention prend en charge 100 % du coût TTC de l'équipement, dans la limite de 400 €.

La liste des appareils concernés est précisée en annexe.

2.2 L'aide aux travaux de première nécessité et le dépannage pédagogique avec l'association des Compagnons Bâisseurs

2.2.1 Définition des travaux de première nécessité

A l'issue des visites à domicile telles que définies dans la première partie de la convention, et en fonction de la situation diagnostiquée, le conseiller pourra préconiser la réalisation de travaux de première nécessité.

Il s'agit de réparations ou petites interventions, permettant de réduire rapidement les consommations énergétiques. Ces travaux permettent de redonner confiance aux ménages, mais ne remplacent pas les travaux d'amélioration plus pérennes qui pourront être réalisés dans un second temps.

Dans le cadre d'un logement loué, les travaux de première nécessité relèvent de la responsabilité du locataire.

La liste, non exhaustive, des travaux de première nécessité pouvant faire l'objet d'une aide de la Ville, est précisée en annexe de la présente convention.

2.2.2 Partenariat avec les Compagnons bâtisseurs pour le dépannage pédagogique

Afin de rendre opérationnelle cette aide de la Ville de Bordeaux, en y apportant notamment une dimension pédagogique et en l'intégrant dans un projet plus global d'insertion, la Ville de Bordeaux met en place un partenariat avec l'association des Compagnons bâtisseurs pour développer une action de dépannage pédagogique sur une durée de un an.

Sur proposition du conseiller spécialisé du groupement Soliha–Creaq–MPS Formation ayant effectué une visite à domicile, la Ville de Bordeaux et les Compagnons bâtisseurs valideront la mise en œuvre du dépannage pédagogique. Ce dispositif permettra de faire intervenir au domicile du ménage concerné un technicien et un jeune en service civique pour accompagner l'occupant dans la réparation ou la réalisation de travaux de première nécessité préconisés (liste non exhaustive précisée en annexe 2). La plus-value de ce dispositif repose sur l'apprentissage dont bénéficie l'occupant qui sera en mesure d'intervenir à nouveau chez lui si besoin ou chez une autre personne.

Ces interventions se dérouleront sur une demi-journée, voire une journée.

L'association des Compagnons bâtisseurs s'engage à intervenir dans un délai de 15 jours après validation partagée du dossier. De plus, elle alimentera la plateforme collaborative gérée par le groupement de prestataires pour le compte de Bordeaux Métropole, afin d'assurer un suivi partagé des ménages en situation de précarité énergétique.

En contrepartie de l'accompagnement au dépannage, les bénéficiaires participeront financièrement, de manière symbolique, en adhérant à l'association des Compagnons bâtisseurs.

2.2.3 Règles d'instruction des aides aux travaux de première nécessité et modalité de paiement

Après repérage du ménage par l'opérateur, la Ville de Bordeaux et les Compagnons bâtisseurs valident ensemble l'engagement de leur intervention, dans la limite des crédits disponibles (coût moyen d'une intervention : 500 €).

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux locataires. En fonction des situations rencontrées, certains propriétaires occupants éligibles au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique (propriétaires occupants modestes au sens de la réglementation de l'Anah) pourront néanmoins bénéficier de ce dispositif

La liste précisée en annexe définit, de manière non exhaustive, les travaux de première nécessité pouvant bénéficier du dispositif de dépannage pédagogique.

2.3 Montant de l'enveloppe pour le financement de l'action « Aides aux particuliers »

La Ville de Bordeaux réserve une enveloppe de 30000€ pour le remplacement de l'électroménager éneergivore et le dépannage pédagogique pour la période du 13 juin 2020 au 12 juin 2021.

3. Durée de la Convention

La convention d'application du dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique sur la Ville de Bordeaux est conclue jusqu'à la fin du dispositif, soit le 12 juin 2021. Elle portera ses effets à compter de la signature.

4. Communication

Le logo de chaque partenaire financeur, dans le respect de la charte graphique, devra être apposé sur l'ensemble des documents évoquant ses actions opérationnelles, les supports d'information de type dépliants, plaquettes, affichages, expositions, filmographie, vitrophanie, site internet ou communication presse (articles presse municipale ou presse quotidienne régionale) portant sur le dispositif, réalisés par le maître d'ouvrage, un des partenaires ou le prestataire.

5. Résiliation et révision de la convention – Avenant

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits, nouveaux partenariats), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant. Le périmètre et la définition de l'action ciblée sur la Ville de Bordeaux pourront être modifiés après validation en comité de pilotage

D'autre part, en fonction de l'analyse des indicateurs de résultat, chacune des parties pourra demander les mesures de redressement nécessaires propres à favoriser plus efficacement l'atteinte des objectifs poursuivis ou pourra résilier la convention. Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation

Bordeaux Métropole
Représentée par son Président

Alain Anziani

Ville de Bordeaux
Représentée par son Maire

Pierre Hurmic

L'association des Compagnons Bâisseurs
Représentée par son Président

Annexe

1 : Liste des travaux de première nécessité (non exhaustive)

- entretien et remplacement des interrupteurs, prises électriques et téléphoniques,
- entretien et remplacement des douilles électriques,
- pose de plinthes cache prise, goulottes électriques, etc.
- remplacement de vitres cassées, joints et mastics vétustes des fenêtres,
- réfection des poignées et gonds de fenêtres,
- « recalibrage » des ouvrants de fenêtres par rapport au tableau (c'est à la charge du propriétaire normalement mais c'est juste un réglage des gonds donc aucun artisan vient faire ce travail en règle général),
- petites réparations des stores et volets,
- fixation des radiateurs électriques au mur si le radiateur est détaché à cause de l'occupant,
- remplacement des joints des robinets et du joint de robinet de la chasse d'eau,
- maintenance et remplacement du mécanisme de la chasse d'eau,
- changement des joints en silicone dans la salle de bains et la cuisine,
- réparation des fuites selon la source et entretien des siphons.

2 : Liste des équipements électroménagers pouvant bénéficier de l'aide au remplacement

- Réfrigérateurs (excepté ceux de type « américain » distribuant des glaçons),
- congélateurs,
- lave linge,
- lave vaisselle,
- plaque de cuisson,
- cuisinières / fours.

DELEGATION DE Monsieur Bernard L. BLANC

D-2020/211
Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Approbation. Décision. Autorisation

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde Habitat, CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ont mis en place une Maison du Projet.

La Ville est maître d'ouvrage de la Maison du Projet qui réunit l'ensemble des parties.

Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent ;
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ;
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Depuis son ouverture en octobre 2016, la Maison du Projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, la Maison du Projet est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et est bien identifiée par le public.

Initialement, ce dispositif avait été envisagé pour une durée de 3 ans. Il a fait l'objet d'une première prolongation d'un an suite à la signature d'un avenant n°1.

Afin de continuer l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé la poursuite des activités de la Maison du Projet sur une durée de trois années supplémentaires portant le terme de la convention partenariale au 30 juin 2023.

L'avenant n°2 prévoit la reconduction des conditions initiales de la convention pour chacun des partenaires, celles-ci sont détaillées ci-dessous.

- Avenant pour la mise à disposition du local

Le contrat de bail est prorogé pour trois années supplémentaires, portant son terme au 30 juin 2023.

- Avenant pour le financement des dépenses liées à la Maison du projet

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980€	10980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792€
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	46 680 €
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560€	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €

<i>Polyclinique Bordeaux Métropole</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412

- Avenant pour le fonctionnement et l'animation du local

La Ville de Bordeaux est maître d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N + 1.

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du Projet d'un animateur, par voie de contrat, pour la durée de validité de la convention et des avenants.

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période de juillet 2020 à juin 2023 est de 179 412 € TTC ; elle est répartie comme suit :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)
Loyer Charges +	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €

Les lignes budgétaires correspondantes pour 2020 étant ouvertes au budget principal, en section fonctionnement, je vous propose donc d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc ci-joint et de prévoir l'inscription des crédits s'y rapportant au budget des exercices 2021, 2022 et 2023.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 ci-joint et notamment son volet budgétaire
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tout document élaboré en application de celle-ci
- imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux budgets 2021, 2022 et 2023, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée délibérante.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BLANC B-L.

Oui, il s'agit juste du financement de la Maison du Projet et son animation. Vous avez vu le montant des subventions allouées pour ce budget de fonctionnement. On est donc sur le projet de renouvellement du Grand Parc. Depuis quelques années, il est installé une Maison du Projet et la délibération vise à voter le budget de 29 902 euros sur l'exercice 2020. Vous voyez la projection jusqu'en 2023, avec un pic sur les deux années suivantes, pour un total de 179 412 euros.

Vous avez ensuite la prise en charge de l'animation même du lieu pour 29 902 euros par an.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des observations ? Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Oui, deux petites interventions. Premièrement, nous étions en cours de réévaluation de ces maisons du projet puisqu'en fait, elles ne sont pas toutes financées aux Aubiers, à Benauges ou au Grand Parc selon les mêmes modèles et surtout, elles ne sont pas pilotées et animées par les mêmes services, certains par le Développement social et urbain, d'autres par l'Urbanisme, des troisièmes encore sur des financements avec des promoteurs. Je ne sais donc pas si vous avez avancé là-dessus et sur cette remise à plat. Nous sommes évidemment très favorables à l'existence de ces maisons du projet qui sont indispensables.

Je profite de cette délibération du Grand Parc pour savoir où vous en êtes pour la réunion du centre social du Grand Parc et de GPInten6t puisqu'au moment du confinement, nous étions sur un délai de concertation très serré, pour permettre de faire en sorte qu'il puisse y avoir une unité unique, avec une réunion des deux équipes et une ouverture aux autres associations qui manquaient de locaux.

Avec le confinement, cette concertation a été complètement explosée et a probablement mis en danger le *process* général. C'est donc une pure demande d'information.

M. LE MAIRE

L'autre Bernard BLANC va répondre.

M. BLANC B.

En tant que Maire de quartier et en charge du Grand Parc, les discussions entre le centre social et le centre d'animation, parmi les principaux partenaires, se sont interrompues en janvier, le Covid et le confinement n'ayant pas permis d'aboutir et ayant en tout cas nécessité de suspendre les discussions.

Voilà donc où on en est. On va maintenant les reprendre bien évidemment. L'été, c'est un peu compliqué. On est maintenant au mois de septembre. Tout cela va reprendre très rapidement.

Et puis, vous avez raison sur un point. Il y a une certaine urgence de prendre une décision puisque le dossier est dans un état tel où l'avancement de la réhabilitation du Grand Parc nécessite effectivement une décision rapide de restructuration, notamment au niveau du centre social. Donc effectivement, ce dossier est ouvert. Vous savez comme moi que les différents partenaires sont relativement arcbutés sur leurs positions respectives. C'est un euphémisme que de dire cela. Mais je ne doute pas qu'avec la bonne volonté des uns et des autres, nous arriverons à un accord très satisfaisant et très important en tout cas pour le devenir et le développement de ce quartier.

M. LE MAIRE

Merci. Le deuxième Bernard BLANC.

M. BLANC B-L.

Je complète, si vous me le permettez, trois petits éléments sur ce projet dit urbain du Grand Parc. Il y avait un autre sujet qui était celui de la requalification du Centre Commercial Europe. Les adjoints et le Maire de quartier ont rencontré tous les commerçants qui s'inquiétaient beaucoup de la durée de la procédure. La bonne nouvelle, c'est qu'après mise en concurrence, nous attribuerons le marché à un opérateur le 15 octobre. Nous tenons les délais de façon à ce qu'il puisse y avoir une équipe qui prenne en charge la requalification de ce Centre Commercial.

Deuxième point que je voulais évoquer et qui me tient à cœur, c'est que nous avons fait reculer CDC HABITAT sur la démolition des 39 logements de la Barre D rue Counord parce que je ne comprends pas très bien comment, lorsqu'on est en Loi SRU en déficit, on supprime 39 logements.

Pour répondre à la question de l'impact sur le GES, tous les gens du bâtiment savent que ce qui en produit le plus, ce sont les démolitions-reconstructions. Donc là, nous allons être vertueux. Nous allons garder 39 logements sociaux sur ce site et nous allons éviter de produire des gaz à effet de serre extrêmement importants.

Il y aura un troisième temps qui est le 20 octobre avec la réunion sur le plan-guide. C'est là où nous allons reprendre un petit peu en main ce plan-guide puisque jusqu'à présent, on n'a pas eu énormément la possibilité de ré-intervenir. Donc le 20 octobre, nous aurons le plaisir de voir un petit peu où nous en sommes sur ce plan de requalification.

M. LE MAIRE

Merci Bernard. Il n'y a pas d'autres observations ? Non. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 212, « Subvention de fonctionnement à l'A'URBA ».

AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION D'UNE MAISON DU PROJET POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND PARC

ENTRE La VILLE DE BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, autorisé par la délibération n°..... en date du 29 septembre 2020.

Ci après désignée « la Ville »,

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani autorisé par délibération du Conseil métropolitain n°..... en date du 25 septembre 2020

Ci après désignée « la Métropole »,

AQUITANIS, représentée par son Président....., autorisé par la délibération du conseil d'administration n°.....

Ci après désignée « Aquitanis »,

INCITE, représentée par son Président....., autorisé par la séance n°.....du conseil d'administration en date du

Ci après désignée « Incité »,

GIRONDE HABITAT, représentée par sa Directrice générale, Sigrid MONNIER, autorisée par la délibération du conseil d'administration n°2007-123 en date du 8 octobre 2007

Ci après désignée « Gironde Habitat »,

CDC HABITAT, représentée par son Directeur général, Jean-Baptiste DESANLIS, autorisé par la subvention de délégation de pouvoir de Monsieur Yves Chazelle, président du directoire du groupe en date du 3 décembre 2015

Ci après désignée « CDC HABITAT »,

ET

POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD AQUITAINE, représentée par son Directeur, Philippe CRUETTE, autorisé par décision du conseil d'administration du Groupe Bordeaux Nord en date du 25 aout 2011

Ci après désignée « Polyclinique »,

et pris ensemble « Les Parties »

PREAMBULE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde Habitat, la CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ont mis en place une Maison du Projet. Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent ;
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ;
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Ce dispositif, initialement prévu pour une durée de 3 ans, a été prolongé d'une année supplémentaire suite à la signature de l'avenant n°1.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Depuis son ouverture, la Maison du Projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, la Maison du Projet est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et bien identifié par le public.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est décidé la poursuite des activités de la Maison du Projet sur une durée de trois années supplémentaires portant le terme de la convention partenariale au 30 juin 2023.

L'avenant n°2 prévoit la reconduction des mêmes conditions pour chacun des partenaires, celles-ci sont détaillées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 – AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL

Le contrat de bail est prorogé pour trois années supplémentaires, portant son terme au 30 juin 2023.

ARTICLE 3 – AVENANT POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES LIEES A LA MAISON DU PROJET

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2020 (juil-déc)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980 €	10 980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560 €	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2000	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1500	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1000	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine</i>	1000	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

ARTICLE 4 – AVENANT POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ANIMATION DU LOCAL

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du Projet d'un animateur par voie de contrat durant la validité de la convention et ses avenants successifs.

La Ville de Bordeaux est maître d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N+1.

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période allant de juillet 2020 à juin 2023 est de 179 412 € TTC ; elle est répartie comme suit :

	Budget global 2020 (juil-dec)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €

ARTICLE 5 – DATE D’EFFET ET DUREE DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2020 et s’éteindra de plein droit le 30 juin 2023, date d’échéance du bail.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES CONDITIONS D’EXECUTION DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le budget prévisionnel global du financement de la Maison du Projet pour les périodes juillet-décembre 2020, 2021, 2022 et janvier-juin 2023 figure en annexe 1. Les parties s’engagent, chacune pour ce qui la concerne, à respecter les orientations annuelles de ce budget. Les montants mentionnés dans le présent avenant sont des estimations prévisionnelles. Leur ajustement en fonction des coûts réellement constatés ou leur actualisation dans le temps ne nécessite pas la conclusion d’un avenant mais fera l’objet d’une validation par les parties dans le respect de leurs procédures internes respectives. En revanche, toute autre modification de la convention, son avenant ou des engagements des parties fera l’objet d’un avenant. Ainsi, toute variation de plus de 10% d’un élément du budget présenté en annexe fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 7 – CLAUSE JURIDICTIONNELLE

Les litiges susceptibles de naître à l’occasion du présent avenant seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 8 – ANNEXES

Annexe 1 : Budget prévisionnel

Fait en 7 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour Bordeaux Métropole,

Pour Aquitanis,

Pour Incité

Pour Gironde Habitat,

Pour la CDC Habitat

Pour la Polyclinique Bordeaux Nord

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel

DEPENSES GLOBALES MAISON DU PROJET

	Budget global 2020 (juil-dec)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €	31 320 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €	
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €	
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €	17 400 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €	
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €	21 900 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €	
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €	
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

RECETTES MAISON DU PROJET

	Budget global 2020 (juil-déc)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980 €	10 980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560 €	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

D-2020/212

**A'urba. Subvention de fonctionnement 2020. Convention.
Décision. Autorisation**

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains.

L'agence éclaire les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques.

Ses membres, dont la ville de Bordeaux, sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

Convention cadre 2016-2020

Une convention cadre pour la période 2016-2020 a été votée par délibération n° D-2016/178 du 2 mai 2016.

Les principaux sujets d'intérêt retenus par la ville de Bordeaux dans le projet d'agence pour la période 2016-2020 concernent :

- les nouvelles géographies des territoires,
- les stratégies métropolitaines transversales,
- les innovations méthodologiques, innovations de projet, capitalisation
- méthodologique et expertise
- les intelligences territoriales.

Compte tenu du programme de travail 2020, dont le détail est annexé à la présente délibération, il est proposé d'attribuer à l'A-urba une subvention de fonctionnement de 55 290 €, montant identique à celui accordé en 2019. Le montant des dépenses prévisionnelles de 6 567 780 €.

Sur la base de la présentation de l'ensemble de ce programme de travail 2020, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'A'urba une subvention de fonctionnement de 55 290 €
- imputer la dépense sur le budget principal de la ville de Bordeaux de l'exercice en cours (chapitre 65, article 6574, fonction 72)
- signer la convention financière 2020 ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BOUDINET

Il s'agit de reconduire une subvention de 55 000 euros pour cette Association qui réfléchit aux nouvelles géographies des territoires, aux stratégies métropolitaines transversales, aux innovations méthodologiques, aux innovations de projets ou encore aux intelligences territoriales.

Compte tenu du fait que cette Agence est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains, qui œuvrent depuis 50 ans et compte tenu de la piètre qualité du travail fourni, cela mériterait au moins d'interroger la nouvelle majorité dite écologique : « Pourquoi les mobilités, alors qu'ils font eux-mêmes le constat des résultats catastrophiques ? » « Pourquoi reconduire cette Agence sans même exiger une réorientation radicale de sa façon de penser la Ville et les mobilités, alors qu'ils font eux-mêmes le constat des résultats catastrophiques ? » Excusez-moi, je lis le texte d'une camarade militante. Tout ne vient pas de moi.

M. BLANC B-L.

Excusez-moi, j'aurais peut-être mieux fait de présenter la délibération avant votre intervention. Excusez-moi.

M. BOUDINET

Ah, pardon, je vous ai coupé ? Je suis vraiment désolé.

M. BLANC B-L.

C'est juste pour la compléter parce que ce n'est pas simplement dans la délibération, ce ne sont pas simplement les 55 290 euros, mais c'est tout de même le dispositif lui-même qui est intéressant. Les aides pour l'Agence d'urbanisme s'élèvent à plus de 6,5 millions d'euros sur un exercice. Vous avez donc à suivre l'ensemble des interventions proposées, le plan de route de l'Agence d'urbanisme. Il y a tout de même 66 projets, donc 6,7 millions d'euros en 2019, 6,5 millions d'euros en 2020.

Je voulais juste poser une question à ceux qui restent de l'équipe municipale précédente. Il y a un article 7 qui dit que « La Collectivité peut exercer son contrôle, et notamment la Ville de Bordeaux, sur la réalisation des actions prévues ». Nous sommes en 2020. Nous sommes à mi-parcours. Est-ce que nous pouvons disposer d'une évaluation à mi-parcours, de façon à pouvoir conduire avec l'Agence d'urbanisme, l'évaluation finale à la fin de l'exercice ?

M. LE MAIRE

Merci. Je ne sais pas à qui est destinée la question, mais si quelqu'un veut y répondre dans ceux qui restent de l'ex-majorité comme dit Bernard BLANC.

M. ROBERT

Je ne comprends pas le sens de votre question, Monsieur BLANC.

M. BLANC B-L.

Simplement, il y a des délibérations qui nous intéressent au premier chef. J'en relevais trois. Par exemple la mise en œuvre du SCoT, l'adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions, et l'intensité urbaine, qui sont des vraies questions d'urbanisme. On est à mi-parcours de l'exercice 2020 de ce plan d'action. On est d'accord ?

M. ROBERT

Oui.

M. BLANC B-L.

Et il est dit dans la délibération que l'organisme s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues. Donc ma question est juste de savoir : « Est-ce que nous avons à mi-parcours – on est au mois de septembre – eu une évaluation menée avec l'Agence d'urbanisme et la Ville de Bordeaux ? » C'est juste une question de façon à savoir si je peux récupérer de la matière ou pas.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, vous êtes aux manettes. Si vous avez envie de demander une évaluation de ces actions à l'A'URBA, vous la demandez. C'est vous qui avez les manettes.

M. LE MAIRE

Non, mais il vous demande ce que vous avez fait ou pas fait.

M. BLANC B-L.

Cela veut dire que cela ne vous intéresse pas.

M. ROBERT

S'il y avait une évaluation de nos actions à mener, pour savoir ce qu'on a fait ou pas fait, vous n'allez pas nous demander l'autorisation pour la faire. S'il vous plaît, si vous avez envie de le faire, vous le faites. Si vous n'avez pas envie de le faire, vous ne le faites pas et je suis sûr que vous n'allez pas vous priver.

M. BLANC B-L.

C'est ce que je voulais vérifier. C'est qu'effectivement, il n'y a pas de suivi de ce programme.

M. LE MAIRE

Bon, je propose que l'on passe à la suite. Qui souhaite intervenir encore sur cette délibération ? On a donc l'intervention de Monsieur BOUDINET qui avait été faite *a priori*. On peut voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Delphine JAMET. Délibération n°217 : « Modalités d'accueil des stagiaires gratifiés et déroulement des stages - Décision. Autorisation ».



**CONVENTION 2020 - Subvention de fonctionnement
entre l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba) et la ville de Bordeaux**

Entre les soussignés

L'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Bassin à flot n°1, Quai Armand Lalande - BP 71 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente Véronique Ferreira dûment habilitée par le Conseil d'administration,
ci-après désignée « organisme bénéficiaire »

Et

La ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, représentée par son Maire dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal du
ci-après désignée « la ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La ville de Bordeaux a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2020.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions décrit à l'annexe 1 – Programme d'actions.

Dans ce cadre, la ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à **55 290 euros**, équivalent à **0.84 %** du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 6 567 780 €), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de **44 232 €**, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de **11 058 €** après les vérifications réalisées par la ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2021, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3,

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par la Présidente (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels).
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la ville de Bordeaux:

Monsieur le Maire de Bordeaux
Place Pey Berland
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Présidente
Bassin à flot n°1
Quai Armand Lalande
BP 71 Bordeaux cedex

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : programme d'actions 2020
- annexe 2 : budget prévisionnel 2020
- annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Le Maire de la ville de Bordeaux

La Présidente de l'A'urba
Madame Véronique Ferreira

PROGRAMME DE TRAVAIL 2020

Document à destination des membres du comité technique de l'**a-urba**

Mai 2020

Le programme de travail 2020 de l'a-urba réaffirme et décline les priorités du projet d'agence. Il s'organise en quatre grands chapitres, conformément à ce document de référence :

Chapitre 1 : nouvelles géographies des territoires

Chapitre 2 : stratégies métropolitaines transversales

Chapitre 3 : innovations méthodologiques, innovations de projet

Chapitre 4 : intelligences territoriales

Les travaux, études et démarches proposés par l'a-urba visent à apporter et partager une expertise et à mettre en perspective les enjeux et problématiques des territoires. Ils se positionnent sur une chaîne d'intervention allant de l'appui à la définition de stratégies à moyen terme à leur déclinaison opérationnelle favorisant leur mise en œuvre. L'agence s'attache ainsi à offrir un éclairage aux décideurs en se plaçant à l'articulation des échelles, des thématiques et des acteurs.

Le programme de travail 2020 prend en compte et traduit les centres d'intérêt et les attentes des partenaires. En tant que structure d'ingénierie à vocation partenariale, les productions de l'agence figurant dans ce programme annuel sont mutualisées avec tous ses adhérents.

Le programme 2020 s'inscrit, à la fois, dans une logique de poursuite, d'approfondissement ou de déclinaison de réflexions déjà engagées et dans une volonté de se saisir de sujets nouveaux invitant à une innovation continue sur le plan thématique et/ou méthodologique.

Le programme de travail 2020 est valorisé à ce jour à 7500 jours correspondant à l'évaluation de nos capacités de travail pour 2020.

Ce programme a été approuvé par l'assemblée générale de l'agence du 28 janvier 2020.

CATALOGUE DES FICHES PROJETS 2020

Les fiches projets ci-après ont été rédigées dans le cadre de l'élaboration partenarial du programme de travail de l'agence d'urbanisme et déclinées au travers de conventions annuelles ou pluriannuelles de subventionnement, d'objectifs et de moyens.

Elles présentent, ici dans une version synthétique, les études que se propose de conduire l'agence durant l'année 2020.

Elles pourront faire l'objet de modifications dans le courant de l'année, modifications rendues nécessaires du fait d'évolutions ou contraintes, sans que cela dénature les orientations générales du programme, ni plus globalement le projet d'agence.

Ce programme de travail sera conduit dans le cadre des différentes conventions partenariales signées et toutes encadrées par la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ainsi que les différents textes applicables aux agences, notamment l'article L.132-6 du code de l'urbanisme et la note technique du 30 avril 2015.

Comme le rappelle la note technique précitée, *« les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique »*. Et la note de poursuivre que *« les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'agence »*.

Et au-delà d'en disposer, chaque membre peut participer à la construction de ces études dans un esprit d'intérêt partagé. Il existe quatre critères qualifiants et structurants définissant cet intérêt collectif :

- ✓ Le thème
- ✓ Le périmètre
- ✓ La méthode
- ✓ Le caractère expérimental

Dans ces conditions, et dans les limites de son obligation de moyens, l'agence mettra en œuvre les diligences nécessaires pour faire aboutir ces projets. Le contenu de ces fiches et les projets qu'elles contiennent constituent des documents de travail réservés aux partenaires financeurs de l'agence et restent non communicables en l'état.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Chapitre 1 : Nouvelles géographies des territoires	8
☛ Grands territoires de projets métropolitains	
- Boulevards – Projet métropolitain	9
- Rocade (suite)	11
- OIM's OIN	12
- Intégration territoriale gares Nouvelle-Aquitaine – Zoom RER métropolitain	13
☛ Systèmes territoriaux départementaux et régionaux	
- Dynamiques des territoires girondins	14
- Appui technique auprès des PNR	15
- Coopérations métropolitaines	16
- La forêt landaise et ses marges urbaines	17
- Sraddet – Appui à la mise en œuvre	18
- Analyses et mises en œuvre de l'interterritorialité	19
☛ Périurbanité	
- Faire projet dans le périurbain	20
- Collèges en Gironde	21
- Franges urbaines et lisières	22
Chapitre 2 : Stratégies métropolitaines transversales	24
☛ Chantiers partenariaux	
- Chantier de la charte des Mobilités – Animation de la charte du Grenelle	25
- Chantier de la charte des Mobilités – A grands et petits pas	26
- Les grands enjeux des transports publics sur Bordeaux Métropole	27
- Métropole de la qualité de vie – Urbanisme favorable à la santé	28
- Métropole de la qualité de vie – Ville sensible	29
- Métropole de la qualité de vie – Logement, quartier, opération	30
- Métropole de la qualité de vie – Charte du bien construire	31
- Métropole de la transition écologique – énergie et climat	32
- Métropole active	33
- Ville et équipements servants	34
- L'atelier des espaces publics	35
- Espaces publics – GAM et voies à dominante de circulation	36
- Equipements et vie quotidienne	37
- Les étudiants dans la métropole bordelaise	38
☛ Procédures et dispositifs	
- Habitat mise en œuvre du PLU – POA Habitat	39
- Référentiel paysage métropolitain	40
- Eau et Urbanisme	41
- Mise en œuvre du SCoT – Trajectoire(s)	42
- PLUI Stratégie	43
- Mobilité – suivi mise en œuvre du POA mobilité du PLUI	44
- Politique de la ville	45
- Projet européen Atlas WH	46

Chapitre 3 : Innovations méthodologiques, innovations de projet	48
☛ Territoires quotidiens, territoires de projets	
- Appui technique à l'élaboration des projets de territoires	49
- Revues de territoires – Bordeaux Métropole	50
- Intensité urbaine	51
- Adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions ?	52
- Territoires de projets	53
☛ Recherche et développement	
- Recherche et développement – graphisme, SIG, données	56
- Recherche et développement – socio-économie urbaine	57
- Recherche et développement – projet urbain	58
- Animation thématique et chantiers transversaux	59
- Veille juridique et expertise dans le cadre des études	60
- Expertises et coopérations	61
Chapitre 4 : Intelligences territoriales	62
☛ Suivi de la mise en œuvre des politiques urbaines	
- Programmation urbaine et outil d'observation de l'évolution	63
- Indicateurs territoriaux innovants	64
-	
☛ Observatoires	
- Enquête annuelle sur les loyers	65
- Observatoire de l'activité économique et de l'emploi (A2E)	66
- Observatoire de l'habitat et des modes de vie	67
- Observatoire des mobilités et des rythmes de vie	68
- Observatoire de la nature et de l'agriculture	69
- Conférences partenariales de l'immobilier	70
- Aménagement commercial	71
☛ Fonds documentaires numériques	
- Fonds documentaires numériques – centre de documentation	73
- Fonds documentaires numériques – bases de données	74
- Fonds documentaires numériques – SIG	75
- Fonds documentaires numériques – photothèque	76
- Fonds documentaires numériques – cartotheque	77
- Enquête Permis de Construire	78
-	
☛ Publications	
- CaMBo	79
- Evènements et accueil de délégations	80
- Communication et médiation des études	81
- Une année d'évènements pour les 50 ans de l'a-urba	82
- Lectures urbaines – presqu'île d'Ambès	83

CHAPITRE 1
Nouvelles géographies des territoires

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200001

LIBELLE DU PROJET

Boulevards - projet métropolitain

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a mené, depuis 2015, plusieurs études sur les boulevards et a ainsi capitalisé une expertise transversale sur ce sujet, qui permet d'éclairer le débat et la décision publics.

Bordeaux Métropole souhaite engager en 2020 un grand projet d'aménagement sur les boulevards permettant de faire muter les boulevards d'un espace routier à un espace urbain, de faire des barrières les lieux de revitalisation des boulevards, d'assurer un meilleur partage entre différents modes de déplacement et d'améliorer les conditions de mobilité sur la Plaine rive droite.

Dans ce contexte est lancée une concertation " boulevards" sur la partie rive gauche, pilotée par Bordeaux Métropole en étroite collaboration avec les services des villes concernées par les boulevards en rive gauche. Parallèlement, Bordeaux Métropole et les communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens souhaitent également mener une concertation sur la rive droite.

Dans ce cadre, le travail de l'a-urba complètera les études déjà réalisées sur les boulevards et comportera deux volets :

1-Diagnostic, enjeux, orientations rive droite

Il s'agit de définir et de mettre en cohérence les tracés urbains qui, depuis le pont Chaban-Delmas jusqu'au futur pont Simone Veil, permettront d'améliorer les conditions de mobilité sur la plaine rive droite. Un premier rendu de cette étude permettra de qualifier plus précisément les contours des boulevards de la rive droite. Cette réflexion se fera en cohérence avec les études et procédures menées au sein de chacun des projets d'aménagement et de renouvellement de ce site (Brazza, Bastide-Niel, ZAC Pont Rouge, Joliot Curie, ZAC Garonne Eiffel, ZAC des quais) et intègrera les attentes des acteurs rencontrés.

2-Accompagnement à l'élaboration d'un document de cadrage autour du territoire des boulevards et des barrières

Ce travail donnera lieu à la réalisation d'un rapport et de plans problématisant et localisant l'ensemble des éléments de débat sur les visions, les attentes et les enjeux. Il poursuivra deux ambitions :

- approfondir certains enjeux en décrivant notamment leurs incidences et les éventuelles incompatibilités thématiques et territoriales ;
- synthétiser et hiérarchiser les enjeux à partir d'une grille de critères construite et validée collectivement.

Ce travail s'appuiera notamment sur l'animation d'ateliers mobilisant les divers partenaires du projet.

Nombre de jours prévus

380

Chef de projet

Sophie HADDAK-BAYCE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200002

LIBELLE DU PROJET

Rocade (suite)

Objectifs et résultats attendus

La rocade représente la voie majeure qui relie les territoires de la métropole bordelaise, tout en assurant son accessibilité vers et depuis la Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine et le reste de la France. Longtemps considérée comme un simple "tuyau" autoroutier, la rocade a isolé les parties de territoire qu'elle traverse et les aménagements - enseignes économiques mises à part - lui ont tourné le dos. Son fonctionnement actuel pousse à revoir son articulation avec le territoire.

Depuis 2017, l'agence a initié la constitution d'un programme identifiant les lieux et les axes stratégiques pour repenser à la fois les politiques de mobilités et l'aménagement des territoires économiques, résidentiels, et naturels.

En 2020, l'a-urba pourrait concentrer sa réflexion plus particulièrement sur la déviation d'Eysines (RD1215), prolongement de la rocade bordelaise de l'échangeur n°8 jusqu'au lieu-dit Cantinolle. Il s'agirait d'apporter une vision globale des enjeux et des potentialités en termes de fonctionnement et d'organisation possible de la mobilité, d'organisation du paysage, de potentialités foncières ...et d'aider à préciser quels aménagements sont à terme envisageables.

Par ailleurs, l'agence poursuivra le travail réalisé en 2019 sur la zone d'activités Mermoz La Forêt - Eysines située en front de rocade et de RD1215, par une identification des leviers d'activation pour les préconisations qui ont été formulées et une proposition d'agenda d'opportunités.

Enfin, l'agence pourrait accompagner une expérimentation autour du lien bruit et renforcement de la cohérence paysagère et écologique menée dans le cadre du plan d'actions 2019/2023 du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Bordeaux Métropole.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Mélina GABOREAU

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200003

LIBELLE DU PROJET

OIM's OIN

Objectifs et résultats attendus

L'agence actualisera et capitalisera les travaux réalisés sur les indicateurs stratégiques relatifs à ces sites majeurs de développement métropolitain.

Elle poursuivra en particulier son travail d'actualisation des données en matière d'immobilier d'entreprise et d'emploi, qui permettent aux chargés d'opération de disposer d'outils de connaissance et de suivi.

L'a-urba pourra également alimenter une réflexion sur les grandes opérations et la dynamiques des territoires : quel rôle de ces trois secteurs de projets dans la dynamique économique métropolitaine ? Entre Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique (+ 30 000 emplois) et les deux Opérations d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport et Bordeaux Inno Campus (+ 10 000 emplois chacune), ce sont 50 000 emplois qui devraient être créés sur ces trois secteurs de projet à horizon 2030.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Thibaut LURCIN

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200004

LIBELLE DU PROJET

Intégration territoriale gares Nouvelle Aquitaine - zoom RER métropolitain

Objectifs et résultats attendus

Cette ligne d'étude permet d'amorcer un travail d'accompagnement de la réflexion des collectivités partenaires portant sur les gares du futur RER métropolitain. En cohérence avec les réflexions déjà lancées par la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la SNCF ainsi que les travaux déjà menés dans le cadre de Movable et de l'InterScot, le travail portera sur trois aspects :

- Analyse des dynamiques territoriales et des évolutions de la demande autour des gares de TER de l'agglomération bordelaise. Cet travail pourra aboutir à une hiérarchisation des gares en fonction des évolutions prévisibles de la demande et à l'identification des "portes d'accès" au RER métropolitain ;
- Etude des enjeux de mobilité et d'intermodalité de chacune des gares : services aux usagers, informations ; accès en voiture, en transports collectifs, à pied, à vélo ; localisation et dimensionnement des parking relais ;
- Analyse de l'intégration urbaine de chacune de ces gares : intégration dans le tissu urbain environnant, potentialité d'aménagement, projets de PLUi (densification), étude de déplacement de la gare pour un emplacement plus accessible.

Le périmètre d'étude est défini par les gares de Saint Mariens-Saint Yzan, Macau, Arcachon, Libourne et Langon.

Nombre de jours prévus

155

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200005

LIBELLE DU PROJET

Dynamiques des territoires girondins

Objectifs et résultats attendus

Depuis les premières réflexions collectives engagées en 2007, l'a-urba alimente et participe aux échanges de l'InterSCoT girondin et contribue activement à ses différentes instances.

Pour continuer les travaux d'analyses et de construction de diagnostic à l'échelle départementale, mais aussi pour affiner sa connaissance des différents territoires girondins, l'agence continue d'accompagner ses partenaires, en particulier l'Etat et le département de la Gironde, sur ces enjeux départementaux.

En 2020, les projets menés par l'agence dans ce cadre s'organiseront autour de trois axes :

- la production d'un document de diagnostic des territoires girondins sous forme de chiffres clés portant sur diverses thématiques, à l'image de la publication « Métroscopie » réalisée en 2019 sur la métropole bordelaise ;
- l'apport de l'agence en expertise auprès de quelques territoires girondins qui ont besoin d'un appui en matière d'ingénierie urbanistique, afin de les aider dans la structuration de leurs réflexions stratégiques et l'avancée de leurs projets ;
- l'animation d'un groupe technique partenarial permettant de produire, à partir notamment de l'expérience du Département, des documents d'informations autour des questions foncières, qui seront ensuite partagés avec les différents acteurs locaux concernés.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Lionel BRETIN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200006

LIBELLE DU PROJET

Appui technique auprès des PNR

Objectifs et résultats attendus

L'agence poursuivra, en 2020, son travail d'accompagnement méthodologique et d'expérimentation auprès des Parc Naturels Régionaux (PNR).

L'a-urba a déjà accompagné, en lien avec la région Nouvelle-Aquitaine, le PNR du Médoc dans l'élaboration du livre blanc de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture, consacré à l'aménagement des zones économiques.

Le travail réalisé sur la commune de Saint-Laurent-de-Médoc en 2019 en collaboration avec le PNR Médoc a permis de mettre en évidence les étapes et "ingrédients" nécessaires pour développer de nouvelles formes urbaines adaptées aux spécificités du territoire, aussi bien dans l'offre de logements proposée (répondant aux besoins des habitants) que dans les formes urbaines et leur organisation.

A partir de ce premier travail, l'a-urba propose d'étendre en 2020 son analyse à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les unités paysagères. Ce travail aboutira à la formalisation du livre blanc des nouvelles formes urbaines.

Nombre de jours prévus

75 jours

Chef de projet

Céline CASTELLAN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200007

LIBELLE DU PROJET

Coopérations métropolitaines

Objectifs et résultats attendus

Depuis 2015, l'agence a été partie prenante dans la démarche "Bordeaux métropole coopérative" destinée à développer des formes actives de partenariat et de coopération entre la métropole bordelaise et des territoires proches ou plus lointains.

En 2020, cet accompagnement se poursuivra sur plusieurs dimensions :

- identifier, à travers des diagnostics territoriaux, les territoires et les enjeux d'interdépendance avec Bordeaux Métropole pouvant conduire à des choix de coopérations pertinentes ;
- travailler avec les territoires girondins en proximité : repérer les thématiques prioritaires pour imaginer les modalités de mise en œuvre des actions interterritoriales les mieux adaptées aux enjeux ;
- potentiellement explorer des pistes de coopérations avec l'autre territoire métropolitain le plus en lien avec Bordeaux : Toulouse, et ce dans la continuité du travail mené dans le cadre de l'Atlas de l'espace métropolitain de Bordeaux et du dossier CaMBo consacré à ce sujet.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Lionel BRETIN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200008

LIBELLE DU PROJET

La forêt landaise et ses marges urbaines

Objectifs et résultats attendus

L'agence a mené en 2019 une étude nouvelle visant à déferminer les différents enjeux (économiques, environnementaux, urbains ...) de la forêt gasconne et à apporter les éléments de connaissance susceptibles d'éclairer les futures décisions. Les investigations techniques, les réunions et ateliers avec les acteurs concernés ont fait l'objet d'un livrable.

En 2020, l'a-urba contribuera à la finalisation de cette réflexion sur la stratégie métropolitaine forestière portée par Bordeaux Métropole. Il s'agira plus particulièrement de :

- 1) Tirer les grands enseignements des travaux menés pour préparer un atelier de synthèse dont l'objectif est d'exposer et de débattre des enjeux étudiés. Cet atelier sera suivi d'un rapport permettant de poser les bases d'un projet partagé, précurseur d'une proposition de plan d'actions métropolitain ;
- 2) L'a-urba pourrait parallèlement compléter, en lien avec les communes forestières, l'enquête qu'elle a réalisée sur les usages de la nature en ville.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Vincent SCHOENMAKERS

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200009

LIBELLE DU PROJET

Sraddet – Appui à la mise en œuvre

Objectifs et résultats attendus

Le SRADDET a été voté par les élus régionaux le 16 décembre 2019. L'enjeu est désormais de développer des actions permettant d'accompagner l'appropriation des contenus de ce document cadre ainsi que sa mise en oeuvre sur le territoire néo-aquitain. Un dispositif d'accompagnement doit ainsi être déployé d'une part en interne au Conseil régional et, d'autre part, auprès des partenaires publics du territoire (en particulier les porteurs de SCoT qui doivent prendre en compte les orientations du SRADDET), en s'appuyant sur des structures disposant d'une bonne connaissance des enjeux et des acteurs régionaux.

Ainsi, les agences d'urbanisme audap (agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées) et a-urba sont mobilisées dans leur rôle d'intermédiation et de "tiers lieu" de confiance. Elles poursuivront en 2020 le travail engagé pour faire vivre le Sraddet sur l'ensemble de ce territoire. Dans cet objectif, les deux agences mobiliseront leur expertise pour faciliter le dialogue entre, d'une part la Région et les services de l'Etat (participation aux ateliers de travail et à l'élaboration du guide d'application du Sraddet) et, d'autre part, entre la Région et les territoires (conception et animation de dispositifs adhoc de dialogue territorial et interterritorial autour de sujets en lien avec le Sraddet), dans une dynamique inscrite dans la durée.

Cette intervention se déroulerait sur le 2ème semestre 2020.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

Vincent SCHOENMAKERS

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200010

LIBELLE DU PROJET

Analyses et mises en oeuvre de l'interterritorialité

Objectifs et résultats attendus

Cette réflexion recouvre deux projets destinés à explorer, tester et développer l'interterritorialité:

1. L'interterritorialité appréhendée du point de vue de la mise en oeuvre, avec la poursuite de travaux (et l'expérimentation de méthodologies) sur l'Entente Val de Charente Océan.

Après les travaux de cartographie et l'atelier citoyen réalisés en 2019, des ateliers politiques pourront être organisés après les élections municipales afin de permettre une appropriation par les nouveaux élus des contenus produits dans la perspective d'une mise en oeuvre du projet. Par ailleurs, pourrait être organisé un second atelier citoyen en mobilisant de nouveau les conseils de développement.

2. L'interterritorialité appréhendée d'un point de vue technique, avec une recherche autour de la question du métabolisme urbain et/ou territorial. Plusieurs angles devront être exploités:

- Un état de l'art de la recherche scientifique en analysant les travaux réalisés et en rencontrant un panel de chercheurs investis sur la question ;
- Un travail de recensement et de représentation des données disponibles pour illustrer la question du métabolisme: données alpha-numériques (en lien avec les fournisseurs de données et partenaires techniques de l'agence) et données SIG (carte des réseaux, des continuités, etc.) ;
- Un travail d'approfondissement sur une thématique spécifique à définir (eau, matériaux, alimentation, énergie) en fonction de la disponibilité des données et de l'avancée de la réflexion sur le sujet.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

François COUGOULE

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA3-Périurbanité

PROJET 200011

LIBELLE DU PROJET

Faire projet dans le périurbain

Objectifs et résultats attendus

Ce projet est le prolongement de la ligne "usages et modes de vie dans le périurbain". Il s'organisera selon deux volets :

- Elaboration d'outils de restitution et organisation de temps de partage et d'échanges, avec les partenaires de l'agence, autour de l'enquête "Etre périurbain en Gironde". Cette enquête a été réalisée auprès de 1600 habitants du périurbain girondin et apporte un regard nouveau sur leurs modes de vie et leurs attentes. Ses résultats constituent un matériau riche pouvant interroger la mise en oeuvre de politiques publiques relatives aux usages et modes de vie de ces habitants.
- Poursuite de la réflexion par l'élaboration de propositions autour des manières de "faire projet" dans le périurbain.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Cécile RASSELET

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PROJET 200012

LIBELLE DU PROJET

Collèges en Gironde

Objectifs et résultats attendus

En 2019, l'agence a réalisé une étude permettant de disposer de clés de lecture pour penser au mieux l'implantation de collèges en observant, de manière rétrospective, les effets de l'implantation de collèges de moins de 15 ans, sur plusieurs communes de Gironde, dans une approche multithématique. Cette étude, réalisée à partir d'une analyse d'indicateurs et intégrant un volet qualitatif, a fait l'objet d'un livrable dense. Un prolongement des travaux sur la thématique des collèges pourrait être réalisé en 2020.

A ce jour, le sujet d'étude (dont le démarrage est prévu au 2^{ème} semestre 2020) n'ayant pas encore été défini, il pourrait être précisé ou réorienté en fonction des échanges avec les partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PROJET 200013

LIBELLE DU PROJET

Franges urbaines et lisières

Objectifs et résultats attendus

L'agence a développé depuis trois ans une méthode innovante d'analyse des secteurs d'interface entre espaces agricoles et urbains. Le caractère innovant de ce travail repose sur deux aspects: la prise en compte des enjeux agricoles au même niveau que les enjeux urbains et l'intégration des usages dans l'approche développée.

En 2020, ce travail sera valorisé sous la forme d'une publication synthétique et sera approfondi à travers de nouvelles études de cas, portant notamment sur l'opérationnalité dans les phases d'aménagement de ces lisières.

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

Céline CASTELLAN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

CHAPITRE 2
Stratégies métropolitaines transversales

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200014

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la mobilité - Animation de la charte du Grenelle

Objectifs et résultats attendus

L'agence pourra poursuivre son travail d'animation et de mise en dialogue des six grands chantiers de la Charte des mobilités, tels que redéfinis lors de l'événement organisé en novembre 2018 :

- la voiture "autrement", co-voiturage et rocade "intelligente"
- accès aux emplois et rythmes de travail (politiques temporelles)
- la mobilité piétonne universelle et à l'école sans voiture ("A grands et petits pas")
- grandes allées métropolitaines
- livraisons urbaines
- réseau de transport collectif supra-métropolitain

Elle pourra également éclairer les grands enjeux et les politiques de mobilité sur Bordeaux Métropole au regard des propositions contenues dans la Charte des mobilités.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200015

LIBELLE DU PROJET

Chantier de la charte des mobilités - A grands et petits pas

Objectifs et résultats attendus

L'agence a développé depuis plusieurs années une approche innovante et ambitieuse de la mobilité piétonne. A ce titre, "A grands et petits pas" (regroupement des mesures mobilités piétonne universelle et à l'école sans voiture de la Charte des mobilités) est l'un des six grands chantiers de cette charte. Celui-ci comprend à la fois des actions au long cours et la mise en œuvre d'expérimentations.

Ainsi, l'a-urba mènera, en 2020, des travaux d'accompagnement des partenaires pour l'élaboration de leurs stratégies de mobilité active (notamment le Plan Modes Actifs de Bordeaux Métropole), développera des expérimentations sur des territoires de projet (notamment l'OIN Bordeaux Euratlantique sur les questions d'orientation des piétons au sein de ce nouveau quartier) et continuera de mener des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'expérimentation autour du thème "à l'école sans voiture" en partenariat avec les communes et les acteurs de l'éducation.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200016

LIBELLE DU PROJET

Les grands enjeux des transports publics sur Bordeaux Métropole

Objectifs et résultats attendus

Afin de nourrir la réflexion de Bordeaux Métropole sur la mise en place du service public de mobilité de demain, l'agence réalisera un porter à connaissance consistant en une revue synthétique des principales études d'observation et de planification de la mobilité qu'elle a menées sur l'agglomération bordelaise ces dernières années.

L'a-urba pourra également effectuer un travail prospectif permettant d'identifier les territoires à enjeux sur lesquels la mobilité pourrait évoluer dans les prochaines années ou mener un benchmark auprès des autres agglomérations sur des sujets novateurs en termes de mobilité.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200017

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Urbanisme favorable à la santé

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba mène depuis plusieurs années des études et travaux sur la prise en compte de la santé dans les politiques publiques et dans les projets urbains.

En 2020, elle organisera des temps de partage et de sensibilisation des acteurs locaux et nationaux à partir du guide national ISadOrA (intégration de la santé dans les opérations d'aménagement) auquel elle a contribué. En particulier, des actions de sensibilisation seront conduites auprès des services des collectivités partenaires. L'agence pourra également être mobilisée en tant que "personne ressource" dans le cadre des EIS (évaluation des impacts sur la santé) lancées par Bordeaux Métropole, afin de valoriser les contenus du guide ISadOrA dans ces démarches locales.

En outre, le travail de suivi de la prise en compte par les promoteurs des recommandations formulées dans le cadre de l'EIS conduite sur la ZAC du Tasta à Bruges fera l'objet d'une restitution synthétique des différents permis de construire, analysés par l'a-urba, auprès de l'équipe évaluatrice.

L'agence participera également à des réflexions métropolitaines sur la qualité de l'air.

Enfin, elle capitalisera son expertise sur la question de l'urbanisme et la santé en accompagnant le Grand Angoulême dans la définition d'une stratégie en santé environnement.

Nombre de jours prévus

115

Chef de projet

Bob CLEMENT

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200018

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Ville sensible

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a formalisé et expérimenté une approche sensible de l'espace. En 2020, elle poursuivra son travail de valorisation de ses travaux sur la ville sensible et pourra organiser de nouvelles promenades sensibles. Réunissant habitants, usagers, techniciens et élus, ces promenades sensibles offrent aux différents acteurs d'un projet l'opportunité d'expérimenter et de "conscientiser" leur ressenti de l'espace ; elles sont particulièrement adaptées aux sites en devenir.

Par ailleurs, l'agence engagera également, à partir de l'été 2020, une réflexion préalable à la mise en œuvre d'un projet de constitution d'un patrimoine sonore métropolitain.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Bob CLEMENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200019

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - logement, quartier, opération

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a engagé, depuis 2018, une réflexion dont l'objectif est d'évaluer la qualité des opérations de logements produites sur le territoire de la métropole bordelaise, au regard des orientations fixées dans les documents stratégiques, en particulier le plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre, un décryptage d'une vingtaine d'opérations a été réalisé ; ce dernier a donné lieu à une première analyse des grandes tendances à l'œuvre et à une identification des bonnes pratiques et marges de progrès. L'agence poursuivra, en 2020, cette démarche sur la qualité du logement selon trois axes :

- Développer l'analyse des opérations-test en croisant les notions de densité, morphologie urbaine et qualité de vie, au sein des différentes situations urbaines observées ;
- Elargir l'échantillonnage pour poursuivre et diversifier l'analyse d'opérations récentes ;
- Décrypter les processus de production avec les différents acteurs de l'urbain pour approfondir les thématiques et proposer de nouveaux outils.

Nombre de jours prévus

140

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200020

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Charte du bien construire

Objectifs et résultats attendus

L'agglomération bordelaise est dans une phase très dynamique de développement qui se traduit par de nombreux chantiers de construction et de rénovation au sein des grands sites d'aménagement ou sous forme d'opérations plus restreintes dans le diffus.

En co-rédigeant une "Charte du Bien Construire" Bordeaux Métropole a souhaité s'engager avec les professionnels de la construction dans un processus d'accompagnement et d'évaluation visant à optimiser la qualité constructive et d'usage des bâtiments produits.

L'agence appuie la mise en œuvre de ce dispositif et son évaluation, en lien avec la démarche "qualité de vie".

Ainsi, en parallèle de l'évaluation technique menée par l'Agence Qualité Construction, l'a-urba est en charge du volet « évaluation citoyenne », qui sera mené sous forme d'enquêtes auprès des usagers de nouveaux bâtiments.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200021

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la transition écologique - énergie et climat

Objectifs et résultats attendus

En 2018, l'agence a initié un travail de fond visant à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la formation des îlots de chaleur urbains (ICU) à l'échelle des différents tissus urbains constitutifs de la métropole bordelaise. Pour chacun des tissus étudiés, des recommandations d'action sur l'espace public et l'espace privé sont formulées, puis traduites sous forme réglementaire pour aider à une plus grande prise en compte de cet enjeu dans le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole. En 2020, deux tissus résidentiels importants de la métropole bordelaise seront étudiés : les grands ensembles et les échoppes.

En outre, les recommandations formulées pour l'ensemble des tissus urbains analysés de 2018 à 2020 feront l'objet d'une mise en forme harmonisée et synthétisée dans un format "communicant" (livrets, poster...). Des échanges seront à prévoir avec les services techniques pour envisager la prise en compte des recommandations dans la prochaine modification du PLU.

Enfin, au regard de l'enjeu local du sujet, différentes actions de communication et de partage des résultats produits pourront être organisées : présentation auprès des acteurs locaux, interventions dans le cadre de colloques...

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Claire DUTILLEUL

Direction scientifique

Bob CLEMENT

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200022

LIBELLE DU PROJET

Métropole active

Objectifs et résultats attendus

L'agence réalise chaque année un focus sur un sujet prioritaire, sensible ou complexe autour de la thématique du développement économique métropolitain. Après l'étude réalisée en 2019 portant sur un diagnostic socio-économique de grande rive droite et l'analyse de sa trajectoire, le travail de 2020 pourra porter sur la mise à jour de l'atlas des zones d'activités économiques.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Emmanuelle GAILLARD

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200023

LIBELLE DU PROJET

Ville et équipements servants

Objectifs et résultats attendus

Compte tenu de la croissance démographique sur la métropole bordelaise, des équipements servants (déchetteries, stations d'épuration, cimetières...) sont à programmer. En 2019, le travail de l'agence a été consacré à la thématique des cimetières et des sites de mémoire avec pour objectif de proposer des scénarios sur les capacités des sites existants à répondre aux besoins du territoire et aux évolutions sociétales. En 2020, l'agence organisera un travail de partage et d'approfondissement de cette étude avec les acteurs concernés.

Parallèlement, l'agence pourra démarrer un nouveau travail portant sur les déchetteries.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Dimitri BOUTLEUX

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200024

LIBELLE DU PROJET

L'atelier des espaces publics

Objectifs et résultats attendus

Dans le prolongement du travail d'élaboration du guide de conception des espaces publics (GCEP) édité en 2017, l'agence assure un rôle d'animation avec pour objectif de valoriser la dimension référentielle de ce guide et inviter à concevoir différemment les espaces publics. En 2020, plusieurs volets composeront ce travail :

- Les « Matinales du projet » : ces rendez-vous mensuels permettront d'accompagner les chefs de projets des pôles territoriaux pour la définition des objectifs, du programme et détails techniques des projets d'espaces publics ;
- Les carnets de l'espace public : supports proposant un état des lieux et une vision prospective; le sujet retenu pour cette année : le mobilier urbain ;
- Poursuite des ateliers pédagogiques de formation autour de différentes thématiques (l'impact environnemental des projets, l'art dans la ville, le coût des espaces publics, la réversibilité des espaces publics...) et valorisation des contenus produits ;
- Réalisation de fiches techniques thématiques complémentaires au GCEP en appui à la direction des espaces verts (aires de jeux, biodiversité, maladie des plantes, mobilier des parcs et jardins...);
- Valorisation numérique des productions et des ressources "espaces publics" de l'a-urba.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Dimitri BOUTLEUX

Direction scientifique

Sophie HADDAK-BAYCE

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200025

LIBELLE DU PROJET

Espaces publics - GAM et voies à dominante de circulation

Objectifs et résultats attendus

Le projet GAM constitue une des mesures du Grenelle des mobilités (Plan partenarial stratégique - PPS n°4 de la Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise). Il propose de refonder la manière d'aménager les voies urbaines principales en faveur à la fois d'une double fluidité circulatoire, d'une meilleure intégration de nouveaux dispositifs de régulation et d'une meilleure prise en compte de la conception du paysage de la voie et de ses abords (ses espaces publics).

Les objectifs pour 2020 pourraient être les suivants :

- 1/ Affiner le plan d'action du rapport bilan de 2019, qui décrit les modalités d'amélioration de la mise en œuvre des Gams, et engager son déploiement sur les sujets identifiés comme prioritaires.
- 2/ Conseiller et suivre les projets en cours, alimenter le suivi d'avancement du PPS4.
- 3/ Poursuivre, approfondir en alimenter les études engagées :
 - poursuite des analyses sur le potentiel de transformation d'un axe en Gam : Picot - déviation ouest de Saint-Médard-en-Jalles ;
 - poursuite d'un travail d'étude préalable sur les axes en lien avec le développement possible des quartiers en cours, en faisant émerger des principes d'aménagement à : Gam fleuve Sud comprenant le quai de la Souys - la RD 113 (Bordeaux, Floirac, Bouliac, Latresne) et l'A631 (Bègles) ;
 - faire converger les parties prenantes d'un futur projet : avenue Carnot - Kennedy (Cenon - Lormont).

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

Mélina GABOREAU

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200026

LIBELLE DU PROJET

Equipements et vie quotidienne

Objectifs et résultats attendus

L'agence a réalisé en 2019 un travail de préfiguration d'un l'observatoire "équipements et vie quotidienne". A partir des enseignements issus de cette mission, et au regard des sujets d'intérêt formulés par les partenaires de l'a-urba, une étude sera menée en 2020 sur les pratiques ludo-sportives dans l'espace public.

Ce travail a pour ambition d'apporter des éléments de réponse à plusieurs questions : comment analyser et catégoriser les pratiques ludo-sportives dans l'espace public ? Quelles sont les conditions favorables à ces pratiques ? A quels enjeux urbains sont-elles susceptibles de répondre (santé, appropriation et animation des espaces publics, limitation des conflits d'usage, diversification en genre et en âge des pratiquants...)?

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200027

LIBELLE DU PROJET

Les étudiants dans la métropole bordelaise

Objectifs et résultats attendus

L'agence a travaillé depuis plusieurs années sur les thématiques de la métropole savante et de l'université dans la ville et a produit plusieurs documents de référence.

Pour 2020, elle souhaite diversifier les sujets d'études dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Université de Bordeaux, et en adéquation avec les centres d'intérêt des collectivités partenaires de l'agence.

Dans le cadre de cette nouvelle ligne d'études - en attente de confirmation de financement partenarial - , il s'agirait de mener des travaux sur plusieurs thématiques relatives aux étudiants et aux sites universitaires. Les principaux sujets de réflexion identifiés pourraient être les suivants :

- Quantifier et qualifier les problématiques liées au logement étudiant sur la métropole bordelaise : de quoi parle-t-on ? Y a-t-il un vrai problème de production de logements en volume ? Quelle logique territoriale ? Quelle programmation ?

L'approche quantitative de cette problématique serait traitée dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et des modes de vie ; l'approche qualitative (entretiens d'étudiants) pourrait être éventuellement réalisée sur cette ligne.

- Réaliser un benchmark international du logement étudiant avec pour enjeux de disposer et partager de formes et solutions innovantes de logement étudiant.

Nombre de jours prévus

60

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200028

LIBELLE DU PROJET

Habitat mise en œuvre du PLU - POA Habitat

Objectifs et résultats attendus

L'agence assure un suivi du POA habitat. Après un bilan général réalisé en 2018 et la production d'une note sur les enjeux actualisés de l'habitat en 2019, l'agence va territorialiser en 2020 le bilan de l'habitat.

L'objectif est d'identifier la construction de logements intervenue depuis la mise en application du PLU 3.1, de la quantifier et la qualifier. L'agence analysera les impacts, les éventuels effets-leviers, ou, a contrario, les effets contre-productifs des dispositifs en faveur de l'habitat qui ont été inscrits dans le PLU 3.1, avec les questions suivantes : Quels sont les zonages qui ont "produit" du logement ? Quelle est la consommation des droits à construire ? Quelle est la part du diffus et des opérations d'aménagement ? Comment le diffus s'organise-t-il ? Quelle est la consommation des SMS (servitudes de mixité sociale) ? Quel est l'effet des SDS (secteurs de diversité sociale) ? Quel est l'effet des STL (secteurs de taille de logement) ?

Ce travail permettra d'identifier les succès et les points de blocage des mesures initiées, de manière à susciter le débat lors des futures modifications du document d'urbanisme, voire sa révision le cas échéant.

Quelques jours sont réservés à la question des copropriétés : finalisation de l'appariement des bases ; mise à jour de l'analyse des fragilités ; suivi du POPAC métropolitain (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés).

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200029

LIBELLE DU PROJET

Référentiel paysage métropolitain

Objectifs et résultats attendus

L'agence accompagne la construction d'un référentiel paysages métropolitain. Ce travail s'appuie sur le référentiel déjà élaboré sur la rive droite, qui a conduit à la réalisation, en 2019, de plusieurs tests d'application à une échelle fine de ce territoire.

En 2020, il s'agit d'assurer la mise en œuvre finale du référentiel paysages métropolitain en intégrant notamment la stratégie BiodiverCité portée par Bordeaux Métropole et les travaux réalisés sur l'OAIM (opération d'aménagement d'intérêt métropolitain) du Parc des Jalles auxquels l'a-urba a contribué.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Laure MATTHIEUSSENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200030

LIBELLE DU PROJET

Eau et urbanisme

Objectifs et résultats attendus

L'agence a réalisé, en 2019, un travail d'identification et de caractérisation des points d'eau sur les 28 communes de Bordeaux Métropole. Elle a également mené un benchmark de villes françaises et européennes sur ce sujet.

En 2020, un approfondissement de cette étude est proposé : il portera sur le développement d'une méthodologie pour aider à la décision des lieux de localisation des points d'eau potable dans l'espace public, en fonction de plusieurs critères : type de tissu urbain, fréquentation des espaces publics, proximité d'équipements variés (jardins publics, équipements sportifs, cimetières, chemins de randonnées, aires de jeux enfants), repérage des îlots de chaleur urbains.

L'ensemble de ces éléments doit permettre d'alimenter les réflexions en cours pour l'élaboration d'une stratégie métropolitaine des points d'eau.

Par ailleurs, en partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne, la direction de l'Eau de Bordeaux Métropole et la cellule Aménag'eau du Conseil départemental, l'agence organisera deux ateliers-débats :

- le premier sur les solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales, à partir d'exemples de réalisations concrètes ;
- le deuxième autour de l'articulation entre politiques de nature en ville, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et d'introduction de l'eau dans l'espace public.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Cécile NASSIET

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200031

LIBELLE DU PROJET

Mise en œuvre du SCoT - Trajectoire(s)

Objectifs et résultats attendus

L'agence accompagne le Sysdau depuis plusieurs années dans la mise en œuvre du SCoT de l'aire métropolitaine, en particulier sur le volet nature et notamment dans le cadre de la démarche Plan de Paysage(s). En 2019, elle a contribué à l'évaluation du SCoT et à la production du document "Trajectoire(s) du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise", dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'équipe technique du Sysdau.

Pour 2020, dans un contexte de renouvellement des élus du Sysdau, l'agence pourrait poursuivre le travail sur les indicateurs de suivi et contribuer à une mise en débat de sujets stratégiques avec pour objectifs :

- de creuser des sujets identifiés comme importants et/ou émergents lors des commissions syndicales de l'automne 2019 : économie, habitat, mobilités et centralités...
- d'actualiser, si nécessaire, certaines données qui seront disponibles en 2020, en s'appuyant sur l'expertise technique des structures partenaires de l'agence ;
- d'accompagner le Sysdau dans la construction de sessions de débat avec les membres du Sysdau et les acteurs du territoire.

En outre, l'agence pourrait mener une réflexion portant sur les interactions et les liens entre les territoires métropolitains/Sysdau/hors Sysdau (en relation avec le thème des coopérations métropolitaines) ainsi que sur le périmètre du Sysdau.

L'ensemble de ces éléments de réflexion pourraient alimenter la préparation de la génération suivante de SCoT.

Pour autant, les axes de réflexion, leur priorisation et les modalités de travail pour 2020 restent à ce jour à préciser.

Nombre de jours prévus

70

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200032

LIBELLE DU PROJET

PLUI - Stratégie

Objectifs et résultats attendus

À la lumière son expérience dans l'élaboration des PLU et de son analyse plus générale de la planification (et de ses limites) en France, mais aussi de son expertise sur de nombreuses thématiques de nature à alimenter le projet métropolitain, l'a-urba a engagé une réflexion sur le devenir du PLU comme instrument portant et mettant en œuvre une stratégie métropolitaine, afin de nourrir la réflexion sur sa future révision.

L'agence poursuivra cette réflexion dans la continuité des ateliers internes réalisés au 2ème semestre 2019, pour aboutir à la rédaction d'un document de synthèse accompagné d'annexes d'approfondissement thématiques.

Par ailleurs, cette ligne d'étude intègre la mise à jour du suivi de l'observation des effets des linéaires commerciaux inscrits au PLU3.1. Cette base de données créée et gérée par l'agence depuis 2017 doit faire l'objet d'un suivi sur une périodicité de trois ans. Des relevés terrains seront donc effectués par l'agence à l'automne 2020 afin s'assurer cette mise à jour.

Nombre de jours prévus

80

Chefs de projet

Mélina GABOREAU / Vincent SCHOENMAKERS

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200033

LIBELLE DU PROJET

Mobilité - suivi mise en œuvre du POA mobilité du PLUI

Objectifs et résultats attendus

L'agence a accompagné Bordeaux Métropole dans l'élaboration du PLUi intégrant un volet déplacements urbains sous la forme d'un POA (programme d'orientations et d'actions) mobilité. Elle participe désormais au suivi stratégique de ce POA.

Dans ce cadre, elle contribue aux travaux d'observation des PDM (Plan de Mobilité) et PMIE (Plans de mobilité interentreprises) afin d'évaluer leur mise en œuvre et leurs effets.

Par ailleurs l'agence continuera d'apporter également un appui technique à l'élaboration et l'analyse des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du POA mobilité.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Valérie DIAZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200034

LIBELLE DU PROJET

Politique de la ville

Objectifs et résultats attendus

Le travail de l'agence sur la politique de la ville comprendra, pour 2020, deux volets :

- le premier portera sur les spécificités de la mobilité en quartiers politique de la ville (transports individuels et collectifs) : besoins de déplacement, état du parc automobile, modalités d'entretiens, accès/freins aux transports collectifs...Ce travail sera notamment réalisé à partir d'entretiens d'acteurs et d'habitants.

- le second consistera en un repérage, par QPV, des acteurs de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises par les habitantes et habitants de ces quartiers.

Par ailleurs, l'agence apportera un appui ponctuel à la mission "renouvellement urbain" sur le suivi de la démarche d'évaluation des PRU (projets de rénovation urbaine).

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Camille GARCELON

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200035

LIBELLE DU PROJET

Projet européen Atlas WH

Objectifs et résultats attendus

L'Atlas WH (World Heritage) est un projet européen (Interreg) piloté par la ville de Porto. En s'associant avec Bordeaux Métropole, Florence, Saint-Jacques de Compostelle et Edimbourg, l'objectif des cinq partenaires est de co-construire une méthode pour reconfigurer les plans de gestion de leurs sites classés UNESCO.

Débuté en 2015, ce projet, dans lequel chaque partenaire européen s'est vu attribuer un rôle précis, atteindra sa phase finale en 2021.

Dans le cadre de ce projet, l'agence apporte son expertise technique pour la constitution d'une base de données (database) en axant son travail sur des données SIG, permettant de comprendre, par la visualisation et les données chiffrées, les enjeux des différents sites inscrits. L'objectif est de donner à voir, par la cartographie et la dataviz, pour une meilleure appréhension des problématiques locales et une comparaison des plans de gestion de ces sites.

L'agence poursuivra ainsi un travail technique engagé en 2019 avec le recueil des bases de données SIG des partenaires, en s'appuyant sur les travaux d'autres projets européens (photo-interprétation de l'Urban Atlas et cartographie participative de l'Open Street Map) et participera à la réalisation d'une exposition et/ou d'un atlas.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

François COUGOULE

Direction scientifique

Françoise LE LAY

CHAPITRE 3
**Innovations méthodologiques,
innovations de projet**

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200037

LIBELLE DU PROJET

Appui technique à l'élaboration de projets de territoires

Objectifs et résultats attendus

L'agence est régulièrement sollicitée pour apporter une expertise ponctuelle dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de la part des communes ou des EPCI.

Elle se met en capacité de répondre à ces besoins ponctuels en cours d'année, en ne dépassant pas 20 jours de travail par expertise.

Ces interventions peuvent être réalisées sur tout le territoire régional à condition toutefois d'avoir été initiées par un ou plusieurs partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200038

LIBELLE DU PROJET

Revues de territoires - Bordeaux Métropole

Objectifs et résultats attendus

Les revues de territoire s'inscrivent dans une démarche de réflexion à plusieurs échelles. Référentiel commun, document ressource sur les communes de Bordeaux Métropole, elles donnent à voir les enjeux inter-communaux sous la forme de données et de cartographies, en mettant en exergue les potentialités et les "pépites" de ces territoires.

Ces revues sont conçues pour être des supports d'échanges, mis à jour régulièrement et pouvant servir dans le cadre de séances de travail avec les partenaires de l'agence, en particulier les pôles territoriaux, les référents thématiques de Bordeaux Métropole et les communes.

Afin de partager ce regard prospectif sur les potentiels de développement métropolitain, il est proposé d'organiser, en 2020, de nouveaux ateliers de travail avec les prochaines équipes municipales, à l'échelle des cadrans territoriaux représentés par les pôles territoriaux.

Ces échanges, sous forme de présentations/tables rondes autour de problématiques partagées et de restitution des productions de l'agence d'intérêt multi-partenarial, pourront être un préalable à une réflexion sur les grands documents cadre à venir.

Les revues de territoires pourront également constituer une aide dans le cadre de la préparation des prochains contrats de co-développement (5ème génération).

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200039

LIBELLE DU PROJET

Intensité urbaine

Objectifs et résultats attendus

L'attractivité d'une ville et de ses quartiers est liée à l'intensité de la vie quotidienne qu'ils proposent. Cette intensité est rarement définie. Diversité des pratiques, diversité des "usagers de la ville" (habitants, actifs, touristes...), succession d'une diversité de rythmes urbains dans un même quartier (nocturnes / diurnes), diversité des formes urbaines, diversité des âges... les manières de préciser l'intensité urbaine ne manquent pas.

A cette difficulté s'ajoute celle de la représentation de cette intensité (cartes, tableaux, vidéos).

En 2019, l'agence a proposé une définition de l'intensité urbaine sous la forme de paramètres et d'indicateurs. Quatre sites tests ont commencé à faire l'objet d'analyse sous la forme à la fois de *time laps* et d'analyse issue du SIG.

En 2020, il s'agit d'approfondir et de compléter les analyses sur les sites retenus en réalisant des enquêtes sur place portant sur les pratiques constatées (micro-géographie) ainsi que des entretiens auprès des publics présents dans les espaces publics.

Ces analyses seraient l'occasion à la fois de consolider une définition de l'intensité urbaine, de commencer à élaborer une typologie des espaces publics et d'imaginer un ensemble d'orientations ou d'actions au service de politiques publiques gérant le phénomène d'intensité urbaine (soit en matière de gestion des conflits d'usage, soit en matière de gestion des déficits d'animation et d'intensité urbaine).

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200040

LIBELLE DU PROJET

Adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions ?

Objectifs et résultats attendus

En partenariat avec le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec) et l'audap (agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées), l'objectif de l'étude est de réaliser une série de fiches illustrant des démarches menées par des villes pour s'adapter au changement climatique.

L'approche pragmatique a pour l'objectif de "donner à voir" et porter à connaissance du plus grand nombre (techniciens, élus), des réalisations existantes, leurs contextes, leurs coûts, les acteurs clé (1 fiche par action).

Les agences d'urbanisme, a-urba et audap, mobiliseront leur expertise sur les questions urbaines. Une première thématique identifiée est celle des îlots de chaleur urbains et la réponse que les communes peuvent y apporter en termes d'utilisation de matériaux/revêtements, de végétalisation, de désimperméabilisation, de conception des formes urbaines ou de design de l'espace public. Une autre thématique est celle de l'intégration de l'eau aux opérations d'aménagement.

Le travail de l'a-urba portera sur des exemples en Gironde, tandis que l'audap se penchera sur les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Cette étude pourrait se poursuivre en 2021 avec d'autres fiches et d'autres territoires à explorer.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Cécile NASSIET

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJETS 200067 à 200075

LIBELLE DU PROJET

Territoires de projets

Objectifs et résultats attendus

L'agence a une longue tradition de travail à double échelle, celle de la métropole et celle des communes qui en font partie.

L'échelle communale permet une territorialisation des stratégies élaborées à l'échelle métropolitaine en mettant en évidence les conditions nécessaires pour les rendre opérationnelles. Elle permet également de tester et de mutualiser des démarches innovantes de projet urbain pouvant alimenter les stratégies métropolitaines.

L'agence poursuit son travail d'accompagnement de problématiques et/ou projets des communes de la métropole bordelaise dans le cadre de conventions communales élaborées annuellement. Les travaux menés dans ce cadre par l'agence s'appuient sur les contenus du programme annuel partenarial qu'ils viennent, en retour, enrichir via une montée en généralité, au bénéfice de tous.

Pour 2020, des projets sont prévus sur les communes suivantes :

- PROJET** 200067 - **Talence** (nombre de jours à préciser)
Thème : Repenser les espaces publics et les itinéraires
- PROJET** 200068 - **Cenon** (15 jours)
Thème : développement urbain dans les secteurs sensibles et en mutation, le Haut-Cenon
- PROJET** 200069 - **Rive droite** (nombre de jours à préciser)
Thème : îlots de chaleur urbains
- PROJET** 200070 - **Bègles** (20 jours)
Thème : comprendre un espace de nature dans son contexte urbain : le Delta vert et ses usages
- PROJET** 200071 - **Pessac** (25 jours)
Thème : développement de la mobilité active
- PROJET** 200072 - **Blanquefort** (20 jours)
Thème : programmation et usages d'un site remarquable : l'Arc des gravières
- PROJET** 200073 - **Bordeaux** (70 jours)
Thème : perméabilisation et végétalisation dans les cours d'écoles maternelles, primaires et des crèches
- PROJET** 200075 - **Eysines** (20 jours)
Thème : élaboration et test d'une méthode d'accompagnement dans la mise en place d'un SIG communal

Recherche et développement

L'activité de R&D fait partie des "gènes" de l'agence et s'appuie sur les expertises des collaborateurs ainsi que sur un réseau de professionnels et d'experts élargi. Chaque équipe de l'a-urba définit annuellement un ou des sujets de recherche et développement. Ceux-ci peuvent porter sur l'approfondissement de réflexions engagées, sur des sujets nouveaux venant alimenter les études de l'agence ou encore sur des sujets émergents au niveau national. L'activité de recherche et développement est un élément du socle commun de l'agence.

PC3-Recherche et développement

PROJET 200041

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - graphisme, SIG, données

Objectifs et résultats attendus

Il est proposé, pour 2020, d'élaborer une méthodologie permettant de décliner dans les services concernés des partenaires, une arborescence SIG métier. L'idée serait d'élaborer une méthode générique afin d'être en mesure de la décliner selon les besoins.

Parallèlement à cela, l'agence se doit de conserver une longueur d'avance dans le domaine de l'innovation et de la représentation. Cela passe notamment par la mise en place de solutions de valorisation et de diffusion des données SIG novatrices.

Par ailleurs un temps sera dédié à la participation à des concours, comme par exemple celui d'ESRI.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Jérôme FUSEAU

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PC3-Recherche et développement

PROJET 200042

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - socio-économie urbaine

Objectifs et résultats attendus

L'activité de recherche et développement prévue pour 2020 concernera plusieurs chantiers :

- Création d'un outil permettant de déterminer le prix d'un logement accessible dans une commune donnée ;
- Analyse de méthodes statistiques pour typologisation des modes de vie ;
- Veille méthodologique statistique ;
- Innovation en matière de datavisualisation à l'aide du logiciel Tableau.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Thomas BOHLAY

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PC3-Recherche et développement

PROJET 200044

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - Projet urbain

Objectifs et résultats attendus

Au-delà de la dimension festive, le terme de festivalisation désigne à la fois des pratiques et perspectives différentes : rayonnement culturel, économie locale, attractivité territoriale, patrimoine et tourisme, ville divertissante, espaces récréatifs...

Du point de vue de l'aménagement urbain, la festivalisation c'est-à-dire le recours à l'évènementiel peut également avoir pour objectif d'expérimenter une politique publique. Il peut s'agir d'animer provisoirement un lieu, d'accompagner des changements de comportements, de faire exister un espace délaissé, de faire se rencontrer des publics différents, de relier l'art à la ville, à l'éducation et la citoyenneté.

Ainsi de nombreuses problématiques et sujets urbains sont potentiellement concernés par la festivalisation comme les enjeux climatiques, la transformation des espaces publics liés aux nouvelles pratiques spatiales et temporelles de la ville, l'investissement de délaissés, l'invention de nouvelles formes d'habiter, l'intégration de populations marginalisées, l'accompagnement aux changements de comportements en matière de déplacement, de consommation, de travail.

Cette étude interroge le recours au festival tel un outil de l'aménagement : un vrai processus créatif pour les territoires ou un détournement marketing ? Que peut donc gagner et/ou perdre la ville à se festivaliser ? Et plus spécifiquement du point de vue de l'espace public, il s'agit d'observer les mutations liées à cette tendance et les spécificités à partir de cas bordelais.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Clara BARRETTO

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC3-Recherche et développement

PROJET 200045

LIBELLE DU PROJET

Animation thématique et chantiers transversaux

Objectifs et résultats attendus

Ce travail concerne la réalisation de chantiers thématiques transversaux sur les grands sujets portés par l'agence. Ceux-ci permettront de rassembler, croiser les études, synthétiser un "discours" agence et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Les chantiers transversaux portent sur quatre grandes thématiques :

- les espaces publics comme vecteurs d'un nouveau modèle de mobilité et d'urbanité
- de la métropole attractive à la métropole coopérative
- les usages et les modes de vie pour orienter l'action publique
- la nature, élément structurant des paysages métropolitains

Cette ligne intègre également les contributions de l'a-urba à des travaux menés au niveau national dans le cadre du réseau FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme) et qui viennent nourrir le programme de travail partenarial.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

Françoise LE LAY

PC3-Recherche et développement

PROJET 200046

LIBELLE DU PROJET

Veille juridique et expertise dans le cadre des études

Objectifs et résultats attendus

L'agence mène un travail de veille et d'expertise en matière juridique. Celui-ci se traduit notamment par la réalisation d'un bulletin mensuel de veille juridique diffusé aux partenaires de l'agence. Il permet également d'apporter un éclairage juridique dans le cadre de certaines études.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Michaël DAVID

PC3-Recherche et développement

PROJET 200047

LIBELLE DU PROJET

Expertises et coopérations

Objectifs et résultats attendus

L'agence assure régulièrement des missions d'expertise très ponctuelles auprès de ses partenaires. Ces missions courtes (ne devant pas dépasser 5 jours) ne sont pas prévisibles et peuvent prendre des formes diverses : participation à des groupes de travail, à des commissions, élaboration de notes techniques, expertise ou appui technique, production de cartographie, contribution à un colloque ou séminaire...

Nombre de jours prévus

70

Direction scientifique

Françoise LE LAY

CHAPITRE 4
Intelligences territoriales

PD1-Suivi de la mise en oeuvre des politiques urbaines

PROJET 200048

LIBELLE DU PROJET

Programmation urbaine et outil d'observation de l'évolution

Objectifs et résultats attendus

La métropole est un territoire particulièrement attractif qui accueille de très nombreux projets urbains qui ont aujourd'hui, et auront demain, un impact important sur son devenir et donc sur ses usagers.

Afin d'apporter un éclairage sur ce développement, l'agence a mis en place des outils de suivi des projets et s'est investie sur les questions de programmation urbaine en lien avec les observatoires qu'elle gère. Il s'agit notamment d'analyser et de mettre en perspective les données collectées dans le but d'orienter et de consolider les stratégies publiques et plus spécifiquement de pouvoir définir, dans un secteur donné, au vu du projet de la collectivité et des opportunités, foncières notamment, les fonctions urbaines à développer.

Pour cela, l'agence poursuivra la réflexion autour de deux axes

- la tenue et la mise à jour du tableau de bord "Evolurb@ain" à l'échelle de la métropole bordelaise;
- l'élaboration du zoom n°2 sur une thématique à définir.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Cristina MATA

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PD1-Suivi de la mise en oeuvre des politiques urbaines

PROJET 200049

LIBELLE DU PROJET

Indicateurs territoriaux innovants

Objectifs et résultats attendus

L'agence doit en permanence identifier, initier et explorer la création de nouveaux indicateurs et le traitement de données spécifiques.

Pour 2020, son travail pourrait porter sur les projections démographiques sur Bordeaux Métropole et les EPCI en Gironde, sur l'analyse de l'évolution de la croissance girondine ou encore l'identification et le suivi des indicateurs marqués par la pandémie. L'analyse de la population présente via les OMR (ordures ménagères résiduelles) pourra également être poursuivie.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Caroline DE VELLIS

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200050

LIBELLE DU PROJET

Enquête annuelle sur les loyers

Objectifs et résultats attendus

Le parc de logements locatifs privés représente 31 % des logements de l'agglomération bordelaise.

L'évolution des loyers de ce parc est suivie depuis 1989 en France et l'a-urba alimente cette connaissance depuis cette date.

Une évolution du système d'observation a été engagée à l'échelle nationale en 2013 pour mieux répondre aux enjeux actuels d'accès et de maintien dans le logement. L'agence a participé à cette expérimentation et continue aujourd'hui d'observer, sur cette base, les loyers du parc locatif privé. Ces indicateurs doivent permettre d'alimenter les politiques locales de l'habitat.

En 2020, l'a-urba réalisera, avec l'appui des professionnels de la mise en location du parc privé, l'enquête annuelle sur le niveau de ses loyers, dans le cadre du réseau national des observatoires des loyers.

A noter :

- Les évolutions réglementaires concernant la politique du logement peuvent avoir une influence réelle sur la réalisation de cette enquête.
- Le périmètre d'observation peut également évoluer en fonction de décisions nationales et locales (en 2019 l'enquête concernait le périmètre de l'agglomération bordelaise).

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200051

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de l'activité économique et de l'emploi (A2E)

Objectifs et résultats attendus

Les observatoires sont des dispositifs d'échanges et de débat entre acteurs du territoire, animés l'a-urba. Pour ce faire, l'agence produit des indicateurs de suivi et donne à voir les analyses menées dans le cadre de son programme de travail partenarial. L'a-urba propose également des moments d'échanges autour de spécialistes de l'économie territoriale appartenant au monde de la recherche et à la sphère institutionnelle.

L'observatoire est rythmé par des réunions techniques régulières et un événement ouvert à tout public (dans le cadre de la semaine des observatoires).

L'observatoire A2E produit des tableaux de bord, une revue de littérature « On a lu pour vous » diffusée trois fois par an, une newsletter « On a déchiffré pour vous » réalisée trois fois par an, et organise un événement annuel. Celui-ci fait l'objet d'une note de synthèse (de type 8 pages) diffusée à l'ensemble des partenaires.

En 2020, plusieurs axes de travail seront proposés :

- refonte des outils de suivi d'indicateurs : modernisation de la gestion de ses bases de données et du tableau de bord, en s'appuyant sur les travaux de l'infocentre ;
- production d'une publication synthétique valorisant les indicateurs de suivi ou un zoom thématique ;
- poursuite de la resencion trimestrielle des études économiques : « On a lu pour vous » ;
- organisation de l'évènement autour d'une thématique restant à définir.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Emmanuelle GAILLARD

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200052

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de l'habitat et des modes de vie

Objectifs et résultats attendus

L'observatoire de l'habitat est un outil partenarial qui, grâce à l'analyse de données, poursuit un objectif de connaissance et d'analyse des marchés et dynamiques de l'habitat.

Ces missions principales consistent à recueillir, fiabiliser, traiter, analyser les données utiles au suivi et à la mise en œuvre des politiques de l'habitat, porter à la connaissance des acteurs locaux de l'habitat et des territoires ces informations et proposer des instances d'échanges et de débat.

Dans le cadre de ces missions, l'observatoire proposera en 2020 à ses partenaires des tableaux de bord, des notes de conjoncture et des porter à connaissance dont les thèmes seront discutés de manière partenariale lors du comité de pilotage de début d'année.

Le sujet d'étude principal de l'année concernera le logement étudiant dans le cadre d'un partenariat avec la CAF et le CROUS.

Ces travaux seront complétés par des réflexions sur la capacité d'acquisition des ménages dans les communes de Bordeaux Métropole et dans les centralités girondines, la mise à jour de la publication sur les prix de l'immobilier résidentiel dans Bordeaux Métropole et sa déclinaison à l'échelle de la Gironde, la mise à jour et complément des tableaux de bord de l'habitat.

Nombre de jours prévus

250

Chef de projet

Camille GARCELON

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200053

LIBELLE DU PROJET

Observatoire des mobilités et des rythmes de vie

Objectifs et résultats attendus

Les missions pérennes de cet observatoire seront poursuivies avec :

- l'édition annuelle des chiffres-clés de la mobilité avec une réflexion sur une évolution sur la manière de donner à voir ces grands chiffres et les évolutions de tendances enregistrées sur le moyen terme ;
- l'accompagnement des partenaires dans le travail préparatoire au lancement de la prochaine EMC2 (enquête ménages déplacements) prévue pour l'automne 2020 ;
- un évènement annuel organisé dans le cadre du mois des observatoires donnant lieu à la production de synthèse.

En complément, des zooms sur des enjeux et problématiques spécifiques seront menés :

- l'exploitation des résultats de l'enquête auprès des usagers du car express Créon-Bordeaux ;
- la poursuite "en continu" de l'exploitation de l'enquête menée auprès des personnes empruntant un VAE (vélo à assistance électrique) auprès de Bordeaux Métropole (exploitation et rendu visuel des résultats) et réalisation d'entretiens qualitatifs ;
- le développement d'une application permettant de visualiser les résultats d'une enquête mobilité réalisée auprès des collégiens ;
- éventuellement un zoom sur la complémentarité/pertinence des modes car ou train dans les territoires périurbains.

Enfin, l'observatoire cherchera à développer les méthodes lui permettant de créer de la donnée en matière de mobilité (recherche sur les temps de parcours et leur variabilité notamment).

Nombre de jours prévus

225

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PD2-Observatoires

PROJET 200054

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de la nature et de l'agriculture

Objectifs et résultats attendus

Ce nouvel observatoire, engagé en 2019 est consacré à l'analyse d'indicateurs, chiffres-clés et zooms thématiques ainsi qu'à la mise en débat de ces productions. L'observatoire de la nature et de l'agriculture devient ainsi un cadre de centralisation d'une série de données dont il assure le suivi dans le temps, l'analyse et le partage. Il s'agit également, au-delà de l'observation, de pouvoir proposer des préconisations permettant d'orienter les politiques publiques.

Le chantier de l'observatoire portera, en 2020, sur quatre actions :

- la poursuite de la mise en place de l'observatoire (acquisition de données/formalisation/valorisation) ;
- l'approfondissement des questions d'agriculture urbaine (aide à la mise en place d'une enquête agriculture, analyse fine d'un secteur pour mise en place d'initiatives d'agriculture urbaine) ;
- la suite du travail sur l'usage des espaces de nature (dont l'expérimentation de la méthode des sociotopes sur Bègles) ;
- l'organisation d'un évènement autour de la problématique : biodiversité et changement climatique.

Nombre de jours prévus

130

Chef de projet

Claire DUTILLEUL

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PD2-Observatoires

PROJET 200055

LIBELLE DU PROJET

Conférences partenariales de l'immobilier

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba assure un appui à l'animation de l'observation de l'activité de l'immobilier habitat et entreprises.

Elle produit, dans ce cadre, des données, des analyses spécifiques et anime des ateliers de travail entre professionnels et institutionnels.

En effet, les conférences partenariales de l'immobilier réunissent acteurs publics et privés autour des questions relatives aux dynamiques de marchés. En garantissant la confidentialité des données collectées et la neutralité des débats, l'agence offre un espace de mise en commun et de dialogue privilégié.

L'agence travaille notamment en grande proximité avec l'Oieb (Observatoire de l'immobilier d'entreprise Bordeaux Métropole) et l'OISO (Observatoire de l'immobilier du Sud-Ouest).

L'a-urba propose également à l'ensemble de ses partenaires une analyse chiffrée des dynamiques de marché, aussi bien en matière de demande placée que d'offre.

Enfin, l'agence poursuivra sa mission d'accompagnement des acteurs privés et publics partenaires lors des événements majeurs de promotion du territoire (rencontre investisseurs, salons professionnels de l'immobilier...).

Nombre de jours prévus

180

Chef de projet

Thibaut LURCIN

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200056

LIBELLE DU PROJET

Aménagement commercial

Objectifs et résultats attendus

Cette étude prolonge celle réalisée en 2019 sur les risques de friches commerciales en Gironde. Les outils méthodologiques qui ont été conçus seront affinés et appliqués à des situations concrètes et les résultats seront partagés et diffusés afin de faciliter leur appropriation par les partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

Fonds documentaires numériques

L'agence dispose d'un fonds documentaire varié, enrichi année après année. Ce dernier sert à alimenter le travail quotidien des équipes et constitue une ressource précieuse pour les partenaires (sous réserve des droits de communication qui peuvent y être associés).

Une partie de ce fonds a un support "papier", une autre partie a un support numérique. Ce fonds documentaire numérique comprend les bases de données (traitées et/ou créées par l'agence) et les données du système d'information géographique (SIG).

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200057

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - centre de documentation

Objectifs et résultats attendus

L'agence poursuivra en 2020 ses actions destinées à :

- proposer des services et des produits adaptés au travaux des équipes (notamment à travers le développement de la plateforme Scoop.it) ;
- optimiser la gestion documentaire ;
- valoriser le Centre de documentation : en particulier déployer son offre de services auprès du public externe (partenaires, étudiants, professionnels...) et mettre en oeuvre le projet de « transformation digitale » de l'a-urba.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Delphine SURCIN

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200058

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - bases de données

Objectifs et résultats attendus

La mission concernant les bases de données se décompose de la manière suivante :

1/ Structuration et mise à jour des bases de données de l'agence :

- construction ponctuelle d'indicateurs ;
- mise à disposition des données dans le cadre des études.

2/ Développement et animation de l'infocentre / capitalisation expertise infocentre :

Après avoir réalisé un premier tableau de bord avec le logiciel Tableau Software, l'équipe Infocentre pourra créer une interface dynamique entre les bases de données et les collaborateurs. L'équipe saura se tenir à disposition des experts "métiers" de l'agence et des partenaires afin de créer les datavisualisations complètes et attractives pour ces derniers.

Nombre de jours prévus

275

Chef de projet

Thomas BOHLAY

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200059

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - SIG

Objectifs et résultats attendus

La mission concernant le fond SIG se décompose en plusieurs actions :

- structuration et mise à jour des couches SIG de l'agence et construction ponctuelle de nouvelles couches : mise à disposition des données SIG dans le cadre des études et mise en ligne de projets SIG (fonds de plan par thématique) ;
- animation de la mission SIG afin notamment de partager les évolutions des outils SIG ;
- administration des outils et serveur SIG : maintien en condition opérationnelle des outils de productions (outils bureautiques, portail et serveur web), mise à jour des serveurs, des postes clients, etc.;
- mise en place en place d'une page dédiée au SIG sur l'Intranet rassemblant l'ensemble des documents et ressources produites (notes techniques, guides des bonnes pratiques, supports de formations...);
- veille technologique: développement et optimisation des différentes applications (collecte et websig), test de nouveaux outils en matière de valorisation de données SIG et Alphanumériques, mise en place de solution technique permettant une passerelle entre différents outils...
- mise en place d'un cycle de formation sur les outils production SIG de l'agence (QGIS, ArcGIS Desktop...).

Nombre de jours prévus

140

Chef de projet

Jérôme FUSEAU

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200060

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - photothèque

Objectifs et résultats attendus

Le fonds documentaire photothèque constitue une ressource précieuse pour les études de l'agence. Il permet également de conserver une mémoire du territoire en images (classement par territoires et par thématiques). Ce travail sera poursuivi avec les deux objectifs suivants :

- alimenter la photothèque par les équipes, de façon collaborative, afin de permettre un enrichissement et une utilisation par tous de manière satisfaisante ;
- assurer une mise à disposition efficace des photographies pour les équipes de l'a-urba, mais aussi pour les partenaires extérieurs via le site internet de l'agence.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Hélène DUMORA

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200061

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - cartothèque

Objectifs et résultats attendus

Il s'agit de continuer de mettre en place des actions de valorisation et de pérennisation de la cartothèque de l'agence qui contient actuellement 200 cartes.

La première étape est de poursuivre l'inventaire de la production des études réalisées par l'agence au fil de l'année, puis d'assurer le descriptif de ces cartes.

L'action de publier la carte sur le site web de l'agence nécessite ensuite de sélectionner les cartes dûment renseignées, de les classer par thématiques, pour qu'elles puissent être aisément consultables par les partenaires.

Parallèlement, la nouvelle banque de pictogrammes dans l'espace dédié "pictothèque" à vocation interne à l'agence continuera d'être alimentée.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Catherine CASSOU-MOUNAT

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200078

LIBELLE DU PROJET

Enquête permis de construire

Objectifs et résultats attendus

L'enquête permis de construire (PC) est menée en début de l'année N et concerne la construction de l'année N-1. Elle est réalisée à partir d'une collecte d'informations auprès de Bordeaux Métropole et des communes, et d'une enquête de terrain.

Elle permet le suivi, sur une durée importante, de la construction de logements neufs (permis de cinq logements et plus) sur Bordeaux Métropole. Elle permet également le suivi de la construction et de la réhabilitation (locaux ou logements) sur les sites de projets.

Les bases de données issues de cette enquête annuelle permettent d'alimenter de nombreux travaux de l'agence.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

Christine PRIMET

Direction scientifique

Jérôme FUSEAU

PD5-Publications

PROJET 200062

LIBELLE DU PROJET

CaMBo

Objectifs et résultats attendus

Bordeaux est l'une des agglomérations françaises dont les mutations sont les plus passionnantes à penser et à vivre. Pour rendre compte de cette dynamique, l'a-urba, en collaboration avec les éditions Le Festin, a lancé en 2012 CaMBo (Cahiers de la Métropole Bordelaise).

Donner les clés de compréhension de la ville contemporaine, favoriser l'apprentissage collectif de la culture urbanistique, partager les ambiances sensibles de l'urbanité, rassembler les pièces des dossiers qui font l'avenir de la métropole bordelaise et de ses habitants : telles sont les ambitions de CaMBo.

Sa réalisation repose sur un comité de rédaction qui réunit, chaque trimestre, des universitaires bordelais et des salariés de l'agence. Les contributeurs sont nombreux et divers : chercheurs, collaborateurs a-urba, professionnels de la ville, bordelais ou non. Le graphisme, l'iconographie et les illustrations sont réalisés par les équipes de l'a-urba.

Chaque numéro de CaMBo est consacré à un dossier thématique. Des rubriques récurrentes (débat, bruits de la ville, acteurs, décryptages) complètent la formule de cette revue semestrielle.

Le numéro de mai 2020 portera sur la question des rythmes de la ville. Celui de novembre sera consacré à l'estuaire de la Gironde.

Nombre de jours prévus

280

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PD5-Publications

PROJET 200063

LIBELLE DU PROJET

Evènements et accueil de délégations

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba accueille régulièrement ses homologues des agences d'urbanisme ainsi que des délégations françaises ou étrangères (étudiants, professionnels) en voyage d'étude à Bordeaux. Elle leur apporte un soutien pour rencontrer les interlocuteurs pertinents et participer à des présentations ou à des visites de terrain.

Par ailleurs, la valorisation des travaux de l'agence et la diffusion des réflexions conduites dans le cadre des études techniques passent par l'échange avec les acteurs locaux, institutionnels ou techniques. Pour ce faire, l'a-urba organise et anime des journées d'échanges autour des sujets qu'elle explore. Ces ateliers-débats sont conçus et organisés à l'initiative de l'agence. Elle y invite les acteurs qui lui semble pertinents d'informer de ses travaux et ceux qui peuvent alimenter les discussions, y compris en apportant un regard extérieur.

Nombre de jours prévus

90

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD5-Publications

PROJET 200064

LIBELLE DU PROJET

Communication et médiation des études

Objectifs et résultats attendus

La mission "communication des études" vise à faire connaître les travaux de l'agence sous différentes formes : publications, vidéos, iconographies, événements...

A titre d'exemples, on peut citer la réalisation du rapport d'activités et de publications ad hoc, la valorisation des études, la réalisation de synthèses et la diffusion des travaux, l'organisation du mois des observatoires et d'événements divers, la réponse aux sollicitations de la presse...

Cette mission englobe également l'animation du site internet et des réseaux sociaux de l'agence.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD5-Publications

PROJET 200065

LIBELLE DU PROJET

Une année d'événements pour les 50 ans de l'a-urba

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba célèbre ses 50 ans. Elle souhaite que cet anniversaire puisse être l'occasion de :

- donner à voir l'agence, ses compétences et son positionnement comme outil d'éclairage pour l'action publique ;
- réaffirmer les sujets majeurs et les convictions essentielles qui lui tiennent à cœur ;
- intensifier les ambitions de diversification des formes de « médiation » des travaux de l'agence ;
- illustrer et renforcer la diversité et la vitalité de ses partenariats.

En 2019, l'agence a réalisé, dans le cadre de ses 50 ans, plusieurs publications : Métroscopie bordelaise, Eloge de l'apostrophe, Numéro spécial Cambo #16 et organisé un colloque sur les marges de manoeuvre de l'action publique locale.

En 2020, l'agence réalisera une version actualisée et augmentée de l'ouvrage « 40 ans d'urbanisme à Bordeaux » édité par Le Festin.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Françoise LE LAY

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PROJET 200066

LIBELLE DU PROJET

Lectures urbaines - presqu'île d'Ambès

Objectifs et résultats attendus

La collection des « Lectures urbaines » a pour ambition de révéler au plus grand nombre les processus à l'œuvre dans la fabrique des territoires bordelais et girondins. Chacun des livrets apporte un éclairage original sur les quartiers et espaces qui les composent à la croisée des approches urbanistiques, architecturales, paysagères, socio-économiques...

Après Bordeaux décodages, Garonne le fleuve à 360° et Bassins à flot l'autre quai de Bordeaux, ce quatrième numéro sera consacré à la presqu'île.

Nombre de jours prévus

20

Chef de projet

Laure MATTHIEUSSENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2020

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT). A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets
 - Le budget 2020 doit être équilibré

	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)	
60 – Achats	608 200	267 500	0	-267 500	70 - Ventas de produits finis, prestations de services	364 900	362 000	0	-362 000
Achats d'études et de prestations de service	556 000	211 000		-211 000	Vente de produits finis, de marchandises	0	0		0
Achats stockés de matières et fournitures	0	0		0	Prestations de services	364 900	362 000		-362 000
Achats non stockables (eau, énergie)	30 000	33 000		-33 000	Produits des activités annexes		0		0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 600	6 000		-6 000					
Fournitures administratives	12 600	10 500		-10 500	74 - Subventions d'exploitation	5 322 500	5 373 000	0	-5 373 000
Autres fournitures	7 000	7 000		-7 000	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	245 000	215 000		-215 000
61 - Services extérieurs	516 970	599 810	0	-599 810	Conseil Régional	130 000	130 000		-130 000
Sous traitance générale	75 100	84 300		-84 300	Conseil Départemental	200 000	200 000		-200 000
Locations mobilières et immobilières	252 780	318 360		-318 360	Bordeaux Métropole	4 372 000	4 372 000		-4 372 000
Entretien et réparation	136 840	146 100		-146 100	Autres EPCI	35 000	35 000		-35 000
Primes d'assurance	13 350	13 550		-13 550	Ville de Bordeaux	60 000	50 000		-50 000
Documentation	18 900	17 500		-17 500	Autre(s) commune(s)	113 500	119 000		-119 000
Divers	20 000	20 000		-20 000	Organismes sociaux	0	0		0
					Fonds européens	0	0		0
62 - Autres services extérieurs	322 072	305 600	0	-305 600	Emplois aidés	0	0		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	102 597	98 000		-98 000	Autres (précisez) :	167 000	252 000		-252 000
Publicité, publications	68 375	65 000		-65 000	Aides privées		0		0
Déplacements, missions et réceptions	83 200	79 600		-79 600	75 - Autres produits de gestion courante	2 150	2 000	0	-2 000
Frais postaux et de télécommunication	18 100	17 900		-17 900	Cotisations	2 150	2 000		-2 000
Services bancaires	2 500	2 800		-2 800	Autres				0
Divers	47 300	42 300		-42 300					
63 - Impôts et taxes	607 500	660 000	0	-660 000	76 - Produits financiers	8 040	9 049		-9 049
Impôts et taxes sur rémunérations	425 500	485 000		-485 000					
Autres impôts et taxes	182 000	175 000		-175 000	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	4 079 744	4 149 520	0	-4 149 520					
Rémunérations du personnel	2 708 450	2 844 500		-2 844 500	78 - Reprises sur amortissements et provisions	469 000	469 000		-469 000
Charges sociales	1 366 294	1 281 020		-1 281 020					
Autres charges de personnel	5 000	24 000		-24 000	79 – Transfert de charges	44 300	44 300		-44 300
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	1 000		-1 000					
66 – Charges Financières	0	0		0					
67 - Charges exceptionnelles	0	0		0					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	607 500	584 350		-584 350	Autofinancement le cas échéant	532 096	308 431		-308 431
69 - Impôt sur les sociétés	0	0		0					
TOTAL DES CHARGES	6 742 986	6 567 780	0	-6 567 780	TOTAL DES PRODUITS	6 742 986	6 567 780	0	-6 567 780
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dans en nature				0

	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2017	2018	Budget 2019	Budget 2020	Réalisé 2020 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé					

417

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2020/213
Attribution de subventions en faveur des associations
- Fonds de Soutien Exceptionnel COVID- 19 - 2020 -
Adoption. Autorisation.

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La situation exceptionnelle traversée par le pays suite à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif.

L'arrêt complet des activités de certaines structures ou leur redimensionnement face à la crise sanitaire a eu des conséquences financières importantes.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux souhaite apporter un soutien financier aux structures les plus fragilisées.

Aussi, par arrêté du Maire N°202007348 en date du 22 avril 2020, un Fonds de Soutien Exceptionnel a été mis en place. Ce fonds doté d'1 million d'euros est dédié aux associations du territoire dont la situation financière a été fortement impactée par la crise sanitaire et dont la survie est menacée. L'attribution de subventions exceptionnelles au bénéfice des associations est assortie de critères financiers (perte de chiffre d'affaire, difficultés de trésorerie...etc).

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 65 438 euros et de la répartir de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Association bénéficiaire	Montant de la subvention en euros
A5BIS / ESPACE 29	5 000
L'AGENCE DE GEOGRAPHIE AFFECTIVE	6 000
CITADEL	500
DARWIN CLIMAX COALITIONS	15 000
CLUB LOISIRS AQUITAINE CULTURE (CLAC)	500
LA GROSSE SITUATION	3 000
LAGON NOIR	1 000
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE - AFRIQUES (MC2A)	2 500
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	6 000
ORGAN PHANTOM	3 500
POLE MAGNETIC	2 500
TOTAL	45 500

DIRECTION SENIORS ET AUTONOMIE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	15 938

TOTAL	15 938
--------------	---------------

DIRECTION DES SPORTS

Association bénéficiaire	Montant de la subvention en euros
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 000
BOARD O	2 000
TOTAL	4 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur MAURIN Vincent

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
A5BIS / ESPACE 29	2 880,00 €
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	1 244,77 €
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 070,00 €
CITADEL	606,00 €
CLUB LOISIRS AQUITAINE CULTURE (CLAC)	105,00 €
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	9 687,20 €
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE - AFRIQUES (MC2A)	33 890,32 €
ORGAN PHANTOM	9 419,82 €
POLE MAGNETIC	2 601,80 €

DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN

D-2020/214

Lycée Professionnel Horticole Camille Godard. Convention de transfert au sein du réseau de l'enseignement agricole public. Convention d'occupation transitoire au profit de la Région Nouvelle Aquitaine. Signature

Monsieur Didier JEANJEAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au terme d'un travail partenarial de réflexion associant le Ministère de l'Agriculture représenté par la DRAAF, les services de la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole et la Ville, il a été décidé d'intégrer le Lycée Professionnel Horticole Camille Godard au sein du réseau d'enseignement public agricole, en tant que centre constitutif de l'Etablissement Public et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) Bordeaux Gironde.

Par convention signée le 13 mars 2020, les parties prenantes ont organisé les modalités du processus de transfert du Lycée Professionnel Horticole Camille Godard au sein du réseau d'enseignement public, la date de l'intégration définitive et effective ayant été confirmée au 1^{er} septembre 2020 par le décret n° 2020-686 du 4 juin 2020.

La réalisation des opérations préalables indispensables au transfert en pleine propriété et à titre gratuit au 1^{er} septembre 2020 de l'intégralité du foncier, des bâtiments, des infrastructures et matériels affectés aux usages du Lycée Professionnel Horticole Camille Godard à la Région Nouvelle Aquitaine a cependant été sérieusement compromise par la récente crise sanitaire, mais également par des contraintes techniques liées notamment à l'existence de réseaux non identifiés.

L'ensemble des parties prenantes souhaitant cependant maintenir les engagements qui ont été souscrits, il est donc indispensable d'ajuster les termes de la convention signée le 13 mars 2020, afin de pouvoir garantir la continuité du fonctionnement du lycée dans le cadre de sa prise en gestion par l'Etablissement Public et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) Bordeaux Gironde à compter du 1^{er} septembre 2020 (date de rentrée des classes). Cette nouvelle organisation a ainsi vocation à s'appliquer jusqu'à la date d'achèvement du processus de transfert, fixée d'un commun accord au 31 décembre 2020, comprenant notamment la remise définitive de l'ensemble des ouvrages et biens à la Région Nouvelle Aquitaine.

La convention présentée en annexe a donc pour objet d'ajuster le calendrier des engagements incombant aux parties prenantes dans le processus de transfert, afin de sécuriser l'accueil et la gestion des élèves et les conditions de travail des personnels pendant la période se déroulant du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020, date du parfait achèvement du processus de transfert.

A ce titre, est modifié l'article 2 (« Engagements des partenaires ») notamment les sous-articles 2-1, 2-2-1 et 2-2-7), en distinguant l'exploitation du lycée à compter du transfert au 1^{er} septembre 2020, des interventions en maîtrise d'ouvrage qui ne pourront, s'agissant de la Région, être opérées avant la reprise effective des actifs. Les autres dispositions de la convention du 13 mars 2020 demeurent inchangées.

Concernant la responsabilité immobilière et gestion des parties avant et après la reprise des actifs par la Région Nouvelle Aquitaine au 1er janvier 2021 (article 2-1).

Un état des lieux complet des besoins sera effectué par chaque partie pour les engagements qui les concernent, puis seront engagés les travaux prévus avant le transfert du lycée en tant que centre constitutif de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde.

En raison de l'impact de la crise sanitaire et de sujétions techniques liées aux réseaux, les parties conviennent que la réalisation des travaux de remises aux normes engagés d'ores et déjà par la Ville pourra rester sous conduite d'ouvrage de la ville en vue d'une livraison au plus tard le 31 décembre 2020.

Concernant les modalités de gestion de l'établissement à compter du 1^{er} septembre.

Il est prévu que dans l'attente du transfert des actifs à la Région Nouvelle Aquitaine au 31 décembre 2020 qu'une convention de mise à disposition (jointe en annexe) sera conclue avec la ville de Bordeaux pour régir les droits et responsabilité des parties. Elle visera notamment

- A fixer les modalités de remboursement par la Région :
 - o des charges locatives assumées par la ville ;
 - o des frais occasionnés par le déménagement vers l'EPLFPA Bordeaux Gironde de l'intégralité des mobiliers et équipements/matériels indispensables à l'activité pédagogique du Lycée Professionnel Horticole ;
- A définir les régimes de responsabilités (notamment assurance),

Dans l'attente de la signature de la convention de mise à disposition, les biens meubles seront également mis à disposition de la Région qui devra s'assurer à ce titre. La maintenance et le remplacement des matériels (hors cas du numérique) seront assurés par la Région à compter du 1^{er} septembre 2020.

S'agissant plus particulièrement des équipements numériques et du système d'information (dont la liste est annexée à la présente convention), il est convenu avec les services de la Région Nouvelle Aquitaine, que ce transfert n'intervienne également que le 1^{er} janvier 2021 au plus tard.

Durant cette période, l'infrastructure numérique du lycée horticole (réseau, applications, etc..) restera intégrée dans le système d'information de Bordeaux Métropole. Ainsi, la Région s'engage à respecter les règles de sécurité et de bon usage en vigueur à la Métropole.

Cette mise à disposition se fait à titre gracieux. Toutefois, en cas d'intervention de maintenance lourde ou de remplacement de matériel, le coût sera refacturé à la Région selon l'offre des services numériques en vigueur à Bordeaux Métropole.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Région Nouvelle Aquitaine, tel qu'elle est annexée au présent rapport ;
- Approuver les termes de la convention portant occupation à titre transitoire du Lycée Professionnel Horticole Camille Godard au profit de la Région Nouvelle Aquitaine
- Autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

**LYCEE HORTICOLE CAMILLE GODARD
CONVENTION D'OCCUPATION TRANSITOIRE AVANT
CESSION AU PROFIT DE LA REGION NOUVELLE
AQUITAINE**

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux,
Sise place Pey Berland

Représentée par Monsieur Pierre HURMIC, agissant en sa qualité de Maire,
habilité aux fins des présentes par délibération n°..... du Conseil
Municipal de ladite Ville en date du reçue à la Préfecture de la
Gironde le

Ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART,

ET

La Région Nouvelle Aquitaine,

sise 14 rue François de Sourdis , 33077 Bordeaux cedex

Représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Alain Rousset
habilité aux fins des présentes par une délibération n°..... en date du
..... reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée «l'occupant»

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Dans le cadre du processus d'intégration du lycée professionnel horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux au sein du réseau de l'enseignement agricole public fixé par le décret 2020-686 du 4 juin 2020 au 1^{er} septembre 2020, il s'avère nécessaire de transférer à cette échéance, la propriété du foncier à titre gratuit à la Région conformément à l'article L214-7 du code de l'éducation.

Or, les opérations préalables au transfert de propriété ayant été retardées en raison de la crise sanitaire et des contraintes techniques liées à l'existence de réseaux non identifiés initialement ne permettent pas un transfert effectif du foncier à la Région au 1^{er} septembre 2020.

Aussi et sans attendre le transfert de propriété, la Région Nouvelle Aquitaine a sollicité la mise à disposition du lycée horticole Camille Godard pour sécuriser au

mieux l'accueil, la gestion des élèves et les conditions de travail des personnels pour la prochaine rentrée scolaire. La ville de Bordeaux y consent par les présentes.

CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} - DESIGNATION

La Ville met à disposition de l'occupant le lycée horticole dénommé Camille Godard, d'une surface développée dem², situé dans l'enceinte d'une propriété plus vaste sur la commune du Haillan, Domaine de Bel Air, allée Magdeleine Jarousse de Sillac, portée au cadastre sous la référence section AR n°142 pour partie, pour une contenance cadastrale de 54 674 m² dans l'attente du plan de bornage.

L'occupant prendra les locaux mis à disposition dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état ou défaut d'entretien des constructions, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

L'occupant déclare connaître parfaitement cette propriété pour l'avoir visitée et accepte de la prendre en l'état avec tous ses encombrants. Un état des lieux sera effectué lors de la mise à disposition du site.

ARTICLE 2 : CARACTERE TRANSITOIRE DE L'OCCUPATION

La présente autorisation est consentie dans l'attente de la régularisation par acte authentique en la forme administrative de la cession. Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Elle s'éteindra d'elle-même et sans aucune formalité, le jour de la signature de l'acte authentique de cession de cette emprise en faveur de la Région Nouvelle Aquitaine qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 3 – CHARGES ET CONDITIONS

La mise à disposition est consentie sous les charges et conditions suivantes que les parties s'obligent à exécuter et à accomplir, chacune en ce qui la concerne :

- 1- L'occupant jouira de l'immeuble objet de la présente en bon père de famille. Il devra contracter toutes assurances nécessaires pour garantir ledit immeuble.
- 2- L'occupant supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être de telle manière que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse en aucun cas être recherchée à ce titre.

- 3- Il supportera toutes les dépenses prévues ou imprévues nécessitées par les travaux ou la maintenance des bâtiments. En aucun cas, la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourra être recherchée pour vice de construction, défaut d'entretien, de surveillance... A cet effet, il prendra toutes dispositions à ses frais, de nature à éviter toute intrusion illégale et tout stationnement illicite à compter de la remise des clés jusqu'à la date de signature de l'acte de cession en sa faveur.
- 4- L'occupant devra satisfaire à toutes les charges de ville, de police, de voirie, impôts locaux, taxes, attachées à l'usage des locaux.
- 5- L'occupant est autorisé à déposer si nécessaire sur la parcelle toutes demandes d'autorisations d'urbanisme.
- 6- L'occupant est autorisé à réaliser les travaux nécessaires à la démolition du site à ses frais et dans le strict respect de l'ensemble des règles et procédures notamment en ce qui concerne l'urbanisme, l'hygiène et la sécurité.

Toutefois, il est convenu entre les parties conformément à la convention de partenariat en date du 13 mars 2020 et à son avenant, de la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bordeaux, des travaux de remise aux normes tels que figurant à l'article 2-1 de la convention susvisée et ce dès avant le transfert de foncier de l'emprise.

- 7- L'occupant devra prendre en charge tous les frais de coupure et de dépose des compteurs de fluides relatifs à ce bien.
Toutefois, dans l'attente d'individualisation des réseaux, la Ville de Bordeaux facturera à l'occupant les frais d'abonnement, de consommation et de maintenance des fluides.
- 8- L'occupant prendra en charge également l'intégralité des frais occasionnés par le déménagement des mobiliers et équipements/matériels pédagogique vers l'EPLFPA Bordeaux Gironde.

ARTICLE 4- Travaux sous maîtrise d'ouvrage Ville

La mise à disposition est effectuée sans préjudice des travaux à réaliser par la Ville de Bordeaux aux termes de la convention du 13 mars 2020 organisant les modalités de transfert du lycée Camille Godard dans le réseau d'enseignement public agricole et à l'article 2-2-1 de son avenant.

Il s'agit de :

Nature des travaux	Coût estimatif	Maître d'ouvrage
Déconstruction logement de fonction	24 000 € HT (82 000 x 1.34)	Ville de Bordeaux
Déconstruction « ancien	40 200 € HT	Ville de Bordeaux

vestiaire garçons »	(30 000 x 1.34)	
Traitement de façades laboratoire	36 180 € HT (27 000x 1.34)	Ville de Bordeaux

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires en vue d'une livraison de ceux-ci au plus tard le 31 décembre 2020.

La Région remettra le bien à la Ville pour la partie concernée par les travaux, prendra les dispositions nécessaires pour permettre à la Ville de les réaliser et organisera l'accès au chantier.

ARTICLE 5 - ASSURANCES

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée:

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,

- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés aux bâtiments, aux installations générales et à tous bien mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et avec ses assureurs subrogés il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Il devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 6- DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux eu égard à la destination des lieux.

ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile,
à savoir :

- Monsieur Pierre HURMIC, ès-qualités, en l'Hôtel-de-Ville, place Pey Berland
- Monsieur Alain ROUSSET, ès-qualités, en l'Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire de la
L'Adjoint au Maire

Pour la Région Nouvelle Aquitaine



**ANNEXE A L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE AU
TRANSFERT DU LYCÉE HORTICOLE CAMILLE GODARD
DANS LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE**

SYSTEME D'INFORMATION

SOMMAIRE

Introduction	3
L'infrastructure technique	4
Implantations.....	4
Sécurité des locaux	4
Le réseau informatique.....	4
Accès Opérateur.....	6
Les postes de travail.....	6
Périphériques.....	6
Installation téléphonique	7
L'infrastructure système (Administratif)	8
Bureautique	8
Messagerie	8
Les applications	9
Pour le réseau administratif	9
Pour le réseau pédagogique.....	9

INTRODUCTION

Ce document dresse l'inventaire du parc informatique du lycée horticole Camille Godard mis à la disposition de la Région jusqu'à la date effective du transfert, au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Un travail complémentaire doit être engagé entre Bordeaux métropole et la Région afin de définir précisément le périmètre des équipements et infrastructures transférés ainsi que les modalités de ce transfert.

L'inventaire du parc informatique est organisé comme suit :

- Synthèse de l'architecture
- Présentation des différents équipements composant le SI :
 - Postes de travail (matériels/applicatifs)
 - Équipements réseaux
 - Téléphonie
 - Équipements de sécurité
 - ...

L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Implantations

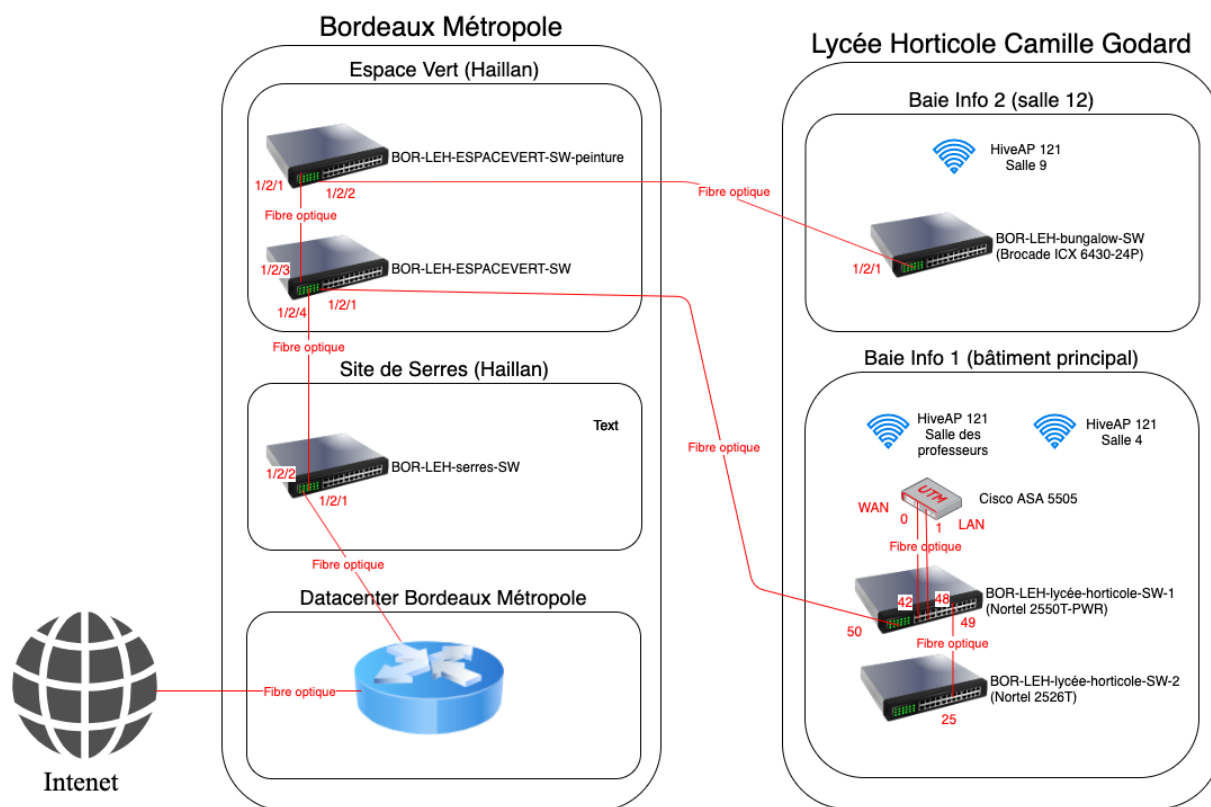
Libellé du site	Adresse	Type
Lycée Camille Godard	Allée Jarousse de Sillac33185 Le Haillan	Bâtiment principal

Sécurité des locaux

Caractéristique		Remarque
Local dédié	Non	Non mais armoire dans bureau informatique des secrétaires administratives
Accès sécurisé	Non	Clé
Onduleur	Non	

Le réseau informatique

Schéma synoptique



Le lycée horticole Camille Godard est relié au réseau informatique de Bordeaux Métropole, via deux fibres optiques qui relient deux de ses switches à l'Espace Vert et aux Serres (Ville de Bordeaux), situés à quelques centaines de mètres.

Il y a 2 types de populations informatiques, au lycée horticole Camille Godard :

- les agents, qui disposent d'un accès direct au système d'information de la Ville de Bordeaux (via un VLAN dédié),
- les personnels pédagogiques et les élèves, qui bénéficient d'un accès interne filtré. Ces 2 populations sont séparées, de manière logique.

La connexion internet des « pédagogiques » est fournie par Bordeaux Métropole. Elle est filtrée par le firewall Cisco ASA 5505 du lycée.

Attention : Ce firewall n'étant pas maintenu, il ne sera donc pas remplacé s'il venait à tomber en panne !

La téléphonie est gérée par un autocommutateur téléphonique Aastra, appartenant à Bordeaux-Métropole. Cet autocom est hébergé dans le site de Serres. Les téléphones numériques et analogiques du lycée horticole Camille Godard sont directement reliés à cet autocommutateur, via un câblage téléphonique analogique et numérique.

Commutateurs

Baie	Marque	Modèle	Port	Garantie	Commentaires
Baie Info 1	Nortel	2550T-PWR	48 FE POE 2 SFP/2 GE		
Baie info 1	Nortel	2526T	24 FE 2 SFP/2 GE		
Baie Info 2	Brocade	ICX 6430-24P	24 GE POE+ 4 SFP		

Nombre total de switches : 3

Bornes Wi-Fi (à contrôleur Wi-Fi intégré)

Baie de rattachement	Marque	Modèle	Localisation	Garantie	Commentaires
Baie Info 1	AeroHive	HiveAP 121	Salle des professeurs		
Baie Info 1	AeroHive	HiveAP 121	Salle 4		
Baie Info 2	AeroHive	HiveAP 121	Salle 9		

Nombre total de bornes Wi-Fi : 3

Pare-feu

Baie	Marque	Modèle	Garantie	Commentaires
Baie Info 1	Cisco	ASA 5505	?	

Accès Opérateur

L'accès opérateur est fourni par Bordeaux Métropole.

Les postes de travail

Type de poste de travail	Modèle de postes de travail	Quantité
Ordinateur bureau	DELL Optiplex DT 3020 SFF G3240	1
Ordinateur bureau	DELL Optiplex DT 3020 SFF G3250	5
Ordinateur bureau	DELL Optiplex DT 3040 SFF G4400	1
Ordinateur bureau	DELL Optiplex DT390-G630	3
Ordinateur bureau	GATEWAY DS10-C2Duo E550	2
Ordinateur bureau	LENOVO 10JNS06800	1
Ordinateur bureau	LENOVO 10MSS01C00	1
Ordinateur bureau	LENOVO 10TAS03200	1
Ordinateur bureau	LENOVO 10MSS0G300	5
Ordinateur bureau	LENOVO 30BGS4J200	23
PC portable	HP ProBook440 G3	2
PC portable	HP ProBook450 G3	1
PC portable	HP ZBook 15 G3	2

Nombre total de postes de travail informatiques :

- **Ordinateurs de bureau : 43**
- **Ordinateurs portables : 5**

Périphériques

Imprimantes

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
Lexmark	C410e	1	
Xerox	VersaLink C7000DN-PGPK - P3	1	Imprimante multifonctions
Xerox	Versalink C7030	1	Imprimante multifonctions
Xerox	AltaLink C8055-PGPK - M7	1	Imprimante multifonctions

Nombre total d'imprimantes : 4

Vidéoprojecteurs

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
Sony	VPL-CX21	1	
Casio	XJ-V2	1	

Nombre total de vidéoprojecteurs : 2

Installation téléphonique

Postes téléphoniques numériques

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
Aastra Matra	M760E	1	20 touches directes programmables + clavier alphanumérique
Aastra Matra	MC420E	1	

Postes téléphoniques analogiques

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
HPF	Eloka 20	1	

Postes téléphoniques DECT (sur station de base analogique)

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
Siemens	Gigaset C620	2	

Smartphones cellulaires

Marque	Modèle	Quantité	Commentaire
Samsung	Galaxy A40 64Go	1	Abonnement Bouygues Télécom – N°0679919211
Crosscall	Spider X5	1	Abonnement Bouygues Télécom – N°062033664

Nombre total de postes téléphoniques :

- Téléphones numériques : 2
- Téléphone analogique : 1
- Téléphone DECT : 1
- Smartphones : 2

L'INFRASTRUCTURE SYSTEME (ADMINISTRATIF)

Bordeaux Métropole fournit au personnel administratif du lycée horticole Camille Godard les services de Bureautique et de messagerie hébergés sur les systèmes de Bordeaux Métropole, ainsi que les services DHCP, DNS et d'annuaire.

Bureautique

Un répertoire commun est utilisé pour le stockage et le partage des fichiers « Bureautique ». Il est situé dans les espaces historiques de la Ville de Bordeaux :

<\\commun-dgst\commun-dgst\DPJR\Lycée horticole>

~4.000 fichiers pour ~400 mo de stockage

Ces fichiers sont sauvegardés quotidiennement

L'espace fourni par Bordeaux Métropole ([\\bm\...](#)) n'est à ce jour pas utilisé.

Messagerie

À chaque utilisateur du réseau Administratif est associé un compte Active Directory, qui lui permet de se connecter au SI « service commun » et de disposer d'une boîte mail :

11 comptes actifs	Vol. BAL (Mo)	Vol. BAL Archive (Go)
Volume total (Go) →	13 777	901

Les applications

Pour le réseau administratif

- Les postes administratifs disposent de la suite Microsoft Office et d'applications Bureautique complémentaires (Adobe Reader...).
- BCDI (1). Une licence perpétuelle Pas de maintenance.
- Libellule (?). Logiciel du Ministère de l'Agriculture. Accès via Citrix (celui des infrastructures du Ministère). Pas de maintenance.
- 3 applications sont virtualisées, en mode publication, sur les serveurs, Citrix 7.6 de Bordeaux Métropole (contrat annuel souscrit directement par le lycée) :
 1. EDT Monoposte
 2. EDT Client
 3. Pronote Client

Ceci correspond à 7 publications actives (listées ci-dessous). La N-1 étant active, pour consultation, sauf pour Pronote, qui est en préversion (la nouvelle version sera disponible le 26/08/2020) :



3 personnes ont accès à ces applications :

Pour le réseau pédagogique

Les logiciels sont déployés en fonction des salles

- Suite AutoCAD 2018 (24) – Licences éducation gratuites, valables jusqu'au 01/05/2021.
- StretchUp Pro Laptop Site (24). Licences éducation perpétuelles. Pas de maintenance.
- Jardicad/Jardiflash (24). Licences éducations perpétuelles. Maintenance de 550 € HT par an.



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU
TRANSFERT DU LYCÉE HORTICOLE CAMILLE GODARD
DANS LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE**

Entre :

La Région Nouvelle - Aquitaine,
sise 14 rue François de Sourdis-33077 Bordeaux Cedex,
représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET,
dénommée ci-après « la Région »

Et :

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle - Aquitaine,
sise 22 Rue des Pénitents Blancs, 87000 Limoges
représentée par son Directeur Régional, Monsieur Philippe de GUENIN,
dénommée ci-après « la DRAAF »

Et :

La Ville de Bordeaux,
sise Place Pey Berland, 33000 Bordeaux
représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC
dûment habilité par délibération n° 2020....du Conseil du
dénommée ci-après « la Ville de Bordeaux »

Et :

Bordeaux Métropole,
esplanade Charles de Gaulle,
33045 BORDEAUX CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Alain ANZIANI
dûment habilité par délibération n°2020/.... du Conseil du 25 septembre 2020
dénommée ci-après « Bordeaux Métropole »

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-6 et R. 813-15 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 442-26 (1°) et R. 442-28 à R. 442-31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4221-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 60-388 du 22 avril 1960 relatif à l'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public ;

Vu le décret n°60-388 du 4 juin 2020 fixant les conditions d'intégration du Lycée Privé Professionnel Horticole Camille Godard du Haillan au sein de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Bordeaux Gironde ;

Vu la délibération n°2019-2273 SP en date du 16 décembre 2019 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine portant sur le transfert du lycée horticole Camille Godard au sein de l'enseignement agricole public ;

Vu la délibération n° D-2019/600 en date du 18 décembre 2019 de la Ville de Bordeaux, portant sur le transfert du lycée horticole Camille Godard au sein de l'enseignement agricole public ;

Vu la délibération n° 2020-24 en date du 24 janvier 2020 de Bordeaux Métropole, portant sur le transfert du lycée horticole Camille Godard au sein de l'enseignement agricole public ;

Vu la délibération n°.....SP en date du du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine portant sur la nouvelle convention de partenariat du lycée horticole Camille Godard ;

Vu la délibération n°..... en date du 29 septembre 2020 de la Ville de Bordeaux, portant sur la nouvelle convention de partenariat du lycée horticole Camille Godard ;

Vu la délibération n°..... en date du 25 septembre 2020 de Bordeaux Métropole, portant sur la nouvelle convention de partenariat du lycée horticole Camille Godard ;

Vu le courrier du 9 novembre 2018 co-signé par le Maire de Bordeaux, Monsieur Alain Juppé et par le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Alain Rousset, à l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ;

Vu l'avis favorable à l'intégration dans l'enseignement agricole public, émis par le Lycée horticole Camille Godard du Haillan lors de son Conseil d'administration du 13 septembre 2019 ;

Vu la délibération n°19-059 en date du 4 décembre 2019 de l'E.P.L.E.F.P.A. de Bordeaux –Gironde portant sur l'intégration du lycée horticole Camille Godard en son sein en tant que centre constitutif ;

Vu l'examen par le comité régional de l'enseignement agricole de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 14 novembre 2019 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

La convention, signée le 13 mars 2020, organisant les modalités de transfert du lycée privé laïc Camille Godard dans le réseau d'enseignement public agricole, prévoyait une structuration en deux temps des engagements des partenaires ; la date d'intégration effective de l'établissement fixée par décret formant la date pivot de ces phases. Conformément au décret no 2020-686 du 4 juin 2020, l'intégration du lycée prend effet le 1^{er} septembre 2020 et à ce titre, l'ensemble des engagements des partenaires notamment ceux mentionnés au 2-1 mais également au 2-2-7 doivent avoir été mis en œuvre.

Or, du fait notamment de la crise sanitaire mais également de contraintes techniques liées à l'existence de réseaux non identifiés au moment de la rédaction de la convention initiale, les

opérations préalables qui auraient dû permettre le transfert à la Région Nouvelle-Aquitaine, en pleine propriété et à titre gratuit, du foncier, des bâtiments, infrastructures et matériels affectés aux usages du lycée Camille Godard n'ont pu être menées dans leur intégralité.

De ce fait, et pour concilier les engagements que les parties souhaitent conserver, la nécessaire continuité de service à assurer, notamment au titre des systèmes informatiques et de la sécurité incendie, et de la prise en gestion par l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) Bordeaux Gironde à compter du 1^{er} septembre 2020, il est indispensable de modifier en partie les dispositions de la convention du 13 mars 2020.

Tel est l'objet de la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet d'ajuster le calendrier et les modalités des engagements incombant aux parties prenantes dans le processus du transfert du Lycée professionnel horticole Camille Godard de la ville de Bordeaux dans le réseau de l'enseignement public agricole fixé par décret 2020-686 du 4 juin 2020 au 1^{er} septembre 2020, pour sécuriser au mieux l'accueil, la gestion des élèves et les conditions de travail des personnels pendant la période se déroulant entre la rentrée des classes et le parfait achèvement du transfert y compris des ouvrages et biens à la Région Nouvelle-Aquitaine, attendu au 31 décembre 2020.

A ce titre, l'article 2 (notamment les sous-articles 2-1, 2-2-1 et 2-2-7) est modifié, en distinguant l'exploitation du lycée à compter du transfert au 1^{er} septembre 2020 des interventions en maîtrise d'ouvrage qui ne pourront, s'agissant de la Région, être opérées avant la reprise effective des actifs ; les autres dispositions demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Partie 2-1 : Responsabilité immobilière et gestion des parties avant et après la reprise des actifs par la Région Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} janvier 2021.

Un état des lieux complet des besoins sera effectué par chaque partie pour les engagements qui les concernent, puis seront engagés les travaux prévus avant le transfert du lycée en tant que centre constitutif de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde.

2-1-1 : Réalisation des travaux de remise aux normes

Au titre des travaux, un premier état des lieux des bâtiments existants et des travaux nécessaires a été établi puis validé par l'ensemble des signataires, conformément à l'article R442-28 du Code de l'Éducation.

Sur cette base, une partie des travaux de remise aux normes fait d'ores et déjà l'objet d'un engagement de réalisation par la ville de Bordeaux, tels que détaillés dans le tableau ci-après :

Nature des travaux	Coût estimatif	Maître d'ouvrage
Déconstruction logement de fonction	109 880€ HT (82 000x 1,34)	Ville de Bordeaux
Déconstruction ancien vestiaire garçons	40 200€ HT (30 000x 1,34)	Ville de Bordeaux
Traitement des façades laboratoire	36 180€ HT (27 000 x 1,34)	Ville de Bordeaux

Suite à l'engagement d'une partie des travaux mais d'un décalage de livraison anticipé dans le cadre de la crise sanitaire et en raison de sujétions techniques liées aux réseaux, les parties conviennent que la réalisation des travaux pendant les vacances scolaires peut rester sous conduite d'ouvrage de la ville de Bordeaux, en vue d'une livraison de ces travaux au plus tard 31 décembre 2020.

Pour les bâtiments destinés à subsister après le transfert, la Ville s'engage à les fournir à la Région Nouvelle-Aquitaine dans un état égal à celui observé lors de l'état des lieux.

2-1-2 : Les démarches liées au transfert de propriété

A l'issue du transfert, la Région Nouvelle-Aquitaine sera propriétaire de l'ensemble du site occupé par le Lycée. Le transfert de propriété sera effectué à titre gratuit, en application de l'article L. 214-7 du code de l'éducation.

Dans la mesure où, par testament en date du 24 septembre 1880, Monsieur Camille Godard a légué à la ville de Bordeaux des fonds afin d'entreprendre certaines actions dont la construction d'une école de jardiniers, la Ville s'engage à remplir les obligations liées à la révision judiciaire des charges liées au legs, dans l'hypothèse où cette dernière est rendue obligatoire, via l'engagement de la procédure de révision des charges ou des conditions grevant le legs.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'associera à la Ville pour engager une action afin de lever les conditions du legs, la Ville prenant en charge les bourses municipales comme décrit dans l'article 2-2-6. Dans l'attente, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à respecter les conditions posées par le legs du maintien de l'école d'horticulture.

Les actes liés au transfert de propriété seront effectués par les parties concernées :

- Plan de bornage du site,
- Délibérations prises par les collectivités concernées,
- Acte notarié,
- Procès-verbaux co-signés par les parties qui actent les transferts,
- Sorties / entrées de l'actif (certificats administratifs et états comptables).

2-1-3 : Les travaux liés aux bâtiments après le transfert de l'actif.

L'estimation des travaux à engager pour réhabiliter le site de formation a permis aux partenaires d'affirmer leur souhait d'agir de façon conjointe pour la réalisation de ces travaux.

Ainsi, bien que la Région Nouvelle-Aquitaine devienne Maître d'ouvrage à l'issue du transfert du Lycée Camille Godard au réseau de l'enseignement agricole public, la ville de Bordeaux s'engage néanmoins à participer à l'effort de restructuration du site en finançant la réalisation des travaux listés ci-dessous, pour un montant total de 1 557 000 €HT.

Cette offre de concours ferme (ou subvention) sera versée par la Ville à la Région Nouvelle-Aquitaine au démarrage des travaux.

Nature des travaux	Ventilation	Maître d'ouvrage
Désamiantage et déconstruction salles de cours 1 à 4	86 000 € HT	Région
Déconstruction salles de classes 5 à 10	50 000 € HT	Région
Déplacement et accès vestiaires + archives + salles de cours 11 à 13	33 000 € HT	Région
Voiries, réseaux et remise en accessibilité générale du site	530 000€ HT	Région
Construction 3 salles de cours	463 000 € HT	Région
Incidences phase et relogement sur le site du Haillan et de Blanquefort	395 000 € HT	Région
TOTAL	1 557 000 HT	

La Région Nouvelle-Aquitaine quant à elle prendra en charge la restructuration de l'espace « accueil-restauration-administration-sports » du site du Haillan, par le traitement dudit espace ainsi que par celui à effectuer sur le site de Blanquefort, du fait de l'arrivée des lycéens de Camille Godard sur certaines matières et activités.

Le cas échéant, le choix de la déconstruction ou réaffectation de ce bâtiment à d'autres usages pourra être effectué, sous réserve que les fonctions qu'il assurait le soient toujours, dans le contexte de la nouvelle organisation de l'établissement.

A titre indicatif et sous réserve de chiffrages et de besoins complémentaires, ces travaux sont estimés à **1 554 400 € HT**. Le calendrier cible de ces travaux est l'été 2022.

Partie 2-2 : Modalités de gestion de l'établissement à compter du 1^{er} septembre.

Jusqu'au 1^{er} septembre 2020, date de l'intégration du lycée au sein du réseau de l'enseignement public agricole, la gouvernance et le fonctionnement du Lycée demeurent inchangés.

2-2-1 : La mise à disposition des immeubles et du site

Dans l'attente du transfert des actifs à la Région Nouvelle-Aquitaine au 31 décembre 2020, une convention de mise à disposition (jointe en annexe) sera conclue entre la ville de Bordeaux et la Région Nouvelle-Aquitaine pour régir les droits et responsabilité des parties.

Elle visera notamment à fixer les modalités de remboursement par la Région Nouvelle-Aquitaine des charges locatives assumées par la ville et à définir les régimes de responsabilités (notamment assurance).

2-2-2 : Les personnels

2-2-2-1 : les personnels enseignants pris en charge par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation avant transfert.

Dans le cadre des dispositions du code rural et de la pêche maritime, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation prend en charge le recrutement et la rémunération d'agents contractuels de droit public, soit 21 contrats au titre de l'année scolaire 2019/2020 se répartissant comme suit :

- enseignants contractuels de catégorie II : 3 agents
- enseignants contractuels de catégorie III : 10 agents
- enseignants contractuels de catégorie IV : 8 agents

Suite au transfert du lycée Camille Godard à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde, ces agents contractuels de droit public, s'ils remplissent les conditions fixées à l'article 5 ou 5bis de la loi du 13 juillet 1983, pourront opter pour leur intégration dans les corps des personnels enseignants dans des conditions qui seront définies par un décret pris en conseil d'Etat.

2-2-2-2 : les personnels non-enseignants recrutés et rémunérés par Bordeaux Métropole avant transfert.

Bordeaux Métropole recrute et rémunère des personnels non enseignants qui interviennent au lycée Camille Godard. Au titre de l'année scolaire 2019/2020, ces personnels représentent 7 postes : directrice, chef de travaux, assistante de direction, conseiller principal d'éducation, trois assistants d'éducation.

Suite au transfert du lycée Camille Godard à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde,

- L'agent contractuel, occupant le poste de directeur pourra bénéficier d'un congé de mobilité, au titre de l'article 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris en application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Sous réserve des crédits votés en loi de finances sur le programme budgétaire 143 « Enseignement technique agricole », cet agent sera recruté pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans au total, en application du 2° de l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Son contrat sera régi par les dispositions du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour

l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Au terme de ces trois ans, l'agent pourra se voir proposer un contrat à durée indéterminée, au titre de l'article 6 ter de la loi du 11 janvier 1984 susmentionnée, sous réserve des crédits votés en loi de finances.

- Les agents titulaires, occupant les postes de conseiller principal d'éducation et d'assistante de direction pourront :
 - soit conserver leur statut au sein de la collectivité territoriale et continuer à être rémunérés à ce titre. Pour assurer leurs missions, ils seront mis à disposition de l'établissement public pour une période maximum de 3 ans avec contrepartie financière du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans la limite des crédits votés en loi de finances ;
 - soit se voir proposer un détachement dans un corps du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces propositions sont soumises à l'ouverture d'emplois dans le cadre des crédits votés en loi de finances.

Si un ou des agents étaient amenés à libérer leurs postes pour quelques raisons que ce soit (retraite, mutation, détachement, autre mise à disposition, démission, etc.), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se substituerait à la collectivité territoriale pour son remplacement, sous réserve de l'ouverture d'emplois dans le cadre des crédits votés en loi de finances sur le programme budgétaire 143 « Enseignement technique agricole ».

Bordeaux Métropole s'engage à faciliter la réintégration dans ses services des personnels qui souhaiteraient exercer une mobilité interne.

Sous réserve d'une période de mise à disposition maximum de 3 ans, les agents occupant des fonctions de chef de travaux et d'assistants d'éducation seront réintégrés au sein de Bordeaux Métropole et seront remplacés, en tant que de besoin, sur le budget de l'établissement, dans les conditions prévues par la réglementation, au sein des EPLEFPA.

2-2-2-3 : Les personnels enseignants recrutés et rémunérés par Bordeaux Métropole avant transfert.

Bordeaux Métropole recrute et rémunère des personnels enseignants qui interviennent au lycée Camille Godard. Au titre de l'année scolaire 2019/2020, ces personnels représentent 3 postes : 1 enseignant/chargé de mission, 1 enseignant /coordonnateur, 1 enseignant documentaliste.

Suite au transfert du lycée Camille Godard à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde, ces agents titulaires conservent leur statut au sein de la collectivité territoriale et continuent à être rémunérés à ce titre. Pour assurer leurs missions, ils seront mis à disposition de l'établissement public avec contrepartie financière du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, dans la limite des crédits votés en loi de finances sur le programme 143 « Enseignement technique agricole ».

Cette période de mise à disposition arrivera à échéance dans un délai de trois ans à partir de la date d'application de la convention.

Si un ou des agents étaient amenés à libérer leurs postes pour quelques raisons que ce soit (retraite, mutation, détachement, autre mise à disposition, démission, etc.), le ministère de l'agriculture et de l'alimentation se substituerait à la collectivité territoriale pour son remplacement, sous réserve de l'ouverture d'emplois dans le cadre des crédits votés en loi de finances sur le programme budgétaire 143 « Enseignement technique agricole ».

Au terme du délai de trois ans, tous les agents titulaires encore recrutés et rémunérés par la collectivité territoriale pourront se voir proposer un détachement dans un corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation étant entendu que cette période sera mise à profit pour réfléchir aux mutualisations possibles au sein de l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde.

Pendant cette période, Bordeaux Métropole s'engage à faciliter la réintégration dans ses services des personnels qui souhaiteraient exercer une mobilité interne.

2-2-2-4 : Les personnels techniques moniteurs rémunérés par Bordeaux Métropole avant transfert

Bordeaux Métropole recrute et rémunère 3 postes de moniteurs qui interviennent auprès des lycéens en complément des apports pédagogiques fournis dans le cadre des cours.

Après le transfert du lycée Camille Godard à l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde, ces agents continueront à intervenir selon les mêmes modalités, conservant leurs statuts au sein de la collectivité territoriale et continuant à être rémunérés à ce titre pour assurer leurs missions, les modalités de leurs interventions seront définies en concertation avec l'EPLEFPA Bordeaux-Gironde.

Les parties prévoient au terme du transfert, d'ajuster aux besoins par voie d'avenant le niveau et les modalités d'intervention de monitorat par Bordeaux Métropole.

2-2-3 : La carte des formations

La carte des formations du lycée Camille Godard est intégrée à celle de l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde. Son évolution sera travaillée en fonction de l'évolution du projet d'établissement de l'EPLEFPA.

2-2-4 : L'accès aux locaux et le stockage du matériel

L'accès au centre de culture sera maintenu pour le Lycée, sous réserve d'une planification validée par les services de la Ville.

La ville de Bordeaux continuera à mettre à disposition des espaces de stockage sécurisés à proximité des lieux de formation pratique pour le matériel aujourd'hui utilisé par le lycée. Les matériels supplémentaires qui viendraient sur le site devront quant à eux être stockés dans des espaces aménagés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les enseignements de type général, l'utilisation des locaux sur le site de Blanquefort de l'EPLEFPA Bordeaux-Gironde sera recherchée, dans une logique d'optimisation et de dynamique pédagogique d'ensemble.

2-2-5 : Le fonctionnement du Lycée

La Région Nouvelle-Aquitaine prendra en compte l'intégration du lycée dans le calcul de ses dotations à l'EPLEFPA Bordeaux-Gironde, aussi bien en termes financiers que de personnels.

L'entretien général et technique, l'accueil, la restauration et l'hébergement seront de la responsabilité de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le transport des lycéens, notamment internes, sera pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine entre le site de Blanquefort de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde et le site du Lycée Camille Godard, autant que de besoin.

Conformément à l'esprit du legs, la ville de Bordeaux maintiendra la politique de gratification de stage qu'elle propose aux lycéens, ainsi que celle de l'octroi de bourses municipales.

2-2-6 : Les équipements

La Région Nouvelle-Aquitaine se substituera de plein droit à la Ville et à la Métropole pour tous les biens meubles présents au sein du lycée : équipements pédagogiques, équipements informatiques, ameublement, matériel roulant, ...

Elle continuera à intervenir sur ce matériel, dont elle sera devenue propriétaire au terme du transfert. Un inventaire de ce matériel sera annexé au Procès-Verbal de transfert.

Dans l'attente de la signature de ce document, les biens meubles seront également mis à disposition de la Région Nouvelle-Aquitaine qui devra s'assurer à ce titre. La maintenance et le remplacement des matériels (hors cas du numérique) seront assurées par la Région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} septembre 2020.

S'agissant plus particulièrement des équipements numériques et du système d'information (dont la liste est annexée au présent avenant), il est convenu avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, que ce transfert n'intervienne également que le 1^{er} janvier 2021 au plus tard.

Durant cette période, l'infrastructure numérique du lycée horticole (réseau, applications, etc..) restera intégrée dans le système d'information de Bordeaux Métropole.

Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à respecter les règles de sécurité et de bon usage en vigueur à la Métropole.

Cette mise à disposition se fait à titre gracieux. Toutefois, en cas d'intervention de maintenance lourde ou de remplacement de matériel, le coût sera refacturé à la Région Nouvelle-Aquitaine selon l'offre des services numériques en vigueur à Bordeaux Métropole.

2-2-7 : Les conventions

L'EPLEFPA Bordeaux Gironde se substituera de plein droit au lycée pour les conventions que ce dernier a signées, lorsque le terme de celles-ci va au-delà de la date de l'intégration du lycée au sein de l'enseignement agricole public.

2-2-8 : Travaux de la Ville de Bordeaux

La Ville réalisera des travaux sous sa propre maîtrise d'ouvrage prévus à la convention passée signée le 13 mars 2020, organisant les modalités de transfert du lycée privé laïc Camille Godard dans le réseau d'enseignement public agricole et à l'article 2-2-1 de la présente convention avant le 31 décembre 2020.

La Région Nouvelle-Aquitaine permettra et organisera l'accès de la Ville et de ses prestataires sur le site à cet effet.

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA CONVENTION

Afin d'effectuer un suivi régulier du transfert et de la convention et, le cas échéant, d'échanger sur l'évolution des moyens alloués par les parties, la Région Nouvelle-Aquitaine propose qu'un « Comité de Suivi » soit organisé avec les parties prenantes du transfert : signataires de la présente convention, les représentants de l'Administration de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde, les représentants des personnels, les représentants des lycéens, les représentants des parents ainsi que tout autre participant que les signataires de la convention jugeraient utile.

Il se réunira annuellement et rendra compte de ses travaux au Conseil d'Administration du Lycée.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

En cas de non-conformité des termes de la convention avec le décret en Conseil d'Etat portant intégration du lycée Camille Godard dans l'enseignement agricole public, les signataires s'engagent, pour les parties qui les concernent, à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'atteinte d'un niveau équivalent d'engagement tel que décrit à l'article 2.2. Le cas échéant, un avenant fixera les nouveaux termes de la présente convention.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties pour une période de 5 ans à l'issue de laquelle les parties s'engagent à réétudier les termes de leur partenariat.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention sera déféré, par la partie la plus diligente, auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du tribunal administratif de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Le directeur régional
de l'alimentation de
l'agriculture et de la
forêt de la Nouvelle-
Aquitaine

Le Président du
Conseil Régional
Nouvelle Aquitaine

Le Président de
Bordeaux Métropole

Le Maire
de Bordeaux

Philippe de GUENIN

Alain ROUSSET

Alain ANZIANI

Pierre HURMIC

DELEGATION DE Madame Delphine JAMET

D-2020/215
Bordeaux Brazza. Réseau de chaleur urbain en rive droite.
Cession au profit de Bordeaux Métropole de la parcelle
cadastrée AD 148 pour un forage. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le réseau de chaleur urbain en rive droite dont les travaux ont été engagés par le délégataire désigné par Bordeaux Métropole, Plaine de Garonne Energies, fonctionnera à partir de deux forages géothermiques.

Le forage de réinjection comportant un bâtiment de pompage a été localisé sur le secteur de Brazza sur deux parcelles l'une cadastrée AC 7 appartenant déjà à la Métropole et l'autre cadastrée AD 31p propriété de la Ville.

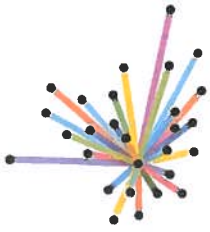
S'agissant d'un équipement pérenne et structurant, il convient que la Métropole, titulaire des droits miniers, soit propriétaire de l'intégralité de l'assiette foncière dédiée au forage PGE2.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat dans son avis n°2020-33063V0818 en date du 27 mars 2020 a estimé la valeur vénale du terrain à hauteur de 55 euros par m² soit un montant total de 89 595 euros pour une superficie d'emprise d'environ 1 629 m².

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir ;

- Décider la cession à titre onéreux au profit de Bordeaux Métropole de l'emprise foncière nécessaire à l'implantation du forage PGE2 du réseau de chaleur urbain en rive droite, située Quai de Brazza et rue Charles Chaignau à Bordeaux, cadastrée section AD 148 (issue de la parcelle AD 31) pour une contenance de 1 629 m², moyennant le versement d'un prix de 89 595 euros qui n'est pas inférieur à l'estimation domaniale,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et tous documents se rapportant à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITE



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

**DIRECTION GENERALE
VALORISATION DU TERRITOIRE**

**- DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT -
- DIRECTION DU FONCIER -**

**COMMUNE
DE
BORDEAUX**

**IMMEUBLE SIS,
QUAI DE BRAZZA ET
RUE CHARLES CHAIGNAU**

**CESSION A BORDEAUX METROPOLE
PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX**

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
AD	148	1629 M ²	1629 M ²

DRESSE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL
BORDEAUX LE : 25/06/2020

VU ET VERIFIE PAR **23 JUL. 2020**
LE GEOMETRE
BORDEAUX **BORDEAUX METROPOLE**
DIRECTION DU FONCIER

PRESENTE PAR **23 JUL. 2020**
LE DIRECTEUR
BORDEAUX LE :

Onglet: Cession AD 148

GEOMETRE EXPERT D.P.L.G

NUMERO DE CLASSEMENT

MODIFIE LE

Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX
05 33 89 56 29

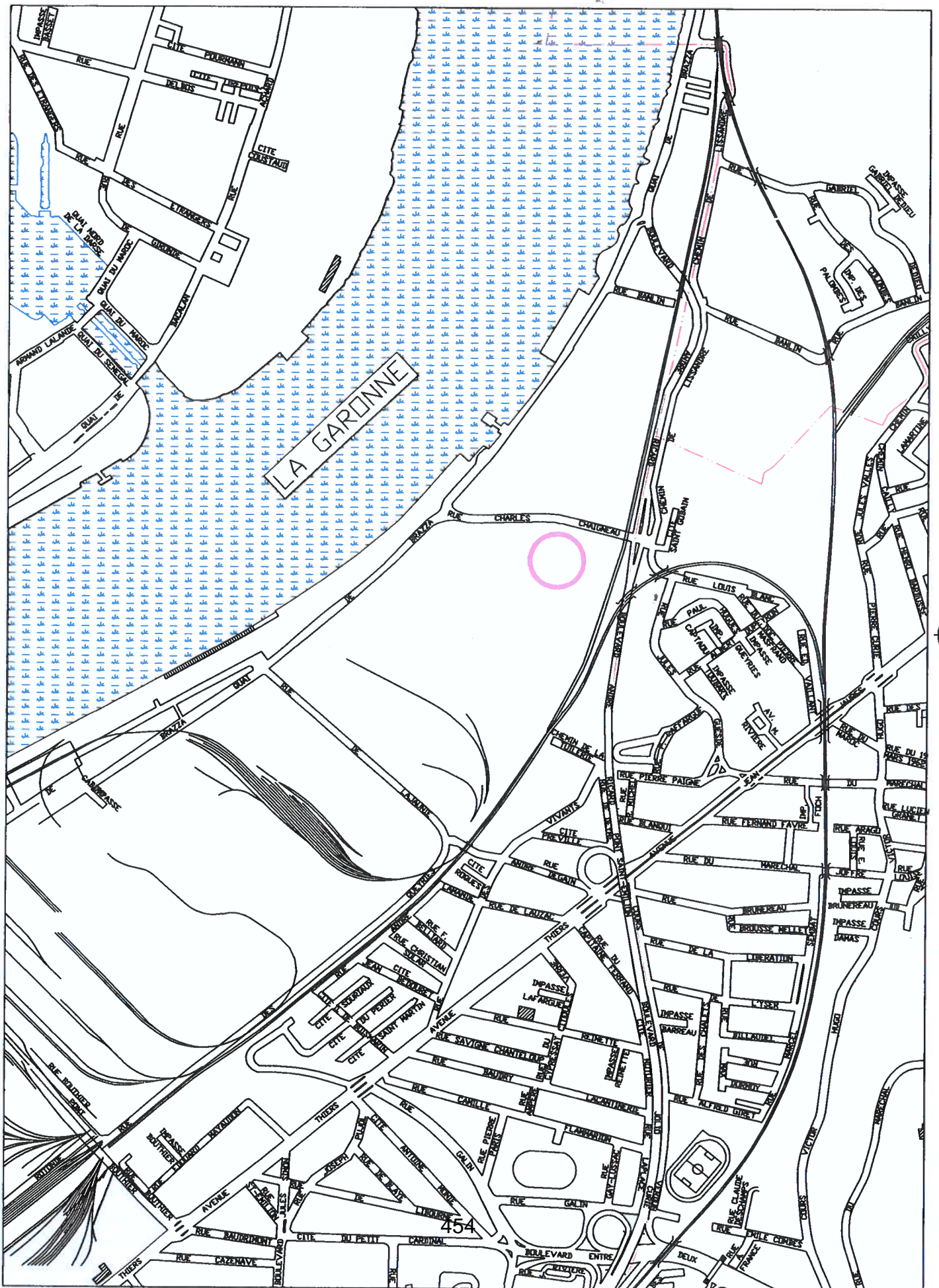
OBSERVATIONS

1702429
ARCHIVE 2017

SERVICE DEMANDEUR

DESIGNATEUR : M. D.

M. (T.M.)



PLAN DE MASSE

Echelle : 1/500

Y= 4190550

X= 1420250

X= 1420300

Y= 4190550

AC 30
Construction Navale
de Bordeaux

AC 36
Construction Navale
de Bordeaux

RUE

CHARLES

CHAIGNAU

AD 29

AD 167
Commune de Bordeaux

Y= 4190500

Y= 4190500

AD 148
Commune de Bordeaux

AC 7p
Commune de Bordeaux

AD 166
Commune de Bordeaux

Y= 4190450

Y= 4190450

AD 147
Commune de Bordeaux



455

1420250

NOTA : - Le système de coordonnées : RGF 93 CC 45.

420300

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NOUVELLE AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 Rue François de Sourdis – BP 908 – 6^e étage
33 060 BORDEAUX CEDEX
Bail : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05 56 90 50 30

Bordeaux, le 27 mars 2020

POUR NOUS JOINDRE :

CA de Bordeaux Métropole
Direction du Foncier

Affaire suivie par : Dominique MARENAUD
Téléphone : 05.56.90.77.80
courriel : dominique.marenaud dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du service : Laurent KOHLER
Téléphone : 05.56.90.78.95
Adjoint du service : Bruno BENEDETTO
Téléphone : 05.57.81.69.43

Nos réf : 2020-33063V0818

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Cession

*Articles L. 3221-1, L. 3222-2, R 3221-6 et R. 3222-3 du code général de la propriété des personnes publiques -
Articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37, L. 5722-3 et R. 2241-2, R. 2313-2, R. 4221-2, R. 5211-13-1
et R. 5722-2 du code général des collectivités territoriales - Arrêté ministériel du 5 décembre 2016*

DÉSIGNATION DU BIEN : terrain destiné à un réseau de chaleur

ADRESSE DU BIEN : quai de Brazza 33 100 Bordeaux

VALEUR VÉNALE : 89 595 €

- | | |
|--|---|
| 1 – SERVICE CONSULTANT | : Bordeaux Métropole CA, Direction du Foncier |
| AFFAIRE SUIVIE PAR | : Thérèse MOREAU |
| 2 – Date de consultation | : 11 mars 2020 |
| Date de réception | : 20 mars 2020 |
| Date de visite | : non visité |
| Date de constitution du dossier « en état » | : 20 mars 2020 |

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Nature et modalités particulières : vente par la ville de Bordeaux d'un détachement d'environ 1629 m² issu de la parcelle AD 31 pour la mise en place d'un réseau de chaleur pour ce quartier en mutation. L'acquisition vise la réalisation d'un forage pour alimenter le réseau de chaleur.

Le montant de la transaction est envisagé à hauteur de 55€ le m² en tenant compte d'une part du prix antérieur d'acquisition lié à la pollution du site et d'autre part de la nature de l'objectif, à visée d'intérêt collectif envisagé sur ce tènement.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

A) Situation géographique du bien, desserte par les transports :

Commune	Adresse	Section cadastrale	Contenance
Bordeaux	Quai de Brazza	AD 31	130 435 m ²

Situation géographique du bien



Parcelle située au débouché du pont levant Jacques Chaban-Delmas, face au quartier en plein essor des Bassins à flot et de la Cité mondiale du vin sur le site industriel de l'ancienne usine d'engrais et d'acides sulfuriques SOFERTI dans un secteur desservi par les bus à proximité du cœur de la ville et des grands axes routiers permettant d'accéder à la gare LGV et quitter rapidement l'agglomération bordelaise

B) Consistance actuelle du bien :



terrain de 1 629 m² à détacher de la parcelle AD 31

C) Travaux programmés :

réseau de chaleur

D) Compte rendu de la visite :

E) Détail des surfaces :

terrain de 1 629 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE –

A) Désignation et qualité des propriétaires :

commune de Bordeaux

B) Origine de propriété :

19/12/2017

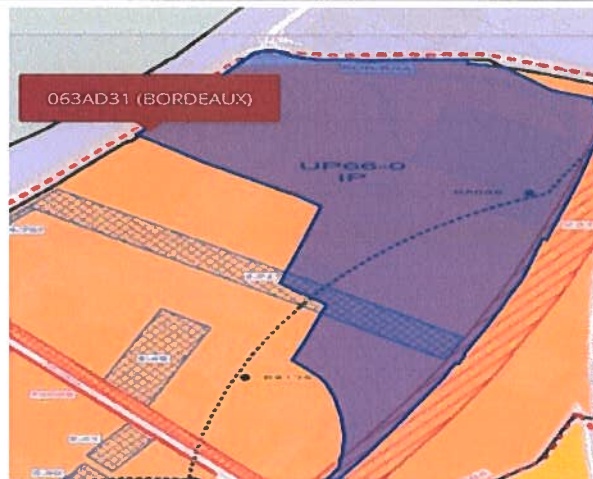
C) État et conditions d'occupation :

libre à la vente

6 – URBANISME ET RÉSEAUX –

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	Révision du PLU de 2006 approuvée le 16/12/2016
Identification du zonage au PLU et le cas échéant du sous-secteur	Zone urbaine de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain UP 66 Bordeaux Brazza
Servitudes publiques et/ou privées grevant le bien	
Présence ou non de ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAD (zone d'aménagement différé), PPRI (plan de prévention des risques d'inondations), PPRT (plan de prévention des risques technologiques)	Secteur IP PPRI

Extrait du plan de zonage



Principales caractéristiques du zonage

Sans objet compte tenu du projet

7 – CONDITIONS FINANCIÈRES NÉGOCIÉES :

Le montant de la transaction est envisagé à hauteur de 55€ le m² en tenant compte d'une part du prix antérieur d'acquisition lié à la pollution du site et d'autre part de la nature de l'objectif, à visée d'intérêt collectif envisagé sur ce tènement.

8 – Détermination de la valeur vénale :

8 a/ Méthode d'évaluation retenue : Par comparaison directe

8 b/ Modalités de calcul :

La valeur vénale du bien peut être estimée au prix de cession envisagé à 89 595 € comme suit :

Parcelle / Nature	Superficie (en m ²)	Prix unitaire (en €/m ²)	Valeur vénale (en €)
AD 31 p terrain	1 629 m ²	55 €	89 595 €

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement.

Marge d'appréciation : sans objet

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

**Pour la Directrice Régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
par délégation,
L'Inspecteur des Finances publiques**



Dominique MARENAUD

D-2020/216

Bordeaux, 62 rue Laseppe. Déclassement rétroactif des parcelles cadastrées OX232 et OX234, issue de la parcelle OX226. Décision. Autorisation.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par acte authentique rédigé en la forme administrative en date des 19 et 25 février 2013, la Ville de Bordeaux a acquis auprès de l'Etat les parcelles cadastrées OX 225 et OX 226, situées 62 rue Laseppe à Bordeaux. Cette unité foncière a été acquise dans le cadre du projet de relocalisation du collège Cassagnol porté le Conseil Départemental de la Gironde.

Consécutivement, la Ville de Bordeaux a ainsi rétrocédé au Conseil Départemental les parcelles OX 231 et OX 235 – issues des parcelles originelles OX 225 et OX 226 – pour la construction du collège et a conservé le solde qui correspond aujourd'hui aux parcelles OX 232, OX 233 et OX 234.

Or, il s'avère que les parcelles OX 225 et OX 226, historiquement propriétés de l'Etat et cédées en 2013, n'ont jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public au sens de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques bien qu'ayant fait l'objet, au jour de la vente, d'une désaffectation.

Aussi, dans la perspective de projets de cession des parcelles conservées par la Ville de Bordeaux (parcelles OX232 et OX234) et dans un souci de sécurisation des ventes à venir, il vous est proposé de recourir à la procédure de déclassement rétroactif issu de l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui prévoit :

« Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente. »

Les conditions de l'article 12 étant remplies, il vous est proposé de déclasser rétroactivement, en application des dispositions précitées, les anciennes parcelles cadastrées OX 225 et OX 226 ayant appartenu à l'Etat, devenues à la fois propriétés du Conseil Départemental de la Gironde pour les parcelles OX231 et OX 235 et propriétés de la Ville de Bordeaux pour les parcelles OX 232, OX 233 et OX 234, permettant ainsi la future cession de ces parcelles communales.

Cela étant exposé, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 12 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu l'acte authentique rédigé en la forme administrative en date des 19 et 25 février 2013, signé avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Entendu le rapport de présentation,

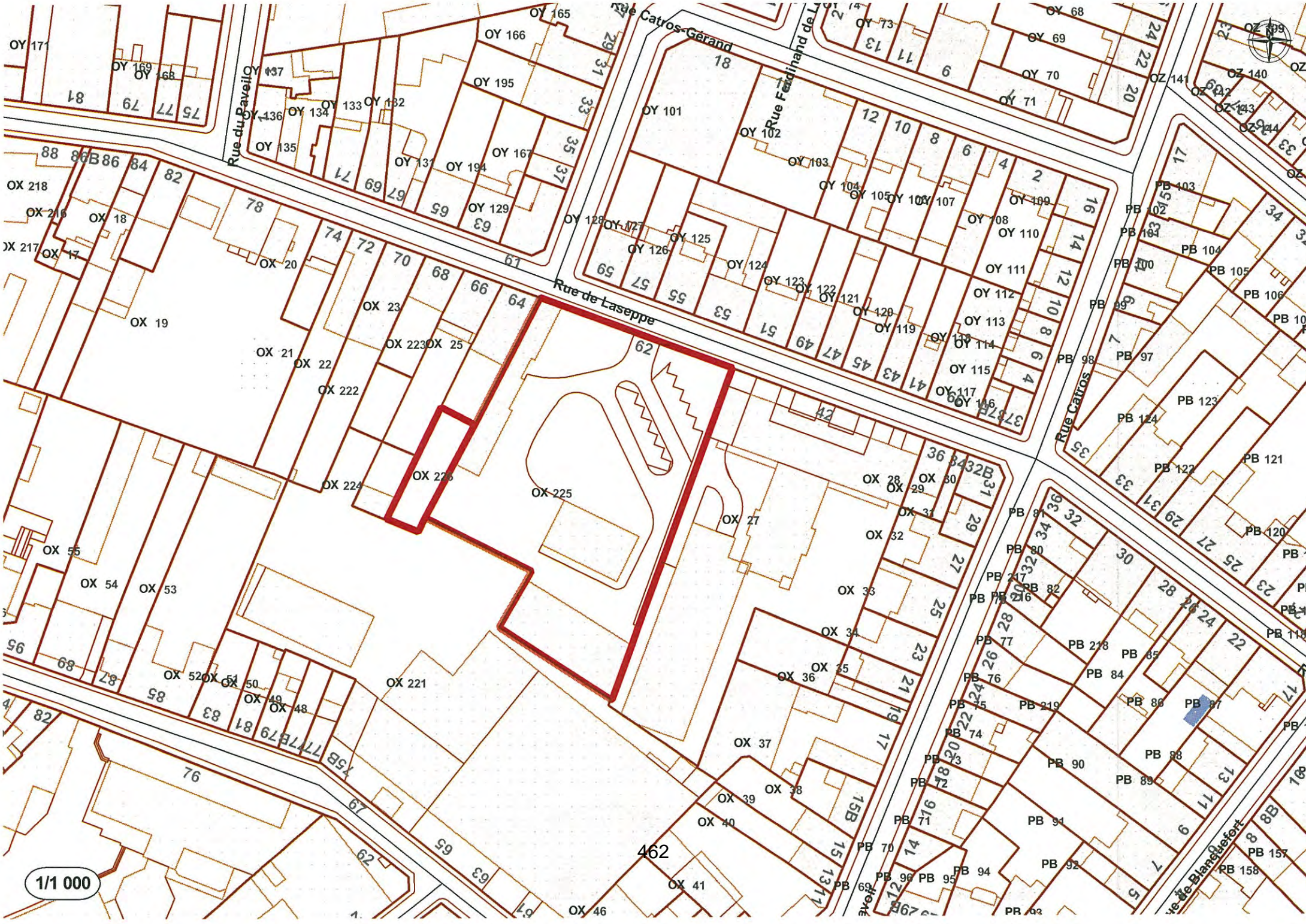
DECIDE :

ARTICLE 1 : le déclassement rétroactif des parcelles actuellement cadastrées OX 232 et OX 234, issues des anciennes parcelles cadastrées OX 225 et OX 226 ayant appartenu à l'Etat, en vue d'une future cession de ces biens communaux.

ARTICLE 2 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

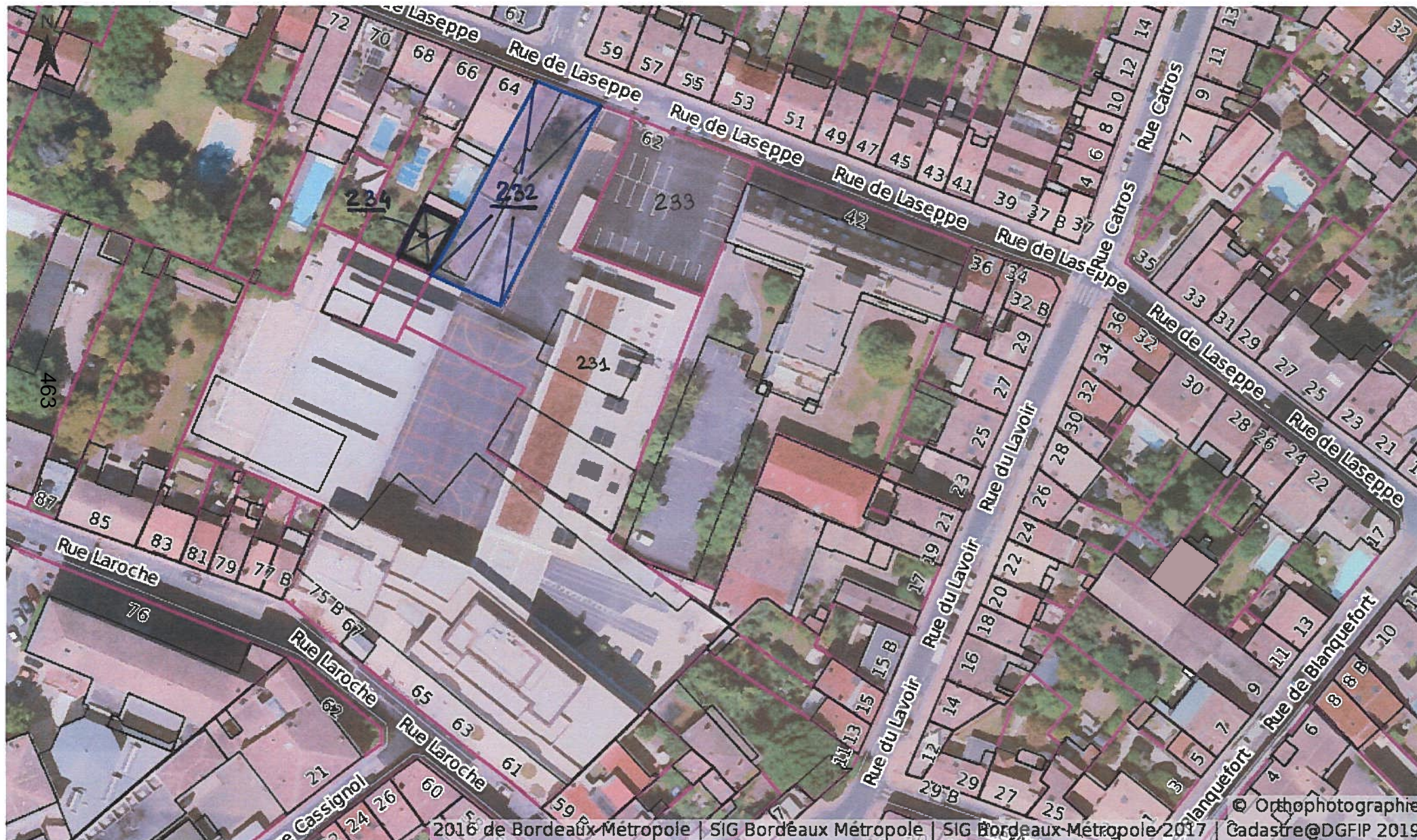


1/1 000



Bordeaux Rue de Laseppe Déclassement rétroactif

Parcelles Communales OX 232 et 234



Cette cartographie, produite par le SIG Carto WEB de Bordeaux Métropole, est indicative : elle n'a aucun caractère opposable.

D-2020/217

Modalités d'accueil des stagiaires gratifiés et déroulement des stages - Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux accueille chaque année, au titre de son engagement en faveur de l'insertion, de nombreux jeunes dans le cadre de différents dispositifs.

Afin de préparer ou de valider leurs diplômes, près de 200 jeunes inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur sont ainsi accueillis en moyenne chaque année (En 2019, 207 stagiaires du niveau BTS à Master 2 ont été accueillis, dont 40 sur une période supérieure à 2 mois).

La présente délibération rappelle et précise le cadre dans lequel s'inscrit l'accueil des stagiaires.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Cela concernera les stagiaires relevant de l'enseignement supérieur et ayant une durée de stage comprise entre 1 et 2 mois.

Modalités d'accueil des stagiaires et déroulement des stages

■ Les stages gratifiés

La convention de stage gratifié est régie par la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires complété par le décret n°2014-1420 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bordeaux participe de manière très active au cursus universitaire ou scolaire de nombreux jeunes en leur offrant la possibilité d'effectuer leurs stages d'études au sein de ses services.

Depuis la publication du décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement de l'accueil des stagiaires, le quota maximum de stagiaires par organisme est fixé à 15 % de l'effectif global.

Pour tenir compte de cette évolution mais aussi dans un contexte de forte demande dans ce domaine, il est proposé de rappeler et de clarifier les modalités d'accueil et de déroulement des stages.

A cette fin, chaque année les directions générales et directions de la Ville de Bordeaux sont saisies sur l'identification, des thèmes, sujets, réflexions ou recherches susceptibles d'être confiés à un stagiaire.

■ Le rôle et les obligations de la ville de Bordeaux :

- ✓ La période de stage doit être régie et organisée par une convention tripartite (stagiaire / établissement d'enseignement / Ville de Bordeaux) fixant notamment la mission, la durée, la période, le tuteur ou la tutrice, le référent ou la référente pédagogique, le montant de la gratification.
- ✓ Il n'est pas possible de recourir à un stagiaire pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour répondre à un accroissement d'activités ou encore pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un agent

absent. Il est obligatoire de distinguer offre de stage et offre d'emploi dans toute publication sur internet.

- ✓ Un tuteur ou une tutrice doit être obligatoirement désigné(e) pour accompagner le stagiaire,
- ✓ Il est interdit de confier des tâches dangereuses aux stagiaires,
- ✓ Les stagiaires ont les mêmes conditions d'accès aux restaurants que les agents de la ville de Bordeaux.
- ✓ Les stagiaires (dont le stage est égal ou supérieur à 45 jours) ont accès aux activités sociales et culturelles de la Ville de Bordeaux dans les mêmes conditions que les agents.
- ✓ La durée maximale du stage est limitée à 6 mois dans un même organisme d'accueil par année universitaire (soit 924 h maxi).

Elle peut être continue ou discontinue et doit être calculée en fonction de la présence effective du stagiaire.

■ **Accompagnement et formation**

Pendant toute la période de stage, les jeunes sont accompagnés par un tuteur ou une tutrice. Ce dernier ou cette dernière, identifié(e) sur la base du volontariat a pour mission d'encadrer le jeune au quotidien, de le soutenir et de l'aider dans la réalisation de son étude ou de l'accompagner dans la rédaction de son mémoire.

Il doit anticiper son arrivée, et se charger de répondre à ses besoins matériels (bureau, PC...) et à ses besoins d'information et de conseil.

■ **Stagiaires et temps de travail**

- ✓ Le temps complet est équivalent à 35 heures théoriques, soit 36h50 par semaine et 7h22/ jour, pour 3 jours de congés par mois complet.
- ✓ Gestion des jours de regroupement à l'université ou auprès de l'école
 - Soit le stagiaire mobilise ses jours de congés
 - Soit sa période de regroupement est déduite de son temps de présence (Sa gratification sera calculée à due concurrence).
- ✓ Il est obligatoire de prévoir des possibilités de congés et d'autorisations d'absence pour les stages dont la durée est supérieure à 2 mois (45 jours). Le régime des autorisations d'absences pour évènement familial est identique à celui des agents de la Ville de Bordeaux.
- ✓ Les absences pour examens ne donnent pas lieu à un jour de congé.
Elles sont considérées comme des jours de présence sous réserve de la production de la convocation.
- ✓ Le régime de RTT est identique à celui des agents de la Ville de Bordeaux.

■ **Gratification**

Elle est versée mensuellement et elle est due à compter du premier jour du premier mois de stage.

Elle représente à minima 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, qui évolue chaque début d'année civile.

La gratification est due dès lors que le stage a une durée au moins équivalente à 45 jours, de présence effective, consécutifs ou non au cours de la même année d'enseignement. (Soit à partir de la 315^{ème} heures).

Elle est également élargie aux jeunes inscrits dans un cycle relevant de l'enseignement supérieur et dont la durée du stage est comprise entre 1 et 2 mois (selon les règles du prorata temporis).

Le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux

VU le code du travail notamment ses articles L 5134-111 et L 5134-118, R 5134-161 et suivants,

VU la Loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut de stagiaires,

VU le décret n° 2014-1420 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel,

VU le décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil.

CONSIDÉRANT QUE :

La Ville de Bordeaux souhaite poursuivre et confirmer sa politique d'accompagnement à l'égard des jeunes.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Bordeaux est autorisée à conventionner avec des stagiaires et leur établissement de rattachement selon les dispositifs précités, afin de renforcer son action d'insertion professionnelle et d'accompagnement en faveur des jeunes.

ARTICLE 2 : La gratification des stagiaires est définie selon les modalités arrêtées ci-dessus.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Bordeaux est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME JAMET

Tout est dans le titre et dans la délibération. Je me tiens donc à disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE

Très bien. Merci Delphine. Qui souhaite intervenir ?

M. BOUDINET

Juste pour dire, de la même manière que Philippe l'a dit au CA du CCAS, il faut que les stagiaires soient rémunérés dès leur première heure de travail et non pas gratifiés, et qu'ils le soient au moins en SMIC horaire. À partir du moment où il y a un travail donné, il doit y avoir les mêmes droits, stagiaire ou pas stagiaire.

M. LE MAIRE

Marik FETOUH.

M. FETOUH

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, je trouve dommage que cette délibération n'apporte pas la question du recrutement des stagiaires et de la manière dont on peut établir des partenariats avec l'Université. Dans un fonctionnement administratif, il y a des biais. On avait notamment un biais sur les emplois saisonniers qui étaient essentiellement occupés par des enfants des agents. On a trouvé une organisation qui permet d'avoir des jeunes en difficulté qui accèdent aussi aux emplois saisonniers. Les enfants des agents peuvent aussi y prétendre, mais dans une proportion qui est restreinte.

Sur le recrutement des stages, c'est tout de même beaucoup le bouche-à-oreille, beaucoup de gens qui connaissent quelqu'un qui travaille dans la collectivité. Je pense donc qu'il y a un travail à faire pour objectiver et construire des partenariats avec l'Université.

À cette occasion, je voulais vous demander, sur la question des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, où est-ce que vous en êtes, dans la mesure où on avait acté, dans la précédente mandature, qu'un audit externe serait mené parce qu'on a des inégalités qui ne régressent pas, malgré toutes les actions qu'on a mises en œuvre et le label égalité professionnel femmes/hommes de l'AFNOR qu'on a obtenu ? Il y a donc besoin d'un œil externe. On avait adopté le principe en Conseil municipal d'un audit externe et je voulais savoir où cela en était.

Le troisième point porte sur les inégalités salariales. Je vous ai envoyé un mail le 9 septembre. Je pense qu'il faudrait peut-être traiter le cas.

MME JAMET

Alors, je vais répondre aux trois questions différentes. Sur le recrutement des stagiaires, il y aura effectivement des offres de stages clairement définies sur le site Internet. Je ne pense pas que ce ne soit qu'avec l'Université qu'il faut faire ces offres de stage d'ailleurs. Je pense qu'il faut vraiment l'élargir. Il s'agit d'abord de chercher les besoins pour les étudiants, mais on a aussi une plateforme qui existe au Département sur le fait de poser des stages sur cette plateforme du Département, notamment pour les stages de troisième aussi qui se font beaucoup par du bouche-à-oreille. Les enfants en troisième ont besoin de stages. Ils viennent de n'importe quel milieu, sans avoir des parents qui travaillent forcément dans la Collectivité ou avec du bouche-à-oreille ou des impétrants comme on peut dire. On va donc se mettre sur la plateforme du Département dans ce cas-là. On va faire beaucoup plus de publicité, d'ouverture et de transparence sur les offres de stage qu'on pourrait avoir et les formaliser bien mieux effectivement.

Deuxièmement, l'égalité femmes/hommes est un grand sujet. Je peux vous dire que nous l'avons pris à bras-le-corps. Cela m'occupe beaucoup depuis le mois de juillet, depuis le mois d'août et tout septembre avec les CAP qui arrivent. On travaille donc sur les ratios. Oui, il y aura un audit externe. Je vous le confirme. J'attends pour

l'instant l'audit interne de la DRH, que je n'ai pas encore eu sur table. C'est bientôt planifié. Il y aura un audit externe et la cartographie des risques a été réalisée par l'IGS de Bordeaux Métropole, les services communs sur cette question-là.

Donc nous y travaillons. Nous ne lâchons pas l'affaire et vous pouvez être certains qu'entre Claudine BICHET, Pascale BOUSQUET-PITT, Véronique GARCIA et moi-même, la cause féminine au sein de l'administration et l'égalité femmes/hommes vont aboutir sous cette mandature. Je vous le certifie vraiment.

Je crois que c'était tout ?

M. FETOUH

Non, il y avait juste un mail sur lequel je n'ai pas eu de réponse. Mais je pense que c'est un oubli.

MME JAMET

Oui, je vais y revenir.

M. LE MAIRE

Merci Delphine. S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délégation de Monsieur Mathieu HAZOUARD. Délibération n°223 : « Objectif savoir-nager » Bordeaux Maritime, Aubiers, Grand Parc. Information. Autorisation.

D-2020/218

Cimetière Bordeaux-Nord. Détermination de terrain destiné à l'attribution de concessions temporaires. Autorisation.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2122-22 alinéa 8, L.2223-1, L.2223-2, L.2223-3, L.2223-13 que lorsqu'une commune dispose, dans son ou ses cimetières, d'un terrain dont la superficie est 5 fois plus étendue que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année, elle peut concéder les terrains excédentaires aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture.

Pour répondre à la demande des usagers, la commune dispose au cimetière Bordeaux-Nord, d'un terrain codifié « Série Q », d'une superficie d'environ 2 847 m², anciennement affecté à des parcelles de champ commun, qui pourrait être exclusivement réservé à l'attribution de concessions temporaires décennales en pleine terre renouvelables pour des périodes de 5 ou 10 ans au tarif en vigueur voté par le Conseil Municipal.

Les concessions seront creusées les unes à la suite des autres, selon un plan et des dimensions suivantes données par l'Administration :

- profondeur 2 mètres (permettant l'inhumation d'un second défunt avant le délai de rotation de 5 ans),
- longueur : 2 mètres
- largeur : 0,80 mètres

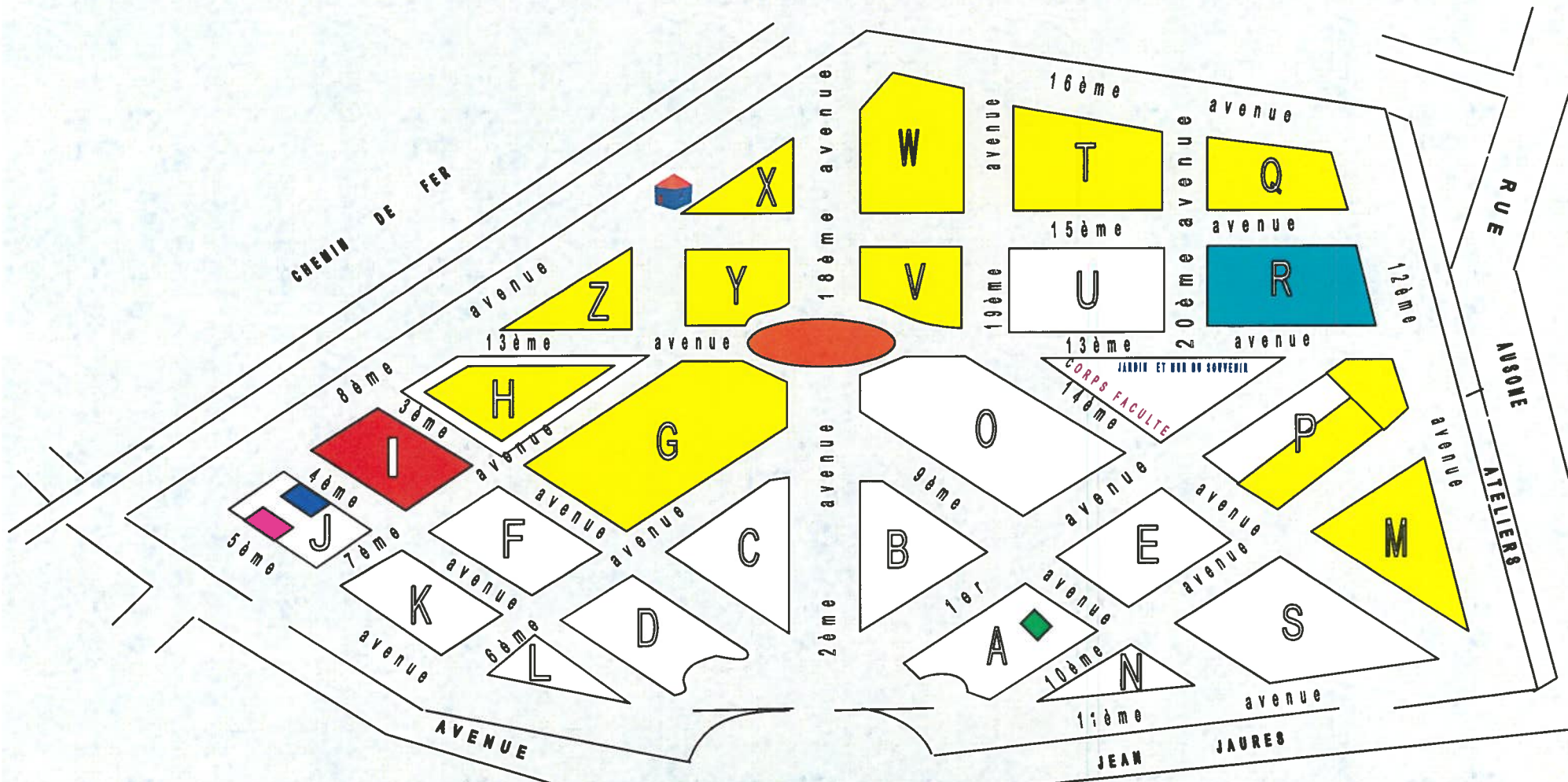
Elles seront distantes les unes des autres de 0,40 mètres sur les côtés et de 0,50 mètres aux extrémités en application du Règlement Intérieur des Cimetières de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'affectation de concessions temporaires sur cette parcelle de terrain.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Cimetière BORDEAUX NORD



Caveaux

Columbarium

Monument de l'immortalité

Caveau général

Terrains non concédés adultes

Temporaires

Carré militaire 1914/1918

470 Carré militaire 1939/1945 J6 bis

Carré militaire Allemand J6

D-2020/219**Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Compte Rendu de Monsieur le Maire des opérations de gestion locative. Décisions prises entre le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019. Information.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des décisions prises entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019 en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 2019-42 du 7 mars 2019.

Conventions de mise à disposition consenties par la Ville de Bordeaux		
OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Locaux situés rue du Docteur Albert Schweitzer. Convention précaire et révocable au profit de l'association Bibliotheca.	12/07/2019	Emprise : 207 m ² de superficie développée Objet : usage de bureaux et d'espaces de travail à destination d'artistes Fluides : forfait de 1 500 euros par an Redevance : gratuite compte tenu de l'impact du projet culturel sur l'animation du quartier Durée : du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2020
Locaux situés rue du Docteur Albert Schweitzer. Convention précaire et révocable au profit de l'association Agence Créative.	14/07/2019	Emprise : 187.12 m ² de superficie développée Objet : usage de bureaux et d'espaces de travail à destination d'artistes Fluides : forfait de 1 500 euros par an Redevance : gratuite compte tenu de l'impact du projet culturel sur l'animation du quartier Durée : du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2020
Locaux situés rue du Docteur Albert Schweitzer. Convention précaire et révocable au profit de l'association MC2A.	14/07/2019	Emprise : 744 m ² de superficie développée Objet : usage de bureaux et d'espaces de travail à destination d'artistes Fluides : forfait de 1 500 euros par an Redevance : gratuite compte tenu de l'impact du projet culturel sur l'animation du quartier Durée : du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2020
Locaux situés au 39 rue Jean Renaud Dandicolle, convention précaire et révocable au profit de l'association FRIIX CLUB.	01/08/2019	Objet : bureaux et activités artistiques Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : gratuite

		Durée : 4.5 mois à compter du mois d'août 2019 jusqu'à mi-décembre 2019
Locaux situés 40 rue de Sablonat. Convention précaire et révocable au profit de l'association culturelle « Comité des fêtes et de bienfaisance du quartier de Nansouty ».	07/08/2019	Emprise : 72 m ² Objet : bureau associatif Fluides : forfait de 84 euros par an Redevance : 144 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2021
Locaux situés 62 rue Fieffé, convention précaire et révocable au profit de l'association Promo femmes Saint Michel.	20/08/2019	Emprise : 201 m ² Objet : bureaux, salles de réunion et de formation Fluides : à la charge de l'occupant, forfait de 904,50 euros par an Redevance : à titre gratuit en raison de l'intérêt que représente la mission menée par l'association Durée : du 21 août 2019 au 31 juillet 2020
Locaux situés 40 rue du Sablonat. Convention précaire et révocable au profit de l'association culturelle « Vivre avec ».	20/08/2019	Emprise : 72 m ² Objet : bureau associatif Fluides : forfait de 84 euros par an Redevance : 144 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2021
Locaux situés 15 rue du Professeur Demons. Convention de mise à disposition au profit de l'association Pétronille.	03/09/2019	Emprise : 53 m ² Objet : bureaux associatifs Fluides : forfait de 530 euros par an Redevance : 1 908 euros par an Durée : à compter du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019
Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du local situé dans l'enceinte du bâtiment K3, 10 quai de Brazza au profit de l'association des Scouts et Guides Marins de Bordeaux.	09/09/2019	Emprise : une alvéole située dans le hangar dénommé Pargade d'une superficie de 468 m ² dont 82 m ² de bureaux Objet : entreposage de bateaux Fluides : prise en charge par l'occupant Redevance : 3 000 euros par an Durée : 1 an à compter du 1 ^{er} février 2019 soit jusqu'au 31 janvier 2020
Locaux situés 4 rue Laporte. Convention précaire et révocable au profit de la Conférence Saint-Vincent de Paul.	10/09/2019	Emprise : 210 m ² Objet : usage de bureaux dans le cadre de la distribution de denrées et de vêtements Fluides : forfait de 2 340 euros par an Redevance : 2 160 euros par an Durée : du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 août 2021
Locaux situés 125 cours Alsace Lorraine. Convention précaire et révocable au profit de Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine (CRIJNA).	17/09/2019	Emprise : 374 m ² Objet : locaux affectés au fonctionnement du CRIJNA Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : à titre gratuit pour la durée de l'occupation Durée : 1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2019
Locaux situés place André Meunier à Bordeaux. Convention précaire et révocable au profit de l'association « La Cabane à gratter ».	25/09/2019	Emprise : local de 16.04 m ² , terrasse couverte de 20.51 m ² et local poubelle de 3.63 m ²

		Objet : accueil des usagers Fluides : forfait de 112.28€ par an Redevance : 192.48 euros TTC par an Durée : 3 ans à compter du 25 septembre 2019 jusqu'au 24 septembre 2022
Ensemble immobilier situé 220 bd Albert 1 ^{er} Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire au profit de l'association Esprit de Corps.	01/10/2019	Emprise : 1850 m ² Objet : pratique professionnelle et amateur de la danse et du spectacle vivant. Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 46 022.40 euros TTC par an Durée : à compter du 23 mai 2019 jusqu'au 19 décembre 2020
Avenant n°2, convention comportant autorisation du domaine public au profit de la SCI Stockage et Services, quai Deschamps.	21/10/2019	Emprise : 658 m ² de terrain, 260 m ² de bâti Objet : exploitation d'un restaurant et d'une aire de stationnement pour les véhicules de la clientèle Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 14 212.64 euros TTC par an Durée : prolongation de la durée d'occupation du site jusqu'au 30 septembre 2020
Bail d'habitation au profit de l'Ordre des Dominicains, immeuble situé 17 rue Ravez.	21/10/2019	Emprise : immeuble d'une superficie de 438 m ² Objet : presbytère de l'église Saint Paul Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 2 334.12 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2017
Locaux situés 10 rue Carpenteyre, Avenant n°3 à la convention précaire et révocable au profit de l'association Promo-Femmes.	22/10/2019	Emprise : immeuble de 156 m ² Objet : bureaux associatifs Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 16,92 euros par an Durée : prolongation du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 juillet 2020
Locaux situés 10 avenue de Bel Air, Avenant n°1 à la convention précaire et révocable au profit de l'association Photo Club.	23/10/2019	Emprise : 33.17 m ² Objet : bureaux associatifs Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 1 euro par an Durée : prolongation du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019
Locaux situés 10 avenue de Bel Air, Avenant n°1 à la convention précaire et révocable au profit de l'association Phenix Ecoute et Paroles.	28/10/2019	Emprise : 63.38 m ² Objet : bureaux et accueil Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 1 euro par an Durée : prolongation du 1 ^{er} avril 2017 jusqu'au 31 mars 2020
Locaux situés 18 rue du Cloître, Avenant n°1 à la convention précaire et révocable au profit de l'association Amicale Wanted.	31/10/2019	Emprise : 36.75 m ² Objet : activité de renforcement de lien social entre les individus au moyen de plateformes digitales Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 120 euros par mois Durée : prolongation du 1 ^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019

Locaux situés 15 rue du Professeur Demons. Avenant n°1 à la convention précaire et révocable au profit de l'association « Regard 9 ».	04/11/2019	Emprise : 111 m ² dont 30 m ² de bureau et 81 m ² d'ateliers Objet : promotion et valorisation de la bande dessinée Fluides : forfait de 1 110 euros par an Redevance : 2 538 euros par an Durée : du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019
Avenant n°2 à la convention de mise à disposition au profit de « La Conférence Saint Vincent de Paul » d'un blockhaus situé dans le site 30 avenue Charles de Gaulle.	05/11/2019	Emprise : 150 m ² Objet : locaux affectés au stockage de mobilier devant être distribué aux personnes démunies Fluides : forfait de 150 euros par an Redevance : 12 000 euros par an Durée : prolongation de la durée d'occupation de 7 mois du 10 mai 2019 au 31 décembre 2019
Locaux situés 40 rue du Sablonat, convention précaire et révocable au profit de l'association culturelle « Culture et bibliothèque pour tous ».	05/11/2019	Emprise : 72 m ² Objet : bureaux administratifs partagés Fluides : forfait de 336 euros par an Redevance : 576 euros par an Durée : 3 ans du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021
Convention d'attribution d'un local de stockage au profit de la SASP Boxers de Bordeaux.	13/11/2019	Emprise : emplacement grillagé d'une superficie de 8 m ² Objet : stockage de matériel de l'équipe de hockey sur glace Fluides : sans objet Redevance : 1 020 euros TTC par an Durée : 1 an à compter du 10 août 2019
Convention d'attribution de trois places de parking au profit de la SASP Boxers de Bordeaux.	13/11/2019	Emprise : 3 emplacements Objet : parking sous la patinoire Mériadeck Fluides : sans objet Redevance : 1 095 euros par an Durée : 1 an à compter du 1 ^{er} octobre 2019
Avenant n°2 à la convention de mise à disposition entre la Ville de Bordeaux et l'association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Gironde, immeuble 22 rue des Sablières.	13/11/2019	Emprise : 200 m ² Objet : locaux dans l'enceinte de l'école des Sablières Fluides : forfait de 1 200 euros par an Redevance : 1 euro par an Durée : prolongation jusqu'au 31 décembre 2019
Convention d'occupation temporaire du domaine public de la place Victor Raulin au profit de l'association Les Vivres de l'Art.	18/11/2019	Emprise : 2 731 m ² Objet : activité artistique et événementielle (exposition d'œuvres ...) Fluides : sans objet Redevance : 3 000 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} avril 2019
Locaux situés 120 rue Héron, Avenant n°3 à la convention précaire et révocable au profit de l'association France Bénévolat Bordeaux.	22/11/2019	Emprise : maison et jardin d'une superficie de 204 m ² , atelier de 37 m ² Objet : bureaux associatifs Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : gratuite Durée : prolongation du 1 ^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019

Locaux situés dans l'enceinte du complexe sportif Adolphe Buscaillet. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition au profit du Comité des fêtes et de bienfaisance Bacalan -Blanqui-Claveau.	22/11/2019	Emprise : 25 m ² Objet : bureau privatif et cuisine partagée Fluides : à la charge de la Ville de Bordeaux Redevance : gratuite Durée : prolongation jusqu'au 31 décembre 2019
Locaux situés 96 rue de la Liberté, convention précaire et révoicable au profit de l'association « EGEE, Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise ».	27/11/2019	Emprise : 33 m ² Objet : bureau associatif Fluides : forfait de 330 euros par an Redevance : 396 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Locaux situés 96 rue de la Liberté, convention précaire et révoicable au profit de l'association « Donneurs de voix ».	28/11/2019	Emprise : local de 41 m ² , garage de 15 m ² Objet : enregistrement de livres cassettes pour assurer la diffusion auprès des aveugles et malvoyants Fluides : forfait de 410 euros par an Redevance : 492 euros par an Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Bail commercial entre la Ville de Bordeaux et la SARL MGR, 12 cours du Trente Juillet.	06/12/2019	Emprise : cave d'une superficie de 296 m ² Objet : café cabaret Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 23 073 euros par an Durée : 3, 6 ou 9 années qui commencent à courir le 1 ^{er} novembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2028
Avenue de Labarde. Piste d'accélération moto. Convention de mise à disposition au profit de GIE des moto écoles de Labarde.	09/12/2019	Emprise : piste de 800 m de long sur 12 m de large Objet : exploitation de pistes dans le cadre de l'apprentissage à la conduite de véhicules motorisés à deux roues Fluides : sans objet Redevance : 2 592 euros par an Durée : 3 ans à compter de la notification de la convention
Terrain situé boulevard Alfred Daney, convention de mise à disposition au profit de l'association Ecole du Cirque.	17/12/2019	Emprise : terrain nu de 5 650 m ² , chapiteau, hall de stockage, préfabriqués et places de stationnement Objet : vestiaires, sanitaires, locaux techniques, bureaux affectés au bon fonctionnement de l'école du cirque Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 1 euro Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2020
Locaux situés 127 rue Quintin, convention précaire et révoicable au profit de l'association « Bi-Izarrak »	30/12/2019	Emprise : 20 m ² Objet : bureau associatif Fluides : forfait de 200 euros par an Redevance : 240 euros par an Durée : 4 ans à compter du 1 ^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2021

Locations consenties à la Ville de Bordeaux		
OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Locaux situés 176 rue Gabriel Frizeau, convention de location entre Aquitanis et la Ville de Bordeaux	10/12/2019	Emprise : 200,24 m ² Objet : gymnase des Aubiers affectés aux activités de boxe et gymnastique Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : 9 612 euros par an Charges : provision de 86,06 euros par an Durée : 10 ans à compter du 5 novembre 2019
Convention d'occupation précaire et révocable entre l'Etat et la Ville de Bordeaux. Locaux situés rue Jules Ferry.	17/12/2019	Emprise : 1 092 m ² Objet : structure d'accueil de jeunes enfants appelée multi accueil interministériel de la cité administrative de Bordeaux Fluides : à la charge de l'occupant Redevance : gratuite compte tenu de l'accomplissement d'une mission de service public Durée : 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2020

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D-2020/220

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du CGCT. Délibération D-2020-111 du 10 juillet 2020. Attributions de concessions dans les cimetières de la Ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal. Information.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour information, le compte-rendu des attributions de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux pour la période du 2 janvier 2020 au 30 juin 2020 :

Affaire traitée	Observation
Attributions de concessions temporaires et perpétuelles dans les cimetières de Bordeaux	Liste des concessions temporaires et perpétuelles attribuées par cimetière jointe

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD

D-2020/221

Accompagnement des clubs sportifs. Attribution de subventions d'aide à l'investissement.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son soutien à l'activité et au développement des clubs sportifs, le Stade Bordelais pour sa section BMX d'une part et la SASP Boxers de Bordeaux d'autre part, ont sollicité un soutien financier de la Ville de Bordeaux afin d'être accompagnée dans l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement de leur activité.

- La section BMX du Stade Bordelais sollicite un accompagnement dans le cadre du renouvellement d'une partie de ses vélos. Compte-tenu de la forte activité de cette section en matière d'éducation sportive des plus jeunes et de son implication notamment dans les séances de sport scolaire, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer une subvention d'investissement exceptionnelle de 6120 € HT à l'association.
- La SASP Boxers de Bordeaux a du réaliser des investissements concernant des matériels techniques et sportifs, ainsi que la mise en place d'une billetterie digitale. Compte-tenu de la nécessité de ces achats pour le bon fonctionnement de l'activité de la SASP, il est proposé d'attribuer à celle-ci une subvention d'investissement exceptionnelle de 75 000 € HT.

Les subventions proposées seront versées sur présentation de factures justifiant du montant et de la nature des dépenses, devant correspondre à l'objet de la subvention attribuée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions proposées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/222
Animations sportives. Printemps / Eté 2020. Subventions.
Autorisation de signature.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Projet parascolaire 2S2C / Période COVID

Dans le cadre du projet parascolaire 2S2C qui s'est déroulé au printemps 2020, la ville de Bordeaux a proposé des activités sportives aux élèves des écoles primaires. Afin de soutenir financièrement les associations ayant participé au dispositif, il est proposé de leur accorder une subvention.

Associations	Activités	Subventions
Association Charles Martin	Activités éducatives	900 €

Cette subvention est prévue au Budget Primitif et sera imputée sur la fonction 40 - nature 6574.

Animations Plage du Lac 2020

Dans le cadre de la 30^{ème} édition de la « plage du lac » qui s'est déroulée du 1er juin au 31 août 2020, ainsi que les mercredis et week-end de septembre, à Bordeaux Lac, la ville de Bordeaux a mis en place, comme lors des éditions précédentes, des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

Le programme d'animations du site en période estivale est une clé de la réussite de la plage, c'est pourquoi la Ville a souhaité continuer à accompagner les initiatives portées par les associations sportives de proximité.

Sa mise en œuvre représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Activités	Subventions
Centre de voile	Voile	8 400 €
	Stand Up Paddle	
Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme (BM2S)	Découverte du sauvetage côtier et initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier	2 800 €

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Animations Quai des Sports 2020

Dans le cadre de la 13^{ème} édition du « Quai des Sports » qui s'est déroulée du 25 juillet au 23 août au Parc des sports Saint-Michel, la ville de Bordeaux a proposé des animations sportives et thématiques gratuites pour tous les âges.

Afin de soutenir financièrement les associations participant au dispositif, il est proposé de leur accorder une subvention.

Vous trouverez ci-dessous la proposition d'attribution de subventions. Le montant total est 4 645 euros.

Associations	Activités	Subventions
Stade Bordelais - section athlétisme	Participation au Quai des Sports	250 €
Stade Bordelais – section BMX	Participation au Quai des Sports	900 €
Les Lions de Bordeaux	Participation au Quai des Sports	200 €
Rugbytots	Participation au Quai des Sports	300 €
Stade Bordelais – section Randonnée	Participation au Quai des Sports	490 €
Stade Bordelais – section Rugby	Participation au Quai des Sports	405 €
Villa Primrose	Participation au Quai des Sports	300 €
Club Athlétique Municipale (CAM) – section tennis de table	Participation au Quai des Sports	1 300 €
Bordeaux Bastide Basket	Participation au Quai des Sports	500 €

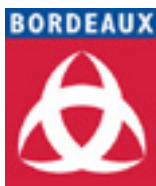
Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- M verser les subventions
- M signer les avenants aux conventions d'objectifs 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur MAURIN Vincent



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Stade Bordelais –

ANNEE 2020

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais, le 13 janvier 2020 pour un montant de 693 780 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Laurent BAUDINET, Président de l'association Stade Bordelais.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 2 045 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Stade Bordelais est portée à 695 825 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Stade Bordelais

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Laurent BAUDINET

Adjoint au Maire en charge des Sports,

Président

et des relations avec les associations et clubs sportifs



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Villa Primrose –

ANNEE 2020

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Villa Primrose, le 13 janvier 2020 pour un montant de 147 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Bernard DUPOUY, Président de l'association Villa Primrose.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 300 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Villa Primrose est portée à 147 300 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Villa Primrose

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Bernard DUPOUY

Adjoint au Maire en charge des Sports,

Président

et des relations avec les associations et clubs sportifs



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Club Athlétique Municipal –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Club Athlétique Municipal, le 13 janvier 2020 pour un montant de 201 542 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Jean DOMERGUE, Président de l'association Club Athlétique Municipal.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 1 300 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Club Athlétique Municipal est portée à 202 842 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Adjoint au Maire en charge des Sports,
et des relations avec les associations et clubs sportifs

Pour l'association

Club Athlétique Municipal

Jean DOMERGUE

Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Bordeaux Bastide Basket –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Bastide Basket, le 13 janvier 2020 pour un montant de 17 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Madame Danièle BOUQUET, Présidente de l'association Bordeaux Bastide Basket.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Bordeaux Bastide Basket est portée à 17 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Pour l'association

Bordeaux Bastide Basket

Mathieu HAZOUARD

Adjoint au Maire en charge des Sports,

et des relations avec les associations et clubs sportifs

Danièle BOUQUET

Présidente



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Association Sportive Charles Martin –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association sportive Charles Martin, le 13 janvier 2020 pour un montant de 12 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Vincent MAURIN, Président de l'association sportive Charles Martin.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif 2S2C. La subvention initiale est donc augmentée de 900 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association sportive Charles Martin est portée à 12 900 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association sportive
Charles Martin

Mathieu HAZOUARD
Adjoint au Maire en charge des Sports,
et des relations avec les associations et clubs sportifs

Vincent MAURIN
Président

D-2020/223**« Objectif savoir-nager » Bordeaux Maritime, Aubiers, Grand Parc. Information. Autorisation**

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès et sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Elles sont pourtant pour la plupart évitables.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce pré-requis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, la Ville agit sur plusieurs leviers indissociables et complémentaires. A commencer par l'**Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (EBAA)** qui a dispensé plus de 22 500 leçons en 2019 pour les enfants de trois à quinze ans (leçons de natation, éveil aquatique, activité aquatique des familles).

Ce dispositif se veut évolutif. Il a notamment été conforté par la création des mini-stages pendant les vacances scolaires (depuis 2009) et depuis 2014 par la création de l'activité aquatique des familles accompagnée d'une révision de politique tarifaire (alignement des tarifs pour les plus jeunes sur les tarifs leçons, plus accessibles).

Le deuxième levier concerne le soutien de la Ville pour la mise en œuvre de la **natation scolaire** à l'école primaire.

Outre l'attribution de créneaux dans les piscines municipales, comme c'est également le cas pour les établissements secondaires, les éducateurs sportifs de la Ville - Maître-Nageur Sauveteur (MNS), sont mis à disposition des écoles pour optimiser cet enseignement relevant de la compétence de l'Inspection d'Académie. Les élèves des établissements publics et privés sous contrat bénéficient de 34 séances sur l'ensemble de leur scolarité à l'école primaire (accueil des CP, CE1 et CM2).

Enfin, la Ville souhaite poursuivre cette dynamique. A ce titre, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance le bilan du projet « J'apprends à nager » sur les piscines Tissot et Grand Parc en 2019 (Cf. tableaux ci-après) et d'assurer la continuité sur l'année 2020 sur les 2 piscines en sollicitant une subvention (Annexe 1).

Piscine Tissot		Taux de participation	Autonomie dans le milieu aquatique		TESTSAUV'NAGE
		95%	Déplacement au grand - bain		45 enfants
6 stages			15 mètres	30 mètres	
133 participants	Nombre		99 enfants	73 enfants	

Piscine Grand-Parc		Taux de participation	Autonomie dans le milieu aquatique		TEST SAUV'NAGE
		99%	Déplacement au grand - bain		21 enfants
6 stages			15 mètres	30 mètres	
90 participants	Nombre		63 enfants	53 enfants	

Pour rappel, ce projet s'appuie sur le dispositif national « J'apprends à nager ». Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR).

Mis en place à la piscine Tissot depuis 2016. Il a connu un vif succès en bénéficiant à 204 enfants en 2016, 118 participants en 2017, 106 en 2018 et 133 en 2019 sur la totalité des petites vacances scolaires. Même résultat positif sur la piscine du Grand Parc qui a accueilli 90 enfants en 2019. Ce sont donc 223 enfants au total qui ont pu bénéficier de cette opération.

Dans ce contexte, la ville de Bordeaux renouvelle pour 2020 l'appel à projet. A ce titre, 200 enfants de six à douze ans devront pouvoir bénéficier gratuitement de ce dispositif grâce à la mobilisation de la communauté éducative et malgré l'annulation de la session des vacances de Pâques.

Ce projet sera financé à hauteur de 41 600 euros répartis de la manière suivante :

- Une subvention de 19 500 euros (dix-neuf mille cinq cents euros) demandée dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport (ex-entité CNDS) cf. PJ2.
- Une participation de la Ville de Bordeaux de 21 100 euros (vingt-et un mille cent euros) inscrite au budget primitif de la Direction des Sports.

La ville de Bordeaux s'engage à ce que cette action soit évaluée et qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique. Un comité technique et de suivi est réuni chaque année pour établir un bilan.

Coût et financement du Projet

Dépenses		Recettes	
RH	17 500 €	Subvention Etat	19 500 €
Achat de matériel	3 750 €	Budget ville	21 100 €
Communication	350 €		
Valorisation Gratuité	20 000 €		
<u>Total</u>	41 600 €	<u>Total</u>	41 600 €

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer et à renouveler le dispositif partenarial « Objectif savoir-nager » avec l'Etat.
- autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions inscrites dans le tableau annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. HAZOUARD

Oui. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, cette délibération est une brique de notre politique sportive autour du savoir-nager parce qu'en plus de notre École bordelaise des activités aquatiques, nous proposons de répondre une nouvelle fois – parce que cela fait plusieurs années – au dispositif national qui s'appelle « J'apprends à nager » et qui permet à des enfants, en particulier des quartiers Politique de la ville d'avoir un accompagnement spécifique sur l'apprentissage de la nage. C'est donc une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport.

M. PFEIFFER

Y a-t-il des interventions ? Madame SIARRI.

MME SIARRI

Oui, c'est une proposition. On s'était dit que peut-être à côté, comme le savoir-nager est super pour les quartiers Politique de la ville, il pouvait y avoir quelque chose autour du savoir-pédaler pour le même public. Peut-être que cela pouvait être quelque chose de chouette !

M. PFEIFFER

Il y a une intervention de Monsieur POUTOU, si tu veux répondre à la fin, Mathieu.

M. POUTOU

On vote pour, mais c'était pour faire un commentaire. On est évidemment pour l'opération « Apprendre à nager ». Mais on avait aussi dit en commission qu'on pouvait faire le constat qu'à Bordeaux, il manquait cruellement de piscines. Visiblement, il y a assez de piscines pour assurer l'apprentissage aux enfants dans les écoles. Mais il y a un problème qui est posé par la pratique régulière pour l'ensemble de la population et notamment les plus jeunes. On demandait s'il y avait une politique qui allait essayer de construire des piscines et satisfaire l'ensemble des quartiers bordelais.

L'autre petit problème, c'est par rapport au Covid, même si cela n'a pas complètement grand-chose à voir. Vous avez vu que les piscines sont fermées et qu'elles doivent être fermées, sauf pour les écoles. Il y a des problèmes pour les clubs sportifs et donc pour les gamins aussi. Visiblement, il y a eu par exemple des incompréhensions au Grand Parc ce matin, pour savoir ce qui est possible ou pas pour les enfants. Il y a donc une sorte de problème de ce côté-là. Je voulais savoir si on pouvait, là aussi, avoir des petites réponses.

M. HAZOUARD

Des réponses très précises. À Alexandra SIARRI, nous travaillons au développement du savoir-pédaler avec Sylvie SCHMITT. Cela fait partie de notre programme de mandature. On a déjà rencontré un certain nombre d'acteurs qui pourront nous accompagner. L'idée est d'être aussi sur le même plan que le savoir-nager.

À Monsieur POUTOU, je réponds que la situation des piscines à Bordeaux est globalement notre grosse écharde dans le pied ou dans le mollet. On a partagé ce constat en commission. Au niveau d'annonces un peu positives que je peux vous faire, c'est que les travaux de la Piscine Galin avancent et que nous serons dans une ouverture probable, avec des pincettes, à l'été 2021. J'ai rencontré l'EPA, on avait un débat tout à l'heure, pour évoquer le sujet de la cinquième piscine puisque vous avez peut-être en tête qu'il y a une piscine dans le cadre de la Cathédrale du Sport qui va être gérée par l'UCPA. Je suis allé sur le site de l'Émulation Nautique à Bordeaux Lac, la semaine dernière, et nous allons créer un parcours de nage en eau libre. On n'est pas sur la pratique à l'intérieur de nos piscines, mais on amène un élément supplémentaire pour les gens qui veulent nager en eau libre.

Sur votre question très précise concernant l'ouverture ou pas aujourd'hui des piscines, c'est le débat que nous avons ce matin, les piscines sont ouvertes uniquement pour la pratique scolaire et sont donc fermées au public et aux clubs. Encore une fois, c'est l'arrêté préfectoral et nous ne faisons qu'appliquer ce qu'on nous impose. Si on nous demande d'ouvrir, nous ouvrirons avec enthousiasme.

M. LE MAIRE

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je mets aux voix la délibération. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Sylvie SCHMITT. Délibération n°224 : « Attribution d'aides en faveur des associations pendant le temps scolaire. Signature d'une convention. Subvention. Autorisation ».

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Mairie de Bordeaux
Direction/Service Service des sports aquatiques et nautiques
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Mairie de Bordeaux

Sigle de l'association : Site web: www.bordeaux.fr

1.2 Numéro Siret : | 2 | 1 | 3 | 3 | 0 | 0 | 6 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 4 Rue Claude BONNIER

Code postal : ..3...3...0...4...5.. Commune : BORDEAUX CEDEX

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : HAZOUARD Prénom : Mathieu

Fonction : Adjoint au Maire en charge des Sports et des relations avec les associations et les clubs sportifs

Téléphone : ..0.5.5.6.1.0.2.7.7.3.. Courriel : m.hazouard@mairie-bordeaux.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Maisonnaud Prénom : Patrice

Fonction : Responsable piscine

Téléphone : ..0.6.2.0.3.3.3.6.1.5.. Courriel : p.maisonnaud@mairie-bordeaux.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 20... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Dispositif J'apprends à nager dans nos quartiers Bordeaux Maritime, Aubiers et Grand Parc (piscine Tissot et piscine du Grand – Parc)

Objectifs :

- Permettre aux enfants du quartier n'ayant pas atteint le " savoir nager ", d'accéder à des cycles d'apprentissage supplémentaires.
- Faciliter l'accès à l'équipement aquatique à des populations fragiles

Description :

La Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce pré-requis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Cette démarche auprès des enfants bordelais s'appuie aujourd'hui sur deux leviers indissociables et complémentaires, à savoir :

- L'école bordelaise des activités aquatiques (EBAA) qui a permis de dispenser 22 511 leçons pour les enfants de 3 à 15 ans au titre de l'année 2019.
- La natation scolaire (CP-CE1-CM2) qui a bénéficié à 8066 élèves des écoles publiques et privées.

Sur ce principe et pour renforcer le dispositif actuel il est proposé, dans le cadre de l'action « J'apprends à nager » la déclinaison suivante :

- 10 séances dispensées pendant chaque période de petites vacances scolaires (Février - Toussaint - Noël)
- 1 heure par séance
- Un Maître Nageur Sauveteur (MNS, OTAPS ou ETAPS) par groupe de 5 enfants soit 6 groupes par semaine
- Mise à disposition d'½ bassin d'apprentissage et d'un couloir au bassin sportif

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

- Enfants scolarisés de la classe de CP à la sixième et issus des quartiers prioritaires politiques de la Ville.
- 200 enfants potentiellement identifiés sur la période des petites vacances scolaires (sauf vacances de Pâques)
- Identification lors des cycles de natation scolaire. Diffusion d'un document d'information à l'attention des familles issues des quartiers

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

3 quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux

- Quartier Bordeaux Maritime
- Quartier des Aubiers
- Quartier du Grand Parc

- Enfants scolarisés de la classe de CP à la sixième et issus des quartiers prioritaires politiques de la Ville.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 1 Educateur sportif MNS, BEESAN, BPJEPSAAN par groupe
- matériel pédagogique

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :2

Date ou période de réalisation : du (le) 2 | 4 | 0 | 2 | 2 | 0 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Passage du test "Sauv'nage " à l'issue des 10 séances si le niveau atteint le permet.
- Evaluation de l'aisance dans le milieu aquatique (être capable de se déplacer sans présenter de signe de panique).
- Acquisition et renforcement de l'autonomie sécuritaire.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois d'amplification, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2020. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 750	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	3 750	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	19 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	19 500
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	350	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	350		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	17 500	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	17 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	20 000		22 100
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	41 600	TOTAL DES PRODUITS	41 600
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	20 000	871 - Prestations en nature	20 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	20 000	TOTAL	20 000

La subvention sollicitée de.....19500€, objet de la présente demande représente47.50% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) HAZOUARD Mathieu
représentant(e) légal(e) de l'association Mairie de Bordeaux

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 18/08/20 à BORDEAUX

Signature

insérez votre signature en [clicquant](#) sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

DELEGATION DE Madame Sylvie SCHMITT

D-2020/224

Attribution d'aides en faveur des associations pendant le temps scolaire. Signature d'une convention. Subvention. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles qui proposent une action à destination des élèves de maternelle ou d'élémentaire.

L'attribution de subventions, prévues au budget primitif, leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités à destination du public scolaire permettant l'adaptation de l'enfant et sa socialisation par la pratique en commun d'activités.

Ces projets éducatifs sont élaborés par les enseignants, agréés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et menés avec l'aide d'associations bordelaises.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de participation financière et les engagements de chacun doit être signée pour l'année 2020.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat entre :

La Maison de Quartier les Jeunes de Saint Augustin, représentée par son président, Monsieur Denis Lacampagne

Et

La ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC.

- à verser aux JSA une subvention de 3 200 euros dans le cadre des activités physiques et sportives proposées aux enfants des écoles du quartier St Augustin,

La dépense sera imputée sur le budget 2020 sur la sous fonction 20 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame SCHMITT.

MME SCHMITT

Oui. Cette première délibération demande l'autorisation au Maire de verser la somme de 3 200 euros à l'Association des JSA, qui intervient sur le temps scolaire dans différents établissements de Bordeaux, pour des activités sportives et artistiques.

M. PFEIFFER

Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. LE MAIRE

Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Non. Écoutez, je mets donc la délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération n°225 : « Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association – École Albert Le Grand ».

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Maire de la ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

Et

Monsieur Denis LACAMPAGNE, Président de l'association des Jeunes de Saint Augustin habilitée aux fins des présentes soit par délibération du Conseil d'Administration en date du, soit par statut.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Des animations développées à partir de projets éducatifs permettent l'adaptation de l'enfant et sa socialisation par la pratique en commun d'activités.

Ces projets éducatifs sont élaborés par les enseignants, agréés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et menés avec l'aide d'associations bordelaises.

La ville de Bordeaux soutient financièrement les Associations intervenantes.

CONSIDERANT

Que l'Association des Jeunes de Saint Augustin domiciliée 9-11, allée des Peupliers 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 18 décembre 2008, et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 9 février 1938, exerce ses activités dans le domaine socio-culturel et sportif présentant un intérêt communal propre.

L'association des Jeunes de Saint Augustin sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Activites et projets de l'association

L'association s'engage à développer au cours des périodes :

- du 1^{er} janvier au 30 juin 2020
- et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

les activités suivantes :

- Gymnastique dans trois écoles du quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux à raison de 1 heure par semaine,
- Jeux d'opposition dans trois écoles du quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux à raison de 1 heure par semaine,
- Arts plastiques dans une école du quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux à raison de 1 heure par semaine.
- Gymnastique dans une école du quartier Caudéran à raison de 1 heure par semaine,
- Jeux d'opposition dans une école du quartier Caudéran à raison de 1 heure par semaine,

ARTICLE 2 : Mise a disposition de moyens

Au vu du budget prévisionnel présenté par l'association, la ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association dans les conditions figurant à l'article 3

- une aide financière de 3 200,00 Euros.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en oeuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2018, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 494 513,81€.

Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2020, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2020 et de leur valorisation actualisée.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la ville de Bordeaux dans les conditions suivantes : l'aide financière sera utilisée pour la réalisation des activités déterminées à l'article 1.

L'utilisation de l'aide financière à des fins autres que celles définies par la convention entraînera le remboursement total ou partiel de l'aide accordée.

ARTICLE 4 : Modalites de versement de l'aide financière

L'aide financière prévue à l'article 2 sera versée comme suit :

- 1^{er} versement en juillet 2020 d'un montant correspondant à 50% de la somme totale,
- le solde en décembre 2020 sur présentation des justificatifs suivants :
 - attestations de déroulement de séances,
 - rapport d'activité établi conjointement avec les enseignants,

- un bilan financier de l'activité certifié exact.

ARTICLE 5 : Conditions Générales

L'association s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 3 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations ou collectivités ou personne de toute nature,
- 4 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Contrôle des activités

"Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente".

ARTICLE 7 : Contrôle financier

Sur simple demande de la Ville, l'association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le conseil d'administration de l'association adressera à la Ville dans le mois de leur approbation par l'assemblée générale le bilan, le compte de résultat et les annexes dûment certifiés par le commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de ce dernier.

Le contrôle pourra porter sur l'année concernée et les trois années précédentes.

S'il y a lieu, un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 28 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

ARTICLE 8 : Responsabilité -assurances

"Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée".

ARTICLE 9 : Obligations diverses - impôts et taxes

"L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet".

ARTICLE 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 11 : Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou la liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 12 : Droit de timbre et d'enregistrement

"Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association".

ARTICLE 13 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ✓ Par la ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ✓ Par l'Association

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le ____/____/____.

Pour la ville de Bordeaux,

Pour le Maire

Sylvie SCHMITT
Adjointe au Maire

Pour l'association

Le Président

Denis LACAMPAGNE

D-2020/225

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association-Ecole Albert Le Grand

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la campagne de recensement des effectifs des élèves bordelais des écoles privées sous contrat, attendu pour le 16 septembre 2019, 95 élèves bordelais accueillis à l'école élémentaire Albert Legrand n'ont pas été informatiquement comptabilisés.

Dans le cadre de l'application de la circulaire n° 2012-025 du 15 Février 2012, la prise en compte de ces 95 élèves oblige la Ville à réévaluer le montant du forfait communal fixé dans la délibération 2019-590 du 18 décembre 2019 pour cette école.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le montant par élève ayant été fixé à 907 euros en école élémentaire, un complément de 86 165 euros devra être versé à cette école.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation complémentaire de 86 165 euros aux frais de fonctionnement de l'école privée Albert Le Grand.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6558, rubrique 213, pour l'exercice 2020.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME SCHMITT

Nous répondons là à une obligation légale qui consiste à ce que pour les enfants scolarisés dans le privé et habitant sur Bordeaux, les établissements privés les accueillant reçoivent un financement qui correspond à des dépenses de fonctionnement. Cette délibération consiste en un réajustement sur 95 élèves de l'École Albert Le Grand qui n'avait pas été comptabilisée informatiquement début 2019.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire à faire cette régularisation.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des observations, des questions, Monsieur POUTOU ?

M. POUTOU

C'est court. C'est pour dire que l'on comprend bien qu'il y a des réglementations et des lois. Mais nous, on votera contre parce que par principe, on est contre les aides publiques aux écoles privées. C'est un vieux positionnement de gauche qu'on garde.

M. LE MAIRE

Le problème est que c'est la loi et que nous avons obligation de le faire.

M. POUTOU

Oui, mais cela ne change rien à notre principe.

M. LE MAIRE

Vous avez des parlementaires maintenant, faites évoluer la loi si vous le souhaitez.

MME SCHMITT

Oui, on peut effectivement solliciter les parlementaires là-dessus.

M. LE MAIRE

Voilà. Pas d'autres interventions ? Je mets donc aux voix la délibération. Qui votera contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération n°226 : « Écoles primaires – Transports en commun pédagogiques – Autorisation ».

D-2020/226
Écoles primaires. Transports en commun pédagogiques.
Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux prend en charge le déplacement des classes à destination des sites sportifs, de l'ensemble des lieux culturels, scientifiques ou d'éveil permettant une pédagogie active.

À cet effet, elle met à disposition des écoles primaires de la ville de Bordeaux, des tickartes TBM « groupe ». Ces tickartes permettent l'usage des transports en commun, aller et retour, pour 30 enfants et 6 accompagnateurs dans le cadre du temps scolaire.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le coût d'un tickarte s'élève à 32 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire à venir (base prévisionnelle d'augmentation de 3 %).

Il est important de rappeler que les transports en commun par tram sont privilégiés pour toutes les sorties ponctuelles, sportives ou culturelles et certains séjours comme les classes artistiques se déroulant au sein de la métropole bordelaise.

Par ailleurs, d'autres types de séjours sont en projet et sont susceptibles de voir le jour en 2021. Dans ce cadre, il sera alors privilégié le recours au transport en commun pour les déplacements des élèves.

Les statistiques d'utilisation de ces dernières années permettent d'anticiper un besoin global maximum de 2 500 tickartes pour l'année scolaire 2020/2021 (hors contexte spécifique lié à la crise sanitaire).

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le paiement de ces tickartes pour un montant maximal de 82 500 euros.

La dépense sera imputée sur le compte 6247, rubrique 213.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/227

Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1899 modifiées par la loi des finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

La consommation d'eau du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est comptabilisée sur le compteur de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture d'eau.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place un forfait à verser annuellement au titre de ces prestations.

Celui-ci est recouvré en deux mensualités calculées en fonction :

- du nombre de personnes vivant au foyer.
- de la consommation moyenne d'eau dans un ménage selon le nombre de personnes, établie lors des études effectuées par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde),
- du montant du prix du mètre cube d'eau à la date du 1er janvier et du 1er juillet de l'année en cours, transmis par Bordeaux Métropole.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce forfait selon les modalités précitées dans la rubrique 213 compte 70878.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Consommation d'eau : janvier à décembre 2020
Logements de fonction occupés par les enseignants

Prix du m ³ d'eau au 1er janvier 2020	Nombre total de personnes vivant au foyer	Consommation moyenne en m ³ /an
3,52 €	1	55
	2	90
	3	120
	4	150
	5	180

Ecoles	Adresses	Type	Nombre total de personnes vivant au foyer au 01/09/2019	Consommation d'eau (en m ³ /an) facturée
Elé. RAYMOND POINCARE	28 Av. Raymond Poincaré 33200 Bordeaux	T4 au 1er étage	3	120
Mat. BECHADE	9, rue de Madagascar 33000 Bordeaux	T3 au rez-de-chaussée	2	90
Elé. DEYRIES	30 rue Deyries 33800 Bordeaux	T3	1	55
Elé. BALGUERIE	29, Cours Balguerie Stuttemberg 33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2	90
Mat. SOLFERINO	24, rue Laboye 33000 Bordeaux	T2	1	55
Elé. DAVID JOHNSTON	20, rue Matignon 33000 Bordeaux	T6	5	180
Mat. F. de PRESSENSE	8 place F. Pressensé 33000 Bordeaux	T7	4	150
Elé. MENUTS/G. PHILIPPE	11, rue G. Philippe 33000 Bordeaux	T3 au 2ème étage	2	90
Mat. SOLFERINO	14, rue Laboye 33000 Bordeaux	T5 au 1er étage	2	90
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer 33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt. n° 12	1	55
Elé. ACHARD	163, rue Achard 33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2	90
Elé. FRANCIN	64, rue Francin 33800 Bordeaux	T5 au 1er étage	5	180
Mat. THIERS	2, rue Savigné Chanteloup 33100 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2	90

D-2020/228

Opération "Je relève le défi 2020". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais à travers l'opération « Je relève le défi » (JRLD).

Il s'agit d'un appel à projets lancé par la Ville en direction de tous les jeunes bordelais âgés de 13 à 25 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes porteurs de projets de mettre en valeur leurs idées, de faciliter et d'accompagner leurs réalisations.

A ce titre, la Ville soutient les initiatives de ceux qui ont des projets en faveur des bordelais, de leur quartier, en leur apportant deux types d'aide : non seulement des conseils au montage de projet mais également une possibilité de financement.

Le 10 juin dernier, **37 porteurs de projets** ont été invités à se présenter face à un jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d'associations de jeunesse et d'institutions partenaires. Sur les 41 dossiers reçus, seuls 4 ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Les projets prévus initialement pendant les périodes de confinement ou déconfinement (indiqués dans les dossiers de candidature), ont tous été reportés sur le dernier trimestre 2020 ou en 2021.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, un dispositif particulier a été mis en place pour la première fois, les candidats ont pu présenter leurs projets en visioconférence, ou en personne grâce à la mise en œuvre de protocoles adéquats.

Le jury a entendu chaque porteur de projet et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière ainsi que son originalité.

Le jury a retenu **28 projets** répartis sur les thématiques suivantes :

Nombre de dossiers de candidature déposés	Total des montants demandés	Nombre de Lauréats	Thématiques des Projets Lauréats			
			Arts et Culture	Sport	Entraide et solidarité	Citoyenneté, environnement et Vivre ensemble
37	36 855 euros	28	13	1	3	11

Bien que lauréate, l'association Delt 'arts a été contrainte d'annuler le projet « Talk » en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19. Par conséquent, aucune subvention ne sera versée à cette association.

Pour l'année 2020, le montant total des aides apportées aux lauréats s'élève à 13 200 euros.

La liste ainsi que le détail des projets est jointe au présent rapport.

L'attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit :

Associations	Noms des projets	Sommes attribuées en euros
ARCHIMUSE BORDEAUX	Valorisation de la reconstruction en Nouvelle-Aquitaine	600
Le Petit Club	Summer S/Cool	1 000
Girondins de bordeaux bastide handball club	Stage de cohésion en pleine nature d'une équipe féminine issue d'un territoire QPV	1 000
COMIDEE, comité de réflexion	Ensemble participons	230
UNIS CITE GIRONDE	Toutes en beauté	400
UNIS CITE GIRONDE	Ara	150
UNIS CITE GIRONDE	La fabrique du genre	360
UNIS CITE GIRONDE	Dechus	300
Centres d'Animation de Bordeaux Bastide Queyries	"Goûtons au fil du temps"	300
Espace QG - Bibliothèque Queer and Genres	Bibliothèque Queer and Genres	1 800
KULTOURAL	Plateforme Scene city	500
Le Grand Incendie	Spectacle "Les fanatiques"	400
Centres d'Animation de Bordeaux Argonne Nansouty Saint Genès	Jouons collectif pour notre quartier	100
TACK	Le Journal TACK	400
Espace - 120	Concert Eco'Phonie	100
Centre d'animation de Bordeaux	Un grand jeu pour le respect de notre ville	200
DELT'ARTS	TALK	0
LEX-TIC LEGALTECH&JURISBLOG	"Une clinique pour informer et sensibiliser les enfants et adolescents sur les usages du numérique"	400

UNIS CITE GIRONDE	28 jours	140
UNIS CITE GIRONDE	Entre nos murs	270
ALEAS	Unis-sons : un ensemble musical atypique et citoyen	1 000
Centres d'Animation de Bordeaux Sud	Barbecue animé	100
UNIS CITE GIRONDE	Tous urbains	150
Les Souffleurs de Nuages	Festival du Bonheur	1 000
Parlay Films	Vieux, court-métrages d'animation	1 000
Centres d'Animation de Bordeaux Argonne Nansouty Saint Genès	Argonne Street Contests	200
Fenrir Studio	Jamming Assembly 2020	700
UNIS CITE GIRONDE	L'art de rien	400

Le montant total des subventions détaillées ci-dessus est prévu au Budget Primitif des opérations Jeunesse de l'année 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions.
- Signer les conventions de partenariat et avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME SCHMITT

Cette opération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer la somme de 13 200 euros, c'est-à-dire le versement des subventions et à signer les conventions de partenariat et avenants si nécessaire pour une opération de budget participatif qui s'appelle « Je relève le défi 2020 » qui a donc retenu 28 projets dans l'art et la culture, le sport, l'entraide et la solidarité, la citoyenneté, l'environnement et le vivre-ensemble sur 2020.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des observations, des questions ? Non. Je mets aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération n°229 : « Séjours été 2020. Participation financière de la Ville – Autorisation ».

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	107 012,41 €
UNIS CITE	6 422,80 €
CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	898 458,06 €

BORDEAUX



**Lauréats
2020**

#Jereleèveledéfi



#jereleveledefi à Bordeaux en quelques mots...

Parce que nous souhaitons valoriser les idées des jeunes, la Ville encourage et soutient toutes les initiatives, propose de nombreux conseils et une aide financière. #jereleveledefi est un appel à idées qui permet de mettre en valeur les projets de jeunes, d'accompagner et orienter les porteurs de projets.

- **Critères de participation :**

- Être âgé de 13 à 25 ans,
- Porter un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une association (sous réserve qu'elle respecte la législation en vigueur),
- Expression culturelle, solidarité, sports, protection de l'environnement... Toutes les idées sont bonnes à imaginer pourvu qu'elles s'ouvrent vers les autres et concernent les Bordelais.
- Dans le cadre d'un projet international, les projets doivent être en lien avec l'une des 21 villes jumelles de Bordeaux répertoriées dans le tableau ci-dessous,

Ville	Pays
Ashdod	Israël
Bakou	Azerbaïdjan
Bamako	Mali
Bilbao	Espagne
Bristol	Grande Bretagne
Casablanca	Maroc
Cracovie	Pologne
Douala	Cameroun
Fukuoka	Japon
Lima	Pérou
Los Angeles	Etats-Unis
Madrid	Espagne
Munich	Allemagne
Oran	Algérie
Ouagadougou	Burkina Faso
Porto	Portugal
Québec	Canada
Ramallah	Territoire Palestinien
Riga	Lettonie
Saint Pétersbourg	Russie
Wuhan	Chine

- Les projets faisant l'objet d'une manifestation sur la place publique et/ou de vente d'alcool, doivent obtenir une autorisation auprès des services municipaux. Le dossier à remplir est disponible en ligne sur le site de la Mairie à l'adresse ci-jointe : <http://www.bordeaux.fr/p46674/guides-et-dossiers-pour-organiser-un-evenement>
- Tout projet lauréat une année ne peut se représenter.

Les porteurs de projet sont répartis en deux catégories qui respecteront les mêmes critères de participation :

- 13 - 18 ans : « Initiatives ados »
- 19 – 25 ans : « Projets jeunes »

Les projets lauréats #jereleveledefi à Bordeaux recevront un financement qui sera versé sur le compte d'une association déjà existante ou créée pour porter le projet.

- **NE SERONT PAS RETENUS LES PROJETS :**

- De vacances loisirs, d'études, de formation et professionnels,
- Ayant déjà bénéficié du soutien financier de l'appel à projet #jereleveledefi.

#jereleveledefi, la sélection des candidats

Les critères de Jury :

1	Présentation / Argumentation / Motivation	5 Points
2	Originalité du projet	5 Points
3	Impact sur les bénéficiaires	5 Points
4	Faisabilité financière, recherche partenariat	3 Points
5	Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et développement de l'association	2 Points
Total		/ 20 Points

Déroulement de l'entretien :

La durée de l'entretien sera impérativement de 30 minutes pour chaque candidat et ce, de façon à préserver l'équité :

- 5 minutes de lecture des projets
- 10 minutes de présentation maximum par le ou les candidats
- 10 minutes de questionnement aux candidats

Le jury se réservera 5 minutes de délibération.

#jereleveledefi 2020 en détails :

41 dossiers répartis selon les thèmes suivants :

17 sur la culture

8 sur la citoyenneté

4 sur l'éducation

3 sur le sport

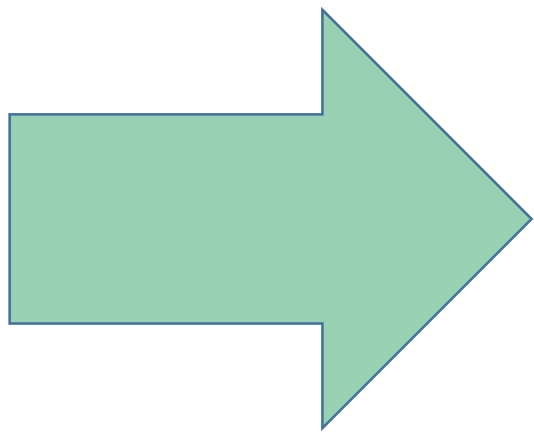
1 sur la santé

3 sur l'entraide, la solidarité, l'humanitaire

5 projets ont été annulés ou reportés à l'année prochaine en raison de la crise du COVID-19

Les dossiers déposés représentent une demande globale d'aide financière de 36 855 € pour une enveloppe à répartir en 2020 de 13 000 €.

Valorisation de la reconstruction en Nouvelle Aquitaine



Porteur du projet : Tiffanie FERRO

Âge : 24 ans

Thème : Culture

Nom Association : ARCHIMUSE

Motivations: Peu ou mal connu à Bordeaux, le patrimoine de la Reconstruction eut pourtant une importance considérable dans la création des tissus urbains actuels. Il bénéficie aujourd'hui d'une véritable dynamique de recherches, aussi bien au niveau régional que national. Là où le centre-ville bordelais est resté constitué de quartiers historiques, qui ont permis sa labellisation UNESCO au patrimoine mondial, les périphéries connaissent des reconstructions.

Objectifs: L'objectif premier est de valoriser un patrimoine méconnu à Bordeaux ayant pourtant structuré le territoire, et ce jusqu'à aujourd'hui. L'idée est notamment de mettre l'accent sur des espaces urbains étant de véritables marqueurs mais souffrant souvent d'un déficit d'image. L'idée est de travailler avec des professionnels du territoire afin qu'ils apportent leur expertise lors d'évènements. Une attention toute spécifique sera portée à des médiations jeune public et intergénérationnelles.

Description du projet: Le projet vise à produire une exposition à Bordeaux pour présenter des photographies de la Reconstruction, des maquettes des quartiers concernés et des témoignages oraux. Toute sa place est redonnée à l'humain. Ainsi, l'exposition veut projeter le visiteur dans le quotidien de la Reconstruction. Une mallette pédagogique est dédiée aux scolaires, pour aborder leur patrimoine. Un déplacement auprès des publics empêchés et seniors constitue une opportunité privilégiée de partage avec des personnes ayant connu la période de la Reconstruction. Un dialogue intergénérationnel est par ailleurs prévu. Afin de mobiliser un public supplémentaire et les médias, des cinés-débats seront organisés avec des intervenants.

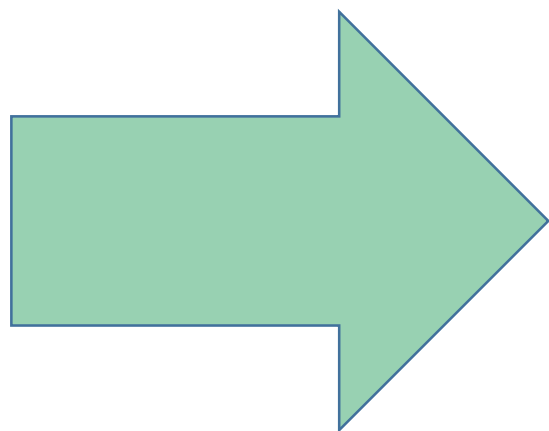
Public cible: Jeunes publics, familles, habitants, étudiants, seniors

Nombres de personnes prévues : nc

Date et Lieu : 19/09/2020 à Bordeaux

Sommes attribuées :

600 €



Porteur du projet : Mila LANDREAU

Âge : 21 ans

Thème : Culture

Nom Association : LE PETIT CLUB

Motivations: Nous souhaitons monter un projet de camp artistique. Pour cela, nous aimerions inscrire ce camp dans le cadre de la saison culturelle de Bordeaux (2021). A la suite de ces quatre jours de création, nous organiserons une exposition à Bordeaux qui permettra de faire le lien entre le camp et les actions de Bordeaux Métropole via le thème de la saison culturelle.

Objectifs:

Enrichir le travail des étudiants grâce à la contribution des intervenants,
Regrouper tous les travaux produits sous la forme d'une exposition,
Initier les spectateurs aux démarches créatives d'une nouvelle génération de designers.

Description du projet:

Nous nous entourons de collectifs et d'étudiants, notamment de Bordeaux, qui se chargent de créer une radio et de monter les enregistrements, de participer à l'élaboration logistique et graphique, ou encore de contribuer au projet sous forme de prêt matériel.

Actuellement, nous développons une identité graphique propre à l'évènement.

Ensuite, nous tiendrons un compte-rendu pendant et après le camp, relayé sur les réseaux sociaux sous la forme de photos, de textes et de vidéos. Enfin, nous évaluerons le projet à son terme par rapport aux objectifs fixés.

Public cible: Etudiants en art et design

Nombre de personnes prévues : 40

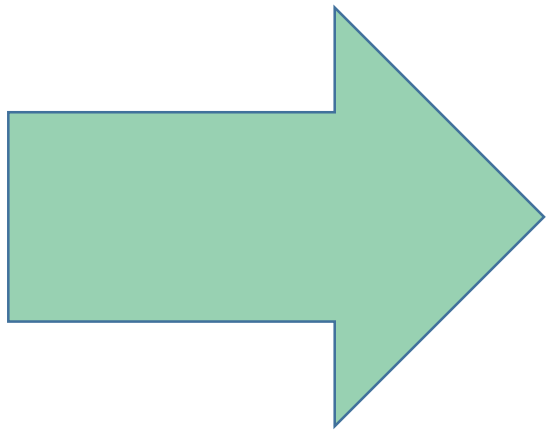
Date et Lieu : 17 au 21 aout 2020 au domaine de la Dune à Arcachon

Sommes attribuées :

1 000 €



Stage de cohésion en pleine nature d'une équipe féminine issue d'un territoire QPV



Porteur du projet : Sasa HAIDEB

Âge : 48 ans

Thème : Sports

Nom Association : Girondins de Bordeaux Bastide Handball club

Motivations:

Préparer des jeunes filles de notre association à intégrer une démarche collaborative entre deux groupes ne se connaissant pas, leur insuffler « une envie d'ailleurs » et une curiosité face à la différence. Pour cela, nous avons décidé de mettre notre public dans un environnement différent : celui de la pleine nature.

Objectifs:

Création d'un contexte favorisant la création de liens entre les jeunes filles,
Ouvrir nos licenciées sur le monde extérieur (Bassin d'Arcachon),
Découvrir de nouvelles activités non accessibles en centre-ville.

Description du projet: Nous organisons un stage visant à fédérer nos sportives. Il nous semblait donc indispensable d'impliquer nos adhérentes dans la construction du projet.

Leurs implications interviennent à différents niveaux :

Participation à la mise en place des différentes modalités du weekend,

Participation au financement de cette action (ventes de mugnets, participation à l'appel à projet « Jereleveledefi »),

Les filles pourront se retrouver autour d'activités favorisant la coopération et la cohésion de groupe. Les tâches de la vie quotidienne seront de véritables révélateurs sur le futur de ce groupe.

Public cible: Adolescentes QPV

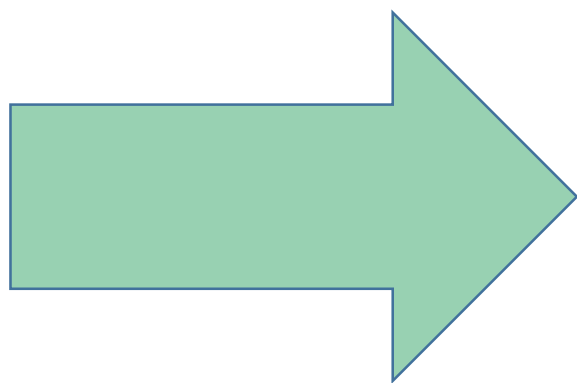
Date et Lieu : 13 juin 2020

Nombres de personnes prévues : 34

Sommes attribuées :

1 000 €

Ensemble participons



Porteur du projet : Yann FEUTRE

Âge : 22 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : COMIDEE, comité de réflexion

Motivations: Nous sommes animés par une ambition commune : celle de faire participer les citoyens. Nous voulons recueillir l'avis des citoyens qui se déplacent, écouter et noter leurs revendications.

Objectifs:

- Favoriser l'implication citoyenne
- Appréhender les attentes des citoyens
- Se sentir impliqué dans la vie de la commune
- Réduire les dissensions entre les citoyens et les pouvoirs publics
- Création de liens sociaux
- Revaloriser l'importance de la citoyenneté

Description du projet:

30/01/2020 : concertation citoyenne à l'Athénée municipal sur le thème « L'écologie, enjeu des municipales »

17/03/2020 : café-citoyen pour réunir les citoyens sur les questions de sécurité municipale et nationale

Octobre 2020 : réunir les citoyens sur l'égalité femmes/hommes et plus particulièrement sur les plans de carrière

Public cible: Tous publics

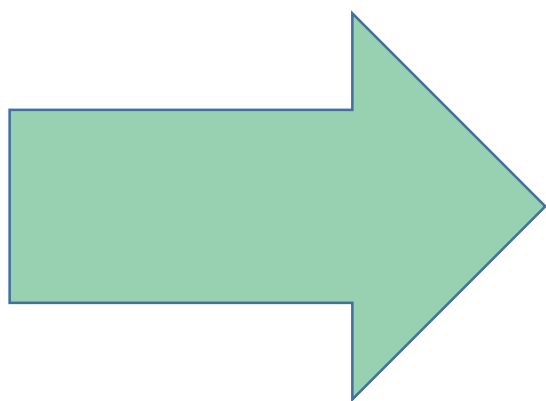
Date et Lieu : Bordeaux et Athénée Municipal

Nombres de personnes prévues : 100

Sommes attribuées :

230 €

525



Porteur du projet : Anush HAKHVERDYAN

Âge : 19 ans

Thème : Entraide, solidarité, humanitaire

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations: Le problème social est que les femmes en situation de précarité ne prennent pas du temps pour prendre soin d'elles (les femmes en précarité ont peu accès aux soins de beauté). Elles ont parfois moins accès aux soins et renoncent au vu de leur quotidien à prendre soin d'elles, alors que toutes les femmes, peu importe leur situation, devraient pouvoir bénéficier de soins de beauté. Je suis une femme qui veut toujours se sentir confiante et indépendante de n'importe quelle situation de la vie, et je veux partager ces sentiments aux autres femmes pour qu'elles aient l'inspiration de rester fortes.

Objectifs:

Mon but c'est permettre aux femmes de bénéficier quelques temps pour elles, les convaincre qu'un soin de soi n'est pas obligatoirement luxe et cher; leur faire prendre confiance et leur permettre de sortir de leur quotidien le temps d'un instant beauté.

Je souhaite agir sur Bordeaux, là où les structures et où mon public est plus important.

Description du projet:

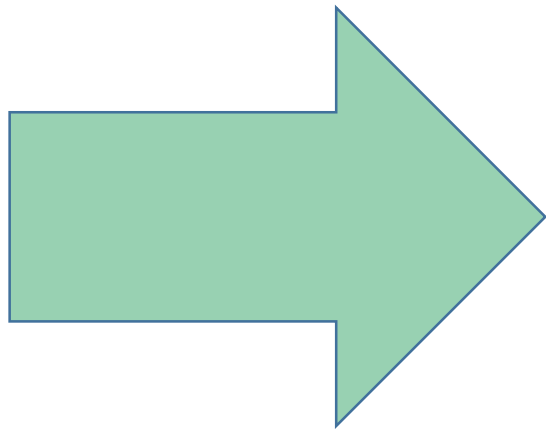
Public cible: Les femmes en situation de précarité

Nombres de personnes prévues : 10 pers / atelier

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Sommes attribuées :

400€



Porteur du projet : Clarissa WILLIAMS

Âge : 22 ans

Thème : Entraide, solidarité, humanitaire

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations:

Nous avons décidé de choisir ce projet car nous sommes toutes les deux sensibles aux inégalités présentes vis-à-vis de la maîtrise de la langue française. En effet, les personnes qui la maîtrisent mal, ou pas du tout, se retrouvent exclus et manquent d'autonomie pour se débrouiller seuls dans la vie de tous les jours. Tout cela peut conduire à des préjugés, de la vulnérabilité, un rejet social et de l'isolement, que nous aimerions tenter de restreindre à notre échelle.

Objectifs:

L'objectif de ce projet est de créer des ateliers ludiques (jeux de société) et des sorties pratiques afin que les participants puissent avoir une meilleure maîtrise de la langue, et s'exercer sur des thèmes de la vie quotidiennes (alimentation, école, santé, etc.). Ces ateliers pourront également créer du lien social entre les bénéficiaires du projet, et faire en sorte qu'ils se sentent acceptés et intégrés. Enfin, ceci pourrait être un tremplin pour que les participants continuent leur apprentissage dans d'autres structures de Bordeaux avec lesquelles nous sommes rentrées en contact.

Description du projet:

Nous aimerions que ces ateliers se fassent en 3 séances que nous allons détailler ci-dessous :
 Séance 1 : Objectifs : faire de l'interconnaissance, créer un climat bienveillant et de confiance, établir un lien entre les participants mais aussi les animatrices, jauger les niveaux de chacun, leurs attentes et leurs besoins.
 Séance 2 : - Objectifs : libérer la parole, apprendre de manière coopérative, s'exercer.
 Séance 3 : - Objectifs : mettre en pratique les connaissances apprises lors de la séance précédente, créer un lien avec l'extérieur, renforcer l'autonomie et l'intégration des bénéficiaires.

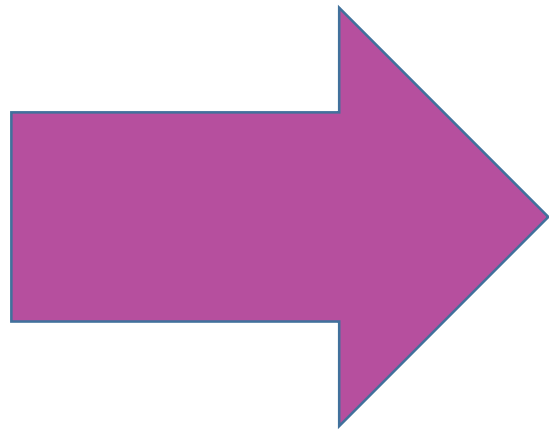
Public cible: tous publics

Nombres de personnes prévues : 10 pers / atelier

Date et Lieu : 21/10/2020 à Bordeaux

Sommes attribuées :

150 €



Porteur du projet : Noah MARTINS

Âge : 18 ans

Thème : Education, enfance, jeunesse, vie étudiante

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations:

La création de ce projet vient d'un constat : les agressions sexistes et LGBT phobes sont en constante augmentation. Notre diagnostic territorial nous a amené à la problématique suivante : il y a peu de structures qui interviennent sur ces sujets par manque de moyens et ou de temps, alors qu'il y a une forte demande de la part des structures. Par le biais de la Fabrique du Genre nous souhaitons répondre à cette demande avec le temps qui nous est accordé en service civique. Pendant ces 8 mois, nous voulons sensibiliser les jeunes par le biais du pair à pair. L'information par les pairs est efficace dans le sens où elle permet aux jeunes de s'identifier, d'être plus attentifs, de considérer les informations moins obsolètes au vu de l'écart d'âge moindre, et de moins appréhender une figure autoritaire.

Objectifs:

- déconstruire les stéréotypes de genres
- faciliter l'intégration des personnes marginalisées
- rendre visibles des problèmes de société liés aux stéréotypes de genres
- réduire les comportements discriminatoires

Description du projet:

Nous allons mettre en place des ateliers de sensibilisation dans les structures jeunes de Bordeaux (collèges, lycées, centres d'animations, bibliothèques, associations sportives). Les ateliers vont se dérouler en deux temps, dans un premier temps une partie éducative où nous informerons le public sur la thématique et nous aborderons les notions importantes (genre, orientations sexuelles, discriminations sexistes et LGBTphobe, plafond de verre, stéréotypes, genres, préjugés, injonctions, etc.) et dans un deuxième temps une partie interactive où les jeunes seront acteurs par le biais des différents ateliers que nous avons mis en place.

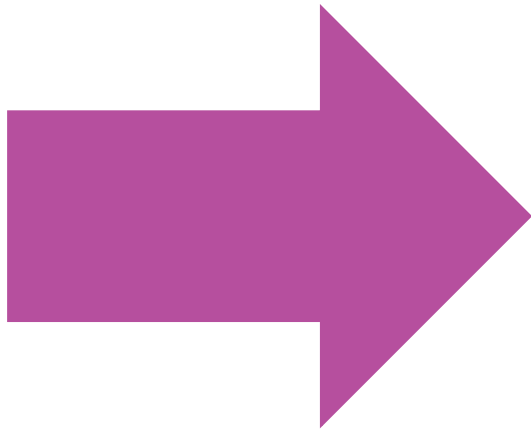
Public cible: Les jeunes 11-18 ans

Nombres de personnes prévues : 20 personnes / atelier

Date et Lieu : Bordeaux

Somme attribué:

360 €



Porteur du projet : Kenza TALL

Âge : 19 ans

Thème : Entraide, solidarité, humanitaire

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations: J'ai décidé de réaliser ce projet social et solidaire car je suis particulièrement sensible à la cause des sans-abris. Ayant moi-même hébergé plusieurs personnes sans-abri chez moi je me suis intéressée de près à leurs conditions, aux préjugés que les gens peuvent avoir sur eux, ou encore aux dispositifs mis en place pour les aider et j'ai pu constater des chiffres aberrants déconstruisant plusieurs préjugés.

Objectifs: J'ai décidé de réaliser ce reportage afin de dénoncer la condition des sans-abris de Bordeaux. A travers ce projet j'ai deux grands objectifs, le premier est de mettre en lumière les personnes sans-abris, trop souvent mises dans l'ombre et mon deuxième est de sensibiliser le grand public sur la condition des sans-abris. Le problème du "sans-abrisme" est un des plus anciens problème de société, il est international et très complexe à aborder mais si chacun prend conscience de l'importance du problème de la condition des sans-abris, un grand pas sera déjà effectué.

Description du projet: Mon reportage se divisera en deux grandes parties distinctes. La première partie sera consacré au quotidien d'une personne, l'objectif étant de faire prendre conscience au public des difficultés journalières rencontrées par les SDF; Au travers d'une caméra embarquée, ce dernier pourra suivre le parcours, les démarches et les habitudes liées à la vie dans la rue. Cette approche, d'introspection se veut intime et non intrusive comme une sorte de journal de bord. La deuxième partie comportera plusieurs interviews avec des structures, des responsables d'associations de maraudes, et d'anciens sans-abris. Cette partie me permettra d'avoir des données factuelles, d'avoir l'avis de personnes à la fois intérieure au milieu de la rue puisqu'ils travaillent dans ce domaine mais qui n'en font pas partie directement et peut-être d'entendre le parcours d'une ou plusieurs personne étant sortie de la rue.

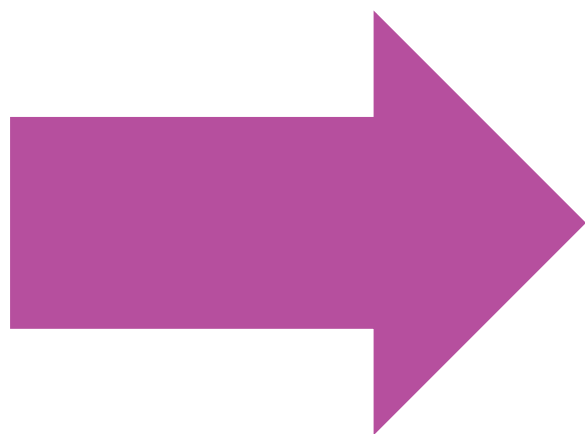
Public cible: tous publics

Nombres de personnes prévues : 100
personnes à l'avant-première

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Somme attribué:

300 €



Porteur du projet : Leelo ROCHER

Âge : 13 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : Centre d'animation de Bordeaux

Motivations:

Je fréquente le centre d'animation Bastide Queyries depuis que je suis enfant. Aujourd'hui, j'aimerais porter ce projet qui me tient à cœur, et qui je pense, pourrait être bénéfique pour l'ensemble des personnes accueillies dans le centre. En effet, je suis très proche de mes grands-parents et cette relation fusionnelle m'apporte énormément. C'est avec le soutien des animateurs jeunesse et de la direction du centre d'animation que « je relève le défi » peut transformer cette simple idée en un réel projet.

Objectifs:

Permettre la rencontre intergénérationnelle,
Offrir un moment de rencontres entre les habitants,
Participer à l'animation de la vie de quartier,
Donner l'envie à d'autres jeunes de s'engager.

Description du projet:

Nous partageons les locaux du centre d'animation avec le pôle sénior et nous souhaitons mettre en place des actions favorisant la rencontre des personnes. Nous commencerions le projet en offrant un goûter aux personnes fréquentant le pôle sénior et nous aimerions également partager une collation avec les habitants isolés pour leur permettre de pousser la porte du centre d'animation. Quatre dates sont à définir lors des différentes saisons.

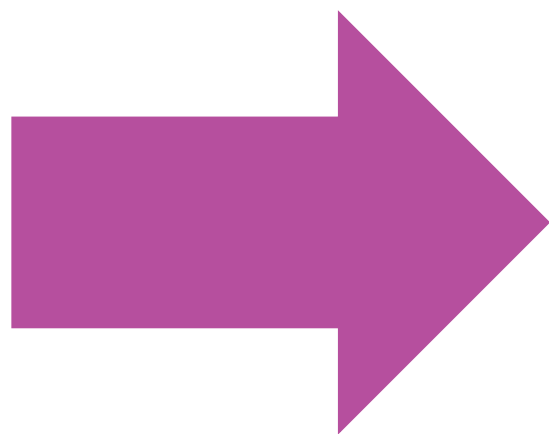
Public cible: Les habitants avec une attention particulière pour les personnes âgées fréquentant le pôle sénior mais également celles isolées

Nombres de personnes prévues : 100

Date et Lieu : 1^{er} mars 2020 au quartier de la Bastide (centre d'animation et hors les murs)

Somme attribué:

300 €



Porteur du projet : Juliette ASSADA

Âge : 23 ans

Thème : Culture

Nom Association : ESPACE QG - Bibliothèque Queer&Genres

Motivations:

Formée aux métiers du livre et en particulier à la bibliothéconomie, j'ai pu constater dans mes expériences que le système des bibliothèques offre une réelle ouverture sur la citoyenneté, l'échange et la valorisation des cultures. Or, les questions liées au genre, à l'identité et à l'orientation sexuelle sont encore trop éloignées des publics. Partant de ce constat, j'ai développé un projet de bibliothèque associative axée sur les rapports femmes-hommes et les cultures LGBTQI+.

Objectifs:

Il s'agit de déconstruire ensemble les différents stéréotypes, de questionner les rapports femmes/hommes et les genres. L'objectif de fond est de permettre à tous d'avoir accès à des outils pour une meilleure construction de soi, en tant qu'identité, et une meilleure compréhension des autres dans un souci de citoyenneté et de vivre-ensemble. Enfin, l'un des objectifs est également de permettre un espace d'expression aux acteurs et performeurs du genre pour des publics variés, en particulier les acteurs locaux.

Description du projet:

Ce projet proposera un prêt d'ouvrages, une mise en avant des cultures queer et LGBTQI+, et des animations axées sur la déconstruction des stéréotypes. Quelques exemples d'animations: lectures faites par des drag queen ; conférences thématiques ; ateliers d'écriture ; arpentages littéraires (lectures collectives d'ouvrages théoriques). Le projet se veut pluridisciplinaire et ouvert au plus grand nombre afin de mieux comprendre la question du genre comme variable commune dans des champs variés (travail, racisme, culture, etc).

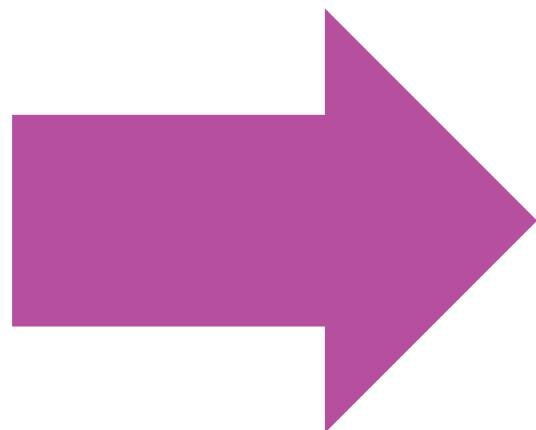
Public cible: Tout public

Date et Lieu : 01/07/2020 à Bordeaux

Nombres de personnes prévues : nc

Somme attribué:

1 800 €



Porteur du projet : Romain VAS

Âge : 24 ans

Thème : Culture

Nom Association : KULTOURAL

Motivations: A travers la création de notre plateforme Scene city, nous souhaitons promouvoir la scène artistique bordelaise. Nous voulons renforcer cette dimension avec notre plateforme qui entend référencer ces artistes. Notre motivation première est de pouvoir soutenir le développement de cette scène musicale bordelaise. De même, en référençant des artistes d'autres villes européennes, notre site internet cherche à créer des connexions et des ponts entre Bordeaux et ces autres territoires, renforçant de facto le positionnement stratégique culturel de Bordeaux.

Objectifs:

- Référencer la scène artistique bordelaise
- Promouvoir la scène locale
- Connecter Bordeaux avec d'autres villes européennes

Description du projet:

Le projet consiste au développement d'une plateforme de référencement d'artistes. Chaque artiste aura sa « page », sur laquelle sera accessible des liens d'écoute pour découvrir son univers ainsi que des photos et du texte pour découvrir son parcours et ses influences. Le site aura également une partie « news » qui permettra de s'informer sur l'actualité de ces villes : évènements, nouvelles sorties d'albums, projets, ouverture de lieux ou encore lancement de festivals. Chaque ville étant parrainée par une structure locale, la plateforme mettra donc en avant ces derniers avec une page dédiée.

Public cible : Le public bordelais et de 9 autres villes européennes (jeunesse 16-35 ans)

Nombres de personnes prévues : 10 000

Date et Lieu : 1^{er} septembre 2020 à Bordeaux

Somme attribué:

500 €

Spectacle

« Les fanatiques »

Porteur du projet : Alexis LARRIEU

Âge : 21 ans

Thème : Culture

Nom Association : Le Grand Incendie

Motivations: Les fanatiques est un projet théâtral en cours de création. Il a été soutenu financièrement par l'Université de Bordeaux et présenté au Marché des Doves dans le cadre de FACTS Bordeaux, Biennale Arts et Sciences. La forme finale sera présentée à l'Espace 29 en juin 2020. L'objectif est donc de présenter notre spectacle devant les bordelais, et notamment le public jeune et/ou étudiant de Bordeaux. Mais, nous avons besoin de subventions publiques pour nous aider à concevoir le projet. Les représentations de notre projet seraient une expérience fondatrice, réunissant rencontre universitaire et entrée dans le monde professionnel.

Objectifs:

L'objectif de jouer ce spectacle est de faire questionner le public bordelais sur les questions de croyance, de sacré et de sa place au sein de nos vies. Ce projet permet également de propulser les étudiants vers la professionnalisation. Notre vocation consiste à aller à la rencontre des bordelais, d'échanger et de partager avec eux sur nos thématiques de travail. Jouer notre pièce de théâtre serait pour nous un atout considérable quant à la réalisation de notre projet artistique. C'est le meilleur moyen d'évoluer et de progresser dans notre entreprise artistique et professionnelle.

Description du projet:

Les fanatiques est un projet artistique, performatif et théâtral. Il a pour objectif d'interroger les faits religieux dans leur dimension culturelle et historique, dans une démarche comparatiste et laïque. A l'aide des sciences humaines et sociales, nous souhaitons interroger les mythologies et les religions, sur ce qu'elles sont aujourd'hui au sein de notre société, sur leurs places au sein des nouvelles générations. Nous voulons, à travers ce projet, explorer la force des croyances. Ce projet présente notre exploration et notre « pèlerinage » autour de la notion de sacré. Il présente aussi notre analyse du fait religieux comme une réalité vivante spécifique et singulière.

Public cible: Bordelais (notamment public étudiant/jeune)

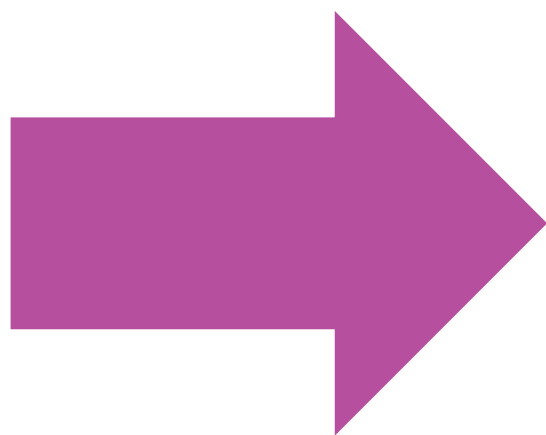
Nombres de personnes prévues : 200

Date et Lieu : 20 juin 2020 à l'Espace 29

Somme attribué:

400 €

Jouons collectif pour notre quartier



Porteur du projet : Dunéa RENARD

Âge : 13 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : Centre d'animation de Bordeaux

Motivations: Nous sommes un groupe d'une quinzaine de jeunes membres du collectif jeunes du centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès. Nous souhaitons proposer des animations pour tous les habitants du quartier et plus largement de la ville. Nous voulons réellement participer à la vie de quartier et créer des temps de convivialité ouverts à tous, grands et petits.

Objectifs:

Participer à l'animation de la vie de quartier,
Créer des temps festifs au cœur de notre quartier,
Créer davantage de liens entre les personnes notamment les plus isolées,
Partager nos centres d'intérêts,
Nous enrichir à travers cette expérience.

Description du projet:

Nous avons décidé d'organiser quatre animations pour toutes les générations entre les mois d'avril et décembre 2020.

Ces animations sont :

Un jeu pendant le festival « Arty Garden Party 2020 » du 12, 13 et 14 juin 2020
Une soirée football avec diffusion d'un match de l'équipe de France sur écran géant le 20 juin
Une soirée en musique autour d'une dégustation de tapas le 25 septembre
Une soirée terrifiante pour Halloween le 30 octobre

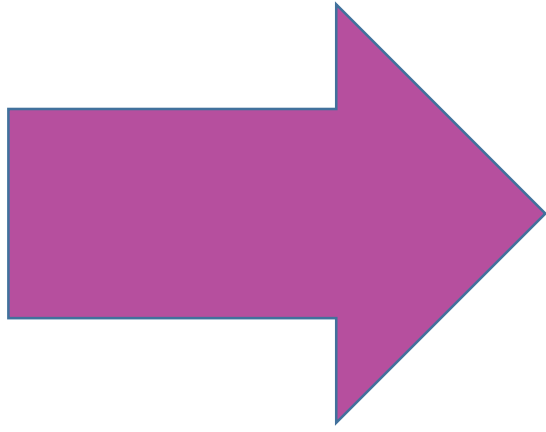
Public cible: tous publics

Nombres de personnes prévues : 480

Date et Lieu : 11 avril 2020 au CA Argonne
Nansouty Saint Genès et Jardin des dames de la
Foi

Somme attribué:

100 €



Porteur du projet : Noémie SULPIN

Âge : 19 ans

Thème : Culture

Nom Association : TACK

Motivations: Nous sommes motivés par nos valeurs de partage et de créativité. Nous souhaitons rendre ce journal accessible à tous (ainsi il sera distribué à prix libre) et donner de la visibilité à des œuvres et des écrits, ainsi que des artistes et des rédacteurs peu connus et/ou débutants.

Objectifs:

Nous souhaitons imprimer les numéros à partir du mois d'avril pour permettre une diffusion dans les campus mais également dans les lieux culturels avec lesquels nous voulons collaborer comme des salles de concert, des théâtres, des musées, des salons de thé et différents lieux de culture et d'arts bordelais. Nous portons l'idée, avec ce projet, que l'art est présent sous de nombreuses formes et dans de nombreux domaines. Diffuser le journal est donc un objectif important pour nous.

Description du projet:

Nous souhaitons également en plus de l'impression de notre journal, organiser une soirée de lancement au mois de mai ou juin. Notre projet est ici de marier les arts évoqués dans les différents numéros en proposant des concerts, des expositions de photos, peintures ou dessins dans un même évènement. Ainsi, comme évoqué plus tôt, l'association TACK souhaite imprimer ses numéros pour les diffuser sur un format pratique et accessible et organiser également des évènements culturels.

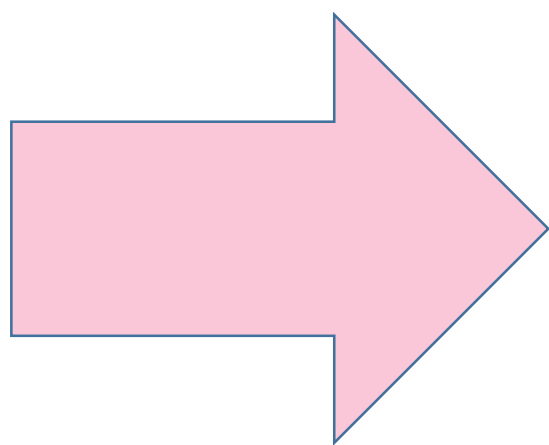
Public cible: étudiants puis public plus large

Nombres de personnes prévues : 15

Date et Lieu : 30 avril 2020 à Bordeaux Métropole et à l'Université Bordeaux Montaigne

Somme attribué:

400 €



Porteur du projet : Hugo LANGLAIS

Âge : 18 ans

Thème : Culture

Nom Association : Espace - 120

Motivations: Espace 120 est l'association musicale de l'Université de Bordeaux. Tout juste créée à la rentrée 2019, nous avons déjà organisé 3 petits concerts et 2 ateliers formation (Musique Assistée par Ordinateur). Les neuf membres du conseil d'administration s'investissent à fond dans l'association, et nous savons que nous pouvons compter sur nos membres pour nous aider à l'organisation, nous l'avons vu lors de nos premiers concerts !

Objectifs:

Nous voulons animer le campus mais également toute la scène bordelaise ! Pour cela, nous organisons des concerts et des ateliers formation tout au long de l'année ! L'objectif de ce projet est de dynamiser le territoire et de permettre à des groupes amateurs de gagner en visibilité.

Description du projet:

Nous organisons un concert dans le cadre du festival des Moissons d'Avril, organisé par l'Université de Bordeaux. Le concert est précédé d'un débat sur l'écologie (organisé par le Bureau de la Vie Etudiante). A l'affiche sont présents des groupes étudiants et des chercheurs de l'Université. Tout le monde peut venir profiter du concert ! L'entrée sera à prix libre, les gens donnent ce qu'ils veulent (il est possible de ne rien donner).

Public cible: Ouvert à tous, majoritairement étudiant

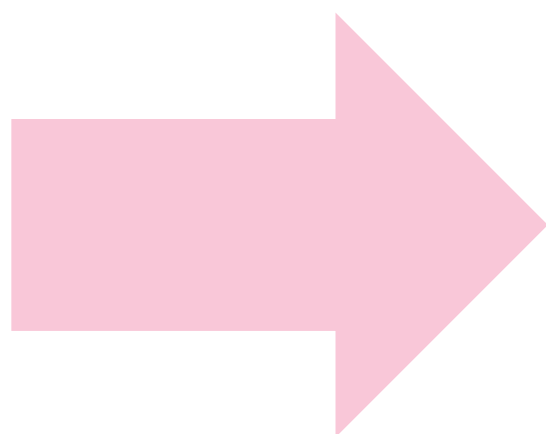
Date et Lieu : 10 avril 2020 au Mac 3 du Crous

Nombres de personnes prévues : 400

Somme attribué:

360 €

Un grand jeu pour le respect dans notre ville



Porteur du projet : Isenu ERBLIN

Âge : 16 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : Centre d'animation de Bordeaux

Motivations:

Nous sommes une vingtaine de jeunes âgés entre 12 et 18 ans issus de plusieurs quartiers de Bordeaux et adhérents de l'association Centres d'animation de Bordeaux. Nous faisons partie du « collectif jeunes de l'association » créé en mars 2010, qui regroupe une cinquantaine de jeunes au total. L'objectif de ce collectif est de mettre en place des actions citoyennes vers les autres et surtout qu'elles soient de notre initiative, portées et réalisées par nous-même.

Objectifs:

Permettre à des enfants de différents quartiers de Bordeaux de partager ensemble un moment ludique et joyeux

Transmettre aux enfants la notion essentielle de respect

Description du projet:

La journée jeu se déroulera le mercredi 22 avril 2020. Elle commencera à 10h30 par la mise en place de petits jeux sportifs jusqu'à 12h. Pendant le pique-nique, les enfants pourront découvrir des jeux de plateau que la ludothèque du centre d'animation du Grand Parc nous prêtera. De 13h30 à 16h, nous organiserons un grand jeu par équipe avec tous les enfants. Enfin, de 16h à 16h30, nous proposerons aux enfants un goûter que nous aurons préparé nous-même.

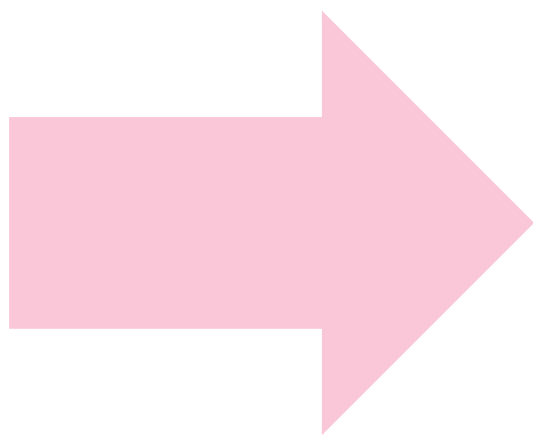
Public cible: enfants 6/11 ans

Nombres de personnes prévues : 132

Date et Lieu : 22 avril 2020 à Bordeaux

Somme attribué:

200 €



Porteur du projet : Théo CHAUDET

Âge : 19 ans

Thème : Culture

Nom Association : DELT'ARTS

Motivations:

Nous sommes motivés par nos valeurs de partage et de créativité. Nous souhaitons rendre ce journal accessible à tous (ainsi il sera distribué à prix libre) et donner de la visibilité à des oeuvres et des écrits, ainsi que des artistes et des rédacteurs peu connus et/ou débutants.

Objectifs:

Nous souhaitons imprimer les numéros à partir du mois d'avril pour permettre une diffusion dans les campus mais également dans les lieux culturels avec lesquels nous voulons collaborer comme des salles de concerts, des théâtres, des musées, des salons de thé et différents lieux de culture et d'arts bordelais. Nous portons l'idée, avec ce projet, que l'art est présent sous de nombreuses formes et dans de nombreux domaines et diffuser le journal est donc un objectif important pour nous.

Description du projet:

Nous souhaitons également en plus de l'impression de notre journal, organiser une soirée de lancement au mois de mai ou juin. Notre projet est ici de marier les arts évoqués dans les différents numéros en proposant des concerts, des expositions de photos, peintures ou dessins, dans un même événement. Ainsi, comme évoqué plus tôt, l'association souhaite imprimer ses numéros pour les diffuser sur un format pratique et accessible et organiser également des événements culturels.

Public cible: Etudiants – public plus large à terme

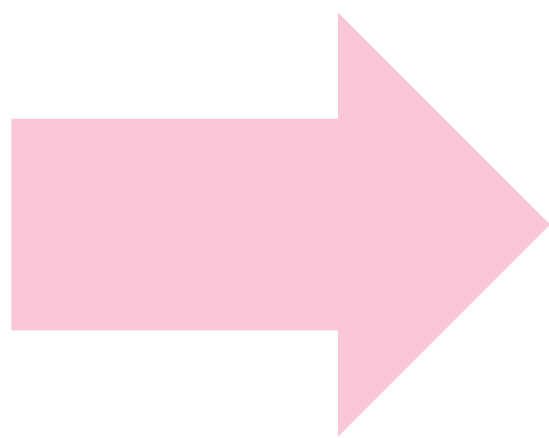
Nombres de personnes prévues : 15

Date et Lieu : 30 avril 2020 - Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux Métropole

Somme attribué:

500 €

Une clinique pour informer et sensibiliser les enfants et adolescents sur les usages du numérique



Porteur du projet : Maxim HABA

Âge : 24 ans

Thème : Education

Nom Association : Maxim Haba

Motivations:

A l'ère numérique, il est important de réfléchir avec les enfants et adolescents de l'école primaire, des collégiens et lycéens pour les aider à appréhender les enjeux et défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui se posent à eux.

Objectifs:

Sensibiliser les jeunes aux bons usages du numérique qu'il s'agisse d'internet ou des réseaux sociaux
Leur expliquer comment réagir face aux risques potentiels d'Internet dans une démarche positive et bienveillante

Les sensibiliser aux usages des écrans

Souligner les ressources se trouvant sur internet à même de les aider dans leur parcours scolaire

Description du projet:

L'idée de la clinique est un travail collaboratif effectué en amont avec l'enseignant et les enfants et adolescents sur les thématiques qui les intéressent le plus. Il est prévu de faire une présentation PowerPoint sur chaque intervention afin de sensibiliser les jeunes concernés. Les intervenants les font réagir sur le contenu des présentations afin d'asseoir une meilleure prise de conscience et un meilleur usage du numérique chez les enfants et adolescents. En aval, la clinique offre une large possibilité aux jeunes de débattre et d'échanger.

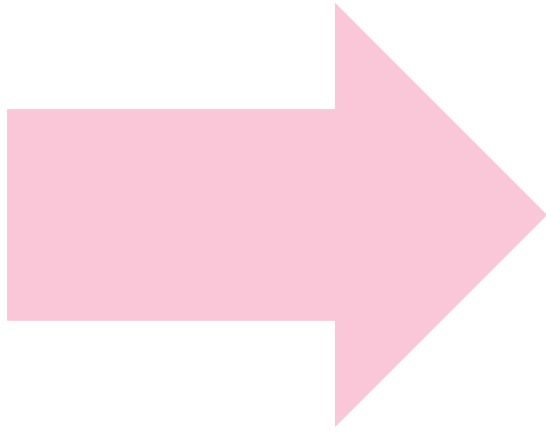
Public cible: enfants CM2 et adolescents

Nombres de personnes prévues : 200

Date et Lieu : 20 mai 2020 à Bordeaux (lycées, collèges, écoles primaires)

Somme attribué:

400 €



Porteur du projet : Mélissa NICOLAS

Âge : 21 ans

Thème : Santé, bien-être

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations:

J'ai fait un constat : la précarité menstruelle crée beaucoup de polémiques aujourd'hui, et pourtant, peu d'aides sont mises en place pour les femmes. De plus, les protections périodiques créent bien plus qu'un problème financier. Les tampons et serviettes affectent également la santé des femmes : ils contiennent des substances dangereuses. Comment cela est-il possible ? Aucune loi n'encadre le marché des protections périodiques. Pourtant, il existe aujourd'hui des moyens renouvelables, comme les coupes menstruelles ou les serviettes hygiéniques lavables.

Objectifs:

28 jours, c'est permettre aux femmes d'avoir accès à des produits d'hygiène intime. Il s'adresse alors aux femmes précaires de Bordeaux, mais aussi aux étudiantes, pour qu'il est parfois difficile financièrement de se procurer des protections périodiques. Sur Bordeaux et son agglomération, 3 associations collectent et redistribuent des kits d'hygiène, à destination des femmes en précarité. Ayant un intérêt pour la couture et l'environnement, j'aimerais apporter à ces femmes une solution plus durable et économique. Pour cela, je vais d'une part, mettre en place des ateliers de couture pour que les femmes fabriquent leurs propres serviettes hygiéniques lavables

Description du projet:

CONTENU DES ATELIERS DE COUTURE (3 séances de 3h, groupes de 5) : Déroulement : 1 - Présentation de mon projet

2 - Sensibilisation : Quizz interactif sur la précarité menstruelle et les dangers liés aux protections périodiques 3 - Introduction atelier : Qu'est-ce qu'une serviette hygiénique lavable ? Quels tissus ? Comment les laver ?) 4 - Apprendre à utiliser une machine à coudre 5 - Coudre les serviettes hygiéniques : Tuto fourni pour que chacune avance en autonomie.

COLLECTE DE PRODUITS D'HYGIENE INTIME Pour les collectes, je vais d'une part, utiliser la boîte à dons ; et d'une autre, réaliser des collectes physiques ;

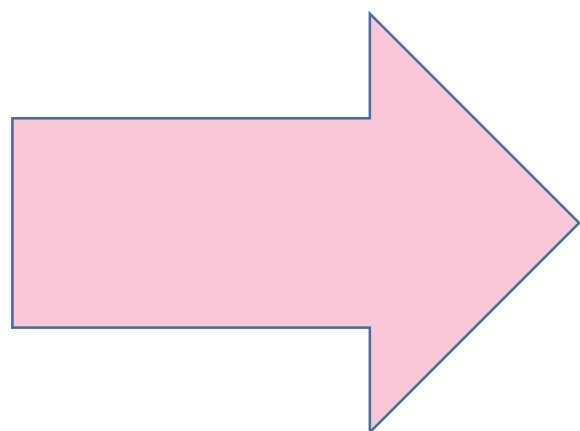
Public cible: FEMME EN SITUATION DE PRECARITE + ETUDIANTES

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Nombres de personnes prévues : 5 pers / atelier + Bénéficiaires des maraudes

Somme attribué:

140 €



Porteur du projet : Celeste AMINOT

Âge : 20 ans

Thème : Santé, bien-être

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations:

Mon but est de donner mon temps, mon énergie pour les femmes détenues et pour les mettre au centre de tout, qu'elles deviennent de nouveau maîtres de leur corps, de leur esprit, qu'elles ré-apprennent à avoir confiance, qu'elles se sentent importantes dans mon regard. J'ai envie de leur permettre de mettre des choses en place qui les aideraient réellement dans leur quotidien et dans leur combat. Ce sont mes motivations pour mener au mieux mes ateliers.

Objectifs:

Au travers de la réalisation de mes ateliers, j'ai plusieurs objectifs : 1/ Permettre à chaque femme de prendre confiance en elle 2/ donner et libérer la parole du corps et de l'esprit 3/ utiliser des moyens d'expression 4/ s'écouter et permettre à tout le monde de se faire entendre et comprendre

Description du projet:

Mon but est de mettre en place des ateliers d'écriture, de danse et de sophrologie au sein de la maison d'arrêt de Gradignan et auprès des structures qui accueillent des femmes récemment sorties de détention, sous-main de justice et vivant sur Bordeaux. Utiliser ces différents ateliers afin de permettre à chacune de prendre confiance en elle. Ce projet touche à plusieurs thèmes : le bien être, l'écoute de soi, de son corps et des autres, le développement personnel, l'estime de soi, la confiance, savoir se libérer

Public cible: Femmes sous mains de justice et en incarcération

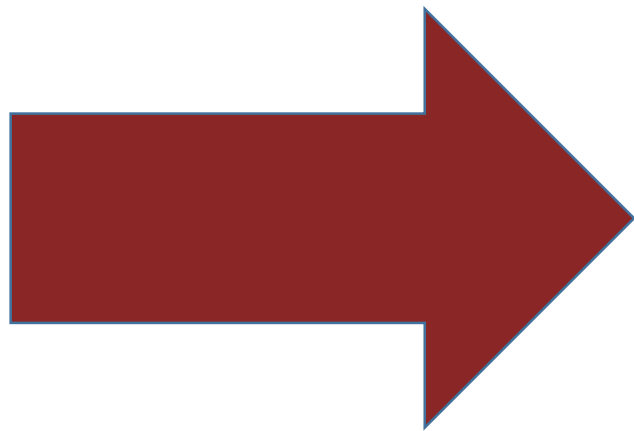
Nombres de personnes prévues : 5 personnes / atelier

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Somme attribué:

265 €

Unis – sons : un ensemble musical atypique et citoyen



Porteur du projet : Lisa ABDALLAH

Âge : 24 ans

Thème : Culture

Nom Association : ALEAS

Motivations:

Participer à l'inclusion et à l'épanouissement de personnes atteintes d'un handicap,
Valoriser les potentialités artistiques de chacun,
Consolider une aventure humaine et citoyenne,
Permettre à tous l'accessibilité financière de cette manifestation par sa gratuité,
Véhiculer l'idée du partage au-delà des différences et des préjugés,
Inscrire ce projet dans une démarche intergénérationnelle pour soutenir le lien social.

Objectifs:

Favoriser la mixité sociale,
Consolider des liens d'humain à humain,
Elaborer un répertoire musical et permettre sa diffusion,
Adapter la méthode de transmission musicale pour et avec tous,
Adapter l'environnement artistique pour qu'il soit compris par tous pour en créer un qui nous ressemble.

Description du projet:

Son principe est de proposer à des personnes en situation de handicap de s'unir autour d'un projet partagé : créer, véhiculer et revendiquer les bienfaits de la mixité sociale grâce au concert qui aura lieu au rocher de Palmer le 26 juin 2020.

Public cible: tous publics

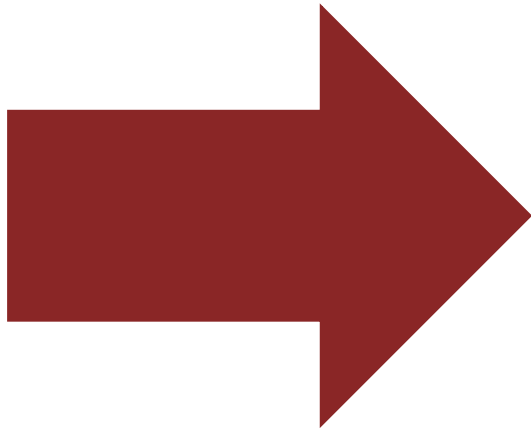
Nombres de personnes prévues : 200

Date et Lieu : 26 juin 2020 au rocher de Palmer à Cenon

Somme attribué:

1 000 €

Barbecue animé



Porteur du projet : Nawel FERRON

Âge : 14 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : Centre d'animation de Bordeaux

Motivations: Nous participons, depuis deux ans, aux activités du centre d'animation de Bordeaux Sud dans le cadre du collectif jeunes et nous aimerions nous investir davantage en organisant une soirée festive au centre d'animation ou au parc Brascassat.

Objectifs:

Organiser un moment convivial et d'échanges entre quartiers,
Permettre des rencontres autour d'un repas,
Faire découvrir des jeux pouvant se jouer en famille.

Description du projet:

Le projet consiste à organiser une soirée jeux surdimensionnés suivie d'un concert avec un groupe. En première partie de soirée, nous inviterons les personnes à jouer aux jeux surdimensionnés que nous expliquerons. Ensuite, un groupe musical se produira à l'extérieur si le temps le permet pour passer une soirée dansante.

Public cible: habitants de Bordeaux Sud

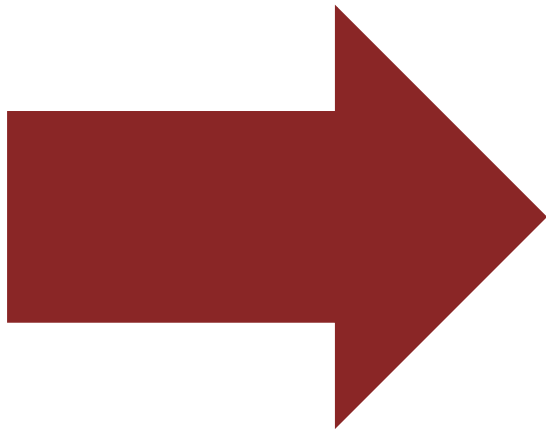
Nombres de personnes prévues : 50

Date et Lieu : 18 novembre 2020 au Centre d'animation Bordeaux Sud

Somme attribué:

100 €

Tous urbains



Porteur du projet : Elliot Seydou BOUILLARD

Âge : 19 ans

Thème : Culture

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations: Nous pensons que chaque personne doit s'épanouir socialement et personnellement. Pour ce fait, nous voulons favoriser la solidarité et la bienveillance pour créer une unité sociale dans le respect de tous.

Objectifs:

Nous nous engageons à développer la culture urbaine tout en intégrant des personnes en situation de handicap. Pour cela nous mènerons à bien des actions artistiques culturelles auprès des structures adaptées. Avec pour finalité un évènement d'art urbain pour et par des personnes en situations de handicap et nous lutterons contre leur exclusion sociale.

Description du projet: Tous urbains c'est un projet qui a pour vocation de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à la culture urbaine tout en supprimant les préjugés existants sur ces deux domaines.

Pour cela, nous allons dans un premier temps, mettre en place des ateliers dans des structures d'accueil médicalisées et dans un second temps, créer un évènement d'art urbain avec pour thématique : le handicap.

Le but final de notre projet est de permettre à notre public cible de se sentir intégré et concerné dans notre société tout en gagnant en estime personnelle.

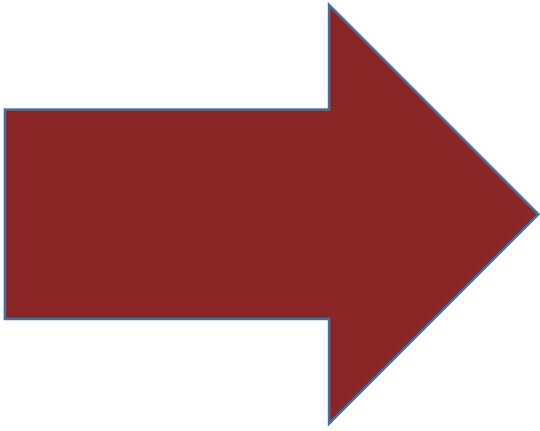
Public cible: PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP + TOUT PUBLIC

Nombres de personnes prévues : 10 pers / atelier + 100 pers évènement

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Somme attribué:

150 €



Porteur du projet : Etienne DUPLAA

Âge : 24 ans

Thème : Culture

Nom Association : Les Souffleurs de Nuages

Motivations: L'association Les Souffleurs de Nuages est principalement composée d'animateurs socioculturels diplômés. Nous voulons faire partager nos passions, nos compétences et notre réseau. Personnellement, je souhaite coordonner un événement d'envergure, alliant plusieurs acteurs de la vie associative bordelaise. Cela sera l'occasion de développer mon réseau ainsi que celui de l'association. De plus, mes compétences pourront être mises en application.

Objectifs:

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Participer à la dynamique culturelle du quartier Bordeaux Sud
- Favoriser le vivre ensemble entre les acteurs culturels et les habitants du quartier
- Donner du bonheur

Description du projet:

Trois après-midi et trois soirées sous le signe du bonheur et de la bienveillance.

Un weekend prolongé où le cirque, la musique, le théâtre et le jeu se mélangent pour le plaisir des petits comme des grands. Nous souhaitons permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens de partir en week-end prolongé de profiter en famille d'un événement convivial et festif. Nous allons intégrer de nombreuses associations bordelaises au projet afin de profiter de leurs réseaux et de leurs compétences. Un weekend plein de joie et de curiosité.

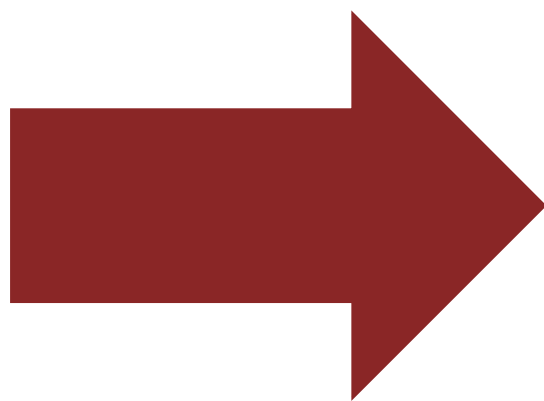
Public cible: Familial – Etudiants- 18-30 ans

Nombres de personnes prévues : 500

Date et Lieu : 7 mai 2020 au café culturel « Le Pourquoi Pas »

Somme attribué:

1 000 €



Porteur du projet : Elise SINTOT

Âge : 25 ans

Thème : Education

Nom Association : Parlay Film

Motivations: Je suis restée pendant un an dans l'EHPAD Belle-Croix à Floirac et j'y ai découvert de nombreuses « personnalités ». J'ai tissé des liens avec elles. Elles m'ont raconté leurs vies. Je les ai écoutées. J'ai découvert des histoires drôles, touchantes et parfois bouleversantes que je souhaite partager.

Objectifs:

Créer de la solidarité entre générations en valorisant pleinement chaque étape de la vie
Parler du quotidien des personnes âgées d'un EHPAD

Description du projet:

Réalisation de trois court-métrages sur les histoires de vies de trois personnes âgées d'EHPAD. Chacune des projections sera suivie d'un échange avec l'équipe du film et les résidents. Sur le long terme, ces court-métrages seront intégrés à un long-métrage documentaire : le film « Vieux ».

Public cible: enfants et personnes âgées

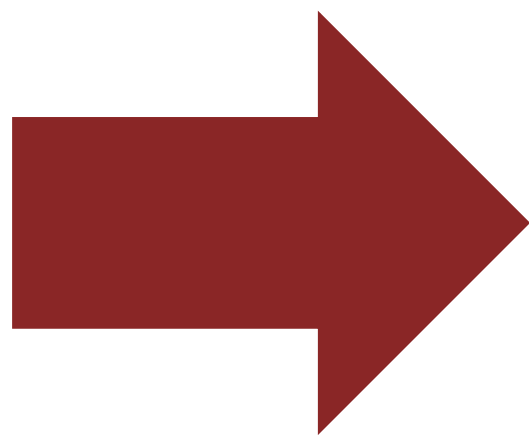
Nombres de personnes prévues : 60

Date et Lieu : 2 septembre 2020 à Bordeaux

Somme attribué:

1 000 €

Argonne Street Contest



Porteur du projet : Matias MARQUES

Âge : 14 ans

Thème : Citoyenneté

Nom Association : Centre d'animation de Bordeaux

Motivations: Nous sommes quatre jeunes membres du collectif jeunes du centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès. Nous sommes passionnés de skateboard et souhaitons partager cette passion avec d'autres jeunes Bordelais. Aujourd'hui, nous répondons à l'appel à projet « Je relève le défi » parce que nous voulons que notre action soit mieux connue des habitants, qu'elle touche davantage de personnes et que vous puissiez nous aider.

Objectifs:

Participer à l'animation de la vie de quartier,
Créer des temps sportifs conviviaux accessibles à tous les jeunes,
Mettre en avant les valeurs du sport,
Nous enrichir à travers cette expérience.

Description du projet:

Depuis de nombreuses années, le centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès a créé avec les jeunes un mini skate parc en son sein. Nous souhaitons dynamiser l'animation de ce lieu en créant deux compétitions de skateboard appelées Contests.

Public cible: enfants et adolescents

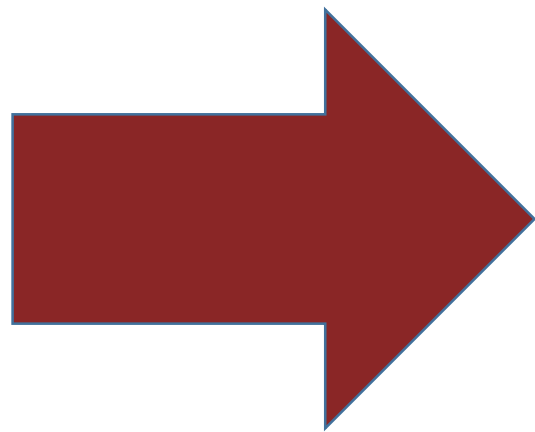
Nombres de personnes prévues : 150

Date et Lieu : 11 avril 2020 au Centre d'animation Argonne Nansouty Saint Genès

Somme attribué:

200 €

Jamming Assembly 2020



Porteur du projet : Antoine PHILIPPEAU

Âge : 22 ans

Thème : Culture Numérique

Nom Association : Fenrir Studio

Motivations:

La jamming Assembly 2019 a été un grand succès et a validé une forte demande pour ce genre d'événement de la part des bordelais. Cela a aussi mis en lumière une autre demande celle des collégiens et plus généralement des familles d'avoir de l'information et de la formation autour du jeu vidéo. C'est ainsi que la Jamming Assembly 2020 doit évoluer pour accueillir un public plus nombreux plus diversifié.

Objectifs:

» Un projet créatif: Promouvoir et faire émerger la création numérique en NA/Valoriser les jeunes talents/ Établir une dynamique ludique et créative pour pousser au dépassement de soi.

» Un projet innovant

Créer des liens entre différents campus à l'échelle française/ Favoriser l'émergence de nouveaux processus de création/Proposer au grand public de l'information sur les jeux vidéo et ses pratiques

» Un projet en lien avec l'emploi

Permettre la rencontre entre professionnel.le.s et étudiant.e.s/ Proposer aux étudiant.e.s une approche différente/concrète et valorisable professionnellement/Faciliter l'insertion professionnelle

» Un projet d'ampleur

Devenir un label de référence à l'international et rassembler les principaux acteurs de la création numérique.

Description du projet:

Pour rappel la jamming assembly -soutenu pour sa première édition en 2019 par la ville de Bordeaux - est un Week-end de création numérique par équipe.

3 œuvres réparties dans au moins l'une de ces catégories.

Game Jam (création de jeux vidéo), Anim Jam (création de courts métrages d'animation) et Sound Jam (création de bande sonore). Un Jury de professionnels est présent pour poser un regard critique sur les œuvres et décerner des prix. Nous sommes également en train de développer un "prix régional" qui serait versé sous la forme d'un fond d'amorçage pour une équipe lauréate de la région pour permettre d'ancrer les jeunes talents sur notre territoire. Les grandes nouveautés cette année passent par une ouverture publique en jour [Suite dans le document "Description du projet" envoyer via les PJ du formulaire]

Public cible:

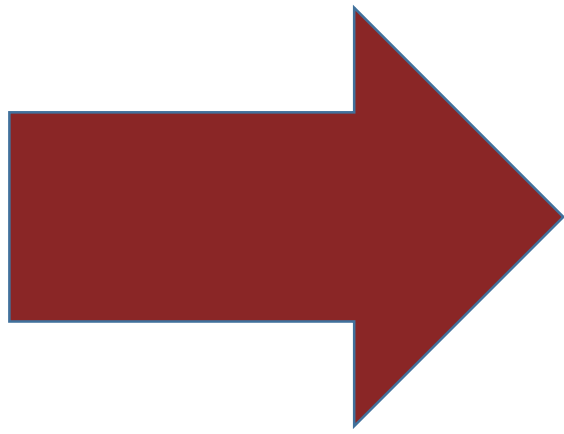
Passionnée de création numérique.

Nombres de personnes prévues : 500

Date et Lieu : 16/10/2020 à Bordeaux

Somme attribuée:

400 €



Porteur du projet : Jul' LE GUILLOUX

Âge : 22 ans

Thème : Culture

Nom Association : UNIS CITE GIRONDE

Motivations:

Aujourd'hui être exposé en galerie d'art/musée alors qu'on est amateur est quasiment impossible. J'aimerais permettre à ces artistes d'avoir la vitrine qu'ils méritent dans des endroits auxquels ils n'auraient pas forcément pensé. De plus, aujourd'hui les activités artistiques organisées peuvent être perçues comme redondantes, je souhaite donc aborder la thématique avec plus de légèreté. Mon but étant que chaque enfant qui habite dans ces zones puisse être pleinement conscient de son potentiel créatif et des possibilités qui s'offrent à lui pour les exploiter.

Objectifs:

Avec tout ça en tête, j'ai pour ambition de créer du lien social en valorisant les pratiques artistiques de la jeunesse bordelaise. Derrière cette phrase toute faite se tient une réelle volonté de ma part de créer quelque chose de nouveau mis à la disposition et à la bonne volonté des habitants de Bordeaux, et plus principalement ceux de Bacalan, quartier dans lequel je réside. Une action solidaire que je me défie de monter seul en huit mois mais qui pourrait bénéficier à n'importe quels artistes en herbe, jeunes pousses et autres mauvaises graines de la ville.

Description du projet:

Pour cela, je compte créer des ateliers d'éveil artistique sur Bordeaux cette année en mettant en relation des artistes, professionnels ou non, mais surtout étudiants, avec de plus jeunes artistes en devenir. Après quoi, seront mis en place avec le soutien des bénévoles des parrainages personnalisés entre ces derniers et le plus jeune public. Pour au final aboutir je l'espère sur une grande exposition en juin des oeuvres de tous les binômes (parrain-marraine/filleul(e) sur une seule et même oeuvre).

Public cible: Public jeune

Nombres de personnes prévues : 15 personnes
/ atelier

Date et Lieu : 21/10/2019 à Bordeaux

Somme attribué:

400 €

#Jerelèveledéfi



D-2020/229

**Séjours été 2020. Participation financière de la Ville.
Autorisation**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La période de confinement commencée en mars 2020 puis de déconfinement progressif à partir du mois de mai 2020 a bouleversé le quotidien des enfants et de leurs familles et limité leur accès aux activités éducatives, sportives, sociales et culturelles.

Dans ce contexte, il était important que les enfants et les jeunes puissent se voir proposer cet été des activités éducatives et de loisirs leur permettant également de bénéficier d'un renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages afin de les aider à réussir la rentrée scolaire de septembre. Il était en outre nécessaire pour certaines familles déjà fragiles avant cette période de crise de profiter de quelques jours de répit, pour leur bien-être, leur épanouissement voire leur reconstruction.

Aussi, la Ville a souhaité accompagner le départ en vacances des enfants, jeunes et familles cet été 2020.

Bordeaux a donc répondu à l'appel à candidature « colos apprenantes » dans le cadre du plan « Vacances apprenantes ». Initié par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le Ministère de la Ville et du Logement et en coordination avec le dispositif « quartiers d'été » (politique de la ville), ce plan se décline sous forme « d'écoles ouvertes », « d'écoles buissonnières », d'aide financière exceptionnelle aux accueils de loisirs ainsi que des séjours de « colos apprenantes ».

Les « colos apprenantes » ont permis de proposer aux enfants et jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire, des séjours d'au moins 5 jours, déclarés en tant qu'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et devant se dérouler sur le territoire français entre le 4 juillet et le 31 août 2020. Ce dispositif s'est adressé également aux enfants en situation de handicap, aux enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore aux enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance. Une attention particulière a été donnée aux mineurs accompagnés par l'aide sociale à l'enfance.

La place des collectivités territoriales a été centrale dans ce dispositif : en amont de l'organisation, afin de cibler le public prioritaire et ensuite, en lien avec le partenaire en charge de sa mise en œuvre.

Afin de faciliter le départ de mineurs en séjours de vacances, l'Etat contribue financièrement à hauteur de 400 euros / séjour et par enfant, soit 80% du coût moyen d'un séjour que l'Etat plafonne à 500 euros / séjour. La Ville percevra ces crédits sur présentation des attestations du nombre de départs effectifs. Charge à la collectivité de reverser cette aide de l'Etat, complétée par son propre soutien financier, aux organisateurs de séjours partenaires de la Ville. En effet, la Ville s'engage à co-financer ce dispositif à hauteur d'au moins 20% des actions, soit 100 euros / séjour et par enfant.

En outre, **pour les associations et organismes partenaires de la Ville, ne répondant pas au cahier des charges des « colos apprenantes »**, mais organisant néanmoins des séjours au bénéfice de ces mêmes publics suscités, la collectivité souhaite leur apporter son aide, compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille.

Ainsi, la Ville de Bordeaux a donc apporté sa participation de la manière suivante :

- En candidatant auprès des services de l'Etat pour percevoir les financements « colos apprenantes » qu'elle reversera aux organisateurs labellisés partenaires de la Ville

ayant accueillis des enfants et jeunes bordelais conformément au cahier des charges de ce dispositif,

- En versant à ces mêmes organismes une contribution complémentaire obligatoire à hauteur de minimum 100 euros par séjour et par enfant,
- En priorisant l'accès du domaine de la Dune aux séjours encadrés des enfants et familles bordelaises ayant souffert de la crise sanitaire,
- En soutenant financièrement les associations et organismes partenaires de la Ville organisant des séjours estivaux au bénéfice des enfants et des familles ayant souffert de la crise, mais n'entrant pas dans le label « colos apprenantes ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention relative à ce dispositif avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde,
- Encaisser les recettes de l'Etat relatives au dispositif « colos apprenantes » et à les reverser, aux organisateurs de séjours labellisés partenaires de la Ville ayant accueilli des enfants et jeunes bordelais,
- Verser à ces mêmes organisateurs labellisés la participation financière complémentaire de la Ville (c.f. annexe),
- Verser aux associations et organismes non labellisés « colos apprenantes » sollicitant un soutien financier, une subvention (c.f. annexe),
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME SCHMITT

Il s'agit là d'autoriser Monsieur le Maire à signer différentes conventions, à encaisser les recettes de l'État concernant le dispositif des Colos Apprenantes. Pour mémoire, la Ville a répondu à l'appel à candidatures des Colos Apprenantes, a envoyé cet été 80 enfants dans le cadre de ce dispositif. Les coûts étaient de 500 euros. L'État abonde à hauteur de 400 euros et la Ville de 100 euros.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. LE MAIRE

Merci Madame SCHMITT. Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

Moi, j'ai un témoignage d'une maîtresse en école maternelle. De quoi s'agit-il ? Les mois de confinement ont mis à rude épreuve les élèves les plus fragiles. La continuité pédagogique a montré toutes ses faiblesses et a renforcé les inégalités, soit parce que les élèves n'ont pas pu bénéficier d'accès numériques corrects, soit parce que ce sont des élèves qui ont besoin d'un accompagnement particulier dans leur apprentissage.

Toujours est-il que le Ministère, soucieux de ne laisser aucun élève sur le bord du chemin soi-disant, a trouvé la solution : mettre en place les Colos Apprenantes. Ces Colos s'adressent essentiellement aux élèves les plus fragiles et les plus défavorisés. Elles proposent de combiner des temps d'apprentissage scolaires et des temps de loisirs.

Mais qui s'occupe de la partie pédagogique de ces colos ? Dans le cahier des charges proposé par le Ministère, il est indiqué que les intervenants des séquences de renforcement des apprentissages disposeront, dans la mesure du possible, des compétences nécessaires au bon déroulement des activités. Autrement dit, tout le monde peut faire du renforcement scolaire. Certaines associations appellent même cela du *coaching* scolaire.

Tout d'abord, nous pensons qu'après une période difficile et anxiogène comme celle du confinement, tous les élèves ont eu besoin de vacances, d'évacuer la pression et le stress liés à cette situation, puis que les élèves, d'autant plus s'ils sont fragiles, ont besoin d'un enseignement exigeant, de qualité, diffusé par du personnel formé, rompu aux méthodes d'apprentissage spécifiques. Le service public de l'éducation ne peut pas être délégué à des associations, comités d'entreprise ou autres. Enfin, ce que propose le Ministre BLANQUER est hypocrite. Alors qu'il était Conseiller du Ministre de l'Éducation, Luc CHATEL sous SARKOZY, il a organisé la case de l'école en supprimant 60 000 postes d'enseignants, notamment des postes d'enseignants spécialisés comme les réseaux d'aide spécialisés pour les enfants en difficulté. Il a continué d'œuvrer dans le gouvernement de MACRON en supprimant 1 800 postes en 2019.

Nous aurions aimé avoir un bilan de cette expérience de Colos Apprenantes. Ce qui ressort au niveau national sur le peu que l'on sait, c'est que les élèves les plus éloignés de l'école ne se sont pas inscrits à ces séjours. Le décrochage ou les difficultés scolaires ne sont pas qu'une question de volonté de l'élève, c'est un processus beaucoup plus complexe.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre cette délibération. Par contre, nous sommes pour le financement de colonies municipales, dans lesquelles seraient promues la culture populaire, le vivre-ensemble et le respect de chacun. La Municipalité de Bordeaux, comme cela se fait dans de nombreuses villes, doit proposer aux enfants de sa Ville des séjours de qualité, accessibles à tous. C'est cela qui permettra une véritable mixité sociale et culturelle selon nous.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sylvie SCHMITT veut répondre, pardon.

MME SCHMITT

Oui, je voulais juste apporter une précision. Concernant donc ces vacances apprenantes, les enfants ont été choisis ou du moins identifiés avec l'aide des enseignants. 300 enfants ont été appelés par la Mairie de Bordeaux. 80 ont finalement participé à ces vacances apprenantes. C'est décevant. On aurait aimé qu'il y en ait plus. On s'est heurté à des freins au niveau des familles qui étaient peut-être anxieuses à l'idée de faire partir leurs enfants.

Enfin, par rapport à ce que vous dites, on ne va pas parler ce soir de cela, mais je voulais vous dire que la Ville de Bordeaux a un superbe domaine, qui s'appelle le Domaine de la Dune, qui est une donation de la Ville. Nous comptons bien relancer une politique au niveau de nos départements et des possibilités de créer des séjours là-bas pour les enfants bordelais.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Vincent.

M. MAURIN V.

Oui, je rejoins tout à fait ce que vient d'expliquer Sylvie SCHMITT. La critique que vous faites, Monsieur BOUDINET, dans votre intervention est légitime du point de vue de la politique gouvernementale. Après le confinement, il ne s'agissait pas d'avoir simplement des actions « gadgets », mais il s'agissait de réfléchir à une politique de fond, permettant à des enfants pas seulement d'avoir du soutien scolaire, mais surtout d'accéder aux loisirs et aux vacances.

Si la Ville de Bordeaux a accepté ce dispositif avec 300 enfants qui sont partis, c'est d'abord sur cet objectif-là et pas simplement le soutien scolaire. D'autres dispositifs ont existé, comme l'école ouverte ou les stages de réussite, plus traditionnels et pas nouveaux dans la période, qui ont eux aussi été investis, mais principalement portés par l'Éducation Nationale. Ce n'était pas le cas des Colos Apprenantes où les collectivités avaient un rôle et une mission en lien avec des associations pour faire partir les jeunes souvent hors de leur quartier. C'est ce que nous avons fait cette année, en particulier sur le site dont vient de parler Sylvie SCHMITT, le Domaine de la Dune, où des enfants de Bordeaux Nord, des enfants de Bordeaux Sud, des enfants de La Bastide ont pu participer à des séjours. Le retour qu'on en a, c'est que c'était des séjours plutôt de qualité.

Concernant ensuite tout ce que vous avez dit sur la responsabilité de l'Éducation Nationale, quant aux effets de l'échec scolaire provoqué en partie dans les familles les plus pauvres avec la crise du Covid, elle reste entière et les réponses sont évidemment à trouver du point de vue national. Merci.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Vote contre du Groupe BORDEAUX EN LUTTES.

M. PFEIFFER

Délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX. Délibération n°231 : « Musée d'Aquitaine. Projet scientifique et culturel. Approbation ».

ANNEXE 1 : DETAIL DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

ASSOCIATION/ ORGANISME	Dates et lieu du séjour	Nombre de participants	Budget prévisionnel total	Participation Etat	Participation Ville
Dispositif "Colos apprenantes"					
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	du 3 au 7 août 2020 la Dune (Arcachon)	14 jeunes (11-14 ans)	7 962 €	5 600 €	1 400 €
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	Centre d'Animation Argonne : du 13 au 17 juillet (Dordogne) et du 27 au 31 juillet 2020 (Mimizan) Centre d'Animation Benauges : du 10 au 14 août 2020 (Mimizan) Centre d'Animation Monséjour : du 26 au 31 juillet 2020 (Beaudereix)	Centre d'Animation Argonne : 24 jeunes Centre d'Animation Benauges : 12 jeunes Centre d'Animation Monséjour : 10 jeunes		plafonnée à 400 € par mineur et par séjour	déjà prise en compte dans le cadre du CPOM au titre de l'année 2020
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	du 20 au 24 juillet 2020 du 3 au 7 août 2020 la Dune (Arcachon)	6 jeunes (11-14 ans)		plafonnée à 400 € par mineur et par séjour	prise en charge à minima de 100 € par mineur et par séjour
SOYONS LE CHANGEMENT	du 24 au 29 août 2020 la Dune (Arcachon)	31 jeunes	11 500 €	8 000 €	3 500 €
VACANCES ANIMATION LOISIRS TOURISME 33 - VALT 33	du 7 au 14 août 2020 Les Agudes du 14 au 21 août 2020 Vieille Aure du 14 au 21 août 2020 Taussat du 21 au 28 août 2020 Sanguinet	20 enfants maximum 20 enfants maximum 15 enfants maximum 20 enfants maximum	selon le nombre d'enfants participants	plafonnée à 400 € par mineur et par séjour	prise en charge à minima de 100 € par mineur et par séjour
La BASE	du 3 au 7 août 2020 du 10 au 14 août 2020 Le Temple sur Lot (47)	48 enfants maximum	selon le nombre d'enfants participants	plafonnée à 400 € par mineur et par séjour	prise en charge à minima de 100 € par mineur et par séjour
UCPA Union nationale des Centres sportifs de Plein Air	du 23 au 29 août 2020	40 enfants maximum	selon le nombre d'enfants participants	plafonnée à 400 € par mineur et par séjour	prise en charge à minima de 100 € par mineur et par séjour
Séjours été 2020 (hors dispositif "Colos apprenantes")					
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	du 17 au 21 août 2020 la Dune (Arcachon)	17 jeunes	8 427 €		3000,00 €
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	du 20 au 23 juillet 2020	10 adultes 12 enfants	3 605 €		1 865,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	du 13 au 15 juillet 2020	22 jeunes	5 049 €		4000,00 €



CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DES « COLOS APPRENANTES »

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de présenter les obligations réciproques de l'État et de la ville de Bordeaux dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place des « colonies apprenantes ».

Cadre des « colos apprenantes »:

Les « colos apprenantes » ont été définies par l'instruction interministérielle D 20007311 du 8 juin 2020 relative au plan vacances apprenantes été 2020, dispositif « colos apprenantes » et aide exceptionnelles aux accueils de loisirs.

Les « colos apprenantes » constituent des séjours de vacances au sens du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les signataires

- L'État, représenté par la Préfète de la Région nouvelle-aquitaine, Préfète de la Gironde,
- La Commune de Bordeaux, représentée par le Maire,

Engagements de la commune, :

La commune s'engage à offrir aux enfants et aux jeunes de son territoire (entre 3 et 17 ans) une offre de séjours labellisée « colos apprenantes ».

La commune s'engage à identifier et inscrire des enfants et des jeunes qui pourront par son intermédiaire partir en « Colos apprenantes ».

La commune assure le paiement des inscriptions auprès des associations organisatrices de « colos apprenantes », et perçoit une aide de l'Etat de 400 euros par jeune considéré comme prioritaire.

La commune s'engage à prendre en charge au moins 20% du coût du séjour (le coût d'un séjour étant plafonné à 500 € pour 5 jours).

Les séjours sont gratuits pour les familles. Cependant, la commune peut prévoir une participation financière symbolique.

La commune peut soit financer directement un séjour labellisé dont elle serait l'organisatrice, soit s'inscrire au sein d'une colonie labellisée proposée par un organisateur de séjours.

Engagements de l'État

L'Etat s'engage à labelliser une offre de séjours de qualité qui répond aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.

L'Etat s'engage à financer le départ en séjour des publics considérés comme prioritaires car les plus exposés aux effets de la crise :

- jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- jeunes issus de familles isolées ; monoparentales ou en situation socio-économique difficile ; enfants en situation de handicap ; enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet ;
- une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

L'État s'engage, pour ces publics prioritaires, à prendre en charge jusqu'à 80% du coût du séjour (le coût d'un séjour étant plafonné à 500 € pour 5 jours). Cette aide de l'État est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine.

Durée de la convention et entrée en vigueur

La présente convention est conclue pour la période de juillet et d'août 2020. Elle peut être modifiée par avenant après négociation entre les signataires.

Détermination du montant de l'aide de l'Etat

Nombre de places proposées	Dont publics prioritaires
600	600

Les coûts totaux estimés éligibles sont de 240 000 euros (600 x 400€) et devront faire l'objet de demande de subvention et de convention financière spécifique.

En effet, la dépense sera imputée sur :

- le programme 147 politique de la ville dès lors que les bénéficiaires sont issus des quartiers politique de la ville,
- le programme 163 jeunesse et vie associative (BOP) pour les autres publics

Dossier de subvention, versement de la subvention et compte-rendu

A/ Pour la politique de la ville (147) pour les habitants des QPV :

Une fois la présente signée, la collectivité devra déposer une demande de subvention au titre des colos apprenantes, sur la plateforme Dauphin. Les dossiers de demande devront être déposés en ligne via le site extranet dont l'adresse est : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Le versement de la subvention de l'Etat pourra intervenir suite à l'instruction des demandes déposées.

Un compte rendu financier sera à produire au plus tard le 30 juin 2021. Le cas échéant un titre de recette sera émis au vu du reliquat constaté.

B/ Pour la jeunesse et la vie associative (P163)

Le versement de la subvention de l'Etat pourra intervenir suite à la signature d'une convention financière.

Un compte rendu financier sera à produire au plus tard le 30 juin 2021. Le cas échéant un titre de recette sera émis au vu du reliquat constaté.

Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'Etat à « *fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention* ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor Public.

Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le

soutien » du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de la ville et du logement.

Résiliation de la convention

Elle sera résiliée de plein droit dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La Préfète,

Le Maire

ANNEXE 3 : Valorisation des aides en nature

ANNEXE 3 : Valorisation des aides en nature	
ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	42 870,50 €
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	1 429,50 €
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	898 458,06 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	107 012,41 €
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	339,00 €
SOYONS LE CHANGEMENT	140,00 €
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	294 351,37 €
VACANCES ANIMATION LOISIRS TOURISME 33 - VALT 33	480,00 €

D-2020/230

**Ecoles élémentaires - séjours scolaires - liste des classes
pour les séjours automne 2020**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX

D-2020/231
Musée d'Aquitaine. Projet scientifique et culturel.
Approbation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée d'Aquitaine s'est engagé dans une démarche collective pour la rédaction de son nouveau Projet scientifique et culturel (PSC), document d'orientation pour la période 2020-2025. Le précédent PSC couvrait la période 2011-2016. Au-delà d'une obligation légale, l'enjeu est de proposer à la Ville de Bordeaux et au ministère de la Culture des propositions de perspective pour les cinq prochaines années.

Afin de mener à bien une écriture collective du Projet scientifique et culturel du musée d'Aquitaine, une démarche participative a été mise en place depuis décembre 2017.

Implanté en plein cœur de ville dans l'ancien Palais des facultés, le musée d'Aquitaine dispose d'une grande réserve foncière de 29 000 m² dont seul un tiers est exploité aux fins d'expositions. Le musée conserve plus d'1,4 million de pièces qui couvrent 400 000 ans d'histoire et proviennent de Bordeaux, de l'Aquitaine et de cinq continents (Europe, Océanie, Afrique, Asie et Amériques).

Deux autres musées sont placés sous la responsabilité de l'équipe du musée d'Aquitaine : le musée Goupil qui ne dispose plus d'exposition permanente depuis 1998 et le Centre National Jean Moulin, dont le bâtiment a été fermé en 2018 compte tenu de son état et qui propose un programme hors les murs et vers les scolaires.

La richesse des collections, leur variété, leur ancienneté et la diversité de leurs origines placent le musée d'Aquitaine comme l'un des grands musées de région en France, et il dispose d'une grande potentialité pour proposer un grand musée d'histoire, de civilisation et de société sur la façade atlantique de Bordeaux.

Un comité scientifique et un comité de pilotage ont accompagné l'équipe du musée dans la rédaction du document présenté en annexe, avec les représentants du ministère de la Culture, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Gironde, de Bordeaux Métropole, des deux universités de Bordeaux et de l'Office du tourisme.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le projet scientifique et culturel élaboré par le musée d'Aquitaine.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BOUTLEUX

Concernant le projet scientifique et culturel du Musée d'Aquitaine, je vous demande une minute. C'est à mon initiative que j'ai demandé à la dégrouper. Il s'agit d'un projet pointu pour cet établissement qui veut se donner l'ambition d'être le lieu où s'exprime toute l'exploration de l'histoire mondiale de Bordeaux et de l'Aquitaine.

Déjà identifié comme le haut-lieu de la mémoire anthropologique et historique, ce nouveau projet scientifique affirme la volonté du Directeur, Laurent VÉDRINE, et de ses équipes d'en faire un outil de recherche pour tous les publics. L'un des principaux enjeux du projet scientifique et culturel sera d'une part de mettre en résonance les collections du Centre national Jean Moulin, le Musée Goupil et le Musée d'Aquitaine, et d'autre part affirmer leurs identités et leurs singularités au sein de ce qui pourrait devenir le Palais des Musées.

Ce projet est basé sur une collection municipale, dont les premières acquisitions remontent à quatre siècles. Autour de la bibliothèque, se déploieront près de 7 000 mètres carrés d'espaces d'exposition sur trois niveaux, permettant un voyage multidimensionnel. Ce parcours permanent sera la colonne vertébrale du Musée. Celui-ci sera tout d'abord un lieu où la culture sera partagée sous différentes formes, de manière ouverte et accessible.

Enfin, l'ambition de ce projet est bien de valoriser ce lieu emblématique de la connaissance de notre patrimoine, en imaginant de nouvelles fonctions d'accueil, des espaces d'exposition temporaires, des cours aménagées, des jardins, des espaces de convivialité et de diffusion, un auditorium rénové et des espaces de médiation en plein cœur de ville.

Ce projet scientifique et culturel respecte l'esprit historique du lieu, tout en souhaitant doter la Ville de Bordeaux d'un outil de recherche contemporain, évoquant les enjeux que rencontre actuellement notre société.

J'insiste sur le fait que les équipes du Musée d'Aquitaine souhaitent que ce projet s'inscrive dans une démarche collective, partenariale et citoyenne, en s'ouvrant largement aux publics qui n'ont pas ou peu accès à la culture.

Je vous invite donc à approuver cette délibération.

M. LE MAIRE

Qui souhaite intervenir ? Fabien ROBERT et Marik FETOUH.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous allons évidemment voter des deux mains ce projet scientifique et culturel, au joli titre, au beau nom, un « Musée-monde de Bordeaux et d'Aquitaine ». Ce projet auquel notre majorité a beaucoup participé – vous vous en doutez – est un projet exemplaire. Je ne vais pas être très long. Mais le Musée d'Aquitaine a des atouts extraordinaires : le lieu, son emplacement, les espaces disponibles – pas tout à fait encore, mais qui pourraient l'être un jour – pour accueillir du public, une collection tout à fait extraordinaire. Contrairement à une idée reçue, ce qui est très beau n'est pas toujours en réserve. Les musées montrent, mais beaucoup de choses aussi ne sont pas montrées et elles sont tout à fait extraordinaires. Une équipe elle aussi passionnée, engagée, qui fabrique, qui conserve, qui inventorie, qui recherche, qui montre et qui a la passion de la médiation.

Le Musée d'Aquitaine a aussi un atout extraordinaire, c'est qu'à mon avis, il se situe aujourd'hui au cœur ou au croisement de multiples problématiques qui traversent notre pays et notre société. Il y a des tensions, on le voit dans ce type d'enceinte. Il y a des questionnements. Est au fond, tout ramène au savoir, ce que nous devrions mieux connaître, ce dont nous devrions nous rappeler et sans lancer de débat ici, peut-être nous souvenir qu'au lieu d'effacer certaines traces de notre Histoire ou de déboulonner certaines statues, il faut d'abord connaître, expliquer, partager, parfois re-contextualiser et que cela part toujours de ces lieux, à tort parfois décriés que sont les musées.

Nous croyons donc profondément en ce projet et en ce lieu. Il y aura des choix à faire, des arbitrages à faire bien sûr. Le projet scientifique et culturel qui nous est présenté ici est formidable. Il est porté par un Directeur passionné, que je salue. Il est déjà très passionné puisqu'il est là depuis 15 heures et il attend patiemment, Cher Laurent VÉDRINE. Je ne raconterai pas l'anecdote qui vous lie, vous, moi et Montaigne. Mais parfois, les projets tiennent à peu de choses, se lancent, se développent. En tout cas, nous espérons que dans les arbitrages qui seront faits, vous porterez, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ce projet à bout de bras.

Il y aura des concertations sur la politique culturelle, mon Cher Collègue, Cher Dimitri BOUTLEUX. Forcément, les acteurs qui proposent des idées se disent rarement qu'il faut donner plus aux institutions. Vous verrez qu'il faut toujours déséquilibrer les budgets souvent en faveur des acteurs associatifs. N'oublions pas, dans ce projet, la magnifique rénovation de ce Musée qui nous est proposé aujourd'hui et qui pourrait faire demain du Musée d'Aquitaine un vrai Musée de l'Homme avec un grand H, des civilisations, extrêmement attractif en plein cœur de Bordeaux.

J'espère que malgré les arbitrages difficiles, forcément quand ils sont financiers, ce projet pourra voir le jour. En tout cas, nous y sommes extrêmement attachés et nous félicitons toutes celles et ceux qui l'ont pensé. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Fabien ROBERT. Marik FETOUH.

M. FETOUH

Chers Collègues, Monsieur le Maire, sur le fond, je rejoins tout à fait Fabien ROBERT sur la qualité du Musée et du projet. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a les salles XVIIIème siècle qui abordent les questions d'esclavage au Musée d'Aquitaine et que le Musée participe pleinement dans la politique de vivre-ensemble à Bordeaux. Le Musée Jean Moulin également, à travers la question de la Résistance, aborde déjà et abordera encore plus dans une version rénovée les questions qui sont fondamentales, au regard de notre cohésion nationale.

Je trouve simplement dommage que cela fasse l'objet d'une présentation d'une minute en Conseil municipal, à 21 heures 08, et on a appris à peu près ce qui était écrit dans SUD-OUEST dans votre présentation, Monsieur l'Adjoint. Je trouve cela vraiment dommage et cela vaudrait le coup d'avoir une présentation du projet scientifique et culturel.

Lors des conseils municipaux organisés durant la précédente mandature, on avait invité des experts, des directeurs d'établissements culturels à venir présenter des projets en début de Conseil. Je pense que cela vaudrait le coup peut-être que Laurent VÉDRINE nous présente ce magnifique projet de manière un peu plus détaillée.

M. LE MAIRE

Oui. Y a-t-il des interventions ? Dimitri BOUTLEUX répond, non ? Un mot ?

M. BOUTLEUX

Oui, je suis pour donner plus de part, de temps à la culture, au débat au Conseil municipal, plutôt que de joutes qui peuvent parfois paraître un peu moins utiles. Donc oui, quand vous voulez.

M. FETOUH

C'est vous qui faites l'ordre du jour. Rassurez-moi, c'est vous qui faites l'ordre du jour ?

M. LE MAIRE

Vous conviendrez que l'on a abordé en cours de séance deux dossiers très importants qui nous ont effectivement un peu décalés dans le temps. C'est un Conseil municipal exceptionnellement riche.

M. FETOUH

Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, je pense que la prochaine fois, quand vous aborderez les questions de sécurité, s'il y avait un document écrit, cela permettrait d'avoir des débats peut-être un peu plus consistants.

M. LE MAIRE

Cela n'aurait pas raccourci les débats d'un iota.

Je tiens à remercier Monsieur Laurent VÉDRINE qui est le Directeur du Musée d'Aquitaine, qui est resté jusqu'à cette heure avancée de la soirée. Monsieur VÉDRINE, en mon nom personnel et au nom de tous les conseillers municipaux, je tiens vraiment à vous remercier pour votre présence à cette séance. Merci.

Je mets maintenant aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Nous allons passer à la délibération n°240 : « Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'État/Ministère de la Culture. Autorisation. Signature. Encaissement ».



**SYNTHÈSE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL
2020/2025 DU MUSÉE D'AQUITAINE**

**UN MUSÉE-MONDE,
DE BORDEAUX
ET D'AQUITAINE**

« On ne peut abuser que de choses qui sont bonnes. »
Michel de Montaigne (1533-1592)

Le musée d'Aquitaine s'est engagé dans une démarche collective pour la rédaction de son Projet scientifique et culturel (PSC), document d'orientation pour la période **2020-2025**. Le précédent PSC couvrait la période 2011–2016. L'enjeu est de proposer à la ville de Bordeaux et au ministère de la Culture des propositions pour les cinq prochaines années. Le musée conserve près de **1,4 million de pièces** qui couvrent **400 000 ans** et proviennent de Bordeaux, de l'Aquitaine et de tous continents de la planète.

Le musée d'Aquitaine est abrité en plein cœur de ville dans l'ancien Palais des facultés d'une surface de **29 000 m²**. Deux autres musées sont placés sous la responsabilité de l'équipe du musée d'Aquitaine : le Centre National Jean Moulin, dont le bâtiment a été fermé compte tenu de son état en 2018 et qui propose un programme hors les murs et vers les scolaires et le musée Goupil qui ne dispose plus d'espace d'exposition permanent depuis 1998. Le musée d'Aquitaine et le Centre National Jean Moulin ont accueilli près de **200 000 visiteurs** en 2017, juste avant la fermeture de ce dernier.

Un musée à dimension atlantique

La richesse des collections, leur variété, la période couverte et la diversité de leurs origines qui sont le fruit du regroupement d'une dizaine de collections de musées depuis le XIX^e siècle placent le musée d'Aquitaine comme **l'un des grands musées de région** en France, à l'instar du musée des Confluences à Lyon, du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille ou du musée d'histoire de Nantes. Le musée d'Aquitaine dispose d'une grande potentialité pour rejoindre ce trio de musées et proposer un grand musée d'histoire, de civilisation et de société sur la façade atlantique.

Pour y parvenir, le musée dispose d'une **grande réserve foncière**. En effet, seul un tiers de la superficie du bâtiment du musée d'Aquitaine est utilisé pour accueillir du public et proposer des expositions, le reste de l'édifice étant occupé par des réserves. Par ailleurs, de nombreuses sections du musée ne sont pas présentées au public : la riche collection d'Égypte, la majeure partie des collections extra-occidentales, l'ethnographie aquitaine et les collections du Centre National Jean Moulin et du musée Goupil, attendent de renouer avec le public. Enfin, le bâtiment du musée d'Aquitaine, en plein cœur du secteur classé patrimoine mondial par l'Unesco à Bordeaux, possède des qualités historiques et architecturales indéniables. Ainsi, une fouille archéologique est actuellement menée sur **le tombeau présumé de Michel de Montaigne**, récemment redécouvert, dans les sous-sols du musée d'Aquitaine.

Une écriture collective

Une démarche participative a été mise en place depuis décembre 2017 pour écrire collectivement ce Projet scientifique et culturel. La totalité de l'équipe a ainsi participé à l'opération « *Vis ma vie de visiteur au musée d'Aquitaine* », **diagnostic partagé** du parcours d'exposition de référence réalisé lors de dix séances de travail. Des propositions classées par ordre de priorité ont été formulées pour améliorer la qualité de l'offre au public. Par ailleurs, un groupe de travail a réfléchi durant quatre séances à l'identité et à l'image du musée d'Aquitaine et des priorités ont été également définies. Enfin, l'ensemble de l'équipe du musée a établi un état des lieux global et précis du musée et des priorités d'action pour les années à venir lors de quatre séances plénières et de groupes de travaux thématiques. Ce travail d'équipe s'appuie sur les réflexions et avis d'un **comité scientifique** fort d'une quarantaine de membres. Ce comité s'est réuni deux fois et ses membres ont été consultés dans le cadre de groupes thématiques.

Par ailleurs, le maire de Bordeaux a également mis en place un **comité de pilotage** permettant de partager les orientations du PSC avec des représentants du ministère de la Culture, de la Région

Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de Bordeaux Métropole, des deux universités de Bordeaux et de l'Office de tourisme. Ce PSC s'est également nourri de travaux collectifs de réseaux nationaux et internationaux (Fédération des écomusées et musées de société, réseau des musées d'histoire de ville en Europe, réseau des musées franco-américains FRAME, musées du XXI^e siècle portés par le ministère de la Culture, musées de l'histoire de l'esclavage), de visites de musées et de rencontres avec de nombreux professionnels du secteur, chercheurs, responsables associatifs, enseignants et acteurs du tourisme. Ce sont au total près de **deux cents interlocuteurs** avec qui nous avons pu échanger et travailler durant ces deux années pour proposer un musée du Nous, une rencontre avec un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine.

Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine

La nature, la variété et l'origine des collections du musée d'Aquitaine ouvrent des champs considérables : d'un galet aménagé en outil par les premiers hominidés d'Aquitaine il y a 400 000 ans, des tableaux, des gravures du XVI^e siècle à nos jours, des sculptures du Paléolithique au XX^e siècle, des objets provenant d'Aquitaine et de l'ensemble des continents... Ces quelque 1,4 million d'objets permettent au musée de parler de la cité de Bordeaux, en plein cœur de la Nouvelle-Aquitaine dont l'histoire est le fruit de nombreux échanges avec le reste du monde.

Le musée peut ainsi jouer avec ces **trois échelles locale, régionale et mondiale** pour proposer un **musée du Nous et de la Relation**¹, fruit de la rencontre entre un musée d'identité locale et régionale, et un musée-monde composé de riches collections extra européennes.

Une collection, trois musées et une équipe

L'équipe du musée s'est vu confier par la ville de Bordeaux la responsabilité de deux autres musées, le Centre National Jean Moulin dédié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et le musée Goupil du nom d'un galeriste et éditeur d'art qui a diffusé des images d'art à travers le monde au XIX^e siècle. L'un des enjeux de ce projet scientifique et culturel sera de **mettre en résonance** ces trois collections.

Quel est le point commun entre toutes ces collections ? Elles sont conservées à Bordeaux par le musée d'Aquitaine et sont destinées à être présentées dans un même bâtiment, celui de l'ancien Palais des Facultés qui abrite aujourd'hui le musée. La richesse, le nombre, et la variété de ces collections en un même lieu résultent de trois phénomènes : d'une part, la constitution de collections municipales relatives à l'histoire de la ville de Bordeaux. D'autre part, la collecte d'objets d'ethnographie rurale impulsée par Georges-Henri Rivière et le directeur du musée d'Aquitaine Louis Valensi, dès 1963. Et enfin, à Bordeaux, grand port colonial depuis le XVIII^e siècle, le regroupement de collections ramenées par des missionnaires, des médecins, des administrateurs, des collectionneurs de pièces provenant d'Océanie, d'Afrique subsaharienne, de l'espace méditerranéen, de l'Amérique et de l'Asie ont permis la constitution d'un ensemble extra-occidental de plus de six mille pièces.

Fort de ce constat, ce projet sera appuyé sur les deux dénominateurs communs du musée d'Aquitaine, **son bâtiment et ses collections**.

¹ – L'expression « **musée du Nous** » est formulée par Benoît de l'Estoile dans son ouvrage *Le Goût des autres, De l'exposition coloniale aux Arts premiers*, Flammarion Champs essais, 2007, p. 12. Le musée des Autres présente des collections extra européennes, à l'instar du musée du quai Branly. Le musée de Soi est un musée d'histoire, de société qui présente le territoire sur lequel le musée est implanté. Le terme « **Relation** » est quant à lui privilégié par Myriam Cottias, directrice du CIRESC (CNRS) et membre du conseil scientifique du musée : M. Cottias invite le musée à s'emparer d'une notion qui fut au cœur de la pensée d'Édouard Glissant et qui exprime la rencontre, les liens tissés entre deux « pensées du monde ».

Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles : l'histoire du bâtiment

L'édifice dans lequel le musée est installé depuis 1987 est l'ancien Palais des Facultés de lettres et de sciences. Il a été construit en 1886 par l'architecte Louis Durand avec, dans son sous-sol, le tombeau présumé de Michel de Montaigne, et au point le plus haut, une tour-terrasse utilisée pour l'enseignement de l'astronomie et l'observation des étoiles. Ce bâtiment qui couvre une superficie de 29 000 m² sur six niveaux était d'une grande modernité. « *On l'a dit avec justesse une faculté doit désormais être un atelier* », écrit Louis Liard, adjoint au maire de la ville de Bordeaux et directeur de l'enseignement supérieur auprès de Jules Ferry, à l'architecte Charles Durand le 12 juillet 1879. Ce Palais des Facultés a été **un lieu du savoir et de la transmission du savoir**.

C'est un quadrilatère avec, en son centre, une bibliothèque et quatre niveaux de circulation desservant de petites salles de cours, des laboratoires de recherche et d'enseignement (physique, chimie, météorologie, optique zoologie, botanique) et un musée archéologique. La muséographie du musée d'Aquitaine, ouvert en 1987, très inspirée de Georges-Henri Rivière, a tourné le dos à ce bâtiment en neutralisant l'enveloppe des collections. Aujourd'hui encore, il n'y a pas d'explication sur l'histoire du bâtiment et du site qui avant d'être une université avec des enseignants et des étudiants qui ont marqué l'histoire mondiale de la recherche (Emile Durkheim, Marcel Mauss, etc.), a été un lycée royal, un couvent, celui des Feuillants où a été inhumé Michel de Montaigne et une enceinte médiévale.

L'étude du bâtiment permettra, par capillarité, d'évoquer l'histoire passée et présente du quartier et de la ville de Bordeaux. La fouille archéologique du tombeau de Michel de Montaigne va contribuer à enrichir la connaissance de cette histoire. Cette recherche mettra également l'accent sur les échanges, notamment intellectuels entre l'université formant de nombreux étudiants originaires d'Afrique, des Antilles et d'Océanie et la constitution des collections extra européennes.

Les axes de travail sont les suivants :

- S'inspirer du Palais des Facultés, lieu de transmission du savoir et d'expérimentation. La bibliothèque sera identifiée comme pôle central d'information. De part et d'autre de la bibliothèque, le public pourra circuler sur cinq niveaux.
- Connaître l'histoire du site et du bâtiment, en s'appuyant en particulier sur la recherche archéologique du tombeau de Michel de Montaigne.
- Repositionner le musée d'Aquitaine comme un musée d'histoire de ville inscrit dans un quartier, avec des points de vue sur la cité.
- Réinvestir des zones qui ne sont pas ouvertes au public pour créer de nouveaux espaces d'exposition.
- Créer des jardins dans les cours intérieures et les terrasses pour présenter notamment les métissages et hybridations entre cultures d'ailleurs et agriculture de nouvelle Aquitaine (vigne, maïs, tabac, tomate de Marmande, pruneaux d'Agen, etc.).
- Développer la convivialité avec un espace de restauration, des lieux pour les enfants, de meilleures conditions d'accessibilité pour tous les publics.
- Développer les qualités climatiques du bâtiment en renforçant son inertie.

400 ans d'histoire des collections

Le parcours muséographique couvre 400 000 ans d'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine sur 5 000 m². Une infime partie de la collection constituée depuis le XVI^e siècle, soit près de 5 000 pièces sur un total d'un 1,4 million, est présentée au public. Très peu d'objets ethnographiques d'Aquitaine sont aujourd'hui visibles et une petite partie des collections extra-européennes est présentée. Travailler sur **l'histoire de la collecte de ces objets** au musée d'Aquitaine permettra de répondre aux questions suivantes :

- Comment cet objet est-il entré dans les collections du musée d'Aquitaine, dans quelles conditions et par quel biais ?
- À quoi servait cet objet et dans quel contexte ?
- Quel est le sens de cet objet en ce début du XXI^e siècle en France, à Bordeaux ?

Ces objets apporteront un éclairage nécessaire pour poser des questions sur notre société. Comment le climat a-t-il évolué ? Comment se nourrir ? Quels sont les rapports entre l'homme et la plante en Aquitaine ? Quand est apparue l'écriture ? Qu'est-ce qui caractérise l'Aquitaine ? Quelles relations et distinctions établir entre esclavage, colonisation et immigration ? Comment le pouvoir se légitime-t-il à travers des images et des symboles ? Depuis quand élève-t-on des abeilles, indispensables à la biodiversité ?

L'équipe du musée, avec l'aide de son comité scientifique, va tenter de répondre à ces questions et de **faire parler les objets en les resituant dans leur contexte** notamment dans le réseau de relations et d'échanges qui a permis que ces objets soient devenus des pièces de musée. Des réponses plurielles seront données à ces questions, avec des habitants des territoires concernés mais aussi des artistes, afin de proposer un musée du « *Nous* ».

Les axes de travail sont les suivants :

- Faire parler les objets en s'appuyant sur la recherche portée par la communauté scientifique, en particulier les Universités de Bordeaux.
- Contextualiser les objets avec leur site et région de provenance (maquettes, cartes, dispositifs multimédia).
- Construire un discours s'appuyant sur les collections avec différents points de vue, différents regards (par exemple pour les collections extra-européennes un regard alternatif posé par des artistes ou individus issus des pays d'où proviennent ces collections).
- Proposer de nouvelles muséographies avec des passerelles entre les collections d'ethnographies régionales et les collections extra européennes.
- Disposer de réserves permettant de conserver ces collections, de les étudier, de les rendre accessibles aux chercheurs et de les valoriser auprès du public.

Le précédent PSC (2011-2016) insistait sur la place du musée d'Aquitaine au sein de l'arc Atlantique et sur le rôle de Bordeaux comme interface entre l'espace Atlantique et l'arrière-pays aquitain. Nous poursuivrons dans cette direction en développant certains axes où **le public sera au cœur des enjeux, des actions et des usages du musée.**

Une histoire mondiale de l'Aquitaine et de Bordeaux

Bordeaux est un port depuis l'Antiquité (*Burdigala*) ouvert sur la façade atlantique et la Méditerranée via l'Isthme Gaulois et le cabotage côtier de l'Espagne jusqu'en Angleterre et en Europe du Nord. Ce port présente la particularité de s'appuyer sur les ressources locales (sel, pois, vin, bois, eaux-de-vie, textiles, blés) de l'arrière-pays qui correspond au territoire actuel de la Nouvelle-Aquitaine. Bordeaux entretient des relations avec la façade atlantique européenne grâce au développement des échanges avec l'Angleterre et l'Europe du Nord au Moyen Âge, puis des relations transatlantiques avec une apogée au XVIII^e siècle et une richesse du territoire bordelais et aquitain qui s'appuie sur le travail des esclaves à Saint-Domingue et dans les Antilles pour la production du sucre et du café.

Enfin, au XIX^e et au début du XX^e siècle, le port commerce avec l'empire colonial français et l'Afrique de l'Ouest en particulier. En ce début de XXI^e siècle, la ville de Bordeaux est devenue une ville attractive qui attire des millions de touristes, de nouveaux habitants et des étudiants venus d'horizons très variés. Bordeaux est l'interface entre le monde, l'espace atlantique (Afrique, Caraïbes, Amériques, Europe) et la Nouvelle-Aquitaine.

Le musée d'Aquitaine propose de présenter **l'histoire des échanges et de la mondialisation** des premiers hominidés d'Aquitaine (*Homo erectus*, Néandertal et *Homo Sapiens Sapiens*) il y a 400 000 ans, en passant par la révolution Néolithique (7 000 ans) et le développement de l'agriculture et du mégalithisme notamment. L'idée est de poursuivre par le développement de l'écriture avec les tablettes en argile de Suse en Iran actuel (5 000 ans) montrant des sociétés de plus en plus organisées, la civilisation égyptienne (4 000 ans) et sa très riche culture matérielle, puis les grands courants d'échange lors des âges des métaux avec des centres de production de bronze en Aquitaine (3 000 ans).

Le développement de *Burdigala* et de son rapport avec l'Aquitaine rurale seront abordés. Puis, seront évoqués l'essor du monde chrétien au Moyen-Âge, une Aquitaine qui devient anglaise durant trois siècles (XII^e-XV^e siècle), un territoire traversé par les guerres de religion et l'arrivée de la Renaissance italienne (XVI^e siècle), une reprise en main de Bordeaux par le roi Louis XIV (seconde moitié du XVII^e siècle) et le développement urbain et économique de Bordeaux au XVIII^e siècle qui est essentiellement fondé sur le vin et le commerce du sucre et du café provenant de l'île de Saint-Domingue (Haïti actuel) produit par des esclaves venus d'Afrique. Il sera question d'une ville portuaire adossée à l'Empire colonial d'Afrique de l'Ouest au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, qui participa pleinement à la Révolution industrielle et se redressa après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Seront également abordées la décolonisation et l'arrivée de nombreuses personnes provenant d'Espagne, du Portugal, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et des Antilles. Les collections présentent de nombreux témoignages de ce commerce des idées, de l'échange des marchandises, des denrées coloniales qui irriguent toute l'Aquitaine via les voies fluviales, des migrations des hommes, et des femmes (Aquitaine terre d'émigration, d'immigration, de passages, de frontières avec les Pyrénées et l'Océan), des processus de tensions et de rejets, d'hybridation et d'acculturation.

Du temps, de l'espace et des sensations

La rénovation du musée d'Aquitaine a débuté en 2009. Dix ans plus tard, l'ensemble du premier étage a été rénové hormis les salles extra européennes. À terme, le musée offrira une découverte en trois dimensions de notre histoire :

- Un voyage dans le temps dans les terres de la Nouvelle-Aquitaine et à Bordeaux durant 400 000 ans jusqu'au XXI^e siècle avec pour fil d'Ariane « Les Essentiels » (les objets phares et les repères dans le temps, dans la géographie et dans le bâtiment) tissant le lien entre les périodes et les espaces qui sont le fruit de trente ans de muséographies différentes et qui se nourriront de l'apport des nouvelles collections. Ces dernières seront contextualisées en relation avec les sites et les territoires d'où elles proviennent (cartes, maquettes, multimédia). Enfin, ce voyage dans le temps sera proposé au jeune public en s'appuyant sur un engin exploratoire (« A bord de La Bourlinguette », du nom d'une invention bordelaise du début du XX^e siècle) et sur une résolution d'énigmes, chasse au trésor géante permettant une exploration des collections du musée.
- Une exploration de « l'histoire mondiale de Bordeaux et de l'Aquitaine », une découverte de ses échanges avec l'espace Atlantique et le reste de la planète depuis les migrations des hommes d'Afrique durant la Préhistoire, les routes marchandes du vin, du sel et des métaux, les chemins de pèlerinage, les routes de l'esclavage, les migrations en Aquitaine. Le musée parlera de la mondialisation des images et des standards du goût avec les collections d'image d'art industriel du musée Goupil et de la mondialisation de la Seconde Guerre mondiale avec le CNJM. Ainsi seront évoquées, sur les traces des collectionneurs, les cultures méditerranéennes d'Afrique, d'Océanie, des Amériques (de l'Amérique centrale précolombienne à la culture Inuit), d'Asie (collection des vêtements Belinquier et photographies d'Inde du XIX^e siècle) et d'Aquitaine dans leurs relations à leur territoire (se nourrir, habiter, se déplacer, guerres) et à la dynamique de l'environnement et des paysages (en Aquitaine, le développement de la forêt des Landes, l'évolution du trait de côte, la création des vignobles).
- Une expérience, « le musée sensible », avec la participation du public dans un parcours sensoriel pour des personnes en situation de handicap, un parcours pour les enfants, le choix de personnages (« Vis ma vie de marin/de commerçant/de soldat »), des parcours thématiques (le vin, les écrivains, la sculpture, les peuples des fleuves et des rivières) et une actualité dans les thèmes proposés permettront de questionner le visiteur dans un parcours de plus de 7 000 m².

L'un des principaux enjeux sera d'ouvrir de nouveaux espaces au sein du bâtiment de l'ancien Palais des Facultés. Celui-ci pourrait devenir un « Palais des musées » regroupant le musée d'Aquitaine, le Centre National Jean Moulin et le musée Goupil car son objectif à terme sera bien de rendre ces trois collections accessibles au public. La bibliothèque, la documentation, les réserves graphiques du musée Goupil et du CNJM seront regroupées. Autour de la bibliothèque se déploieront des espaces d'exposition de référence sur trois niveaux permettant un voyage multidimensionnel : les deux premiers niveaux seront consacrés à un voyage de 400 000 ans dans l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine, tandis que le troisième niveau permettra une exploration des cultures du monde, du musée Goupil et du CNJM.

Un musée virtuel au service de la transmission

Le **nouveau site internet** du musée d'Aquitaine sera envisagé comme un lieu de découverte des trois musées (Aquitaine, CNJM et Goupil) et de leurs collections, un lieu de préparation à la visite (agenda, contenu du musée) et un espace contributif (au sujet des collections, opérations de collecte) et de services (réservation en ligne, boutique en ligne, accès, renseignements pratiques). Les réseaux sociaux permettront de prolonger l'information relative au musée d'Aquitaine. Il est également envisagé de développer un espace contributif et participatif : documentation sur des collections, information sur des sites patrimoniaux, réactions, débats, etc.

Les Essentiels

Ce projet vise à rouvrir et à développer trois musées dont l'identité sera renforcée : le musée d'Aquitaine et ses collections ethno-régionales et extra-européennes (Égypte antique, Afrique, Océanie, Amériques, Asie), le Centre National Jean Moulin dédié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à Bordeaux et en Aquitaine et à ses résonances citoyennes actuelles et enfin le musée Goupil dédié à la puissance des images et leur diffusion dans le monde.

Les correspondances entre histoire locale, régionale et leur rapport au monde seront permanentes :

La personnalité de Michel de Montaigne inhumé dans les sous-sols du musée est un bon moyen pour évoquer l'histoire locale de Bordeaux et de l'Aquitaine, l'histoire nationale (les guerres civiles du XVI^e siècle) et l'histoire mondiale (discours sur les esclaves, sur les Indiens d'Amérique). Les équipes du musée souhaitent que la construction de ce projet s'inscrive dans **une démarche collective, partenariale et citoyenne** en s'ouvrant largement aux publics qui n'ont pas ou peu accès à la culture.

Proposer un Projet scientifique et culturel pour les cinq prochaines années oblige à placer le musée au cœur des évolutions de la ville de Bordeaux et de la région Nouvelle-Aquitaine, à représenter les mutations de notre société, les débats qui l'animent, de l'évolution des pratiques des publics et des musées en Europe et dans le monde.

Le Projet scientifique et culturel pose la question des trois territoires concernés, Bordeaux, l'Aquitaine et les relations avec d'autres continents. Le PSC propose une articulation entre ces trois échelles autour de la thématique des échanges en suivant deux fils conducteurs :

- L'histoire du site et du bâtiment (musée, université, lycée, couvent, tombeau de Montaigne, fortification médiévale, peut-être nécropole romaine...) avec une capillarité entre l'histoire du site et celles du quartier, de la ville, de la région... où le système hydrographique joue un rôle considérable. La connaissance et la valorisation du bâtiment sont un axe fort du projet.
- L'histoire des collections (provenance, conditions d'acquisition, usage originel, sens actuel).

Pour comprendre notre société bordelaise et aquitaine actuelle, nous posons deux postulats, deux évidences :

- Les identités de nos territoires se comprennent à travers l'histoire des échanges, hybridations, métissages, qui sont source de création, d'adaptation, de tensions.
- Nos territoires se lisent à travers une adaptation/relation entre l'homme et son milieu (bassin sédimentaire, réseau hydrographique, proximité de l'Océan et des Pyrénées...). Le musée peut s'appuyer sur une collection de 400 000 ans et sur les études relatives à l'archéologie et à l'histoire du littoral et des fleuves et rivières néo-aquitains.

Le PSC pose aussi la question de l'évolution administrative du territoire avec la création de la région Nouvelle-Aquitaine en 2016. Le musée ne possède pas ou peu de collections provenant du Poitou-Charentes ou du Limousin. Des musées d'histoire et de société existent sur ces territoires. C'est pour cela que nous proposons une nouvelle relation entre collection/sites et territoires à l'échelle de la

Nouvelle-Aquitaine en développant des partenariats avec les autres musées régionaux dans le cadre d'une politique de conventionnement avec la Région, les musées et villes partenaires de Bordeaux... On peut s'appuyer pour cela sur le comité de pilotage du musée, le comité scientifique et sur le réseau vivant des musées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Quelles pistes ? La création de parcours patrimoniaux (Deuxième Guerre mondiale, Montaigne...) en est une, avec des collaborations multiples et des projets qui auront une répercussion sur les territoires concernés (itinérance d'œuvres, conférences, programmes de recherche, intervention auprès du public à Bordeaux et en dehors de Bordeaux, dans le cadre de conventions).

Le nom du musée

Le titre du Projet scientifique et culturel « Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine » nous semble en adéquation avec ce que le musée d'Aquitaine est réellement. Nous proposons, dans un premier temps, de garder le nom de « musée d'Aquitaine » tant pour sa notoriété à Bordeaux et en région que pour le très bon retour de satisfaction que nous avons du public. Nous sommes conscients que le nom n'est plus forcément adapté au repositionnement en tant que musée d'histoire de ville et musée de civilisation et la dénomination de la nouvelle région pose question. Nous pensons, avec notre comité scientifique, que nous devons dans un premier temps, conserver le nom de musée d'Aquitaine avant le lancement éventuel d'un vaste projet de rénovation du bâtiment de 29 000 m² dont 60 % sont aujourd'hui occupés par des réserves en plein cœur de ville, pour 1,4 million d'objets, pour présenter des sections muséographiques invisibles ou presque (Égypte ancienne, ethnographie régionale, collections extra-occidentales...) et deux musées fermés au public (Goupil et Jean Moulin).

Les réserves archéologiques externes mutualisées

C'est la mère de toutes les batailles. Il est nécessaire de libérer des espaces dans le bâtiment du musée pour rendre accessibles tous les projets et collections évoqués ci-dessus. Une étude de faisabilité est en cours pour la création de réserves archéologiques mutualisées en réunissant les besoins de la DRAC (Service régional archéologique, Conservation Régionale des Monuments historiques), les besoins de la métropole (service archéologique) et les besoins du musée d'Aquitaine pour une réponse partagée et concertée, en lien avec les universités de Bordeaux en termes de conservation, d'étude et de valorisation.

L'objectif prioritaire est de proposer un musée citoyen et hospitalier, à dimension atlantique et d'envergure nationale, ouvert au plus grand nombre, aux enfants comme aux adultes, à ceux qui en sont le plus exclus de la culture, un musée s'inscrivant dans un idéal de démocratisation mais aussi d'émancipation, qui donne des clés de lecture pour comprendre notre cité et notre société et invite sans cesse au décloisonnement, à l'échange et au débat.

*« À Bordeaux, nous pouvons sortir sans but, assurés d'aboutir
à une merveille. »*

François Mauriac (1885-1970)

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2020/2025
**UN MUSÉE-MONDE,
DE BORDEAUX
ET D'AQUITAINE**

« On ne peut abuser que de choses qui sont bonnes. »
Michel de Montaigne (1533-1592)

SOMMAIRE

Pour commencer	5
1. État des lieux	7
1.1. L'environnement	7
1.1.1. Une agglomération attractive	7
1.1.2. Changements d'échelle	8
1.1.3. Une nouvelle géographie culturelle et touristique	9
1.2. Histoire du musée	10
1.2.1. Jalons historiques	10
1.2.2. L'intégration du musée Goupil puis du Centre National Jean Moulin	10
1.2.3. Un mode de gestion à la croisée des chemins	11
1.2.4. L'image et l'identité du musée	11
1.3. Site et bâtiment du musée d'Aquitaine	14
1.3.1. Un musée en plein cœur de ville	14
1.3.2. Du Palais des Facultés au musée d'Aquitaine	14
1.3.3. Le bâtiment du musée d'Aquitaine	15
1.3.4. Le bâtiment du Centre National Jean Moulin	16
1.3.5. Le bâtiment de la Palu	16
1.4. Les collections	19
1.4.1. Diagnostic	19
1.4.2. État de l'informatisation et du récolement	43
1.4.3. La politique d'acquisition depuis 2010	46
1.4.4. La conservation	48
1.4.5. Régie : évolution des prêts et mouvements	54
1.5. La bibliothèque / le centre de documentation	55
1.5.1. Un lieu central dans le bâtiment et dans la vie du musée	55
1.5.2. Diagnostic	56
1.6. La recherche au musée d'Aquitaine	58
1.6.1. Des thématiques de recherche variées	58
1.6.2. Histoire et mémoires de la traite et de l'esclavage	60
1.6.3. Le musée d'Aquitaine comme objet de recherche	60
1.6.4. Recherche et formation	61
1.7. Le parcours et la muséographie	62
1.7.1. Histoire des rénovations et transformations depuis 2011	62
1.7.2. « Vis ma vie de visiteur au musée d'Aquitaine »	63
1.7.3. Expositions temporaires : principe, rythme, sujets	64
1.8. Les publics	66
1.8.1. Une équipe et une politique des publics	66
1.8.2. Un observatoire pour affiner la connaissance des visiteurs	67

1.8.3. Évolutions tarifaires et réflexion sur les horaires d'ouverture	68
1.8.4. Scolaires, péri-et parascolaires	69
1.8.5. Fidéliser les visiteurs individuels	74
1.8.6. L'élargissement des publics	77
1.8.7. Nouveaux services	81
1.9. Les partenariats et les réseaux	84
1.9.1. Une implication dans les réseaux régionaux	84
1.9.2. Des partenariats nationaux	85
1.9.3. Partenariats et réseaux à l'international	86
1.10. La communication	88
1.10.1. La signalétique	88
1.10.2. Les documents imprimés	88
1.10.3. Les relations presse	90
1.10.4. L'achat d'espaces publicitaires	90
1.10.5. Le site internet et les réseaux sociaux	90
1.11. Moyens et fonctionnement	93
1.11.1. L'équipe	93
1.11.2. Le budget	93
1.11.3. Les financements publics	94
1.11.4. La boutique	94
1.11.5. Le mécénat	95
2. Le projet	97
2.1. Le concept	97
2.1.1. Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine	97
2.1.2. Programme d'actions définies par l'équipe du musée	103
2.2. Site et bâtiment : l'esprit des lieux	106
2.2.1. Les potentialités du bâtiment du musée d'Aquitaine	106
2.2.2. Mise en accessibilité : étude Ad'AP	106
2.2.3. Sobriété énergétique : gestion du climat et lumière froide	106
2.2.4. Jardins Atlantiques et cours intérieures	106
2.3. Les collections	109
2.3.1. Un projet de réserves mutualisées	109
2.3.2. Informatisation, récolement et numérisation	111
2.3.3. Les acquisitions : collecte contemporaine, démarche participative	111
2.3.4. Les restaurations	112
2.3.5. La politique éditoriale	112
2.4. La bibliothèque / centre de documentation	115
2.4.1. Poursuivre les projets engagés	115
2.4.2. Les nouveaux projets	115

2.5. La recherche	116
2.5.1. Un nouveau comité scientifique	116
2.5.2. Participer à la recherche scientifique	116
2.5.3. Valoriser la connaissance archéologique	118
2.6. Parcours d'exposition et muséographie	120
2.6.1. Fiches diagnostic	120
2.6.2. Implanter un parcours multisensoriel et des points d'information	121
2.6.3. Rénover le rez-de-chaussée	122
2.6.4. Rénover le premier étage	123
2.6.5. Créer un 3 ^e niveau de parcours	125
2.6.6. Poursuivre le déploiement d'outils numériques	128
2.6.7. Ouvrir le musée sur la ville	129
2.6.8. Les expositions temporaires 2020-2023	130
2.7. Les publics	132
2.7.1. Un chantier global sur le confort de visite	132
2.7.2. Les parcours de visite	134
2.7.3. Les scolaires	136
2.7.4. Le public touristique	139
2.7.5. Accueillir les personnes vulnérables	140
2.7.6. Accueillir les personnes en situation de handicap	141
2.7.7. La programmation culturelle	141
2.7.8. Services en ligne et open data	142
2.8. Partenariats, réseaux	144
2.8.1. Conventionner avec la Région	144
2.8.2. Conventionner avec les universités	145
2.8.3. Réseaux professionnels et relations avec les autres musées	145
2.8.4. Partenariat avec le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole	145
2.9. Communication	146
2.9.1. Développer une nouvelle identité graphique et redéfinir les discours	146
2.9.2. Renforcer l'attractivité visuelle extérieure du bâtiment	149
2.9.3. Consolider et développer de nouvelles relations avec les partenaires relais de communication	149
2.9.4. Refondre le site internet et poursuivre une stratégie dynamique sur les réseaux sociaux	150
2.9.5. Consolider la mission « communication numérique »	150
2.10. Moyens et fonctionnement	152
2.10.1. Une réflexion sur le statut du musée	152
2.10.2. Poursuivre la diversification des ressources financières	152
2.10.3. La démarche ADN	154
2.10.4. Contribuer à notre niveau à la transition écologique	154
Pour un musée du Nous	156
Annexes	169

*« Bordeaux est une ville curieuse, originale, peut-être unique.
Prenez Versailles et mêlez-y Anvers, vous avez Bordeaux. »*
Victor Hugo (1802-1885)

Pour commencer

Le musée d'Aquitaine s'est engagé dans une démarche collective pour la rédaction de son Projet Scientifique et Culturel (PSC), document d'orientation pour la période **2020-2025**. Le précédent PSC couvrait la période 2011–2016. Au-delà d'une obligation légale, l'enjeu est de proposer à la ville de Bordeaux, et au ministère de la Culture, des perspectives pour les cinq prochaines années. Le musée conserve près **d'1,4 million de pièces** qui couvrent 400 000 ans d'histoire et proviennent de Bordeaux, de l'Aquitaine et de cinq continents (Europe, Océanie, Afrique, Asie et Amériques).

Le musée d'Aquitaine est implanté en plein cœur de ville dans l'ancien Palais des Facultés d'une surface de **29 000 m²**. Deux autres musées sont placés sous la responsabilité de l'équipe du musée d'Aquitaine : le Centre National Jean Moulin, dont le bâtiment a été fermé compte tenu de son état en 2018 et qui propose un programme hors les murs et vers les scolaires et le musée Goupil qui ne dispose plus d'espace d'exposition permanent depuis 1998. Le musée d'Aquitaine et le Centre National Jean Moulin ont accueilli près de **200 000 visiteurs** en 2017, juste avant la fermeture de ce dernier.

● *Un musée à dimension atlantique*

La richesse des collections, leur variété, leur ancienneté et la diversité de leurs origines, qui sont le fruit du regroupement d'une dizaine de collections de musées depuis le XIX^e siècle, placent le musée d'Aquitaine comme **l'un des grands musées de région** en France, à l'instar du musée des Confluences à Lyon, du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille ou du musée d'histoire de Nantes. Le musée d'Aquitaine dispose d'une grande potentialité pour rejoindre ce trio de musées et proposer un grand musée d'histoire, de civilisation et de société sur la façade atlantique française, à Bordeaux.

Pour y parvenir, le musée dispose d'une **grande réserve foncière**. En effet, seul un tiers de la superficie du bâtiment du musée d'Aquitaine est utilisé pour accueillir du public et proposer des expositions, le reste de l'édifice étant occupé par des réserves. Par ailleurs, de nombreuses sections du musée ne sont pas présentées au public : la riche collection d'Égypte, la majeure partie des collections extra-européennes, l'ethnographie d'Aquitaine et les collections de deux musées de France, le Centre National Jean Moulin et le musée Goupil, attendent de renouer avec le public. Enfin, le bâtiment du musée d'Aquitaine, en plein cœur du secteur protégé comme patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco à Bordeaux, possède des qualités historiques et architecturales indéniables. Une fouille archéologique est actuellement menée sur **le tombeau présumé de Michel de Montaigne**, récemment redécouvert, dans les sous-sols du musée d'Aquitaine.

● *Une écriture collective*

Afin de mener à bien une écriture collective du Projet Scientifique et Culturel du musée d'Aquitaine, une démarche participative a été mise en place depuis décembre 2017. L'ensemble de l'équipe du musée a ainsi participé à l'opération « *Vis ma vie de visiteur au musée d'Aquitaine* ». Un **diagnostic partagé** du parcours d'exposition de référence a été réalisé lors de dix séances de travail. Des propositions classées par ordre de priorité ont été formulées pour améliorer la qualité de l'offre au public. Par ailleurs, un groupe de travail a réfléchi durant quatre séances à l'identité et à l'image du musée d'Aquitaine et des priorités ont été également définies. Enfin, l'ensemble de l'équipe du musée a établi un état des



lieux global et précis du musée et des priorités d'action pour les années à venir lors de quatre séances plénières et de groupes de travail thématiques. Ce travail de l'équipe du musée s'appuie sur les réflexions et avis d'un **comité scientifique** fort d'une quarantaine de membres. Ce comité s'est réuni trois fois et ses membres ont été consultés dans le cadre de groupes thématiques.

Par ailleurs, le maire de Bordeaux a également mis en place un comité de pilotage permettant de partager les orientations du PSC avec des représentants du ministère de la Culture, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole, des deux universités de Bordeaux et de l'Office de Tourisme. Ce PSC s'est également nourri de travaux collectifs de réseaux locaux (les équipements culturels regroupés au sein de la Direction générale des Affaires Culturelles de la ville de Bordeaux), nationaux et internationaux (Fédération des écomusées et musées de société, réseau des musées d'histoire de ville en Europe, réseau des musées franco-américains FRAME, musées du XXI^e siècle portés par le Ministère de la Culture, musées de l'histoire de l'esclavage), de visites de musées et de rencontres avec de nombreux professionnels du secteur, de chercheurs, de responsables associatifs, d'enseignants et d'acteurs du tourisme.

Ce sont donc au total plus d'une centaine de personnes qui ont participé au Projet Scientifique et Culturel et près de **200 interlocuteurs** avec qui nous avons pu échanger durant ces deux années pour proposer un musée du « Nous », une rencontre entre un musée du « Soi » et un musée des « Autres » à l'échelle de Bordeaux, de la région Nouvelle-Aquitaine et de leurs relations au monde. Nous tenons à exprimer à tous nos plus vifs remerciements pour leur participation à cette belle aventure collective.

État des lieux



1. État des lieux

1.1. L'environnement

1.1.1. Une agglomération très attractive

En 2010, le conseil du développement durable de la CUB invitait le sociologue Didier Lapeyronie à présenter une sociologie de Bordeaux. Il insistait sur le modèle très américain d'une ville « archipel », faite de « vies urbaines qui se juxtaposent sans se mêler », pour qui « les formes d'identification [à la ville de Bordeaux] sont moins notables que dans d'autres villes »¹. La question mérite d'être reposée dix ans plus tard, à l'heure où justement l'on n'a jamais autant évoqué ce processus « d'archipélisation » en France : « le système intégratif s'est délité puis disloqué au cours des dernières décennies », conduisant à une société désormais composée de groupes « ayant leur propre mode de vie », de populations qui « vivent à l'écart les unes des autres, tout en entretenant bien sûr des rapports entre elles. »²

Bordeaux s'est en effet considérablement transformée depuis les débuts du tramway en 1995, et cette transformation s'est encore accélérée ces dernières années avec la mise en service en 2017 d'une ligne de train à grande vitesse qui place désormais le centre-ville de Bordeaux à deux heures de la gare Montparnasse. Sa **croissance démographique** est aujourd'hui l'une des plus fortes de France et la métropole pourrait atteindre le million d'habitants en 2030 ; la ville est régulièrement citée pour la **qualité du cadre de vie** et connaît un beau dynamisme économique, avec près d'une centaine de nouvelles implantations d'entreprises chaque année et deux filières en forte expansion, l'aéronautique-aérospatial et les technologies du numérique.

De vastes projets urbains se déploient autour de la gare Saint-Jean comme sur la rive droite et aux Bassins à Flots, transformant en profondeur d'anciens quartiers populaires et ouvriers ; au nord de la ville, Ginko le premier écoquartier de Bordeaux, se déploie désormais sur 32 ha et comptera 7 000 habitants en 2020. Depuis 2010, les grands programmes de réhabilitation du centre historique de Bordeaux se sont poursuivis, notamment autour de la place de la Victoire et à Saint-Michel, et cette patrimonialisation a vu affluer les touristes : en 2017, soit dix ans après son classement Unesco, Lonely Planet décernait à Bordeaux le titre de « ville la plus attractive dans le monde ».

Mais cette métamorphose a aussi accéléré une forme de gentrification de l'hypercentre, particulièrement dans les quartiers Saint-Pierre et Saint-Michel où l'envolée des prix de l'immobilier a eu tendance à repousser les ménages les plus modestes vers les marges de la métropole ; et dans son ensemble, la ville centre voit aussi s'éloigner les ménages dès qu'arrive un second voire un troisième enfant. La part des étudiants reste néanmoins élevée intramuros et correspond à 20 % des habitants ; des étudiants qui, à l'échelle de l'agglomération, ont eux aussi vu leur nombre augmenter (+ 20 % entre 2008 et 2016) et contribuent grandement au fort renouvellement de la population : un tiers des Bordelais n'y vivaient pas il y a cinq ans.

1 – D. Lapeyronie, « Sociologie de Bordeaux ». In D. Mouchague (dir.), *Identité de l'agglomération ou agglomération d'identités*. CUB – C2D, 2010, p. 92.

2 – J. Fourquet, *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*. Le Seuil, 2019.

L'A'urba, Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, a conduit l'an dernier, avec la Caisse d'Allocations Familiales, une analyse fine des profils d'allocataires en Gironde³. Certaines conclusions pour le département rejoignent celles livrées pour la métropole bordelaise : l'augmentation du nombre d'allocataires à l'échelle de la Gironde est corrélée à la croissance démographique des territoires, mais on note une part importante de familles monoparentales et d'hommes isolés, ainsi qu'une nette précarisation des publics de la CAF (+ 28 % d'allocataires des minimas sociaux par rapport à 2009). La métropole bordelaise reste le principal lieu d'accueil des bénéficiaires des minimas sociaux du département et, dans son rapport 2016, l'Observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité relevait que ses parties centrales sont « assez fortement concernées par la pauvreté », en cela qu'elles « accueillent beaucoup de personnes traversant des transitions (professionnelles, familiales, migratoires) et, de ce fait, connaissant une certaine précarité économique ».

Dernier point à relever pour ce trop rapide portrait sociodémographique : si la mixité sociale constitue de longue date l'un des principaux chevaux de bataille du Département, de la Métropole et de la Ville, le chemin est encore long, comme le démontrent l'étude déjà citée sur les profils d'allocataires de la CAF et les enquêtes sur la carte scolaire : la tendance à la « spécialisation des territoires » s'accroît et, à Bordeaux comme à Lille et Paris, la dernière réforme de la carte scolaire (2007) a produit l'effet inverse de celui qui était visé, soit un embourgeoisement des collèges favorisés et une « ghettoïsation relative » des établissements les plus défavorisés⁴.

1.1.2. Changements d'échelle

D'importantes évolutions administratives récentes doivent être rappelées : la création de Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015, qui prend la suite de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) sur un territoire dont les frontières restent inchangées, soit 28 communes ; et la création le 1^{er} janvier 2016 de la région Nouvelle-Aquitaine, qui résulte de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin et compte désormais près de six millions d'habitants.

Pour Bordeaux et son bassin de vie, ces évolutions rendent compte de dynamiques fortes autant qu'elles les alimentent, ce qu'a bien montré l'Atlas publié en 2016⁵ : la coopération avec les villes voisines a remplacé la vieille opposition entre une ville centre toute-puissante et sa banlieue qui ne serait que résidentielle ; les flux (monétaires, marchands, touristiques) se diversifient et se multiplient ; les réseaux relationnels s'élargissent au niveau national comme international, et plus uniquement dans le vin ; la stratégie *smart city* appliquée à la mobilité, au numérique et aux énergies renouvelables ne s'arrête pas aux frontières de la métropole mais intègre aussi les « petits villages »⁶.

Pour des équipements culturels comme le musée d'Aquitaine, ces changements d'échelle sont bien entendu cruciaux et posent des questions qui reviendront plus bas : quel(s) territoire(s) représenter ? Où placer la frontière (géographique) entre habitant et touriste ? Quels projets peut-on initier à l'échelle métropolitaine et régionale, dans un équipement resté municipal ? **Quelles coopérations peut-on construire** à ces deux échelles avec les acteurs culturels, mais en tenant compte de cette même contrainte administrative ? Cette dernière question se pose particulièrement pour le musée d'Aquitaine depuis trois ans et l'ouverture de la Cité du vin.

³ – C. Rasselet (dir.), *Regards croisés sur la composition sociale des territoires girondins. Analyse des migrations résidentielles d'allocataires de la CAF en Gironde, entre 2009 et 2014*. A'urba et Caf de la Gironde, sept. 2018.

⁴ – P. Merle, « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, 2011/1 (Vol. 2), p. 37-50. URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-1-page-37.htm>

⁵ – A'urba, *Atlas de l'espace métropolitain de Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2016.

⁶ – <https://reseaudurable.com/smart-city-bordeaux-metropole-villages>

1.1.3. Une nouvelle géographie culturelle et touristique

Inaugurée en mai 2016, la Cité du vin est venue s'implanter à l'entrée du nouveau quartier des Bassins à Flot. Dans son voisinage se trouvent aussi le CCSTI Cap Sciences, le nouveau musée privé Mer-Marine et la Base Sous-Marine, où ouvriront en 2020 les Bassins de Lumières (projet *Culturespaces*). Ces quatre structures divergent dans leur mode de gestion mais partagent un même objectif, celui de développer leur chiffre d'affaires ou, pour Cap Sciences, sa part d'autofinancement. Organisées depuis peu en association loi 1901, elles mènent désormais une stratégie commune visant à faire de la « destination » Bassins à Flot un pôle d'attractivité majeur à Bordeaux. À l'autre bout des quais émerge un deuxième grand pôle autour de l'EPA Bordeaux-Euratlantique et de la MECA (Maison de l'Économie Créative). Enfin, une troisième opération d'aménagement est en cours sur la rive droite, mais Darwin Ecosystème y imprime fortement sa marque en mêlant engagement citoyen, cultures urbaines et grandes soirées festives.

Le développement de ces trois pôles et le dynamisme d'équipements innovants à tous points de vue (architecture, modes de gestion, diversité des activités proposées) viennent **bousculer les lignes d'un musée de centre-ville** : le centre n'est plus unique et le modèle que propose le musée « traditionnel » doit désormais cohabiter avec d'autres propositions. Une réflexion est en cours pour créer un réseau de musées de centre-ville et d'autres équipements culturels et patrimoniaux. En 2018 et 2019, pendant quelques mois, Bordeaux Métropole a animé un exercice collectif de prospective intitulé #BM2050, invitant les habitants à débattre des grands enjeux de la ville de demain. La culture a fait l'objet de plusieurs rencontres mais il faut remarquer la quasi invisibilité des musées : il a beaucoup été question de gratuité de la culture, de convivialité et d'interculturalité (des lieux favorisant « l'intégration ludique » des populations migrantes par exemple), mais sans qu'il soit réellement débattu de caractères propres aux musées.

1.2. Histoire du musée

1.2.1. Jalons historiques

Grâce aux travaux de Florence Barutel, publiés en 2015⁷, l'histoire des musées bordelais est désormais bien connue, depuis la création dans l'hôtel Jean-Jacques Bel du premier « Muséum » à l'initiative de l'intendant général Nicolas Dupré de Saint-Maur en 1781. Sans remonter au XVIII^e siècle, soulignons que la richesse et la variété des collections du musée d'Aquitaine résultent d'une histoire de quatre siècles et demi d'acquisitions, autour de quelques grandes figures d'érudits, de collectionneurs et de donateurs : Jean-Baptiste Gassies, Ernest Godard, Edouard Bonie ou François Daleau. Elles témoignent aussi de l'histoire mouvementée des créations, fusions, déménagements, redéploiements et fermetures de musées depuis la fin du XIX^e siècle : musée d'armes et d'antiques, musée (ou plutôt dépôt) lapidaire, musée préhistorique et ethnographique, musée Bonie, musée colonial du Jardin public (inauguré en 1901) et musée Carreire.

En 1948, après une visite d'inspection de Georges-Henri Rivière, apparaît la première mention du « musée d'Aquitaine », dans un rapport sur le devenir des musées de Bordeaux rédigé par Georges Salles, alors directeur des musées de France : « *Le musée d'archéologie serait élevé à la dignité de musée d'Aquitaine, dénomination plus à la mesure de son programme rénové* »⁸. L'ensemble des collections municipales est inventorié en 1951, et le musée d'Aquitaine naît véritablement dix ans plus tard, en application d'un plan de réorganisation des musées municipaux proposé par Robert Mesuret ainsi que d'un programme dessiné par Georges-Henri Rivière et Louis Valensi. Musée d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie, le musée d'Aquitaine s'implante en 1962 dans l'aile sud du Palais Rohan. Le champ d'activité du nouvel établissement est défini par arrêté municipal : il « *embrasse désormais l'histoire régionale et générale, comprenant notamment l'archéologie et l'ethnologie de l'ancienne province d'Aquitaine* »⁹.

Dès 1970, la municipalité envisage de transférer le musée d'Aquitaine dans le bâtiment de la faculté des sciences et lettres, progressivement vidée de ses étudiants. Les travaux sont conduits dans les années 1980 et un premier niveau ouvre au public en janvier 1987, consacré aux XVIII^e et XIX^e siècles ainsi qu'à l'ethnographie régionale. Le rez-de-chaussée ouvre en deux temps : en 1991, les espaces couvrant la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen Âge et la Renaissance ; en 1993, les salles dédiées à l'archéologie égyptienne et grecque ainsi qu'aux collections extra-européennes.

1.2.2. L'intégration du musée Goupil et du Centre National Jean Moulin

C'est à l'issue de l'exposition *Mémoires du XVIII^e siècle* en 1998 que le musée Goupil, créé en 1991 à la suite d'une donation exceptionnelle, ferme ses portes dans son bâtiment situé cours du Médoc. Les collections rejoignent le musée d'Aquitaine et le personnel est progressivement intégré à son équipe. Le Centre National Jean Moulin a été créé en 1967 par Jacques Chaban-Delmas, ancien résistant et maire de Bordeaux. Cet établissement avait une vocation nationale de centre de recherche, de lieu de mémoire et de musée. Installé à sa création dans l'hôtel d'Edouard Bonie, il a d'abord été administré par une ancienne résistante, placée sous l'autorité du directeur des Archives municipales de Bordeaux. Musée de la Résistance, de la Déportation et des Forces Françaises Libres, il emménage en 1980

dans l'ancien bâtiment de la Caisse d'épargne situé place Jean Moulin et obtient en 2003 l'appellation « musée de France ». En 2006, le Centre est rattaché administrativement et budgétairement au musée d'Aquitaine mais son équipe reste implantée place Jean Moulin ; jusqu'en janvier 2018, elle y a accueilli les chercheurs et a ouvert au public des espaces d'exposition partiellement renouvelés chaque année. Le Centre a fermé ses portes au public le 8 janvier 2018, à la suite d'un départ d'incendie.

La réflexion qui a conduit à l'élaboration du présent PSC a nécessairement porté aussi sur ces deux musées auxquels il s'agira de redonner une visibilité publique. Le concept développé en ouverture du chapitre 2 porte ainsi sur les trois musées : musée d'Aquitaine, musée Goupil et Centre National Jean Moulin, ces deux-derniers devant toutefois faire aussi l'objet de projets scientifiques et culturels distincts, finalisés dans le courant de l'année 2020.

1.2.3. Un mode de gestion à la croisée des chemins

Le musée d'Aquitaine est un service municipal implanté dans un édifice appartenant à la Ville de Bordeaux, rattaché à sa Direction Générale des Affaires Culturelles et, depuis son origine, administré en régie directe. Le musée bénéficie d'un ensemble de services mutualisés au sein de cette direction générale.

Les musées de collectivités territoriales en France sont confrontés à un paradoxe : un musée ancré dans le XXI^e siècle doit développer des ressources propres et répondre avec réactivité à nombre de nouveaux besoins des publics. Or le système de régie directe ne permet pas toujours de répondre facilement à ces besoins dans un contexte de contrainte des dépenses publiques.

1.2.4. L'image et l'identité du musée

Fin 2017, le musée d'Aquitaine a entrepris une réflexion de fond sur son image et son identité. Un groupe de travail a été constitué en interne avec une douzaine de personnes représentant les différents services du musée, la Direction de la Communication et la Direction des Affaires Culturelles (DC-DGAC) de la ville de Bordeaux. L'objectif était de faire l'**état des lieux** des points forts et points faibles du musée, puis de dégager des **axes d'amélioration** en matière de communication, en s'appuyant sur une étude des publics menée dans les musées municipaux au printemps 2018.

Ce groupe de travail a fait le constat de la difficulté de donner une définition simple et unique de ce qu'est le musée d'Aquitaine : à la fois musée d'histoire, lieu de patrimoine, de culture, de mémoire, d'échanges, de rencontres, pour apprendre et s'amuser, transmettre et se confronter à sa propre identité... le musée est tout cela à la fois. Parce que ses facettes sont multiples, tant par ses collections que son offre culturelle, le résumer en une phrase s'avère être un exercice compliqué. **Son éclectisme est à la fois une force et une faiblesse**, dès lors qu'il s'agit de le présenter de manière simple, facilement compréhensible et attractive pour un public non initié. Ainsi, les éléments de langage sur lesquels s'appuie la communication du musée naviguent entre le « trop riche », au risque de perdre l'auditoire auquel ils s'adressent, et le « réducteur ». À l'issue de ces travaux de réflexion, une volonté collective s'est ainsi donnée pour objectif de redéfinir ce qu'est le musée et l'image qu'il véhicule, pour être mieux en adéquation avec ce qu'il est réellement.

Parallèlement à ces réflexions internes, une **enquête qualitative** a été réalisée au printemps 2018, sous forme de groupes de travail, auprès de « non-publics » du musée (c'est-à-dire de personnes n'étant

pas venues au musée depuis au moins dix ans ou n'ayant jamais franchi ses portes). Ces interviews croisées ont fait ressortir un décalage entre l'apparence extérieure du bâtiment et son contenu, parfois une impression d'immobilité et d'austérité ainsi qu'une méconnaissance manifeste des collections et de la programmation du musée. Cette perception mitigée contraste avec les retours très majoritairement positifs des visiteurs, comme en témoignent les enquêtes régulières menées à la sortie des salles. Aussi, dans un objectif de développement des publics, il y a là certainement un effort à faire pour réduire cet écart entre visiteurs et non-visiteurs, en s'appuyant sur une communication renouvelée, tant dans sa forme que dans son propos.

Face à ces constats, l'équipe du musée a identifié plusieurs chantiers à mener pour rendre l'image de l'établissement plus attractive et toucher de nouveaux publics. Au-delà des seuls outils de communication, il s'agit véritablement de mener un travail global de mise en cohérence entre le contenu (c'est-à-dire l'offre de visite : les collections et la programmation), l'image (la charte graphique, les discours, la visibilité extérieure) et l'expérience de visite (lisibilité et accessibilité du parcours, qualité de l'accueil, services proposés). Au total, dix actions ont été identifiées et seront détaillées dans la partie « projet » :

- 1 – Développer une **nouvelle identité graphique**, la décliner sur l'ensemble de la communication du musée, pour créer une marque forte et immédiatement identifiable.
- 2 – Réinterroger les outils de communication ; innover dans la forme et le discours (support papier, réseaux sociaux numériques, etc.).
- 3 – **Rénover le site internet** : il devra être plus intuitif, participatif et doté de nouvelles fonctionnalités (réservation, billetterie, boutique en ligne).
- 4 – Renforcer l'attractivité extérieure du bâtiment.
- 5 – Rendre le musée plus visible dans l'espace public, à travers des campagnes de communication ayant plus d'impact et grâce à une programmation hors les murs.
- 6 – Développer les partenariats communicants pour **accroître la visibilité** et toucher de nouveaux publics.
- 7 – Dans les espaces de visite, améliorer la signalétique pour mieux se repérer, cartographier le parcours, harmoniser et contextualiser les contenus, hiérarchiser les informations, établir des liens entre les objets et équilibrer la présentation d'objets et de supports numériques.
- 8 – Etoffer l'offre de visite, créer des parcours thématiques selon les publics (touristes, enfants, etc.), organiser des performances artistiques, des événements grand public en dehors des grands temps forts récurrents.
- 9 – Améliorer l'image des espaces d'accueil, les rendre plus accessibles et conviviaux, **améliorer le confort de visite** (assises, ascenseur, température, toilettes, propreté, éclairage).
- 10 – Proposer de nouveaux services au public (cafétéria, lieu de pique-nique).



1.3. Site et bâtiment du musée d'Aquitaine

1.3.1. Un musée en plein cœur de ville

Le bâtiment du musée d'Aquitaine se trouve dans l'hypercentre de Bordeaux, à proximité de la place Pey-Berland qui est une **zone très touristique** (cathédrale Saint-André, tour Pey-Berland, Centre National Jean Moulin actuellement fermé au public, palais Rohan, musée des Beaux-Arts à 600 m et musée des Arts Décoratifs et du Design à 700 m). Le musée est idéalement situé entre deux quartiers fortement fréquentés par les touristes : celui de la place de la cathédrale et le quartier Saint-Éloi (Grosse Cloche, rue Sainte-Catherine, rue des Ayres, rue Saint-James).

Le musée d'Aquitaine dispose d'une **très bonne desserte** : il est placé à 200 m du croisement de deux lignes de tramway, une station portant son nom se trouvant juste en face de son entrée. Le parking automobile souterrain Saint-Christoly est également à 200 m. C'est donc un musée très bien desservi, sans compter les stations de vélo en libre-service V³. Le musée est entouré de voies routières, piétonnes et semi-piétonnes. Par ailleurs, de nombreux restaurants, cafés et hôtels sont dans un environnement proche du musée d'Aquitaine.

1.3.2. Du Palais des Facultés au musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine est placé dans un bâtiment édifié par l'architecte Charles Durand de 1880 à 1886 pour le compte de la mairie de Bordeaux et des universités. Il s'agit du Palais des Facultés de lettres et de sciences. Le lieu choisi est celui de l'ancien lycée situé à l'angle du cours Victor Hugo et du cours Pasteur, qui occupait lui-même les bâtiments des couvents des Feuillants et de la Visitation. Le musée d'Aquitaine se trouve sur l'emplacement de la fortification médiévale du Bourg Saint-Éloi, à équidistance de l'ancien hôtel de ville près de la Grosse Cloche et de la cathédrale de Bordeaux. Une occupation antérieure de ce secteur est attestée mais elle reste à déterminer, notamment avec la présence supposée d'une nécropole antique.

Le programme architectural a été conçu par Louis Liard, adjoint au maire et futur directeur de l'enseignement supérieur auprès du ministre Jules Ferry. La construction de ce bâtiment s'inscrit dans un programme de création de trois facultés (dont celles de droit, de médecine et de pharmacie) dans le centre-ville de Bordeaux à la fin du XIX^e siècle. Louis Liard écrit ainsi à l'architecte Charles Durand en 1879 avant la construction : « à ma connaissance il n'est en France aucun édifice que vous puissiez prendre pour modèle » et un peu plus loin « on l'a dit avec justesse, une faculté doit être désormais un atelier ». Le caractère novateur de ce Palais des Facultés est mis en avant, plaçant la **transmission du savoir** au cœur du projet architectural.

Le bâtiment inspiré de l'Antiquité a la forme d'un trapèze rectangulaire au sud duquel se greffe une partie triangulaire qui relie le bâtiment à l'îlot de ce quartier. La partie centrale de l'édifice était alors occupée par un grand hall dans lequel le cénotaphe de Michel de Montaigne était installé et comportait une vaste bibliothèque. À partir de ce bâtiment principal se déploient des ailes qui abritaient des salles de cours et des laboratoires (physique, chimie, zoologie, géologie, météorologie, botanique, paléontologie) jusqu'à une terrasse faisant office d'observatoire pour l'astronomie. La pierre de taille en calcaire habille



TEHPKREAU-BORDEAUX

COURS DE VIRTU ANCE

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX — FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES

Vue de la façade
de la Faculté des sciences
et lettres de Bordeaux,
Jules-Alphonse Terpereau,
1886.

la totalité des espaces. L'architecte Charles Durand a ainsi conçu un bâtiment avec un agencement très lisible en plan et en volumétrie, une bonne hiérarchie des services et une maîtrise des pourtours du grand hall.

Les universités ont progressivement quitté ce bâtiment pour s'installer sur le campus de Talence-Pessac à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Les aménagements intérieurs de ces dernières ont été marqués par l'augmentation du nombre d'étudiants et la recherche de place, dont une des conséquences a été la partition de grands volumes comme la bibliothèque, la création de demi-niveaux et l'occultation de l'éclairage zénithal de la partie centrale du bâtiment.

1.3.3. Le bâtiment du musée d'Aquitaine

À la suite du départ des universités, le bâtiment a accueilli la communauté d'agglomération dont le conseil se réunissait dans l'un des amphithéâtres avant que des travaux ne soient réalisés pour créer le musée d'Aquitaine, qui fut inauguré en 1987. Sur les cinq niveaux qui correspondent à **29 000 m²**, deux sont utilisés pour le parcours d'exposition (soit environ 5 000 m²) et pour les expositions temporaires (750 m², cf. plan avec la répartition des fonctions actuelles en annexe). Ainsi, **près des deux tiers de la superficie du musée ne sont pas ouverts au public**. Ils sont essentiellement occupés par des réserves pour les collections du musée ainsi que pour les collections du musée Goupil et des collections universitaires qui devraient être transférées sur le campus au printemps 2020.

Le musée exploite les ailes de l'ancien Palais des Facultés pour accueillir les visiteurs. Néanmoins, il existe des contraintes en termes de circulation horizontale et de circulation verticale. Un diagnostic sur l'accessibilité de ce bâtiment Ad'AP a été réalisé. Il devrait permettre d'améliorer l'accessibilité du bâtiment depuis l'espace public en extérieur. Le bâtiment connaît d'autres **limites à son développement** : des problèmes d'étanchéité récurrents ainsi qu'un manque d'inertie du bâtiment, ou encore des sanitaires inadaptés aux standards d'hygiène et de confort attendus par les visiteurs. Des travaux peuvent être réalisés pour améliorer cette mise hors d'eau et le confort climatique pour les collections, les visiteurs et l'équipe du musée.

Par ailleurs, le musée dispose de cours intérieures pour lesquelles est envisagée la création de jardins et d'un espace de restauration. Enfin, n'oublions pas son parvis qui est un espace public ; si celui-ci a pu poser certains problèmes ces dernières années, l'année 2019 a été nettement plus sereine face à ces actes d'incivilité et parfois de délinquance.

1.3.4. Le bâtiment du Centre National Jean Moulin

Le Centre National Jean Moulin (CNJM) qui détient l'appellation « musée de France » est placé sous la responsabilité du musée d'Aquitaine. Son bâtiment est un ancien immeuble de la Caisse d'épargne de Bordeaux construit en 1847 et situé place Jean Moulin, en face de la cathédrale et à deux pas de l'hôtel de ville de Bordeaux. Le CNJM a ouvert ses portes dans ce bâtiment en 1981, inauguré par le président François Mitterrand. Il accueille deux niveaux d'exposition, dont un dédié aux expositions temporaires. Le second niveau est dédié à l'administration et à l'accueil des chercheurs au centre de documentation. Les combles et la cave servent principalement de réserves.

Fermé au public depuis janvier 2018, le bâtiment a connu un départ d'incendie début décembre 2017, des infiltrations régulières et des problèmes d'infestation de moisissures. La ville de Bordeaux envisagerait un déplacement du CNJM vers le bâtiment du musée d'Aquitaine pour une réouverture au public ; cette hypothèse qui demande une confirmation nécessite un important déménagement des collections et du personnel. L'installation du personnel au musée d'Aquitaine et que le transfert des collections sont programmés en 2020.

1.3.5. Le bâtiment de la Palu

Le musée d'Aquitaine dispose d'une **réserve externe** dans un hangar de 2 500 m² sur un terrain municipal à proximité du pont d'Aquitaine, soit à environ 7 km du musée. Le site de la Palu abrite des œuvres lourdes et volumineuses qui nécessitent des engins de levage pour les déplacer afin de procéder au récolement.

Ce hangar connaît des problèmes récurrents : infiltrations d'eau par la toiture ou par les murs, absence d'inertie climatique (ce qui réduit le temps où les équipes peuvent y travailler en évitant les mois les plus froids et les mois les plus chauds), un développement de moisissures et une absence d'eau courante. Une étude de micro-organismes a été réalisée et une étude va être lancée pour diagnostiquer l'état de la couverture du bâtiment et chiffrer le coût des travaux à réaliser. Une étude de faisabilité est en cours pour la création d'une réserve archéologique mutualisée associant les besoins de la ville de Bordeaux, de la métropole et du ministère de la Culture.

ARCHÉOLOGIE

Esplorater
to explore
Esplorare
Erforschen
探索
исследовать
לחקור
Tukki
Explorer
تكتشا

Rêver

梦想

Saunejar

להלום

To dream

Sonhar

Sognare

سونهار

Sonhar

Träumen

Musée
MUSEE-AQUITAINE-BORDEAUX.FR
BORDEAUX CULTURE

HISTOIRE





1.4. Les collections

1.4.1. Diagnostic

A – Collections section Préhistoire – Protohistoire

● Points forts

Les collections, riches de **plus d'un million de pièces**, se sont construites autour de sites prestigieux mais fouillés anciennement comme les abris de Laussel, du Cap Blanc ou la grotte de Pair non Pair. D'autres séries plus récentes comme l'abri Morin ou le Roc de Marcamps sont très sollicitées tant pour étude que dans le cadre de prêts pour exposition. À ce fonds déjà connu viennent s'ajouter des acquisitions récentes de fouilles programmées des années 1980-90, récemment réétudiées et qui peuvent être le support de nouvelles scénographies (Collection Lenoir : Moulin Neuf, Roc de Marcamps, Saint-Germain-la-Rivière, Abri Faustin).

Les collections voyagent avec des prêts pour étude ou exposition chaque année. Les expositions de synthèse ou les programmes de recherche régionaux, voire nationaux ou internationaux, concernent désormais une part importante des collections du musée.

Les **relations avec le monde universitaire** s'amplifient : co-organisation de journées scientifiques, mise à disposition des collections pour des mémoires de Master ou des thèses, politique de coopération pour les analyses d'objets (14C, composition chimique, ADN fossile, etc.), mise en réseau de l'information scientifique et accueil d'étudiants en stage.

● Points faibles

Les **collections présentent certaines lacunes** : les ensembles cohérents du Paléolithique ancien sont rares, elles ne comportent pas de sépultures paléolithiques, ni de restes de néandertalien. La période mésolithique est elle aussi très mal représentée. Les thématiques portant sur l'habitat au Néolithique et à l'âge du Bronze sont quasiment absentes des salles permanentes. Cette absence est en partie à relier au manque de dévolutions de collections issues de l'archéologie préventive. Il est aussi nécessaire d'enrichir les collections sur les rites funéraires des âges des métaux.

Du point de vue de l'origine géographique, les **collections sont surtout centrées sur la Gironde et la Dordogne**. Il est nécessaire d'acquérir des ensembles du sud de l'Aquitaine ainsi que des anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes, ou de faire venir des dépôts pour les salles permanentes (principalement pour le Néolithique et la protohistoire).

Pour l'âge du Fer, il reste important de renseigner les différences entre Gaulois et Aquitains. Un autre axe de développement est celui du monnayage : actuellement, il n'est basé que sur les sites de Lacoste (Mouliets-et-Villemartin) et de « La France » (Bordeaux). Certains sites en collection sont, malgré un potentiel scientifique important, trop peu connus donc peu ou pas étudiés (tels que Reignac ou l'abri Lespoux).

Les **réserves sont saturées et les conditionnements ne sont pas adaptés** aux collections, en termes de volume. Le manque de personnel spécialisé en préhistoire pour le reconditionnement, le récolement (salles permanentes en priorité) et l'informatisation des collections explique que seul le récolement du fonds ancien soit quasiment terminé. De plus, il n'y a pas d'espace satisfaisant pour l'accueil des chercheurs.

Les collections sont riches et diverses et quelques beaux projets de recherche ont permis de renforcer les relations avec le monde universitaire. On relève néanmoins des lacunes dans la représentation de certaines périodes et de certains départements, sans omettre la saturation complète des réserves.

B – Collections antiques

On doit distinguer aujourd'hui parmi les collections antiques :

- **L'archéologie régionale** : représentant 96 % de l'ensemble des collections antiques, essentiellement bordelaises, majoritairement postérieures au I^{er} siècle (Haut Empire, Bas Empire et époque mérovingienne, jusque vers 750 : 10 209 pièces individualisées), à forte proportion lapidaire (13 %, soit 1 426 au total). Les petits objets proviennent pour moitié du fonds ancien (anciennes fouilles de Bordeaux), pour moitié des grandes fouilles urbaines des années 1970 à 90. Les proportions (dépôts compris) sont : 48 % de métal (la majeure partie provenant des grandes fouilles urbaines, très dégradée), 46 % de bijoux et monnaies (ce qui s'explique par le grand nombre de ces dernières issues notamment du trésor de Garonne), 21 % de céramique et verre, 5,4 % d'objets en os, 0,7 % d'objets en bois, 0,3 % d'objets en cuir, 1 tissu. **13 % de ces collections sont exposées, sur presque 1 100 m².**

- **L'archéologie du bassin méditerranéen** : ces collections ne sont pas exposées et représentent 537 objets se répartissant entre :

- La Mésopotamie : essentiellement monnaies et bronzes de Suse.
- L'Égypte : pour l'essentiel, collection Godard constituée de près de 540 objets comportant un intérêt scientifique important et assez bien conservés, avec quelques achats anciens ponctuels. Ces collections ont été présentées au public de 1993 à 1998 dans une salle jouxtant la présentation de céramiques grecques, dans un espace d'archéologie dite « de référence ».
- La Grèce : 2 marbres et un panel presque complet des différentes formes de céramiques grecques classiques et hellénistiques dont quelques statuettes, en partie déposées par le Louvre.
- L'Italie étrusque : 1 buste et deux coffrets à incinération en terre cuite.
- Rome ou empire romain (hors Gaule) : série de lampes et vaisselle céramique. Leur nombre et leur intérêt sont très variables : ils sont le résultat d'opportunités et procèdent plutôt de l'accueil de dépôts, de dons et de legs que d'une politique d'acquisitions réfléchie et volontariste.

● Points forts

Les collections antiques impressionnent par leur **richesse**, dont 4 853 pièces sont aujourd'hui exposées. Le premier point clef est la collection de stèles funéraires gallo-romaines récupérées lors des remaniements urbanistiques des XVIII^e et XIX^e siècles. Le point d'ancrage de la collection est l'autel de fondation de Burdigala qui, sauvé de l'ignorance par les humanistes du XVI^e siècle, devint la pierre de fondation du Musée, premier élément patrimonial et historique présenté au public¹⁰.

La création de la cité et sa population sont ainsi bien représentées, la société et son économie bien appréhendées (avec un « trésor » de près de 4 000 pièces de monnaie découvert en Garonne). Sa parure monumentale est représentée par des éléments d'architecture hors normes du fameux temple des Piliers de Tutelle. Le fonds ancien comprend des collections intéressantes, qu'il est prévu d'exploiter en les sortant des réserves : collections méditerranéennes et orientales, de 4 000 av. J.-C. (collections inédites de Suse avec briques cunéiformes et dépôts votifs d'outils de bronze) jusqu'à la civilisation étrusque (funéraire), en passant par la civilisation égyptienne et grecque (vases essentiellement). L'arrivée au musée de ces collections est connue par les registres anciens (capitaines de vaisseau, militaires, aventuriers) attirés par l'Égypte et l'Orient.

L'origine du vin de Bordeaux est un élément bien présenté au musée depuis peu, qui répond enfin aux interrogations des touristes venus jusqu'à Bordeaux. L'intérêt des collections anciennes bordelaises réside dans le fait qu'elles sont renseignées à plus de 90 %, mais les sources sont très disséminées. Les registres d'inventaires anciens ne sont pas tous conservés au musée d'Aquitaine : certains sont aux Archives de Bordeaux Métropole, dont deux cahiers concernant le lapidaire, ou un registre de l'ancien musée Carreire (à Pessac) qui fut l'un des ancêtres du musée d'Aquitaine, et, de fait, tous ces registres sont un peu incomplets. Le musée des Arts Décoratifs et du Design conserve la correspondance administrative et scientifique ainsi que les inventaires de la collection égyptienne. Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque municipale conservent des recueils anciens (XVIII^e et XIX^e siècles) extrêmement riches, souvent illustrés, des œuvres conservées au musée.

La Revue de la Société Archéologique de Bordeaux renseigne les collections anciennes depuis 1873. Cette dernière a consenti le dépôt de presque tout son fonds, mais en contrepartie d'une subvention accordée par la Ville : c'est sans doute ce qui explique que l'inaliénabilité n'est pas mentionnée dans ses statuts. D'un autre côté, il est très probable qu'elle se dessaisira dans les années qui viennent de ses collections au bénéfice de la gestion seule de sa revue.

● Points faibles

Les collections concernent pour 90 % la ville de Bordeaux et **ne rendent pas suffisamment compte de la diversité culturelle de l'Aquitaine** avec pour frontière naturelle, historique et culturelle, la Garonne. Cette faiblesse, importante pour un musée de type régional, tient à la part réduite de ce qui fait la caractéristique de *Burdigala* et de son territoire (les activités portuaires, fluviales et maritimes drainant toutes les ressources de l'arrière-pays). Le produit des fouilles extérieures à la métropole ne peut revenir de droit à la ville de Bordeaux : l'Aquitaine sera toujours sous-représentée, même si une politique de dépôt peut être envisagée.

¹⁰ – D'abord à l'hôtel de Ville en 1590, puis à l'Académie de Bordeaux en 1781, et au Musée des Antiques en 1810.



La parure monumentale
dans la ville romaine
de Burdigala.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

En ce qui concerne Bordeaux même, le produit des grandes fouilles urbaines de ces dernières années tarde à enrichir les salles du musée : depuis 1990, **aucun dépôt n'a été fait**. Le statut des collections issues des fouilles archéologiques est en cours d'éclaircissement avec le Service Régional d'Archéologie (SRA), mais la quantité de ce qui doit revenir à la Ville nécessite impérativement de nouvelles réserves, dont la mutualisation est en cours de négociation. Par ailleurs, les grandes fouilles urbaines des décennies passées (jusqu'en 1990) n'ont pas toutes été publiées, ce qui fait parfois ignorer le contexte précis des objets présentés au musée.

Le rez-de-chaussée, qui présente Bordeaux et l'Aquitaine romaines sur environ 1 800 m², **doit être entièrement rénové** en fonction des nouveaux acquis liés aux grandes fouilles urbaines de ces trente dernières années et du matériel de fouilles qui en est issu, la muséographie datant pour l'essentiel de 1991.

Le **récolement des collections antiques est aujourd'hui complexe**, notamment pour celles issues de fouilles. En effet, les systèmes d'inventaires successifs (jusqu'à sept pour l'Antiquité depuis les années 1960) et les catalogues ou corpus sur lesquels ils se basent compliquent le récolement. Les inscriptions ont été inventoriées rétrospectivement jusque dans les années 1980 en « 60.1. » en suivant les deux volumes des *Inscriptions romaines de Bordeaux* publiés par Camille Jullian en 1887 et 1890. Mais les stèles funéraires sont inventoriées selon le même principe en « 60.2. » suivant le catalogue publié par François Braemer, sauf pour les stèles inscrites, déjà présentes dans le corpus de Jullian et donc en « 60.1 ». La conséquence est une **cascade d'inventaires à « trous »**, car le système se prolonge pour le lapidaire jusqu'à « 60.6. ». Mais tout le lapidaire n'a pas été reversé dans ce système rétrospectif : un grand nombre de pièces l'ont été en fonction de leur positionnement dans l'église Saint-Rémi qui servait autrefois de réserve lapidaire, selon une liste alphabétique suivi d'un indice de 1 à 3 selon la superposition des pièces. Enfin, le lapidaire vu comme mérovingien a été inventorié en « M » suivi d'un

n° de 1 à l'infini, les sarcophages en « S » suivi d'un n° de 1 à l'infini, ce qui crée une confusion avec le système d'inventaire décrit précédemment. Quant à l'inventaire mis en place après-guerre par Robert Mesuret, de 1 à l'infini pour toutes les pièces de tous les musées de Bordeaux, qui est conservé par l'ensemble des musées encore aujourd'hui, il comprend un certain nombre des pièces comprises dans les inventaires précédents.

Quoi qu'il en soit, lorsque la correspondance est faite (grâce à la campagne photographique lancée dans les années 1960) tous les numéros d'inventaire figurent sur une fiche informatisée. Le récolement s'avère impossible la plupart du temps lorsque la pièce n'a pas été photographiée. De plus, le service photographique qui dépend de la DGAC ne comprend pas de photographe dévolu entièrement aux collections considérables du musée d'Aquitaine.

Pour le produit des grandes fouilles urbaines des années 1980, comme celui des fouilles de l'îlot Saint-Christoly, **les registres d'inventaire ne sont souvent pas renseignés** : seul figure un numéro d'inventaire individuel dans le registre ; ils ne permettent pas de retrouver les objets correspondant aux numéros inscrits sur registres, ni même de pointer ceux conservés au musée car les numéros marqués sur les objets en fer dégradés ont disparu. Pour une autre grande fouille urbaine de ces mêmes années, celle des allées de Tourny, la collection est insuffisamment renseignée : on ne dispose que d'une liste d'objets ou de tessons établie par les fouilleurs, seulement cochés d'une croix pour indiquer leur présence au musée d'Aquitaine (avec quelques erreurs dues vraisemblablement aux recollages effectués) ne permettant pas le récolement de cette collection, la plus importante en quantité.

Parallèlement, de très nombreux objets de fouilles ayant été restaurés au musée dans les années 1980-1990 ont été inventoriés et marqués avant d'être photographiés avant et après restauration, mais ils sont repartis au SRA pour rapport de fouilles ou étude et jamais revenus. Pour résumer, il est impossible de faire la part (jusqu'à la cessation d'activité du laboratoire du musée, avec l'arrivée pour restauration d'objets de fouilles urbaines) de ce qui est conservé au musée et au SRA, ce dernier ne pouvant récoler les objets mais seulement les portoirs.

Pour ce qui concerne l'état sanitaire, le fonds ancien métallique fait l'objet d'une évaluation afin d'engager la stabilisation des métaux qui le nécessitent. Une salle de consultation des objets étudiés est ce qui manque dans le musée, dont les espaces sont insuffisants en raison de l'histoire et la configuration du bâtiment, mais les nouvelles réserves externalisées actuellement en projet devraient libérer de l'espace et y remédier.

● Préconisations

Les collections antiques de Bordeaux et de l'Aquitaine devront s'enrichir du produit des fouilles de ces trente dernières années, pour présenter notamment l'ensemble exceptionnel de la maison romaine de la rue du Hâ (mosaïque et enduits peints) et tenir compte de l'avancée des recherches, avec une **muséographie entièrement repensée et modernisée**.

Une **campagne de restauration** des objets métalliques est à programmer et leur conservation, comme celle du lapidaire, est à prévoir dans de nouvelles réserves.

Les collections antiques locales sont à la fois riches et pertinentes. Il faut néanmoins relever les nombreuses questions posées par leur difficile récolement, et la nécessité d'améliorer la conservation de certains fonds.

C – Collections médiévales

Les collections du musée d'Aquitaine proviennent pour nombre d'entre elles du musée lapidaire et du musée Carreire de la ville de Bordeaux. Elles ont pour origine les grandes transformations urbaines lancées depuis le XIX^e siècle. Les premières collections sont principalement lapidaires et concernent surtout les monuments religieux des périodes romane et gothique de Bordeaux et de ses alentours ruraux. Les grands chantiers de fouilles ont favorisé la constitution et l'enrichissement de séries céramiques et métalliques tandis que de nombreux dons, émanant de particuliers ou d'entreprises, ainsi que divers dépôts dont celui de la Société Archéologique de Bordeaux, ont permis de diversifier les catégories d'œuvres. Plus récemment, les dépôts des Archives Municipales et du musée des Arts Décoratifs et du Design ont comblé certaines lacunes.

Il en résulte l'**émergence de grands ensembles** tels celui de la cathédrale de Bordeaux et de son cloître, de l'église de Saint-Seurin, de l'église de Saint-Michel ou provenant des fouilles de Parunis, de la place Camille Jullian, de l'îlot Saint-Christoly, du cours Victor-Hugo et du cours Pasteur ainsi que du couvent des Jacobins. Les collections médiévales exposées dans les salles du parcours permanent illustrent les spécificités de l'Aquitaine entre le V^e et le XV^e siècle.

● Points forts

La variété des collections médiévales permet une approche des réalités multiples du Moyen Âge. Ainsi, l'exposition s'articule autour de différents axes qui illustrent la société médiévale et ses mentalités ainsi que l'évolution des techniques de l'architecture religieuse. La première partie analyse la société et son organisation par la présentation du clergé régulier, du clergé séculier et du poids important que joue la liturgie auprès des fidèles. Viennent ensuite l'analyse de la seigneurie et de la chevalerie suivie de celle du monde des campagnes et des villes, sans oublier le conflit qui oppose les monarchies françaises et anglaises. La seconde partie s'intéresse plus particulièrement à la vision de l'au-delà partagé entre paradis, enfer et purgatoire, la spiritualité et la dévotion des saints intercesseurs et des pèlerinages pieux et armés qui en découlent. La troisième partie assure la présentation de l'évolution de l'architecture religieuse, entre le style roman et gothique, aussi bien rurale qu'urbaine. Les collections permettent ainsi d'**aborder de nombreuses thématiques transversales**.

Ces collections comprennent des objets prestigieux tels que la *Rose du Couvent des Grands Carmes* du XIV^e siècle, le gisant d'un chevalier daté du XIII^e siècle, la statue de saint Jacques du XV^e siècle, les vitraux aux Armes de Bordeaux et d'Angleterre du XV^e siècle et l'acquisition toute récente d'une superbe épée dite « de Castillon » trouvée dans la Dordogne, aux abords de l'ultime champ de bataille de la guerre de Cent Ans. L'état sanitaire de conservation des collections est également satisfaisant, permettant une rotation des œuvres ou leur prêt pour des échanges inter-muséaux.

● Points faibles

Les collections médiévales, quoique riches, restent néanmoins **trop lacunaires pour les objets quotidiens, militaires et mobiliers**. Il est difficile d'illustrer de nombreuses réalités quotidiennes urbaines et rurales de cette période, qu'il s'agisse des nouvelles formes de sociabilité dans les villes, l'importance du village comme cellule de base des populations ou bien le rôle que jouent châteaux et monastères sur le territoire. Difficile également d'appréhender la conception du monde des contemporains de l'époque notamment leurs perceptions du temps et des espaces qui diffèrent tant des nôtres. La question du symbolisme doit également être approfondie à travers le rôle que joue la couleur au Moyen Âge. Les lacunes des collections concernent aussi la chronologie de certains faits majeurs



Architecture et sculptures médiévales. La salle dite « de la Rosace ». Photo Lysiane Gauthier, Mairie de Bordeaux

à narrer ou l'évolution des courants artistiques qui restent aussi souvent difficiles à entrevoir en raison de césures induites.

Les collections ont également des **dimensions qui empêchent toute remise en question muséographique** majeure, à l'instar de la Rose du couvent des Carmes exposée à la verticale et qu'il est impossible de déplacer. Ce dimensionnement empêche également la présentation exhaustive de certaines séries d'œuvres comme les statues du couvent des Jacobins en raison du volume nécessaire. Dans le même registre, la précarité de certains dépôts d'objets comme le gisant de Curton ou le saint Jacques de l'église de Saint-Michel fait courir le risque de voir partir ces objets des salles permanentes.

La muséographie, refaite à l'occasion du changement des sols, a permis de rafraîchir et de structurer la présentation des collections aux visiteurs. Cependant, l'espace ouvert ne permet pas toujours de retrouver en visite libre la cohésion du discours par un **déficit de signalétique** difficile à installer dans les conditions actuelles. Ces changements rapides n'ont pas été accompagnés d'une actualisation scientifique des cartels.

● Préconisations

La politique d'acquisition des collections médiévales doit prendre en compte les **manques à combler**, notamment pour ce qui concerne l'aristocratie et la castellologie. La dévolution des œuvres issues des fouilles de la motte castrale de Pineuilh doit permettre de combler des lacunes flagrantes sur l'habitat seigneurial élitaires des X^e et XIII^e siècles. L'acquisition du gisant de Curton après accord sur son prix avec la famille propriétaire ne pourra se faire que par la mise en place d'une politique de mécénat active, après acceptation de son classement en Objet d'Intérêt Patrimonial Majeur. Un diagnostic doit également être réalisé concernant les **mesures de conservation préventive** et d'exposition de la statue de saint Jacques de Compostelle, qui doit réintégrer l'église Saint-Michel de Bordeaux afin de garantir sa pérennité. Cette œuvre devra être remplacée le cas échéant en regard de son importance artistique et thématique.

La variété des collections médiévales permet une approche circonstanciée des réalités multiples du Moyen Âge. Principalement lapidaires, ces collections sont pour certaines uniques et prestigieuses. Leur état de conservation est globalement satisfaisant. Malgré leur variété, de nombreuses lacunes subsistent et doivent être comblées par des acquisitions ciblées. La présentation de cette période doit être actualisée ainsi que le contenu scientifique de ses notices.

D – Collections modernes

Les collections modernes du musée d'Aquitaine proviennent également pour nombre d'entre-elles du musée lapidaire et du musée Carreire de la ville de Bordeaux. Elles aussi ont pour origine les grandes transformations urbaines lancées depuis le XIX^e siècle. Les premières collections sont principalement lapidaires et concernent surtout les monuments religieux baroques de Bordeaux. Comme pour les collections médiévales, les grands chantiers de fouilles ont favorisé l'enrichissement de séries céramiques et métalliques tandis que de nombreux dons, émanant de particuliers ou d'entreprises, ainsi que divers dépôts dont celui de la Société Archéologique de Bordeaux, ont permis de diversifier les catégories d'œuvres.

Il en résulte l'émergence de grands ensembles tels que celui de l'église Saint-Michel, de l'église Saint-Bruno, du couvent des Feuillants, du couvent des Grands Carmes et des fouilles du cours Pasteur, du cours Victor Hugo, des allées de Tourny, du couvent des Jacobins et de Parunis. Ces collections concernent la période allant de la bataille de Castillon en 1453 à la mort de Louis XIV en 1715.

● Points forts

La variété des collections modernes permet une **approche des réalités multiples des XVI^e et XVII^e siècles**. Le parcours en cours de conception (dont l'ouverture est prévue en 2021) illustrera principalement le mouvement artistique de la Renaissance, l'émergence intellectuelle de l'Humanisme et le désastre des guerres de religion. Elle s'articulera autour des axes suivants : le rattachement de la Guyenne à la couronne de France, les guerres d'Italie et le mouvement de la Renaissance, l'Humanisme et Michel de Montaigne, le développement du commerce et la découverte du Nouveau Monde, l'habitat, l'architecture et la vie quotidienne, les hôpitaux et la santé publique, la Réforme et la Contre-Réforme, le culte marial et les arts religieux, les frondes et séditions populaires et enfin l'instauration de l'absolutisme.

Ces collections comprennent des **objets de prestige** tels que l'exceptionnel cénotaphe de Michel de Montaigne, l'orant du tombeau du maréchal Alphonse d'Ornano, le buste de François de Sourdis sculpté par Le Bernin, le portail de l'hôtel d'Espagnet, le vitrail de Saint-Seurin, la cheminée dite « Porte des Atlantes » et le poêle des boucleurs de morue.

Les fouilles programmées sur le tombeau présumé de Michel de Montaigne, situé dans les sous-sols du musée, mettent en relief l'intérêt des collections de ce département pour illustrer le siècle du célèbre philosophe. L'état sanitaire de conservation des collections est également satisfaisant. Il permet une rotation des œuvres ou leur prêt pour des échanges inter muséaux.

● Points faibles

Les collections modernes, également riches, restent néanmoins très **lacunaires pour les objets traitant des confessions autres que le catholicisme**, ce qui pose un problème par rapport à la question des guerres de religion. Le musée ne possède aucun objet protestant ni juif. Les lacunes concernent aussi la présentation chronologique de l'évolution des courants artistiques et de certains faits majeurs à narrer, qui restent aussi souvent difficiles à entrevoir en raison de césures induites par les manques à combler.

Les collections ont également des dimensions qui empêchent toute remise en question muséographique majeure. L'espace dévolu actuellement à cette période riche et intense est assez réduit du fait du volume de ces collections.



Le cénotaphe de Michel de Montaigne, 1592.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

La politique d'acquisition des collections doit prendre en compte les manques à combler, notamment en ce qui concerne **l'obtention d'objets protestants et juifs**.

La richesse des collections modernes permet une approche des réalités multiples des XVI^e et XVII^e siècles, marqués principalement par l'Humanisme, les guerres de Religion et l'avènement de l'absolutisme. Principalement lapidaires, ces collections sont pour certaines uniques et prestigieuses. Leur état de conservation est globalement satisfaisant. Malgré leur variété, de nombreuses lacunes subsistent et devront être comblées par des acquisitions ciblées. La présentation de ce département est en cours de réactualisation muséographique et scientifique.



E – Le XVIII^e siècle

Les collections consacrées au XVIII^e siècle émanent principalement du **fonds Marcel Chatillon** légué au musée d'Aquitaine en 2002. Marcel Chatillon (1925-2003) a mené de 1953 à 1983 une carrière de chirurgien en Guyane puis en Guadeloupe. Pendant une cinquantaine d'années, il collectionna tableaux, gravures, manuscrits et livres imprimés en relation avec les Antilles et la présence française en Amérique. En 1997, le musée d'Aquitaine organise l'exposition *Regards sur les Antilles* qui met en exergue la qualité de cette collection. En 2002, le docteur Chatillon décide de léguer les documents iconographiques au musée d'Aquitaine, tandis que ses ouvrages sont donnés à la bibliothèque Mazarine et les documents archivistiques aux Archives départementales de la Gironde.

La collection a depuis été enrichie par des acquisitions ainsi que par des dépôts de particuliers et d'institutionnels tels que le musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux ou les Archives départementales de la Gironde. Des collections locales et de nature principalement lapidaire ou pictographique viennent compléter cet ensemble. L'exposition intitulée *Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage* couvre la période allant de la mort de Louis XIV en 1715 à l'abolition de l'esclavage en 1848. L'espace dédié à la Révolution française couvre la période allant de la convocation des États généraux en 1789 à la chute de Napoléon I^{er} en 1815.

● Points forts

La **richesse et la variété du fonds Marcel Chatillon** permettent de mettre en exergue de nombreuses thématiques relatives à l'esclavage qui est au cœur de cette exposition articulée autour de quatre grands thèmes : Bordeaux au XVIII^e siècle, la fierté d'une ville de pierre ; Bordeaux porte océane, commerce en droiture et traite des Noirs ; L'Eldorado des Aquitains ; Héritages.

Le premier espace témoigne de la place privilégiée de la ville de Bordeaux au XVIII^e siècle dans le royaume de France par son poids politique et l'importance de ses transformations architecturales encore visibles de nos jours. Le deuxième espace illustre les modes et les enjeux du commerce atlantique qui se déclinent à Bordeaux, notamment par la pratique du commerce en droiture et l'accentuation du commerce triangulaire. Les collections présentées relatent également les conditions et les modalités de la traite. Le troisième espace met en perspective l'organisation et le fonctionnement du système esclavagiste dans les « Isles à sucre » et en particulier dans la colonie française de Saint-Domingue. Cette île occupe une place privilégiée en raison de ses liens économiques très étroits avec l'Aquitaine et Bordeaux. Enfin, le dernier espace qui présente les combats pour l'abolition montre aussi que les actions violentes et insurrectionnelles des esclaves ont largement contribué à leur libération. Il s'intéresse aussi aux conséquences de cette tragédie dans les sociétés contemporaines. Notons que le multimédia n'est pas obsolète ni sur le contenu, ni sur la forme. Le nombre de ses supports est assez équilibré.

L'exposition met en relation plusieurs territoires qui jouent un rôle déterminant dans le système esclavagiste mis en place depuis le XVI^e siècle et en plein apogée au XVIII^e siècle. Cette **mise en perspective territoriale** concerne la ville de Bordeaux et ses relations avec son arrière-pays géographique et économique ainsi que l'Afrique pour les opérations de traite, et l'Amérique et les îles à sucre où sont finalement vendus les captifs destinés à travailler jusqu'à leur mort dans les plantations. Ces espaces comprennent aussi les immensités océaniques de l'Atlantique et de l'Océan Indien, marquées par les traversées à bord des navires négriers. Ces collections mettent le musée en tête de pont de la politique mémorielle de la ville de Bordeaux concernant l'esclavage.

L'espace consacré à la Révolution française a été aménagé en 2014 sur une surface assez réduite, compte tenu de l'importance historique de la période. Le propos s'articule autour de six thèmes : la Révolution française comprenant la convocation des Etats Généraux, l'affirmation des grands principes révolutionnaires, la question de la souveraineté du peuple, la création des départements et la fièvre révolutionnaire à Bordeaux ; l'avènement de la République avec la Constitution de la République Une et Indivisible, la Convention girondine, les clubs bordelais ; la Terreur avec l'exécution de Louis XVI, l'affirmation de la terreur montagnarde, les troubles religieux et le culte de l'Être suprême puis la chute des Girondins et leur exécution ; les guerres et les difficultés économiques avec la création d'une nouvelle monnaie et des assignats, les crises frumentaires et la Patrie en danger ; la marche à l'Empire et la chute du régime ; la Restauration.

La première partie du propos est présentée en face de la révolution haïtienne afin de faire dialoguer autour de la question de l'abolition de l'esclavage les événements qui interagissent de part et d'autre de l'Atlantique.

L'ensemble de ces collections comprend des **objets et documents remarquables** tels que les fragments de la statue équestre de Louis XV, la chaise à porteur, la maquette du vaisseau le Conquérant, un trigonolithe taïno, la sculpture fon recouverte de chaînes d'esclaves, la gravure abolitionniste intitulée *Ce qui sert à vos plaisirs est mouillé de nos larmes*, le portrait de Daniel Laffont de Ladebat, la vue de l'incendie de la ville du Cap Français, l'automate à vocation publicitaire *La Perdrix* mais aussi pour la Révolution française des objets tels que le fusil révolutionnaire équipé de sa baïonnette, une pique révolutionnaire, le buste de Pierre Victurnien Vergniaud, le gilet du Girondin Jean-Antoine Lafargue de Grangeneuve, l'invitation au sacre de Napoléon Bonaparte et le buste de l'empereur. L'état sanitaire de conservation des collections est également satisfaisant permettant une rotation des œuvres ou leur prêt pour des échanges inter-muséaux.

● Points faibles

Les collections du fonds Marcel Chatillon sont essentiellement composées de documents papier gravés en couleur, d'où leur **fragilité** qui oblige à assurer régulièrement de nombreuses rotations ou leur remplacement par l'impression de fac-similés. Ce fonds, quoiqu'exhaustif, est également lacunaire dans de nombreux domaines et doit être ainsi complété. La nature des collections diffère également du sujet pour lequel elles sont finalement présentées, à l'exception des documents abolitionnistes. Il y a donc un **risque d'édulcoration du sujet**. Cette thématique liée à l'esclavage est également un sujet clivant et polémique qui nécessite une vigilance au quotidien pour rester en phase avec les évolutions scientifiques et empêcher les récupérations malveillantes ou autres manipulations mémorielles.

Les collections révolutionnaires sont terriblement lacunaires sur cette période charnière de l'histoire de France et ses échos contemporains. La présentation repose essentiellement sur des prêts et des fac-similés provenant des archives métropolitaines et du prêt d'objets de particuliers. Le legs Raba constitue le seul ensemble d'envergure de cet espace.

Les collections modernes consacrées au XVIII^e siècle et à la question de l'esclavage reposent principalement sur le fonds Marcel Chatillon qui n'est pas exempt de lacunes et de fragilités. La politique mémorielle de l'esclavage, qui est un sujet sociétal sensible, oblige le musée à tenir cette collection régulièrement actualisée au niveau scientifique. De nouveaux renforts didactiques sont également prévus afin de toujours se prémunir des amalgames et procès d'intention.

F – Collections XIX^e, XX^e, XXI^e siècles : histoire urbaine (Bordeaux, ancienne Aquitaine)

Différents éléments expliquent l'existence et le développement des collections d'histoire urbaine : la présence de pièces provenant de fonds anciens, l'importante campagne de collectes et d'acquisitions entreprise depuis les années 1960 lors de la création du musée d'Aquitaine sous l'impulsion de Georges-Henri Rivière, la fermeture de musées locaux comme le musée de la Marine (1978) ou le musée du vieux Bordeaux Porte Cailhau (1 850 pièces déposées en 1980 appartenant à la Société Archéologique de Bordeaux). Il faut également compter avec les nombreux dons, le sauvetage d'éléments du patrimoine, une politique d'achats développée avec l'apport financier de la Ville et de l'État dans le cadre des Fonds Régionaux d'Acquisitions des musées et enfin l'ouverture, ces cinq dernières années, de nouveaux espaces permanents (1 200 m² supplémentaires) consacrés à la période contemporaine.

Les **collections d'histoire urbaine** (XIX^e, XX^e, XXI^e siècles) illustrent l'architecture et l'urbanisme bordelais de cette période. Elles mettent aussi l'accent sur les activités économiques de la capitale bordelaise : vocation maritime et marchande de Bordeaux au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, relations de Bordeaux avec le monde, évolution des activités avec des secteurs importants comme le vin ou encore la filière aéronautique et spatiale. D'autres pièces évoquent la **société bordelaise, la vie quotidienne ou encore la tradition et le renouveau de l'artisanat**. Elles comprennent 3 138 objets (sculptures, céramiques, verreries, vitraux, ferronnerie, armes, maquettes), de nombreux documents iconographiques (environ 6 280 dessins, estampes, peintures et affiches) et un fonds important de photographies et de cartes postales. Elles comportent enfin une riche collection de textiles et costumes (2 391 pièces) composée de tissus d'ameublement, de nombreuses pièces de vêtements et accessoires ainsi qu'une collection de vêtements liturgiques.

La motocyclette Faret et les espaces XX^e-XXI^e siècles.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux



● Points forts

Les collections d'histoire urbaine comprennent une **série de maquettes en plâtre** représentatives de l'expansion de la sculpture monumentale au XIX^e siècle ; la ville s'est parfois adressée à de très grands noms comme Bartholdi qui effectua plusieurs projets pour la fontaine des Quinconces. La sculpture compte, parmi ses pièces maîtresses, des éléments d'architecture comme le *Linteau à la locomotive* provenant des Entrepôts bordelais, des modèles de statues autrefois sises dans le centre-ville : statue de Tourny par Marin (1820), celle de Gambetta par Dalou, ainsi qu'une série de bustes réalisés par des artistes bordelais comme Maggesi, évoquant les grands personnages ayant marqué l'histoire de la ville. Parmi ces personnalités, il y a la série des maires de Bordeaux dont Lodi-Martin Duffour-Dubergier, Alfred Daney, Albert Branderburg, Antoine Gautier ou d'autres notables comme Joseph Henri et Joachim Lainé.

Des **maquettes de navires** mettent l'accent sur l'activité maritime et portuaire (maquette du paquebot Château Yquem de la fin du XIX^e siècle, celle de l'Asie, un cargo-mixte des années 1920-1930 assurant la liaison Bordeaux-Afrique occidentale, ou encore celle du Cinq-mâts barque « France II » affecté au transport du nickel en provenance du Nouvelle-Calédonie). D'autres mettent l'accent sur le commerce de la morue, la pêche ou la plaisance (chalutier morutier des années 1920, chalutier thonier Marinela des années 1950, bateau modèle reproduisant le yacht Freda ayant appartenu au notable bordelais le vicomte Aurélien de Sarrau).

L'artisanat est illustré par une **collection de faïences bordelaises et régionales**, ou encore une série de moules et d'outils provenant de la fabrique bordelaise Johnston et Vieillard. Le musée conserve aussi de beaux éléments de ferronnerie (serrures, heurtoirs, clés, cadenas, éléments de balcons) et des vitraux à décor religieux et civil illustrant l'essor de l'art du vitrail au XIX^e et au début du XX^e siècle. Des objets récents créés, entre autres, par le sculpteur verrier Etienne Meneau ou encore l'orfèvre Roland Daraspe, en lien avec l'imaginaire du vin, viennent compléter ce fonds.

Une série de maquettes évoquent les réalisations architecturales et urbanistiques bordelaises entre le XIX^e siècle et le début du XXI^e siècle ou encore le renouvellement de l'économie au XXI^e siècle. Une épicerie reconstituée, comprenant des produits de marques bordelaises et des objets publicitaires, montre la puissance des industries agro-alimentaires jusque dans les années 1950.

Dans les collections iconographiques, l'architecture à Bordeaux et aux alentours, les costumes locaux (XIX^e siècle) sont bien représentés. Les thèmes abordés peuvent être larges, voire même singuliers, comme la collection de cartons de vitraux d'ateliers de verriers bordelais, celle de maquettes de costumes pour les spectacles de music-hall donnés à Bordeaux ou encore la collection Chatillon abordant les diverses facettes de l'histoire des Antilles, si importante pour le négoce et le port de Bordeaux aux XVIII^e et XIX^e siècles. Des peintures représentent le port de commerce aux XIX^e et XX^e siècles lorsqu'il était encore situé en pleine ville, les chantiers navals, ou encore des portraits de négociants et de notables bordelais. Un ensemble de quatre toiles monumentales dites « toiles de l'Athénée » (1925) vantent les ressources économiques de Bordeaux et de sa région dans l'entre-deux-guerres.

Dans les collections de textiles, costumes et accessoires, se trouvent de nombreux châles, fichus, robes, jupes, corsages, blouses et ensembles (tenues de mariée, tenues de deuil vers 1900), des chapeaux d'un atelier de modiste (1950), une jolie collection de vêtements pour enfants, des robes de baptême et de communion, mais aussi le dépôt de la Société Archéologique de Bordeaux avec notamment l'habit d'académicien du peintre bordelais Brascassat. Parmi les vêtements pour hommes, citons le costume complet d'un marin (fin XIX^e siècle).

● Points faibles

Des **lacunes** perdurent pour les grandes thématiques telles que l'architecture, l'urbanisme ou encore la vie économique, sociale et culturelle. Concernant les collections iconographiques, on peut déplorer qu'il n'y ait qu'une petite collection d'affiches, ce qui limite les rotations dans les espaces.

Parmi les collections de textiles, costumes et accessoires, peu de vêtements conservés illustrent le costume populaire malgré néanmoins quelques pièces intéressantes. Beaucoup de vêtements sont surtout représentatifs de la mode bourgeoise à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et certains nécessiteraient une restauration.

Une politique d'acquisition en collectes contemporaines, axée sur les activités emblématiques de la ville (et de la région), les échanges, les témoignages d'événements, est à poursuivre.

Les importantes collections de plâtres et de navires sont très représentatives du contexte historique ; l'artisanat et l'histoire locale sont bien représentés, et le musée possède un fonds iconographique d'une grande diversité. Des lacunes ont été relevées sur certains domaines et la fragilité des collections textiles demande une restauration.

H – Collections d'ethnographie régionale

La constitution des **collections régionales** s'est essentiellement effectuée à partir des années 1960, à l'initiative de Georges-Henri Rivière, en relation avec le projet de création du musée d'Aquitaine, à partir de collectes privilégiant le domaine rural et agricole de la région (75 % des pièces), le domaine urbain (25 % des pièces) étant principalement constitué de mobilier, tissus et vêtements bourgeois. Quelques ensembles anciens (fin XIX^e, début XX^e) sont à souligner pour leur qualité ethnographique (collection François Daleau et fonds photographique Félix Arnaudin). L'ensemble de la collection compte environ 8 000 pièces (dont plus de 1 500 objets d'outillage vitivinicole et 1 005 étiquettes de vins et d'alcools).

● Points forts

La qualité de certains ensembles (vignoble, artisanat, outils agricoles, vie pastorale, sylviculture, ostréiculture, habitat, mobilier) donne à la section ethnographique une **valeur de référence pour la région Aquitaine**. Parmi les pièces rares, on peut citer un « travail » à ferrer les bœufs de Dordogne, un très ancien métier à tisser des Hautes-Pyrénées, une presse à miel des Landes, un pressoir de Gironde (aujourd'hui en dépôt) ainsi que des objets très anciens (XIX^e) de la collection Daleau (vignoble, pêche, sylviculture) et le fonds Arnaudin déjà cités.

● Points faibles

Les présentations en salles permanentes du patrimoine aquitain couvraient un tiers des surfaces d'exposition, évoquant la diversité et la richesse des cultures et traditions régionales dans une approche à la fois thématique et géographique. Ces collections ne sont plus exposées depuis 2009. La première conséquence, malgré la présentation d'un mur d'objets régionaux dans les salles XX^e-XXI^e siècle, est la **baisse de visibilité du monde rural aquitain** qui s'est accompagnée de l'abandon progressif des collectes d'ethnographie régionale.

● Préconisations

Les collections d'ethnographie régionale ne sont aujourd'hui plus présentées que sous la forme d'un **riche mur d'objets** évoquant le patrimoine rural de l'Aquitaine, avec commentaires et images en fin de parcours. Dans l'optique d'une volonté générale d'ouverture du musée sur des questionnements contemporains, la présentation d'objets ethnographiques pourrait servir de nouvelles thématiques dans une approche plus anthropologique, voire même écologique. Il ne s'agit pas de déplacer les anciennes présentations régionales vers les nouveaux espaces envisagés, mais d'utiliser le support que constitue l'objet, qu'il soit de nature archéologique, historique ou ethnographique, pour soutenir un discours d'ouverture entre l'Aquitaine et le monde, et d'interrogation sur l'Homme. Ce point sera détaillé plus bas (2.6.4).

Les ensembles conservés sont cohérents et font office de référence en Aquitaine. Les collections ne sont en revanche plus exposées au public car elles nécessitent un très grand espace d'exposition et un propos renouvelé.

H – Collections extra-européennes

Les collections extra-européennes sont composées de dons et d'achats de la ville de Bordeaux (collectionneurs, navigateurs, missionnaires, administrateurs), dont les plus anciens datent de 1856. Elles comptent aujourd'hui environ **5 000 pièces dont 300 sont exposées**. Elles proviennent principalement d'Afrique et d'Océanie, mais aussi des Amériques, d'Asie et des mondes inuits. Les réserves sont rationalisées et sécurisées, le récolement effectué. Les collections font l'objet de campagnes de restauration ponctuelle.

Les salles consacrées aux cultures extra-européennes proposent une approche ethnologique des civilisations traditionnelles d'Afrique, d'Océanie et du monde inuit, à partir de leurs productions matérielles. Actuellement, les présentations se développent sur quatre espaces dans une approche géographique pour l'Océanie (Mélanésie, Polynésie, Micronésie, Australie) et thématique pour l'Afrique (musique et sculpture) et le monde inuit (le kayak des Inuits du Groenland). L'ensemble représente **215 m² de surface d'exposition**.

Chez les donateurs, on retiendra deux personnalités importantes : le père Lambert, originaire de Queyrac (Médoc), missionnaire en Nouvelle-Calédonie de 1855 à 1903 et auteur de *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, ainsi que François Daleau, préhistorien, collectionneur de pièces « exotiques » dans une perspective comparative. À partir des années 1990, de nombreuses donations, principalement africaines, ont fait suite aux grandes expositions temporaires sur les cultures du monde organisées par le musée d'Aquitaine (Mauritanie en 1993, Île de Pâques en 1996, Gabon en 1998, arts d'Afrique en 2011 et art aborigène en 2013-2014). On peut également citer la collection du Bordelais Armand Belly (don de la famille Klingebiel en 1992), administrateur colonial en Afrique de l'Ouest de 1906 à 1934 (500 pièces du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Bénin), la collection Georges Duchemin (donation en 1999), photographe ethnologue rattaché au musée de l'Homme et à l'Institut Français d'Afrique Noire (15 000 clichés pris entre 1940 et 1980), la collection Gérard Chaumeil, administrateur puis conseiller dans les missions d'aide et de coopération de 1946 à 1973 (500 pièces du Togo, Burkina Faso, Nigeria, Niger, Cameroun) et enfin la collection de costumes, bijoux et vêtements acquise auprès de M. Belinguier.

● Points forts

On trouve des **séries intéressantes d'un point de vue ethnologique et historique** pour l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique précolombienne. Pour l'Afrique, citons les collections des anciennes colonies françaises (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Gabon, Congo) et pour l'Océanie, la Nouvelle-Calédonie, Vanuatu et la Polynésie française (principalement les Iles Marquises). Pour l'Amérique précolombienne, les collections proviennent majoritairement du Mexique, du Costa Rica et du Pérou. Ces ensembles regroupent des instruments de musique, masques, statues et armes. Parmi les pièces importantes, on peut citer : une statue en écorce peinte des Vanuatu (pièce unique), une marmite sacrificielle décorée d'êtres totémiques de Nouvelle-Calédonie, deux figures de reliquaires kota du Gabon, un masque бага de Guinée et un masque baoulé de Côte d'Ivoire, enfin une statue huastèque et une statue en fougère arborescente des Vanuatu, toutes deux déposées au pavillon des Sessions au Louvre depuis son ouverture en 2000. S'y ajoute un dépôt très intéressant de masques avec costumes (dépôt Sargos).

● Points faibles

Depuis leur installation en 1988, **les présentations n'ont pas évolué** (quelques ajouts et remises en peinture). L'ensemble, depuis que l'on a retiré les informations sur plateaux, souffre d'un **manque de cartes, d'images et de supports multimédia** nécessaires à la compréhension des cultures présentées.

S'y ajoute la proximité de ces espaces avec ceux de l'histoire de l'esclavage au XVIII^e siècle, qui crée un **problème de lisibilité**. La configuration des espaces oblige le visiteur à revenir sur ses pas pour reprendre le parcours permanent dans l'espace consacré à la fois aux révolutions antillaises et aux apports de la culture africaine contemporaine. Un autre problème est le risque de voir le visiteur quitter le parcours en redescendant vers le hall. Enfin, le cloisonnement entre les espaces (quatre petites salles et un couloir) limite les développements scénographiques.

L'importance du fonds extra-européen a maintes fois été relevé, tant d'un point de vue historique qu'esthétique, et certaines pièces s'avèrent particulièrement rares voire uniques. Il devient néanmoins urgent d'apporter plus de lisibilité dans les espaces d'exposition dédiés et de moderniser la scénographie.



I – Le Centre National Jean Moulin

Créé en 1967, le Centre National Jean Moulin est à l'origine un centre de documentation et d'exposition dédié à l'histoire de la Résistance et des Forces Françaises Libres ainsi qu'à la Mémoire de la Déportation. Émanation des Archives municipales, puis musée municipal classé, le CNJM est rattaché administrativement au musée d'Aquitaine depuis avril 2006. Il a ipso facto obtenu l'appellation « musée de France » en 2003, à la suite de la promulgation de la loi du 4 janvier 2002. Ce rapprochement a été validé par l'inspection de la Direction des Musées de France en juin 2008. Il est cependant clairement stipulé que cette transformation administrative ne doit nullement se faire au détriment du Centre ni aboutir à sa disparition.

Le CNJM n'est pas seulement un musée ; il est aussi un important **centre de documentation sur la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et la Déportation**. Ses ressources spécialisées sont de natures différentes.

La **bibliothèque**, avec près de 2 500 ouvrages anciens et récents, constitue l'un des axes forts de ce centre de documentation. Les ouvrages référencés proviennent souvent de legs et de dons mais aussi d'achats. De nombreux ouvrages sont par leur édition, leur date d'impression ou leur contenu, des ouvrages de collection. Cette bibliothèque a été classée et informatisée. La documentation d'étude se compose de multiples revues grand public sur la Seconde Guerre mondiale, ou plus spécialisées tels que lettres et journaux d'informations issues de diverses Amicales de Résistants et Déportés, d'institutions partenaires ou émanant du Ministère de la Défense. Les archives sonores et audiovisuelles sont constituées principalement de cassettes, de VHS et de DVD présentant de nombreux témoignages d'anciens combattants disparus, d'où leur intérêt. Les archives de papier et photographiques sont composées de documents originaux et souvent inédits qui nécessitent un soin particulier pour leur conservation et leur diffusion.

L'histoire de ses collections est très lacunaire. Elles sont principalement issues de **donations spontanées**. Il est en revanche difficile de connaître avec précision le nom de nombreux donateurs avant 2006.

Le Centre National Jean Moulin conserve en revanche des œuvres majeures et uniques telles que quelques devoirs d'école de Jean Moulin, ses médailles militaires et le mobilier de sa galerie d'art. Y sont également conservés le cotre breton *S'ils te mordent*, une jeep Willis, une porte de cellule parsemée d'inscriptions, la correspondance inédite de Jean Renaud Dandicolle, des uniformes du 57^e RI et du 123^e RI, des tenues de déportés, un chapelet en mie de pain provenant d'Auschwitz, une affiche rouge, etc.

● Points forts

Les collections du CNJM sont **exceptionnelles qualitativement et quantitativement**. La richesse des collections en constitue le principal point fort. Cette variété permet la mise en exergue des réalités complexes de l'Occupation et de la Résistance. Ces collections contiennent aussi de nombreux documents inédits devant faire l'objet d'études scientifiques et universitaires. La variété des documents et des objets permet également d'illustrer les questions de la Seconde Guerre mondiale à l'échelle locale, nationale, européenne et mondiale en objectivant des faits précis et le contexte global.

Ces collections comprennent des objets et documents prestigieux, également spectaculaires pour la présentation muséographique, à l'image du kayak de l'opération Frankton, du cotre *S'ils te mordent*, de la jeep Willis ainsi que des voiles de parachutes en soie. La collection d'armes à feu est également étoffée.

● Points faibles

Les conditions environnementales des collections dans le bâtiment actuel du 48 rue Vital Carles sont loin d'être optimales. Le bâtiment n'est pas équipé de systèmes de sécurité suffisants contre le vol. Il n'y a aucun détecteur d'intrusion et les caméras de surveillance ne sont plus en état de fonctionnement. Il n'y a pas de veilleurs de nuit et si l'entrée principale est équipée d'une grille comme les fenêtres du rez-de-chaussée, l'entrée du 48 Vital Carles a une résistance plus légère mais se trouve en périmètre protégé par caméra urbaine.

Les relevés thermo-hygométriques montrent une faible variation des conditions climatiques du CNJM avec un taux d'humidité relative se situant aux environs de 50 %. Le rez-de-chaussée est le niveau qui subit le plus de variations climatiques en raison de la porte d'entrée principale. Les **sinistres successifs** concernant notamment des inondations ont entraîné au cours de l'année 2019 une infestation micellaire qui a impacté une partie des collections. Enfin, le Centre, qui se situe en plein cœur de l'agglomération bordelaise, est fortement exposé aux polluants gazeux et particulaires qui sont une source d'altérations pour les œuvres et le personnel.

Le Centre National
Jean Moulin.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux



Les collections du CNJM se composent pour la grande majorité de matériaux organiques dégradables très sensibles à la lumière. Textiles, documents papiers, affiches et photographies constituent l'essentiel de ces éléments sur lesquels les altérations spécifiques dues à la lumière sont nettement constatables. Il y a un **risque majeur de disparition de certains documents** à terme. L'urgence est donc, depuis 2006, de stabiliser leur état en les conditionnant à l'abri de toutes atteintes. Un important travail de rangement a été mené depuis pour un meilleur conditionnement adapté. Le nombre de documents en attente d'un plan de restauration est conséquent.

De 1967 à 2001, les **collections n'ont jamais fait l'objet d'une inscription sur des registres d'inventaire**. Les procédures administratives et de conservation ont été totalement ignorées, d'où les difficultés rencontrées pour l'historique et le classement des collections. C'est en 2001 que les prémisses de l'inventaire se mettent en place mais de manière fort incomplète et insatisfaisante, puisqu'y figurent aussi bien des objets authentiques de collection qu'une multitude d'objets insolites qui devront faire l'objet d'une procédure de déclassement. Plus de 150 cassettes audio et plus de 260 VHS portent ainsi un numéro d'inventaire. Les mentions laconiques nécessitent également un long travail d'identification des objets mentionnés d'autant plus que le marquage des œuvres n'a pas été réalisé correctement. Ainsi, beaucoup d'objets inventoriés ne sont identifiables que par déduction et élimination. A contrario, certains objets marqués ne correspondent pas aux descriptifs des inventaires. Il a été également évalué que 25 % de la collection devait faire l'objet d'une vérification scientifique avant toute inscription à l'inventaire notamment pour ce qui concerne le fonds photographique. Enfin, le manque de classement et de rangement des collections a, durant de nombreuses années, empêché toute possibilité de recherche scientifique.

Malgré leur richesse et l'importance des dons, les collections présentent encore de nombreuses lacunes à combler concernant les combattants de 1940, la 35^e DI, le 123^e RI, les Justes de Gironde, les Républicains espagnols, les combattants d'Afrique, les résistants déportés, la ligne de démarcation, l'articulation des réseaux de Résistance, le consul Aristide Sousa Mendes, Jacques Chaban-Delmas, les processus génocidaires, etc. Les expositions temporaires de ces dernières années ont permis de défricher nombre de ces sujets scientifiquement et d'enrichir les collections en conséquence.

● Préconisations

Le Centre National Jean Moulin est actuellement fermé en raison de son **projet de rénovation à programmer**. En vue de sa réouverture au public, les collections du CNJM fortement dégradées doivent faire l'objet au préalable d'un important chantier destiné à assurer leur pérennité. Entrepris depuis 2006, ce chantier est aujourd'hui prioritaire pour assurer le classement, le rangement, la documentation et l'informatisation de ces collections en parallèle de leur inventaire et leur récolement. La traçabilité ainsi induite est un préalable requis en raison du **transfert prévu des collections** au musée d'Aquitaine dans le courant 2020, afin de garantir des conditions de conservation plus adaptées pour donner suite à l'évacuation et la mise aux normes d'un local prévu à cet effet. Avant leur conditionnement et leur stockage définitif, la chaîne de traitement des objets prévoira d'assurer une prise de mesure, une prise de vue et un dépoussiérage tout en dressant leur constat d'état et une vérification de leur marquage.

Si la vocation du Centre National Jean Moulin dédié à la Seconde Guerre mondiale est clairement visible et identifiable dans l'espace culturel bordelais, cette visibilité souffre néanmoins d'une **incohérence**, qui concerne principalement la recherche historique, par le fait qu'il n'est pas la seule institution de la ville à détenir de la documentation sur cette période. Il sera utile de travailler à un rapprochement entre les archives de Bordeaux Métropole, les Archives départementales et la Mémoire de Bordeaux pour la mise en ligne d'un inventaire collectif et, pour aller au-delà, à l'élaboration d'une véritable **stratégie de**

numérisation et de partage massif des fonds (archives, collections), comme le souligne Françoise Taliano des-Garets, membre du conseil scientifique.

Le CNJM doit aussi continuer à intégrer de façon plus active les **réseaux des musées mémoriaux** existants et fédérer autour de lui de nombreux acteurs susceptibles de l'aider dans ses missions. Ces réseaux doivent s'inscrire dans une dimension à la fois locale, nationale mais aussi internationale. Il s'agit de fédérer dans des ensembles communs les représentants du milieu associatif, les professeurs d'université, l'Éducation Nationale, le Ministère de la Défense, les acteurs économiques et les milieux artistiques, actifs dans le domaine de la mémoire. Ces réseaux visent à mettre en commun des connaissances historiographiques et favorisent les échanges professionnels. Pour le Centre, ils facilitent la collecte des ressources documentaires et des objets de collection, contribuent à la programmation culturelle et scientifique en bonne intelligence avec les autres institutions ; ils facilitent en outre la création et l'itinérance d'expositions temporaires et la constitution de comités scientifiques en rapport avec la programmation.

Les actions engagées par le service culturel du musée d'Aquitaine permettent au Centre National Jean Moulin d'asseoir sa **visibilité** et sa notoriété. Cette programmation redevenue ambitieuse par sa qualité doit toujours rester à la hauteur des enjeux mémoriaux et historiques du CNJM et continuer de perdurer durant la fermeture de l'institution, par la mise en place d'actions hors-les-murs. Par la suite, il s'agira d'organiser, en partenariat avec le milieu universitaire, associatif et culturel, non seulement des conférences et des colloques mais aussi des représentations théâtrales et des projections de cinéma afin de diversifier l'offre et les publics. Le Centre doit également s'ouvrir à la création artistique qui n'est pas incompatible avec sa thématique, comme le suggèrent les collections où figurent de nombreuses œuvres artistiques, à l'instar des collections Morvan ou Boissonnet et le succès de l'exposition *Guernica*.

Le **projet pédagogique** du CNJM doit être développé de concert avec l'Éducation Nationale. Il sera un nouvel outil didactique et un lieu de ressources incontournables pour l'étude et la compréhension de la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et la Déportation. Des programmes de formation pour les enseignants doivent également être mis en place avec la mise en service d'outils didactiques et la possibilité de rencontres entre enseignants et historiens.

Des outils similaires doivent également être mis au service du public individuel, aujourd'hui insuffisamment pris en compte. Des contenus didactiques et facilement accessibles doivent lui être présentés sous divers supports afin de l'amener non, seulement, à mieux appréhender les réalités de la guerre, mais aussi à s'interroger.

Bien que souvent cité pour la qualité de ses sources dans de nombreux ouvrages écrits par des historiens et des universitaires, le CNJM n'a jamais assuré ou participé à des publications jusqu'en 2014. Il est souhaitable pourtant qu'une politique éditoriale simple mais efficace puisse dorénavant accompagner les principales activités scientifiques, culturelles et pédagogique du Centre. La réalisation de l'ouvrage intitulé *La Résistance* par les éditions Gründ est un gage de l'intérêt historique de ses collections.

Le CNJM détient aussi des bases de données regroupant de nombreuses listes de personnes résistantes ou déportées publiées par divers organismes comme la Fondation pour la mémoire de la Déportation. Il est proposé de créer un fichier similaire à partir de la documentation historique inédite du centre afin de reconstituer de manière exhaustive les différents réseaux de la Résistance.

Afin d'asseoir la cohérence intellectuelle du nouveau parcours de visite, il est préconisé de **constituer un comité scientifique de chercheurs et d'universitaires particuliers**.



La réserve du musée Goupil au musée d'Aquitaine.
Photo Frédéric Deval, Mairie de Bordeaux

J – Le musée Goupil

Consacré à l'image, à ses techniques et à ses usages au XIX^e siècle, le musée conserve le fonds de la maison Goupil, dynastie d'éditeurs d'art internationaux basés à Paris, actifs de 1827 à 1920. À la liquidation, le marchand d'art bordelais Vincent Imberti rachète le fonds. Son petit-fils fait don à la ville de Bordeaux d'un ensemble de photographies puis lui vend le reste des images et des objets en 1990.

Les collections Goupil se constituent de **70 000 photographies, 46 000 estampes, 7 200 matrices** (cuivres gravés, pierres lithographiques, blocs typo gravures et chromo typo gravures, négatifs sur verre), **1 000 livres et revues illustrées**, 15 mètres linéaires d'archives diverses. Le musée fonctionne actuellement comme un cabinet d'art graphique (collections accessibles sur rendez-vous et sur demande motivée) et ne possède pas d'exposition permanente.

● Points forts

Unique au monde, l'ensemble de la collection constitue la vraie force du musée Goupil ; la masse critique qu'il représente permet de travailler sur l'image et ses usages, sans préjuger de leur contenu idéologique ou de leurs qualités artistiques. Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'il porte en lui des interrogations très actuelles, à l'heure où les nouvelles technologies de la communication provoquent une nouvelle révolution des images. L'estampe et le multiple, sous leurs formes traditionnelles ou plus contemporaines, connaissent une très grande actualité, que ce soit auprès des historiens d'art ou des acteurs de la création contemporaine (artistes, critiques, conservateurs, collectionneurs). La collection du musée Goupil suscite à la fois l'intérêt des historiens d'art (surtout pour sa dimension sociologique et anthropologique, reflétant la naissance au XIX^e siècle d'une culture de masse basée sur les images) et la curiosité du monde contemporain.

● Points faibles

La collection présente certaines lacunes, en particulier pour le fonds éditorial de Goupil (revues et livres illustrés, publications des années 1830-1840) et pour la documentation sur la famille Goupil et les associés de la maison (correspondance, portraits, etc.). **Aucun espace du musée n'est aujourd'hui dédié à la présentation permanente des collections du musée Goupil.** Depuis juin 2009, une seule personne travaille sur les collections. Le musée Goupil ne possède pas de budget en propre et sa politique d'acquisition est celle du musée d'Aquitaine ; aucun achat, don ou dépôt n'ont été faits récemment.

● Préconisations

Alors que le musée ne possède plus de salles permanentes depuis son installation au musée d'Aquitaine en 1998, la richesse de son fonds mérite pourtant d'être partagée par le plus grand nombre. Pour lui redonner sa dimension de musée de France, une mise en valeur des collections s'impose et des propositions seront faites plus bas pour une réouverture du musée au public (cf. 2.6.5).

Il faut aussi œuvrer à la mise en ligne des images du fonds Goupil : dans un premier temps grâce au versement des images déjà numérisées sur le site national de la base Pop et sur le site du musée d'Aquitaine ; puis dans le cadre d'une numérisation en masse du reste des images.

1.4.2. État de l'informatisation et du récolement

● *Informatisation des collections du musée d'Aquitaine et du Centre National Jean Moulin (CNJM)*

L'informatisation des collections du musée d'Aquitaine a commencé en 1999 avec le logiciel **Micromusée** commercialisé par la société Mobydoc. Les objets informatisés en 2008 étaient au nombre de 27 267 accompagnés de 5 700 images numériques. En 2017, a eu lieu la migration du logiciel vers la version 7, offrant de nouvelles fonctionnalités. Aujourd'hui, une base de données réunit les collections du CNJM et du musée d'Aquitaine avec 74 000 fiches scientifiques pourvues de 83 000 images numériques. Pour le musée d'Aquitaine, ce sont **266 355 objets informatisés** par une fiche ou par une fiche pour un lot. Le CNJM dénombre 5 223 objets saisis. Une seconde base de données Micromusée indépendante, créée en 2001, offre un accès aux 9 121 fiches (environ 33 296 objets) du musée Goupil avec 3 336 photos numériques.

L'informatisation progresse au rythme des nouvelles acquisitions qui font l'objet de fiches minimales dès leur entrée. Le récolement est également l'occasion de saisir les notices selon une grille dédiée à cette opération. Il reste néanmoins un travail de saisie rétrospective des outils d'inventaire (fichiers, classeurs, listes, registres) qui n'a jamais été mené faute de crédits et de complétude de ces documents. La base de données ne peut donc se substituer aux inventaires papier. Elle demeure un instrument de gestion des collections et de recherche documentaire qui offre une photographie partielle des collections. Sur les 74 447 fiches scientifiques (juin 2019), seules environ 35 000 d'entre elles possèdent au moins une image numérique. **39 000 objets ou lots d'objets ne disposent d'aucune image numérique.** Ceci est un frein à la connaissance et à la diffusion des collections.

● *Numérisation des registres et collections du musée d'Aquitaine et du CNJM*

Dès 2011 s'est fait sentir la nécessité de numériser les 90 registres d'inventaire du musée d'Aquitaine et les 3 registres du CNJM. Un **marché de numérisation** a été ouvert en 2012 pour un budget de 12 000 €. Le travail a été confié à un prestataire extérieur. Réalisée en format PDF, cette numérisation permet de consulter les volumes sur l'espace de travail informatique commun, en tout point du musée et des réserves. Trois copies de sauvegarde ont été réalisées sous différents formats et supports, permettant d'en confier un exemplaire aux archives de Bordeaux Métropole.

Le musée d'Aquitaine a pu participer à plusieurs campagnes nationales de numérisation et ainsi bénéficier de subventions de la part du Ministère de la Culture. Un appel à projet de numérisation en 2011 a porté sur la collection de 3 218 clichés sur verre, 2 714 épreuves originales sur papier, 318 archives manuscrites du fonds du photographe landais Félix Arnaudin (budget total de 14 500 €). Un appel à projet de numérisation en 2013 a bénéficié à la collection de photographies Darquey composée de 110 plaques stéréoscopiques positives noir et blanc, 100 négatifs sur verre, et 439 tirages originaux (budget total de 4 340 €).

Outre ces campagnes de numérisation, le musée bénéficie des services d'une photographe professionnelle de la DGAC affectée aux prises de vue des collections. Ses moyens d'action restent limités étant donné l'envergure des fonds. Son travail porte essentiellement sur une couverture photographique des nouvelles acquisitions et des objets prêtés. Les photographies documentaires réalisées pour le récolement des objets en réserves sont effectuées par les stagiaires et contractuels, sans compétence spécifique en ce domaine. Ceci pose un problème quand il s'agit de mettre les œuvres en ligne : il faut refaire des clichés de qualité convenable.

● *Récolement des collections du musée d'Aquitaine*

Les méthodes de travail et les objectifs du premier récolement décennal ont été inscrits dans un programme de recherche et développement couvrant la période 2008-2014. Ce premier récolement décennal visait à assurer l'informatisation et les prises de vue numériques de qualité documentaire parallèlement aux opérations de vérification sur pièce et sur place : état du marquage, état des objets, dimensions, localisation. Les cinq zones minimales de la fiche type de récolement se sont révélées insuffisantes et il a fallu leur adjoindre d'autres informations lors de la saisie, qui viennent enrichir la base Micromusée.

Sur le plan matériel, depuis 2010, le musée s'est équipé de 4 ordinateurs portables et de 4 appareils photo pour le travail en réserves. La difficulté est néanmoins d'avoir accès au réseau informatique de la Ville et cela génère d'importantes charges financières liées au câblage. Les crédits insuffisants sont une difficulté pour s'équiper de postes fixes et de prises réseau, mais aussi quand il s'agit d'accueillir des renforts humains.

Des procès-verbaux de récolement ont été rédigés à partir de 2010, selon le modèle proposé pour les musées nationaux. Les chiffres de progression du récolement sont fournis chaque année au conseiller musée de la Nouvelle-Aquitaine. Les trois musées ont pu bénéficier de 2011 à 2015 de l'aide de jeunes en service civique qui ont permis de faire progresser le récolement de manière significative. Le dispositif a été abandonné par l'État pour ce type de mission en 2015. À partir de 2016, ce sont des personnels temporaires sous forme de contractuels ou des stagiaires qui mènent ces campagnes, sous la direction



Campagne de récolement
sur les collections
du II^e Âge de Fer.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

des personnels de la conservation. Des subventions de l'État permettent de faire avancer certaines campagnes : monnaies antiques du trésor de Garonne (2017 et 2018), récolement de la réserve de la Palu en 2019.

Actuellement, un travail de post-récolement se poursuit en parallèle par des campagnes photo, des vérifications des numéros d'inventaire, du marquage et des relocalisations d'œuvres dans Micromusée. Ces opérations se déroulent à l'occasion des prêts, des dépôts entrants et sortants, des mouvements d'objets en salles ou en réserves. En 2019, on compte **165 580 objets récolés** sur 1,3 millions estimés, soit **12,74 %**. Cela représente 74 447 notices informatiques de récolement dont 39 000 possèdent au moins une image.

Le **premier récolement décennal (2004-2015) n'est pas achevé** et un second PRD a été rédigé pour la période 2019-2025 (voir en annexe) afin de poursuivre la tâche et de préciser les actions à mettre en œuvre, notamment un chantier de récolement qui porte sur la réserve externalisée de la Palu.

- *Récolement des collections du Centre National Jean Moulin*

Pour le CNJM, ce sont 5 223 objets qui ont été récolés soit **100 %** de la collection inventoriée (la moitié de la collection n'est pas inventoriée).

- *Récolement des collections du musée Goupil*

Le musée Goupil a récolé environ 33 296 objets à ce jour sur 123 000 estimés, soit **27,07 %**.

1.4.3. La politique d'acquisition depuis 2010-2011

De 2010 à 2018, la politique d'acquisition concernait surtout les espaces destinés à être rénovés (les XIX^e, XX^e et XXI^e siècles). Elle s'est concrétisée par des achats, des dons et des dépôts de collections publiques et privées. Cet enrichissement a permis de finaliser l'ouverture de deux nouvelles tranches du parcours permanent : *Bordeaux port(e) du monde, 1800-1939* (février 2014) et *Bordeaux et l'Aquitaine, XX^e-XXI^e siècles* (mars 2019).

Depuis trois ans, le musée d'Aquitaine dispose d'un **budget de 20 000 € par an** pour acquérir des œuvres. Auparavant, aucun budget n'était réellement attribué et les acquisitions se faisaient au coup par coup. Le budget pose des problèmes de réactivité et certaines acquisitions essentielles peuvent ainsi échapper aux collections. Il est néanmoins parfois possible d'obtenir un complément budgétaire pour acquérir une œuvre à titre exceptionnel.

Le musée d'Aquitaine bénéficie de la générosité des Amis du musée d'Aquitaine, association de mécènes qui fait régulièrement des dons au musée ayant réellement enrichi le parcours permanent. Ainsi, parmi les **dons des Amis du musée d'Aquitaine** venus compléter les espaces ouverts en 2014 et 2019, voici à titre d'exemple : un *Ex-voto offert par l'équipage de l'Eliza*, huile sur toile (Bordeaux, 1821), le *Portrait peint du constructeur naval Jean Landard et de son fils Pierre* par Charles Colson (Bordeaux, 1856), le bas-relief en bronze *Je ris, je chante, vive le vin* de Raoul Larche (vers 1910), le bronze d'Edmond-Ernest Chrétien, *Dans le sillon* (1924) perpétuant le souvenir des soldats anonymes morts pendant la Première Guerre mondiale, et plus récemment une motocyclette produite par la maison Faret à Bordeaux en 1927 ou encore un très beau scrimshaw portant la mention Jean Bart Bordeaux 1868.

Outre ces dons très divers, des **achats** ont pu être faits par le musée. Parmi eux, signalons une série d'affiches sur la vie économique et les loisirs (fin XIX^e – début XX^e siècles, une épicerie reconstituée avec mobilier et accessoires (fin XIX^e – début XX^e siècles), un crochet de châtelaine de la première moitié du XIX^e siècle, une peinture de Charles Quinsac évoquant la grande exposition maritime organisée à Bordeaux en 1907 ou encore l'hélice d'un avion de l'entreprise Nieuport établie à Bordeaux pendant la Première Guerre mondiale.

Dans le cadre des tout nouveaux espaces dédiés aux XX^e et XXI^e siècles, une **collecte d'objets** a été également menée. Ces nouvelles collections traitent de l'évolution de la métropole bordelaise sur le plan architectural et urbanistique et du port. D'autres objets illustrent l'ensemble du territoire aquitain dans ses aspects environnementaux, économiques, sociétaux et culturels. Ce sont, par exemple, des maquettes de réalisations bordelaises emblématiques : caserne des pompiers de la Benauge, hôtel de la communauté urbaine de Bordeaux à Mériadeck, nouveau quartier Amédée Sant-Germain près de la gare Saint-Jean, etc. Une autre maquette, dépôt du Grand port maritime de Bordeaux, représente la drague Anita Conti utilisée pour l'entretien actuel du chenal de navigation. Des maquettes d'habitat rural illustrent le Pays Basque ou le Lot-et-Garonne. Un chalutier thonier évoque l'activité traditionnelle de pêche. La filière aéronautique, balistique et spatiale, activité à la fois civile et militaire, est illustrée par des maquettes d'avions, de fusée, de train d'atterrissage, de sphère du laser mégajoule ou encore un moteur d'hélicoptère fabriqué à Bordes dans les Pyrénées Atlantiques.

Étiquettes, verres, carafes, barriques réalisées dans de très beaux bois de chêne évoquent les grands vignobles de la région (vin de Bordeaux, cognac et armagnac). Une planche de surf datée de 1964 et une récente de 2018 évoquent les activités de loisirs et l'engouement pour ce sport sur la côte Aquitaine à partir des années 1960. Des peintures de l'artiste contemporain Didier Lapène montrent les paysages du littoral aquitain (cordon dunaire et côte basque). D'autres objets expriment la transmission



ÉPICERIE

CAFFÈ
PLANTEURS
SÃO PAULO

ILE
AYO

AVONNE

CAISSE

MAGGI

KUB

KUB

L. MICHELSEN & C.
BOTTLE

L'épicerie bordelaise,
espaces XIX^e siècle.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

d'un savoir-faire, un art de vivre et un héritage culturel encore vivants aujourd'hui. Ils illustrent des thématiques variées telles que l'artisanat, la gastronomie, les jeux, sports et fêtes en Aquitaine ou encore les musiques langues, et danses régionales. Parmi eux, il y a un couteau de Nontron, un moule à cannelé, un makhila (bâton de marche basque de l'atelier Ainciart Bergara), les espadrilles d'une danseuse basque, ou encore un béret d'écarteur évoquant les courses landaises. Des photographies d'artistes contemporains portant leur regard sur le territoire aquitain ont également été acquises. En plus de ces nouveaux objets présentés dans le parcours permanent, des photographies et films ont été collectés et intégrés dans de nombreux outils multimédia.

Des **dépôts** ont également enrichi les espaces dédiés à l'époque contemporaine : ainsi, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux a déposé des portraits peints de notables bordelais, plusieurs vues du port de la Lune ou encore une peinture représentant la Place de la comédie pendant les Fêtes de la charité, œuvre de Charles Donzel en 1853.

La politique d'acquisition ciblait les espaces voués à l'époque contemporaine mais sans abandonner, néanmoins, la possibilité d'enrichir les autres périodes. Ainsi, ponctuellement, des opportunités ont pu être saisies. Un torque en or d'Uchacq du premier âge du Fer a pu être acheté en vente publique ou encore un *soliferrum* du deuxième âge du Fer acquis auprès d'un particulier. La section antique s'est enrichie par dons avec, entre autres, un fragment de couvercle de sarcophage présentant une scène inédite de sacrifice au dieu Mercure, et une collection de poteries carthaginoises. Grâce aux Amis du musée d'Aquitaine, les collections ont accueilli une gouache sur papier du XIX^e siècle représentant une vue animée de l'amphithéâtre antique du Palais Gallien.

Deux achats sont venus compléter les collections médiévales et modernes : une épée de Castillon du milieu du XV^e siècle et un vitrail du XVI^e siècle représentant probablement l'évêque saint Seurin. Le portrait de l'architecte Victor Louis (1737-1800) par le peintre bordelais Pierre Lacour (don de l'association des Amis du musée d'Aquitaine) est venu compléter les espaces sur le XVIII^e siècle. En 2013, est rentrée en collection grâce aux dons de descendants une série de portraits peints représentant les membres de la famille Raba d'origine israélite, très impliqués dans la société bordelaise sur le plan économique et social. Enfin, des objets sont venus enrichir la section extra-européenne : parmi eux, la **collection Belinguier** (achat) constituée de vêtements provenant de différentes cultures du monde, principalement d'Asie.

1.4.4. La conservation

● *Restaurations*

Le budget annuel alloué ces dernières années au musée d'Aquitaine pour la restauration des collections est de **20 000 €**. La priorité en matière de campagnes de restauration vise donc surtout les **œuvres destinées à être présentées dans le parcours permanent**. Il n'y a pratiquement pas de possibilité d'engager une politique de restauration des objets en souffrance situés en réserve, malgré les urgences pointées à l'occasion des campagnes de récolement ou des réaménagements de ces espaces de stockage. Par ailleurs, le départ de l'atelier de restauration de l'Inrap qui était hébergé au musée jusqu'en 2015 a mis fin aux diagnostics que pouvaient établir les restauratrices, par exemple pour confirmer la présence de corrosion active sur des pièces archéologiques et lancer les traitements d'urgence appropriés. Il n'y a pas de budget supplémentaire pour la restauration des collections du CNJM et du musée Goupil.



Costume de mariage féminin Rabaris, Inde.
Collection Bélinguier.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

Les restaurations réalisées ont permis de présenter dans le parcours permanent des œuvres jusque-là conservées en réserve et méconnues du public, notamment à l'occasion des deux tranches de rénovation des espaces voués à l'époque contemporaine *Bordeaux port(e) du monde 1800-1939* (2014) et *Bordeaux et l'Aquitaine, XX^e-XXI^e siècles* (2019). Parmi ces collections aujourd'hui valorisées grâce à une campagne de restauration très ciblée, il y a une série de vitraux à décor civil ou religieux, de nombreux portraits peints, des vues du port de Bordeaux et des maquettes de bateaux ou encore des collections d'ethnographie régionale.

Deux vastes peintures décoratives et allégoriques, *L'Agriculture* de Jean Despujols et *La Forêt landaise* de François-Maurice Roganeau, œuvres majeures du patrimoine bordelais, ont pu être restaurées avec le soutien de la Fondation BNP Paribas (participation à hauteur de 60 000 €) et de l'État. Elles avaient été réalisées pour être présentées avec deux autres toiles – *La vigne et le vin* de Jean Dupas et *Les colonies* de Marius de Buzon – à l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels de Paris en 1925. Présentées au musée en 2011 dans le cadre d'une exposition temporaire dédiée à leur histoire et à leur restauration, ces deux œuvres ont rejoint définitivement le parcours permanent inauguré en mars dernier.

Mais des restaurations ont aussi concerné les autres périodes traitées dans le parcours permanent : cuve à saumure du Néolithique première tranche (section Préhistoire), céramiques, bois gorgés d'eau (département antique), estampes de la collection Chatillon (époque moderne), tapas et boucliers (collections extra-européennes), etc. Pour la restauration d'un monument aussi emblématique que le cénotaphe de Michel de Montaigne, le musée a eu recours également à une **opération exceptionnelle de financement participatif** menée fin 2016 avec beaucoup de succès.

Des restaurations ont également été effectuées à l'occasion du départ des œuvres en prêt ou en dépôt : on peut citer le très beau manteau indien, restauré à l'occasion de l'exposition *Mémoires indiennes* au musée Champollion de Figeac ou une coiffe Tidi (kanak) stabilisée à l'occasion d'un dépôt au musée de Rochefort.



● *État sanitaire*

L'état sanitaire des collections varie selon les espaces et les types d'œuvres. Le climat n'est pas stable dans le musée, que ce soit en réserve (à l'exception de la réserve photographique) ou dans les salles d'exposition. Sont notamment mis en cause :

Le **manque d'inertie du bâtiment** qui fait que la température est souvent trop élevée en été dans les parties supérieures du bâtiment : iconothèque, réserve antique M6, réserve Vigne et Vin. A contrario, les réserves lapidaires situées au niveau 1 sont trop humides (humidité relative proche de 80 % en hiver) et certaines pierres présentent des dégradations pulvérulentes.

L'**absence de régulation de l'hygrométrie** dans le système de ventilation qui a pour conséquence le changement du climat au rythme des variations extérieures, de l'alternance chauffage/rafraîchissement d'air et de l'afflux du public. Ainsi tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, certaines salles du parcours permanent présentent des variations d'hygrométrie trop importantes et trop brusques, y compris dans certaines vitrines. Dans ce cas, du gel de silice y est régulièrement placé pour en stabiliser le climat mais il convient de prévoir un vrai système de climatisation opérationnel associée à une bonne isolation, le remplacement des joints d'étanchéité sur les vitrines et la mise en place d'un sas à l'entrée du musée. À noter que des améliorations ont pu être apportées dans certains espaces comme dans les salles d'exposition temporaires de l'espace Aquitaine avec la réfection de l'étanchéité de la toiture ou dans la réserve récemment aménagée pour le médailler où a été installé un déshumidificateur avec vidange automatique vers l'extérieur.

La vétusté de certaines parties du bâtiment entraîne également des **dysfonctionnements climatiques**. Ainsi nombre d' huisseries en bois sont très dégradées, laissant entrer l'eau lors d'épisodes orageux comme dans l'une des réserves de Préhistoire.

Dans la réserve extérieure de la Palu, la situation est critique. Le manque d'entretien du bâtiment génère des entrées d'eau importantes et une humidité relative allant jusqu'à 80 % en hiver. Des moisissures se sont développées dans la réserve d'ethnographie régionale où sont conservées des collections en matériaux organiques mais les collections lapidaires souffrent également de ces infiltrations (développement de mousse, blocs imprégnés d'eau) et ce, malgré les opérations régulières de vidage des seaux et d'aspiration d'eau organisées en période de fortes pluies. Entrée de pollens, de poussière, pousse de végétaux et présence d'oiseaux sont également à déplorer comme le pointe le rapport d'analyses microbiologiques réalisées en 2018. La réfection d'une partie du toit programmée en novembre 2019 permettra de mettre hors d'eau certaines collections.

La surveillance des infestations au musée est assurée par un contrôle hebdomadaire des lampes à insectes placées en réserve ; elles ont pour but d'identifier la présence de ces nuisibles et de réagir immédiatement. Pour les insectes rampants, des pièges ont été installés. Deux personnes ont été formées à l'anoxie statique en 2014. Cette surveillance n'est quant à elle pas réalisable dans la réserve de la Palu, du fait des trop nombreuses entrées d'air.

Un **plan de sauvegarde** des collections permanentes a été élaboré en 2005. Le réaménagement de nombreuses salles depuis 2011 rend nécessaire sa réactualisation. Un plan semblable reste à élaborer pour les réserves. En revanche depuis fin 2016, chaque exposition temporaire fait l'objet d'un plan de sauvegarde conçu par le régisseur des expositions en concertation avec le chargé de collection, le commissaire d'exposition et le responsable de la sécurité.



La réserve de la Palu.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

● Les réserves

Depuis 2011, un dépoussiérage systématique des œuvres et leur reconditionnement ont été réalisés dans les réserves récolées soit a posteriori, soit au fur et à mesure comme cela se pratique actuellement, de telle sorte que le stockage peut être considéré comme globalement satisfaisant. Les collections de textile extra-européen bénéficient depuis début 2019 d'une nouvelle réserve où l'espace disponible et les meubles adaptés permettent de les déployer comme il convient.

Depuis 2012, des opérations de **rationalisation, de redéploiement et de désencombrement** ont été menées dans plusieurs réserves comme à la Palu ou encore dans la réserve Vigne et Vin où se trouvaient notamment stockés des panneaux d'anciennes expositions. Chaque année, le musée a acquis des équipements adaptés aux besoins et à la taille de ses locaux tels que dessertes, escabeaux sécurisés, lampe à lumière du jour pour les constats d'état, lampe à UV, etc.

La **sécurité des réserves a été renforcée** avec la mise en place d'un digicode dans la réserve de transit et d'un accès sécurisé par badge dans les nouvelles réserves comme le médailler ou la réserve textile, le but étant à terme de déployer ce système dans toutes les réserves.

Une étude de faisabilité a été menée en 2017 par la Direction des Bâtiments de Bordeaux Métropole en vue du **réaménagement de la réserve de transit actuellement vétuste**, encombrée et n'offrant pas d'espace distinct de quarantaine pour laisser notamment en observation les objets arrivant dans les collections. Depuis cet espace réserve de transit-quarantaine doivent pouvoir être réalisées toutes les formalités d'entrée d'une œuvre au musée avant son installation en salle ou en réserve (dépoussiérage, prise de vue, création d'une fiche Micromusée). Sont prévus un espace de quarantaine avec accès indépendant où dépoussiérage et anoxie pourront être effectués, puis une zone de transit pour l'emballage et/ou le stockage temporaire ainsi qu'un espace de rangement des matériaux de conditionnement. Un lieu de stockage pour les caisses vides et pour les petites expositions itinérantes doit également être aménagé à proximité. En raison d'autres urgences, la réalisation de ce projet a été ajournée. Par ailleurs, un projet de réserve archéologique externe mutualisée est en cours d'étude.

635



La réserve de céramiques
au musée d'Aquitaine.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

● *Le Musée Goupil*

La collection est en bon état et rangée. Les réserves actuelles sont a priori suffisantes pour l'ensemble de la collection. Toutefois, le **manque de climatisation** dans la réserve L4 ne facilite pas sa bonne conservation, surtout en été.

● *Mise en ligne des collections du musée d'Aquitaine*

À partir de 2011, des versements de notices informatiques et d'images numériques ont permis de diffuser les collections du musée d'Aquitaine plus largement sur la **base nationale Joconde** pilotée par le ministère de la Culture (533 œuvres de Félix Arnaudin en 2011, 475 en 2012, 531 en 2014). 516 fiches du fonds Marcel Chatillon (mémoire de l'esclavage) et 347 œuvres majeures ont été ajoutées en 2015. Joconde est en lien avec le moteur « Collections » sur le portail *culture.fr* (6,8 millions de documents et 5 millions d'images offrant un accès à 70 bases de données). On y consulte **2 802 notices illustrées** des collections du musée d'Aquitaine. En 2018, la base Joconde a été intégrée dans un portail numérique plus vaste rassemblant le patrimoine français : **POP**, sous l'égide du ministère de la Culture. Le versement de données de Micromusée vers POP est tributaire d'un module informatique complémentaire et de prestations financières supplémentaires dont le musée d'Aquitaine a été pourvu en 2018.

La collection de costumes et accessoires extra-européens, achat auprès de M. Belinguiet, a ainsi pu être ajoutée aux précédents versements, suivie des objets en lien avec la mémoire de l'esclavage en 2019. À ce jour, le public peut y consulter 4 022 œuvres et leurs images. Le site internet *JocondeLab.fr* est le fruit d'une expérimentation menée par le ministère de la Culture. On peut y consulter 1 000 plaques de verre de Félix Arnaudin¹¹, le lien URL est disponible sur le site du musée d'Aquitaine.

¹¹ – http://jocondelab.iri-research.org/jocondelab/search/?dbpedia_uri=http%3A//fr.dbpedia.org/resource/F%25C3%25A9lix_Arnaudin&thesaurus=AUTR

Le site Internet du musée d'Aquitaine a été créé en 2011. Une rubrique « Consultation de la base de données des collections » y a été ouverte en 2012 à partir d'une sélection de notices appartenant aux différents départements du musée (6 500 notices en 2012, puis 11 000 en 2014). Avec le passage à la version 7 et la création d'un module OPAC Web V7, 7 047 fiches sont aujourd'hui consultables dans cette rubrique, avec une présentation plus ergonomique et plus agréable pour le public.

- *Contribution à l'Open data de la ville de Bordeaux en 2012*

Une sélection de 50 notices de chefs-d'œuvre a été fournie pour l'Open data de la Ville de Bordeaux, puis complétée par 50 000 notices en profil consultation documentaire. Cet Open data, qui comportait d'autres données que celles propres à la culture, est toujours consultable, mais les données n'ont pas été actualisées depuis 2015.

- *Mise en ligne des collections du musée Goupil*

Le musée Goupil a contribué à l'Open data de la ville de Bordeaux en 2012 (6 220 fiches). Les équipes sont actuellement en attente du module OPAC Web V 7 pour verser les notices sur le site du musée d'Aquitaine.

1.4.5. Régie : évolution des prêts et mouvements

Depuis 2011, le musée d'Aquitaine **prête entre 75 et 850 objets par an** pour dix à quatorze expositions, dont une ou deux ont lieu à l'étranger et jusqu'à 7 en 2018. Selon les années, il **emprunte entre 99 et 1 057 œuvres** pour ses expositions temporaires, dont parfois la moitié à l'étranger.

Depuis 2015, un important travail de **mise à jour des dossiers de dépôts** a été réalisé. Concernant les dépôts consentis par le musée à l'extérieur, 23 dépôts sur 38 ont fait l'objet d'un récolement avec rédaction d'un procès-verbal et la création ou mise à jour d'une convention. Des dépôts (parfois anciens comme celui fait au musée de l'Ariège en 1952) non valorisés ou n'étant pas exposés dans des conditions optimales de conservation ont été récupérés.

Du côté des dépôts faits anciennement au musée, certains n'étant pas présentés dans les salles ont été restitués à l'instar du dépôt de Santé Navale, ou des photographies anciennes de sites archéologiques déposées par l'Université de Bordeaux ont été transférées. La collection de 450 moulages en plâtre de la Faculté de lettres sera prochainement restituée à l'Université Bordeaux-Montaigne. À la faveur de demandes de déposants (musée du quai Branly, musée du Louvre), des récolements ont été entrepris. Chaque nouveau dépôt fait l'objet d'un protocole précis à son arrivée : photographie, attribution d'un numéro de dépôt et enregistrement des exigences du déposant dans la base Micromusée.

Des collections d'autres établissements municipaux non exposées ont également réintégré leurs réserves d'origine, comme certains bustes restitués au musée des Beaux-Arts en 2018. Il reste donc à achever le récolement des dépôts du musée à l'extérieur et à poursuivre, de manière systématique, celui des dépôts faits au musée.

La professionnalisation de la régie a permis l'entrée en septembre 2016 d'une assistante technique, chargée notamment de la régie des expositions, mais l'effectif (2 agents) reste faible tant en regard de la quantité des mouvements d'œuvres dans le musée et à l'extérieur que du volume des collections à gérer matériellement (1 300 000 objets).

1.5. La bibliothèque / centre de documentation

La bibliothèque / centre de documentation du musée d'Aquitaine occupe un plateau de 350 m² sur deux niveaux, accessible depuis le hall d'entrée du bâtiment. Son fonds historique et archéologique (pour l'essentiel), d'ethnologie régionale et extra-européenne, ainsi que scientifique et professionnel est une **base de documentation évoquant les thèmes abordés dans les espaces d'exposition et dans les réserves**. On y trouve les dossiers d'œuvres et de collections.

1.5.1. Un lieu central dans le bâtiment et dans la vie du musée

La bibliothèque est ouverte librement au public du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, pour une amplitude horaire hebdomadaire de 28 heures. La salle de lecture, d'environ 100 m², dispose de 8 tables de travail, 32 places assises et d'une borne de connexion au Wifi gratuit de la Ville de Bordeaux. Depuis le départ en 2016 de l'association *La Mémoire de Bordeaux* (dont l'équipe était installée à la bibliothèque depuis 2006), la bibliothèque a connu une belle augmentation de sa fréquentation pour atteindre **2 300 lecteurs en 2018**.

Un formulaire de contact en ligne, sur le site internet du musée d'Aquitaine, permet d'interroger le personnel à distance pour des questions bibliographiques et documentaires. Ce service est utilisé ponctuellement par le public, à raison d'une trentaine de requêtes par an. Les publics majoritairement usagers de la bibliothèque sont respectivement les étudiants, les chercheurs et le personnel en interne. Ce dernier est le seul à bénéficier de l'emprunt des documents, le public externe étant limité à de la consultation sur place.

La bibliothèque / centre de documentation conserve des documents en résonance avec les espaces d'exposition (Bordeaux et l'Aquitaine de la Préhistoire à nos jours) et les disciplines scientifiques et professionnelles propres au musée (archéologie, conservation préventive, médiation, muséologie, etc.). Ce fonds spécialisé se développe dans plus de **30 000 livres, une centaine de titres de revue et environ 3 000 dossiers d'œuvre**. Le service conserve également en accès libre la bibliothèque du musée Goupil et celle de l'Association égyptologique de Gironde.

Un important **chantier d'informatisation du catalogue** entamé depuis 2013, met à disposition le catalogue de la bibliothèque du musée en ligne, sur le site des bibliothèques de la Ville de Bordeaux. À ce jour, plus de 13 000 notices sont consultables, soit plus de 35 % du fonds. Les revues sont référencées sur le catalogue Sudoc (Système universitaire de documentation). La bibliothèque enrichit son fonds par une politique active d'échanges de catalogues entre musées, d'achats en concertation avec l'équipe de conservation et de dons ponctuels. Le prêt entre bibliothèques (Ville de Bordeaux et Sudoc) est régulièrement utilisé afin de compléter les besoins du personnel en interne.

Les dossiers documentaires des œuvres et des collections, déménagés en octobre 2017 à la bibliothèque pour être au plus près du public et de leur bibliographie (revues et livres de la bibliothèque), sont classés par numéro de collection ou d'inventaire, en fonction des nombreux systèmes d'inventaire mis en place au cours des décennies précédentes.

1.5.2. Diagnostic

Le service compte actuellement deux agents, soit 1,5 ETP pour la bibliothèque et 0,5 ETP pour la documentation ; **effectif restreint** lors de l'absence d'un des deux professionnels (réunion, rendez-vous à l'extérieur, mission, congés) ou en cas d'affluence. Il limite également la mise en œuvre des chantiers de collections de bibliothèque qui sont en attente depuis de nombreuses années faute de moyens humains et de temps de présence obligatoire à l'accueil du public (inventaire et catalogage du fonds Bordès, catalogage des livres anciens, etc.) Il ne permet pas non plus l'élaboration de projets de mise en valeur du fonds (animations, visites, expositions dossiers, lectures, signatures, rencontres professionnels/publics).

La salle de lecture ne dispose pas de prises électriques en nombre suffisant pour les usages actuels. Une fois les trois prises disponibles utilisées, les autres lecteurs doivent compter sur l'autonomie de leurs appareils. Ce simple détail nuit à l'expérience de l'utilisateur et à l'image du musée.

En ce qui concerne la documentation, beaucoup de dossiers nécessiteraient d'être réorganisés et nourris avec le concours des conservateurs, ce qu'un mi-temps de chargée des ressources documentaires ne permet pas de faire. Le départ en retraite de plusieurs conservateurs au cours de la période concernée par ce PSC posera le problème de la documentation importante conservée dans leurs bureaux respectifs.

La bibliothèque est **peu connue du public**. Le catalogue n'étant pas entièrement sur internet, les lecteurs ne perçoivent pas la richesse effective du fonds en effectuant leurs recherches en ligne. En parallèle des livres et revues, les chercheurs gagneraient à pouvoir consulter la base de données des objets conservés au musée sur un poste dédié. Actuellement, les agents de la bibliothèque doivent laisser leurs ordinateurs au public pour la consultation de cette ressource ; configuration peu confortable pour le travail quotidien qui s'effectue principalement sur poste informatique.

Le **budget actuel du service est de l'ordre en moyenne de 2 500 €**, dont 1 500 € d'abonnement à des revues scientifiques. Les 1 000 € restant restreignent les acquisitions en sacrifiant des titres ou en décalant leur achat à l'année suivante.

La bibliothèque/centre de documentation est riche en documents et bénéficie d'une belle capacité d'accueil, dans un lieu idéalement situé (centre-ville, arrêt du tramway) apprécié des chercheurs et des étudiants. Néanmoins, ses limites budgétaires contraignent la valorisation et la diffusion de l'intégralité de son fonds.



1.6. La recherche au musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine n'a été que rarement à l'origine de programmes de recherche entre 2011 et 2019, mais il a régulièrement été sollicité pour s'y associer et a mis ses collections et sa documentation à disposition des chercheurs.

1.6.1. Des thématiques de recherche variées

Les thématiques les plus récurrentes portent sur la circulation des biens et des personnes, la caractérisation des territoires, l'histoire des techniques, l'art et sa symbolique, l'histoire des sciences ainsi que l'histoire et les mémoires de l'esclavage et des conflits mondiaux.

Ces thématiques sont étudiées dans le cadre d'études régionales comme la reprise des séquences néolithiques d'Aquitaine (universités de Bordeaux et Toulouse-Jean Jaurès), mais aussi pour des projets nationaux (circulation des biens de prestige au néolithique, université de Besançon) ou internationaux (monnayages de l'âge du Fer, université d'Orléans et Casa Velázquez ou sur les ivoires préhistoriques à l'université de Tübingen).

Les **relations avec les laboratoires de recherche bordelais** sont régulières. Dans le domaine des sciences archéologiques, les laboratoires PACEA (De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie – UMR 5199 du CNRS) de l'université de Bordeaux, Ausonius (UMR 5607) et IRAMAT-CRP2A (Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux – Centre de recherche en physique appliquée à l'archéologie - UMR 5060) de l'Université Bordeaux-Montaigne, ont formé le LaScArBx (LabEx Sciences Archéologiques de Bordeaux). Cette collaboration a permis la mise en commun de moyens et de compétences, de nombreuses recherches ont porté sur les collections du musée. Un bel exemple est le projet de recherche menée par M. Schlicht sur la coloration des albâtres médiévaux associant Christian Block, conservateur des collections médiévales, et Amandine Bély, marbrière, aux chercheurs du LaScArBx (programme *Albâtres : polychromie, pigments, perception : les albâtres anglais de la fin du Moyen Âge en Bordelais*). Un autre a porté sur l'analyse d'inscriptions et de sculptures antiques pour la détermination des carrières d'extraction de marbre (programme ROMAE *Graver dans le marbre : routes et origines des marbres d'Aquitaine et d'Espagne*). Dans le domaine plus élargi des sciences sociales, le musée collabore régulièrement avec les départements et laboratoires bordelais : le Centre d'études des mondes modernes et contemporains (CEMMC), les laboratoires transdisciplinaires Passages, CLARE, Les Afriques dans le Monde, Ameriber.

Les chercheurs bordelais sont souvent associés à des laboratoires installés dans d'autres universités : Université de La Rochelle, Toulouse-Jean Jaurès, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Poitiers, Limoges, Paris X-Nanterre, etc. Ces associations de laboratoires participent à des projets nationaux financés notamment par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) comme le projet MAGDATIS. Ce programme de recherche a permis de faire la synthèse des données archéologiques sur le Magdalénien du grand Sud-Ouest de la France tant dans les domaines des datations, de la faune, des échanges culturels que des territoires parcourus. Les sites préhistoriques girondins conservés au musée d'Aquitaine sont devenus des sites de référence pour cette période.

Un autre programme porte sur la caractérisation des pigments et enduits peints d'époque augustéenne de Bordeaux (dont ceux conservés au musée d'Aquitaine), Poitiers et Chassenon et associe le laboratoire IRAMAT et l'Université de Poitiers. Pour les collaborations internationales, en 2012, le contenu d'une poterie funéraire égyptienne scellée de la XVIII^e dynastie a été étudié par l'université Bordeaux I (PACEA et LOMA, UMR 5798 et 5199 du CNRS) et le Center MTA for Energy Research, Nuclear Analysis and Radiography Department de Budapest (Hongrie) grâce à la tomographie neutronique, la détection par térahertz (rayons gamma) et rayons X. Elle a conduit à publier conjointement avec le musée de nombreux articles de sciences dures appliquées au patrimoine muséal et a constitué le point de départ de nombreuses publications à l'échelle internationale (Inde, Japon, Angleterre) encore aujourd'hui.

Sur des périodes plus contemporaines, on relèvera trois projets de recherche financés par la Région et ayant impliqué le musée dès leur origine : en 2017-2019, le projet PASSFRONT pour *Passages et frontières en Aquitaine : expériences migratoires et lieux de transit (XIX^e-XXI^e siècle)*, élaboré et piloté par Laurent Dornel, enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'UPPA; le volet artistique de ce projet a été confié au musée d'Aquitaine et a permis la conception et la réalisation d'une exposition photographique. Depuis 2018, le musée est aussi partenaire du projet EMILA, pour *Ecritures Migrantes Latino-Américaines*, coordonné par Isabelle Tauzin, professeur à l'Université Bordeaux-Montaigne et actuellement à l'IUF et du projet NADM, pour *Nouvelle Aquitaine et outre-Mer*, coordonné par Caroline Le Mao, MCF en histoire moderne à l'Université Bordeaux-Montaigne.

Le musée des Rieurs,
Marohn et Dollet,
collection du musée Goupil



Les collections du Centre National Jean Moulin participent aussi à la dynamique de recherche au musée d'Aquitaine, qui porte principalement sur le chantier des collections et leur mise en valeur ainsi qu'à la fourniture régulière de documentation pour des publications, des documentaires ou des web-séries.

Les fonds du Musée Goupil ont été étudiés dans le cadre de plusieurs thèses : sur le peintre espagnol Raimundo de Madrazo (Université Bordeaux Montaigne), sur le peintre belge Charles Baugniet (Université Libre de Bruxelles), sur la galerie d'art Goupil (Université Paris I – Panthéon-Sorbonne), sur le peintre italien Alberto Pasini (Institut Catholique de Paris – Université de Poitiers), sur des tableaux du XIX^e siècle à thèmes shakespeariens (Université Aix-Marseille). Le musée Goupil accueille très régulièrement des étudiants, des conservateurs et des chercheurs français et étrangers.

1.6.2. Histoire et mémoires de la traite et de l'esclavage

Un autre axe de recherche important porte sur l'histoire et les mémoires de la traite et de l'esclavage depuis l'ouverture en 2009 des espaces d'exposition *Bordeaux au XVIII^e siècle, le commerce Atlantique et l'esclavage*. Par la mise à disposition de ses collections, le musée d'Aquitaine participe au programme NAOM (MSHA et CEMMC), pour *La Nouvelle-Aquitaine et les Outre-Mers*, construit autour de cinq axes de recherches : migrations, esclavages, cultures matérielles, patrimoines et innovation.

Tous les deux ans depuis 2007, le musée et le Centre International de Recherches sur les Esclavages et les Post-esclavages (CNRS/CIRESC) organisent aussi à Bordeaux les *Rencontres Atlantiques*, dans le cadre des commémorations du 10 mai sur les mémoires des traites, des esclavages et de leurs abolitions. Ces colloques internationaux sont l'occasion de dresser un état de la recherche menée sur les trois continents concernés par cette histoire commune. Les 4^e Rencontres (2013) ont également associé le CMRP (Université de Bordeaux) et le groupe de recherche Caraïbe Plurielle ; les 6^e Rencontres (2017) ont associé l'équipe d'accueil CLARE (Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques) de l'Université Bordeaux Montaigne.

1.6.3. Le musée d'Aquitaine comme objet de recherche

La dernière thématique de recherche au sein du musée d'Aquitaine porte sur le musée lui-même, son histoire, ses rapports avec ses publics et la médiation des collections. En 2015 est paru l'ouvrage *Au fil de l'histoire des musées de Bordeaux. Des premiers antiques au musée d'Aquitaine* qui fait la synthèse des recherches de F. Barutel sur les archives du musée. Certaines expositions et sections du parcours ont fait l'objet d'enquêtes auprès du public de la part du département de sociologie de l'Université de Bordeaux.

En 2019, Eliette Sauvan, enseignante mise à disposition par l'Education Nationale au sein du musée a soutenu un mémoire de master « *Médiations et médiatisations des savoirs* » à l'ESPE de Bordeaux en se basant sur les ateliers de découverte de l'archéologie proposés lors de l'exposition temporaire *L'archéologie à Grande Vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux* en 2017-2018. Son mémoire a porté sur l'adaptation de ces ateliers en valise pédagogique à destination des écoles primaires et sur la complémentarité entre le travail en classe et la visite du musée.

1.6.4. Recherche et formation

Le musée d'Aquitaine **participe aussi aux formations dispensées par Sciences Po Bordeaux et les universités bordelaises**. Depuis 2011, le musée accueille chaque année des cours du master « Bio-géosciences » de l'Université de Bordeaux, et pour l'Université Bordeaux-Montaigne des cours du master « Archéologie, sciences pour l'archéologie », du master « Patrimoine et musées » et de la licence professionnelle « Comédia » (Conception de Projets et Médiation Artistique et Culturelle). Plusieurs mémoires de master ont utilisé des collections du musée (industrie lithique de Laussel, Faune de Fontarnaud et de l'Abri Morin par exemple) ou porté sur certains volets de sa politique des publics. En 2013-2014, un co-encadrement a été mis en place pour le master de Thierry Dubost sur les supports d'art mobilier de l'abri Morin et en 2018-2019, le musée a cofinancé et co-encadré le master de Florine Corsellis sur les restes de rites funéraires néolithiques de la grotte d'Eybral, sujet de recherche qui comportait un volet « mise en valeur » qui a permis de rénover sa présentation muséographique. En 2017, après un stage au musée, une étudiante a soutenu un excellent mémoire sur l'accessibilité au handicap des musées et site patrimoniaux (master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels de l'UBM). Et en 2017-2018, le musée a accompagné un groupe d'étudiants de la licence Comédia dans la conduite d'un projet tuteuré sur les nocturnes au musée.

Le musée d'Aquitaine est par ailleurs régulièrement sollicité par les universités bordelaises pour s'associer à l'organisation de manifestations scientifiques (...). (journées d'étude, colloque et autres workshops).

1.7. Parcours et muséographie

1.7.1. Histoire des rénovations et transformations depuis 2011

Les salles permanentes du musée d'Aquitaine retracent sur 4 500 m² répartis sur deux étages l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine des origines à nos jours soit 400 000 ans. Le rez-de-chaussée présente de prestigieuses collections du Paléolithique au XVII^e siècle ; le premier étage est dévolu au XVIII^e siècle et à l'époque contemporaine.

Depuis la fin des années 2000, le musée a entrepris la rénovation des salles du premier étage dans le cadre d'un projet scientifique et culturel mettant en évidence les relations que Bordeaux a entretenues avec son arrière-pays et le reste du monde. En 2009 ont été inaugurés les nouveaux espaces consacrés au XVIII^e siècle intitulés *Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage*. En 2014, le travail s'est poursuivi avec la période consacrée au XIX^e siècle nommée *Bordeaux, port(e) du monde 1800-1939* faisant découvrir la grande aventure maritime bordelaise, l'accroissement des échanges et les transformations d'une ville faisant son entrée dans la modernité avec le développement des bateaux à vapeur, du chemin de fer, du tramway, ou encore la création de grands axes comme le boulevard de ceinture.

Plus récemment, le musée a poursuivi ce programme en inaugurant le 21 mars 2019, à la suite des salles XIX^e, 600 m² supplémentaires consacrés à Bordeaux et l'Aquitaine aux XX^e et XXI^e siècles. Lors de cette exposition conçue comme une promenade géographique, le visiteur découvre les mutations considérables de la ville sur plus d'un siècle et les aspects singuliers et attractifs du territoire aquitain (environnement, activités économiques, aspects sociétaux, richesses culturelles, etc.). Dans ce nouveau parcours, une place importante est accordée aux outils multimédias qui viennent développer les thèmes traités et illustrés par les objets. Ainsi, textes, images fixes et animées sont projetés sur des dispositifs centraux spectaculaires qui peuvent être vus par l'ensemble des visiteurs. Ecrans et cartels tactiles permettent au public, s'il le souhaite, d'approfondir ses connaissances de façon individuelle.

Quant au rez-de-chaussée, en attendant sa rénovation complète, il a connu des améliorations avec la réfection des espaces sur la Préhistoire, des aménagements de vitrines ou d'espaces tel que le vin de Bordeaux ou les divinités et cultes indigènes à l'époque romaine, des enrichissements d'œuvres, un « toilettage » avec la mise en couleurs et le changement des sols. Les systèmes de sécurité ont été renforcés. Le cénotaphe de Montaigne, œuvre majeure des collections du musée d'Aquitaine, a été restauré après une campagne de financement participatif fin 2016 et est à nouveau présenté au public depuis mars 2018. Les différents aménagements du parcours permanent ont ainsi permis la valorisation des collections et l'intérêt grandissant du public pour ces différents espaces.

Malheureusement, faute de disponibilité et malgré la bonne volonté de l'équipe technique, **la maintenance des espaces d'exposition permanente ne peut être suivie** et les transformations ou rotation d'œuvres sont difficiles à mettre en œuvre. Les espaces, même les plus récents comme ceux des XVIII^e et XIX^e siècles, se sont dégradés et nécessitent des améliorations : retouches de peintures, réfection de mobilier abîmé, changement du matériel informatique et audiovisuel en panne ou vieillissant, utilisation d'ampoules plus économiques, renouvellement des cartels, sécurité à renforcer, etc.

1.7.2. « Vis ma vie de visiteur au musée d'Aquitaine »

Du 4 décembre 2017 au 19 mars 2018, une série de rencontres intitulées « *Vis ma vie de visiteur* » réunissant le personnel du musée et des personnes extérieures a donné lieu à un questionnement global sur le parcours. Au-delà des réflexions purement scientifiques sur le fond (thématiques abordées, à développer ou à compléter) traitées par ailleurs avec les membres du comité scientifique et synthétisées par les fiches rédigées par chaque responsable de section, ces rencontres ont donné lieu à une réflexion approfondie sur le parcours lui-même, sa muséographie, sa visibilité, son accessibilité, mettant en lumière un certain nombre de difficultés ou de dysfonctionnements.

À la lecture du tableau de synthèse établi à la fin des dix séances de travail, il apparaît un certain nombre de remarques récurrentes accompagnées de propositions :

- Concernant la muséographie a été noté un **manque de visibilité** des « objets phares » dans toutes les sections, de repères chronologiques, cartographiques ou numériques, mais aussi un manque de présence humaine (évoqueries de figures connues ou inconnues). Les propositions évoquées insistent sur le projet de scénographier les objets phares accompagnés d'un discours spécifique grâce à un audio guidage et de développer et harmoniser l'information générale (textes et cartels bilingues, cartes, vidéos, restitutions 3D). Elles préconisent aussi de présenter plus de figures et de récits, de mieux contextualiser les objets et de proposer des parcours thématiques.

Croix de procession,
XII^e siècle, dans les espaces
médiévaux du parcours.
Photo Anaïs Sibelait,
Mairie de Bordeaux



- Concernant le cheminement dans l'espace a été mis en évidence un **manque de signalétique, de points de repères et de luminosité**. A été également signalé un problème d'incompréhension, en particulier à l'étage, au « carrefour » entre esclavage, ethnologie et espace dédié aux héritages de l'esclavage atlantique. Les propositions faites sont d'améliorer l'éclairage par l'ouverture de fenêtres ou d'accès à la lumière naturelle (quand la nature des œuvres le permet) et de poser davantage de repères au sol.
- Concernant l'accessibilité, des retours ont été faits sur la **difficulté de circulation** pour les groupes dans certains espaces et d'accueil des publics handicapés, sur la longueur du parcours et un cheminement contraint. La proposition est de consolider un parcours multi sensoriel et d'aménager des espaces dans les salles pour les groupes ainsi que des espaces de repos, de distraction et de détente (cafétéria).

Ce diagnostic a été complété par l'étude des publics menée dans les musées municipaux au printemps 2018. Au-delà des contraintes inhérentes au bâtiment, des améliorations peuvent donc être envisagées de façon à **améliorer le bien-être des visiteurs**, dynamiser les espaces et rendre le musée plus attractif.

1.7.3. Expositions temporaires : principe, rythme, sujets

Depuis sa réouverture en 1987, le musée d'Aquitaine a mis en place, en parallèle aux expositions permanentes, une politique d'expositions temporaires visant à élargir ses présentations à des thématiques plus larges et plus ouvertes sur le monde. Soit environ **160 manifestations**, réparties dans trois espaces, dont le plus important (700 m²) est dédié à de grandes présentations (sur des durées moyennes de trois à six mois) touchant des domaines aussi variés que l'histoire, l'archéologie, l'ethnologie, et qui ont fait du musée d'Aquitaine un lieu de référence sur les questionnements contemporains.

Quelques-unes méritent d'être rappelées : *Châteaux Bordeaux* (6 mai – 15 août 1989), *L'éternité au temps des pharaons. Le livre pour sortir le jour* (5 Juin – 18 octobre 1992), *Voyage vers l'île mystérieuse. De la Polynésie à l'île de Pâques* (20 avril - 15 septembre 1996), *Gratia Dei. Les chemins du Moyen Âge* (4 novembre 2005 - 30 avril 2006), *Bordeaux, années 20-30. Portrait d'une ville* (24 octobre 2008 – 15 mars 2009), *De Néanderthal à l'homme moderne. L'Aquitaine Préhistorique, 20 ans de découvertes archéologiques (1990-2010)* (2 juin 2010 – 2 janvier 2011), *Arts d'Afrique. Voir l'Invisible* (21 mars – 21 août 2011), *Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César* (14 septembre 2012 – 17 mars 2013), *Mémoires vives. Une Histoire de l'Art Aborigène* (16 octobre 2013 – 30 mars 2014), *Chicano Dream. La collection Cheech Marin (1980-2010)* (27 juin – 26 octobre 2014), *Colombie. La guerre que nous n'avons pas vue* (11 décembre 2015 – 6 mars 2016), *Tromelin. L'île des esclaves oubliés* (13 décembre 2016 – 30 avril 2017), *L'archéologie à Grande Vitesse. 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux* (26 juin 2017 – 4 mars 2018), *Jack London dans les mers du Sud* (29 mai – 2 décembre 2018).



1.8. Les publics

1.8.1. Une équipe et une politique des publics

Le PSC rédigé en 2011 rappelait les grandes lignes d'une politique des publics fondée sur l'élargissement des publics, la convivialité et la formation d'adultes, avec la volonté de s'ouvrir davantage encore aux communautés étrangères et de créer des ponts entre plasticiens et citoyens. Cette politique était alors mise en œuvre par deux services aux fonctionnements bien distincts : d'un côté un « service culturel » dédié exclusivement au public adulte et organisant conférences, projections de films et ateliers de pratique artistique, ces derniers étant alors animés par deux professeurs d'enseignement artistique attachés au musée ; de l'autre, un service de médiation chargé d'accueillir les groupes et en premier lieu les scolaires.

L'organigramme a été modifié depuis 2012 avec la réorganisation du service culturel suite à des transformations de postes dédiés au développement de ressources propres. L'équipe a été renouvelée et certains postes ont été transformés, pour tenir compte de l'évolution des missions des musées. Aujourd'hui comme il y a huit ans, les orientations de la politique des publics du musée d'Aquitaine se définissent autant en son sein qu'à une échelle plus globale, au niveau de la Ville et d'une politique culturelle mise en œuvre par la DGAC, et au niveau national avec de grandes orientations ministérielles « ruisselant » jusque dans les collectivités.

À l'échelle de la DGAC, la **politique tarifaire a été repensée** à deux reprises, en 2014 d'abord avec la fin de l'accès gratuit aux collections, puis en 2017 avec une individualisation des tarifs en fonction des établissements ; il sera développé plus bas l'impact de ces évolutions tarifaires sur la fréquentation du musée. La DGAC a également initié en 2018 un vaste chantier de remise à plat de tous les domaines d'une politique de développement des publics, en faisant en premier lieu l'évaluation de la politique d'accès à l'offre des musées bordelais. Conduite par le groupement ABDC/GECE, l'étude s'est focalisée sur trois sujets : la typologie des publics et non publics, les horaires d'ouverture des musées et les impacts des services intervenant dans l'expérience visiteur.

Le musée d'Aquitaine est un lieu très sollicité par les élus et associations pour **répondre aux grands enjeux de cohésion sociale** sur le territoire de la Métropole. L'élargissement à toutes les composantes de la Métropole est donc l'axe majeur de la politique des publics conduite par le musée depuis plus de quinze ans, avec de nombreux projets conduits dans et hors-les-murs avec des partenaires œuvrant dans les champs de l'animation socioculturelle, l'éducation populaire et l'accompagnement des plus vulnérables. Ce volet spécifique sera développé plus bas (1.8.6).

Une politique des publics ne peut être « découpée en rondelles », avec des secteurs qui finissent par devenir hermétiques les uns aux autres. Les transformations apportées à l'organigramme ces dernières années ont aussi visé à **construire des transversalités**, des manières de faire ensemble une même politique engageant tous les services et favorisant les échanges entre conservation et programmation culturelle, accueil et médiation, médiation et conservation. La Direction Générale des Services incite par ailleurs fortement les équipes à développer le « mode projet », qui permet de construire d'autres interactions que simplement hiérarchiques. Cette transversalité a ainsi été davantage prise en compte dans la plupart des projets structurants de ces dernières années : les expositions temporaires, le renouvellement des parcours audioguidés (parcours adulte et appli-jeu pour les adolescents) et, dans une moindre mesure, la rénovation successive de deux sections du parcours d'exposition.



Visite de l'exposition
*Tromelin, l'île des esclaves
 oubliés* par l'archéologue
 Thomas Romon, 2017.
 Photo Lysiane Gauthier,
 Mairie de Bordeaux

1.8.2. Un observatoire pour affiner la connaissance des visiteurs

Ces dernières années ont aussi permis de mettre de l'ordre dans les innombrables données qui peuvent être rassemblées par les différents services pour éclairer les profils et attentes des visiteurs. Aux données fournies par le logiciel de billetterie et de gestion des groupes (catégorie tarifaire, origine géographique, niveau scolaire, etc.) sont venus s'ajouter à partir de 2013 les résultats d'enquêtes conduites systématiquement auprès des visiteurs des grandes expositions temporaires. Un même questionnaire est administré chaque année auprès de 300 à 400 personnes¹² et ses résultats fournissent de précieux enseignements sur différents points qui peuvent aujourd'hui être comparés sur six années et permettent donc de mesurer d'éventuelles progressions : profils et degrés de satisfaction, mais aussi part des primo-visiteurs, canaux d'information, fréquentation du site web du musée avant ou après la visite, etc.

● *Quel bilan peut-on tirer ?*

Après une belle progression entre 2007 et 2012, la fréquentation globale du musée d'Aquitaine s'est à peu près stabilisée pour atteindre depuis **140 000 et 150 000 visiteurs annuels**, avec une baisse notable en 2015 et 2016, due sans doute aux conséquences des attentats parisiens de novembre 2015, aux évolutions tarifaires (cf. point suivant) et à l'échec relatif des deux expositions temporaires sur Félix Arnaudin (2015) et le football (2016). L'évolution de la fréquentation mensuelle reste assez stable d'une année sur l'autre, avec de beaux pics en mars, mai, septembre et octobre, et des mois d'été et de décembre toujours plus calmes, quelle que soit l'offre déployée.

¹² – Ce questionnaire est très proche de celui qui est administré dans le cadre des enquêtes « À l'écoute des visiteurs » de la DGPAT, et son élaboration en 2012 a bénéficié des conseils et de la relecture d'Anne Jonchery, alors responsable des études à la DGPAT.

De son côté, le Centre National Jean Moulin a connu une très forte progression jusqu'à sa fermeture au public fin 2017, avec une fréquentation qui a quasiment doublé en six ans (de 23 300 visiteurs en 2011 à 43 741 visiteurs en 2017).

Un léger glissement s'opère depuis 2015, vers une **fréquentation plus assidue des expositions temporaires**, désormais visitées par plus du tiers des visiteurs, contre 20 % seulement en 2015. L'explication est à trouver dans l'allongement de la durée des expositions et dans le beau succès rencontré par les deux dernières, *Jack London dans les mers du Sud* en 2018 et *La déferlante surf* en 2019 : ces expositions ont été parmi les plus fréquentées de ces dernières années, avec une moyenne de 255 visiteurs par jour pour *Jack London* et 236 visiteurs par jour pour *La déferlante surf*.

La part des scolaires accueillis est restée relativement stable au fil des années, correspondant à **30 000 élèves** environ (soit 1 000 à 1 200 classes), mais on observe une diminution de la fréquentation des écoles élémentaires de Bordeaux au profit d'une augmentation de la proportion de collégiens aquitains. En proportion, la part des **touristes** a elle beaucoup augmenté depuis 2010, les visiteurs étrangers représentant désormais 40 à 45 % de la fréquentation estivale du musée (contre moins de 30 % en 2010). Autre élément de stabilité, la part des **exonérations** qui depuis la fin de la gratuité pour tous à l'été 2014 bénéficient à un peu moins de 70 % des visiteurs (contre près de 90 % avant 2014). Ces exonérations concernent principalement les catégories « scolaires », « moins de 18 ans » et « premier dimanche du mois » (18 000 visiteurs en 2018).

1.8.3. Évolutions tarifaires et réflexions sur les horaires d'ouverture

Les tarifs ont été modifiés à deux reprises depuis l'adoption du précédent PSC en 2012, et ont dans les deux cas donné lieu à d'intenses séances de concertation avec les établissements.

Au 1^{er} août 2014, la municipalité mettait un terme à la gratuité d'accès aux collections permanentes qui avait été décidée en 2005, mais instaurait la gratuité des premiers dimanches du mois (excepté en juillet et août). Deux tarifs pleins étaient désormais proposés dans tous les musées : un billet simple pour les collections (4 €), et un billet jumelé donnant aussi accès aux expositions temporaires. Les catégories de visiteurs bénéficiant de la gratuité ou d'un tarif réduit évoluaient peu (les bénéficiaires des minima sociaux se voyaient néanmoins appliquer la gratuité, contre un simple tarif réduit avant 2014). Dans les mois qui ont suivi (décembre 2014) était aussi lancé le *Pass Musées*, une formule de fidélisation pour les visiteurs réguliers, puisque le Pass offrait un accès illimité à tous les musées municipaux pour 20 € par an.

Une nouvelle grille tarifaire a été appliquée adoptée en mars 2017 et est toujours en vigueur aujourd'hui. Les musées n'ont désormais plus des tarifs identiques et le musée d'Aquitaine a obtenu qu'un seul et même tarif lui soit appliqué, que l'on visite simplement ses collections ou que l'on souhaite aussi se rendre dans ses expositions temporaires. Aujourd'hui, **le billet plein tarif s'élève à 5 €, le tarif réduit à 3€**. La gratuité a été élargie aux étudiants des disciplines concernées par les collections du musée.

En 2014, **l'abandon de la gratuité des collections permanentes a indéniablement impacté la fréquentation du musée, qui a nettement chuté en 2015 et 2016** après plusieurs années de hausse continue. Les catégories de gratuité ont été élargies en 2014 puis en 2017, mais le nombre et la part globale d'entrées gratuites ont néanmoins baissé : entre 2012-2013 et 2015-2018 on observe 30 000 billets gratuits de moins émis chaque année à l'accueil du musée, soit une baisse de plus de 20 % (88 % des visiteurs bénéficiaient de la gratuité en 2012, ils ne sont plus que 66 % en 2018).

Et ce malgré un report très net sur les premiers dimanches du mois qui dès leur lancement à l'automne 2014 ont rencontré un beau succès (leur fréquentation ne cesse d'augmenter et est passée de 6 % de la fréquentation annuelle en 2016 à 12 % en 2018). Un quasi triplement des recettes de billetterie est à mettre en regard de cette forte baisse des entrées gratuites : de 2010 à 2013, la billetterie rapportait une moyenne annuelle de 85 000 € ; en 2017 les recettes (de billetterie uniquement) se sont élevées à 233 000 €, et en 2018 à près de 210 000 €.

L'étude conduite en 2018 par le groupement ABCD/GECE trouve son origine dans une demande partagée par tous les musées d'initier une réflexion fine sur leurs jours et heures d'ouverture au public individuel. Le créneau actuel 11 h – 18 h ne peut de toute évidence pas satisfaire les actifs en semaine, hormis peut-être ceux qui travaillent à proximité immédiate du musée et pourraient envisager de s'y rendre sur leur pause déjeuner. Et qu'en est-il des touristes ? Faut-il ouvrir plus tôt, fermer plus tard, instaurer une saisonnalité comme c'est le cas à Nantes, Marseille ou Caen ? À quelles catégories profiteraient des nocturnes réguliers ? Doit-on homogénéiser les horaires dans tous les musées, ou à l'inverse jouer la carte de la complémentarité ? Des pistes se dessinent aujourd'hui, qui pourraient être mises en œuvre à partir de 2020.

1.8.4. Scolaires, péri et parascolaires

● *Le service de médiation culturelle*

La fonction du service de médiation culturelle s'inscrit dans une politique portée par la démocratisation culturelle et assure d'année en année une meilleure accessibilité aux collections par diverses actions. Celles-ci font l'objet d'un programme annuel diffusé sur support papier et en version numérique. Le personnel du service se compose de six agents titulaires auxquels sont associés une professeure des écoles mise à disposition à mi-temps, un professeur d'histoire et géographie missionné un jour par semaine, un(e) volontaire en service civique et des vacataires, majoritairement étudiants, à qui sont confiés des visites et animations.

La diversité des collections du musée permet de produire des scénarii de découverte, de créer des outils de médiation et de proposer des approches plastiques à destination du public scolaire, des visiteurs en situation de handicap, des relais du champ social, des familles comme des groupes d'adultes. L'essentiel des activités de médiation s'effectuent dans les espaces d'exposition et dans trois ateliers aménagés afin notamment d'organiser des activités pour les groupes sous la forme d'ateliers plastiques et créatifs en lien avec les collections. Enfin, des actions sont régulièrement menées hors-les-murs, soit de façon ciblée sur une période donnée, soit inscrites régulièrement dans le temps à un rythme mensuel voire hebdomadaire.

● *Les scolaires*

Le service de médiation culturelle accueille environ **30 000 scolaires** chaque année, ce qui représente environ 20 % de la fréquentation totale du musée. Pour permettre un accès fluide aux espaces et des conditions de visite optimales, la réservation est obligatoire. Trois journées sont entièrement dédiées à la réservation téléphonique (une date pour chacune des trois périodes de l'année scolaire). Le reste du temps, des permanences téléphoniques sont assurées trois après-midis par semaine afin de renseigner les enseignants ou animateurs et de prendre les réservations. Parmi le public scolaire reçu par le service de médiation, les niveaux de classe qui fréquentent le plus le musée en moyenne chaque année entre 2016 et 2018 sont les classes élémentaires (4 %), les classes de collège (28 %) et les classes de lycée (10,5 %). Près d'une classe sur trois est originaire de Bordeaux, une classe sur quatre vient

de la métropole, la Gironde est représentée dans les mêmes proportions (27 % des classes reçues, principalement grâce au dispositif du CCC – Centre des classes citadines¹³), et les élèves originaires d'établissements hors Gironde représentent 15 % des effectifs, soit environ 200 classes chaque année.

L'analyse des données de réservation confirme que les enseignants s'appuient sur les collections du musée pour accompagner le programme scolaire de leurs classes. Ainsi, par exemple, les espaces de Préhistoire et de Protohistoire étaient majoritairement visités par des élèves d'élémentaires (CE2 en particulier). Or, depuis l'adoption des programmes en 2017, ces espaces sont à présent moins demandés par les écoles élémentaires et au contraire sollicités par les enseignants des classes de 6^e. De même, les espaces *Bordeaux au XVIII^e siècle et l'esclavage*, sont eux toujours plébiscités par les collégiens (classes de 4^e) mais avec la réforme des programmes, maintenant également demandés par les CM1 et CM2.

Des liens privilégiés ont été noués au fil du temps avec quelques établissements proches du musée, notamment les lycées Michel de Montaigne et François Mauriac, dont de nombreux élèves sont accueillis régulièrement et avec lesquels des projets sont montés régulièrement. Le dernier en date a été mené par une classe du lycée Mauriac et a porté sur le génocide des Tutsis ; le musée a apporté un réel soutien technique au projet et invité les élèves et leurs enseignants à une restitution publique dans son auditorium. Le responsable du service de médiation est par ailleurs membre du conseil d'administration du lycée Montaigne depuis la rentrée 2019.

● *L'offre péri-éducative*

Une offre spécifique « TAP » a été déployée au sein des établissements culturels municipaux à partir de la rentrée scolaire 2014, avec d'importants moyens pour développer des outils et supports spécifiques. Les activités proposées par le musée ont été en nette progression en 2016, après une première année 2014-2015 qui n'avait connu qu'un succès très relatif. Effectivement, dans le bilan de l'année 2014-2015, plusieurs raisons avaient été avancées pour expliquer le faible taux de fréquentation : offre du musée trop diverse, cycles courts et activités en autonomie. L'offre avait donc été resserrée pour proposer un cycle long cohérent (8 séances) sur la base des activités conçues et expérimentées en 2014-2015.

Toutes les séances étaient accompagnées par un médiateur et certaines d'entre elles se déroulaient dans les locaux des centres d'animation et associations afin d'exploiter les deux heures d'activités et de réduire les déplacements importants des enfants. Ce programme d'activités ayant fait ses preuves, il avait donc été de nouveau proposé pour 2016-2017, et 15 des 16 cycles disponibles ont été réservés (contre 11 en 2015-2016, pour plus de 2 000 élèves).

En septembre 2018, le retour à Bordeaux de la semaine de quatre jours a marqué la fin des TAP dans toutes les écoles bordelaises, et pour les musées la fin des moyens humains qui leur avaient été affectés. Les outils et supports dédiés ont été partiellement redéployés pour être proposés dès 2018 aux enseignants.

¹³ – <https://blogcabdx.ac-bordeaux.fr/pole-citoyennete33/category/partenaires/centre-des-classes-citadines/>



● *L'offre périscolaire*

Le nombre de groupes provenant de centres de loisirs est relativement stable avec environ 55 groupes accueillis chaque année les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il est à noter que si le nombre de groupes ne varie que très peu, le mode d'accueil a changé. Jusqu'en 2017, plus des 2/3 des groupes étaient accueillis en visite guidée par un médiateur du musée, mais depuis 2018 la tendance s'est inversée et une majorité de groupes viennent désormais découvrir les collections du musée en visite libre.

Le projet au long cours peut aussi prendre utilement le relais d'une offre « standard », et le musée a pu l'expérimenter à trois reprises ces dernières années : en 2016, les médiateurs du musée ont accueilli de manière privilégiée des jeunes du centre d'animation Bacalan autour d'un projet vidéo ; en 2016/2017, ils ont activement contribué à la réussite d'ateliers d'écriture de poèmes auxquels ont participé une vingtaine d'enfants du centre d'animation Saint-Pierre (projet *Gloire à nos souvenirs*) ; et à l'été 2019, ils accueillent des adolescents de deux centres d'animation pour des ateliers de sculpture sur bois, dans le cadre du dispositif *C'est mon patrimoine*.

● *Programmation*

Le service de médiation culturelle propose chaque année des **activités variées** pour le public scolaire avec des visites commentées, des ateliers, des jeux dans les salles et des livrets. Les enseignants ont accès à cette programmation sous format papier (depuis 2018, uniquement 300 exemplaires imprimés contre 2 000 auparavant) et depuis 2012 en ligne sur le site internet du musée. Cette programmation connaît régulièrement des modifications et adaptations après l'analyse des statistiques de fréquentation des scolaires, de l'évolution du programme scolaire et des demandes des enseignants.

Voici quelques exemples de l'évolution de la programmation pour les collections permanentes :

Pour les visites thématiques, on peut noter deux changements à savoir **deux nouvelles visites thématiques** du fait de l'ouverture de deux nouveaux espaces (XIX^e en 2014 et XX^e-XXI^e en 2019) et la fermeture des espaces XVI^e-XVII^e depuis 2016 pour permettre la restauration du cénotaphe de Michel de Montaigne.

Concernant les visites transversales, elles sont en moyenne au nombre de 6 avec par exemple depuis 2012 *Chut*, une visite autour des sons accessible dès la moyenne section et depuis 2017 *Un égal des égots*, une nouveauté accessible dès le CE2 répondant aux modifications du programme scolaire.

En moyenne, 9 visites-ateliers sont proposées de la moyenne section au collège, allant de la Préhistoire jusqu'aux salles extra-européennes. Depuis 2011, *Masques des pays lointains* et *Visible, invisible* permettent aux scolaires de découvrir les collections extra-européennes. Les ateliers en lien avec les salles médiévales ont été abandonnés au fur et à mesure (*Mosaïque* jusqu'en 2014 et *Monstres au musée* jusqu'en 2016).

Pour les jeux en salle et les livrets permettant au public scolaire de visiter les collections en autonomie, on peut noter deux nouveautés avec en 2015 *Entre pierre et fer*, jeu dans les salles de Protohistoire à partir du CE2 et *Le goût du sucre*, un livret d'exploration des espaces XVIII^e à partir du CM2.

● *Hors-les-murs*

En plus de toutes ces activités in situ, le service de médiation culturelle est amené à intervenir hors-les-murs avec notamment des interventions hebdomadaires en milieu hospitalier au centre Abadie auprès de personnes présentant des troubles du comportement alimentaire, des projets ponctuels tels que celui mené en 2017 avec quatre classes de collégiens allophones autour des collections des salles gallo-romaines et XVIII^e.

Pour permettre aux classes de préparer en amont leur visite du musée, deux outils pédagogiques ont été conçus, à savoir la mallette *La campagne du Neptune* en 2017 pour les salles XVIII^e et *La valise archéo* en 2019 pour les salles de Préhistoire et gallo-romaines.

● *Expositions temporaires*

Pour les expositions temporaires, la programmation fonctionne toujours de la même façon avec des visites commentées, des ateliers pour les 4-7 ans et d'autres pour les 7-11 ans. Certaines propositions sont par la suite intégrées à l'offre permanente du musée, comme l'atelier *Du fil à retordre*, créé pour l'exposition sur les Gaulois en 2012, ou *Petit Tapa pon* créé pour l'exposition *Jack London dans les mers du Sud* en 2018. À ces ateliers s'ajoutent des livrets-jeux comme par exemple *À la poursuite de l'opossum* et *La terre de Nérida* en 2013 pour l'exposition *Mémoires vives. Une histoire de l'art aborigène*.

● *Un enseignant d'histoire géographie EMC au sein du service médiation*

Nicolas Charrié, enseignant en histoire géographie au lycée de la Mer à Gujan-Mestras, est mis à disposition du musée d'Aquitaine depuis plus de trois ans sur un temps hebdomadaire fixé par la DAEAC (Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle) dans le cadre d'une décharge à mi-temps dans ce service. Son temps de présence au sein de la structure n'a fait que se renforcer et il est aujourd'hui d'une journée par semaine contre deux ou trois heures plus irrégulièrement réparties dans les premiers temps.

La présence d'un professeur du second degré permet l'apport d'une certaine expertise dans différents domaines : la pédagogie, la connaissance du système éducatif, la formation et la communication.

Dans le premier domaine, celui de la pédagogie qui place la culture comme élément majeur de la démarche d'apprentissage des élèves, plusieurs projets ont vu le jour au sein du service médiation avec la participation de Nicolas Charrié. Il s'agit, tout d'abord, de la conception d'une **malle pédagogique** utilisable en classe sur le thème de l'esclavage et de la traite négrière au XVIII^e siècle. Cette malle, intitulée *La campagne du Neptune*, permet aux élèves de devenir acteurs de cette période en rédigeant le journal de bord d'un navire, le Neptune, à l'aide des éléments constitutifs de cette malle (maquette d'un navire négrier, denrées coloniales, ensemble de fac-similés d'archives prises dans le fonds du musée ainsi que celui des archives Bordeaux Métropole et autres divers objets).

Une deuxième réalisation est le parcours intitulé *L'histoire se cache dans les détails*, parcours de médiation prenant place dans les salles XVIII^e. Le but est, pour les élèves formant des petits groupes, de retrouver des détails d'œuvres pris en photo et de répondre à des questions concernant cette œuvre en la regardant et en lisant le cartel. Il s'agit d'obliger l'élève à l'observation et à l'autonomie ainsi que de le rendre acteur et partie prenante de la visite. Une troisième réalisation est en cours, dans ce même esprit, pour les nouveaux espaces XX^e-XXI^e siècles.

L'enseignant du second degré organise également des parcours dans le cadre de sa mission au service rectoral de la DAEAC. Ces parcours culturels et citoyens profitent du service médiation du musée puisque les classes inscrites sur cette action viennent sur place une demi-journée, soit dans les salles XVIII^e soit pour une intervention du Centre National Jean Moulin en ville en fonction du thème sur lequel les élèves sont positionnés. Cet enseignant diffuse aussi l'offre du musée auprès de ses collègues. Par ailleurs, il est une personne ressource en termes de relation entre cette offre et le programme scolaire. Enfin, il met en place des formations pour les enseignants ainsi que des colloques et journées d'étude en lien avec le service de médiation du musée.

1.8.5. Fidéliser les visiteurs individuels

Deux formules d'abonnement ont été mises en place ces dernières années par la municipalité qui contribuent à fidéliser les visiteurs des musées, mais disposent encore d'une bonne marge de progression :

- La **carte jeune** a été lancée début 2013 à Bordeaux et élargie en 2019 à onze autres communes de la métropole. Délivrée gratuitement, elle offre notamment un accès illimité à tous les musées de la ville, jusqu'à 25 ans révolus. L'entrée au musée est également gratuite pour un accompagnant du détenteur de la carte, si ce dernier a moins de 16 ans. 30 700 cartes circulent aujourd'hui et l'élargissement récent à près de la moitié du territoire métropolitain permettra certainement de dynamiser une fréquentation qui progresse mais reste assez marginale au musée d'Aquitaine (911 passages au 30 septembre 2019, 820 en 2018, et moins de 800 en 2016 et 2015).
- Le **Pass musées** a été lancé en 2015 pour quatre musées bordelais (CAPC, musée des Beaux-Arts, musée des Arts Décoratifs et musée d'Aquitaine), rejoints depuis par la Base sous-marine, le Muséum et le Jardin botanique. Près d'un millier de pass sont vendus chaque année offrent à leur titulaire un accès illimité aux collections de ces établissements. Entre 1 100 et 1 350 personnes le présentent annuellement à l'accueil du musée d'Aquitaine depuis 2015 (une moyenne constatée aussi dans les autres musées municipaux).
- Le **Bordeaux CityPass**, enfin, vise plus spécifiquement les touristes, avec des formules incluant aujourd'hui les transports illimités et l'accès à 20 musées et monuments, dont la Cité du vin. Lancé en 2014, il a été présenté au musée d'Aquitaine par un peu plus de 5 000 personnes en 2018 et 2019, soit une augmentation de 30% par rapport à 2017.

À l'échelle du musée, la fidélisation s'opère aussi grâce au développement et à la délicate et constante mise à jour d'un fichier d'adresses postales aussi obsolète que le logiciel utilisé. Les envois en nombre du programme culturel et des invitations aux vernissages concernent encore environ 4 000 adresses postales, mais comme partout le basculement s'opère peu à peu vers le **publipostage électronique**, à partir de bases de contacts gérées par la direction de la communication de Bordeaux et régulièrement « nettoyées ». Par cette voie, le musée adresse depuis 2012 une **infolettre mensuelle** à 3 500 abonnés, qui reçoivent par ailleurs une dizaine d'autres courriels par an (invitations aux vernissages et aux manifestations exceptionnelles, lancement de la saison culturelle, animations jeune public). La newsletter hebdomadaire de la Direction générale des affaires culturelles permet également de diffuser des informations à plus brève échéance.



Les **Amis du musée** demeurent les plus fidèles des visiteurs du musée : forte de quelque 300 adhérents individuels, cette association presque trentenaire a élu début 2019 une nouvelle présidente, Adeline Falières, qui a notamment souhaité supprimer les frais d'adhésion pour les plus jeunes et les étudiants et tente d'initier des projets croisés avec les étudiants en histoire et histoire de l'art de l'Université Bordeaux-Montaigne.

Il s'avère toujours délicat de mesurer la fidélité des visiteurs du musée en dehors de ces cadres que construisent les adhésions à une carte, une infolettre ou une association d'amis. Il manque notamment une étude fine des visiteurs accueillis les **premiers dimanches gratuits**, depuis qu'il a été mis fin à la gratuité des collections permanentes. Cette offre, qui exclut juillet et août, vise avant tout les habitants de la Métropole et elle correspond à 10 à 12 % de la fréquentation annuelle du musée d'Aquitaine. S'il est désormais acquis que la gratuité ne suffit pas à « activer » un public qui ne fréquente pas les musées, Sylvie Octobre et François Rouet ont démontré qu'elle fidélise et démultiplie les projets de visites, jouant « *comme un facilitateur de visites futures dans le même lieu ou dans d'autres* »¹⁴ : le public de la gratuité est « *un public qui construit sa familiarité au musée et au monument* », écrivent aussi Jacqueline Eidelman et Benoît Céroux en conclusion d'une étude qui bat en brèche l'idée selon laquelle la gratuité attirerait principalement des visiteurs déjà familiers des musées. L'enquête conduite en 2008 dans 14 musées et monuments nationaux expérimentant la gratuité a montré, particulièrement en région dans les musées d'histoire et musées techniques, que les « moins visiteurs » sont sensibles à cette mesure, notamment les moins de 30 ans et les catégories populaires¹⁵.

Fidéliser, c'est aussi **inviter à des rendez-vous réguliers**, offrir des temps privilégiés dont la fréquence et la variété pourront inciter à la revisite, voire à l'assiduité. Depuis 2012, **l'offre de visites commentées et d'ateliers** pour les individuels s'est étoffée et a progressivement rejoint la programmation culturelle semestrielle, avec de nouvelles propositions transversales ; parmi les plus récentes : *Un égal, des égots* (histoire au féminin, construction sociale) et *Bordeaux, 2000 ans d'histoire de la vigne et du vin*. Entre septembre et juillet, le musée propose désormais une visite hebdomadaire des collections, animée par un médiateur ou un chargé de collections ; en fin de semaine sont aussi proposés des ateliers « familles » et des visites des expositions temporaires.

La **programmation culturelle**, déployée principalement dans l'auditorium du musée, voit elle aussi revenir chaque semestre des manifestations bien identifiées, où se retrouvent de véritables réseaux d'habités bordelais. Ces derniers manifestent un intérêt constant pour des sujets sur lesquels le musée apparaît tout à la fois légitime et attendu, jouant son rôle dans la diffusion et la vulgarisation de la recherche : l'archéologie, l'histoire atlantique de l'Aquitaine, l'histoire sociale et l'actualité des migrations, les Première et Seconde Guerres mondiales, les cultures régionales, les sociétés extra-européennes et l'ethnologie, les solidarités locales et l'engagement citoyen.

¹⁴ – S. Octobre et F. Rouet, « La gratuité du premier dimanche du mois dans les monuments et musées nationaux ». In F. Rouet (dir), *Les tarifs de la culture*. Ministère de la Culture - DEPS, 2002, p. 327.

¹⁵ – J. Eidelman et B. Céroux, « La gratuité dans les musées et monuments en France : quelques indicateurs de mobilisation des visiteurs ». DEPS, collection *Culture études*, 2009-2.

1.8.6. L'élargissement des publics

● *Politique d'accessibilité*

Depuis plusieurs années, le musée d'Aquitaine s'engage auprès du public à besoins spécifiques, pour qu'il puisse participer aux divers événements culturels proposés dans les espaces. Pour cela, des liens forts ont été noués avec de nombreuses **structures du champ associatif**. Un réseau conséquent a été constitué et des conventions ont été signées avec les structures suivantes : l'UNADEV, l'institution Don Bosco, le GIHP Aquitaine, Artmélioration, l'Oiseau lire, Tout Cérébrolésé Assistance, Cultures du cœur, Reg'art, Les mains pour le dire. Ces nombreux partenaires interviennent sur les handicaps de la déficience intellectuelle, visuelle, la surdité, les troubles du comportement, le traumatisme crânien.

Ces partenariats mettent en œuvre trois types d'actions :

Permettre d'**accéder très facilement à des offres de visites ou ateliers** adaptés grâce à l'accompagnement par un membre de l'équipe de médiation. Celui-ci prend en compte les attentes spécifiques et quand cela est nécessaire, il peut être amené à créer un parcours personnalisé précédé de phases préparatoires.

Mettre à disposition des salles d'atelier pour que les structures interviennent auprès de leurs adhérents et proposent des pratiques artistiques en regard des collections.

Intervenir hors les murs au Pôle Aquitain de l'Adolescent – Centre Abadie. Ce projet initié en 2004, a été développé à partir de 2009 et se poursuit au rythme de 9 activités sensorielles sur un roulement hebdomadaire. Trois nouvelles thématiques d'atelier sont en cours de conception en collaboration avec les soignants. Malgré un renouvellement de l'équipe du Pôle Aquitain de l'Adolescent en 2019, les deux structures confirment leur intérêt à travailler ensemble et s'engagent à maintenir ce projet tout en le faisant évoluer et en augmentant les propositions d'activités avec les patientes au musée.

La programmation culturelle du musée d'Aquitaine s'est étoffée ; elle intègre pour le public sourd et malentendant depuis 2017 et pour les déficients visuels en 2018 des **visites en LSF ou tactiles destinées au public individuel**. En termes de fréquentation, ces dix visites annuelles sont très encourageantes, elles représentent un peu plus de 5 % des visiteurs handicapés. Elles offrent à ces personnes la possibilité de venir suivre une visite sans être membre d'une structure adaptée ; elles créent une importante émulation chez les associations partenaires qui souhaitent pouvoir également proposer ces visites à leurs adhérents.

Depuis 2011, le musée a réalisé la mise en accessibilité de trois expositions temporaires pour le public déficient visuel :

- 2012 : *Iturria, la vie comme elle va* (dessins thermo gonflés, textes en braille et audio)
- 2012-13 : *Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César* (fac-similés, textes en braille)
- 2017-18 : *L'archéologie à Grande Vitesse. 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux* (4 maquettes tactiles d'habitat à différentes périodes)

Cette nouvelle expérience muséale a confirmé l'intérêt et l'attractivité du musée d'Aquitaine pour ce public. Ce travail a permis aux équipes d'accumuler de l'expérience de développer une vraie maîtrise technique et de concevoir une médiation adaptée mettant le musée au premier plan de l'accessibilité parmi les établissements culturels du territoire. Le musée d'Aquitaine est maintenant un interlocuteur identifié, doté d'une réelle expérience reconnue par les établissements de la métropole et au-delà.



Ces nouveaux outils permettent d'être plus autonome dans les réalisations de supports adaptés (visites tactiles, malles pédagogiques, conception de mobilier).

L'acquisition de nouveau matériel (four Piaf, imprimante 3D) implique le musée auprès d'autres établissements culturels dans la réalisation de dispositifs adaptés tels que des dessins tactiles et fac-similés en résine. Ces nouveaux outils permettent de réaliser en interne et de façon autonome des supports de médiation à moindre coût.

La préoccupation d'améliorer le confort de visite et d'accueil des personnes handicapées est intrinsèquement liée à la question de l'amélioration des conditions d'accueil et d'usage du musée pour le public. Dans ce but, le musée a acquis et disposé sur sa borne d'accueil un combiné audio amplificateur pour personnes malentendantes. Deux fauteuils roulants ont été mis à disposition des personnes à mobilité réduite. Dans les salles, les anciens fauteuils, très bas, ont été remplacés par de nouvelles assises, et des sièges pliants sont proposés aux visiteurs à l'entrée du parcours de visite.

Le public spécifique ne se signale pas forcément lors de sa venue au musée, aussi n'est-il pas aisé d'en avoir une représentation exhaustive dans les statistiques de fréquentation. Pour l'année 2019, il a été comptabilisé **1 529 visiteurs handicapés**. Si ce résultat confirme une forte progression depuis 2012 en termes de fréquentation (640 visiteurs handicapés), le musée a encore des difficultés à faire connaître ses offres de visites au plus grand nombre.

● *Publics vulnérables*

En 2011 déjà, le musée menait une **politique active en direction des publics éloignés** de l'offre culturelle du territoire. Le PSC proposait de poursuivre et d'amplifier les partenariats au long cours formalisés avec des associations du champ social, des acteurs du secteur hospitalier et du handicap, ainsi que des établissements pour personnes âgées (principalement les clubs et résidences senior de la Ville). Il rappelait également la nécessité d'inscrire les actions du musée dans le cadre du projet social de la Ville de Bordeaux.

Ces dernières années ont permis de conforter des partenariats et d'en nouer d'autres, mais elles ont aussi vu certaines relations s'éteindre doucement. Car au musée d'Aquitaine comme ailleurs, aller au-devant des publics éloignés continue de relever de l'expérimentation, voire d'une forme de bricolage. Chaque projet prend forme au gré d'envies, de rencontres et de relations de confiance qui se nouent entre les médiateurs et des acteurs de la solidarité ; d'une première rencontre avec une association, un soignant ou un travailleur social naît une idée, le désir de faire ensemble pour/avec quelques-uns : des femmes migrantes, des jeunes filles présentant des troubles du comportement alimentaire, des personnes victimes d'exploitation, etc. Et dans ce domaine particulièrement, chaque projet relève d'un **patient travail qui ne peut être mené que dans la durée**, loin de toute volonté d'augmenter la fréquentation. Le nombre des bénéficiaires est toujours minime et les résultats ne sont pas quantifiables : on ne mesure pas les barrières qui tombent, le plaisir et la confiance retrouvés.

Au cours des six dernières années, le musée a progressé dans la connaissance des enjeux du territoire en matière d'inclusion sociale : les échanges avec le CCAS de Bordeaux et la Direction du développement social urbain de la Ville sont réguliers, et la mission sociale du musée d'Aquitaine est désormais bien entendue au sein de ces deux équipes. Le musée apparaît ainsi dans deux des cinq axes de travail développés par le Pacte : l'axe 3 « *Accéder à la culture, à l'éducation et aux savoirs* », et l'axe 5 « *Garantir la tranquillité publique et la prévention, lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes handicapées* ». En outre, le musée participe désormais régulièrement aux Comités de liaison inter-partenariaux des quartiers Sud et Saint-Michel.



L'exposition *Champ Libre* avec des détenus de la maison d'arrêt de Gradignan, 2016. Photo Frédéric Deval, Mairie de Bordeaux

Le musée d'Aquitaine a également organisé l'**accueil toujours prioritaire et privilégié des structures d'accompagnement des publics vulnérables**. Elles sont de mieux en mieux informées et donc de plus en plus nombreuses à solliciter des activités au musée : école de la deuxième chance (autour des collections extra-européennes), Kfé des Familles, association Wintegreat, association ARTS (Talence), réseau Culture du Cœur, association Boulevard des potes, etc. Enfin, une belle action au long cours avec l'association Promofemmes a été initiée et poursuivie, implantée dans le quartier Saint-Michel : depuis 2015, chaque mois des femmes accompagnées par l'association sont accueillies au musée, pour une découverte des collections du musée et des ateliers de pratique artistique. Ce projet aboutit chaque fin d'année à une présentation publique des réalisations et à un moment de grande convivialité avec les familles. Le travail mené suscite un formidable appétit culturel, stimule les échanges et les découvertes.

Il a en outre été initié un projet d'envergure en milieu fermé : *Champ Libre*, des ateliers d'écriture et de pratique artistique conduits à la maison d'arrêt de Gradignan en 2016 avec pour objectif la réalisation d'une exposition au parloir, puis au musée d'Aquitaine. L'exposition a également été présentée à l'artothèque de Pessac. Ce projet, soutenu par la DRAC et l'enseigne Cultura, a permis d'intégrer un réseau très actif d'acteurs culturels du territoire impliqués en milieu fermé.

Des relations suivies avec le CASNAV de Bordeaux ont été initiées, qui a permis de développer l'interconnaissance entre médiateurs du musée et enseignants d'UPE2A (organisation d'une formation commune de deux jours) et d'accompagner en 2017 et 2018 des projets pédagogiques dans quatre collèges de la région.

Le partenariat noué en 2009 avec l'Alifs et le Rahmi a été poursuivi et amplifié, en confortant l'implication du musée dans l'organisation de deux manifestations annuelles. Les *Bons baisers*, qui visent le temps d'un week-end à faire découvrir les richesses artistiques et culturelles d'un peuple ou d'une région du

monde, ouvrent les portes du musée à des communautés étrangères implantées sur le territoire. Cette manifestation s'inscrit depuis 2016 dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté organisée par la Ville de Bordeaux. Les *AOC de l'égalité*, qui à l'échelle de la région et avec une vingtaine de partenaires visent à questionner et débattre d'un sujet de société et à proposer des solutions concrètes conduisent à de beaux moments de partage au musée.

Enfin, le musée assume aussi pleinement son rôle de « caisse de résonance » : l'espace Goupil est idéal pour donner de la visibilité à des actions « à forte valeur sociale ajoutée » et conduites par des acteurs du territoire. Ce fut le cas en 2014 avec l'exposition *À contre-allées* montée avec l'association Ruelle (lutte contre l'esclavage contemporain), ou en 2017 avec la présentation du travail conduit à Saint-Michel par l'écrivain Christophe Goussard et le photographe Christophe Dabitch, avec une dizaine de personnes venant d'ailleurs (exposition et catalogue *Vous me voyez ?*).

1.8.7. Nouveaux services

À partir des orientations définies dans le précédent PSC (2011-2016), le musée d'Aquitaine a développé de **nouveaux services en direction de ses publics** : transformation du hall d'accueil, implantation d'une boutique, parcours audioguidé en trois langues, vestiaires rénovés avec casiers, tentative avortée d'une offre de restauration légère.

● *La transformation du hall d'accueil et l'implantation d'une boutique*

Après le CAPC, le musée d'Aquitaine inaugure le 30 novembre 2015 une boutique où trouver le « petit plus » culturel à emporter après sa visite. L'espace boutique du musée est visible depuis les vitrines des musées et dès l'entrée. **L'accueil et la boutique sont la première impression offerte au visiteur** sur sa visite. Il était nécessaire d'équiper et de repenser l'aménagement du hall du musée, vieillissant, en répondant à une attente forte du public et garantir son satisfecit, réceptif à la qualité des produits et au cadre offert par le musée.

Le musée avait depuis 2010 à cœur de se doter d'un véritable espace boutique, simple point d'accueil auparavant. Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'association *Museum et Industries*, association spécialisée dans l'accompagnement des projets de promotion et de développement d'activités liées à l'accueil des publics et en particulier aux produits dérivés du patrimoine artistique, culturel et éducatif. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage, conduite en 2013, a permis de démontrer la faisabilité d'un tel projet tout en proposant un concept de boutique en cohérence avec les collections du musée d'Aquitaine. Le rapport d'étude a ainsi permis de définir les lignes directrices de la réalisation du projet concernant le modèle économique (grâce à l'étude préalable des publics), les choix d'aménagement de la boutique et en particulier celui de l'implantation spatiale, l'assortiment des produits, la définition d'une nouvelle charte graphique et le développement ultérieur d'un site de e-commerce.

Le musée a ensuite pris l'attache du designer Germain Bourré pour dessiner et concevoir le mobilier. Sa proposition, mise en concurrence avec deux autres architectes, revisite les volumes : un mobilier blanc et inox aux lignes épurées s'inscrit avec douceur dans le hall monumental de l'ancienne faculté des sciences et lettres de Bordeaux dans un esprit contemporain, en faisant écho à l'histoire des lieux et de la ville, mais aussi aux collections et à l'invitation au voyage qu'elles suscitent. Le mobilier a été entièrement mis en œuvre et réalisé par les services techniques de la Ville et du musée, mettant à contribution les ateliers de menuiserie, d'électricité, de peinture et de serrurerie.



Reconstitution d'un atelier de bronzier aquitain, espaces des Âges des métaux.
Photo Lysiane Gauthier, Mairie de Bordeaux

L'implantation de cette boutique dans le hall du musée a par ailleurs été l'occasion de rendre l'accueil du public plus accessible, et de repenser une signalétique adaptée. Dès son ouverture, la boutique proposait une ligne spécifique de produits griffés et d'ouvrages autour des collections du musée. Le musée d'Aquitaine a l'exclusivité de certains produits comme une exceptionnelle série d'estampes originales de la collection Goupil. L'arrivée d'une responsable et gestionnaire de la boutique a permis d'étoffer et de diversifier rapidement l'offre de vente, en proposant par exemple une gamme de produits dédiée pour chaque exposition temporaire.

● *Le parcours audioguidé*

Depuis 2015, le musée d'Aquitaine expérimente l'usage des **applications mobiles** pour une expérience muséale ludique et enrichie. Une première application pour « guide multimédia mobile » est créée pour l'exposition temporaire *Félix Arnaud, le guetteur mélancolique* (du 14 avril au 31 octobre 2015), offrant au public la possibilité d'un parcours audioguidé et illustré. Cet outil est ensuite développé pour le parcours permanent en 2016 et décliné en version anglaise et espagnole en décembre 2017. Développée grâce à la plateforme My Orphéo, l'application mobile est installée sur un parc de 20 smartphones Nexus 5 disponible en location à l'accueil (2,50 €, gratuit pour les moins de 18 ans). Elle est également téléchargeable gratuitement sur le *Google Play Store* pour les appareils Android, et sur l'*Apple Store* pour les appareils iOS.

Une seconde application a été créée par le musée d'Aquitaine et l'association FLAT226 en 2015 : *Quantum Arcana*. Il s'agit d'un jeu interactif destiné aux 13-18 ans. La mise en œuvre du projet estimé à 50 000 € a été rendue possible grâce au soutien de la région Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets *Aquitaine cultures connectées, visite touristique innovante du patrimoine culturel aquitain*. L'installation

et le principe d'utilisation sont identiques à ceux de l'audioguide classique : à part le téléchargement, aucune connexion internet n'est requise pendant la visite, les applications fonctionnant entièrement en mode hors-ligne une fois chargées.

Fort de cette expérience, le musée propose en 2017 une nouvelle appli-jeu pour les enfants intitulée *Les rails du temps* dans le cadre de l'exposition *L'archéologie à grande vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux*. Enfin, un **nouveau parcours de visite audioguidé** pour enfants est proposé en juillet 2019 sur l'application du musée. Cette fois, le jeune visiteur est invité à suivre, sur un mode conté, les aventures de Basile et Juliette dans leur découverte du musée. Ce nouveau parcours permet une visite ludique et complète des collections de la préhistoire au XXI^e siècle.

Le nombre d'installations sur les appareils personnels des visiteurs reste modeste, avec une moyenne mensuelle de 18 téléchargements pour l'application *Musée d'Aquitaine*, 15 pour l'application *Quantum Arcana* et 10 pour *Les Rails du temps*. Même gratuite, plusieurs freins sont identifiés : la nécessaire connexion internet, le temps de téléchargement, le poids de l'application et une communication trop timide. En revanche, la location des audioguides à l'accueil est plus significative, malgré un parc d'audioguides restreint (20 appareils pour 150 000 visiteurs annuels) et plusieurs problèmes techniques de maintenance et de mises à jour. En moyenne depuis 2016, **130 appareils sont loués par mois**, avec une nette augmentation depuis 2018, grâce à une plus forte mobilisation du personnel d'accueil à promouvoir cette offre auprès des visiteurs.

● *La rénovation des vestiaires*

Afin d'améliorer l'accueil et le confort des visiteurs, des casiers avec consignes ont été installés au vestiaire. Une nouvelle banque d'accueil plus esthétique et ergonomique à l'étude. Une rénovation de la signalétique à l'entrée des salles va être réalisée par les graphistes du musée.

● *Une proposition de restauration légère*

Durant l'été 2014, une tentative de restauration légère a été imaginée dans la cour carrée du musée sous forme d'une AOT avec un prestataire qui proposait des glaces, salades et jus de fruits frais. Cette tentative a rapidement été abandonnée par le prestataire, les recettes étant en dessous de son estimation initiale. C'est une demande récurrente du public du musée. Une étude de faisabilité sera lancée pour définir quelles sont les possibilités pour installer de la **petite restauration dans le musée d'Aquitaine**.

Le musée a concrétisé plusieurs actions visant à améliorer l'accueil et le confort des visiteurs. Il paraît opportun de poursuivre et d'approfondir cette démarche par la création de d'espaces de détente, et la rénovation des espaces de circulation et de pause (accès divers, ascenseurs, sanitaires, machines à café, fontaines) afin de s'inscrire dans des chartes d'accessibilité et d'accueil du visiteur et du jeune visiteur (labels tourisme, handicap, Mom'art).

1.9. Partenariats et réseaux

1.9.1 Une implication globalement satisfaisante dans les réseaux régionaux

Les relations avec le milieu associatif bordelais, girondin et aquitain sont riches et anciennes. Elles sont nombreuses dans le secteur historique et archéologique : Société Archéologique de Bordeaux, Groupe Archéologique des Pyrénées Occidentales, Centre de Recherches Archéologiques des Landes, Aquitaine Historique, Mémoire de Bordeaux etc. Pour le secteur de l'enseignement, le musée collabore avec l'Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de l'Académie de Bordeaux (Arelabor).

L'Association des Conservateurs des Musées d'Aquitaine (ACMA) est devenue l'**Association des Personnels Scientifiques des Musées de Nouvelle-Aquitaine** (APSMNA) lors de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Le siège social de l'APSMNA est resté au musée d'Aquitaine ; Vincent Mistrot, responsable des collections de Pré- et Protohistoire, en est le secrétaire et est aussi responsable de l'infolettre numérique envoyée tous les quinze jours à une liste de diffusion de près de 200 personnes. L'implication du musée dans l'animation de l'association vient très naturellement renforcer les liens avec la plupart des musées de la région et elle amplifie très nettement le nombre de demandes de prêts d'œuvres, voire d'expositions clef en main.

Régulièrement, les personnels scientifiques du musée d'Aquitaine sont sollicités pour leur expertise des collections. Ils sont intervenus notamment au musée d'Ossau à Arudy, au musée de Soulac-sur-Mer, au musée municipal d'Andernos-les-Bains, au musée des Beaux-Arts de Libourne (collection archéologique) et à la Maison du Patrimoine de Saint-Germain-d'Esteuil. Parfois, la collaboration a eu pour objectif d'apporter une aide technique (écomusée de Marquèze, musée d'Ethnographie de l'Université de Bordeaux, musée archéologique d'Eysses à Villeneuve-sur-Lot) pour des montages d'expositions ou de l'aide logistique.

Depuis 2013, le responsable des collections Préhistoire du musée d'Aquitaine siège en tant que « personne qualifiée » au conseil d'administration du Pôle d'interprétation de la Préhistoire (PIP) des Eyzies-de-Tayac, à la demande du Conseil Régional d'Aquitaine, co-financeur du PIP. L'une des raisons d'être du PIP est de structurer et de mettre en réseau, les acteurs culturels (grottes, musées, publiques ou privées) qui sont en lien avec la Préhistoire. En outre, Anne Ziégli, responsable des collections antiques, siège au conseil d'administration de la Société archéologique de Bordeaux (SAB). Cette collaboration a permis le dépôt de nombreux objets archéologiques au musée d'Aquitaine.

Dans le cadre de la médiation scientifique, le musée d'Aquitaine participe au réseau **Echosciences Nouvelle-Aquitaine** ; des réunions thématiques sur l'archéologie se déroulent régulièrement au musée d'Aquitaine. Ce réseau est le résultat de la coopération des 4 CCSTI de Nouvelle-Aquitaine (Cap Sciences, Espace Mendès France de Poitiers, Lacq Odyssée à Mourenx et RécréaSciences de Limoges). Les relations sont particulièrement étroites avec Cap Sciences et sa structure spécialisée sur l'archéologie, Cap Archéo.

Grâce à l'ouverture en mars dernier des nouveaux espaces sur Bordeaux et l'Aquitaine aux XX^e-XXI^e siècles, de nombreux partenariats ont été créés auprès des filières actuelles (forêt, agriculture, vigne et

vin, aéronautique et spatiale, littoral), des acteurs de la ville et de la région. Le musée a tissé des liens avec des organismes très différents : Grand Port maritime de Bordeaux, Institut national de l'origine et de la qualité (INAO Aquitaine), Observatoire de la Côte Aquitaine, Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial (BAAS), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Office National de Forêts (ONF), etc. Il a également renforcé ses échanges avec des associations comme la Mémoire de Bordeaux-Métropole ou encore le Service régional du patrimoine et de l'inventaire.

1.9.2. Des partenariats nationaux à renforcer

L'APSMNA est la section fédérée de l'Association Générale des Conservateurs de collections publiques de France (AGCCPF) et son siège est au musée d'Aquitaine. Cette synergie permet l'**organisation de manifestations nationales** comme la journée d'études « Musées et Tourisme » du 9 février 2019 coorganisée par le musée d'Aquitaine et l'AGCCPF. Ce type d'action renforce la présence du musée dans cette association professionnelle.

Vincent Mistrot est adhérent au RIGMA, Réseau Interprofessionnel des Gestionnaires de Mobilier Archéologique (à ne pas confondre avec le RAGMA cité précédemment : il s'agit d'une association de type loi 1901) et participe aux journées d'études et d'échanges autour des problématiques d'inventaire, de tri et de conservation des mobiliers archéologiques. Il est aussi adhérent au réseau « Archéologie en musée », réseau des musées d'archéologie et collections d'archéologie en musée dont la finalité est l'échange de pratiques innovantes pour la conservation et la médiation des collections archéologiques.

Le musée d'Aquitaine adhère à la Fédération des Écomusées et Musées de Société (FEMS) depuis de nombreuses années. Son implication s'est accentuée à partir 2017 à travers son directeur, Laurent Védrine, et les rencontres 2020 sont programmées à Bordeaux.

Le 3 juillet 2019, l'Institut de recherches archéologiques préventives (Inrap) et la mairie de Bordeaux ont signé une **convention-cadre de partenariat** scientifique et culturel pour la promotion et la médiation de l'archéologie. Auparavant, les partenariats avec l'Inrap étaient liés à des projets d'expositions temporaires (*Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César ; Tromelin, l'île des esclaves oubliés*). Désormais, les liens sont pérennisés et seront développés : participation de l'assistant scientifique et technique au comité scientifique, expositions temporaires, « Archéomobile », conférences, etc.

Créé en octobre 2008, le Club Innovation et Culture (CLIC France) réunit les musées, lieux de patrimoine et lieux de culture scientifique français sensibilisés aux problématiques des nouvelles technologies numériques et à leurs usages. La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole en sont adhérentes et le musée a accueilli en 2014 une journée « Culture et Numérique » dans le cadre de la Semaine Digitale. Régulièrement, des membres du service aux publics du musée participent aux activités et rencontres proposées par le CLIC.

Une convention doit être signée très prochainement avec le musée du quai Branly en vue d'une coopération culturelle et scientifique (poursuite de prêts et dépôts de collections, réalisation de projets communs d'expositions, accueil et adaptation d'expositions produites par l'un ou l'autre des partenaires, organisation de séminaires et de programmes éducatifs) d'une coopération technique (échanges mutuels d'expériences, d'informations, de consultations, d'expertises et d'accueil de personnels). Emmanuel Kasarherou, conservateur au musée du quai Branly, est membre du nouveau comité scientifique du musée d'Aquitaine.

1.9.3. Partenariats et réseaux à l'international

Le musée d'Aquitaine a des **collections riches et reconnues à l'international**. Des prêts sont octroyés à de nombreuses institutions européennes, américaines et asiatiques.

● *En Europe*

En 2013, le musée archéologique régional de Madrid a accueilli une partie des chefs d'œuvres de la collection préhistorique pour l'exposition *Arte sin artistas*. Des rapports privilégiés se sont développés avec le **musée San Telmo de Saint-Sébastien** avec l'accueil en 2014 de l'exposition *Au Temps des Gaulois, l'Aquitaine avant César* et la co-organisation de la future exposition sur l'art préhistorique franco-cantabrique (2022). Des prêts ont aussi régulièrement été consentis pour leurs expositions temporaires respectives. La directrice du musée, Susana Soto, siège au sein du nouveau comité scientifique du musée d'Aquitaine. Bilbao, ville jumelée avec Bordeaux accueillera elle aussi l'exposition sur l'art préhistorique.

D'autres membres du comité scientifique, Neil Mac Gregor, ancien directeur du British Museum et Nanette Snoep, directrice du Rautenstrauch-Joest Museum, apporteront leurs connaissances, notamment sur les problématiques autour des collections extra-européennes.

Le musée d'Aquitaine intègre le **réseau des musées d'histoire de ville en Europe** installé à Barcelone et regroupant une vingtaine de musées et de centres de recherche de grandes villes européennes. Le musée a participé pour la première fois à la rencontre de Barcelone en octobre 2019.

Enfin, le musée d'Aquitaine échange régulièrement avec la fondation Gandur pour l'art, autour d'une possible exposition sur le thème du pouvoir et de la présentation à Bordeaux de ses collections extra-européennes, principalement originaires d'Océanie et des Amériques.

● *En Asie*

Les relations avec l'Asie se limitent à des prêts pour l'exposition sur les trésors des musées de Bordeaux créée au musée municipal de Fukuoka (ville jumelée avec Bordeaux) puis présentée au musée d'Art Occidental de Tokyo. Toutes les sections du musée ont été sollicitées. Pour l'exposition *Lascaux International*, le musée a fourni une expertise scientifique ainsi que des collections au musée National de Kyûshû à Dazaïfû.

● *En Amérique*

En 2013, le musée a noué des relations avec le musée national de La Havane pour la présentation de son riche fonds d'estampes d'artistes français implantés à Cuba au XIX^e siècle. Des partenariats avec des musées et collectionneurs nord-américains ont aussi été noués pour l'exposition *Chicano Dream. La collection Cheech Marin (1980-2010)*, et plus récemment avec les musées de Colombie-Britannique en vue d'une exposition programmée en 2023. Le musée de la Civilisation de Québec (ville jumelée avec Bordeaux) a, par le passé, accueilli certaines expositions temporaires créées par le musée d'Aquitaine. Afin de renouer des liens collaboratifs forts avec ce musée reconnu mondialement pour ses expositions, sa muséographie ou ses techniques de conservation, de nouveaux contacts ont été pris en 2019.

En outre, le musée Goupil et le Getty Center de Los Angeles aux États-Unis (qui conservent les registres de la galerie de peintures et objets d'art Goupil), ont débuté un partenariat en vue de la numérisation des fonds des deux institutions, préalable à la réalisation d'expositions communes.

D'autre part, le musée d'Aquitaine est membre depuis 2019 du réseau de musées français et américains FRAME, à l'instar des autres musées de Bordeaux.

Les liens avec l'Amérique du Sud sont plus ténus. En 2016, le musée a accueilli en stage de conservation et muséographie, Sabine Dupuy, responsable du musée intégral de la réserve de biosphère de Laguna Blanca (Catamarca, Argentine). L'art pariétal de cette réserve de biosphère devrait faire l'objet d'un focus dans l'exposition sur l'Art préhistorique franco-cantabrique programmée en 2022.

Le musée espère aussi un partenariat avec le MALI, musée d'Art de Lima, pour l'exposition *Voyageurs français au Pérou* programmée en 2021 à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance du Pérou (Lima est aussi une ville jumelée avec Bordeaux). Enfin, le musée est ponctuellement sollicité dans le cadre de projets de recherche (en 2018 par exemple, ce fût le cas pour une enquête initiée par la Direction Musées et Patrimoine de la collectivité territoriale de Guyane autour d'un artiste provisoirement nommé « chevalier de Montréal » et dont le musée d'Aquitaine possède deux superbes dessins).

● *En Afrique*

En novembre 2017, le musée a accueilli Abdoul Karim Ben Saïd, chef de projet au musée de Mayotte, pour un mois d'immersion dans le quotidien des équipes. Et en mai 2019, Richard Ohene-Larbi, collègue de la Direction du patrimoine et des musées du Ghana, venait à son tour à Bordeaux pour échanger sur les méthodes de travail des deux établissements, dans la suite d'une mission réalisée en 2018 par Katia Kukawka à Accra, Cape Coast et Elmina. Samuel Sidibé, directeur émérite du musée national du Mali, est membre du comité scientifique.

Enfin, l'exposition sur l'art préhistorique franco-cantabrique sera l'occasion de la mise en valeur du travail de Geoffroy Heimlich sur l'art pariétal du Congo. Les dispositifs multimédias créés à cette occasion seront proposés aux structures culturelles locales.

1.10. Communication

En matière de communication, le musée d'Aquitaine s'appuie sur plusieurs compétences au sein de ses équipes : une chargée de communication, une cheffe de projets numériques et événementiels épaulée un(e) volontaire en service civique pour l'animation des réseaux sociaux, et deux graphistes. Ces derniers ont en charge l'ensemble de la création visuelle du musée et de la signalétique (espaces publics, parcours permanent, expositions temporaires). Ces **ressources internes permettent d'assurer la communication graphique et numérique du musée sans intervention de prestataires extérieurs**. Pour s'adresser à ses publics, le musée développe différents outils : print, web et relations presse. En complément, la création d'un poste dédié au mécénat et partenariats ouvre la voie, depuis peu, à la mise en place d'accords portant sur l'échange de visibilité avec de nouveaux acteurs privés.

1.10.1. La signalétique

Le musée fait réaliser toute sa signalétique par ses deux graphistes : cartels et panneaux (dans le parcours permanent comme dans les expositions), bannières extérieures, vitrophanies, repères directionnels et points information. L'équipe graphique est pleinement associée au travail muséographique, ce qui facilite la mise en cohérence des différents supports réalisés. Ce mode de fonctionnement autonome et souple permet ainsi d'être réactif dans la création des contenus et informations proposés aux visiteurs.

Pour autant, on a pu constater ces dernières années que la rénovation des espaces (XVIII^e, XIX^e, puis enfin XX^e et XXI^e siècles) ainsi que les expositions temporaires ont pris le dessus sur la mise à jour de la signalétique dans les espaces les plus anciens du musée. Si une modernisation a pu être entreprise (espace Préhistoire notamment), il apparaît aujourd'hui une réelle dissonance visuelle dans le parcours de visite, depuis la muséographie la plus ancienne au rez-de-chaussée datant de la création du musée jusqu'à la plus récente. Un **travail d'amélioration et d'harmonisation** doit désormais être réalisé, pour permettre au visiteur de se repérer facilement grâce à un « fil d'Ariane » déployé de manière uniforme dans l'ensemble du musée. Enfin, un chantier sur la signalétique extérieure a été récemment lancé pour améliorer la visibilité du musée depuis l'espace public.

1.10.2. Les documents imprimés

Le musée assure l'édition et la diffusion de sa production éditoriale, sous le contrôle de la Direction générale des Affaires Culturelles et de la direction de la communication de la ville de Bordeaux, pour le **respect de la charte graphique et du « label » Bordeaux Culture**. Les documents et les visuels sont déclinés en direction des journalistes, des publics adultes et des enfants : dossiers de presse, communiqués de presse, plaquettes, programme culturel semestriel, programme des activités et groupes, agenda, flyers, cartons d'invitation, livrets-jeux, affiches, etc.

Principal outil de communication transverse du musée, le **programme culturel** est édité deux fois par an, dans un format de grande taille de type « journal » et en version couleur, pour les périodes de janvier à juin et septembre à décembre. Il présente l'ensemble de la programmation culturelle du musée et est diffusé en 8 000 exemplaires en direction du public et de l'ensemble des partenaires du musée (universités, relais culturels, relais touristiques, associations, mairies de quartier).

En complément de ce programme semestriel, le musée édite de multiples documents (affiches, flyers, dépliants) dédiés à la promotion de ses grands événements : expositions temporaires, colloques,



ateliers, etc. Les activités de médiation font également l'objet d'un programme annuel et de supports dédiés (livrets jeux, matériel pédagogique, etc.) tandis que de nouveaux supports ont pu être expérimentés, comme un flyer destiné au public touristique estival ou encore un livret de visite des « objets phares » du musée. Au total, plus d'une **vingtaine de supports papier** différents sont édités et diffusés chaque année auprès des publics. Ils sont distribués à l'accueil du musée ainsi que dans les principaux points relais d'information :

- Acteurs du tourisme : offices de tourisme de la Ville et du département, kiosques culture, hôtels (une quinzaine en centre-ville de Bordeaux)
- Lieux et centres culturels : instituts (Goethe Institut, Institut Cervantes, Alliance Française), théâtres, conservatoire, École des Beaux-Arts de Bordeaux, FRAC, MECA, Rocher de Palmer, médiathèques et bibliothèques, ainsi que les autres musées de la ville de Bordeaux
- Associations culturelles (Alifs, Rahmi, etc.) et centres d'animation
- Réseau municipal et métropolitain : Cité municipale, mairies de quartier, Athénée municipal, hôtel de Bordeaux Métropole
- Universités et écoles d'enseignement supérieur

Le programme culturel du musée (2 500 exemplaires distribués) et/ou les flyers événementiels (8 000 exemplaires) sont envoyés dans tous ces lieux par voie postale ou par coursier. Si cette présence diffuse est nécessaire pour exister dans l'offre culturelle locale, il reste toutefois difficile d'en mesurer l'impact sur la fréquentation. Dans les enquêtes menées en sortie de salles auprès du public, la communication papier est peu citée comme levier déclencheur, à l'inverse du bouche-à-oreille, du relais médiatique, voire de l'affichage urbain.

On peut en revanche noter un attachement au programme culturel semestriel de la part de ceux qui y sont abonnés et le reçoivent chez eux. Ce format permet de maintenir un lien régulier et privilégié avec le public fidèle des événements se tenant au musée.

En matière d'affichage, le musée bénéficie, pour chacun de ses temps forts, des **panneaux d'affichage** de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Cette visibilité, là encore nécessaire mais insuffisante, a amené le musée à développer des partenariats avec des acteurs stratégiques tels que SNCF Gares & Connexions pour de l'affichage dans les gares, ou encore Kéolis pour une présence régulière dans les transports de la métropole bordelaise. Cette visibilité dans des lieux à fort trafic se négocie en échange de contreparties (entrées gratuites pour les expositions, mise à disposition des espaces du musée, organisation de visites privées commentées).

1.10.3. Les relations presse

Le musée communique, tout au long de l'année, auprès des **médias locaux et nationaux** : presse écrite générale et spécialisée, radios, télévisions, web. Les informations diffusées concernent principalement les expositions temporaires, la programmation culturelle et les événements. Les informations en lien avec les collections et le parcours permanent sont diffusées de manière beaucoup plus ponctuelle (ouverture de nouveaux espaces, acquisition d'œuvres, prêts d'œuvres pour un musée à l'étranger, etc.).

Pour la presse nationale, le musée s'appuie depuis plusieurs années sur une agence de communication, dans le cadre d'un appel d'offre établi par la DGAC. Le musée d'Aquitaine, comme les autres musées municipaux, a ainsi l'avantage d'être accompagné sur ses manifestations de grande envergure. Enfin, le fichier presse du musée s'enrichit régulièrement, grâce en partie aux journalistes de la presse spécialisées qui le sollicitent et à l'attention que lui portent les médias régionaux, qui couvrent la plupart des manifestations à caractère plus local.

1.10.4. L'achat d'espaces publicitaires

Le musée a assez peu recours à l'achat d'espaces publicitaires avant tout pour des raisons budgétaires. Ponctuellement, certaines expositions ou temps forts ont malgré tout fait l'objet de campagnes de communication dédiées. Récemment, l'exposition *L'archéologie à Grande Vitesse* a bénéficié d'insertions presse, grâce aux partenaires financiers du projet, Liséa et SNCF Réseau. Lors de l'ouverture des nouveaux espaces XX^e et XXI^e siècles, c'est également le soutien de mécènes financiers, Alliance Forêts Bois et Bordeaux Euratlantique, qui a permis au musée de s'offrir une campagne de communication mêlant habillage événementiel d'un tramway, affichage à l'aéroport de Bordeaux Mérignac et diffusion d'un spot dans les cinémas de Gironde. Dans les années à venir, la capacité à **s'entourer de mécènes et à nouer des partenariats médias apparaît comme l'un des objectifs prioritaires** pour espérer donner une plus grande envergure aux actualités du musée, et ce de manière récurrente.

1.10.5. Le site internet et les réseaux sociaux

Le précédent PSC préconisait deux actions à mener sur internet qui ont été réalisées : la création d'un site internet propre au musée et l'affirmation de sa présence sur les réseaux sociaux.

Le **site du musée** a ouvert en octobre 2012 après un chantier d'une année ; il a permis d'adapter le musée aux nouvelles modalités d'accès à l'information. Jusqu'à sa création, la communication en ligne du musée se faisait principalement via le portail internet de la ville de Bordeaux. Avoir un site propre au musée a permis de développer les contenus proposés, selon quatre axes principaux : les expositions, les collections, la visite du musée et la boutique. La fréquentation du site est passée de 91 000 à 156 000 visites par an entre 2013 et 2017, avec une augmentation moyenne et constante de 40 000 visiteurs supplémentaires par an. En revanche le site amorce une décroissance depuis 2018 avec une baisse d'environ 2 000 visites sur l'année.

Plusieurs facteurs participent à cet essoufflement :

- Le site qui a plus de cinq ans est désormais vieillissant, son graphisme et sa navigation deviennent **obsolètes**. Les internautes se tournent plus facilement vers les réseaux sociaux qui jouissent d'une belle dynamique et où ils vont suivre plus facilement l'actualité du musée.
- La montée en puissance du moteur de recherche Google pour délivrer les informations pratiques sur le musée n'oblige plus les internautes à atterrir sur le site propre du musée.

- Les **contenus relativement statiques** et moins renouvelés ne fidélisent plus le public. Plusieurs rubriques ont été clôturées, d'autres sommeillent : *la vie du musée, les services du musée, les coulisses, les acquisitions, la sélection du bibliothécaire, les dossiers pédagogiques, l'œuvre du mois, hors-les-murs*.
- L'accès aux informations en langue étrangère (anglais et espagnol) reste limité aux informations pratiques, aux collections et aux expositions temporaires.
- La consultation en mode version mobile sur les smartphones et les tablettes est très contre-productive en termes de trafic car l'utilisateur perd le chemin de l'information recherchée.

Les efforts pour maintenir la diversification et le renouvellement des contenus sur le site s'amenuisent chaque année au profit des réseaux sociaux, et il a fallu le temps exceptionnel du confinement pour dégager enfin le temps nécessaire au dépoussiérage et à la mise à jour de nombreuses pages. En effet, une médiatrice culturelle responsable de la stratégie numérique avait pour mission principale la gestion du site en 2012 et des réseaux sociaux à la marge, soit un peu plus d'un demi ETP. Depuis, ce poste a évolué en direction de projets transversaux, et plus spécifiquement sur médiation numérique in situ (rénovation des espaces permanents, boutique, applications audioguides, médias des expositions).

Parallèlement, les actions de communication se sont renforcées sur les **réseaux sociaux** : après l'ouverture des comptes Facebook en 2010, Twitter et Scoop.it en 2012, Google+ en 2013, plusieurs nouveaux outils ont été expérimentés et pérennisés dont Pinterest en 2014, Instagram et Youtube en 2015 pour les principaux.

L'arrivée d'un(e) volontaire en mission de service civique, huit mois chaque année depuis 2014, a permis de consolider et de renouveler favorablement cette stratégie de communication, tout en maintenant en l'état l'activité du site internet. Depuis 2018, la mission de service civique est passée de 35 à 28 heures hebdomadaires. L'arrivée d'une responsable du pôle communication a renforcé la cohérence de ces actions, tout en donnant de nouvelles orientations comme la production de vidéos. Cependant, malgré de bons résultats, **le poste de communication numérique est fragile** par la précarité de sa configuration.

Le musée a entrepris ces dernières années des chantiers qui lui ont permis d'accroître sa visibilité et de toucher de nouveaux publics, en s'adaptant à l'évolution des usages, en particulier sur le volet numérique, et dans le cadre d'un budget de communication contraint.

En effet, malgré la multiplicité des supports et médias utilisés pour diffuser l'information, trop de retours témoignent de la difficulté à faire émerger les actualités du musée parmi l'offre culturelle environnante. C'est davantage le bouche-à-oreille que les campagnes de communication qui déclenchent l'envie de visite tandis que certains événements peinent à mobiliser le grand public, en particulier dès qu'ils sont un peu trop spécialisés.

Il convient dès lors de s'interroger sur plusieurs points : les supports de communication réalisés sont-ils immédiatement identifiables par le grand public comme provenant du musée d'Aquitaine ? Comment aborder de nouveaux lieux et modes de diffusion de l'information, pour espérer élargir les publics ? Quels seraient les moyens financiers nécessaires pour « investir » dans des plans de communication de plus grande envergure ? Et pour quels résultats attendus ? Autant de questions qui s'intègrent dans une réflexion globale sur la stratégie de communication à mettre en œuvre dans les années qui viennent.



1.11. Moyens et fonctionnement

1.11.1. L'équipe

Depuis 2013, la totalité des nouveaux postes fait suite à des transformations de poste après des départs à la retraite. Ces missions nouvelles répondent à de nouveaux besoins (développement des ressources propres, NTIC). Près de la moitié des effectifs du musée a été renouvelée depuis le précédent PSC avec l'arrivée de nouvelles générations aptes à faire face à ces transformations et qui doivent trouver dans l'organigramme une place à la hauteur de leurs compétences.

Les services ont évolué en fonction de la conjoncture :

- **Réorganisation du service administratif et financier** en 2013 avec l'arrivée d'une nouvelle responsable administrative et financière, renouvellement des fiches de poste du service administratif et création d'une mission formation au sein du service.
- Evolution des services aux publics avec l'arrivée d'une nouvelle conservatrice : valorisation de la médiation et de l'animation culturelle.
- Un poste de gestionnaire de boutique a pu être créé grâce au redéploiement d'un départ à la retraite en 2015.
- **Professionnalisation du mécénat** avec un recrutement spécifique sur cette mission en 2017.
- **Refonte du pôle accueil** physique et téléphonique et boutique avec l'aide de la mission qualité de la Métropole. Montée en compétence du poste de la responsable d'accueil avec un recrutement en avril 2019.
- **Réorganisation et professionnalisation de la sécurité.**
- Recrutements à l'atelier technique, dont un nouveau responsable, avec développement des compétences et nouveaux métiers afin de générer des économies (soclage).

Des agents ont pu évoluer en interne grâce à l'obtention de concours en corrélation avec leurs niveaux de diplômes et compétences. Une évolution de l'organigramme est à prévoir prochainement car dix départs à la retraite sont prévus dans les quatre ans à venir, dont la moitié sont des postes clés de catégorie A.

1.11.2. Le budget

Le budget primitif de fonctionnement est en **baisse de 1%** comme pour l'ensemble des services de la collectivité. Mais depuis 2012, le musée ne cesse de développer ses recettes : subventions publiques, mécénat, recettes de la boutique. Il bénéficie par ailleurs du reversement de 40% des recettes des locations d'espaces et émerge aussi régulièrement au budget global des grandes expositions.

1.11.3. Les financements publics

La part des financements publics aux projets est très variable d'une année à l'autre puisque toutes **les subventions versées sont liées à des projets** : subventions de l'État et de la Région pour la rénovation d'espaces du parcours permanent (budget d'investissement) ; subventions dans le cadre d'appels à projets (25 000 € pour le développement de l'application *Quantum Arcana*, dans le cadre de l'appel à projets de la Région concernant la médiation innovante du patrimoine, 2 000 € accordés par le Ministère de la Culture en 2019 pour un projet développé dans le cadre du dispositif *C'est mon patrimoine*), soutien de la DRAC à la numérisation des collections et au récolement décennal, subventions aux expositions classées d'intérêt national (*Mémoires Vives* en 2013 et *L'archéologie à grande vitesse* en 2017), etc.

Souignons que pour de nombreux projets, des aides publiques peuvent être versées directement aux partenaires : par exemple l'Association du lien interculturel, familial et social (Alifs), avec laquelle le musée organise chaque année les *Bons Baisers* (soutenus par la DRAC, la Ville de Bordeaux et régulièrement aussi par le Département), et qui a co-piloté un projet en milieu fermé avec le musée. Autre exemple : l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, qui a obtenu un gros financement pour un projet de recherche incluant un volet artistique piloté par le musée (cf. 1.6.1 – Des thématiques de recherche variées).

Il faut aussi tenir compte de la part très importante (mais difficilement quantifiable) de la **valorisation des partenariats** : ainsi, l'Université de Bordeaux (PACEA) a financé deux mois de rémunération pour une étudiante qui a mené une recherche sur les collections, recherche qui a permis de réaménager une vitrine de la section Pré- et Protohistoire ; plusieurs laboratoires de recherche bordelais prennent par ailleurs en charge le déplacement de nombreux intervenants d'une programmation culturelle construite avec le musée, comme ce fut par exemple le cas en 2019 pour le cycle de conférences *Sommes-nous citoyens d'un même monde ?* co-organisé avec l'Université Bordeaux-Montaigne.

1.11.4. La boutique

Lancée en novembre 2015, la boutique a été pensée à la fois comme **un service supplémentaire rendu au public et comme l'un des moyens de développer les ressources propres du musée**. Organisée en régie directe depuis quatre ans, elle remplit cet objectif en générant entre 70 000 € et 100 000 € de chiffre d'affaire annuel, pour un bénéfice net compris entre 20 000 et 30 000 €. Tous les bénéfices annuels réalisés au-delà d'un seuil de 40 000 € sont versés sur le budget du musée dans le cadre de décisions modificatives budgétaires.

La diversification de l'offre et le développement des produits depuis la création de la boutique ont progressivement impacté l'espace et ont nécessité de réfléchir à une extension de la partie librairie, organisée désormais aux extrémités du hall avec un mobilier homogène.

1.11.5. Le mécénat

Le précédent PSC du musée d'Aquitaine ne mentionnait pas le mécénat. Si le musée s'est toujours entouré de mécènes pour l'accompagner sur certains de ses projets, leur recherche restait jusque-là ponctuelle et résultait principalement d'effets d'opportunité.

Le musée s'appuie, depuis de nombreuses années, sur l'**association des Amis du musée d'Aquitaine** pour ses opérations d'acquisition et de restauration d'œuvres. Constituée de 350 membres adhérents, l'association participe activement à l'actualité du musée et contribue à le faire connaître auprès du public.

En 2016, le musée a initié une première grande opération de **mécénat participatif** à l'occasion de la restauration du cénotaphe de Michel de Montaigne. 276 mécènes particuliers ont fait un don via la plateforme *Commeon* pour un montant total de 23 648 € sur les 18 000 € initialement attendus (soit 131 % de l'objectif). Cet apport a permis de compléter le soutien financier apporté par la Fondation BNP Paribas. La campagne a bénéficié d'un fort écho grâce à une stratégie de communication dédiée, préparée bien en amont avec l'appui de l'agence Mediacrossing, sous forme de mécénat de compétences. Au-delà du montant collecté, elle a permis de créer un lien privilégié avec le public, qui s'est approprié le projet et s'est engagé aux côtés du musée pour sauvegarder l'une de ses œuvres majeures.

En 2017, le musée d'Aquitaine a choisi de consacrer un **poste à temps plein au mécénat** et aux partenariats. Cette décision est intervenue dans un contexte de baisse conséquente et régulière du budget de fonctionnement du musée, et ce depuis plusieurs années. En complément des nouvelles sources de recettes développées par la boutique et la privatisation d'espaces, le mécénat constitue, aujourd'hui, un potentiel de ressources complémentaires. Cette orientation très récemment prise par le musée d'Aquitaine s'inscrit dans une tendance plus générale qui voit les musées français (et le secteur culturel dans son ensemble) s'ouvrir progressivement aux **partenariats avec le secteur privé** et mettre en place de véritables stratégies en la matière. En effet, au-delà de l'apport financier attendu, le mécénat constitue également une opportunité de coopérer plus étroitement avec les acteurs de son territoire et, ainsi, d'accroître son rayonnement.

Cette démarche vient ainsi compléter la **recherche de financements publics**, avec laquelle le musée est plus familier. Sur ce volet, l'un des axes de progrès pour les années à venir consistera toutefois à réussir à s'inscrire de manière beaucoup plus systématique dans des appels à projets, à l'échelle départementale, régionale, nationale et même européenne.

Si le musée d'Aquitaine bénéficie désormais d'un poste à temps plein dédié au mécénat, il est à noter que cette activité s'exerce au sein d'un « réseau métier » animé par la DGAC à l'échelle des établissements culturels, et en lien avec la *Mission Mécénat* mise en place par Bordeaux Métropole en 2016. Cette dernière apporte son appui sur les aspects juridiques et fiscaux, tout en menant elle-même des campagnes de mécénat pour des projets d'intérêt métropolitain.

La première étape de la mise en œuvre d'une démarche de mécénat propre au musée d'Aquitaine a consisté à définir un positionnement et une offre visibles et lisibles. Dans un paysage culturel local où les acteurs sont multiples, il est en effet fondamental que le musée s'affirme, aux yeux de mécènes potentiels, comme l'une des références incontournables de son territoire. Le musée d'Aquitaine bénéficie de solides avantages à mettre en avant : un lieu d'exception, une des plus importantes collections

parmi les musées de France, un parcours permanent en pleine évolution, une programmation culturelle originale sans oublier une fréquentation parmi les plus importantes en Nouvelle-Aquitaine.

Autant d'atouts qui en font **une vitrine du territoire qu'il s'agit de promouvoir** auprès des acteurs privés.

Des actions ont été engagées afin que le musée soit mieux identifié et référencé dans l'esprit de mécènes potentiels, avec, en particulier :

- Une **communication dédiée** à la thématique du mécénat. Celle-ci passe, notamment, par un travail de fond et de pédagogie pour sensibiliser le public et les entreprises sur l'importance que la philanthropie revêt pour une institution comme le musée d'Aquitaine. Cette démarche a commencé à se traduire de différentes manières : dans les outils de communication du musée (programme culturel, site Internet, réseaux sociaux), dans les salles du musée lui-même (mise en avant et harmonisation des cartels et panneaux mentionnant le soutien de mécènes à travers une charte d'affichage) ou encore lors d'événements dédiés qui mettent en lumière le mécénat.
- La **constitution d'un réseau de partenaires** et prescripteurs. Fidéliser les mécènes existants apparaît prioritaire pour tenter d'inscrire durablement le mécénat comme un levier de développement. Dans cette optique, un *Cercle des entreprises mécènes* du musée d'Aquitaine a été créé en 2018, afin de fédérer les acteurs engagés aux côtés du musée. Appelé à se développer au cours des prochaines années, il vise : d'une part à rendre plus visible la question du mécénat auprès des entreprises, en particulier locales, en les sensibilisant à cette pratique et à ses enjeux ; et d'autre part à construire une relation durable avec les mécènes impliqués dans le développement du musée.

En 2018, les premiers résultats ont émergé avec près de **120 000 € de mécénat collecté**, principalement financier grâce à la contribution de deux mécènes au projet de rénovation des nouveaux espaces XX^e et XXI^e siècles, mais aussi en nature (avec des dons d'objets, de fournitures, de nuitées d'hôtel ou encore la réalisation de prestations de communication).

La première soirée du *Cercle des entreprises mécènes*, organisée fin 2018, a permis de rassembler ces différents soutiens, officialisant la création de ce club et lui donnant un temps et un espace d'expression.

En 2019, le projet de création d'un parcours sensoriel a suscité l'intérêt d'entreprises et fondations régionales et nationales : avec un objectif de 190 000 € de fonds privés à collecter (soit près de 75 % du plan de financement global, une première), le musée a montré sa capacité à mobiliser.

Si les premiers retours sont encourageants, ils impliquent un investissement conséquent de la part de l'ensemble de l'équipe du musée : la responsable du mécénat et plus largement tous les services sont mis à contribution, depuis la conservation des œuvres, l'administration, la médiation culturelle, la communication et jusqu'aux équipes d'accueil et de surveillance, dès lors que les espaces du musée sont utilisés comme contreparties offertes aux mécènes. Ce temps passé reste encore largement sous-évalué dans la valorisation des projets proposés en mécénat.

Projet



2. Le projet

2.1. Le concept

2.1.1. Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine regroupe trois musées dont le musée Goupil et le Centre National Jean Moulin. Il dispose d'1,4 million d'objets ce qui en fait l'une des plus riches collections en France dans un bâtiment, l'ancien Palais des Facultés qui couvre 29 000 m² en plein cœur de la métropole bordelaise. 20 % de cette surface sont utilisés pour assurer la transmission de ce patrimoine au public, moins de 1 % de ces collections est visible. La nature et la variété de ces collections (d'un galet aménagé en outil par les premiers hominidés d'Aquitaine il y a 400 000 ans, des tableaux, des gravures du XVI^e siècle à nos jours, des sculptures du Paléolithique au XX^e siècle) et leur origine (des objets provenant d'Aquitaine et de l'ensemble des continents) permettent au musée de parler de la cité de Bordeaux, en plein cœur de la Nouvelle-Aquitaine dont l'histoire est le fruit de nombreux échanges avec le reste du monde.

Le musée peut et doit jouer avec ces **trois échelles locale, régionale et mondiale** pour proposer un « *musée du Nous* »¹⁶ et de la Relation, fruit de la rencontre entre un musée d'identité locale et régionale, et un musée-monde composé de riches collections extra européennes.

- *Une collection municipale, trois musées et une équipe*

L'équipe du musée d'Aquitaine s'est vue confier par la Ville de Bordeaux la responsabilité de deux autres musées, le Centre National Jean Moulin dédié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et le musée Goupil du nom d'un galeriste et éditeur d'art qui a diffusé des images d'art à travers le monde au XIX^e siècle. Un des enjeux de ce projet scientifique et culturel sera de **mettre en cohérence et en résonance** ces trois collections.

Quel est le point commun entre toutes ces collections ? Elles sont conservées à Bordeaux par le musée d'Aquitaine et sont destinées à être présentées dans un même bâtiment, celui de l'ancien Palais des Facultés qui abrite aujourd'hui le musée. La richesse, le nombre, et la variété de ces collections en un même lieu résultent de trois phénomènes : d'une part, la constitution de collections municipales relatives à l'histoire de la ville de Bordeaux. D'autre part, la collecte d'objets d'ethnographie rurale impulsée par Georges-Henri Rivière et le directeur du musée d'Aquitaine Louis Valensi, dès 1963. Et enfin, à Bordeaux, grand port colonial depuis le XVIII^e siècle, l'assimilation de collections ramenées par des missionnaires, des médecins, des administrateurs, des collectionneurs de pièces provenant d'Océanie, d'Afrique subsaharienne, de l'espace méditerranéen, de l'Amérique et de l'Asie a permis la constitution d'un ensemble extra-européen de plus de six mille pièces.

Fort de ce constat, ce projet sera appuyé sur les deux dénominateurs communs du musée d'Aquitaine, **son bâtiment et ses collections.**

¹⁶ – L'expression « musée du Nous » est formulée par Benoît de l'Estoile dans son ouvrage *Le Goût des autres*, De l'exposition coloniale aux Arts premiers, Flammarion Champs essais, 2007, p. 12. Le musée des Autres présente des collections extra européennes, à l'instar du musée du quai Branly. Le musée de Soi est un musée d'histoire, de société qui présente le territoire sur lequel le musée est implanté. Le terme « Relation » est quant à lui privilégié par Myriam Cottias, directrice du CIRESC (CNRS) et membre du conseil scientifique du musée : M. Cottias invite le musée à s'emparer d'une notion qui fut au cœur de la pensée d'Édouard Glissant et qui exprime la rencontre, les liens tissés entre deux « pensées du monde ».

● *Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles : l'histoire du bâtiment et du site du musée d'Aquitaine*

L'édifice dans lequel le musée est installé depuis 1987 est l'ancien Palais des Facultés de lettres et de sciences. Il a été construit en 1886 par l'architecte Louis Durand avec, dans son sous-sol, le tombeau de Michel de Montaigne, récemment redécouvert et, à son sommet, une tour-terrasse utilisée pour l'enseignement de l'astronomie et l'observation des étoiles. Ce bâtiment qui couvre une superficie de 29 000 m² sur six niveaux était d'une grande modernité. « *On l'a dit avec justesse une faculté doit désormais être un atelier* », écrit Louis Liard, adjoint au maire de la ville de Bordeaux et directeur de l'enseignement supérieur auprès de Jules Ferry, à l'architecte Charles Durand le 12 juillet 1879. Ce Palais des Facultés a été **un lieu du savoir et de la transmission du savoir**.

Il s'agit d'un quadrilatère avec, en son centre, une bibliothèque et quatre niveaux de circulation desservant de petites salles de cours, des laboratoires de recherche et d'enseignement (physique, chimie, météorologie, optique zoologie, botanique) et un musée archéologique. La muséographie du musée d'Aquitaine, ouvert en 1987, très inspirée des travaux initiaux de Georges-Henri Rivière, a tourné le dos à ce bâtiment en neutralisant l'enveloppe des collections. Ainsi, toutes les fenêtres ont été occultées ce qui ne permet pas d'avoir des points de vue sur la cité et qui peut paraître étonnant pour un musée d'histoire de ville. Aujourd'hui encore, il n'y a pas d'explication sur l'histoire du bâtiment et du site qui avant d'être une université avec des enseignants et des étudiants qui ont marqué l'histoire mondiale de la recherche (Emile Durkheim, Marcel Mauss, etc.), a été un lycée royal, un couvent, celui des Feuillants où a été inhumé Michel de Montaigne, une enceinte médiévale et peut-être même une nécropole romaine.

L'étude du bâtiment et du site, permettra, par capillarité, d'**évoquer l'histoire passée et présente du quartier et de la ville de Bordeaux**. La fouille archéologique du tombeau de Michel de Montaigne dans les sous-sols du musée débutée à l'automne 2019 et dont les résultats sont attendus fin 2020 va contribuer à enrichir la connaissance de cette histoire. Cette recherche mettra également l'accent sur les échanges, notamment intellectuels entre l'université formant de nombreux étudiants originaires d'Afrique, des Antilles et d'Océanie et la constitution des collections extra européennes.

Les axes de travail sont les suivants :

- S'inspirer du programme initial du Palais des Facultés autour de la transmission du savoir et de la notion d'expérimentation. La bibliothèque sera identifiée comme pôle central d'information. De part et d'autre de la bibliothèque, le public pourra circuler sur cinq niveaux.
- Connaître l'histoire du site et du bâtiment, en s'appuyant en particulier sur la recherche archéologique du tombeau de Michel de Montaigne.
- Repositionner le musée d'Aquitaine comme un musée d'histoire de ville inscrit dans un quartier, avec des points de vue sur la cité.
- Réinvestir des zones qui ne sont pas ouvertes au public pour **créer de nouveaux espaces d'exposition**.
- Créer des jardins dans les cours intérieures et sur les terrasses pour présenter notamment les métissages et hybridations entre cultures d'ailleurs et agriculture de Nouvelle Aquitaine (vigne, maïs, tabac, tomate de Marmande, pruneaux d'Agen, etc.).
- Développer la convivialité avec un espace de restauration, des lieux pour les enfants, de meilleures conditions d'accessibilité pour tous les publics.

- Développer les qualités climatiques du bâtiment en renforçant son inertie et en travaillant à une amélioration énergétique et esthétique, tout en s'appuyant sur des ressources locales.

● 4 siècles d'acquisitions

Le parcours muséographique couvre plus de 400 000 ans d'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine sur 5 000 m². Une infime partie de la collection constituée depuis le XVI^e siècle, soit près de 5 000 pièces sur un total d'un 1,4 million, est présentée au public. Très peu d'objets ethnographiques d'Aquitaine sont aujourd'hui visibles et une petite partie des collections extra-européennes est présentée, dans une muséographie de 1987. Travailler sur **l'histoire de la collecte de ces objets** au musée d'Aquitaine va permettre de répondre aux questions suivantes :

- Comment cet objet est-il entré dans les collections du musée d'Aquitaine, dans quelles conditions et par quel biais ?
- À quoi servait cet objet et dans quel contexte ?
- Quel est le sens de cet objet en ce début du XXI^e siècle en France, à Bordeaux ?

Ces objets apporteront un éclairage nécessaire pour poser des questions sur notre société. Comment le climat a-t-il évolué ? Comment se nourrir ? Quels sont les rapports entre l'homme et la plante en Aquitaine ? Quand est apparue l'écriture ? Qu'est-ce qui caractérise l'Aquitaine ? Quelles relations et distinctions établir entre esclavage, colonisation et immigration ? Comment le pouvoir se légitime-t-il à travers des images et des symboles ? Depuis quand élève-t-on des abeilles, indispensables à la biodiversité ?

L'équipe du musée, avec l'aide de son comité scientifique, va tenter de répondre à ces questions et de **faire parler les objets en les resituant dans leur contexte** et notamment dans le réseau de relations et d'échanges qui a permis que ces objets soient devenus des pièces de musée. Il sera apporté des réponses plurielles à ces questions, avec des habitants des territoires concernés mais aussi des artistes, afin de proposer un musée du « *Nous* » avec un patrimoine partagé. Les axes de travail seront les suivants :

- Faire parler les objets en s'appuyant sur la recherche portée par la communauté scientifique, en particulier l'Université de Bordeaux et l'UPPA.
- Contextualiser les objets avec leur site et région de provenance (maquettes, cartes, dispositifs multimédia).
- Construire un discours s'appuyant sur les collections avec différents points de vue, différents regards (par exemple pour les collections extra européennes un regard alternatif posé par des artistes ou individus issus des pays d'où proviennent ces collections).
- Proposer de nouvelles muséographies avec des **passerelles entre les collections** d'ethnographies régionales et les collections extra européennes.
- Disposer de réserves permettant de conserver ces collections, de les étudier, de les rendre accessibles aux chercheurs et de les valoriser auprès du public.

Le précédent PSC (2011-2016) insistait sur la place du musée d'Aquitaine au sein de l'arc atlantique et sur le rôle de Bordeaux comme interface entre l'espace atlantique et l'arrière-pays aquitain. Cette direction sera poursuivie en développant certains axes où **le public sera au cœur des enjeux, des actions et des usages du musée** et de son équipe.

● Une histoire mondiale de Bordeaux et de l'Aquitaine

Bordeaux est un port depuis l'Antiquité (*Burdigala* gallo-romaine) ouvert sur la façade atlantique et la Méditerranée via l'Isthme Gaulois et le cabotage côtier de l'Espagne jusqu'en Angleterre et en Europe du Nord. Ce port présente la particularité de s'appuyer sur les ressources locales (sel, pois, vin, bois, eaux-de-vie, textiles) de l'arrière-pays qui correspond au territoire actuel de la Nouvelle-Aquitaine. Bordeaux entretient des relations avec la façade atlantique européenne grâce au développement des échanges avec l'Angleterre et l'Europe du Nord au Moyen Âge, puis des relations transatlantiques avec une apogée au XVIII^e siècle et une richesse du territoire bordelais et aquitain qui s'appuie sur le travail des esclaves à Saint-Domingue et dans les Antilles pour la production du sucre et du café.

Enfin, au XIX^e et au début du XX^e siècle, le port commerce avec l'empire colonial français et l'Afrique de l'Ouest en particulier. Les collections du musée vont être rapportées à Bordeaux par des négociants, médecins et administrateurs coloniaux. En ce début de XXI^e siècle, la ville de Bordeaux est devenue une ville attractive qui attire des centaines de milliers de touristes, de nouveaux habitants et des étudiants venus d'horizons très variés. Bordeaux est l'interface entre le monde, l'espace atlantique (Afrique, Caraïbes, Amériques, Europe) et la Nouvelle-Aquitaine, ces réseaux régionaux s'étant d'abord développés grâce aux transports fluviaux du bassin de la Garonne, de la Dordogne, de la Charente et de l'Adour, puis avec le train et la voiture.

Le musée d'Aquitaine propose, dans le cadre du nouveau Projet Scientifique et Culturel, de présenter **l'histoire des échanges et de la mondialisation** des premiers hominidés d'Aquitaine (*Homo erectus*, Néandertal et *Homo Sapiens Sapiens*) il y a 400 000 ans, en passant par la révolution Néolithique (7 000 ans) et le développement de l'agriculture et du mégalithisme notamment. L'idée est de poursuivre par le développement de l'écriture avec les tablettes en argile de Suse en Iran actuel (5 000 ans) montrant des sociétés de plus en plus organisées, la civilisation égyptienne (4 000 ans) et sa très riche culture matérielle, puis les grands courants d'échange lors des âges des métaux avec des centres de production de bronze en Aquitaine (3 000 ans).

Le développement du monde gallo-romain et de la ville de *Burdigala* et de son rapport avec l'Aquitaine rurale seront abordés. Puis, seront évoqués l'essor du monde chrétien au Moyen Âge, une Aquitaine qui devient anglaise durant trois siècles (XII^e-XV^e siècle), un territoire traversé par les guerres de Religion et l'arrivée de la Renaissance italienne (XVI^e siècle), une reprise en main de Bordeaux par le roi Louis XIV (seconde moitié du XVII^e siècle) et le développement urbain et économique de Bordeaux au XVIII^e siècle qui est essentiellement fondé sur le vin et le commerce du sucre et du café provenant de l'île de Saint-Domingue (Haïti actuel) produit par des esclaves venus d'Afrique. Il sera question d'une ville portuaire adossée à l'Empire colonial d'Afrique de l'Ouest au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, qui participa pleinement à la Révolution industrielle et se redressa après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Seront également abordées la décolonisation et l'arrivée de nombreuses personnes provenant d'Espagne, du Portugal, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et des Antilles. Les collections présentent de nombreux témoignages de ce commerce des idées, de l'échange des marchandises, des denrées coloniales qui irriguent toute l'Aquitaine via les voies fluviales, des migrations des hommes, et des femmes (Aquitaine terre d'émigration, d'immigration, de passages, de frontières avec les Pyrénées et l'Océan), des processus de tensions et de rejets, d'hybridation et d'acculturation.

● *Du temps, de l'espace et des sensations*

La rénovation du musée d'Aquitaine a débuté en 2009. Le premier étage a été rénové en mars 2019, hormis les salles extra-européennes. À terme, le musée offrira une découverte en trois dimensions de notre histoire :

Un **voyage dans le temps** dans les terres de la Nouvelle-Aquitaine et à Bordeaux durant 400 000 ans jusqu'au XXI^e siècle avec pour fil d'Ariane « *Les Essentiels* » (les objets phares et les repères dans le temps, dans la géographie et dans le bâtiment) tissant le lien entre les périodes et les espaces qui sont le fruit de trente ans de muséographies différentes et qui se nourriront de l'apport des nouvelles collections. Ces dernières seront contextualisées en relation avec les sites et les territoires d'où elles proviennent (cartes, maquettes, multimédia). Enfin, ce voyage dans le temps sera proposé au jeune public en s'appuyant sur un engin exploratoire (« *A bord de La Bourlinguette* », du nom d'une invention bordelaise du début du XX^e siècle) et sur une résolution d'énigmes dans le parcours permanent, sorte de chasse au trésor géante permettant une exploration des collections du musée.

Une **exploration de « l'histoire mondiale de Bordeaux et de l'Aquitaine »**, une découverte de ses échanges avec l'espace atlantique et le reste de la planète depuis les routes de l'évolution humaine d'Afrique en Aquitaine durant la Préhistoire, les routes marchandes du vin, du sel et des métaux, les chemins de pèlerinage, les routes de l'esclavage, les migrations en Aquitaine. Il parlera de la mondialisation des images et des standards du goût avec les collections d'image d'art industriel du musée Goupil et de la mondialisation de la Seconde Guerre mondiale avec le Centre National Jean Moulin. Ce parcours permettra de voir ce qui fait l'Homme sur la planète entre nature et culture et qui définit des cultures différentes. Ainsi seront évoquées, sur les traces des collectionneurs, les cultures méditerranéennes d'Afrique, d'Océanie, des Amériques (de l'Amérique centrale précolombienne à la culture Inuit), d'Asie (collection des vêtements Belinguer et photographies d'Inde du XIX^e siècle) et d'Aquitaine (ethnographie régionale) dans leurs relations à leur territoire (se nourrir, habiter, se déplacer, guerres) et à la dynamique de l'environnement et des paysages (en Aquitaine, le développement de la forêt des Landes, l'évolution du trait de côte, la création des vignobles). Certains **pôles thématiques** pourraient ponctuer le parcours avec une dimension transversale (les âges de la vie, croire, tatouage et vêtements). Ces différentes aires culturelles et ces cultures matérielles seront questionnées par des artistes contemporains (par exemple, qu'inspirent ces masques africains à des artistes originaires des pays africains concernés ?) et des personnes habitant ou originaires de ces pays d'où proviennent les pièces présentées dans le musée.

Une expérience, « **le musée sensible** », avec la participation du public dans un parcours sensoriel pour des personnes en situation de handicap, un parcours pour les enfants, le choix de personnages (« *Vis ma vie de marin/de commerçant/de soldat* »), des parcours thématiques (le vin, les écrivains, la sculpture, les peuples des fleuves et des rivières) et une actualité dans les thèmes proposés permettront de questionner le visiteur dans un parcours de plus de 7 000 m² dans le bâtiment du musée d'Aquitaine.

L'un des principaux enjeux du PSC sera d'une part de mettre en résonance les collections des trois musées et d'autre part d'affirmer leur identité et leur singularité au sein du bâtiment de l'ancien Palais des Facultés. Celui-ci pourrait devenir un « Palais des musées » regroupant le musée d'Aquitaine, le Centre National Jean Moulin et le musée Goupil car son objectif à terme sera bien de rendre ces trois collections accessibles au public.

La bibliothèque, la documentation, les réserves graphiques du musée Goupil et du CNJM seront regroupées. Autour de la bibliothèque se déploieront des espaces d'exposition de référence sur trois niveaux permettant un voyage multidimensionnel : les deux premiers niveaux seront consacrés à un voyage de 400 000 ans dans l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine, tandis que le troisième niveau permettra une exploration de l'histoire mondiale de Bordeaux et de l'Aquitaine, des cultures du monde présentes dans les collections du musée d'Aquitaine et une visite du musée Goupil et du CNJM.

Ce **parcours permanent de près de 7000 m² sera la colonne vertébrale du musée**. Celui-ci sera tout d'abord un lieu où la culture sera partagée sous différentes formes de manière ouverte avec des fonctions d'accueil, des espaces d'exposition temporaire, des cours aménagées pour devenir des jardins et espaces de convivialité et de diffusion, un auditorium rénové et des espaces de médiation en plein cœur de ville.

● *Un musée virtuel au service de la transmission*

Le **nouveau site internet** du musée d'Aquitaine sera envisagé comme un lieu de découverte des trois musées (Aquitaine, CNJM et Goupil) et de leurs collections, un lieu de préparation à la visite (agenda, contenu du musée) et un espace contributif (au sujet des collections, opérations de collecte) et de services (réservation en ligne, boutique en ligne, accès, renseignements pratiques). Les réseaux sociaux permettront de prolonger l'information relative au musée d'Aquitaine. Il est également envisagé de développer un espace contributif et participatif : documentation sur des collections, information sur des sites patrimoniaux, réactions, débats, etc.

● *Un musée du « Nous » à Bordeaux*

Ce PSC a pour ambition, en s'appuyant sur la richesse et la diversité de ses collections de proposer au public un partage vivant du patrimoine et de réconcilier le « *musée des Autres* », celui des collections extra-européennes, et le « *musée du Soi* », celui de Bordeaux et de l'Aquitaine. **Ce projet vise à rouvrir et à développer trois musées dont l'identité sera renforcée : le musée d'Aquitaine et ses collections ethno-régionales et extra-européennes (Égypte antique, Afrique, Océanie, Amériques, Asie), le Centre National Jean Moulin dédié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à Bordeaux et en Aquitaine et à ses résonances citoyennes actuelles et enfin le musée Goupil dédié à la puissance des images et leur diffusion dans le monde.** Les correspondances entre histoire locale, régionale et leur rapport au monde seront permanentes.

La personnalité de Michel de Montaigne inhumé dans les sous-sols du musée est un bon moyen pour évoquer l'histoire locale de Bordeaux et de l'Aquitaine, l'histoire nationale (les guerres civiles du XVI^e siècle) et l'histoire mondiale (discours sur les esclaves, sur les Indiens d'Amérique). Les équipes du musée souhaitent que la construction de ce projet s'inscrive dans **une démarche collective, partenariale et citoyenne** en s'ouvrant largement aux publics qui n'ont pas ou peu accès à la culture. Tous ces axes sont développés dans les parties suivantes.

2.1.2. Programme d'actions prioritaires définies par l'équipe du musée

Dans le travail collectif pour préparer le présent PSC, l'équipe du musée d'Aquitaine propose collectivement la réalisation de 20 actions dans le cadre du PSC 2020-2025. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle permet de définir un programme d'actions concerté.

1 Site internet et boutique

Proposition prioritaire : vente en ligne

Première action : recherche d'une solution technique (chantier engagé plus globalement à l'échelle des musées municipaux depuis septembre 2019)

2 Politique éditoriale

Proposition prioritaire : définir des types de publications à décliner en collection

Première action : choisir les modalités d'édition (création, conception)

3 Accueil

Proposition prioritaire : terminer la mission qualité (qui englobe la réorganisation du service) indispensable pour mener d'autres actions

Première action : rappeler l'importance de la qualité de l'accueil

4 Collections extra-européennes

Proposition prioritaire : réaménagement de l'espace ethnographique

Première action : définir un PSC sur cette collection, mise en place d'un comité scientifique dédié

5 Sécurité et surveillance

Proposition prioritaire : renforcer la surveillance en salle

Première action : recruter pour remettre à niveau les effectifs

6 Musée Goupil

Proposition prioritaire : ouverture d'un espace muséographique

Première action : organiser une exposition temporaire pour le fonds Goupil avec un calendrier annuel

7 Accueil des publics vulnérables

Proposition prioritaire : poursuivre les projets au long cours en développant au maximum les restitutions au public

Première action : action à consolider et poursuivre.

8 Communication

Deux propositions ont été retenues pour cette thématique, à savoir :

Proposition prioritaire A : améliorer l'image des espaces d'accueil

Première action A : c'est une priorité considérée comme immédiate car les espaces d'accueil sont déterminants quant à l'image et au ressenti qu'ont les visiteurs du musée. Les actions essentielles consistent à retravailler l'accessibilité aux bâtiments, notamment pour les personnes handicapées et à veiller au respect des normes de sécurité. Les toilettes d'un design dépassé et beaucoup trop éloignées de l'espace d'accueil sont à reconstruire selon l'avis de tous les collaborateurs.

Proposition prioritaire B : concevoir une nouvelle identité graphique

Première action B : cette proposition a été retenue de manière unanime car d'elle découlent les autres propositions autour de la communication générale du musée (site internet, campagnes diverses, attractivité et partenariats). Une réflexion un nouveau nom pour le musée est lancée et aura des conséquences très importantes sur l'image du musée de manière globale. Ceci-dit, les collaborateurs jugent cette action de second ordre par rapport à la première proposition.

9 Conservation

Proposition prioritaire : désengorgement des réserves et mutualisation des œuvres archéologiques

Première action : les réserves sont saturées et nécessitent un besoin immédiat de mutualiser les œuvres archéologiques en rénovant le site de La Palu. En effet, le manque de place impacte directement la bonne conservation des œuvres. La première action à mettre en œuvre est la réalisation de travaux profonds pour rénover ce site via la location d'un hangar pour stocker les œuvres le temps des travaux.

10 Centre National Jean Moulin

Proposition prioritaire : le CNJM mérite un lieu à part entière car c'est un Centre d'ampleur nationale. Il doit absolument être mis en valeur du fait que c'est un lieu de mémoire incontournable qui rassemble et sensibilise un large public dont notamment les scolaires. Il a donc une visée éducative prioritaire.

Première action : ouvrir un site dédié au CNJM, veiller à la conservation de ses collections et travailler le discours autour de ce lieu

11 Services techniques

Proposition prioritaire : création d'un atelier de soudure et d'une cabine de peinture

Première action : identification d'un espace adapté à la fonction de l'atelier (superficie, localisation)

12 Publics

Proposition prioritaire : accueil qualificatif des publics et formation bilingue des agents en contact avec les publics. Priorité indispensable dont la projection est à moyen et long terme étant donné le temps requis pour la formation aux langues étrangères (cette proposition est aussi incluse à une échelle plus globale dans le plan triennal piloté par la DGAC).

Première action : état des lieux sur les compétences en langues étrangères des agents et définition des besoins

13 Supports numériques

Proposition prioritaire : création de supports numériques de médiation à moyen terme

Première action : conception d'outils d'aide à la visite (support d'information papier pour s'orienter dans le musée, cartels et plans des salles), poursuite du remplacement des lecteurs DVD dans les salles par des supports numériques adaptés

14 Bâtiments

Proposition prioritaire : extension de la vidéosurveillance à moyen et long terme

Première action : hiérarchiser les besoins en vidéosurveillance pour couvrir en premier lieu les zones prioritaires

15 Iconographie

Proposition prioritaire : transfert dans les réserves mutualisées

Première action : coordination avec les services de l'archéologie et mutualisation des besoins

16 Collections modernes

Proposition prioritaire : refonte des cartels géographiques et chronologiques (urgent)

Première action : refaire les cartels qui participent à l'attractivité du musée

17 Mécénat

Proposition prioritaire : développer les ressources financières et matérielles : faire connaître le mécénat aux entreprises de la région, fidéliser les mécènes existants, développer le mécénat à l'international

Première action : faire connaître le musée, le promouvoir auprès des entreprises (communication, développement du mécénat en nature)

18 Accessibilité

Proposition prioritaire : dans les espaces permanents : 1-mise aux normes, 2-mise en place du parcours sensoriel, 3-adaptation des expositions temporaires dès conception, 4-accessibilité du site internet, 5-communication auprès des agences de voyage spécialisées

Première action : 1-répondre à la réglementation et aux textes législatifs, diagnostic, étude, cahier des charges, financements. Confirmation de l'appui technique et financier de la tutelle. 2-facs-similés à toucher pour les objets en vitrine, cartels à rendre accessibles (en chanfrein, ni trop haut, ni trop bas), parcours pour non ou malvoyant. Informations accessibles dès l'entrée, bandes rugueuses, stations assises.

NB : Cette action prioritaire est à relier aux aménagements programmés dans le cadre de l'Ad'AP et du plan triennal de la DGAC.

19 Programmation culturelle

Proposition prioritaire : refondre le programme papier, faire un programme pluridisciplinaire dans le calendrier de la Ville pour éviter les chevauchements, ouvrir les *Rencontres Atlantiques* au-delà du cercle des chercheurs, conforter le partenariat avec la librairie Mollat

Première action : revoir la maquette du programme culturel (papier)

20 Administration

Proposition prioritaire : intégration de l'administration aux projets en amont

Première action : fonctionner en mode projet pour investir les agents du service administratif

2.2. Site et bâtiment : l'esprit des lieux

2.2.1. Les potentialités du bâtiment du musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine a missionné le cabinet d'architectes A2M pour une étude de faisabilité de la **rénovation globale** du bâtiment du musée d'Aquitaine. Cette analyse qui est en cours souligne les potentialités de cet édifice :

- Un parcours muséographique qui présente plus de 400 000 ans d'histoire sur près de 5 000 m²
- Un foncier de 29 000 m² situé en plein centre-ville et facilement accessible
- Un bâtiment fortement lié à l'histoire de Bordeaux
- Un ancien Palais des Facultés datant de 1886 avec des espaces remarquables (façade, hall d'entrée, cages d'escaliers, charpente métallique)

La société A2M propose ainsi des premières orientations d'aménagement :

- **Externaliser les réserves pour libérer de la surface** nécessaire à l'aménagement d'espaces muséographiques pour le musée d'Aquitaine, le CNJM et le musée Goupil
- Retrouver les grands principes d'organisation du bâtiment du Palais des Facultés pensés par Charles Durand
- Créer un espace muséographique autour du tombeau de Michel de Montaigne

2.2.2. Mise en accessibilité : étude Ad'AP

Une **étude d'accessibilité** de tous les bâtiments accueillant du public à Bordeaux et dans les autres communes de la Métropole est en cours, devant aboutir dans les cinq prochaines années à des travaux de mise en accessibilité. Le musée d'Aquitaine est concerné par cette étude, dont les conclusions portent notamment sur l'accessibilité depuis l'espace public et la déambulation dans les espaces publics du musée d'Aquitaine.

2.2.3. Sobriété énergétique : gestion du climat et lumière froide

Une étude devra être réalisée pour dresser un **état des lieux de la situation climatique** du bâtiment et les pistes d'amélioration pouvant être apportées. Un état des lieux des points d'éclairage du musée est aussi prévu.

2.2.4. Jardin atlantique et cours intérieures

Le musée d'Aquitaine dispose dans son bâtiment de 29 000 m² de cinq espaces ouverts en plein cœur de ville. Il s'agit de trois cours intérieures dont deux qui sont publiques et de deux terrasses sur les toits du musée. Alors que le PSC du musée d'Aquitaine pose à travers les collections du musée les questions



Soirée karaoké au musée d'Aquitaine dans le cadre de l'exposition *La déferlante surf*, juin 2019. Photo Alice Dauga, Mairie de Bordeaux

« Un musée, pour être vraiment ouvert à tous, doit être édifié au cœur de la cité. »

Le Corbusier (1887-1965)

de l'identité de Bordeaux et de l'Aquitaine et de leurs relations au monde, la création de jardins dans le musée répondrait à plusieurs besoins :

- Offrir au public des espaces végétalisés qui participent à la qualité du lieu et à sa convivialité
- Évoquer à travers une collection végétale les besoins de nos sociétés et les manières d'y répondre (se nourrir, s'habiller, colorer, construire, se soigner, se protéger des dangers) et les enjeux contemporains (la biodiversité, le rôle des abeilles, la qualité de notre alimentation, les mutations de l'agriculture, les filières économiques régionales, etc.)
- Illustrer le discours du musée qui concerne les rapports entre l'Homme et la plante en extérieur
- Contextualiser les collections du musée en montrant l'usage d'outils qui sont présentés au public
- Disposer de nouveaux espaces de médiation pour différents publics (scolaires, adultes)

Cette réflexion se fera en étroite collaboration avec le Jardin Botanique et la Direction des espaces verts de la ville de Bordeaux. Ce projet sera pragmatique quant aux conditions culturelles (ensoleillement, alimentation en eau, entretien).

● *Un « jardin atlantique » dans la cour triangulaire (environ 340 m²)*

Les cultures qui définissent l'identité de l'Aquitaine sont notamment le maïs, le tabac et la tomate de Marmande originaires d'Amérique, le pruneau d'Agen venu d'Asie ou encore la vigne de Méditerranée. L'on constate que ces cultures du Sud-Ouest sont le fruit de métissages, d'hybridations, de voyages et d'explorations. Il sera envisagé un « jardin atlantique » dans la cour triangulaire avec ces plantes voyageuses qui sont constitutives de l'identité de la région.

Une réflexion pourrait aussi être développée autour de l'implantation d'un « *lakou* » (ou « jardin de case, jardin créole »), à la fois un type d'habitat et un type de cultures, entre rural et urbain, qui s'est développé aux Antilles et en Guyane et pourrait utilement éclairer la transition entre le système esclavagiste et la période post-1848. C'est un projet qu'il pourrait être intéressant de soumettre à des collègues haïtiens ou antillais, en leur proposant de l'élaborer conjointement en s'interrogeant sur la pertinence à l'implanter au cœur de Bordeaux et sur les objectifs pédagogiques et didactiques à remplir. Pourraient ainsi y être présentés des plants de canne à sucre, du café, de l'indigo ou encore des cultures vivrières.

● *Un « jardin du Moyen Âge » ou « jardin du couvent » dans la cour carrée (environ 120 m², surface à préciser)*

Le musée d'Aquitaine est installé sur l'emplacement d'un ancien couvent, celui des Feuillants établi au XVI^e siècle. Cette cour carrée s'inscrit dans le parcours de visite juste après la salle présentant l'architecture religieuse médiévale à Bordeaux et en Gironde. En partenariat avec la Conservation régionale des monuments historiques du Ministère de la Culture, il est envisagé de présenter des éléments du cloître gothique de la cathédrale de Bordeaux dans cette cour carrée. Très appréciées du public, de petites tables sont disposées dans cette cour aujourd'hui agrémentée de deux rangs de vigne et d'autres végétaux. Il pourrait être envisagé de créer une évocation d'un jardin de couvent médiéval, plantes potagères, plantes pour se soigner, vigne pour le vin de messe et autres plantes aromatiques.

● *Le « rucher du musée d'Aquitaine » sur les terrasses du musée (surface à préciser)*

Le musée d'Aquitaine dispose de deux terrasses sur ces toits qui ne sont à l'heure actuelle pas accessibles au public. Des ruches pourraient être installées sur ces terrasses, et un miel et autres produits dérivés pourraient être commercialisés dans la boutique du musée, en résonance avec la très belle collection de ruches provenant des Landes dormant en réserve.

Les axes de travail autour du site et bâtiment sont les suivants :

- Déménager les réserves dans un bâtiment externalisé afin de réinvestir des espaces qui ne sont pas ouverts au public pour gagner des surfaces d'exposition.
- Créer des jardins dans les cours intérieures et réinvestir les terrasses pour présenter notamment les métissages et hybridations entre cultures d'ailleurs et agriculture de Nouvelle-Aquitaine.
- Développer la convivialité avec un espace de restauration et des espaces pour les enfants, en améliorant les conditions d'accessibilité.
- Développer les qualités climatiques du bâtiment en renforçant son inertie et en travaillant à une amélioration tant énergétique qu'esthétique en s'appuyant sur des ressources locales.

2.3. Les collections

2.3.1. Un projet de réserves mutualisées

La saturation des réserves du musée associée à des conditions climatiques peu adaptées, l'état sanitaire critique de la réserve de la Palu et le souhait d'affecter l'intégralité des espaces d'un niveau du musée à des projets d'exposition ont conduit à lancer une réflexion sur des **réserves externalisées à mutualiser** avec d'autres partenaires institutionnels eux aussi à la recherche de locaux adéquats pour la conservation de leurs collections : le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole et le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, notamment pour les 2 000 m² de mobilier archéologique géré par l'État et provenant du territoire de Bordeaux Métropole

Un Centre de Conservation et d'Etudes (CCE), regrouperait dans un même bâtiment les collections archéologiques de ces trois entités avec mutualisation d'espaces comme le studio photo ou l'atelier de restauration. Le site de Régaz dans le quartier de Bacalan a été pressenti pour accueillir cet équipement, qui recevrait également selon des modalités restant à préciser les autres collections du musée d'Aquitaine ainsi que les collections non lapidaires de la Palu (à savoir des pièces souvent volumineuses d'ethnographie régionale, d'histoire urbaine et de la collection Bonie).

Une **étude de faisabilité** a été lancée en septembre 2019. Au sein du musée, une réflexion sera engagée avec les chargés de collections autour de différents points :

- Quelle organisation pour les œuvres soumises à des rotations dans les salles, comme les œuvres sur papier, ou celles qui sont souvent consultées ?
- Question de l'**accessibilité des collections dans la réserve** et de l'importance d'une salle de consultation et/ou de la présence d'un personnel du musée sur place
- Anticipation des prérequis pour le transfert et **impératif d'avoir récolé et photographié toutes les collections en amont**
- Calendrier et moyens pour le chantier des collections, avec un démarrage bien en amont en particulier pour les collections dont le récolement n'a pas encore pu être mené à bien (préhistoire et collections photographiques)
- Nécessité d'avoir achevé le point sur les dépôts faits au musée et d'avoir réglé les dévolutions des collections archéologiques
- Anticipation des futurs versements de collections archéologiques

Un accompagnement sera assuré par Roland May du CICRP quant à la méthodologie et des retours d'expérience seront collectés, notamment par la visite d'établissements aux problématiques proches.

À côté de ce travail sur le projet à moyen terme de réserves externalisées, des **améliorations doivent être apportées aux équipements du musée**. La climatisation et la réalisation d'un espace quarantaine-réserve de transit ont été évoqués. Un cheminement lisse et couvert doit également être aménagé dans la cour du premier niveau entre les monte-charges d'une part et le studio photo et la marbrerie-atelier de soclage d'autre part, de manière que les mouvements d'œuvres soient effectués dans de bonnes conditions. Le sol des réserves du premier niveau nécessite également d'être repris en raison de ses trop nombreuses déformations.



01

2.3.2. Informatisation, récolement et numérisation

Concernant le **raccordement au réseau informatique du site de la Palu**, un câblage a été réalisé courant 2019, faisant suite à une étude lancée au printemps dernier. Cette action a permis aux équipes de gagner en efficacité puisque la base de données Micromusée est enfin accessible en temps réel, à la fois pour la vérification et pour la saisie des données. Ce câblage réseau est cependant imparfait, ne couvrant pas l'intégralité du site et étant régulièrement soumis à des coupures techniques.

De 2019 à 2021, l'accent du champ d'actions en rapport avec les collections sera ainsi mis sur ce site de la Palu, avec des subventions de l'État et l'aide de personnels temporaires. Seules les collections de préhistoire qui y sont conservées ne seront pas récolées car leur dévolution n'est pas réglée.

Avec le projet de réserves externalisées, le musée connaîtra une nouvelle étape avec le **déménagement des réserves** présentes sur les sites du cours Pasteur et de la Palu. Un chantier des collections portera sur les collections à déménager, à partir des objets, en les confrontant aux inventaires et aux informations recueillies dans la base Micromusée. Les collections suivront une chaîne opératoire : récolement sur pièce et sur place, vérification dans la base, saisie des données, constat d'état, dépoussiérage, petites interventions (anoxie, congélation), prise de vue numérique, conditionnement et emballage, avant leur mise à l'abri, soit dans leur réserve définitive, soit dans des réserves transitoires. Un personnel qualifié et nombreux sera nécessaire en renfort. Enfin, un Plan de Récolement Décennal complémentaire et un calendrier viendront préciser ces opérations.

2.3.3. Les acquisitions : collecte contemporaine, démarche participative

Une **politique de collecte du contemporain** (objets classiques en 3D, mais aussi images fixes et sonores) a été réalisée pour illustrer les thématiques des espaces rénovés en 2019 et consacrés à Bordeaux et l'Aquitaine aux XX^e et XXI^e siècles. Il serait souhaitable que le musée poursuive et développe cette politique de témoignages contemporains. Ces collectes pourront viser l'histoire de Bordeaux et l'ethnographie régionale tout en tenant compte de la création de la Nouvelle-Aquitaine. Elles sont à envisager de façon à mieux illustrer les grandes thématiques telles que le cadre urbain et l'extension de la ville, les événements historiques et sociétaux, l'immigration, l'environnement géographique, les préoccupations contemporaines, les activités économiques, les richesses patrimoniales, la spécificité du territoire et ses relations avec le monde d'aujourd'hui. Sans doute faudra-t-il débiter par un recensement de l'existant à l'échelle de la région, comme le suggère Patrick Lavaud, membre du comité scientifique du musée et particulièrement sensible à la dimension ethnolinguistique de cette collecte orale.

Des campagnes pourront être mises en place dans le cadre du nouveau projet scientifique et culturel à partir des axes de recherche définis en collaboration avec les universitaires. Membres du comité scientifique, sociologues, anthropologues, mais aussi professionnels de musée, personnes de métiers ou associations pourront être sollicités pour aider concrètement le musée dans sa démarche. Mais il faudra aussi faire appel aux habitants eux-mêmes, en tenant compte des récents développements et atouts des **sciences citoyennes, qui pénètrent désormais aussi le champ des sciences sociales**. Une expérimentation est d'ailleurs en cours avec le Conseil du développement durable (C2D) de Bordeaux Métropole, « boîte à idées » composée de citoyens et visant à incarner la démocratie participative à l'échelle de la Métropole : une dizaine de membres sont aujourd'hui engagés dans un projet de collecte dont toutes les étapes et objectifs seront déterminés collectivement, « en marchant », avec pour l'heure simplement un horizon temporel, aboutir à « quelque chose » en juin 2020.

Relancer les collectes permettra d'**enrichir les espaces** consacrés aux XX^e et XXI^e siècles. De nouveaux objets pourront être présentés et les écrans interactifs amendés et complétés. Des objets provenant du Poitou-Charentes et du Limousin pourront être intégrés, entre autres, dans le grand mur des « Trésors d'Aquitaine ». Les collectes pourront aussi donner lieu à des manifestations temporaires sous forme d'expositions dossiers (évocation, par exemple, d'un quartier bordelais en pleine mutation, etc.).

Enfin, ces collectes pourront être une source d'accroissement des collections pour les nouveaux espaces au troisième étage et permettre la création de dispositifs multimédias supplémentaires – à condition que le contenu soit défini au préalable. Il est important d'envisager des acquisitions pour les salles qui vont être rénovées (CNJM, archéologie, future exposition du musée Goupil, ethnologie extra-européenne).

Concernant le fonds Goupil, il faut garder à l'esprit que la maison Goupil, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, vendait le droit d'utilisation de certaines de ses images à des manufacturiers pour la réalisation de ce que l'on appelle aujourd'hui des produits dérivés. Il pouvait s'agir d'objets les plus divers : cartonnage pour la parfumerie, la confiserie ; décoration de paravents, rubans, linge de maison ; éventails, articles de Paris ; lampes, veilleuses ; calendriers, etc. Une collecte de ces objets permettrait de compléter le fonds Goupil et de redonner à ces images leur valeur dynamique, économique et populaire.

2.3.4. Les restaurations

Le chantier des collections en vue du transfert vers les réserves mutualisées inclura des **opérations de conservation préventive et de restauration**. Il nécessitera le renfort de restaurateurs et d'agents qualifiés.

Une évaluation des restaurations nécessaires pour traiter les œuvres et objets archéologiques exposés ou en réserve souffrant de corrosion active ou d'oxydation est en cours, et devra conduire à des traitements dans une échéance proche : statue d'Hercule, objets majoritairement en fer issus du fonds ancien ou de fouilles – y compris ceux qui sont destinés à être exposés – actuellement conservés dans les dépôts de fouille du SRA inventoriés parfois dans les registres d'Aquitaine et marqués, ou ceux qui proviennent des fouilles de ces 30 dernières années et qui seront remis à la Ville pour le musée d'Aquitaine lorsque seront finalisées les nouvelles réserves mutualisées.

2.3.5. La politique éditoriale

Les publications permettent la mise en valeur des collections et des expositions, elles devront être poursuivies. Elles sont également garantes de la **diffusion du discours de référence du musée et des valeurs qu'il souhaite véhiculer**. Elles sont envisagées comme un axe de travail important et nécessaire pour le musée.

Le musée d'Aquitaine doit suivre une politique éditoriale cohérente afin de tisser du lien avec le public et être clairement identifié. Il convient donc de créer une **identité éditoriale suivie** sur la forme, tout en restituant les avancées de la recherche scientifique en cours. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour dès 2020 disposer d'un état des lieux et de

préconisations tenant compte de toutes les dimensions du marché de l'édition. Cette AMO doit permettre de faire des choix cohérents entre coédition et autoédition, publications scientifiques et ouvrages grand public, collections et publications isolées, etc.

Une première réflexion a conduit à envisager la création de deux types de parutions : un catalogue générique sur l'ensemble du musée ainsi qu'une collection sur les espaces permanents, déclinée par période ou par thème (parcours) et une collection « focus » sur certaines œuvres remarquables, insolites ou méconnues (par exemple, un guide sur les quatre toiles monumentales de l'ancien Athénée municipal datées de 1925 : Jean Dupas *La Vigne et le vin*, Jean Despujols *L'Agriculture*, François-Maurice Roganeau *La Forêt landaise*, Marius de Buzon *Les Colonies*).

Les collections permanentes doivent figurer dans des ouvrages de référence à jour afin de permettre une **valorisation des pièces et un état des lieux récent des connaissances** les concernant. À ce titre, le musée d'Aquitaine envisage déjà plusieurs publications afin de répondre aux différents publics et usages :

- Un **guide de visite** : guide de petit format à prix réduit présentant le musée et offrant un aperçu synthétique des pièces incontournables et de l'histoire abordée dans les espaces permanents. Un premier guide paru aux éditions Sud Ouest en 2015 doit être actualisé et complété avec les nouveaux espaces du musée, les collections du musée Goupil et du CNJM. Publié au premier semestre 2020, il pourra être vendu en début de visite comme guide ou en fin de visite comme souvenir.
- **101 merveilles d'Aquitaine** : une publication dans la série des 101 du Festin, pour prolonger le travail éditorial autour de 80 objets phares du musée, réalisé pour la Nuit des musées 2018 par Morgane Moello, alors stagiaire de l'Institut National du Patrimoine. Cette publication est programmée en 2021.
- Un **ouvrage sur Michel de Montaigne** : figure majeure de la vie politique et intellectuelle de Bordeaux, Michel de Montaigne a un lien fort avec le bâtiment et le musée d'Aquitaine. Deux événements importants dans la vie de l'établissement sont directement en rapport avec ce personnage, qu'il conviendra de mettre en valeur par le biais d'une publication programmée en 2021 :
 - La restauration du cénotaphe de Montaigne, réalisée en 2017 : la publication retracera l'histoire mouvementée du cénotaphe et reviendra sur l'intervention des conservateurs-restaurateurs.
 - L'étude archéologique du tombeau de Montaigne : les fouilles du tombeau de Montaigne, redécouvert dans le sous-sol du musée, sont programmées en 2019-2020. Les rapports et photographies seront traités et publiés à l'issue de cette opération archéologique, en lien avec le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole et le comité scientifique de l'opération.
- Une **publication raisonnée par période** et/ou thématique abordée dans le musée, richement illustrée et documentée, suivant l'exemple de l'actuel *Bordeaux au XVIII^e siècle : le commerce atlantique et l'esclavage* édité par Le Festin. Ces livres devront se présenter sous la forme d'une collection afin de respecter une charte graphique et éditoriale commune. L'ensemble des publications permettra un coffret complet sur les expositions permanentes.
- Un **catalogue général et scientifique du musée** : un beau livre grand format de référence sur le musée, son histoire, son organisation, ses collections (à la fois exposées et en réserves) et ses valeurs ; il sera publié de préférence chez un éditeur d'art pour une qualité esthétique et une large diffusion.



2.4. La bibliothèque / centre de documentation

2.4.1. Poursuivre les projets entamés

L'**informatisation du catalogue** de la bibliothèque débutée en 2013 se poursuit, en lien avec le réseau des bibliothèques. Celle-ci est indispensable à la visibilité du fonds pour les étudiants et chercheurs extérieurs au musée. Avec actuellement aux alentours de 35 % des références en ligne, le catalogage quotidien des documents pourrait permettre d'atteindre les 50 % en 2024. Cette informatisation doit s'accompagner de la mise à disposition d'un poste pour l'OPAC (*online public access catalog*) au sein de la salle de lecture de la bibliothèque afin que les lecteurs soient autonomes dans leurs recherches. Ce poste de recherche devrait également proposer l'OPAC des collections du musée d'Aquitaine mises en ligne.

Il convient de poursuivre l'**homogénéisation des dossiers d'œuvre** qui sont actuellement conservés dans des meubles à tiroirs dans la bibliothèque du musée. Ils conservent fiches d'inventaire, couverture photographique, références bibliographiques, rapports de restauration et correspondances en lien avec les objets du musée. Les anciens dossiers de restauration sont rangés à part, classés par matériaux (verre, céramique, métal et bois). Afin d'homogénéiser les contenus et éviter des recherches doubles, ces documents devront intégrer les dossiers d'œuvres individuels afin que toutes les informations sur une pièce se trouvent au même endroit.

2.4.2. Les nouveaux projets

L'accent sera posé sur la **mise en valeur des livres anciens**, qui représentent un fonds d'environ 600 documents actuellement conservés dans des armoires métalliques. Une partie de cette collection est référencée sur le logiciel Micromusée et le reste est uniquement inventorié dans les registres de la bibliothèque du musée. Il s'agira de revoir leur conditionnement et leur récolement à la fois sur Micromusée (logiciel musée) et AbsysNet (logiciel bibliothèque) afin de les mettre en valeur et faire découvrir leur existence au public par le biais du réseau des bibliothèques de la Ville ainsi que sur le CCFr (Catalogue Collectif de France). Ce récolement permettra également la possibilité de les exposer et/ou de les prêter à des bibliothèques extérieures.

Afin de mener cette valorisation de collection à bien, il conviendra d'y associer le service patrimoine et conservation de la bibliothèque municipale de Mériadeck. Leurs compétences apporteront conseils, échanges de bonnes pratiques et complémentarités des fonds respectifs aux différentes structures.

Le Centre National Jean Moulin étant fermé au public depuis janvier 2018 pour travaux, ses collections vont déménager dans le bâtiment du musée d'Aquitaine. Le **fonds de la bibliothèque du CNJM intégrera l'espace de la bibliothèque du musée d'Aquitaine** afin de continuer à recevoir étudiants et chercheurs s'intéressant aux deux Guerres mondiales. De même, sa documentation devra être liée à celle des collections du musée d'Aquitaine (résonance historique avec les deux Guerres mondiales).

2.5. La recherche

2.5.1. Un nouveau comité scientifique

Afin de définir les orientations scientifiques du musée d'Aquitaine pour la période 2020-2025, un nouveau **comité scientifique** a été constitué (cf. composition en annexe). Les personnalités contactées sont des spécialistes reconnus dans les domaines chronologiques ou thématiques concernés par les collections du musée. Leur répartition en 7 groupes reprend les grandes sections du musée : Préhistoire- protohistoire, Antiquité, Moyen Âge, période moderne, histoire contemporaine de la Nouvelle-Aquitaine, histoire contemporaine extra-européenne et institutions patrimoniales et culturelles.

L'origine de ces personnalités est volontairement très large afin d'avoir des points de vue variés sur le musée, son essence et son devenir. Si le **monde de la recherche** est très majoritaire (universités, CNRS, Collège de France), la présence de **professionnels des musées** était aussi indispensable (musée du quai Branly-Jacques Chirac, musée national du Mali à Bamako, British Museum de Londres, musée San Telmo de Saint-Sébastien et Rautenstrauch-Joest-Museum de Cologne, conseiller « musées » de la DRAC Nouvelle-Aquitaine). Dans le domaine de l'archéologie, des représentants des services de l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine), de l'Inrap et du Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole ont accepté de participer à la réflexion sur l'avenir du musée. Enfin, les institutions patrimoniales présentes à Bordeaux sont aussi représentées : Fond Régional pour l'Art Contemporain, Service Régional de l'Inventaire, Archives de Bordeaux Métropole et Archives départementales de la Gironde.

Les membres du comité scientifique se sont réunis à trois reprises durant l'année 2019 pour apporter leur vision du musée, pour échanger avec les équipes des services conservation et des publics, puis pour valider le Projet Scientifique et Culturel 2020-2025. Pour suivre l'exécution de ce PSC et l'accompagner, le comité scientifique se réunira de façon plénière une fois par an, mais des groupes de travail se réuniront selon les projets (rénovation des présentations permanentes, expositions temporaires, politique de collecte pour les collections contemporaines, mémoire de l'esclavage, statut des collections extra-européennes, etc.). Ces groupes de travail pourront s'adjoindre le cas échéant d'intervenants extérieurs pour apporter des compétences particulières. Toutes ces réunions font l'objet de comptes rendus.

2.5.2. Participer à la recherche scientifique

De nombreux programmes de recherche initiés dans le précédent PSC se poursuivront entre 2020 et 2025. Les collaborations avec les laboratoires de recherche PACEA, IRAMAT et Ausonius se renforcent, avec notamment la participation de plusieurs de leurs chercheurs au comité scientifique du musée d'Aquitaine. Le LaScArBx « Sciences archéologiques » arrive à échéance en décembre 2020. La prise en compte de plus en plus importante de la médiation et de la vulgarisation de la recherche vers le grand public par le monde de la recherche est un atout pour le musée d'Aquitaine. Le LaScArBx devrait être remplacé à partir de 2021 par un **Grand Programme de l'Université (GPU) « HUMAN PAST »** en cours d'élaboration pour la période 2021-2028. L'Unité Mixte de Service (UMS) Archéovision intègre à son tour ce groupement de laboratoire de recherche.

Les grands axes de recherche autour des collections du musée d'Aquitaine restent les mêmes mais se développent. Ainsi, les recherches sur la domestication du chien au Magdalénien menées par le laboratoire PACEA s'élargissent aux relations Hommes-Canidés depuis la Préhistoire ; au programme « MAGDATIS » s'adjoint « DEXTER », la caractérisation d'un réseau culturel inédit au cœur du dernier Maximum glaciaire Ouest-européen. L'un des objectifs de la recherche sur les collections du musée est de « **faire parler** » les objets pour connaître leur fabrication, leurs usages, leur commerce. Des analyses de matériaux peuvent permettre d'ouvrir un monde nouveau pour mieux comprendre notre histoire matérielle. Le projet d'acquisition d'un spectromètre de masse de très haute résolution par le Pr. Tokarski de l'Université de Bordeaux et dédié à l'analyse des matériaux du patrimoine artistique et culturel pourrait apporter une aide précieuse sur les problématiques de conservation préventive d'étude et de valorisation des collections.

Des synthèses sont nécessaires pour la **préparation d'expositions temporaires** comme *L'Art préhistorique franco-cantabrique* ou *40 ans d'archéologie urbaine à Bordeaux* et les membres du GPU « HUMAN PAST » seront largement sollicités. Afin de mener à bien ces synthèses et multiplier les séries archéologiques étudiées dans le cadre de masters ou de doctorats, une politique de participation financière sera nécessaire, comme ce fut le cas en 2019 pour le master de Florine Corsellis sur les squelettes néolithiques d'Eybral. Ce travail a permis, en plus de la réinterprétation scientifique de la sépulture collective, l'identification et l'informatisation des restes humains ainsi que la modification de la vitrine présente dans le parcours permanent. Les séries d'ores et déjà identifiées sont les sites archéologiques de Reignac (Magdalénien, Tursac, Dordogne) et de l'Abri Lespoux (Gravettien, Saint-Quentin-de-Baron, Gironde) ; ces deux séries, riches mais sous-exploitées, seront mises à contribution dans le cadre du réaménagement du parcours permanent.

Un projet de recherche particulier portera sur le tombeau de Michel de Montaigne, « redécouvert » dans les sous-sols du musée d'Aquitaine. Une équipe pluridisciplinaire (histoire, archéologie, étude du bâti, anthropologie biologique, génétique, etc.) sera chargée d'étudier et de proposer une mise en valeur du tombeau. Cette équipe rassemblera des chercheurs des différents laboratoires de recherche du GPU « HUMAN PAST », mais aussi du Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole, de l'Inrap, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du musée d'Aquitaine.

De nouveaux sujets de recherche vont aussi enrichir l'axe concernant les **médiations innovantes**. Les liens avec la plateforme technologique 3D d'Achéovision (UMS 3657 du CNRS et membre du futur GPU), vont permettre de concevoir de nouveaux outils de présentation des œuvres du musée, pour la compréhension de l'évolution de monuments ou de sites. En relation avec des travaux de PACEA sur les lampes préhistoriques, des simulations numériques d'éclairage des cavités ornées préhistoriques seront développées au cours de la préparation de l'exposition sur l'Art préhistorique franco-cantabrique programmée en 2022. La médiation humaine ne sera pas oubliée et des partenariats avec les masters « Patrimoine et musées » des Universités Bordeaux Montaigne et Pau-Pays de l'Adour ou « Histoire, Civilisations, Patrimoine » de l'Université de Poitiers seront noués ou reconduits. Ces technologies seront aussi nécessaires pour les projets d'exposition sur l'épigraphie romaine en collaboration avec l'Institut Ausonius ainsi que pour l'exposition sur l'art préhistorique franco-cantabrique. Pour ce projet spécifique, le commissariat d'exposition réfléchit à un sujet de thèse sur les médiations de l'art préhistorique en France et en Espagne (état des lieux des pratiques et propositions innovantes).

Sur les périodes moderne et contemporaine, les prochaines années vont aussi voir se déployer un vaste programme Erasmus+ piloté par l'Université de Potsdam et impliquant de multiples partenaires de sept villes européennes (Potsdam, Bordeaux, Riga, Oxford, Copenhague, Bologne et Athènes), dont

le musée d'Aquitaine. Dans un cadre associant enseignement et recherche et à partir d'un socle de sources issues des arts et des sciences depuis l'Antiquité grecque, le programme vise à saisir comment une identité européenne commune peut se constituer et quel rôle des institutions comme les universités, les bibliothèques et les musées peuvent jouer dans ce processus.

2.5.3. Valoriser la recherche archéologique

Le territoire de Bordeaux Métropole connaît depuis 30 ans de nombreuses opérations d'archéologie préventive. Ses recherches ne sont pas toujours connues et valorisées auprès du grand public que ce soit au moment des fouilles ou après les opérations archéologiques. Or le public est très intéressé par le résultat des fouilles archéologiques et est bien souvent impacté par les travaux d'aménagement urbain qui font l'objet d'interventions archéologiques préalables. Par ailleurs, ces connaissances archéologiques permettent de dessiner les contours historiques du territoire de Bordeaux et de sa métropole.

De nombreux acteurs interviennent dans ce domaine sur le territoire : le Service Régional de l'Archéologie de Nouvelle-Aquitaine (SRA), l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux-Montaigne, le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de Bordeaux Métropole, Cap Archéo et l'Institut de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Tous ces acteurs se sont rapprochés afin d'envisager les modalités d'une collaboration étroite en la matière. La proposition conjointe consiste à **développer une politique de médiation autour des chantiers déjà réalisés, en cours et à venir**, en se fondant sur les ressources suivantes :

- Administratives : le SRA instruit les permis de construire et, le cas échéant, prescrit un diagnostic archéologique, puis dans certains cas une fouille préventive. Cette programmation permet aux partenaires de prévoir à l'avance des actions de médiations.
- Scientifiques : les acteurs de l'archéologie de terrain (Inrap, Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole) peuvent fournir toutes les données scientifiques nécessaires aux médiateurs ainsi qu'une aide au choix des objets à sélectionner dans le cadre des projets d'exposition. Les laboratoires de recherche des universités de Bordeaux (Institut Ausonius, PACEA, IRAMAT) participent dans certains cas aux études post-fouilles (anthropologie funéraire, analyse des matériaux, etc.) et sont aussi des partenaires importants pour la médiation.
- Médiations : Cap Archéo a acquis depuis de nombreuses années une expertise reconnue quant à la transmission du savoir archéologique vers le grand public. Tout comme le musée d'Aquitaine, il s'agit d'un acteur incontournable pour la médiation et la diffusion des résultats de la recherche archéologique. Le CIAP est lui aussi un lieu identifié par les Bordelais comme centre de ressources et d'information pour le patrimoine bordelais.

La convergence de ces compétences et de ces savoir-faire permet la mise en place d'un programme ambitieux avec la création d'un espace d'actualité archéologique itinérant (« Archéomobile ») pour présenter l'archéologie dans les communes du territoire de Bordeaux Métropole. Ce module d'exposition pourra être visité seul ou faire l'objet d'une médiation. Il s'adressera au grand public, aux écoles des communes concernées, aux centres de loisirs, aux EHPAD, etc. En parallèle, un module d'exposition, des conférences et une actualisation du parcours d'exposition « 400 000 ans d'histoire » prendront place au sein du musée d'Aquitaine. Enfin un atlas multimédia enrichi au fur et à mesure des découvertes archéologiques sera mis à disposition du public au musée d'Aquitaine, dans le module d'exposition itinérante ainsi qu'au CIAP.

Ce programme nécessite la mobilisation d'un **poste dédié à la valorisation de l'archéologie préventive**, chargé de concevoir et mettre en œuvre la stratégie et les actions de médiation et de valorisation de la recherche archéologique, un budget d'investissement (création des modules d'exposition itinérante, acquisition d'un véhicule et développement de l'atlas multimédia) et un budget de fonctionnement pour l'édition des supports de médiation et le renouvellement des contenus des modules itinérants.

Dans le cadre du PSC 2020-2025, seul le territoire de Bordeaux Métropole est concerné. Après une évaluation du dispositif, il sera envisagé une extension de ce dispositif à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. De plus, si dans la première phase les acteurs sont tous publics, la phase suivante pourra intégrer les opérateurs archéologiques privés, d'autres laboratoires de recherche ou structures de médiation.



Vases funéraires
antiques en verre.
Photo Lysiane Gauthier,
Mairie de Bordeaux

704

2.6. Parcours d'exposition et muséographie

Le comité scientifique pour le PSC du musée d'Aquitaine s'est réuni à deux reprises. Lors de la première réunion plénière, une synthèse des pistes d'amélioration a été établie pour l'ensemble du parcours muséographique :

- Besoin d'**humaniser le discours dans l'exposition**, de donner des exemples, de ne pas traiter que des sujets en « macro » (pour l'esclavage par exemple).
- Besoin de **contextualiser et d'illustrer par des cartes** pour évoquer notamment les notions de réseaux, d'échanges (cf. les guerres de Religion, les protestants et les catholiques).
- Montrer les évolutions, les phases de transition et de rupture : mettre plus en avant le Mésolithique avec le Sauveterrien, le Néolithique, l'Antiquité tardive, les évolutions du Moyen Âge sur près de mille ans, le passage entre esclavage, abolitions et colonisation.
- **Mettre en valeur l'importance du littoral, des fleuves et rivières** dans l'occupation humaine et les échanges en Nouvelle Aquitaine (relations entre littoral, fleuve et arrière-pays depuis le Néolithique a minima).
- Montrer l'importance des réseaux du territoire, adopter une manière moins monolithique de voir et de présenter l'histoire.
- Garder à l'esprit l'importance des collections dans les réserves, qui comportent un réel potentiel de recherche et de chantiers de travail.

L'**histoire du lieu** peut être un axe structurant du PSC : musée, universités et relations passées et présentes avec des pays de l'ancien Empire colonial français, couvent des Feuillants et tombeau de Montaigne, etc. Elle peut permettre de tisser des liens entre les différentes échelles du musée (locale, régionale, mondiale) et les collections.

La **traçabilité des collections** est aussi un élément à garder en tête : leur origine, le contexte de leur venue à Bordeaux, les collectionneurs, les anciens musées, la résonance et le sens actuels de ces collections.

2.6.1. Fiches diagnostic

Des fiches ont été rédigées pour chaque période. Elles sont présentées dans le volume d'annexe. La volonté est de structurer le parcours permanent autour de chefs d'œuvre et grands ensembles : animaux naturalisés et paysages anciens pour la Préhistoire, pirogue du littoral aquitain pour l'âge du Fer, Piliers de tutelle, Amphithéâtre du Palais Gallien et Rempart du Bas-Empire et *mithraeum* pour l'Antiquité, épave mérovingienne, rosace des Grands Carmes, cour carrée (présentation du cloître gothique de la cathédrale St-André), cénotaphe et tombeau de Montaigne.

2.6.2. Implanter un parcours multisensoriel et des points d'information

Le parcours multisensoriel est pour le musée le prochain temps fort de la politique menée en faveur de l'amélioration de l'accessibilité. Plusieurs expériences d'expositions temporaires adaptées menées lors des neuf dernières années ont révélé l'absence d'un tel dispositif dans les salles d'expositions. Le musée était performant quand un membre de l'équipe de médiation était disponible et seulement si un groupe de visiteurs handicapés avait fait une réservation. Le musée ne répondait guère aux exigences d'accessibilité pour les visiteurs handicapés isolés.

En 2016, pour pallier cette déficience, un groupe de travail a été constitué et avait pour objectif de rendre le musée accessible à tous durant les heures d'ouverture. Fin 2020, après trois années de réflexion, de recherche de mécénat, de fabrication et d'installation dans les espaces permanents, le musée d'Aquitaine rejoindra des établissements comme le Louvre, le MUCEM ou le musée de l'Homme, qui, depuis plusieurs années, expérimentent des dispositifs tactiles.

À cette date, le musée d'Aquitaine veut avoir renforcé sa démarche d'accessibilité, en réalisant un **parcours sensoriel complet** intégré à l'ensemble de ses collections. Celui-ci se composera d'une trentaine de stations qui jaloneront les quelque 5 000 m² de surface d'exposition permanente, couvrant 400 000 ans d'histoire.

Chaque station présentera une ou plusieurs œuvres, choisies par les conservateurs et médiateurs culturels du musée pour illustrer au mieux la chronologie et la diversité des collections, dans leurs formes, matériaux et techniques (maquettes d'architecture, reproductions de sculptures, images en relief, etc.). Chacune de ces stations accueillera entre un et six éléments : fac-similés, dessins tactiles, maquettes ou encore dispositifs olfactifs. Des cartels en braille seront également intégrés et complétés par un audioguide adapté, et un visioguide proposera ces contenus en LSF pour le public malentendant. Les thématiques retenues pour ces stations constitueront un parcours chronologique particulièrement riche, que le visiteur pourra explorer à son rythme, en totalité ou en partie. En complément, une dizaine de parcours thématiques seront exploitables dans la programmation à destination des visiteurs individuels et scolaires : les modes d'habiter, les pratiques funéraires, les représentations figurées, la vigne et le vin, etc.

Des **informations visuelles** proposant les grandes articulations spatio-temporelles de l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine s'ajouteront à la moitié des dites stations. Le projet de mêler les dispositifs d'information tactiles et visuels procède d'une démarche inclusive offrant à tous les visiteurs le même niveau d'information, qu'ils soient ou non en situation de handicap. À cet effet, les infos et textes visuels seront repris dans l'audioguide et le visioguide, et les cartes et plans seront tactiles ou audio commentés (les informations visuelles se juxtaposent aux éléments tactiles ou sonores). Les reproductions tactiles des collections s'adressent également à tous les publics, en valorisant une **approche matérielle de l'histoire** et une expérience différente du musée.

Conçues comme un fil d'Ariane, ces stations viendront aussi remédier à la disparité des niveaux d'information d'une période historique à une autre, une disparité qui résulte de rénovations successives du parcours par tranches. Ces dispositifs de médiation proposeront les grands points de repères essentiels aux visiteurs afin qu'ils puissent se repérer dans le temps, dans l'espace et dans le musée.

Ce parcours avec 28 stations est en cours de réalisation pour une **ouverture prévue en mai ou juin 2021**.

2.6.3. Rénover le rez-de-chaussée

Le parcours d'exposition du musée d'Aquitaine se déploie sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée présente l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine de la Préhistoire jusqu'au XVII^e siècle. Le premier étage présente l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine ainsi que des collections extra européennes du XVIII^e siècle à nos jours. La scénographie du rez-de-chaussée date des origines du musée d'Aquitaine en 1991, et nécessitera une rénovation complète dans les années à venir.

● *Préhistoire*

Pistes de travail : climat et paysages, mobilité des groupes et des matières premières, art préhistorique, évolution technique, présenter le Mésolithique, l'archéologie littorale.

● *Protohistoire*

Pistes de travail : archéologie du littoral, présentation d'une cuve à saumure du Néolithique, d'une embarcation monoxyle, équilibre à trouver entre habitat et sites funéraires, transition entre âge du fer et conquête romaine.

● *Antiquité*

Pistes de travail : mise en avant du port, actualisation de la maquette de Burdigala, regrouper et contextualiser les éléments présentés (Piliers de Tutelle, Amphithéâtre du Palais Gallien, rempart tardo-antique). Recomposer la deuxième salle autour de la société et des campagnes. Dans la salle n°4, proposer des outils de compréhension de la religion romaine (dessins, cartels, cartes). Revoir la présentation du *Mithraeum* et du monde funéraire.

● *Antiquité tardive*

Pistes de travail : évoquer les débuts du christianisme, évoquer la relation entre villes et campagnes.

L'INRAP vient de procéder à la fouille archéologique d'une épave de navire sur la commune de Villenave d'Ornon (sur le territoire de Bordeaux métropole). Cette épave qui mesure 11 m de long, 5 m de large et 2 m de hauteur a été découverte dans un estey, bras d'eau caractéristique du système hydrographique de la Garonne soumise à l'influence des marées. Cette épave a été datée par Carbone 14 du VII^e au VIII^e siècle. Il s'agit d'un bateau de transport marchand sur quille et à fond plat de tradition maritime, propulsé à voile. Cette épave surprend par sa massivité, sa cohésion architecturale et son excellent état de conservation. C'est une découverte exceptionnelle à l'échelle de la France et de l'Europe. Il existe un équivalent, l'épave de Port-Berteau 2, qui se trouve au fond du fleuve Charente, près de Saintes. Le Service régional de l'Archéologie de la DRAC Nouvelle Aquitaine a contacté le musée d'Aquitaine pour étudier la faisabilité d'une conservation/restauration/présentation de ce navire. A ce jour, il n'existe pas d'épave de navire ancien présenté au public, hormis des pirogues, sur l'ensemble du littoral entre Bilbao et l'Europe du nord. Le musée d'Aquitaine va accompagner la réflexion du SRA, en lien avec la commune de Villenave d'Ornon et Bordeaux métropole pour étudier les pistes d'une valorisation/présentation de cette épave.

● *Moyen Âge*

Dans le cadre de la restauration du rez-de-chaussée, les salles de l'époque médiévale devront être réactualisées non seulement scientifiquement mais aussi en termes de présentation avec une muséographie et une signalétique adaptées.

Les **cartels** doivent faire l'objet d'une vérification scientifique exhaustive en lien avec les membres universitaires du comité scientifique. **Chronologies et cartographies** doivent venir en renfort du discours pour illustrer les fluctuations frontalières de l'Aquitaine, dater les grands événements, combler les lacunes, positionner les principaux édifices religieux et civils de la ville de Bordeaux. Les cartes peuvent être sur support multimédia. Il serait également utile de prévoir une carte interactive sur les bastides avec leur historique et leur localisation. Il serait utile d'approfondir le partenariat avec la Monumothèque numérique afin d'étoffer l'offre multimédia permettant d'exposer des particularités médiévales aquitaines autre qu'uniquement bordelaises et girondines.

La présentation de l'architecture romane et gothique doit être **plus didactique** par la création de maquettes. Il serait intéressant de prévoir une maquette sur les évolutions architecturales de l'abbaye de La Sauve-Majeure et celles de la cathédrale Saint-André de Bordeaux dont le projet de restitution du cloître doit permettre d'établir une synergie archéologique entre le musée et la cathédrale qui sont voisins.

Pistes de travail :

- Redonner son importance en début de visite à la fondation des établissements monastiques et des abbayes des onzièmes et douzièmes siècles, en lien que la société aristocratique.
- Donner à voir les représentations du pouvoir féodal à travers les exemples d'architecture castrale et de résidences seigneuriales.
- La deuxième salle pourrait accorder une part plus large aux villes et à leur structuration : elle participerait à redonner l'importance aux villes, en expliquant et illustrant par exemple le phénomène des bastides.

Poursuivre la visite dans la troisième salle sur les établissements religieux de Bordeaux, le couvent des grands Carmes, expliquer le rôle des ordres mendiants et terminer avec la reconstitution du cloître de Saint-André dans la cour intérieure.

● *XVI^e- XVII^e siècles*

L'installation de la nouvelle exposition programmée en 2021 s'accompagne d'une réactualisation scientifique des notices d'œuvres en lien avec les membres du comité scientifique. Si le chantier de fouilles du tombeau de Montaigne s'avère être le lieu exact de sépulture du philosophe, il sera judicieux d'en favoriser l'accès au public en prévoyant une articulation cohérente entre la crypte et les salles d'exposition permanentes.

Chronologie et cartographie doivent venir en renfort pour rendre intelligibles les aires d'influence des nouvelles institutions, les aires de diffusion de la Réforme et de la Contre-réforme ainsi que la carte urbaine de Bordeaux avec l'implantations des principaux édifices religieux et civils de la ville. Il semble en revanche impératif de prévoir un multimédia sur les *Essais* de Montaigne reprenant l'Exemplaire de Bordeaux mais aussi de présenter le Château Trompette à partir des données extraites de films et du plan relief existant. Il serait utile d'approfondir le partenariat avec la Monumothèque numérique afin d'**étoffer l'offre multimédia** permettant d'exposer des particularités patrimoniales autres que celles uniquement bordelaises et girondines.

Pistes de travail : Aborder le rattachement de la Guyenne à la couronne de France, les guerres d'Italie et le mouvement la Renaissance, l'Humanisme et Michel de Montaigne, le développement du commerce et la découverte du Nouveau Monde, l'habitat, l'architecture, la vie quotidienne, les hôpitaux et la santé publique, la Réforme et la Contre-Réforme, le culte marial, la communauté juive, les frondes et séditions populaires, l'instauration de l'absolutisme et sa traduction dans la pierre (château Trompette), le verrou défensif de la Gironde dans un territoire frontière du royaume.

2.6.4. Rénover le premier étage

Le premier étage du parcours de visite a été presque complètement rénové depuis dix ans (cf. 1.4.1) et seuls les espaces de présentation des collections extra-européennes sont encore « dans leur jus », c'est-à-dire dans une présentation qui a trente ans et présente moins de 5 % des collections. On a par ailleurs relevé la quasi disparition des collections d'ethnographie régionale, qui jusqu'en 2009 étaient présentées à cet étage sur plus de 2000 m².

À cet étage, **le premier chantier porte sur les salles modernes consacrées au XVIII^e siècle et comprenant la thématique de l'esclavage**. Après dix ans d'existence, ces espaces doivent absolument être rafraîchis et **actualisés scientifiquement** notamment concernant les notices d'œuvres de certains objets, les textes thématiques, la sémantique des textes et les chiffres mentionnés dont la connaissance objective a évolué durant cette décennie. C'est notamment le cas du propos sur la présence d'afro-descendants esclavisés et affranchis à Bordeaux, qui doit être enrichi des travaux récents (de Julie Duprat notamment), mentionner les fréquents aller-retours avec les colonies et rendre compte des revendications de liberté dont on trouve la trace dans les archives.

Les cartes présentes dans les espaces méritent également une réactualisation de leurs données ainsi qu'une modernisation de leur graphisme. La maquette en coupe d'un navire négrier manque cruellement au discours. La gravure du Brooks ne suffit pas à rendre compte de la situation concentrationnaire des captifs en fond de cale ; et le modèle de la maquette présentée au musée de Liverpool est particulièrement intéressant à ce sujet. Il faut aussi **retravailler certaines thématiques** telles que l'articulation entre esclavage et post-esclavage, dans une dernière salle qui aborde de nombreux enjeux et dont les propos ne sont pas toujours bien compris des visiteurs. Enfin, la création d'un espace dédié à l'esclavage contemporain pourrait être envisagée avec la diffusion de la vidéo de CNN présentant un marché aux esclaves à Tripoli ; Céline Flory, membre du comité scientifique, souligne néanmoins les écueils tant formels que de contenus qu'une telle présentation devra éviter ; il ne faudrait surtout pas donner à voir une continuité factice. Un premier **chantier sur les textes des salles et cartels** est actuellement ouvert afin de les actualiser, les moderniser et les standardiser. Ce chantier se fait en lien avec le milieu universitaire et doit être livré en mai 2021.

Concernant les collections régionales et extra-européennes, il est envisagé à terme un redéploiement qui pourrait investir un troisième niveau d'exposition, une fois les espaces libérés de toutes les collections qu'ils conservent. Dans l'immédiat, **un toilettage des quatre salles océaniques, africaines et inuit s'impose et est envisagé en 2023 ou 2024**. Le problème de lisibilité avec les espaces consacrés à l'esclavage pourrait être résolu par une signalétique plus marquée et une information claire au carrefour des deux espaces. Voici quelques pistes et options d'amélioration dans les salles :

- Les transformer pour **accueillir de petites expositions temporaires** (230 m²) permettant de présenter aussi les autres collections extra-européennes du musée (océaniques, précolombiennes notamment), voire des expositions montées en partenariat avec le musée du quai Branly.
- Par souci de cohésion, il semblerait intéressant d'évoquer ici quelques sociétés d'Afrique subsaharienne à travers la richesse de leurs productions, à l'époque même de l'esclavage, en insistant d'abord sur la vision du monde qu'elles véhiculaient (ontologies animiste et analogique) puis en développant l'interprétation et la marchandisation à laquelle l'Occident les a soumises, et enfin en insistant sur la richesse universelle de cette création traditionnelle et sur celle de la création contemporaine africaine.
- Créer un espace historique consacré à la rencontre de Bordeaux avec les cultures du monde par un autre biais que l'esclavage serait aussi envisageable. Bien que plus centré sur la période coloniale, il permettrait d'évoquer certaines personnalités d'Aquitaine très actives au moment de la

naissance des sciences humaines (Lambert, Daleau, Durkheim) et d'essayer de retracer l'histoire de l'arrivée de ces collections à Bordeaux.

– Enfin, une approche plus anthropologique consisterait à évoquer les différentes ontologies développées par l'humanité, suivant le modèle de Philippe Descola et permettant d'éclairer et de relativiser la vision ethnocentrée de l'Occident, dans une approche transversale des cultures du monde. Cette proposition peut aussi être reprise à plus long terme dans les futurs espaces du musée.

Quelle que soit l'approche choisie, le réaménagement de ces salles doit s'accompagner d'un **dispositif multimédia important** (cartes : peuplement, histoire, aires culturelles ; vidéos sur les pratiques : danses, musiques, masques, activités quotidiennes). Les trois stations du parcours multisensoriel présenté plus haut (2.6.2) y pourvoiront en partie.

2.6.5. Créer un 3^e niveau de parcours

Ce 3^e niveau (correspondant donc à un 2^e étage depuis le hall d'accueil) est aujourd'hui occupé par des bureaux et des espaces de réserve. Il pourrait dans le projet de rénovation accueillir une présentation renouvelée des collections extra-européennes et d'ethnographie régionale et à terme le Centre National Jean Moulin et le musée Goupil.

Les présentations du Centre National Jean Moulin sont attendues à plus d'un titre : d'abord parce qu'elles viendront compléter et développer au sein du musée un propos resté volontairement très succinct dans les espaces XX-XXI^e du 2^e niveau, afin de laisser toute latitude au CNJM de déployer ses collections sur des surfaces à préciser. Mais aussi et surtout parce que le CNJM n'a en réalité jamais pu présenter dans ses murs – hormis dans ses expositions temporaires – un état objectif et synthétique de la question, à partir de ses riches collections. À l'échelle de Bordeaux et de la région, le sujet s'avère crucial.

La constitution prochaine d'un comité scientifique ad hoc permettra de finaliser la rédaction d'un PSC et d'un synopsis d'exposition. Au-delà de la présentation des problématiques liées à la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et la Déportation (nécessairement rattachées à toutes les dimensions sociales, économiques, politiques d'une histoire mondiale depuis la fin du XIX^e siècle), le CNJM pourra s'ouvrir (avec prudence, comme le souligne Bernard Lachaise, membre du comité scientifique) aux questions de société actuelles et les enjeux du monde contemporain. Il doit **trouver sa pleine expression par rapport à ses finalités mémorielles et humanistes en plein accord avec le PSC du musée d'Aquitaine ouvert sur le monde et la société dont il dépend**. Le Centre doit contribuer à donner des clés pour comprendre le monde, voire s'ouvrir (avec précaution) à la présentation d'autres conflits ayant pour trait commun la défense de la liberté et des valeurs démocratiques et le sens de la Résistance à l'oppression quelle qu'elle soit.

Le synopsis doit donc évoluer dans ses thèmes classiques et sa présentation muséographique par l'analyse des mécanismes et processus qui amènent à la violence de masse, aux génocides et aux ethnocides tout en s'ouvrant aux résonances qui perdurent de nos jours et dont le public attend des clés de compréhension. La cartographie jouera un rôle important dans la définition du futur projet ainsi que la mise en place d'une **infographie novatrice et accessible**. Des maquettes didactiques et d'accessibilité devront être intégrées au parcours. La ressource multimédia occupera une place primordiale dans le projet pour rendre tangibles et attractives les réalités de la Seconde Guerre mondiale tout en compensant les lacunes des collections ou en assurant leur conservation.

La variété géographique des collections permet également une présentation contextuelle à la fois locale, nationale, européenne et mondiale des événements présentés. Le CNJM devra continuer de faire preuve d'ouverture dans le choix de ses expositions thématiques tel que fait depuis 2006.

Le musée Goupil doit lui aussi retrouver une visibilité, pour restituer et faire mieux comprendre la valeur décorative des images. Il est ainsi envisagé d'**implanter une « period room »** dans un appartement de l'ancien Palais des Facultés. Il pourrait s'agir de l'appartement du bibliothécaire ou concierge. Les collections Goupil pourrait ainsi faire l'objet de présentations tournantes (la peinture d'histoire, les animaux, l'humour, la légende napoléonienne, les Expositions universelles, des monographies sur des artistes, etc.). L'ancien appartement pourrait également présenter l'histoire de la maison Goupil et les techniques d'impression.

Enfin, il faut œuvrer à une **nouvelle présentation des collections d'ethnographie régionale et des collections extra-européennes** du musée d'Aquitaine.

Les **collections antiques méditerranéennes et orientales** actuellement en réserve pourraient être présentées selon différentes approches :

- **Une approche historique et artistique**

- La naissance de l'écriture et l'organisation de la société, des premières grandes cités dans cette partie du monde (Suse).
- L'essor de la civilisation égyptienne (collection Godard, mobilier important représentatif des divinités, croyances et rites funéraires).
- L'évocation de la Grèce ancienne (fabrication de vaisselle de luxe, en argent ou en terre cuite de chaque type, souvent décorée, et de bijoux) et de la Grande Grèce (rondes bosses funéraires en terre cuite, urne décorée en relief avec polychromie, buste de femme et effigie d'enfant étrusques grandeur nature).
- Afrique du Nord, collections carthaginoises ou d'époque romaine : céramique dite « plastique », vaisselle, stèles en marbre et mosaïque.
- Les statuettes de divinités orientales d'époque ancienne (terre cuite), ou romaine (marbre) interprétations de canons classiques jusqu'à l'époque romaine.

- **Une approche historiographique et biographique, qui comprend un voyage dans le temps et dans l'espace (les itinérants, grands découvreurs, scientifiques et donateurs du musée d'Aquitaine) qui se veut alors encyclopédiste**

- Les humanistes et archéologues tels que Elie Vinet, le Baron de Caila, Peresc, Jouannet, Camille Jullian, dont ceux des missions archéologiques financées par le musée du Trocadéro et la faculté des Lettres au XIX^e siècle (Max Esnard et les fouilles de Thenae)
- Les aventuriers (Jean-Ernest Godard, et Alphonse Rousseau, premier drogman du consulat général de Tunis)
- Les capitaines de vaisseaux (l'amiral Bonie commandant la 2^e division de l'escadre pendant la mission dans le Levant, 1874-1875, et Edouard Bonie, Combarien, l'amiral Clavand, le colonel Alphonse Bonie)
- Les militaires (M. Mertz, capitaine au 46^e de ligne, le capitaine d'artillerie Vigier, ou le colonel Perthuis)

Les **collections extra-européennes plus récentes** (depuis l'an Mille environ avec le fonds précolombien) et les collections d'ethnographie régionale peuvent elles aussi fournir la matière d'approches variées, à croiser ou combiner :

- Une approche historique autour des chemins par certains de ces objets depuis leur lieu d'origine : collecteurs et collectionneurs, marchés, évolution du statut de l'objet (le port de Bordeaux et les échanges avec le monde, découverte de l'Autre et apport des cultures lointaines, évolution du regard, du fétiche ou trophée à l'objet-témoin puis à l'objet d'art).

- Une approche artistique : les collections extra-européennes dans les musées de la Nouvelle-Aquitaine (ouverture sur l'évolution du regard, de l'ethnographie à l'art).
- Une approche anthropologique : le développement des sciences humaines à Bordeaux, figures célèbres (François Daleau, Emile Durkheim, Victor Segalen), ouverture sur les grandes ontologies (animisme, naturalisme, totémisme, analogisme) et questionnement sur les représentations (mythes, religions, idéologies) leur matérialisation et leur impact sur l'homme et l'environnement.

Cette présentation pourrait aussi reposer sur une démarche inductive, partant des principaux marqueurs qui ont fait Bordeaux et l'Aquitaine. Cela permettrait à la fois de les faire découvrir au visiteur et de les inscrire dans des problématiques universelles : penser le global à partir du local. Plus spécifiquement les collections extra-européennes et d'ethnographie régionale pourraient permettre de développer certaines thématiques :

- La question linguistique : Aquitains, Basque, Gascons, et au-delà (la singularité du pluriel : **la mosaïque culturelle aquitaine**, ouverture sur la disparition des langues régionales dans le monde, questionnement sur l'identité, la différence, la xénophobie etc.).
- Les **transformations paysagères et la dimension écologique** (en tenant compte des propos déjà organisés dans les espaces XX-XXI^e) : l'Aquitaine comme le pays des eaux (évocation des activités fluviales, de l'estuaire, du bassin d'Arcachon, du littoral et de la mer, des acteurs et des croyances, questionnement sur le rapport homme et nature) ; les Pyrénées (évocation du monde pastoral et de son évolution, la préservation des montagnes et de leurs cultures) ; les forêts (exploitation et évolution du massif forestier landais, questionnement sur l'écologie), la civilisation du vin (évocation historique et culturelle du vignoble bordelais du passé au présent, ouverture sur la culture du vin dans le monde).

Toutes les pistes évoquées ci-dessus seront nécessairement discutées avec les membres du comité scientifique du musée responsables de fonds et/ou impliqués dans des projets qui questionnent l'avenir des relations entre musées du Nord et sociétés dont sont issues les collections : Samuel Sidibé, Nanette Snoep, Emmanuel Kasarhérou, Sophie Chave-Dartoen, Claire Jacquet... Et le rapport Sarr – Savoy sur la restitution du patrimoine africain est une invitation à travailler plus en profondeur sur l'histoire coloniale de Bordeaux et de sa région et à replonger dans l'histoire des objets/œuvres conservés au musée d'Aquitaine.

Mais ce rapport et les nombreux séminaires qui lui ont succédé sont autant d'invitations à penser autrement la place de l'objet au musée et le discours qui est tenu sur lui. Il faut aujourd'hui œuvrer à une vraie mobilité des collections, une circulation qui remettra les collections en mouvement, voire même leur redonnera vie à l'exemple de ce qui est mis en œuvre depuis plusieurs décennies au musée d'anthropologie de Vancouver. Il faut aussi affirmer la volonté du musée de construire un propos et un « commun » avec les collègues conservateurs et chercheurs du continent africain et de sa diaspora ; un propos qui pourra aussi rendre compte de voix divergentes et de questionnements, dans une perspective résolument décoloniale. L'enjeu est considérable et essentiel, pour parvenir à une nouvelle éthique relationnelle.

2.6.6. Poursuivre le déploiement d'outils numériques

Depuis 2009, le musée propose résolument un panel plus large d'outils numériques avec la rénovation des espaces du XVIII^e siècle, puis du XIX^e siècle en 2014¹⁷ et enfin des XX^e et XXI^e siècle en 2019. En une décennie, ces trois tranches de travaux ont été profitables à l'intégration d'ordinateurs, de dalles tactiles, de douches sonores, et autres tablettes dans le parcours de visite.

Sans développer ici les aspects et les choix techniques, ces dispositifs proposent des extensions de contenus aux textes et objets présentés en salles. Par leur forme variée, ils offrent différents points d'entrée dans l'histoire et les collections, et donnent matière à penser pour développer une **stratégie « transmédia » plus cohérente** et non plus des productions ponctuelles par projet, comme c'est le cas aujourd'hui. Parmi les dispositifs mis en place, les visiteurs rencontrent :

- Des films scénarisés de monstration, contextualisation et/ou reconstitution (*Les gestes de la préhistoire*, *Palais de l'Ombrière*, animation d'introduction au XVIII^e siècle, *Le commerce en droiture*, *Le passage du milieu*, *La Révolution française*, *Bordeaux au XX^e siècle*, *L'histoire de la Vigne et du Vin*, *La diversité de territoires aquitains*)
- Des cartographies animées (la densification du réseau mondial de la traite à l'époque moderne, le commerce au XIX^e siècle)
- De nombreuses ressources documentaires (le port de Bordeaux vu par les contemporains à partir du tableau de Joseph Vernet, le journal de recensement des navires négriers bordelais, des cartes géographiques thématiques interactives, des webmagazines sur le littoral)
- La présentation numérique de fonds non exposés (portfolio de cartes postales au XIX^e siècle)
- Des lectures de tableaux (*Port de Bordeaux* de Pierre Lacour, les quatre toiles de l'Athénée municipal)
- Des reportages, témoignages et interviews (découvertes archéologiques en protohistoire, Palais Gallien, site antique de Parunis, la restauration du cénotaphe de Montaigne, montage sonore de Caroline Cartier, vidéos de Rafaël Lucas et de Florent Mazzoleni sur les littératures créoles et le métissage des musiques)

Cette **diversité de supports** est à conserver : elle permet l'expérimentation et une souplesse dans le développement en fonction du sujet à traiter et des budgets possibles. Elle offre aussi des représentations complémentaires intéressantes pour le public. Attention toutefois à ne pas démultiplier les modes de navigation, pour ne pas décourager le visiteur qui doit s'adapter à chaque nouvelle interface et en comprendre le fonctionnement.

Il s'agit donc de progresser dans le déploiement d'outils numériques en **recherchant l'harmonisation** d'un « design utilisateur » offrant au visiteur des points de repère identiques dans chaque dispositif. Les efforts au cours des cinq prochaines années porteront donc sur les points suivants :

- L'enrichissement et l'actualisation des dispositifs du rez-de-chaussée (revoir la diffusion des films en préhistoire, gallo-romain, révision du film sur le palais de l'Ombrière, dispositifs innovants dans l'espace Montaigne)
- Le développement d'une **application mobile repensée**, avec l'intégration intelligente des nouveaux parcours de visite en fonction du profil visiteur (cf. aussi le point 2.7.2). L'application doit permettre soit la géolocalisation du visiteur dans le bâtiment, soit l'échange de données en local (wifi, NFC, Bluetooth, beacon évitant la démultiplication des logos signalétiques). Elle pourrait également offrir une navigation personnalisable (visite individuelle, en couple, en famille, durée, types de parcours possibles) et conserver la trace du parcours effectué via la création d'un compte. L'utilisateur peut ensuite se connecter à son téléphone, son ordinateur ou sa tablette pour consulter et télécharger les informations complémentaires relatives aux objets sélectionnés pendant sa visite.

¹⁷ – <http://www.club-innovation-culture.fr/le-musee-aquaitaine-de-bordeaux-met-le-cap-sur-le-numerique/>

Cette offre « à la carte » est déjà expérimentée dans plusieurs musées français, comme au musée d'histoire de Nantes sur son mobilier d'accueil ou au musée Picasso sur ses terminaux mobiles¹⁸.

– Le développement d'une seconde version améliorée du jeu *Quantum Arcana* est envisagé pour maintenir cette offre auprès du public jeune¹⁹.

– Des dispositifs numériques **développés en fonction des besoins des expositions temporaires**, avec un effort plus ou moins conséquent à fournir (l'exposition itinérante *L'archéologie à Grande Vitesse* présentée en 2017 a nécessité à elle seule la création de plusieurs outils et supports : carte interactive des sites archéologiques, bornes documentaires, restitutions archéologiques 3D, visite virtuelle avec casque VR, application mobile) ;

– Enfin, des passerelles restent à imaginer entre les fonds exposés et conservés en réserves afin de pouvoir renvoyer vers les collections du CNJM ou du musée Goupil.

Contexte : la période de confinement a montré tout l'intérêt des ressources patrimoniales numériques mais aussi leurs limites en termes d'attractivité et d'accessibilité. Par ailleurs, deux musées sur trois (le centre national Jean Moulin et le musée Goupil) sont fermés au public et sont encore trop peu visibles. De nombreuses productions ont été expérimentées par le musée durant cette période avec de vrais succès (vidéos des « Merveilles du musée d'Aquitaine » avec plus de 20 000 vues...)

● **Action 1** : Éditorialiser les 9 000 collections mises en ligne sur le site Internet du musée d'Aquitaine

Calendrier : réalisation en 2020 pour export en décembre 2020

Moyens : responsable du récolement au musée d'Aquitaine, chargés des collections, photographe du pôle ressources images

● **Action 2** : Exporter les 3 000 œuvres du musée Goupil avec photographies et fiches

Calendrier : fin 2020

Moyens : DGINSI et responsable des collections du musée Goupil

● **Action 3** : Mener une campagne de prise de vues pour le centre national Jean Moulin et de vidéos pour le musée d'Aquitaine

Calendrier : réalisation en 2020 et exploitation en suivant

Moyens : photographe du pôle ressources images et équipe CNJM

● **Action 4** : Créer un nouveau site internet plus attractif et convivial

Calendrier : conception 2020, lancement au 2nd semestre 2021

Moyens : Pilotage DGAC / DGNSI, Chef de projet au musée Budget DGAC et musée

● **Action 5** : Consolider la présence sur les réseaux sociaux

Calendrier : 2020, pour poursuivre en profitant du dynamisme du confinement

Moyens : un community manager (équivalent ½ ETP à trouver)

● **Action 6** : Développer une offre de cours culturels en ligne MOOC

La fondation Orange a mis en place des MOOC culturels (cours en ligne) en partenariat avec des musées (Louvre, Château de Versailles, pôle international de Préhistoire, musée de l'Homme). Le musée d'Aquitaine et la fondation Orange ont identifié deux thèmes pouvant faire l'objet d'un MOOC : l'histoire de l'esclavage et Montaigne

Calendrier : signature d'une convention en 2020. Mise en ligne en 2021

Moyens : Intervenants universitaires et équipe du musée.

¹⁸ – www.club-innovation-culture.fr/le-nouveau-musee-picasso-accueille-egalement-son-public-sur-les-terminaux-mobiles

¹⁹ – www.club-innovation-culture.fr/application-quantum-arcana-musee-aquitaine-numerique-jeunes-generations

2.6.7. Ouvrir le musée sur la ville

Contrairement à son appellation, le musée d'Aquitaine est certes un musée racontant l'histoire des relations entretenues au fil des siècles par un port et une région avec le monde, mais il est aussi **un musée d'histoire de ville**, dimension que l'ouverture des espaces XX-XXI^e en mars dernier a notablement renforcée, avec la présentation de la fabrique de la ville à l'époque contemporaine. Le présent projet vise aussi à proposer le renforcement des liens entre ce musée municipal, la Ville de Bordeaux et la Métropole.

Il s'agira ainsi de proposer une plus grande contextualisation des collections à travers des maquettes, des plans et des cartes, le projet d'évocation du cloître gothique de la cathédrale dans la cour carrée du musée, et de nouvelles présentations de monuments encore visibles comme l'amphithéâtre romain du Palais Gallien, ou disparus comme le temple romain des Piliers de Tutelle et le château Trompette. Le musée porte également le projet, en lien avec le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole, d'un espace d'actualité archéologique itinérant (cf. point 2.5.3 – Valoriser la recherche archéologique) ; cet espace permettra dans les communes volontaires de présenter l'actualité de la recherche archéologique et les métiers autour de l'archéologie.

Il est aussi envisagé d'**intégrer dans le parcours d'exposition un propos sur la riche histoire du site** depuis l'Antiquité, des remparts gallo-romains au Palais des Facultés, et de rouvrir les ouvertures occultées du bâtiment du musée pour offrir des points de vue, des cadrages sur les rues, le quartier et le noyau urbain environnant. Ce chantier conduit à l'intérieur du bâtiment trouvera aussi à se déployer à l'extérieur, dans la signalétique et le traitement spécifique de l'espace public aux abords du musée d'Aquitaine.

Renforcer les liens entre le musée et la cité implique de renforcer les relations avec deux partenaires clefs : en premier lieu le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Bordeaux (CIAP), dont les ressources, actions et réseaux relationnels entrent en parfaite résonance avec la volonté qu'a le musée d'Aquitaine « d'ouvrir le cadre » sur les différentes échelles de territoires, selon la formule de Laure Vallette, membre du comité scientifique du musée. Les autres partenaires évidents sont l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole, autour des cinq sites qu'il gère (porte Cailhau, Grosse cloche, flèche Saint-Michel, crypte archéologique de Saint-Seurin et amphithéâtre du palais Gallien), et le Centre des monuments nationaux autour de la tour Pey-Berland. Mais il nous faut aussi nous rapprocher d'Arc-en-Rêve, qui depuis quarante ans interroge la place de l'architecture dans la fabrique de la ville et contribue aux démarches de qualité d'aménagement du territoire, tant à l'échelle de la métropole que de la région.

Enfin, les liens noués récemment avec l'a'urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) dans le cadre de l'aménagement des espaces XX-XX^e du musée pourront être renforcés, pour faire écho aux synthèses qu'elle produit régulièrement sur les projets urbains en région et les grandes transformations du territoire métropolitain.

En mettant au centre des réflexions les publics et leurs pratiques, le musée pourrait proposer une offre globale alliant visites de sites patrimoniaux, itinéraires dans la ville (Office du tourisme, CIAP, associations), valorisation de fonds patrimoniaux (archives, bibliothèques, musées), lecture des paysages de la ville au moyen de différents outils (cartes et plans, site Internet, applications mobiles de visite, médiation humaine, expositions). L'une des premières actions concertées pourrait être la **mise en place d'un itinéraire patrimonial autour de Michel de Montaigne** dans le quartier Saint-Éloi et ses alentours en s'appuyant sur l'étude du tombeau de Montaigne et sur le projet de classement au patrimoine de l'humanité par l'Unesco de l'Exemplaire de Bordeaux des *Essais* de Montaigne conservé à la bibliothèque municipale.

2.6.8. Les expositions temporaires 2020-2023

La programmation des expositions temporaires jusqu'en 2023 figure en annexe et illustrée, dans la suite des projets conduits, la **richesse et la diversité des sujets** pouvant être abordés au sein du musée.

Une plongée dans les sujets abordés depuis une quinzaine d'années témoigne de la volonté d'organiser une quasi alternance entre les expositions traitant de territoires lointains (Afrique subsaharienne, Australie aborigène, Colombie, États-Unis) et celles abordant des rivages plus proches (le rugby, Bordeaux années 20-30, Gaulois en Aquitaine, Félix Arnaudin, etc.).

Les expositions temporaires du musée d'Aquitaine sont indispensables à sa **mission d'ouverture sur le monde**. Elles doivent développer encore davantage les interrogations anthropologiques qui agitent nos sociétés contemporaines (globalisation, communication, partage, nouvelles technologies, intelligence artificielle, préoccupations environnementales, etc.). Le musée doit aussi pouvoir profiter d'opportunités, notamment celles d'exposer des collections privées que leurs propriétaires sont heureux et honorés de présenter au public, avec à la clef un possible enrichissement des collections publiques. Il doit aussi continuer de jouer son rôle de **lieu d'accueil et de valorisation** (ou « caisse de résonance ») de projets développés avec ses partenaires culturels et/ou du champ social, grâce notamment à la polyvalence des salles « Goupil », accessibles gratuitement depuis le hall d'accueil et devenues le lieu de toutes les expérimentations conduites avec des scolaires, des centres d'animation et des associations du champ social.

Mais il faut aussi penser la stratégie pour les expositions temporaires à une échelle plus globale, car si celles-ci permettent de renouveler l'offre et de développer la fréquentation, l'énergie déployée pour leur réalisation se fait parfois au détriment du parcours permanent. Des questions doivent ainsi être posées concernant leur **rythme, leur durée et leurs espaces de présentation**. Il faut notamment étudier s'il convient de réduire les petites manifestations au bénéfice des plus importantes dont on augmenterait la durée, leur donnant plus de visibilité et une meilleure qualité muséographique. Il serait opportun également de retravailler l'espace Aquitaine (ouverture sur la rue, circulation, agrandissement).

Ne faut-il pas aussi s'inscrire dans des **logiques de coproduction et d'itinérance** pour certains projets ? Une politique de réception d'expositions « clés en main » comme cela a été fait avec *Jack London dans les mers du Sud* peut être développée, de même que des collaborations avec d'autres institutions pour créer des manifestations itinérantes ; des projets avec des chercheurs et des musées étrangers seraient ainsi une ouverture intéressante, en particulier dans le domaine de l'ethnologie extra-européenne. Une convention est sur le point d'être signée avec le musée du quai Branly. D'autres partenariats sont à étudier, en particulier avec les musées de la région (Angoulême, Périgueux, Libourne) et le musée de la faculté d'ethnographie de l'Université de Bordeaux. Enfin et au-delà du commissariat interne (qu'il soit uniquement technique ou aussi scientifique), la question de la nomination d'un **chef de projet** dédié spécifiquement aux expositions temporaires est intrinsèquement posée.

2.7. Les publics

« *Éduquer, ce n'est pas remplir des vases, mais c'est allumer des feux.* »

Michel de Montaigne

2.7.1. Un chantier global sur le confort de visite

Des efforts en matière de confort et de services aux publics ont été déployés ces dernières années avec notamment l'aménagement d'un nouvel espace accueil-boutique, la mise à disposition de sièges pliants nomades à l'entrée du parcours de visite, l'implantation de chaises et de tables dans la cour carrée, le renouvellement des audioguides et, plus récemment, l'aménagement de petits espaces de détente-lecture dans certaines salles du parcours de visite, où davantage d'assises et même quelques grands poufs ont aussi été installés.

Mais le chantier reste ouvert, comme l'ont bien montré l'étude conduite en 2018 par ABCD et les conclusions d'un « client mystère » de la Mission innovation et prospective de Bordeaux Métropole, venu faire une visite exhaustive du musée en mai 2018. Ces deux études insistent sur la **nécessité de renforcer la convivialité, l'accessibilité et le confort de visite**, et ce dès le bas des marches du musée. Il faut donc tâcher d'être plus accueillants encore, en s'attachant notamment à :

- **Améliorer les deux accès d'entrée** : la porte d'entrée du haut des marches reste très lourde, alors que l'entrée PMR au bas des marches est peu visible et les visiteurs en fauteuil doivent pouvoir attendre qu'on leur ouvre en étant à l'abri de la pluie et du vent (*NB* : toutes les améliorations relatives aux circulations et aux transformations bâtementaires figurent dans le diagnostic d'accessibilité programmée).
- Poursuivre le chantier de **révision des textes de salle et des cartels**, initié en 2016 dans les espaces de Préhistoire et Protohistoire. Le graphisme a été revu, avec des tailles de police plus grandes qui améliorent considérablement le confort de lecture. Ce chantier permettra également de développer la présence de l'anglais et de l'espagnol dans le parcours de visite.
- Lancer une **étude approfondie des circulations** au sein du musée, pour revoir une signalétique et des plans aujourd'hui obsolètes. Ce chantier permettra notamment de mieux organiser les informations d'orientation dispensées dans le hall d'accueil et tout au long du parcours, pour aider les visiteurs à se repérer dans des espaces assez complexes.
- Planifier la **rénovation complète de tous les sanitaires**, qui sont à la fois vétustes, malodorants et inadaptés aux visiteurs en situation de handicap (ces critiques reviennent assez régulièrement sur Tripadvisor). Ce chantier permettra d'aménager aussi à chaque niveau un espace dédié au change des bébés.
- Déplacer le vestiaire : son emplacement en entrée de parcours et sa configuration sont inappropriés ; il faut par ailleurs scinder le vestiaire individuel des casiers destinés aux groupes, ces derniers formant d'important bouchons au moment du dépôt puis de nouveau au moment du retrait de leurs effets personnels.

– **Aménager de nouveaux espaces de détente** : un partenariat avec l'école des Beaux-Arts est envisagé pour ce projet qui concerne deux cours intérieures et certains espaces du parcours de visite. Ces aménagements doivent aussi permettre de proposer de nouveaux services, et notamment une offre de restauration légère de qualité. Le souhait d'ouvrir au public la cour triangulaire (aujourd'hui fermée aux individuels car ne disposant que d'un seul accès) a déjà été évoqué avec le directeur du Jardin botanique de Bordeaux, et des perspectives intéressantes ont été discutées autour de plantations qui pourront entrer en résonance avec les propos du musée : un « jardin d'Aquitaine », des carrés permettant d'évoquer les cultures vivrières aux Antilles, etc. (cf. point 2.2.4).

– **Aménager un espace dédié au jeune public** : la rénovation du rez-de-chaussée (cf. point 2.6.) invite à proposer une nouvelle affectation à la salle des « cailloux lavés », aujourd'hui incluse dans les surfaces d'exposition temporaire de l'Espace Aquitaine. Sa situation, entre bâtiment A et section du parcours consacré aux collections antiques, permet d'imaginer un espace permanent de 50 m² dédié aux enfants. Hors période d'exposition, la salle pourrait être ouverte sur sa droite et affectée à des activités en lien avec les collections archéologiques du musée ; en période d'exposition, elle serait ouverte sur sa gauche. Dans les deux cas, les activités proposées pourraient être organisées selon un calendrier permettant d'accueillir des scolaires et des individuels, avec et sans médiation. Les expériences de ce type déjà menées au musée (espaces dédiés des expositions *Tromelin* et *LGV*) comme ailleurs montrent que le public familial investit volontiers de tels espaces, et qu'enseignants et médiateurs apprécient d'être à proximité immédiate des expositions et collections.

– Proposer une billetterie et la vente en ligne des produits de la boutique (point abordé en 2.7.8).

– **Améliorer le traitement des réclamations et avis critiques**, qu'ils parviennent par courrier, mail ou via les sites d'avis en ligne et les réseaux sociaux : ceux-ci, comme les réponses qui leur sont faites, doivent être recensés et classés régulièrement. Il s'agit là encore d'un processus à améliorer, en désignant notamment un référent centralisant tous les échanges.

Il faut aussi être plus attentifs aux **attentes exprimées par les visiteurs**. Les réunions mensuelles entre la direction et les agents d'accueil et de surveillance sont importantes car ces agents sont de précieux relais d'information des satisfactions et insatisfactions des visiteurs.

Au-delà de ces rencontres, l'étude ABCD souligne l'importance de la médiation humaine, qui implique d'une part de **renforcer l'offre d'activités** à destination des visiteurs individuels, particulièrement le week-end et pendant les vacances scolaires (ateliers pour les plus jeunes, visites commentées des collections et des expositions, en français mais aussi dans d'autres langues quand arrive la saison des longs week-ends de printemps) et d'autre part de mettre en place une **formation continue à destination des agents d'accueil et de surveillance**, pour améliorer le premier contact et fournir des informations de qualité. En 2018, la mission Qualité de Bordeaux Métropole a accompagné le musée dans son souhait de mieux organiser l'accueil physique et téléphonique. Ce travail doit être poursuivi et approfondi, avec une responsable qui a rejoint l'équipe il y a quelques mois et a notamment pour objectifs la mise en place de procédures et d'outils de suivi. Il correspond par ailleurs à l'un des chantiers du plan triennal de développement des publics, programmé en 2020 avec l'accompagnement de la mission Conseil et organisation de Bordeaux Métropole.

La question des horaires se pose aussi pour la bibliothèque du musée, dont la fermeture à l'heure de la pause méridienne constitue sans nul doute un frein pour les étudiants et chercheurs. Il faut pouvoir étudier la possibilité de l'ouvrir en continu sur la journée, voire le samedi, mais avec la conscience d'une réelle insuffisance en moyens humains, constat qui vaut aussi pour les équipes d'accueil, de surveillance et de sécurité / sûreté.

2.7.2. Les parcours de visite

« *Je n'enseigne pas, je raconte.* »

Michel de Montaigne

Il faut **poursuivre le déploiement d'une offre de parcours de visite cohérente**, qui réponde aux attentes des individuels comme des groupes, des adultes et du public familial, des visiteurs chevronnés comme des personnes éloignées de l'offre culturelle, et enfin qui permette de proposer des activités hors-les-murs, en résonance avec les collections du musée.

Cette offre s'appuie sur le travail de médiateurs, des supports papier (livrets-jeux, livrets-découverte) et depuis quatre ans sur des audioguides rénovés. Un chantier doit s'ouvrir pour réfléchir à l'usage de ces différents modes de médiation et à leur complémentarité. Faut-il développer de nouveaux parcours audioguidés ? Quelle place doit-on donner aux traditionnels livrets et guides de visite papier ? Comment rendre visibles les parcours proposés en autonomie dans des espaces d'exposition déjà saturés d'informations et de pictogrammes divers ? L'étude ABCD apporte des réponses intéressantes, en rappelant l'importance des dispositifs simples que sont les textes de salle, cartes et cartels, ainsi que les plans de situation. Il y est aussi dit que la médiation humaine est plébiscitée, ce qui invite à **amplifier l'offre de visites commentées et d'ateliers**, qui pour l'heure reste concentrée sur les dimanches et les vacances scolaires (mais a déjà été considérablement développée depuis 2012, tant sur les expositions temporaires que sur les collections).

● *Transversal vs sections : nouveaux sujets*

Concernant sa proposition hors-les-murs, le musée s'impose comme une porte d'entrée vers la Nouvelle-Aquitaine, invitant à poursuivre la visite au-delà de ses murs (offres avec l'office de tourisme, le service patrimoine, les éclaireurs urbains, etc.).

Pour les enfants et les familles, l'accent sera mis autour de l'envie de **faire vivre une expérience autour d'une histoire**, d'un récit animé par des personnages invitant à l'aventure : pirates et corsaires, explorateurs, navigateurs, etc. L'implantation d'un dispositif immersif et ludique est envisagée entre le hall d'accueil et le début du parcours : une « Bourlinguette »²⁰ en forme d'avion Latécoère invitant les enfants à se rendre disponibles pour « entrer dans l'histoire » et, d'île en île et de période en période, rassembler autour des collections les indices d'une chasse au trésor géante.

Il s'agit de jouer sur le ludique à d'autres moments que lors des grandes manifestations que sont la *Nuit des musées* et les *Journées du Patrimoine*, en s'appuyant par exemple sur les précédents réussis d'*escape game* et *murder party*. Des solutions administratives et juridiques sont à trouver pour bénéficier de l'expertise de professionnels, sans pour autant que cela impacte un budget de fonctionnement très contraint.

²⁰ – Bourlinguette est le nom qui fut donné au premier véhicule de loisirs à moteur de l'histoire, ancêtre de la caravane, fondé par le Bordelais Jules Secrestat au début du XX^e siècle.

Un projet est également de faire résonner les collections en musique, en tirant profit des expériences menées avec le conservatoire Jacques Thibaud (parcours musicaux organisés chaque année en février), ou encore lors de la *Nuit des musées 2019* (karaoké et flash codes en forme de clins d'œil aux œuvres). D'autres formations musicales pourraient être conviées pour imaginer **un musée « en chanté »** : enfants engagés dans les projets annuels de l'Arbre à chanson, chorales, musiciens intervenants de la formation « *Les surprises* » (démontage puis remontage d'un instrument baroque, puis mini-concert ; une initiative qui pourrait être élargie à d'autres périodes, voire d'autres continents : dans les salles extra-européennes et/ou devant le mur des Trésors d'Aquitaine) etc.

De nouveaux sujets sont par ailleurs en cours de préparation et intégreront la liste des thèmes de visites à partir de 2020, la perspective étant d'inscrire un à deux nouveaux parcours chaque année. Les sujets doivent proposer de **jeter un nouveau regard sur les collections** et d'effectuer des aller-retours entre les pratiques contemporaines et celles du passé. À titre d'exemple, voici quelques thèmes actuellement en réflexion :

- Le recyclage : il s'agit d'aborder face au public adulte individuel comme au public scolaire la pratique du réemploi, du recyclage à travers les différentes époques, de la Préhistoire au XXI^e siècle. Les collections du musée se prêtent parfaitement à l'exercice et évoquent nombre de silex, d'os, de verre, de terre cuite, de calcaire et de coquille d'huitres. Ce sont ainsi près de 30 000 ans d'histoire du recyclage (depuis le Paléolithique supérieur) qui sont mis en valeur à travers un thème contemporain incontournable.
- Les « 101 » : un tour du musée en 101 objets, imposants ou presque insignifiants, et pourtant tous témoins d'une longue histoire où matières et formes racontent le quotidien des aquitains.
- « Faites vos jeux ! » : parcours créé à l'occasion des Journées du Patrimoine 2019, il s'intéresse aux collections du musée dans un aspect ludique, où la définition du jeu varie dans le temps et l'espace. Individuel, collectif, pacifique ou sanglant, le jeu se manifeste de mille manières : les collections du musée sont ainsi suffisamment riches pour offrir ce parcours original et ludique.
- « À table ! » : une chronologie de l'alimentation, du steak de renne magdalénien, au garum romain et jusqu'à la lamproie à la bordelaise. Il s'agira de décortiquer les pratiques alimentaires des aquitains.
- « Et après ? » : depuis la Préhistoire, un voyage dans le monde des morts et des croyances, une découverte des rites funéraires en Aquitaine par le biais d'ossements, de mobilier funéraire, contenants et images. Comment celles et ceux qui ont vécu des siècles voire des millénaires avant nous ont marqué leur passage et nous parlent à travers le temps ?
- Polychromie : d'un bout à l'autre du parcours de visite, les couleurs sont présentes sur les supports de tous types et travers les âges, des grottes ornées aux vitraux du Moyen-Âge jusqu'aux peintures Arts-déco du XX^e siècle.

● *Approches et formats*

Chaque nouvelle proposition de parcours rejoindra l'offre de visites à destination des groupes comme des visiteurs individuels. Mais le vaste chantier qui s'ouvre aujourd'hui sur l'identité graphique du musée (cf. infra 2.9.1) impliquera aussi de réinterroger la pertinence des différents supports de médiation existants et particulièrement des productions papier, dont il faudra bien mesurer l'usage et la durée de vie (quid du jetable dans le cadre d'une démarche éco-responsable ? cf. infra point 2.10.4).

Il est envisageable de disposer de **fiches plastifiées** en salle d'une dimension suffisante (format A3, recto-verso et/ou en deux ou trois volets pliants) et placées dans des présentoirs à l'entrée des espaces. Ceci présente l'avantage de disposer sur place et à la carte d'informations variées et illustrées et de

limiter la quantité de documents imprimés à fournir au visiteur. Certaines fiches sont susceptibles de prendre, à l'instar de nombreux autres musées, la forme d'œuvres à la loupe. Ainsi, une série de pièces marquantes des collections de chacun des départements ferait l'objet d'une présentation complète (cf. Château des Ducs de Bretagne, musée du Louvre).

Par ailleurs, les espaces d'exposition présentent l'inconvénient d'être dédaliques et parfois dénués de repères marquant le passage d'une collection à l'autre. Ainsi, le parcours sensoriel et une claire **numérotation des espaces** devraient prochainement faciliter la visite, chaque numéro renvoyant à un plan des salles, à une documentation mise à disposition ou à la transmission d'informations fournies à l'accueil.

D'autre part, il peut être imaginé que les étapes des différents parcours soient abordées grâce à la présence de **tables numériques** vidéo-projetées fixes en différents points du parcours de visite, comme cela a été expérimenté dans l'exposition *L'archéologie à grande vitesse*. Elles présentent l'avantage de pouvoir être utilisées par et pour un grand nombre de personnes (touristes, familles, classes). Enfin, l'offre de **dispositifs embarqués** doit être développée et modernisée, comme vu au point 2.6.6.

● *Centre National Jean Moulin et musée Goupil*

À la suite de la fermeture de l'établissement situé place Jean Moulin fin 2018, le médiateur du Centre National Jean Moulin a élaboré un programme d'interventions dans les classes et dans la ville autour de plusieurs sujets relatifs à la Résistance, la Collaboration, la Déportation et le personnage de Jean Moulin lui-même. Dans la perspective d'un redéploiement des collections et de l'élargissement des sujets et des publics touchés, il sera nécessaire de créer de nouveaux parcours à destination d'un public plus varié, adultes, individuel et en groupe.

Enfin, une partie des collections Goupil devrait dans l'avenir trouver place au sein d'un parcours scénographié autour duquel un programme de visites pourrait s'organiser, associé à des activités pratiques en s'appuyant sur la présence d'une presse d'imprimerie en état de fonctionnement et employée dans le courant de l'année 2020 à l'occasion d'ateliers destinés au jeune public.

2.7.3. Les scolaires

● *Accueil des scolaires*

Une **modification du rythme des visites** menées par les médiateurs du musée pourrait être envisagée avec l'élargissement espéré des horaires d'ouverture, qui permettrait d'accueillir les groupes scolaires dès 9 h. En conservant un rythme de deux visites par jour pour chacun des médiateurs, il serait alors possible d'accueillir ces deux groupes sur la matinée à 9 h et 10 h 30. Les avantages seraient d'avoir moins de groupes scolaires en visite l'après-midi, une amélioration du confort des visiteurs individuels, tout en ne diminuant pas la fréquentation des groupes scolaires. Pour les médiateurs, cela libérerait les après-midis pour travailler de façon plus confortable et non interrompue sur des projets au long cours, dispositifs de médiation et ateliers.

● *Offre de médiation*

Afin de limiter certaines visites « consommation » peu ou pas préparées par les enseignants, et dans le souci d'être davantage en adéquation avec les objectifs des programmes d'enseignement scolaire, Eliette Sauvan, enseignante du premier degré mise à disposition à mi-temps suggère la mise en place de nouveaux dispositifs en complément de ceux existant déjà :



- Une **offre d'accueil des classes à la journée** : il s'agit de proposer des visites-ateliers sur un temps plus long que le format actuel (1 h 30) afin d'offrir aux jeunes visiteurs un vrai temps de rencontre avec les œuvres, actuellement très réduit du fait des contraintes horaires, ainsi qu'un moment de pratique artistique en atelier suffisamment conséquent pour que les élèves expérimentent une vraie démarche de création. Ce serait le temps pour eux d'initier et ancrer un projet à partir d'un déclencheur (une œuvre vue dans les salles ou une autre ressource qui fait écho aux œuvres du musée), produire en exerçant une pensée divergente et en expérimentant des techniques, des supports des matériaux différents, éventuellement donner à voir et communiquer son travail (langage oral, à penser avec l'enseignant). Le temps de visite, qu'il intervienne avant ou après l'atelier, devient l'occasion pour l'élève de confronter sa propre production à l'œuvre d'un artiste.
- Une telle journée permet de travailler conjointement les trois piliers de l'EAC : les rencontres, les connaissances et la pratique. Cette proposition pose néanmoins la question des repas à organiser et la faisabilité d'une visite en autonomie d'une partie de la classe pendant qu'un demi-groupe est en atelier avec le médiateur. Elle soulève également la question de la préparation de la visite par l'enseignant.
- Développer des **modalités de visite différentes**, dans la lignée de ce qui a été envisagé avec la *Valise archéo* et la *Campagne du Neptune*, deux outils hors-les-murs qui permettent aux élèves de préparer en classe avec les professeurs (premier et second degrés confondus) leur visite au musée. La *Valise archéo*, par l'intermédiaire du *Carnet de fouilles* que les enfants commencent à remplir en classe lors des ateliers, propose un guide de visite permettant aux enseignants d'assumer le temps muséal sans médiateur.
- On peut envisager également des **visites-projets** préparées par le musée, clés en main pour les enseignants, avec une aide numérique (table interactive, tablettes) sur le modèle du projet *Préhisto.clic*. La proposition consiste à faire une enquête sur les modes de vie de l'Homme durant la Préhistoire, à travers plusieurs thèmes – se nourrir, habiter, le feu, la pierre, l'os, l'art – grâce aux expositions des salles Préhistoire du musée. La visite se termine par une mise en commun des différentes quêtes sous la forme d'un film d'animation (sur la table numérique interactive) qui s'interrompt pour donner la parole aux enfants. Ce type de visite implique de fait des travaux en amont et en aval dans les classes.

● *Partenariats*

Le travail en partenariat avec l'Éducation nationale – mise à disposition à mi-temps d'un enseignant du premier degré dans le cadre de la convention éducative liant la mairie de Bordeaux et la DSDEN 33, enseignant relais du second degré, partenariat avec les IMP et IME – est à poursuivre. L'intérêt des projets à restitution, tels que les parcours départementaux pour le premier degré, les parcours DAAC pour le second degré ou les dispositifs nationaux comme *La classe l'œuvre*, n'est plus à démontrer. Les partenariats plus récents (Cap Archéo/Cap Sciences, Centre des monuments nationaux, Inrap) sont à développer et renforcer.

● *Perspectives et chantiers avec l'enseignant du second degré*

Plusieurs chantiers de médiation dans lesquels Nicolas Charrié est impliqué sont en cours de réalisation. Les nouveaux espaces XX-XXI^e siècles font l'objet d'un chantier entamé l'an dernier autour d'un parcours pédagogique de **mise en autonomie des élèves**, toujours dans cette optique de les rendre acteurs de leur savoir qui serait validé en fin de visite par le médiateur et/ou l'enseignant référent.

La réalisation de nouveaux parcours *L'Histoire se cache dans les détails* sur d'autres sections du musée est également au programme, de même que la concrétisation de **nouveaux parcours transversaux**

dont les thèmes ont une résonance actuelle. Il s'agit, par exemple, de mettre en place une visite filée sur différents espaces pour mettre en lumière la notion de mondialisation des échanges.

Un autre parcours transversal pourrait concerner l'information, la propagande et l'utilisation de l'image de l'Antiquité à nos jours pour faire écho aux problématiques actuelles tournant autour des complots et autres *fake news*. Ce chantier pourrait associer le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et les bibliothèques de Bordeaux, très impliquées dans ces dispositifs d'EMI.

La mission de Nicolas Charrié concernant la communication vers les scolaires ainsi que les missions de personnes-ressources sur le système éducatif et de formation doivent être poursuivies également. Cette présence au sein du musée représente le maillon d'une politique publique de **généralisation de l'éducation aux arts et à la culture** dans un cadre partenarial entre l'État et les collectivités.

● *Les collections du musée Goupil et du Centre National Jean Moulin*

Le fonds du Centre National Jean Moulin est valorisé actuellement par des **actions de médiation hors-murs**, principalement à destination des classes de cycle 3. Il est nécessaire d'engager une réflexion conjointe entre l'équipe de médiation du musée d'Aquitaine, le médiateur du CNJM et les enseignants mis à disposition afin de mener des actions communes et de leur offrir une meilleure visibilité.

L'un des projets développés avec l'enseignant du second degré vise notamment à créer une **malle pédagogique dédiée à la thématique de la Seconde Guerre mondiale** en reprenant les recettes pédagogiques mises en place sur les réalisations déjà abouties précédemment détaillées. De la même manière, un autre projet concerne le fonds Goupil dont la richesse nécessite un travail pédagogique complet pour le mettre en valeur auprès des scolaires, une partie des nouveaux programmes (notamment en première) tournant autour des thématiques sociétales et politiques du XIX^e siècle.

Le fond Goupil peut lui aussi être découvert par les jeunes visiteurs grâce aux doubles des gravures dont dispose le musée. Un atelier autour de la gravure utilisant une presse présente dans les murs du musée compléterait idéalement cette approche ; une première proposition est testée depuis septembre 2019 mais pourra être développée en tirant les leçons des ateliers animés en 2019/2020.

2.7.4. Le public touristique

Plusieurs pistes de travail sont envisagées, à court et moyen terme. Elles visent à développer la fréquentation touristique, dont le potentiel est considérable, en considérant la nécessité de déployer une offre plus adaptée à des visiteurs habitués à voyager et à visiter des musées dans les grandes villes européennes et dont le niveau d'exigence est donc élevé.

La première urgence est de réaliser une plaquette à destination des professionnels du tourisme, en remplacement d'un dossier de presse qui répond à d'autres besoins. Et au-delà de l'envoi ponctuel des supports de communication, il faut désormais **nouer des relations privilégiées avec les principaux acteurs du tourisme à Bordeaux** que sont les hôtels, chambres d'hôtes et agences réceptives. En basse saison, quand ces acteurs sont davantage disponibles, il pourrait être intéressant d'organiser un événement VIP au musée, incluant une visite, une présentation générale de l'offre du musée et un cocktail convivial. Une tournée de remise des dépliants et flyers dans les principaux hôtels de la ville a été expérimentée très ponctuellement ces dernières années avec l'aide de stagiaires en début de saison ; cette opération doit désormais être planifiée chaque année et s'étendre à la Métropole. Des partenariats pourront aussi être noués avec certains établissements (hôtels, restaurants) pour la création de « packs musée d'Aquitaine ».

Il faut aussi parvenir à s'ouvrir au **tourisme d'affaires** : Bordeaux accueille annuellement plus d'une centaine de congrès. Le musée doit parvenir à communiquer dans le cadre des principaux événements, en se faisant mieux connaître des intermédiaires bordelais que sont le Club des Ambassadeurs et le Bordeaux Convention Bureau, chargés de conseiller les organisateurs et de promouvoir la marque « Bordeaux » dans le secteur économique. Le musée figure par ailleurs parmi les 50 lieux événementiels listés dans le *Congress & Meeting Guide* édité par l'office de tourisme de Bordeaux, mais il faudrait maintenant construire une démarche commerciale, en évaluant bien en amont les capacités du musée à développer cette offre de location/accueil d'événements professionnels, notamment en soirée ou le week-end.

Le **partenariat avec l'office de tourisme** de Bordeaux Métropole peut encore être amplifié : déjà riche, il prévoit d'être plus encore dynamisé par une offre accrue. Ainsi, le musée est amené à s'inscrire plus fréquemment dans l'offre de l'office de tourisme de Bordeaux Métropole en intégrant systématiquement les parcours de visite en ville, devenant une étape évidente dans la découverte de l'histoire de Bordeaux et sa région. Les visites *Le fantôme de Montaigne*, *Le Bordeaux de Montaigne* et *Bordeaux Art Déco* constituent les premiers jalons d'une offre commune ; elles seront suivies prochainement d'autres propositions. Un chantier s'ouvre aussi aujourd'hui autour d'une offre patrimoniale incluant les cinq sites gérés directement par l'OT (porte Cailhau, Grosse cloche, flèche Saint-Michel, crypte archéologique de Saint-Seurin et amphithéâtre du palais Gallien).

Enfin, il faut développer encore l'**offre en langues étrangères** : cette offre doit porter sur la médiation humaine (visites régulières inscrites dans la programmation du musée, réponses à apporter aux demandes des groupes), mais aussi sur l'environnement écrit et sonore : textes dans les salles, documents d'aide à la visite, audioguides, site internet. Un chantier doit être lancé pour rendre possible l'accueil d'un public asiatique (principalement chinois), de plus en plus nombreux à Bordeaux et dans la région.

2.7.5. Accueillir les personnes vulnérables

Comme évoqué en première partie, l'accueil de personnes à besoins spécifiques constitue un axe prioritaire du musée. Les objectifs du volet « handicap » sont discutés collectivement au sein d'un groupe de travail animé par le médiateur Nicolas Caraty, bien identifié tant au sein du musée qu'à l'extérieur. Mais les prochaines années doivent aussi permettre de déployer une stratégie collective en direction et avec les personnes vulnérables tant socialement qu'économiquement, et dans ce domaine aussi il faut pouvoir compter sur **un ou une référente** au sein du musée pour :

- À court terme, concrétiser grâce au mécénat le projet d'accueillir des Tapajeurs sur quelques chantiers identifiés par les équipes.»²¹
- Consolider l'accueil des personnes migrantes.
- Poursuivre la conduite de projets au long cours, incluant aussi souvent que possible un volet de restitution au public.
- Consolider le fichier des relais du champ social et organiser au moins une fois dans l'année une visite/réunion conviviale d'information au musée, en début d'année scolaire.

²¹ – TAPAJ, pour « Travail alternatif payé à la journée », un dispositif destiné aux jeunes en errance et expérimenté depuis 2013 à Bordeaux. Cf. tapaj.org

- Organiser une veille sur les appels à projets lancés par des organismes publics ou privés, pour permettre de financer plus régulièrement la venue d'intervenants extérieurs (plasticiens, auteurs).
- Au sein du musée, favoriser l'implication de tous dans les projets « champ social ». Les médiateurs sont toujours en première ligne, mais le binôme constitué par Géraldine Roesch, médiatrice, et Catherine Delsol, graphiste, pour l'animation des ateliers Promofemmes vient démontrer que d'autres compétences peuvent être mobilisées.

2.7.6. Accueillir les personnes en situation de handicap

Si les efforts des dernières années ont permis de doubler la fréquentation du musée par les personnes en situation de handicap, **la diffusion de l'information** à destination de ces publics peut être améliorée.

Un autre paramètre impacte fortement la fréquentation : le musée ne dispose pas d'un parcours adapté dans les salles des collections permanentes ce qui limite sa capacité d'accueil des visiteurs handicapés isolés et ne permet pas de leur proposer un contenu de visite accessible. Le **parcours sensoriel**, accessible dès la fin de l'année 2020, répondra aux attentes des visiteurs individuels et laisse espérer dès 2021 un accroissement de la fréquentation. Ce dispositif va donner au musée une nouvelle attractivité et une image plus affirmée sur le plan régional et national. Une communication étendue aux agences de voyage spécialisées devrait attirer un public plus éloigné géographiquement. Il s'agira de consolider le fichier de contacts et d'adopter une communication plus ciblée.

L'adaptation des expositions temporaires est un objectif à systématiser quand les thématiques en laissent la possibilité. Et les travaux de **mise aux normes d'accessibilité du bâtiment (Ad'AP)** vont offrir au public un plus grand confort d'usage à partir de 2025.

Enfin, le renouvellement de la marque « Tourisme & handicap » en 2021 pour les quatre familles de handicap devrait confirmer l'engagement du musée d'Aquitaine auprès de tous les publics et valider un savoir-faire en constant accroissement.

2.7.7. La programmation culturelle

La programmation culturelle rythme l'actualité du musée, en proposant de septembre à mai de nombreuses conférences, projections, rencontres et manifestations diverses, en lien avec de multiples partenaires. Ainsi, ce sont en moyenne 75 événements qui ont lieu chaque année, pour la plupart accueillis dans l'auditorium du musée. Cet espace d'une belle capacité (212 places assises) constitue un atout considérable pour le musée d'Aquitaine car il permet d'organiser autant d'événements que souhaité, sans contrainte de recherche de lieux et avec des moyens techniques très honorables (une régie avec un bon vidéoprojecteur, des micros, quatre enceintes).

En plein cœur de ville, il est par ailleurs très demandé par les partenaires du musée tels que les universités, les centres de recherche ou le rectorat. Mais si les peintures et les sols ont été refaits à neuf à l'été 2018 à la suite d'une inondation, **l'auditorium nécessite en réalité une complète transformation**, comme le soulignait déjà le PSC 2012-2016 : il faut pouvoir améliorer son confort en installant des gradins et des assises plus agréables. Il faut aussi étudier la possibilité d'en faire autre chose qu'une simple salle de conférence : un travail sur l'acoustique, les éclairages et la scène permettrait d'envisager une vraie polyvalence et d'accueillir plus régulièrement d'autres formes légères (musique, théâtre, danse).

À court terme et avant rénovation complète de l'auditorium, il est prévu de **refondre le programme papier** dans le cadre du chantier « identité image » initié en 2017, en reposant la question de la fréquence de parution, du format et de la diffusion (cf. infra 2.9.1).

Il faut **poursuivre une programmation de rencontres ambitieuse et multidisciplinaire**, dans tous les champs des sciences sociales que les Bordelais associent bien au musée. Mais il faudra réussir à identifier davantage cette programmation dans le calendrier de l'offre bordelaise (suivant l'exemple des *jeudis du MADD* ou des cycles *La fabrique du citoyen* des bibliothèques municipales).

Une concertation plus régulière avec les partenaires dont l'offre en centre-ville croise trop souvent celle du musée devra permettre d'éviter les chevauchements d'événements et favoriser la circulation des publics : les musées et bibliothèques, les antennes bordelaises des deux universités (campus Victoire et PJJ Pey-Berland, IUT de Sainte-Croix), l'Université Populaire de Bordeaux, l'Institut des Afriques, etc. Cette concertation doit aussi associer les deux principales librairies du centre-ville, Mollat/Station Ausone et la Machine à lire, avec lesquelles des partenariats ponctuels sont mis en œuvre mais qui toutes deux sont volontaires pour pousser plus loin les relations (avec pour Mollat la possibilité d'organiser l'enregistrement et la mise en ligne réguliers sur son espace Soundcloud de certaines rencontres du musée). Mais une telle mission impliquerait la création d'un poste dédié à la programmation culturelle.

Il faudra sans doute aussi repenser l'organisation et la communication des *Rencontres Atlantiques*, colloque international ayant lieu tous les deux ans, qui peinent à mobiliser au-delà du cercle restreint des chercheurs. La période a été choisie pour correspondre aux manifestations organisées autour des commémorations des abolitions (10 mai), mais elle est très tardive dans le calendrier des étudiants, qui sont soit en examen, soit déjà partis.

Le programme culturel est aussi l'occasion d'**offrir une visibilité au Centre National Jean Moulin et au musée Goupil**. Le premier est fermé au public mais continue d'organiser des rencontres au musée, et de nouvelles propositions pourront être développées avec d'autres partenaires que le Café Historique : on a ainsi mesuré ces dernières années l'intérêt manifesté par la Fondation Jean Jaurès ou le Festival du film d'histoire de Pessac à envisager l'organisation de manifestations communes. Quant aux collections du musée Goupil, elles ouvrent un champ immense de possibilités de conférences en histoire sociale et culturelle, histoire de l'art et histoire des techniques ; des conférences qu'il faut maintenant programmer, pour recréer une dynamique et une attente autour de la réouverture d'un espace dédié. Cette première initiative visant à redonner une visibilité au musée pourra être conduite en concertation avec les collègues du musée des Beaux-Arts de Bordeaux et du département d'histoire de l'art de l'Université Bordeaux Montaigne.

2.7.8. Services en ligne et open data

Le musée s'inscrit dans un chantier élargi à tous les musées municipaux qui vise à développer les services en ligne en proposant trois **offres de réservation et de paiement** :

- Créer un service de réservation et de billetterie en ligne pour individuels, en offrant la possibilité de réserver une visite guidée, un atelier ou tout simplement de se munir de son billet d'entrée (pass, billet couplé, avec audioguide, etc). Actuellement la réservation de certains événements est seulement possible par téléphone et ponctuellement sur Eventbrite. Or de nombreux musées possèdent déjà un service de billetterie propre, à l'instar du musée d'histoire de Nantes, de Cap Sciences et des musées de Paris.

– Développer la boutique en ligne : le lien visite/boutique demeure bien plus fort que l'achat extérieur en ligne. Cependant la particularité de certains produits (estampes et lithographies Goupil, tirages de Félix Arnaudin, etc.) fait que le musée est assuré de trouver une clientèle pour sa boutique hors-les-murs.

– Ouvrir plus largement le mécénat aux particuliers avec la possibilité du don en ligne.

De façon générale, **tous les contenus en ligne doivent être accessibles en langue anglaise**, et proposer à minima les informations pratiques et la présentation du musée en espagnol, portugais, allemand, italien, chinois et japonais, comme sur le site *Bordeaux tourisme*.

Enfin, le musée s'inscrit dans une **politique d'ouverture de ses données (open data)**. Depuis 2012, il propose sur son site internet une partie de ses collections à la consultation, informatisées avec le logiciel Micromusée (Mobydoc devenu Axiell en 2016). En 2019, le musée ouvre un portail spécifique de ses collections avec un peu de 7 000 fiches²². À l'instar du musée de Bretagne et des initiatives menées par Céline Chanas²³, le musée souhaite donner une meilleure visibilité à sa plateforme. Il s'agit d'en présenter les grandes collections – musée d'Aquitaine, CNJM et musée Goupil – et de développer des collections thématiques, dont un parcours sur les essentiels avec les 80 œuvres phares du musée. Le site sera enrichi de notices grâce à des campagnes de numérisation, en priorité celle de la collection Goupil par ailleurs déjà bien documentée. Les fiches mises en ligne sont versées par ailleurs sur la base Joconde, elle-même brassée par la Plateforme Ouverte du Patrimoine - POP, lancée par le Ministère de la Culture en juillet 2019.

2.8. Partenariats, réseaux

2.8.1. Conventionner avec la Région

La période 2020-2025 sera une période de **consolidation des partenariats régionaux** existants entre le musée d'Aquitaine et les autres structures muséales et culturelles de Nouvelle-Aquitaine. Une convention cadre entre le musée d'Aquitaine et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en cours de rédaction, permettra de faciliter par un soutien financier les collaborations entre les musées de la région, les expertises de collections (données scientifiques, état sanitaire) et l'ingénierie en conservation préventive, etc.

La participation du responsable des collections de Préhistoire à la redéfinition du Projet d'Établissement du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire permettra de développer les actions du réseau d'échange



La région
Nouvelle-Aquitaine
© Guy Talazac

d'expériences et de collaborations entre les sites culturels liés à la Préhistoire de Nouvelle-Aquitaine et des régions voisines (Occitanie, Centre-Val-de-Loire, Cantabrie, etc.).

Dans le cadre de l'euro-région « Nouvelle Aquitaine – Euskadi – Navarre » et son axe « Citoyenneté euro régionale » dont le conseil régional est partie prenante, les **partenariats transfrontaliers** avec le nord de l'Espagne seront renforcés et structurés, notamment dans le domaine de la Préhistoire (avec le projet de coproduction de l'exposition d'art préhistorique prévue en 2022) et de l'ethnographie régionale (en collaboration avec les équipes du musée San Telmo de Saint-Sébastien). D'autres contacts sont prévus pour les thématiques liées à la période antique ou la gestion des collections.

2.8.2. Conventionner avec les universités

Un autre partenariat à formaliser est la participation du musée d'Aquitaine au GPU « HUMAN PAST » des universités de Bordeaux et Bordeaux-Montaigne comme structure de médiation des résultats de la science, mais aussi dans le domaine de la recherche pour la mise à disposition de collections et l'accueil des chercheurs et des étudiants (cf. 2.5.2).

D'autres programmes de recherche se mettent en place avec les universités de Pau ou Toulouse Jean-Jaurès. Si les actions déjà menées ont pu faire l'objet de conventions particulières propres à chaque projet, il faudra établir des **conventions globales** pour pérenniser et faciliter les actions communes autour de l'étude des collections ou de leur médiation.

2.8.3. Réseaux professionnels et relations avec les autres musées

À l'échelle locale, les collaborations se poursuivront entre les musées municipaux (projet d'un quartier des musées dans le centre-ville de Bordeaux) et les autres équipements culturels publics (bibliothèques, archives métropolitaines et départementales), ainsi qu'avec les associations culturelles et patrimoniales.

À l'échelon national, la présence des personnels du musée dans les structures déjà existantes (Echosciences, FEMS, RIGMA, AGCCPF, etc.) sera renforcée : participation régulière aux réunions scientifiques et/ou techniques, implication dans le fonctionnement des structures, rédaction d'articles pour les différents supports de diffusion de l'information professionnelle, scientifique ou technique.

Les conventions comme celles existantes entre le musée d'Aquitaine et l'Inrap ou le musée du quai Branly-Jacques Chirac seront multipliées (Musée des Confluences, DRASSM, Musée National de Préhistoire, Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, etc.). L'objectif est toujours de faciliter des actions communes (créations d'expositions itinérantes, procédure des prêts d'œuvres, échanges d'expériences, etc.).

2.8.4. Partenariat avec le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole

Outre la valorisation des résultats de la recherche archéologique sur la Métropole (cf. 2.5.3. Valorisation de la recherche archéologique) qui participe à la visibilité de l'activité du Centre archéologie préventive de Bordeaux Métropole, les personnels de ce service participent à l'étude des collections du musée.

De plus, la fouille archéologique programmée du tombeau de Montaigne (cf. 2.5.2. Participation à la recherche scientifique) est dirigée par une archéologue du Centre, Mme Hélène Réveillat.

2.9. Communication

Le musée d'Aquitaine amorce une nouvelle étape dans sa stratégie de communication dans le but de **dynamiser son image**. Ce chantier fait suite aux recommandations issues des différentes enquêtes des publics et des groupes de travail menés au cours de ces derniers mois (cf. 1.2.4). Il comporte plusieurs actions à mener en parallèle, qui s'attaquent à la forme (graphisme), au fond (discours) et aux supports (outils).

2.9.1. Développer une nouvelle identité graphique et redéfinir les discours

La création d'une **nouvelle charte graphique** vise à faire de la « marque musée d'Aquitaine » un vecteur d'attractivité fort. Un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle et une signature associée impliqueront une déclinaison de tous les outils de communication physiques et numériques pour harmoniser l'ensemble des prises de parole. Ce chantier, qui s'appuiera sur l'expertise d'un regard créatif extérieur, sera mis en œuvre par l'équipe des graphistes du musée pour la partie supports physiques et fera appel à un prestataire extérieur pour l'habillage du site internet.

Au-delà de ce travail graphique, un effort particulier sera consacré à la déclinaison des messages (d'un ton pouvant aller de l'institutionnel au plus décalé) en fonction des différents publics cibles (médias, enseignants, familles, jeune public, touristes, étudiants, chercheurs, etc.).

Concernant la **signalétique**, il s'agira de travailler tant sur un volet extérieur (renouvellement des bannières sur la façade du musée et des vitrophanies) qu'intérieur (écran d'accueil, infos pratiques, cimaises, repères directionnels). De manière globale, une refonte complète des cartels et panneaux de salles en lien avec les parcours de visite élaborés par l'équipe de conservation et de médiation est à prévoir.

La question de la **production de documents papier** est sans cesse renouvelée : déjà pléthorique, il conviendra de profiter de ce chantier global pour s'interroger sur le renouvellement et l'évolution ou non des supports existants. Plusieurs éléments viennent nourrir la réflexion : alors que les usages numériques se développent, faut-il continuer à imprimer et diffuser en masse des documents papier ? Quelles sont les attentes des publics en matière d'information culturelle et de médiation au sein d'un musée ? La question de l'écoresponsabilité doit se poser également. Le travail à mener portera ainsi sur l'ensemble des documents suivants :

– *La plaquette de présentation du musée* : existant dans sa forme actuelle depuis 10 ans, la refonte de sa maquette est déjà envisagée depuis quelques mois. Préalablement, il s'agira de statuer sur la pertinence de conserver ce support en l'état. En effet, alors que les visiteurs se rendent de plus en plus souvent directement sur le site internet du musée ou les réseaux sociaux pour trouver l'information, ne vaudrait-il pas mieux imaginer un simple flyer, contenant uniquement les infos pratiques, et qui renverrait en ligne pour plus de détails ? L'usage du dépliant actuel, très institutionnel et ne donnant aucune information d'actualité, mérite dans tous les cas d'être réinterrogé.

– Parallèlement, l'attention devra davantage être portée sur la création de documents de présentation aux **messages plus ciblés**, en fonction des publics auxquels le musée s'adresse.

À l'instar de la plaquette dédiée au mécénat créée en 2018 et de la brochure de présentation des locations d'espace, toutes deux destinées aux entreprises, il sera utile d'imaginer de nouveaux supports à l'information plus spécialisée (par exemple pour les professionnels du tourisme ou encore les comités d'entreprise).

– *Les dossiers et communiqués de presse* : le musée est désormais doté d'un dossier de presse institutionnel, bilingue français/anglais. Complémentaire aux dossiers et communiqués de presse dédiés aux événements et expositions temporaires, il constitue un outil de présentation complet, qu'il conviendra de mettre à jour régulièrement.

– *Les affiches et flyers* : surtout événementiels jusqu'à présent (pour la promotion des expositions temporaires, des cycles de conférences, des colloques), les affiches et flyers laissent souvent peu de place à la mise en avant du parcours permanent. Une campagne de communication portant sur les collections du musée est ainsi à l'étude, pour tenter d'en « dépolvériser » l'image. L'objectif est de remettre la lumière sur ce qui constitue l'ADN du musée d'Aquitaine, pour susciter l'envie d'y venir, ou revenir.

– *Le programme culturel* : là encore, une réflexion sur son format, sa périodicité et son contenu a été amorcée. Avec une problématique principale : comment transmettre une multitude d'informations (liée à une programmation riche en événements) dans un seul document, qui soit à la fois complet mais digeste, attractif dans sa forme comme dans son contenu ? Le format de diffusion semestriel constitue un cadre structurant pour l'élaboration de la programmation culturelle mais s'avère contraignant pour envisager une actualisation régulière des informations. Le risque de se faire oublier par les lecteurs durant ce laps de temps relativement long est aussi bien présent. Néanmoins, imaginer une périodicité plus fréquente nécessiterait un travail d'écriture et de graphisme démultiplié. L'une des pistes envisagées pour les futures années est d'éditer, en complément du programme semestriel, des documents plus légers qui mettent l'accent sur un pan ou un moment de la programmation. En 2019, la réalisation d'un flyer dédié à la programmation estivale (trilingue français, anglais et espagnol) et destiné aux touristes, en est un exemple qui pourra être décliné.

– *L'agenda mensuel* : disponible à l'accueil du musée sous forme de feuille A4, il permet de faire la promotion des événements auprès des visiteurs. Une diffusion à l'extérieur du musée, en complément du programme semestriel, pourrait être pertinente.

– *Le programme pédagogique* : destiné aux enseignants et centres de loisirs, il présente l'ensemble des activités proposées pour les groupes, dès l'âge de 3 ans. Son format sous forme de guide semble apprécié mais les quantités de tirage au format papier sont réévaluées à la baisse chaque année, les enseignants allant chercher de plus en plus souvent l'information sur le web. La question d'une version 100 % numérique pourrait se poser dans les années qui viennent.

– *Les supports de médiation à destination des visiteurs* : aujourd'hui, ils concernent principalement le jeune public (livrets-jeux et de coloriage, aides à la visite pour les scolaires, etc.). Le test concluant mené lors des Journées Européennes du Patrimoine en 2018 avec la remise d'un livret présentant « 80 objets phares du musée » à tous les visiteurs individuels pousse à envisager, pour les années qui viennent, la création de nouveaux supports d'aide à la visite pour le public adulte : refonte du plan des espaces (plus lisible et attractif), livrets présentant des œuvres majeures des collections selon des parcours thématiques (en complément du livret « 10 œuvres » déjà existant), pour inciter à revenir au musée, en proposant des histoires différentes à découvrir. Comme développé dans le paragraphe ci-dessus, un travail d'**harmonisation de l'ensemble des supports de médiation** existants et à créer devra être réalisé.



La création d'une nouvelle charte graphique concerne enfin toute la production de documents internes type papeterie (enveloppes, documents administratifs, formulaires, etc.) qui portent également l'image du musée.

2.9.2. Renforcer l'attractivité visuelle extérieure du bâtiment

L'attractivité du musée passe également par le bâtiment lui-même, depuis son apparence extérieure jusqu'à la capacité à s'y repérer facilement une fois à l'intérieur. Plusieurs pistes ont ainsi été imaginées pour **améliorer la visibilité du musée dans l'espace public** : installer des écrans doubles diffusant des vidéos teasers, en remplacement de la sucette Decaux sur le trottoir devant l'entrée du musée, travailler l'éclairage de la façade ou encore créer un habillage pour les marches, qui constituent aujourd'hui plus un frein à l'accès du musée alors qu'elles pourraient être utilisées comme un vecteur de création artistique à part entière.

2.9.3. Consolider et développer de nouvelles relations avec les partenaires relais de communication

Afin de pallier le manque de moyens disponibles pour sa communication, le musée souhaite poursuivre la **recherche de mécènes et partenaires** qui lui permettront d'accroître sa visibilité. Pour changer d'échelle dans ses campagnes de communication, l'effort devra porter sur le rapprochement avec des acteurs d'envergure régionale et nationale, à l'instar du récent partenariat conclu avec SNCF Gares & Connexions, qui a offert au musée une visibilité à Bordeaux mais aussi à Paris et à Tours. La piste des partenaires médias reste également à explorer.

Parallèlement, une multitude de relais de communication peuvent encore être davantage exploités, comme les associations (partenaires ou non du musée) qui touchent des publics divers, ou encore les lieux de diffusion (salles de spectacle, cinémas). De nouveaux **accords d'échange de visibilité** pourront être conclus, en particulier pour relayer la programmation culturelle du musée qui s'adresse



Implantation des bannières de l'exposition *Football. A la limite du hors-jeu*, juin 2016.
Photo B. Regnier, Mairie de Bordeaux

Exposition *Jack London dans les mers du Sud*, gare Saint-Jean, Bordeaux, automne 2018.
Photo L. Gauthier, Mairie de Bordeaux

à un public plutôt local. Ainsi, l'objectif est de pouvoir développer les partenariats qui permettront, ponctuellement, de mettre la lumière sur les événements, à travers du publiédactionnel par exemple. Un travail de ciblage devra être réalisé en amont pour déterminer les vecteurs de communication les plus pertinents pour toucher à la fois le cœur de cible actuel facile à capter sur les événements (CSP+, séniors), mais aussi de nouveaux publics dont le musée souhaite attirer l'attention.

Enfin, l'usage des réseaux sociaux amène à imaginer développer des liens de plus en plus étroits avec des « influenceurs ». Les blogs, comptes Facebook, Instagram, et autres sites de « bons plans » bénéficient d'une audience qui ne peut être ignorée. Il conviendra dès lors de prendre en compte systématiquement ce volet à la fois social et numérique dans l'élaboration des futurs plans de communication du musée.

2.9.4. Refondre le site internet et poursuivre une stratégie dynamique sur les réseaux sociaux

La **refonte du site internet** est un chantier envisagé depuis 2017. Pour mener à bien ces actions de communication et renforcer la visibilité du musée, le site internet est l'outil incontournable de la stratégie de communication de l'établissement. L'enjeu est de taille car le site devra répondre aux nouveaux usages du web que sont la consultation sur tablette et smartphone (technologie web responsive). Sa conception prendra en considération la diversité et le renouvellement des publics, en particulier à destination du public touristique (fonctionnalités multilinguisme, accessibilité handicap).

L'amélioration de la qualité des services en ligne est également recherchée avec l'accès aux collections en ligne (Aquitaine, Goupil et Jean Moulin), la possibilité de réserver sa visite et d'acheter son billet à l'avance ou encore faire des achats sur la boutique du musée (e-commerce).

Le musée doit être **facilement visible et identifié** par les internautes grâce à un site bien référencé mais surtout attractif. Plus qu'une vitrine institutionnelle, il devient à la fois le réceptacle et le socle de toute la communication transmédia mise en place grâce aux réseaux sociaux, à l'infolettre, au blog et aux chaînes vidéo.

Ainsi, les efforts porteront sur la **poursuite d'une stratégie dynamique de communication sur les réseaux sociaux**. Il s'agit en particulier de renforcer une programmation cohérente et complémentaire sur Facebook, Twitter et Instagram. Une ligne éditoriale propre et forte pour chaque réseau est à imaginer en support et en déclinaison de la nouvelle identité graphique du musée.

2.9.5. Consolider la mission « communication numérique »

Présent sur les réseaux sociaux depuis bientôt dix ans, la communication numérique du musée d'Aquitaine monte en puissance depuis ces cinq dernières années. Une véritable mission s'est développée autour de la gestion du site internet, de l'animation des réseaux, de la veille numérique, de la modération et des relais d'information.

Selon la configuration de l'équipe, deux à quatre contributeurs mènent à bien cette mission. Depuis 2014, la plus large part des actions, orchestrées par la responsable de la stratégie numérique et la responsable de la communication, est confiée à un(e) volontaire en mission de service civique, présent 8 mois de l'année.

Si cette solution offre l'avantage de renouveler le regard porté sur l'utilisation des outils de communication numérique ainsi que leurs évolutions, la continuité de service s'en trouve fragilisée. En effet, lors de certaines périodes d'activité creuses en l'absence de ce(tte) volontaire en service civique on remarque une baisse notable de l'audience et de l'interaction avec le public en ligne.

Aujourd'hui, la multiplicité d'outils de communication, de gestion et de veille mis en place nécessite un **suivi régulier** (facebook, twitter, instagram, youtube, blog pourmontagne.fr, site internet, opacweb, wiki, gmail, avis google, tripadvisor, etc.). Le musée a l'ambition de poursuivre sa dynamique de communication en développant davantage ses réseaux et en faisant rayonner ses activités, mais aussi celles du Centre National Jean Moulin et du musée Goupil.

Aussi paraît-il opportun voire nécessaire de **consolider la mission de stratégie de communication numérique** avec une personne dédiée à ces fonctions, un webmaster/community manager garant du suivi et du bon usage de ces outils.

2.10. Moyens et fonctionnement

2.10.1. Une réflexion sur le statut du musée

Les musées en France, de taille comparable au musée d'Aquitaine, sont soumis à une série de paradoxes et de contraintes :

- D'une part, les musées doivent poursuivre leur développement (fréquentation, rayonnement, acquisition de collections) tout en étant soumis à la réduction des dépenses publiques.
- D'autre part, pour réaliser ces missions, les musées doivent rechercher de nouvelles sources de recettes (mécénat, privatisation d'espaces, boutique, billetterie, etc.). Or, le système actuel de régie municipale directe n'offre pas toujours la souplesse et la réactivité nécessaires dans la recherche de ressources propres. Néanmoins, il est à noter que l'administration de la ville de Bordeaux a mis en place la possibilité de réaffecter une partie de ressources propres dans le budget des musées de Bordeaux, dans le cadre de décisions modificatives, ce qui semble faire figure d'exception en France.
- Enfin, les musées doivent répondre à des attentes des publics, en quête de renouvellement et de la diversification de l'offre. Or, le musée d'Aquitaine doit compter avec d'autres établissements recevant du public (Cité du Vin, Cap Sciences, Musée Mer Marine, prochainement Les Bassins de Lumière portés par l'entreprise Culturespaces) à forte capacité financière et disposant d'une souplesse de fonctionnement permettant une réactivité et un renouvellement.

Quelles sont les solutions de développement ? Tout d'abord, il est nécessaire de réfléchir au rayonnement du musée. Local, métropolitain, départemental, régional, national ? D'où vient le public, d'où viennent les collections, quelle est la cartographie des musées dans ces territoires ? Le musée d'Aquitaine accueille aujourd'hui plus de 150 000 personnes par an ce qui en fait le musée le plus visité de Nouvelle-Aquitaine avec des collections bordelaises, métropolitaines, girondines, aquitaines et mondiales. La ville de Bordeaux a mis en place un comité de pilotage avec tous les échelons territoriaux publics représentés pour réfléchir au devenir du musée, à son utilité dans la construction des politiques publiques de ces territoires et au moyen de conforter le rôle du musée dans ces politiques publiques (sous forme de conventions, de contrats d'objectifs par exemple).

Ensuite, il s'agit de voir comment conforter les missions de service public du musée. Cela peut passer par des partenariats avec d'autres services ou établissements publics (travail avec le Centre Archéologie Préventive de Bordeaux Métropole, le CIAP, le Jardin botanique, les bibliothèques, le Service régional de l'inventaire et du patrimoine...). Cela passe aussi par des ressources propres à développer sans que cela soit trop chronophage. Cela peut passer également par des ajustements de l'organisation du musée dans le cadre du plan prévisionnel des départs en retraite, voire de ses modes de fonctionnement, pour coller au plus près des orientations du Projet Scientifique et Culturel.

2.10.2. Poursuivre la diversification des ressources financières

● *Location d'espaces*

Le musée d'Aquitaine perçoit 40 % du montant annuel des privatisations d'espaces, soit 14 280 € en 2019 contre 6 051 € en 2018 et 4 000 € en 2017. Le chiffre a doublé depuis le rattachement des privatisations d'espaces à la mission mécénat. Les tarifs de location sur les espaces jugés les plus prestigieux ont été revus à la hausse en juin 2019.

● *Boutique*

L'objectif est de continuer à augmenter le chiffre d'affaires annuel de la boutique du musée et de dégager une marge brute plus importante qui est le bénéfice réellement dégagé par la boutique, hors achats de stocks et investissements. Les produits qui y sont installés seront le plus souvent possible français, écoresponsables et issus du commerce équitable.

● *Mécénat*

Pour mettre en œuvre les grands projets de transformation présentés tout au long de ce PSC, le développement de ressources propres s'avère plus que jamais nécessaire. Le mécénat en constitue l'un des leviers majeurs, permettant de fédérer les énergies autour de projets ambitieux, aux retombées multiples pour le territoire et ses acteurs. Au cours de ces prochaines années, le mécénat sera ainsi pleinement intégré comme l'une des composantes du budget global des projets du musée. C'est un changement de perspective qui s'opère dans la manière de considérer les rapports entre le musée d'Aquitaine et ses publics, certains étant appelés à devenir des contributeurs financiers importants.

Parce qu'une collecte réussie s'appuie sur le temps long, c'est toute la gestion de projet qui s'en trouve impactée. Ainsi, l'anticipation que requiert une démarche de prospection impose de pouvoir bâtir bien en amont de son lancement des scénarii et des budgets suffisamment solides et attractifs pour pouvoir être présentés à des mécènes potentiels. En ce sens, investir dans **une démarche de mécénat de long terme constitue tout autant un élément structurant qu'une contrainte** dans le pilotage des activités.

De plus en plus, la recherche de mécènes devra ainsi être intégrée dès le démarrage de la définition des projets (expositions, travaux de rénovation, etc.). Une telle démarche requiert de définir clairement les besoins, qu'ils soient d'ordre financier, matériel, en visibilité ou encore en apport de compétences spécifiques, afin de pouvoir cibler des acteurs privés dont l'activité, les valeurs et les intérêts sont en corrélation avec les ambitions définies.

La prospection de nouveaux mécènes s'appuie également sur un travail de fond de constitution d'un réseau de contacts et ambassadeurs du musée. Déjà lancé depuis deux ans, ce travail devra se poursuivre dans les années qui viennent et mettre à contribution tous les acteurs qui souhaitent accompagner le musée :

– Le *Cercle des entreprises mécènes*, dont les représentants sont autant de relais qui peuvent identifier voire parrainer de nouveaux soutiens. L'animation de cette communauté continuera à se décliner de différentes manières : organisation de temps de rencontres privilégiés entre mécènes, accès à des visites inédites (réserves du musée), mise en place d'une information régulière sur les actualités du musée, etc.

– L'association des *Amis du musée d'Aquitaine* qui avec ses 300 membres fédère des particuliers qui ont à cœur de faire connaître et d'enrichir les collections du musée. Elle constitue une force sur laquelle s'appuyer et les liens qui pourront être tissés avec la mission mécénat menée en direction des entreprises seront précieux pour poursuivre le développement d'un réseau de soutiens fort et actif.

Outre les entreprises et fondations privées, un des autres axes de développement de la démarche de mécénat pour les années à venir sera de parvenir à **mobiliser à nouveau le grand public**, comme ce fut le cas pour la restauration du cénotaphe de Michel de Montaigne. Cela peut s'envisager soit par une nouvelle campagne de financement participatif si l'un des projets le justifie, soit par des dispositifs de collecte originaux tels que, par exemple, la mise en place de bornes de don à l'accueil du musée, ou encore un dispositif de parrainage qui inciterait les donateurs existants à faire connaître à leurs proches

leur implication en faveur du musée en vue de les encourager à s'investir à leur tour. Là encore, l'enjeu sera de parvenir à tisser, puis conserver, un lien avec ces publics qui s'engagent aux côtés du musée et en deviennent de fidèles ambassadeurs.

Enfin, un des derniers leviers envisagés pourrait être la recherche de mécènes étrangers. En effet, étant donné les collections et les projets à dimension internationale que le musée conduit régulièrement, il apparaît pertinent d'identifier les réseaux avec lesquels des liens pourraient être créés en vue d'attirer ces nouveaux donateurs.

2.10.3. La démarche ADN

La démarche ADN – Acteurs d'une dynamique nouvelle a été initiée en 2018 à l'échelle de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, dans tous les services. Elle visait à définir de bonnes pratiques à partager collectivement, des engagements à agir pris au sein de chaque service, et des propositions d'améliorations, vis-à-vis de sa propre hiérarchie et vis-à-vis des autres directions générales.

Plusieurs points d'attention et propositions ont émergé des réunions conduites au sein du musée :

- Mieux faire circuler l'information entre les services et les niveaux hiérarchiques, et préciser les circuits de validation qui ne sont pas toujours très clairs ;
- Organiser des temps privilégiés qui offrent aux équipes l'occasion de se croiser, d'échanger davantage. Il est ici question de convivialité, mais également d'interconnaissance : bien savoir qui fait quoi, sur quels projets chacun travaille et ce tant au sein du musée que de manière plus globalement à la Direction générale des affaires culturelles.

Des progrès restent encore à accomplir, notamment dans l'élaboration concertée de procédures écrites, qui simplifieront certainement le travail de tous. Il faut aussi planifier la rénovation de la cuisine, un espace de repos qui n'est guère fréquenté aujourd'hui : de jolies peintures, un mobilier confortable, un espace de restauration agréable... Les idées sont nombreuses pour en faire un lieu chaleureux où les collègues de tous les services pourront se retrouver avec plaisir sur leur temps de pause.

2.10.4. Contribuer à la transition écologique

Dans tous les domaines que le musée peut maîtriser (et c'est donc plus compliqué par exemple sur l'exploitation du bâtiment du fait des marchés conclus avec la Ville), il faut œuvrer à **limiter l'impact environnemental des activités du musée**. Cet impact est à mesurer à tous les niveaux, notamment (liste non exhaustive) :

- Le mobilier et les fournitures de bureau, les produits d'entretien, etc.
- Les prestataires sollicités pour les vernissages et pots divers : comment tendre vers le bio, le local et le recyclable ?
- Les expositions : promouvoir l'éco-conception, gérer la fin de vie du mobilier d'exposition, et travailler sur l'équilibre entre expositions « circuit court » (les propres collections du musée d'Aquitaine) et expositions accueillant des œuvres plus lointaines. Stéphane Lormeau, responsable du service technique du musée, organise avec l'école des beaux-arts de Bordeaux la récupération dans les nouveaux ateliers de l'école d'une grande partie du matériel des expositions temporaires du musée (plexiglass, peintures, bois, etc.), un matériel qui jusqu'à présent partait systématiquement à la déchetterie, faute de place pour le stocker au musée.
- Les supports de médiation : quid des milliers de livrets-jeux et guides de visite commandés chaque année au service reprographie ?

- La mobilité des agents du musée et celle des conférenciers et intervenants extérieurs : s'équiper pour la visioconférence, limiter les déplacements en avion, mettre à disposition des vélos, privilégier les déplacements en train.
- Les transports d'œuvres : organiser le groupage, étudier les matériaux des caisses, le réemploi, valoriser les transporteurs engagés dans des démarches écoresponsables.

Dans le cadre d'une mission de service civique accomplie en 2019-2020 au musée, Alice Dauga a pu établir un premier état des lieux et développer des propositions à partir de ces quelques pistes de travail, guidée par le directeur du développement durable de Bordeaux Métropole. On trouvera sa note complète au point 5.2.1 des Annexes.

Un groupe de travail doit être monté avec l'aide de la Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable de Bordeaux Métropole, groupe qui impliquera tous les usagers du lieu, c'est-à-dire au moins une personne de chaque service du musée et des habitants de la Métropole fréquentant le musée (représentants des *Amis du musée* ou de structures régulièrement accueillies en visite). L'objectif est d'élaborer un plan d'action chiffré, l'inscrire dans un calendrier puis le mettre en œuvre en s'engageant chacun tant individuellement qu'au niveau de l'institution.

Pour un musée du Nous

Proposer un Projet scientifique et culturel pour les cinq prochaines années oblige à placer le musée au cœur des évolutions de la ville de Bordeaux et de la région Nouvelle-Aquitaine, à représenter les mutations de notre société, les débats qui l'animent, de l'évolution des pratiques des publics et des musées en Europe et dans le monde.

L'écriture collective de ce document et les très nombreuses rencontres qui ont émaillé ces deux années de préparation sont le gage d'**une proposition plurielle avec un point d'équilibre entre préservation du patrimoine et transmission/participation du public** en plein cœur d'une ville en profonde mutation. Ce projet s'appuie sur les collections et le bâtiment du musée d'Aquitaine en plaçant systématiquement les publics au cœur des actions entreprises.

Le Projet scientifique et culturel pose la question des trois territoires concernés, Bordeaux, l'Aquitaine et les relations avec d'autres continents. Le PSC propose une articulation entre ces trois échelles autour de la thématique des échanges en suivant deux fils conducteurs :

- L'histoire du site et du bâtiment (musée, université, lycée, couvent, tombeau présumé de Montaigne, fortification médiévale, peut-être nécropole romaine...) avec une capillarité entre l'histoire du site et celles du quartier, de la ville, de la région... où le système hydrographique joue un rôle considérable. La connaissance et la valorisation du bâtiment sont un axe fort du projet ;
- L'histoire des collections (provenance, conditions d'acquisition, usage originel, sens actuel).

Pour comprendre notre société bordelaise et aquitaine actuelle, nous posons deux postulats, deux évidences :

- Les identités de nos territoires se comprennent à travers l'histoire des échanges, hybridations, métissages, qui sont source de création, d'adaptation, de tensions.
- Les identités de nos territoires se lisent à travers une adaptation/relation entre l'homme et son milieu (bassin sédimentaire, réseau hydrographique, proximité de l'Océan et des Pyrénées...). Le musée peut s'appuyer sur une collection de 400 000 ans et sur les études relatives à l'archéologie et à l'histoire du littoral et des fleuves et rivières néo-aquitains.

Le PSC pose aussi la question de l'évolution administrative du territoire avec la création de la région Nouvelle-Aquitaine en 2016. Le musée ne possède pas ou peu de collections provenant de Poitou-Charentes ou de Limousin. Des musées d'histoire et de société existent sur ces territoires. C'est pour cela que nous proposons une expérimentation de relation entre collection/sites et territoires à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en développant des partenariats avec les autres musées régionaux dans le cadre d'une politique de conventionnement avec la Région, les musées et villes partenaires de Bordeaux... On peut s'appuyer pour cela sur le comité de pilotage du musée, le comité scientifique et sur le réseau vivant des musées à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Quelles pistes ? La création de parcours patrimoniaux (Deuxième Guerre Mondiale, Montaigne ...) avec des collaborations multiples et des projets qui auront des répercussions sur les territoires concernés (itinérance d'œuvres, conférences, programmes de recherche, interventions auprès du public à Bordeaux et en dehors de Bordeaux, dans le cadre de conventions.

Le nom du musée

Nous proposons un cap qui est celui du titre du Projet scientifique et culturel « Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine ». Ce titre nous semble en adéquation avec ce que le musée d'Aquitaine est réellement. Nous proposons, dans un premier temps, de garder le nom de « musée d'Aquitaine » tant pour sa notoriété à Bordeaux et en région que pour le très bon retour de satisfaction que nous avons du public. Nous sommes conscients que le nom n'est plus forcément adapté au repositionnement en tant que musée d'histoire de ville et musée de civilisation et la dénomination de la nouvelle région pose question. Nous pensons, avec notre comité scientifique, que nous devons dans un premier temps, conserver le nom de musée d'Aquitaine avant le lancement éventuel d'un vaste projet de rénovation du bâtiment de 29 000 m² dont 60 % sont aujourd'hui occupés par des réserves en plein cœur de ville, pour 1,4 million d'objets, pour présenter des sections muséographiques invisibles ou presque (Égypte ancienne, ethnographie régionale, collections extra européennes) et deux musées fermés au public (Goupil et Jean Moulin).

Les réserves archéologiques externes mutualisées

C'est la mère de toutes les batailles. Il est nécessaire de libérer des espaces dans le bâtiment du musée pour rendre accessibles tous les projets et collections évoqués ci-dessus. Une étude de faisabilité est en cours pour la création de réserves archéologiques mutualisées en réunissant les besoins de la DRAC (Service régional archéologique, Conservation Régionale des Monuments historiques), les besoins de la métropole (service archéologique) et les besoins du musée d'Aquitaine pour une réponse partagée et concertée, en lien avec les universités de Bordeaux en termes de conservation, d'étude et de valorisation.

Que retenir ? La volonté de développer un musée à dimension atlantique et d'envergure nationale où le thème des échanges et de la relation est illustré par les témoins matériels que sont les collections. Offrir au public un espace de culture, de plaisir et de convivialité dans un bâtiment à haute valeur patrimoniale en plein cœur de Bordeaux. S'appuyer sur l'histoire et l'esprit des lieux pour proposer une offre culturelle diversifiée, pertinente et complémentaire. La présence ancienne des deux universités dans le Palais des Facultés, d'un ancien blockhaus allemand de la Deuxième Guerre mondiale, de l'appartement du bibliothécaire de la seconde moitié du XIX^e siècle ou encore du tombeau présumé de Montaigne sont porteurs de sens et de symboles pour la réouverture du musée d'Aquitaine avec de nouvelles sections muséographiques, du Centre National Jean Moulin et du musée Goupil.

Il s'agit de repositionner le musée comme **un musée d'histoire de ville** en fonctionnant par cercles concentriques : le sous-sol du musée, son quartier, sa cité, la métropole, le département, la région et les relations avec le reste du monde. Il s'agira d'affirmer une dimension écologique de ce musée tant dans les thèmes abordés (les rapports entre l'homme, la plante et l'animal) que dans la création d'un jardin atlantique, les pratiques de l'équipe du musée, la prise en compte de la transition climatique et énergétique. L'objectif prioritaire est de proposer **un musée citoyen et hospitalier**, ouvert au plus grand nombre, aux enfants comme aux adultes, à ceux qui en sont le plus exclus, un musée s'inscrivant dans un idéal de démocratisation mais aussi d'émancipation, qui donne des clés de lecture pour comprendre notre cité et notre société et invite sans cesse au décloisonnement, à l'échange et au débat.

Ce musée du Nous, avec une volonté d'ouverture, d'interculturalité qui s'inscrit dans une démarche participative, incarnera le musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine.

Crédits et remerciements

Un musée-monde, de Bordeaux et d'Aquitaine

Projet scientifique et culturel du musée d'Aquitaine pour la période 2020/2025

Direction : Laurent Védrine

Coordination : Katia Kukawka, Alice Dauga, Marina Pangrazi

Rédaction : Régine Bigorne, Marion Blanchet, Christian Block, Carole Brandely, Nicolas Caraty, Nicolas Charrié, Philippe Chauveau-Vindrinet, Delphine Cheignon, Alice Dauga, Cécile Dumas, Geneviève Dupuis-Sabron, Sophie Fontan, Myriam Fontanet, Marie-Christine Hervé, Isabelle Hoarau, Jean-Marie Kabrane, Katia Kukawka, Stéphane Lormeau, Paul Matharan, Vincent Mistrot, Marina Pangrazi, Géraldine Roesch, Sophie Rolland, Éliette Sauvan, Laurent Védrine, Anne Ziégélé.

Avec la contribution de toutes les équipes du musée aux séminaires et ateliers organisés depuis janvier 2018.

Mise en page et illustrations : Michel Porte-Petit

Crédits photographiques : Lysiane Gauthier, Anaïs Sibelait, Alice Dauga, Frédéric Deval, Benjamin Regnier, Guy Talazac.

Le musée remercie :

Les collègues de la Direction générale des Affaires Culturelles pour leur implication dans la mise en œuvre du Projet scientifique et culturel

L'équipe de coaching de Bordeaux Métropole pilotée par Laurence Rosazza-Riz

La Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole pour son accompagnement

Les membres du comité scientifique du musée d'Aquitaine pour leurs apports et leur soutien

*« À Bordeaux, nous pouvons sortir sans but, assurés d'aboutir
à une merveille. »*

François Mauriac (1885-1970)



ANNEXES

UN MUSÉE-MONDE, DE BORDEAUX ET D'AQUITAINE

SOMMAIRE DES ANNEXES

1. Publics	171
1.1. Dépliant du musée	172
1.2. Fréquentation et profils des visiteurs	173
2. Collections	177
2.1. Expositions	178
2.2. Rencontres scientifiques	179
2.3. Publications	181
2.4. Bilan des acquisitions 2011-2018 et détail des acquisitions 2017-2018	182
2.5. Bilan des restaurations 2011-2017 et détail des restaurations 2016-2017	185
2.6. Prêts et emprunts d'œuvres 2014-2018	186
2.7. Comité scientifique	187
2.8. Partenariats internationaux	210
2.9. Plan de récolement décennal	211
3. Bâtiment	219
3.1. Plan niveau 1	220
3.2. Plan niveau 2	221
3.3. Plan niveau 3	222
3.4. Plan niveau 4	223
3.5. Plan niveaux 5-6	224
4. Fonctionnement	225
4.1. Organigramme	226
4.2. Effectif permanent	227
4.3. Budget de fonctionnement	228
4.4. Évolution des recettes du musée (billetterie et boutique)	229
4.5. Boutique	230
4.6. Évolution du mécénat depuis 2013	231
5. Actions transversales	233
5.1. Le développement durable	234
5.2. Le musée déconfiné	243

Publics



1.1. Dépliant du musée

Museo de Patrimonio y Civilización

El Museo de Aquitaine, situado en la antigua fachada del Palacio de los Borja, alberga una de las colecciones más prestigiosas de historia de Europa que cuenta con más de 100.000 objetos, 6 museos temáticos y un espacio de exposiciones temporales que ofrece un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Colecciones permanentes prestigiosas

El Museo de Aquitaine alberga prestigiosas colecciones de los siglos de la Prehistoria, la Historia y el Arte, desde la Prehistoria hasta el siglo XXI. Entre ellas, cabe destacar la colección de arte prehistórico de la región de Aquitaine, desde el arte rupestre hasta el arte del siglo XXI.

Grandes exposiciones temporales

El Museo de Aquitaine organiza exposiciones temporales que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Un museo vivo

El Museo de Aquitaine organiza actividades educativas para todos los públicos, desde niños hasta adultos, que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

La biblioteca del museo

La biblioteca del museo ofrece una colección de libros, revistas y documentos que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Musée d'Aquitaine

20 Cours Borjaux - 33000 Bordeaux
05 56 01 51 00 / musee.aquitaine.fr

Adresse : 20 Cours Borjaux - 33000 Bordeaux
Horaires : du mardi au dimanche, de 10h à 18h
Accès : accessible aux personnes à mobilité réduite
Tarif : 5 € (adulte), 3 € (enfant de 6 à 12 ans), 1 € (enfant de 3 à 5 ans), gratuit pour les moins de 3 ans, gratuit pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 25 ans, gratuit pour les moins de 30 ans, gratuit pour les moins de 35 ans, gratuit pour les moins de 40 ans, gratuit pour les moins de 45 ans, gratuit pour les moins de 50 ans, gratuit pour les moins de 55 ans, gratuit pour les moins de 60 ans, gratuit pour les moins de 65 ans, gratuit pour les moins de 70 ans, gratuit pour les moins de 75 ans, gratuit pour les moins de 80 ans, gratuit pour les moins de 85 ans, gratuit pour les moins de 90 ans, gratuit pour les moins de 95 ans, gratuit pour les moins de 100 ans.

Museo de Patrimonio y Civilización

El Museo de Aquitaine, situado en la antigua fachada del Palacio de los Borja, alberga una de las colecciones más prestigiosas de historia de Europa que cuenta con más de 100.000 objetos, 6 museos temáticos y un espacio de exposiciones temporales que ofrece un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Colecciones permanentes prestigiosas

El Museo de Aquitaine alberga prestigiosas colecciones de los siglos de la Prehistoria, la Historia y el Arte, desde la Prehistoria hasta el siglo XXI. Entre ellas, cabe destacar la colección de arte prehistórico de la región de Aquitaine, desde el arte rupestre hasta el arte del siglo XXI.

Grandes exposiciones temporales

El Museo de Aquitaine organiza exposiciones temporales que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Un museo vivo

El Museo de Aquitaine organiza actividades educativas para todos los públicos, desde niños hasta adultos, que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

La biblioteca del museo

La biblioteca del museo ofrece una colección de libros, revistas y documentos que ofrecen un panorama de la historia, el arte y la cultura de la región de Aquitaine, desde el arte prehistórico hasta el siglo XXI.

Musée d'Aquitaine

20 Cours Borjaux - 33000 Bordeaux
05 56 01 51 00 / musee.aquitaine.fr

Adresse : 20 Cours Borjaux - 33000 Bordeaux
Horaires : du mardi au dimanche, de 10h à 18h
Accès : accessible aux personnes à mobilité réduite
Tarif : 5 € (adulte), 3 € (enfant de 6 à 12 ans), 1 € (enfant de 3 à 5 ans), gratuit pour les moins de 3 ans, gratuit pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 25 ans, gratuit pour les moins de 30 ans, gratuit pour les moins de 35 ans, gratuit pour les moins de 40 ans, gratuit pour les moins de 45 ans, gratuit pour les moins de 50 ans, gratuit pour les moins de 55 ans, gratuit pour les moins de 60 ans, gratuit pour les moins de 65 ans, gratuit pour les moins de 70 ans, gratuit pour les moins de 75 ans, gratuit pour les moins de 80 ans, gratuit pour les moins de 85 ans, gratuit pour les moins de 90 ans, gratuit pour les moins de 95 ans, gratuit pour les moins de 100 ans.



Un musée vivant

Avec ses partenaires, le musée d'Aquitaine propose toute l'année de nombreuses manifestations culturelles et scéniques, dans et hors les murs : projections de films, concerts, colloques et tables rondes, débats... Des rencontres privilégiées sont aussi proposées aux enfants, dans un cadre familial ou scolaire : visites commentées, ateliers pédagogiques, animations. Le musée d'Aquitaine participe également aux grands rendez-vous nationaux : Journées du Patrimoine, Nuit européenne des musées, Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions.

La bibliothèque du musée

Spécialisée en histoire, archéologie, anthropologie et ethnographie régionale, européenne et extra-européenne, la bibliothèque possède une riche collection de plus de 100 000 documents. Elle propose également les catalogues des expositions du musée d'Aquitaine et les ouvrages de nombreux autres établissements patrimoniaux français et étrangers.

De grandes expositions temporaires

Le musée d'Aquitaine présente chaque année plusieurs expositions temporaires en rapport avec l'histoire et les cultures du monde. Pluridisciplinaires, elles permettent la découverte de thématiques culturelles très diverses, évoquant aussi bien l'histoire de Bordeaux et sa région que des thèmes européens et extra-européens.

Des collections permanentes prestigieuses

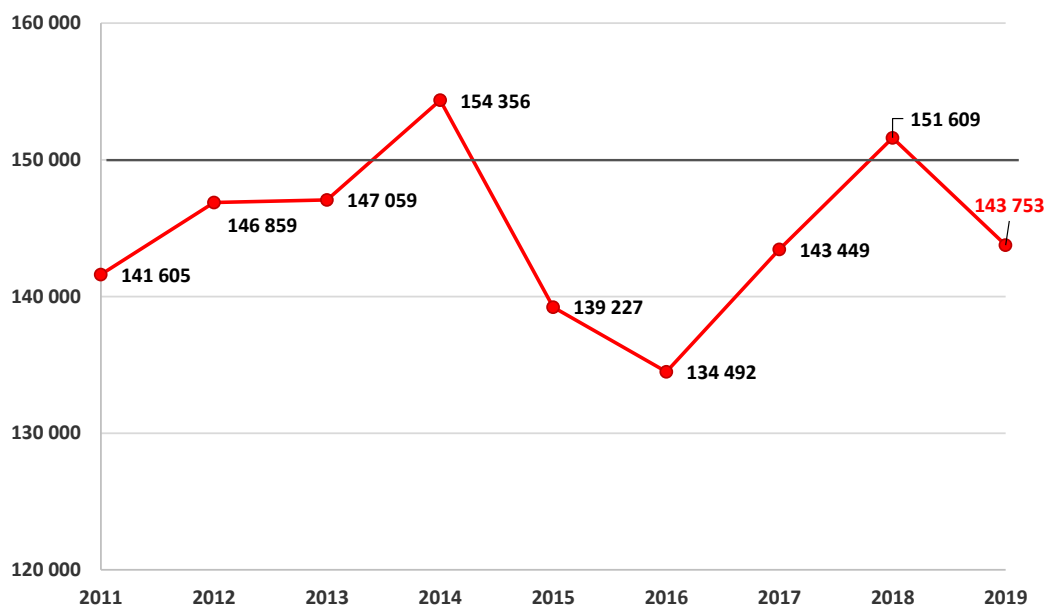
Le musée d'Aquitaine abrite de prestigieuses collections d'archéologie et extra-européenne, reconstituant l'histoire de Bordeaux et sa région. Après l'ouverture des salles « Bordeaux, la naissance de l'État », la rénovation consacrée au 19^e siècle, la rénovation de parcours permanent se poursuit avec l'ouverture d'un nouvel espace dédié au 19^e siècle et à l'entre-deux guerres : « Bordeaux, port(e) du monde 1800-1930 ». Enrichies de vitrines, ambiances sonores et supports multimédias, ces nouvelles salles séduisent par leur scénographie innovante.

Musée de patrimoine et de civilisation

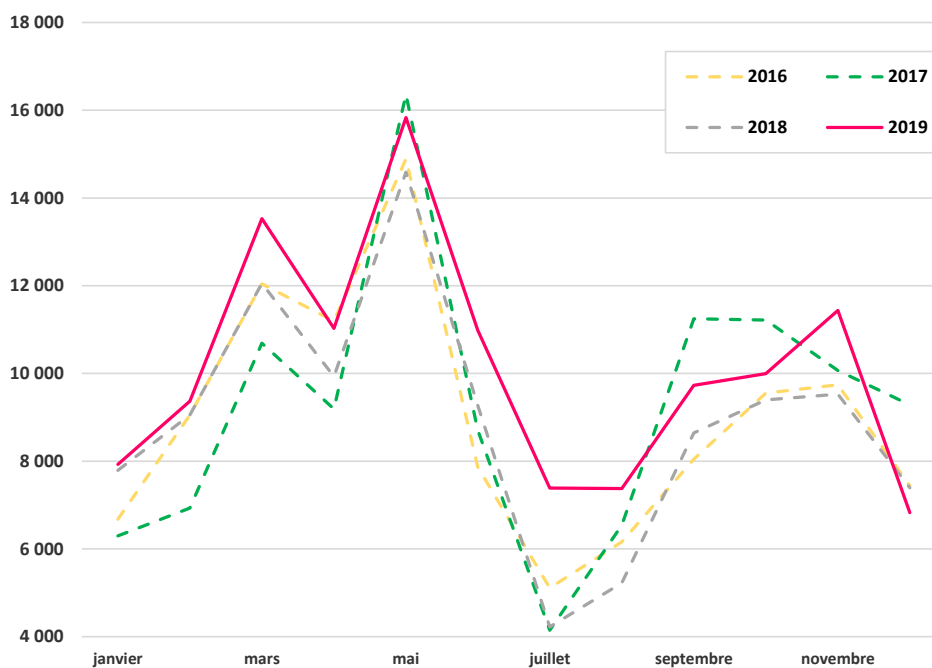
Situé dans l'ancienne Faculté des Lettres et Sciences de Bordeaux, le musée d'Aquitaine est l'un des grands musées d'histoire en France fréquenté chaque année par 150 000 visiteurs. Il s'inscrit de partenariats avec les universités, les centres de recherches et de nombreux musées dans le monde entier. Son rayonnement participe au développement patrimonial et culturel de la ville de Bordeaux, labellisée Ville d'Art et de Histoire et classée depuis 2007 au Patrimoine mondial de l'Unesco.

1.2. Fréquentation et profils des visiteurs

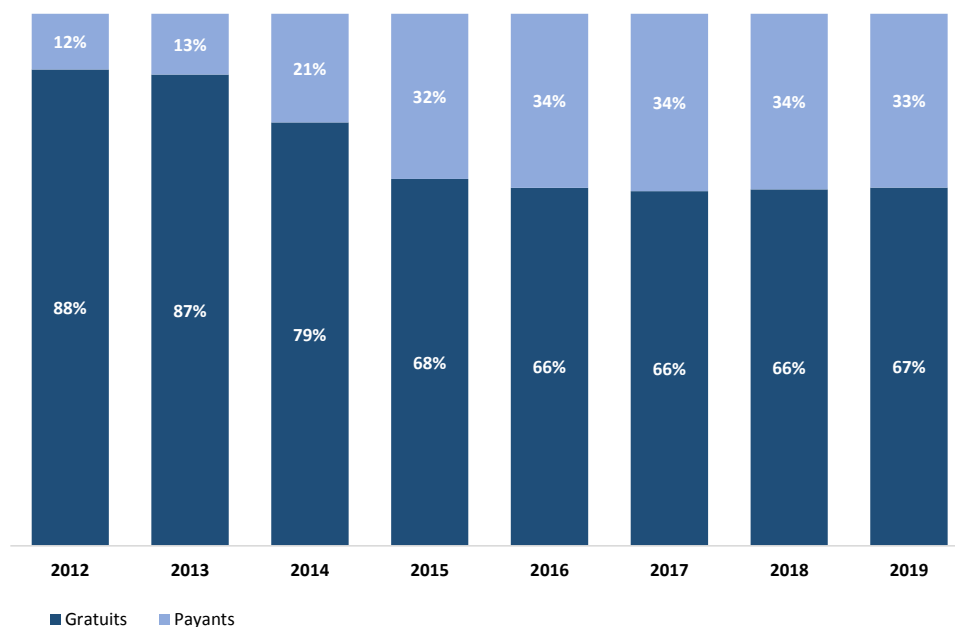
Évolution de la fréquentation annuelle du musée, 2012-2019



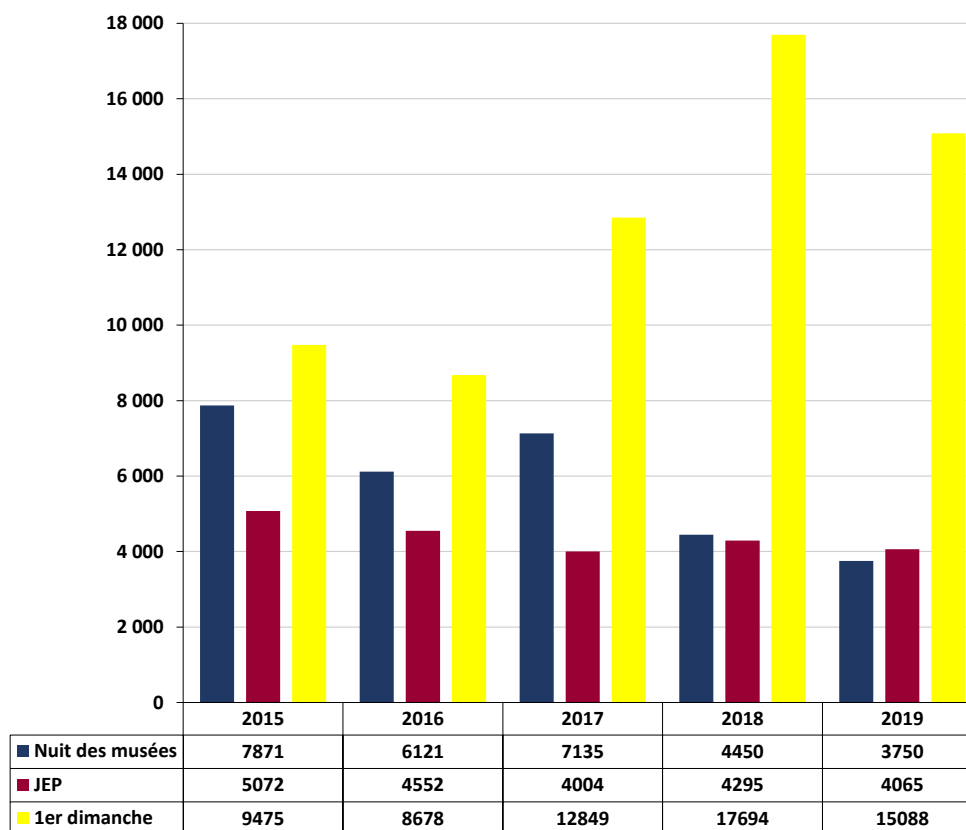
Évolution de la fréquentation mensuelle du parcours « 400 000 ans d'histoire(s) », 2016-2019



Une baisse notable de la part des exonérations depuis 2014

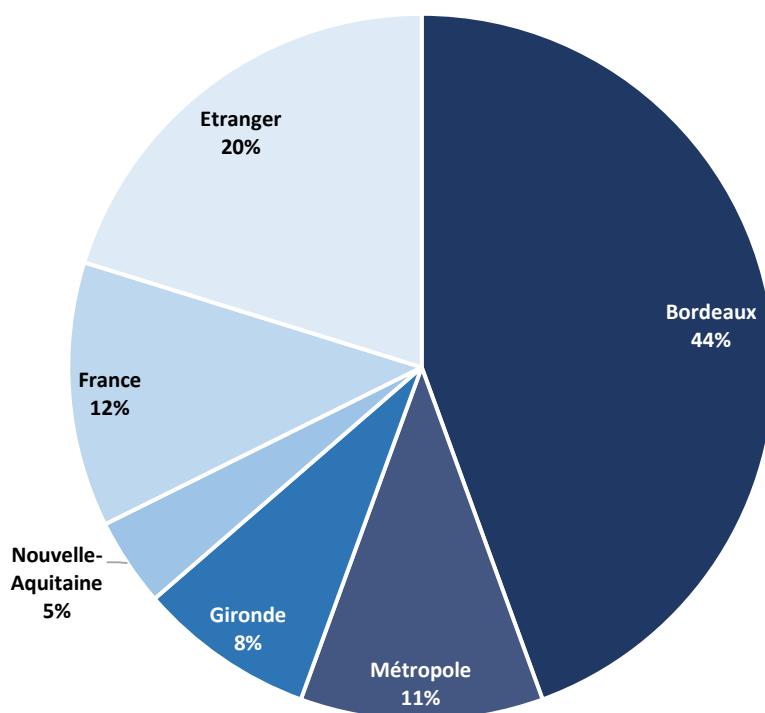


Fréquentation de la Nuit des musées, des Journées européennes du patrimoine et des premiers dimanches gratuits, 2015-2019

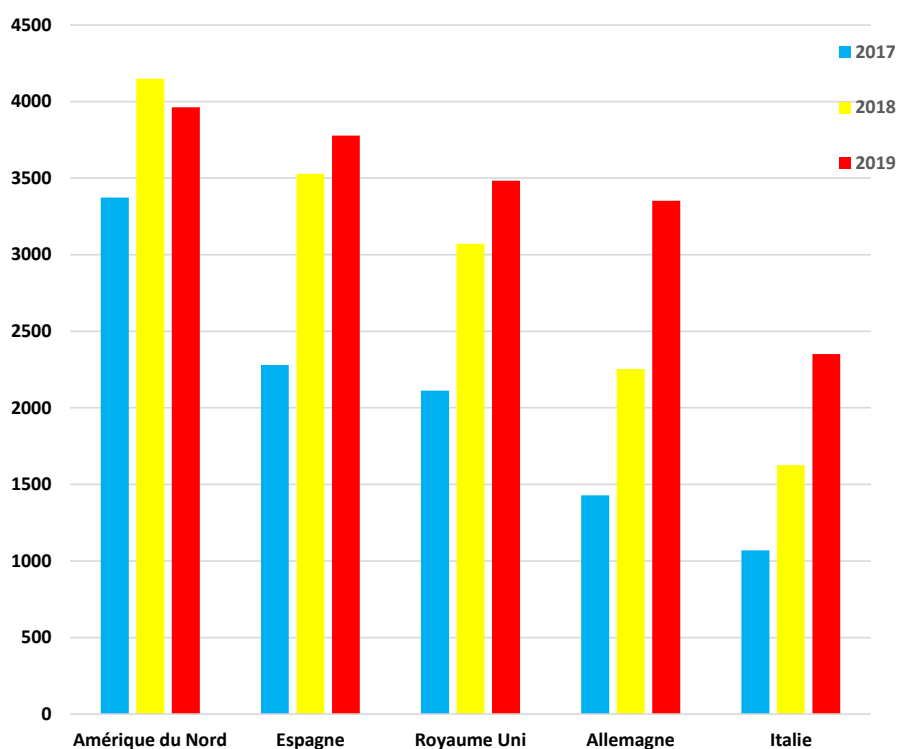


753

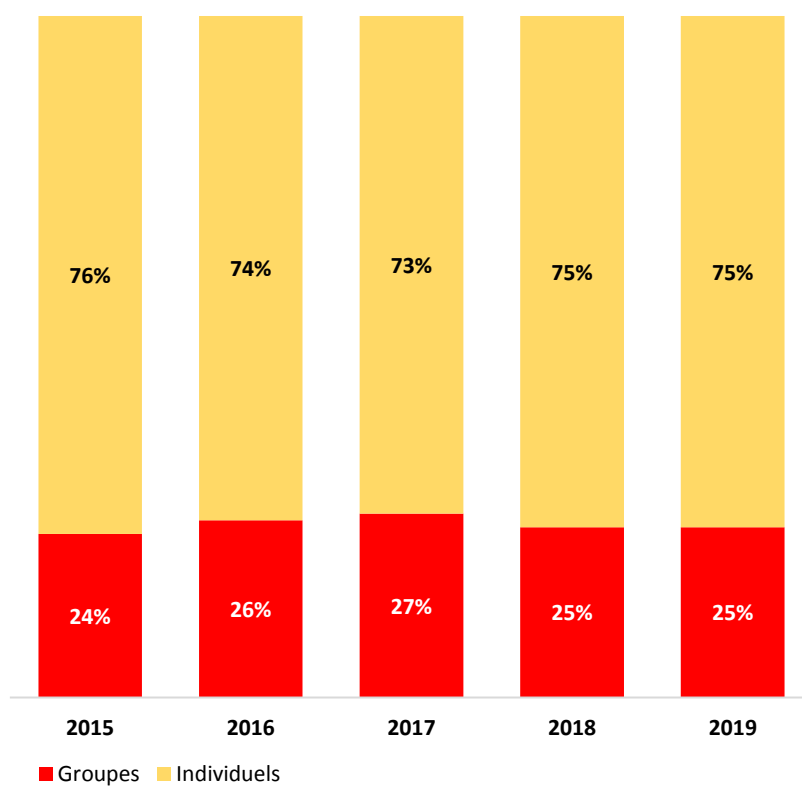
Des visiteurs principalement originaires de la métropole bordelaise (données 2019)



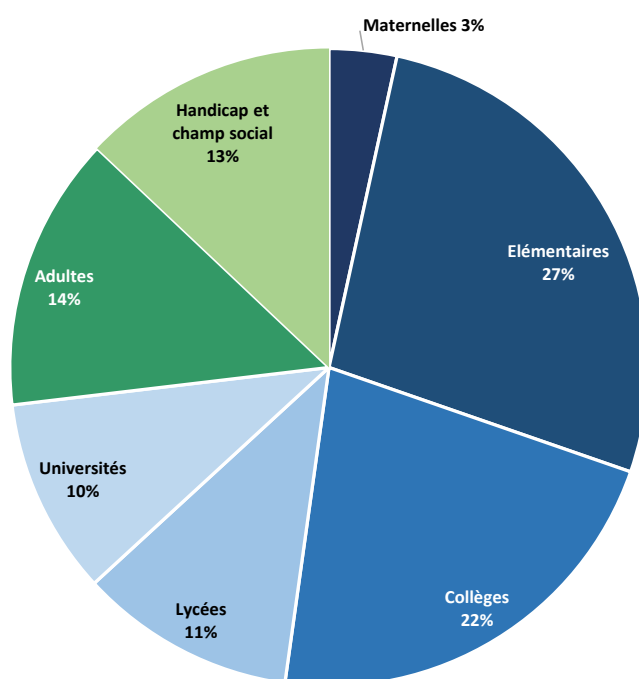
Fréquentation touristique : les cinq nationalités les plus représentées après la France, 2016-2019



La part des groupes dans la fréquentation du musée



Profils des groupes accueillis en 2019



Collections



2.1. Expositions

Périodes	Expositions	Précisions
11 mars - 8 juin	Hommage à Victor Louis et Pierre Lacour	Espace Goupil, exposition de l'association des Amis du musée d'Aquitaine
10 mai - 31 août	Marielle Plaisir. Les commodités de la conversation	Espace « ancienne librairie », en partenariat avec MC2A - Migrations culturelles Aquitaine Afriques
27 juin - 28 octobre	Chicano Dream. La collection Cheech Marin (1980-2010)	Espace Aquitaine, dans le cadre de 50 ans du jumelage Bordeaux-Los Angeles
28 août - 31 mai 2015	La Libération de Bordeaux	Centre Jean Moulin
2014 25 septembre - 26 octobre	A contre allées	Espace Goupil, restitution d'un projet photographique coordonné par C. Goussard pour l'association RUELLE - Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre L'Exploitation
3 novembre - 7 décembre	Des femmes, un vestiaire, un musée. Les manteaux à histoires	Espace Goupil, restitution des travaux réalisés dans le cadre d'ateliers de pratique artistique organisés par l'association Promofemmes
15 novembre - 1er février 2015	Patagonia - Peintures, encre et dessins de Laurent Chiffolleau	Espace Goupil, dans le cadre des Bons Baisers de Patagonie
24 novembre - 22 février 2015	Les classes moyennes en Afrique. Sciences sociales et photographie	Espace Aquitaine, en partenariat avec le laboratoire de recherche Les Afriques dans le monde (Sciences Po Bordeaux)
30 janvier - 30 mars	Itsas Begia. Regards sur le patrimoine maritime basque	Espace « ancienne librairie », photographies anciennes du musée d'Aquitaine et de l'Atelier Konarzewski
10 février - 31 mai	Les narrations de l'absence	Rez-de-chaussée du parcours des collections, en partenariat avec le FRAC Aquitaine
30 mars - 5 juin	Hayastan. Pensées d'Arménie - Photographies de Gaëlle Hamalian-Testud	Espace Goupil, dans le cadre des Bons Baisers d'Arménie
2015 13 avril - 31 octobre	Félix Arnaudin, le guetteur mélancolique. Œuvre photographique (1874-1921)	Espace Aquitaine
13 oct. - 17 janvier 2016 (musée) 13 oct. - 2 oct. 2016 (C. Jean Moulin)	Propagande ! Affiches en temps de guerre (1914-1918 et 1939-1945)	Espace « ancienne librairie » et Centre Jean Moulin
21 novembre - 10 janvier 2016	Hikari. Regards croisés sur le Japon - Photographies de Ferrante Ferranti	Espace Goupil, dans le cadre du festival Arts et Sciences de l'Université de Bordeaux
11 décembre - 6 mars 2016	Colombie, la guerre que nous n'avons pas vue	Espace Aquitaine, en partenariat avec la fondation Puntos de Encuentro (Bogota)
26 janvier - 27 mars	A force de vies faites de murs - Photographies de Bruce Milpied	Espace Goupil
6 février - 6 mars	L'art pour le savoir. L'université dévoile ses collections	Espace « ancienne librairie », exposition montée par les étudiants du master Patrimoine et musées de l'université Bordeaux-Montaigne
10 mai - 20 septembre	L'or des Akan, un peuple africain au cœur du commerce mondial (XV ^e -XIX ^e siècle)	Espace « ancienne librairie »
2016 9 juin - 30 octobre	Football, à la limite du hors-jeu	Espace Aquitaine
14 septembre - 16 octobre	Champ libre, de la détention à une collection	Espace Goupil, restitution d'un projet artistique mené à la maison d'arrêt de Gradignan
14 octobre - 31 décembre	El Maghreb. Retours au pays de mon père - Photographies de Malik Nejmi	Espace « ancienne librairie », dans le cadre des Bons Baisers du Maroc
13 décembre - 30 avril 2017	Tromelin, l'île des esclaves oubliés	Espace Aquitaine, adaptation de l'exposition conçue par le musée d'histoire de Nantes et l'Inrap
31 janvier - 30 avril	Vous me voyez ? De Ouaga à New York. Nouveaux regards sur Saint-Michel	Espace Goupil, restitution d'un projet artistique conduit par C. Goussard et C. Dabitch dans un quartier de Bordeaux. En partenariat avec Alifs (Bordeaux) et Trajectoires (Paris)
2017 27 juin - 4 mars 2018	L'archéologie à Grande Vitesse. 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux	Espace Aquitaine, en coproduction avec SNCF Réseau et LISEA
22 juillet - 6 décembre	1917. Voilà les Américains !	Centre Jean Moulin
18 novembre - 28 janvier 2018	ViDiMO SE - Photographies de João Garcia	Espace Goupil, dans le cadre des Bons Baisers des Balkans
29 mai - 2 décembre	Jack London dans les mers du Sud	Espace Aquitaine, adaptation de l'exposition conçue par le musée d'histoire de Marseille
2018 28 novembre - 3 février 2019	Refuges - Photographies de Leila Sadel	Espace Goupil, restitution d'une commande réalisée dans le cadre du programme de recherche PASSFRONT (UPPA - Rahmi - Musée d'Aquitaine)
2019 19 juin - 5 janvier 2020	La déferlante surf	Espace Aquitaine

2.2. Rencontres scientifiques

Date	Intitulés des colloques et journées d'étude	Organisation	
22-23 janvier	« Commémoration du 70 ^{ème} anniversaire des rafles à Bordeaux » - Colloque consacré à la radicalisation des persécutions antisémites en France de l'automne 1943 au printemps 1944	Musée d'Aquitaine/Centre National Jean Moulin	
31-mars	« L'empreinte du religieux dans l'espace public » - Colloque	Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Aquitaine (I.S.F.E.C.)	
2014	16-oct	Journée « Culture » / Semaine Digitale - Journée d'étude	Ville de Bordeaux dans le cadre de la Semaine Digitale
	07-nov	« L'acte de création au croisement de la littérature et des arts » - Journée d'étude	Association Permanences de la littérature /15e édition du festival de littérature et d'arts contemporains Ritournelles
	22-nov	« Auguste et l'Asie mineure » - Colloque	Ausonius, Université Bordeaux-Montaigne
	06-déc	« L'Art d'être ensemble : Femmes-Hommes, comment penser l'égalité ? » - Rencontres dédiées aux arts et aux sciences humaines	Acteurs du monde
	11-12 mai	« 5 ^e Rencontres Atlantiques. Engagisme et engagés au cœur des empires coloniaux : état des lieux et perspectives de recherche (XVII ^e -XXI ^e siècles) »	Musée d'Aquitaine/CNRS-CIRESC
9-11 octobre	« Vérité, justice, réparation : quel espoir pour l'Espagne ? » - Colloque transfrontalier consacré aux débats sur les crimes contre l'humanité du franquisme et sur l'application du droit universel en Espagne	Association Ay Carmela	
17-oct	« Jacques Chaban-Delmas » - Journée d'étude	Association des Amis de Jacques Chaban-Delmas	
2015	19-oct	« Permanence et renaissances des Antiquités » - Colloque dans le cadre des Journées de l'Association nationale des professeurs de langues anciennes	Arelabor
	19-20 novembre	« Objets frontière » - Colloque international	ANR Exogenèse /Université Bordeaux Montaigne
	21-nov	« La propagande en temps de guerre de Napoléon à nos jours » - Colloque dans le cadre de l'exposition « Propagande ! Affiches en temps de guerre »	Musée d'Aquitaine/Centre National Jean Moulin
	25-nov	« LaVeX. Langage, Vérité et eXactitude » - Colloque	Université de Bordeaux/CNRS
	10-11-12 décembre	« Vérités, réparations, réconciliations » - Colloque international associé à l'exposition « Colombie, la guerre que nous n'avons pas vue »	Musée d'Aquitaine/Université Bordeaux Montaigne/ESPE d'Aquitaine
26-27 mai	« Exposition(s) et média(s) : enjeux d'une dialectique actuelle » - Colloque de doctorants	Association REPLIC/École Doctorale de l'Université de Bordeaux/MICA/Centre François-Georges Pariset	
15-oct	« L'Amérique Andine : témoignages et interprétations des guerres d'indépendance »	Laboratoire Ameriber/Université Bordeaux Montaigne	
2016	20-21 octobre	« Défendre la mer à grande échelle : bases navales et infrastructures militaires (XIX ^e -XX ^e siècles) » - Colloque, 3e manifestation scientifique du programme « Patrimoine militaire »	Université Jean Jaurès Toulouse/Université Bordeaux Montaigne
	25-nov	Les inscriptions latines d'Aquitaine - Journée d'étude	Université Bordeaux-Montaigne/ CNRS-Ausonius
	18-janv	« Tromelin, l'île aux esclaves oubliés » - Journée d'étude dans le cadre de l'exposition	Musée d'Aquitaine/Université de Bordeaux/PACEA/GRAN
11-12 mai	« 6e Rencontres Atlantiques. Les traites transatlantiques et les systèmes esclavagistes au prisme des artistes contemporains »	Musée d'Aquitaine/CNRS-CIRESC	
2017	8-9 juin	« Passages et frontières en Aquitaine » - Colloque	UPPA, dans le cadre du projet de recherche « Passages et frontières en Aquitaine : lieux de transit et expériences migratoires (XIX ^e -XXI ^e siècles) »
	16-17 novembre	« 1914-1918. La société française en guerre. Nouveaux regards, nouvelles approches » - Colloque	Musée d'Aquitaine/Centre National Jean Moulin/Café historique
	12-avr	« Hommage au professeur Sory Camara (1939-2016) » - Journée d'étude	Musée d'Aquitaine/Faculté d'ethnologie de l'Université de Bordeaux
	24-mai	« Suivant nos camarades parisiens... Le mai 68 étudiant à Bordeaux » - Journée d'étude	Université Bordeaux Montaigne
2018	17-18 mai	« Pratiques artistiques et contemporaines d'Afrique ; formes et enjeux politiques » - Colloque	LAM Sciences Po Bordeaux
	10-oct	« Entre biologie et culture : mieux connaître nos ancêtres » - Journée d'étude dans le cadre de la Fête de la Science 2018	Musée d'Aquitaine/LaScArBx /PACEA
	8-9 nov	« Bordeaux et la Gironde, de l'armistice à la paix » - Journées d'étude dans le cadre des commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale	Musée d'Aquitaine/Centre National Jean Moulin/Sciences Po Bordeaux/GRETHA-Université de Bordeaux
	29-30 nov	« Penser la 'dégénérescence' : fascisme, arts et sciences sociales » - Colloque	Centre Jean Moulin/Centre Aquitain d'Histoire du Droit

2019

25-janv	« Résistances, génocide et libération des camps » - Journée d'étude	Rectorat de Bordeaux
08-févr	« Musée-tourisme: un cause commune » - Journée professionnelle de l'AGCCPF	Musée d'Aquitaine/AGCCPF
5 et 6 mars	« Les mondes juifs » - Colloque	Rectorat de Bordeaux
08-mars	« La Renaissance dans la pensée juridique contemporaine » - Journée d'étude	Université de Bordeaux
05-avr	« La transmission dans la Caraïbe » - Colloque international	Université Bordeaux Montaigne
9-10 mai	« 7 ^e Rencontres atlantiques. Musées, mémoires et collections : les sémiophores des traites et des esclavages ». Colloque international	Musée d'Aquitaine/CNRS-CIRESC
07-juin	« 52 ^e Congrès national des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur » APLAES - Journée d'étude interdisciplinaire	Université Bordeaux-Montaigne
9, 10 et 11 oct	« La Nouvelle-Aquitaine et les outre-mers : le métissage des cultures matérielles (XVIII ^e -XIX ^e siècles) - Colloque dans le cadre du programme NAOM	Université Bordeaux-Montaigne (CEMMC)/MSHA
15-oct	« Jouer W. E. B. Du Bois aujourd'hui » - Table ronde en ouverture du colloque de Paris	Musée d'Aquitaine/Université Bordeaux Montaigne/ Université de Chicago (Paris)
05-nov	« Surf, un sport sous liberté conditionnelle ? » - Journée d'étude dans le cadre de l'exposition « La déferlante surf »	Musée d'Aquitaine/MSHA
7 et 8 nov.	« Tout passe sauf le passé » - Journées d'étude sur la décolonisation des musées	Musée d'Aquitaine/Goethe-Institut Bruxelles
28-nov	« Surfing Across the Board. La culture surf en haut de la vague » - Colloque dans le cadre de l'exposition « La déferlante surf »	Musée d'Aquitaine/Ecole Polytechnique de Paris
13-déc	« Actualités de la recherche en Protohistoire dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne » - Journée d'étude	Musée d'Aquitaine/Fédération Aquitania

2.3. Publications

Date Liste des publications

- Revue des musées de France, 2014 n°2 : - *Sortie de messe de la chapelle Saint-Joseph de Bordeaux*, Jules de Verneuilh (inv.2013.2.1), don des Amis que musée d'Aquitaine. Notice de Geneviève Dupuis-Sabron - *Scène de charité sur la place des Quinconces à Bordeaux*, Louis Mathieu-Didier Guillaume (inv.2013.6.3), achat avec l'aide du FRAM Aquitaine. Notice de Geneviève Dupuis-Sabron
-
- 2014** BONTE, Catherine, COUSTET, Robert. *20 ans d'acquisitions : œuvres acquises par les Amis du musée d'Aquitaine et offertes au musée depuis la fondation de l'association 1993-2013*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2014
- KUKAWKA, Katia. *Chicano Dream : la collection Cheech Marin (1980-2010) / sous la direction de Katia Kukawka*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2014
- ABRAHAM, E., BESSOU, M., ZIEGLE A., [et al.] *Terahertz, X-ray and neutron computed tomography of an Eighteenth Dynasty Egyptian sealed pottery*. Berlin : Springer Verlag, 2014
- ARNAUDIN, Félix. *Œuvre photographique : 1874-1921*. Bordeaux : Confluences, 2015
-
- 2015** BARRY, Stéphane et LE BLAY Eric. *Propagande ! Affiches en temps de guerre : 1914-1918, 1939-1945*. Bordeaux : Memoring, 2015
- HUBERT, François [dir.] *Musée d'Aquitaine : voyage au cœur des collections*. Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, 2015
- Revue des musées de France, 2016 n°2 : - *Fragment de couvercle de sarcophage* (inv. 2014.4.1), don de Marie-France, Marie-Josette et François Quéraud. Notice de Anne Zièglé - *Torque* (inv.2015.5.1), achat par préemption. Notice de Vincent Mistrot - *Crochet de châtelaine* (inv.2014.3.1), achat. Notice de Geneviève Dupuis-Sabron
-
- 2016** CRAPPIER, Jean-Jacques. *L'or des Akan : un peuple africain au cœur du commerce mondial, XV^e-XIX^e siècle*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2016
- MATHARAN, Paul et CALLEDE, Jean-Paul. *Football : à la limite du hors-jeu*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2016
- CHAUVEAU, Philippe. *Champ libre : de la détention à une collection*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2016.- 64 p.
- GOUSSARD, Christophe et DABITCH, Christophe. *Vous me voyez ? De Ouaga à New York, nouveaux regards sur Saint-Michel*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2017
- MAN, Nathalie. *Gloire à nos souvenirs*. Bordeaux : Musée d'Aquitaine, 2017.
- MISTROT, Vincent et HUET, Christel. *L'archéologie à grande vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux*. Paris : Errance, 2017
- ZIEGLE, Anne [contrib.] *50 ans de protection du centre historique : du secteur sauvegardé au site patrimonial remarquable (1967-2017)* : livret d'exposition. - Bordeaux patrimoine mondial, 2017
- ZIEGLE, Anne. « La société archéologique de Bordeaux et le Musée d'Aquitaine » in. *Mois scientifique publié par l'Union des Sociétés savantes de Bordeaux*, Bordeaux, 2017
-
- 2017** KUKAWKA, Katia. « Museus, coleções etnográficas e a busca do diálogo intercultural » In : *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi. Ciências Humanas*, v. 12, n. 3, set. -dez. 2017 p. 735-748.
- BARRY, Christophe et BLOCK, Christian. 1917 : *Voilà les Américains !* Bordeaux : Memoring, 2017
- HUBERT, François. « De nouveaux musées pour des territoires en crise ? L'exemple du musée d'Aquitaine. » In « *Métamorphoses des musées de société* ». Paris : La documentation française, 2017
- MISTROT, Vincent [contrib.] « Occupations magdaléniennes entre 20 000 et 15 000 cal BP dans le piémont pyrénéen : la séquence paléolithique du sondage 4 de la grotte de Laa 2 (Arudy, Pyrénées-Atlantiques) ». In : *Gallia préhistoire*, n°57, 2017, pp.65-126
- Revue des musées de France, 2018 n°2 : - *Dans le sillon*, Edmond-Ernest Chrétien (inv. 2016.2.1), don de l'association des Amis du musée d'Aquitaine. Notice de Geneviève Dupuis-Sabron - *Épée provenant du groupe de Castillon* (inv. 2016.1.1), achat avec le soutien des Amis du musée d'Aquitaine. Notice de Christian Block - *Vue du Palais Gallien*, attribuée à Pons-Emmanuel Ferréol Beauregard (inv. 2016.6.1), achat avec la participation du FRAM Aquitaine et de l'association des Amis du musée d'Aquitaine. Notice de Geneviève Dupuis-Sabron
-
- 2018** PIANTONI, Frédéric et KUKAWKA, Katia. « Photographier l'immigration : entre formalisme sémiologique et engagement social. Retour sur l'exposition itinérante « Migrants en Guyane » (2011-2012) ». In *Hommes et migrations*, n°1322, juillet-août-septembre 2018, pp.101-111
- HUBERT, François. « Le musée au cœur du conflit entre la mémoire et l'histoire ». In : *Revue du Philanthrope*, n°7, 2018 : « Les ports négriers et les mémoires de la traite et de l'esclavage »
- MATHARAN, Paul [dir.] *La déferlante surf*. Bordeaux : musée d'Aquitaine, 2019
-
- 2019** Bordeaux : les révélations de l'archéologie. *Dossiers d'archéologie*, n°395, septembre-octobre 2019
- PANGRAZI Marina, VÉDRINE Laurent, GHR, *Le musée d'Aquitaine et les héritiers*, en cours de publication.
-
- PUBLICATIONS DU MUSÉE GOUPIL**
-
- 2015** BIGORNE, Régine. « Alexis-Joseph Mazerolle et la maison Goupil : des images au service des arts ». In *Alexis-Joseph Mazerolle : itinéraire d'un grand décorateur*. Gand : Snoeck, 2015
-
- 2016** BIGORNE, Régine. « La maison Goupil à l'heure de l'anglophilie ». In *Quand les arts traversent la Manche : échanges et transferts franco-britanniques au XIX^e siècle*. Paris : H. Champion, 2016

2.4. Bilan des acquisitions 2011-2018 et détail des acquisitions 2017-2018

Acquisitions à titre onéreux								
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2008-2016
53 200 €	37 700 €	28 150 €	7 450 €	49 094 €	29 491 €	15 223 €	36 664 €	41 997 €

Dons et legs								
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2008-2016
18 300 €	11 300 €	10 000 €	107 500 €	38 400 €	7 902 €	0 €	66 868 €	36 089 €

Récapitulatif des acquisitions d'œuvres 2017-2018					
Musée	Œuvre	Tiers	Année	Acquisitions à titre onéreux	Dons et legs, valorisation de mécénat
Musée d'Aquitaine	2 avions de Busset	Artprecium	2017	953,00 €	
Musée d'Aquitaine	Différentes maquettes caserne Ginko echoppes	Artemélioration	2017	5 650,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette pinasse type greenboat	Cochet, Pierre	2017	4 000,00 €	
Musée d'Aquitaine	Thonier <i>Le Marinela</i>	Cochet, Pierre	2017	2 310,00 €	
Musée d'Aquitaine	Thonier <i>Le Marinela</i>	Ondicola, Christian	2017	2 310,00 €	
Musée d'Aquitaine	Didier Lapene, 2 peintures	Lapene, Didier	2018	8 601,00 €	
Musée d'Aquitaine	Affiche <i>Arcachon, ville d'hiver, ville d'été</i>	Briscadieu Bordeaux, maison de ventes aux enchères	2018	2 684,00 €	
Musée d'Aquitaine	Affiche <i>La grande dune, Pyla-sur-Mer</i>	Briscadieu Bordeaux, maison de ventes aux enchères	2018	2 684,00 €	
Musée d'Aquitaine	Projet de diplôme pour l'exposition maritime de 1907	Horizon Chimérique	2018	8 000,00 €	
Musée d'Aquitaine	Planche de surf de la maison Barland à Bayonne, 1964	Guédon, Jean-Pierre	2018	1 500,00 €	
Musée d'Aquitaine	Planche de surf fabriquée par David Charbonnel, 2018	Swop surfboards	2018	1 380,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de la caserne des pompiers de la Benaugue	Armélioration	2018	800,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de l'éco-quartier Ginko	Armélioration	2018	1 000,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de la maison Girolle	Armélioration	2018	500,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de la maison Boulon de Michel Pétauud-Létang	Armélioration	2018	500,00 €	

Récapitulatif des acquisitions d'œuvres 2017-2018

Musée	Œuvre	Tiers	Année	Acquisitions à titre onéreux	Dons et legs, valorisation de mécénat
Musée d'Aquitaine	Maquette d'une maison de la cité Frugès	Armélioration	2018	210,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de la passerelle de Tadashi Kawamata	Armélioration	2018	1 200,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette de séchoir à tabac	Armélioration	2018	700,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette d'Etxea basco-navarraise	Demange, Jean-François	2018	2 850,00 €	
Musée d'Aquitaine	Maquette d'une pinasse	Cochet, Pierre et Ondicola, Christian	2018	4 000,00 €	
Musée d'Aquitaine	Fifre	Talazac, Guy	2018	55,00 €	
Musée d'Aquitaine	Huile s/toile, Evêque de Bazas	Amis du musée d'Aquitaine	2018		9 326,00 €
Musée d'Aquitaine	31 documents d'archives, factures de commerçants, XVIII ^e -XIX ^e s.	Delauney, Jean-Claude	2018		310,00 €
Musée d'Aquitaine	Dessin pour Louis Peret, militaire de carrière, 1922	Famille Peret	2018		500,00 €
Musée d'Aquitaine	Motocyclette Faret	Amis du musée d'Aquitaine	2018		15 000,00 €
Musée d'Aquitaine	Maquette du quartier Amédée Saint-Germain	Bordeaux-Euratlantique	2018		8 280,00 €
Musée d'Aquitaine	Maquette projet Silva	Bordeaux-Euratlantique	2018		6 630,00 €
Musée d'Aquitaine	Échantillons de bois	Bordeaux-Euratlantique	2018		20,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Baron Philippe de Rothschild	2018		800,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Domaines Borie-Manoux	2018		40,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Château Yquem	2018		15,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Château Cos d'Estournel	2018		20,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Château Pontet-Canet	2018		35,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de vin	Château Calon Ségur	2018		30,00 €
Musée d'Aquitaine	Bouteille factice de cognac Tesseron	Cognac Tesseron	2018		10,00 €
Musée d'Aquitaine	Étiquettes de cognac	Cognac Tesseron	2018		60,00 €
Musée d'Aquitaine	Bouteille d'armagnac	Bureau national international de l'Armagnac	2018		115,00 €

Récapitulatif des acquisitions d'œuvres 2017-2018					
Musée	Œuvre	Tiers	Année	Acquisitions à titre onéreux	Dons et legs, valorisation de mécénat
Musée d'Aquitaine	Bouteille d'armagnac blanche	Bureau national international de l'Armagnac	2018		30,00 €
Musée d'Aquitaine	Bouteille d'armagnac et son étui	Bureau national international de l'Armagnac	2018		50,00 €
Musée d'Aquitaine	Barrique bordelaise 225 litres	Tonnellerie Sylvain	2018		800,00 €
Musée d'Aquitaine	Barrique bordelaise 350 litres	Tonnellerie Sylvain	2018		900,00 €
Musée d'Aquitaine	2 verres de dégustation Riedel	Boivert, Sylvain	2018		40,00 €
Musée d'Aquitaine	verre à cognac Riedel	Boivert, Sylvain	2018		23,00 €
Musée d'Aquitaine	Affiche Grands crus classés	Conseil des Grands Crus Classés du Médoc en 1855	2018		20,00 €
Musée d'Aquitaine	Carafe Spiegelau	Conseil des Grands Crus Classés du Médoc en 1855	2018		60,00 €
Musée d'Aquitaine	Caisse bois de 12 bouteilles (sans les bouteilles)	Conseil des Grands Crus Classés du Médoc en 1855	2018		220,00 €
Musée d'Aquitaine	Grande chistera et pelote	Gervais, Claude	2018		400,00 €
Musée d'Aquitaine	Couteau de Nontron	Coutellerie nontronnaise	2018		100,00 €
Musée d'Aquitaine	Moules à cannelés	Baillardran	2018		90,00 €
Musée d'Aquitaine	Skis avec bâtons et paire de lunettes	Tucoc Chala, Jean	2018		100,00 €
Musée d'Aquitaine	Espadrilles de danse basque	Gari Otamendi	2018		40,00 €
Musée d'Aquitaine	Maquette de train d'atterrissage d'Airbus A320	Safran Landing Systems	2018		1 120,00 €
Musée d'Aquitaine	Maquette d'Ariane 6	ArianeGroup	2018		15 100,00 €
Musée d'Aquitaine	Maquette de la sphère Laser Mégajoule	CEA/Cesta	2018		6 379,00 €
Musée d'Aquitaine	Plumes de palombes	Lacassagne, Elie	2018		5,00 €
Musée d'Aquitaine	6 outils de tonnelier	Tonnellerie Nadalié	2018		200,00 €

2.5. Bilan des restaurations 2011-2017 et détail des restaurations 2016-2017

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
18 559 €	45 244 €	7 332 €	60 210 €	9 393 €	26 817 €	37 317 €	0 €

Récapitulatif des restaurations d'œuvres 2016-2017					
Musée	Œuvre	Tiers	Année	Acquisitions à titre onéreux	Dons et legs, valorisation de mécénat
Musée d'Aquitaine	Restauration encadrement «Portrait Gabriel Henriques Raba»	Catalo Manuel Julie	2016	743,40 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration encadrement «Portrait Joseph Henriques Raba»	Catalo Manuel Julie	2016	1 889,40 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration encadrement «Portrait d'André Henriquez Raba»	Catalo Manuel Julie	2016	1 889,40 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait d'Antoine Raba dit Coudourne	Byer-Bayle Béatrice	2016	2 810,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration de 21 céramiques en terre cuite	Atelier Passé Recomposé	2016	3 150,00 €	730,00 €
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait de Gabriel Henriques Raba	Byer-Bayle Béatrice	2016	3 495,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration de 8 portraits de la famille Raba	Atelier Jaïs Camin	2016	12 840,00 €	7 517,00 €
Musée d'Aquitaine	Restauration Tableau <i>Cargaison navire la Minerve</i>	Perrault Cécile	2017	291,25 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait d'André Henriquez Raba	Byer-Bayle Béatrice	2017	560,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait de Joseph Enriquez Raba	Byer-Bayle Béatrice	2017	710,00 €	
Musée d'Aquitaine	Intervention sur œuvre <i>Rue Gallien</i>	Perrault Cécile	2017	1 467,50 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration d'un lot de 13 objets d'ethnographie	Leblanc Béatrice	2017	1 551,25 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration Maquette Voilier La Freda	Moreau	2017	2 760,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait d'André henriquez Raba	Byer-Bayle Béatrice	2017	2 800,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration Cuve à saumure - Tranche 1	Art Nucleart	2017	3 370,80 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration du portrait de Joseph Enriquez Raba	Byer-Bayle Béatrice	2017	3 550,00 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration Bois gorgés d'eau	Art Nucleart	2017	3 932,40 €	
Musée d'Aquitaine	Restauration Cuve à saumure - Tranche 2	Art Nucleart	2017	16 323,60 €	

2.6. Prêts et emprunts d'œuvres 2014-2018

Nombre d'œuvres prêtées	2014	2015	2016	2017	2018
A une autre institution de la Métropole	19	11	27	30	7
A une institution française hors Bordeaux Métropole	333	46	17	44	79
A une institution internationale	452	104	59	2	12
Total	804	161	103	76	98

Nombre d'œuvres empruntées	2014	2015	2016	2017	2018
A une autre institution de la Métropole	86	182	57	20	1
A une institution française hors Bordeaux Métropole	68	105	769	365	57
A des prêteurs privés ou à des artistes	0	0	0	20	35
A une institution internationale	122	58	231	0	6
Total	276	345	1 057	405	99

2.7. Comité scientifique

Groupe 1 Préhistoire - Protohistoire

Jean-Paul Demoule	professeur émérite	Panthéon Sorbonne / IUF	Protohistoire	archéologie, histoire de la recherche
Luc Detrain	archéologue	INRAP	Préhistoire	archéologie
Jacques Jaubert	professeur	Univ. de Bordeaux - PACEA LascarBx	Préhistoire	
Christophe Sireix	directeur	Service d'archéologie métropolitaine	Protohistoire, Antiquité	Archéologie

Groupe 2 Antiquité

Alain Bouet	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne - LascarBx - Ausonius	Antiquité romaine	Aquitaine
Milagros Navarro Caballero	chargé de recherche	CNRS - Ausonius/ Lascar Bx	Antiquité romaine	épigraphie, société et politique romaine
Xavier Charpentier	archéologue	Service régional de l'archéologie	toutes périodes	archéologie Bordeaux et Gironde
Catherine Petit-Aupert	historienne	U Bordeaux-Montaigne - LascarBx - Ausonius	Antiquité	Aquitaine rurale antique

Groupe 3 Moyen Age

Frédéric Boutoulle	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne - LascarBx	Moyen Âge	histoire
Isabelle Cartron	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne - LascarBx	Méro / Moyen Âge	histoire
Sandrine Lavaud	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne - Ausonius - LascarBx	Moyen Âge	histoire Aquitaine
Markus Schlicht	chargé de recherche	CNRS - Ausonius/ Lascar Bx	Moyen Âge	architecture religieuse (Saint-André, Saint-Seurin)

Groupe 4 Période moderne

Patrick Boucheron	professeur	Collège de France	Moderne	histoire globale
Anne Marie Cocula	professeur émérite	U Bordeaux-Montaigne	Moderne	histoire de Bordeaux et Aquitaine
Laurent Coste	enseignant chercheur	U Michel de Montaigne	Moderne	histoire
Myriam Cottias	directrice de recherche	CNRS - CIRESC	Moderne	histoire
Jacques de Cauna	professeur émérite	CIRESC	Moderne	Antilles, économie, Gascogne
Céline Flory	chargée de recherche	CNRS - CIRESC - Mondes américains	Moderne / contemporaine	esclavage
Caroline Le Mao	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne	Moderne	histoire maritime

Réunion du Comité scientifique du musée d'Aquitaine

Mercredi 27 mars 2019

Présents

Comité scientifique : Alain Bouet – Frédéric Boutouille – Sophie Chave Dartoen – Jacques de Cauna – Xavier Charpentier – Laurent Coste – Myriam Cottias – Eric Cron – Jean-Paul Demoule – Luc Detrain – Laurent Dornel – Céline Flory – Claire Jacquet – Jacques Jaubert – Emmanuel Kasarhérou – Bernard Lachaise – Sandrine Lavaud – Corinne Marache – Milagros Navarro Caballero – Markus Schlicht – Christophe Sireix – Susana Soto – François Taliano-des-Garets – Laure Vallette

Musée : Laurent Védrine – Régine Bigorne – Marion Blanchet – Christian Block – Alice Dauga – Geneviève Dupuis-Sabron – Sophie Fontan – Myriam Fontanet – Katia Kukawka – Caroline Laugery – Paul Matharan – Vincent Mistrot – Marina Pangrazi – Sylvie Perez – Lucie Revellin – Anne Zieglé

Excusés

Patrick Boucheron – Isabelle Cartron – Anne-Marie Cocula – Dominique Darbon – Ghislaine Deymier – Frédéric Laux – Patrick Lavaud – Caroline Le Mao – Neil MacGregor – Catherine Petit-Aubert – Roland Pintat – Samuel Sidibé – Nanette Snoep – Agnès Vatican

Sommaire

Synthèses

Synthèse des réunions plénières	<i>p. 189</i>
Groupe 1 – Préhistoire et protohistoire	<i>p. 192</i>
Groupe 2 – Antiquité avec Anne Zieglé	<i>p. 195</i>
Groupe 3 – Moyen Âge	<i>p. 198</i>
Groupe 4 – Période moderne – 16-17e siècles	<i>p. 201</i>
Groupe 4 – Période moderne – 18e siècle	<i>p. 202</i>
Groupe 5 – Histoire contemporaine d'Aquitaine	<i>p. 204</i>
Groupe 6 – Histoire contemporaine extra-européenne	<i>p. 205</i>

Synthèse des réunions plénières

CR rédigé par Marina Pangrazi

La matinée débute par un rapide tour de table, auquel succèdent les présentations du précédent PSC et du pré-PSC 2020-2024. Questions des membres du comité scientifique, à l'issue de ces présentations :

- *Quid du musée Goupil et du Centre national Jean Moulin ?*

Réponse : le projet est d'imaginer trois entités distinctes dans le même bâtiment de l'ancien Palais des Facultés avec un comité scientifique spécifique à chacun. Ces deux musées sont fermés au public, le premier depuis une vingtaine d'années, le second depuis plus d'un an. Le PSC du MAQ va permettre de réfléchir aux résonances possibles entre les trois collections. La réouverture du CNJM est essentielle pour la présentation d'un pan de l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine.

- *Quid de la Nouvelle-Aquitaine au sein d'un « musée d'Aquitaine » municipal ?*

Réponse : Les collections d'origine du musée d'Aquitaine lors de sa création en 1987 provenaient de l'ancienne Aquitaine.

Pour la réalisation des espaces XXe-XXIe, Geneviève Dupuis-Sabron (commissaire de l'exposition) a choisi de traiter l'Aquitaine en évoquant très régulièrement la Nouvelle-Aquitaine. Les outils multimédias permettent d'élargir le discours à la nouvelle région.

C'est une interrogation réelle qui doit être posée et dont la question est ouverte aussi au comité scientifique. On suggère possible de traiter cette notion géographique/administrative selon les périodes et sujets abordés.

- *Inclure dans le conseil scientifique des représentants de musées de la nouvelle région ?*

Réponse : il existe un réseau des professionnels des musées de NAQ, les échanges sont réguliers. Pour éviter d'alourdir la composition du CS, il est privilégié plutôt d'utiliser ce réseau pour ces échanges inter-musées.

- *Travail avec la région Occitanie (histoire de la Guyenne) ?*

Réponse : oui, en fonction des problématiques de recherche.

- *Travail avec les universités de Nouvelle-Aquitaine ?*

Réponse : Le Musée collabore régulièrement avec les deux universités bordelaises et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Des contacts existent avec l'Université de La Rochelle. Il sera effectivement nécessaire d'associer les différentes universités de la NAQ (Poitiers, Limoges...) à nos réflexions.

Cela pose également **la question du nom**. Doit-il continuer à s'appeler musée d'Aquitaine ou voir son nom évoluer. La question sera posée au CS avec des propositions qui seront ensuite soumises à l'autorité de tutelle de la Ville de Bordeaux.

- *Quid de l'implication du comité scientifique dans la mise en valeur du discours : volet documentaire, horaires d'ouverture ?*

Les horaires d'ouverture sont actuellement en réflexion, en lien aussi avec la prochaine mandature municipale.

- *Quid d'un géographe dans le comité scientifique ?*

Réponse : Ghislaine Deymier a été conviée, mais absente aujourd'hui. Suggestion de rencontrer l'UMR Passages dont Sophie Chave Dartoen est membre.

Nécessité de ne pas « essentialiser » le discours.

- *Quid de la formation des groupes de travail ? Pourquoi avoir retenu un découpage chronologique plutôt que thématique ?*

Les groupes sont constitués par périodes, principalement parce que les espaces d'exposition permanents sont chronologiques. Parti pris aujourd'hui de temps pléniers pour échanger de façon transversale.

- *Quid des relations avec le Muséum d'histoire naturelle ?*

Réponse : Les relations sont bonnes. L'équipe du musée d'Aquitaine attend la réouverture pour réfléchir à des projets communs.

- *Quid de l'histoire des collections ? Constitution ? Restitutions ? Collectes ?*

Dimension essentielle de la documentation de ces objets. Aujourd'hui, dans la mesure du possible, leurs origines sont signalées sur les cartels. Expliquées également dans les salles Pré-protohistoire et extra-européennes. Suite au rapport commandé par Emmanuel Macron, nécessité de connaître la traçabilité des collections et d'ouvrir un dialogue notamment avec les musées africains. Notre collègue Samuel Sidibé, membre du CS, n'a pas pu être présent aujourd'hui.

- *Quid de l'espace ouvert au public ? La place du musée dans la cité ?*

Réponses : étude en cours pour la création d'une nouvelle réserve externalisée mutualisée accessibles au public. Cela permettrait de libérer des milliers de m2 dans le bâtiment du musée pour accueillir de nouveaux espaces d'exposition pour le public.

- Volonté d'un lieu de convivialité avec un point de restauration. Etude en cours

- Points lecture de bandes dessinées dans les espaces permanents mis en place depuis un mois pour prendre en compte les différents rythmes de visite et les attentes du public, notamment les enfants et adolescents.

De manière générale, la France reste en retard pour la prise en compte des publics et de leurs attentes des musées hors des offres d'exposition temporaire.

Exemple du Louvre-Lens d'une participation citoyenne lors de l'élaboration du programme culturel pluriannuel.

- *Quelle superficie est nécessaire, donc quel lieu pour présenter les collections (plus d'1,3 million de pièces) ?*

Réponse : le MAQ comprend près de 35 000 m². Une grande partie est utilisée en réserve. Le projet est de rendre externes ces réserves pour gagner de l'espace en plein cœur de ville.

Autres questions et remarques :

- Comment faire du musée un lieu ouvert sur la ville, un lieu dans la ville, qu'on fréquente sans nécessairement le visiter ?
- Quelle participation des citoyens et sous quelle forme ? Il faut intégrer les droits culturels à la réflexion sur l'usage du lieu.
- Importance de la notion de réseaux (exemple : les guerres de Religion, le réseau des villes de NAQ...).

Le comité scientifique se réunit de nouveau en plénière, à l'issue des ateliers organisés dans les espaces d'exposition et de réserve. On trouvera le compte rendu de chacun des six ateliers à la suite de la présente synthèse générale. Quelques éléments de synthèse communs à tous les groupes :

- Besoin d'humaniser le discours dans l'exposition, de donner des exemples, de ne pas traiter que des sujets en « macro » (pour l'esclavage par exemple).
- Besoin de contextualiser et d'illustrer par des cartes pour évoquer notamment les notions de réseaux, d'échanges (cf. les guerres de Religion, les protestants et les catholiques...).
- Montrer les évolutions, les phases de transition et de rupture : mettre plus en avant le Mésolithique avec le Sauveterrien, le Néolithique, l'Antiquité tardive, les évolutions du Moyen Âge sur près de mille ans, le passage entre esclavage, abolitions et colonisation...

- Importance du littoral et des fleuves et rivières dans l'occupation humaine et les échanges en Nouvelle Aquitaine : (littoral, fleuve et arrière-pays depuis le Néolithique a minima).
- Montrer l'importance des réseaux du territoire, manière moins monolithique de voir et de présenter l'histoire.
- Importance des collections dans les réserves : potentiel de recherche et chantiers de travail.
- L'histoire du lieu peut être un axe structurant du PSC : musée, universités dont les relations passées et présentes avec des pays de l'ancien Empire colonial français, couvent des Feuillants et tombeau de Montaigne... qui peut permettre de tisser des liens entre les différentes échelles du musée (locale, régionale, mondiale...) et les collections.
- La traçabilité des collections : leur origine, le contexte de leur venue à Bordeaux, les collectionneurs, les anciens musées, la résonance et le sens actuels de ces collections.

Suggestion d'une nouvelle réunion avant l'été dans la mesure des agendas de chacun

Préhistoire et Protohistoire

Présents : Vincent MISTROT Vincent (responsable d'atelier), Jean-Paul DEMOULE, Luc DETRAIN, Jacques JAUBERT, Christophe SIREIX

CR rédigé par Alice Dauga

Présentation par Vincent Mistrot des espaces d'exposition préhistorique et protohistorique

- Sol entièrement refait en 2013, en vue d'une rénovation du parcours vers 2025. Tests dans la muséographie avec budget 0 et peu de temps > toujours certains cartels inexistantes
- Une collection disparate, nait au XIXe siècle. Fonds ancien important, composé essentiellement d'objets isolés. Pas de fouilles récentes depuis 1980, aucun préventif à part le site de Lacoste (pas de place pour le stockage ici) > clairement un manque.
- Deux expositions temporaires : les Gaulois (46 000 visiteurs sur MAQ) et la LGV (23 000 visiteurs)

Visite des espaces

- **Entrée** : Vitrine de l'entrée à changer, ainsi que celle de la grotte des Brannes. Aménagement de l'espace des fac-similés à terminer ; présentation des chantiers « l'archéologie aujourd'hui » à MAJ : quel est le territoire à mettre en valeur (grand Sud-Ouest, de l'Espagne jusqu'à l'Oural ? Envisager des dépôts croisés ?). Dépendance des relations inter-musées. Question de la maquette d'un site de fouilles en Playmobil > souci de temps et budget.

- **Paléolithique ancien** et plateau historique : alléger les présentations. Problèmes de cartographie. Interrogations sur la pertinence de « 600 000 ans d'histoire »
- Achat du matériel vidéo en 2010, mais manque sur le Néolithique. Manques : em-branchements, habitats du quotidien.
- Succès des objets tactiles, chantiers 2019 : refaire les crânes et plaque fournie. A re-faire, sans l'homme de Cro-Magnon.
- **Paléolithique récent** : ambition d'une chronologie en hauteur avec gros chiffres et temps climatiques dans projet de rénovation.
- Problématique du fac-similé et de la copie : signalétique à améliorer nettement, peu de lisibilité sur les cartels. Les copies ne sont mises en vitrine que lors que les vrais objets sont en étude ou en restauration.
- Le Lascaux 2bis (années 1980, qui vient d'une exposition temporaire au Japon) n'a pas bougé, une salle a été faite pour parler de l'art pariétal. Proposition de récupérer des éléments des modules de Lascaux 3 dans grande opération de rénovation (éternel souci de manque de place).
- Grands espaces vides volontaires pour caser les scolaires, à terme rempli par grande vitrine.
- **Âge du feu** : problème de signalétique, montrer en évidence les fac-similés et cartels plus lisibles. Lampes à sortir des réserves.
- Vitrine grotte de Pair-non-Pair (objet phare : mise en avant de la flûte et du totem en forme de fossile par une petite signalétique > peu visible ?) : seule grotte ornée visi-table non-loin de Bordeaux. Souci sur l'art mobilier peu visible dans l'espace. Jamais eu le temps de finaliser. Vitrine de blocs sculptés sans sens, tellement pas de sens qu'elle n'a même pas de texte explicatif ; elle devrait partir sous Lascaux dès libération de l'équipe technique > libération de l'espace.
- **Néolithique** : début des maquettes et reconstitutions, la 2e salle comporte surtout des objets isolés. L'âge poli > essentiel pour parler défrichement. Tout a changé au-jour'd'hui à l'exception de la vitrine de la grotte des Brannes > nouvelle muséographie qui va être proposée par une étudiante. Les deux maquettes de l'espace sont les seuls éléments sur le préventif. Question de la provenance des collections et outils, suite à des dispersions, tris et dons. Eternel problème de place
- **Âge de bronze** : seulement des dépôts ou ramassages de surfaces. Céramiques : pièces isolées, seules pièces qui viennent du Nord de la nouvelle région.
- **Protohistoire** : certains dépôts qui devaient être là de manière temporaire sont en-core là, en attente de décisions politiques. Cette salle est un résumé de l'exposition sur les Gaulois en 2 parties : premier puis second âge du fer. Essentiellement des collections du site de Lacoste.
- Enfin une cartographie, mais aucun branchement : on parle de commerce, pas une pièce de monnaie. Evidentes possibilités d'amélioration des présentations : équilibre entre habitats et rites funéraires. Réflexion sur la réception d'une des pirogues du lac de Sanguinet. Epoque gauloise : on touche jusqu'à la limite du Limousin. Reconstitution de l'atelier du forgeron.
- Fin du parcours : fondation de Bordeaux, toute petite partie du matériel des fouilles préventives. Cartels provisoires de 2014 toujours en place, décollés.

► On est toujours dans de l'amélioration au jour le jour. Les trois salles sont rebaptisées, mix entre signalétique ancienne et actuelle ; débat sur « protohistoire ».

Discussion

- Absence de mention du Mésolithique pour montrer une vraie transition entre Paléolithique et Néolithique : un nouvel espace à aménager ? A voir dans les collections, envisager des dépôts croisés avec musées comme celui d'Agen. Manque de personnes contact et d'accessibilité des collections (musée du Périgord).
- Besoin d'un comité scientifique spécifique sur le paléolithique lors de la rénovation à venir.
- Pas de mention des migrations dans les salles > priorité cartographie (diffusion des matières premières au paléolithique par exemple). Conseil d'une fenêtre géographique cohérente : un grand quart sud-ouest allant jusqu'à Toulouse.
- Manque d'un aspect géo-morphologique sur l'Aquitaine, essentiel pour parler des ressources des populations > aménagement de l'ancien vestiaire, mais besoin de montrer les mouvements de climat et des traits de côtes. Montrer l'évolution du paysage a un temps été évoqué par la présentation d'une carotte de tourbe.
- Montrer la faune et la flore dans le contexte de l'évolution climatique en Aquitaine

*Visite des réserves : **MANQUE DE TEMPS ET DE PLACE***

- Locaux pas adaptés à conservation des métaux et au rangement
- Locaux pas conçus pour réception des chercheurs
- Déménagement des réserves sur La Palu > nouveaux espaces du 3e plateau pour exposition, même surface qu'au second niveau. Bâtiment fatigué, mais avec un potentiel *immense* (*ouverture terrasse rooftop*). *Paradoxe aujourd'hui : plus d'ouverture sur la ville !*
- *Partisan de faire une réserve d'archéologie plutôt que de tout répartir : besoins estimés à 10 000 m². Etude de retours d'expérience de réserves mutualisées (Chambéry, Metz, Valence).*
- *Bâtiment en besoin de rénovation (infiltrations)*
- *Salle du fond : avant 2006, collection de M. Lalanne (carnets d'excursion, inventaires, manuscrits). Aujourd'hui, essentiellement du Laussel. Classés par site ou par fonds, beaucoup de vrac.*
- *Salle de l'ancien observatoire : anciennement entièrement des dépôts (Boury, Université de Nancy). Réserves du musée de Soulac. Faire trier les caisses à poissons de ramassages sur le site de Montségur par des étudiants ? Une partie du fonds ancien de l'Université.*
- *En plus de ces réserves, deux dans les sous-sols du musée (collections Michel Sireix et Lenoir) sur âge de fer, moins bien rangé.*
- *Infiltrations dans la salle de gauche de la première salle des réserves, même si amélioration.*
- *Ouverture des collections à tout type d'étude, un seul refus de prélèvement depuis dix ans.*

- Amener des étudiants pour contribuer aux inventaires et recollement, cahier des charges du mémoire préparé par le conservateur en chef > besoin d'une entrée récolement indispensable. Envisager des appels à projet avec universités pour étudiants post-doctorat ? (exemple de Marseille)

Restitution en plénière

- Géographie et cartographie : focus sur un quart sud-ouest, mettant en valeur les objets de nos collections, partir sur des dépôts croisés plutôt que des acquisitions en tant que telles. Insister sur le trait de côte. Aborder les ressources en Aquitaine.
- Un potentiel inexploité par rapport à l'archéologie préventive.
- Réserves : étude de certains sites archéologiques pour identifier les points forts des collections, envisager partenariats avec universités et laboratoires de recherche. Nécessité d'un regard d'ensemble et précis sur préhistoire et protohistoire.
- Le fonds Laussel doit être le joyau de la première évocation.
- Ce qui choque : la fin des chasseurs-cueilleurs du Mésolithique très peu représentée, une période en mouvement avec beaucoup de recherche et survolée. Sites sur la côte (Andernos) et mouvements de populations à mettre en valeur > une entrée importante à jouer.
- ▶ Quid de la préhistoire girondine ?
- Lascaux 2bis : à redéployer intelligemment
- Muséographie modèle des musées de Nemours, Orniac (musées de préhistoire régionale). Importance de la mise en scène moderne
- Passage inexploité de l'âge du fer à la période gallo-romaine.

Antiquité

*Présents : Anne ZIEGLE (responsable d'atelier), Alain BOUET, Xavier CHARPENTIER, Milagros NAVARRO CABALLERO,
CR rédigé par Lucie Revellin*

Première salle

I - Notions à aborder

Consacrer ce premier espace au thème de la **vie publique** (*port et architecture*)

- ▶ Introduire la période par trois cartes : Empire romain, puis Aquitaine du Haut-Empire, enfin zoom sur la cité des Bituriges Vivisques (actuellement : panneau de salle sur les Bituriges Vivisques trop abstrait pour le grand public)
- ▶ Compléter par une maquette montrant l'explosion urbaine du Haut-Empire

- ▶ Situer les œuvres/la ville grâce à des vues de Jean-Claude Golvin, éventuellement à numériser sur une borne (offrant alors un espace pour clarifier la part d'interprétation de ces aquarelles)
- ▶ Dès le début, parler du bassin portuaire, évoquer la structure du port dès cette salle (port intérieur, routes et voies)

Après 30 ans, le rempart et sa scénographie gardent leur effet spectaculaire : garder le rempart

- ▶ Valoriser la scénographie du rempart par une borne numérique interactive zoomable (//Lacour au XVIIIe ou les toiles de l'Athénée pour les salles XXe-XXIe), qui explicitera notamment la question des fac-similés, la provenance des œuvres, leur fonction (par ex. culturelle et sociétale pour les dendrophores), et l'aspect historiographique, avec explication de la scénographie inspirée de la gravure de Léo Drouyn de 1868.
- ▶ Peut-être idéalement débiter la section Antiquité par le rempart d'après Léo Drouyn, déplacé à l'entrée (pour articuler l'espace d'exposition ainsi : l'historiographie de Bordeaux antique, puis la vision actuelle de la cité dans les salles suivantes)

II - Propositions d'œuvres

- > Remarque générale : privilégier les œuvres porteuses d'un discours.
- > Ne plus présenter la grande mosaïque (qui est à la limite privé/public, or cette salle reste consacrée à la vie publique) > gain de place
- > Port : peu d'objets (frises de l'aménagement des quais, bois du parking J. Jaurès, chenal d'accès). Rebond vers la question du littoral ? (sel, poix, vin)
- > Œuvres illustrant les complexes monumentaux publics retrouvés (spectacles, thermes, marché, et notables, empereurs, etc.). Regrouper les ensembles (rempart, Piliers de Tutelle, amphithéâtre du Palais Gallien).
- par exemple la stèle retraçant une carrière de négociant théâtral : inv. 60.1.80 à exposer vers l'amphithéâtre (après 212, Grec ou tout au moins ancien esclave) ILA 68
- entablement présentant la carrière d'un magister pagi et un acte probablement d'évergétisme : inv. 60.1.32 ILA 47
- rajouter des œuvres devant l'aquarelle de Bernède représentant C. de Mensignac découvrant le rempart, et l'inscription inv. 60.1.172 ILA 187
- canalisations en bois
- rajouter de l'architecture (corniches ? et chapiteaux en réserve), garder les piliers de tutelle

Salles suivantes

I - Notions à aborder

Répartir les thèmes comme suit :

- Habitat (le mobilier de la rue du Hâ pourrait être utilisé).
- Société (qui habite Bordeaux : commerce et artisanat, famille, classes sociales des habitants (médecin inv. 60.1.78 ILA 119), étrangers) (artisanat et cosmopolitisme découlant de l'activité portuaire) // article de J.-P. Bost, « *Bordeaux, ville cosmopolite sous le Haut-Empire romain* », Revue Historique de Bordeaux et du Département de la Gironde, 2002, 1, 9-26.
- Religion, monde des morts
- Campagne (Gironde et Lot-et-Garonne, fouilles préventives récentes sur les agglomérations secondaires // réseaux de musées de Nouvelle-Aquitaine)
- Antiquité tardive

II - Propositions d'œuvres

> Société :

- stèle pour illustrer l'esclavage : inv. 60.1.324 ILA 90
- inscription avec un nom « snob » : inv. 60.1.192 ILA 233
- inscription avec un nom qui n'est pas de citoyen romain (gaulois ?) : inv. 60.1.234 ILA 93
- inscription avec une citoyenne romaine dont le fils n'est pas citoyen romain (lois maritales) : inv. 60.1.102 ILA 100
- inscription sur un monument funéraire de grande taille (architrave de mausolée), noms gaulois et père nommé Aquitanus : inv. 60.1.126 ILA 141 > **œuvre à sauver car pulvérulente, priorité !**

> Autres :

- inscription autour de Mercure présentée en salle difficilement abordable pour le public > à remplacer par ex voto à Mercure double face inv. 60.1.13 ILA 7
- cippes funéraires bipartites assemblées par agrafes : à expliquer par un cartel (ou matériellement en présentant un loculus ? Il n'existe pas de cippe avec sa partie enterrée de dimensions correspondantes)

Moyen Âge

Présents : Sophie FONTAN (responsable d'atelier), Frédéric BOUTOULLE, Sandrine LAVAUD, Markus SCHLICHT

Excusée : Isabelle Cartron

CR rédigé par Sylvie Perez

L'atelier se déroule dans les espaces d'expositions dédiés à la période médiévale, du Haut Moyen Âge au début de l'époque moderne, après avoir parcouru rapidement les espaces précédents du musée. Un court temps a été consacré à la visite des réserves lapidaires, il serait utile pour ces membres du comité scientifique de revoir, à une prochaine occasion, les collections médiévales conservées en réserves.

Au cours de ce premier atelier, des pistes d'améliorations ont été proposées par les membres du comité, tant sur la forme, que sur le fond, en situation de visite libre.

1. Les remarques sur la présentation des œuvres

Sur la présentation des œuvres et les explications données, plusieurs points ont été notés en rapport à une mise en situation de visite effectuée librement par le public.

a. Des textes de salles thématiques et chronologiques à produire

Au départ de la visite, la continuité de cheminement avec les salles précédentes manque de sens et ne marque pas la rupture historique des débuts du christianisme en occident. Un panneau d'explication et de contextualisation serait bienvenu dans cet espace.

Sur la parcours des objets phares, il faut amener le visiteur à comprendre en quoi les œuvres choisies sont des objets majeurs et significatifs de la collection.

b. Une nécessaire contextualisation

Les vitrines présentant les objets mérovingiens sont riches et variées mais difficiles de lecture, le renvoi aux cartels doit être facilité. Ces vitrines devront éventuellement être réaménagées et modernisées, et de petits écrans pourraient donner du sens à ces petits objets et en montrer les détails (loupe).

Une nécessaire contextualisation par la cartographie est soulignée, à commencer par la basilique Saint-Seurin et sa nécropole.

La représentation de différentes échelles géographiques est à envisager pour la compréhension du parcours proposé : l'occident chrétien, le duché, la ville. Il faut faire ressentir le changement d'échelle d'une salle à une autre, lorsqu'il s'agit d'évoquer Bordeaux ou de replacer dans leur contexte les découvertes archéologiques des sites en Gironde et en Aquitaine.

c. Faire transparaître la fonctionnalité de l'objet plutôt qu'une approche esthétisante

Plusieurs expositions d'objets reposent, à première vue, sur un choix esthétique des ensembles. Là encore, donner à comprendre selon quelle logique les objets ont été choisis.

Une petite erreur s'est glissée dans le cartel des pichets, vitrine des objets du quotidien : la bière n'est pas consommée au Moyen Âge, mais il est possible qu'avec le vin, le pichet ait pu contenir de la pommade (cidre).

2. Remarques apportées sur la construction du discours

Une présentation préalable de l'articulation du discours historique est proposée aux membres du comité, à savoir :

1 LA CITE TERRESTRE

1.1 CEUX QUI PRIENT (5-6-20)

1.1.1 Le clergé régulier

1.1.2 Le clergé séculier

1.1.3 Liturgie et sacrements (13-14-17-18)

1.2 CEUX QUI COMBATTENT (9-24-25)

1.2.1 Seigneurs et seigneurie

1.2.2 Chevalerie et féodo-vassalité

1.2.3 L'idéal chevaleresque

1.3 CEUX QUI TRAVAILLENT (11-12)

1.3.1 Le monde des campagnes

1.3.2 Viticulture et vinification

1.3.3 Les marchands

1.3.4 La vie quotidienne

1.3.5 Villes et campagnes

1.4 LA GUYENNE SOUS LES ROIS D'ANGLETERRE

1.4.1 Aliénor d'Aquitaine

1.4.2 La rivalité franco-anglaise (28) (dynastie Va-lois)

1.4.3 Les bastides d'Aquitaine (10)

1.5 BORDEAUX MEDIEVAL

1.5.1 Plan de la ville de Bordeaux

1.5.2 Edifices et monuments

1.5.3 Bordeaux durant la guerre de Cent ans

2 LA CITE CELESTE

2.1 LE PARADIS (3-4-7-19)

2.1.1 Genèse et Trinité

2.1.2 La part des Anges

2.1.3 Vierge Marie et culte des Saints

2.2 DEVOTION ET PELERINAGE (21-22-23)

2.2.1 Dédicaces paroissiales

2.2.2 Les chemins de Saint-Jacques

2.2.3 Les croisades

2.3 ENFER ET PURGATOIRE (15-16)

2.3.1 Scènes infernales et gargouilles

2.3.2 Musique profane et sacrée

2.3.3 Purgatoire et Indulgence

2.4 ARCHITECTURE RELIGIEUSES ROMANE (26)

2.4.1 L'art roman rural

2.4.2 L'art roman bordelais et ses édifices

2.4.3 La bible de pierre

2.5 ARCHITECTURE RELIGIEUSE GOTHIQUE

2.5.1 Les édifices gothiques de Bordeaux

2.5.2 Le Couvent des Grands Carmes

CONCLUSION

La Guyenne Française

1. Actualiser ou nuancer certaines notions

- La représentation de la société médiévale en trois ordres est un schéma qui n'a plus de réel fondement historique, même si elle continue à être enseignée dans le secondaire.
- La thématique du vin sera traitée différemment. Le retrait de la barrique datée de l'époque moderne, est prévu par le musée. Associer cette thématique aux chapiteaux « des vigneron » de la basilique Saint-Michel mérite d'être précisée dans le discours : la représentation de la vigne et des vigneron sur ces chapiteaux n'est pas un véritable témoin de la présence du vignoble dans ce quartier au Moyen Âge, mais se réfère avant tout à la symbolique chrétienne du vin, motif courant dans la sculpture de cette époque. Ces éléments lapidaires constituent néanmoins un support visuel intéressant pour introduire l'importance de l'économie viticole de la fin du Moyen Âge à Bordeaux. Il est possible d'envisager un complément à cette évocation graphique, issu par exemple de l'*imaginaria* des Rôles Gascons.
- Le film sur le palais de l'Ombrière (production Axyz) est à actualiser avec des plans plus récents (substituer les plans de Ch. Higounet par ceux de l'Atlas de Bordeaux), tout en signifiant plus largement l'histoire du palais ducal de Bordeaux, qui existait en premier lieu à Saint-Projet.

2. Début de réflexion sur une éventuelle restructuration du discours

En visite libre, la première salle donne à voir un ensemble d'objets très variés, assez hétéroclite. Spatialement, dans sa configuration, la salle n'invite pas à un cheminement logique de lecture entre les œuvres, alors même que le propos imaginé pour la visite est très structuré.

Par ailleurs, on note un manque de repères dans la chronologie, fondamentale pour aborder une période aussi longue de l'histoire. Par exemple, clergé et liturgie sont illustrés dès le début de la visite par des œuvres des XIV^e et XV^e siècles, pouvant produire une confusion chronologique pour le visiteur.

Certains manques apparaissent dans le discours. Montrer par exemple l'importance de la sculpture médiévale à Bordeaux, ville offrant une panoplie complète de portails sculptés allant du XI^e au XVI^e siècle.

Il est également nécessaire de redonner au visiteur l'idée de la place de Bordeaux comme ville médiévale, image bien souvent occultée dans l'imaginaire collectif par la ville de pierre du XVIII^e siècle.

Enfin la place des albâtres pour évoquer les relations de Bordeaux et de l'Angleterre pourrait être révisée dans l'espace, pour mieux être mis en valeur comme témoignages significatifs dont il reste relativement peu de traces matérielles outre-manche, en comparaison des ensembles présents dans la région bordelaise.

3. Repenser l'aménagement des certains espaces

Il convient de poursuivre et de partager la réflexion avec l'ensemble des membres de l'atelier, mais certains axes de structuration du discours sont avancés :

- En premier lieu, redonner son importance, en début de la visite, à la fondation des établissements monastiques et des abbayes des XIe et XIIe siècles, en corrélation avec la société aristocratique (gisants et plate-tombe).
- Donner à voir les représentations du pouvoir féodal à travers les exemples d'architectures castrales, des résidences seigneuriales aux castelnaux et châteaux.
- La deuxième salle pourrait accorder une plus large part aux villes et à leur structuration. Redonner de l'importance aux villes et cités, expliquer et illustrer le phénomène des bastides.
- Poursuivre la visite dans la troisième salle sur les établissements religieux de Bordeaux, le couvent des grands Carmes, expliquer le rôle des ordres mendiants, et terminer avec la reconstitution du cloître de Saint-André dans la cour intérieure.

Période moderne – 16e-17e siècles

Présents : Christian BLOCK (responsable d'atelier), Jacques de CAUNA, Laurent COSTE, Myriam COTTIAS, Eric CRON, Céline FLORY

CR rédigé par Marion Blanchet

En préambule, il est important de préciser que la composition de l'atelier entraînait un déséquilibre entre spécialistes du 18e et spécialistes des 16e-17e siècles, qui apparaissent dans la période moderne comme deux entités bien à part.

L'atelier se déroule dans les espaces d'exposition en cours de rénovation, prochainement intitulés « De l'humanisme à l'absolutisme ».

1. Présentation du projet des nouvelles salles « De l'humanisme à l'absolutisme »

La séance s'articule autour de la présentation du synopsis et du plan scénographique des nouveaux espaces, axés autour du cénotaphe de Michel de Montaigne. Il n'y a pas de remise en cause globale ni particulière du scénario qui, malgré son exhaustivité sur des espaces réduits, apparaît lacunaire.

Il est rappelé qu'une exposition n'est pas un livre et ne peut prendre corps qu'autour d'objets complétés par des multimédias. Par exemple, il est proposé de rapprocher La Boétie de Montaigne, mais à partir de quels objets ?

2. Le déséquilibre géographique entre Bordeaux et le reste du territoire

Il ressort comme principaux sujets de discussion que les collections évoquent uniquement Bordeaux, d'où un déséquilibre avec le reste de l'Aquitaine, avec des manques évidents concernant l'évocation d'Henri IV ou le Phare de Cordouan. Le musée manque de collections sur ces sujets pour contextualiser la place et le rôle de Bordeaux en lien avec l'estuaire. Il est important de faire sentir la spécificité de ce territoire dans le royaume de France, notamment à travers la réalité que représente la Gascogne et la définition que l'on doit en donner. Bordeaux doit être intégrée dans une véritable géopolitique territoriale, mise en place comme la structure défensive du « verrou de Vauban ».

3. La difficile contextualisation des guerres de Religion

Au regard de la complexité des Guerres de religion, il est absolument nécessaire de réfléchir en amont à la présentation de cartes et de chronologies explicites. L'absence de collections sur le protestantisme est un réel souci puisque le protestantisme n'est visible dans le projet, à l'exception d'un ou deux objets prêtés, qu'indirectement par le prisme du culte marial, reconnu important à mettre en valeur. Il est conseillé de se rapprocher de la Bibliothèque de Bordeaux pour des prêts de livres, ce qui ne peut être qu'une solution éphémère en raison des conditions limitées d'exposition.

4. Perspectives

Les membres du groupe demandent l'organisation d'une visite des réserves afin de conjuguer les compétences pour analyser les objets qui s'y trouvent et qui pourraient venir en renfort des thématiques ou des approches lacunaires.

Période moderne – 18e siècle

Présents : Christian BLOCK (responsable d'atelier), Jacques de CAUNA, Laurent COSTE, My-riam COTTIAS, Eric CRON, Céline FLORY
CR rédigé par Marion Blanchet

L'atelier se déroule dans les espaces d'exposition dédiés à la période dédiée au commerce atlantique et l'esclavage. L'importance du département moderne n'a pas permis la visite des réserves, qui a fait l'objet d'une demande postérieure des membres de l'atelier.

Au cours de ce premier atelier, il y a eu analyse des espaces et réflexions sur leur amélioration et mise à jour.

1. Le problème des cartels

De manière générale, les cartels sont devenus illisibles sur la forme et très peu esthétiques. La sérigraphie apparaît comme la pire des solutions pour des espaces d'exposition permanente ! Sur le fond, une ré-interrogation des contenus à mettre à jour semble nécessaire, à la lumière des recherches scientifiques et universitaires effectuées depuis 10 ans.

Il faut en particulier être prudent aujourd'hui sur les termes à employer afin d'éviter les polémiques de part et d'autre. Des projets de recherche communs entre sujets universitaires et objets muséo pourraient être initiés.

Il est suggéré de préciser certains termes employés dans les cartels, en les expliquant sous la forme de lexique ou de glossaire (Exemple : « qu'est-ce qu'un collier de servitude ? »).

Egalement le terme « commerce triangulaire » est remis en question par la recherche car trop restrictif sur les réalités géographiques de routes empruntées. Il est souligné qu'il faut faire attention à ne pas perdre le public en sortant des cadres de la culture générale classique, tant que cette dernière n'est pas porteuse de préjugés ou d'erreurs.

Dans la dernière salle, la chronologie « Les abolitions » doit avoir une phrase de conclusion indiquant que tout ne s'arrête pas en 1848, comme le démontrent les objets exposés.

2. Le problème de la cartographie

À l'image des cartels, la cartographie est obsolète, tant sur le fond que sur la forme. Il faut en particulier réactualiser la carte des expéditions bordelaises et le multimédia de synthèse générale. Attention cependant à l'investissement que cela peut représenter.

3. Le multimédia « Bordeaux port négrier »

Les multimédias proposés dans l'exposition ne sont pas encore obsolètes, ni sur la forme ni sur le fond. En revanche, ceux sur le « port de Bordeaux » ainsi que « Bordeaux port négrier » sont très peu accessibles et didactiques, compte tenu d'un matériel tactile peu pratique. Le multimédia « Bordeaux port négrier » devrait comporter plusieurs niveaux de lecture.

4. La question de l'esclavage contemporain

Il apparaît à chacun que la question de l'esclavage contemporain doit être traitée de manière à faire comprendre que l'esclavage n'appartient pas au passé. Il est proposé la mise en exergue du rapport de l'ONU et la diffusion du documentaire sur la Lybie. La question des héritages de l'esclavage doit être

par corollaire mieux traitée avec l'actualité, notamment pour bien faire comprendre les différences qui existent dans l'esclavage et en particulier la question de l'esclavage racialisé.

5. L'espace lacunaire « Noirs et gens de couleur à Bordeaux »

En raison de la disparition des objets initialement installés, l'espace « Noirs et gens de couleurs à Bordeaux » apparaît aujourd'hui grandement lacunaire et mérite d'être intégralement repensé.

Histoire contemporaine - Aquitaine

Présents : Geneviève DUPUIS-SABRON et Régine BIGORNE (responsables d'atelier), Bernard LACHAISE, Corinne MARACHE, Laure VALLETTE, Susana SOTO, Françoise TALIANO-DES GA-RETS
CR rédigé par Caroline Laugery

Visite guidée des nouveaux espaces consacrés aux 20e et 21e siècles :

Découverte du fruit de la concertation réalisée en amont avec l'ensemble des participants. Evocation des partis pris adoptés pour la réalisation de ces espaces.

Nouveauté par rapport aux espaces précédents : présence de croquis et cartographies sur le parcours pour permettre aux visiteurs de mieux se situer géographiquement.

G. Dupuis-Sabron insiste sur la nécessité de finaliser les contenus des écrans tactiles (reste un mois de travail) : ajustements, bugs informatiques à corriger, compléments de sources documentaires à intégrer, indication les noms des villes principales sur les cartes interactives à insérer, etc...

Retour des participants :

Retour positif. Nouveaux espaces appréciés.

De façon générale, attention à ce que l'engouement des nouvelles présentations muséales contemporaines n'engendre pas des espaces un peu trop épurés et l'absence d'objets de collection au profit de projections numériques. Maintenir un équilibre entre objets et vidéos pour laisser sa part à la vie du quotidien, du vécu.

Nécessité d'aborder la thématique de la Seconde Guerre mondiale de manière détaillée dans un autre espace par le biais du centre Jean Moulin, ce qui permettrait aussi une ouverture supplémentaire sur la Nouvelle-Aquitaine.

La possibilité de proposer des travaux de recherches sur les collections d'ethnographie régionale, les collectionneurs (cabinets de curiosité, armes, objets de voyages, etc.) est évoquée.

Visite des réserves du musée :

Vigne et Vin, céramique, collections africaines et océaniques, collections bordelaises, costumes et textiles, outils et objets régionaux, mobilier bordelais, peintures et préhistoire.

Présentation par G. Dupuis-Sabron d'objets et documents d'archives pouvant enrichir l'espace sur le XIXe siècle (thématique « Peuple de Bordeaux » : carnet de domestiques, plaques de métiers, etc...).

La nécessité de réserves externalisées est évoquée ainsi que le problème des doublons (notamment pour les collections d'ethnographie régionale) ou encore la politique de restauration.

Retour des participants :

Proposition de financement de certains projets par la Région en partenariat (ex : campagne photographique importante).

Les participants proposent de signaler au musée les collections ou objets repérés par eux pour d'éventuelles acquisitions.

Etablir un réseau avec les autres musées pour une présentation hors les murs, même modeste, permettrait une mise en valeur des objets conservés dans les réserves.

Histoire contemporaine – collections extra-européennes

Présents : Paul MATHARAN (responsable d'atelier), Sophie CHAVE DARTOEN, Laurent DORNEL, Claire JACQUET, Emmanuel KASARHEROU, Katia KUKAWKA

CR rédigé par Marina Pangrazi

Visite des salles extra européennes

Paul Matharan présente l'espace extra européen d'environ 250m². À leur création en 1991, l'objectif était de mettre en regard les collections d'ethnographie régionale avec les collections d'ethnographie extra-européenne, avec une approche géographique et thématique. Depuis la rénovation des espaces XVIIIe en 2009, celui sur l'extra-européen n'a pas évolué et se retrouve en continuité des nouvelles salles sur la traite sans cohérence chronologique.

Paul Matharan souligne ensuite les deux importants contrastes à la sortie de la 3e partie des espaces XVIIIe :

- Collections extra-européennes
- Réflexions contemporaines africaines (salle du mur de portraits)

Ces deux « parenthèses » dans le parcours chronologique posent un problème de compréhension pour le public mais aussi de sens de circulation. Pour expliciter cette difficulté aux membres du comité scientifique, la visite reprend depuis le début des espaces XVIIIe jusqu'à la sortie du parcours permanent au XXIe siècle.

Suggestions diverses des membres du comité scientifique au cours de la visite :

- Historiciser, problématiser et scénariser les collections
- Éviter les séparations spatiales de présentation pour mettre l'accent sur les échanges et hybridations
- Humaniser les espaces, la notion de migration avec l'évocation de destins individuels (correspondance, lettres ?)
- S'appuyer sur les questions/demandes du public afin de tisser le discours
- Créer un parcours thématique sur les collections extra européennes sur l'ensemble du parcours, comme celui existant à présent sur le vin.

Echanges en salle de réunion

[Excusées : Sophie CHAVE DARTOEN et Claire JACQUET]

L'attention est recentrée sur les usages rationnels possibles des espaces extra européens.

Paul Matharan suggère deux configurations :

1. Cloisonner le passage entre salles XVIIIe et extra-européennes afin de créer un espace indépendant accessible depuis le hall et en connexion avec les ateliers du niveau 3. Katia Kukawka met en garde d'une éventuelle désertion de ces salles et d'une importante signalétique à prévoir dans le hall. Ce nouvel espace pourrait être rafraîchi, présenter du temporaire ou des collections jusqu'alors conservées en réserves (objets précolombiens notamment).
2. Déplacer la thématique des réflexions contemporaines africaines dans les espaces extra européens actuels afin de laisser une place plus importante au traitement de la Révolution française et permettre une continuité chronologique. Cette possibilité sous-entend la disparition des collections extra européennes à la présentation au public jusqu'à la mise en place effective d'un 3e plateau d'exposition permanente.

Le débat se termine avec le traitement des collections envisagé sur le 3e plateau en réflexion actuellement. S'il ne peut pas être chronologique (pas de suite après le XXIe siècle), il pourrait être anthropologique. Pour plus de modernité, une histoire racontée/écrite par les populations dont viennent les objets peut être la solution .

Compléments transmis par Emmanuel Kasrahéro :

Situation des salles de présentation des collections ethnographiques

Les salles ethnographiques ne sont pas intégrées au parcours principal rénové du musée, structuré chronologiquement. Elles apparaissent comme un appendice que l'on visite ou pas après les salles consacrées à l'esclavage au 18^e siècle et avant une salle sur l'abolition de l'esclavage. Cette dernière salle est d'ailleurs peu intelligible : elle traite de l'abolition de l'esclave et de Toussaint Louverture tout en donnant la parole à des contemporains dont les grands portraits qui tapissent le mur du fond, étouffent la salle ; par ailleurs, les présentations par podiums rendent ce lieu difficile d'abord et son propos peu intelligible → **espace à revoir**

La muséographie

- La muséographie des salles ethnographiques a vieilli → **à revoir**
- L'atemporalité des présentations renforce le sentiment d'étrangeté de visite de ces salles avant de revenir dans le parcours principal qui poursuit son déroulé chronologique jusqu'à aujourd'hui (NB la salle consacrée aux Girondins est à la portion congrue...)
- Trouver par la concertation une articulation avec les autres grandes collections présentées de la Nouvelle-Aquitaine : Angoulême, Rochefort, La Rochelle...

Quelles possibilités :

1. Déplacer ces collections pour les insérer dans le parcours principal au niveau du 19^e siècle dont elles relèvent ? → mais l'espace est insuffisant
2. Déplacer et réduire le nombre de pièces présentées è frustrant au regard de l'importance et de la qualité des collections ethnographiques
3. Trouver une nouvelle thématique en assumant le pas de côté dans la chronologie du parcours principal ?
 - La colonisation, les missions, le mouvement de connaissance des sociétés commerciales et savante du 19^e siècle, les chaires anthropologiques de l'université... et les collections exotiques ? une histoire intellectuelle de la science des Autres (Émile Durkheim a été professeur à Bordeaux) ? → thématique trop spécialisée qui n'intéresserait pas forcément le grand public

¹ Lire *L'Histoire à parts égales* de Romain Bertrand, qui raconte les premiers contacts entre Hollandais, Malais et Javanais avec des sources à la fois européennes et asiatiques.

- Laisser la place à l'espace « Abolition de l'esclavage » ? en faire un espace d'exposition temporaire ou semi-temporaire ? un espace dédié au public jeune ? → mais que faire des collections ethnographiques ? installer ces collections au 3e étage ? Mais selon quel discours et quelle muséographie ? → le temps de réalisation de ce 3e étage risque d'être trop long et les collections ethnographiques menacées de rester pour longtemps en réserve.

4. Le 3e étage à terme (cela risque de prendre beaucoup de temps, risque d'oublier ces collections ethnographiques) ; une thématique élargie sur la question de la perception des Ailleurs/Autres à Bordeaux dans une perspective historique en donnant aussi la parole aux autres (non spécialistes, artistes...) et en s'intéressant aux questions d'hybridation...

5. Rénover la présentation actuelle des collections ethnographiques en assumant sa déconnexion avec la chronologie du parcours principal, comme une respiration, un pas de côté, une galerie d'art extra-européen... en y incluant des textes n'éluant pas les questions de provenance et de contexte historique.

- Sortir d'une présentation encyclopédique pour aller vers une présentation esthétique plus serrée ?
- Possibilité d'enrichir la présentation actuelle en y ajoutant les collections précolombiennes.

Groupe 5 Histoire contemporaine Aquitaine

Ghislaine Deymier	enseignant chercheur	U Bordeaux-Montaigne - Passages	Contemporaine	gentrification, déplacements, mobilités
Bernard Lachaise	historien émérite	U Bordeaux-Montaigne	Contemporaine	2GM Aquitaine
Patrick Lavaud	ethnologue		XIX-XX ^e	ethnologie, gascon
Corinne Marache	ethnologue	U Bordeaux-Montaigne	Contemporaine	ethnologie régionale
Françoise Taliano-Des Garets	historienne	Sciences Po Bordeaux	Contemporaine	histoire culturelle
Susana Soto	directrice	Musée San Telmo	Histoire, ethnologie	

Groupe 6 Histoire contemporaine extra européenne

Sophie Chave Dartoen	enseignant chercheur	Université de Bordeaux	Ethnologie	Pacifique
Dominique Darbon	directeur du laboratoire	IEP Bx - Les Afriques dans le Monde	sciences politiques	administration, sociologie politique
Laurent Dornel	professeur	UPPA	Histoire contemporaine	migrations
Emmanuel Kasarherou	conservateur	Musée du quai Branly	Ethnologie	Océanie, histoire des collections
Nanette Snoep	directrice	Rautenstrauch-Joest-Museum	ethnologie	
Samuel Sidibé	directeur émérite	Musée national du Mali	Patrimoine	Musées / collections africaines

Groupe 7 Institutions patrimoniales et culturelles

Eric Cron	directeur	Service régional de l'Inventaire		patrimoine, histoire de l'art
Claire Jacquet	directrice	FRAC		art contemporain
Frédéric Laux	directeur	Archives de Bordeaux métropole	Archives	
Neil Mac Gregor	directeur émérite	British Museum	Musées	patrimoine, histoire de l'art
Roland Pintat	conseiller musées	DRAC	Musées	
Laure Vallette	chef de service	CIAP Bordeaux	Patrimoine	histoire urbaine
Agnès Vatican	directrice	Archives départementales	Archives	Archives, histoire

2.8. Partenariats internationaux



2.9. Plan de récolement décennal

Musée d'Aquitaine, Centre National Jean Moulin, Musée Goupil

20 cours Pasteur

33 000 Bordeaux

05 56 01 51 00

Le musée d'Aquitaine

1. État des Lieux

1.1 Estimation des collections

L'estimation totale des collections est de l'ordre d'un 1,3 millions objets et documents.

La répartition se fait comme suit :

- Préhistoire et protohistoire : 834 420 objets
- Antiquités égyptienne, grecque et gallo-romaine : 15 595 objets et 292 portoirs de tessons, fragments de métal et de mosaïques.
- Epoque médiévale : 15 602 objets
- Epoque moderne : 1 509 objets
- Epoque Contemporaine : - histoire et ethnologie urbaine : 4 326
- Histoire et ethnologie rurale : 13 585 + Vigne et vin : 1 883
- Civilisations extra européennes : 6 488

Départements thématiques :

Photographies : 255 000

Textile, costumes et accessoires : 5 140

Iconographie 91 621 (affiches, vignettes, cartes postales...) + 2 366 estampes + 657 peintures + 1 702 dessins (total 4 725) = 96 346

Numismatique : 19 199

Livres de collection : 343

En mai 2019 (total 1 269 841 objets)

1.2 État des récolements avant l'obligation de récolement décennal

Entre 1990 et 1995, l'ensemble des collections a fait l'objet d'une vérification d'inventaire, certains problèmes sont restés en suspens et les récolements opérés n'ont jamais été suivis d'un procès-verbal.

De plus, lorsque le musée s'est installé sur le site actuel du 20 cours Pasteur dans les années 1980, l'aménagement des réserves sur deux sites (musée d'Aquitaine et site de la Palu), au lieu de huit, entrepris en 1993, a permis de repérer toutes les collections et d'organiser leur classement, sans récolement réel cependant.

Les collections en réserve ont été regroupées selon plusieurs critères :

- par matériaux lorsqu'ils étaient sensibles (textiles, papier)
- selon leur encombrement et leur poids
- selon les différents départements chronologiques pour les collections lapidaires (Antiquité, Moyen-Âge, Époque moderne et contemporaine) et selon les différents départements ethnographiques (rurale ou extra européenne).

1.3 État des inventaires

De nombreux inventaires ont été remplis parallèlement ce qui a eu pour conséquence que des collections ont été inventoriées plusieurs fois.

Dès 2011 s'est fait sentir la nécessité de numériser les 90 registres d'inventaire du musée d'Aquitaine et les 3 registres du Centre Jean Moulin. Un marché de numérisation a été ouvert en 2012 pour un budget de 12 000 €. Le travail a été confié à un prestataire extérieur. Réalisée en format pdf, cette numérisation a permis et permet encore de consulter les volumes sur l'espace de travail informatique commun, en tout point du musée et des réserves. Trois copies de sauvegarde ont été réalisées sous différents formats et supports, en vue d'en confier un exemplaire aux archives de la métropole.

1.4 État du marquage et des photographies

De façon générale, les collections entrées au musée d'Aquitaine ont été marquées et photographiées individuellement sur tirages papier, sauf lorsqu'il s'agissait de lots importants ou d'objets de moindre intérêt.

Cependant, en raison des mauvaises conditions de conservation dans les dépôts de Caudéran et de la rue Neuve (jusqu'en 1990), les collections ethnographiques avaient souvent perdu leurs numéros de marquage, tous les numéros n'ont pas été réattribués et des erreurs se sont glissées, pouvant entraîner un travail de recherche assez long.

Depuis 2000, le procédé numérique remplace l'argentique. En mai 2019, 74 000 fiches scientifiques sont pourvues de 83 000 images numériques. Le travail de prise de vues numériques se poursuit malgré le manque de photographes professionnels affectés à cette mission.

1.5 État de l'informatisation

L'informatisation des collections du MAQ a commencé en 1999 avec le logiciel Micromusée commercialisé par la société Mobydoc. Les objets informatisés en 2008, lors du lancement du premier PRD, étaient au nombre de 27 267 accompagnés de 5700 images numériques. En 2017, a eu lieu la migration du logiciel vers la version 7, offrant de nouvelles fonctionnalités. Aujourd'hui, une base de données réunit les collections du Centre Jean Moulin et du MAQ avec 74 000 fiches scientifiques pourvues de 83 000 images numériques. Pour le musée d'Aquitaine, ce sont **266 355 objets informatisés** par une fiche ou par une fiche pour un lot. Le Centre Jean Moulin dénombre **5223 objets saisis**.

L'informatisation progresse au rythme des nouvelles acquisitions qui font l'objet de fiches minimales dès leur entrée. Le récolement est également l'occasion de saisir les notices selon une grille dédiée à cette opération. Il reste néanmoins un travail de saisie rétrospective des outils d'inventaire (fichiers, classeurs, listes, registres) qui n'a jamais été mené faute de crédits et de complétude de ces documents. La base de données ne peut donc se substituer aux inventaires papier. Elle demeure un instrument de gestion des collections, de recherche documentaire, qui offre une photographie partielle des collections.

1.6 Les locaux

Les réserves du musée d'Aquitaine se répartissent sur deux sites : La Palu, à la périphérie de la ville à environ 7 km du musée, et le musée, 20 cours Pasteur.

Le site de La Palu abrite des œuvres lourdes et volumineuses qui nécessitent des engins de levage pour les déplacer afin de procéder au récolement. Il n'y a pas d'accès informatique à ce jour. Ces réserves ne sont pas chauffées ce qui limite le travail de récolement à la belle saison.

Les réserves du musée présentent des conditions convenables pour récoiler. Toutefois celles du niveau 1 en sous-sol ne sont pas raccordées au réseau informatique sauf le couloir S1. Un câblage sera nécessaire.

1.7 Les équipes

Le récolement 2008-2014 a été assuré sous la conduite du personnel du musée avec une aide ponctuelle de stagiaires et de vacataires. Le musée d'Aquitaine a pu bénéficier de 2011 à 2015 de jeunes gens en service civique, qui ont permis de faire progresser le récolement de manière significative. Le dispositif a été abandonné par l'Etat pour ce type de mission en 2015. A partir de 2016, ce sont des personnels temporaires sous forme de contractuels, ou des stagiaires, qui ont menés ces campagnes, sous la direction des personnels de la conservation. Des subventions de l'Etat ont permis de faire avancer certaines campagnes : monnaies antiques du Trésor de Garonne (2017 et 2018), récolement de la réserve de la Palu commencé en 2019.

1.8 le bilan du premier récolement décennal

Les méthodes de travail et les objectifs du 1^{er} récolement décennal ont été inscrits dans un PRD couvrant la période 2008-2014. Ce premier récolement décennal visait à assurer l'informatisation et les prises de vue numériques parallèlement aux opérations de vérifications sur pièce et sur place : état du marquage, état des objets, dimensions, localisation. Les 5 zones minimales de la fiche type de récolement se sont révélées insuffisantes et il a fallu leur adjoindre d'autres informations lors de la saisie, qui viennent enrichir la base Micromusée.

Sur le plan matériel, depuis 2010, le musée s'est équipé de 4 ordinateurs portables et de 4 appareils photo pour le travail en réserves. La difficulté a néanmoins été d'avoir accès au réseau informatique de la ville et génère encore actuellement d'importantes charges financières liées au câblage. Les crédits insuffisants ont été une difficulté pour s'équiper de postes fixes, de prises réseau, quand il s'agissait d'accueillir des renforts.

Des procès-verbaux de récolement ont été rédigés à partir de 2010, selon le modèle proposé pour les musées nationaux. Les chiffres de progression du récolement ont été fournis chaque année au conseiller musée de la Nouvelle-Aquitaine.

Actuellement, un travail de post-récolement se poursuit en parallèle par des campagnes photographiques, des vérifications des numéros d'inventaire, du marquage et des relocalisations d'œuvres dans Micromusée. Ces opérations se déroulent à l'occasion des prêts, des dépôts entrants et sortants, des mouvements d'objets en salles ou en réserves.

En 2019, on compte 165 580 objets récolés sur 1,3 millions estimés, soit 12,74 %.

Le premier récolement décennal (2004-2015) n'est pas achevé et ce second PRD sur la période 2019-2025 permettra de poursuivre la tâche. Il précisera les actions à mettre en œuvre, notamment un chantier de récolement qui portera sur la réserve externalisée de la Palu (voir II Le projet).

Réserves et salles permanentes récolées :

- Réserves R1/09 et 10
- M1/11
- L1/10 : uniquement fonds Félix Arnaudin et albums photos
- Armoire OP5 (livres anciens)
- C3 : réserve marine (partiellement)
- D4/2, D4/4, D4/5, D4/6, D4/7
- Couloir D4/01 placards 02 à 05
- Couloir E4/01 : placards 17 à 20
- J4/01, J4/04, J4/05, J4/08 à 14
- G4/01, G4/02, G4/03
- M4/01
- C5/04
- C5/09 : ancienne réserve photos et cartes postales
- M6 : collections égyptiennes
- Nouvelle réserve textile
- La Palu 1/13 et 1/14, la Palu 2/01 : collection Bonie

- J2/02 : Salles permanentes époque romaine
- Salles XVI-XVII^e, XVIII, XIX, XX-XXI^e siècles
- Salles ethnologie extra-européenne
- J3/02 et J3/03 : Anciennes salles Vigne et Vin et ethnologie régionale

2. Le Projet

Les réserves du musée d'Aquitaine se répartissent sur deux sites : La Palu, à la périphérie de la ville à environ 7 km du musée, et le musée, 20 cours Pasteur.

Le site de La Palu abrite des œuvres lourdes et volumineuses qui nécessitent des engins de levage pour les déplacer afin de procéder au récolement. Ces réserves, très humides, ne sont pas chauffées ce qui limite le travail de récolement à la belle saison. Elles sont encombrées. Il n'y a pas d'accès informatique actuellement mais une étude a été lancée au printemps 2019 pour offrir un raccordement au réseau informatique. Le câblage permettra de gagner en efficacité puisque la base de données Micromusée sera accessible en temps réel à la fois pour la vérification et pour la saisie des données.

De 2019 à 2020, l'accent sera mis sur le site de la Palu, avec des subventions de l'Etat et l'aide de personnels temporaires. Seules les collections de préhistoire qui y sont conservées ne seront pas récolées, car la dévolution par l'Etat n'est pas encore effective.

Dans un second temps, avec le projet de réserves externalisées qui va se concrétiser, le musée connaîtra une nouvelle étape comprenant le déménagement des réserves présentes sur le site cours Pasteur et sur le site de la Palu. Un chantier de collections portera sur les collections à déménager, à partir des objets, en les confrontant aux inventaires et aux informations recueillies dans la base Micromusée. Les collections suivront une chaîne opératoire : récolement sur pièce et sur place, vérifications dans la base, constat d'état, saisie, dépoussiérage, petites interventions (anoxie, congélation), prise de vue numérique, conditionnement et emballage, avant leur mise à l'abri, soit dans leur réserve définitive, soit éventuellement dans des réserves transitoires. Un PRD complémentaire et un calendrier viendront préciser ces opérations le cas échéant.

2.1 Estimation des besoins

Sur la base « d'une enquête conduite par le service des musées de France en 2013, le rendement moyen d'un agent à temps plein (ETP = 152h00/mois) se consacrant exclusivement au récolement est de 3000 biens culturels récolés chaque année quelle que soit la typologie des collections, sauf dans le cas des collections des muséums d'histoire naturelle où ce rendement peut atteindre, en moyenne, 23 500 biens récolés compte tenu des modalités particulières de gestion de ces collections ». (source : Bilan des régions hors musées nationaux, 18 novembre 2016, p.2). Seules les collections archéologiques et les collections d'histoire naturelle (muséums) forment une catégorie distincte – liée, dans ce cas à leur nature même, très particulière (séries de matériel lithique, ensembles de fragments, etc.) mais aussi à leur importance numérique sans commune mesure avec les autres types de biens. » (source : rapport national « le premier récolement décennal des collections des musées de France : 2004-2015, Bilan », Service des Musées de France, sous-direction des collections pp. 26-27).

S'appuyant sur ces données, **l'effectif nécessaire au récolement en 10 ans aurait été de 40,8 ETP pour le musée d'Aquitaine et de 4,2 ETP pour le musée Goupil**. Ces données ne prennent pas en compte l'informatisation des inventaires, les vérifications et recherches documentaires, et les prises de vue.

2.2 Calendrier des campagnes

2019 : 6 mois entre mars et octobre : réserve de la Palu 1/10 (ethnographie régionale) : environ 1000 objets. Cette réserve présente des problèmes ponctuels d'accessibilité aux objets.

La priorité lui est donnée car elle est composée d'objets en matériaux organiques ou en métal, matériaux les plus fragiles et sensibles aux variations climatiques. Ces collections doivent être prêtes à quitter cette réserve dès le lancement du projet du CCE archéologique.

2020 : 6 mois entre mars et octobre : réserves 1 à 14 de la Palu.

Palu 01	Contemporain	Maquettes d'architecture		1 semaine	
Palu 02	Médiéval/Moderne Antique	Blocs lapidaires	Travail en hauteur- aide ponctuelle 1 agent technique	3 semaines	
Palu 03	Médiéval/Moderne	Blocs lapidaires		1 semaine	
Palu 04	Médiéval/Moderne Antique	Blocs lapidaires	Encombrement- Aide soutenue 1 agent technique	5 semaines	
Palu 05	Médiéval/Moderne Contemporain	Sarcophages Objets funéraires (Métal)	Encombrement- Aide soutenue 1 agent technique	4 semaines	Si notes manuscrites Anne Zieglé lisibles = 3 semaines
Palu 06	Antique	Blocs lapidaires	Déplacement par 1 agent technique	2,5 semaines	Si notes manuscrites AZ lisibles = 1 semaine
Palu 07	Médiéval/Moderne Contemporain	Cheminée, éléments à pan de bois		1 semaine	
Palu 08	Antique	Blocs lapidaires	Travail en hauteur	2 semaines	Si notes manuscrites AZ lisibles = 3 jours
Palu 09	Antique Moderne Contemporain	Blocs lapidaires + objets volumineux		1 semaine	Si notes manuscrites AZ lisibles = 2 jours
Placard 1 - Palu 14	Contemporain	Tuiles plates	Placard exigu- manutention complexe	1 semaine	
Placard 2 - Palu 14	Contemporain	Carreaux « Bonie »	Placard exigu- manutention complexe	1 semaine	
Palu 13	Contemporain	Panneaux de bois (Bonie et divers)	Aide ponctuelle 1 agent technique = poids et encombrement	3 semaines	

2021 : Fin de la campagne 2017-2018 sur le Trésor de Garonne

Il faudrait prévoir une vacation pour scanner les ektas des 3998 monnaies de Garonne, faire des prises de vue numériques de la tranche des monnaies (n° d'inventaire), et créer les liens dans Micromusée. Ces opérations de travail sur écran nécessitent beaucoup de concentration. Cette vacation serait donc couplée à une mission portant sur l'achèvement du récolement de la réserve « Marine » ou les portoirs de céramique et divers objets de la réserve céramique D4/2 = 1 ETP sur 6 mois.

2022 : campagne « épicerie Prouteau », salles XIX-XX^e siècles

Epicerie (environ 750 pièces), fin XIX^e – 1^{ère} moitié du XX^e. Cette épicerie, grâce à ses objets publicitaires, évoque une gamme très variée de produits fabriqués localement et met l'accent sur l'importance des industries alimentaires durant toute la première moitié du XX^e siècle à Bordeaux et dans la région bordelaise. Elle est présentée en permanence dans une des salles d'exposition du musée consacrées à l'histoire de Bordeaux et de l'Aquitaine à l'époque contemporaine. Environ 600 objets sont à inventorier, marquer, informatiser et photographier. Il sera difficile de travailler dans l'épicerie, ou à proximité, faute de connexion informatique proche et faute de place. Il faudra sortir les objets exposés les uns après les autres et les traiter successivement dans les locaux de la conservation (marquage, saisie informatique, photographie). L'aide du service de la régie sera nécessaire pour les mouvements d'objets et le marquage, tandis que la participation soutenue d'un photographe devra être acquise.

2023-2024 : médaillier

Cette collection comporte, pour l'essentiel, des monnaies de l'antiquité à nos jours (70 %) et des médailles commémoratives, religieuses, de concours, de collections, etc. (20 %). Le reste se compose de jetons (commerciaux, royaux, etc.), plaques ornementales ou commémoratives, moulages en plâtre, moulages en cire, empreintes de médailles, poids dont monétaires, sceaux et quelques billets d'anciens francs. Elle totalise 17 917 objets. Le recrutement d'un numismate contractuel devra être envisagé à temps plein sous la forme d'un contrat de 2 ans. Il faudra l'installer avec les monnaies dans un bureau sécurisé, avec une rotation des pièces à traiter.

2025 : Collections médiévales/modernes

Récolement de la réserve L1/16. Seuls 8 objets sont actuellement saisis dans cette réserve, sans photos. Pour mener à bien cette opération, il faudra recruter 2 ETP sur 6 mois.

Le musée Goupil

1. Nature et localisation des collections – réserve L 4

1.1. Estampes : 46 000 au total.

- armoire 07 (« Estampes miniatures » noir et couleur), meubles à plans et boîtes : 40 000
- 4 000 (doubles des typogravures et chromotypogravures ; doubles des « Estampes miniatures » et « Estampes album », boîtes bleues)
- 2 000 (non identifiées et « problèmes »)

1.2. Photographies : 70 000 au total.

un exemplaire pour chaque série de reproduction photographique :

- armoire 07, classeurs : « Cartes de visite » (1 000) ;
- armoire 07, classeurs : « Cartes album » (435 sur bristol noir ; 1 300 sur bristol jaune) ;
- armoire 07, boîtes : « Galerie photographique bristol noir » et « Album de photographies sur bristol noir » (120)
- meubles à plans 32, 33, 34 : « Musée Goupil & Cie » (800) ; « Galerie photographique » formats 1, 2 et 3 (1 000) ; séries diverses
- armoire 09, boîtes : photographies directes (vues, portraits, etc.). 500
- armoire 08, boîtes : clichés référence peinture (2.500)

- armoire 08, clichés référence sculpture (700)
- étagères : doubles « Galerie photographique » format 1 et 3 ; format 2 (5.000 en tout)
- étagères : doubles « Cartes de visite » (boîtes grises), « Galerie photographique bristol noir » (boîtes bleues), et séries diverses.
- étagères : séries photographiques, épreuves non coupées.
- armoire 08 : clichés référence peinture, grands formats et petit format.
- étagères métalliques fond : doubles « Cartes album » et « Musée Goupil & Cie »

1.3. Livres et revues illustrés, albums : 1 000

- armoires 03, 04, 05, et 06 : livres illustrés
- armoires 10 et 11 : revues illustrées
- meuble à plan 44 : portefeuilles

1.4. Archives : 15 mètres linéaires

- armoires 01 et 02 : pièces d'archives diverses (catalogues, registres de compte, de dépôt, etc.) ; pièces d'archives diverses (doubles de catalogues, étiquettes adresse envoi des revues illustrées publiées par Goupil, etc.)

1.5. Matrices : 6 200

- Réserve J1/15 : cuivres gravés grand et moyen formats (3 000)
- Réserve M1/07 : cuivres gravés petit format (1 000)
- Réserve M1/04 : pierres lithographiques (100)
- Réserve M1/04 : blocs typogravure et chromotypogravure (100)
- Réserve L1/10 : négatifs sur verre (2 000, très dégradés)

1.6. Divers

- peintures (3)
- mobilier galerie Goupil (4 éléments)
- meuble à plan 15 : dessins (50)
- Réserve L1/10 : palettes de couleur (54)
- Réserve extérieure La Palu : presses d'imprimerie (2 presses taille douce et 1 presse lithographique).

Etat de l'informatisation

L'informatisation des collections a commencé en 2001 avec le logiciel Micromusée commercialisé par la société Mobydoc.

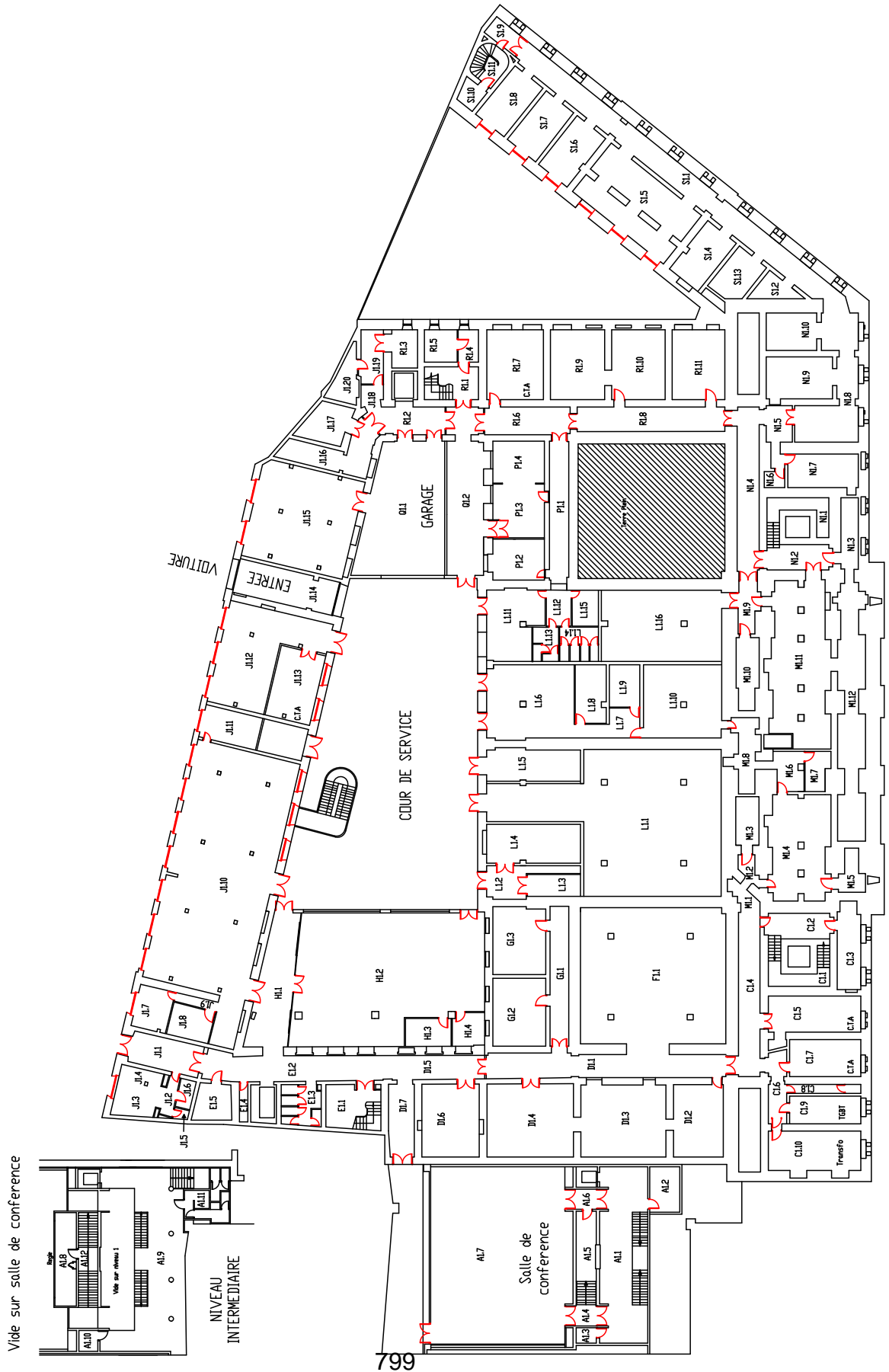
Répartition / Objectifs

- 2019 : Estampes (séries diverses et « cours de dessin ») / photographies (finir série « carte album »).
- 2020 : Estampes (estampes noir) / photographies (série « galerie photographique »).
- 2021 : Estampes (finir estampes noir et couleur) / photographies (séries diverses)
- 2022 : Négatifs sur verre.
- 2022 : Estampes (estampes couleur) / photographies (clichés référence grand format).
- 2023 : Livres et revues illustrés ; archives
- 2024 / 2025 : Cuivres gravés ; pierres lithographiques ; autres matrices ; divers.

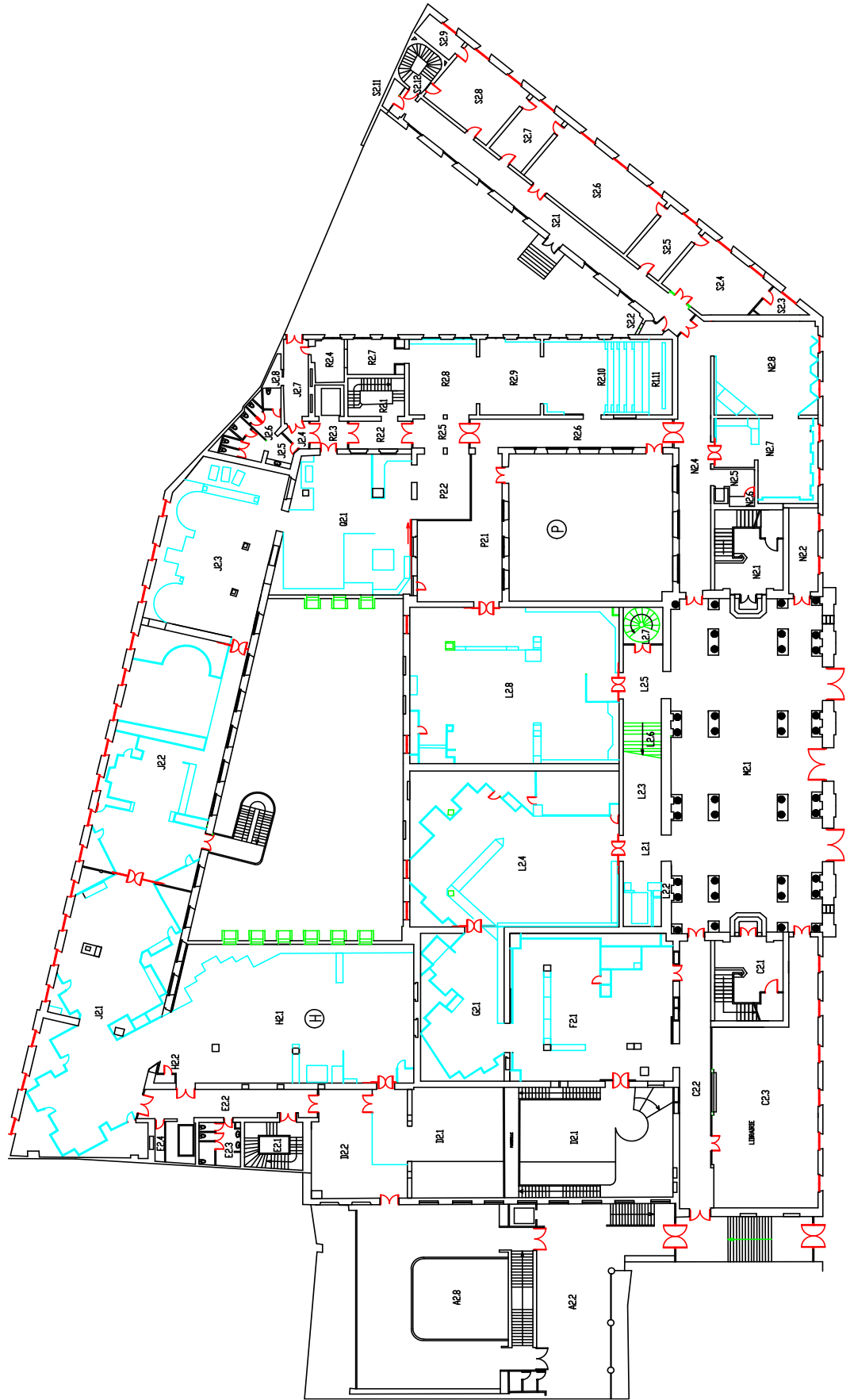
Bâtiment



3.1. Niveau 1



3.2. Niveau 2



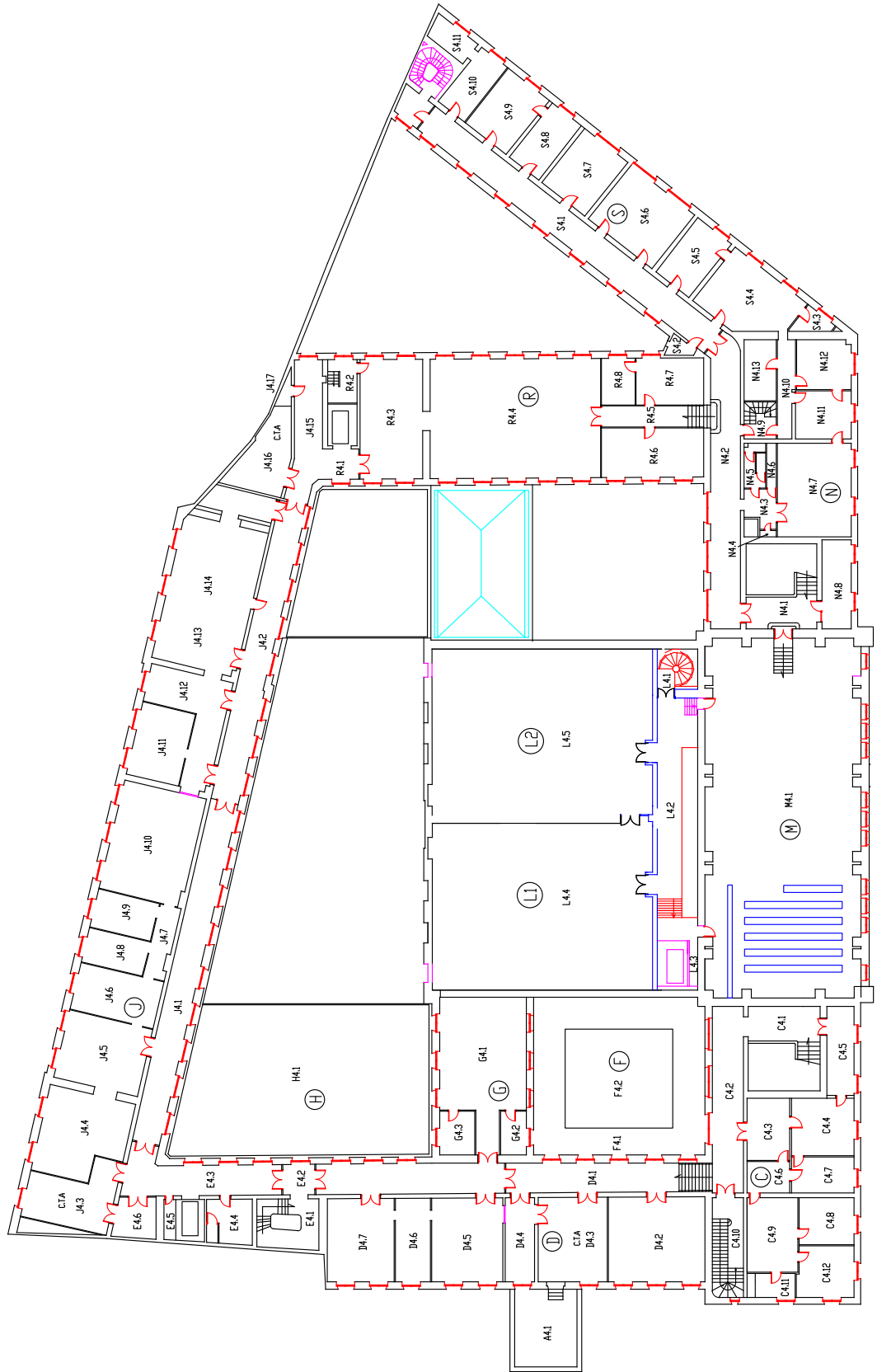
800

3.3. Niveau 3

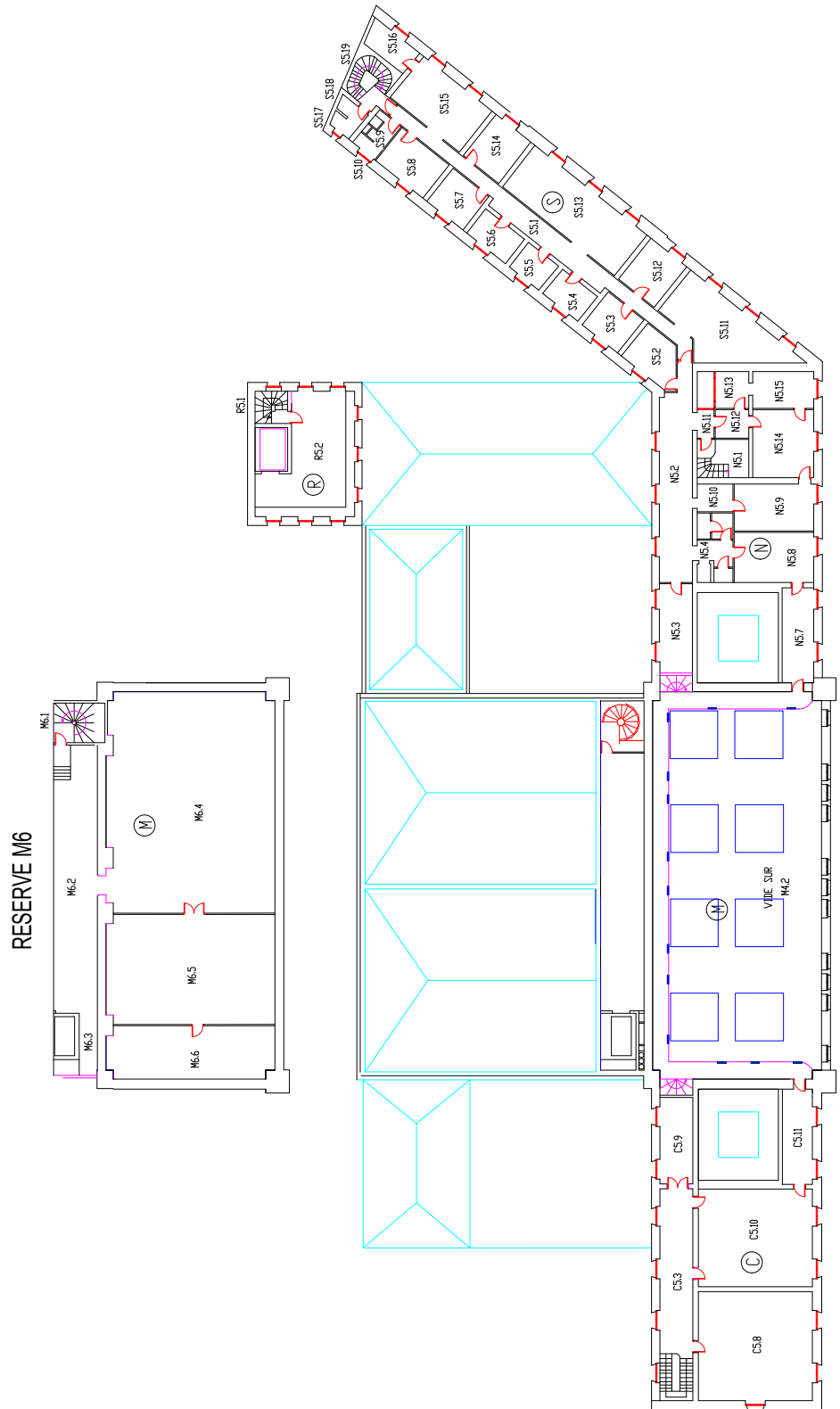


801

3.4. Niveau 4



3.5. Niveaux 5 et 6



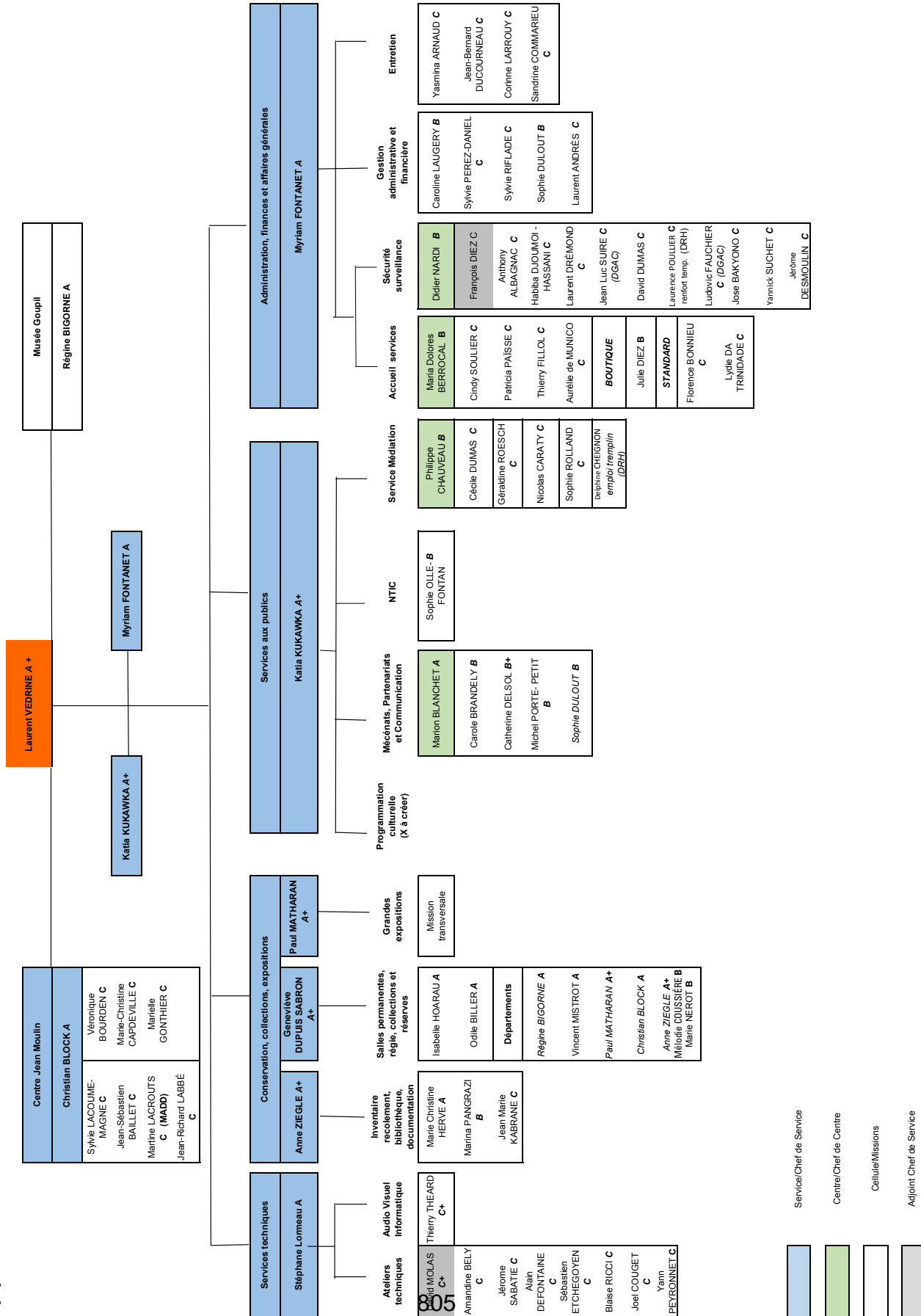
Fonctionnement



Musée d'Aquitaine

Organigramme octobre 2019

ORGANIGRAMME CIBLE



- Services/Chef de Service
- Centre/Chef de Centre
- Cellule/Missions
- Adjoint Chef de Service

4.2. Effectif permanent

	Cadre A	Cadre B	Cadre C	Total
Filière culturelle	13	4	15	32
Filière technique	0	3	20	23
Filière administrative	2	3	6	11
Autre			1	1
Total	15	10	42	67

Femmes	10	6	22	
Hommes	5	3	21	
Total	15	9	43	67

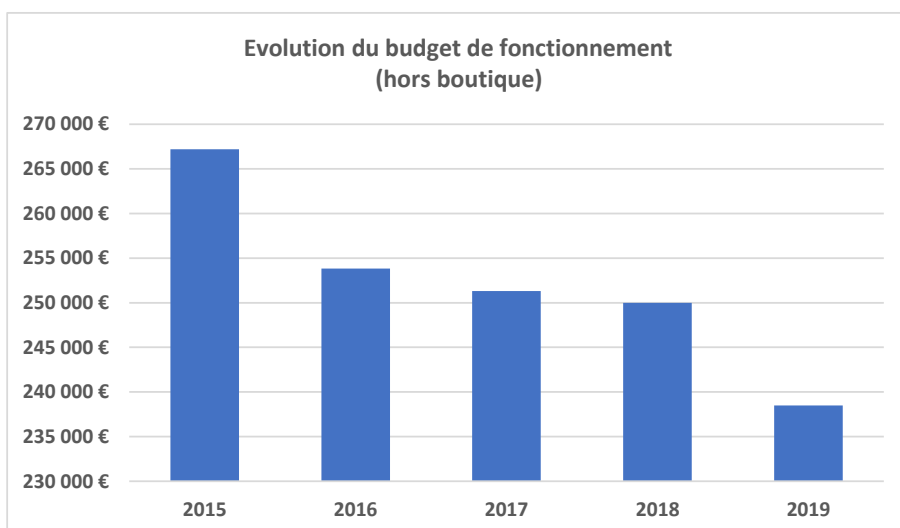
Nb agents	Catégorie d'âge
5	20 - 30 ans
11	30 - 40 ans
21	40 - 50 ans
25	50 - 60 ans
5	+ 60
67	

4.3. Budget de fonctionnement

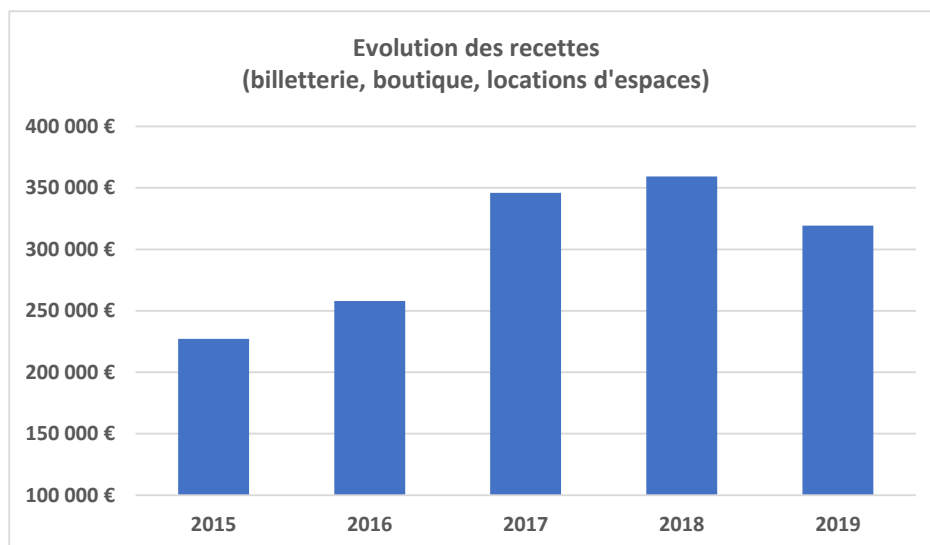
Années	Budget de fonctionnement du musée d'Aquitaine
2014	292 000 €
2015	267 200 €
2016	253 840 €
2017	251 300 €
2018	250 000 €
2019	238 500 €

Budget de fonctionnement - Toutes opérations confondues (moyens généraux, action culturelle, boutique)

Musée d'Aquitaine	Action culturelle	344 644 €
	Moyens généraux	71 493 €
	Boutique	53 484 €
	Total	469 623 €



4.4. Évolution des recettes du musée (billetterie et boutique)



4.5. Boutique (données 2018)

CA HT	Nb de produits vendus	Fréquentation retenue	Panier moyen HT	Démarque inconnue	Marge brute HT
104 137 €	15 733	88 665	14,29 €	2 353 €	35 201 €

TOP 20 EN CUMUL Valeur

Dépôt / articles		QTE	CA HT
LIBRAIRIE	L'archéologie à grande vitesse	459	9 204,74 €
LIBRAIRIE	Jack London dans les mers du Sud	349	8 270,14 €
LIBRAIRIE	Les vies de Jack London	78	2 587,68 €
LIBRAIRIE	Bordeaux 18e, le commerce atlantique et l'esclavage	102	2 320,38 €
LIBRAIRIE	La croisière du Snark	252	2 316,97 €
LIBRAIRIE	Aventures en mer	93	2 291,94 €
LIBRAIRIE	Contes des mers du Sud	267	2 201,80 €
PAPETERIE	Cartes postales Permanent	2121	2 192,51 €
LIBRAIRIE	Musée d'Aquitaine voyage au cœur des collections FR	386	2 048,91 €
DIVERS	Boule de Noël prestige	357	1 676,25 €
LIBRAIRIE	Bordeaux patrimoine mondial	109	1 498,10 €
DIVERS	Boussole compas	49	1 429,17 €
LIBRAIRIE	Martin Eden	113	1 263,89 €
ENFANTS	Peluche Mammouth	99	1 237,50 €
LIBRAIRIE	1917 Voilà les Américains	51	1 208,53 €
DIVERS	Planche à découper ronde	50	1 208,33 €
DIVERS	Parapluie pliant	66	1 155,00 €
DIVERS	Sextant	16	1 065,33 €
LIBRAIRIE	Musée d'Aquitaine voyage au cœur des collections ANG	187	992,61 €
LIBRAIRIE	Jack London photographe	35	962,09 €

TOP 20 EN CUMUL Quantité

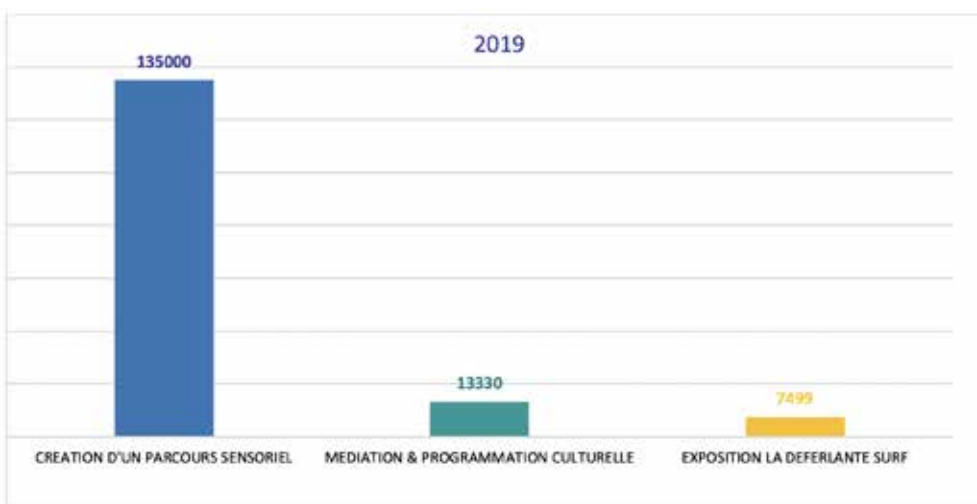
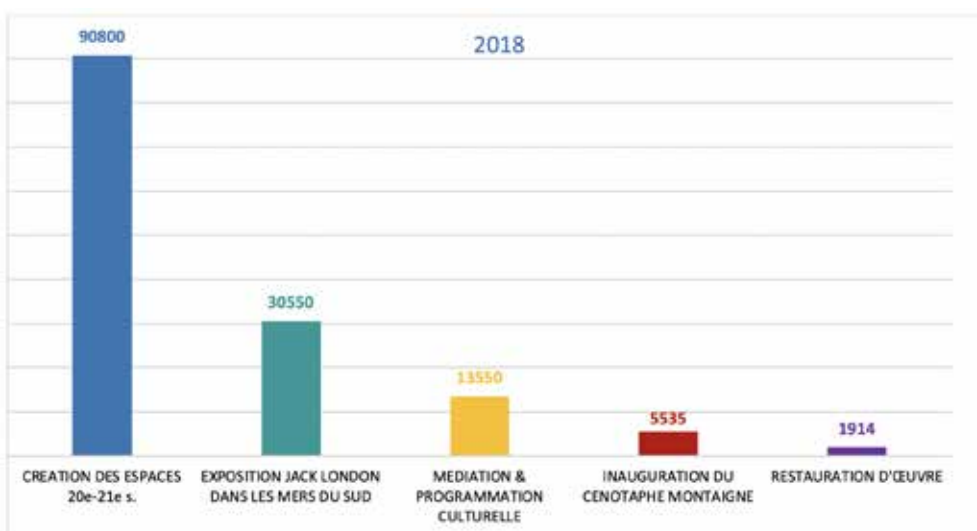
Dépôt / articles		QTE	CA HT
PAPETERIE	Cartes postales Permanent	2 121	2 192,51 €
PAPETERIE	Timbre Jack London - lettre verte	510	408,00 €
LIBRAIRIE	L'archéologie à grande vitesse	459	9 204,74 €
PAPETERIE	Timbre Jack London - lettre prioritaire	424	402,80 €
LIBRAIRIE	Musée d'Aquitaine voyage au cœur des collections FR	386	2 048,91 €
DIVERS	Boule de Noël prestige	357	1 676,25 €
LIBRAIRIE	Jack London dans les mers du Sud	349	8 270,14 €
PAPETERIE	Crayon à papier Tattoo	277	354,58 €
LIBRAIRIE	Contes des mers du Sud	267	2 201,80 €
LIBRAIRIE	La croisière du Snark	252	2 316,97 €
PAPETERIE	Crayon à papier MAQ	221	239,42 €
BIJOUX	Bracelet torsadé argenté	200	833,33 €
LIBRAIRIE	Musée d'Aquitaine voyage au cœur des collections ANG	187	992,61 €
BIJOUX	Ecrin prestige	155	116,25 €
DIVERS	Pièce de collection MAQ	155	465,00 €
BIJOUX	Bracelet brésilien	154	770,00 €
LIBRAIRIE	Jack London à bord du roamer	151	138,42 €
DIVERS	Mosaïque	147	110,00 €
LIBRAIRIE	Jack et Charmian à bord du Snark	137	126,84 €
PAPETERIE	Magnet Le Conquérant	136	396,67 €

4.6. Évolution du mécénat depuis 2013

Évolution du mécénat depuis 2013 (financier, en nature et de compétences)

NATURE DU MECENAT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FINANCIER	2 696 €	6 500 €	11 000 €	74 321 €	-	60 000 €	138 000 €
NATURE	134 000 €	10 000 €	4 000 €	17 928 €	5 000 €	49 235 €	16 429 €
COMPÉTENCES	-	-	-	-	-	1 914 €	1 400 €
TOTAL	136 696 €	16 500 €	15 000 €	92 249 €	5 000 €	111 149 €	155 829 €

Typologie des projets soutenus par du mécénat en 2018 et 2019



Actions transversales



Le développement durable au musée d'Aquitaine

Des pistes de réflexion concernant le volet « Transition écologique » sont abordées dans le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée, qui servira de ligne conductrice définissant les grandes orientations et la stratégie adoptée pour les cinq années à venir. Cette stratégie se base sur un objectif clef : **limiter l'impact environnemental des activités du musée**. Contribuer à la transition écologique s'impose comme une priorité pour tous les services du musée d'Aquitaine.

Dans le cadre d'une mission de service civique accomplie en 2019-2020 au musée, Alice Dauga a pu aller plus loin, guidée par le directeur du développement durable de Bordeaux Métropole :

- établir un premier état des lieux global des atouts et faiblesses du musée d'Aquitaine en matière de développement durable, à partir de questionnaires et d'entretiens conduits avec une vingtaine d'agents,
- développer des pistes de travail pour **tendre vers un musée éco-responsable à toutes les échelles** (vie quotidienne de tous les services, projets en cours et à venir).

1. Analyse des questionnaires et suggestions des agents

Sensibles à la question écologique, les équipes du musée d'Aquitaine ont déjà adopté un certain nombre de pratiques vertueuses pour réduire leur impact sur l'environnement (usage du vélo quotidien par beaucoup d'agents, initiatives concernant le tri des papiers, réutilisation de certains matériaux, etc.). Pour beaucoup d'agents, il reste cependant un long chemin à parcourir en matière de développement durable dans le cadre de leur activité professionnelle.

Un constat général : **les efforts faits au niveau collectif sont insuffisants** pour tous les agents interrogés, avec une note moyenne (sur une échelle de 1 à 5) de 2/5. Mais 90 % des agents interrogés ont mis une note inférieure à 3. Cependant, tous les agents se sentent « personnellement impliqué(e) au quotidien dans le développement durable » ou du moins « essayent en fonction de leurs moyens ». Ce score donne un signal concret et visible d'une vraie prise de conscience de la part des agents et de leur volonté affirmée d'améliorer la situation.

Dans les activités ayant le plus de conséquences écologiques citées spontanément par les agents, on retrouve dans l'ordre : les impressions papier, le non-recyclage, les mails/pollution numérique, la consommation énergétique du bâtiment, les déplacements et transports d'œuvres.

Les impressions papier sont unanimement considérées comme à réduire. En moyenne, 80% des agents estiment imprimer moins de 25 pages par semaine. Il y a cependant encore des progrès à faire sur les paramètres automatiques en noir et blanc et recto-verso. Un des agents évoque le paramétrage par défaut des « niveaux de gris », qui permet de réduire de 25 % les quantités utilisées d'encre noire.

Les distributeurs automatiques sont utilisés quotidiennement par plus de la moitié des agents interrogés. Les pistes évoquées par plusieurs agents pour rendre cette utilisation plus « responsable » reprennent la suppression des « touillettes » jetables et la demande d'un paramétrage où la distribution de gobelet est en option, permettant à chacun d'amener son propre récipient réutilisable.

Le « **rejet de substances toxiques/dangereuses** » a été cité plusieurs fois par les agents comme une priorité sur laquelle agir. Il y a là une vraie perception du risque par ces derniers, confrontés directement à l'utilisation de produits nocifs. Un membre de l'équipe technique souligne : « *Nous utilisons des colles très toxiques pour les montages papiers, maquettes, cartels... Sans protection pour nous-mêmes (aucun masque) et dans un espace qui n'est pas adapté ni ventilé pour ce type de travail* ». Le responsable de l'équipe technique confirme cet état des lieux préoccupant quant à l'utilisation de produits nocifs au quotidien, malgré la progression des normes ISO ; les produits les plus toxiques demeurant ceux utilisés pour le bois et les peintures. L'idéal serait donc que les acheteurs Ville/Métropole introduisent systématiquement dans les marchés la préconisation **de produits écologiques** et plus respectueux de l'environnement à tous les niveaux (colles, solvants, vernis, peintures, revêtements, produits phytosanitaires, etc.).

Les agents s'accordent sur deux axes prioritaires en matière de développement durable :

Le recyclage et les emballages sont cités par 16 agents sur 21, surtout pour les membres du département

conservation qui dénoncent « l'utilisation de papier bulles, de bullpack » et les « commandes de matériel de conservation qui arrivent souvent suremballées à la livraison ». Il sera pertinent de rechercher des alternatives durables à l'utilisation de ces matériaux et d'inscrire cet objectif dans le plan « Zéro plastique à usage unique » voté par la Ville de Bordeaux en décembre 2019. Une remarque récurrente est faite sur le **tri des déchets** qui ne serait pas correctement effectué.

NB : Les membres de l'équipe technique soulignent également la difficulté criante à laquelle ils sont confrontés pour recycler les produits et matériaux utilisés dans le cadre de leurs activités (peintures, colles, ampoules usagées, néons). Alors qu'il était originellement possible d'amener lesdits déchets à la déchetterie professionnelle de la Ville pour qu'ils soient recyclés et triés correctement, cette procédure n'existe plus aujourd'hui (attente de l'attribution d'un marché privé pour la réorganisation du recyclage des produits toxiques). Ces déchets hautement nocifs sont donc jusqu'à nouvel ordre stockés dans la cour du musée. Ce stockage constitue un facteur de risque pour les personnels et le public. L'absence de filière de recyclage est un enjeu qui devra donc être pris en compte par la direction dans les plus brefs délais.

La réduction de la consommation énergétique du bâtiment apparaît comme une priorité pour 11 agents sur 21, le terme « passoire énergétique » revient dans plusieurs questionnaires. Ce point sera abordé plus en détails dans la seconde partie du document, et nécessitera une réflexion approfondie avec les services de la Direction des bâtiments Bordeaux Métropole.

D'une manière générale, beaucoup d'agents mentionnent la nécessaire **réduction du gaspillage**.

Suggestions spontanées des agents pour limiter l'impact écologique de leurs activités :

- **Effectuer un tri sélectif et effectif** ; le tri doit être davantage suivi par les agents dans les bureaux et respecté par les agents d'entretien (moins de mélange des poubelles).
 - o Mettre à disposition plus de points de tri et recyclage (accueil, contenants en verre, recyclage de matériaux comme les piles et ampoules, etc.).
 - o Mise en place de poubelles à compartiments de tri dans les espaces principaux (salles de réunion, couloir du distributeur, toilettes, cuisine, ateliers, etc.).
 - o Mise en place de conteneurs spéciaux à mégots de cigarettes avec une association spécialisée
- **Réduire le gaspillage** au quotidien : photocopies, fournitures de bureau, emballages, matériel pour événements exceptionnels type vaisselle jetable, essuie-mains, cafetières à capsules.
 - o **Supprimer le plastique à usage unique** (emballages parapluies, gobelets, touillettes, protection des livres à la bibliothèque, etc.). Ce point sera abordé dans le second axe d'action du présent plan.
 - o **Réduire les supports papier** : impressions, supports papier de communication et de médiation.
 - o **Faciliter les moments de pause** pour limiter le gaspillage alimentaire (frigo, dispositifs réchauffants, etc.).
 - o **Installer un bac à compost** type bokashi pour les biodéchets.
- **Effectuer un nettoyage des dossiers et documents en ligne** (commun, mails), nettoyer de la data en ligne en les données sur un disque dur.
- **Faire des efforts sur la consommation énergétique** : couper les chauffages et climatiseurs d'appoint, éteindre les lumières et les dispositifs électriques dès la fin de leur usage, continuer les efforts sur les ampoules basse consommation et installation ampoules LED, installation de cellules qui déclenchent un éclairage au mouvement et minuteriers (couloirs de circulation, toilettes).

Suggestions de long terme :

- **Une rénovation complète du bâtiment** semble inéluctable aux yeux des agents, sur plusieurs aspects :
 - o **Réduire la consommation énergétique** (plusieurs occurrences de l'expression « passoire énergétique ») : double-vitrage, renforcement de l'isolation, toiture de La Palu, amélioration du climat dans les salles permanentes
 - o **Rénover les toilettes** avec des matériaux plus écologiques
 - o **Moderniser les ascenseurs et monte-charges** pour réduire la consommation d'électricité
- **Le passage au numérique** apparaît incontournable pour réduire certaines consommations de papier (réunion des supports pédagogiques et pour le public, tablettes de médiation en prêt, projection de l'ordre du jour en réunion et installation de tableaux blancs, numérisation des livres d'or, mise en place de cartels numériques avec **LED** pour

faciliter les modifications, etc.).

- Une réflexion pour la facilitation des transports pour les œuvres et agents lointains est demandée par près d'1 agent sur 4 : meilleur accès aux transports en commun, places de parking réservées au covoiturage, préférer le train à l'avion, etc.

- Réutiliser les muséographies, notamment lors des expositions temporaires

- Construire un bâtiment de réserves externalisées respectant toutes les normes HQE

2. Axes de travail et mesures opérationnelles

Faire évoluer les pratiques de chacun pour une meilleure qualité de l'environnement s'impose comme une priorité pour les services du musée d'Aquitaine. Afin de réduire l'impact environnemental des activités du musée, nous proposerons dans les paragraphes à venir trois axes de travail. L'objectif à long terme est de s'inscrire dans la « démarche Métropole à haute qualité de vie » énoncée par la Direction développement durable de Bordeaux Métropole, mettant en jeu des valeurs de soutenabilité et faire-ensemble.

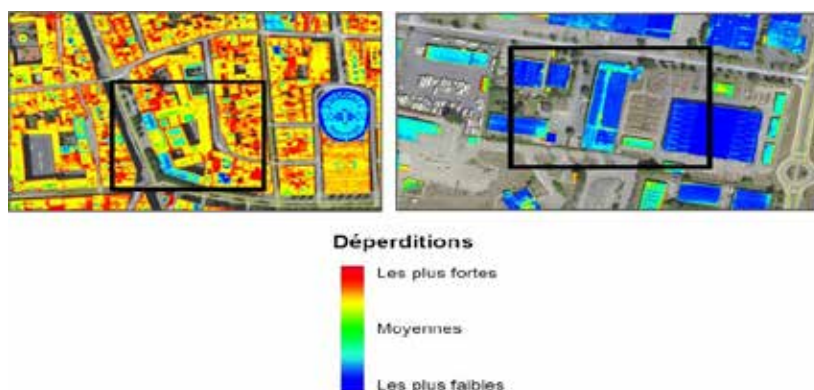
En outre, ce plan d'action s'appuie sur un certain nombre d'orientations énoncées dans le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée d'Aquitaine 2020-2024. Il reprend notamment la volonté de travailler davantage en circuit court (notamment pour la boutique), de se pencher sur la question du recyclage du matériel d'exposition ou encore le projet de développement des jardins dans l'enceinte du musée. La question de la rénovation du bâtiment est partie intégrante de cette réflexion, notamment avec l'enjeu de l'inertie climatique du bâtiment.

Axe 1 : Accélérer la transition énergétique

Constat et maîtrise de la consommation énergétique

Le bâtiment du musée d'Aquitaine est intégralement géré par Bordeaux Métropole, ce qui signifie que les équipes du musée y compris le responsable sécurité n'ont pas accès aux contrats et données concernant la consommation énergétique du bâtiment. Il est par conséquent compliqué d'établir un état des lieux précis des dépenses énergétiques du bâtiment.

Un premier pas dans le constat et la maîtrise de la consommation énergétique passe par le **repérage des déperditions thermiques** de la toiture selon les données de la thermographie aérienne réalisée par la Métropole en 2018 (geo.bordeaux-metropole.fr/thermographie). Les images obtenues donnent à voir un constat moins pire que ce que l'on aurait pu penser, aussi bien pour l'emplacement du musée d'Aquitaine que des réserves La Palu où peu de déperditions thermiques de la toiture sont constatées.



Des travaux importants seront néanmoins à prévoir dans l'espace Aquitaine, qui présente le plus de déperditions thermiques (NB : la réfection de cet espace est inscrite dans le PSC 2020-2024). D'une manière générale, certains travaux supplémentaires seront à prévoir pour réduire davantage ces déperditions : petit local à côté de la salle de la Rosace, ateliers techniques, hall d'entrée.

Renforcer l'isolation du bâtiment permettrait d'effectuer des économies sur les dépenses énergétiques, notamment en menant une réflexion de fond sur les dépenses en matière de chauffage. Celle-ci devra s'attarder selon les responsables des équipes techniques et de surveillance sur la révision complète des huisseries, fenêtres et fermetures, ainsi que sur la manière de chauffer/climatiser les espaces d'exposition.

Enfin, des **progrès sont à faire sur l'éclairage des espaces** des salles, impliquant un coût important lors de potentiels travaux de rénovation. Alors que la plupart des musées éclairent leurs espaces d'exposition par des ampoules LED, seuls les espaces XXe-XXIe siècle du musée d'Aquitaine en sont aujourd'hui pourvus. Ces ampoules, qui doivent être changées dix fois moins souvent que les ampoules « classiques », permettraient des économies considérables sur les dépenses en électricité. Le remplacement de tous les dispositifs d'éclairage par ces lampes LED plus économiques et moins énergivores impliquerait la rénovation de tous les plafonds techniques et rails, soit sur un espace de plus de 6 000 m².

Enfin, afin d'accélérer la transition énergétique du musée d'Aquitaine sur le long terme, une piste évoquée lors d'une première prise de contact avec la direction du développement durable de Bordeaux Métropole était l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques sur le toit du musée, ce dernier disposant d'une surface en hauteur de choix en plein cœur de ville. Cependant, la conclusion du calcul du « **cadastre solaire** » (indicateur du potentiel solaire d'un bâtiment (KWh/m²/an) prenant en compte les effets d'ombres portés ; marenov-bordeaux-metropole.cadastre-solaire.fr/) ne peut avoir lieu, le musée d'Aquitaine étant situé dans une zone protégée. Une potentialité pourra être à terme d'intégrer la production d'électricité solaire dans le bâti du musée d'Aquitaine (toiture en ardoises).



Novateur et inédit, un tel projet nécessitera une étude de potentiel solaire par la direction des bâtiments, tout en ne négligeant pas la question du coût important qui serait induit.

Autres études :

Une étude précise de la consommation énergétique s'impose pour avoir des indicateurs plus précis des diverses dépenses à quantifier :

- Kilométrage des véhicules de service
- Boutique : poids des emballages, provenance des objets (distance kilométrique, transporteurs)
- Consommation en eau du bâtiment
- Litres de produits ménagers utilisés
- Volume des émissions de gaz à effet de serre
- Dépenses énergétiques totales (eau, électricité, gaz)

Cadre et propositions :

Des dispositifs d'accompagnement au niveau métropolitain et municipal existent pour suivre les projets de rénovation et d'aménagement des bâtiments, surtout pour ceux relevant du patrimoine public. Les travaux envisagés pourront ainsi s'inscrire dans le « **Schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public** » **édicte par Bordeaux Métropole** dans son plan d'action 2019. Un des axes énoncés est de parvenir à la couverture de « 100 % des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public ». En outre, le projet de rénovation globale du musée dont les grandes lignes sont dessinées dans le PSC 2020-2024 pourrait s'inscrire dans la **politique de rénovation du patrimoine public engagée par la Métropole**, aussi appelée « *programme rénovation BBC* » (basse consommation). Le recours au tiers financement est un des outils proposés dans le plan d'action.

Aménagements :

- o Recours aux énergies vertes
- o Pose de double-vitrage et renforcement de l'isolation
- o Réfection d'une partie de la toiture
- o Amélioration du climat dans les salles permanentes

Alors qu'une rénovation complète du bâtiment pourra au long terme avoir un impact significatif sur la réduction de l'impact écologique des activités du musée d'Aquitaine, dans l'immédiat il apparaît indispensable de **continuer les efforts faits sur la régulation de la consommation énergétique**. Ces efforts ne pourront se faire sans une prise de conscience collective des agents et l'adaptation de leurs pratiques individuelles au quotidien.

Mesures :

- o Couper/supprimer les chauffages et climatiseurs d'appoint
- o Eteindre systématiquement les lumières et dispositifs électriques dès la fin de leur usage

Aménagements :

- o Mieux anticiper à l'échelle de la Ville la mise en service annuelle du chauffage (qui arrive toujours trop tard, d'où la présence de nombreux chauffages d'appoint)
- o Remplacer toutes les ampoules et néons par des ampoules basse consommation ou LED
- o Installer des mitigeurs sur les robinets (toilettes, médiation, ateliers), réfection des toilettes avec des matériaux écologiques et installation de dispositifs d'économie d'eau
- o Installer des cellules qui déclenchent un éclairage au mouvement et d'interrupteurs minuteries (couloirs de circulation, toilettes)

Enfin, une piste supplémentaire de réflexion suggérée par les documents d'orientation de la Métropole concerne la répétition des opérations « Jour de nuit », consistant à supprimer l'éclairage des monuments bordelais dès 20h.

Axe 2 : Lutte anti-gaspillage

Tendre vers le « Zéro-déchet »

Bordeaux Métropole propose des dispositifs d'accompagnement pour tendre vers le « Zéro-déchet », notamment grâce à son « *Plan zéro-déchet, zéro gaspillage* ». Il est par exemple proposé une distribution de composteurs pour les particuliers, dispositif pouvant être étendu aux structures publiques dans une certaine mesure.

Outils et aménagements :

- o Installer un composteur dans la cour triangulaire ou la cour carrée pour les déchets alimentaires, organiques et biodégradables (déchets alimentaires, plastiques biodégradables, déchets verts, etc.). Des installations de type « bokashi » peuvent être envisagées, notamment grâce à l'adhésion à « Recup », jeune association bordelaise innovante proposant ce type de service pour les structures et entreprises et participant à la revalorisation de nos déchets à l'échelle locale.

En savoir plus : <https://www.recup-compostage-urbain.fr/pour-les-entreprises>

- o Installer un frigo zéro-gaspi (initiatives du CREPAQ soutenues par Bordeaux Métropole) pour créer un espace de solidarité tout en encourageant la récupération et la revalorisation alimentaire (repas des agents, restes des cocktails et autres manifestations). Ce dispositif devra être installé dans l'espace public pour toucher le plus de monde possible.
- o Organiser une récolte éco-responsable des mégots dans la cour carrée par la mise en place d'un partenariat avec une structure de l'ESS comme « Eco mégot »
- o Privilégier l'utilisation de produits phytosanitaires bio (nettoyage et hygiène, traitement des espaces verts, etc.) ; il sera pertinent d'adapter les marchés publics sont dépend le musée d'Aquitaine en ayant un échange avec M. Laurent Desbordes (coordinateur des achats pour la mairie de Bordeaux).

Un point majeur soulevé par les agents du musée est l'**utilisation excessive du plastique à usage unique**, que tous s'accordent à souhaiter réduire drastiquement. Cette démarche s'inscrit dans le plan « Objectif zéro plastique à Bordeaux », proposé au Conseil municipal du 20 novembre 2019 et faisant suite au vote d'une motion en avril 2019 « réaffirmant le souhait de la Ville de multiplier dès 2020 les pratiques écoresponsables notamment dans ses services au travers des achats [notamment en supprimant] les objets en plastique à usage unique (touillettes, pailles, gobelets) dans tous les services municipaux ». Il sera souhaitable que le travail concernant ce point soit coordonné avec Mme Anne Brissard (chargée de mission pour le Contrat Local de Santé Métropolitain - Bordeaux Métropole).

Plusieurs pistes de travail peuvent être envisagées dans cette optique :

- o Réceptions, pots et vernissages : supprimer le plastique à usage unique au profit de dispositifs réutilisables (vaisselle en verre, couverts, nappes, emballages, etc.). Une idée serait de doter le musée d'un set de gobelets en plastique réutilisables du type « éco-cups » pour les goûters, petits-déjeuners et autres pauses café.
- o Visiteurs : suppression du plastique à usage unique (protège-parapluies, suremballage des produits vendus à la boutique)
- o Concernant les prestataires et partenaires accueillis au musée, toujours garder en tête la mise en place d'un objectif « zéro-déchet » : privilégier des fournisseurs proposant des produits sans suremballage, bio/végétariens
- o Distributeurs automatiques (boissons et confiseries) :
 - Proposer une option « sans gobelet » incitant les utilisateurs réguliers à utiliser leur propre tasse
 - Utiliser des gobelets en carton et non plus en plastique pour les utilisateurs occasionnels comme les visiteurs
 - Ne plus proposer de bouteilles en plastique au distributeur, mais privilégier l'installation d'une fontaine avec des gobelets réutilisables ou au moins en carton biodégradable
 - Proposer des produits qui ne sont pas sureballés et sans huile de palme

Enfin et dans une autre mesure, cet objectif « zéro-déchet » doit également se rapporter à la **réduction des déchets numériques** :

- o Limitation des réponses automatiques
- o Mise à jour du fichier abonnés pour réduire les envois de newsletters
- o Opération de nettoyage régulier des boîtes mail et espaces numériques de travail

Favoriser le recyclage

Si tendre vers un objectif « zéro-déchet » est plus que souhaitable, nous devons rester réalistes sur l'impact écologique inéluctable de certaines activités du musée. La piste de travail envisagée est donc de favoriser le recyclage à tous les niveaux :

- o D'importants efforts sont à mener sur le **tri sélectif** et le recyclage, qui doit être **plus strict et mieux contrôlé**. Cela passe par la mise en place de bacs de recyclage papier à chaque étage du musée et en particulier à l'accueil, par un aménagement des dispositifs de collecte et ramassage utilisés par les agents d'entretien ainsi que par la demande d'une poubelle verte supplémentaire auprès des services de la mairie.
- o Continuer la réutilisation ou le recyclage du mobilier de bureau obsolète
- o Poursuivre le **recyclage du mobilier et des outils de muséographie** des expositions temporaires :

Pour le responsable des ateliers techniques, l'objectif est de **pouvoir réutiliser 80 % du matériel** d'une exposition temporaire sur l'autre. Cet objectif pourrait être atteignable en allongeant les délais de démontage et de montage entre les différentes expositions, permettant d'effectuer un meilleur état des lieux et un démontage propre pour une meilleure réutilisation postérieure des matériaux (enlèvement des vis et clous, retailer les matériaux, etc.).

- Réutiliser les matériaux de protection (papier bulle, mousse et polystyrène)
- Consolider les liens liés récemment avec l'Ebabx pour permettre aux étudiants en art de récupérer des matériaux en plexiglass, bois ou autres peintures
- Faciliter au niveau juridique la possibilité de proposer ou d'accepter des prêts/dons de matériels (vitrines, cadres, etc.) entre collectivités territoriales
- Mener une étude fine avec les techniciens et fournisseurs sur les solutions de remplacement de matériaux dont on connaît la nocivité (le verre à la place de l'altu, les matériaux pouvant supplanter le dibon, etc.)

NB : La conception des expositions temporaires est soumise à d'importantes contraintes quant aux normes des matériaux utilisés, devant obéir à la classification M1 « résistance au feu », et devant aussi répondre aux impératifs de conservation (traitement antifongique). Ces matériaux nécessitent ainsi des bains de traitement qui les rendent particulièrement toxiques donc impossibles à recycler. Dans ces conditions, il apparaît aujourd'hui difficile d'être plus respectueux de l'environnement pour le mobilier des expositions, mais l'effort portera sur le réemploi (dans la mesure des contraintes spatiales de stockage...).

Des efforts seront également à mener sur la **réduction de la consommation de papier** :

- o La réduction des impressions papier doit se faire à tous les niveaux :
 - Impressions des agents : réduction du volume d'impressions, paramètres noir et blanc, recto/verso et niveaux de gris par défaut pour réduire la quantité d'encre utilisée, imprimer les mails le moins souvent possible
 - Supports de médiation et supports d'aide à la visite : mieux quantifier le nombre des impressions papiers à destination du public pour éviter que des stocks restent en carton sans avoir été distribués, tri dans les livrets-jeux, repenser les supports pour n'avoir qu'un seul document (livret/guide/plan/infos pratiques)
 - Repenser le système d'envoi par courrier : actualisation du listing de contact pour réduire les envois obsolètes
 - Diminution des commandes à la reprographie municipale, quitte à ajuster par la suite les quantités lors de commandes postérieures (Livrets pédagogiques, programmes de certaines manifestations).

- o Achat de papier recyclé plutôt que du papier blanc pour toutes les impressions en interne
- o Réorganisation de l'archivage : éviter les doublons papier et favoriser la dématérialisation

Axe 3 : Aménagements : mobilités et espaces verts

Le dernier volet de ce plan de réduction de l'impact écologique des activités du musée d'Aquitaine concerne les différents aménagements pouvant être mis en place en matière de mobilités et d'espaces verts.

Promouvoir une mobilité durable et douce

o Mobilité des agents au quotidien :

- Favoriser l'usage du vélo, des transports en commun et de la marche
- Création de nouveaux emplacements de garage à vélos
- Places de parking réservées au covoiturage
- Faciliter la mise en place du télétravail

o Mobilité exceptionnelle des agents, partenaires et intervenants :

- Limiter au maximum les déplacements en avion et privilégier les déplacements en train
- Continuer d'encourager la prise des transports en commun par la prise en charge de tickets valables sur le réseau TBM
- Mise à disposition de vélos
- Equiper l'auditorium d'un matériel de visioconférence pour proposer des conférences à distance lorsqu'un intervenant réside loin de Bordeaux (argument écologique et économique)

o Mobilité liée aux expositions temporaires : limiter le transport des œuvres et l'impact carbone. Pour les responsables de la régie des œuvres, « seule une prise de conscience et une réflexion globale à l'échelle de tous les musées (au moins en France) nous permettront de réduire notre impact environnemental »

- Regrouper les trajets et œuvres lorsque cela est possible entre institutions pour éviter les transports directs parfois presque à vide
- Voyage systématique du convoyeur à bord du camion avec les œuvres (et non en train ou en avion car plus confortable)
- Privilégier le transport par véhicules électriques
- Valoriser des transporteurs engagés dans une démarche éco-responsable
- Limiter le suremballage des œuvres (souvent transportées dans des caisses pleines en bois, ce qui n'est pas toujours nécessaire selon la fragilité et le matériau de l'œuvre)

Espaces verts

- o Végétaliser les cours pour lutter contre les îlots de chaleur urbains (plus de 40° à l'été 2019 dans la cour carrée)
- o Privilégier les engrais organiques plutôt que des produits phytosanitaires nocifs pour l'environnement
- o Envisager la permaculture dans les espaces verts : introduction d'insectes auxiliaires, implantation de plantes labellisées « Végétal local » adaptées aux pollinisateurs locaux
- o Planter des vivaces ou bulbes naturalisables
- o Réaliser des économies d'eau, notamment sur l'arrosage

Lancement du chantier

Le présent chantier a été initié au début de l'année 2020, dans la lignée du Projet scientifique et culturel (PSC) 2020-2024 du musée d'Aquitaine. Plusieurs phases se dégagent quant à sa mise en œuvre :

- Phase 1 : étude préliminaire et détermination d'un plan d'action « cadre » avec trois axes directeurs (accélérer la transition énergétique, lutte anti-gaspillage et aménagements durables)
- Phase 2 : lancement collectif du chantier par la direction, désignation d'un chef de projet et calage d'un calendrier de travail (séances de travail, relevés de décisions)
- Phase 3 : mise en place progressive des mesures opérationnelles
- Phase 4 : bilan et pistes d'amélioration

Pour être le plus efficace possible, le suivi de ce chantier collectif devra être assuré par **un.e responsable volontaire** au sein du musée, identifié.e par tous. Plusieurs agents ont fait part de leur intérêt et de leur volonté d'apporter leur contribution personnelle à ce projet, il sera proposé de les inclure dans des groupes de travail thématiques dédiés. Ces groupes de travail auront à charge de cadrer la marche à suivre dans leur domaine en matière de transition écologique (constat de départ, objectifs quantifiés, moyens et coûts impliqués, résultats attendus, calendrier de réalisation, etc.)

Il devra s'agir d'une mission disposant d'un temps dédié et surtout d'un budget propre, même si celui-ci est minime à son démarrage. Le ou la responsable de ce chantier « Transition écologique » devra pouvoir être facilement identifiable par les agents des différents services et comprendre les enjeux propres aux spécificités de ces derniers.

Enfin, il sera important d'assurer une communication en interne régulière afin de sensibiliser tous les agents à ce chantier (actualités, boîte à idées, défis quotidiens, documentation dédiée, etc.). Une communication externe pourra être réalisée dès les premiers résultats obtenus.

Accompagnement par la Métropole et interlocuteurs :

- Interlocutrice Bordeaux Métropole : Maïté DRION
 - o Service de Virginie MEJRI
 - o Direction de Patrick FAUCHER, qui assurera le relais auprès de Cédric GHESQUIERES (directeur général haute qualité de vie Bordeaux Métropole)
 - Direction des bâtiments : Jean-Jacques CHAUTANT (rénovation en profondeur du bâtiment et diagnostic, étude et travaux éventuels)
 - Consommation énergétique : Sylvie DE MONTGOLFIER, Académie Climat énergie (factures, contrats, consommations, évolutions)
 - Acheteurs et marchés publics : Mustapha ELOUAJIDI et Laurent DESBORDES (Ville de Bordeaux)
 - Suppression du plastique à usage : Anne BRISSARD, en charge de coordonner le plan d'action zéro plastique (Ville de Bordeaux)
 - o Service de Sarah GREGORY
 - Frigos zéro déchet : Morgane SCOUARNEC, en charge du dossier gouvernance alimentaire à Bordeaux Métropole
 - Espaces verts et compost : Gaëtan WICART et son successeur Damien BUTTIN
 - Mobilités : Emilie AUMONT (mobilité des agents au quotidien), Pierre THOMAS-BLAISE (équipements).
 - Dispositif ELISE pour la collecte et le recyclage du papier « blanc »

5.2. Déconfiner le musée. En 10 thèmes et 30 actions

L'épidémie de Coronavirus et la période de confinement ont mis en exergue des fragilités, des forces, des enjeux dans les musées du monde entier. C'est une période qui a servi de catalyseur à des situations sociales et culturelles existant avant l'épidémie. La récente rencontre organisée par l'OCDE et l'ICOM sur la situation et le rôle des musées a permis de mettre en perspective les actions du musée d'Aquitaine et son projet scientifique et culturel dans l'attente de son vote au conseil municipal de Bordeaux. Nous avons identifié dix axes de travail pour les prochaines semaines, mois et années, tenant compte de cette expérience de l'épidémie et du confinement.

I. Un plan de développement durable

Contexte : le musée d'Aquitaine a rédigé, en lien avec la Direction du développement durable de Bordeaux Métropole un plan de développement durable (énergie, recyclage, circuits courts...). Le directeur du développement durable précise qu'il s'agit d'une démarche pionnière pour un équipement culturel de la métropole.

Actions :

- Annexer au projet scientifique et culturel du musée d'Aquitaine qui va être voté en conseil municipal
- Mettre en œuvre ce plan de développement durable qui engage l'équipe du musée, d'autres directions comme celle des Bâtiments et la municipalité, en débutant par l'axe 2 (lutter contre le gaspillage) qui mobilise en premier lieu les équipes du musée

Calendrier : 2020-2024

Moyens :

- un chargé de projet, référent développement durable au sein du MAQ (temps dédié estimé à un 1/3 d'ETP)
- un programme d'investissement notamment dans le cadre du projet de rénovation du musée d'Aquitaine
- une étude de faisabilité pour la végétalisation et l'accès aux deux cours intérieures (étude en 2020 pour une réalisation en 2021)

II. La muséothérapie : favoriser le rôle du musée dans le bien-être

Contexte : le musée d'Aquitaine a engagé avec des associations, depuis des années, des actions favorisant le bien-être pour les publics en situation de handicap et les publics vulnérables économiquement et/ou socialement. Par ailleurs, le musée des Beaux-arts de Montréal qui a mis en place une prescription muséale avec l'ordre des médecins de Québec est en contact avec le musée d'Aquitaine.

Actions :

- Étudier la faisabilité d'une prescription muséale avec l'ordre départemental des médecins et les musées bordelais
- Prévoir un accord de coopération entre le musée des Beaux-arts de Montréal et le musée d'Aquitaine

Calendrier : 2020-2024

Moyens : chef de projet musée, mission France-Canada (possibilité d'une aide de l'ambassade de France au Canada ou via le réseau des musées FRAME)

III. Favoriser l'accès et la participation aux actions du musée pour les personnes en situation de handicap

Contexte : Le musée travaille depuis des années sur les questions d'accessibilité et de participation des personnes en situation de handicap avec un référent et un programme d'actions.

Actions :

- Poursuivre et amplifier le travail au long cours mené avec l'association Art'mélioration
- Préciser et organiser le partenariat avec le GIHP
- Réaliser le parcours tactile
- Confier la création et la gestion d'un espace de petite restauration à une structure de l'Economie Sociale et Solidaire œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (ANRH, Café Joyeux...)

Calendrier :

2021 : Lancement du parcours sensoriel

2021 : Ouverture de l'espace de petite restauration

Moyens :

- un.e chargé.e de projet parcours tactile, un.e chargé.e de projet espace de petite restauration
- pour l'espace de petite restauration, une étude de faisabilité conduite en 2020 (sur budget MAQ)
- autofinancement, subventions publiques et mécénat

IV. Partager la culture au musée

Contexte : la période de confinement a mis en exergue des situations d'inégalité d'accès à la culture. Elle révèle aussi l'enthousiasme à participer, dès lors qu'on est sollicité (concerts, chorales, battles de break, hip hop, rap et même cuisine !). Nous souhaitons pouvoir développer les actions en faveur d'un meilleur partage de la culture, et d'une plus grande implication des habitants dans la vie du musée.

Actions :

- poursuivre et amplifier les actions menées avec les partenaires sociaux et socioculturels du musée (Promofemmes, Alifs, Rahmi, Wintegreat, Alternative urbaine, collectif Bienvenue...),
- consolider des relations encore trop ponctuelles avec de nombreuses structures qui sollicitent le musée pour des visites (éviter le « one shot »)
- organiser des actions participatives, collaboratives : collecte du contemporain (projet avec le C2D), conceptions et réalisations d'expositions (à l'exemple du musée des beaux-arts de La Rochelle)

Calendrier : 2020–2024

Moyens :

- Médiatrice référente pour les structures du champ social (plan de recrutement)
- Chef de service, service médiation et programmation culturelle (plan de recrutement)

V. Soutenir les acteurs culturels en situation précaire

Contexte : la période de confinement a mis en évidence la précarité d'un certain nombre de professionnels de la culture et du patrimoine au sein de l'écosystème des musées et a souligné l'importance de la commande publique

Actions :

- Accueillir des spectacles dans le cadre de l'Eté Bordelais
- Ouvrir davantage le musée aux guides-conférenciers, très fragilisés par la crise
- Inscrire dans la programmation culturelle davantage d'événements impliquant des auteurs et des artistes : lectures, performances, dédicaces...
- Développer des projets de résidences de création en lien avec les collections et les expositions du musée

Calendrier : été 2020, mois et années suivantes

Moyens :

- convention de partenariat avec l'AGNA (ex-AGICA), association des guides conférenciers – à l'échelle de la DGAC ? Un projet à creuser avec le CIAP
- budget programmation culturelle
- subventions sur appels à projets (aide à la création notamment)

VI Proposer une offre patrimoniale globale

Contexte : le projet scientifique et culturel du musée d'Aquitaine repositionne le musée comme un musée d'histoire de ville. De nombreux partenariats se structurent pour proposer une offre patrimoniale globale dans laquelle le musée serait un acteur incontournable (conservation régionale des monuments historiques, service régional de l'inventaire et du patrimoine, offices de tourisme, services archéologiques Bordeaux métropole, CIAP Bordeaux patrimoine mondial...) l'objectif est de structurer cette offre patrimoniale est de créer une mise en réseau en s'appuyant sur les équipements existants et sur le réseau associatif

● **Action 1** :

Présenter une évocation du cloître gothique de la cathédrale de Bordeaux au sein de la cour carrée musée

Calendrier : étude finalisée en 2020 pour une réalisation prévue en 2021

Moyens : 50 % financement Etat

- **Action 2 :**

Valoriser les trois sites patrimoniaux de Bordeaux gérés par l'office de tourisme : l'amphithéâtre du palais Gallien, la crypte archéologique de Saint-Seurin, la porte Cailhau.

Calendrier : définition d'un pré-projet pour chacun des trois sites en 2020. Projet travaux 2021-2023

Moyens : chargé de mission musée d'Aquitaine, graphistes, équipe technique, équipe CIAP

VII Développer une offre numérique éditorialisée

Contexte : la période de confinement a montré tout l'intérêt des ressources patrimoniales numériques mais aussi leurs limites en termes d'attractivité et d'accessibilité. Par ailleurs, deux musées sur trois (le centre national Jean Moulin et le musée Goupil) sont fermés au public et sont encore trop peu visibles. De nombreuses productions ont été expérimentées par le musée durant cette période avec de vrais succès (vidéos des « Merveilles du musée d'Aquitaine » avec plus de 20 000 vues...)

- **Action 1 :** Éditorialiser les 9 000 collections mises en ligne sur le site Internet du musée d'Aquitaine

Calendrier : réalisation en 2020 pour export en décembre 2020

Moyens : responsable du récolement au musée d'Aquitaine, chargés des collections, photographe du pôle ressources images

- **Action 2 :** Exporter les 3 000 œuvres du musée Goupil avec photographies et fiches

Calendrier : fin 2020

Moyens : DGINSI et responsable des collections du musée Goupil

- **Action 3 :** Mener une campagne de prise de vues pour le centre national Jean Moulin et de vidéos pour le musée d'Aquitaine

Calendrier : réalisation en 2020 et exploitation en suivant

Moyens : photographe du pôle ressources images et équipe CNJM

- **Action 4 :** Créer un nouveau site internet plus attractif et convivial

Calendrier : conception 2020, lancement au 2nd semestre 2021

Moyens : Pilotage DGAC / DGNSI, Chef de projet au musée Budget DGAC et musée

- **Action 5 :** Consolider la présence sur les réseaux sociaux

Calendrier : 2020, pour poursuivre en profitant du dynamisme du confinement

Moyens : un community manager (équivalent ½ ETP à trouver)

- **Action 6 :** Développer une offre de cours culturels en ligne MOOC

La fondation Orange a mis en place des MOOC culturels (cours en ligne) en partenariat avec des musées (Louvre, Château de Versailles, pôle internationa de Préhistoire, musée de l'Homme). Le musée d'Aquitaine et la fondation Orange ont identifié deux thèmes pouvant faire l'objet d'un MOOC : l'histoire de l'esclavage et Montaigne

Calendrier : signature d'une convention en 2020. Mise en ligne en 2021

Moyens : Intervenants universitaires et équipe du musée.

VIII Répondre aux enjeux de mémoire et questions sociétales

Contexte :

Le musée d'Aquitaine et le Centre National Jean Moulin contribuent à donner des clefs de compréhension sur des questions et débats qui traversent notre sociétés. Ils invitent à les saisir dans leur épaisseur historique, dans leur dimension anthropologique. La recherche et sa vulgarisation doivent rester au cœur de leur programmation culturelle, grâce aux nombreux partenariats tissés avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales.

- **Action 1** : amplifier l'audience des propositions culturelles du musée et du CNJM, en développant notamment les captations audio / vidéo et les propositions croisées (Station Ausone, bibliothèques, université populaire, UTL...).

Calendrier : à partir de l'automne 2020

Moyens : responsable programmation-médiation, budget de fonctionnement

- **Action 2** : une exposition numérique consacrée au destin des Juifs à Bordeaux pendant la Deuxième Guerre mondiale en partenariat avec les musées de Rouen, Marseille, Montréal et Strasbourg.

Calendrier : réalisation en 2020. Ouverture en 2021

Moyens : responsable du CNJM, graphiste, subvention FRAME

- **Action 3** : actualisation des 300 Cartels des salles XVIIIe et de l'histoire de l'esclavage

Calendrier : 10 mai 2021

Moyen : conservateur, graphiste et équipe technique du musée, comité scientifique

- **Action 4** : exposition itinérante et virtuelle sur l'histoire de l'esclavage

Le laboratoire CIRESC a sollicité l'Europe pour ce projet. Le musée d'Aquitaine est l'un des partenaires de ce projet

Calendrier : 2020-2021

Moyens : conservateur, Europe si accord dans le cadre d'un appel à projets

IX Lire les images et lutter contre les Fake news

Contexte : l'épidémie a mis en exergue la puissance des images et des fake news. Elle a démontré l'importance de s'appuyer sur de bonnes informations. Le musée souhaite renforcer son action pour donner à comprendre l'actualité en s'appuyant sur l'histoire et sur des outils de décryptage de l'information.

- **Action** : une exposition itinérante avec médiation (images anciennes Goupil, Centre National Jean Moulin, collection Chatillon sur l'esclavage, images actuelles...)

Calendrier : conception en 2020 pour proposition à la rentrée scolaire 2021

Moyens : ressources internes et partenariats : Cap Sciences, Éducation nationale, Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine, quotidien Sud Ouest.

X Favoriser l'empowerment et la communication interne

Contexte : l'épidémie a mis en évidence la nécessité de renforcer la bienveillance, l'épanouissement individuel et collectif et l'importance de la communication interne

- **Action 1** : mise en place d'une Lettre d'information interne, MAQuebella ! (5 numéros à ce jour)
- **Action 2** : mise en place d'actions de formation en interne notamment pour l'équipe d'accueil, de surveillance et de ménage
- **Action 3** : décloisonner le travail : favoriser le télétravail, les réseaux métier et les visites de sites

Calendrier : 2020-2021

Moyens : ressources internes



829

Musée d'Aquitaine
20 cours Pasteur - 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 01 51 00
www.musee-aquitaine-bordeaux.fr

MUSEE
D'AQUITAINE
BORDEAUX



D-2020/232

**Musée d'Aquitaine. Convention avec l'association Regard 9.
Autorisation. Signature.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée d'Aquitaine consacra sa grande exposition annuelle 2020 à l'auteur italien de bande dessinée Hugo Pratt, en adaptant à ses espaces et à ses collections l'exposition *Hugo Pratt. Lignes d'horizons*, présentée dans l'espace Aquitaine du musée, du 19 novembre 2020 au 5 septembre 2021, et accompagnée d'une offre de rencontres, projections-débats, concerts, visites commentées et ateliers à destination des plus jeunes.

L'objectif de l'association Regard 9 est de promouvoir, soutenir et favoriser toutes initiatives d'ordre culturel, social et/ou récréatif en faveur de la bande dessinée, de l'illustration, du livre en général et de ses auteurs.

A ce titre, le musée d'Aquitaine a convié l'association Regard 9 à être partenaire du projet en apportant sa contribution à la programmation culturelle, à l'offre de médiation et à la communication de l'exposition.

Le musée d'Aquitaine propose de contribuer à l'élaboration du projet en fournissant à l'association Regard 9 toutes les informations et contacts utiles à la bonne compréhension du projet et de verser à l'association une somme forfaitaire de 5 000 € TTC (2 500 € versés à la signature de la convention, 2 500 € au lancement de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2021) pour sa contribution à la conception et à l'organisation de la programmation culturelle de l'exposition et de son offre de médiation sur la base du plan de financement suivant :

Regard 9 s'engage quant à lui à apporter son expertise, accompagner l'équipe de médiateurs culturels du musée d'Aquitaine dans la conception de supports de médiation, organiser une offre adaptée à la diversité des publics du musée, participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique visant les élèves de trois lycées professionnels de Nouvelle-Aquitaine et d'un EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) de la métropole bordelaise.

Une convention de partenariat a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ce partenariat de Regard 9.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONTRAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal D. du reque
à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »,

D'une part,

Et,

L'association REGARD 9 – 15 rue du Professeur Demons – 33000 BORDEAUX, représentée par son président / sa présidente Saloua BOUCHAOUI.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE – Objectif commun

Le musée d'Aquitaine consacrera sa grande exposition annuelle 2020/2021 à l'auteur italien de bande dessinée Hugo Pratt, en adaptant à ses espaces et à ses collections l'exposition *Hugo Pratt. Lignes d'horizons* présentée en 2018 au musée des Confluences de Lyon. L'exposition sera présentée dans l'espace Aquitaine du musée, du 17 novembre 2020 au 5 septembre 2021 (dates à confirmer), et accompagnée d'une offre de rencontres, projections-débats, concerts et visites commentées, ainsi que d'ateliers à destination des plus jeunes.

L'objet de l'association Regard 9 est de promouvoir, soutenir et favoriser toutes initiatives d'ordre culturel, social et/ou récréatif en faveur de la bande dessinée, de l'illustration, du livre en général et de ses auteurs.

À ce titre, le musée d'Aquitaine a confié à l'association Regard 9 une mission de participation à la programmation culturelle, à l'offre de médiation et à la communication de l'exposition.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention vise à organiser les modalités d'intervention de l'association Regard 9 afin de remplir la mission confiée en préambule, dans le cadre de l'exposition *Hugo Pratt. Lignes d'horizons*.

Article 2 – Engagements de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

Le musée d'Aquitaine s'engage à :

- fournir à l'association Regard 9 toutes les informations et les contacts utiles à la bonne compréhension du projet d'exposition et de ses contenus ;
- verser à l'association Regard 9 une somme forfaitaire de 5 000 € TTC (2 500 € versés à la signature de la convention, 2 500 € au lancement de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2021) pour sa contribution à la conception et à l'organisation de la programmation culturelle de l'exposition et de son offre de médiation. Cette somme servira également à rétribuer et régler les frais de déplacement et les honoraires des auteurs retenus pour animer certaines propositions de médiation du musée (a minima cinq dates de visites de l'exposition assurées par un ou plusieurs auteurs).

Article 3 – Engagements de l’association Regard 9 :

L’association Regard 9 s’engage à :

- apporter son expertise et mobiliser ses réseaux pour la conception de la programmation culturelle de l’exposition ;
- accompagner l’équipe de médiateurs culturels du musée dans la conception de supports de médiation autour de l’exposition et dans l’organisation d’une offre adaptée à la diversité des publics du musée ; organiser notamment cinq visites commentées de l’exposition animées par des auteurs ;
- participer à la conception et à la mise en œuvre d’un projet pédagogique visant les élèves de trois lycées professionnels de Nouvelle-Aquitaine et d’un EREA de la métropole bordelaise, sous réserve d’obtention des financements sollicités auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de deux mécènes. Ce projet fera l’objet d’un avenant à la présente convention, une fois son plan de financement consolidé ;
- relayer la communication du musée dans les réseaux spécialisés de la bande dessinée et de l’image.

Article 4 – Communication

Il appartient à chacune des parties contractantes d’informer ses propres relais en mentionnant la collaboration entre le musée d’Aquitaine et l’association Regard 9.

Le logo ou la mention de l’association Regard 9 figurera sur tous les supports de communication de l’exposition (affiche, flyer, carton d’invitation au vernissage, dossier de presse).

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu’à la clôture de l’exposition à Bordeaux.

Article 6 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l’une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l’autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation n’ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l’application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Élection de domicile

Pour l’exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l’Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour l’association Regard 9, 15 rue du Professeur Demons, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L’Adjoint au Maire,
en charge de la création
et des expressions culturelles

Pour l’association Regard 9
La Présidente,

Dimitri BOUTLEUX

Saloua BOUCHAOUI

D-2020/233

**Musée d'Aquitaine. Tarifs de mise à disposition
d'expositions de photographies de Félix Arnaudin.
Autorisation.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée d'Aquitaine conserve d'importantes collections photographiques des XIX^e et XX^e siècles dont le très exceptionnel fonds de Félix Arnaudin, poète et photographe profondément attaché à sa culture traditionnelle qu'il voit disparaître. Il décide d'en transmettre l'essence et consacre sa vie à la collecte du patrimoine de la « Grande Lande ».

De par sa qualité artistique, son intérêt ethnographique et sa rareté, ce fonds peut être considéré comme l'une des collections phares et exceptionnelles du musée d'Aquitaine. Les diverses campagnes de numérisation engagées depuis 2009 ont permis de présenter ce fonds photographique au grand public notamment dans le cadre d'une grande rétrospective présentée en 2015 « Félix Arnaudin, le guetteur mélancolique, œuvre photographique, 1874-1921 ».

Afin de faire connaître cette merveilleuse collection au plus grand nombre, le musée d'Aquitaine envisage de mettre à la disposition d'établissements culturels qui souhaiteraient les présenter en France ou à l'étranger, les trois expositions qu'il a conçues.

Le musée d'Aquitaine propose les tarifs de location suivants pour une durée d'exposition de 3 mois :

Félix Arnaudin, le Guetteur mélancolique : 306 images : 8 000 € (version intégrale)
2 500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, le Guetteur mélancolique : 129 images : 5 000 € (version partielle)
1 500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, A noste (Chez nous) : 33 images : 2 000 €
500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, l'identité d'un paysage : 31 images : 2 000 €
500 € par mois supplémentaire.

Les textes de présentation, les légendes des tirages, les images de communication et de presse seront transmis sous forme de fichiers numériques.

Le coût du transport et des assurances seront à la charge des emprunteurs.

Une convention de prêt définira les engagements consentis entre les parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter cette proposition de location ;
- Appliquer ces tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2020/234

**Musée d'Aquitaine. Partenariat avec Hunting Town.
Convention. Autorisation. Signature.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'élargissement des publics au travers d'une offre diversifiée, visant notamment les 18/30 ans, le musée d'Aquitaine s'ouvre aux initiatives de la société Hunting Town, qui développe et anime des *escape games* dans Bordeaux et se propose aujourd'hui d'en organiser au sein du musée.

Cette activité sera proposée au cœur du parcours de visite du musée d'Aquitaine, à partir d'octobre 2020, aux visiteurs individuels et aux groupes constitués, à raison d'une journée par semaine et aux heures d'ouverture du musée (11h-18h). Cette activité sera constituée sur une dizaine de créneaux horaires permettant d'accueillir jusqu'à 50 joueurs par journée (5 joueurs à chaque départ).

Le musée d'Aquitaine propose de contribuer à l'élaboration du jeu et des énigmes en mobilisant les compétences et l'expertise d'un médiateur culturel du musée, fournir la documentation utile à la création de l'activité et aménager un espace temporaire dédié à l'accueil hebdomadaire des joueurs.

Hunting Town s'engage quant à lui à organiser les tests et épreuves de l'escape game en lien avec le parcours de visite et des collections du musée d'Aquitaine, fournir aux joueurs le matériel nécessaire à la pratique de l'activité, mobiliser un animateur/maître du jeu pour accompagner les joueurs et fournir un bilan bimestriel de ces activités.

Les réservations seront exclusivement gérées par Hunting Town via son site internet.

Les tarifs sont constitués d'une partie correspondant à la participation au jeu et d'une partie correspondant au droit d'entrée au musée.

L'encaissement des recettes sera assuré par Hunting Town.

Le musée d'Aquitaine émettra chaque mois une facture à Hunting Town correspondant au reversement des droits d'entrée au musée des réservations effectuées le mois précédent.

Une convention a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ce partenariat de Hunting Town ;
- Autoriser cette tarification ;
- Émettre les titres de recettes du montant des sommes allouées.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX/LE MUSÉE D'AQUITAINE
ET
HUNTING TOWN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Pierre Hurmic, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du2020 reçue à la Préfecture de la Gironde le 2020, ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »,
D'une part,

Et,

La société Hunting Town – SAS, dont le siège social est situé 23 rue Hoche, 47000 Agen, immatriculée sous le numéro 839 195 609 RCS Agen, représentée par Thibaut GIUSEPPI,

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE – OBJECTIF COMMUN

Dans le cadre de sa politique d'élargissement des publics au travers d'une offre diversifiée, visant notamment les 18/30 ans, le musée d'Aquitaine s'ouvre aux initiatives de la société Hunting Town, qui développe et anime des escape games dans Bordeaux et se propose aujourd'hui d'en organiser au sein du musée.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'organisation d'escape games réguliers au sein du parcours de visite du musée d'Aquitaine. L'activité sera proposée à partir d'octobre 2020 aux visiteurs individuels, à raison d'une journée par semaine (le dimanche, excepté premier dimanche du mois avec possibilité de réserver la veille) et aux heures d'ouverture du musée (11h-18h). Une dizaine de créneaux horaires seront proposés, permettant d'accueillir jusqu'à 50 joueurs par journée (5 joueurs à chaque départ). Des sessions pourront aussi être organisées pour des groupes constitués, suivant un calendrier établi en accord avec l'équipe du musée d'Aquitaine.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSÉE D'AQUITAINE)

Le musée d'Aquitaine s'engage à :

- mettre à disposition du partenaire les ressources documentaires et pédagogiques nécessaires à l'élaboration du jeu et des énigmes de l'activité (notices d'œuvres, vues des espaces d'exposition, visuels des œuvres, etc...) ;
- aménager dans le hall du musée ou à proximité immédiate un espace temporaire dédié chaque semaine à l'accueil, au briefing et au débriefing des joueurs ;
- effectuer à l'entrée du musée le contrôle des justificatifs d'accès.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE HUNTING TOWN

Hunting Town s'engage à :

- finaliser avant le 30 août 2020 un escape game d'une dizaine d'épreuves, s'attachant au parcours de visite et aux collections du musée d'Aquitaine ;
- organiser au moins une session de test du jeu avant lancement, avec des représentants du public-cible (18/30 ans) et des représentants du musée d'Aquitaine. L'accord de la direction du musée est requis avant le lancement du jeu ;
- à chaque intervention fournir aux joueurs le matériel nécessaire à la pratique de l'activité, en bon état de marche ;
- à chaque intervention, mobiliser un animateur/maître du jeu pour accompagner tous les joueurs : accueil et orientation, briefing, suivi de l'aventure, gestion des problèmes techniques, débriefing ;
- sur sa plateforme de réservation, mentionner très visiblement les deux points suivants :
 - o les joueurs devront se présenter à l'accueil du musée au moins 5 minutes avant le début de la session ;
 - o un contrôle des justificatifs d'accès sera effectué à l'entrée du musée.

ARTICLE 4 - ASSURANCES

Hunting Town s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de leurs équipements propres, et de leur présence au musée d'Aquitaine.

À ce titre, Hunting Town devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité pendant toute la durée du présent contrat.

ARTICLE 5 – RESERVATIONS ET ENCAISSEMENT DES RECETTES

Il ne sera pas possible de s'inscrire à l'activité au sein du musée, seul Hunting Town gèrera les réservations et annulations, via son site internet www.hunting-town.com.

Hunting Town assurera également l'encaissement des recettes.

Le prix du billet à l'escape game encaissé par Hunting Town inclut : le forfait de participation au jeu et le droit d'entrée au musée, en application des tarifs en vigueur délibérés au Conseil municipal.

Avant le 5 de chaque mois, Hunting Town dressera un état des réservations effectuées le mois précédent, pour permettre au musée d'Aquitaine d'émettre une facture mensuelle correspondant au reversement des droits d'entrée à la Ville de Bordeaux. La facture sera réglée par Hunting Town dans un délai de 45 jours.

Dans l'hypothèse où Hunting Town ne serait pas en mesure de mener à bien une intervention pour un escape game déjà organisé dans un délai de 72 heures, le montant des droits d'entrée au musée d'Aquitaine effectivement encaissés par Hunting Town pour l'intervention en question sera dû au musée d'Aquitaine et sera mentionné dans la facture mensuelle.

Hunting Town se chargera de contacter les joueurs pour l'annulation de ces réservations.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Le musée d'Aquitaine s'engage à faire la promotion des escape games organisés dans ses murs, par le biais de ses différents outils de communication : programmes culturels, infolettres mensuelles, flyers, écrans numériques d'information à l'accueil du musée, site internet et réseaux sociaux ; et par l'intermédiaire de ses partenaires : Office de tourisme de Bordeaux-Métropole notamment. La mise en œuvre de cette communication sera à la charge du musée d'Aquitaine,

qui s'engage à y mentionner la société Hunting Town et à faire valider à cette dernière tout document sur lequel son nom et ou logo seront apposés.

De son côté, Hunting Town s'engage également à faire la promotion des escapes games organisés au musée d'Aquitaine, sur ses outils de communication : site internet, réseaux sociaux, newsletters... Hunting Town s'engage à faire valider au musée d'Aquitaine tout document, physique ou numérique, sur lequel son nom et ou logo seront apposés.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la signature du présent contrat et trouve son terme au 30 août 2021.

ARTICLE 8 – REGLEMENTATION PARTICULIERE

Le partenaire s'engage à faire respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public (dispositions générales concernant les E.R.P. et arrêté du 25 juin 1980 relatif aux établissements de type Y, musées, mise à jour de décembre 1995) et plus particulièrement celle qui est applicable au musée d'Aquitaine, selon les instructions qui lui seront communiquées par le musée d'Aquitaine. Il s'engage notamment à ne pas laisser fumer, consommer ou boire dans les salles du musée d'Aquitaine, à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui seront communiquées et à ne se livrer dans l'espace mis à disposition, à aucune activité commerciale.

ARTICLE 9 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois. La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 10 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est soumis au droit français. Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 11 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX.

Pour la société « Hunting Town»

Fait à Bordeaux, le 2020

En deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Po/ Le Maire

Le 1^{er} Adjoint au Maire en charge de la Création
et des expressions culturelles,

Pour la société « Hunting Town»

Le Président,

Dimitri BOUTLEUX

Thibaut GIUSEPPI

D-2020/235

Musée des beaux arts de Bordeaux - Convention de partenariat avec le Musée du Louvre pour l'organisation des deux expositions de la « SAISON BRITANNIQUE ». Modification. Avenant N°1

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 2020/53 du 2 mars 2020, la Ville de Bordeaux et le Musée du Louvre ont souhaité renforcer leur coopération dans le cadre d'un partenariat triennal, par l'organisation conjointe d'une saison consacrée à l'Art britannique.

Cette saison devait regrouper sur l'année 2020 deux expositions intitulées « *British stories. Conversations entre le Louvre et le musée des beaux-arts de Bordeaux* » et « *Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)* » présentées simultanément au Musée et la Galerie des Beaux-Arts.

Toutefois, les mesures sanitaires prises en raison de la pandémie de Covid 19 n'ont pas permis la réalisation de ce projet dont les dates doivent par conséquent, sauf dispositions contraires liées à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de lutte contre la pandémie, être reprogrammées de la façon suivante :

« *British stories. Conversations entre le Louvre et le musée des beaux-arts de Bordeaux* »

Du 12 novembre 2020 au 19 septembre 2021 au Musée des beaux-arts de Bordeaux

« *Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)* »

Du 18 juin au 17 octobre 2021 à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux

Ces modifications de dates doivent faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat initialement signée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer l'avenant à convention afférent, avec le musée du Louvre
- Engager les dépenses liées à ce projet

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS

« British stories. Conversations entre le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux »

Et

« Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840) »
Au Musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux

AVENANT N°1

Entre les soussignés

1° L'Établissement public du Musée du Louvre,

Établissement public à caractère administratif, regroupant le musée national du Louvre et le musée national Eugène Delacroix, conformément aux dispositions du décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du Musée du Louvre, Siret 18004623700012 APE 91032, Domicilié Musée du Louvre, 75058 Paris cedex 01 France, Représenté par Monsieur Jean-Luc Martinez, Président-directeur,

Ci-après désigné « Musée du Louvre »

D'une part

Et

2° La ville de Bordeaux

Représentée par son maire, Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux présentes par délibération n° D- en date du validée en Préfecture le .

Ci-après désignée « La ville de Bordeaux »

D'autre part

Ci-après désignés ensemble les « Parties » et séparément la « Partie ».

ÉTANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Conformément au décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié, le Musée du Louvre a notamment pour mission de conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et présenter au public les œuvres des collections inscrites sur les inventaires du musée national du Louvre et du musée national Eugène Delacroix et des œuvres déposées dans le jardin des Tuileries ; d'assurer dans les musées et jardins qu'il regroupe, et par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, d'en développer la fréquentation, de favoriser la connaissance de leurs collections, de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ; d'assurer l'étude scientifique de ses collections, de concourir à

l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de la muséographie et de gérer un auditorium.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Musée du Louvre coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public et de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Par délibération N°D 2020/53 du 2 mars 2020, la Ville de Bordeaux et le musée du Louvre ont validé une nouvelle association pour l'organisation de deux expositions, devant initialement se dérouler dans le courant de l'année 2020. La fermeture des musées imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid19 a entraîné la modification des périodes d'exposition envisagées.

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles dates et conditions de collaboration entre les deux institutions pour l'organisation de ces deux expositions, à savoir :

« *British stories. Conversations entre le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux* »

au Musée des beaux-arts de Bordeaux

Commissariat : Sophie Barthélémy, Sandra Buratti-Hasan (musée des Beaux-Arts de Bordeaux) et Guillaume Faroult (musée du Louvre)

8 prêts du département des peintures du musée du Louvre

« *Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)* »

à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux

Commissariat : Sophie Barthélémy, Sandra Buratti-Hasan (musée des Beaux-Arts de Bordeaux), Guillaume Faroult (musée du Louvre) et Jenny Gaschke (Bristol Museum & Art Gallery)

1 prêt du département des peintures du musée du Louvre

Le musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux est seul responsable de l'organisation administrative et de l'intégralité des coûts de production des expositions.

Ce préambule fait partie intégrante du présent avenant et ne saurait en être dissocié.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE QUE :

ARTICLE 1. OBJET

1.1 le présent avenant, a pour objet de fixer les termes et modifications portées à la délibération N°D 2020/53 du 2 mars 2020 fixant les conditions de réalisation des expositions suivantes organisées par et sous la responsabilité du musée des Beaux-Arts de la Ville de Bordeaux :

- **Dates, lieu et commissariat :**

« *British stories. Conversations entre le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux* »

Du 12 novembre 2020 au 19 septembre 2021 au Musée des beaux-arts de Bordeaux
Commissariat : Sophie Barthélémy, Sandra Buratti-Hasan (musée des Beaux-Arts de Bordeaux) et Guillaume Faroult (musée du Louvre)
8 prêts du département des peintures du musée du Louvre

« *Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)* »

Du 18 juin au 17 octobre 2021 à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux
Commissariat : Sophie Barthélémy, Sandra Buratti-Hasan (musée des Beaux-Arts de Bordeaux), Guillaume Faroult (musée du Louvre) et Jenny Gaschke (Bristol Museum & Art Gallery)
1 prêt du département des peintures du musée du Louvre

Le musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux est seul responsable de l'organisation administrative et de l'intégralité des coûts de production des expositions

- **Liste des Œuvres** : la liste des œuvres prêtées par le Musée du Louvre (ci-après les « Œuvres ») est jointe en annexes 1 et 2.
Elles précisent les conditions de prêt de chaque Œuvre, le lieu pour lesquelles elles sont prêtées, ainsi que leur valeur d'assurance. Si, entre la date d'approbation de la liste définitive et le début de chaque exposition, une ou plusieurs des Œuvres se trouvaient dans l'impossibilité d'être finalement prêtées pour des raisons notamment de conservation, de restauration ou de problème de survenance, le Musée du Louvre s'engage à justifier les raisons de cette impossibilité et à prêter des Œuvres de qualité équivalente choisies d'un commun accord par les Parties.

3

1.2 Conditions générales

1.2.1 Le présent avenant étant conclu *intuitu personae*, il est expressément stipulé que la ville de Bordeaux ne saurait, sans l'autorisation écrite préalable du Musée du Louvre, mettre les Œuvres à la disposition d'un tiers et ce, à quelque titre que ce soit, sous réserve des autorisations d'ores et déjà consenties au titre du présent avenant.

1.2.2 Il est expressément rappelé que les Œuvres font partie des collections nationales du Musée du Louvre, sont inscrites sur ses inventaires et, à ce titre, sont la propriété inaliénable et imprescriptible de l'État français conformément aux textes législatifs et réglementaires de droit français s'appliquant aux collections de l'État, sous réserve le cas échéant des dispositions spécifiques applicables aux Œuvres provenant de la récupération artistique (MNR, AR, etc.).

1.2.3 Le Musée du Louvre s'engage à prêter les Œuvres définies à l'article 1.1 aux conditions du présent avenant, pour la durée des expositions sous réserve de l'autorisation préalable des autorités de tutelle. Toute modification concernant les dates et lieu(x) des expositions ou de tout autre élément se rapportant aux expositions doit être signalée par écrit au Musée du Louvre et faire l'objet d'un accord préalable exprès de ce dernier.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DES PARTIES

2.1 Approbation officielle et conjointe des Parties

L'approbation officielle et conjointe des Parties est requise pour :

- le projet scientifique de chaque exposition ;
- les listes définitives de l'ensemble des Œuvres exposées et des Œuvres prêtées par le Musée du Louvre ;
- les titres officiels et définitifs des expositions et du catalogue, et ce, au moins 3 (trois) mois avant l'inauguration de chaque exposition
- l'ensemble des éléments liés à la conception des expositions et notamment la muséographie pour les deux lieux d'exposition;
- le contenu des cartels, panneaux didactiques, cartes, chronologies, audioguides et tout autre support de médiation inclus dans chaque exposition ;
- les visuels de l'affiche et du carton d'invitation des expositions, ainsi que ceux des flyers, communiqués et dossiers de presse.

Les Parties s'engagent à réagir en moins de 5 (cinq) jours ouvrés aux propositions qui leur sont faites.

2.2 Engagements de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à prendre à sa charge matériellement et financièrement pour les deux expositions, les opérations suivantes :

- l'administration des demandes de prêts adressées au Musée du Louvre ;
- la totalité des coûts ;

Transport, assurance et présentation des Œuvres

- la fabrication des caisses, l'emballage, le transport et le convoiement des Œuvres, depuis le musée du Louvre, vers, le musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux puis, lors du retour des œuvres depuis le musée des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux vers le musée du Louvre ;
- l'assurance tous risques et « clou à clou » des Œuvres pendant le transport et la durée de chaque exposition dans les conditions énumérées à l'article 3.8 ci-dessous ;
- la scénographie et la signalétique des expositions La ville de Bordeaux sera seule responsable de la scénographie des expositions. L'ensemble des frais correspondants (conception, travaux de réalisation, montage, démontage) sera à sa charge exclusive. Chaque étape de conception sera néanmoins suivie par Guillaume Faroult, co-commissaire des expositions ;

- la co-rédaction avec les commissaires des textes des panneaux d'exposition et des cartels ;
- l'installation, la présentation des Œuvres ;
- la sécurité et la surveillance des Œuvres et des lieux ;
- le stockage des caisses vides pendant la durée de chaque exposition ;
- le transport, hébergement et per diem du/des commissaire (s) et convoyeurs et/ou responsables de l'installation et de la désinstallation de chaque exposition à hauteur de soixante euros (60) euros par jour et par personne, remis directement aux convoyeurs et au (x) commissaire (s) à leur arrivée, lors de l'installation et de la désinstallation ou du transport de chaque exposition, étant entendu qu'un nombre de un (1) convoyeur maximum se rendra sur place lors de l'installation et de la désinstallation de chaque exposition.
- L'installation de l'exposition « **British stories. Conversations entre le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux** » aura lieu à partir du 19 octobre 2020, la désinstallation de l'Exposition aura lieu après le 19 septembre 2021

L'installation de l'exposition « **Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)** » aura lieu à partir du 15 avril 2021, la désinstallation de l'Exposition aura lieu après le 17 octobre 2021

5

Catalogue et offre culturelle

- l'édition et la distribution d'un catalogue d'exposition en français. La conception du catalogue sera réalisée sous l'autorité scientifique des commissaires et sous la direction scientifique de Guillaume Faroult pour l'exposition « **Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)** » ;
- la prise en charge du coût des droits d'auteur pour le catalogue ; ces derniers feront l'objet de contrats séparés entre les auteurs et la ville de Bordeaux ou son mandataire désigné dans le cadre d'un marché public de coédition et de diffusion ;
- la prise en charge du coût des droits d'auteur sur les photographies concédées par la Rmn-GP ou d'autres distributeurs, en vue de la réalisation du catalogue d'exposition ;
- la remise en temps utile au Musée du Louvre des épreuves, des BAT des pages officielles du catalogue et les mentions/logos obligatoires sur tout document à l'occasion de l'exposition ;
- la remise de 40 catalogues gratuits au Musée du Louvre.

Inauguration et promotion

- la publicité, la promotion des expositions ;

- les programmes éducatifs et culturels en rapport avec les expositions ;
- outre le commissaire de chaque exposition, le voyage et l'hébergement pour l'inauguration de l'Exposition « *British stories. Conversations entre le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux* », du président-directeur du musée du Louvre, Jean-Luc Martinez, de Sébastien Allard et de deux représentants du musée du Louvre :
 - le voyage entre Paris et Bordeaux s'effectuera en classe Affaire (Business Class), première classe ou équivalent pour le président-directeur ;
 - la ville de Bordeaux devra prévoir l'hébergement et prendre en charge les frais de transport, de chambre, service et taxes y afférents ;
 La prise en charge par la ville de Bordeaux de l'hébergement et des frais y afférents ne pourra être supérieure à trois (3) jours.
- L'envoi au Musée du Louvre dans les six (6) mois suivant la date de clôture de chaque exposition, à ses frais, des éléments détaillés suivants relatifs aux expositions : revues de presse, fréquentation et accueil du public (études quantitative et qualitative – cf Annexe 3), événements réalisés directement ou indirectement en lien avec les expositions.

2.3 Engagements du Musée du Louvre

Le Musée du Louvre s'engage à :

- collaborer à la conception et à la réalisation de chaque exposition. A cet effet, il prêtera les Œuvres pour la durée de chaque exposition sous réserve de l'accord du Service des Musées de France ;
- Assurer une partie du commissariat scientifique des deux expositions ;
- Co-rédiger, à titre gratuit, les textes des panneaux des expositions et les cartels. Ces textes seront transmis à la ville de Bordeaux au plus tard trois (3) mois avant le début de chaque exposition.
- Collaborer à la mise en place d'activités pédagogiques dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle en lien avec chaque exposition et les collections du Louvre.
- Relayer la collaboration avec le musée de beaux-arts de Bordeaux en termes de communication

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PRÊT DES ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE

L'ensemble des frais relatifs au transport, au convoiement, à la fabrication des caisses, à l'emballage/déballage, à l'assurance transport des Œuvres, pour l'aller comme pour le retour, est à la charge exclusive de la ville de Bordeaux.

3.1 Convoiement

3.1.1 Toutes les Œuvres prêtées pour les expositions sont accompagnées, pour chacun des transports, par au moins un convoyeur par expédition. Le Musée du Louvre limitera le nombre de convoyeur à un (1) qui se rendra sur place lors de l'installation et de la désinstallation des expositions. L'installation de chacune des deux expositions nécessitera un séjour spécifique du commissaire du musée du Louvre, soit deux séjours distincts.

3.1.2 La durée des deux séjours du convoyeur et/ou du commissaire comprend l'ensemble de la durée de l'installation des Œuvres et de la muséographie, et peut être prolongée dans le cas d'un report de date, d'un retard dans l'installation de chaque exposition, ou si les conditions prévues initialement se trouvent incomplètement remplies. Les indemnités correspondant à la durée de cette prolongation sont versées aux convoyeurs et/ou aux responsables d'installation par la ville de Bordeaux le jour de la décision de prolongation, dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article 2.3 ci-dessus.

3.1.3 Les convoyeurs et/ou les responsables d'installation vérifient à l'arrivée et au départ des Œuvres leur état de conservation. Ils assistent à toutes les manipulations des Œuvres, à partir de leur décrochage et jusqu'à leur mise en place. Ils représentent le Musée du Louvre et peuvent prendre toute décision (y compris le retrait d'une ou plusieurs Œuvres) qu'ils estiment nécessaire à la bonne conservation et à la bonne installation des Œuvres et doivent veiller à l'exécution des mesures demandées. Ils signent les constats d'état avec un représentant qualifié la ville de Bordeaux.

3.1.4 Dans le cas où il est jugé nécessaire par la ville de Bordeaux de déplacer les Œuvres prêtées en l'absence du convoyeur, l'autorisation doit être préalablement demandée par écrit au Musée du Louvre.

3.1.5 Le Musée du Louvre demande une expédition en camion.

3.2 Transport et emballage

3.2.1 L'emballage et le transport sont organisés et assurés, à l'aller comme au retour, par une société habilitée et spécialisée dans le transport d'œuvres d'art, retenue par l'emprunteur après accord exprès du Musée du Louvre, au plus tard 3 (trois) mois avant le départ des Œuvres.

3.2.2 L'ensemble des opérations de transport doit être préalablement approuvé par le Musée du Louvre, au plus tard 2 (deux) mois avant le départ des Œuvres, y compris les coordonnées du transporteur, le mode de transport et les éventuels lieux de stockage transitoires des Œuvres.

3.2.3 Le type d'emballage est choisi par le Musée du Louvre. Le même emballage et son conditionnement intérieur doivent être réutilisés pour le retour des Œuvres prêtées. Pendant la durée de chaque exposition, les caisses des Œuvres doivent être entreposées dans des locaux adéquats expressément agréés par le Musée du Louvre.

3.2.4 La sous-traitance pour l'emballage, le transport et les manipulations des Œuvres prêtées est interdite, sauf accord préalable exprès du Musée du Louvre.

3.2.5 Aucune intervention ne doit être faite sur les caisses d'emballage, qu'il s'agisse de mentions particulières (hormis les étiquettes de colisage), de peinture ou de réaménagement

intérieur, sans accord préalable exprès du Musée du Louvre. Le marquage des caisses ne doit jamais faire apparaître le nom du Musée du Louvre, ou une mention quelconque indiquant qu'elles contiennent des œuvres d'art.

3.2.6 Pour des raisons de conservation, les Œuvres ne devront en aucun cas faire l'objet d'un passage sous rayon X, l'emprunteur s'engageant à prendre toute mesure utile à ce titre, sauf spécifications expresses contraires du Musée du Louvre.

3.2.7 A l'arrivée comme au départ, les convoyeurs vérifient l'état des Œuvres prêtées. Toutes les opérations de déballage ou d'emballage, d'installation ou de démontage, sont effectuées en leur présence.

3.2.8 Le déballage est effectué après l'arrivée des Œuvres en présence des convoyeurs. Dans le cas de caisses spéciales et selon la nature des Œuvres, le musée du Louvre demande au moment de l'accord de prêt, un déballage 48 (quarante-huit) heures après leur arrivée.

3.2.9 Au moment du remballage, les Œuvres et les caisses, ouvertes, doivent rester dans la même salle (réserve ou salle d'exposition) 24 (vingt-quatre) heures au moins. Dans le cas de caisses spéciales, il peut être demandé qu'elles y soient apportées 48 (quarante-huit) heures avant le remballage.

3.2.10 Les convoyeurs ont la possibilité de prendre toutes les photographies qui leur paraîtront nécessaires, lors du déballage, de la mise en place des Œuvres et/ou de leur remballage, et ce pour seul usage du Musée du Louvre.

3.2.11 A l'occasion de chaque opération de transport, il sera fait de sorte que la valeur d'assurance des œuvres transportées dans chaque convoi soit aussi équilibrée que possible et qu'une répartition soit opérée en fonction de la nature des Œuvres, selon les recommandations du Musée du Louvre.

3.2.12 Il est formellement interdit de gerber les caisses contenant des œuvres pendant les opérations de transport et de stockages éventuels.

3.2.13 Les véhicules automobiles transportant, le cas échéant, les Œuvres doivent être climatisés et équipés d'une suspension pneumatique, de fermetures à clef et d'un extincteur. Deux chauffeurs et un convoyeur doivent être prévus pour chaque véhicule. Le colisage doit être soumis et expressément approuvé par le Musée du Louvre.

3.2.14 Dans la mesure du possible, les véhicules contenant des Œuvres ne doivent pas circuler la nuit, sauf accord préalable exprès du Musée du Louvre. S'il est impossible d'éviter une étape nocturne, il convient qu'elle se fasse dans des lieux fermés, sécurisés, climatisés et gardés, préalablement approuvé par le Musée du Louvre.

3.2.15 La livraison des caisses transportant les Œuvres, à l'arrivée comme au départ des locaux de l'emprunteur, doit être réalisée sur une aire de livraison spécifique, sécurisée et réservée au transport des œuvres.

3.3 Mise en place / installation / montage

3.3.1 La mise en place des Œuvres est effectuée en présence du convoyeur et/ou du responsable d'installation choisis par le Musée du Louvre et sur leurs indications, par eux-mêmes ou par un personnel spécialisé.

3.3.2 L'installation doit être effectuée selon les indications préalables du Musée du Louvre. Les systèmes de fixation et d'installation doivent être convenus préalablement avec le Musée du Louvre.

3.3.3 Les locaux, ainsi que les installations muséographiques (scénographie, vitrines, socles, etc.) doivent être prêts pour l'installation des Œuvres dès l'arrivée de celles-ci.

3.3.4 Les Œuvres sont prêtées avec leur dispositif d'accrochage.

3.4 Constat d'état

Chaque Œuvre est accompagnée d'un constat d'état établi par le Musée du Louvre au moment du départ. Ce constat est vérifié, approuvé et signé conjointement par l'emprunteur et le convoyeur à chaque étape des expositions. L'original reste à tout moment la propriété du Musée du Louvre et doit impérativement être remis au convoyeur de chaque département prêteur du Musée du Louvre chargé de superviser les transports des Œuvres.

3.5 Conditions d'exposition

3.5.1 La ville de Bordeaux est tenue de veiller à la garde et à la conservation des Œuvres à ses frais exclusifs.

3.5.2 La ville de Bordeaux s'engage à faire respecter les conditions de conservation selon les normes généralement reconnues d'exposition et de sécurité et à communiquer au Musée du Louvre toute information en la matière sur simple demande de ce dernier. Il garantit le Musée du Louvre que les Œuvres sont sous protection continue et vigilante et que les salles d'exposition, ainsi que les réserves et tout local dans lequel les Œuvres seraient exceptionnellement amenées à séjourner pour assurer leur sauvegarde ou leur conservation, satisfont aux conditions de lumière, de température et d'hygrométrie suivantes, sauf mentions contraires fixées dans les conditions particulières visées ci-après :

- Température : 20° Celsius (+2/-2)
- Hygrométrie : 50 % (+5/-5)
- Lumière : 180 lux maximum pour les peintures, 50 lux maximum pour les œuvres graphiques

3.5.3 La ville de Bordeaux s'engage à faire assurer une stabilité climatique dans les espaces d'exposition.

3.5.4 Les Œuvres ne doivent pas être exposées aux courants d'air ou être placées à proximité d'installations de chauffage, de climatisation ou de dispositif de lutte contre les incendies (sprinklers, etc.) sauf accord préalable exprès du Musée du Louvre.

3.5.5 Les Œuvres justifiant des précautions particulières doivent être exposées conformément aux directives du Musée du Louvre, et doivent, le cas échéant, être exposées dans des vitrines stables, étanches, fermées et mises sous alarme, et installées en présence du convoyeur et/ou du

responsable d'installation. La ville de Bordeaux doit avant toute installation obtenir l'accord préalable écrit de ce même Département sur la nature des matériaux utilisés pour les montages et/ou installations (soclets, fonds de vitrine, etc.). La ville de Bordeaux doit communiquer ces informations audit Département dans des délais utiles.

3.6 Conditions de conservation

3.6.1 Il est formellement interdit de décrocher les Œuvres en l'absence d'un représentant du musée du Louvre et de procéder à une intervention de quelque nature que ce soit sur les Œuvres, sauf demande expresse motivée par des raisons de sécurité et/ou de conservation, et après accord du Musée du Louvre, excepté en cas d'extrême urgence.

3.6.2 La ville de Bordeaux s'engage à prendre toutes les précautions pour que l'état des Œuvres reste inchangé. Au cas où un problème surviendrait, il en informe immédiatement le Musée du Louvre et convient avec lui des mesures à prendre.

3.6.3 Les restaurations doivent être exclusivement effectuées par des restaurateurs expressément désignés et approuvés par le Musée du Louvre.

3.6.4 Toute étiquette collée sur une œuvre ou sur son cadre et qui se décollerait, doit être remise au convoyeur.

3.6.5 Il est formellement interdit de boire, manger ou fumer dans les lieux où sont déposés ou exposés les Œuvres.

3.6.6 Aucune plaque de protection ne doit être posée par la ville de Bordeaux sur l'Œuvre où à son revers, quelle qu'en soit la nature (toile, akyver, akylux, isorel perforé...).

3.6.7 Les œuvres prêtées par le Musée du Louvre pourront être photographiées par les visiteurs pour un usage exclusivement privé et sans utiliser le flash.

3.7 Contrôle et inspection

3.7.1 En cas de problèmes ou de difficultés majeurs, la ville de Bordeaux accepte que, pendant toute la durée du prêt, un contrôle soit assuré par tous moyens appropriés, et par toute personne désignée par le Musée du Louvre, sur les conditions d'exposition, de sécurité et/ou de conservation des Œuvres. Les frais de transport et de séjour sont pris en charge par la ville de Bordeaux.

3.7.2 La ville de Bordeaux s'engage à laisser libre accès aux Œuvres à la personne désignée par le Musée du Louvre, dans les espaces de la ville de Bordeaux, et à lui communiquer toute information relative aux conditions d'exposition et de conservation des Œuvres et aux dispositifs de sécurité et de sûreté.

3.7.3 La ville de Bordeaux doit respecter et mettre en œuvre, ou faire mettre en œuvre, toute mesure qui lui serait prescrite dans le cadre de cette mission de contrôle.

3.8 Assurance

3.8.1 Durant leur transport, aller et retour, et pour toute la durée du prêt, séjours et transports intermédiaires compris, les Œuvres sont assurées par la ville de Bordeaux, à ses frais exclusifs, selon la valeur agréée fixée pour chaque Œuvre dans la liste définitive des Œuvres prêtées.

3.8.2 L'assurance est contractée après accord écrit du Musée du Louvre. Celle-ci doit être adressée au Musée du Louvre au plus tard 2 (deux) mois avant le départ des Œuvres. Elle doit être rédigée ou traduite en français et comporter obligatoirement une assurance :

- « Clou à clou », soit transport aller/retour (transports et séjours intermédiaires compris) et expositions comprises ;
- Contre tous risques, de dommages matériels ou pertes, y compris ceux dus à la force majeure ou imputable à la faute de tiers ;
- En valeur agréée ;
- En euros ;
- Sans franchise ;
- Couvrant le risque de dépréciation en cas de sinistre ;
- Avec clause de non-recours contre les transporteurs, emballeurs, détenteurs ou gardiens de la chose, prêteur ou conservateurs et préposés du prêteur ;
- Avec mention expresse du caractère inaliénable des œuvres des collections de l'État dont le Musée du Louvre a la garde, et donc exclusion de toute clause de délaissement. Si après un sinistre ou un vol, l'œuvre est retrouvée, il est entendu que le Musée du Louvre récupèrera l'œuvre et versera en contrepartie aux assureurs le montant réglé au titre du sinistre en tenant compte de l'état de l'œuvre.
- Avec pour les « paires et ensemble » la formule suivante (ou tout autre formule équivalente) : « il est convenu que la perte d'une œuvre assurée qui fait partie d'un lot, d'une paire, d'un ensemble d'une même œuvre, constitue une perte totale de ce lot, de cette paire ou de cet ensemble. L'assureur sera tenu de rembourser la valeur intrinsèque de l'œuvre en tenant compte de la valeur la plus importante en tant que partie de l'ensemble » ;
- Couvrant les risques de tremblement de terre, d'éruption volcanique, de catastrophe naturelle et/ou de phénomènes climatiques (cyclones, tornades, etc.), d'émeutes, de grève et de terrorisme pendant le transport et le séjour des œuvres ;
- Et éventuellement toute autre extension de garanties expressément demandées par le Musée du Louvre.

Tout règlement du sinistre devra être effectué directement au prêteur ou à son représentant agréé, sauf accord contraire du Musée du Louvre.

3.8.3 Au cas où les polices d'assurance visées comporteraient des clauses que le Musée du Louvre jugerait inacceptables et/ou ne seraient pas présentées dans les délais précités, le Musée du Louvre pourra recourir à l'assureur de son choix, et ce aux frais exclusifs la ville de Bordeaux.

3.8.4 Le certificat de l'assurance commerciale est adressé au Musée du Louvre au plus tard 1 (un) mois avant le départ des Œuvres, la ville de Bordeaux devant par ailleurs justifier à tout moment de leur paiement sur simple demande écrite au Musée du Louvre.

3.9 Disparition, détérioration

3.9.1 La ville de Bordeaux informe sans délai par écrit le Musée du Louvre en cas de détérioration, destruction, perte ou vol des Œuvres.

3.9.2 La ville de Bordeaux prend en charge l'intégralité des frais de restauration afférents ou versera, en cas de destruction, perte ou vol, en dédommagement une somme fixée, le cas échéant, par les autorités de tutelle du Musée du Louvre et ce, dès le premier euro, abstraction faite de toute franchise, et sans que cette somme ne puisse excéder les valeurs agréées d'assurance des Œuvres fixées, pour chaque œuvre, dans la liste définitive des Œuvres prêtées figurant en annexe du présent avenant.

3.9.3 Un titre de perception sera, le cas échéant, émis par l'autorité compétente conformément aux textes législatifs et réglementaires de droit français s'appliquant aux collectivités appartenant à l'État.

3.9.4 Les modalités de restauration sont déterminées d'un commun accord par les Parties et, à défaut d'accord, par le Musée du Louvre, étant d'ores et déjà entendu que le restaurateur doit être désigné en accord avec le Musée du Louvre.

3.10 Prolongation

3.10.1 Toute demande visant à une prolongation du prêt au-delà de la durée convenue initialement doit impérativement être adressée au Musée du Louvre au plus tard un (1) mois avant la date de clôture initialement prévue. L'ensemble des frais se rapportant à cette prolongation est à la charge de l'emprunteur.

3.10.2 Si le Musée du Louvre accorde cette prolongation, un certificat d'assurance complémentaire doit lui parvenir au plus tard dix (10) jours avant le début de ladite prolongation. Dans le cas où cette prolongation serait refusée, les Œuvres prêtées doivent être restituées dans les délais convenus à l'origine.

3.11 Restitution

3.11.1 Les Œuvres prêtées par le Musée du Louvre lui sont restituées dans les plus brefs délais, et au plus tard 3 (trois) semaines après la clôture de chaque exposition.

3.11.2 Le Musée du Louvre se réserve le droit de reprendre les Œuvres, en tout ou partie, à tout moment, si les conditions fixées dans le présent avenant, ne sont pas respectées.

3.12 Reproduction, dont photographies

3.12.1 La réalisation hors du musée du Louvre par l'emprunteur ou par un tiers mandaté par lui de photographies, films ou vidéos reproduisant les Œuvres, est interdite, sauf accord préalable écrit du Musée du Louvre. Par exception, l'emprunteur est autorisé à photographier et/ou filmer, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté par lui, les Œuvres dans le contexte des installations muséographiques de l'exposition (sauf manipulations d'œuvres : ouverture de caisse, accrochage, etc.), à condition que les Œuvres ne soient pas le sujet unique ou principal de la photographie, du film ou de la vidéo réalisés.

3.12.2 Les prises de vue réalisées au Musée du Louvre par l'emprunteur ou par un tiers mandaté par lui, pour des photographies, films ou vidéos doivent faire l'objet d'un accord préalable écrit du Département de conservation concerné du Musée du Louvre et de la Direction des relations extérieures, ainsi que du paiement, le cas échéant, des taxes de prise de vues selon les tarifs en vigueur au Musée du Louvre.

3.12.3 Le public reçu dans les expositions peut être autorisé à photographier ou à filmer les Œuvres, pour son usage privé. L'usage des flashes et autres dispositifs d'éclairage, ainsi que de trépieds, perches et autres dispositifs de stabilisation, est prohibé.

ARTICLE 4. CATALOGUE

La ville de Bordeaux prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés au catalogue, la fabrication et la distribution.

La conception du catalogue est réalisée en commun avec le Musée du Louvre, sous l'autorité scientifique des commissaires.

La prise en charge du coût des droits d'auteur pour le catalogue fera l'objet de contrats séparés entre les auteurs et la ville de Bordeaux ou son mandataire désigné dans le cadre d'un marché public de coédition.

4.1 – Eléments du catalogue : Textes, iconographie

4.1.1 Textes de panneaux et notices

Le Musée du Louvre s'engage à remettre sur fichier informatique les textes des panneaux et les notices complets, définitifs et soigneusement revus et corrigés, au fur et à mesure de leur finalisation par les auteurs ou de manière groupée, au plus tard le 15 février, soit trois (3) mois avant le début des expositions.

4.1.2 Iconographie

Pour commander les documents photographiques (ektachromes, photos noirs et blancs) ou iconographiques (ci-après dénommées les « Photographies ») sur les Œuvres du Musée du Louvre, la ville de Bordeaux devra s'adresser à la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais (Rmn-GP) :

Rmn-GP Agence photographique 254-256 rue de Bercy 75012 Paris

Tél: 33 (0) 1 40 13 49 00, Email: photo@rmn.fr

Site Web: www.photo.rmn.fr

ou, le cas échéant, à l'ayant droit correspondant.

Pour les autres photographies des œuvres n'appartenant pas au musée de Louvre, la ville de Bordeaux fera les démarches nécessaires auprès des agences photographiques susceptibles de détenir les documents.

4.2 – Cession de droits sur les textes de panneaux et notices fournis par le Musée du Louvre

Le Musée du Louvre cède, à titre gracieux, les droits de reproduction et de représentation relatifs aux textes des panneaux et aux notices remises à la ville de Bordeaux dans le cadre des expositions.

La ville de Bordeaux pourra exploiter ces textes pour les utilisations non commerciales suivantes : usages muséographiques, médiation culturelle, communication institutionnelle réalisée autour des expositions et archivage.

Toute utilisation commerciale de ces textes sera soumise à l'accord préalable exprès du Musée du Louvre et fera, le cas échéant, l'objet de contrats séparés.

La présente session est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10 ans.

4.3 - Modalités financières

La ville de Bordeaux est informée que le contrat liant le Musée du Louvre à la Réunion des Musées Nationaux prévoit, au profit des partenaires du Musée du Louvre, un abattement de 30% sur la base du tarif public en vigueur, pour les photographies issues du fonds Louvre uniquement. La Réunion des Musées Nationaux fera bénéficier à la ville de Bordeaux de cet abattement sur simple présentation d'une copie du présent avenant signée.

ARTICLE 5. EXPLOITATIONS DES PHOTOGRAPHIES HORS CATALOGUE

Les Photographies des Œuvres pourront être utilisés par la ville de Bordeaux pour les seules exploitations non commerciales, dès lors qu'elles sont strictement liées à la médiation et à la promotion des expositions et ce, sur tous supports de communication et notamment dossiers de presse, communiqués de presse, supports numériques (site web, réseaux sociaux...), cartes et cartons d'invitations, affiches, dépliants, bannières et petit journal, à l'exclusion du coût du support pour la communication des photographies et dessins (DVD) dans la limite de 15 (quinze) Photographies. L'ensemble des photos susvisées sont choisies d'un commun accord avec le musée du Louvre.

Toute autre exploitation desdites Photographies doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du Musée du Louvre ou de la Réunion des Musées Nationaux (Rmn-GP) en cas d'exploitation commerciale.

ARTICLE 6 : PRODUITS DERIVES

Toute édition et commercialisation de produits dérivés reproduisant le nom du Musée du Louvre, ses marques (y compris son logotype) ou son image, sont soumises à l'accord préalable exprès du Musée du Louvre et feront, le cas échéant, l'objet de contrats séparés entre le Musée du Louvre et la ville de Bordeaux.

ARTICLE 7. MENTIONS

7.1 Mentions accompagnant les Œuvres

Sur tous les supports liés aux expositions et notamment sur les cartels et dans le catalogue la mention « Paris, Musée du Louvre » ou toute autre mention équivalente ultérieurement communiquée par écrit par le Département concerné du Musée du Louvre doit être indiquée.

7.2 Mention du Musée du Louvre

La ville de Bordeaux s'engage à faire figurer en caractère d'un corps significatif sur tous les supports d'information visés ci-après, la mention suivante :

*« Exposition organisée par la ville de Bordeaux
avec la collaboration exceptionnelle du musée du Louvre »*

Ladite mention, accompagnée du logo « LOUVRE » du Musée du Louvre, doit figurer sur tous les supports d'information, de communication et de promotion (y compris en ligne) relatifs aux Expositions, et notamment sur :

- La signalétique annonçant les expositions (bannières, panneaux, etc.) ;
- Les éditions papier (pages liminaires du catalogue) ou électroniques ;
- Les supports de communication (affiche, site internet ...) ;
- Les cartons d'invitation ;
- Les dossiers de presse.

Pour des raisons de lisibilité, la mention peut être remplacée par les seuls noms ou les seuls logos/marques des Organismes sur les affiches, affichettes, publicités print et numériques, bâches extérieures et tout autre élément de signalétique.

Concernant le logo du Musée du Louvre, seul un simple droit d'usage est concédé à titre gratuit et de façon non exclusive, pour la durée des expositions et sur les seuls supports mentionnés ci-dessus. Il est convenu que le Musée du Louvre conserve l'entière propriété des droits exclusifs d'usage et d'exploitation de l'ensemble des signes le distinguant.

Les éléments graphiques devront être envoyés dans un délai d'1 (un) mois précédant l'inauguration au Musée du Louvre. Ce dernier devra répondre à la ville de Bordeaux, dans un délai de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la réception desdits documents.

L'affiche sera conçue par la ville de Bordeaux et soumise pour avis au commissaire du Musée du Louvre.

ARTICLE 8. INVITATIONS ET SERVICES GRATUITS

8.1 Invitations

La ville de Bordeaux adresse au Musée du Louvre, à ses frais exclusifs, au plus tard 2 (deux) semaines avant l'inauguration des expositions 40 (quarante) cartons d'invitation à l'inauguration des expositions.

8.2 Catalogues gratuits

La ville de Bordeaux envoie au Musée du Louvre dans les 6 (six) semaines suivant la date de clôture des expositions, à ses frais :

- 40 exemplaires gratuits du catalogue durant le premier mois d'ouverture des Expositions à l'adresse suivante :

Victorine Majani d'Inguibert
Service des expositions
Musée du Louvre
75 058 PARIS Cedex 01

ARTICLE 9. MODALITES FINANCIERES

La ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge l'intégralité des coûts relatifs aux Expositions et notamment l'intégralité des coûts liés aux catalogues des expositions, à leur fabrication et à leur distribution.

ARTICLE 10. DURÉE

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature, pour toute la durée des Expositions visées à l'article 1.1 de le présent avenant, jusqu'au retour effectif et complet de toutes les Œuvres du Musée du Louvre.

ARTICLE 11. RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux Parties d'une quelconque de ses obligations définies dans la convention, et 5 (cinq) jours ouvrés après réception par la Partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la Partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts, étant précisé que si la sécurité et la conservation des Œuvres sont en péril, le délai de mise en demeure est ramené à 24 (vingt-quatre) heures.

Toute résiliation du présent avenant ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des Parties consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

ARTICLE 12. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure (étant indiqué que la force majeure doit être extérieure aux Parties, imprévisible et irrésistible), les Parties conviennent que chacun des engagements souscrits au titre du présent avenant pourront être exécutés à une date ultérieure.

Dans cette hypothèse, aucune des Parties ne pourra solliciter de l'autre le versement d'une indemnité quelconque.

ARTICLE 13. LITIGE, INTERPRÉTATION, JURIDICTION COMPÉTENTE ET LOI APPLICABLE

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent avenant les Parties conviennent, avant de porter le litige devant le tribunal compétent, de rechercher à l'amiable le règlement de toutes difficultés.

Tout litige portant sur l'interprétation, l'exécution, la validité ou la cessation du présent avenant ou d'une obligation en découlant ou y relative sera soumis au droit français

ARTICLE 14. ANNEXES A LA CONVENTION

Le présent avenant comprend également les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Liste des Œuvres prêtées par le Musée du Louvre à l'exposition « *British stories. Conversations entre le Louvre et le musée des beaux-arts de Bordeaux* »
- Annexe 2 : Liste des Œuvres prêtées par le Musée du Louvre à l'exposition « *Absolutely bizarre ! La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol (1800-1840)* »
- Annexe 3 : Données de fréquentation et accueil du public

Fait à Paris, en deux (2) exemplaires originaux, le

Pour le Musée du Louvre
Le Président-Directeur
Jean-Luc Martinez

Pour la ville de Bordeaux
P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint en charge de la création
et des expressions culturelles

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES : LISTE DES ŒUVRES

- British Stories, oeuvres britanniques du Louvre et du musée des Beaux-Arts de Bordeaux, Bordeaux (Externe, France), Musée des Beaux-Arts du 15/05/2020 au 20/09/2020

Département	N° d'inventaire	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
PEINT	RF 1577	RF 1577 Sir Thomas Lawrence, École de Grande-bretagne Portrait de Sir George Beaumont (1753-1827)	huile sur toile	Hauteur : 0,77 m Hauteur avec accessoire : 1,08 m Largeur : 0,65 m Largeur avec accessoire : 0,94 m	300 000 EUR
PEINT	RF 1580	RF 1580 Sir Joshua Reynolds, École de Grande-bretagne Portrait de Francis George Hare (1786-1842) dit Master Hare et dit aussi Infancy	huile sur toile	Hauteur : 0,77 m Hauteur avec accessoire : 1,07 m Largeur : 0,64 m Largeur avec accessoire : 0,93 m Epaisseur avec accessoire : 9,5 cm	4 000 000 EUR
PEINT	RF 1938 30	RF 1938 30 Sir Joshua Reynolds, École de Grande-bretagne Portrait de Miss Frances ("Fanny") Kemble (1759-1822), actrice	huile sur toile	Hauteur : 0,405 m (Coupé sur les quatre côtés) Hauteur avec accessoire : 0,57 m Largeur : 0,29 m Largeur avec accessoire : 0,47 m	150 000 EUR
PEINT	RF 1939 23	RF 1939 23 Allan Ramsay, École de Grande-bretagne, Portrait de William Sutherland, 18ème comte de Sutherland (1735-1766), dit auparavant à tort Portrait de David Wemyss, Lord Elcho	huile sur toile	Hauteur : 1,27 m Hauteur avec accessoire : 1,53 m Largeur : 1,02 m Largeur avec accessoire : 1,29 m	300 000 EUR

Département	N° d'inventaire	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
PEINT	RF 1960 2	RF 1960 2 Gilbert Stuart, École de Etats-Unis, Portrait de George Brown, père du peintre français John Lewis- Brown (1829-1890)	huile sur toile	Hauteur : 0,762 m Hauteur avec accessoire : 1,1 m Largeur : 0,635 m Largeur avec accessoire : 0,97 m	150 000 EUR
PEINT	RF 1979 17	RF 1979 17 Johan Zoffany, École de Grande-bretagne, Le Révérend Randall Burroughes (1733-1799) et son fils Ellis(1764-1831), de Long Stratton (Norfolk), 1769	huile sur toile	Hauteur : 0,71 m Hauteur avec accessoire : 0,86 m Largeur : 0,89 m Largeur avec accessoire : 1,07 m	1 000 000 EUR
PEINT	RF 2007 10	RF 2007 10 Benjamin West, École de Grande-bretagne, Phaéton sollicitant auprès d'Apollon la conduite du char du Soleil, 1804	huile	Hauteur : 1,425 m Hauteur avec accessoire : 1,78 m Largeur : 2,135 m Largeur avec accessoire : 2,485 m	1 500 000 EUR
PEINT	RF 2016 12	RF 2016 12 James Ward, École de Grande-bretagne, Le Baptême du Christ, 1841	huile sur toile	Hauteur : 1,5 m Hauteur avec accessoire : 1,745 m Largeur : 0,67 m Largeur avec accessoire : 0,93 m	100 000 EUR

Total valeur d'assurance :	7 500 000 EUR
----------------------------	---------------

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES : LISTE DES ŒUVRES

- Absolutely bizarre ! Drôle d'histoires de l'école de Bristol (1800 - 1840), Bordeaux (Externe, France), Musée des Beaux-Arts du 15/05/2020 au 20/09/2020

Département	N° d'inventaire	Œuvres	Matières et techniques	Dimensions	Valeur d'assurance
PEINT	RF 2016 5	RF 2016 5 Francis Danby, École de Grande-bretagne, Le Christ marchant sur les eaux	huile sur toile	Hauteur : 1,48 m Hauteur avec accessoire : 1,6 m Largeur : 2,21 m Largeur avec accessoire : 2,31 m	150 000 EUR
Total valeur d'assurance :					150 000 EUR

Annexe 3

Données de fréquentation et de composition des publics de l'Exposition

En fonction des données disponibles, l'Organisateur de l'exposition s'engage à établir un bilan aussi détaillé que possible de la fréquentation et de la composition des publics de l'Exposition, et à le transmettre aux commissaires, au plus tard trois (3) mois après la fin de l'exposition. Dans l'hypothèse où des enquêtes sont réalisées par l'Organisateur auprès des publics de l'exposition, il fournira soit le(s) rapport(s) d'enquête, soit les informations de composition des publics présentées ci-dessous.

<i>I - Données de base</i>	<i>Nature des données</i>	<i>Sources des (billetterie, enquête, comptages...)</i>
Jours d'ouverture au public	Dates d'ouverture et de fermeture au public	
	Liste des jours d'ouverture et de fermeture au public (semaine type) et mention des éventuels jours de fermeture exceptionnels de l'exposition	
Horaires d'ouverture au public	Horaires détaillés par types de jours (semaine type)	
Surface d'exposition accessible au public	Mètres carrés	
Tarification de l'exposition		
	Prix du billet plein tarif	
	Prix du (des) billet(s) à tarif réduit et catégories concernées	
	Autres cas (gratuités)	
Fréquentation de l'exposition		
	Nombre moyen de visites / jour	
	Nombre de visites / mois	
	Nombre total de visites de l'exposition	
Fréquentation par titres d'accès		
	Nombre d'entrées payantes avec billets	
	Nombre d'entrées d'autres titres (cartes d'abonnement prépayées, entrées gratuites, autres cas...)	
<i>II - Données d'enquête</i>	<i>Nature des données</i>	<i>Sources des données</i>
Composition et principales		

caractéristiques des publics de l'exposition		
Fréquentation de jeunes dans le cadre scolaire	Nombre de groupes ayant visité dans le cadre scolaire Nombre de jeunes ayant bénéficié de visites dans le cadre scolaire	
Genre des visiteurs (%)	Femmes Hommes	
Âge des visiteurs (%)	moins de 18 ans 18 – 25 ans 26 – 45 ans 46 – 59 ans 60 ans et plus	
Profil socio-démographique	situation professionnelle et activité professionnelle des actifs habitudes de visite des musées en général primo-visiteurs ou visiteurs déjà venus niveau d'éducation	
Satisfaction du public	% de visiteurs très satisfaits de la visite	
Autres variables pertinentes	- -	

D-2020/236

**Musée des Beaux-Arts. Convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery dans le cadre de l'exposition. « Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 - 1840 »
MODIFICATION.AVENANT N°1**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La délibération D-2019-283 en date du 8 juillet 2019 a permis la signature d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Bristol Museum and Art Gallery dans le cadre de l'exposition intitulée « *Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840* » consacré à L'Ecole de Bristol, dénomination derrière laquelle se cache un groupe d'artistes originaires de Bristol et de ses environs, actifs entre 1810 et 1840, qui s'illustrèrent dans la peinture de paysage, à la veine parfois fantastique, et la peinture de genre à caractère social.

Cette exposition organisée avec le soutien du Musée du Louvre, devait initialement être présentée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux du 22 mai - 20 septembre 2020.

Toutefois, les mesures sanitaires prises en raison de la pandémie de Covid 19 n'ont pas permis la réalisation de ce projet dont les dates doivent être reprogrammées du 18 juin au 17 octobre 2021, sauf dispositions contraires liées à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de lutte contre la pandémie .

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention initiale signée avec le Bristol Museum and Art Gallery.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

Signer l'avenant à convention afférent avec le Bristol Museum and Art Gallery.
Engager les dépenses liées à ce projet

ADOpte A L'UNANIMITE

**Convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery
dans le cadre de l'exposition
« *Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840* »
Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux**

*Partnership agreement with Bristol Museum and Art Gallery
within the context of the exhibition
“Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840”
(the strange story of the Bristol School, 1810 – 1840)
Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux*

**AVENANT N°1
AMENDMENT N°1**

La Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, M. Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° D-en date du , reçue en Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée "Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts"

D'une part

Et

Le Bristol Museum and Art Gallery

représentée par M. Jon Finch, Directeur de la culture, sise Queens Road, BS8 1RL Bristol – Royaume-Uni, habilitée aux fins des présentes

Ci-après dénommée "Bristol Museum and Art Gallery"

D'autre part

PREAMBULE

Par délibération D-2019-283 en date du 8 juillet 2019 , le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Bristol Museum and Art Gallery ont convenu d'un partenariat dans le cadre d'un projet d'exposition intitulé « ***Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840*** » consacré à L'Ecole de Bristol, dénomination derrière laquelle se cache un groupe d'artistes originaires de Bristol et de ses environs, actifs entre 1810 et 1840, qui s'illustrèrent dans la peinture de paysage, à la veine parfois fantastique, et la peinture de genre à caractère social. Cette exposition devait initialement être présentée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux du 22 mai - 20 septembre 2020.

Toutefois, les mesures sanitaires prises en raison de la pandémie de Covid 19 n'ont pas permis la réalisation de ce projet dont les dates doivent être reprogrammées.

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles dates et modalités de présentation de cette exposition.

Ceci étant préalablement exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

The City of Bordeaux

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, represented by its Mayor, M. Pierre Hurmic, empowered for the purposes herein by a decision of the Municipal Council No. D- dated received in the Prefecture of the Gironde department on

Hereinafter referred to as the "City of Bordeaux- Musée des Beaux-Arts"

Of the first part

And

Bristol Museum and Art Gallery

represented by Mr Jon Finch, Director of Culture, at Queens Road, BS8 1RL Bristol – United Kingdom, empowered for the purposes herein

Hereinafter referred to as "Bristol Museum and Art Gallery"

Of the other part

RECITALS

By deliberation D-2019-283 dated July 8, 2019, the Musée des Beaux-Arts de Bordeaux and the Bristol Museum and Art Gallery have agreed to a partnership within the framework of of an exhibition project entitled "Absolutely Bizarre. The Funny History of the Bristol School, 1810 - 1840 "devoted to The Bristol School, the name behind which hides a group of artists from Bristol and its surroundings, active between 1810 and 1840, who s 'illustrated in landscape painting, sometimes with a fantastic vein, and genre painting with a social character. This exhibition was originally scheduled to be presented at the Galerie des Beaux-Arts in Bordeaux from May 22 - September 20, 2020.

However, the health measures taken due to the Covid 19 pandemic did not allow this project to be carried out, the dates of which must be rescheduled.

The purpose of this amendment is to define the new dates and methods of presentation of this exhibition.

The foregoing having being stated, the following has been agreed:

Article 1 - Objet de l'avenant N°1

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 de la convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery validée par délibération N° 2019/283 en date du 8 juillet 2019 ; relatif aux conditions de conservation et restauration des œuvres.

Article 1 – Object of amendment N ° 1

The purpose of this amendment is to modify article 2 of the partnership agreement with the Bristol Museum and Art Gallery validated by deliberation N ° 2019/283 dated July 8, 2019;

Article 2 – Conditions générales d'exécution de l'exposition

L'article 2 - de la convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery est ainsi modifié :

2.1- Lieux, dates et titre de l'exposition :

L'exposition sera intitulée : *Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840.* Elle sera présentée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux, du 18 juin au 17 octobre 2021.

2.2- Commissariat de l'exposition

Commissariat général :

Mme Sophie Barthélémy, Directrice du musée des beaux-arts de Bordeaux

M. Guillaume Faroult, Conservateur en Chef en charge des peintures françaises du XVIIIe siècle et des peintures britanniques et américaines au musée du Louvre

Commissariat scientifique :

Mme Sandra Buratti-Hasan, Directrice Adjointe du musée des beaux-Arts de Bordeaux

M. Guillaume Faroult, Conservateur en Chef en charge des peintures françaises du XVIIIe siècle et des peintures britanniques et américaines au musée du Louvre

Mme Jenny Gaschke, Conservateur des collections pré-1900, Bristol Museum and Art Gallery

2.3 - Contenu de l'exposition

L'exposition comprendra environ 80 œuvres (peintures et dessins) dont 49 peintures et 26 dessins provenant des collections du Bristol Museum and Art Gallery, auxquels s'ajouteront quelques prêts prestigieux de la Victoria Art Gallery de Bath, de la Tate Britain de Londres ainsi que de la Bristol Society of Merchants Venturers et du Musée du Louvre de Paris.

Article 2 – General Terms and Conditions for staging the exhibition

Article 2 - of the partnership agreement with the Bristol Museum and Art Gallery is amended as follows :

2.1- Places, dates and title of the exhibition:

The exhibition will be entitled: Absolutely Bizarre. La drôle d'histoire de l'Ecole de Bristol, 1810 – 1840 ; It will be presented at the Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux, from 18 June to 17 October 2021.

2.2- Exhibition commission

General commissioner:

Ms Sophie Barthélémy, Director of the Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Mr Guillaume Faroult, Chief curator of French paintings of the 18th century and British American Paintings at the Museum of the Louvre

Scientific commission:

Ms Sandra Baratti-Hasan, Deputy Director of the Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Mr Guillaume Faroult, Chief curator of French paintings of the 18th century and British American Paintings at the Museum of the Louvre

Ms Jenny Gaschke, Curator of pre-1900 collection, Bristol Museum and Art Gallery

2.3- Content of the exhibition

The exhibition will comprise approximately 80 works (paintings and drawings) including 49 paintings and 26 drawings from the collections of the Bristol Museum and Art Gallery, to which will be added a few prestigious loans from the Victoria Art Gallery of Bath, the Tate Britain in London as well as the Bristol Society of Merchants Venturers and the Museum of the Louvre in Paris.

Article 3 – les autres articles de la convention de partenariat avec le Bristol Museum and Art Gallery validée par délibération N°2019/283 en date du 8 juillet 2019 restent inchangés.

Article 3 - the other articles of the partnership agreement with the Bristol Museum and Art Gallery validated by deliberation N ° 2019/283 dated July 8, 2019 remain unchanged

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le
Signed in Bordeaux, in two copies, date

Pour
La Ville de Bordeaux
For
The City of Bordeaux

Pour
Le Bristol Museum and Art Gallery
For
Bristol Museum and Art Gallery

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint en charge de la création
et des expressions culturelles

Mr.Jon Finch
Directeur de la culture,
mairie de Bristol

D-2020/237

**Musée des Arts décoratifs et du Design. Avenant n°1.
Convention Gares & Connexions. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Arts décoratifs et du Design, organise du 20 juin 2020 au 10 janvier 2021, l'exposition *Playground - Le design des sneakers*. A cette occasion la société Gares & Connexions et le madd-bordeaux se sont rapprochés pour une exposition « hors les murs » au sein de la gare de Bordeaux à travers un partenariat.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'exposition *Playground – Le design des sneakers*, n'a pas pu avoir lieu aux dates initialement prévues du 9 avril au 27 septembre 2020. En effet, cet événement a imposé la fermeture des musées de la Ville de Bordeaux, dont le musée des Arts décoratifs et du Design. L'exposition est donc reportée du 20 juin 2020 au 10 janvier 2021. L'exposition « hors des murs » au sein de la gare de Bordeaux a également reportée.

Un avenant a été rédigé à cet effet avec pour objet de modifier les dates de l'exposition au musée et les dates d'exposition « hors des murs » au sein de la gare de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

AVENANT N°1
CONVENTION DE PARTENARIAT
EXPOSITIONS EN GARE

Dans le cadre de l'exposition Playground-Le design des sneakers

SNCF Gares & Connexions

—

Musée des Arts décoratifs et du Design

Le présent avenant intervient en modification de la convention de partenariat adoptée en délibération du Conseil Municipal le 2 mars 2020, délibération D2020-057.

ENTRE

La Ville de Bordeaux pour le musée des Arts décoratifs et du Design

Représentée par Monsieur Pierre Hurmic, Maire de la Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal en date du, reçue en Préfecture le

Domiciliée en l'Hôtel de Ville F-33077 Bordeaux Cedex.

Ci-après dénommée « Le partenaire ».

D'UNE PART

ET

SNCF Gares & Connexions, société anonyme au capital de 77.292.590 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry, représentée à l'effet des présentes par la société Retail & Connexions, Société Anonyme au capital de 760.000,00 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75013), 16 Avenue d'Ivry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 341 826 782, elle-même représentée par Sylvain Bailly, en sa qualité de Directeur des affaires culturelles,

Ci-après dénommé « SNCF Gares & Connexions ».

D'AUTRE PART

Ci-après dénommées « les parties »

LE PREAMBULE EST MODIFIE COMME SUIT :

SNCF Gares & Connexions, société anonyme, a pour ambition de faire des gares de lieux de vie au cœur de la ville et se veut au plus proche des voyageurs. Ouvrir les gares à la culture et la faire partager au plus grand nombre y participe grandement et constitue l'un des objectifs de SNCF Gares & Connexions. En lien étroit avec l'actualité culturelle locale, avec les festivals de photographie et de musique, les musées et les centres d'art dont elle est partenaire, SNCF Gares & Connexions propose ainsi chaque année plus de 100 expositions, interventions et rencontres culturelles dans des gares réparties sur l'ensemble du territoire français.

La société Retail & Connexions dispose d'une compétence particulière et reconnue dans le domaine de la gestion et la valorisation des emplacements situés sur le domaine public ferroviaire.

C'est la raison pour laquelle SNCF Gares & Connexions, lui a confié par mandat la planification, la préparation et la conduite des actions culturelles dans les gares ferroviaires françaises de voyageurs, en son nom et pour son compte.

Le musée des Arts décoratifs et du Design est un établissement culturel de la ville de Bordeaux.

Du 20 juin 2020 au 10 janvier 2021, le musée des Arts décoratifs et du Design présente l'exposition *Playground – Le design des sneakers*. Avec plus de 500 paires, des films, des documents d'archives, des photos et des témoignages, l'exposition retracera l'évolution de cette industrie gigantesque et présentera la sneaker dans toutes ses dimensions culturelles.

Les Parties ont souhaité exposer *Playground – Le design des sneakers hors les murs (titre provisoire)*. Cette **Exposition** se tiendra 7 juillet au 6 octobre 2020 en gare de BORDEAUX. Dans le cas où les dates d'exposition en gare de BORDEAUX venaient à être prolongée, les parties conviendraient d'un accord écrit (mail ou courrier).

Dans la continuité de ses actions culturelles, SNCF Gares & Connexions souhaite s'associer au Partenaire à l'occasion de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* au musée des Arts décoratifs et du Design.

Dès lors, les Parties sont convenues de se rapprocher en concluant la présente convention (ci-après la « **Convention** ») correspondant à leur volonté réciproque d'engagement, afin d'assurer les meilleurs développements possibles à leur collaboration.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet du partenariat

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 2 – Date d'effet et durée

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 3 – Engagement du partenaire

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 4 – Engagement de SNCF Gares & Connexions

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 5 – Respect des règles de parole en gare

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 6 – Respect de l'image des Parties et de leurs marques respectives

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 7 – Responsabilité et assurance

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 8 – Annulation, résiliation

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 9 – Confidentialité

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 10 – Nullités-Tolérance

Le présent article est inchangé.

ARTICLE 11 – Droit applicable et Attribution de compétence juridictionnelle

Le présent article est inchangé.

Fait à Bordeaux, le 30 juillet 2020,
(en deux exemplaires)

Pour SNCF Gares & Connexions

Monsieur Stéphan de Fäy
**Directeur général de l'établissement public
D'aménagement Bordeaux-Euratlantique**

Pour le Partenaire,

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
**Adjoint en charge de la création et des
expressions culturelles**

ANNEXE : CONVENTION INITIALE

CONVENTION DE PARTENARIAT
EXPOSITIONS EN GARE

ENTRE

SNCF Gares & Connexions, société anonyme au capital de 77.292.590 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry, représentée à l'effet des présentes par la société Retail & Connexions, Société Anonyme au capital de 760.000,00 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75013), 16 Avenue d'Ivry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 341 826 782, elle-même représentée par Sylvain Bailly, en sa qualité de Directeur des affaires culturelles,

ET

La Ville de Bordeaux (Musée des Arts décoratifs et du Design), représentée par son Maire, Monsieur Nicolas Florian, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
Reçue en Préfecture le
Ci-après dénommé « le Partenaire »

Le Partenaire et SNCF Gares & Connexions sont ci-après désignés individuellement par « la Partie » et ensemble par « les Parties »

PREAMBULE

SNCF Gares & Connexions, société anonyme, a pour ambition de faire des gares de lieux de vie au cœur de la ville et se veut au plus proche des voyageurs. Ouvrir les gares à la culture et la faire partager au plus grand nombre y participe grandement et constitue l'un des objectifs de SNCF Gares & Connexions. En lien étroit avec l'actualité culturelle locale, avec les festivals de photographie et de musique, les musées et les centres d'art dont elle est partenaire, SNCF Gares & Connexions propose ainsi chaque année plus de 100 expositions, interventions et rencontres culturelles dans des gares réparties sur l'ensemble du territoire français.

La société Retail & Connexions dispose d'une compétence particulière et reconnue dans le domaine de la gestion et la valorisation des emplacements situés sur le domaine public ferroviaire.

C'est la raison pour laquelle SNCF Gares & Connexions, lui a confié par mandat la planification, la préparation et la conduite des actions culturelles dans les gares ferroviaires françaises de voyageurs, en son nom et pour son compte.

Le musée des Arts décoratifs et du Design est un établissement culturel de la ville de Bordeaux.

Du 9 avril au 27 septembre 2020, le musée des Arts décoratifs et du Design présente l'exposition *Playground – Le design des sneakers*. Avec plus de 500 paires, des films, des documents d'archives, des photos et des témoignages, l'exposition retracera l'évolution de cette industrie gigantesque et présentera la sneaker dans toutes ses dimensions culturelles.

Les Parties ont souhaité exposer *Playground – Le design des sneakers hors les murs (titre provisoire)*. Cette **Exposition** se tiendra de la mi-mars à la mi-mai 2020 en gare de BORDEAUX.

Dans la continuité de ses actions culturelles, SNCF Gares & Connexions souhaite s'associer au Partenaire à l'occasion de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* au musée des Arts décoratifs et du Design.

Dès lors, les Parties sont convenues de se rapprocher en concluant la présente convention (ci-après la « **Convention** ») correspondant à leur volonté réciproque d'engagement, afin d'assurer les meilleurs développements possibles à leur collaboration.

Article 1 – Objet du partenariat

La présente Convention a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre SNCF Gares & Connexions et le Partenaire dans le cadre de la réalisation de l'Exposition.

Il est expressément convenu que l'Exposition sera construite sous la charte graphique "SNCF Gares & Connexions Révélateurs de Culture", disponible sur simple demande.

La simulation d'une Exposition type est jointe à titre indicatif en annexe des présentes.

Article 2 – Date d'effet et durée

La Convention prend effet à la date de signature par la dernière des Parties et prendra fin à la date de clôture de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* présentée au sein du musée des Arts décoratifs et du Design.

Les stipulations de la Convention relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle et à la garantie, ainsi que l'ensemble des articles prévoyant que certaines obligations contractuelles continuent à produire leurs effets au-delà du terme de la Convention, survivent pendant la durée prévue audits articles, même en cas de résiliation pour quelque raison que ce soit.

Tout renouvellement tacite de la présente Convention est exclu et tout avenant fera systématiquement l'objet d'un contrat écrit signé par les Parties, sans préjudice de l'alinéa précédent.

Article 3 – Engagements du Partenaire

3.1 Fourniture des visuels pour la réalisation de l'Exposition

Le Partenaire s'engage à fournir à SNCF Gares & Connexions un ensemble de visuels pour la conception et la réalisation de l'Exposition, et au minimum l'ensemble des éléments figurant dans l'Exposition (ci-après « **Les Visuels** »).

Le Partenaire garantit, aux termes des présentes détenir les droits de propriété Intellectuelle attachés aux Visuels et nécessaires aux fins de s'engager aux termes de la présente Convention.

Le Partenaire autorise à titre gratuit SNCF Gares & Connexions ou tout tiers autorisé par elle, à reproduire, représenter, communiquer au public et/ou fixer les Visuels, directement ou indirectement, par extrait ou en totalité, pour une exploitation dans le cadre de l'Exposition et/ou pour les besoins de sa communication interne et externe, dans les conditions suivantes:

- Le droit de fixer, reproduire ou de faire reproduire les Visuels, en tout ou partie, en tout format, par tout procédés techniques ;
- Le droit de communiquer au public les Visuels, dans un lieu privé ou public, et notamment les gares, par les moyens et procédés techniques, dans tous formats tels que précisés ci-après :

- Par tous procédés de communication au public en ligne, sur tous réseaux et/ou systèmes numériques actuels ou futurs tels que notamment Internet, intranet, périphérique de stockage d'informations numérisées ou tout par technologie sans fil ou téléphonie mobile, systèmes destinés aux téléphones mobiles et aux assistants personnels, écrans tactiles ;
- Par tous procédés actuels ou futurs de télédiffusion, notamment par transmission hertzienne, câble, satellite, télévision en clair, cryptée, à péages TNT, IPTV, TMP, ou par tout autre réseau de télécommunication ou de communication audiovisuelle ;
- Sur support papier presse ou affichage, tels que notamment photos, fresques, affiches, brochures, catalogues, flyers, magazines SNCF et au sein du livre « Art en Gare » ;
- Sur tous supports d'enregistrement, actuels ou futurs, notamment graphique, mécanique, magnétique, optique, numérique, électronique ou sur toute mémoire permettant de stocker des informations numérisées ;
- Dans le cadre d'une intégration dans une œuvre multimédia, quel que soit le support, notamment par vidéo, cinéma ;

Le droit d'adapter les Visuels, y compris le droit d'ajouter, de retirer, de combiner avec d'autres éléments ou créations, d'insérer des logos, tout ou partie desdits Visuels, par tous moyens ou procédés et notamment par tous moyens de communication visés ci-dessus. SNCF Gares & Connexions pourra effectuer notamment toutes modifications et ajouts nécessités par des contraintes techniques et/ou graphiques. Aucune modification et/ou ajout nécessités par des contraintes techniques et/ou graphiques ne pourront être effectués sans l'accord préalable du Partenaire.

Cette autorisation est consentie pour tous supports, en tous formats, quel que soit le procédé technique utilisé notamment :

- Dans le cadre de l'Exposition objet de la présente Convention ;
- Tout support Internet et digital de SNCF Gares & Connexions destiné à promouvoir l'Exposition et notamment son site internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube etc.) et via e-mailing, et ce quel que soit le support de réception (ordinateur, tablette, téléphone etc.) ;
- Pour la communication culturelle de Gares & Connexions au sein du livre « Art en Gare » ;
- Toute finalité de relation presse et de relations publiques aux fins de promouvoir l'Exposition ;
- Tous supports pour les stricts besoins internes de SNCF Gares & Connexions : pour toute utilisation des Visuels à des fins institutionnelles et/ou de nature historique et/ou à des fins d'archives n'ayant pas de finalité publicitaire ou promotionnelle, site intranet, assemblées générales etc.
- Tous supports dans le cadre de la communication interne et externe de SNCF Gares & Connexions

Avant tout lancement en production, toutes les reproductions nécessiteront la validation en amont du Partenaire. Sans accords préalables, le Partenaire décline toutes responsabilités quant à l'utilisation de ces Visuels.

Par ailleurs, si SNCF Gares & Connexions souhaite acquérir la titularité des droits de propriété intellectuelle sur les Visuels, elle devra se rapprocher du ou des auteurs des Contenus et signer un contrat de cession de droits.

La présente autorisation est consentie pour la durée de l'exposition Playground – Le design des sneakers présentée au sein du musée des Arts décoratifs et de Design et concerne les territoires du monde entier.

La cession des droits est faite à l'exclusion du droit moral qui demeure incessible.

Le Partenaire communique à SNCF Gares & Connexions les mentions de paternité des Visuels et garantit par conséquent SNCF Gares & Connexions de toute erreur ou omission de mention qui résulterait de son fait.

Le Partenaire garantit SNCF Gares & Connexions contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que les Visuels en Gare violent ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encourue dans l'exercice des droits attachés auxdits Visuels.

3.2 Participation financière à la réalisation de l'Exposition

Dans le cadre de la réalisation de l'Exposition par SNCF Gares & Connexions, le Partenaire s'engage à participer à hauteur de 6 000 euros HT, soit 7 200 € TTC correspondant à la conception et la production de l'exposition : Direction Artistique, scénographie, impression pose et dépose de l'ensemble des éléments composant l'exposition. Voir article 4.1 ci-dessous.

Ce montant est global et définitif.

Il est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée aux taux légaux en vigueur au jour de l'émission de la facture.

Afin de permettre au Partenaire d'exécuter ses engagements au titre de son soutien financier selon les modalités susvisées, SNCF Gares & Connexions communique au Partenaire les coordonnées du compte bancaire de son mandataire :

Bénéficiaire : Retail & Connexions
Banque : Société Générale
N° compte : 00020051930
IBAN : FR76 3000 3036 3000 0200 5193 034
BIC : SOGEFRPP

Le Partenaire versera la totalité de la participation financière décrite ci-dessus par virement à l'ordre de Retail & Connexions à la date de signature de la Convention. Le virement s'effectue à 30 jours nets.

3.3. Engagements en nature

Le Partenaire s'engage à mettre à disposition de SNCF Gares & Connexions :
- 150 entrées gratuites pour le musée des Arts décoratifs et du Design.

3.4 Visibilité de SNCF Gares & Connexions dans le plan de communication du Partenaire

Le Partenaire s'engage à mettre en visibilité SNCF Gares & Connexions lors de l'Exposition.

Le Partenaire s'engage à valoriser le partenariat avec SNCF Gares & Connexions, en apposant le nom « SNCF Gares & Connexions » en toutes lettres sur les supports de communication suivants :

Dans le musée

Texte *Remerciements* à l'entrée de l'exposition

Livret de médiation adulte

Catalogue d'exposition
Environ 2500 exemplaires

Communiqués et dossiers de presse (français et anglais)

Diffusion en collaboration avec l'agence de presse parisienne Claudine Colin : plus de 2500 contacts.

Vernissage de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* au madd-bordeaux (plus de 800 personnes attendues)

Cartons d'invitation papier : plus de 4 000 exemplaires
Cartons d'invitation numériques : plus de 5 000 exemplaires

Programme culturel papier diffusé dans Bordeaux, Métropole et en Nouvelle-Aquitaine

18 000 exemplaires par trimestre (2^{ème} et 3^{ème} trimestre), soit 36 000 exemplaires.
Diffusion dans plus de 400 points : centre-ville (lieux culturels et touristiques) + Offices de Tourisme en Nouvelle-Aquitaine

Site Internet

Page dédiée à l'exposition.
10 000 visiteurs en moyenne par mois / 17 500 pages vues par mois
<http://www.madd-bordeaux.fr/>

Tous supports de communication doivent recevoir préalablement à toute publication une validation expresse de SNCF Gares & Connexions; l'absence de réponse valant refus d'accord de la part de cette dernière.

En outre, le Partenaire s'engage à fournir à SNCF Gares & Connexions des exemplaires papier des supports de communication qui seront réalisés dans le cadre de la présente Convention.

Article 4 – Engagements de SNCF Gares & Connexions

4.1. Réalisation de l'Exposition par SNCF Gares & Connexions

SNCF Gares & Connexions assure la conception et la réalisation de l'Exposition et notamment : les impressions photos ; la rédaction des écrits et des textes de présentation du partenariat, la direction artistique et scénographique de l'Exposition, la pose et la dépose en gare de l'ensemble des éléments composant l'Exposition...).

Retail & Connexions se chargera de régler directement les prestataires en charge des missions de rédaction des écrits, de textes, de la scénographie de l'exposition, de l'impression, de la pose et de la dépose de l'exposition.

La visibilité de l'Exposition se traduit comme suit :

- Gare de Bordeaux St Jean (Hall 1 et salles d'attente).
- Diffusion d'images sur les écrans têtes de quai et d'information voyageurs en gare de Bordeaux.

« Il est expressement convenu que l'affichage des éléments sur les écrans tête pourraient ne pas avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de SNCF Gares & Connexions et notamment panne ou maintenance de tout ou partie du matériel ou encore mouvement social perturbant le fonctionnement normal de la gare. De tels événements ne constituent pas un

manquement de la part de SNCF Gares & Connexions susceptible d'engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 8.1 »

SNCF Gares & Connexions s'engage dans le respect du droit moral des auteurs à ce que le nom des auteurs soit mentionné à l'occasion de chaque diffusion des Visuels (légendes et crédits), sous réserve qu'il soit transmis par le Partenaire.

Au regard de la destination de l'Exposition, celle-ci devant être présentée dans un espace ouvert au public, le Partenaire accepte expressément les éventuels risques de dégradations pouvant affecter l'Exposition et les Visuels et notamment toutes dégradations liées aux circonstances de son exposition, aux contacts des visiteurs et des intempéries.

SNCF Gares & Connexions prendra néanmoins les mesures nécessaires, dans les limites de ses moyens, pour protéger l'Exposition et les Visuels des éventuels risques de dégradations susvisés, assurer la maintenance utile et son entretien.

4.2. Mise en œuvre d'opérations de communication par SNCF Gares & Connexions

SNCF Gares & Connexions s'engage à relayer l'Exposition du Partenaire sur le site garesetconnexions.sncf ainsi que sur les pages Facebook des gares concernées, Twitter, Instagram, chaîne YouTube, LinkedIn,

Pour information, le site et les réseaux sociaux de SNCF Gares & Connexions et leur fréquentation sont les suivants :

WEB

Site internet SNCF <http://www.garesetconnexions.sncf//fr>
Plus de 700 000 visiteurs uniques par mois (clients, élus, leaders d'opinions, journalistes)

FACEBOOK

1 page nationale Gares & Connexions : plus de 32 700 fans
<https://www.facebook.com/Gares.connexions/>
Sur la page Facebook de la gare de Bordeaux-St-Jean avec plus de 8000 fans.
Soit près de 270 000 fans.

TWITTER

Compte @ConnectGares - <https://twitter.com/ConnectGares>
Près de 25 000 abonnés (nombreux élus et leaders d'op)

INSTAGRAM

Compte gares_connexions - https://www.instagram.com/gares_connexions/
Plus de 6700 abonnés

YOU TUBE

Chaîne SNCF Gares & Connexions - Plus de 7000 abonnés

LINKEDIN

Entreprise SNCF Gares & Connexions - Plus de 14 000 abonnés.
<https://www.linkedin.com/company/gares-&-connexions>

SNCF Gares & Connexions s'engage à citer le nom de l'exposition *Playground – Le design des sneakers*, le nom du musée et son lien vers son site internet sur tous les supports de communication relatifs à l'Exposition.

Article 5 – Respect des règles de parole en gare

Toute opération de communication, d'animation et/ou événementiel en gare doit s'inscrire dans le respect des règles de prise de parole de la régie publicitaire Média Transports qui gère les espaces publicitaires en gare.

A ce titre, les logotypes des Marques mis à part, aucun autre logo ou coordonnées (web, mail, postales) ne peuvent être présents sur les supports et affiches déployés dans le périmètre de la gare, dans le cadre de la présente Exposition.

Article 6 – Respect de l'image des Parties et de leurs marques respectives

SNCF Gares & Connexions est bénéficiaire ou titulaire des marques suivantes (ci-après "Marques"):

- marque semi-figurative française "SNCF" n°134055370, déposée le 17 décembre 2013 en classes 7 ; 9 ; 12 ; 16 ; 18 ; 25 ; 28 ; 35 ; 36 ; 38 ; 39 ; 41 ; 42 et 43 ;
- la marque semi figurative française "SNCF Gares & Connexions" déposée le 20 janvier 2016 sous le numéro 4242124 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 3839, 41, 42, 43 et 45.

SNCF Gares & Connexions autorise à titre non exclusif le Partenaire à reproduire les Marques sur les supports et dans des actions de communication engagées au titre de la présente Convention, sous réserve du respect des principes énoncés à l'article 3.

Cette autorisation est strictement limitée à l'exécution de la présente Convention et ne pourra en aucun cas être étendue à d'autres opérations de communication ou à d'autres supports, sauf accord préalable et écrit de SNCF Gares & Connexions. Le Partenaire s'engage par ailleurs à ne pas céder cette autorisation d'usage, à ne pas l'apporter à un tiers et à ne pas consentir de sous-autorisations d'usage.

L'expiration ou la résiliation de la Convention mettra fin aux droits d'utilisation des Marques SNCF dont bénéficie le Partenaire

Le Partenaire s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de SNCF Gares & Connexions.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit de manière unilatérale de mettre fin ou de modifier à tout moment la présente autorisation d'utiliser les Marques, et/ou peut demander à tout moment au Partenaire de modifier ou supprimer toute utilisation faite des Marques qui, à la seule discrétion de SNCF Gares & Connexions, ne respecterait pas les conditions d'utilisation précédemment énoncées, ou porterait atteinte à ses droits ou intérêts.

Article 7 – Responsabilité et assurance

7.1. Responsabilité

Chacune des Parties est responsable dans les termes du droit commun des conséquences pécuniaires des dommages de toute nature imputables à ses fautes, erreurs ou omissions, ou à celles des personnes dont elle doit répondre tels que ses préposés ou tout autre personne extérieur

intervenant à sa demande dans la réalisation de la présente Convention, ou des choses qu'elle a sous sa garde, et qui du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention, pourraient être causés à elle-même, à son personnel, ainsi qu'aux tiers.

Dans les conditions définies ci-dessus, chaque Partie s'engage à garantir l'autre Partie et ses agents contre toute action ou réclamation qui pourraient être exercée à leur encontre, ainsi qu'à les indemniser des préjudices subis par eux, dès lors que leur responsabilité ne serait pas engagée dans les termes de l'alinéa ci-avant.

7.2. Assurance

SNCF Gares & Connexions est dispensée de souscrire une police d'assurance pour couvrir les risques qu'elle encourt en application des dispositions de l'article « Responsabilité ». Le Partenaire déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires du fait de sa responsabilité civile, délictuelle ou contractuelles et de celles de ses personnels, prestataires, éventuels sous-traitants autorisés.

Le montant des capitaux assurés par nature de dommages au titre de cette police ne saurait en aucun cas constituer une limite des responsabilités encourues par le Partenaire.

Article 8 – Annulation, résiliation

8.1. Résiliation anticipée

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre de la présente Convention, l'autre Partie peut, sous réserve de respecter un préavis de 7 (sept) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception resté infructueux, résilier la présente Convention de plein droit.

La Partie qui n'aura pas honoré ses engagements sera redevable d'indemnités à l'autre Partie établies en fonction du préjudice subi.

8.2. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations au titre de la présente Convention si un tel manquement résulte d'un événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

La Partie affectée dans l'exécution de ses obligations par la survenance d'un cas de la force majeure doit immédiatement avertir l'autre Partie de la survenance de cet événement. Les Parties s'efforcent alors de prendre les mesures propres à pallier les conséquences de cet événement. Toutefois, en cas de persistance de cet événement au-delà d'un mois, la Convention peut être rompue par la Partie la plus diligente, par l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'aucune indemnité ne soit due par elle à l'autre Partie à ce titre.

8.3. Annulation

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'annuler à tout moment l'Exposition objet des présentes. Dans cette hypothèse SNCF Gares & Connexions sera tenue d'en aviser le Partenaire 1 (une) semaine au moins à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception et s'engage à rembourser, dans le délai d'un (1) mois suivant la date de notification par SNCF Gares & Connexions, le Partenaire de l'ensemble des dépenses d'ores et déjà engagées, à la date de l'annulation de l'Exposition.

Article 9 – Confidentialité

Les Parties conviennent du caractère confidentiel des informations et données échangées dans le cadre de la Convention ainsi que son contenu et s'engagent à les tenir confidentielles pendant la durée de la convention et pendant un délai de 2 (deux) ans à compter de son expiration.

Cette divulgation ne pourra intervenir que d'un commun accord écrit entre les Parties et suivant les conditions qui seront également définies d'un commun accord écrit entre elles, à moins que ladite divulgation ne soit requise par la loi ou les règlements ou pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Article 10 – Nullités-Tolérance

L'annulation d'une quelconque clause de la présente Convention ne saurait entraîner la nullité de la totalité de celle-ci. Les Parties s'engagent à remplacer les dispositions déclarées nulles par toute autorité judiciaire ou administrative, par d'autres dispositions dont les effets économiques sont comparables.

Aucun fait de tolérance par l'une ou l'autre des Parties, même répété de l'infraction par l'autre partie de l'une quelconque des stipulations de la présente Convention ne saurait constituer une renonciation par ladite partie lésée à l'une quelconque des stipulations présentes.

Article 11 – Droit applicable et Attribution de compétence juridictionnelle

L'interprétation, la validité et l'exécution de la présente Convention seront régies par le droit français.

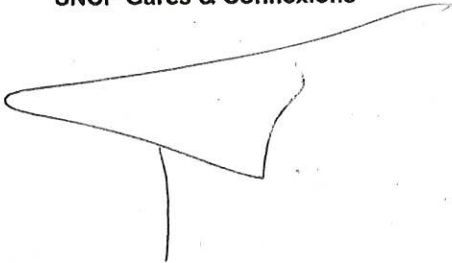
Les Parties conviennent, préalablement à une saisine des tribunaux, de se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Dans l'hypothèse où la conciliation échouerait, il est expressément convenu que tout litige devra être porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires
Le

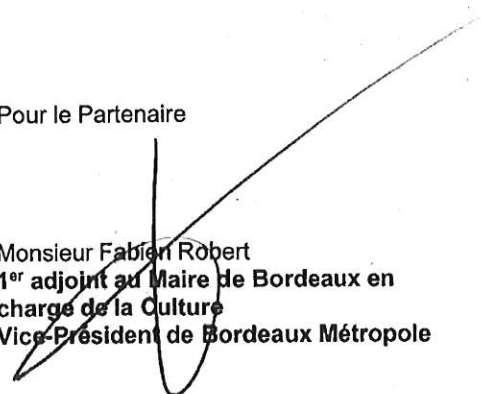
Pour la SNCF Gares & Connexions

Monsieur Sylvain Bailly
Directeur des affaires culturelles de
SNCF Gares & Connexions



Pour le Partenaire

Monsieur Fabien Robert
1^{er} adjoint au Maire de Bordeaux en
charge de la Culture
Vice-Président de Bordeaux Métropole



Annexe : Simulation d'une Exposition type

D-2020/238

CAPC musée d'art contemporain. Label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National. Subvention. Demande. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la demande de label « centre d'art contemporain d'intérêt national » au bénéfice du CAPC qui vous a été soumise lors de la séance du 23 juillet 2020 et qui a fait l'objet de la délibération D-2020/173, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine est revenue vers la Ville pour l'informer de la possibilité d'une subvention pour l'année 2020 pouvant atteindre 30 000 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention d'un montant de 30 000 euros auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine
- signer les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/239

**Subvention au bénéfice de l'Etablissement Public de
Coopération Culturelle ebabx- école supérieure des beaux
arts de Bordeaux. Convention. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des crédits ouverts au titre de l'exercice 2020, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au bénéfice de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux » (EBABX) une enveloppe de 211 000 euros affectée à des opérations d'investissement.

Ce soutien financier, complétant la dotation de fonctionnement votée au bénéfice de cette structure, doit permettre à cette dernière de prévoir et réaliser les programmes d'investissement inhérents à son fonctionnement courant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention annexée à cette délibération ;
- Verser la dotation objet de la présente délibération. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 2041717, fonction 23.

ADOpte A L'UNANIMITE



**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
« ebabx- école supérieure des beaux arts de Bordeaux »**

**Participation financière complémentaire d'aide à l'autonomisation informatique et soutien à
l'investissement pour les années 2019 et 2020**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur
agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
la Gironde le /2020

, Maire de Bordeaux,
/2020 reçue en Préfecture de

Ci après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et :

l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "ebabx-école supérieure des beaux arts de Bordeaux »,
représentée son Directeur, Monsieur Dominique Pasqualini ;

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

L'EBABX École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux appartient au réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture. En tant qu'Etablissement Public de Coopération Culturelle, l'EBABX contribue activement au développement de l'art et du design et à l'irrigation professionnelle de la métropole bordelaise et du territoire de la Nouvelle Aquitaine, dans une volonté de rayonnement national et international.

Afin de permettre la réalisation des dépenses d'investissement inhérentes à son bon fonctionnement la Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de 211 000 € (deux cent onze mille euros) ainsi composé :

- Aide à l'autonomisation informatique : 91 000 euros
- Soutien annuel 2019 à l'investissement : 60 000 euros
- Soutien annuel 2020 à l'investissement : 60 000 euros

Ces sommes s'ajouteront à la dotation annuelle de 3 140 000 € (montant statutaire) augmentée, en 2019, de 42 000 € annuels liés à l'autonomisation numérique et aux transferts de charges ainsi que de 35 000 € votés en fonctionnement au budget supplémentaire de la Ville de Bordeaux en 2019 pour prendre en charge une partie des hausses réglementaires portant sur la masse salariale.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'Etablissement Public s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme fera l'objet d'un versement unique, aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR54 3000 1002 15C2 15C3 3000 0000 082 (vérifié)

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,

- En son siège social, 7 rue des Beaux-Arts – 33800 Bordeaux pour l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « ebabx-école supérieure des beaux arts de Bordeaux »

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'ebabx-école supérieure des Beaux Arts de
Bordeaux

Le Maire

Le Directeur

D-2020/240

Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'Etat/Ministère de la Culture. Autorisation. Signature. Encaissement.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 28 février 2008, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le ministère de la Culture portant sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire (VAH). Ce label permet à la Ville de Bordeaux d'affirmer sa volonté de mettre en place une politique volontariste d'animation de son patrimoine notamment avec Bordeaux Patrimoine Mondial, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ouvert en 2014 (82 000 visiteurs en 2019). Ce patrimoine est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco depuis juin 2007.

La Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine, qui était tenue par la convention à un soutien financier les cinq premières années, a continué à soutenir les actions chaque année. Elle a souhaité réaffirmer, en 2020, son soutien financier à la mise en œuvre du programme d'animation de l'architecture et du patrimoine porté par la nouvelle mandature ; donner à comprendre l'histoire urbaine et le patrimoine participe de certains enjeux et contribue à des objectifs essentiels :

- Une meilleure appropriation du cadre de vie, pour des habitants plus ambassadeurs de leur territoire et plus à même de s'impliquer dans son évolution ;
- La préservation du patrimoine dans une perspective de durabilité (transmission aux générations futures) ;
- Une meilleure connaissance est un socle pour partager, interroger ensemble ce qui fait patrimoine.

Le budget de fonctionnement de ce programme s'élève à 56 800 euros, hors masse salariale : 52 800 euros de la Ville de Bordeaux et 4 000 euros de l'État.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter la participation financière de l'État / Drac Nouvelle Aquitaine à hauteur de 4 000 euros pour la mise en œuvre des actions ci-dessus ;
- Émettre les titres de recette et signer tous les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BOUTLEUX

Oui, il s'agit d'une subvention accordée à la ville pour supporter le label Ville d'Art et d'Histoire. Ce label accompagne en fait le plan d'action lié à la gestion du bien UNESCO Bordeaux Port de la Lune et c'est pour encourager cette subvention de 4 000 euros en fonctionnement, hors cadre de conventionnement. C'est un signal voulu par la DRAC, en soutien à la politique qualitative d'animation du patrimoine bordelais et un encouragement à engager une candidature renouvelée au label.

M. LE MAIRE

Qui souhaite intervenir ? Personne. Je mets aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

M. PFEIFFER

Délégation de Monsieur Olivier ESCOTS. Délibération n°246 : « Lutte contre les discriminations. Appel à projets Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2020. Adoption. Autorisation».

RECAPITULATIF BUDGET 2020**VAH BORDEAUX**

		Dépenses	Recettes	
ACTIONS	Faire évoluer et vivre le CIAP			
	Exposition photographique temporaire : Voir la ville en vert	1 600 €		
	Actualisation des contenus du parcours permanent	1 500 €		
	Programmation - conférences	1 200 €		
	CIAP – autres	15 000 €		
	<i>Sous-total</i>	19 300 €	Etat (DRAC) 2 000 €	Collectivité 17 300 €
	Investir le territoire : actions in situ			
	Programmations saisonnières	4 500 €		
	Evénements nationaux : Ndm, JNA, JEP...	26 500 €		
	Création numérique : Les oreilles au Jardin Public – sieste sonore	1 500 €		
<i>Sous-total</i>	32 500 €	Etat (DRAC) 0 €	Collectivité 32 500 €	
Action pédagogique				
Programmation Bordeaux Patrimoine Mondial	5 000 €			
- Finalisation du parcours famille au ciap (octobre 2020)				
- Ateliers pédagogiques				
<i>Sous-total</i>	RH 5 000 €	Etat (DRAC) 2 000 €	Ville 3 000 €	
PERSONNEL	Service dédié : 3 ETP, montant chargé Communication (services mutualisés)	121 222 €		
	Vacations guides (dont formation continue)	+/- ½ ETP 11 000 €	Etat (DRAC) 0 €	Ville 132 222 €
	TOTAL	189 022 €	Etat (DRAC) 4 000 € 0 €	Ville 185 022 € 52 800 € 132 222 €
	Actions	56 800 €		
	Personnel	132 222 €		

D-2020/241

Bibliothèque de Bordeaux. Cinquantenaire de la mort de François Mauriac. Organisation d'un jeu concours. Règlement. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 est celle du cinquantenaire de la disparition de l'écrivain et journaliste bordelais François Mauriac, membre de l'Académie Française et prix Nobel de littérature, décédé le 1er septembre 1970. Différentes manifestations sont prévues à Bordeaux et dans d'autres lieux, pour commémorer cet anniversaire :

- Une exposition photographique sur les grilles du Jardin Public en septembre ;
- Une exposition à la bibliothèque Mériadeck, intitulée Écrire c'est agir, à partir de novembre ;
- Une programmation culturelle à l'automne 2020 en lien avec les différents partenaires de l'opération, notamment le centre François Mauriac, l'université Bordeaux Montaigne, la librairie Mollat, les éditions Le Festin, ou encore l'Institut de France.

Pour donner une dimension ludique à cette manifestation, la bibliothèque souhaite organiser un jeu concours de bande dessinée utilisant l'application informatique BDnF de la bibliothèque nationale de France. Ce jeu consiste à produire une bande dessinée évoquant François Mauriac ou son œuvre à l'aide de l'application.

Les modalités de ce jeu concours sont précisées dans le projet de règlement joint à la présente délibération.

Les différents lots à gagner sont également détaillés dans le règlement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Organiser un jeu concours de bandes dessinées à l'occasion des manifestations commémorant le cinquantenaire de la disparition de François Mauriac,
- en adopter le règlement ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

JEU CONCOURS BD MAURIAC

Règlement

ARTICLES 1 : ORGANISATEURS

Les bibliothèques de Bordeaux organisent un jeu-concours qui aura lieu du samedi 10 octobre 2020 au jeudi 10 décembre 2020, dans les conditions prévues au présent règlement. Les participants au jeu-concours déposeront leurs productions dans les conditions fixées ci-après dans le présent règlement.

Le jeu-concours, ci-après dénommé « Jeu BD Mauriac », est organisé et disponible sur internet via Instagram (ou par adresse mail : biblio.patrimoine@mairie-bordeaux.fr)

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, âgée de 13 ans minimum, de toute nationalité, disposant d'une adresse e-mail et d'une connexion à Internet.

Les personnes mineures sont autorisées à participer au jeu sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et de la produire dans un délai de 5 jours après inscription en l'adressant sous forme papier à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Jeu BD Mauriac »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

La participation des mineurs au jeu-concours implique ainsi qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation. Les bibliothèques organisatrices seraient contraintes de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

La disqualification d'un mineur ayant gagné entraîne l'attribution de son lot au gagnant suppléant. Sont exclus de toute participation au Jeu BD Mauriac les personnels des bibliothèques de Bordeaux, les personnes ayant participé à la conception du Jeu BD Mauriac et les membres du jury. Cette exclusion est étendue aux membres des familles des personnes susnommées.

2.2 La participation au Jeu BD Mauriac est gratuite et sans obligation d'achat.

2.3 La participation au Jeu BD Mauriac entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

2.4 Toute personne inscrite ne peut participer qu'une seule fois. Ainsi, chaque participant ne peut envoyer qu'une seule bande-dessinée. Toute tentative de fraude, notamment par la participation via plusieurs comptes "Instagram" ou adresses électroniques, verra la disqualification automatique du fraudeur, et entraînera la nullité de toutes les participations qu'il aura déposées.

2.5 Les participants s'engagent à ne pas déposer une ou des bandes-dessinées qui puissent tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation publique ou privée, à l'injure, à la protection de la vie privée, à l'image des biens, ou à la contrefaçon qu'il s'agisse du droit d'auteur, des marques ou brevets, à la dignité humaine et à l'ordre public (pornographie et pédopornographie notamment). La même disposition s'applique aux bandes dessinées qui pourraient être contraires aux lois visant à réprimer l'incitation à la violence et à la haine raciale. De même en déposant une bande dessinée, le participant reconnaît de manière irrévocable que la publication de ladite bande dessinée ne porte pas atteinte au droit au respect à l'intimité de sa vie privée, ni à son droit à l'image. Les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article et prononceront l'exclusion définitive et sans appel du participant au jeu-concours qui méconnaîtrait les dispositions de l'article 2.5.

D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU JEU BD MAURIAC

3.1 Annonce du Jeu BD MAURIAC

Le Jeu est annoncé sur le site web de la bibliothèque (<http://bibliotheque.bordeaux.fr/>), sur le site web des médiathèques de la métropole (<https://mediatheques.bordeaux-metropole.fr/>), sur les réseaux sociaux de la bibliothèque et/ou de la ville de Bordeaux, et sur les outils papier de communication produits par les Bibliothèques et la Ville de Bordeaux

3.2 Explication du principe du Jeu BD Mauriac:

La participation à ce jeu se fait exclusivement en publiant une bande dessinée évoquant François Mauriac ou son œuvre, produite avec l'application BDnF (<https://bdnf.bnf.fr/>) en ajoutant au moment de la publication le mot-dièse #BDMauriac sur Instagram via le compte Instagram du participant ou par envoi à l'adresse mail biblio.patrimoine@mairie-bordeaux.fr

Les participants ne peuvent envoyer que des bandes dessinées dont ils sont les seuls auteurs. La méconnaissance de cette obligation par un participant entraînera la nullité de toutes les participations qu'il aura déposées.

3.3 Calendrier :

Le jeu concours se déroulera en 3 étapes :

Inscription au jeu concours : samedi 10 octobre 2020 au jeudi 10 décembre 2020.

Le jeu concours est exclusivement accessible par internet, à travers le réseau social Instagram ou par courrier électronique.

L'envoi du message avec la photo vaudra inscription au jeu concours.

Désignation des gagnants / Clôture du Jeu : du 11 décembre 2020 au 16 décembre 2020

Une élection aura lieu parmi les participants qui auront envoyé leur photo.1 seul participant sera désigné gagnant par le jury selon les critères explicités dans l'article 4

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant conformément aux dispositions du présent règlement.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'exclusion définitive du participant au Jeu BD Mauriac sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée.

Suite à la désignation des gagnants, les organisateurs prendront contact avec les gagnants, via leur compte Instagram ou par courrier électronique, sous forme de message privé. Il leur sera alors demandé une série d'informations notamment les coordonnées ainsi que tout document que les bibliothèques organisatrices jugeront nécessaire. Il sera également demandé : Nom, Prénom, adresse courriel ou numéro de téléphone et adresse postale, date de naissance ainsi que l'autorisation des personnes détenant l'autorité parentale dans le cadre d'un participant mineur.

Révélation des gagnants : jeudi 17 décembre 2020 à 18 h.

Le nom du gagnant sera révélé sur le site web des bibliothèques de Bordeaux.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le jury se compose des membres suivants :

- un représentant des bibliothèques de Bordeaux
- un représentant de l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine (ALCA)
- un représentant de la librairie Krazy Kat

Il désignera les gagnants du Jeu sur la base de critères techniques et esthétiques suivants :

- Sur Instagram en accompagnement de la bande dessinée : présence du mot-dièse #
- Respect de la consigne : produire une bande dessinée avec l'application BDnF
- Qualité scénaristique de la bande dessinée
- Qualité esthétique de la bande dessinée

La décision du jury prise à la majorité simple est souveraine et sans appel.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

La liste des lots est arrêtée comme suit.

1^{er} prix : une visite des éditions de la Cerise + une visite du centre François Mauriac de Malagar + édition "Livre de raison" par Le Festin + une visite de la chambre forte de la bibliothèque Mériadeck

2^{ème} au 6^{ème} prix : une visite du centre François Mauriac de Malagar + édition "Livre de raison"

6^{ème} au 15^{ème} prix : édition "Livre de raison"

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la cession par les bibliothèques organisatrices à un tiers non désigné gagnant, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les gagnants du concours sera invité à retirer son lot à la bibliothèque, suivant les modalités définies dans le courrier qui lui sera envoyé après communication de son adresse postale, et sur présentation d'une pièce d'identité.

Si dans un délai de cinq jours ouvrables (du lundi au vendredi) après la mise en ligne de la liste des gagnants et de l'envoi de l'e-mail informant le participant de son gain, les bibliothèques organisatrices n'ont pas reçu les informations nécessaires à la remise de son gain, ou si l'autorisation de la personne détenant l'autorité parentale des mineurs n'a pas été produite ou si le gagnant ne s'est pas manifesté, le gain redeviendra automatiquement la propriété des bibliothèques organisatrices et aucune réclamation ne sera acceptée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et les bibliothèques organisatrices se réservent le droit d'attribuer ce lot à un remplaçant élu par les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation du gagnant initial. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations ou de différer l'envoi des lots en cas de problèmes d'approvisionnement.

ARTICLE 7 : DROIT D'AUTEUR

7.1 Les participants ou la personne en charge de l'autorité parentale des participants mineurs cèdent gracieusement aux bibliothèques organisatrices, à titre non exclusif, pour la France et le monde entier et pour la durée de protection de la propriété littéraire et artistique, à des fins uniquement non commerciales, les droits d'exploitation (reproduction, représentation, adaptation) nécessaires pour permettre l'exploitation des bandes dessinées remises pour concourir au Jeu dans les conditions définies ci-après.

Dans le cadre ainsi défini, les participants cèdent aux bibliothèques organisatrices :

- le droit de reproduire ou faire reproduire toutes ou partie des bandes dessinées selon tout procédé technique actuel ou à venir, tel que notamment l'impression, la photocopie, la mise en mémoire informatique, le téléchargement, la numérisation, et sur tout support actuel ou à venir qu'il s'agisse d'un support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, analogique ou numérique, et sur tout format
- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des bandes dessinées, le cas échéant incorporées à une œuvre multimédia, par tout procédé actuel et futur de communication au public et notamment édition-papier, livres numériques, mise en ligne sur service ou réseau de télécommunication, en particulier via Internet, sur un site web, blogs, réseaux sociaux, sur un intranet ou un extranet publiés ou autorisés par les bibliothèques organisatrices, par tout autre service, accessible par réseau de téléphonie,
- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des bandes dessinées, le cas échéant incorporées à une œuvre multimédia sur tout support de diffusion notamment par l'intermédiaire de moniteurs, de bornes interactives, de bornes audiovisuelles, de bornes interactives multimédias, de téléphones, appareils de lecture de livres numériques, ou de tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour

Les droits d'exploitation sur les bandes dessinées remises pour concourir au Jeu sont consentis à la bibliothèque de Bordeaux dans le cadre de leurs activités non commerciales, culturelles, de lecture publique et d'information.

7.2 Le participant garantit aux bibliothèques organisatrices être le seul auteur des bandes dessinées remises aux bibliothèques organisatrices pour concourir au Jeu BD Mauriac conformément à l'article 3.2 ci-avant. Le participant garantit que les bandes dessinées proposées sont originales et inédites (Interdiction de reproduire une œuvre existante sous réserve des dispositions de l'article 3.2). A ces titres, le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation des bandes dessinées. Le participant assume la charge de tous les éventuels paiements en découlant et garantit bibliothèques organisatrices contre tous recours, actions ou réclamation à ce titre.

A chaque diffusion de tout ou partie des bandes dessinées, le nom du participant et sa qualité d'auteur seront mentionnés conformément au respect du droit moral.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent les bibliothèques organisatrices à utiliser leur nom et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours sans qu'aucune participation financière de la des bibliothèques organisatrices puisse être exigée à ce titre. La présente autorisation est donnée pour une durée d'un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu BD Mauriac qui pourra être renouvelée par la suite, et entraîne la renonciation de la part des gagnants à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données, dès lors que cette utilisation est conforme aux précédents alinéas.

Cependant, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leurs données personnelles dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, jusqu'à la date d'arrêt du Jeu BD Mauriac, adressé à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Le jeu »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Les bibliothèques organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu BD Mauriac ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. Notamment, mais pas exclusivement, les bibliothèques organisatrices ne pourront en aucun cas être tenue pour responsable de toute impossibilité de recevoir les formulaires de participation, en raison de difficulté de transmission ou pour toute raison technique échappant à son contrôle raisonnable, ni de toute erreur typographique.

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe. Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être

tenues responsables également en cas de dysfonctionnement d'Instagram, d'une modification de leurs conditions d'utilisation ou de leur forme.

Si les bibliothèques organisatrices mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elles ne sauraient cependant être tenues responsables des erreurs (notamment d'affichage sur les pages Instagram, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur les sites. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions d'utilisation d'Instagram des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou les logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

En outre, Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas :

- de problèmes de liaison téléphonique,
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la bibliothèque, à ses partenaires
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de vote.

Les bibliothèques organisatrices ne sont pas responsables des conséquences d'éventuels retards de courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement des dits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des bibliothèques organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu BD Mauriac.

Toute fraude ou tout non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, les bibliothèques organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web des bibliothèques de Bordeaux : <http://bibliotheque.bordeaux.fr>

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Jeu BD Mauriac »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de renvoyer, pour la résolution matérielle du litige à une autre législation. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris, après avoir apuré toutes voies de conciliation.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent Jeu BD Mauriac entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

ARTICLE 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : gestion des autorisations parentales pour les mineurs (article 2 du présent règlement) ; gestion de la relation avec le gagnant (article 3.3 du présent règlement) ; utilisation par la bibliothèque de Bordeaux dans toute manifestation publicitaire liée au concours (article 8 du présent règlement).

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt dont la Ville de Bordeaux est investie.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés de la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels de la Ville de Bordeaux à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces données seront conservées pendant une durée de un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels 85 cours du Maréchal Juin – CS51247 – 33075 Bordeaux – bibli@mairie-bordeaux.fr ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

AUTORISATION PARENTALE
CONCOURS BANDE DESSINEE MAURIAC

à envoyer obligatoirement par voie postale :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Jeu BD Mauriac »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

Je soussigné(e)

M, Mme

Nom.....

Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Demeurant

à.....

.....
autorise que mon enfant

Nom.....

Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Demeurant

à.....

.....
participe au jeu-concours 2020organisé par les bibliothèques de Bordeaux dans le cadre de la
manifestation Mauriac 2020 qui aura lieu du samedi 10 octobre 2020 17h au jeudi 10 décembre

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à :

Date :

Signature :

D-2020/242

Bibliothèque de Bordeaux. Nuit des bibliothèques. Demande de subvention à Bordeaux Métropole. Organisation d'un jeu concours. Règlement. Autorisation. Signature.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

« La Nuit des Bibliothèques » de la métropole connaît, depuis son lancement en 2017, un succès croissant. La troisième édition a rassemblé 12 500 visiteurs, soit une fréquentation en hausse de 15% par rapport à l'année précédente. Les bibliothèques des communes de la métropole souhaitent donc s'associer à nouveau pour proposer une quatrième édition de cet événement festif et fédérateur qui offre au grand public la possibilité de découvrir de façon originale leurs collections et leurs services. Lors de cette manifestation conviviale, les bibliothèques ouvrent leurs portes en soirée, jusqu'à minuit pour certaines, et proposent un programme riche d'animations gratuites et ouvertes à tous.

Une vingtaine de communes du territoire de Bordeaux Métropole, ainsi que l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne participeront en 2020 à la quatrième édition de la manifestation prévue le samedi 10 octobre. Chaque commune est maîtresse de la programmation des animations qui se dérouleront dans ses locaux et prendra en charge leur financement. L'organisation se fera dans le respect des conditions sanitaires et des recommandations en matière d'accueil du public qui seront en vigueur à cette date.

La bibliothèque municipale de Bordeaux assure, en accord avec les autres communes, la coordination générale de la « Nuit des bibliothèques ». Elle est chargée notamment des aspects transversaux de cette manifestation : coordination de la communication, interface avec les partenaires, organisation du parrainage et du lancement. A ce titre, elle a recherché des partenariats pour cette partie du projet.

En raison du caractère métropolitain de cet événement, il peut bénéficier du soutien de Bordeaux Métropole, qui prend en charge notamment la conception et la réalisation des supports de communication, communs à tous les participants.

1 – La mise en place d'une programmation métropolitaine avec le parrain

Afin de lui donner plus de visibilité et de renforcer sa dimension événementielle, le parrainage de la manifestation par un artiste de renommée nationale est prévu. Le chanteur Mathieu Boogaerts, le dessinateur et réalisateur Winshluss et l'écrivain Hervé Le Corre ont été les parrains des trois premières éditions. Pour cette quatrième édition, c'est l'auteur de bandes dessinées Alfred, prix du meilleur album en 2014 au festival d'Angoulême, qui parrainera la manifestation. Au-delà de l'intérêt médiatique de ce parrainage, il permettra de proposer les jours précédant l'événement, différentes formes d'interventions dans les bibliothèques : spectacles, rencontres, ateliers.

Autour de l'accueil du parrain, l'organisation d'un événement de lancement public est également envisagée. Il permettra de communiquer sur la manifestation auprès de la presse, d'y convier les partenaires, les élus et les organisateurs, et de jouer le rôle de « teaser » auprès du grand public qui pourra aller à la rencontre du parrain. Sous diverses formes, le parrainage se déploiera dans plusieurs communes afin de faire circuler les habitants sur la métropole et de valoriser les bibliothèques en tant que réseau et structures complémentaires sur le territoire.

2 - Organisation d'un jeu concours photo de « cadavre exquis »

Lors des deux premières éditions de la Nuit des Bibliothèques en 2017 et 2018, un jeu-concours de réalisation de « sleeveface » (photomontage avec des couvertures de livres) a permis de fédérer les bibliothèques autour d'un événement ludique et participatif avec plus de 130 participants. En 2019, le concours photo a décliné le thème « Ma nuit des

bibliothèques ». L'organisation d'un jeu-concours par les bibliothèques de la métropole, coordonnée par la bibliothèque de Bordeaux, sera réitérée pour cette quatrième édition et aura lieu du samedi 10 octobre 2020 - 12h, au dimanche 11 octobre 2020 - 00h.

Le jeu concours photo de « cadavre exquis » consiste à publier une photo originale de documents d'une bibliothèque pour former une phrase, une expression drôle, décalée ou originale, prise pendant le week-end de la « Nuit des Bibliothèques » 2020 dans l'une des bibliothèques participantes, sur Instagram (avec le mot-dièse #nuitdesbib2020) via le compte Instagram du participant ou par envoi d'un e-mail à l'adresse dédiée à la Nuit des Bibliothèques.

Les modalités de ce jeu concours sont précisées dans le projet de règlement joint à la présente délibération.

Le prix est un bon cadeau, à dépenser dans une librairie partenaire de l'évènement.

3. Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Compte-tenu de la dimension métropolitaine de cette manifestation, il est proposé de solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole, à hauteur de 6 000 euros (six mille euros), pour aider au financement de l'opération de parrainage, de lancement de la Nuit des Bibliothèques et l'organisation du jeu concours.

Cette subvention sera perçue par la Ville de Bordeaux qui assure la coordination générale de la Nuit des Bibliothèques, en accord avec les autres communes participantes.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses de parrainage et lancement de l'évènement	Estimation TTC En euros
Prestations parrainage (conception et locations d'expositions, animation rencontre par un journaliste, droits de diffusion, frais de déplacement, hébergement, interventions...)	4 500
Lots jeux et concours métropolitain	500
Apéritif de lancement	1 000
S/Total Parrainage	6 000

Budget total de la manifestation	Estimation TTC En euros
Services extérieurs (fournitures, goodies, communication, technique...)	6 050
Rémunérations et honoraires (programmation artistique et culturelle)	69 400
Déplacements, hébergements, repas, réceptions	5 000
Divers (surveillance...)	1 000
Impôts et taxes :	
Charges de personnel	12 400
SACEM	1 800
Total des dépenses	95 650

Recettes	En euros TTC En euros
Subvention Bordeaux Métropole	6 000
Budgets des communes	89 650
Total des recettes	95 650

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- Solliciter la participation financière de Bordeaux Métropole pour aider au financement de l'opération de parrainage et de lancement de la « Nuit des Bibliothèques », signer tout document afférant à ce cofinancement et à encaisser ce cofinancement.
- Organiser un jeu concours de photos à l'occasion de la « Nuit des bibliothèques » le 10 octobre 2020 et en adopter le règlement ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

JEU CONCOURS PHOTOS NUIT DES BIBLIOTHEQUES

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Les bibliothèques de la métropole bordelaise organisent un jeu-concours qui aura lieu du samedi 10 octobre 12h, au dimanche 11 octobre 2020 à 00h, dans les conditions prévues au présent règlement. Les participants au jeu-concours déposeront des photographies dans les conditions fixées ci-après dans le présent règlement. Une vingtaine de bibliothèques de la métropole participeront à cette édition. La coordination et la mise en place du jeu concours sont assurées par la Délégation à la Coopération des Bibliothèques de Bordeaux.

Le jeu-concours, ci-après dénommé « le Jeu », est organisé et disponible sur internet via Instagram ou par adresse mail : nuitdesbibliotheques@gmail.com

ARTICL 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, âgée de 13 ans minimum, de toute nationalité, disposant d'une adresse e-mail et d'une connexion à Internet.

Les personnes mineures sont autorisées à participer au jeu sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et de la produire dans un délai de 5 jours après inscription en l'adressant sous forme papier à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

« Le jeu »

85 cours du Maréchal Juin

CS51247

33075 Bordeaux

La participation des mineurs au jeu-concours implique ainsi qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation. Les bibliothèques organisatrices seraient contraintes de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

La disqualification d'un mineur ayant gagné entraîne l'attribution de son lot au gagnant suppléant. Sont exclus de toute participation au Jeu les personnels des bibliothèques organisatrices et les personnes ayant participé à la conception du Jeu et les membres du jury. Cette exclusion est étendue aux membres des familles des personnes susnommées.

2.2 La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

2.3 La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

2.4 Toute personne inscrite ne peut participer qu'une seule fois. Ainsi, chaque participant ne peut envoyer qu'une seule photographie. Toute tentative de fraude, notamment par la participation via plusieurs comptes "Instagram" ou adresses électroniques, verra la disqualification automatique du fraudeur, et entraînera la nullité de toutes les participations qu'il aura déposées.

2.5 Les participants s'engagent à ne pas déposer une ou des photographies qui puissent tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation publique ou privée, à l'injure, à la protection de la vie privée, à l'image des biens, ou à la contrefaçon qu'il s'agisse du droit d'auteur, des marques ou brevets, à la dignité humaine et à l'ordre public (pornographie et pédopornographie notamment). La même disposition s'applique aux photographies qui pourraient être contraires aux lois visant à réprimer l'incitation à la violence et à la haine raciale. De même en déposant une photographie, le participant reconnaît de manière irrévocable que la publication de ladite photographie ne porte pas atteinte au droit au respect à l'intimité de sa vie privée, ni à son droit à l'image. Les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article et prononceront l'exclusion définitive et sans appel du participant au jeu-concours qui méconnaîtrait les dispositions de l'article 2.5.

D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU JEU

3.1 Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site web de chaque bibliothèque organisatrice, sur le site web des médiathèques de la métropole ainsi que sur les réseaux sociaux des bibliothèques et/ou des communes.

3.2 Explication du principe du Jeu :

La participation à ce jeu se fait exclusivement en publiant la photo candidate avec le mot-dièse #nuitdesbib2020 sur Instagram via le compte Instagram du participant ou par envoi à l'adresse mail nuitdesbibliotheques@gmail.com

Les participants ne peuvent envoyer que des photographies dont ils sont les seuls auteurs. La méconnaissance de cette obligation par un participant entraînera la nullité de toutes les participations qu'il aura déposées.

3.3 Calendrier :

Le jeu concours se déroulera en 3 étapes :

Inscription au jeu concours : du samedi 10 octobre 2019, 12h au dimanche 11 octobre 2020 00h.

Le jeu concours est exclusivement accessible par internet, à travers le réseau social Instagram ou par courrier électronique.

L'envoi du message avec la photo vaudra inscription au jeu concours.

Désignation des gagnants / Clôture du Jeu : du 12 octobre 2020 au 31 octobre 2020.

Une élection aura lieu parmi les participants qui auront envoyé leur photo. Un seul participant sera désigné gagnant par le jury selon les critères explicités dans l'article 4.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant conformément aux dispositions du présent règlement.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'exclusion définitive du participant au Jeu sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée.

Suite à la désignation des gagnants, les organisateurs prendront contact avec les gagnants, via leur compte Instagram ou par courrier électronique, sous forme de message privé. Il leur sera alors demandé une série d'informations notamment les coordonnées ainsi que tout document que les bibliothèques organisatrices jugeront nécessaire. Il sera également demandé : Nom, Prénom, adresse courriel ou numéro de téléphone et adresse postale, date de naissance ainsi que l'autorisation des personnes détenant l'autorité parentale dans le cadre d'un participant mineur.

Révélation des gagnants : jeudi 29 octobre 2020 à 18 h.

Le nom du gagnant sera révélé, sur le site web des médiathèques de la Métropole.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le jury, composé de bibliothécaires des bibliothèques organisatrices et de partenaires de la Nuit des Bibliothèques, désignera les gagnants du Jeu sur la base de critères techniques et esthétiques suivants :

- Sur Instagram en accompagnement de la photo : présence du mot-dièse #nuitdesbib2020 et présence du mot-dièse du nom de la bibliothèque ou de la commune de la bibliothèque où le cliché a été pris
- Par courrier électronique en accompagnement de la photo : présence du nom de la bibliothèque ou de la commune de la bibliothèque où le cliché a été pris
- Respect de la consigne : prendre une photo de livres, CD ou DVD pour former un cadavre exquis au cours de la soirée Nuit des Bibliothèques dans une des bibliothèques participantes
- qualité de la photo
- qualité technique et esthétique de la prise de vue
- originalité du sujet et/ou de la prise de vue

La décision du jury prise à la majorité simple est souveraine et sans appel.

ARTICLE 5 : DOTATION

La liste des lots est arrêtée comme suit.

1 lot unique constitué d'un chèque cadeau dans une librairie d'une valeur d'environ 200€.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la cession par les bibliothèques organisatrices à un tiers non désigné gagnant, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION

Le gagnant du concours sera invité à retirer son lot à la bibliothèque, suivant les modalités définies dans le courrier qui lui sera envoyé après communication de son adresse postale, et sur présentation d'une pièce d'identité.

Si dans un délai de sept jours ouvrables (du lundi au vendredi) après la mise en ligne de la liste des gagnants et de l'envoi de l'e-mail informant le participant de son gain, les bibliothèques organisatrices n'ont pas reçu les informations nécessaires à la remise de son gain, ou si l'autorisation de la personne détenant l'autorité parentale des mineurs n'a pas été produite ou si le gagnant ne s'est pas manifesté, le gain redeviendra automatiquement la propriété des bibliothèques organisatrices et aucune réclamation ne sera acceptée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et les bibliothèques organisatrices se réservent le droit d'attribuer ce lot à un remplaçant élu par les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation du gagnant initial. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de substituer à tout moment à la dotation proposée une d'autre dotation ou de différer l'envoi du lot en cas de problèmes d'approvisionnement.

ARTICLE 7 : DROIT D'AUTEUR

7.1 Les participants ou la personne en charge de l'autorité parentale des participants mineurs cèdent gracieusement aux bibliothèques organisatrices, à titre non exclusif, pour la France et le monde entier et pour la durée de protection de la propriété littéraire et artistique, à des fins uniquement non commerciales, les droits d'exploitation (reproduction, représentation, adaptation) nécessaires pour permettre l'exploitation des photographies remises pour concourir au Jeu dans les conditions définies ci-après.

Dans le cadre ainsi défini, les participants cèdent aux bibliothèques organisatrices:

- le droit de reproduire ou faire reproduire toutes ou partie des photographies selon tout procédé technique actuel ou à venir, tel que notamment l'impression, la photocopie, la mise en mémoire informatique, le téléchargement, la numérisation, et sur tout support actuel ou à venir qu'il s'agisse d'un support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, analogique ou numérique, et sur tout format

- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des photographies, le cas échéant incorporées à une œuvre multimédia, par tout procédé actuel et futur de communication au public et notamment édition-papier, livres numériques, mise en ligne sur service ou réseau de télécommunication, en particulier via Internet, sur un site web, blogs, réseaux sociaux, sur un

intranet ou un extranet publiés ou autorisés par les bibliothèques organisatrices, par tout autre service, accessible par réseau de téléphonie,

- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des photographies, le cas échéant incorporées à une œuvre multimédia sur tout support de diffusion notamment par l'intermédiaire de moniteurs, de bornes interactives, de bornes audiovisuelles, de bornes interactives multimédias, de téléphones, appareils de lecture de livres numériques, ou de tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour

Les droits d'exploitation sur les photographies remises pour concourir au Jeu sont consentis aux bibliothèques participantes dans le cadre de leurs activités non commerciales, culturelles, de lecture publique et d'information.

7.2 Le participant garantit aux bibliothèques organisatrices être le seul auteur des photographies remises aux bibliothèques organisatrices pour concourir au Jeu conformément à l'article 3.2 ci-avant. Le participant garantit que les photographies proposées sont originales et inédites (Interdiction de reproduire une œuvre existante sous réserve des dispositions de l'article 3.2). A ces titres, le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation des photographies. Le participant assume la charge de tous les éventuels paiements en découlant et garantit bibliothèques organisatrices contre tous recours, actions ou réclamation à ce titre.

A chaque diffusion de tout ou partie des photographies, le nom du participant et sa qualité d'auteur seront mentionnés conformément au respect du droit moral.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION DU GAGNANT

Le gagnant autorise les bibliothèques organisatrices à utiliser leur nom et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours sans qu'aucune participation financière de la des bibliothèques organisatrices puisse être exigée à ce titre. La présente autorisation est donnée pour une durée de un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu qui pourra être renouvelée par la suite, et entraîne la renonciation de la part du gagnant à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données, dès lors que cette utilisation est conforme aux précédents alinéas.

Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de leurs données personnelles dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, jusqu'à la date d'arrêt du Jeu, adressé à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

« Le jeu »

85 cours du Maréchal Juin

CS51247

33075 Bordeaux

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Les bibliothèques organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. Notamment, mais pas exclusivement, les bibliothèques organisatrices ne pourront en aucun cas être tenue pour responsable de toute impossibilité de recevoir les formulaires de participation, en raison de difficulté de transmission ou pour toute raison technique échappant à son contrôle raisonnable, ni de toute erreur typographique.

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe. Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables également en cas de dysfonctionnement d'Instagram, d'une modification de leurs conditions d'utilisation ou de leur forme.

Si les bibliothèques organisatrices mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elles ne sauraient cependant être tenues responsables des erreurs (notamment d'affichage sur les pages Instagram, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur les sites. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions d'utilisation d'Instagram des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou les logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

En outre, Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas :

de problèmes de liaison téléphonique,

de problèmes de matériel ou logiciel,

de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la bibliothèque, à ses partenaires

d'erreurs humaines ou d'origine électrique,

de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de vote.

Les bibliothèques organisatrices ne sont pas responsables des conséquences d'éventuels retards de courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement des dits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des bibliothèques organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, les bibliothèques organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web des médiathèques de la métropole : mediatheques.bordeaux-metropole.fr/

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Le jeu »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de renvoyer, pour la résolution matérielle du litige à une autre législation. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris, après avoir apuré toutes voies de conciliation.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

ARTICLE 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : gestion des autorisations parentales pour les mineurs (article 2 du présent règlement) ; gestion de la relation avec le gagnant (article 3.3 du présent règlement) ; utilisation par les bibliothèques organisatrices dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours (article 8 du présent règlement).

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont la Ville de Bordeaux est investie.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés de la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels de la Ville de Bordeaux ainsi que les autres personnes habilitées par les bibliothèques et médiathèques des communes de la métropole de Bordeaux à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces données seront conservées pendant une durée de un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels 85 cours du Maréchal Juin – CS51247 – 33075 Bordeaux – bibli@mairie-bordeaux.fr ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

AUTORISATION PARENTALE

CONCOURS PHOTO DE LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES DE LA METROPOLE BORDELAISE

à envoyer obligatoirement par voie postale :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux
« Le jeu »
85 cours du Maréchal Juin
CS51247
33075 Bordeaux

Je soussigné(e)

M, Mme

Nom.....

Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Demeurant

à.....

autorise que mon enfant

Nom.....

Prénom.....

Né(e) le.....à.....

Demeurant

à.....

participe au jeu-concours qui aura lieu du samedi 10 octobre 2020 12h, au dimanche 11 octobre 2020 00h organisé par les bibliothèques de la métropole bordelaise dans le cadre de la Nuit des Bibliothèques.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à :

Date :

Signature :

D-2020/243
Bibliothèque de Bordeaux - Don de Madame Alice Mayoux -
Autorisation - Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Madame Alice Mayoux, fille du poète surréaliste Jehan Mayoux propose de faire don à la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) de la bibliothèque personnelle de son père.

Jehan Mayoux, né le 25 novembre 1904 à Cherves-Chatelars (Charente), mort le 14 juillet 1975 à Ussel (Corrèze), fut instituteur, puis inspecteur de l'Éducation nationale, militant syndicaliste et pacifiste de tendance libertaire. Poète, ami d'Yves Tanguy, de Benjamin Péret, d'André Breton, il fut membre du groupe surréaliste de 1933 à 1967. Il est l'auteur d'une œuvre poétique conséquente ainsi que de textes critiques et politiques qui ont été rassemblés en plusieurs volumes après sa mort.

Sa bibliothèque, composée d'environ 2500 volumes, renferme principalement des ouvrages sur le surréalisme et ses abords. Ils occupent 48 mètres linéaires de rayonnages. La plupart des livres sont en édition originale, enrichis pour beaucoup d'entre eux d'envois d'auteurs. Choisis et conservés avec soin, ils sont le reflet des goûts, de la personnalité et des amitiés de Jehan Mayoux.

Le don proposé par Madame Alice Mayoux permettra d'enrichir substantiellement les collections de la bibliothèque de Bordeaux, par l'apport d'un fonds littéraire extrêmement riche, dans un domaine, le surréalisme, peu représenté dans les collections bordelaises et complémentaire d'autres fonds littéraires contemporains qu'elles renferment déjà.

Ces documents seront classés dans le domaine public mobilier de la collectivité, conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2112-1, et affectés à la Bibliothèque municipale.

Le don est à accepter en l'état, et dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter ce don et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Céline PAPIN

D-2020/244

**Subvention de la maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine.
Autorisation. Décision**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) est née en 2009, à l'initiative de la ville de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole depuis le 1er janvier 2015) et de la région Aquitaine (devenue Nouvelle-Aquitaine depuis le 27 juin 2016). Association régie par la loi de 1901, elle est à la fois un centre de ressources sur l'Europe, un incubateur de projets européens mais aussi un lieu de débats et d'échanges citoyens visant à comprendre et s'approprier la construction européenne, découvrir les différentes cultures européennes à travers des rencontres, des expositions, des dégustations, des débats, promouvoir la citoyenneté européenne à travers la mobilité et les échanges.

En 2019, les actions de la MEBA ont connu de bons taux de fréquentation : fréquentation à l'année + 58%, fréquentation de la Fête de l'Europe +60%, suivi des réseaux sociaux et bonne couverture médiatique. Ces bons résultats ont conduit l'association à poursuivre les actions engagées.

En 2020, la programmation a subi les contraintes et conséquences de la crise du Covid-19. Il a ainsi été aménagé comme suit :

- Axe 1 : la MEBA comme centre de mobilité européenne des jeunes.
La 4^e édition des « ambassadeurs des valeurs européennes », avec 24 jeunes européens et français déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain, a été maintenue (5000 heures auprès de 4500 personnes) et adaptée (entre mars et juin 2020, avec des interventions en visio).
- Axe 2 : la MEBA comme animatrice de la programmation européenne du territoire.
Des rencontres culturelles ont pu se dérouler entre septembre 2019 et février 2020, que ce soit pour des débats, des ateliers de conversation en langues européennes, des présentations d'un pays en particulier.
- Axe 3 : la MEBA comme organisatrice de la Fête de l'Europe.
La Fête de l'Europe 2019 a été suspendue. Un temps de mobilisation populaire en faveur de l'Europe est prévu en octobre à l'occasion des Erasmus Days, avec le maintien de la remise des prix européens et une soirée festive.
- Axe 4 : la MEBA comme vecteur d'information sur « l'Europe près de chez vous ».
Les moyens d'information dématérialisés ont été développés : émissions radio, publications, réseaux sociaux.

Compte tenu des contraintes budgétaires des collectivités territoriales, la subvention poursuit une baisse régulière pour être ramenée en 2020 à 43 700 € sur un budget prévisionnel total de 301 930 €.

Il convient de souligner le soutien apporté par Bordeaux Métropole, au travers de l'octroi d'une subvention annuelle.

Il convient de signaler également le soutien apporté en nature, au travers de la mise à disposition des locaux de la place Jean Jaurès, matériel et mobilier, ressources informatiques et télécoms, pour un montant annuel équivalent à 42 380 €.

- Proposition de délibération :

Compte-tenu des missions favorisant le débat européen dans un lieu d'expression plurielle et non partisane, il est proposé que la ville renouvelle son soutien à cette structure à hauteur de 43 700 euros pour l'année 2020, ainsi que la mise à disposition des locaux et matériels pour l'association.

Sont annexés à ce rapport deux projets de conventions :

- La première présentant les modalités du partenariat entre la Ville de Bordeaux et la MEBA,
- La deuxième portant sur la mise à disposition des locaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget 2020 le versement à l'association Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine d'une subvention de quarante-trois mille sept cents (43 700) euros pour l'année 2020, selon les modalités fixées par la convention de partenariat jointe ;
- Autoriser M. le Maire à signer les deux conventions ci-dessus mentionnées.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION "MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE"**

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre HURMIC agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal de ladite Ville en date du2020 et reçue à la Préfecture de la Gironde le2020.

Ci-après dénommée "la Ville"

D'une part,

Et

L'association MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE, représentée par Madame Yana LANGLOIS agissant en sa qualité de Présidente, habilitée aux fins des présentes par les statuts déposés en préfecture le 16 juillet 2009.

Ci-après dénommée "l'association"

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir l'association "Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine" (MEBA) dans la réalisation de ses missions d'information et de communication sur l'Europe et ses enjeux, d'animation et de fédération d'initiatives européennes prises sur le territoire bordelais, d'assistance aux porteurs de projets locaux à vocation européenne, ainsi que de montage de projets et de mise en synergie de partenariats servant les thématiques européennes dans le cadre des objectifs du territoire bordelais et de l'intérêt général.

Ces missions s'inscrivent dans la perspective de construire l'unité de l'Europe en contribuant à une meilleure compréhension des institutions et des fondements de l'Europe par les citoyens, de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à une communauté européenne et de participer ainsi au développement de la citoyenneté européenne, et enfin de participer à la valorisation et au rayonnement européen de Bordeaux et l'ensemble de son territoire.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Afin de soutenir la réalisation de ces missions, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention de 43.700 euros au titre de l'année 2020, soumis à la remise :

- d'un rapport d'activités chiffré,
- d'un rapport financier avec justificatifs (dont les flux).

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux met à disposition de l'association un local équipé situé : 1, place Jean Jaurès, conformément à la convention de mise à disposition passée entre la Ville et l'association.

Enfin, il convient de signaler que l'association bénéficie du soutien de Bordeaux Métropole au travers de l'octroi d'une subvention annuelle.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES

L'association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer, sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, notamment sous la forme et la présence du logo municipal.

ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

L'association s'engage à :

- assurer un rôle de veille sur les divers programmes européens et apporter un appui au montage de projets européens pouvant intéresser les acteurs locaux,
- jouer un rôle d'ingénierie et de soutien auprès des institutions, associations et autres acteurs souhaitant se lancer dans des projets européens,
- communiquer sur les actions menées conjointement avec la Ville de Bordeaux tant sur les supports municipaux que sur tout autre type de support.

ARTICLE 5 : CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie détaillée et certifiée de son budget au 1^{er} novembre de l'année en cours
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984).

ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE

La présente convention, qui s'achèvera le 31 décembre 2020 ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association, 1 place Jean Jaurès, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 2020

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire**

Pierre HURMIC

**Pour l'association,
La Présidente**

Yana LANGLOIS



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION « MAISON DE
L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE »**

LES SOUSSIGNES

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre HURMIC agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal de ladite Ville en date du 2020 et reçue à la Préfecture de la Gironde2020.
Ci-après dénommée "la Ville"

D'UNE PART,

ET

L'Association « Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine », représentée par Madame Yana LANGLOIS, agissant en sa qualité de Présidente, habilitée aux fins des présentes par les statuts déposés en Préfecture le 16 juillet 2009.
Ci-après dénommée « l'association »

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Par convention initiale en date du 20 décembre 2010, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de la Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine des locaux situés 1 place Jean Jaurès afin de les utiliser comme bureaux administratifs, lieu d'accueil, d'information et d'animation dans le cadre de ses activités.

Le document ayant une durée annuelle, il s'agit de le renouveler dans les mêmes conditions et ce parallèlement à la convention de partenariat, pour l'année 2020.

Tel est l'objet des présentes.

CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

ARTICLE 1^{er} - OBJET

La Ville de BORDEAUX met à la disposition de l'Association, un local de 326 m² formant les lots de copropriété 5.15 et 19, situé en rez-de-chaussée et en entresol de l'immeuble 1 place Jean Jaurès, angle cours du Chapeau Rouge, ainsi que la cave correspondant à ce local.

ARTICLE 2 - ETAT DES LIEUX

L'Association prendra le bien mis à disposition en l'état où il se trouve actuellement, sans pouvoir élever aucune protestation ni réclamer aucune indemnité, soit pour vices cachés, mauvais état ou défaut d'entretien des constructions, soit encore pour quelque cause que ce puisse être.

L'état des lieux dressé contradictoirement entre les parties à la remise des clés du local en 2009 restera annexé aux présentes.

ARTICLE 3 – MATERIEL ET MOBILIER

Le matériel et le mobilier sont mis à disposition par la Ville à titre gratuit, à charge pour l'association de veiller à leur entretien, leur conservation et leur renouvellement.

Un inventaire du matériel et du mobilier a été dressé entre les parties en 2009 à la remise des clés des locaux.

L'association sera tenue aux obligations du dépositaire du matériel issues des articles 1927 et suivants du code civil.

L'association s'engage à intégrer dans ses recettes la valorisation des matériels et mobiliers mis à disposition ainsi que les prestations de maintenance qui sont effectuées par la Ville. Pour ce faire, la Ville fournira à l'association tous les éléments nécessaires.

ARTICLE 4 – INFORMATIQUE ET TELECOMS

La Ville met à disposition, à titre gratuit, des ressources informatiques et télécoms, locales et centralisées comprenant notamment :

- des ordinateurs équipés d'un « Master mairie » (cinq postes en accès public et cinq postes pour le personnel permanent et les bénévoles dont un ordinateur portable)
- des dispositifs d'impression (une imprimante)
- des équipements réseaux (switch, routeur, wifi, onduleur)
- un espace partagé de stockage de données « Maison de l'Europe Bordeaux aquitaine » sauvegardé
- l'accès internet ; des comptes de messagerie professionnelle ;
- un autocom, les accès opérateurs comprenant une tranche SDA de dix numéros ;
- les postes de téléphone (un poste numérique dédié à l'accueil et des postes analogiques)

Un inventaire complet sera dressé entre les parties à la remise des clés des locaux et restera annexé aux présentes.

La Ville acquittera tous les frais d'abonnements téléphoniques et de connexion au réseau. L'association remboursera à la Ville, chaque année, l'ensemble de ces frais sur présentation d'un mémoire établi par les services municipaux.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Générale Numérique et Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole sur les domaines informatiques et télécoms à titre gratuit.

ARTICLE 4.1 – CONDITIONS D'UTILISATION

La maintenance technique du matériel informatique et télécom ainsi que le support sera assuré par la Ville à titre gratuit. Le service support de la Direction Générale Numérique et Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole est disponible aux numéros suivants de 8H30 à 18H00 les jours ouvrés :

- informatique : 05.56.10.26.99
- télécoms : 05.56.10.22.99

En cas de panne ou de détérioration accidentelle non volontaire, la Ville prendra en charge le renouvellement du matériel.

Toute modification du matériel, des logiciels ou des connexions doit faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générale Numérique et Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole.

Tout utilisateur d'un ordinateur mis à disposition par la Ville s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, les informations de connexion qui lui auront été communiquées par la Ville, il est tenu au respect de la charte de bon usage des outils informatiques applicable. Disponible sous IRIS, elle est réputée connue et opposable à chaque utilisateur. Plus largement, chaque utilisateur est soumis au respect des lois et des réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'Internet (traçabilité, filtrage URL....).

La Direction Générale Numérique et Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole, en sa qualité d'administrateur système d'information de la Ville de Bordeaux, se réserve la possibilité d'effectuer des audits de la configuration objet de la convention ou de prendre sans préavis toute mesure conforme à l'application de sa politique de sécurité.

ARTICLE 5 - AFFECTATION

Le local est affecté aux besoins de l'association tels que définis dans ses statuts. Il est bien entendu que cette affectation ne pourra être modifiée sans le consentement préalable et écrit de la Ville.

Dans le cadre de ses activités, l'association pourra accueillir, sous sa responsabilité et dans les conditions prévues dans la présente convention, d'autres associations ou utilisateurs, après accord exprès et écrit de la Ville.

Ces utilisations seront formalisées par un échange de courrier entre l'association et la Ville. L'association conviendra des modalités d'occupation des lieux avec les autres utilisateurs sans toutefois prétendre en contrepartie au paiement d'un loyer.

Le local sera remis à la disposition de la Ville lors de manifestations publiques d'envergure à caractère sportif, festif ou culturel, ainsi qu'à l'occasion d'événements de sécurité civile, nécessitant l'activation d'un poste de commandement interservices durant la phase de gestion opérationnelle de l'événement. Dans le cadre de cette occupation par la Ville, aucune indemnité ne sera versée à l'occupant.

Dans le cas des manifestations publiques programmées sur l'emprise des quais de Bordeaux (Fête du vin, Fête du Fleuve, Solitaire du Figaro...), la Ville communiquera par écrit à l'association, au plus tard 4 mois avant le début de la manifestation, les dates sollicitées pour la remise à disposition du local sur la durée de l'événement.

Pour chaque manifestation publique programmée, la Ville établira une convention tripartite d'utilisation du local avec l'organisateur de l'événement et l'association puis un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties à la remise des clés ainsi qu'à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 6 - CHARGE DES TRAVAUX, DE REPARATION ET D'ENTRETIEN

Tous les travaux qui auraient pour but d'assurer à l'association un usage plus conforme à sa convenance, mais toujours dans le respect de l'affectation prévue à l'article 5 ci-dessus, resteront à sa charge exclusive.

Ces aménagements ou modifications devront recevoir l'accord préalable et écrit de la Ville et devront être également réalisés suivant les règles de l'art et exécutés sous le contrôle des Services Techniques de la Ville de Bordeaux. En aucune manière, ces aménagements ne devront compromettre la solidité de l'immeuble.

De manière générale, l'association devra faire exécuter en temps opportun et à ses frais exclusifs toutes les réparations locatives ou de menu entretien, la Ville n'ayant à sa charge que les travaux de clos, de couvert et de grosses réparations.

De plus, l'association devra entretenir et nettoyer les locaux, objet des présentes, et les abords immédiats de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage auquel ils sont destinés.

L'association acquittera également tous les frais de consommation et d'abonnement aux fluides (eau, gaz, électricité et de chauffage), mais également tout impôt, taxe et contribution de toute nature que la loi met à la charge des occupants. S'agissant de locaux en copropriété, l'association sera redevable des charges locatives répercutables.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

L'association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,

- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

1 - pour la garantie responsabilité civile vis à vis des tiers :

- une garantie à concurrence de 7 623 000 Euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- une garantie à concurrence de 1 525 000 Euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs,

2 - pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- une garantie à concurrence de 531 000 Euros par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
- pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés elle renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Elle devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 8- SECURITE-

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

L'association supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être, de telle manière que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse en aucun cas être recherchée à ce titre.

Elle devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité dans les établissements recevant du public et devra prendre toutes les dispositions pour que la sécurité des personnes soit assurée en toutes circonstances. L'association devra veiller en outre à ce que les effectifs admissibles soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont dispose l'immeuble.

L'association s'engage à faire respecter l'interdiction de fumer qui est générale dans les locaux.

Tous les travaux de mise en conformité ou autres rendus nécessaires de par leur activité, seront à la charge de l'association et devront recueillir, avant tout commencement d'exécution, l'avis de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, ainsi que l'accord de la Ville.

Pour ce faire, l'association devra établir, conformément à l'article R.123-22 du Code de la Construction et de l'Habitation, un dossier constitué de plans, d'une notice de sécurité et d'une notice d'accessibilité qui devra être déposé au Secrétariat de la Commission – 4 rue Claude Bonnier à BORDEAUX.

Le Président, en tant que responsable en matière de sécurité des locaux, devra tenir à jour le registre de sécurité qui lui sera remis par la Ville dès la signature de la présente convention.

La Ville aura à sa charge tous les travaux de sécurité ainsi que les contrôles techniques et visites périodiques auprès d'organismes agréés, la mise en place et l'entretien des installations techniques des locaux à savoir : installations électriques - éclairage de sécurité – chauffage - climatisation et ventilation – désenfumage - système détection incendie – alarme - extincteurs

Le coût de ces différentes prestations sera répercuté sur l'association annuellement.

ARTICLE 9- REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre purement gratuit sachant que la valeur locative de cet immeuble est estimée à 42 380 € /an.

ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention est consentie et acceptée à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020 sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties, au cours de cette période, par lettre recommandée avec accusé réception et avec préavis de trois mois.

Cependant, ce préavis n'aura pas à être respecté par la Ville si la résiliation de la présente convention à son initiative est motivée par l'intérêt général. La résiliation unilatérale ne donne droit à aucune indemnité d'éviction du fait de la précarité des présentes.

La présente convention étant conclue intuitu personae, elle cesse immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement social de l'association.

ARTICLE 11 - RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES

Le Président reconnaît qu'il a une exacte connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Toute violation de l'une quelconque des stipulations contenues dans les présentes, entraînera la résiliation immédiate de la présente convention, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Ville de Bordeaux pourrait prétendre avoir droit.

ARTICLE 12 - RETOUR A LA VILLE DU BIEN MIS A DISPOSITION

A l'expiration de la présente convention, le bien mis à disposition sera restitué par l'Association à la Ville de Bordeaux en bon état d'entretien et libre de toute occupation, sans que l'association ne puisse prétendre à aucune indemnité en aucun cas, fût-ce en répétition des sommes dépensées par elle, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus-value quelconque.

Les équipements informatiques et télécoms mis à disposition seront restitués par l'association à la Ville de bordeaux en bon état d'entretien. Toutes les données stockées sur les postes, sur les espaces partagés, dans les boîtes de messagerie ou sur les médias de sauvegarde seront détruites, l'association ayant la responsabilité technique et réglementaire du transfert des données qu'elle souhaite conserver.

L'enlèvement des encombrants (meublier, appareils électriques, informatiques...) laissés dans les lieux devra être pris en charge par l'association. A défaut, cette prestation fera l'objet d'une facturation par la Ville à l'occupant.

ARTICLE 13 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 14 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, place Pey Berland
- Pour l'association, au siège social de l'association situé à Bordeaux, 1 place Jean Jaurès

Fait à BORDEAUX, en quatre exemplaires, le2020

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour l'association
La Présidente

Pierre Hurmic

Yana Langlois

ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2020

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT). A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets
 - Le budget 2020 doit être équilibré

CHARGES (en euros)					PRODUITS (en euros)				
	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)		Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)
60 – Achats	2 200	9 665	0	-9 665	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service	1 000	6 465		-6 465	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures	1 000			0	Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)				0	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement		2 000		-2 000					
Fournitures administratives	200	1 000		-1 000	74 - Subventions d'exploitation	261 930	301 930	0	-301 930
Autres fournitures		200		-200	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	9 328	15 000		-15 000
61 - Services extérieurs	64 500	68 000	0	-68 000	Conseil Régional	16 000	15 000		-15 000
Sous traitance générale				0	Conseil Départemental	2 000	4 000		-4 000
Locations mobilières et immobilières	60 000	60 000		-60 000	Bordeaux Métropole	56 400	54 500		-54 500
Entretien et réparation		1 000		-1 000	Autres EPCI				0
Primes d'assurance	1 500	2 000		-2 000	Ville de Bordeaux	47 000	43 700		-43 700
Documentation				0	Autre(s) commune(s)				0
Divers	3 000	5 000		-5 000	Organismes sociaux				0
					Fonds européens	118 000	150 195		-150 195
62 - Autres services extérieurs	36 600	44 730	0	-44 730	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 000	12 000		-12 000	Autres (précisez) : erasmus	5 000	5 000		-5 000
Publicité, publications	5 000	8 000		-8 000	autre fonjep	4 000			0
Déplacements, missions et réceptions	20 000	24 000		-24 000	75 - Autres produits de gestion courante	4 500	2 000	0	-2 000
Frais postaux et de télécommunication	300	200		-200	Cotisations	3 000	2 000		-2 000
Services bancaires	300	195		-195	Autres (ffme)	1 500			0
Divers		335		-335					
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0					
Autres impôts et taxes				0	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	163 428	169 000	0	-169 000					
Rémunérations du personnel	80 000	80 000		-80 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales	29 000	29 000		-29 000					
Autres charges de personnel	54 428	60 000		-60 000	79 – Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante				0					
66 – Charges Financières				0					
67 - Charges exceptionnelles				0					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0	Autofinancement le cas échéant				0
69 - Impôt sur les sociétés				0					
TOTAL DES CHARGES	266 728	291 395	0	-291 395	TOTAL DES PRODUITS	266 728	291 395	0	-291 395
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	50 000	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services	50 000			0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0

	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	266 728	291 395	0	-291 395

Personnel	2017	2018	Budget 2019	Budget 2020	Réalisé 2020 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé	2	2,5	2,5	2,5	2,5

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

DELEGATION DE Monsieur Olivier ESCOTS

D-2020/245**Lutte contre les discriminations. Appel à projets. Semaine de la mémoire 2020. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux a été le deuxième port négrier français, après Nantes et le premier port colonial. L'indispensable travail de mémoire a commencé il y a plusieurs années après une longue période de silence et d'« oubli de réserve ». Depuis 2005, plusieurs actions ont été menées par la Ville sur le terrain mémoriel à Bordeaux : l'inauguration du square Toussaint Louverture en 2005, l'inauguration d'une plaque commémorative sur les quais des Chartrons en 2006, l'ouverture des salles dédiées à la traite et à l'esclavage au sein du Musée d'Aquitaine en 2009, la constitution d'une nouvelle Commission mémoire en juin 2016 et la remise de son rapport en mai 2018 présentant un plan de dix actions, réalisées ou en cours de réalisation.

Le travail de mémoire est nécessaire parce que le racisme et les discriminations prennent ancrage sur des théories élaborées pour justifier le traitement inhumain qu'ont subi des millions de personnes. Il est donc indispensable, au regard de l'histoire de Bordeaux, de pousser davantage, lors de cette mandature, ce travail mémoriel, notamment par la généralisation de la mise en place de plaques explicatives dans les rues de Bordeaux dont les noms les rattachent au passé négrier et esclavagiste. Ce travail pédagogique sera étendu au travail de mémoire sur le passé colonialiste.

Dans le cadre du travail mémoriel, la ville de Bordeaux a lancé un appel à projet destiné aux associations dans le cadre de la cinquième édition de la Semaine de la Mémoire en commémoration de l'esclavage, la traite négrière et leurs abolitions.

Dans ce cadre, la Ville souhaite soutenir les associations présentant des projets sur cette thématique en leur apportant deux types d'aides : des conseils et appuis au montage de leur projet, mais aussi une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Les projets retenus figureront dans la programmation de la Semaine de la Mémoire qui se tiendra du 19 novembre au 4 décembre 2020 lors de la Quinzaine de l'Égalité, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'originalité du projet,
- La faisabilité du projet,
- La présentation du projet,
- La pertinence du projet au regard de l'appel à projet.

Pour cette année, vingt projets ont été reçus.

Réuni le 4 mars 2020, le jury a auditionné quinze porteurs de projets. Parmi eux, le jury a choisi de soutenir par une aide financière, douze projets. En raison du report de la Semaine de la Mémoire dû à la crise sanitaire, trois associations ne sont plus en mesure d'assurer la réalisation du projet initialement retenu (ACT 33, L'A Cosmopolitaine, LICRA). Ainsi, neuf projets au total recevront une aide financière.

L'attribution des subventions, pour un montant total de **13 600 euros**, est répartie comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Synthèse du projet	Financement attribué
----------------------	--------------------	--------------------	----------------------

Bordeaux Cienfuegos	L'esclavage dans la colonie espagnole de Cuba au 19 ^e siècle	Conférence historique et film documentaire "Les routes de l'esclavage" suivi d'un débat	1 000 €
Cicéron	Voyages, esclavage et abolition : l'histoire de La Réunion au regard des mémoires de Sully Brunet (1794-1858)	Conférence interactive sur l'histoire de La Réunion	400 €
Collectif du 10 mai	L'esclavage au 18 ^e siècle	Exposition d'un artiste peintre et performance live d'une chanteuse sénégalaise	900 €
JNJ Muzik	Les notes de la résistance : de Makandal aux Amazones	Excursion théâtrale musicalisée autour de quelques illustres piliers de la résistance anti-esclavagiste	2 000 €

Association Kalina'Go	Les tambours de la liberté	Concert de tambours	1 500 €
KLAC	Triptyque : spectacle de poésie et danse et bord de scène	Spectacle qui nous amène à réfléchir sur le métissage	1 850 €
MACLA	Rythmes de l'esclavage	Vernissage et conférence inspirés du poème <i>Ritmos negros del Peru</i> de Nicomedes Santa Cruz	1 950 €
Nos rêves production	Adaptation du roman « Le chant noir des baleines »	Travail de mémoire sur le naufrage du bateau L'Afrique et sur l'implication de soldats africains pendant les 1 ^{ère} et 2 ^{nde} Guerres mondiales	2 000 €
ZOOL	Esprit marron	Exposition de 11 sculptures sur la thématique du marronage	2 000 €
TOTAL			13 600 €

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2020, Egalité - Diversité - Compte 6574 : Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- signer tous documents et conventions y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/246

Lutte contre les discriminations. Appel à projets Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2020. Adoption. Autorisation.

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses actions, la ville de Bordeaux soutient les associations qui engagent des initiatives en faveur du vivre ensemble, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. Elle entend par ce moyen poursuivre le développement d'une politique transversale de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Des actions ont été engagées lors de la mandature précédente, comme l'appel à projets lié à la « Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté » qui est l'objet de cette délibération. La volonté de cette mandature sera de pérenniser les actions engagées précédemment, mais également d'en initier d'autres sur des critères de discriminations peu ou moins pris en compte jusque-là dans les actions municipales ou celles des associations accompagnées par nos services.

Ainsi aux actions qui seront développées ou accompagnées, fondées sur des discriminations liées aux critères « origine », « sexe » ou « sexualité », « handicap » viendront s'ajouter celles concernant des critères tels que par exemple « situation de famille », « lieu de résidence », « situation sociale » ou « état de santé » en privilégiant le plus souvent des actions traitant de discriminations plurifactorielles.

La continuité des actions précédemment engagées se traduit notamment à travers un appel à projets permettant de valoriser les associations domiciliées ou pratiquant leurs activités sur le territoire bordelais dans le cadre d'une manifestation collective intitulée la « Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté ». Cet événement a pour objectif de rassembler et de sensibiliser les citoyen.nes sur la défense des droits de toutes et tous, la promotion des diversités, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les projets associatifs en lien avec la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie n'ayant pas pu se tenir cette année, du fait du contexte sanitaire, une attention particulière a également été portée sur les actions LGBTQI+, notamment à l'occasion de la journée du souvenir trans, le Tdor. A terme, cette attention se traduira par la mise en œuvre, en lien avec le secteur associatif, d'un « mois des Fiertés ».

Cette septième édition de la Quinzaine de l'égalité se déroulera du 19 novembre au 4 décembre 2020, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, et proposera une programmation présentant les initiatives lauréates de l'appel à projets.

Deux types d'aide peuvent être apportés par la Ville : des conseils au montage du projet et un financement pour les projets lauréats.

Un jury, composé d'élu.es et de représentant.es de l'administration, a examiné les trente-cinq projets présélectionnés sur les cinquante-neuf reçus au regard des éléments suivants :

- l'impact de l'action,
- la pertinence du projet au regard de l'appel à projet,
- sa faisabilité,
- son originalité,
- la présentation du projet.

Le jury a retenu vingt-trois projets bénéficiaires d'une aide financière.

Face au grand nombre de demandes reçues cette année, la ville prendra en charge plusieurs compagnies de théâtre proposant des pièces sur la question du genre, les violences faites aux femmes, les LGBTphobies.

L'attribution des subventions municipales pour un montant total de **38 300 euros** se répartit comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Synthèse du projet	Financement attribué
La Grande Causerie	Des femmes dans l'espace public : exposition sonore & ateliers de méditation	Exposition d'un documentaire sonore	3 000 €
La Naine Rouge	Chemin(s)	Spectacle marionnette pour enfants	800 €
Les Orchidées Rouges	La place des femmes dans l'espace public	Conférence-débat, danse et atelier	1 500 €
Planning Familial 33	"Le poil incarné" par le collectif l'Ouvre Boîte	Conférence gesticulée	1 500 €
ALIFS	Bons baisers du Sahara	Journée de rencontres, échanges, spectacles, ateliers, ciné-débats et concerts	2 000 €
Association des Artistes Marocains en France	Chants et musique berbère marocaine	Chants et musique précédés d'une introduction pédagogique	1 200 €
Bordelle	Festival Queer : La Bordelle	Soirée dansante : Bal Queer	3 000 €
Collectif des Organisations de Solidarité Issues des Migrations (COSIM)	Promotion des valeurs universelles : Soirée de la tolérance	Lecture théâtralisée	1 500 €

Institut des Afriques	Quand la diaspora artistique crée l'éveil citoyen autour de l'égalité !	Table ronde suivi de projection-débat	1 500 €
Kaléidoscope Laboratoire Culturel (KLAC)	Mon cœur est tombé dans le blues : le voyage d'Alain Lomax par le Mississippi	Spectacle lecture et chant	1 500 €
MACLA	#masculinités	Exposition artistique et débat pédagogique	1 500 €
Maintien de la Tradition de Dhagpo	Si les Sagesses de la Diversité m'étaient contées...	Contes et expressions artistiques	3 000 €
Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD 33)	80 ans des premières mesures raciales antijuives à Bordeaux, en Gironde et en France à l'automne 1940	Rencontre discussion interactive avec Carole Lemee Projection du film « Vichy, la mémoire empoisonnée »	690 €
Centre Yavné	Sale juif !	Soirée consacrée à l'antisémitisme	1 000 €
Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF)	Trois jours pour la mémoire : une République des enfants dans les camps nazis	Projection de film, témoignage, échange et temps musical	1 000 €
Les entretiens de Bordeaux – Cercle Primo Levi	Trois jours pour la mémoire : les notaires sous l'occupation	Projection de film et échanges	1 000 €
Union des Etudiants Juifs de Bordeaux	Trois jours pour la mémoire : les récits de la Mémoire	Conférence, musique	1 500 €
Licra	Lecture-conférence : "L'assignation" de et avec Tania de Montaigne	Lecture-conférence : déconstruction des mécanismes du racisme	2 500 €
A5BIS / Espace 29	L'art du Drag	Exposition autour du Drag contemporain	3 000 €
Comité Départemental Olympique et Sportif de Gironde (CDOS33)	Sport : égalité et diversité	Ciné-débat : Les crevettes pailletées (2019)	1 300 €
Gayté de Chœur	Derrière nos voix, qu'est-ce qu'on entrevoit ?	Journée de répétition du spectacle de fin d'année ouverte au public	1 700 €

Le Girofard	Soirée de diffusion de portraits de militants associatifs luttant contre les discriminations	Projection de 10 portraits de personnes et échanges avec le public	2 300 €
Le Grand Incendie	Sacré-Cœur	Pièce de théâtre sur les thérapies de conversion	310 €
TOTAL			38 300 €

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2020, Egalité - Diversité - Compte 6574 : Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association, comme indiqué au sein du présent rapport.
- signer tous documents et conventions y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. ESCOTS

Merci. La délibération qui vous est présentée concerne les attributions des subventions aux porteurs des projets, qui seront mises en œuvre pendant la Quinzaine de l'Égalité, de la Diversité et de la Citoyenneté, dont la septième édition se tiendra du 19 novembre au 4 décembre prochain.

Bien évidemment, comme on est dans de l'évènementiel, on ne peut que faire écho au débat qu'on avait tout à l'heure, en début de Conseil municipal, sur la situation sanitaire. La Quinzaine de l'Égalité se tient dans moins de deux mois. Il est aujourd'hui délicat de se projeter sur ce que sera la situation et que seront les mesures sanitaires au mois de novembre. D'ores et déjà, des messages ont été répétés auprès des acteurs associatifs pour veiller au respect strict des consignes sanitaires, notamment par le biais d'inscriptions obligatoires à chaque évènement.

Si jamais les restrictions sanitaires faisaient que les évènements prévus de manière physique et en présentiel ne pouvaient pas se tenir, on a d'ores et déjà demandé aux associations de réfléchir à la manière dont elles pourraient faire vivre les évènements, notamment en utilisant les outils numériques. Ces constats ont été partagés, la semaine dernière, avec les représentants des 13 communes de la Métropole qui participent cette année à la Quinzaine de l'Égalité. Le message commun, qui était porté par l'ensemble des élus de toutes ces communes, était de ne pas baisser les bras face à la crise sanitaire et de continuer à se mobiliser dans cette période. Plus que jamais, il est nécessaire de lutter collectivement contre toutes les formes de discrimination.

Pour revenir plus précisément à cette délibération, il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant total de subventions de 38 300 euros, concernant 23 projets dont vous avez le détail dans le rapport. L'appel à projets avait été lancé au premier semestre. Il a été clos au mois de juin. Il a connu un engouement important puisqu'au total, 59 projets ont été déposés et représentent un total potentiel de demandes de 120 000 euros.

Un premier examen technique de la part des services a permis de présélectionner 35 projets. 23 projets ont ensuite été sélectionnés par le jury composé d'élus et de membres de l'administration. Le montant prévisionnel de subventions était de 30 000 euros. On a décidé de financer davantage de projets et de le porter à 38 300 euros. D'autres projets seront pris en charge par l'accompagnement direct de la Ville, avec prise en charge de prestations, notamment de compagnies de théâtre. Cinq autres projets ont été repérés. Ils ne correspondaient pas forcément au type de projets évènementiels qui étaient demandés dans la Quinzaine, mais ces projets-là méritent un accompagnement. On reviendra donc vers les associations concernées pour essayer de les accompagner.

Par ailleurs, je précise également que les projets qui avaient été sélectionnés lors d'un autre appel à projets au mois de mars, en prévision de la Semaine de la Mémoire, qui n'a pas pu se tenir au mois de mai, ces projets intègrent la Quinzaine de l'Égalité et vous les retrouverez dans la délibération 245 qui a été groupée. Voilà pour ces quelques mots de présentation.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des interventions ? Non, personne ?

M. FETOUH

Je n'ai pas demandé le dégroupement, mais je vais dire quelques mots quand même. Je voulais remercier Olivier ESCOTS et Paul-Bernard DELAROCHE d'assurer une forme de continuité républicaine sur cet évènement. Je crois que c'est un évènement qui plaît beaucoup aux associations. Le côté appel à projets permet d'innover, de pouvoir avoir des choses nouvelles tous les ans. Donc longue vie à la Quinzaine de l'Égalité !

M. ESCOTS

Juste un petit mot là-dessus. Avec Paul-Bernard DELAROCHE, on est effectivement interrogé assez régulièrement depuis le début du mandat pour savoir si on allait maintenir ou pas la Quinzaine de

l'Égalité. Je l'ai dit tout à l'heure, cette Quinzaine concerne une quinzaine de communes aujourd'hui sur la Métropole. Donc cela n'engage pas que la Ville de Bordeaux.

Vous le savez, on a déjà échangé. On la fera peut-être évoluer aussi en allant chercher d'autres critères de discrimination, en allant chercher des associations peut-être au-delà de la sphère militante, même si on remercie l'engouement et l'engagement des associations militantes sur cette Quinzaine. Il faut peut-être aller chercher d'autres associations sportives ou culturelles, avec l'idée que le droit commun s'empare de la lutte contre les discriminations. On aura l'occasion de ré-échanger prochainement là-dessus.

M. FETOUH

Juste un mot, je ne suis pas du tout opposé à l'évolution. Bien au contraire. Sur les associations culturelles, on avait déjà fait le lien avec la culture et d'ailleurs, la culture cofinçait la Quinzaine de l'Égalité à hauteur de 5 000 euros. Tous les acteurs culturels étaient invités à participer. Sur les associations sportives, il y a aussi cette possibilité-là, c'est une très bonne idée.

M. LE MAIRE

Merci. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets la délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Fannie LE BOULANGER. Délibération n°247 : « Convention d'objectifs et de financement prestation service ordinaire 2019-2022. Lieu d'Accueil Enfants-Parents».

DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER

D-2020/247

Convention d'objectifs et de financement prestation service ordinaire 2019-2022. Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les caisses d'allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services à destination des familles et de leurs enfants. Cela se traduit notamment par un important soutien financier et technique et la mise en place d'un dispositif de suivi, de contrôle et d'évaluation des aides octroyées.

Ces engagements font ainsi l'objet d'une convention d'objectifs et de financements entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les lieux accueil enfants-Parents « La Parentèle », « Le Petit Prince » et « Noviciat ».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention d'objectifs et de financements de prestation de service ordinaire pour les lieux d'accueil enfants-parents ainsi que d'encaisser les recettes afférentes (sous fonction 64 – compte 7488).

ADOpte A L'UNANIMITE

MME LE BOULANGER

Il s'agit du financement par la CAF de nos lieux d'accueil enfants-parents municipaux. Nous en avons trois, la Parentèle, le Noviciat et le Petit Prince. Le financement CAF représente environ 10 % des coûts de ces lieux d'accueil enfants-parents. C'est une convention de financement classique.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE

Merci Fannie. Oui, Madame AMOUROUX.

MME AMOUROUX

Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une remarque si vous me permettez. Je voulais me réjouir de cette délibération et pour tout dire, je voulais vous dire que je me sens rassurée de voir que le sujet de la parentalité et donc celui de l'accompagnement des familles n'a pas disparu. En effet, j'étais assez inquiète quand j'ai vu les titres de votre délégation, Madame l'Adjointe, dans laquelle ne figurait plus le mot « familles ». En effet, je l'ai regretté. Et quand je dis « familles », c'est « familles » avec un S à la fin. J'ai regretté qu'il ne soit mentionné dans aucun libellé de vos délégations.

Moi, je n'étais pas dans la précédente majorité. Mais j'ai cependant une connaissance du service de la famille et de la petite enfance de cette collectivité. C'est pour cela que j'interviens aussi. Pour vous dire qu'il nous semble plus que jamais qu'en cette période, les familles doivent être accompagnées, guidées et soutenues au travers des LAEP. Alors, il y a les LAEP municipaux, mais il y a aussi les LAEP qui sont dans nos quartiers et dont on a délégué la gestion à des associations. J'espère et j'imagine que vous avez l'intention de continuer à les soutenir au travers de subventions, mais pas uniquement, parce qu'il y a une richesse au sein de la Direction de la Petite Enfance sur ces questions-là liées à la parentalité et je pense qu'il faut continuer à les travailler.

J'espère donc que le mot « familles » reviendra à un moment ou à un autre, pas dans le libellé de votre délégation, mais au moins dans les futures actions que vous nous proposerez. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Fannie ?

MME LE BOULANGER

Je peux pleinement vous rassurer. Sur la prise en compte de la parentalité par la Municipalité et au sein de ma délégation, plus que le mot « familles », ce sont des politiques à destination des familles qui seront bien menées et renforcées. Vous l'avez dit, nous avons la chance d'avoir trois LAEP municipaux et également sept LAEP associatifs et d'avoir, au sein des services de la Ville de Bordeaux, des personnels qui sont très engagés et qui mènent des actions tout à fait remarquables en matière de parentalité. Le lieu La Parentèle est un lieu pilote à Bordeaux. La politique de la parentalité, si importante en temps de Covid, sera renforcée bien évidemment.

M. LE MAIRE

Merci. On est très heureux de vous avoir rassurée, Madame AMOUROUX.

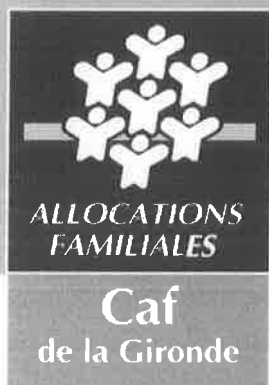
S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération n°248 : « Exploitation d'une structure d'accueil petite enfance. Montgolfier. Délégation de service public. Abandon de procédure ».

N° Sias 200700519
N° Gest. 1
Commune Bordeaux
Année 2019

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Janvier 2019

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions particulières prestation de service Laep » et des « conditions générales prestation de service ordinaire », constituent la présente convention.

Entre :

La Mairie de Bordeaux, représenté par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, dont le siège est situé Place Pey Berlan – 33 000 BORDEAUX

—
Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par sa directrice Madame Christine MANSIET, dont le siège est situé Rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX.

Ci-après désignée « la Caf ».

Article 1 : L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » pour la(les) structure(s) ci-après.

Nom et adresse de fonctionnement du Laep	Numéro Sias	Nombre d'heures par an	Nombre d'heures d'organisation par an (plafonné à 50% du nbre d'heures d'ouverture	Nombre d'heures totales
LAEP LA PARENTELE LAEP LE PETIT PRINCE LAEP NOVICIAT	200700519	1293.5 H	646.75 H	1940.25H

Article 2 : Le versement de la prestation de service

Le versement de la subvention « Lieu d'accueil enfants-parents » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production de documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre de l'exercice du droit.

La fourniture des documents comptables après le 31 janvier de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné entraînera un traitement non prioritaire du droit. Après le 31 décembre de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné, aucun versement ne pourra être effectué au titre de N.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les « **conditions particulières** » de la présente convention, produites au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

Le paiement de l'avance est effectué en fonction des pièces justificatives répertoriées dans les conditions particulières Laep en annexe selon les modalités suivantes :

Avance de 70 % du droit réel N-1 (ou droit prévisionnel N pour les créations de structure) lors de la régularisation N-1.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Article 3 : Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements en fin de période.

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2022.

Ci-dessous le texte pour la convention non dématérialisée.

En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
- les « conditions particulières prestation de service Laep » en leur version de janvier 2015 et les « conditions générales prestation de service ordinaire » en leur version de janvier 2017,
- La charte de la laïcité – **ces documents sont téléchargeables sur le caf.fr** et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le

en 2 exemplaires

La Caf

Le Gestionnaire,


La Directrice Adjointe en charge
de l'offre globale de service


Madame **Marie-France DENABEN**
Directrice de la Caf

Monsieur Pierre HURMIC
Maire de Bordeaux

D-2020/248

**Exploitation d'une structure d'accueil petite enfance.
Montgolfier. Délégation de service public. Abandon de
procédure**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Montgolfier, la Ville de Bordeaux va créer un multi-accueil de 40 places, dénommé crèche Montgolfier, dans les anciens locaux du lycée Montesquieu.

Par délibération 2019/405 du 7 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une concession de service portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de cet établissement et a autorisé le Maire à engager une procédure négociée restreinte de mise en concurrence.

La date de mise à disposition des locaux au Délégitaire a été fixée au 15 juin 2021 et le démarrage de l'exploitation du service ainsi que l'ouverture au public ont été fixés, à titre prévisionnel, au 23 août 2021 et la fin du contrat au 31 juillet 2026.

Par la suite de la délibération du choix du mode de gestion, la Ville a lancé un appel public à la concurrence en vue de l'attribution de cette concession. L'ouverture des candidatures a eu lieu lors de la commission de délégation de service public réunie le 11 décembre 2019. Les candidatures ont été agréées le 29 janvier 2020 et le 25 février 2020, les 4 candidats retenus ont été invités à remettre une offre.

Or, le retard des travaux de construction, dû initialement à la nécessité de relancer puis négocier un lot essentiel du marché (Gros œuvre), a été amplifié par la crise sanitaire et oblige la Ville à envisager un report d'un an minimum de la mise à disposition des locaux et du démarrage de l'exploitation de la crèche.

Eu égard à l'article 17 du règlement de la présente consultation, seules des modifications non substantielles peuvent être apportées au dossier de consultation. Or, ce report apporte une modification telle à l'organisation du service public qu'il constitue une modification substantielle du contrat. Aussi, il apparaît nécessaire de renoncer à la présente procédure de passation pour ce motif d'intérêt général. Par ailleurs, il convient de ne pas s'exposer au risque d'une contestation contentieuse d'une procédure fragilisée par de si lourdes modifications.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de la présente consultation qui prévoient bien que la Ville de Bordeaux peut mettre fin à la consultation à tout moment de la procédure pour un motif d'intérêt général, les candidats devront en être informés et ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le choix de mettre un terme à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement de multi-accueil Montgolfier situé rue Mandron à Bordeaux sans qu'elle donne lieu à l'attribution du contrat afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Fannie ?

MME LE BOULANGER

Il s'agit de la Crèche Montgolfier qui est une crèche de 40 places, qui est prévue en réhabilitation d'anciens locaux du Lycée Montesquieu, qui a fait l'objet de l'approbation d'un principe de concession le 7 octobre 2019. La date de mise à disposition des locaux au délégataire était prévue pour le 15 juin 2021, donc pour une mise en exploitation du site à la rentrée 2021. À la suite de différents retards de gros œuvres ou sur les travaux de gros œuvres accentués par les retards de la crise sanitaire, le chantier a pris énormément de retard. Nous sommes donc contraints d'envisager un report de mise à disposition de l'équipement de plus d'un an, ce qui constitue une modification substantielle dans l'équilibre du contrat à venir et ce qui nous oblige donc à annuler la procédure de passation de la Délégation de Service Public. C'est donc un abandon purement procédural.

M. LE MAIRE

Merci Fannie LE BOULANGER. Madame AMOUROUX.

MME AMOUROUX

Oui, merci Monsieur le Maire. Très rapidement, au-delà de ces difficultés procédurales, quelles sont vos intentions sur ce projet-là. En effet, c'est une structure de 40 places dans un quartier qui est déjà en tension avec des demandes qui ne sont jamais à la baisse, voire plutôt à la hausse. Elle est donc assez attendue dans ce quartier.

Au-delà de cette délibération, quelles sont vos intentions sur ce projet et encore au-delà, votre plan d'action pour l'accueil de la petite enfance ? Je pense que cela ne va pas faire l'objet, ce soir, de votre communication. Mais comme cela a été demandé sur d'autres sujets, je serais intéressée que l'on puisse parler plus longuement de cet accueil de la petite enfance à l'occasion d'une autre séance du Conseil municipal.

MME LE BOULANGER

Oui, simplement pour préciser que la Crèche Montgolfier est bien prévue et qu'elle ouvrira avec simplement des retards de chantier. Pour le reste, sur notre politique et notre positionnement, vous l'avez souligné, cela mérite vraiment un vrai débat et un vrai temps d'échanges. Très prochainement, j'aurai l'occasion de vous exposer notre politique à venir.

MME AMOUROUX

Elle ouvrira. Donc on reste sur la DSP ?

MME LE BOULANGER

Je ne préjuge pas de ce que je dirai par la suite. Là, on est obligé de faire un abandon de cette procédure de DSP. La procédure est abandonnée, les travaux vont reprendre leur cours et le Conseil municipal sera amené à délibérer à nouveau sur le mode de gestion de cette crèche, comme pour toutes les crèches à venir.

M. LE MAIRE

Voilà, il y aura une délibération bientôt. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Nous, on avait dégroupé cette délibération. Je voudrais dire qu'on vote pour. C'est mis au vote, c'est cela ? On vote donc pour l'abandon. Mais ce que l'on voulait dire et que l'on a déjà dit en commission, c'est que, contrairement à ce qui a été dit juste avant, nous, on est pour que ce soit des crèches municipales. On pense que ce serait l'occasion de modifier le projet et de transformer un projet de crèches DSP en crèches municipales. On est pour tout ce qui peut être municipalisation des services. C'est pour cela qu'on intervenait.

MME LE BOULANGER

Ce débat aura lieu.

M. LE MAIRE

Voilà, il aura lieu bientôt, Monsieur POUTOU et Madame AMOUROUX.

S'il n'y a plus d'observations, je mets aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Vous vous abstenez quand même ? Non ? Merci d'écouter, on va gagner du temps. Je recommence donc. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame JUSTOME. Délibération n°251 : « Soutien des actions de promotion de la santé. Partenariat Établissement Français du Sang de Nouvelle - Aquitaine, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde. Décision».

DELEGATION DE Madame Sylvie JUSTOME

D-2020/249**Grille tarifaire des activités de loisirs et de détente.
Modification. Décision. Autorisation**

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a adopté le 11 juillet 2016 une nouvelle grille tarifaire sur ses activités de loisirs et de détente proposées dans les structures, afin de favoriser l'équité sociale des usagers et encourager le lien social en suscitant l'adhésion des seniors à une pratique régulière dans le cadre d'un Passeport allant d'une activité (P1) à trois activités (P3).

La gestion actuelle de la pandémie de covid 19 nous conduit à aménager l'offre des activités en présentiel afin de prévenir les risques pour les seniors. Aussi, il sera demandé aux seniors bénéficiaires de ces activités de porter un masque dès lors qu'une distanciation physique d'un mètre ne pourra être opérée dans la salle d'activités. Cependant, la pratique de certaines activités conduira à réduire les groupes constitués en deux sous-groupes afin de limiter les risques de contamination. Les activités concernées relèvent de la pratique physique et du chant choral. Pour ces activités, la participation physique des seniors sera appelée pour un cours sur deux, avec pour conséquence une réduction du coût mensuel appliqué.

Ateliers seniors

Réduction de 50% du coût d'une activité sensible (ensemble des activités physiques et chant choral)

Tranche	Revenus		Proposition tarif mensuel								
	Min	Max	P1	P1 avec une activité sensible	P2	P2 avec une activité sensible	P2 avec deux activités sensibles	P3	P3 avec une activité sensible	P3 avec deux activités sensibles	P3 avec trois activités sensibles
T1	0,00 €	836,00 €	7,00 €	3,50 €	10,00 €	7,50 €	5,00 €	13,00 €	11,00 €	8,50 €	6,50 €
T2	836,01 €	1 010,00 €	10,00 €	5,00 €	14,00 €	10,50 €	7,00 €	18,00 €	15,00 €	12,00 €	9,00 €
T3	1 010,01 €	1 259,00 €	14,00 €	7,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €	25,00 €	21,00 €	16,50 €	12,50 €
T4	1 259,01 €	1 424,00 €	19,00 €	9,50 €	26,00 €	19,50 €	13,00 €	34,00 €	28,50 €	22,50 €	17,00 €
T5	1 424,01 €	et plus	22,00 €	11,00 €	30,00 €	22,50 €	15,00 €	40,00 €	33,50 €	26,50 €	20,00 €
Non Bordelais			27,00 €	13,50 €	38,00 €	28,50 €	19,00 €	49,00 €	41,00 €	32,50 €	24,50 €

Clubs seniors et Résidences autonomie

Réduction de 50% du coût d'une activité sensible (ensemble des activités physiques et chant choral)

Maintien de la grille tarifaire actuelle prenant en compte des activités déjà proposées tous les 15 jours.

Tranche	Revenus		Proposition tarif mensuel								
	Min	Max	P1	P1 avec une activité sensible	P2	P2 avec une activité sensible	P2 avec deux activités sensibles	P3	P3 avec une activité sensible	P3 avec deux activités sensibles	P3 avec trois activités sensibles

T1	0,00 €	836,00 €	5,00 €	3,00 €	9,00 €	7,00 €	4,50 €	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €
T2	836,01 €	1 010,00 €	6,00 €	3,00 €	11,00 €	8,00 €	5,50 €	14,00 €	11,50 €	9,50 €	7,00 €
T3	1 010,01 €	1 259,00 €	7,00 €	4,00 €	13,00 €	9,00 €	6,50 €	17,00 €	14,00 €	11,50 €	8,50 €
T4	1 259,01 €	1 424,00 €	8,00 €	4,00 €	14,00 €	11,00 €	7,00 €	19,00 €	16,00 €	12,50 €	9,50 €
T5	1 424,01 €	et plus	9,00 €	5,00 €	16,00 €	12,00 €	8,00 €	22,00 €	18,50 €	14,50 €	11,00 €
Non Bordelais			11,00 €	6,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €	26,00 €	21,50 €	17,50 €	13,00 €

Aussi, et si tel est votre avis, je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- Monsieur le Maire à mettre en œuvre la nouvelle grille tarifaire des activités de loisirs et de détente à compter du 1^{er} septembre 2020 et ce jusqu'à la levée des protocoles sanitaires,
- La régie des recettes à procéder à l'encaissement mensuel des sommes dues selon la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2020/250

**Réseau francophone des villes amies des aînés.
Renouvellement de l'adhésion. Représentation de la Ville de
Bordeaux aux diverses instances. Signature de la charte du
RFVAA. Décision. Autorisation**

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux, Ville Amie des Aînés depuis avril 2014, développe un programme ambitieux afin de construire avec tous les bordelais une ville inclusive.

Les enjeux de cette dynamique sont multiples :

- ↳ Favoriser le bien vivre ensemble,
- ↳ Conforter la place des seniors dans la ville
- ↳ Encourager et développer l'innovation sociale

Un premier plan d'actions a été mis en œuvre au cours de la période 2015/2017 et a permis de déployer près d'une centaine d'actions au bénéfice des différentes générations seniors (seniors actifs, seniors fragilisés, seniors ayant perdu leur autonomie) en mobilisant plus de 50 partenaires.

Un deuxième plan d'actions se poursuit sur la période 2018/2020.

Cette démarche participative et transversale fédère de nombreux acteurs institutionnels et associatifs sur le territoire en impulsant des initiatives en proximité dans les 8 quartiers de la ville autour des 8 thématiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (information et communication, culture et loisirs, lien social et solidarité, autonomie services et soins, participation citoyenne et emploi, bâtiments et espaces publics, habitat adapté et domotique, transports et mobilité) mais aussi sur le thème de la silver économie que la Ville de Bordeaux a voulu ajouter dans son programme.

Ainsi, compte tenu des enjeux de la transition démographique et de l'engagement de notre Ville à œuvrer en faveur d'une politique de la longévité bienveillante, il vous est proposé de reconduire notre adhésion au réseau francophone des Villes Amies des Aînés. Cette adhésion contribue par ailleurs au rayonnement de la Ville et à la reconnaissance de ses actions menées auprès des seniors. Elle lui permet également de bénéficier des expériences des autres membres du réseau.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par un vote du Conseil d'administration du réseau dans le cadre duquel la Ville de Bordeaux peut faire valoir son vote en sa qualité de membre. A titre d'information, le montant de la cotisation 2020 est de 1260€, et le montant voté pour 2021 est de 1300€.

Aussi, et si tel est votre avis, je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- renouveler l'adhésion de la Ville de Bordeaux au réseau francophone des Villes Amies des Aînés,
- signer la charte du RFVAA jointe en annexe,
- déléguer à Mme Sylvie Justome, la représentation de la Ville de Bordeaux au sein des diverses instances de ce réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



Charte du Réseau Francophone

des VILLES AMIES des AÎNÉS

communes, villages,
métropoles, départements,
communautés de communes...

Règlement intérieur adopté lors de l'Assemblée Générale du RFVAA le 21/03/2019 à Dijon

« *Villes Amies des Aînés* » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer cette démarche au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires. Pour cela, le RFVAA s'engage à accompagner les collectivités, à valoriser leurs actions, et à les mettre en relation, permettant ainsi la communication et l'échange de bonnes pratiques.

Afin de s'adapter à l'évolution et à la pluralité des vieillesse dans notre société, il est important de s'engager dans une dynamique transversale, en œuvrant autour des huit thématiques de la démarche :

Espaces extérieurs et bâtiments : La possibilité de vieillir chez soi dans de bonnes conditions est fortement influencée par l'environnement extérieur. Il a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amie des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile. Il est important de porter une attention particulière à l'esthétisme des lieux, à l'accessibilité ou encore à la sécurité.

Transports et mobilité : L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont d'ailleurs directement dépendantes. Une Ville Amie des Aînés doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports. Il est important de veiller à la gamme de choix, à l'accessibilité ou encore à la conduite des seniors.

Habitat : Le logement est un critère essentiel au bien-être et à la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un domicile adéquat participe à préserver l'indépendance des aînés et a un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est nécessaire de veiller à l'offre de choix mais aussi aux questions d'accessibilité et d'adaptation afin de garantir à tous un parcours résidentiel cohérent tout au long de la vie.



Information et communication : Pour favoriser le vieillissement actif au sein des collectivités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information ainsi que de la lisibilité des informations communiquées tout en prenant en compte le défi de l'inclusion numérique à relever face à l'augmentation de l'utilisation de ces technologies au quotidien.

Lien social et solidarité : Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent à tout prix les favoriser. Le fait de soutenir le respect et l'inclusion sociale des aînés permet de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Culture et loisirs : La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être des aînés. Les Villes Amies des Aînés s'engagent à soutenir et accompagner les plus âgés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville. Il s'agit également d'un moyen pour lutter contre l'isolement en favorisant l'accès à des activités culturelles, sportives ou encore intellectuelles.

Participation citoyenne et emploi : La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à la société. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Il est important de veiller à la flexibilité et à l'offre de choix tant dans le domaine de l'emploi que dans celui du bénévolat. La question de la préparation à la retraite doit également être soulevée afin de permettre à chacun d'investir comme il le souhaite cette nouvelle période de la vie.

Autonomie, services et soins : Les services de santé et les aides médico-sociales constituent des critères essentiels au soutien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps. Cette thématique est en lien avec le soutien bénévole proposé au domicile des personnes âgées, les services à domicile ou encore les services de santé afin de permettre à tous de rester acteur de vie dans son territoire.

Cette dynamique transversale permet, à travers les différentes étapes successives de la démarche Villes Amies des Aînés, de mieux adapter l'environnement social et bâti et de soutenir le vieillissement actif. Le vieillissement actif est défini par l'OMS comme « *un processus qui consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.* ». Le terme « *actif* » ne doit ici pas être compris uniquement en termes de productivité économique ou d'activité physique, mais plutôt en termes de participation à la citoyenneté. En effet, chaque personne âgée doit avoir la possibilité de s'impliquer dans des activités économiques, sociales, spirituelles, culturelles et citoyennes.

L'engagement dans une telle démarche nécessite de la part d'une collectivité l'adhésion à un certain nombre d'objectifs et de valeurs qui doivent être appliqués à la politique de proximité et aux actions publiques.



Ainsi, les adhérents au RFVAA s'engagent à :

→ Permettre un vieillissement actif

Les personnes âgées souhaitent rester actrices de leur vieillissement, ce qui implique qu'elles doivent à la fois avoir le choix et le contrôle sur leurs lieux et modes de vie. Elles doivent également pouvoir se sentir intégrées et maintenues dans leur rôle social, quel que soit leur niveau d'autonomie : cela nécessite un environnement qui leur soit accessible et adapté. Si les habitudes prises au cours de la vie influent fortement sur l'état de santé dans l'avancée en âge, c'est aussi le cas de l'environnement : les territoires doivent donc tout faire pour encourager le vieillissement actif, en respectant les principes de choix, de liberté et de plaisir.

→ Lutter contre l'âgisme

L'âgisme est une discrimination largement répandue et qui a des effets néfastes avérés sur la santé des seniors. C'est pourquoi il est important, dans le cadre d'une démarche Villes Amies des Aînés, de veiller à ne pas alimenter de croyances et stéréotypes négatifs à l'égard des personnes âgées, mais également de lutter contre ces préjugés (campagnes de communication, actions locales présentées de façon à montrer une vision équilibrée du vieillissement, etc.)

→ Non discrimination

Les villes amies des aînés s'engagent à développer le sentiment d'appartenance des habitants de tout âge à la collectivité ou au territoire quels que soient l'âge, le sexe, les origines et l'état de santé, par une politique équitable qui garantit à chacun et chacune d'être traité(e) au même niveau, c'est-à-dire avec les mêmes devoirs mais également les mêmes droits, l'accès aux mêmes services. A ce titre, il ne s'agit pas de créer des dispositifs « pour toutes et tous », mais bien « pour chacune et chacun », c'est-à-dire prenant en compte la diversité des habitants.

→ Politique inclusive

Les villes amies des aînés cherchent à offrir une pluralité de propositions qui reflètent la diversité des aînés eux mêmes, afin de permettre à tout citoyen de profiter de son territoire et de ses services. Cela passe par la possibilité pour les personnes concernées de participer activement à la politique de proximité.

→ Accès à l'information

La fracture numérique est une réalité qui entraîne un risque supplémentaire d'exclusion des aînés, qui peuvent être peu à l'aise avec l'utilisation des nouvelles technologies. Il est donc fondamental, pour maintenir le lien avec eux, de garantir l'accès de tous aux informations du territoire sous d'autres formes que le numérique, ou de proposer des solutions alternatives. Les villes et territoires amis des aînés s'engagent également à faire preuve de transparence sur la nature des projets investis, qui doivent suivre une ligne de conduite claire.

→ Bienveillance

Quel que soit leur niveau d'autonomie, les personnes âgées possèdent une grande richesse de savoirs, de compétences et d'expertise qu'il faut valoriser. Elles doivent pouvoir se sentir acceptées au sein de leur propre communauté en tant que citoyens à part entière, et confortées dans le rôle social qui leur convient. Cela passe par un environnement collectif bienveillant à leur égard et par une attention particulière portée aux plus fragiles. Leurs préoccupations au sujet de leur santé, de leur sécurité, ou de leur environnement social et bâti, doivent être prises en considération.



→ **Œuvrer durablement**

La démarche VADA n'a de sens que si elle est effectuée dans une dynamique constante et pérenne, dans le respect des étapes décrites par l'OMS et le RFVAA. Les actions doivent tendre à se renouveler et à s'améliorer grâce aux retours des participants.

→ **Remettre en question ses pratiques**

Afin que ses interventions soient pertinentes et utiles à ses habitants, une ville amie des aînés ne cesse jamais d'interroger le bien-fondé de ses actions publiques, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Pour ce faire, elle prend en considération l'avis et les besoins exprimés par les principaux concernés.

→ **Principe de concertation et de mutualisation**

Chaque adhérent au RFVAA possède une expertise, des champs d'intervention et d'analyse qui lui sont propres et qui confèrent au RFVAA une très grande richesse et diversité. Chaque membre entend y contribuer en favorisant l'accès à ses bonnes pratiques via, notamment, les partages d'expérience publiés sur le site internet et les échanges avec les autres membres du réseau.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DU RÉSEAU

En adhérant, chaque membre du RFVAA s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur et les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- Avoir délibéré, lors d'un Conseil Municipal (ou communautaire, métropolitain, départemental, etc.), au sujet de l'adhésion au RFVAA, incluant la désignation d'un élu référent et le versement d'une cotisation annuelle ou avoir le cas échéant pris un arrêté municipal pour désigner un représentant de l'administration suppléant ;
- Se former à la méthode VADA ;
- Respecter la mise en œuvre des différentes phases de la démarche selon les critères indiqués dans le Guide français des villes amies des aînés ;
- Rencontrer, informer et associer les acteurs souhaitant entrer dans la démarche localement ;
- Organiser et participer à des manifestations valorisant le programme Villes Amies des Aînés ;
- Participer à la vie de l'Association en particulier lors de temps forts annuels (colloques, voyages d'étude, assemblées générales, formations, etc.) ;
- Envoyer annuellement un bilan d'étape de la démarche au RFVAA ;
- Communiquer son adhésion au RFVAA dans les supports de communication du territoire, tout en respectant la charte graphique.

Signé le :

à :

par :

Maire / Président de :

Signature :

*L'adhésion à la charte reste valable sauf renonciation expresse de l'adhérent ou non-respect des engagements.
Seul le Maire ou le Président est habilité à signer cette charte.*

D-2020/251

Soutien des actions de promotion de la santé. Partenariat Etablissement Français du Sang de Nouvelle - Aquitaine, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde. Décision

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accord national du 25 novembre 2010 conclu entre l'Association des Maires de France, l'Etablissement Français du Sang et la Fédération Française pour le don de sang bénévole, l'attribution d'un label « **Commune partenaire du don de sang** » permet de constituer un réseau et un relais de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins.

La Ville de Bordeaux réaffirme son soutien, apporté depuis de nombreuses années, à l'Etablissement français du sang. Elle souhaite devenir « Commune partenaire du don du sang » et s'engager dès 2020, par le biais d'une convention de partenariat, avec l'Établissement Français du Sang de Nouvelle-Aquitaine (EFS-NVAQ) dans sa mission de collecte des dons de sang et de plasma sur son territoire, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs (ADSB de Bordeaux et environs) et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde (UD33).

A ce titre, la Ville s'engage à soutenir l'EFS- NVAQ, l'ADSB de Bordeaux et environs et l'UD33 dans l'organisation et la mise en place des collectes mobiles, par le biais notamment de mises à disposition de salles municipales et de matériels.

Par ailleurs, la ville contribuera à améliorer la visibilité de la maison du don située à Bordeaux et les collectes mobiles de Bordeaux. Elle mettra en place une communication visant à informer et sensibiliser les bordelais et le personnel municipal sur le don de sang. Cette communication intégrera le Label « Ville partenaire du don de sang » sur son site internet avec un lien vers le site [dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr). et celui de la FFDSB : <http://www.ffdsb.org/>.

Enfin, la ville impliquera l'EFS- NVAQ, l'ADSB et l'UD33 dans des événements locaux de type sportif ou grand public.

L'EFS-NVAQ, l'ADSB de Bordeaux et environs, et l'UD33 s'engagent à soutenir la ville dans la mise en place de ce partenariat, notamment en fournissant les éléments de communication et les outils de promotion dédiés, ainsi qu'en mobilisant les habitants des communes au don de vie et de soi par le biais d'une sensibilisation dans les écoles, collèges, lycées, foires, manifestations citoyennes, sportives ou culturelles, santé, accueil de nouveaux arrivants, lors de la Journée Mondiale du Don du Sang le 14 juin.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Établissement Français du Sang de Nouvelle-Aquitaine, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JUSTOME

Mesdames et Messieurs, courage ! Comme les chiffres le montrent, les Bordelaises et les Bordelais sont sensibles aux appels à don de sang bénévole. 14 870 donateurs ont réalisé 24 600 dons à la seule Maison du Don de Bordeaux en 2019. Il faut souligner aussi que 48,86 % des donateurs de sang ont moins de 29 ans. Néanmoins, le taux de générosité des Bordelais se chiffre à 3,7 % alors que d'autres communes voisines de la Métropole dépassent les 4,4 %. Nous pouvons donc mieux faire et c'est dans ce cadre que nous voulons réaffirmer le soutien apporté depuis longtemps à l'Établissement Français du Sang.

Dans le cadre d'un accord national de 2010, conclu entre l'Association des Maires de France, l'Établissement Français du Sang et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole, nous voulons atteindre le label « Commune partenaire du don de sang » par la signature d'une convention avec l'Établissement Français du Sang, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux et environs, et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde.

Par la signature de cette convention, il y a des engagements réciproques, dont le résultat est une meilleure visibilité et une sensibilisation au don du sang, notamment une mobilisation du public pour la Journée Mondiale du Don du Sang, avec à la fois des contributions de la Ville et des contributions de ces trois partenaires en faveur du don de sang bénévole.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera officialisée lors de l'inauguration de la Maison du Sang le 5 octobre prochain.

M. LE MAIRE

Merci Sylvie. Qui souhaite intervenir ? Oui.

MME CERVANTES-DESCUBES

Le groupe BORDEAUX EN LUTTES votera bien évidemment cette délibération. Mais nous tenons à rappeler, comme l'a fait Harmonie LECERF en commission permanente, que des discriminations existent encore au sujet du don du sang, notamment des discriminations pour les personnes homosexuelles, qui ne peuvent donner leur sang que si elles ont été abstinentes durant l'année qui précède le don.

Nous demandons que la Ville de Bordeaux s'engage à combattre cette discrimination auprès d'EFS.

M. LE MAIRE

Très bien.

MME JUSTOME

C'est entendu.

M. LE MAIRE

Très bien. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération n°252 : « Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la Santé Mentale ».



**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG BENEVOLE
LABEL « BORDEAUX, COMMUNE PARTENAIRE DU DON DE SANG »**

Entre

La Commune de Bordeaux

Place Pey-Berland 33045 Bordeaux Cedex

Représentée par Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux,

Et

L'Établissement Français du Sang Nouvelle-Aquitaine

dont la Direction Régionale est située à Enora Park, Bât 4, 198 Avenue du Haut-Lévêque, CS 20020, 33615 PESSAC Cedex

Représenté par son Directeur, le Docteur Michel JEANNE,

Ci-après désigné par l' « **EFS-NVAQ** »

Et

L'association pour le don de sang Bénévole de BORDEAUX et environs

Résidence Amphipolis, Apt 76

49 rue Commandant Charcot

33200 BORDEAUX

Représentée par Madame Sandrine DUPLACEAU, Présidente

Ci-après désignée par l' « **ADSB de BORDEAUX et environs** »

Et

L'Union Départementale des Donneurs de Sang Bénévole de Gironde

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative de la Gironde

28 rue Labottière – 33000 Bordeaux

Représentée par Madame Catherine COFFIN, Présidente

Ci-après désignée par l' « **UD33** »

Ensemble désignées « parties » :

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de l'accord national du 25 novembre 2010 conclu entre l'Association des Maires de France (AMF), l'Établissement Français du Sang et la Fédération Française pour le don de sang bénévole (FFDSB), l'attribution d'un label « **Commune partenaire du don de sang** » permet de constituer un réseau et un relais de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant

de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins. Ce type de partenariat représente un levier de mobilisation essentiel et supplémentaire au service de l'autosuffisance.

Dans un contexte de besoins constant en produits sanguins en France, la Ville de Bordeaux devient « Commune partenaire du don du sang ».

Par cette convention, elle s'engage dès 2020 à soutenir l'Établissement Français du Sang de Nouvelle-Aquitaine dans sa mission de collecte des dons de sang et de plasma sur la ville de Bordeaux en lien avec l'Association pour le Don de Sang Bénévole de BORDEAUX et environs et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde.

Les quatre parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les habitants à donner.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre l'EFS-NVAQ, la Commune de BORDEAUX, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de BORDEAUX et environs, et l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde pour la promotion du don de sang.

Le Partenariat entre l'EFS-NVAQ, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de BORDEAUX et environs, l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde et la Commune de Bordeaux s'inscrit dans un but d'intérêt général et ne saurait en aucun cas être source de profit commercial.

ARTICLE 2 - MODALITES DU PARTENARIAT

2.1. Engagements de la Commune de Bordeaux

La Ville de Bordeaux réaffirme son soutien, apporté déjà depuis de très nombreuses années, à l'Établissement français du sang pour lui permettre d'assurer sa mission de santé publique.

A ce titre, la Ville s'engage sur les actions suivantes.

Soutenir l'EFS et l'ADSB de BORDEAUX et environs dans l'organisation et la mise en place des collectes mobiles :

- La mise à disposition gracieuse et annuelle des salles municipales pour les collectes de sang ou bien des emplacements pour l'unité mobile de prélèvement (camion) de l'EFS en cohérence avec le potentiel de donneurs. En outre, ces salles devront répondre aux normes de sécurité, être conformes aux règles d'hygiène, être équipées de mobilier adapté et faire l'objet d'une validation de la part de l'EFS.
- La mise à disposition de matériels à titre gracieux (tables, chaises, plantes, barrières, bloc stop...) en fonction de leurs disponibilités, en concertation avec les services techniques, espaces verts et Bordeaux Métropole

Améliorer la visibilité de la maison du don située à Bordeaux et les collectes mobiles de Bordeaux :

- L'autorisation de pose de signalétique pour l'annonce des collectes dans le respect des règles de sécurité et de propreté.
- Dans la mesure du possible, une signalétique visible avec des panneaux « établissement français du sang » allant du centre-ville vers le site de la Maison du Don de Bordeaux. L'EFS souhaite avoir l'autorisation de pouvoir poser en amont des collectes des banderoles, des flèches « Don de Sang » et/ou des panneaux avec des affiches A3. Il est bien entendu que cette signalétique est retirée à l'issue de la collecte concernée.

Informier et sensibiliser sur le don de sang :

- Les administrés :
 - Pose d'un panneau en entrée de ville sous le panneau de la ville «Commune Donneurs de Sang».
 - Intégration du Label «Ville partenaire du don de sang» sur son site internet et autres documents de la ville.

- Création d'une rubrique don de sang sur le site Internet de la ville avec insertion du Logo de l'EFS, celui de L'ADSB de BORDEAUX et environs et lien vers le site dondesang.efs.sante.fr. et celui de la FFDSB : <http://www.ffdsb.org/>
- Intégration des informations relatives au don de sang dans le guide santé (version print) développé par la ville qui sera déployé dans des lieux de proximité (centres sociaux, ...). Mise à jour et actualisation si nécessaire dans la version dématérialisée (mise en ligne sur le site Internet de la ville).
- Insertion d'articles dans le journal municipal de Bordeaux en concertation avec le service communication de la ville (présentation de la Maison du Don de Bordeaux, activités, évènements, besoins, valorisation des dates de collectes mobiles/rubrique agenda...)
- Mise en avant des collectes organisées dans les documents d'information édités par les communes : plan des transports, plan remis par l'Office du Tourisme, autres documents types agendas des évènements, bulletins municipaux...
- Valorisation du don de sang auprès des nouveaux arrivants (support information remis dans le sac nouvel arrivant, tenue d'un stand si le cadre le permet).
- En fonction des possibilités, à la demande de l'EFS, relais des campagnes nationales de communication de l'EFS et appels au don de sang sur son site internet, réseaux sociaux, panneaux d'information de la ville.
- La mise à disposition gracieuse des supports de communication municipaux (grand format, kakémono, cube, muppi...) pour les évènements organisés en partenariat avec la Ville de Bordeaux « Journée mondiale des donneurs de sang » du 14 juin et pour tout autre collecte événementielle et selon les possibilités, pour la visibilité de « la Maison du don » et les collectes mobiles.
- L'autorisation de sonorisation et de circulation de véhicules sonorisés (voiture/camion sono, vélo promotionnel) dans les rues pour l'animation des collectes événementielles ou tout autre collecte et à titre exceptionnel lors des appels nationaux d'urgence (réserves très fragiles) après information et demande d'un arrêté à la police municipale pour cette situation particulière.
- L'autorisation de tractage dans les rues de la ville, en respect des règles de propreté.
- Le personnel municipal et services internes :
- Faciliter l'accès au don de sang pour le personnel municipal en créant une collecte mobile dédiée une fois par an.
- Diffuser en interne les supports transmis par l'EFS (emailing) à l'ensemble du personnel municipal lors des collectes de sang organisées à la mairie de Bordeaux.
- Impliquer l'EFS et L'ADSB dans des évènements locaux :

La ville de Bordeaux s'engage dans la mesure du possible, à inviter l'EFS et l'ADSB lors des évènements locaux afin de l'aider à assurer une communication institutionnelle auprès des partenaires et décideurs locaux, par exemple :

- les évènements sportifs : par exemple : Santé prend ses quartiers, etc...
- les évènements grand public : par exemple : La Fête du fleuve et la traversée de la Garonne
- les évènements culturels et artistiques : par exemple : FAB
- Soutenir les associations et amicales de bénévoles, facteur du lien social dans les communes par la présence de l'ADSB au Forum des Associations

2-2 Engagements de l'EFS-NVAQ

En contrepartie du soutien accordé par la Ville de Bordeaux à l'Etablissement français du sang pour la promotion du don de sang bénévole, l'EFS-NVAQ s'engage à :

- Fournir à l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Gironde le planning prévisionnel des collectes à l'avance ainsi que les statistiques de dons sur le département pour suivre l'évolution et adapter les actions de promotion du don en fonction des potentiels de donateurs de chaque commune.
- Fournir à l'ADSB de BORDEAUX et environs les supports de communication pour les outils de promotion dédiés « Partenaire du don du sang » (articles, dépliants, affiches, supports numériques...).

- Apposer le logo de Bordeaux sur les affiches des campagnes et des collectes de la ville.
- Organiser un point presse pour formaliser ce partenariat.
- Communiquer sur le partenariat et label « Bordeaux commune partenaire du don de sang » sur les réseaux sociaux nationaux et auprès de l'ensemble des médias locaux.
- Insérer le logo de la Ville sur les visuels des événements et collectes de sang organisés au sein de la Ville de Bordeaux.
- Mettre à disposition des donateurs de sang à la maison du don de l'EFS le journal municipal.
- Ranger les salles et matériel prêtés par la Ville dès la fin de la collecte ou événement.
- Respecter la propreté et réglementation : poser la signalétique des événements quelques jours avant, enlever et nettoyer les lieux et rues de tout fléchage, signalétique ou banderoles dès la fin de l'évènement.

2-3 Engagements de l'ADSB de BORDEAUX et environs

- Mobiliser les habitants des communes au don de vie et de soi par le biais d'une sensibilisation dans les écoles (sensibilisation CM1 et CM2), collèges, lycées, foires, manifestations citoyennes, sportives ou culturelles, santé, accueil de nouveaux arrivants, lors de la Journée Mondiale du Don du Sang le 14 juin, Forum des Associations.
- Ajouter le logo des partenaires sur ses supports de communication et d'une façon générale valoriser le partenariat auprès des adhérents, des donateurs et du public.
- Soutenir et faire connaître toutes les initiatives prises dans le cadre du partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du réseau des Associations et Amicales affiliées.
- Accompagner les actions entreprises par l'Etablissement français du sang dans la Commune, par l'intermédiaire de l'ADSB, pour la diffusion de l'information auprès de la population,
- Collaborer avec l'EFS au bon déroulement des collectes, sensibilisation et accueil des donateurs,
- Contribuer à l'accompagnement des donateurs après le don par l'information et le soutien personnalisé en vue de leur fidélisation
- Diffuser l'information et assurer la tenue de stands lors des événements locaux,
- Organiser en concertation avec l'EFS des remises de diplômes pour remercier les donateurs de sang,
- Défendre l'éthique du don de sang bénévole : bénévolat, anonymat, volontariat, non profit, acte responsable et citoyen porteur de lien social au sein de la Commune.
- Respecter la propreté et la réglementation : poser la signalétique des événements quelques jours avant, enlever et nettoyer les lieux et rues de tout fléchage, signalétique ou banderoles dès la fin de l'évènement.

2-4 Engagement de l'Union Départementale des Donneurs de Sang bénévole de Gironde

- Assurer l'animation du réseau des Associations et Amicales pour le Don de Sang Bénévole du département en concertation avec les besoins de prélèvement de l'EFS, voire en encourageant la création de nouvelles associations.
- Soutenir et faire connaître toutes les initiatives prises dans le cadre du partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du réseau des Associations et Amicales affiliées.
- Défendre l'éthique du don de sang bénévole : bénévolat, anonymat, volontariat, non profit, acte responsable et citoyen porteur de lien social

ARTICLE 3 COMMUNICATION ET PROMOTION DU PARTENARIAT – IMAGE DES PARTENAIRES

Chacune des parties s'engage, en toute circonstance, à ne rien faire qui puisse nuire à l'image de marque ou à la réputation des signataires du présent partenariat.

Les outils de communication choisis et développés viseront à informer et à promouvoir l'opération afin d'en assurer la réussite et la lisibilité. Ces actions entrent dans le cadre des bonnes relations de partenariat visant à faire connaître les actions des signataires.

Les quatre parties s'engagent à intégrer à leur communication, dans le respect de la présente convention et dans la mesure du possible, le logo/label qui sera créé pour l'occasion.

Les quatre parties s'engagent ainsi à respecter la charte graphique dédiée, qui sera alors mise en place

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES

Le partenariat Ville de Bordeaux /EFS/UD33/l'ADSB de BORDEAUX et environs est réalisé à titre entièrement gracieux, par solidarité, en soutien à l'EFS et aux patients.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES - ASSURANCES

Les parties reconnaissent avoir souscrit autant que de besoin, les assurances nécessaires à l'exercice de leurs missions respectives, et permettant de couvrir les faits susceptibles d'engager leur responsabilité civile.

De surcroit, chaque partie s'assure qu'elle dispose des polices d'assurance en cours de validité couvrant l'ensemble des obligations résultant de la présente convention.

Les parties s'engagent à s'apporter le concours et l'assistance nécessaires en cas de litiges les opposant à des tiers et directement liés à l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 6 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les quatre parties, soit le 5 octobre 2020.

Sous réserve des dispositions relatives à la résiliation, la présente convention est conclue à compter de sa date d'entrée en vigueur pour une durée de 1 an, reconductible 4 fois pour une durée équivalente, sans que sa durée totale ne puisse excéder 5 ans.

La reconduction de la convention est tacite. Toute décision de non-reconduction de la convention est notifiée par courrier recommandé avec accusé réception aux autres parties au plus tard 2 mois avant la date anniversaire de la convention.

ARTICLE 7 - MODALITES DE RESILIATION

La convention peut être résiliée à tout moment par accord mutuel des parties.

En cas d'inexécution d'une des obligations prévues au terme de la présente convention par l'une des parties, et après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé réception restée infructueuse après un délai de 1 mois, les autres Parties peuvent procéder, de plein droit et sans indemnité, à la résiliation de la convention.

Si, par suite d'un cas de force majeure, une partie se trouvait dans l'impossibilité de remplir ses engagements contractuels, l'exécution de la convention serait d'un commun accord suspendue. A défaut de solution, la convention pourra être résiliée.

Toute décision de résiliation fait l'objet d'une notification par courrier recommandé avec accusé réception.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à appliquer et à faire appliquer à leur personnel, le secret professionnel le plus absolu sur les informations dont elles pourraient prendre connaissance ou qui pourraient leur être communiquées dans le cadre du présent partenariat quelle que soit la nature de l'information (économique, scientifique, juridique, technique, etc.) et quelle que soit sa forme (art. 226.13 du Code pénal), sauf autorisation de divulgation expresse et à l'exception des actes destinés à être publiés ou communiqués pour assurer leur opposabilité ou le respect d'une réglementation impérative.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de différend sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les Parties conviennent de privilégier un règlement amiable. A défaut d'y parvenir, le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Les Parties élisent pour ce faire domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Fait à Bordeaux, le 5 octobre 2020

Pour l'EFS Nouvelle-Aquitaine

Docteur Michel JEANNE, Directeur

Pour la Ville de BORDEAUX

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de BORDEAUX

Pour L'Association Pour le Don de Sang Bénévole de BORDEAUX et environs

Madame Sandrine DUPLACEAU Présidente de l'ADSB de BORDEAUX et environs

Pour l'Union Départementale pour le Don de Sang de Gironde

Madame Catherine COFFIN, Présidente de l'UD 33

D-2020/252

Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la Santé Mentale

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux intègre dans sa politique de Santé Publique l'influence des inégalités sociales sur la santé des bordelais. Elle promeut ainsi, par le biais de son Contrat Local de Santé et son Conseil Local de Santé Mentale, des projets visant à permettre de renforcer le pouvoir d'agir et le bien être des personnes.

A ce titre, elle a décidé de soutenir le projet du Lycée Camille Jullian « Yes we care, yes we Khânes ».

Ce projet vise à prendre en charge les dimensions de la Santé Mentale et Psychique de jeunes étudiants ayant intégré une classe préparatoire.

Le dispositif expérimental d'une durée de trois ans, a pour but d'informer les étudiants sur leur santé psychique et mentale, d'enrayer la perte de confiance, le défaitisme, le décrochage, l'épuisement psychique, les stratégies d'évitement, le non-recours aux soins, la dépression, les conduites à risque et les tendances suicidaires, d'orienter les étudiants les plus à risque vers des professionnels compétents.

Le soutien accordé à ce projet est de 3000,00 €.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2020 Prévention et Promotion de la Santé – Santé Moyens Généraux Opération P0490003 Compte 6574 fonction 512 – CDR : Bx – O Gestion DGSC.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention au lycée Camille Jullian, comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME JUSTOME

Cette délibération, comme la précédente, porte clairement la double marque du contexte de la pandémie et de notre début de mandat puisqu'elle témoigne de notre effort pour nous adapter très rapidement aux besoins aggravés par la crise sanitaire, besoin de soutien moral, mental et psychique, tout autant que matériel et sanitaire.

Devant le rebond actuel de la contagion, cette adaptation est encore plus pertinente aujourd'hui qu'il y a un mois et je voudrais d'abord remercier tout particulièrement nos directions techniques pour leur réactivité, leur disponibilité, car on connaît les délais habituels entre le projet initial et la délibération prête à voter en Conseil municipal.

Bordeaux veut donc se montrer solidaire de son territoire, exercer son rayonnement culturel et intellectuel, mais sans préjudice à son environnement, en préservant le lien et l'appui réciproque entre la ville et les environs. C'est vrai aussi dans le domaine éducatif et culturel, et c'est ce que met en œuvre un projet comme celui que nous voulons soutenir, YES WE CARE YES WE KHÂGNES, qui a été construit par une équipe très engagée depuis près d'une dizaine d'années maintenant, dans le cadre de ce que l'on appelle les Cordées de la réussite et qui permet à des jeunes de rêver, des jeunes de collèges et de lycées parfois éloignés de Bordeaux et qui sont en quelque sorte encordés. La tête de cette cordée est le Lycée Camille Jullian. Ces parcours de jeunes ont déjà prouvé leur succès brillant par l'intégration en CPGE, puis en grandes écoles et en décrochant ensuite des postes d'élites.

Mais aujourd'hui, ces jeunes étudiants nous alertent, confinement et post-confinement aidant, sur les difficultés morales et psychiques aggravées par cette période que nous venons de traverser et que nous retraverserons peut-être, isolement, découragement, stress, risque suicidaire. Le projet que Bordeaux veut soutenir permettra sur trois ans à cette équipe et à ces jeunes de mieux être informés et accompagnés pour prévenir les atteintes à leur santé psychique, pour les informer, les orienter et leur faciliter l'accès aux soins pour les plus à risques d'entre eux. Et on connaît les paramètres de la santé comme ceux de la prévention primaire en santé mentale, notamment les inégalités sociales et culturelles.

La politique de santé publique de Bordeaux intègre l'influence de ces inégalités socioculturelles sur la santé des personnes et elle promeut, par le biais du Contrat local de santé et du Conseil local de santé mentale, des projets comme celui-ci, qui visent à renforcer le pouvoir d'agir et le bien-être des personnes. Ce sont des projets que je porte en partage avec deux délégués à la santé, Isabelle FAURE et Didier CUGY.

Le soutien accordé à ce projet est de 3 000 euros. Une dépense qui est envisagée sur les crédits disponibles est déjà prévue au budget de l'année 2020. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention comme indiqué.

M. LE MAIRE

Merci Sylvie. Y a-t-il des remarques, des observations ? Non. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Les délibérations sont terminées. L'ordre du jour n'est pourtant pas fini quant à lui. Nous abordons la partie des questions écrites. Il y a cinq questions écrites. Je rappelle le régime des questions écrites, afin que l'on soit bien d'accord. Elles ne donnent pas lieu à débat. Le rédacteur de la question pose sa question. Il la lit ou il ne la lit pas. Il peut la résumer, ce n'est pas plus mal. On est censé les avoir lues. Le rédacteur de la question a la parole et il y est ensuite apporté une réponse par un membre de la majorité municipale, en principe un adjoint et il n'y a pas de débat sur les questions écrites. Voilà le déroulement précis. Je remercie donc les porteurs de questions de ne pas forcément nous imposer – mais s'ils veulent le faire, ils peuvent – la lecture intégrale de la question et de faire preuve de synthèse. Merci.

Stéphane.

DELEGATION DE Madame Sandrine JACOTOT

D-2020/253

Exonération et suspension de redevances IBAIA CAFE

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Anthony RINGUET, agissant en sa qualité de gérant de la SARL BABORD, est titulaire depuis le 18 décembre 2017 d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ayant pour objet l'occupation et l'exploitation d'un local à usage de café-restaurant édifié par la Ville de Bordeaux face au 24, 25 quai des Chartrons à Bordeaux.

Le 13 décembre 2019, le bâtiment a subi un dégât des eaux provoquant un effondrement du plafond. L'importance du sinistre a nécessité la fermeture du bâtiment et la reprise des désordres.

Une expertise technique diligentée par la direction des services techniques de Bordeaux Métropole a démontré que l'origine du sinistre résultait d'un défaut de conception de la toiture. Pour remédier aux désordres, la Commune de BORDEAUX, en sa qualité de gestionnaire, a commandité des travaux de réfection totale de la toiture avec un rehaussement de celle-ci de 15 centimètres et modification des écoulements d'eaux. Le chantier afférent a rendu le site inaccessible jusqu'au 11 mars 2020.

Le bien ayant été rendu impropre à la destination telle que précisée à l'article 1 et 4.1 de la convention, Monsieur RINGUET a sollicité la Ville pour obtenir une exonération de sa redevance fixe pour la période allant du 13 décembre au 31 décembre 2019, et pour la période allant du 1^{er} janvier au 11 mars 2020, soit un montant de 3 723.35 **euros TTC** définis comme suit : mois de décembre : 768.95 euros TTC, janvier : 1254,61 euros TTC, février : 1254,61 euros TTC, mars : 445,18 euros TTC.

L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 modifiée portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid19, dans son article 6 7°, précise que lorsque le contrat emporte occupation du domaine public et que les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière, le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est suspendu pour une durée qui ne peut excéder la période courant du 12 mars au 23 juillet 2020.

Il en résulte que la Ville de Bordeaux doit envisager la suspension des redevances fixe et variable comme suit :

Redevance fixe : mars : 809,42 euros TTC, avril, mai, juin : 3763,83 euros TTC, juillet : 930,83 euros TTC, soit un total de **5504,08 euros TTC**.

Concernant la **redevance variable** : mars : 1419,35 euros TTC, avril, mai, juin : 45000 euros TTC, juillet : 11129,03 euros TTC, soit un total de **57548,38 euros TTC**.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- L'exonération de la redevance fixe pour un montant total de 3 723.35 euros TTC en raison du dégât des eaux et la perte d'activité, et un remboursement pour les sommes déjà perçues.
- La suspension du versement des redevances fixe et variable d'un montant total de 57548,38 euros TTC en application des dispositions de l'article 6-7° ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020
- Le Maire à procéder à la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine ayant pour objet l'occupation et l'exploitation d'un local à usage de café-restaurant édifié par la Ville de Bordeaux face au 24, 25 quai des Chartrons à Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



Mairie de Bordeaux
Direction Générale de la Vie Urbaine
et de la Proximité

Direction de l'Occupation du Domaine Public
Service des terrasses et étalages

**CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET MONSIEUR RINGUET CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN LOCAL
A USAGE DE CAFE-RESTAURANT SITUE FACE AU 24-25 QUAI DES CHARTRONS
AVENANT N°1**

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux, représentée par Madame Sandrine JACOTOT, adjointe au Maire, en charge des commerces, des marchés et des animations de proximité, habilitée aux fins des présentes par la délibération du Conseil Municipal n° D-2020/111 du 10 juillet 2020 et par arrêté municipal N°202014240 du 17 juillet 2020, reçu à la Préfecture de Gironde le 21 juillet 2020.

Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART,

ET

Monsieur Anthony RINGUET agissant en qualité de gérant de la SARL Babord dont le siège social est 60 rue Surson à Bordeaux

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

**EXPLOITATION D'UN LOCAL A USAGE DE CAFE-RESTAURANT SITUE FACE AU 24-
25 QUAI DES CHARTRONS PAR DELIBERATION D-2017/558 du 18 décembre 2017**

Pour faire suite au dégât des eaux subi par l'établissement Ibaïa le 13 décembre 2019, dû à un effondrement du plafond du restaurant, entraînant une fermeture de l'établissement, l'article 13 de la convention initiale doit être modifié pour permettre l'exonération de la redevance fixe pour la période allant du 13 décembre au 31 décembre 2019, et pour la période allant du 1^{er} janvier au 11 mars 2020.

ARTICLE 1 : RESPONSABILITES

Dans le cadre du dégât des eaux du 13 décembre 2019, entraînant une fermeture de l'établissement avec perte d'activité, le dernier alinéa de l'article 13 est modifié comme suit : L'occupant pourra prétendre, uniquement dans le cadre du dégât des eaux du 13 décembre 2019, imputable à une toiture défectueuse qui nécessite des travaux à la charge de la Ville, d'être exonéré de sa redevance fixe pour la période allant du 13 décembre au 31 décembre 2019, et du 1^{er} janvier au 11 mars 2020.

Les autres dispositions de la convention en date du 18 décembre 2017 restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Les Concessionnaires

969

P/LE MAIRE
Par délégation
L'Adjointe au Maire

Questions écrites du Groupe Bordeaux Luttes

M. PFEIFFER

Pour la première question écrite, Monsieur Philippe POUTOU, concernant les maraudes à Bordeaux.

M. POUTOU

Le problème, c'est qu'il faut que je m'en aille. Je suis vraiment désolé. Je propose qu'elle soit lue par un de mes camarades. Cela ne vous pose pas de problème ?

M. le MAIRE

Oui, il n'y a pas de problème.

M. POUTOU

Voilà, parce qu'il y avait deux questions que je devais lire et après, on se répartit différemment et on essaye de faire au plus vite, avec une lecture simple.

C'est vrai qu'il y a deux questions qui vont être un peu répétitives puisque cela correspond aux deux débats que l'on a eus au début du Conseil municipal. C'était la question du Covid, la situation de la crise sanitaire et la question aussi de la sécurité/insécurité. On va se répéter un peu, mais on pose nos questions.

M. le MAIRE

Ce que je peux vous proposer aussi si vous ne restez pas là, c'est que vos questions soient versées au débat et la réponse sera également versée au débat, sauf si vous tenez tout de même à les poser.

M. POUTOU

Ce sera fait. Elles seront posées, il y aura la réponse et ce sera acté dans le PV. Je pense qu'il faut tout de même qu'elles soient posées. Mais de toute façon, mes deux camarades sont d'accord pour les lire à ma place, si cela ne pose de problème à personne.

M. le MAIRE

Je vous dis que vous n'êtes plus obligé de les poser. Elles seront quand même intégrées au procès-verbal, ainsi que les réponses. Mais c'est à vous de voir. Sinon, si vous pouvez les résumer comme je le disais tout à l'heure, tout le monde est censé les avoir lues.

M. POUTOU

Ce que l'on peut faire, c'est que les deux questions – parce qu'il y a celle qui concerne la crise sanitaire et celle qui concerne le climat d'insécurité dans Bordeaux et le traitement de la délinquance – on peut très bien ne pas les relire, vu que c'est grosso modo ce que nous avons dit. Si vous voulez, on peut gagner du temps comme cela.

M. le MAIRE

Absolument.

M. POUTOU

On les laisse quand même au PV. Mais on peut très bien ne pas les relire et on s'occupe des trois autres. On peut faire comme cela.

M. le MAIRE

Exactement. Merci Monsieur POUTOU. On aborde donc les trois.

**Question écrite de Philippe Poutou
concernant les maraudes de Bordeaux**

**Question écrite de Philippe Poutou
Concernant les maraudes de Bordeaux**

Mercredi 9 septembre 2020, notre groupe a rencontré les représentant-e-s de différentes maraudes de Bordeaux afin de nous informer de leurs actions, de leur ressenti sur le terrain de la grande précarité et d'évaluer avec eux leurs besoins immédiats.

Tout d'abord, l'ensemble des maraudes s'est accordé sur le fait bien évident que la situation des gens à la rue s'est aggravée avec la crise de la COVID et que le déconfinement n'a pas été non plus pour eux un retour « à l'anormal ». Ce fut pire.

Si dès le début de la crise sanitaire et pendant le confinement, les maraudes ont pu bénéficier d'un certain soutien (Banque alimentaire, Département, don personnel...), aujourd'hui, elles doivent de nouveau faire face, souvent seules, alors que tout s'est dégradé.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation et ce ne sont plus seulement des gens à la rue qui viennent chercher de la nourriture. Ainsi, une maraude nous signale que sur les 70 personnes qui sont au rendez-vous une fois par semaine à Pey Berland, près de la moitié vit en appartement.

Toutes les maraudes s'entendent encore sur le fait que la détresse psychologique des personnes en grande précarité s'est elle aussi développée et elles déplorent qu'il n'y ait pas plus de psychologues dans la rue pour les accompagner.

Leurs bénévoles eux-mêmes se retrouvent parfois confrontés à des situations pour lesquelles ils sont mal préparés.

Toutes demandent :

- L'accès à des locaux de stockage.
- L'accès à un local aménagé où elles pourraient cuisiner.
- L'accès à des dons alimentaires.
- L'accès à des véhicules.
- L'accès à l'eau.

Elles demandent aussi une réelle écoute de la marie qu'elles souhaiteraient plus investie dans son rôle de coordination.

Elles se disent prêtes à mutualiser leurs ressources, ce qu'elles font déjà. Cela pourrait aussi se traduire dans les faits par le partage de lieux communs.

Alors donc que la situation empire jour après jours, la Marie de Bordeaux envisage-t-elle de répondre positivement à la demande urgente de mise à disposition de locaux de la part des maraudes ?

MME CERVANTES-DESCUBES

Elle est courte. Je vais tout de même essayer de la lire. « Mercredi 9 septembre 2020, notre Groupe a rencontré les représentants de différentes maraudes de Bordeaux, afin de nous informer de leurs actions, de leur ressenti sur le terrain, de la grande précarité et d'évaluer avec eux leurs besoins immédiats.

Tout d'abord, l'ensemble des maraudes s'est accordé sur le fait bien évident que la situation des gens à la rue s'est aggravée avec la crise de la Covid et que le déconfinement n'a pas été non plus pour eux un retour à la normale, ce fût pire. Si dès le début de la crise sanitaire et pendant le confinement, les maraudes ont pu bénéficier d'un certain soutien - banque alimentaire, Département, dons personnels - aujourd'hui, elles doivent de nouveau faire face, souvent seules, alors que tout s'est dégradé.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation et ce ne sont plus seulement des gens à la rue qui viennent chercher de la nourriture. Ainsi, une maraude nous signale que sur les 70 personnes qui sont au rendez-vous une fois par semaine à Pey Berland, près de la moitié vit en appartement. Toutes les maraudes s'entendent encore sur le fait que la détresse psychologique des personnes en grande précarité s'est elle aussi développée et elles déplorent qu'il n'y ait pas plus de psychologues dans la rue pour les accompagner. Leurs bénévoles eux-mêmes se retrouvent parfois confrontés à des situations pour lesquelles ils sont mal préparés.

Toutes demandent l'accès à des locaux de stockage, l'accès à un local aménagé où elles pourraient cuisiner, l'accès à des dons alimentaires, l'accès à des véhicules, l'accès à l'eau. Elles demandent aussi une réelle écoute de la Mairie, qu'elles souhaiteraient plus investie dans son rôle de coordination. Elles se disent prêtes à mutualiser leurs ressources, ce qu'elles font déjà. Cela pourrait aussi se traduire dans les faits par le partage de lieux communs.

Alors que la situation empire jour après jour, la Mairie de Bordeaux envisage-t-elle de répondre positivement à la demande urgente de mise à disposition de locaux de la part des maraudes ? » Voilà, c'est la première.

M. LE MAIRE

Merci. Harmonie LECERF va vous répondre.

MME LECERF

Servane CRUSSIÈRE, Conseillère municipale déléguée à la lutte contre les précarités, devait recevoir toutes les maraudes fin septembre. La rencontre a été annulée pour des raisons liées aux mesures sanitaires. Elle a donc pris attache avec les différents interlocuteurs pour transformer cette rencontre collective en rencontres individuelles.

Préalablement à cette rencontre, les maraudes s'étaient réunies entre elles et elles devaient nous exposer leur demande commune et permettre une première prise en compte globale des besoins des personnes au sortir du confinement et à l'aube de l'hiver.

Nous sommes donc en contact avec un certain nombre de ces maraudes depuis notre élection. Je tiens à préciser aussi que le CCAS assure, lui, son rôle de coordination des distributions alimentaires. Un rendez-vous régulier est en place avec le Directeur des nouvelles solidarités. La dernière réunion a eu lieu en juin. Il y a eu ensuite l'été. La prochaine réunion a lieu mercredi.

À ce jour, nous n'avons reçu qu'une seule demande de véhicule par une association de Bacalan. Nous avons accédé à cette demande. Dans l'impossibilité de mobiliser un véhicule du parc automobile de la Ville, nous avons proposé à l'association concernée de louer un véhicule et la location est financée par la Mairie.

Lors d'un rendez-vous ce matin, a été évoquée par une association la possibilité d'acheter en commun, entre maraudes, des véhicules lors du renouvellement du parc de la Métropole. C'est une demande qui nous a été faite pour la première fois aujourd'hui. On va donc l'étudier avec la Métropole.

Pour l'heure, nous n'avons pas reçu de demande de local de stockage pour les denrées alimentaires. Nous n'avons pas non plus reçu de demande d'accès à un local pour cuisiner. Ces demandes doivent être faites auprès des services et seront étudiées au regard des locaux associatifs disponibles et en considération des mesures sanitaires propres à ce type d'activité.

Nous avons reçu cette semaine une demande d'accès au centre-ville pour un véhicule d'une maraude. Cette demande est en cours de traitement. Pour ce qui est d'un accès à l'eau, je vous invite à me faire remonter la

demande concrète, suite à ce Conseil municipal, puisque nous ne l'avons pas reçue non plus. Pour information, dès notre arrivée, nous avons fait de l'accès à l'eau une priorité, notamment pour les sans-abri. Trop de fontaines ne fonctionnaient pas dans la Ville. Aujourd'hui, les 194 fontaines à boire de la Ville de Bordeaux ont été contrôlées et remises en état.

Le CCAS et le Développement Social Urbain sont en dialogue avec certaines associations, notamment en ce qui concerne les conséquences financières relatives à la crise Covid. Une association nous a par exemple sollicités au sujet d'une dette auprès de la banque alimentaire, que nous traitons actuellement.

Vous écrivez que les maraudes demandent plus d'écoute de la Mairie. Nous avons répondu pour l'heure à toutes les sollicitations de rendez-vous qui nous ont été faites. Va suivre donc ce temps de rencontre, qui devait être collectif et qui va être individualisé dans le but d'envisager des nouvelles modalités de participation de la Mairie de Bordeaux, si telle était leur demande, au vu des bouleversements induits par la crise Covid.

M. PFEIFFER

Je vous remercie. Je vous propose de passer à la question suivante. Monsieur BOUDINET, concernant l'état d'urgence climatique.

**Question écrite d'Evelyne Cevantes-Descubes
à propos du « traitement » de la délinquance**

**Question écrite d'Evelyne Cevantes-Descubes
A propos du « traitement » de la délinquance**

L'actualité bordelaise depuis plusieurs mois est marquée par une série d'agressions dans la rue, de violences faites aux personnes, de bagarres entre bandes, parfois mafieuses, des faits largement repris et commentés dans la presse, par des élu.es ou par des responsables politiques. Ce qui sans doute a eu pour effet d'amplifier et déformer la réalité, fabriquant quelque part un fort sentiment d'insécurité parmi les habitant.es.

En réalité, nous ne savons pas de quoi il retourne exactement, de quelle délinquance, avec quelle ampleur, nous n'avons pas vraiment de chiffres qui permettraient de vérifier, de faire un état des lieux et de mesurer l'évolution ou l'aggravation éventuelle de la situation.

Quelle réflexion y a-t-il ? Cette violence d'où vient-elle, pourquoi s'intensifierait-elle maintenant ? N'aurait-elle aucun lien avec la violence de la société en générale ? Pas de lien avec la crise d'un système économique qui produit licenciements et chômage, pauvreté, et précarité, des inégalités sociales qui se généralisent ? Aucun lien avec un monde toujours plus individualiste, brutal, cynique ? Pas de lien non plus avec la destruction terrible de la planète, de notre environnement ?

Au lieu de questionnements, de tentative pour comprendre, nous subissons à nouveau les clichés, caricatures, avec une démagogie sécuritaire, des discours simplistes et en même temps manipulateurs.

Bordeaux En Luttés est en désaccord total avec ces discours comme avec les réponses qui sont données pour soi-disant traiter une délinquance dont nous ne voyons pas trop les délimitations : le recrutement de policiers municipaux, l'arrivée dans la ville d'une compagnie de CRS (ou d'une moitié), la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D).

Même décalage incroyable que pour les réponses à la crise sanitaire. Il faut traiter à coup de répression, en renforçant la police. Alors que par expérience, nous savons que cela ne peut qu'entraîner un engrenage de violences, qu'au bout ce traitement de choc est inefficace, à part peut-être pour faire diversion, pour faire que les gens s'en prennent aux petits délinquants qui « dealent » ou qui volent plutôt qu'aux grands qui trafiquent en grand et qui volent en grand.

Nous sommes pour des réponses sociales, pour un traitement avant tout social de la délinquance comme de la violence en général.

Pour Bordeaux En Luttés, la priorité est de redévelopper des services publics dans les quartiers, de recréer des lieux de vie, de culture, de loisirs, de sport, des salles, des cafés, des endroits où l'on peut se retrouver, prendre du temps ensemble, pour favoriser les liens sociaux.

Il faut aussi recruter des animateurs, des éducateurs dans les centres sociaux, des ATSEM dans les écoles, il faut des assistants sociaux, des structures d'aides.

Enfin, pour ne pas s'enfermer dans la spirale du chômage et de l'exclusion, il faut du travail pour les jeunes ou les moins jeunes, d'où l'importance de recruter dans les services publics.

Nous sommes conscients que pour mener une telle politique, il faut un autre regard sur la société, sur la population, sans préjuger, sans mépris.

Pour cela, il faut faire des choix différents, changer les priorités, redistribuer l'argent différemment de manière à mettre les moyens pour permettre au gens de vivre dignement.

Un tel débat est-il possible au sein du conseil municipal, une telle politique sociale est-elle envisageable avec la nouvelle mairie qui se revendique justement du changement ?

Réponse communiquée par Monsieur Amine Smihi

Madame la conseillère,

Si nous partageons la nécessité d'objectiver de façon chiffrée la réalité de l'augmentation des atteintes aux personnes depuis le début de l'année à Bordeaux, nous ne pouvons ignorer les nombreux témoignages directs des habitants qui relatent des violences qui se sont déroulées devant eux, mettant en scène des groupes le plus souvent et souvent en centre-ville et à Bordeaux sud, mais également dans les quartiers de la Benauge, du Grand-Parc, Chantecrit ou des Aubiers.

C'est pourquoi le Maire réunit le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 8 octobre prochain et que je réunirai le comité de pilotage du QRR (quartier de reconquête républicaine) de Bordeaux-Maritime le 12 octobre.

Certes, la couverture médiatique dont nous avons fait l'objet peut avoir une incidence sur le sentiment d'insécurité, mais la fréquence de ces faits quasi quotidiens cet été tout comme l'emploi d'armes blanches lors des bagarres ou des vols nous imposent de nous mobiliser aux côtés des services de l'État pour garantir la sécurité et la tranquillité publique de notre ville.

Nous restons cependant attachés à une approche équilibrée de la sécurité qui intègre à part entière la notion de prévention de la délinquance.

Nous souhaitons que la nécessaire répression soit proportionnée aux faits objectifs et ciblée sur les principaux acteurs et lieux d'atteinte.

C'est pourquoi Mme le Procureure a prononcé une réquisition concernant le port d'armes blanches qui fera l'objet d'une présentation systématique au Parquet.

Le GLTD qui se réunit en ce moment portera son action sur les acteurs identifiés les plus impliqués dans les actes de violence et de perturbation grave de la tranquillité publique et notamment ceux qui exploitent les plus jeunes délinquants afin de bénéficier du fruit de leurs vols contre des places en squat et des produits stupéfiants.

Parallèlement, la médiation et la prévention sont en place afin de tenter de gagner la confiance de certains de ces jeunes afin de les amener vers des solutions alternatives de prise en charge sociale.

L'emprise dont ils font l'objet et leurs addictions compliquent cette tâche, mais des premiers résultats encourageants via des propositions d'accès aux soins en lien étroit avec l'aide sociale à l'enfance du département et la Protection Judiciaire de la Jeunesse nous montrent que nous ne devons pas nous résigner à cette situation humanitaire et sociale inacceptable.

Nous devons en effet conjuguer la protection des habitants avec la protection des jeunes concernés.

La part des actions de prévention dans notre dispositif local est très importante avec l'augmentation des postes de médiateurs et la consolidation des dispositifs de prévention nocturne auprès des jeunes publics.

Le soutien aux associations œuvrant dans les quartiers prioritaires via les différents dispositifs culturels, sportifs, éducatifs et d'insertion est mis en œuvre en lien avec les maires adjoints de quartier au profit des jeunes les plus en rupture.

Enfin, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie locale de Prévention de la délinquance qui verra le jour en 2021 et toutes les contributions, dont la vôtre je n'en doute pas, seront les bienvenues.

**Question écrite de Antoine Boudinet concernant
l'état d'urgence climatique proclamé le 3 juillet**

**Question écrite de Antoine Boudinet
Concernant l'état d'urgence climatique proclamé le 3 juillet**

La nouvelle mairie a déclaré l'Etat d'Urgence Climatique dès son arrivée au pouvoir.

Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Quelles mesures, quelles actions seraient ainsi programmées ou planifiées ?

Nous sommes entièrement d'accord pour prendre en compte l'urgence de la situation concernant les dégâts sur l'environnement et en conséquence sur la santé de la population.

Cela nécessite d'après nous des mesures d'urgences.

Ne pensez-vous pas que cela nécessiterait de mettre en place une politique d'écologie sociale et radicale comprenant la gratuité des transports pour sortir du tout voiture, l'arrêt immédiat du processus d'artificialisation des sols (bétonisation), l'interdiction des pesticides de synthèse ?

M. BOUDINET

« La nouvelle Mairie a déclaré l'état d'urgence climatique dès son arrivée au pouvoir. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Quelles mesures, quelles actions seraient ainsi programmées ou planifiées ? Nous sommes entièrement d'accord pour prendre en compte l'urgence de la situation concernant les dégâts sur l'environnement et en conséquence, sur la santé de la population. Je rappelle que le Covid, c'est un « truc » climatique à la base.

D'après nous, cela nécessite des mesures d'urgence. Ne pensez-vous pas que cela nécessiterait de mettre en place une politique d'écologie sociale et radicale, comprenant la gratuité des transports pour sortir du tout-voiture comme à Montpellier, l'arrêt immédiat du processus d'artificialisation des sols, la bétonisation et l'interdiction des pesticides de synthèse ? »

M. LE MAIRE

Merci. Didier JEANJEAN pour la réponse.

M. JEANJEAN

Bonsoir. Merci Antoine BOUDINET. Voici donc mon intervention sur l'état d'urgence climatique. Cet état d'urgence climatique va irriguer toutes nos politiques municipales. Notre Première Adjointe, Claudine BICHET, qui est en charge du défi climatique, va élaborer avec nous le premier budget climatique de la Ville de Bordeaux, qui évaluera nos politiques publiques à l'aune de leur impact climatique.

Au-delà de cette vision globale, permettez-moi de vous présenter les mesures que nous avons mises en place déjà depuis notre élection. Tout d'abord, nous travaillons sur les mobilités douces et en particulier le vélo. Nous travaillerons selon le modèle de l'urbanisme pragmatique. Cette méthode est rapide. Elle est réversible et elle est à faible coût. Ainsi, elle nous permet d'éviter de procéder à des aménagements lourds, qui nécessitent un temps long.

Les réalisations s'adaptent en permanence, selon les constats partagés par les riverains, puisque la consultation se fait à l'usage tout au long de la phase de test. Dans le cas d'espèce pour le vélo, les aménagements se caractérisent par un marquage de peinture jaune au sol et une fois les usages validés par les habitants ou par les utilisateurs, nous procédons aux travaux définitifs.

Voici nos réalisations en cours pour l'instant et ensuite pour les mois à venir. Nous allons créer 30 kilomètres de pistes cyclables, notamment la Place emblématique Gambetta qui se verra dotée de deux bandes cyclables vélo dans les deux sens, le Cours de la Somme, le Cours du Médoc, la rue de Bègles, la Route de Toulouse, etc. Vous l'avez constaté vous-même depuis fin août sur les boulevards, avec l'objectif à fin 2020 de la création d'une voie bus/vélo et d'une voie voiture sur 12 tronçons supplémentaires.

À fin 2021, nous envisageons de passer à une voie voiture et une voie bus/vélo sur 70 % des boulevards, c'est-à-dire sur 100 % des espaces possibles. Pourquoi 70 % ? Parce qu'il reste des souterrains, il reste des ponts, des autoponts et des carrefours que l'on ne peut pas aménager avec une voie dédiée.

Mais l'urgence climatique, c'est aussi la végétalisation. Alors, comment ? Il n'échappe à personne que nous sommes sur un temps long concernant la végétalisation. Dès notre arrivée, nous avons lancé un inventaire des espaces éligibles à la végétalisation, les îlots, les places, les placettes et également les arbres isolés. Nous aurons un retour précis d'ici la fin de l'année et nous identifierons tous les lieux publics que l'on pourra végétaliser.

Mais dès le début de cet hiver, nous avons lancé un programme de plantations. 80 lieux ont été identifiés. Vu l'heure tardive, je vous fais grâce de quelques exemples de parcs. Mais je reste à votre disposition. Nous avons la création de la première forêt en mouvement. Nous allons lancer un test sur ce type de forêt que l'on appelle forêt Miyawaki. Nous allons planter 100 arbres fruitiers. Nous allons végétaliser la Place Pey Berland dans la mesure de ce qui nous est possible, compte tenu des contraintes, notamment celles de l'ABF. Mais nous irons au maximum de ce que l'on peut faire. Nous végétaliserons la Place Saint-projet et nous étudierons un plan de végétalisation de la Place Tourny, eu égard aux retours très positifs que nous avons depuis que nous avons commencé à réfléchir à cette place.

Nous aurons également une exigence de végétalisation pour chaque projet en cours ou à venir, par exemple Brazza ou Euratlantique. Je ne rentre pas dans le détail, on en a d'ailleurs un peu parlé cet après-midi. Et de même, à chaque fois que nous ferons une voie, un carrefour, nous incluons la végétalisation au même titre que l'on inclut certaines règles de sécurité.

Par ailleurs, nous vous confirmons la volonté de sanctuariser les 40 hectares non artificialisés de La Jallère, propriété de Bordeaux Métropole, afin de conserver nos derniers espaces de nature. Nous allons définir de nouveaux indicateurs d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions prises. Je passe sur ces critères, mais je me tiens à votre disposition pour vous les donner.

Je pourrais également donner la parole à l'ensemble de mes collègues qui, chacun et chacune, veillent à mettre le défi climatique au centre de leurs attributions. Bernard-Louis BLANC par exemple pour l'urbanisme, Stéphane PFEIFFER pour la commande publique, Nadia SAADI pour l'accompagnement des entreprises aux mutations économiques, mais aussi tous les maires de quartier, chacune et chacun à leur niveau visant le même objectif : réduire nos émissions de gaz à effet de serre en privilégiant les mobilités décarbonées, en favorisant une alimentation locale et bio, moins carnée, etc.

Enfin, à votre proposition de gratuité des transports publics, nous préférons la solution de la tarification sociale, où chacun paye selon ses capacités, et pouvant même aller évidemment jusqu'à la gratuité pour les plus démunis d'entre nous. C'est tout le sens de Bordeaux Ma Carte, que nous mettrons en œuvre au cours du mandat.

Concernant votre souhait d'interdire les pesticides de synthèse, il s'agit ici d'un sujet qui impacte plutôt la biodiversité que l'urgence climatique et notre santé. Mais nous ne pouvons qu'approuver bien entendu cette proposition et nous contestons fermement par exemple le retour inique des néonicotinoïdes qu'ils ré-autorisent sur la culture des betteraves.

Pour autant à Bordeaux, les pesticides ne sont plus utilisés par les services municipaux. Il ne nous reste plus que le Golf de Bordeaux. Je l'ai déjà indiqué lors du premier Conseil municipal où je me suis exprimé. C'est une Délégation de Service Public et nous allons réguler cette question.

Monsieur BOUDINET, j'espère avoir pu répondre en tout ou partie à votre question et je vous remercie de l'avoir posée. Ce n'est pas une formule, cela m'a permis d'exprimer des enjeux fondamentaux de notre mandature sur des thématiques qui me sont chères comme à toute notre équipe. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Didier. Question suivante.

M. PFEIFFER

Et dernière question pour mettre fin à ces 7 heures de Conseil municipal. Madame CERVANTES-DESCUBES concernant les populations sans abris et le logement d'urgence.

Question écrite d'Evelyne Cervantes-Descubes concernant les populations sans-abris et le logement d'urgence

**Question écrite d'Evelyne Cervantes-Descubes
Concernant les populations sans-abris et le logement d'urgence**

Le groupe Bordeaux En Luttés est en colère contre la situation qui est faite depuis trop longtemps aux personnes sans-abris.

La politique d'expulsion de la Préfecture, l'absence des pouvoirs publics qui ne mettent plus les moyens - ni financiers, ni structurel, ni humain - pour faire face aux besoins urgents de logements, touchent durement de plus en plus de gens. En janvier 2019, Médecins du Monde et le monde associatif écrivaient une lettre ouverte dans laquelle ils dénonçaient le nombre sans cesse croissant de personnes vivant dans des conditions précaires - dans des lieux autogérés ou à la rue – en comparaison du nombre de bâtiments vacants qui pourraient servir d'hébergements d'urgence voire de logements pérennes.

Selon le dernier recensement de l'I.N.S.E.E de 2015, 22 000 bâtiments sont vides à Bordeaux - dont plus d'une centaine appartiennent à la Métropole – alors même qu'il est aujourd'hui impossible de savoir combien de personnes y sont sans abris. Le dernier chiffre trouvé sur internet nous est donné par le Samu Social et date de 2008 : Ils seraient 3500 à ne pas avoir de lieu où vivre dans notre ville.

Il est quasi-certain que 12 ans plus tard, ce chiffre a dû exploser avec l'augmentation du chômage, les salaires insuffisants et plus généralement la paupérisation de l'ensemble de la population.

De plus, de nombreux migrant.e.s se sont aussi trouvés à Bordeaux sans logement et sans soutien. Cette situation concernait beaucoup de femmes et de mineurs non accompagnés.

A Bordeaux, la politique sociale de la Mairie précédente sur ce sujet a été plus qu'insuffisante et trop souvent répressive. Nous nous souvenons de l'arrêté municipal « anti-bivouaque » qui avait pour but de criminaliser le fait de dormir dehors.

Nous continuons de nous insurger contre les dispositifs anti-sdf installés un peu partout dans la ville, contre une architecture sciemment conçue pour que ces invisibles disparaissent tout à fait.

L'absence de bancs, de bains-douches publics, de bagageries, de points d'information, d'accueils de jour, d'accueils de nuit, le manque de fontaines, le manque d'éducateurs de rue, de psychologues de rue prouvent que cette population n'a tout simplement pas été prise en compte.

Aujourd'hui, nous attendons de la nouvelle municipalité une politique radicalement opposée, une politique offensive. Nous pensons que mettre à l'abri toutes les personnes dans le besoin doit être le fondement de toute société, une exigence à satisfaire immédiatement et qu'il ne faut pas à cet endroit manquer de courage.

Le Maire peut et doit user de son pouvoir de réquisition qui trouve sa raison d'être dans l'exposé des faits que nous avons évoqués ici et dans une autre de nos questions écrites concernant les maraudes.

Alors que l'urgence est depuis trop longtemps le quotidien de trop nombreux bordelais, quand Monsieur le Maire compte-t-il tenir son engagement de campagne et réquisitionner les bâtiments vacants ?

MME CERVANTES-DESCUBES

Je voulais remercier Harmonie LECERF parce que grâce au fait que l'on puisse nous suivre, nous avons déjà eu des retours de maraudes qui n'étaient pas au courant du rendez-vous de mercredi. Cela a déjà commencé à tourner et à se savoir. C'est un élément vraiment positif et très intéressant puisque de toute évidence, elles n'étaient pas au courant.

Je vais essayer d'aller rapidement parce qu'il y a une partie de chiffres. Le Groupe BORDEAUX EN LUTTES est donc en colère contre la situation qui est faite depuis trop longtemps aux personnes sans-abri. La politique d'expulsion de la Préfecture, l'absence des pouvoirs publics qui ne mettent plus les moyens, ni financiers, ni structurels, ni humains, pour faire face aux besoins urgents de logements, touche durement de plus en plus de gens.

Donc là, on arrive sur des statistiques. Je reprends une partie du texte où on dit que le chiffre a explosé avec l'augmentation du chômage, les salaires insuffisants et plus généralement, la paupérisation de l'ensemble de la population. De plus, de nombreux migrants et migrantes se sont aussi trouvés à Bordeaux sans logement et sans soutien. Cette situation concernait beaucoup de femmes et de mineurs non accompagnés.

À Bordeaux, la politique sociale de la Mairie précédente sur ce sujet a été plus qu'insuffisante et trop souvent répressive. Nous nous souvenons de l'arrêté municipal anti-bivouac, qui avait pour but de criminaliser le fait de dormir dehors. Nous continuons de nous insurger contre les dispositifs anti-SDF installés un peu partout dans la Ville, contre une architecture sciemment conçue pour que ces invisibles disparaissent tout à fait.

L'absence de bancs, de bains-douches publics, de bagageries, de points d'information, d'accueils de jour, d'accueils de nuit, le manque de fontaines, le manque d'éducateurs de rue, de psychologues de rue, prouvent que cette population n'a tout simplement pas été prise en compte.

Aujourd'hui, nous attendons de la nouvelle Municipalité une politique radicalement opposée, une politique offensive. Nous pensons que mettre à l'abri les personnes dans le besoin doit être le fondement de toute société, une exigence à satisfaire immédiatement et qu'il ne faut pas à cet endroit manquer de courage. Le Maire peut et doit user de son pouvoir de réquisition qui trouve sa raison d'être dans l'exposé des faits que nous avons évoqués ici et dans une autre de nos questions écrites concernant les maraudes.

Alors que l'urgence est depuis trop longtemps le quotidien de trop nombreux Bordelais, quand Monsieur le Maire compte-t-il tenir son engagement de campagne et réquisitionner les bâtiments vacants ?

MME LECERF

Mes Chers Collègues, je suis désolée de commencer par cela, mais la responsabilité du logement d'urgence incombe à l'État et donc à la Préfecture de Gironde. Nous souhaitons rappeler l'État à son obligation, pour qu'une offre d'hébergement d'urgence, de logements temporaires et de logements d'insertion corresponde à la réalité des demandes.

Aujourd'hui, l'État avance des chiffres sur les besoins en hébergement, qui ne nous semblent pas correspondre à la réalité et ce n'est pas peu dire. C'est pourquoi nous mettons en place un recensement des besoins, un recensement des personnes à la rue et des personnes qui se sont mises à l'abri dans des squats ou qui vivent dans des campements.

Pour une première estimation rapide, j'ai demandé à plusieurs maraudes d'évaluer le nombre de repas distribués dans la rue sur 15 jours. Cela nous permettra de revenir avec une évaluation des besoins réels et immédiats, un retour rapide vers la Préfecture à l'aube du plan hivernal.

Le nombre de logements vacants à Bordeaux est aussi discuté. La Commission municipale du logement de septembre 2019 faisant état d'une vacance totale de 11 700 logements, une étude spécifique sur cette question de la vacance va être lancée dans les semaines qui viennent et nous aurons des résultats précis d'ici l'an prochain.

Nous avons aussi prévu une réunion de veille sociale, ayant pour principal thème l'hébergement des personnes précaires. Avec les principaux acteurs de l'hébergement. Cette réunion aura lieu courant octobre. La Mairie ne souhaite cependant pas entrer dans un bras de fer avec la Préfecture, au détriment des personnes qui sont dans des besoins immédiats. C'est pourquoi nous nous efforçons de mener depuis notre élection un recensement, un état des lieux du parc immobilier municipal, dans l'objectif de permettre une mise à disposition des bâtiments vacants pour mettre à l'abri les personnes à la rue.

Il ne nous a pas été facile d'obtenir la liste des bâtiments vacants appartenant à la Mairie, car contrairement à ce qui a été répété à plusieurs reprises par la majorité précédente – et je regrette qu'elle ne soit plus présente actuellement – il n'existe pas de recensement précis, immédiat et consultable des biens publics municipaux. Nous devons aller chercher les informations au sein de plusieurs services et le plus souvent, nous n'avons pas de diagnostic précis sur l'état des bâtiments.

Nous avons d'ores et déjà réussi à compiler une première liste de bâtiments et nous avons demandé à nos services et au CCAS de commencer, dès cette semaine, les visites de ces bâtiments, afin d'établir une liste de ceux qui pourront servir à la mise à l'abri rapide pour les situations les plus urgentes. Nous souhaitons vivement que le même état des lieux puisse être réalisé pour les bâtiments métropolitains vacants sur la Commune de Bordeaux. Maxime GHESQUIÈRE, Délégué à l'Habitat inclusif au Conseil métropolitain, est déjà en contact avec les services de l'Habitat à ce sujet.

Concernant la réquisition des logements vacants, nous n'envisageons pas de mettre en œuvre cette procédure juridique complexe tant que nous n'avons pas finalisé la disponibilité de notre propre parc de logements. Les conditions d'utilisation des pouvoirs de réquisition du Maire sont extrêmement contraintes et conditionnées. C'est un pouvoir qui est subsidiaire et jurisprudentiel. Ce ne sont pas les mêmes pouvoirs pour le Maire que pour le Préfet et le Maire doit pouvoir qualifier une urgence exceptionnelle ou un trouble grave à l'ordre public.

Nous ne souhaitons pas mettre des familles très précaires au cœur de ces procédures à l'issue incertaine si cela n'est pas le dernier recours.

Je passe là aux douches. Pour pallier le manque de douches, nous avons prévu dans notre programme une mutualisation des équipements municipaux sportifs. Rapidement, vous vous doutez bien que là, ce n'est pas tellement possible en raison des protocoles Covid. Nous sommes actuellement en train d'étudier le devenir des douches municipales des Quinconces, que nous allons visiter prochainement avec un ingénieur. Nous étudions aussi la possibilité de multiplier les points douches sur toute la commune *via* des dispositifs raccordés sur les toilettes publiques. Et nous souhaitons la multiplication des douches dans les futurs lieux d'accueil pour les personnes sans domicile.

Pour ce qui est du besoin de bagagerie, il a d'ores et déjà été pris en compte. Je tiens à ce que soient intégrées rapidement et en diffus à plusieurs projets des bagageries partout sur Bordeaux. J'ai d'ailleurs pris connaissance hier d'une possibilité de casiers extérieurs, qui permettent de mettre en œuvre des bagageries sans travailleurs sociaux et cela permet d'en mettre sur tout le Territoire à moindre coût. On va donc étudier cette possibilité qui a été mise en œuvre – je crois – au Portugal ces dernières semaines.

Monter des projets de haltes de jour, de bagageries, de vestiaires et de douches, cela prend du temps et cela nécessite de mobiliser des financements, des lieux et de passer des partenariats. Nous sommes actuellement en train de relancer un projet de haltes de jour, qui avait été mis en sommeil. Nous sommes en repérage de locaux pour multiplier les places de jour, notamment adaptées aux personnes en situation de handicap. Donc oui, nous tiendrons nos engagements. Mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Cela se fera tout au long de notre mandat, vous pouvez compter sur notre détermination.

J'ajoute très brièvement que sur les populations migrantes, c'est effectivement une grande question puisque beaucoup de populations migrantes présentes sur Bordeaux n'ont pas de droit au logement et ont simplement un droit à l'hébergement. La considération des populations migrantes sur notre territoire va être aussi une grande question.

M. LE MAIRE

Merci Harmonie. C'était la dernière intervention de ce Conseil municipal. Je tiens vraiment à vous remercier d'être restés aussi tard et pour la bonne tenue de nos débats, y compris jusqu'à cette heure-ci.

Une dernière recommandation que j'aimerais vous présenter, je vois que beaucoup ont tendance à partir en laissant des tas de déchets sur leur pupitre, ce serait bien que chacun ramasse ses déchets et les dépose dans les poubelles qui sont situées à la sortie de la salle. Merci.

Je tiens à remercier bien entendu les services qui ont également veillé jusqu'à cette heure avancée. Merci, Mesdames et Monsieur le Directeur Général des Services également.

La séance est levée 21 heures 55

**Question écrite de Philippe Poutou concernant
la crise sanitaire et le plan anti-Covid**

**Question écrite de Philippe Poutou
Concernant la crise sanitaire et le plan anti-Covid**

Nous avons bien vu le tout récent plan anti-COVID de la Préfecture. A part des interdictions, des limitations, un discours culpabilisant et menaçant, des promesses de contrôles et de verbalisations, où sont les réponses à la crise sanitaire ?

Il s'agit bien pourtant d'une épidémie qui pourrait rebondir et d'une question de santé publique ! Alors où sont les moyens mis dans le système hospitalier, dans la médecine générale, dans les laboratoires ? Où sont les moyens mis pour renforcer le système de santé publique ? Ces moyens manquent cruellement. Pourquoi n'y a-t-il pas de plans de recrutement de personnels pour soigner dans les meilleures conditions ?

C'est incompréhensible. Tout le monde sait que le système hospitalier a été saturé, débordé pendant la première vague. Tout le monde le dit, le personnel soignant en premier, que les moyens sont insuffisants. La réponse ne serait-elle pas dès maintenant de développer des services publics, de santé bien sûr mais aussi des services publics de proximité qui répondent aux besoins vitaux des gens : alimentation, sanitaire, logement ... ?

Que font l'Etat, le CHU, l'ARS, l'ensemble des pouvoirs publics, à part faire la police ? N'est pas à ces instances de prendre leurs responsabilités en faisant tout ce qu'il est possible de faire pour protéger la population ?

Aussi la mairie a le pouvoir d'agir en donnant des moyens supplémentaires dans les quartiers, par exemple en mettant en place des dispensaires de santé municipaux, pour assurer les dépistages et les premières prises en charge de soins, pour aider et soutenir psychologiquement les gens qui en auraient besoin, pour sensibiliser la population.

La mairie pourrait aussi lancer un plan d'urgence pour loger et ainsi mettre à l'abri les personnes à la rue. Elle pourrait encore fournir gratuitement les masques aux habitants, plus particulièrement aux personnes fragiles et en situation précaire.

Et plutôt que de tout imposer par en haut, parfois brutalement, plutôt que de faire la leçon, de considérer toujours que si ça ne va pas, c'est la faute à l'indiscipline populaire, pourquoi au contraire ne pas s'appuyer sur les habitants pour préserver et renforcer les liens de solidarité, s'appuyer sur les réseaux associatifs, syndicaux, sur les collectifs militants afin de leur donner des moyens d'agir directement dans les quartiers, pour aider, pour soulager ?

Réponse communiquée par Madame Sylvie JUSTOME :

Dans le contexte de crise sanitaire, nous avons été en lien constant avec nos partenaires hospitaliers et sanitaires, CHU, ARS, ainsi qu'avec la préfecture.

Nos actions ont été menées au plus près de la situation jour après jour, en nous appuyant sur les divers conseils médicaux et cellules de crise internes et externes.

Je ne vais pas revenir, à cette heure tardive, sur toutes les actions que nous avons menées, largement débattues en début de séance. Juste peut-être revenir sur 2 ou 3 précisions :

Le CLSM n'a pas été réuni par Nicolas Florian en 2020 en juin (comme en 2018 et 2019) puis son pilote, Mme Le Gallo, personnel de Ch.Perrens est partie en juillet ; son remplacement est en cours, le CLSM se réunira donc selon le calendrier, en plénière, fin 2020 (comme en 2018 et 2019) ; ses actions ont cependant été développées et évaluées : sessions de sensibilisation à la maladie mentale à l'adresse de professionnels ou aidants, les 22, 23 et 24 juillet 2020 (16 professionnels de l'accompagnement et de l'insertion sociale, 2 professionnels de l'insertion professionnelle, 4 fonctionnaires de collectivité sur des missions de promotion de la santé, 3 bailleurs sociaux + 7 bénévoles associatifs) ; l'expérimentation des consultations de santé mentale en collaboration avec Charles-Perrens, dans deux mairies de quartier (Bordeaux Sud et Bordeaux Nord), va elle aussi être évaluée pour en dégager les perspectives de développement. Le CLSM va être consolidé et enrichi de manière plus cohérente et musclée.

Ce que nous créons nous, c'est le Conseil de Résilience Sanitaire, CORESAN, qui se met en place et a déjà été validé dans ses objectifs et sa feuille de route le 9 septembre dernier entre Monsieur le Maire et Michèle Delaunay lors d'une réunion avec les élus du thème « santé ». Le professeur Denis MALVY, infectiologue à Pellegrin, en fera partie. Il comprendra un panel très ouvert et interdisciplinaire (philosophie, éthique, spiritualité, sociologie, démographie, économie...) et s'ouvrira également à l'écoute des besoins des Bordelaises et Bordelais pour mieux dessiner les pistes de sortie de crise en modifiant nos modes de vie, en renforçant nos liens et en oxygénant la démocratie. Un point d'étape se tiendra dès demain. La première réunion plénière est prévue mi-octobre.

Sur ce que nous avons fait :

- barnums de dépistage initiative Mairie dès juillet et maintenant en redéploiement XXL, logistique et ressources humaines pour l'accueil, l'orientation, la priorisation, le traçage...
- campagnes de communication « Vous êtes en vacances, pas lui » et « Invertissons la tendance » dans toute la ville,
- affiches de l'artiste Cœur d'Artiflo sur les gestes barrières pour les enfants, offertes à disposition de toutes les institutions qui le souhaitent et mises à disposition des écoles et autres lieux d'accueil des enfants de Bacalan, dans le cadre de nos actions de médiation en santé sur ce quartier,
- soutiens exceptionnels aux associations, notamment pour la sécurité alimentaire,
- appel à renforts et bénévoles,
- pédagogie par l'exemple pour tous les élus sur l'efficacité des gestes-barrières : nous ne donnons pas de « leçons », nous témoignons et argumentons à partir des savoirs scientifiques,
- respect strict des mesures sanitaires dans tous les bâtiments municipaux et pour tous les personnels municipaux, mesures RH, télétravail, etc.
- arrêtés de port du masque obligatoire dès le 15 août (deux rues) puis dans tout le périmètre de l'hypercentre de Bordeaux,
- malgré les obstacles, nous jouons la solidarité et la concertation pour l'efficacité et l'intérêt général,
- en cette rentrée scolaire particulière, la mobilisation de la santé scolaire et des CMS a été déployée : aide au traçage des cas-contacts auprès des directeurs d'école, remontée des signalements aux autorités, travail pour informer et rassurer les équipes pédagogiques, et les familles et les agents municipaux ; organisation renforcée des bilans de santé scolaires des 3-4 ans : à l'exhaustivité des bilans qui caractérise la ville de Bordeaux (qui fait partie des 11 villes en France disposant encore de CMS et de vaccination) s'ajoute la priorisation du dépistage auprès des populations particulièrement fragilisées par la crise sanitaire et sociale,

- les « maisons de soins » au plus près des habitants sont dans notre feuille de route, cela ne se crée pas d'un claquement de doigts, nous dressons la cartographie de l'accès aux soins de premier recours et rencontrons depuis juillet tous les partenaires, Ordres, UTPS, syndicats professionnels, en particulier du libéral, pour améliorer leurs conditions de travail et d'installation (accès au stationnement, prix des loyers, etc.),
- et parallèlement, nous travaillons à faciliter pour tous, à commencer par les « vulnérables » (8000 à Bordeaux) et les « invisibles » l'accès aux soins de premier recours et la prévention santé par : des actions de formation, d'information et de sensibilisation en santé-environnement qui vont se développer considérablement dès que la situation le permettra (pour l'instant on ne peut agir sur ces champs qu'en ligne et on a commencé),
- et par l'élaboration de « Bordeaux ma carte » qui intégrera la gratuité pour les plus démunis.]